

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/histoiredefrance08dani

HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE
FRANCOISE DANS LES GAULES,

DÉDIÉE AU ROI,

Par le P. G. DANIEL, de la Compagnie de JESUS,

NOUVELLE ÉDITION,

Revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur, enrichie de Cartes Geographiques, & de plusieurs Medailles authentiques.

TOME HUITIE'ME,

qui comprend les Regnes depuis l'an 1547 jusqu'en 1574.

A PARIS,

Chez
- DENYS MARIETTE, Libraire, rue saint Jacques à saint Augustin.
- JACQUES ROLLIN, Quai des Augustins, à la descente du Pont saint Michel, au Lion d'Or.
- JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roi, rue saint Jacques, à saint Paul.
- JEAN-BAPTISTE COIGNARD, fils, Imprimeur du Roi, rue saint Jacques, au Livre d'Or.

M DCC XXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

DC
37
.D3
#8
1729

Coll spec

SOMMAIRE DU REGNE DE HENRI II.

AVenement de Henri II. à la Couronne. La Cour change de face. Mesures du Roi pour maintenir la paix en France. La jeune Reine d'Ecosse Marie Stuart passe en France. Desordres en quelques Provinces. Soulevement à Bourdeaux puni. Troupes envoïées en Ecosse sous M. d'Essé. Rupture avec les Anglois. Paix conclue à condition que les Anglois rendroient Boulogne. Guerre en Italie au sujet des Parens & des Neveux du Pape dont le Roi prend la protection. Traité du Roi avec les Princes d'Allemagne pour la conservation de la liberté Germanique. Le Roi conduit son armée en Allemagne, se saisit de Metz, Toul & Verdun & de la personne du jeune Duc de Lorraine. Camisade donnée par les Princes Allemans à l'Empereur qu'ils surprennent. Paix faite avec l'Empereur par les Princes Allemans. Conduite sage & vigoureuse du Maréchal de Brissac Commandant dans le Piémont. L'Empereur assiege Metz défendu par François Duc de Guise. L'Empereur leve le siege après y avoir ruiné son armée. Propositions de paix sans effet. Mort d'Edouard Roi d'Angleterre. Troubles en Angleterre au sujet de cette mort. La Reine Marie mise sur le Thrône rétablit la Religion Romaine dans ce Roïaume; elle épouse Dom Philippe Prince d'Espagne fils de Charles V. Continuation de la guerre aux Païs-bas. Le Roi fait le siege de Renti. Combat & victoire du Roi à cette occasion. Il leve le siege de Renti. Il délivre la Republique de Sienne du joug des Espagnols. Défaite de l'armée Françoise en Toscane. Siege de Sienne par les ennemis. Belle défense de cette Place par Monluc. Avantage des François en Italie. L'Empereur se démet de ses Etats entre les mains de Philippe II. & de l'Em-

pire entre les mains de Ferdinand ſon frere. Paul IV. ſur la Chaire de Saint Pierre ſe ligue avec le Roi contre la Maiſon d'Autriche. Le Duc d'Albe attaque les Terres de l'Egliſe par le Roïaume de Naples. Le Duc de Guiſe va à Rome au ſecours du Pape. Il eſt mal ſecondé par les Romains, & abandonné du Pape. Saint Quentin aſſiegé par les Eſpagnols. Bataille de Saint Quentin perdue par les François après que la Reine d'Angleterre eut declaré la guerre au Roi. Le Duc de Guiſe eſt rappellé en France, & fait Lieutenant General dans le Roïaume. Calais aſſiegé & pris par le Duc de Guiſe en plein hiver. Les Anglois entierement chaſſés hors de France. Mariage du Dauphin avec la Reine d'Ecoſſe. Priſe de Thionville par le Duc de Guiſe. Bataille de Gravelines perdue par les François. On travaille à la paix. Mort de Charles V. Mort de Marie Reine d'Angleterre. Elizabeth lui ſuccede, & travaille à y rétablir le Lutheraniſme. Eliſabeth fait la paix avec la France qui la fait auſſi avec l'Eſpagne. Mariages après la paix. Le Roi eſt bleſſé dans un Tournois, & il meurt.





HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI II.



ENRI II. du nom Roi de France monta ſur le Thrône le trente & uniéme de Mars, qui étoit le jour-même que vingt-neuf ans auparavant il étoit venu au monde. Il avoit déja donné des preuves de ſa valeur à la tête des armées, & la moderation qu'il avoit toûjours fait paroître dans ſa conduite, faiſoit eſperer à la France un

1547.

Avenement de Henri II. à la Couronne.

Explication du Medaillon.

On entend aiſément la legende. Les deux PP ſignifient Pere de la Patrie. L'inſcription du revers ſignifie en François, que le Medaillon a été frappé au ſujet des grandes choſes executées avec autant de valeur que de bonheur en Italie, en Allemagne & en France : ces mots de l'exergue EX VOTO PUBlico ſignifient que ce monument a été fait pour marquer les vœux de la Nation pour la gloire & la proſperité du Prince.

1547.

Regne moins agité que celui de ſon prédeceſſeur. Cette eſperance toutefois ne fut pas remplie. Les guerres du vivant de ce Prince, quoique moins funeſtes à l'Etat, ne furent ni gueres moins frequentes, ni gueres moins ſanglantes, qu'elles l'avoient été juſqu'alors : & dans le moment qu'il les terminoit d'une maniere, qui ſembloit devoir rendre la paix durable, il fut enlevé à la France par un accident fâcheux, qui la plongea dans les plus extrêmes malheurs.

Il marqua ſa tendreſſe pour le feu Roi ſon pere par le deſſein qu'il prit, & qui fut depuis executé, de lui élever un magnifique Mauſolée à S. Denys. Les obſeques ſe firent avec toute la ſplendeur & toute la magnificence poſſible ; & enſuite on travailla aux préparatifs pour la ceremonie de ſon Sacre.

Il eſt ſacré à Reims.

Il ſe fit à Reims le vingt-ſixiéme du mois de Juillet *, Henri d'Albret Roi de Navarre y repreſenta le Duc de Bourgogne, Antoine de Bourbon Duc de Vendôme celui de Normandie, Claude de Lorraine Duc de Guiſe celui de Guienne, François de Cleves Duc de Nevers y tint la place du Comte de Flandres, Louis de Bourbon Duc de Montpenſier celle du Comte de Champagne, & François de Lorraine Duc d'Aumale fils de Claude Duc de Guiſe celle du Comte de Toulouſe : & comme les Pairs ſont de cette ceremonie, en cette qualité, le Duc de Guiſe eut par proviſion le pas ſur le Duc de Montpenſier, quoique Prince du Sang, parce que le Comté de Guiſe avoit été érigé en Duché pluſieurs années avant celui de Montpenſier : mais depuis, la choſe fut autrement reglée en faveur des Princes du Sang.

Ceremonial de France.

Quelques mouvemens que ſe donnent d'ordinaire les Courtiſans, pour paroître avec éclat en ces ſortes de ceremonies, ce n'étoit pas ce ſoin qui les occupoit le plus alors. Ils attendoient avec impatience, & pluſieurs avec inquietude, ſur qui le Soleil levant répandroit ſes favorables influences ; & ce que la plûpart avoient prévû arriva : le changement de Maître fit entierement changer de face à la Cour.

* Il eſt ſurprenant de voir combien les Hiſtoriens marquent diverſement l'époque de ce Sacre. Le Pere Labbe le met au vingt neuf de Juillet, & dans ſon abregé au cinq. Sainte Marthe au vingt-huit, & l'Auteur des Faſtes des Rois de la Maiſon d'Orleans au vingt-ſix. Cette derniere époque eſt la veritable ſuivant l'Ordonnance proviſionelle, &c. dans la Bibliotheque de M. Baluze.

1547.

La Cour charge de face.

Belcarius Liv. 25. M. de Thou. Liv. 4.

Le Maréchal d'Annebault, nonobstant la recommandation du feu Roi, & l'éloge que ce Prince en avoit fait à son fils en mourant, n'eut plus aucune part au gouvernement. Le Connétable de Montmorenci rappellé de son exil de Chantilli, reprit la place, que ce Seigneur lui avoit enlevée : & son rétablissement fut si promt, que dès le troisiéme d'Avril, c'est-à-dire, trois jours après la mort de François I. il exerçoit les fonctions de ses charges à S. Germain en Laye : & ce fut lui qui y reçut les Députés de la ville de Paris, quand ils y vinrent, pour rendre leur obéissance au nouveau Roi. Le Cardinal de Tournon se vit avec un égal chagrin exclus du Conseil, & supplanté par François de Lorraine Duc d'Aumale, qui avoit été élevé auprès du Roi, & avoit eu toute sa confiance, tandis qu'il étoit Dauphin.

Dans un extrait des Registres de la Maison de Ville de Paris.

Gilbert Baïard & le Sieur de Villeroi, Secretaires d'Etat*, cederent leur emploi à Jean du Thiert & à Cosme de Clausse de Marquemont. Quelque tems après Pierre Liset, premier President du Parlement de Paris, fut obligé de donner la demission de sa charge, qui fut remplie par Jean Bertrandi President au Parlement de Toulouse. Le Chancelier François Olivier fut éloigné de la Cour : & comme il refusa de se démettre de cette haute dignité, fondé sur l'Ordonnance de Louis XI. qui défendoit de priver les Magistrats de leurs Charges, excepté le cas de forfaiture, on lui ôta les Sceaux, qui furent donnés à Bertrandi. Le Roi à cette occasion érigea la Garde des Sceaux en charge, & y attribua les honneurs & l'autorité de Chancelier, en declarant cependant qu'il supprimeroit cette nouvelle Charge à la mort du Chancelier Olivier. Mais ce Magistrat revint à la Cour sous François II. & les Sceaux lui furent rendus.

On fit aussi le procès au Maréchal de Biez, accusé de plusieurs fautes commises dans le commandement des armées de Picardie dans le tems que les Anglois assiegeoient Boulogne. Il fut condamné à une prison perpetuelle ; & Jacques de Couci

*Quoique nos Rois aïent toûjours eu des Secretaires qui faisoient les fonctions de Secretaire d'Etat, cependant ils ne portoient pas ce titre ; & ce ne fut qu'en cette année 1547. qu'il leur fut attribué, ainsi que je le dirai sur la fin de ce Regne. Je n'ai pas laissé cependant de me servir de ce terme sous les regnes précedens, pour me conformer à la maniere de parler de ces derniers tems. Le Roi en institua quatre, sçavoir, les Sieurs du Thiert, Clausse, Bochetel & Laubespine.

1547.

de Vervins ſon gendre, qui avoit rendu cette place, lorſque le ſecours approchoit, pour en faire lever le ſiege, eut la tête tranchee.

[illegible] de la Chambre des Comptes [illegible] qq. [illegible] 5. verſo. Edit [illegible] l'an 1551.

Ces changemens de fortune, qui arriverent dans l'eſpace des deux ou trois premieres années du nouveau Regne, furent pour la plûpart les ſuites de la diſgrace de la Ducheſſe d'Etampes, & de la faveur de Diane de Poitiers. La premiere avoit eté toute-puiſſante ſous le Regne de François I. & la ſeconde l'étoit devenue ſous celui de Henri II. Leurs amis eurent part à leur fortune. Les uns aïant perdu leur appui par la chûte de la Ducheſſe, tomberent avec elle, & les autres en aïant trouvé un très-fort dans le grand credit de Diane, occuperent les places des premiers.

Dans ces revolutions ſi ordinaires à la Cour, quand elle change de maître, Henri crut n'avoir rien à ſe reprocher, aïant remplacé le Cardinal & l'Amiral par deux auſſi grands hommes que l'étoient le Connétable & le Duc d'Aumale, tous deux très-capables de l'aider dans ſon Conſeil, & à la tête de ſes armées contre le redoutable ennemi, qu'il devoit bientot avoir ſur les bras, ſelon toutes les apparences : car ce fut en cette année que Charles V. ſe vit au plus haut point de ſon bonheur, de ſa gloire & de ſa puiſſance.

[illegible] d'Allemagne.

Il venoit de terminer très-glorieuſement la guerre, qu'il avoit enfin declarée aux Proteſtans d'Allemagne de la ligue de Smalcalde, & il en tenoit les deux Chefs priſonniers, Frideric Duc de Saxe, qu'il avoit defait & pris à la bataille de Mulberg au paſſage de l'Elbe, & Philippe Landgrave de Heſſe, qu'il arrêta, ſi nous en croïons le Sieur d'Aubigné, par une de ces ſupercheries, que ce Prince ſe crut toûjours permiſes, quand il s'agiſſoit de ſon interêt. Une dangereuſe conjuration, qui alloit lui faire perdre l'Etat de Genes, avoit échoué : elle avoit été tramée par Jean de Fieſque Comte de Lavagne, & ſi bien conduite, qu'il étoit deja maître de la Ville, lorſque par le malheur le plus inopiné, & par un effet de cette bonne fortune de Charles V. laquelle ne contribua pas moins à ſa haute elevation, que ſa politique & ſon courage, ce Seigneur paſſant d'une galere à une autre, tomba dans la mer, & s'y noïa. Sa mort déconcerta tous les conjurés, qui n'etoient gueres redoutables, que parce qu'ils avoient un

Chef du caractere de Fiesque. C'étoit un des plus grands hommes de son tems par sa valeur, par son activité & par toutes les qualités requises, pour réussir dans les hautes entreprises.

1547.

Diverses Lettres originales au Recueil de M. de Lamoignon, T. 3.

L'Empereur après sa victoire d'Allemagne avoit toutes les troupes de l'Empire à sa disposition. Il ne pouvoit ignorer les secours d'argent que le Duc de Saxe & le Landgrave avoient tirés de François I. durant cette guerre, & les efforts que ce Prince avoit faits, pour engager le Pape, les Venitiens, & les Suisses dans une ligue avec la France contre la maison d'Autriche. D'ailleurs les troupes Imperiales grossissoient dans le Piémont, & y faisoient même de tems en tems quelques hostilités. Tout cela donnoit lieu de craindre une rupture prochaine entre les deux Couronnes. L'Empereur y étoit plus porté que le Roi : mais la prudence l'empêcha de suivre son penchant. Il voulut affermir la tranquillité de l'Allemagne : & la crainte de quelques nouveaux soulevemens de la part des Protestans, tandis qu'il seroit occupé ailleurs, lui fit suspendre ses autres projets.

Ce parti, que prit l'Empereur, donna moïen au Roi de rompre les mesures de la Cour d'Angleterre dans une affaire, qu'il regarda comme très-importante pour son Etat.

Affaires d'Angleterre.

Suivant la disposition testamentaire de Henri VIII. Edouard son fils âgé de neuf ans avoit été reconnu pour Roi d'Angleterre. Entre seize tuteurs, qui lui furent donnés par ce Prince un peu avant sa mort, Edouard Seymer Comte de Herford, & depuis Duc de Sommerset, étoit le plus considerable ; & les quinze autres lui avoient deferé la principale autorité avec le titre de Protecteur du Roi & du Roïaume.

Ce Seigneur extrêmement entêté des erreurs de Luther, les inspira à son Pupille & ce fut par son moïen & sous son autorité que l'Angleterre passa du schisme à l'heresie. A cela près il procuroit avec application les avantages de l'Etat. Il regarda comme un des plus importans le mariage d'Edouard avec Marie Stuart heritiere de la Couronne d'Ecosse, plus jeune encore que ce Prince de trois ou quatre ans : & c'étoit ce que la Cour de France avoit resolu d'empêcher, pour l'interêt qu'elle avoit, à ne pas souffrir l'union des deux Roïaumes sous un même Souverain.

1547.

D[illegible] Lettres de P[illegible] d'Angleterre aux Ecossois.

Il s'étoit fait du vivant de Henri VIII. un Traité ſur ce ſujet entre les deux nations : & le mariage avoit été arrêté par le Comte d'Arran de la maiſon des Hamilton, un des Adminiſtrateurs du Roïaume d'Ecoſſe ; mais ſur les remontrances du Cardinal de Saint André, autre Adminiſtrateur, & fort attaché à la France, ce Traité n'avoit point eu d'effet. Ce changement produiſit la guerre que Henri fit aux Ecoſſois, & que le Duc de Sommerſet pouſſa vivement après la mort de ce Prince. Il gagna ſur eux une grande bataille à Pinkinceluht, prit Lelbourg & quelques autres places, & établit ſes quartiers aſſés avant dans l'Ecoſſe.

1548.

[illegible] Grande-Bretagne.

Il eſpera après une ſi grande victoire trouver les Ecoſſois plus dociles, & leur envoïa au mois de Fevrier un écrit en forme de lettre, où après leur avoir repreſenté les grands biens, que l'union des deux Roïaumes produiroit à l'un & à l'autre, en retranchant tous les ſujets de guerre, & tâché de répondre aux difficultés, qui pouvoient arrêter les Ecoſſois, il leur avoit offert la paix, à condition du mariage de leur Princeſſe avec le Roi d'Angleterre : & pour montrer que l'intention des Anglois n'étoit point de faire du Roïaume d'Ecoſſe une Province d'Angleterre, ils ſe ſoumettoient, tout vainqueurs qu'ils étoient, à faire quitter à leur Roi après l'union de l'Ecoſſe le titre de Roi d'Angleterre, pour prendre celui de Roi de la Grande-Bretagne.

Le Conſeil d'Ecoſſe, qui s'étoit aſſuré du ſecours de France, n'avoit point été ébranlé par cet écrit, nonobſtant les déſavantages des années précedentes : & un des principaux motifs, pour n'y point avoir d'égard, fut la ruine de la Religion Catholique en Angleterre, que le Protecteur y aboliſſoit par tout.

F[illegible] cauſe d'une guerre en ce pais là.

Les Ecoſſois étoient déja convenus avec le Roi de France, de marier la Princeſſe avec François Dauphin, qui étoit à peu près de même âge qu'elle, & on préparoit en France une armée, pour la faire paſſer en Ecoſſe. Deux raiſons firent que rien ne manqua aux troupes deſtinées à cette expedition. Premierement l'importance de la choſe-même ; car rien ne pouvoit être plus avantageux à la France, que d'empêcher l'union des Ecoſſois avec les Anglois, & que de procurer une Couronne au Dauphin. Secondement la Reine Douairiere d'Ecoſſe

1548.

d'Ecoſſe étoit fille de Claude Duc de Guiſe, & ſœur du Duc d'Aumale, qui en qualité de favori faiſoit executer avec la derniere exactitude les ordres du Roi pour l'armement de terre & de mer.

Les troupes au nombre de ſix mille hommes étoient conduites par des Chefs de réputation. Le General étoit le Seigneur d'Eſſé, celui qui ſous le Regne précedent avoit ſoutenu ſi glorieuſement le ſiege dans Landreci, que l'Empereur aſſiegeoit en perſonne, & qu'il fut contraint de lever. Ceux qui commandoient l'armée d'Ecoſſe ſous d'Eſſé étoient le Rheingrave Colonel des Lanſquenets, Pierre Strozzi General des troupes Italiennes en France, & d'Andelot frere de Gaſpard de Coligni neveu du Connétable. Leon Strozzi frere de Pierre Strozzi Chevalier de l'Ordre de ſaint Jean de Jeruſalem, & Prieur de Capoue, commandoit la Flotte. D'Eſtauges, la Rochefoucault, Montpezat, Curſol, Joïeuſe, Raimond de Gaſſion, qui étant arrivé en Ecoſſe avec la qualité de ſimple Capitaine de Chevaux-legers, y fit dans la ſuite la fonction de Commandant General de la Cavalerie, & y fut tué : l'Iſle-Adam, Bourdillon, la Chapelle-Biron, & pluſieurs autres Seigneurs furent de cette expedition.

Annales de France, Belc. Liv. 25. Du Cheſne, Hiſt. d'Angleterre, &c. Genealogie de la Maiſon de Gaſſion.

D'Eſſé s'étant embarqué à Breſt le premier jour de Juin, aborda heureuſement au port de Leit : & après avoir fait repoſer quelque tems ſes troupes aux environs d'Edimbourg, il alla aſſieger Hadington. Les Anglois s'y défendirent avec valeur ; & ſur la fin d'Août les troupes Ecoſſoiſes aïant achevé le tems de leur ſervice, ſe retirerent, laiſſant les François ſeuls, pour faire le ſiege.

Gray General des Anglois avoit attendu cette retraite, pour ſecourir la place, & vint à la tête de cinq mille Cavaliers choiſis attaquer l'armée Françoiſe au mois de Septembre. D'Eſſé alla au devant de lui, le battit, lui tua huit cens hommes, fit près de deux mille priſonniers, entre leſquels ſe trouva le General de la Cavalerie Angloiſe, & continua le ſiege : mais il ne put le pouſſer que fort lentement, faute d'avoir aſſés d'artillerie.

Les Anglois s'étant mis en campagne quelque tems après au nombre de vingt mille hommes, pour ravitailler la place, d'Eſſé, qui n'avoit pas à beaucoup près tant de troupes,

1548. leva le siege, & se retira sous Edimbourg.

Le General Anglois conduisit des vivres dans Hadington, en changea la garnison, y mit trois mille fantassins & mille chevaux de troupes fraiches, & vint chercher les François, comme pour les combattre : mais les voïant campés fort avantageusement, & prêts à le bien recevoir, il se retira. Il y eut quelques jours après une très-rude escarmouche, où cinq cens Cavaliers Anglois sortis d'Hadington furent taillés en pieces & culbutés dans les fossés de la place. Peu s'en fallut que d'Andelot n'entrât dans la ville avec les fuïards, & il l'auroit emportée d'emblée, sans les herses, que les Anglois abattirent promptement, & qui l'arrêterent.

Les soulevemens, qui se firent alors en Angleterre, à l'occasion des changemens qu'on faisoit dans la Religion, empêchoient le Duc de Sommerset d'emploïer toutes ses forces contre les Ecossois. D'Essé profita de cette occasion, pour faire des courses sur les frontieres de ce Roïaume. Il y surprit le fort de Humes, dont la prise rendoit très-difficile le secours d'Hadington, reprit en peu de tems la plûpart des places, dont les Anglois s'etoient rendus maîtres ; &, ce qui etoit le point capital, il fit conduire par Villegagnon & de Brosse, la jeune Reine en France, où elle fut depuis elevée à la Cour jusqu'à son mariage avec Monsieur le Dauphin. Il reçut un peu après ordre de repasser la mer, le Roi aïant besoin de lui ailleurs, & Monsieur de Termes lui succeda au commandement de l'armée d'Ecosse, où il ne soutint pas moins bien la gloire du nom François.

Cependant le Roi, qui prévoïoit que cette guerre qu'il faisoit en Ecosse, quoique ce ne fût qu'en vertu de l'alliance qu'il avoit avec cette Nation, pourroit lui en attirer une autre de la part des Anglois, & ensuite, selon toutes les vraisemblances, de la part de l'Empereur, pensoit serieusement à mettre son Roïaume en état de se defendre contre ces deux puissans & irréconciliables ennemis de la France.

Mesures du Roi pour maintenir la paix en France.

Il commença dans cette vûe à prendre toutes les mesures possibles, pour affermir la tranquilité au dedans de l'Etat : & comme tout y paroissoit parfaitement soumis, il n'avoit rien à craindre autre chose de ce côté-là, que les troubles que pouvoient y susciter les nouvelles erreurs : sur quoi les funestes

exemples de l'Allemagne le tenoient fort attentif. Il renouvella les ſeveres Edits du feu Roi contre les Novateurs en matiere de Religion. On en ſurprit quelques-uns qui dogmatiſoient: ils furent condamnés au feu ſans remiſſion, & le Roi érigea exprès une Chambre au Parlement de Paris, pour connoître de ces cauſes. Les Evêques s'en formaliſerent, prétendant que le crime d'hereſie étoit du reſſort de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, & le Roi deux ans après eut égard à leurs remontrances: mais ne trouvant pas dans ces Tribunaux autant de rigueur & de ſeverité qu'il en ſouhaitoit en une affaire de cette importance, il en rendit la connoiſſance au Parlement, & même aux Préſidiaux, dont les Juges au nombre de dix jugeroient ſans appel de toutes ces ſortes de cauſes. Il ordonna ſeulement que quand les accuſés ſeroient Prêtres, ou dans les Ordres ſacrés, les Juges ſeculiers prendroient pour adjoints un certain nombre de Juges d'Egliſe.

1548.

Parmi les Ordonnances d'Henri II.

Il ordonna de plus aux Juges d'informer rigoureuſement contre ceux qui vendroient ou retiendroient des livres d'heretiques, & principalement des livres, qui venoient de Geneve, de faire arrêter comme coupables d'hereſie tous ceux qui les ſolliciteroient en faveur des heretiques: & perſonne n'étoit reçu aux charges, non pas même aux moins conſiderables, que ſur des atteſtations en bonne forme de leur attachement à la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine.

Il fit encore vers ce tems-là divers Reglemens, qui regardoient les gens de guerre, pour la levée, le logement, les marches des troupes, pour le tems du ſervice des Arriere-Bans, pour tenir la main à ce que les compagnies des Gendarmes fuſſent completes, pour déterminer le diſtrict & les bornes du commandement des Maréchaux de France en cas de guerre, & leur marquer la ſoumiſſion qu'ils devoient avoir à l'égard du Connétable.

Dans les diverſes Ordonnances d'Henri II.

Il voulut s'inſtruire par lui-même de l'état de ſes frontieres. Il parcourut la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Savoye, & paſſa juſqu'en Piémont, donnant ſes ordres par tout pour la fortification des places, y mettant des garniſons ſuffiſantes, faiſant fournir d'armes les Arſenaux, & remplir les magaſins de munitions de guerre & de bouche. En paſſant par Moulins, il fit épouſer Jeanne d'Albert fille unique & heritiere

1548. de Henri Roi de Navarre, & de Marguerite de France sa sœur, à Antoine de Bourbon Duc de Vendome : & ce fut de ce mariage que naquit quelque tems après Henri depuis Roi de France, & quatriéme de ce nom.

[illegible]

Mais lorsqu'il etoit au-delà des Monts, il apprit une nouvelle, qui troubla la joie qu'il recevoit des applaudissemens, que les peuples lui donnoient par tout où il paroissoit : c'étoit d'une sedition arrivée en Angoumois, & qui par la contagion du mauvais exemple, en causa de pareilles dans la plupart des Provinces voisines. Elle fut excitée à l'occasion de la Gabelle, & des extorsions, que faisoient ceux qui étoient commis pour lever les deniers du sel.

Annales de France. Belcar. Lib. 25.

Le desordre commença aux environs de Coignac & de Châteauneuf dans l'Angoumois. Quelques-uns des Commis étant allés dans les villages, pour faire païer les droits du Roi, furent insultés par les païsans de Lorignac, qui les poursuivirent jusqu'à Coignac, où ils se sauverent. La chose aïant été sçue dans les villages voisins, il n'en fallut pas davantage, pour les mutiner. Ils sonnerent le tocsin ; & s'étant mis en troupes, ils coururent de toutes parts chercher les Archers du sel, pour les assommer. A mesure qu'ils se répandoient dans la campagne, leur nombre grossissoit. Ils mirent à leur tête un bourgeois de Blansac, appellé Bois-menir & surnommé Galaffre, à qui ils donnerent le titre de Colonel, & un Gentilhomme vassal de M. de Barbezieux appellé Puïmoreau.

Ils envoïerent des billets par les bourgs & les villages, portant ordre aux habitans de se venir joindre à eux, pour exterminer les Gabeleurs, sous peine en cas de refus d'être eux-mêmes pillés & saccagés. Ils furent obeïs, & en peu de jours ils se trouverent au nombre de cinq à six mille hommes, quelques-uns armés d'epées, d'autres de fourches, d'autres de faux, d'autres de fleaux, de bâtons, de broches, de massues, faute d'autres armes.

Le Roi de Navarre, qui commandoit en ces quartiers-là, en aïant été averti, rassembla trois cens hommes d'armes, qu'il envoïa contre cette canaille, pour la dissiper ; car pour la Noblesse elle n'osoit prendre les armes contre les séditieux par la crainte de voir piller ses Châteaux & ses Terres.

D'abord que les hommes d'armes parurent en campagne,

le tocsin sonna de tous côtés : de sorte qu'apprehendant d'être enveloppés ils jugerent à propos de se retirer. 1548.

Cette retraite augmenta l'audace des mutins : l'esperance du pillage les fit joindre par tout ce qu'il y avoit de voleurs & de scelerats dans le païs, les païsans des villages les plus éloignés y accouroient de toutes parts, & cette multitude crut jusqu'à faire près de quarante mille hommes.

Après avoir pillé & ravagé tout le plat païs, ils oserent s'attaquer aux villes, & marcherent à Xaintes, faisant sur le chemin les plus effroïables desordres, & exerçant les plus horribles cruautés. Cette ville épouvantée leur ouvrit ses portes : & il lui en coûta beaucoup moins qu'elle n'auroit osé esperer ; car ils n'y déchargerent leur fureur, que sur les Bureaux des Fermiers du Roi, & sur les Officiers des Gabelles.

Ils allerent de là à Taillebourg, qui se mit en défense, & & qu'ils n'entreprirent pas de forcer : mais aïant sçu qu'on avoit emmené à Angoulême quelques-uns de leurs Capitaines, qui s'étoient écartés, & avoient été pris, ils allerent se camper autour de cette Capitale de la Province. Une volée de canon, qu'on tira de dessus les remparts, les épouvanta tellement, que Galaffre & Puïmoreau leurs Chefs eurent toutes les peines du monde à empècher qu'ils ne se débandassent. Les Magistrats, qui apprehendoient que la Ville ne fût affamée, ou que la populace ne se mutinât, leur offrirent de leur rendre leurs prisonniers. Ils accepterent l'offre, & se retirerent.

Le bruit de cette revolte s'étant répandu dans le Perigord, dans l'Agenoïs, dans le Limousin, dans la Gascogne, & dans le Poitou, les païsans commencerent à s'y attrouper, & les Magistrats des Villes fort embarrassés ne sçavoient quelles mesures prendre, pour arrêter les progrès d'un si funeste desordre. Monsieur du Lude Gouverneur de Poitou fit monter la Noblesse à cheval, & en jetta la plûpart dans Poitiers, pour empêcher que les séditieux ne s'en rendissent les maîtres. Les Gouverneurs firent par tout des Compagnies des principaux Bourgeois, qui montoient la garde, & faisoient la patrouille toutes les nuits avec autant d'exactitude que si une armée d'ennemis eût été au cœur du Roïaume.

Soulevement à Bourdeaux.

Mais rien n'inquieta plus la Cour, que le soulevement de la Ville de Bourdeaux, pour les dangereuses suites qu'il pou-

1548. voit avoir, soit par le mauvais exemple qu'elle donnoit aux autres Villes, soit par sa situation au voisinage de la mer, par où elle pouvoit aisément recevoir les secours étrangers, si elle n'étoit promptement soumise.

Les billets que les Chefs des Rebelles de la campagne avoient fait répandre parmi les peuples, l'avoient déja mise en mouvement; mais s'il y avoit eu assés d'intelligence entre le sieur de Moncins Gouverneur des Châteaux, & les Officiers de la Maison de Ville & du Parlement, il auroit été aisé d'appaiser le tumulte dans son commencement. Ce Seigneur dissimula, contre l'avis du President de Chassaigne, les manieres insolentes dont quelques Chefs des mutins userent à son égard. Ils virent par-là qu'on les craignoit & en devinrent plus intraitables. Ils sçurent que Moulane Gentilhomme du voisinage de Bourdeaux levoit quelques Soldats dans ses Terres, & virent bien que c'étoit pour mettre dans le Château Trompette & dans celui du Ha, où il n'y en avoit presque point, afin de tenir par ce moïen la Ville en respect. Ils en avertirent la populace qui courut de toutes parts aux armes, pilla les Bureaux, massacra les Officiers, alla au Parlement, contraignit les Presidens & les Conseillers de s'armer eux-mêmes & de marcher à leur tête, & demanda insolemment que le Gouverneur vînt à la Mairie pour lui parler.

Cruautés dont il fut suivi.

Le President de Chassaigne alla le trouver au Château du Ha; & sur l'esperance qu'il lui donna de pouvoir appaiser la sedition par sa presence, l'engagea à venir. En effet, s'étant fait faire audience, il parla à ceux qui étoient assemblés devant la Mairie, d'une maniere qui sembla les adoucir; mais un moment après arriverent trois ou quatre mille des plus furieux chargés du butin des maisons les plus riches de la Ville qu'ils venoient de piller; & loin de l'écouter, ils commencerent par le charger d'injures, & s'animant les uns les autres à mettre le comble à leur crime, ils se jetterent sur lui, & l'assommerent de mille coups.

Leur rage n'en demeura pas là, & joignant l'insulte & les railleries à la cruauté, ils firent des ouvertures à son corps mort en plusieurs endroits, les remplirent de sel, pour marquer que c'étoit en haine de la Gabelle qu'ils s'étoient revoltés, & laisserent le corps étendu sur la place, pour recommencer leurs pillages.

Neanmoins après quelques jours le tumulte cessa de telle sorte, que le Parlement appuïé des principaux Bourgeois se crut assés fort, pour arrêter quelques-uns des plus coupables, & entre autres un Marchand nommé François de la Vergne, qui fut tiré à quatre chevaux devant l'Hôtel de Ville. 1548.

Sur ces entre-faites arriva Sainte-Foi frere du sieur de Jarnac, apportant des Lettres du Roi, dans lesquelles, après avoir temoigné la surprise où il étoit, d'apprendre que des Sujets qui lui avoient été jusqu'alors si fideles, se fussent laissés emporter à de si extrêmes violences, il leur promettoit d'écouter leurs plaintes, & d'y avoir égard s'il les trouvoit justes.

Il est tout à coup appaisé.

On ne vit jamais mieux qu'en cette occasion, ce que c'est qu'une multitude sans chef, un rien la détermine à passer d'une extrêmité à l'autre. Ces Lettres ne furent pas plûtôt rendues publiques, que non seulement à Bourdeaux, mais encore dans tout l'Angoumois où la sédition avoit commencé, dans la Xaintonge & dans les autres Provinces mutinées, chacun se retira chés soi. Tout fut tranquille comme auparavant, & à cela près qu'on continua à faire exactement la garde dans les Villes, & que l'on voïoit par tout les dommages que les séditieux avoient faits dans la campagne, on ne s'appercevoit pas qu'il y eût eu la moindre émotion.

La Cour reçut avec joie une nouvelle si inesperée, qui fut suivie d'une autre non moins importante; c'étoit que Devese Gentilhomme Gascon s'étant saisi de la porte du Château Trompette avec cinquante ou soixante Soldats, en avoit chassé les Bourgeois, qui s'en étoient emparés après la mort de Monsieur de Moneins : car si ce Château étoit demeuré entre les mains des Bourdelois, on auroit eu beaucoup de peine à les soumettre, ou du moins à les punir de la maniere qu'on l'avoit resolu.

Cependant le Connétable & le Duc d'Aumale marchoient de ce côté-là avec dix mille hommes de pié & mille chevaux en deux corps, & se firent joindre en chemin par beaucoup de Noblesse. Ils arriverent à Langon au-dessous de Bourdeaux tenant cette Ville en suspens, & dans l'incertitude de ce qu'on lui préparoit, ou grace ou châtiment : car les Députés des Bourgeois aïant été jusqu'à Toulouse, au devant du Connétable pour lui rendre leurs respects, & lui representer que ni

1548.

le Parlement, ni aucun des Bourgeois un peu considerables, n'avoient eu nulle part à la révolte, ils furent renvoïés sans réponse; ce qui leur donna beaucoup plus de crainte que d'esperance.

Dès que l'armée parut à la vûe de Bourdeaux, le Capitaine de la Ville accompagné des principaux Habitans vint presenter les clefs au Connétable, & le supplia de ne point faire entrer les Lansquenets, qui pourroient causer du desordre dans une Ville parfaitement soumise aux ordres de Sa Majesté. Le Connétable reçut les clefs, & dit d'un ton severe au Capitaine, qu'il feroit pour le reste ce qu'il jugeroit être le plus à propos pour le service du Roi.

Quelques heures après il mit l'armée en bataille, & dix-huit pieces d'artillerie à la tête, & marcha vers la Ville avec autant d'ordre, que s'il eût été question d'y donner un assaut. Il fit occuper les portes par de gros corps de garde d'Infanterie. Quelques-uns disent qu'il fit abattre plusieurs toises du Rempart à côté de la porte, par où il entra. Mais Belleforest témoin oculaire, & de qui j'ai pris tout ce détail, ne dit rien de cette circonstance.

Annales de France L. 6.

Les Gendarmes entrerent en escadrons l'armet en tête & la lance sur la cuisse, l'Infanterie en bataillons, Enseignes déploïées, & allerent occuper les places, les murailles & les divers quartiers de la Ville.

La Ville ne laisse pas d'en être punie.

Ce spectacle martial, qui dans une autre conjoncture auroit donné beaucoup de plaisir aux habitans, les jetta dans la consternation, se voïant au moment d'être peut-être saccagés & taillés en pieces, Dès que les troupes eurent occupé leurs postes, le Connétable envoïa ordre aux Bourgeois, d'apporter toutes leurs armes à l'Hôtel de Ville, & commença à faire faire le Procès-verbal de tous les desordres qui avoient été commis pendant la sédition. Plusieurs Bourgeois furent mis en prison, & interrogés dans toutes les formes juridiques. Quelques jours après le Connétable prononça la Sentence, par laquelle il fut ordonné que la Maison de Ville seroit rasée, & qu'on éleveroit à la même place une Chapelle fondée aux dépens des Bourgeois, où l'on diroit des Messes & des Prieres à perpetuité pour le repos de l'ame du feu sieur de Moneins; que les Jurats avec six-vingts hommes du Conseil & de la

Jurade

Jurade de la Ville viendroient en habits de deuil, une torche allumée en la main devant le logis du Connétable faire amende honorable, pour demander pardon à Dieu, au Roi & à la Justice de leur rebellion, & en particulier pour le massacre de Monsieur de Moneins; que de là ils iroient aux Carmes où il avoit été enterré, pour en transporter le corps à la Cathedrale, où ils assisteroient au service; que la Ville seroit privée de tout droit de Communauté, de Jurisdiction, de Jurade, de Bourse, de Conseil de Ville; que toutes les cloches seroient dépendues non seulement à Bourdeaux, mais dans toutes les autres Villes, & dans tous les Bourgs, & Villages qui avoient eu quelque part à la sédition, qu'on enleveroit toute l'artillerie & toutes les armes qui s'y trouveroient; que tous les privileges de la Ville tant anciens que modernes seroient jettés au feu en presence des principaux Bourgeois; que les deux Châteaux seroient fortifiés, remplis de munitions de guerre & de bouche, qui seroient renouvellées tous les ans, & tout cela aux dépens des habitans; que le Roi y mettroit telle garnison & tels Gouverneurs qu'il trouveroit bon; que la Ville armeroit & entretiendroit deux vaisseaux pour la garde du port; qu'elle dédommageroit le Roi des frais qu'il avoit faits pour lever l'Armée; que le Parlement seroit interdit, jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté de le rétablir, & que cependant pour juger les procès, on assembleroit des Magistrats tirés des autres Parlemens du Roïaume. 1548.

Cette Sentence fut prononcée le vingt-sixiéme d'Octobre, & executée, excepté l'article de la démolition de l'Hôtel de Ville dont on abattit seulement une partie du corps du logis, où étoit la cloche de la Jurade, qui avoit servi à sonner le tocsin durant l'émeute. Ensuite on executa à mort ceux des Bourgeois & d'autres personnes arrêtées qui furent jugés les plus coupables. Monsieur du Lude fut établi Gouverneur, & on lui laissa le nombre de Gendarmerie & d'autres troupes qu'on jugea necessaire, pour contenir le peuple dans le devoir & la soumission.

Executions faites dans les autres Villes.

Après le châtiment de Bourdeaux, on envoïa des Commissaires dans les Provinces, où les peuples s'étoient soulevés, & on y fit diverses executions. Puimoreau, l'unique Gentilhomme qui avoit pris les armes avec les séditieux, eut la tête tran-

1548. chée, Galaffre & un nommé Talmagne qui avoient été les deux chefs, & avoient pris le titre de Colonels des Troupes revoltées, furent rompus vifs, après qu'on leur eût mis une couronne de fer toute rouge sur la tête, pour les punir de s'être attribué le commandement sur les Rebelles.

Tout étant pacifié, le Connétable & le Duc d'Aumale retournerent à la Cour par le Poitou, où ils reçurent les Requêtes qui leur furent presentées par cette Province & par celles de Perigord, de Limosin, de Xaintonge & d'Angoûmois. Elles s'obligerent à païer tous les ans au Roi quatre-vingt mille livres, & à lui donner incessamment deux cens mille écus comptant. Dans la suite, le Roi aïant reçu les Bourdelois en ses bonnes graces, la Guienne fit avec les autres Provinces que j'ai nommées, le rachat des impôts sur le sel pour la somme de douze cens mille livres.

Le Roi dans son voïage aïant donné les ordres necessaires pour la sureté de ses frontieres, & la revolte de Guienne n'aïant servi qu'à affermir davantage son autorité, se crut en état non seulement de ne pas craindre la guerre dont les Anglois le menaçoient à cause de ce qui s'étoit passé en Ecosse; mais même de la leur declarer, s'ils refusoient de lui restituer Boulogne, qu'ils retenoient encore depuis la derniere paix.

Affaires d'Angleterre.

Du Tillet, Recueil de traités.

Par le Traité du Camp d'entre Guisnes & Ardres, la France étoit en droit de differer jusqu'en 1554. le païement des sommes dont on étoit convenu pour la restitution de cette place; mais le feu Roi apprehendant que dans un si long intervalle il ne survînt quelque obstacle à l'execution de ce Traité, avoit aussi-tot après sommé Henri VIII. de recevoir le remboursement. Ce Prince avoit toûjours éludé, esperant, que tandis qu'il auroit Boulogne en sa puissance, le Roi n'oseroit traverser sa negociation avec les Ecossois touchant le Mariage d'Edouard avec la jeune Reine d'Ecosse. Ils moururent l'un & l'autre sur ces entrefaites; & Henri II. dès qu'il fut sur le Thrône, vint à bout, ainsi que je l'ai raconté, d'empêcher le Mariage dont il étoit question, & d'enlever la Reine d'Ecosse pour la faire épouser au Dauphin.

Le refus que Henri VIII. avoit fait de rendre Boulogne aux conditions marquées, mit le Roi en droit de recourir aux armes, pour se remettre en possession de cette place: & la situa-

tion des affaires d'Angleterre l'y détermina. La guerre civile y étoit fort allumée par la revolte de Thomas Seymer Amiral d'Angleterre, qui s'étoit soulevé contre le Duc de Sommerset son frere. Les deux partis s'animerent tellement l'un contre l'autre, que l'Amiral aïant été pris, eut la tête coupée, & dans la suite le Duc lui-même fut mis en prison. Monsieur de Termes dans le même tems poussoit vivement les Anglois en Ecosse, & la garnison d'Hadington ravagée par la peste fut obligée d'abandonner cette place; ce qui ruina entierement leurs affaires en ce païs-là. 1548.

Embarras de l'Empereur en Allemagne.

D'ailleurs le Roi étoit bien informé des nouveaux embarras où l'Empereur se trouvoit en Allemagne. Le Concile contre sa volonté avoit été transferé à Boulogne, à cause de la peste qui étoit à Trente. Il en sollicitoit toûjours le retour dans cette ville-là, où son Ambassadeur & les Evêques Imperialistes étoient demeurés; & comme il vit que les choses tiroient en longueur, il fit publier un de ces *Interim* dont il se servoit de tems en tems, pour suspendre les disputes des Protestans & des Catholiques, jusqu'à ce que le Concile general eût reglé les affaires de la Religion: & ce nom d'*Interim* fut donné particulierement à l'Edit qu'il publia pour lors à Ausbourg.

Edit qu'il publie à Ausbourg sous le nom d'Interim.

Entre vingt-six articles qu'il contenoit, il y en avoit deux fort extraordinaires, l'un permettoit l'usage de la Coupe, c'est-à-dire, de l'Eucharistie sous les deux especes, & l'autre le Mariage des Prêtres. Cela fut regardé comme une des plus insoûtenables entreprises qui se pussent faire sur l'autorité de l'Eglise, & comme infiniment injurieuse au Concile & au Saint Siege. On disoit que l'Empereur portoit la main à l'encensoir, & l'on mettoit l'*Interim* dans le même rang que tous ces Edits * si détestés dans l'ancienne Histoire Ecclesiastique, qui furent publiés par les Empereurs Zenon, Heraclius & Constans du tems des Eutychiens & des Monothelites. Mais ce qui chagrina le plus l'Empereur fut que, ni les Catholiques, ni les Protestans ne s'accommoderent point de cet *Interim*; que les uns & les autres le combattirent par des écrits, & que ce moïen ne servit qu'à augmenter les troubles sur le fait de la Religion, au lieu de les assoupir.

* L'Enotique, l'Ecthese, le Type.

1548. L'emprisonnement du Lantgrave de Hesse, & l'infidelité dont on avoit usé à son égard, avoient extrêmement irrité les Princes même du Parti Imperial, & sur-tout le Duc Maurice de Saxe & Joachim Electeur de Brandebourg; parce que c'étoit sur leur parole que le Lantgrave s'étoit livré entre les mains de l'Empereur; & ce Prince se voïoit par là en danger de ne pas tirer de sa victoire les avantages, qu'il s'en étoit promis pour la tranquillité de l'Allemagne.

1549. Ce fut donc dans ces favorables conjonctures, que le Roi résolut de rompre avec les Anglois. Il avoit déja un assés grand nombre de Troupes sur pié; & il en fit encore lever quelques-unes sans bruit. De plus sous prétexte de faire la ceremonie du Couronnement de la Reine, & de son entrée à Paris avec la magnificence qui convenoit, une grande partie de la Noblesse du Roïaume eut ordre de s'y rendre: & y vint avec une nombreuse suite de Gendarmes. Enfin après quelques jours passés en de frequens tournois, en courses de chevaux, & en autres divertissemens ordinaires en de pareilles occasions, le Roi partit brusquement de Paris avec sa maison, pour se rendre à Abbeville au commencement d'Août; & le Connétable & le Duc d'Aumale, qui avoient été faire la revûe des Troupes sur la frontiere, vinrent le joindre à Montreuil.

Le Roi profite de cette conjoncture pour rompre avec les Anglois.

Belcar. l. 25. de Thou l. 4. Annales de France, &c.

Toute l'Armée étant assemblée, on marcha à Boulogne. Il fallut attaquer plusieurs Forts, que les Anglois avoient élevés aux environs, pour défendre les approches de cette place. On commença par celui de Sellacque, qui fut emporté l'épée à la main. Celui de Blanconnet, celui de Montlambert, ou Boulambert, & les autres furent partie abandonnés, partie après quelque résistance rendus par composition. On y trouva beaucoup d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche; & il ne resta plus que la Tour d'Ordre, dont l'attaque étoit très-difficile. Comme les pluïes de l'Automne, qui commençoient, en augmentoient la difficulté, on se contenta de la bloquer jusqu'au printems, & d'empêcher par divers postes, qu'on occupa, que rien n'entrât dans Boulogne pendant l'hiver.

Il fait marcher son armée à Boulogne.

Avant la prise de ces Forts Leon Strozzi, qui commandoit la flotte de France, avoit défait celle d'Angleterre. Il l'attaqua

pendant une bonace ; & les galeres de France coulerent à fond plusieurs vaisseaux ennemis.

1549.

Tous ces désavantages servirent de prétexte à Jean Duddlei Comte de Varvick, pour soulever une grande partie de la Noblesse contre le Protecteur, qui fut arrêté, & mis en prison. On étoit resolu de lui faire son procès : mais les amis communs réconcilierent ensemble ces deux Seigneurs. Le fils du Comte de Varvick épousa la fille du Protecteur : & ce Comte eut pour récompense de sa révolte, le Titre de Duc de Northumberland.

1550.

Les Anglois intimidés proposent de traiter de paix.

Cependant les esprits avoient paru si aigris, qu'on doutoit fort de la durée de cette réconciliation, & la suite fit voir que ce n'étoit pas sans sujet. La crainte d'une nouvelle guerre civile, jointe au succès des armes de Paule * de Termes en Ecosse, inspira aux plus sages du Conseil d'Angleterre le dessein de terminer leurs differends avec la France par un Traité de paix. Boulogne étoit serrée de si près, qu'ils la regardoient comme perdue, & ils offrirent de la rendre au Roi aux conditions du Traité fait entre François I. & Henri VIII.

Elle est conclue à condition de rendre Boulogne au Roi.

Du Tillet, Recueil de Traités.

Leonard, Recueil de Traités t. 2.

Lettre du Roi au Maréchal de la Marck au Recueil de M. de Lamoignon t. 9.

Les Députés de part & d'autre s'assemblerent entre Boulogne & le Fort d'Outre-eau, & après bien des conferences la chose fut conclue le vingt-quatriéme du mois de Mars. Le Roi consentit à donner quatre cens mille écus au Roi d'Angleterre en deux termes, dont le dernier seroit la mi-Août, pour la restitution de Boulogne avec toute l'artillerie, & toutes les munitions, qui s'y trouveroient. Le Roïaume d'Ecosse fut compris dans le Traité, & il fut dit que le Roi d'Angleterre ne pourroit l'attaquer pour tous les anciens sujets de querelles, & à moins que les Ecossois ne lui en donnassent de nouveaux.

Ce Traité fut confirmé avec serment à Amiens par le Roi & par Milor Coban, qui vint l'y trouver, & il fut executé. Boulogne fut rendue six semaines après. Le Roi y fit son entrée le quinziéme de Mai, & les deux Princes s'envoïerent l'un à l'autre le Collier de leur Ordre en signe d'une parfaite réconciliation.

* Monsieur de Termes ne s'appelloit point Paul, comme les Historiens l'appellent ordinairement, mais Paule ; cela se voit par les Lettres originales de ce Seigneur, qui sont dans les Recueils de M. le President de Lamoignon. C'étoit apparemment à l'honneur de S. François de Paule, qu'on lui avoit donné ce nom au Baptême.

1550.

Cette paix déplut fort à l'Empereur, qui malgré ses grands Etats n'etoit principalement redoutable à la France, que par la diversion des Anglois, ainsi qu'on l'a pù remarquer dans l'Histoire du precedent Regne. Il avoit fait tout son possible durant les derniers troubles de Guienne, pour engager le Conseil d'Angleterre à soûtenir la revolte de Bourdeaux, & à se servir d'une si belle occasion, pour se remettre en possession de cette Province. Il avoit envoïé pour ce sujet en Angleterre le Comte de Bure: mais la promptitude, avec laquelle on pourvut à ce desordre, rompit toutes ses mesures: & il tâcha depuis de persuader au Roi, que c'étoit pour d'autres affaires qu'il avoit envoïé le Comte à la Cour d'Angleterre. On ne le crut pas: mais on vit par ces especes d'excuses, qu'on ne lui demandoit point, qu'ensuite de cette paix il apprehendoit plus la guerre avec la France, qu'il ne la souhaitoit.

Thuan. l. liv. 24.

Le Roi étoit dans une disposition toute contraire, par la connoissance certaine qu'il avoit de l'aversion de la plûpart des Princes d'Allemagne, tant Protestans que Catholiques, contre l'Empereur. Il sçavoit qu'ils portoient fort impatiemment la maniere haute, dont il les gouvernoit: mais ce jeune Prince moins vif que son Prédecesseur ne vouloit rien précipiter.

Il renouvella l'Alliance avec les Suisses, les Grisons, & les Valesiens pour tout le tems de son Regne, & pour cinq ans après sa mort: & il est à remarquer qu'au lieu que jusqu'alors la France ne concluoit ces sortes de Traités avec les Suisses, qu'à force d'argent, le Canton de Soleure prêta cette année au Roi cinquante mille écus; ce qui montre que dès ce tems-là les Suisses, par les sommes qu'ils avoient tirées de leurs Alliances avec nos Rois, & par le commerce avec les Marchands de ce Roïaume, étoient devenus assés riches.

Recueil de Traités par Leonard t. 4. Memorial de la Chambre des Comptes de Paris coté qq. fol. 116. verso.

Il n'y eut que les Cantons de Berne & de Zurik, qui ne vouloient pas signer le Traité, tant parce que Zuingle leur ancien Apôtre leur avoit défendu de s'allier avec les Princes qui ne suivoient pas leur Religion, que parce que le Roi usoit dans son Roïaume d'une grande severité contre les nouveaux Sectaires. L'année d'après la paix de Boulogne, il fit un nouveau Traité avec le Roi d'Angleterre, par lequel le mariage de ce Prince fut arrêté avec Elizabeth de France fille du Roi, âgée de six ans; mais ce mariage ne fut point accompli, parce

Au même Recueil t. 2.

qu'Edouard mourut avant que la Princesse fût en âge de l'épouser. 1550.

Le Roi assuré de ces deux côtés examinoit toutes les démarches de l'Empereur, bien résolu de ne lui rien passer sur ces manieres imperieuses, dont il usoit quelquefois avec François I. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt à une rupture immédiatement après le Traité de Boulogne ; car Marie Reine de Hongrie sœur de l'Empereur, Gouvernante des Païs-bas, aïant sçû que le Maréchal de Saint André devoit passer de Calais en Angleterre, pour y porter la ratification du Traité, & presenter à Edouard le Collier de l'Ordre de Saint Michel, elle envoïa au Pas de Calais des vaisseaux, pour l'enlever : de quoi le Maréchal aïant été informé, il alla s'embarquer à Dieppe. Il y fit arrêter trois navires Flamans, pour lui servir d'ôtages, & laissa ordre de ne les point relâcher, qu'on n'eût nouvelle de son arrivée en Angleterre.

Ce Prince est fort mécontent de l'Empereur.

La Gouvernante informée de ce qui s'étoit passé à Dieppe, fit aussi de son côté saisir tous les vaisseaux des Marchands François dans les ports de Flandres, & porter les marchandises & les voiles à terre. On s'accorda depuis après quelques éclaircissemens, chacun prétendant n'avoir pas commencé, & la chose n'eut point de suite : mais dès l'année suivante on en vint aux armes à l'occasion que je vais dire.

Pierre-Louis Farneze Duc de Parme, fils du Pape, avoit été massacré à Plaisance en 1547. dans une sédition. Le Pape étoit persuadé que la chose ne s'étoit pas faite à l'insçû de l'Empereur, ou du moins sans le consentement de ses Ministres, parce que ce Prince haïssoit le Duc, dont il connoissoit l'inclination Françoise ; & il croïoit qu'il avoit eu part à la derniere conspiration de Genes. Il n'avoit jamais voulu approuver la donation que le Pape avoit faite de Parme & de Plaisance au Duc Pierre & l'échange de ces places avec Camerin & Nepi, quoiqu'après la mort de ce Duc, les Duchés de Parme & de Plaisance dussent revenir à Octavio Farneze son gendre ; car Octavio avoit épousé Marguerite d'Autriche fille naturelle de l'Empereur. Ce qui augmenta le soupçon du Pape fut qu'après l'assassinat de Pierre Farneze, Ferdinand de Gonzague Gouverneur de Milan s'étoit emparé de Plaisance, & avoit aussi tâché de se saisir de Parme, prétendant que ces deux Villes

A quelle occasion il lui déclara la guerre.

1550. étoient des Fiefs de l'Empire & un démembrement du Milanès. Gonzague apporta pour prétexte de la prise de Plaisance, qu'il apprehendoit qu'elle ne se donnât aux François ; & que la paix d'Italie n'en fût troublée. Tout cela joint à la publication de l'*Interim* en Allemagne, & aux continuelles chicanes que l'Empereur faisoit à l'occasion du Concile, avoit extrêmement irrité le Pape contre lui.

La colere de Paul III. alla si loin, qu'il fit proposer au Roi de s'unir avec lui contre l'Empereur. La proposition fut bien reçue : mais aïant été examinée dans le Conseil, le grand âge du Pape, qui avoit quatre-vingts ans, fit qu'on alla bride en main, & qu'on ne se pressa pas de conclure, pour ne pas s'embarquer mal à propos dans une affaire, qui ne pouvoit pas manquer d'avoir de grandes suites. On tira la chose en longueur, d'autant plus qu'on sçavoit que le Pape, nonobstant les avances qu'il faisoit auprès du Roi, negocioit sans cesse avec l'Empereur pour la restitution de Plaisance.

Palavicin. Hist. Conc. Trid. l. 11.

Cependant Jerôme Dandino, Evêque d'Imola, arriva à la Cour de France, pour conclure le mariage d'Horace Farneze Duc de Castro, frere cadet d'Octavio, avec Diane legitimée de France, fille naturelle du Roi, dont on traitoit depuis quelque tems : mais le principal motif de son voïage étoit la conclusion de la ligue. L'article du mariage ne souffrit aucune difficulté : & afin qu'il servît à faciliter l'affaire de la ligue, le Nonce offrit de transporter le Domaine de Parme & de Plaisance à Horace, en l'ôtant à Octavio.

Cette offre fit beaucoup de plaisir au Roi, qui aimoit tendrement sa fille : mais le Pape pour plus grande sûreté vouloit que les Suisses entrassent en cette ligue. Le Roi n'avoit point encore renouvellé l'alliance avec eux, quoique deslors il prît ses mesures pour cela : & la chose demandoit du tems. Cependant le Pape, qui après tout n'en vouloit venir à la guerre qu'à la derniere extrêmité, cherchoit des expediens ; pour s'accommoder avec l'Empereur.

Après en avoir tenté plusieurs qui ne réussirent pas, il se détermina à celui que Betano son Nonce à la Cour Imperiale lui suggera, à l'occasion d'un entretien qu'il avoit eu avec le Pere Soto Dominiquain Confesseur de l'Empereur. Ce Pere lui fit entendre que quand même Parme & Plaisance ne seroient

pas

pas des Fiefs de l'Empire, il ne s'ensuivroit pas que l'Empereur dût trouver bon, que le Pape en eût disposé en faveur de sa famille, & que la cession, qu'on prétendoit en avoir été faite au saint Siege par quelques Traités, n'avoit lieu qu'autant que ces deux Villes demeureroient unies à l'Etat Ecclesiastique. 1550.

Sur cette ouverture le Pape prit la résolution d'annuler la transaction passée entre lui & Octavio Farneze son petit-fils, & de reünir Parme & Plaisance au Domaine du saint Siege, en rendant le Duché de Camerin & Nepi à Octavio, qui les avoit donnés en échange pour le Parmesan & le Plaisantin. Il n'en fit point de mystere au Cardinal de Ferrare, chargé alors des affaires de France & de la négociation touchant la ligue, sur laquelle le Pape continuoit d'être fort irresolu.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Roi, au Recueil de M. de Lamoignon vol. 7.

Mais Octavio au desespoir de perdre un si bel Etat, & de voir le Pape son grand-pere & l'Empereur son beau-pere conspirer ainsi l'un avec l'autre, pour le dégrader, s'emporta furieusement contre l'injustice d'un tel projet, & partit de Rome sans prendre congé du Pape, pour s'assurer de Parme, & la défendre au peril de sa vie. Mais Camille des Ursins, que le Pape y avoit mis, pour y commander, refusa de lui remettre la place sans un ordre exprès de Sa Sainteté: de sorte qu'il fut obligé d'en sortir: & s'abandonnant à son chagrin, non seulement il n'obéit point au commandement, que le Pape lui envoïa par le Cardinal du Mont de revenir à Rome; mais encore il traita avec Ferdinand de Gonzague, pour être mis en possession de Parme & de Plaisance, & les tenir, non point comme Fiefs du S. Siege, mais comme Fiefs de l'Empire sous la protection & dans la dépendance de l'Empereur.

Lettre du Baron de la Garde au Recueil de M. de Lamoignon vol. 8.

Il écrivit au Cardinal Farneze son frere la résolution où il étoit, & lui fit sçavoir qu'il n'avoit pas encore conclu avec Gonzague: mais qu'il alloit sans délai terminer ce Traité, si le Pape n'ordonnoit à Camille des Ursins de lui livrer la ville de Parme.

Cette lettre aïant été montrée au Pape par le Cardinal, il en fut si outré, qu'il tomba évanouï dans le moment: & étant revenu à lui, il fut saisi d'une fiévre, dont il mourut quelques jours après, le dixiéme de Novembre de l'an 1549.

Mort du Pape Paul III.

Cette mort fut regardée comme une punition de son exces-

1550. ſive tendreſſe pour ſa famille, & de l'extrême paſſion qu'il avoit eue, pour l'elever, étant d'ailleurs, à ce foible près, un bon Pape & un grand homme. Ce fut l'unique ſcrupule qu'il eut à la mort; & il repeta pluſieurs fois en ces derniers momens ce verſet du Pſalmiſte : *Si mei non fuiſſent dominati, tunc immaculatus eſſem, & emundarer à delicto maximo* : C'eſt-à-dire, ſuivant l'application qu'il faiſoit de ces paroles à ſa conduite : Si je n'avois point fait mes parens Princes, je ſerois maintenant ſans reproche devant Dieu, & exempt d'un très-grand peché.

La mort du Pape mit fin à la négociation de l'Evêque d'Imola à la Cour de France. L'affaire de Parme & de Plaiſance demeura ſuſpendue, & les Princes appliquerent tous leurs ſoins à ménager l'election d'un Pape tel que chacun d'eux le ſouhaitoit pour ſon interêt particulier.

Onuph. de Rom. Pont.

De cinquante-quatre Cardinaux qu'il y avoit pour lors, il n'y en eut que quatre qui ne furent point de ce Conclave. Trois mois d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Paul III. & l'exaltation de ſon ſucceſſeur donnerent le loiſir aux cinquante autres de s'y rendre. Le Roi à cauſe de la vieilleſſe du Pape avoit eu la précaution d'envoïer à Rome ſous divers pretextes pluſieurs des Cardinaux François dès l'an 1547. & les autres s'y étant rendus ſur la nouvelle de la mort du Pape, ils s'y trouverent douze de la Nation.

Belcar. liv. 25.

Trois Factions dans le Conclave pour l'élection de ſon ſucceſſeur, qui prit le nom de Jules III.

Il y avoit trois factions dans le Conclave; celle de l'Empereur, celle du Roi de France, & celle des Farnezes, petits-fils du feu Pape. Ces deux dernieres s'étant reünies, l'emporterent ſur celle de l'Empereur : & aïant donné l'excluſion au Cardinal Pol Anglois, qui fut ſur le point d'être élû, elles choiſirent Jean Marie Cardinal du Mont, Evêque de Paleſtrine, & qui avoit été fait par le feu Pape Préſident du Concile de Trente. Les Farnezes tournerent de ce côté-là, parce que ce Cardinal avoit toûjours été fort attaché à leur famille, & les François les ſeconderent, parce qu'il n'avoit jamais paru contraire à la France, & qu'en quelque occaſion il n'avoit pas fort menagé l'Empereur. Il prit le nom de Jules III. & auſſitôt après ſon Couronnement il ſe propoſa principalement deux choſes, l'une fut de continuer le Concile, & de le raſſembler à Trente, & l'autre de terminer l'affaire de Parme.

1550.

Dans les instructions données au Nonce Pighino 1. Juillet an. 1550.

Il vint à bout de la premiere, & après quelques difficultés, qu'il trouva moïen de lever, l'Empereur & le Roi y donnerent les mains : mais il n'en fut pas ainsi de la seconde, quoiqu'il tâchât par toutes sortes de voies d'en faciliter la conclusion, car il fit offrir à l'Empereur par Pighino son neveu, de le laisser en possession de Plaisance, à condition de quelque dédommagement pour Octavio à l'égard des revenus, & pourvû qu'il consentît que ce Duc retînt Parme comme feudataire de l'Eglise Romaine, sans entrer en discussion des droits de l'Empire & du saint Siege sur ces Domaines : & pour disposer l'Empereur à consentir à ce qu'il lui proposoit, il accorda à Mendoza Ambassadeur de ce Prince plusieurs graces considérables, qu'il lui demandoit, & entre autres il rendit à Ascagne Colonne toutes les places & toutes les dignités, dont Paul III. l'avoit dépouillé.

Lettre de Pierre Strozzi au Roi au Recueil de M. de Lamoignon t. 4.

L'Empereur n'aïant point agréé cet expedient, il lui en fit proposer un autre par le Nonce Betoné, qu'il lui envoïa. Ce fut qu'Octavio tînt Parme & Plaisance conjointement du saint Siege & de l'Empire, & qu'il fît serment de fidelité au Pape & à Sa Majesté Imperiale ; que l'Empereur gardât tant qu'il le jugeroit à propos la Citadelle de Plaisance ; qu'on ne choisît pour Gouverneur de la ville qu'une personne qui lui fût agréable ; & qu'Octavio n'y fît point sa résidence.

Que si l'Empereur n'étoit point encore content de pareilles offres, le Nonce avoit ordre de consentir qu'Octavio reçût l'Investiture pour Plaisance des mains de l'Empereur, sans consequence néanmoins pour les droits du saint Siege, & même que l'Empereur gardât Plaisance, mais comme une mouvance du saint Siege, pourvû qu'il cedât tous ses droits sur Parme à Octavio.

Le Nonce étoit chargé de dire à l'Empereur, que l'empressement du Pape pour finir ce differend, venoit de ce qu'il étoit bien informé que le Roi de France sous main animoit Octavio & Horace son frere à tenir ferme, par les promesses qu'il leur faisoit de les soûtenir ; qu'il ne falloit point pousser à bout ces deux Seigneurs, qui étoient au desespoir de se voir sur le point d'être privés de leur Souveraineté ; qu'il conjuroit Sa Majesté Imperiale de prévenir une cruelle guerre, dont l'Italie étoit menacée à cette occasion ; que la chose ne

155. ſouffroit plus de delai, & qu'il demandoit une réponſe prompte & déciſive là-deſſus.

En effet le Pape ne raiſonnoit que trop juſte en cette rencontre. Le Nonce Betone étant tombé malade en chemin, & ſa maladie aïant ſuſpendu la négociation, Horace Farneze ſur le point de devenir gendre du Roi, & prévoïant que ſi Octavio étoit dépouillé du Duché de Parme, il faudroit lui rendre le Duché de Caſtro, qu'Octavio ne lui avoit cedé qu'en ſuppoſant que Parme lui demeureroit, ſçut ſi bien tourner ſon eſprit & celui des principaux de ſa famille, qu'ils réſolurent de ſe jetter entre les bras de la France, & d'implorer la protection du Roi.

Cette reſolution cauſa au Pape une extrême inquietude, car comme il s'agiſſoit d'un Fief de l'Egliſe, il voïoit bien qu'il ſeroit dans la neceſſité de prendre parti, & de rompre avec le Roi de France, ou avec l'Empereur. Le Cardinal de Ferrare chargé des affaires de France d'une part, & Dom Diegue de Mendoza Ambaſſadeur de l'Empereur de l'autre, l'aſſiegeoient ſans ceſſe, & le preſſoient de ſe déterminer chacun ſuivant les intentions de ſon maitre; & Mendoza tout contraire qu'il lui avoit été dans le Conclave, avoit pris un grand aſcendant ſur ſon eſprit.

Dans cet embarras il temporiſoit tant qu'il pouvoit. Il envoïa aux Farnezes Pierre Camaïano ſon Camerier, qui tâcha en vain de les ramener. Ils les menaça des cenſures de l'Egliſe, de les dépouiller de tous leurs biens, de leur faire leur procès comme à des rebelles coupables de felonnie: mais rien de tout cela ne les ébranla.

Palavicin. Hist. Conc. Trid. l. 11. c. 11.

Le Pape fit faire au Roi de grandes plaintes par ſon Nonce, de ce qu'en prenant la protection des Farnezes, il alloit allumer la guerre en Italie dans un tems, où la paix étoit plus neceſſaire que jamais à l'Egliſe, pour y rétablir la tranquillité par le moïen du Concile, & le conjura de lui abandonner les interêts d'une maiſon qui lui étoit très-chere, & dont il prendroit ſoin comme des ſiens propres.

Le Roi ſe plaint que le Pape eſt trop porté pour l'Empereur.

Les remontrances du Nonce furent très-mal reçûes. Le Roi lui dit qu'il étoit fort ſurpris que le Pape ſe plaignît de lui, au lieu de le remercier du zele qu'il avoit pour le ſaint Siege, dont il prenoit la cauſe en main; que l'Empereur s'étoit déja

saisi de Plaisance Fief de l'Eglise Romaine ; qu'elle étoit à la veille de perdre encore le Duché de Parme, sur lequel le Gouverneur de Milan avoit tenté diverses entreprises ; qu'il voïoit bien que le Pape avoit oublié qu'il lui étoit redevable de son exaltation ; que son Ambassadeur l'avoit informé de tout ce qui se passoit à Rome ; que le Pape ne songeoit qu'à se menager les bonnes graces de l'Empereur : mais qu'il ne seroit peut-être pas long-tems sans s'en répentir. 1550.

Il n'en demeura pas là ; car peu de tems après il écrivit une lettre circulaire aux Evêques de son Roïaume, pour leur donner ordre de se rendre au plûtôt à leurs Eglises, que leur absence rendoit exposées à la séduction des nouveaux heretiques, qui se glissoient par tout, & pour leur faire sçavoir la résolution qu'il avoit prise de pourvoir à la sûreté de la Religion dans son Etat par un Concile National, s'il en étoit besoin. C'étoit assés faire entendre au Pape qu'il alloit empêcher la continuation du Concile de Trente, & qu'il n'étoit pas résolu de garder de fort grandes mesures avec lui, s'il le voïoit trop pancher du côté de l'Empereur. 1551.

Quelques-uns pretendirent que la crainte de la dissolution du Concile n'étoit pas un motif fort puissant, pour arrêter Jules III. & que non seulement il ne l'apprehendoit pas, mais même qu'il la souhaitoit ; car c'étoit un préjugé dont on avoit peine à se défaire alors dans le monde, que depuis le Concile de Constance les Papes ne s'accommodoient point des Conciles Generaux, parce qu'on y parloit toûjours de la reformation de l'Eglise, non seulement dans ses membres, mais encore dans son chef. Quoi qu'il en soit de la verité ou de la fausseté de ce soupçon sur les intentions du Pape à cet égard; il est certain qu'il ne vouloit rompre avec le Roi qu'à la derniere extrêmité ; mais qu'il étoit résolu de le faire plûtôt que de s'attirer l'Empereur sur les bras. Bel. l. 25.

Le Pape aïant pris cette résolution, envoïa l'Evêque d'Imola à l'Empereur, & Ascagne Corneïo son neveu, fils de sa sœur, à la Cour de France, pour engager ces Princes à entrer dans ses vûes. *Effet que ces plaintes produisirent sur son Esprit.*

L'Evêque eut ordre de s'ouvrir uniquement à l'Empereur, auquel le Pape avoit déja communiqué ce que le Cardinal de Ferrare lui avoit dit en secret, touchant les lettres que

1551.

[illegible]

le Cardinal de Tournon & Paule de Termes nouvel Ambaſſadeur de France à Rome, & lui-même avoient reçûes du Roi, ſçavoir, que ce Prince trouvoit fort étrange, que le Pape l'empêchat de défendre, contre les injuſtes prétentions de l'Empereur, une ville de l'Etat Eccleſiaſtique; qu'il étoit de l'interêt du ſaint Siege & de toute l'Italie de s'oppoſer à l'agrandiſſement de la puiſſance de la Maiſon d'Auſtriche, qui n'etoit deja que trop formidable à toute l'Europe; que la France ſeule etoit capable d'en arrêter les progrès, & qu'il ne pourroit pas refuſer aux Farnezes la protection qu'ils lui demandoient; que le Cardinal de Ferrare lui avoit ajoûté, qu'il étoit convenu avec le Cardinal de Tournon & l'Ambaſſadeur de tenir ces lettres ſecretes juſqu'à l'arrivée d'Aſcagne Corneïo à la Cour de France, pour attendre le ſuccès de ſa négociation; mais qu'il n'avoit pas crû rien faire contre la fidelité qu'il devoit au Roi, en prévenant Sa Sainteté ſur le contenu de ces lettres, qui pourroient lui ſervir à prendre des meſures plus juſtes & plus conformes à ſes bonnes intentions pour la paix; qu'il lui avoit en meme tems conſeillé de ne point pouſſer à bout les Farnezes. Mais d'uſer de diſſimulation & de condeſcendance à leur égard, comme Jules II. & Clement VII. avoient fait à l'égard d'Alphonſe Duc de Ferrare, & Paul III. envers le Duc d'Urbin, qui étant feudataires du ſaint Siege comme Octavio Farneze, s'étoient également écartés de leur devoir, & que c'étoit même la maniere dont l'Empereur en uſoit actuellement envers pluſieurs Princes d'Allemagne ſes vaſſaux.

Le Pape après tant de marques de franchiſe qu'il donnoit à l'Empereur aux dépens du ſecret qu'on lui avoit confié, lui avoit propoſé le deſſein où il étoit de tirer les choſes en longueur, de fatiguer les Farnezes par le renouvellement des cenſures qu'il avoit deja lancées contre eux, de les obliger par la menace de leur déclarer la guerre, à s'épuiſer en frais & en préparatifs pour ſe défendre, & à leur rendre par là la protection de France ſi onéreuſe, qu'ils priſſent d'eux-mêmes le parti de ſe ſoumettre au ſaint Siege.

L'Empereur n'avoit point goûté cette réſolution à cauſe de l'incertitude de l'evenement, & d'autant que les troupes Françoiſes étant une fois dans Parme, le tiendroient en de

continuelles inquietudes pour le Duché de Milan. Ainsi il déclara au Pape qu'il étoit résolu de tout hazarder, plûtôt que de souffrir les François si proche du Milanès, soûtenus du voisinage de Turin & des autres Places qu'ils occupoient dans le Piémont. 1551.

Le Pape sur cette réponse de l'Empereur donna ordre à l'Evêque d'Imola, d'assurer ce Prince de la sincerité avec laquelle il vouloit agir avec lui, de lui rendre un compte exact de tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors dans cette affaire, de l'indignation où il étoit contre le Duc de Parme & contre le Roi de France pour le mépris qu'ils avoient fait de ses conseils; que desesperant de les ramener par les voies de douceur, il étoit déterminé à se rapporter de tout à la prudence de Sa Majesté Imperiale : & que si elle prenoit le parti de la guerre, il joindroit ses armes aux siennes; qu'au reste l'Empereur avoit plus d'experience que lui en cette matiere; qu'il connoissoit mieux ses forces & ses ressources; qu'il le conjuroit avant que de s'engager & d'embarquer le saint Siege dans une si dangereuse guerre, de faire reflexion sur les suites qu'elle pourroit avoir; qu'il vît sur-tout s'il avoit assés d'argent pour la soûtenir; qu'il sçavoit que le Roi de France entretenoit toûjours des liaisons avec les Turcs; que d'Aramon son Ambassadeur à la Porte y étoit fort consideré; qu'il y avoit à craindre une fâcheuse diversion de ce côté-là; qu'il ne falloit plus penser à continuer le Concile, si la guerre s'allumoit; que l'Allemagne n'étant pas encore fort tranquille, il pourroit s'y faire une dangereuse révolution, & qu'apparemment c'étoient ces raisons qui rendoient le Roi de France si obstiné à proteger les Farnezes.

Ce fut là le précis des instructions de l'Evêque d'Imola rapportées par Palavicin dans son histoire du Concile de Trente, où il nous apprend aussi le contenu de celles qui furent données au neveu du Pape pour la Cour de France. Liv. 11. C. 13.

Elles se réduisoient à deux articles : l'un regardoit le Concile de Trente; sur quoi après avoir assûré le Roi de la tendresse du Pape pour sa personne Roïale & de sa bonne volonté pour la maison des Farnezes, il devoit le conjurer de ne point mettre d'obstacles à la continuation du Concile, de declarer que par la Lettre circulaire qu'il avoit écrite aux

Instructions dont il chargea son Nonce en France.

Evêques de son Roïaume, il ne prétendoit point empêcher
1551. d'aller à Trente ceux que des raisons importantes n'obligeroient pas à rester en France, & de considerer que le plus grand peché que pouvoit faire un Prince Chrétien en de pareilles conjonctures, étoit d'oter à l'Eglise un remede si efficace & établi de Dieu pour guerir les grands maux dont elle étoit affligée.

Sur l'autre article qui regardoit le differend de Parme, le Nonce etoit chargé de représenter au Roi, que par la grande liaison que le Pape avoit eue jusqu'alors avec Sa Majesté & la conduite paternelle qu'il avoit toujours tenue à l'égard des Farnezes, toute l'Europe seroit persuadée que c'étoit de son consentement que les François se seroient emparés de Parme; que cette persuasion rendroit Sa Sainteté odieuse à toute l'Italie par les suites funestes que cette affaire pourroit avoir, & qu'il étoit de son interêt & de sa réputation qu'on en fût désabusé; que la raison d'empêcher les Imperiaux de se rendre maîtres de Parme, étoit sans fondement, puisque l'Empereur ne prétendoit pas ôter cette Ville au saint Siege; qu'elle demeureroit en la puissance du Pape, & que pour tout pacifier, Octave Farneze n'avoit qu'à accepter la Principauté de Camerin qu'on lui offroit en dédommagement du Duché de Parme; que l'appui que Sa Majesté lui donnoit étoit d'une très-dangereuse consequence pour le saint Siege; que ses autres feudataires pourroient quand il leur plairoit, s'autoriser du mauvais exemple du Duc de Parme; que l'Empereur en avoit usé d'une maniere toute contraire en pareil cas sous le dernier Pontificat; qu'Ascagne Colonne aïant été dépouillé de ses Domaines par Paul III. ce Prince tout affectionné qu'il étoit à cette famille dont il avoit reçu de si importans services, & quelque mécontent qu'il fût d'ailleurs du Pape, n'avoit point pris la défense de ce Seigneur par la voie des armes; que l'amitié du Pape seroit beaucoup plus utile à la France que la possession de Parme, & l'attachement du Duc: qu'on mettroit le saint Siege dans la necessité indispensable d'emploïer ses forces & celles de ses Alliés au recouvrement de cette place, & qu'enfin Sa Majesté ne devoit pas trouver mauvais au cas qu'elle n'écoutât pas les remontrances du Pape, qu'il eut recours à l'assistance de l'Empereur, pour defendre un Fief de l'Eglise.

Le

Le Nonce avoit ordre de ne faire cette derniere déclaration, que supposé que le Roi ne se rendît pas aux autres motifs qu'il lui auroit proposés; mais le Pape lui avoit ordonné de presser la réponse, parce qu'il ne vouloit pas laisser au Duc de Parme le loisir de faire ses préparatifs: & sur-tout il vouloit empêcher qu'il ne profitât de la récolte des blés, pour en remplir ses magasins avant que les troupes ennemies fussent entrées sur ses Terres. Mais quoi que le Nonce pût dire, on ne lui fit que des réponses generales & des plaintes de la conduite du Pape: & lorsqu'il se préparoit à son départ, le Roi lui dit seulement qu'il feroit sçavoir sa résolution à Sa Sainteté par un Envoïé qui partiroit bientôt.

1551.

Cet Envoïé fut Blaise de Montluc, qui en arrivant à Rome apprit que Ferdinand de Gonzague, Gouverneur de Milan, avoit passé le Pô avec des troupes, qu'il s'étoit saisi de Berselle, & qu'il étoit prêt d'entrer dans la Parmesan, pour obliger le Duc de Parme à prendre enfin son parti de maniere ou d'autre. Sur quoi Montluc étant pressé par le Pape de lui déclarer les intentions du Roi, répondit qu'il n'avoit plus rien à lui dire, puisque l'Empereur avoit déja fait commencer les hostilités contre le Duc de Parme, & qu'il étoit certain que le Roi après une telle démarche quitteroit toutes pensées de paix. La verité étoit que Montluc avoit ordre de ne se point relâcher sur la possession de Parme, où l'on étoit résolu de maintenir Octavio, & qu'il ne se servit du prétexte de la prise de Berselle pour ne pas s'expliquer, qu'afin de tenir tant qu'il pourroit les choses en suspens.

Lettres des Cardinaux de Ferrare & de Tournon au Roi, au Recueil de M de Lamoignon vol. 1.

Le Pape cependant agissoit toûjours auprès du Duc, esperant que la vûe du danger, où l'approche des Troupes de l'Empereur l'exposoit, feroit quelque impression sur son esprit. Il lui envoïa une nouvelle défense en qualité de son Souverain d'admettre dans Parme des troupes étrangeres, & lui fit entendre en même-tems qu'il n'en usoit ainsi, que pour lui donner un prétexte honnête de se tirer de l'engagement qu'il avoit pris avec le Roi de France, l'assurant que pourvû qu'il voulût se reconnoître, lui-même le soûtiendroit contre le Gouverneur de Milan, s'il entreprenoit quelque chose sur ses terres. Mais l'affaire tourna tout autrement que le Pape ne l'avoit esperé; car le Duc voïant qu'il n'y avoit plus moïen de reculer,

1551.

fit partir Horace ſon frere, qui porta la ratification du Traité conclu avec le Roi, & ſigné par eux, & par leurs deux autres freres les Cardinaux Alexandre & Ranuce.

Traité entre le Roi & le Duc de Parme, [illegible] la Constitution [illegible]

Traité du Duc de Parme dans les Archives de la Maison de Borgheſe.

Les principaux articles étoient, que le Duc feroit la guerre ſous les ordres du Roi, contre quiconque, excepté contre le ſaint Siege, & qu'il conſentiroit à recevoir des troupes Françoiſes dans toutes ſes places. Cette exception du ſaint Siege dans le premier article n'étoit que pour la forme, & pour pouvoir dire que c'étoit contre l'Empereur, & non pas contre le Pape, qu'il prenoit les armes.

Le Roi de ſa part s'obligeoit à défendre Parme contre tous ceux qui l'attaqueroient, à y mettre une garniſon de quinze cens fantaſſins & de deux cens chevaux, à ſecourir la place en cas de ſiege avec une armée, & à dédommager les Cardinaux Farnezes des revenus qu'ils poſſedoient dans les Domaines de l'Empereur, ſuppoſé que ce prince les fit ſaiſir, & leur en ôtât la jouiſſance.

Cela n'empêcha pas le Duc de Parme d'écouter encore diverſes propoſitions qu'on lui fit faire, & d'entrer en negociation avec les Envoïés du Pape ſur divers projets d'accommodement. Son deſſein étoit de gagner du tems, pour fournir ſes magaſins, & attendre l'arrivée des troupes de France. Mais le Pape & l'Empereur, qui avoient réſolu la guerre, ne ſe laiſſerent pas amuſer plus long-tems, & envoïerent ordre à Ferdinand de Gonzague de la commencer.

Thuanus lib. 6.

Suivant le Traité qu'ils avoient conclu enſemble, la guerre ſe devoit faire ſeulement au nom du Pape, & les troupes de l'Empereur ne devoient être qu'auxiliaires, ce Prince prétendant par-là ſe mettre à couvert du reproche, d'avoir rompu la paix avec la France, & faire entendre à toute l'Europe qu'il n'avoit pris les armes, que pour la protection du ſaint Siege, qui avoit imploré ſon ſecours contre un de ſes feudataires rebelles.

La guerre lui est [illegible] par l'Empe[illegible]

[illegible] l'Ordre d [illegible] [illegible]

Gonzague étoit tout prêt à Berſelle, pour entrer en action, & comme ennemi perſonnel des Farnezes, qui l'accuſoient d'avoir au moins conſenti à l'aſſaſſinat de leur pere, il ne tarda pas à executer un ordre qu'il attendoit avec impatience, & même qu'il ſollicitoit, en promettant à l'Empereur de le rendre maître de Parme avant quatre mois. Il entra donc au mois

de Juin dans le Parmeſan, y fit le dégât, & y prit quelques petites places.

1551.

Et les troupes Françoiſes marchent à ſon ſecours.

Dès que la guerre fut déclarée, les Troupes Françoiſes aſſemblées à la Mirandole, dont le Comte tenoit le parti de France, & qui étoient ſous les ordres d'Horace Farneze Duc de Caſtro, de Pierre Strozzi, & de Marſilli-Sipierre, s'avancerent dans le Parmeſan, pour repouſſer Gonzague. Elles firent des courſes dans le Plaiſantin & dans le Boulonois, & François de Clermont conduiſit à Parme la garniſon de Cavalerie & d'Infanterie, que le Roi avoit promis d'y mettre. Comme les troupes de part & d'autre n'étoient pas encore fort nombreuſes, il ne ſe paſſa rien de fort memorable au commencement de cette guerre; mais ſeulement il ſe donna pluſieurs petits combats entre les partis qui couroient la campagne, où les François avoient preſque toujours l'avantage: & ce fut à peu près de même ſur les frontieres de Picardie & de Champagne, où les hoſtilités commencerent auſſi, le Roi regardant comme une infraction de la paix, celles que Gonzague avoit faites en Italie.

Charles de Coſſé de Briſſac, qu'on a déja vû dans cette Hiſtoire donner de grandes preuves de ſa valeur & de ſon habileté dans la guerre, venoit d'être fait Gouverneur du Piémont François. C'étoit un Seigneur d'un merite au deſſus de l'ordinaire. Il étoit l'homme le mieux fait & des plus polis de la Cour, où on l'appelloit communément le beau Briſſac: mais c'étoit-là la moindre de ſes bonnes qualités. Il avoit toutes celles des plus grands Capitaines. Il étoit actif, vigilant, entreprenant, appliqué, heureux. Il penſoit beaucoup, executoit heureuſement: & par l'affection, par l'eſtime, que les ſoldats avoient pour ſa perſonne, par la connoiſſance exacte, qu'il prenoit des païs où il commandoit, il ſuppléoit à l'argent & aux autres ſecours, dont on le laiſſoit ſouvent manquer, & tiroit de ſes troupes tout ce qu'il étoit poſſible d'en tirer. Le bruit de la Cour fut en ce tems-là, que le Roi ſous prétexte de l'honorer d'un ſi important emploi, l'avoit voulu éloigner par la jalouſie qu'il conçut de lui, en le voïant un peu trop avant dans les bonnes graces de la Ducheſſe de Valentinois: & ce Prince, ajoûte-t-on, eut encore la foibleſſe d'accorder aux prieres de cette Dame pour ce rival la dignité

Memoires du Baron du Villars dans l'Avis au Lecteur.

Thuanus l. 5.

Memoires du Villars l. 1.

1551.

de Maréchal de France, vacante par la mort du Prince de Melphe, auquel il ſuccedoit dans le Gouvernement du Piémont. Ce qui eſt au moins certain, c'eſt qu'il fut redevable à la Ducheſſe de l'une & de l'autre dignité, & qu'elle obtint pour lui la Lieutenance generale en Piémont, malgré les inſtances que fit le Connétable, pour la faire donner à Gaſpard de Châtillon-Coligni ſon neveu.

Expeditions du Maréchal de Briſſac, qui ſe mit à leur tête.

Lettres du Maréchal de Briſſac, du Seigneur de [illegible], du Card. de Ferrare au Roi, dans le Recueil de M. de Lamoignon Vol. 12.

Briſſac répondit parfaitement à l'opinion qu'on avoit de lui. Il ſe mit en campagne ſur la fin d'Août, prit Quiers, ſaint Damien, & quelques autres fortereſſes dans le Montferrat & dans le Piémont, & obligea Gonzague, qui craignit pour le Milanès, d'abandonner le blocus de Parme, pour ſe rapprocher des frontieres de ce Duché, laiſſant ſeulement dans le Parmeſan une partie de ſes troupes à Jean Marquis de Marignan, qui les diſtribua dans Berſelle, Montich, Caſtelnovo, Colorno, & en quelques autres poſtes.

Les Turcs font auſſi la guerre à l'Empereur, qui accuſe le Roi de les y avoir excités.

L'Empereur aïant appris l'expédition du Maréchal de Briſſac, & ſçu que M. de Termes s'étoit jetté dans Parme, & M. de Sanſac dans la Mirandole, pour les défendre, ne manqua pas, comme on s'y étoit bien attendu, de publier par tout que c'étoit le Roi qui avoit rompu la paix. Mais il fit encore beaucoup plus de bruit à l'occaſion de la guerre, que les Turcs lui déclarerent auſſi-bien qu'au Roi des Romains, & de l'entrée de la Flotte Ottomane dans la Mediterranée, où elle pilla la ville d'Agouſte en Sicile, fit une tentative ſur l'Iſle de Malte, ſaccagea celle de Gozo au voiſinage, & reprit Tripoli en Afrique, que les Eſpagnols avoient pris l'année précedente. C'étoit, diſoit l'Empereur dans ſes Manifeſtes qu'il répandit par tout, c'étoit le Roi de France qui ſuſcitoit les Infideles contre les Princes Chrétiens, & ſuivoit en cela le mauvais exemple de ſon pere, au grand ſcandale & à la ruine de la Chrétienté.

[illegible]

Cette accuſation, dont le Roi ſe défendit par des raiſons très-fortes, avoit après tout beaucoup de vraiſemblance. Le Sieur d'Aramon, Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, s'y étoit acquis une grande conſideration; & on voit par ſes lettres au Roi qu'il y traverſoit avec aſſés de ſuccès les négociations de l'Empereur & du Roi des Romains. De plus il étoit avec les Turcs au ſiege de Tripoli, & fut témoin de la

barbarie avec laquelle le Bacha traita les Chevaliers de Malte à la prise de cette place.

1551.

Mais d'ailleurs deux choses étoient constantes. La premiere, que l'Empereur & le Roi des Romains avoient rompu la Tréve faite avec Soliman; car le Roi des Romains le sçachant occupé à la guerre contre les Perses, avoit fait fortifier Zolnoc sur les frontieres de Hongrie, nonobstant les representations du Bacha de Bude, qui soûtenoit que cette place étoit sur les terres cedées au Grand Seigneur par la Tréve, & outre cela il avoit fait entrer une armée dans la Transilvanie, qui étoit tributaire de la Porte.

Pour ce qui regarde l'Empereur, Jean de Vega Viceroi de Sicile s'étoit mis en mer avec une Flotte, & s'étoit emparé de Tripoli & de quelques autres postes sur les côtes d'Afrique; & Soliman aïant demandé qu'on lui en fît satisfaction, ne l'avoit pu obtenir. Le fameux Corsaire Dragut & Sinan Bacha Commandans de la Flotte Ottomanne, avant que de rien entreprendre, avoient jetté l'ancre devant Reggio, & avoient fait proposer au Gouverneur la restitution de Tripoli, promettant à cette condition de se retirer sans faire aucun acte d'hostilité: & ce ne fut que sur les délais, par lesquels on tâchoit de les amuser, qu'ils firent les desordres & les conquêtes que je viens de dire.

Litteræ Solimani relatæ apud Belc. l. 2[illegible].

En supposant la verité de tous ces faits, dont l'Empereur ne pouvoit pas disconvenir, il n'étoit pas necessaire qu'on animât un Prince aussi fier que Soliman à la guerre contre lui & contre le Roi des Romains. Mais le Roi ne se contenta pas de cela, pour se disculper dans le monde. Il exposa dans son Manifeste à quelle occasion le Sieur d'Aramon s'étoit trouvé avec les Turcs au siege de Tripoli, & le fit sur une lettre du Grand Maître de Malte, qui ne pouvoit être un témoin suspect, & de laquelle on voit encore aujourd'hui l'original dans le precieux Recueil de semblables monumens, qui est à la Bibliotheque de M. le Président de Lamoignon.

Le Roi s'en défend par un Manifeste.

Le Grand Maître en répondant à la lettre, que le Roi lui avoit envoïée par un Gentilhomme nommé Beloi, pour sçavoir si effectivement d'Aramon avoit été la cause de la prise de Tripoli, étant résolu de l'en punir, si cela étoit vrai, écrivit ce qui suit.

1551.

Que le Sieur d'Aramon etoit arrivé à Malte le premier jour d'Août avec trois Galeres, retournant par ordre de Sa Majesté à Constantinople ; que lui-même avoit prié cet Ambassadeur d'aller trouver le Bacha devant Tripoli, & de se servir du credit qu'il avoit auprès de lui, & de la consideration que le Grand Seigneur avoit pour le Roi de France, afin de le détourner d'attaquer cette place, ou pour lui persuader de lever le siege, s'il etoit commencé ; que l'Ambassadeur avoit accepté volontiers cette commission, l'assurant qu'il avoit un commandement exprès de son Maitre de faire tous les plaisirs qu'il pourroit à la Religion de Malte ; qu'il n'avoit rien oublié pour reussir dans cette negociation : mais que le Bacha lui avoit dit que les ordres, qu'il avoit du Grand Seigneur de reprendre cette place, étoient trop pressans, pour qu'il pût deferer à sa priere. Le Grand Maitre ajoutoit que conformément à la lettre, dont Sa Majesté l'avoit honoré, il avoit fait les plus exactes informations de la conduite de l'Ambassadeur devant Tripoli ; qu'il avoit examiné s'il etoit vrai qu'il eût contribué à la prise de la place, ou qu'il en eût pressé la reddition ; qu'il avoit trouvé que c'etoit une pure calomnie, & que tous les Chevaliers, qui en étoient revenus, l'avoient assuré qu'on ne peut pas faire paroitre plus de zele pour le bien & la gloire de l'Ordre, que l'Ambassadeur en avoit marqué en cette occasion.

[illegible] Commentaires de Rabutin.

Un temoignage de cette nature envoïé dans toutes les Cours de l'Europe, dissipa les faux bruits que les Imperiaux y avoient repandus avec leur hardiesse ordinaire, & en empêcha les mauvais effets, sur tout en Allemagne & en Italie. Le Roi en même-tems deputa au Concile de Trente le celebre Jacques Amiot Abbé de Bellozane, & depuis Evêque d'Auxerre, pour s'excuser d'y envoïer les Prelats de son Roïaume dans la conjoncture de la guerre, & d'en recevoir les Decrets, ausquels l'Eglise de France par l'absence des Evêques François ne pouvoit avoir de part. Il ajouta que, pour y suppleer, il prendroit les voies qu'il jugeroit conformes au bien de son Etat & de l'Eglise : & sur les menaces que lui fit le Pape de l'excommunier, & de mettre ses Etats en interdit, il fit defense à tous ses Sujets de faire passer aucun argent à Rome, & d'y avoir recours pour les Benefices ; & il ordonna

qu'on s'adressât aux Ordinaires pour toutes les affaires Ecclesiastiques. 1551.

Cette Ordonnance étonna le Pape, d'autant plus que depuis quelques siecles les peuples sur-tout en France s'etoient insensiblement accoutumés à avoir plus de soumission pour ces sortes d'Edits de leurs Princes, que de crainte pour les menaces des Papes, lorsque des interêts temporels en etoient le motif.

Les affaires du Parmesan depuis que la diversion du Maréchal de Brissac en avoit tiré Ferdinand de Gonzague, n'alloient pas comme le Pape l'eût souhaité. Monsieur de Termes en quittant son Ambassade de Rome, y étoit venu prendre le commandement des troupes, & y battoit celles de l'Eglise & des Imperiaux en toutes rencontres. Le blocus de Parme étoit levé, le siege de la Mirandole qui avoit été assés heureusement commencé, ne continuoit pas de même. Les François avoient pris plusieurs petites places dans le Piémont. Montluc sous les ordres du Maréchal de Brissac donnoit beaucoup d'exercice aux Imperiaux, & faisoit échouer la plûpart de leurs entreprises. Tous ces mauvais succès inquietoient fort le Pape : mais le manque d'argent l'embarrassoit plus que tout le reste. Les dépenses, qui en matiere de guerre croissent dans l'execution bien audelà de la supputation qu'on en a faite avant que de s'y embarquer, avoient épuisé ses fonds. Il avoit déja été obligé d'engager jusqu'à ses pierreries. Il s'en falloit beaucoup que l'Empereur lui fournît autant de troupes, & d'aussi grands secours qu'il lui en avoit promis ; & l'Ordonnance du Roi qui défendoit de transporter aucun argent à Rome, lui avoit coupé une des sources qui lui en fournissoit le plus : tout cela lui inspira des pensées de paix, & le fit résoudre à prier le Roi de trouver bon qu'il lui envoïât un Legat.

Commentaires de Montluc l. 2.

Dans l'instruction donnée au Nonce Camaiano.

Le Roi répondit avec beaucoup d'honnêteté, que la guerre ne lui avoit fait rien perdre de son respect pour le saint Siege ; que le Legat seroit le très-bien venu, & qu'on le recevroit en France avec les honneurs dûs à son caractere.

Le Pape nomma pour cette Legation le Cardinal Veralli, homme habile & d'une prudence éprouvée. Il arriva au mois de Decembre à Fontainebleau, où le Roi étoit ; & après que

Le Pape en est allarmé & envoie un Legat en France.

Lettres du Cardinal d'Ostie au Roi au Recueil de M. de Lamoignon t. 12.

Thuanus.

1551.

le Parlement eut mis à ses pouvoirs les bornes qui avoient été etablies dès le tems que le Cardinal d'Amboise fut fait Legat perpetuel en France, & qu'on y en eut encore ajoûté quelques autres qu'on l'obligea de signer, il fit son entrée solemnelle à Paris avec les ceremonies ordinaires.

Le Pape avoit envoïé en même-tems le Cardinal Carpi à l'Empereur avec la même qualité, & l'avoit fait préceder par le Nonce Camaïano, pour lever les ombrages que ce Prince pourroit prendre sur la démarche qu'on venoit de faire à l'égard du Roi de France, & lui communiquer les ordres qu'il avoit donnés au Cardinal Veralli pour sa negociation. Il l'assûra de sa constance dans son parti; qu'il n'en usoit de la sorte que pour justifier sa conduite auprès des Princes Chretiens, & les persuader de ses bonnes intentions pour la paix; qu'il n'esperoit gueres que l'Ambassade du Cardinal Veralli réüssit, parce que ce Cardinal devoit proposer pour premiere condition au Roi de France, qu'Octavio Farneze renonçât à la possession de Parme, & qu'il avoit ordre de ne se point relâcher là-dessus.

Le Pape avoit encore en cela deux autres vûes. La premiere de rendre plus supportables à ses sujets les nouveaux impots dont il les chargeoit, en leur faisant connoître qu'il ne tenoit pas à lui que la guerre ne finit, & qu'il ne la faisoit que par force. La seconde étoit d'obliger l'Empereur à faire de plus grands efforts pour le soutenir: car quoique ce Prince temoignat au Nonce qu'il prenoit en bonne part le voïage du Cardinal Veralli, le Pape avoit bien prevu qu'il en auroit de l'inquietude, & qu'afin de ne pas laisser trop engager la négociation, ce seroit pour lui un puissant motif d'agir plus efficacement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Mais ce Traité que l'on commençoit sans dessein de rien conclure, réüssit contre l'intention de l'un & de l'autre.

Le Roi aïant entendu le Legat, parut moins éloigné qu'on ne l'avoit esperé, de consentir à ce qu'Octavio Farneze rendit Parme au saint Siege; & il lui fit entendre qu'il cesseroit de s'y opposer à deux conditions; l'une qu'on donnât à ce Seigneur un equivalent qui le dédommageât, & l'autre que le Pape s'engageât sous telle caution que le Roi agréeroit, à ne pas ceder Parme à l'Empereur, & à demeurer au moins neutre

Dans les secondes instr[illegible] du Nonce C[illegible]no.

neutre dans les autres differends que la France pourroit avoir avec ce Prince. 1551.

Le Page agreablement surpris de cette nouvelle qui lui fut mandée par le Legat, proposa pour l'échange de Parme, la Principauté de Camerin & quelques autres avantages, qu'il feroit aux Farnezes; & pour l'assûrance du second article, il offroit d'en rendre caution tout le College des Cardinaux, & de tirer un écrit de l'Empereur signé de sa main, par lequel il consentiroit que Parme demeurât au saint Siege, sans préjudice neanmoins des prétentions de l'Empire sur ce Fief. Il s'obligeoit à nommer un Seigneur agreable aux deux partis & indépendant de l'un & de l'autre pour Gouverneur de la place, & qui feroit serment de la défendre également contre les entreprises des Imperiaux & des François. Enfin pour ce qui étoit de ne point favoriser l'Empereur dans les differends qui pourroient naître entre lesdeux Princes, il promettoit d'observer cet article avec la derniere exactitude, & de procurer par toutes sortes de moïens la paix entre les deux Couronnes.

Il renvoïa aussi-tôt le Nonce Camaïano à l'Empereur, pour l'informer de tout ce détail, & le prier, en cas que le Traité ne se conclût pas, de lui envoïer de prompts secours d'hommes & d'argent.

Le Cardinal de Tournon, qui depuis la guerre s'étoit retiré à Venise, eut ordre du Roi d'aller trouver le Pape, afin de finir la chose, & de faire cependant encore quelques tentatives, pour conserver Parme à Octavio Farneze.

Le Cardinal se conduisit dans cette négociation avec beaucoup d'adresse. Il se servit fort avantageusement du desir extrême qu'il sçavoit que le Pape avoit de la paix, & profita de la situation des affaires qui ne pouvoit être gueres plus fâcheuse pour l'Empereur. Les Imperiaux étoient mal-menés par Monsieur de Termes aux environs de la Mirandole & de Parme, où quelques efforts que fit Ferdinand de Gonzague pour empêcher les frequens convois qu'on y amenoit, il ne pouvoit en venir à bout. Ils venoient du Mantouan pour la plûpart; & le Duc de Mantoue, quoique neveu de Ferdinand de Gonzague, non seulement ne s'y opposoit point, mais encore il les favorisoit, parce qu'il en tiroit un gros argent.

D'ailleurs les Turcs étoient entrés en Hongrie, & la flotte

Ottomane étoit prête à revenir ſur les côtes d'Italie. Le
1551. Maréchal de Briſſac s'étendoit toûjours dans le Piémont, &
Montluc l. 2. Thuanus l. 7. s'y étoit emparé tout recemment de pluſieurs poſtes. La République de Sienne fort mécontente du Gouvernement Eſpagnol, de la dureté du Gouverneur Mendoſe, & de la conſtruction d'une Citadelle qui lui annonçoit la perte prochaine de ſa liberté, n'attendoit que l'occaſion de ſecouer le joug imperial. L'Empereur étoit averti que quelques Siennois ſous divers prétextes alloient ſouvent à Parme, à Veniſe & en d'autres villes d'Italie, & les ſoupçonnoit fort d'intelligence avec les François.

En effet, vers ce tems-là deux Senateurs de Sienne furent ſurpris & convaincus d'avoir traité avec Louis de Birague, pour lui livrer la Citadelle de Milan, après qu'ils auroient aſſaſſiné Pierre de Luna qui en étoit Gouverneur, & auprès duquel dans ce deſſein, ils avoient depuis long-tems affecté d'être fort aſſidus, & de lui donner des marques du plus extrême attachement. On découvrit une autre conjuration contre Alexandre Vitélli & contre Jean-Baptiſte du Mont, neveux du Pape, qui étoient tous deux à la tête de l'Armée du ſaint Siege. On devoit les enlever & les mettre entre les mains des François. La Nobleſſe du Roïaume de Naples étoit fort brouillée avec le Viceroi Pierre de Tolede, ſur-tout Ferdinand de ſaint Severin qui en avoit été maltraité, & avoit reçu depuis un coup de piſtolet de la main d'un de ſes propres vaſſaux. Il accuſoit hautement le Viceroi d'être l'auteur de cet aſſaſſinat; & une telle meſintelligence pouvoit avoir de dangereuſes ſuites.

Outre cela la flotte des Indes n'étant point arrivée cette année-là, l'Empereur n'avoit point d'argent. Les Genois lui avoient refuſé de ſuppléer à ce défaut, & il avoit été obligé d'emprunter des Marchands particuliers à gros interêts quelques ſommes, pour païer ſes troupes d'Italie prêtes ſans cela à ſe revolter ou à ſe débander. Enfin il ſe faiſoit actuellement une terrible diverſion du coté d'Allemagne, qui le mettoit en de grands embarras.

Palavicin l. 13 c. 2. Le Cardinal de Tournon fit extrêmement valoir toutes ces raiſons pour intimider le Pape. Enſuite il lui fit entendre que quelque bonne envie que le Roi eût de lui faire rendre Parme,

1551.

les Farnezes auroient beaucoup de peine à s'y résoudre, & que le Roi en auroit encore plus à les y contraindre. Il lui representa le peu de secours qu'il tiroit de l'Empereur, de quoi il convenoit lui-même, & que si la flotte des Turcs commençoit à faire des ravages sur les côtes d'Italie, toute l'Europe l'en rendroit responsable, & lui reprocheroit de negliger les interêts communs de la Chrétienté pour une querelle particuliere; que le different de Parme pourroit s'accommoder avec le tems, & bien plus aisément durant une tréve, que pendant qu'on auroit des deux côtés les armes à la main; qu'à cause des engagemens qu'il avoit avec l'Empereur, on n'exigeoit pas de lui qu'il se désistât du dessein de retirer le Parmesan des mains des Farnezes; mais que le Roi se contenteroit d'une suspension d'armes, pendant laquelle on travailleroit à terminer cette querelle à l'amiable.

Comme le Pape ne cherchoit qu'à se tirer d'intrigue par quelque temperament, qui pût en quelque façon le disculper auprès de l'Empereur, il parut assés goûter celui-là : mais les Ministres Imperiaux & Jean-Baptiste du Mont son neveu, jeune homme plein de courage, & qui ne pensoit qu'à se signaler dans la guerre, le voïant dans cette disposition, faisoient tous leurs efforts pour rompre le coup, & son neveu alla jusqu'à lui déclarer, que s'il s'accommodoit avec les François, il le quitteroit pour passer au service de l'Empereur, & leur feroit la guerre à toute outrance; mais il n'eut pas le tems d'en venir jusqu'à l'execution de cette menace; car quelques jours après il fut tué dans une rencontre auprès de la Mirandole.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Connétable au Recueil de M. de Lamoignon, vol. 15.

Cette mort qui affligea le Pape, acheva aussi de le déterminer; & il convint avec le Cardinal de Tournon de la suspension d'armes pour deux ans, à ces conditions. Qu'Octave Farneze durant ce tems-là garderoit Parme; mais qu'après les deux ans passés, il seroit libre de tout engagement avec la France, & qu'il lui seroit permis de traiter avec le saint Siege de la maniere qu'il jugeroit à propos; que le Pape remettroit entre les mains des deux Cardinaux Farnezes la Principauté de Castro dont il s'étoit saisi : mais qu'ils ne pourroient y avoir qu'autant de soldats qu'il en seroit necessaire pour la sureté des places; que si l'Empereur vouloit approuver ce

On convient d'une suspension d'armes en Italie, & à quelles conditions.

1551.

Traité, ni eux, ni les François ne feroient plus aucune hostilité sur ses Terres de ce coté-là, & que le Roi revoqueroit la défense qu'il avoit publiée du commerce de la France avec Rome pour les Benefices & pour les autres affaires Ecclesiastiques.

Le Pape eut tant de joie de cet accommodement, qu'avant même qu'il fût entierement conclu, il le publia en plein Consistoire, en faisant l'éloge de la moderation, de la prudence & de la pieté du Roi.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Roi vol. 17.

Cette nouvelle réjouit autant ce Prince, qu'elle chagrina l'Empereur. Cependant pressé par le danger qui le menaçoit du coté de l'Allemagne, il y voulut être compris; & il accepta la suspension d'armes pour le Parmesan, la Principauté de la Mirandole, le Plaisantin & les environs.

Lettre du Cardinal de Tournon au Roi [illegible] de M. de [illegible]gnon, vol. 14.

Il falloit que ce danger fût bien pressant, pour forcer l'Empereur à se laisser ainsi donner la loi; & il l'étoit effectivement: mais pour mieux faire connoitre les causes d'un évenement où la fortune commença à abandonner Charles V. il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

[illegible] par le [illegible] de ses [illegible]

Ce Prince après la bataille de Mulberg, où il fit prisonnier Jean Frederic Electeur de Saxe, avoit pris à l'égard des Allemands des manieres très-hautes, & par le rétablissement de la Religion Catholique dans plusieurs villes d'Allemagne, il avoit fort irrité les Protestans. Neanmoins il maintenoit toujours dans ses interêts Maurice Duc de Saxe cousin germain de l'Electeur, & Joachim Electeur de Brandebourg, quoique tous deux suivissent les nouvelles opinions: mais il les offensa extrêmement par la conduite qu'il tint à l'égard de Philippe Lantgrave de Hesse. Ils avoient engagé ce Prince à implorer sa clemence, & à se mettre entre ses mains après la prise de l'Electeur de Saxe, & lui avoient repondu que non seulement il n'y avoit rien à craindre pour sa vie & pour sa liberté; mais même qu'on lui laisseroit au moins une partie de ses Etats.

L'Empereur, nonobstant ce qu'ils avoient promis au Lantgrave, le fit mettre en prison. Ils eurent beau lui representer que ce n'etoit que sur leur parole, qu'il s'étoit rendu, & sur l'assurance qu'ils lui avoient donnée de n'etre point arrêté; que le Lantgrave avoit en main leur écrit; que leur honneur

y étoit engagé, & qu'ils passeroient pour des traîtres & pour des perfides. Maurice sur-tout qui étoit gendre du Lantgrave, conjura l'Empereur par toute la consideration que Sa Majesté Imperiale avoit eue jusqu'alors pour lui, de ne lui point faire cet affront, & de ne pas être cause qu'on le regardât dans le monde comme un homme, qui avoit lâchement vendu son beau-pere. Ils ne purent rien obtenir, l'Empereur les renvoïa toujours aux articles du Traité que le Lantgrave avoit signés, On prétend que les Ministres de l'Empereur y avoient fait une fausseté, en changeant deux lettres d'un mot Allemand, dont le changement donnoit ce sens à l'article signé par le Lantgrave, que l'Empereur ne le condamneroit point à une prison perpetuelle ; & par consequent il n'excluoit pas absolument la prison. D'autres disculpent l'Empereur là-dessus par le silence de Sleidan, Historien alors vivant, bien instruit de tout ce qui se passoit, favorable au parti Protestant, & qui ne dit rien de cette circonstance.

1551.

D'Aubigni, l. 1. c. 2.

Quoi qu'il en soit, les deux Electeurs ne purent pardonner à l'Empereur le refus qu'il fit de la délivrance du Lantgrave, & generalement tous les Allemands furent indignés, de ce qu'il mena avec lui aux Païs-bas, comme en triomphe, les deux Princes prisonniers, & encore plus de ce qu'après avoir enlevé plus de six cens pieces d'artillerie de leurs Villes & de plusieurs autres d'Allemagne qu'il avoit domptées, il en envoïa au Château de Milan, à Naples, en Espagne & en Flandres, comme pour ériger dans tous les païs de sa domination, des trophées à sa gloire & à la honte de toute l'Allemagne subjuguée.

Maurice & l'Electeur de Brandebourg dissimulerent toutefois leur chagrin, & l'Empereur crut avoir regagné le premier, en le revêtant de la dignité Electorale dont il avoit dépouillé Jean Frederic, & en l'investissant du Duché de Saxe ; mais Maurice, Prince également ambitieux & dissimulé, loin de se laisser gagner par ce bienfait, résolut de se servir de sa nouvelle puissance, pour parvenir à la qualité de chef du parti Protestant, & prit toutes ses mesures, pour se mettre en état de le faire à la premiere occasion favorable.

Il crut l'avoir trouvée dans la guerre allumée entre l'Empereur & le Roi de France à l'occasion du differend de Parme, & il ne la manqua pas.

1551. Il assiegeoit depuis plusieurs mois la ville de Magdebourg revoltée contre l'Empereur au sujet de la Religion. Durant ce siege lui & l'Electeur de Brandebourg firent de nouvelles instances auprès de ce Prince pour la délivrance du Lantgrave de Hesse, mais ils n'en eurent point d'autre réponse, sinon que les fils du Lantgrave se comportoient en Allemagne d'une maniere plus propre à augmenter son indignation contre lui, qu'à le porter à lui accorder sa grace; qu'il prioit

Thuanus l. 5. les deux Electeurs de ne le plus presser là-dessus, & que si on lui en parloit davantage, il feroit transporter le Lantgrave en Espagne, & l'y renfermeroit pour tout le reste de sa vie.

Le Lantgrave informé de cette réponse, trouva moïen d'écrire une lettre à ses enfans, par laquelle il leur ordonnoit de sommer dans les formes les Electeurs comme cautions de sa liberté, de la lui procurer. L'ordre fut executé; mais les deux Electeurs n'y répondirent que par des lettres qu'ils écrivirent à ces jeunes Princes, pour les exhorter à avoir un peu de patience, leur témoignant que les conjonctures n'etoient point favorables, & que ce trop grand empressement ne faisoit qu'irriter de plus en plus l'Empereur.

Ce Prince après tout ne laissoit pas d'être inquiet sur le chagrin que son refus devoit causer aux deux Electeurs: & quoiqu'étant maitre, comme il l'étoit dans les Dietes, il vît bien que la Requête du Lantgrave contre ces deux Princes y seroit méprisée, il apprehendoit cependant que si l'écrit, par lequel ils lui avoient promis sureté, étoit publié, le soin de leur réputation ne les obligeât à le reconnoître, & à le soûtenir. C'est pourquoi il fit tout son possible, pour le tirer des mains du Lantgrave: mais il emploïa inutilement les promesses & les menaces: & voïant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il déclara en vertu de son autorité Imperiale, les deux Electeurs exemts de tout engagement à cet égard.

La procedure parut fort extraordinaire. Elle étoit peu propre à contenter les Electeurs, & moins encore à mettre leur honneur à couvert. Peu s'en fallut sur ces entrefaites, que le Lantgrave ne s'échappât de sa prison: mais la chose fut decouverte, & il en couta la vie à quelques-uns de ses serviteurs, qui avoient fait la tentative pour son enlevement.

L'Empereur en fit de grandes plaintes aux deux Princes: &

ceux-ci, pour le satisfaire, en firent des reproches à Guillaume fils du Lantgrave : mais l'Electeur de Saxe écrivit une lettre secrete à ce jeune Prince, par laquelle il l'assuroit de la résolution où il étoit de procurer la liberté à son pere à quelque prix que ce fût, & de perdre plûtôt la vie & tous ses Etats, que de n'en pas venir à bout. Il l'exhorta en même-tems à ne pas lui rendre la chose impossible par la précipitation, & à lui donner le loisir de prendre pour cela de justes mesures. 1551.

Il étoit toûjours occupé durant ce tems-là au siege de Magdebourg, qui n'avançoit pas beaucoup ; & la suite fit croire que la lenteur de ce siege venoit autant du dessein, que l'Electeur avoit dès-lors formé contre l'Empereur, que de la valeur des assiegés. La ville néanmoins se rendit par capitulation après un an de défense, & les habitans par ce Traité obtinrent la conservation de leurs Privileges, & le libre exercice de la Religion Protestante.

Besselmeierus in obsid. Magd.

Il y a beaucoup d'apparence que Maurice dans les conferences qu'il eut avec les principaux Chefs de Magdebourg, s'ouvrit à eux sur le dessein qu'il avoit formé de prendre les armes contre l'Empereur, & qu'il songea moins à soumettre la ville à ce Prince, qu'à la mettre dans son propre parti ; car outre qu'elle l'embrassa dès qu'il se fut déclaré Chef de la faction Protestante, c'est que dès-lors il traitoit là-dessus avec plusieurs Princes d'Allemagne, & avec le Roi de France.

Il avoit alors à sa Cour l'Evêque de Baïonne, nommé, non pas Jean du Fresne, ainsi qu'il est appellé dans les Histoires imprimées, mais Jean de Fresse comme on le voit dans les lettres originales de ce Prélat au Roi, & dans le Traité de Maurice avec la France, qui fut conclu le cinquiéme d'Octobre de l'an 1551. & ratifié par le Roi à Chambor le quinziéme de Janvier de l'année suivante en presence d'Albert de Brandebourg parent de l'Electeur de ce nom. Ce fut l'Evêque de Baïonne, qui conduisit toute cette intrigue.

Au recueil de M. le President de Lamoignon.
Au Recueil de Traités par Leonard, t. 2.

L'Electeur de Saxe, dans le Manifeste qu'il publia en se mettant en campagne, apporta trois motifs de la guerre qu'il entreprenoit contre l'Empereur. Le premier étoit la sûreté de la Religion Protestante : & par là il mettoit dans ses interêts les Princes & les Villes libres, qui suivoient cette Religion. Le second étoit la liberté des Princes & des Villes de l'Empire,

Ligue des Princes Protestans contre lui.

dont il accusoit l'Empereur de violer à toute occasion les franchises & les privileges, & de vouloir les réduire en servitude, & il le prouvoit par quantité de faits & d'entreprises notoires, qui le montroient trop clairement. Par cette raison commune à tout l'Empire, il invitoit tous les Princes tant Protestans que Catholiques à s'unir à lui. Le troisiéme motif étoit la captivité de Philippe Lantgrave de Hesse son beau-pere, detenu en prison depuis cinq ans, contre la capitulation que ce Prince avoit faite avec l'Empereur, & dont lui & l'Electeur de Brandebourg s'étoient fait caution. Ce sujet de guerre, quoiqu'il lui fût particulier, n'étoit ni moins specieux, ni moins glorieux pour lui, que les autres.

1551.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cot. 5 I 2. fol. 4.6. Sleidan l. 23.

Quand le Traité, que l'Evêque de Baïonne avoit conclu en Allemagne, fut apporté au Roi, il n'étoit signé que de Maurice Electeur de Saxe, de George Frederic de Brandebourg, de Jean Albert Duc de Meclebourg, & de Guillaume Lantgrave de Hesse, Comte de Catzenelebogen, fils de Philippe prisonnier : soit que pour mieux garder le secret, on n'eût pas cru devoir le communiquer aux autres Princes, soit pour quelque autre raison : mais bientôt après Joachim Electeur de Brandebourg, Albert de Brandebourg, Frederic Comte Palatin, le Duc de Virtemberg, le Duc des deux Ponts, Henri de Meclebourg, & Ernest Marquis de Bade, signerent la ligue.

Par ce Traité l'Electeur de Saxe étoit declaré Chef de cette ligue & General de l'armée Allemande : & on devoit offrir aux enfans de Jean Frideric, ancien Electeur de Saxe, déposé & prisonnier de l'Empereur, de les y recevoir, & de procurer la liberté de leur pere, sans prejudice du nouvel Electeur : & s'ils refusoient d'y entrer, on devoit les traiter comme ennemis.

[illegible]

A l'égard du Roi, les conditions du Traité furent, que ce Prince prendroit en main la defense de la liberté Germanique, qui de tout tems avoit été très-chere à ses Ancêtres ; que ni lui, ni les Confederés d'Allemagne ne traiteroient jamais avec l'Empereur que de concert.

Que le Roi pour les trois premiers mois de la guerre fourniroit deux cens quarante mille écus, qui seroient délivrés à Bale le vingt-cinquiéme de Fevrier, & dans la suite soixante mille chaque mois.

Que

Que l'armée de France & celle de l'Empire se joindroient ensemble, s'il en étoit besoin. 1551.

Que le Roi envoïeroit une armée aux Païs-bas, pour faire diversion; & que s'il étoit question d'élire un nouvel Empereur, on en choisiroit un, qui fût ami de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Que le Roi commenceroit par se rendre maître des quatre villes Imperiales, qui ne sont point de la langue Germanique, sçavoir Cambrai, Toul, Metz, & Verdun, pour les garder comme Vicaire du saint Empire. Le Roi ne disputa point sur cette qualité, qu'il regardoit apparemment comme étant au dessous de lui, & indépendamment de laquelle il prétendoit avoir des droits très-anciens & bien fondés sur ces Villes, principalement sur la ville de Metz, sauf après la prise de possession, à voir sous quel titre il les retiendroit.

Dès que le Traité eut été ratifié par le Roi, l'Electeur de Saxe, qui avoit jusques-là très-bien caché son jeu, dissipé les soupçons qu'on voulut donner à l'Empereur de sa conduite, fortifié sous main son parti, gagné la plûpart des Officiers de l'armée, laquelle avoit assiegé Magdebourg, & s'étoit assûré par ce moïen de presque toutes les troupes que l'Empereur avoit en Allemagne, leva enfin le masque, & répandit par tout son Manifeste. Albert Marquis de Brandebourg en publia un autre encore plus violent contre l'Empereur, & le Roi fit paroître aussi le sien. Thuanus l. 7.

Manifestes publiés à ce sujet.

Il y protestoit que depuis qu'il étoit monté sur le Trône de France, il n'avoit eu en vûe que l'avantage de la Religion Catholique & le repos de l'Europe; qu'il avoit eu le bonheur de rétablir par ses armes la tranquillité dans l'Ecosse, que des factions de séditieux troubloient sous le gouvernement d'une jeune Reine pupille; que Dieu avoit beni l'entreprise; qui l'avoit remis en possession de Boulogne par la paix faite avec l'Angleterre; que durant qu'il travailloit si utilement pour le bien de son Roïaume & pour celui de la Religion, l'Empereur n'avoit point cessé de le traverser par ses intrigues secretes; que pour fomenter la sédition de Bourdeaux & de la Guienne, il avoit envoïé le Comte de Bure à la Cour d'Angleterre; qu'il avoit sollicité Madame Christine sa niéce, veuve de François Duc de Lorraine, de refuser à la Couronne de France

1551. l'hommage pour le Duché de Bar ; qu'il avoit fait entrer son armée dans le Duché de Parme & dans la Principauté de la Mirandole, pour opprimer les Seigneurs de ces deux Etats, qui s'étoient mis sous la protection de France ; que de tout tems son but avoit été d'envahir ce Roïaume ; que la servitude, où il avoit réduit l'Allemagne, étoit le dernier moïen qu'il emploïoit pour en venir à bout, & qui pourroit lui réussir, si on ne le prévenoit ; que les Princes Allemands, quoiqu'un peu tard, avoient ouvert les yeux sur un dessein si funeste aux deux nations ; que déja Utrecht, Liege, Cambrai, qui étoient des villes de l'Empire, avoient passé sous la puissance de la Maison d'Autriche ; que Juliers, Cleves, Treves, quelques Domaines de la Maison de Virtemberg étoient sur le point de subir le même joug ; que la désolation du Lantgraviat de Hesse, & des autres Terres de cette illustre Maison, étoit un spectacle qui tiroit les larmes des yeux ; que la Chambre Imperiale établie à Spire étoit un Tribunal, où l'on traînoit tous les jours les Princes d'Allemagne & les principaux habitans des villes libres, pour leur y faire ressentir la tyrannie de la Maison d'Autriche ; que tant & de si déplorables desordres n'aïant pu être plus long-tems dissimulés par les plus puissans Princes de la Nation Germanique, ils avoient eu recours à la France, afin qu'elle les aidât à y apporter remede, & qu'à cause des anciennes alliances des deux peuples & des Rois de France avec l'Empire, il n'avoit pu leur refuser le secours qu'ils lui demandoient.

A tout cela le Roi ajoûtoit le cruel traitement fait à un Seigneur Allemand nommé Volesperg, à qui les Ministres de l'Empereur avoient fait donner la question, & qu'ils avoient ensuite condamné à la Mort, pour la seule raison qu'il étoit au service de France, qui n'étoit point alors en guerre avec l'Empire ; la proscription du Comte Rhingrave, & de quelques Gentilshommes du même païs, dont l'Empereur avoit mis la tête à prix pour le même sujet ; la captivité de Jean Frederic ancien Electeur de Saxe, & du Lantgrave de Hesse. Il refutoit la calomnie publiée par les Imperiaux, qu'il vouloit détruire les Princes Catholiques d'Allemagne. Il assûroit que son intention étoit toute contraire ; qu'il auroit soin de leurs interêts, & d'empêcher qu'il ne leur fût fait aucun tort, pourvû

qu'ils ne se déclarassent point contre lui dans une guerre si juste, & où le zele, qu'ils devoient avoir pour leur patrie & pour la liberté Germanique, les obligeoit à embrasser son parti. Il finissoit en protestant que son unique but étoit le repos de l'Eglise & la tranquillité publique, qu'on ne pouvoit rétablir qu'en réprimant la vaste ambition & l'insatiable cupidité de ceux, qui troubloient l'un & l'autre depuis si longtems. 1551.

Ce Manifeste traduit en Allemand fut répandu dans tous les quartiers d'Allemagne. On avoit gravé à la tête la figure d'un chapeau entre deux poignards, symbole de la liberté dans les medailles antiques, & l'on faisoit entendre par là aux Allemands, qu'il étoit tems de prendre les armes, pour se délivrer de la servitude, & se remettre en possession de la liberté Germanique.

Effet qu'ils produisirent.
Sleidan l. 24.

Ces trois manifestes, qui parurent tout à coup, & les mouvemens des troupes, qui venoient de toutes parts joindre l'Electeur de Saxe, étonnerent l'Empereur au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il étoit à Inspruck, & n'avoit point d'armée en Allemagne, l'Electeur de Saxe lui aïant débauché la plus grande partie de celle qui avoit fait le siege de Magdebourg. Ce fut une necessité pour lui de tenter la voie de la négociation, pour tâcher de suspendre le premier effet de cette tempête imprévûe. Il envoïa, non pas de sa part, mais de celle de Ferdinand Roi des Romains son frere, Henri Burgrave de Misnie, & Chancelier de Bohême, à Guillaume de Hesse, pour lui témoigner la disposition où étoit le Roi son Maître de ménager la délivrance du Lantgrave auprès de l'Empereur.

Guillaume écouta l'Envoïé à Schuinfurt en presence de l'Evêque de Baïonne. Il répondit que lui & l'Electeur de Saxe ne souhaitoient rien davantage que la paix avec l'Empereur: & l'on convint que l'Electeur se rendroit dans quelque tems à Lintz, pour y traiter avec le Roi des Romains de la liberté du Lantgrave, & des interêts de tous ceux qui étoient entrés dans la confederation. C'est tout ce qui se put conclure alors, parce que le Burgrave n'étoit point chargé d'entrer plus avant en matiere.

Mais l'Electeur de Saxe, qui connoissoit le genie de l'Em-

1551.

pereur, & qui n'étoit pas homme à se laisser amuser par une esperance fort incertaine d'accommodement, qu'on ne lui donnoit que par la seule crainte qu'on avoit de lui, ne laissa pas de continuer sa marche. Toutes les villes sur son passage se soumettoient à lui : il y changeoit les Magistrats établis par l'Empereur, en tiroit de l'artillerie & de l'argent, & s'avança avec ce succès jusqu'à Donavert sur le Danube, & puis à Rotembourg, où Albert Marquis de Brandebourg vint se joindre avec un nouveau corps d'armée.

[illegible] l. 24. [illegible] l. 7. [illegible] l. 17.

[illegible] des Princes [illegible].

Ils arriverent devant Ausbourg le premier jour d'Avril. Il y avoit une garnison Imperiale peu forte, & un pan de muraille étoit tombé depuis peu. Elle se rendit comme les autres après quatre jours d'attaque. Ils écrivirent de là à Nuremberg, & aux autres villes de la haute Allemagne, pour leur ordonner de se joindre à eux, & d'envoïer leurs Députés à Ausbourg a la fin d'Avril. Ils envoïerent le même ordre à Ulm, & lui firent demander des munitions & des vivres ; & sur le refus le dégât fut fait aux environs.

Albert de Brandebourg prit la forteresse de Holfestein, & mit garnison dans Gissingue à trois lieues d'Ulm. Ce fut durant cette expedition, que le Roi leur fit faire à Stocak le païement dont on étoit convenu, pour les trois premiers mois de la guerre, & que, suivant un des articles du Traité, Philippe un des fils du Lantgrave, & le Duc Christophle de Meclebourg furent donnés aux Envoïés du Roi en qualité d'ôtages par les Allemands. Les Envoïés leur mirent entre les mains en la même qualité Monsieur de Jamets de la Marck : Monsieur de Nantouillet devoit être le second ôtage : mais il étoit mort en chemin.

C'étoit-là l'état, où les choses se trouvoient de ce côté-là, lorsque l'Electeur de Saxe partit du Camp, pour se rendre à Lintz, & conferer avec le Roi des Romains, suivant ce qu'il avoit promis au Burgrave de Misnie à Schuinfurt.

L'Armée du Roi [illegible] en Lorraine.

Cependant le Roi étoit aussi entré en action avec une nombreuse Armée dès la mi-Mars du coté de Lorraine, & ne manqua pas d'executer l'article, qui l'obligeoit à se saisir de Toul, de Verdun & de Metz. Les deux premieres lui ouvrirent leurs portes ; les habitans de Metz en firent difficulté : mais voïant le Connétable disposer tout pour les attaquer, & le

Cardinal de Lenoncour leur Evêque leur aïant fait envisager le peril où ils s'exposoient, ils reçurent les Troupes Françoises le dixiéme d'Avril. 1551.

La Reine Catherine avoit suivi le Roi jusqu'à Joinville, où elle pensa mourir d'une espece d'esquinancie. Il la fit retourner de-là en France avec la qualité de Regente durant son absence, & lui donna pour son Conseil l'Amiral d'Annebaut, qui étoit rentré dans ses bonnes graces. La Duchesse de Lorraine étoit venue le saluer au même lieu : & après beaucoup d'honnêtetés dont il la combla, il lui avoit fait entendre que dans la guerre qu'il entreprenoit, il vouloit avoir quelques sûretés de sa part, d'autant que la Lorraine étoit frontiere de son état, & qu'il craignoit que ses ennemis ne s'en emparassent. Elle partit de Joinville avec un chagrin mortel, se trouvant dans l'impuissance de résister aux volontés du Roi, quelles qu'elles fussent. Il fallut pourtant faire bonne contenance : & quand ce Prince prit sa route par Nanci, pour la continuer vers l'Alsace, elle vint au devant de lui avec le Duc son fils, & le Comte Nicole de Vaudemont Oncle de ce jeune Prince, & beaucoup de Noblesse. Thuanus l. 7.

Dès le lendemain de son arrivée dans cette Capitale du Duché de Lorraine, il expliqua nettement ses intentions à la Duchesse sur deux points. Premierement, il la pria de trouver bon que le jeune Duc son fils passât en France, pour y être élevé à sa Cour ; & il lui dit qu'il avoit sur ce jeune Prince des vûes qui lui seroient avantageuses : secondement, comme elle étoit niece de l'Empereur, & qu'il étoit naturel qu'elle eût plus de zele pour les interêts de ce Prince, que pour ceux de la France, il lui déclara qu'il ne pouvoit lui laisser l'administration de la Lorraine, & qu'il falloit qu'elle la confiât au Comte de Vaudemont, & qu'aureste on lui assûreroit sa dot & tous ses revenus.

Cette déclaration consterna la Duchesse. Ses remontrances & les protestations qu'elle fit au Roi de son attachement pour lui furent inutiles, & il fallut en passer par là. Quelques jours après elle s'en alla à Strasbourg, & de-là en Flandres avec ses deux filles. Eleonor, Reine Douairiere de France, s'y étoit deja retirée dès le commencement de ce Regne ; & ce païs étoit depuis long-tems la retraite ordinaire des Sœurs, des Thuanus l. 7. Bel. l. 26.

1551. Nieces & des Tantes de l'Empereur. Le jeune Duc fut conduit à Reims par M. de Bourdillon.

Et de là en Alsace. Le Roi alla de Nanci à Metz, où il mit pour Gouverneur Artur de Cossé, Seigneur de Gonnor, frere du Maréchal de Brissac, & après y avoir donné ses ordres pour faire de nouvelles fortifications à cette place, il marcha en Alsace avec son Armée, & envoïa le Connétable avec le Comte de Villars de la Maison de Savoye, & le Rhingrave à Ausbourg, pour convenir avec ses Alliés d'Allemagne sur le reste des projets de la Campagne.

L'Armée Françoise arriva à Saverne le troisiéme de Mai; d'où le Roi envoïa demander à Strasbourg des vivres pour son Armée, & la permission pour ses soldats d'entrer dans la ville, afin de s'y fournir des choses dont ils auroient besoin, d'autant qu'il n'étoit venu de si loin que pour rétablir la liberté Germanique.

Son dessein étoit de s'assûrer de cette place, d'y passer le Rhin, & de penetrer le plus loin qu'il pourroit dans l'Allemagne: mais les habitans qui craignoient pour leur liberté, avoient fait une levée de cinq mille hommes, rasé une partie de leurs Fauxbourgs, fait de nouvelles fortifications, & mis des vivres & des munitions dans leur ville, résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité.

Il a tenté d'obtenir le passage par Strasbourg.
Sleidan l. 24.

Ils deputerent trois personnes au Roi, dont un étoit Jean Sleidan, homme fameux par son Histoire de *l'Etat de la Religion & de la République*, sur laquelle les sentimens sont partagés eu égard à l'exacte verité. Ils firent conduire avec eux des vivres au Camp en assés petite quantité : ils s'excuserent sur ce qu'il n'y avoit de blé dans la ville, qu'autant qu'il en falloit pour la subsistance des Bourgeois & de la garnison, & supplierent le Roi d'empêcher les ravages que ses soldats faisoient dans la campagne.

Le Roi fut fort mécontent de cette réponse des Députés; & le leur aïant fait connoître, il y eut encore divers pourparlers sur ce sujet. Les habitans de Strasbourg pour l'appaiser, envoïerent ordre à toutes les petites villes & aux Bourgs voisins de faire cuire la plus grande quantité de pain qu'il seroit possible, & de le porter au Camp.

Ce Prince ne voïant pas d'apparence à obtenir le passage

par Strasbourg, s'éloigna du Rhin, après y avoir fait boire tous les chevaux de son Armée, afin qu'on se souvînt qu'il avoit poussé jusques-là ses conquêtes. Il la conduisit dans la Basse Alsace, & s'étendit depuis Haguenau jusqu'à Veissembourg. Ce mouvement fit craindre au Palatin, à l'Archevêque de Maïence, à celui de Treves & à quelques autres petits Princes, que cette Armée ne se répandît sur leurs Terres. Il vint de leur part des Envoïés pour prier le Roi, que puisqu'il étoit en armes pour l'avantage de l'Allemagne, il voulût bien ne la pas ruiner & ne pas passer plus outre. Ils l'assûrerent qu'ils avoient déja député, & qu'ils députeroient encore à l'Empereur, pour l'obliger à un accommodement, dont Sa Majesté très-Chrétienne & ses Alliés fussent contens, & qu'ils avoient tout lieu d'esperer qu'on les écouteroit.

1551.

Memoires de Brantome t. 2.

Il arriva aussi une Ambassade de la part des Cantons Suisses, pour faire au Roi la même priere, principalement en faveur de Strasbourg & des dépendances de cette ville & du Suntgau qui les en avoient fortement sollicités. Ces Ambassadeurs le trouverent aux Deux Ponts, où il étoit venu de Veissembourg, & le supplierent par la consideration qu'il avoit toûjours euë pour leurs Maîtres, d'épargner des païs d'où ils tiroient leur subsistance, & avec lesquels ils avoient une alliance très-étroite.

Le Roi qui voïoit le passage du Rhin impossible, ou du moins qui n'osoit s'exposer à le passer sans être maître de Strasbourg, fut bien aise de se faire un merite auprès des Suisses, d'une chose qu'il avoit déja résoluë. Il leur dit que pour leur marquer les grands égards qu'il avoit pour eux, il alloit faire repasser son Armée en Lorraine; & il le fit peu de jours après.

Mais dans la verité, outre les difficultés qu'il avoit à faire subsister ses Troupes en ces quartiers-là, deux autres raisons le déterminerent à cette retraite pour se raprocher de ses frontieres. La premiere étoit que Martin Rossem, un des Generaux de l'Armée Imperiale aux Païs-bas, faisoit de grands ravages dans la Champagne, où il s'étoit emparé de Stenai: la seconde que l'Electeur de Saxe lui avoit mandé le resultat des conferences qu'il avoit euës à Lintz avec le Roi des Romains, où il avoit paru de grandes dispositions à l'accommodement des Allemands avec l'Empereur. L'Electeur lui faisoit sçavoir que le Roi

Raisons qui le déterminerent à se raprocher de ses frontieres.

1551. des Romains conſentoit à la délivrance du Lantgrave, pourvû que les Confederés miſſent bas les armes ; qu'il propoſoit d'aſſembler une Diete, pour y regler les differends touchant la Religion & le Gouvernement de l'Allemagne ; qu'il avoit eu beaucoup de peine à accorder que le Roi de France fût compris dans le Traité ; mais que comme on ne vouloit point paſſer outre ſans cela, il avoit été contraint d'accepter auſſi cet article, & de promettre qu'on écouteroit les propoſitions que Sa Majeſté voudroit faire, & qu'on auroit égard aux interêts des Seigneurs ou Gentilshommes Allemands proſcrits, pourvû qu'ils ſe ſoumiſſent aux conditions que l'Empereur exigeroit d'eux. L'Electeur ajoûtoit qu'étant preſſé par le Roi des Romains, de commencer à travailler à l'accommodement ſur ce projet general, il avoit répondu qu'il falloit avant toutes choſes avoir l'agrément de ſes Alliés : qu'ainſi il prioit le Roi de lui faire ſçavoir ſur cela ſes intentions, & que quand il les ſçauroit, il ſe rendroit à Paſſau, où l'on étoit convenu de ſe raſſembler le vingt-ſixiéme de Mai

Sleidan loc. cit.

Ces Lettres de l'Electeur étoient arrivées à l'Armée Françoiſe l'onziéme du même mois, & firent croire au Roi que ce Prince étoit dans une diſpoſition toute differente de celle où il étoit en effet, & qu'il penſoit à faire la paix ; mais il en fut bientôt détrompé : car l'Electeur ſçachant que l'Empereur aſſembloit des Troupes vers Inſpruck en intention de ſe mettre en état de faire un Traité plus avantageux, il réſolut par le conſeil de l'Evêque de Baïonne de le prevenir, & marcha dans l'eſperance même de l'enlever.

Sleidan l. [illegible]

Il s'approcha avec beaucoup de diligence, le dix-ſeptiéme de Mai, de Fuſſen ville ſituée au pie des Alpes ſur la riviere de Lech, & envoïa de-là des eſpions, pour découvrir ſi les paſſages des montagnes étoient gardés. Ils lui rapporterent que les Imperiaux s'en étoient ſaiſis, & qu'ils s'y étoient tellement retranchés, qu'il ſeroit difficile de les en chaſſer.

[illegible]

Il ne laiſſa pas d'avancer de ce côté-là, & ſe fit préceder par une troupe de ſoldats d'élite qui firent quelques priſonniers, dont il apprit l'état d'un Camp que les Imperiaux avoient formé auprès de la ville de Reute.

Le lendemain il marcha avec toute ſon Infanterie & deux cens Cavaliers à Fuſſen, & donna avec tant de furie ſur huit cens

cens Imperiaux qui gardoient un défilé avec deux pieces de campagne, qu'il les força & les mit en déroute. La fuite de ceux-ci répandit la terreur au Camp de Reute. L'Electeur y arriva peu de tems après, le mit en desordre, & mille des ennemis y furent tués ou pris ou noïés dans le Lech.

1551.

Il prend la ville d'Ernberg & oblige l'Empereur à fuir de Insprusk où il étoit.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Roi, au Recueil de M. de Lamoignon vol. 15.

Le jour suivant, voulant profiter de la peur des Imperiaux, il alla attaquer le Château d'Ernberg place très-forte ; où il y avoit une grosse garnison & un assés grand nombre de troupes aux environs. Il l'emporta l'épée à la main, fit près de trois mille prisonniers sans avoir perdu que très-peu de Soldats, & arriva en deux jours de marche à Zirlen à deux lieues d'Inspruck, où il esperoit surprendre l'Empereur. Mais dès que ce Prince eut sçu la prise d'Ernberg, il sortit sans tarder d'Inspruck tout malade qu'il étoit, & ne s'arrêta point, qu'il ne fût arrivé à Villac sur la Drave dans la Carinthie, suivi du Roi des Romains & de toute sa Cour en un équipage tel qu'on peut se l'imaginer dans une fuite aussi précipitée & aussi peu prévûe que celle-là. La terreur se communiqua jusqu'à Trente ; les Prélats & les Theologiens tant Allemands qu'Italiens en sortirent ; & le Pape fut obligé de suspendre le Concile.

L'Empereur peu de jours avant sa fuite avoit donné la liberté à Jean Frederic ancien Electeur de Saxe, soit parce qu'il prévoïoit qu'il seroit contraint de la lui accorder par le Traité qu'on projettoit de faire à Passau ; & qu'il ne vouloit pas paroître avoir fait grace à l'Electeur par force, soit qu'il voulût intimider Maurice en mettant ce concurrent en état de lui disputer l'Electorat, & de meriter d'y être rétabli par les services qu'il pourroit rendre au parti Imperial, contre celui à qui on avoit donné sa place, & qui en étoit si peu reconnoissant. Frederic lui-même fit parfaitement sa cour à l'Empereur, en témoignant, comme il fit, qu'il aimoit mieux lui être redevable de sa liberté qu'à Maurice ; & quoiqu'il eût permission de se retirer où il jugeroit à propos, il le suivit dans sa fuite jusqu'à Villac.

Il se rend ensuite à Passau, où l'on tient des Conferences pour la paix.

Maurice après avoir abandonné à ses Soldats tout ce qui se trouva à Inspruck appartenir à l'Empereur, aux Espagnols & au Cardinal Evêque d'Ausbourg, se rendit à Passau au jour marqué, qui étoit le vingt-sixiéme de Mai, & voulut que ses troupes observassent la Tréve, qui, selon qu'on en étoit con-

1551. venu, devoit commencer ce jour-là, & durer les quinze jours suivans, afin qu'on pût travailler à la paix avec plus de liberté.

Le Roi des Romains, Albert Duc de Baviere & les Evêques de Strasbourg, & d'Aichstadt, s'y trouverent de la part de Sleidan l. 24. l'Empereur, & les Electeurs & plusieurs Princes de l'Empire y envoïerent aussi leurs Députés.

La premiere assemblée se tint le premier jour de Juin. L'Electeur de Saxe y exposa les motifs qui l'avoient obligé à prendre les armes, fit un grand détail des entreprises par lesquelles on avoit donné atteinte à la liberté Germanique, & demanda qu'on y apportât des remedes efficaces.

Les Intercesseurs (c'est le nom qu'on donnoit à ceux qu'on avoit choisis pour être comme les Mediateurs entre l'Empereur & les Confederés) approuverent fort le discours de l'Electeur; mais ils ajoûterent que tous ces griefs regardant tout le corps Germanique, il leur sembloit convenable, que la chose fût traitée dans une Diete generale & reguliere de l'Empire, que l'Empereur le souhaitoit ainsi; qu'on devoit avoir pour lui cette deference, & que c'étoit un moïen de l'engager à donner aux Confederés une entiere satisfaction.

Deux jours après on donna audience dans une autre assemblée à l'Evêque de Baïonne, qui releva avec beaucoup d'éloquence le zele du Roi son Maître pour la liberté de l'Allemagne, l'extrême desir qu'il avoit de voir les anciennes alliances des deux Nations bien rétablies pour l'avantage de l'une & de l'autre, & les grandes dépenses qu'il avoit faites en cette derniere occasion, pour seconder le courage de ceux qui s'étoient enfin résolus à tirer leur patrie de l'oppression. Il dit qu'à la verité le Roi son Maître avoit été un peu surpris, qu'après l'avoir engagé dans une guerre d'aussi grande consequence que celle-là, on eût sitot parlé de paix, & dans un tems où l'on pouvoit pousser l'ennemi avec tout l'avantage possible; mais que comme il ne l'avoit entreprise que pour l'avantage des Princes d'Allemagne, il ne s'opposeroit point à la paix, si elle assûroit leur liberté, & procuroit la delivrance de Monsieur le Lantgrave, & qu'il esperoit seulement d'eux qu'on y auroit quelque égard à ses interêts particuliers, & aux usurpations que l'Empereur avoit faites sur la France, pour l'obliger à lui en faire raison.

1551.

La réponse que l'Assemblée fit faire à l'Ambassadeur, contenoit de grands remercîmens du zele que le Roi Très-Chrétien avoit fait paroître pour le bien de l'Empire, de la bonté qu'il avoit de ne point s'opposer à la paix, qui devoit produire la liberté du Lantgrave & de grands avantages à toute l'Allemagne; qu'à l'égard des usurpations que Sa Majesté prétendoit avoir été faites par l'Empereur sur la France, elle pourroit les marquer en particulier dans un memoire, & que les Princes se feroient un plaisir d'emploïer leurs bons offices auprès de l'Empereur pour ce sujet.

De la maniere dont l'Ambassadeur de France voïoit les esprits disposés, il ne s'étoit pas promis une plus favorable réponse. Il la fit sçavoir au Roi, qui écrivit aux Princes confederés une lettre, où il affectoit de paroître plus content d'eux qu'il ne l'étoit en effet, & qui ne contenoit gueres autre chose que ce que l'Evêque de Baïonne avoit dit dans sa harangue. Elle fut lûe dans l'Assemblée, & donna lieu au Roi des Romains de faire une invective contre la France dans le stile ordinaire de la Maison d'Autriche. Il l'appuïa principalement sur la conspiration du Roi avec les Turcs contre les Princes Chrétiens, & se fit fort de montrer par des lettres interceptées d'Aramon Ambassadeur de France à la Porte, & par d'autres du General des Turcs en Hongrie, que tous les ravages que ces Infideles avoient faits sur mer & sur terre les années précedentes, & ceux qu'ils se préparoient encore à faire celle-ci, n'étoient que des effets des intrigues de la France, & de l'animosité du Roi contre la Maison d'Autriche, qu'il s'étoit proposé de détruire par les voies les plus criminelles: mais l'Electeur de Saxe, qui étoit résolu de mettre fin aux longueurs affectées de l'Empereur, prit la parole & dit que ce n'étoit point de quoi il s'agissoit, que la Tréve étoit finie, & qu'il le prioit de déclarer la résolution de l'Empereur sur la liberté du Lantgrave, & sur les autres points pour lesquels on étoit assemblé.

Elle est concluë sans y comprendre les interêts du Roi.

Le Roi des Romains repartit qu'il n'avoit point encore les derniers ordres de l'Empereur, & qu'il demandoit encore quelque tems pour les aller prendre lui-même & les rapporter à l'Assemblée. Il obtint avec peine la prolongation de la Tréve jusqu'au treiziéme de Juillet, & dès que ce jour fut passé on

1551. Sl[illegible] 24.

recommença les hostilités, jusqu'à ce qu'enfin le dernier jour de ce même mois la paix fut conclue à ces conditions : que les Confederés mettroient bas les armes avant le douziéme du mois d'Août ; que leurs troupes passeroient au service du Roi des Romains s'il le souhaitoit ; que le Lantgrave seroit mis en liberté & rétabli dans sa Ville de Rhinfeld, en promettant d'observer l'accord qu'il avoit fait avec l'Empereur, lorsqu'il fut arrêté, que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg & Volfang Duc des deux Ponts seroient sa caution ; que l'Empereur dans six mois assembleroit une Diete generale, pour satisfaire les Princes de l'Empire sur leurs griefs & sur l'article de la Religion ; que cependant il y auroit liberté de conscience ; que ceux de la Confession d'Ausbourg auroient place dans la Chambre Imperiale dont ils avoient été exclus ; que pour ce qui concernoit le Roi de France, l'Electeur de Saxe se chargeroit de presenter à l'Empereur le memoire des demandes de ce Prince, & que le Marquis Albert de Brandebourg seroit aussi compris dans le Traité, pourvû que dans le douziéme d'Août il desarmât ; & que s'il ne le faisoit pas, lui & tous les autres qui suivoient son parti seroient déclarés ennemis de l'Empire. Tel fut le Traité de Passau que les Lutheriens ont toûjours regardé comme le fondement solide de leur sûreté sur le point de leur Religion, & de l'impunité avec laquelle les Princes & les Villes d'Allemagne qui l'avoient embrassée, la professérent & l'établirent dans leurs Etats.

Dès que la paix fut signée, l'Evêque de Baïonne se retira, voïant bien qu'il n'y avoit plus rien à esperer en faveur de la France, de l'Electeur de Saxe, qui étant venu à bout des deux choses qu'il prétendoit, sçavoir de la délivrance du Lantgrave, & de se faire le Chef du Parti Protestant, se mettroit desormais fort peu en peine des interêts du Roi. Ce n'est pas qu'on n'eût pû faire encore quelque fond sur le Marquis Albert de Brandebourg, qui s'étoit toûjours opposé au Traité de Passau, & n'avoit point voulu y être compris. Il faisoit actuellement une rude guerre aux Princes & aux villes Catholiques, & portoit même dans ses Etendarts les Armes de France. Mais soit qu'on ne le crût pas assés fort, pour tenir tête à l'Empereur, ou qu'on se défiât de sa constance,

ou que le prétexte de la captivité du Lantgrave & du Duc Frederic de Saxe, & de la protection de la liberté d'Allemagne, ne ſubſiſtant plus, on apprehendât que la ligue de la France avec les Princes Proteſtans, ne parût odieuſe, on ſe contenta d'entretenir des liaiſons ſecretes avec ce Prince. 1551.

Tandis que tout cela ſe paſſoit en Allemagne, le Roi étoit rentré en France avec ſon armée. A la nouvelle de ſon approche les Imperiaux ſortirent de la Champagne, & abandonnerent Stenai, pour couvrir le Luxembourg.

Son Armée entre dans le Luxembourg & le ravage.

Les François firent dans cette Province ce que les ennemis avoient fait en Champagne, & ravagerent tout le païs. L'Amiral d'Annebaut étant venu joindre le Roi avec un nouveau corps de Troupes, on aſſiegea Damvilliers qui fut pris après quelque réſiſtance, & Rabodange en fut fait Gouverneur. Le Comte de Mansfel ne tint gueres plus long-tems dans Yvoi, quoique cette place fût alors très-bien fortifiée. Montmedi fut encore plus mal défendu, & ſe rendit. Le Maréchal de la Marck prit Bouillon, & le Roi le remit en poſſeſſion de cette place, qui trente ans auparavant avoit été enlevée par l'Empereur à Robert de la Marck pere de ce Maréchal. Trelon, Glaïon, Chimai & quelques autres petites places ne purent tenir devant l'armée Françoiſe, qui, après ces conquêtes ſe trouvant extrêmement fatiguée par le voïage d'Alſace, par tant de ſieges, & encore plus par les pluïes exceſſives qu'il fit alors, fut en partie miſe en quartier de rafraichiſſement, & en partie congédiée, pour épargner la dépenſe, quoiqu'on ne fût encore qu'au mois de Juillet.

Cependant l'Empereur raſſuré par le Traité de Paſſau, & par les Troupes qui lui venoient tant d'Italie que d'Eſpagne, par celles qu'il avoit fait lever dans le Tirol & dans tous ſes autres Domaines, ne reſpiroit que la vengeance contre la France, bien qu'il la diſſimulât, & qu'il prît pour pretexte de ſon armement le ſecours de la Hongrie, où Mahomet Bacha aſſiegeoit actuellement Agria. Pour mieux cacher ſon deſſein, une partie des Princes Proteſtans lui aïant laiſſé la diſpoſition de leurs Troupes, il fit partir pour la Hongrie l'Electeur de Saxe avec un corps aſſés nombreux, & fit courir le bruit, que dans peu il le ſuivroit; mais dès que ſon armée fut aſſemblée, il marcha du coté du Rhin, non pas, à ce qu'il Thuanus l. 8.

1551.

publioit, pour attaquer le Roi de France, mais le Marquis Albert de Brandebourg déclaré ennemi de l'Empire, & qui continuoit ses ravages dans les Archevêchés de Treves & de Maïence & aux environs de Spire.

l'Empereur de son côté s'avance jusques sur le Rhin.
Sleidan. l. 24.

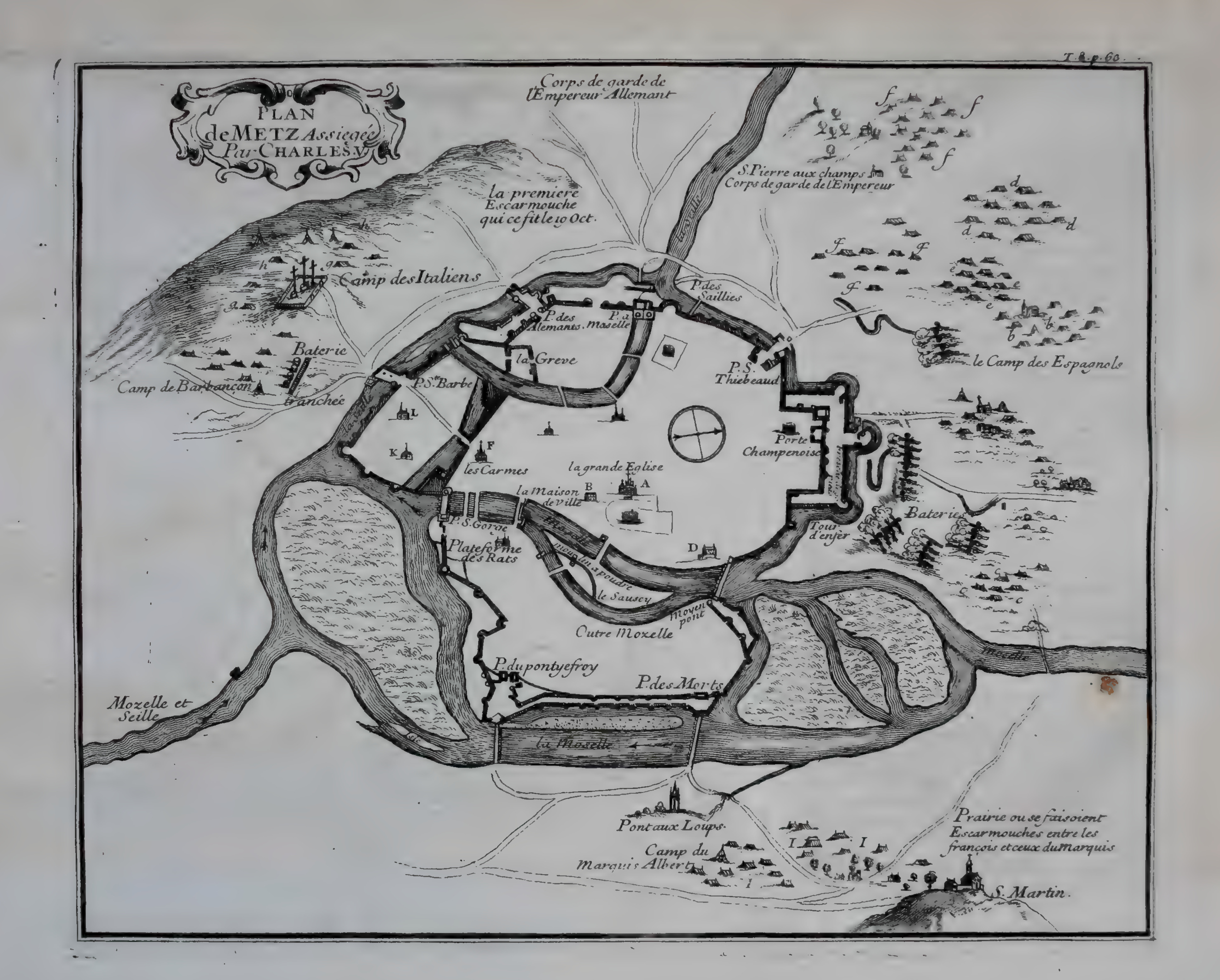
Il prit son chemin par Ausbourg, par Ulm, par le Virtemberg, par Strasbourg, où il entra avec une partie de sa Cour. Il y fit beaucoup de caresses aux Bourgeois, les loua fort de la conduite qu'ils avoient tenue à l'égard du Roi de France, & fit passer le Rhin à son armée le vingtiéme Septembre. Il alla de là à Haguenau & puis à Landau, où il séjourna seize à dix-sept jours, pour faire reposer ses troupes, attendre son gros canon & des munitions, & une partie de son armée qui n'avoit pas pû encore le joindre.

Albert de Brandebourg s'éloignoit à mesure qu'il voïoit avancer l'Empereur, & aïant passé la Moselle, se jetta dans le Luxembourg, où il fit ses ravages ordinaires, & repassa de là en Lorraine résolu de s'accommoder ou avec ce Prince, ou avec le Roi de France, selon que l'un ou l'autre lui feroit de plus grands avantages.

Dès que le Roi avoit vû l'Empereur prendre sa marche du côté du Rhin, il s'étoit bien douté que l'orage alloit fondre sur son Roïaume. Il ne douta plus que ce Prince n'en voulût à Toul, à Verdun & à Metz dont la prise l'avoit picqué jusqu'au vif, parce que ces places servant de boulevart à la Champagne, l'empêcheroient désormais de penetrer dans cette Province, qu'il regardoit comme l'endroit le plus foible de la France, & par où il l'avoit toûjours attaquée avec succès: mais autant que l'Empereur étoit résolu à faire les derniers efforts pour venir à bout de cette entreprise, autant le Roi l'étoit-il à ne rien oublier, pour l'empêcher d'y réussir.

Mesures du Roi pour le prevenir.
Thuanus l. 8.
Belcar. l. 26.
Annales de France l. 6. &c.

Il envoïa sur cette frontiere dès le commencement du mois d'Août en qualité de son Lieutenant, François de Lorraine Duc de Guise, qui avoit pris ce titre après la mort de Claude son pere arrivée depuis quelque tems, & avoit cedé celui de Duc d'Aumale à Claude son cadet. Le Duc de Guise étoit un Prince à qui il ne manquoit nulle des qualités de corps, d'esprit & de cœur requises pour former un Heros. Il avoit déja donné en plusieurs occasions des preuves de sa valeur & de sa prudence, & avec un si grand merite, il possedoit pour le faire valoir, la faveur de son Maître.


PLAN
de METZ Assiegée
Par CHARLES V
Corps de garde de
l'Empereur Allemant
la premiere
Escarmouche
qui ce fit le 19 Oct.
S. Pierre aux champs
Corps de garde de l'Empereur
Camp des Italiens
P. des
Saillies
P. des
Alemants
P. a
Moselle
la Greve
Bateric
trancheé
Camp de Barbancon
P. S. Barbe
P. S.
Thiebeaud
le Camp des Espagnols
Porte
Champenoise
les Carmes
la grande Eglise
la Maison
de Ville
P. S. Gorge
Plateforme
des Rats
moulin a poudre
le Saucy
Tour
d'enfer
Bateries
Moyen
pont
Outre Mozelle
P. du pontyefroy
P. des Morts
Mozelle et
Seille
la Moselle
Moselle
Pont aux Loups
Camp du
Marquis Albert
Prairie ou se faisoient
Escarmouches entre les
françois et ceux du Marquis
S. Martin.

1551.

Une si importante occasion lui fournit un theatre digne de ses grands talens, & un moïen de parvenir à ce haut point de gloire & de reputation dans la guerre, où personne de son tems ne l'égala.

Il met la ville de Metz en état de se bien défendre contre les Imperiaux qui avoient dessein de l'assieger.

Dès qu'il fut arrivé en Lorraine, toute son application fut de mettre la ville de Metz en état de faire une vigoureuse défense, prévoïant bien que l'Empereur s'attacheroit à cette place, dont le sort seroit suivi de la perte ou du salut tant de Toul que de Verdun : c'étoit-là effectivement le dessein de l'Empereur qui éclata bientôt après. Ce que je vais raconter de ce fameux siege, je le tirerai pour la plûpart de la relation du Sieur de Salignac qui y étoit, & qui en a fait un détail exact & en homme très-entendu.

Relation du Siege de Metz par Salignac.

Metz qui avoit alors huit à neuf mille pas de tour, est situé au confluent de la Moselle & de la Seille qui l'environnent de toutes parts, excepté entre le midi & l'occident. Elle n'avoit point de dehors, car on n'en faisoit gueres encore en ce tems-là autour des places ; & puis les Bourgeois l'avoient toûjours crue assés fortifiée par les rivieres ; & du côté où elles ne l'entourent point, ils s'étoient contentés de faire une espece de gros boulevart rond élevé devant la porte appellée Champenese, qui depuis a été murée. Le corps de la place étoit très-mal flanqué, les murailles sans remparts, les fossés très-étroits, comblés en quelques endroits, où il y avoit des chaumieres & des jardinages : en un mot elle étoit dans l'état où se trouvent ordinairement les villes après une longue paix, quand elles n'apprehendent point d'être attaquées.

Le Duc de Guise commença par faire raser les Fauxbourgs: il fit faire avec beaucoup de diligence plusieurs Cavaliers au dehors, pour y mettre du canon ; on éleva & on fortifia d'un bon rempart la muraille en divers endroits, & l'on construisit derriere de forts & amples retranchemens, pour suppléer autant qu'il seroit possible au défaut du corps de la place par tout très-mauvais. Le Duc mettoit lui-même la main à l'œuvre, & animoit par son exemple les Bourgeois, les Soldats, les Officiers ; & il profita si bien du retardement de l'Empereur auprès de Landau, que les ouvrages pour la plûpart furent achevés à tems.

Il fit entrer dans la place des vivres & des munitions de

1551. guerre en abondance, mit l'artillerie en état de bien servir; distribua la defense des quartiers aux plus experimentés Capitaines; & ce qui est un point capital en ces sortes de rencontres, il gagna tellement le cœur des Bourgeois & des gens de guerre, que tous lui promirent de périr plûtôt que de manquer à leur devoir.

De quoi fut composée la Garnison commandée par le Duc de Guise.

La garnison, qui n'étoit d'abord que de douze Compagnies d'Infanterie, fut augmentée jusqu'au nombre de près de cinq mille hommes de pié, & d'environ sept à huit cens chevaux, partie Cavalerie legere, partie Gendarmerie. Mais ce qui en fit la principale force, fut le grand nombre des Princes & de Seigneurs qui s'y rendirent pour servir la plûpart en qualité de volontaires sous les ordres du Duc de Guise. Plusieurs Princes de la branche Roïale de Bourbon se renfermerent dans la ville. Jean de Bourbon Comte d'Anguien étoit du nombre. Ce n'étoit pas ce Comte d'Anguien fameux par la bataille de Cerisolles : il étoit mort un an après sa glorieuse victoire par un accident funeste qui ravit à la France ce jeune Heros à l'âge de vingt-huit ans : c'étoit son frere qui prit après sa mort le titre de Comte d'Anguien. Il avoit avec lui son cadet Louis de Bourbon Prince de Condé (l'un & l'autre étoient freres d'Antoine de Bourbon Duc de Vendôme) Charles de Bourbon Prince de la Roche-sur-Yon, François de Lorraine Grand Prieur de France, René de Lorraine Marquis d'Elbeuf, tous deux freres du Duc de Guise, le Duc de Nemours, & Horace Farneze Duc de Castro petit fils du Pape Paul III. & qui devoit bientôt, comme j'ai déja dit, épouser Diane fille naturelle du Roi.

Princes & Seigneurs qui s'y renfermerent.

Les Seigneurs & les Capitaines les plus distingués étoient le Comte de Martigues, & le Marquis de Baugé son frere, les Comtes de Benon, de Charni, de Nanteuil, de Créance, les Vicomtes d'Auchi & du Pont N. Dame, les Vidames de Chartres & d'Amiens, Montmorenci & Damville fils du Connétable & depuis Maréchaux de France, la Palice, Montpezat, Brosse, Crevecœur, Bonnivet, de Fienne, les deux Boisdauphin freres, Canaples, Roquefeuille, Lucé, la Chapelle, des Ursins, Ruffec, de Suze, Rochebaron, Clermont-lodeve, Soubise, Dampierre, du Paroi, Navailles, Silli, la Roue, Rouville, les deux freres de Torci, Bourdeilles d'Achon, Lorges, Duras, deux Mailli le

pere

pere & le fils, Verrigni, Bugnon, la Meilleraie, Maligni, Caïlus, Joïeuse, Mortemar, Chataigneraie, Gamache, Saint Sulpice, Levis, Sessac, Amanzei, d'Ambre, d'Estrées, Carrouge, Fosseuse, Estauge, Sombernon, Sandricourt, la Roche-Chalais, Charlus, Matignon, Riberac, Malicornes, Clermont-d'Amboise, Saint Severin, Bointeville, Bellenave, d'Orbec, Senneterre, Montjai, Murat, d'Auradé qui fut tué avant que le siége fût formé, Maignac, Fovion, la Curée, Nantouillet, du Sault, Monsalés, la Roche-du-Maine, Saint Geniés, Saint Stephe, Argence, Tranchelion, Rotelin, Vitri, de Beuil, la Frete, Haraucourt, de Bueil, Bourbonne, de Theors, d'Harbouville, Cubios, Marigni, Fonterailles, Gondrin, Lamesan, d'Arnai, Crenai, Grancei, la Rochefoucault & Randan son frere, la Trimouille, Ferrieres, Ouarti, Haucourt, Causeres, Biques, Peirelongue, Verdun, Abés, Bahus, Solei, Saint Ouen, Gourdan, la Granche, Glenai, Chanqueuse, Saint Aubin, Maugeron, Saint André, Bethune, Nole, Favas, Salcede, Voguedemar, Canteloup, Cornai, d'Entrague, Saint Phale, Saint Luc, Biron, Guron, Montreud, Pierre Strozzi, Lomont, du Châtelet, Paul Baptiste Fregose, Paliés, du Lude, Saint Gemme, Mobertin, la Faie, Touche-prés, Monpha, Faïolles, de Lanque & Gonnor Gouverneur de la place. Il y en avoit encore quelques autres, dont je ferai mention dans le détail du siége. 1551.

C'étoit avec toute cette brave Noblesse que le Duc de Guise attendoit Charles V. mais persuadé que dans un siege aussi-bien que dans un Camp, la bravoure sans discipline & sans subordination peut produire de très-méchans effets, il assembla tous les volontaires, & leur déclara qu'il falloit qu'ils se partageassent en compagnies, dont chacune auroit un Chef à leur choix : mais qu'après qu'ils l'auroient choisi, il faudroit lui obéir, s'attacher au poste qui leur seroit destiné, & que ceux, qui ne voudroient pas se soûmettre à ce reglement, il les prioit de se retirer. Personne n'osa s'opposer à une proposition si raisonnable, & tout fut reglé & observé à cet égard. Belcar. l. 26.

Après cela il mit dehors les bouches inutiles, fit brûler les moulins des environs, tous les blés & tous les fourages, qu'on ne put transporter dans la ville, regla le nombre des chevaux & des valets de chaque Seigneur, Gentilhomme, & Officier, Thuanus l. 8.

1551. donna ſes ordres pour les Hopitaux, afin que rien ne manquât aux bleſſés & aux malades, fit jetter hors de la ville toutes les boues & autres immondices; & rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la ſanté, à la commodité, à l'abondance de la garniſon, n'echappa à ſa vigilance.

Une choſe l'embarraſſoit plus que tout le reſte, c'étoit le voiſinage des troupes du Marquis Albert de Brandebourg, par l'incertitude, où ce Prince le tenoit, s'il ſe déclareroit pour le Roi, ou pour l'Empereur. Son armée étoit de quinze à vingt mille hommes, & ſa déclaration ne pouvoit être indifferente ni à l'un, ni à l'autre parti.

Le Roi qui ſe défioit beaucoup du Marquis, avoit abandonné au Duc de Guiſe le ſoin de traiter avec lui, parce qu'il étoit à portée de le faire, & qu'il pouvoit mieux juger par ſes démarches de ſes veritables intentions.

Le Duc de Guiſe les eut bientot penetrées. Il ne fut gueres ſans s'appercevoir que ſa conduite étoit non ſeulement pleine d'artifice, mais encore de perfidie, & qu'il ne penſoit qu'à meriter par quelque inſigne trahiſon ſa réconciliation avec l'Empereur. Tantot il envoïoit demander au Duc des vivres pour ſon armée, tantot il lui faiſoit propoſer une entrevûe; & ſon deſſein étoit de mettre la diſette dans la place, & d'arrêter le Duc, s'il eut été aſſes imprudent, pour l'aller trouver à ſon Camp.

Le Duc qui ne vouloit pas lui fournir le prétexte qu'il cherchoit de rompre avec la France, pour pouvoir dire qu'il avoit été contraint de le faire, lui envoïa deux convois de vivres l'un après l'autre: mais il s'excuſa la troiſiéme fois qu'il lui en demanda, ſur ce qu'étant prêt d'être aſſiegé, il ne pouvoit dégarnir ſes magaſins: & pour ce qui eſt de l'entrevûe, il lui répondit que le Roi l'aïant chargé de la défenſe de la place, il ne lui étoit pas permis d'en ſortir; que s'il vouloit prendre la peine d'y venir lui-même, il y ſeroit reçu avec toutes ſortes d'honneurs, & qu'on lui donneroit toute la ſatisfaction qu'il pourroit ſouhaiter. Mais comme on vit que près de quatre cens de ſes ſoldats étoient entrés dans la ville, ſous prétexte d'y venir acheter les choſes dont ils avoient beſoin, on les pria d'en ſortir, en leur diſant que ſi dans la ſuite ils vouloient ſe fournir de quelques denrées, on les leur porteroit hors de la ville.

Cependant l'Evêque de Baïonne étoit au Camp d'Albert, moins par l'esperance de le retenir dans le parti du Roi, que pour éclairer sa conduite, sur laquelle il donnoit de frequens avis au Duc de Guise, qui l'obligeoient plus que jamais à prendre de grandes précautions contre les pieges, qu'on lui tendoit. Enfin on ne douta plus qu'il ne levât bientôt le masque, lorsqu'il redemanda son Artillerie, qu'il avoit prié le Duc de retirer dans Metz. On la lui rendit : & dans le même tems le Roi lui envoïa auprès de Pont-à-Mousson, où il étoit campé, la Chapelle-Biron & Gaspard de Coligni, Colonel General de l'Infanterie, pour tirer de lui une réponse précise. 1551.

Il affecta en parlant à ces Seigneurs de faire paroître plus d'irrésolution qu'il n'avoit fait encore. Il leur fit des difficultés sur tout ce qu'ils lui proposerent, & les renvoïa avec des réponses generales. Sur quoi le Connétable, qui assembloit un corps d'armée à Saint Michel en Lorraine, résolut de regarder desormais ce Prince comme ennemi, & envoïa ordre à tous les Capitaines, qui étoient en campagne, de se tenir sur leurs gardes.

L'Armée Imperiale s'en approche.

Sur ces entrefaites une partie de l'armée Imperiale arriva aux environs de Metz le dix-neuviéme d'Octobre, sous les ordres du Duc d'Albe & du Marquis de Marignan Colonel General de l'Infanterie Italienne, qui étoient les deux Chefs principaux de cette armée. Ce corps étoit de quatorze mille hommes de pié & de quatre mille chevaux, qui s'avancerent jusqu'à un grand quart de lieue de la ville ; les deux Generaux escortés de quelques escadrons vinrent la reconnoître sur la colline de la Belle Croix, vis-à-vis de la porte de sainte Barbe, entre le Septentrion & l'Orient.

Le Duc de Guise fit faire diverses petites sorties, pour escarmoucher sous les ordres des Sieurs de Brosse, de Randan, de Pierre Strozzi, & du Capitaine Favas, tandis que des batteries de canon, qu'il avoit élevées sur les plateformes de quelques clochers de la ville, tiroient sans discontinuer. Ce grand feu, qui leur tua beaucoup de monde, les obligea de s'éloigner. Ils perdirent près de deux cens hommes dans ces escarmouches, & connurent dans cette petite occasion par la résolution des Soldats, & par la conduite des Capitaines, qu'ils avoient affaire à des gens, dont ils devoient attendre une

1551. vigoureuſe défenſe : mais du côté de la garniſon le Sieur de Marigni Picart y fut tué, les Capitaines Saint Aubin & Solei & la Vavre ſon Enſeigne y furent bleſſés : celui-ci, Monpha & Silli moururent de leurs bleſſures : Mei-Robert y fut pris, & il y eut cinq Soldats tués, & dix ou douze bleſſés.

Le Duc de Guiſe, qui s'attendoit à être inveſti dès ce jour-là, fut ſurpris d'apprendre que les ennemis s'étoient retirés à une lieue & demie de la ville, & ſe ſervit de cette retraite, pour brûler la plûpart des villages des environs, & achever le dégât dans la campagne : & la nuit ſuivante Paul Baptiſte Fregoſe alla attaquer avec de la Cavalerie un de leurs quartiers, où l'alarme fut ſi chaude, que toute l'armée ſe mit ſous les armes.

Mais dès le lendemain matin elle s'approcha tous les tambours ſonnans ; & on les vit paroître à la pointe du jour ſur le Mont Chaſtillon, où ils placerent leur parc d'artillerie. Ils étendirent de ce côté là les derrieres de leurs quartiers juſqu'à Grimont, & puis à gauche & à droite depuis la Moſelle juſques vis-à-vis la porte des Allemands.

Alors le Duc de Guiſe partagea entre les Princes & les principaux Officiers les divers quartiers de la ville, ſuivant le plan qu'il en avoit fait. Il chargea le Comte d'Anguien & le Prince de Condé de la defenſe du terrein depuis la porte ſaint Thibaud juſqu'à la riviere de Seille, le Prince de la Rocheguïon de celui du bas Pont des Barres juſqu'à la Tour des Charriers, le Duc de Nemours, de celui qui s'étendoit depuis les grilles du Gravier juſqu'à un grand retranchement, qu'il avoit fait tirer du bord de la baſſe Seille juſqu'à la muraille, qui eſt arroſée de la Moſelle à l'extrêmité de la ville entre le Septentrion & l'Orient, & où elle étoit tout-à-fait commandée par la montagne d'Eſirmont, dite autrement de la Belle Croix. Il poſta à ce retranchement Meſſieurs de Montmorenci, Damville, & de Gonnor, & depuis là juſqu'aux moulins de la Seille le Marquis d'Elbeuf & Pierre Strozzi. Horace Farneze prit ſon poſte entre les portes Champeneſe & de ſaint Thibault, le Vidame de Chartres depuis la Tour des Charriers juſqu'à Pontiffroi, le Comte de la Rochefoucault à la plate forme de la porte Meſelle : & le Comte de Rendan avec ſa Compagnie des Gendarmes & celle de Meſſieurs de

1551.

Guiſe & de Lorraine, devoit être dans la place du Change toûjours prêt à porter du ſecours aux endroits, où il en ſeroit beſoin.

Et ſe retranche ſur le Mont Chaſtillon.

Les Imperiaux demeurerent campés & occupés à ſe retrancher ſur le Mont Chaſtillon juſqu'au dernier d'Octobre, que le Duc de Holſtein & les Seigneurs d'Egmond & de Boſſu arriverent avec l'armée, qu'ils amenoient des Païs-bas. Il y eut ſeulement quelques eſcarmouches de ce côté-là, & du côté de la Porte Champeneſe entre l'Occident & le Midi. Ils commencerent la nuit ſuivante à établir une batterie ſur la montagne de la Belle Croix, & étendirent leurs quartiers à leur gauche depuis la Belle Croix juſqu'à la riviere de Seille.

Elle paſſe la Seille & prend ſon poſte de l'autre côté.

Le Duc de Guiſe n'avoit pas douté que la principale attaque ne dût ſe faire du côté de la Belle Croix, parce que cet endroit étoit par lui-même le plus foible de la Ville; que les deux Generaux y avoient pris leur quartier, & fait élever une batterie, & commencerent une tranchée: mais ſoit qu'ils euſſent été informés du grand retranchement, dont j'ai parlé, qu'on avoit fait en cet endroit, ou qu'ils fuſſent extrêmement incommodés de l'artillerie, qu'on avoit plantée ſur quelques plateformes, & qui battoit toute la deſcente de la colline de la Belle Croix, ils changerent de deſſein; & le ſecond de Novembre le gros de l'armée décampa de-là ſans tambour, & faiſant un circuit ſur la gauche hors de la portée du canon, vint paſſer la Seille, & prendre ſon poſte vis-à-vis de la porte de S. Thibault & de la porte Champeneſe entre le Midi & l'Occident.

Ce mouvement toutefois ne put ſe faire ſi ſecretement, que le Duc de Guiſe ne s'en apperçût. Il fit ſortir une partie de ſa garniſon en pluſieurs troupes ſous les ordres de Pierre Strozzi, d'Horace Farneze, du Prince de la Roche-ſur-Yon, & du Duc de Nemours. Lui-même ſortit avec ſix cens chevaux, pour les ſoûtenir: & à la faveur des haïes & des foſſés, où l'on jetta des Arquebuſiers, on tua beaucoup de monde aux ennemis. Ils ne purent jamais couper aucune de ces troupes, dont il n'y eut que cinq ou ſix ſoldats tués, & Mangeron & de Bueil bleſſés.

Il entra encore vers ce tems-là vingt ou trente Gentilshommes dans la place; & ce fut le dernier renfort qu'elle reçut.

1551. Le Duc d'Albe aïant établi son Camp tout à l'entour, il se logea lui-même vis-à-vis de la porte Champenese, vers laquelle il fit ouvrir la tranchée : & le quartier de l'Empereur, qui etoit demeuré à Thionville fort incommodé de la goutte, fut marque au Château de la Orgne entre la même porte & celle de S. Thibault.

[illegible] le Brande-[illegible] l'Empereur.

Sur ces entrefaites Albert de Brandebourg prit à la fin son parti. Le Duc d'Albe & l'Evêque de Baïonne traitoient en même tems avec lui, celui-ci en personne, & l'autre par des Agens secrets. Ce qui le hâta de conclure avec l'Empereur, fut que le Connêtable avoit déja son armée assemblée à saint Michel. Elle etoit de trente mille fantassins & de huit mille chevaux : & le Marquis apprehenda que ce Seigneur ne vînt fondre sur la sienne, dont les troupes faute de païe desertoient en grand nombre.

Il écrivit au Roi qui étoit à Reims, qu'il voïoit bien que Sa Majesté n'agréoit pas son service ; que cela étant ainsi, il étoit resolu de se retirer avec ses troupes en Allemagne, pourvû qu'on ne voulût pas lui couper le passage.

Le Roi qui apprehendoit beaucoup plus de lui qu'il n'en esperoit, fut ravi de cette proposition. Il envoïa là-dessus ses ordres à l'Evêque de Baïonne, & ordonna cependant au Duc d'Aumale de côtoïer l'armée du Marquis, pour empêcher les grands desordres, que les Allemands faisoient par tout où ils passoient.

Albert vint se camper auprès de Thoul, où il séjourna quinze jours, faisant des ravages effroïables, nonobstant les lettres que le Duc d'Aumale lui écrivoit, pour le prier de les empecher, & de se retirer au plûtot de dessus les Terres de France, suivant sa promesse. Il ne répondoit à cela que par des plaintes, de ce que les gens du païs assommoient ses soldats par tout où ils les rencontroient, demandant qu'on lui en fit justice.

Sur cela le Duc écrivit au Roi, qu'il sçavoit de bonne part qu'Albert agissoit de concert avec le Duc d'Albe ; qu'il ne falloit plus ménager ce traître ; & que si Sa Majesté vouloit renforcer son Campvolant de deux cens hommes d'armes, il lui en rendroit bon compte.

Le Roi les lui envoïa sous la conduite de Bourdillon : mais

avant qu'ils l'eussent pu joindre, Albert décampa: & comme il vit que le Duc d'Aumale ne le perdoit point de vûe, & qu'il le suivoit toûjours avec son petit Corps d'environ deux cens hommes d'armes & de cinq cens cavaliers, il apprehenda qu'il ne le chargeât à quelque passage: c'est pourquoi il prit la résolution de le prévenir, & l'attaqua auprès de saint Nicolas. 1551.

Il surprend près de Thoul un quartier de l'armée du Roi.

Le Duc d'Aumale le reçut avec plus de valeur, qu'il n'avoit eu de précaution contre une telle surprise, dont il auroit dû se donner de garde: mais accablé par le grand nombre, il fut entierement défait: & son cheval aïant été tué sous lui, il fut pris blessé de trois coups de pistolet. Nancei, de Vaux, la Motte, d'Usseau, Saint Forgeu, Conches, de Castres, & plusieurs autres Gentilshommes au nombre de deux cens demeurerent sur la place, après avoir vendu cherement leur vie. D'O & d'Esguilli & le Baron des Guerres furent pris avec le Duc. René de Rohan le fut aussi: & comme deux soldats, ausquels il s'étoit rendu, disputoient l'un contre l'autre à qui l'auroit, un troisiéme survint, qui, pour vuider la querelle, le tua brutalement. Après quoi Albert de Brandebourg aïant quitté l'écharpe blanche, & pris la rouge, alla droit au Camp devant Metz, menant en triomphe le Duc d'Aumale. Il prit son quartier au Mont saint Quentin au-delà de la Moselle vis-à-vis de la porte aux Mores entre le Septentrion & l'Occident, & acheva d'enfermer entierement la ville, d'où l'on avoit encore quelque liberté de sortir par ce côté-là.

Le Duc de Guise n'en est que plus animé à défendre la ville assiégée.

Le Duc d'Albe envoïa un Trompette au Duc de Guise, pour lui apprendre la défaite, la prise, & les blessures du Duc d'Aumale, qui l'affligerent beaucoup; mais qui ne firent que l'animer à se mieux défendre: & il comptoit si fort sur la bravoure de ceux qui le secondoient dans ce siege, & sur les bonnes mesures qu'il avoit prises, qu'il envoïa au Roi Thomas Delveches, lui dire qu'il ne devoit point avoir d'inquietude pour la ville de Metz; qu'il pouvoit tirer son armée de Lorraine, & l'emploïer ailleurs, & qu'il lui répondoit pour le moins de dix mois de défense.

Ce fut dans ce même tems qu'il découvrit une conspiration, tramée par le bâtard de Fontanges, & par un nommé Clavieres avec les Imperiaux. Celui-ci mourut de maladie

1551. avant que son procès lui fut fait, & l'autre fut executé sur la fin du siege.

Le Duc de Guise voïant les ennemis déterminés à faire la principale attaque à la porte Champenese, y fit faire de nouveaux retranchemens au dehors & au dedans, dont il chargea d'Entragues, qui en vint à bout avec une extrême diligence.

Les frequentes & vigoureuses sorties retardoient beaucoup les attaques des ennemis, & donnoient le loisir aux assiegés de se fortifier de tous côtés : de sorte qu'avec le tems il y eut presque par tout une nouvelle enceinte au dedans de la ville, & bien plus forte que le corps de la place même, qui ne valoit rien.

Les batteries des [illegible] commencent à tirer.

Ce ne fut qu'après bien du tems, bien de la peine, & une grande perte d'hommes, que les batteries des Imperiaux furent en état de tirer. Ils en avoient une du côté de la Belle Croix, une autre au quartier d'Albert de Brandebourg : mais ce n'étoient là que de fausses attaques. Les grosses pieces & les nombreuses batteries étoient dressées contre le boulevart de la porte Champenese, & contre une longue courtine de la muraille, au devant de laquelle étoit le boulevart détaché entre la Tour d'Enfer qui étoit au-delà de la gauche de l'attaque, & une autre Tour à l'angle opposé de la muraille. Les ennemis embrassoient cette Tour dans leur attaque, & & avoient poussé des boïaux à peu près paralelles en avançant vers la porte saint Thibault.

L'Empereur vient au Camp.

Le canon avoit déja ruiné une grande partie des défenses du boulevart de la porte Champenese & de la muraille qui étoit derriere, lorsque l'Empereur arriva de Thionville au Camp le vingtieme de Novembre. Il en visita les travaux : & après avoir tenu Conseil de guerre, il fit étendre la gauche de l'attaque jusqu'à la Tour d'Enfer vers la plateforme de sainte Marie. Comme cet endroit étoit le moins foible de la place, les assiegés n'y avoient point fait de retranchemens au dedans : & l'on crut que ce fut par le conseil de quelques Bourgeois qu'on avoit mis dehors, & qui étoient au Camp, que cette résolution avoit été prise, & que desormais le plus grand effort des ennemis fut de ce côté-là.

Le Duc de Guise y fit travailler nuit & jour : & avant que les

les batteries du Camp fussent prêtes, il mit cet endroit autant en état de défense que les autres. Quelques jours après deux batteries, l'une de trente-six piéces, l'autre de quinze, foudroïerent les Tours de Lignieres & de Saint Michel, endommagerent fort celle de Vassieux & la plateforme de Sainte Marie. Les gabions en furent pour la plûpart fracassés, & les canons démontés : de sorte que le feu des assiégeans de ce côté-là devint fort supérieur à celui des assiegés, & fit trois bréches à la muraille. 1551.

Le vingt-sixiéme de Novembre l'Empereur, à qui sa goutte donna quelque relâche, vint à la tranchée, pour encourager le soldat, que le mauvais tems & la vigoureuse résistance des assiegés commençoit à rebuter. Les tranchées furent poussées jusques sur le bord du fossé, dont le Duc de Guise pensa à empêcher la descente : & cependant il faisoit travailler à de nouveaux retranchemens dans la ville, & réparer autant qu'il étoit possible les bréches pendant la nuit. *Il visite la tranchée.*

Le vingt-huitiéme le canon continuant toûjours avec la même furie, un grand pan de muraille entre les Tours de Vassieux & de Lignieres tomba tout à coup. Les ennemis à cette chûte jetterent de grands cris de joie : mais cette joie ne dura gueres ; car la poussiere s'étant dissipée, ils furent fort surpris de découvrir au-delà un gros rempart bien flanqué, tout bordé d'Arquebusiers, & la bréche de la muraille si roide, qu'il étoit impossible d'y monter. De ce rempart on voïoit dans leurs tranchées ; & les Arquebusiers y tuerent tant de monde, qu'ils furent obligés de faire un épaulement pour se couvrir.

Le Duc de Guise aïant eu avis que les ennemis paroissoient avec dessein de donner un assaut à la Tour d'Enfer, fit conduire à la porte Champenese & au boulevart de devant, qui enfiloient cette Tour, plusieurs piéces de canon, & eut soin que la bréche de la Tour fût toûjours non seulement bien garnie de soldats ; mais encore qu'elle ne fût jamais sans quelqu'un des Princes, ou des principaux Seigneurs de la garnison.

Ce fut dans ce tems-là que l'Empereur fit un détachement de deux mille chevaux & de plusieurs enseignes de gens de pié sous le Comte d'Egmont, pour aller sommer Thoul de *Il fait sommer la ville de Thoul de se rendre. Réponse de celui qui y commandoit.*

1551. ſe rendre. Celui qui y commandoit, s'appelloit des Clavolles. Il répondit qu'après que l'Empereur auroit pris Metz ; qu'enſuite Sa Majeſté Imperiale lui auroit fait l'honneur de l'aſſieger dans les formes, & que lui ſe ſeroit défendu auſſi long-tems que le Duc de Guiſe, on pourroit lui faire une telle ſommation, & que pour lors il verroit ce qu'il auroit à faire.

Après cette réponſe, qui fit comprendre à l'Empereur qu'en vain il avoit compté ſur la foibleſſe des places qu'il prétendoit prendre, le Comte d'Egmont retourna devant Metz, où l'Armée Imperiale ſouffroit infiniment par la rigueur de la ſaiſon. On étoit aux derniers jours de Novembre. La brave contenance des aſſiegés faiſoit ſuſpendre l'aſſaut, que l'Empereur vouloit faire donner à la Tour d'Enfer ; & les ſorties, qui ſe faiſoient à toute heure, l'obligeoient à multiplier les ouvrages pour la ſûreté des tranchées & de ſon Camp.

[illegible] ſortie des aſſi[illegible] une [illegible]

Il s'en fit une le premier de Decembre du côté du port d'Oliſi : c'étoit un de leurs quartiers au Septentrion de la ville ſur la Moſelle, où ils avoient fait un grand Fort à la tête de leur Pont : & c'étoit par là que les convois venoient au Camp. La ſortie étoit commandée par de Broſſe, S. Luc, & le Capitaine Lanque. Les deux premiers à la tête de cent quarante Gendarmes, & le troiſiéme avec ſa Compagnie d'Arquebuſiers à cheval, attaquerent un grand convoi dans le tems qu'il entroit au quartier du Marquis Albert. Ils l'enleverent, & l'envoïerent dans la ville, & pouſſerent juſques dans le Camp. On détacha ſur eux un Bataillon, dont le Commandant aïant tué d'un coup de pique le cheval du Capitaine Lanque, celui-ci ſe releva promtement, & d'un coup d'épieu perça ce Commandant. Le bataillon fut mis en déroute : mais auſſi-tôt quinze ou ſeize Enſeignes parurent en bataille, où Albert de Brandebourg étoit en perſonne.

De Broſſe fit arrêter ſa troupe, pour la rallier : & en même-tems huit cens Arquebuſiers ou Piquiers des ennemis s'avancerent ſur la gauche, & une troupe de ſix cens chevaux ſur la droite, pour l'envelopper.

Ce mouvement ſe fit fort en déſordre, & de Broſſe en

profita. Il ſépara ſes gens en deux troupes, dont il en donna une à Saint Luc, & lui commanda de charger l'Eſcadron de la droite, tandis qu'il fondroit lui-même ſur l'Infanterie de la gauche. Ils le firent avec tant de furie, & ſi à propos, que les ennemis ne purent tenir, & furent chaſſés juſqu'à leur gros. Quatre-vingt furent tués, & dix faits priſonniers. Monſieur de Brabanſon, un des Generaux de l'Empereur, y fut bleſſé, & le Marquis Albert y penſa être tué d'un coup de lance, que lui porta le Baron de Torci. Du Chaſtelet ſe débarraſſa du milieu d'une troupe d'Allemands, qui l'avoient inveſti, & vint rejoindre de Broſſe, qui voïant croître à chaque moment le nombre des ennemis, ſe retira en combattant ſous le feu des Arquebuſiers du Capitaine Favas, que le Duc de Guiſe avoit fait avancer, pour le soûtenir. 1551.

Cette belle action ſe fit à la vûe des trois Camps, c'eſt-à-dire, de celui d'Albert de Brandebourg, de celui de l'Empereur, & de celui de la Belle Croix, d'où on découvroit les combattans. Roquefeuil, Fogeon, & de Treves, qui étoient de la ſortie, y furent dangereuſement bleſſés, & moururent quelque tems après de leurs bleſſures. Clermont y reçut une arquebuſade à la main, & de Suze un coup de pique, qui lui effleura le cou. Les Princes furent au déſeſpoir de n'avoir point été de cette partie: mais le Duc de Guiſe voulant leur épargner ce danger, fit faire la ſortie ſans leur en parler: & dès que de Broſſe fut dehors, il cacha les clefs de la porte.

Les trois jours ſuivans les ennemis étendirent encore leur attaque de la Tour d'Enfer plus à leur gauche vers la Moſelle, & continuerent de battre la Tour, où la bréche étoit de trois toiſes de large. Ils furent obligés la nuit du cinquiéme au ſixiéme de Decembre de changer pluſieurs de leurs canons, qui à force de tirer s'étoient fendus; & n'oſant hazarder l'aſſaut à la bréche déja faite, commencerent à travailler ſous terre, pour venir à la muraille par deſſous le foſſé.

Les principaux Ingenieurs de la place étoient deux Gentilshommes, l'un nommé Camille Marin, qui le jour d'auparavant avoit été tué d'une arquebuſade, & l'autre Saint Remi,

1551. qui par l'ordre du Duc de Guise fit faire de profondes traverses vers l'endroit, où l'on conjecturoit que les ennemis conduiroient leurs travaux.

Le septiéme du mois il se fit un grand mouvement dans le Camp, & l'on vit les tranchées toutes hérissées de piques, comme s'il eût été question de donner un assaut general. Toutes les troupes de la place allerent aussitôt prendre leurs postes sur les remparts & sur le boulevart de la porte Champenese : mais ce ne fut qu'une fausse alarme, que l'Empereur donna exprès, pour voir la contenance des assiegés, & qui lui fit connoître la disposition où ils étoient de le bien recevoir.

Le huitiéme, Delveche, que le Duc de Guise avoit envoïé au Roi, trouva moïen de rentrer dans la ville, & lui dit que ce Prince, sur l'assûrance qu'il lui avoit donnée d'une longue défense, alloit assieger Hedin. Il lui apprit aussi la prise d'Albe en Piémont par le Maréchal de Brissac : & le Duc de Guise la fit sçavoir le lendemain à l'Empereur, en reconnoissance de la nouvelle, qu'on lui avoit envoïée au commencement du siége, de la prise de Hedin par les Imperiaux.

Le douziéme ils recommencerent à battre le boulevart de la porte Champenese, & y firent une breche de cinquante pas ; mais où ils ne pouvoient monter qu'avec des échelles : & ce lieu étoit si bien défendu par divers ouvrages, dont le Duc de Guise l'avoit fait flanquer, qu'il ne crut pas qu'ils osassent hazarder là un assaut. En effet ils cesserent de tirer sur le boulevart : mais ils acheverent de ruiner le quartier de la Tour de Vassieux, & y firent une autre bréche beaucoup plus grande & plus aisée : ce qui obligea le Duc de Guise à faire de nouveau travailler derriere.

Ces travaux fatiguoient beaucoup plus la garnison, que le feu des ennemis ne lui nuisoit : mais l'exemple du Duc de Guise qui ne se donnoit aucun repos, la lenteur des ennemis, les incommodités qu'ils souffroient dans un Camp tout couvert de neiges, où l'on sçavoit qu'il en périssoit tous les jours un très-grand nombre par les maladies, & le soin que le Duc avoit que rien ne manquât aux soldats, les soûtenoit, & leur ardeur sembloit croître, au lieu de diminuer.

Biron & Navailles firent diverses sorties, mais sans s'écarter

beaucoup : & dans la derniere on prit un Savoyard, qui dit au Duc de Guiſe que les mines des ennemis étoient déja fort avancées. Cet avis fut confirmé par un Gentilhomme Italien qui ſe vint rendre le ſeiziéme de Decembre : & effectivement Saint Remi, qui faiſoit travailler continuellement à contre-miner, découvrit à peu près l'endroit où ſe faiſoit la ſappe, & entendit le bruit des inſtrumens des travailleurs.

1551.

L'Empereur rebuté ſonge à faire retraite.

Mais ſoit que les Ingenieurs Imperiaux ſe fuſſent apperçus eux-mêmes que les aſſiegés contreminoient, & que les entendant travailler ſi proche d'eux, ils deſeſperaſſent d'achever leur mine avant qu'elle fût éventée, ſoit que l'Empereur voïant la mortalité dans ſon Camp augmenter tous les jours, ne voulût pas s'expoſer à perdre le reſte de ſon armée ſur l'eſperance d'un ſuccès fort incertain, il penſa à la retraite. Ce fut enſuite de deux grandes ſorties qui ſe firent par ceux de la ville, de l'une deſquelles voulut être le Prince de Condé, déguiſé en Chevau-leger, & où il ſe fit un aſſés grand carnage des aſſiegeans.

Mais comme l'Empereur ſçavoit qu'il avoit affaire à un ennemi fort alerte, qui ne le laiſſeroit pas décamper impunément, s'il ne prenoit bien toutes ſes précautions, il ſe donna tout le tems neceſſaire pour cela, afin de ſauver ſes bagages & ſon artillerie, que les mauvais chemins devoient rendre très-difficiles à conduire.

Le lendemain de Noel, qui étoit le ſoixante & cinquiéme jour depuis l'arrivée de l'armée devant la place, & le quarante-cinquiéme depuis que l'artillerie avoit commencé à la battre, il fit repaſſer la Moſelle à quelques pieces de canon ſans ceſſer cependant de faire tirer des autres batteries, qui furent retirées les unes après les autres : & ce ne fut que le jour des Innocens que la tranchée fut abandonnée.

1553.

Il leve le ſiege & met ſes troupes en ſûreté.

Le dixiéme de Janvier l'Empereur aïant pris les devants, les troupes de la grande attaque de la porte Champeneſe, & celles du Camp de la Belle Croix ſe retirerent la nuit. Albert de Brandebourg reſta encore quelques jours dans ſon Camp, juſqu'à ce qu'il eût eu avis que l'artillerie, dont il n'avoit gardé que quelques pieces de campagne, étoit arrivée à Thionville. Ces retraites ne ſe firent point ſans une infinité d'eſcarmouches, les partis de la garniſon tombant à tous mo-

1553. mens ſur les ennemis, juſques à ce qu'ils ſe fuſſent extrêmement éloignés.

Dès que le ſiege fut levé, le Duc de Nevers, & le Maréchal de ſaint André, qui chacun avec un grand Corps de Cavalerie avoient couvert les environs de Thoul & de Verdun, & fort fatigué les ennemis, en leur enlevant ſouvent leurs convois, ſe rendirent à Metz. Ils y virent avec admiration les prodigieux travaux que le Duc de Guiſe y avoit fait faire pour defendre cette place. Ils viſiterent avec lui le Camp des Imperiaux & les environs, où fort loin de tous côtés dans la campagne ils virent les terres, qui avoient été remuées, pour y enterrer leurs morts. Le nombre, ſelon le rapport des priſonniers faits durant la retraite, montoit juſqu'à trente-cinq mille, qui la plûpart avoient peri par les maladies & par la rigueur de la ſaiſon. Ce n'étoit, ſi nous en croïons quelques-uns de nos Hiſtoriens, que la quatriéme partie de l'armée Imperiale, qu'ils diſent avoir été de cent ou ſix vingt mille hommes.

* Salignac. L'Auteur * de la relation exacte de ce ſiege, d'où j'ai tiré ce que j'en ai raconté, ne paroît pas la faire monter ſi haut. Il dit qu'elle étoit de douze mille chevaux, & pour ce qui eſt de l'Infanterie, il n'en marque le nombre que d'une maniere, qui étoit fort connue de ſon tems, mais qui ne nous en donne pas une idée aſſés diſtincte. Il écrit qu'elle étoit de cent quarante-ſept Enſeignes d'Eſpagnols, & de ſeize d'Italiens, & de ſept mille pionniers, ſans comprendre en tout cela la ſuite nombreuſe de pluſieurs Princes & Seigneurs d'Italie, d'Eſpagne & d'Allemagne, qui accompagnoient l'Empereur à ce ſiege. Quand toutes les Enſeignes ou Compagnies auroient été de trois cens hommes, comme elles étoient en effet alors de deux ou de trois cens, il s'en faudroit beaucoup que ce dénombrement n'allât juſqu'à ſix vingt mille hommes. L'Auteur ajoûte que cette armée étoit plus forte de quinze mille hommes, que toutes celles que l'Empereur eût jamais aſſemblées contre la France.

Generoſité des aſſiegés envers les malades du Camp ennemi. Il demeura dans ce Camp un très-grand nombre de malades & de bleſſés, dont le Duc de Guiſe prit ſoin comme de ſes propres ſoldats. Ce ne fut pas ſeulement par-là qu'il ſignala ſa charité & ſa pieté. Il fit faire une Proceſſion generale,

pour rendre graces à Dieu des benedictions qu'il avoit données à une entreprise aussi difficile, que celle dont il s'étoit chargé en prenant la défense de Metz; & comme il sçut que dans plusieurs maisons de la Ville, il y avoit beaucoup de livres que les Heretiques y avoient distribués, il les fit tous rassembler, & s'en servit pour allumer le feu de joie, qui se fit après la Procession. Il fit faire des enquestes des dommages que les Habitans avoient pu recevoir des Soldats, & les dédommagea. Il donna ensuite ses ordres pour combler les travaux des Ennemis, pour remplir la mine qu'on trouva avoir été poussée jusques sous la Tour d'Enfer, pour réparer les breches & faire de nouvelles fortifications à la Place. 1553.

Telle fut l'issue du siege de Metz, que la valeur, la conduite, l'activité, la vigilance du Commandant, l'intrepidité, la confiance, l'obéissance de ceux qui servoient sous ses ordres, les stratagêmes & tout ce que l'art pouvoit alors imaginer de raffinemens pour la défense d'une Place, pour chicaner le terrein aux Ennemis, pour retarder leurs approches, les tenir toûjours alerte & en inquietude, rendirent le plus memorable siege qui fut fait durant tout ce siecle. Pour ne rien omettre de ce qui merite d'être transmis à la posterité d'un évenement si important, je vais ajoûter la liste des personnes les plus considerables qui moururent ou furent blessés à la défense de la place, telle qu'elle est dans la Relation.

Liste des Morts & des Blessés à la défense de Metz.

Liste des Morts & des blessés à la défense de la place.

MORTS.

De la Palice.
De Paliez.
De Oradé ou Auradé.
De Marigni.
De Monpha.
De Coubliez.
Le Capitaine Vate.
L'Enseigne du Capitaine Gordan.
L'Enseigne du Capitaine Solei.
Camille Marin.
De Bois Herpin.
De Eyneric.
De Faïolles.
De Fontenailles.
De Roquefeuil.
L'Enseigne du Capitaine Glenai.
De la Roche Chalez.
Le Baron de Treves.
De Fovion.
Le Capitaine Favas, Mestre de Camp.
D'Harbouville.
De Cornai l'aîné.
Le Baron de Tinteville.
Le Capitaine Polidre, Italien.
Quelques Hommes d'armes, Chevaux-legers & Arquebusiers à cheval, & deux cens cinquante Soldats de toutes les Bandes.

1553.

BLESSE'S.

Le Comte de la Rochefoucault.
Ouarri.
Sainte Gemme.
De Buguenon.
De Clermont.
De Suse.
Simon de Lec.
Bourdeilles.
Pierre Longue.

Le Capitaine la Faïe & le sieur de Vitri, & quelques autres furent faits prisonniers dans les sorties, & il est remarquable, qu'il ne s'en fit presque aucune où le sieur de Navailles ne se trouvât.

Medaille frappée à l'occasion de cette délivrance.

Le Roi apprit la délivrance de Metz & la ruine de l'armée de l'Empereur avec une joie égale à l'importance d'un tel succès. On en fit de grandes réjouissances par tout le Roïaume; & on frappa diverses Medailles pour en éterniser la memoire. J'en ai une de bronze doré, de la grandeur du grand bronze du haut Empire, & dont la legende & l'inscription sont dans le stile de ces Medailles antiques; car on commençoit alors à avoir le bon goût dans ces sortes de monumens. C'est une buste du Roi en profil avec une couronne fermée & fleurdelisée sur la tête. La legende est:

HENRICO II. FRANCorum Regi CHRISTIANISSimo OPTIMO PRINCIPI.

L'Inscription du revers est en ces termes:

MEDIOMatrici LIBERati OBSIDione CARolo V. IMPeratore ET GERMANIS OPPUGnantibus FRANCISCO A LOTHORingia DUCE GUISiæ FOELICISSimè PROPUGnante.

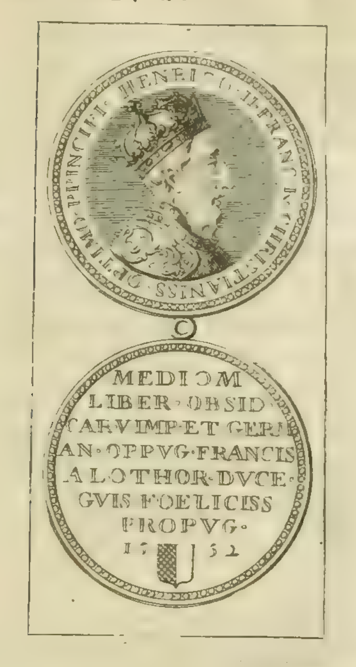
15 52.

Et dans l'espace d'entre ces chiffres, sont les armoiries de Metz.

La legende autour de la tête du Roi, signifie en François; *A l'honneur de Henri II. Roi des François, très-Chrétien, très-bon Prince.*

L'Inscription peut être traduite ainsi: *Metz délivrée du siege de Charles V. Empereur des Allemands, défendue très-heureusement par François de Lorraine Duc de Guise.*

1553.



Il ſe fit auſſi à cette occaſion des medailles ſatiriques contre Charles V. dont la plus ingenieuſe fut celle où l'on emploïa ſa deviſe. On ſçait que c'étoit les Colomnes d'Hercule avec ce mot Latin *ultrà*, plus outre. Par où il faiſoit entendre qu'il avoit, en paſſant en Afrique, pouſſé ſes conquêtes plus loin que les Colomnes d'Hercule, qui, ſelon la fable avoient été élevées à Cadis, comme à l'extrêmité du monde. On ajoûta au corps de la deviſe un aigle enchaîné & attaché aux Colomnes d'Hercule avec ces mots Latins, *non ultrà Metas*. L'équivoque de ce mot *Metas*, qui ſignifie Metz, & en même-tems les deux Colomnes qui étoient les bornes des conquêtes d'Hercule, étoit fort picquante, en marquant que l'Empereur n'avoit pu paſſer au-delà de Metz.

La guerre ne ſe faiſoit pas ailleurs plus heureuſement pour les Imperiaux, que devant Metz. A la verité le Comte de Rœux avoit fait une irruption en Picardie, où il avoit mis tout à feu & à ſang ; & s'étant emparé de diverſes Places qui n'étoient point de défenſe, comme de Noïon, de Neſle, de Chaunai, de Roïe, les avoit brûlées, auſſi-bien que Folembrai, Maiſon Roïale que François I. avoit fait bâtir. L'unique Annales de Belleforeſt l. 6.

1553.

Affaires d'Italie défavorables à l'Empereur.

Epist. Senensium ad Regem inter Litteras Principum. vol. ; au Recueil de M. le Laboureur, t. 2.

Diverses Lettres au Recueil de M. le Laboureur, vol. 16.

conquête importante qu'il fit, fut celle de Hedin ; mais le Duc de Vendôme la reprit avant la fin du siege de Metz.

Les nouvelles d'Italie n'étoient pas moins chagrinantes pour l'Empereur. Le Maréchal de Brissac suppléant par son activité au petit nombre de ses troupes, avoit pris Verue & Albe. Ferdinand de Gonzague avoit levé le siege de Beyne défendue par Montluc ; & la ville de Sienne s'étant revoltée contre les Espagnols, s'étoit donnée aux François. Les autres Places de cette Republique en avoient fait autant. C'étoit l'effet d'une intelligence avec les Siennois choqués des hauteurs de Jacques de Mendosa leur Gouverneur, laquelle avoit été très-secretement & très-adroitement ménagée depuis près d'un an, par les Cardinaux de Ferrare & de Tournon, par Monsieur de Termes & par Monsieur de saint Gelais de Lansac, comme on le voit par plusieurs lettres du Cardinal de Tournon au Roi.

Lansac avoit été depuis peu envoïé au Pape par le Roi, sous prétexte de le rassûrer contre les entreprises de la flotte Ottomane qui étoit entrée dans la Mediterranée ; mais c'étoit en effet pour conclure le Traité avec les Siennois, & les assûrer de son secours & de sa protection.

Cette flotte fut encore un autre sujet d'alarme, qui n'inquietoit pas moins l'Empereur, que la perte de Sienne. Elle étoit commandée par Dragut & Sinan Bacha, & avoit été envoïée contre le Roïaume de Naples, à la sollicitation d'Aramon Ambassadeur de France à la Porte, qui étoit sur la flotte. Elle devoit être jointe par vingt-cinq galeres de Marseille, sous les ordres du Prince de Salerne, qui aïant été maltraité par Dom Pedre de Tolede Viceroi de Naples, s'étoit refugié en France, & avoit formé contre les Espagnols avant que de s'évader, un parti dans cette Capitale, qui n'attendoit que son retour pour se soûlever.

André Doria qui commandoit quarante galeres pour l'Empereur, s'étoit laissé surprendre par la flotte des Turcs, beaucoup plus nombreuse que la sienne ; & aïant été obligé de fuir devant eux, il avoit perdu dans cette fuite sept galeres & quelques fregates ; & si le Prince de Salerne fut arrivé à tems, Naples vrai-semblablement eut été prise. Il ne joignit les Turcs qu'après la deroute de Doria, & les pressa de

revenir à Naples avec lui, où sa faction étoit toute prête à le seconder; mais la saison étant déja avancée, les Turcs se retirerent à Chio, promettant de revenir l'Eté suivant. Les Ambassadeurs de France agissoient en même-tems fortement à Rome & à Venise, pour engager le Pape & la Republique à prendre les armes contre l'Empereur; & ils y étoient fort disposés, dans l'esperance de ruïner en Italie la puissance de ce Prince, qui étoit battu par tout. Mais comme il y avoit fort peu de troupes Françoises au-delà des Alpes, ils n'oserent se déclarer.

1553. Lettre de M. d'Aramon au Roi au Recueil de M. de Lamoignon vol. 17.

C'est-là ce qui se passa de plus considerable en l'année 1552. qui fut la plus malheureuse de la vie de Charles V. & ce fut à cette occasion qu'il dit, que la fortune étoit amie des jeunes gens, faisant entendre par ces paroles, que son bonheur avoit passé au jeune Roi de France, qui prenoit par tout l'ascendant sur lui.

Diverses Lettres au Recueil de M. de Lamoignon vol. 16.

L'année suivante ne commença pas si heureusement en Flandres pour les François, qui se laisserent prévenir par le prompt armement des Generaux de l'Empereur.

Le Comte de Rœux mit le siege devant Terouanne sur la fin d'Avril. Cette Place étoit forte, mais mal pourvûe de garnisons & de munitions de guerre. De Losses avoit succedé dans ce gouvernement à Jean d'Etouteville de Villebon, à qui le Roi pour lui procurer un honorable repos dans son grand âge, & en récompense de ses longs services, avoit donné celui de Normandie.

Strada de bello Belgico. l. 1.

Comme le Roi avoit à cœur la conservation de cette Place, il donna ordre à André de Montalabert de faire tout son possible pour s'y jetter. Ce Seigneur, plus connu dans le monde sous le nom d'Essé, étoit un vieux Capitaine, qui avoit soûtenu avec beaucoup de gloire le siege de Landreci contre l'Empereur sous le dernier Regne, & conduit avec succès la guerre d'Ecosse contre les Anglois. Il entra dans Terouanne avec cinquante hommes d'armes, deux cens hommes de Cavalerie legere, & deux Compagnies d'Infanterie. Il avoit avec lui François de Montmorenci, fils aîné du Connétable, Baudiné, de Piene, la Roche-Posai, Blandi, Ferrieres cadet de la maison de Bourdeilles, Ouarti, Martigues, Dampierre, Baillet, Beaudiment, Saint Romain. Le Capitaine

Campagne de Flandres. Belcar liv. 25. Annales de France, &c.

Grillé y entra auſſi un peu après avec cent Arquebuſiers.

1553. Le Comte de Rœux étant mort de maladie dès le commencement du ſiege, le commandement de l'Armée Imperiale fut donné à Ceſar Ponſe de Lalain, Seigneur de Benicour, qui après dix jours d'une furieuſe batterie, fit breche à la muraille, & y donna l'aſſaut.

L'exemple du ſiege de Metz, & les autres ſuccès des armées Françoiſes, animoient la garniſon à en ſoûtenir la gloire. L'aſſaut fut bravement ſoûtenu pendant dix heures, & les Imperiaux repouſſés avec grande perte. Celle des aſſiegés fut beaucoup moindre pour le nombre; mais c'en fut une irréparable, que celle du ſieur d'Eſſé qui y fut tué. Montmorenci prit le commandement, que Loſſes, quoique Commandant par office, n'oſa lui diſputer, par la crainte d'offenſer le Connétable, & comme il vit ſes conſeils peu écoutés, il laiſſa faire ce jeune Capitaine, qui avoit beaucoup plus de valeur que d'experience.

Le Connétable voïant ſon fils chargé d'une ſi importante affaire, envoïa un nouveau ſecours ſous les ordres des Capitaines San Roman & de Breuil, qui nonobſtant les précautions de Lalain, entrerent dans la Place avec trois cens Fantaſſins.

Ce General n'oſant tenter un ſecond aſſaut, pouſſa ſes tranchées juſqu'au foſſé, & attacha le mineur à la muraille. La coûtume étoit alors plus qu'aujourd'hui, de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité, lors même qu'il n'y avoit point d'armée en campagne pour le ſecours, & c'étoit à prendre ſes précautions, à éventer les mines, à faire des retranchemens dans la Place, que conſiſtoit le devoir d'un Commandant: mais l'habileté requiſe pour cela ne s'acquiert gueres que par une longue experience, que Montmorenci n'avoit pas.

[illegible] par [illegible]

La mine joua le vingtiéme de Juin, & fit une ouverture, par où l'on pouvoit entrer à cheval. Montmorenci ſurpris & hors de garde fit battre la chamade. Lalain écouta ſes propoſitions, mais dans le tems qu'on capituloit, les ſoldats Allemands & Flamands prirent les armes ſans ordre, forcerent la breche, & firent paſſer par le fil de l'épée tout ce qui ſe preſenta à eux ſans diſtinction ni de ſexe, ni d'âge,

jusques à ce que les Commandans Espagnols, qui se souvenoient de la bonté, avec laquelle le Duc de Guise en avoit usé à leur égard après la levée du siege de Metz, étant survenus, firent cesser le carnage. Montmorenci demeura prisonnier avec la plûpart des Seigneurs & des Officiers de la garnison. La ville par ordre de l'Empereur fut renversée de fond en comble, sans qu'elle ait été rétablie depuis. Le siege Episcopal en fut ôté, & les débris de cet Evêché furent unis quelque tems après, partie à celui de Boulogne, partie à celui d'Ypres, partie à celui de Saint Omer. 1553.

Suivie de celle de Hedin.

La prise de Terouanne fut suivie de celle de Hedin. Le Roi avoit mis en déliberation dans son Conseil, si on raseroit cette place, qui aïant été prise & reprise coup sur coup, étoit en assés mauvais état : mais la défense de la ville de Metz avoit fait croire que les plus méchantes places, soûtenues de la bravoure Françoise, pouvoient résister aux plus puissantes armées : & cela pouvoit être vrai, s'il y eût eu toûjours un Duc de Guise pour les défendre. Le sentiment de Diane de Poitiers l'avoit emporté, au sujet de Hedin, sur celui des plus sages Capitaines. Le Maréchal de la Marck son gendre y commandoit. Elle esperoit que ce seroit pour lui une belle occasion de se signaler, & de se faire une aussi grande réputation dans les armes, que celle que Robert de la Marck son aïeul y avoit acquise, aussi-bien que le Maréchal de Fleurange son pere dans la défense de Peronne : mais les qualités des grands Capitaines ne passent pas toûjours des peres aux enfans avec le nom & les dignités.

La résolution aïant donc été prise de défendre Hedin, où l'on se doutoit bien que l'armée Imperiale s'attacheroit après la prise de Terouanne, plusieurs Seigneurs, par complaisance pour Madame de Poitiers, se jetterent dans la place, & entre autres Horace Farneze, qui venoit d'épouser Diane, fille naturelle du Roi.

L'Empereur fit General de son armée pour ce siege Emmanuel Philbert de Savoye, Prince de Piémont, à la place de Lalain, qui ne se donnoit pas assés d'autorité sur les troupes. La place fut investie sur la fin de Juin, & le siege vivement poussé, parce que le Connétable assembloit l'armée à Amiens pour la secourir. La nombreuse artillerie, dont le Prince de

1553.

Piémont la battoit, en eut bientot ruiné toutes les défenses. Horace Farneze, un de ceux qui étoient les plus capables de seconder le Maréchal de la Marck, y fut tué d'un coup de canon. La place étant ouverte de toutes parts, il fallut capituler; & dans le tems qu'on parlementoit, la même chose arriva qu'à Terouanne. Les soldats, à qui on avoit promis le pillage de la ville, prévinrent la capitulation: un d'eux mit le feu à la mine, qui étoit toute prête. Le Sénéchal de Castres & plusieurs Gentilshommes & soldats furent ensevelis sous les ruines de la muraille. La ville fut forcée & pillée. Le Maréchal de la Marck, Culant, Vausé, des Marests, Riou, la Lobe, Villars, de Prie, Guenan, furent faits prisonniers. Le Vicomte de Martigues, Jean de Mailli, Magni, Moninville de la maison d'Amboise, Cusieux, Dampierre & le Capitaine Lusignan y perirent, les uns dans cette surprise, & les autres durant le siege. Hedin fut rasé comme Terouanne, & l'Empereur en conserva seulement le nom, en le donnant à une autre ville, qu'il fit construire l'année d'après: & c'est celle qui le porte aujourd'hui.

Ce fut-là la premiere occasion, où le Prince de Piémont se signala dans le commandement general. Il donna par cette conquête commencement à la grande réputation qu'il acquit depuis dans la guerre. Le Duc Charles son pere étant mort peu de tems après, il lui succeda dans ses Etats: mais il n'y fut rétabli qu'à la fin de ce Regne.

Ces deux pertes, & la mort ou la prison de tant de brave Noblesse, furent extrémement sensibles au Roi, très-chagrin d'ailleurs de s'être laissé prendre au dépourvû; & il pensa à avoir sa revanche sur la fin de la campagne. Il projettoit de se rendre maitre de Cambrai, & attendoit pour cela que les Suisses & les Grisons eussent joint l'armée, qu'on assembloit auprès d'Amiens: mais ils n'arriverent que sur la fin du mois d'Août.

Victoire remportée sur eux par les Troupes du Roi.

Le Connétable quinze jours avant leur arrivée fit passer la Somme à quelques détachemens sous les ordres du Prince de Condé, du Duc de Nemours, du Maréchal de Saint André, & de Sansac: & lui-même les suivit de près avec quatre mille chevaux. Un assés grand corps d'Imperiaux commandé par

Thuan. l. 19.

le Duc d'Arscot s'étant avancé jusqu'à la riviere d'Authie

proche de Dourlens, fut enveloppé par ces troupes, & défait. Six cens demeurerent sur la place, cinq cens furent faits prisonniers : le Duc d'Arscot fut de ce nombre, & le Prince d'Epinoi y fut tué. Les François y perdirent peu de monde ; mais Crequi-Canaples & Silli de la Roche-guyon furent pris. 1553.

Après cette victoire le Roi fit la revûe de son armée le premier de Septembre, & se mit en marche vers Cambrai : mais il fit des pluïes si extraordinaires, & qui durerent si long-tems, que les chemins devinrent impratiquables pour l'artillerie, de sorte qu'après avoir ravagé le païs en vengeance du dégât, que les ennemis avoient fait dans la Champagne, & après quelques escarmouches entre les deux armées, on se sépara, & les troupes de part & d'autre furent mises en quartier d'hiver. On murmura fort en France à cette occasion contre la lenteur & la négligence du Connétable, qui après avoir laissé perdre deux places aussi importantes que Terouanne & Hedin, rendirent inutile une très-belle armée assemblée avec de fort grandes dépenses.

Mauvais succès de celle de l'Empereur au-delà les Monts.
Thuanus l. 9.
Hadrian l. 10.
Natalis Comes. l. 6. & 7.

Les armes de l'Empereur eurent moins de succès au-delà des Monts. Ce Prince portant très impatiemment la perte de la ville de Sienne, ordonna à Dom Pedre de Tolede Viceroi de Naples, de faire tous ses efforts pour en chasser les François. Cosme de Medicis Duc de Florence, qui n'aimoit pas non plus leur voisinage, & qui d'ailleurs esperoit pouvoir unir quelque jour les Domaines de cette République à son Etat, joignit ses troupes à celles du Viceroi, après avoir quelque tems paru neutre & proposé à la sollicitation du Pape, pour finir la guerre, que Sienne recouvrât son ancienne liberté, & ne fût ni à l'Empereur, ni au Roi de France.

Monsieur de Termes, Lieutenant General pour le Roi dans tout le païs de Sienne, se mit en état de se défendre contre les Imperiaux & les Florentins. Il fut très-bien secondé par les Seigneurs de la maison des Ursins. Ils lui amenerent un nombre considerable de troupes, qui jointes à celles que le Roi lui avoit envoïées, lui firent une armée de douze mille hommes de pié, & de cinq cens chevaux.

Celle des Imperiaux grossissoit tous les jours, & devoit être beaucoup plus nombreuse. Le Viceroi étant mort à Florence

1553. peu de tems après son arrivée, Dom Garcie son fils prit le commandement des troupes au refus du Duc de Florence, à qui l'Empereur l'avoit déferé: & on lui donna, pour commander sous lui, Alexandre Vitelli Capitaine de réputation & d'experience.

Monsieur de Termes pensant sur-tout à conserver Sienne, abandonna plusieurs petites villes & châteaux, pour fortifier son armée des garnisons qui y avoient passé l'hiver. Dom Garcie maître de la campagne par le grand nombre de ses troupes, qui étoient de plus de vingt-cinq mille hommes, s'empara de tous les postes que les François avoient quittés; & voulant faire le siege de Montalcino, attaqua en chemin Monticello, qui l'auroit fort incommodé durant le siege qu'il méditoit. Il crut l'emporter en peu d'heures: mais Adrien Baglioné, qui s'étoit jetté dedans avec quatre cens hommes, s'y défendit pendant vingt & un jours, & ne capitula qu'après avoir soûtenu vaillamment deux rudes assauts.

Ce retardement fut très-avantageux à Monsieur de Termes; car Montalcino aïant été bravement défendu par Jourdain des Ursins, par Mario de Santafiore, & par Camille Martinengue, Dom Garcie fut obligé de lever le siege, pour aller à Naples, où le Cardinal Pierre Paceco nouveau Viceroi le rappella. C'étoit pour défendre la ville contre la Flotte Ottomane jointe avec la Françoise, sur laquelle étoit le Baron de la Garde avec le Prince de Salerne. La faction, que ce Prince avoit dans Naples, faisoit tout apprehender au Cardinal pour cette Capitale, & les Turcs avoient déja fait de grands ravages sur les côtes de Calabre.

Après tout, cette Flotte ne produisit point d'autre effet de ce coté-là, que d'obliger l'armée Imperiale d'abandonner le territoire de Sienne: mais Monsieur de Termes s'en servit pour une autre expedition: car après avoir pourvû à la sûreté de cette ville & des postes, que les François occupoient dans ses dépendances, il s'embarqua lui-même, & alla avec Dragut & le Prince de Salerne faire descente dans l'Isle de Corse, qui est du Domaine de la République de Genes.

Il prit la ville de Bastie, & quelques jours après, la citadelle, où les habitans s'étoient réfugiés, se rendit par capitulation. Il s'empara de Fiorenzo & de San Pietro; qu'il fit fortifier

fortifier. Il prit encore Adiazzo ville riche, & la mit au pillage. Dragut s'étant chargé du siége de Bonifacio une des principales villes de l'Isle, la serra de si près, qu'elle fut aussi obligée de capituler. Ce General après l'avoir prise, choqué de ce que Monsieur de Termes l'avoit empêché de la piller, se retira avec sa Flotte, sous prétexte que la saison étoit déja trop avancée, & qu'il étoit dangereux de demeurer plus longtems dans ces mers. 1553.

Cela n'empêcha pas Monsieur de Termes de faire investir Calvi, l'unique place capable de résister, qui restoit à prendre, & que le Baron de la Garde assiegea.

La retraite des Turcs donna moïen à André Doria de venir avec sa Flotte au secours de l'Isle. Il se fit préceder par Augustin Spinola, qui aïant débarqué les troupes qu'il conduisoit sur vingt-six galeres, contraignit le Baron de la Garde à lever le siege de Calvi, & Monsieur de Termes à se retirer à San Pietro.

Doria étant arrivé, attaqua Bastie, & la prit après une vigoureuse résistance. Il mit ensuite le siege devant Fiorenzo, & ne la put prendre qu'après trois mois : de sorte que Monsieur de Termes demeura maître de la partie meridionale de l'Isle, où il se retrancha pendant l'hiver.

Le Maréchal de Brissac de son côté eut de grands avantages dans le Piémont sur Ferdinand de Gonzague. Il surprit Verceil, la pilla, & n'aïant pas assés de canon, pour forcer la citadelle, il se retira. Montluc s'étant jetté dans Beyne, que Gonzague assiegea, la défendit contre toute esperance, & en fit lever le siege. On lui fut aussi redevable de la prise du château de Courteville, qui passoit pour imprenable. Le Maréchal prit encore Ceve, Sarneval, & quelques autres places, & déconcerta tous les desseins de Gonzague, qui perdit par là beaucoup de sa réputation & de son ancien crédit auprès de l'Empereur. Memoires de Montluc Liv. 2.

Ces divers succès des armées des deux Princes, dont les uns avoient été avantageux à l'Empereur dans les Païs-Bas, & les autres au Roi de France en Italie, donnerent au Pape quelque esperance de les amener à un Traité de paix, & de terminer une guerre qui épuisoit leurs Etats, sans produire ni à l'un, ni à l'autre de fort grands avantages. *Le Pape s'entremêt de la paix.*

1553.

Il se servit pour cela du ministere du Cardinal Sermonetta, que le Roi consideroit beaucoup, parce qu'il étoit fort attaché aux interêts de la France, & le chargea d'agir pour la paix auprès du Cardinal de Ferrare & de Monsieur de Termes, sur lesquels le Roi se reposoit entierement pour les affaires d'Italie.

Il envoïa à Florence le Cardinal Corneio son neveu, dont le frere étoit dans l'armée Imperiale, & lui ordonna de prier le Duc de s'emploïer auprès de l'Empereur, pour l'engager à une négociation avec la France.

Daniel : Lettres de [illegible] Pallavicin dans l'histoire du Concile de Trente l. 13. c. 6.

Le Cardinal de Ferrare & le Duc de Florence firent sçavoir les intentions du Pape, l'un au Roi, & l'autre à l'Empereur. Le Roi répondit que vû l'inutilité de tant de projets de paix, qu'on avoit proposés depuis tant d'années, il ne lui convenoit point de faire de nouvelles propositions à l'Empereur, mais qu'il écouteroit celles qu'on lui feroit de sa part.

Propositions dérai[illegible] de l'Empereur.

L'Empereur affecta d'avoir plus de condescendance pour les sollicitations du Pape. Il fit en effet des propositions au Roi : mais il prévoïoit bien qu'elles ne seroient pas acceptées, tant elles étoient déraisonnables. Il demanda que tout ce que la France avoit pris sur l'Empire, sur le Duc de Lorraine, & sur le Duc de Savoye fût restitué ; que le Roi abandonnât le Duc de Parme, & que ce Duc s'en rapportât pour sa Principauté à tout ce que le Pape en ordonneroit ; que les troupes de France sortissent de Sienne & de tout le territoire de cette République : qu'on le dédommageât de toutes les pertes, que les Flottes du Turc & de France lui avoient causées sur la mer, jusqu'au tems que l'Ambassadeur de France avoit été rappellé de sa Cour, & que la guerre lui avoit été déclarée dans les formes, & qu'on le satisfît pareillement sur plusieurs autres dommages, dont il se reservoit à communiquer un détail, quand le Traité seroit entamé.

[illegible] avec mé[illegible] par le Roi.

Le Roi ne daigna pas seulement répondre à de telles demandes ; & le mepris qu'il témoigna, à cette occasion, des hauteurs ordinaires de l'Empereur, ne servit qu'à aigrir les esprits de plus en plus : mais sur ces entrefaites on apprit la nouvelle d'un évenement, qui produisit de grands changemens par rapport à la politique, à la Religion, & aux interêts des deux Princes. Ce fut la maladie, & puis la mort d'Edouard VI.

[illegible]

Roi d'Angleterre, dont le fameux Cardan avoit tiré l'horoscope. Il y avoit marqué les principales avantures de la vie de ce Prince jusqu'au-delà de cinquante années : mais cependant il mourut dans sa seiziéme, le sixiéme de Juillet. 1553.

Le Regne de ce jeune Prince avoit presque toûjours été agité par les factions des Grands, & principalement par celle de Jean Dudelei Comte de Varvick, & depuis Duc de Northumberland ; & par celle qui y étoit opposée, dont le Chef étoit Edouard Seimer Duc de Sommerset, Oncle & Tuteur du Roi, & qui portoit le titre de Protecteur du Roïaume.

Le parti du Duc de Northumberland avoit tellement prévalu, qu'il étoit venu à bout de faire arrêter le Duc de Sommerset, & de lui faire couper la tête, après quoi il s'empara de la Regence de l'Etat.

On prétend que son ambition n'en demeura pas là, & qu'il la porta jusqu'à vouloir faire passer la Couronne d'Angleterre dans sa famille ; que dans cette vûe il fit épouser à Gilford son quatriéme fils, Jeanne fille aînée de Henri Duc de Suffolc, petite fille de Charles Duc de Suffolc, & de Marie sœur puînée de Henri VIII. laquelle étant veuve de Louis XII. Roi de France, avoit épousé ce Duc en secondes nôces ; & que pour s'ôter tout obstacle, il avoit conspiré avec Suffolc contre la vie des trois enfans de Henri VIII. c'est-à-dire, contre Edouard actuellement regnant, contre Marie, & contre Elizabeth, ausquelles Henri par son testament avoit substitué la Couronne, en cas qu'Edouard mourût sans lignée.

Soit que ce détestable projet fût vrai, soit qu'il fût faux, il est certain que les ennemis du Duc de Northumberland en firent courir le bruit par toute l'Angleterre, & qu'ils attribuerent la maladie d'Edouard au poison, qu'on prétendit qu'il lui avoit fait donner dans un remede.

Ce Prince étoit déja malade, lorsque le premier jour de de Mai Antoine de Noailles, Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme Ordinaire de sa Chambre, arriva en Angleterre, sous prétexte de témoigner à Edouard la douleur que le Roi avoit de sa maladie. Mais la principale affaire, dont la Cour l'avoit chargé, étoit d'empêcher qu'au cas qu'Edouard mourût, Marie fille aînée de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon ne montât sur le Thrône, parce que

Du Chesne Hist. d'Anglet. l. 20.

l'Empereur avoit déja pris des mesures, pour faire épouser
1553. cette Princesse à son fils Dom Philippe : moïen infaillible d'unir étroitement l'Angleterre avec la maison d'Autriche contre la France.

Monsieur de Noailles aïant salué le Roi d'Angleterre à Grenwic, où il étoit malade, revint à Londres. Le Duc de Northumberland vint l'y trouver, & apprit de lui le sujet de son Ambassade. Comme l'exclusion de Marie s'accommodoit fort avec le dessein qu'il avoit de faire tomber la Couronne à Jeanne de Suffolc sa bru, & de faire regner son fils, il lui promit de le servir efficacement de tout son credit, & l'assura qu'il seroit écouté favorablement là-dessus dans le Conseil d'Etat.

En effet l'Ambassadeur aïant exposé la chose dans le Conseil, & dit que les Seigneurs de Courieres, de Tolose, & d'Amour, Envoïes de l'Empereur, étoient en chemin, pour venir seconder le parti de Marie, si le Roi mouroit, les Ministres lui répondirent par la bouche du Duc de Northumberland, qu'ils étoient sensiblement obligés au Roi de France de l'avis qu'il leur donnoit, & de la bonté qu'il avoit de s'accommoder à leurs intentions, qu'on recevroit avec toute l'honnêteté possible les Envoïés de l'Empereur : mais qu'on les éclaireroit de si près, qu'il leur seroit difficile de bien lier leurs intrigues.

La chose étant ainsi résolue, le Duc de Northumberland & les autres Conseillers d'Etat, qu'il avoit tous mis de sa main, ne penserent plus qu'à acheminer les choses au but où ils visoient : & comme la maladie du Roi augmentoit tous les jours, ils lui representerent avec de grandes démonstrations d'une extreme douleur, que le bien de son Etat demandoit qu'il se nommat un successeur, au cas que Dieu disposât de lui : & sur ce qu'il leur dit que la chose avoit deja été reglée par le Testament du feu Roi son pere, qui lui substituoit Marie & Elizabeth ses sœurs, ils repartirent que cette disposition testamentaire du feu Roi ne pouvoit subsister, sans precipiter l'Etat dans de grands troubles ; que le mariage de Catherine d'Arragon mere de Marie, & celui de Anne de Boulen mere d'Elizabeth, aïant été declarés nuls, il y auroit toujours au moins un grand doute, si ces Princesses étoient legitimes, & que

cela seul ne manqueroit pas de produire une guerre civile; que Marie, pour appuïer son parti, chercheroit infailliblement un mari puissant au-delà de la mer; autre inconvenient pour l'Angleterre, d'avoir un maître étranger; que par dessus tout cela Marie passoit pour Catholique, & que si elle parvenoit à la Couronne, l'Angleterre retomberoit sous la tyrannie Romaine, qui avoit tant coûté à secouer au feu Roi; que d'ailleurs Sa Majesté étoit en âge & en droit, selon les Loix, de tester & de désigner la personne, qui devoit lui succeder, & qu'ils le conjuroient par l'amour qu'il avoit pour ses sujets & pour sa Religion, d'avoir égard à leurs humbles remontrances. 1553.

Edouard touché de ces raisons, & principalement du danger de la Religion Protestante, à laquelle il etoit fort attaché, & voïant le sentiment unanime de son Conseil, s'y rendit. Il déclara que faute d'hoirs legitimes dans la ligne directe de la Maison Roïale, il transportoit la Couronne à la collaterale, & qu'il nommoit pour succeder à ses Etats, Jeanne de Suffolc sa cousine, & femme de Gilford fils du Duc de Northumberland. Tous les Conseillers d'Etat, grand nombre de Seigneurs, le Maire de Londres, & enfin Thomas Cramner Archevêque de Cantorberi souscrivirent à cette disposition.

Jeanne de Suffolc est déclarée Reine par les intrigues du Duc de Northumberland.

Ce Prince aïant expiré peu de tems après, le Duc de Northumberland cela sa mort pendant quatre jours: & aïant tout préparé, afin de ne pas manquer son coup, il envoïa Milord Cliton Amiral d'Angleterre à la Tour de Londres, avec une grande suite de Gentilshommes & de Gardes, pour prêter serment de fidelité à Jeanne de Suffolc. Quatre jours après elle fut déclarée Reine d'Angleterre & d'Irlande ensuite de la publication du Testament d'Edouard; & elle fit son entrée solemnelle par eau dans la Tour. Elle y fut reçue au bruit de toute l'artillerie, & avec les ceremonies accoûtumées. Dès le lendemain elle fit publier un Edit, par lequel défenses étoient faites d'attribuer à Marie ou à Elizabeth aucun droit à la Couronne d'Angleterre, comme étant illegitime, & dès là incapables d'y succeder. Mais ce Regne fut très-court, à cause de la haine publique, que le Duc de Northumberland s'étoit attirée par ses manieres fieres & imperieuses, & du soupçon qu'on avoit conçu contre lui, d'avoir avancé la mort du

Roi dans le deſſein de mettre la Couronne dans ſa Maiſon.

1553. Marie n'avoit pas plûtôt appris la mort d'Edouard, qu'elle s'etoit ſauvée dans le Comté de Nortfolc au Château de Framinge, d'où, ſi le danger preſſoit, elle pourroit ſe mettre ſur mer, pour aller chercher ſa ſûreté hors du Roïaume. Elle écrivit de-là à toutes les Villes d'Angleterre, pour demander juſtice contre l'injuſte uſurpation de Jeanne de Suffolc. Quantité de Nobleſſe & de peuple accourut à elle de toutes parts, & elle eut en très-peu de jours de quoi former une armée conſiderable, indépendamment du ſecours qu'elle attendoit de l'Empereur.

Elle eſt arrêtée, & la Reine Marie proclamée en ſa place. Belch. l. 26.

Le Duc de Northumberland en aïant promptement aſſemblé une de ſon côté, marcha contre la Princeſſe, dans l'eſperance de la ſurprendre; mais comme il étoit en chemin, les Conſeillers d'État qui étoient demeurés à Londres voïant le peuple ſe déclarer pour elle, trahirent eux-mêmes le Duc, firent arrêter Jeanne de Suffolc, & proclamerent Marie Reine d'Angleterre.

Cette nouvelle aïant été portée au Camp, tout deſerta pour paſſer dans celui de Marie; & les principaux chefs, ſur les ordres qu'ils reçurent de Londres, ſe ſaiſirent de la perſonne même du Duc de Northumberland à Cambridge, & l'emmenerent priſonnier à Londres le vingt-cinquiéme de Juillet, c'eſt-à-dire, dix-neuf jours après la mort du Roi.

Un pareil changement auroit paru ailleurs plus extraordinaire qu'en Angleterre; mais l'hiſtoire de ce Roïaume eſt feconde en ſemblables exemples. Le Duc de Northumberland en entrant dans Londres, fut chargé d'injures & de malédictions par le peuple qui le traita de traître, de parricide & de bourreau de ſon Roi, & on le conduiſit de cette maniere en priſon.

Cependant la Reine Marie fit ſon entrée à Londres accompagnée de ſa ſœur Elizabeth dès le troiſiéme d'Août, fit faire le procès au Duc de Northumberland, à ſes fils & à quelques autres Seigneurs. On ne parla point dans le procès du poiſon donné au défunt Roi; c'eſt un grand préjugé de l'innocence du Duc à cet égard. Il fut condamné à être traîné ſur la claie juſqu'au lieu du ſupplice, où après qu'on lui eut coupé la tête, ſon corps fut mis en quatre quartiers. Il eut le bon-

1553.

heur, auſſi-bien que ſes fils, avant que de mourir, de rentrer dans la Religion Catholique; & dans la harangue qu'il fit étant ſur l'échaffaut, il dit qu'il étoit perſuadé que tous les maux dont l'Angleterre avoit été affligée depuis tant d'années, n'étoient qu'un châtiment qu'elle s'étoit attiré de Dieu, pour s'être ſeparée de l'Egliſe Romaine.

Quels furent ſes premiers ſoins en faveur de la Religion Romaine.

Les premiers ſoins de la nouvelle Reine qui avoit toûjours fait profeſſion de la Religion Catholique, fut de la rétablir en Angleterre. Elle tira de priſon Etienne Gardiner Evêque de Vincheſter, & Cutbert Tonſtal Evêque de Durham, qui avoient ſouffert la perſecution pour conſerver leur foi: elle les remit dans leurs Egliſes, & fit faire les funerailles du feu Roi ſon frere avec les ceremonies de l'Egliſe Romaine. Elle fit mettre en priſon Thomas Cramner Archevêque de Cantorberi, Robert Holgar Archevêque d'York, Nicolas Ridlei Evêque de Londres, & quelques autres qui avoient été intrus durant le ſchiſme. Elle chaſſa d'Angleterre tous les Heretiques qui n'étoient point du Roïaume, qui n'avoient point été naturaliſés, & il en ſortit près de trente mille de diverſes Sectes: mais elle ne fit aucune procedure pour la Religion contre ceux du Païs. Elle révoqua l'Arrêt d'exil rendu contre le Cardinal Poll; & immédiatement après ſon Couronnement, qui ſe fit le premier d'Octobre, elle aſſembla le Parlement, où la Sentence de divorce de Henri ſon pere avec Catherine d'Arragon ſa mere, fut caſſée.

Sander. l. 2.

Enfin après avoir eu quelques conferences avec Jean François Commendon Camerier du Pape, & depuis Cardinal, il fut réſolu que le Cardinal Poll viendroit Legat en Angleterre, pour faire ſolemnellement la réconciliation de ce Roïaume avec le ſaint Siege.

Tout cela s'executa avec beaucoup plus de facilité & de tranquillité, qu'on n'auroit oſé l'eſperer. Ce fut un très-grand ſujet de joie pour le Pape; & la Cour de France n'y auroit pas pris moins de part que les autres Cours Catholiques, ſi cet évenement lui eût été auſſi avantageux pour ſes interêts politiques, qu'il l'étoit à la Religion. Mais l'Ambaſſadeur de France s'étoit trop ouvertement déclaré contre la nouvelle Reine, & l'Empereur au contraire avoit été trop favorable à ſon parti, pour qu'elle fut inſenſible aux mauvais offices de l'un, & aux bienfaits de l'autre.

1553.

Cette démarche de la Cour de France ôtoit à l'Ambassadeur presque tout moïen de traverser les négociations de la Maison d'Autriche avec cette Princesse, & d'empêcher son mariage avec le fils de l'Empereur. Il devoit être bientot conclu, supposé qu'il se fit; car une des premieres choses à laquelle on pensa en Angleterre, fut de marier la Reine.

Marie avoit deja quarante ans; & outre le ressentiment qu'elle devoit avoir de ce qui s'étoit passé, il n'y avoit point en France de parti sortable pour elle; parce que le Dauphin étoit trop jeune, & qu'il étoit déja destiné à Marie Reine d'Ecosse. C'étoit donc une necessité qu'elle portât ses vûes ailleurs. Le Roi s'en fût consolé, pourvû qu'elle ne les eût pas tournées du côté de la Maison d'Autriche; mais il sçavoit les mouvemens que l'Empereur se donnoit pour cela.

La Reine ne deliberoit gueres que sur trois personnes. L'un étoit Milord Courtenai son parent, pour qui elle avoit toûjours eu beaucoup d'amitié. Elle venoit de le tirer de la prison, où il avoit eté mis sous le Regne précedent; & en le délivrant, elle lui avoit donné le titre de Comte de Devonshire. Le second étoit le Cardinal Poll qui étoit aussi son parent, & encore plus proche que Milord Courtenai. Il n'étoit pas Prêtre, mais seulement Diacre. Le troisiéme étoit Dom Philippe Prince d'Espagne. Nous apprenons par une lettre de l'Evêque d'Imola au Pape, que Charles V. tout cassé & tout gouteux qu'il étoit, auroit été ravi de se voir sur cette liste; & ce Prélat qui étoit Nonce à la Cour Imperiale, assûre que ce Prince avoit pensé fort sérieusement à faire pour lui-même la proposition du mariage.

Lettre du Nonce [illegible] citée par [illegible] Hist. Concil. Trid.

La Princesse, quelque inclination qu'elle eût pour Milord Courtenai; ne crut pas la devoir suivre, soit qu'elle le connût d'humeur à oublier qu'il ne seroit Roi que par elle, & à s'emparer de toute l'autorité du Gouvernement, quand elle l'auroit une fois élevé, soit qu'elle apprehendât la jalousie des autres Milords, que cette préference causeroit infailliblement.

Elle pensa beaucoup plus au Cardinal qu'elle connoissoit homme de bien & moderé. Elle s'en ouvrit à Jean Commendon, que l'Evêque d'Imola envoïa de Bruxelles en Angleterre, & qui sous prétexte de faire ce voïage pour des affaires particulieres,

particulieres, eut plusieurs conferences secretes avec cette Princesse. Dans un de ces entretiens elle lui demanda, s'il croioit que le Pape dût avoir beaucoup de peine à donner la dispense au Cardinal, supposé qu'elle voulut l'épouser; & elle lui ajoûta qu'on l'avoit assûrée, qu'il y avoit plusieurs exemples où le Saint Siege avoit permis à des Diacres de se marier. Mais des raisons plus fortes que ce penchant lui firent encore abandonner ce dessein, pour ne plus penser qu'au Prince d'Espagne. 1553.

Elle ne voïoit pas son Thrône encore bien affermi. Elle avoit affaire à un peuple très-difficile à gouverner. Il y avoit des factions & des partis dans son Roïaume: celui des ennemis de l'Eglise Romaine étoit fort puissant & extrémement animé contre elle, par tout ce qu'elle avoit fait sans beaucoup de ménagement pour le rétablissement de la Religion Catholique. Elle avoit besoin d'un fort appui pour se maintenir, & elle n'en pouvoit attendre un tel que de l'Empereur. Les Emissaires secrets de ce Prince lui faisoient comprendre toute la force de cette raison, & en même-tems ce qu'elle avoit à craindre du coté de la France, dont les intrigues l'avoient déja mise à deux doigts de sa perte.

Elle commença donc à traiter pour son mariage avec le Prince d'Espagne, tandis qu'elle pressoit le Pape de lui envoïer le Cardinal Poll avec la qualité de Legat, afin de rétablir la religion & l'autorité du Saint Siege en Angleterre.

L'Empereur averti que la Reine demandoit le Cardinal, s'opposa beaucoup à ce dessein, & fit representer au Pape par son Ambassadeur, qu'il ne convenoit pas d'aller si vîte dans une affaire de cette importance; que les Anglois Protestans n'étoient déja que trop alarmés des grands changemens que la Reine avoit faits dans la Religion; que l'arrivée d'un Cardinal Legat dans un Roïaume où le Saint Siege étoit en exécration, feroit un grand éclat, & seroit regardée par la plûpart de la Nation comme une insulte qu'on lui faisoit, aussi-bien qu'à la memoire des deux derniers Rois, & qu'il n'en faudroit pas davantage pour causer une dangereuse révolte.

Ces raisons avoient leur solidité; mais l'Empereur n'ajoûtoit pas les autres qui lui faisoient donner ce conseil au Pape.

1553.

C'étoit qu'il regardoit le Cardinal comme le rival de son fils ; & qu'il appréhendoit au moins qu'il n'appuïât le sentiment de plusieurs Seigneurs Anglois, qui ne vouloient point qu'on leur donnât un Etranger pour Maître.

Nonobstant cela le Cardinal partit revêtu de toute l'autorité nécessaire, pour réconcilier le Roïaume d'Angleterre à l'Eglise, & avec des instructions pour travailler à la paix entre l'Empereur & la France.

Palavicin Hist. Concil. Trid. l. 13. c. 8.

Il dépêcha en partant l'Abbé de Saint Solutor au Roi, & un autre de sa suite nommé Floridi-Bello, à l'Empereur, pour leur donner avis de son départ, & les prier de vouloir bien accepter la médiation du Pape pour la paix, à laquelle Sa Sainteté l'avoit chargé de travailler. Le premier fut fort bien reçû à la Cour de France, & l'autre fort froidement à celle de l'Empereur, qui envoïa Jean Mendose au Legat, pour lui dire qu'il désapprouvoit fort son voïage, par les raisons qu'il avoit écrites au Pape, & qu'il le prioit de ne point venir à Bruxelles, parce qu'il étoit contre sa réputation qu'on crût dans l'Europe que c'étoit lui qui s'opiniâtroit à la guerre, & qu'on le croiroit, si on voïoit un Légat médiateur venir d'abord vers lui, comme vers celui qu'il seroit le plus difficile d'amener à la paix. Le Légat, sur ce discours de Mendose, & sur un ordre qu'il reçut un peu après du Pape de ne se point presser, s'arrêta à Dilingue, ville de l'Evêché d'Ausbourg, & aima mieux demeurer là, que d'aller à Liege, jusqu'où l'Empereur lui permettoit de s'avancer, pourvû qu'il ne passât pas outre.

Au contraire l'Abbé de Saint Solutor trouva la Cour de France très-disposée à bien recevoir le Légat, & retourna vers lui pour l'inviter de la part du Roi à y venir : mais dans sa route qu'il prit par les Païs-bas, on lui fit entendre que l'Empereur avoit changé d'avis ; qu'il ne vouloit pas que le Légat vît le Roi avant que de l'avoir vû lui-même ; & la raison de ce changement étoit, qu'il apprehenda que le Légat étant une fois en France, ne passât de là en Angleterre sans avoir conferé avec lui, & que choqué de la conduite que la Cour Imperiale avoit tenue à son égard, il ne s'opposât très-fortement au mariage de Dom Philippe avec la Reine d'Angleterre.

Sur ces entrefaites l'Empereur reçut nouvelle de ses Agens en Angleterre, que le mariage de la Reine avec Dom Philippe étoit conclu. Dès qu'il l'eut apprise, il écrivit le vingt-deuxiéme de Decembre une lettre fort honnête au Légat, pour le prier de le venir trouver à Bruxelles, & envoïa en même-tems en Angleterre le Comte Lamoral-d'Egmond avec Charles de Lalain & Jean de Montmorenci, faire en céremonie la demande de la Reine pour Dom Philippe son fils. 1553.

Thuanus l. 9.

Elle épouse Dom Philippe Prince d'Espagne.

Dans les Lettres du Cardinal Dandino.

Ces Seigneurs arriverent en Angleterre au commencement de Janvier, & signerent le Traité de mariage, dont voici les principales conditions : Que les enfans qui naîtroient de ce mariage, succederoient à la Couronne d'Angleterre & à tous les biens de leur mere, conformément aux Loix du Roïaume ; que Dom Carlos fils de Dom Philippe de son premier mariage, succederoit aux Etats de son pere, excepté que les Païs-bas & le Comté de Bourgogne seroient pour l'aîné des fils qui naîtroient de Marie ; qu'au défaut des mâles du second lit, l'aînée des filles seroit admise à cette partie de la succession : mais à condition qu'elle se marieroit en Angleterre ou en Allemagne, & du consentement de Dom Carlos : que si Dom Carlos mouroit sans posterité, les enfans du second lit succederoient à tous les Etats de Dom Philippe ; que Dom Philippe devenu Roi d'Angleterre, n'y changeroit rien, ni aux Loix, ni aux Coûtumes ; qu'il n'obligeroit point la Reine d'en sortir contre son gré ; qu'il n'en transporteroit point ailleurs, ni les joïaux, ni les thrésors ; & que l'Angleterre ne se mêleroit ni directement, ni indirectement de la guerre qui étoit allumée entre l'Empereur & le Roi de France.

Comment ce mariage fut [illegible] en Angleterre & en France.

Ce Traité de mariage aïant été conclu dans le Conseil d'Etat d'Angleterre, fut publié le quinziéme de Janvier, & fort mal reçu de la plûpart de la Noblesse & du peuple, qui ne pouvoient souffrir qu'on les soumît à un Prince Etranger. De là suivit une grande révolte. Les Ambassadeurs de l'Empereur furent obligés de se sauver d'Angleterre, & il y eut bien du sang répandu, mais enfin le parti de la Reine prévalut. Il en coûta la tête à plusieurs Seigneurs, & à Jeanne de Suffolc, qui avoit été Reine pendant quinze jours ; & les choses s'étant peu à peu calmées, Dom Philippe aborda au mois de Juillet en Angleterre, où les nôces se célébrerent. Le

1553. Cardinal Poll l'y ſuivit quelque tems après, donna l'abſolution aux Anglois de leur Schiſme, les réconcilia avec le Saint Siege, & enſuite le Roi & la Reine envoïerent une célébre ambaſſade au Pape, pour le reconnoître au nom de l'Angleterre comme le Chef de toute l'Egliſe.

Quelque chagrin que ce mariage eût cauſé au Roi, & quelques fâcheuſes ſuites qu'il en prévît, il eut ſoin de ſauver les apparences; & Monſieur de Noailles qui étoit revenu en France, fut renvoïé en Angleterre, pour en faire les complimens de ſa part à la Reine. Cette Princeſſe répondit au Roi par une * lettre pleine de marques de ſa reconnoiſſance, & l'aſſûra qu'elle emploïeroit tous ſes ſoins à maintenir la bonne correſpondance qui étoit depuis quelques années entre les deux Nations. On verra dans la ſuite qu'elle ne tint pas ſa parole, & on ne comptoit gueres là-deſſus en France: car il étoit bien difficile que cette Princeſſe, quelque envie qu'elle eût de demeurer neutre, pût tenir long-tems contre les ſollicitations de ſon mari & de l'Empereur ſon beaupere, engagés dans une guerre, qui ſe faiſoit plus vivement que jamais entre eux & la France.

Lettre du Sieur de Salignac au Cardinal de Ferrare.

Dans la Lettre du Cardinal Pol au Pape du 14. d'Avril 1554.

Le Cardinal Poll étoit venu trouver le Roi avant que de paſſer en Angleterre, & lui avoit communiqué l'ordre qu'il avoit du Pape, de lui offrir la médiation du Saint Siege pour la paix avec l'Empereur. Il en fut reçû & écouté avec les plus grandes marques d'eſtime, & ce Prince lui témoigna le regret qu'il avoit de s'être opposé à ſon exaltation ſur la Chaire de Saint Pierre dans le dernier Conclave: mais ſur l'article dont il étoit queſtion, le Cardinal ne put tirer de lui que des propoſitions qu'il vit bien que l'Empereur n'écouteroit jamais. En effet quand il les lui porta, ce Prince lui répondit fort déſagréablement, que puiſqu'il n'avoit point autre choſe à lui propoſer, il auroit auſſi-bien fait de ne pas venir.

L'Armée du Roi entre en Campagne.

Ainſi les Troupes de part & d'autre ſe mirent en campagne tant en Flandres qu'en Italie. L'Armée deſtinée à entrer aux Païs-Bas ſe trouva toute aſſemblée le dix-neuviéme de Juin à Creci en Laonnois ſous les ordres du Connétable: & comme le Roi avoit été prévenu de ce côté-là l'année précedente par les Troupes de l'Empereur, il le prévint celle-ci, profitant

* Cette Lettre eſt rapportée par Du Cheſne dans ſon Hiſtoire d'Angleterre liv. 21.

de l'occupation, que les affaires d'Angleterre donnoient à ce Prince.

1553.

Un autre corps s'assembla à Saint Quentin sous Charles de Bourbon Prince de la Roche-Sur-Yon. Il étoit de vingt mille hommes de pié, de trois cens hommes d'armes, & de cinq cens hommes de Cavalerie Legere.

Thuanus l. 10. Belc. l. 16.

Le Connétable détacha une partie de son Armée, pour aller se poster auprès de Mesieres, & le commandement en fut donné à François de Cleves Duc de Nevers & Gouverneur de Champagne. Il y avoit vingt Enseignes d'Infanterie Françoise, deux régimens de Lansquenets, & huit cens hommes de Cavalerie Legere, à la tête desquels étoit le Prince de Condé.

Annales de France.

Ces trois Armées marcherent en même-tems. Le Prince de la Roche-Sur-Yon entra dans l'Artois, & ravagea tout le plat païs. Le Duc de Nevers se jetta dans les Ardennes: il y prit Orchimont, Villarzi, Hiergue, & plusieurs autres Chateaux, d'où les ennemis couroient ordinairement les frontieres de Champagne, & les rasa. Le Connétable s'avança vers Avesnes, & se rendit maître de Chimai, de Glaïon, de Trélon, & de quelques autres petites places.

Sa marche fit croire aux ennemis qu'il en vouloit à Avesnes, où ils jetterent beaucoup de Troupes: mais rabattant tout à coup sur la droite, il fit investir Mariembourg par le Maréchal de Saint André.

Cette ville n'étoit autrefois qu'un gros bourg, dont Marie Reine de Hongrie, sœur de l'Empereur, & Gouvernante des Païs-Bas, avoit fait une place considerable en la fortifiant, & lui avoit donné son nom. Les ennemis avoient tellement rompu les chemins par où l'on pouvoit y aborder, qu'ils la croïoient inaccessible à une Armée: mais le Maréchal y fit travailler un si grand nombre de pionniers, & avec tant de diligence, que l'Armée & l'artillerie passerent avant qu'on eût pû jetter des Troupes dans la place, & le siege en fut formé. Julien Romero General Espagnol accourut pour s'y jetter avec quelques Troupes. Il fut repoussé avec perte, & la place faute d'une assés nombreuse garnison se rendit le vingt-huitiéme de Juin. Le Gouverneur & les Capi-

Elle se saisit de Mariembourg.

Lettre du Sieur de Salignac au Cardinal de Ferrare.

1553. taines demeurerent prisonniers de guerre, & les soldats eurent permission de se retirer sans armes.

Le Roi jugea cette conquête si importante & si glorieuse, qu'il voulut donner son nom à la ville, & la fit appeller Henri-bourg : mais comme les Princes ne sont pas autant maîtres de l'usage dans la langue que de leurs Etats, son premier nom lui est demeuré. Ce Prince se rendit le dernier de Juin à Mariembourg, ordonna de nouvelles fortifications à la place, & y mit pour gouverneur Monsieur de Gonnor avec une forte garnison.

Les Troupes du Roi s'étant jointes à celles du Duc de Nevers, cette Armée se trouva composée de dix-sept cens hommes d'armes, de deux mille sept cens hommes de Cavalerie Legere, de sept mille sept cens Suisses, de huit mille Lansquenets, de quatorze à quinze mille Fantassins François, de douze cens chevaux de l'Arriere-Ban commandés par le Seigneur de la Jaille, de mille chevaux de la maison du Roi, d'un corps d'Allemands pistoliers, ainsi appellés, parce qu'ils se servoient de pistolets, de quelques Enseignes d'Ecossois, & d'un grand nombre de pionniers, avec une belle artillerie.

Et de Bouvines. Le Roi alla camper à Givets sur la Meuse, le septiéme de Juillet, & marcha à Bouvines, qui fut emportée d'assaut, & saccagée. On fit le siege de Dinant, où Romero se défendit vaillamment dans le Château pendant quelques jours ; & après avoir soûtenu un assaut, où il y eut bien des François tués, fut contraint par sa garnison de se rendre, & demeura encore prisonnier de guerre. Le Roi fit raser le Château.

Après ce siege il tourna vers le Hainaut. Philbert Emmanuel devenu Duc de Savoye par la mort de Charles son pere, fit mine de vouloir disputer à l'Armée Françoise le passage de la Sambre : mais comme il vit que le Roi se mettoit en devoir de le forcer au hazard d'une bataille, il s'éloigna. L'Armée se répandit dans le Hainaut, prit Bavai & Binche, où l'on mit le feu aussi-bien qu'à Mariemont maison de plaisance de la Reine de Hongrie, & au Château de Rœux. On en usa de la sorte, pour venger les horribles dégâts, que le Comte de Rœux par les ordres de la Reine de Hongrie avoit faits en Picardie durant les dernieres campagnes, & sur-tout à

Deux Lettres de Salcedo au Cardinal de Ferrare.

Folembrai maison Roïale, où il avoit fait mettre le feu.

Cependant l'armée Imperiale grossissoit tous les jours, & le Duc de Savoye, qui la commandoit, côtoïoit la Françoise, cherchoit l'occasion de l'attaquer au milieu des places de l'Empereur, où elle s'étoit engagée. Il détacha six mille chevaux contre quinze cens de l'armée Françoise, qui fermoient l'arriere garde, & avoient un ruisseau à passer en leur présence. Le Maréchal de saint André & le Duc d'Aumale, qui les conduisoient, firent ferme jusques à ce que le Connétable eût bordé le ruisseau d'Arquebusiers, pour favoriser leur passage, & la retraite se fit avec tant de conduite & de valeur, que les ennemis furent toûjours repoussés, & ne purent les entamer.

1553.

Mouvement de l'Armée Imperiale

Il y eut de fréquentes escarmouches jusques à ce que l'armée fût arrivée auprès du Quesnoi, où le Roi se mit en bataille prêt à recevoir l'ennemi, s'il eût eu dessein de le combattre. De-là il entra dans le Cambresis le vingt-septiéme de Juillet, où l'on fit le dégât. Le Prince de la Roche-sur-Yon l'y vint joindre, après quoi toute l'armée traversant l'Artois vint assieger Renti, qui n'étoit qu'un Château, mais très-fort par sa situation au milieu des marécages sur les confins de cette Province à deux ou trois lieues en deça de Térouanne.

Rabutin, commentaire des guerres, &c.

Cette petite place couvroit l'Artois de ce côté-là, & de l'autre incommodoit fort le Boulonois, qui y confine. Cette situation la rendoit importante aux deux partis : mais après tout le principal dessein du Roi en l'attaquant étoit d'engager l'Empereur à une bataille : & il eut tout sujet de l'esperer, lorsqu'il vit ce Prince venir en personne à la tête de son armée, pour la secourir.

Les deux Camps n'étoient separés que par une vallée assés étroite. Celui de l'Empereur étoit entre Marque & Fouquembert derriere le bois de Renti, dit le bois Guillaume, dont il pensa à se saisir, pour battre de là le camp des François, qui avoient déja ruiné une partie des murailles de la place avec le canon. Le Duc de Guise, qui avoit son quartier de ce côté-là, devinant le dessein des ennemis, parce qu'en effet ils n'avoient rien de meilleur à faire, avoit caché dans le bois trois cens Arquebusiers ; & posté quelques Piquiers armés de cuirasses en un endroit, d'où ils pouvoient être vûs des ennemis. Il donna ordre à ceux-ci de paroître sur les

Trois Lettres du Sieur de Sabignac au Cardinal de Ferrare.

hauteurs, & dès qu'ils verroient qu'on viendroit à eux, de se
1553. retirer au petit pas vers l'endroit où étoient les Arquebusiers.

La chose ne manqua pas d'arriver comme il l'avoit prévû. Dès le lendemain treizieme d'Août à la pointe du jour une troupe d'Arquebusiers vint attaquer les Piquiers qui les attirerent jusqu'à l'embuscade, d'où une salve d'arquebuse en jetta un grand nombre par terre, & mit le reste en fuite.

D'où l'on vient à une bataille.

Comme l'Empereur avoit resolu de s'emparer du bois à quelque prix que ce fut, le Duc de Guise fut averti sur le midi que quatre mille chevaux conduits par le Duc de Savoye, & autant d'Arquebusiers précedés de quelques Piquiers, & commandés par Ferdinand de Gonzague, s'avançoient à côté du bois avec quatre pieces de canon, & qu'un gros de Lansquenets sous les ordres de Jean Comte de Nassau & du Maréchal de Cleves avec deux mille Reistres & mille hommes de Cavalerie Legere, aussi précedés de quatre pieces de canon, marchoient vers l'autre coté du bois. Il en donna avis au Roi, l'assura qu'il étoit impossible d'éviter la bataille, & qu'il alloit leur faire tête, en attendant qu'il vînt le soûtenir.

Le Connétable rangea aussi-tot les troupes en bataille, pour les faire marcher, & le Roi se mit à la tête des Suisses, afin de leur marquer la confiance qu'il avoit en leur bravoure & en leur fidelité. Le Duc d'Aumale & le Sieur de Tavanes conduisoient la Cavalerie Legere, & les troupes commencerent à s'étendre entre le bois & Renti.

Elle se donne près de Renti à l'avantage des François.

Cependant l'Empereur fit charger les trois cens Arquebusiers, que le Duc de Guise avoit mis dans le bois. Ils se retirerent en combattant, & il y en eut plusieurs de tués: le reste gagna une petite plaine d'environ cinq cens pas de long & de deux cens de large, où le Duc de Guise s'étoit mis en bataille, aïant avec lui le Maréchal de saint André, le Duc de Nevers, Alphonse d'Est, & Gaspard de Coligni, dit l'Amiral de Chastillon, depuis qu'il avoit été elevé à cette dignité par la mort du Maréchal d'Annebaut.

Les ennemis, qui poursuivoient les Arquebusiers, voïant la bonne contenance du Duc de Guise, s'arrêterent, en attendant l'arrivée des autres troupes, qui venoient par les côtés du bois.

Les premiers qui parurent, furent les Reistres. C'étoit la meilleure

1553.

meilleure cavalerie de l'Empereur, & le Comte de Vulanfurt, qui la commandoit, s'étoit vanté que les cavaliers François ne tiendroient pas devant elle. D'abord que le Duc de Guise apperçut les Reistres, il fit marcher à eux une partie de la Cavalerie Legere, conduite par le Duc de Nemours, par Tavanes, & par le Vicomte d'Auchi. Les Reistres soutinrent la charge avec beaucoup de résolution, & firent plier les François. Le Baron de Curton & le sieur de Forges, Guidon de la Compagnie des hommes d'armes de Tavanes, y furent tués, & le Vicomte d'Auchi, Rendan, & Amanzai son Lieutenant, & plusieurs autres Gentilshommes blessés.

Sur quoi le Duc de Guise craignant les suites de ce commencement de déroute, se mit lui-même à la tête de quelques Troupes de Cavalerie avec le Duc d'Aumale son frere & Tavanes, qui rallia fort promptement ses gens. Le Duc de Guise chargea de nouveau, & le fit avec tant de furie, que les Reistres furent enfoncés & culbutés sur les Lansquenets Imperiaux, qui les suivoient. Le Duc poussa sa pointe, & sans donner le tems à l'ennemi de se reconnoître, perça jusqu'aux Lansquenets, qui étoient déja en desordre, leur passa sur le ventre, & mit en une entiere déroute cette partie de l'armée Imperiale, tandis que le Duc de Nevers attaquoit de l'autre côté avec un pareil succès quelque Cavalerie Espagnole, soutenue d'un gros d'Arquebusiers.

Cependant l'infanterie du Camp du Roi arriva, & animée par un si heureux commencement attaqua l'infanterie Espagnole, & après une assés forte résistance, la rompit. En même tems l'Amiral à pié, suivi d'une partie de l'Infanterie dont il étoit Colonel General, attaqua celle des Imperiaux, qui s'étoit répandue dans le bois, & en fit un grand carnage. On ne doute point que, si le Connétable eût fait marcher le reste de l'armée avec autant de promptitude, qu'il convenoit de faire en une telle occasion, toute celle de l'Empereur n'eût été entierement défaite : mais ce Prince, dès qu'il vit les choses si mal tourner, fit retirer en bon ordre ses troupes les moins avancées, & en occupa la plûpart à retrancher son Camp pendant la nuit, dans la crainte que les François ne vinssent l'y attaquer le lendemain.

Il perdit près de deux mille hommes dans ce combat. Le *Quelle fut la perte des deux partis.*

1553. Duc de Savoye, Ferdinand de Gonzague, & Antoine de Granvelle, Evêque d'Arras, & Chancelier de l'Empereur, penſerent y être pris. Ils quitterent leurs chevaux, pour ſe jetter dans le bois, d'où ils ſe ſauverent au Camp à la faveur de la nuit, qui termina le combat. Il n'y demeura pas plus de deux cens hommes du coté des François. Dix-ſept Enſeignes, cinq Cornettes, & ſept pieces de canon, qu'ils prirent, furent des marques indubitables de leur victoire, & le Connetable avec l'avant-garde campa ſur le Champ de bataille. L'Infanterie & la Cavalerie firent également bien leur devoir en cette journée. Le Roi récompenſa pluſieurs des Officiers : Tavanes entre autres fut honoré du Collier de l'Ordre, & le Roi lui jetta ſur le cou celui-même qu'il portoit.

Mémoires de Tavanes.

Nonobſtant cette victoire les aſſiegés continuerent à ſe défendre avec opiniâtreté, perſuadés que l'Empereur, puiſqu'il demeuroit dans ſon Camp, étoit réſolu de les ſecourir, & que dès que les François entreprendroient de donner l'aſſaut à la place, l'armée Imperiale le donneroit à leurs retranchemens.

L'Armée du Roi ne laisse pas de lever le siege de Renti.

Ils raiſonnoient fort juſte ; & le Roi qui voïoit auſſi-bien qu'eux le danger où il expoſoit ſes Troupes, ſoit en donnant l'aſſaut en préſence de l'armée ennemie, ſoit en s'obſtinant à demeurer plus long-tems dans ſon Camp, parce que les Imperiaux lui coupoient les vivres & les fourages, réſolut de lever le ſiege : mais pour ſauver en quelque façon ſon honneur, & ne pas perdre la gloire, qu'il avoit acquiſe à la précedente journée, il envoïa dire à l'Empereur qu'il alloit décamper à cauſe que ſa Cavalerie commençoit à manquer de fourages, qu'il lui offroit la bataille, & qu'il l'attendroit en deça de Renti, s'il vouloit l'accepter.

L'Empereur ne répondit point autre choſe, ſinon qu'il verroit ce qu'il auroit à faire : & comme il avoit par la retraite du Roi ce qu'il prétendoit, qui étoit de ſauver Renti, il laiſſa aller l'armée Françoiſe, qui ſe retira en bon ordre ſans être attaquée. Le Roi attendit l'Empereur quelque tems en bataille ſur le chemin : & voïant qu'il ne ſortoit point de ſon Camp, il continua ſa marche vers Ardres & Boulogne, où il mit de groſſes garniſons, & Vaſſe pour Gouverneur dans la

Quatre Lettres du Sieur de S[illegible].

premiere. Il s'en alla de-là à Compiegne, laiſſant au Connétable le ſoin de diſtribuer l'Armée dans les autres places de la frontiere.

1553.

Cette retraite du Roi diminua beaucoup de la gloire qu'il avoit acquiſe dans le combat. On en parla comme d'une fuite, & l'Empereur ſouffroit volontiers alors qu'on la fît paſſer pour telle : mais à la fin de ſa vie dans la ſolitude de ſaint Juſte il rendit juſtice à ce Prince. Car Dom Louis Davila Grand Commandeur d'Alcantara, & Gentilhomme de ſa Chambre, étant venu lui faire ſa Cour, & lui diſant qu'il faiſoit peindre une galerie dans ſon Hôtel, où il repreſentoit la journée de Renti, l'Empereur lui demanda comment il exprimoit le départ des François de devant cette place. Il répondit que leur armée y paroiſſoit prenant la fuite. « Il faut, reprit l'Empereur, que votre Peintre corrige ſon ouvrage ; car ce ne fut point une fuite, mais une retraite, qui ſe fit avec gloire & en très-bel ordre. »

Antoine de Vera, Vie de Charles V.

L'Empereur dès que le Roi fut parti, donna ſes ordres pour la reparation de Renti, & ſe retira à ſaint Omer, & de-là à Bruxelles, toûjours fort incommodé de la goutte. Le Duc de Savoye demeura en Artois avec la plus grande partie de l'armée : & voïant que celle de France étoit ſeparée, il fit des courſes en Picardie, & déſola tous les bourgs & villages ſur les bords de la riviere d'Authie. Il emploïa le reſte de la campagne à fortifier le Bourg du Meſnil, qui eſt le nouveau Hedin : & le Roi de ſon côté fortifia auſſi ſaint Eſprit de Rue entre Montreuil & la Somme, pour l'oppoſer à cette nouvelle fortereſſe.

Auſſitôt après le combat de Renti, le Roi étant encore campé devant cette place, l'Empereur lui annonça par une décharge generale de ſon artillerie, & par de grands cris de joie que l'on fit dans ſon Camp, la défaite de l'armée Françoiſe en Toſcane : & il ne fut pas long-tems ſans en recevoir lui-même les fâcheuſes particularités.

Annales de Belleforeſt l. 6.

Come de Medicis, Duc de Florence, voïoit toûjours avec beaucoup d'inquietude les François maîtres de Sienne, & de pluſieurs Châteaux & petites villes de cette République ſur la frontiere de ſon Etat. Il ſçavoit que la Cour de France étoit très-mécontente de lui ; car quoiqu'il ne ſe fût pas encore

Défaite des François en Toſcane.
Thuanus l. 10.

1553. ouvertement déclaré pour l'Empereur, il avoit fourni quelques Troupes aux Imperiaux dans la derniere campagne, & tout ce que ceux-ci avoient entrepris contre les François avoit été concerté avec lui, & dans la Florence même. Il ne douta pas que s'ils prenoient tout à fait le dessus dans ces quartiers-là : ils ne tombassent aussi-tôt sur lui, & n'étendissent leurs conquêtes à ses dépens.

Mais d'ailleurs il ne pouvoit gueres compter sur les Imperiaux, parce qu'il prévoïoit que les Troupes de Naples, qui devoient revenir en Toscane au commencement de la campagne, n'auroient pas plûtôt avis de l'approche de la Flotte Ottomanne & de la Françoise, qu'elles retourneroient pour la défense de ce Roïaume. Celles du Piémont étoient toûjours fort occupées à défendre les places de l'Empereur contre le Maréchal de Brissac. Ce Prince n'avoit pas trop du reste de ses autres Troupes, pour résister à la France dans les Païs-Bas ; & celles qu'on pouvoit envoïer d'Espagne au Duc, ne pouvoient passer par mer qu'avec de grandes difficultés, tant à cause que les François étoient encore maîtres d'une partie de l'Isle de Corse, qu'à cause que les vaisseaux de Provence croisoient sans cesse sur le passage.

Le Duc dans cet embarras jugea à propos de se mettre lui-même en état de se defendre, & crut qu'en faisant ouvertement la guerre aux François, il ne courroit pas plus de risque qu'en secondant foiblement l'Empereur, comme il avoit fait jusqu'alors. Il étoit assés puissant pour lever un armée aussi forte que celle que les François pouvoient entretenir dans la Toscane, tandis qu'ils seroient occupés par l'Empereur aux Païs-Bas : & il espera même faire si bien sa partie avec ce Prince, qu'il pourroit beaucoup gagner à cette guerre.

Dans cette vûe il prit des liaisons très-étroites avec le Pape par le mariage d'une de ses filles avec le Seigneur Fabiano. Ce Seigneur étoit neveu du Pape, qui accepta l'offre du Duc préferablement à celle que Monsieur de Lansac Ambassadeur du Roi, lui faisoit de quelqu'une des Princesses du Sang de France pour ce neveu ; & il répondit en riant à l'Ambassadeur, d'une maniere qui marquoit moins sa modestie, que son antipathie contre la France, & le peu de reconnoissance des obligations qu'il avoit au Roi pour son exaltation, sçavoir que

ſon neveu n'étoit pas d'une aſſés haute naiſſance, pour épouſer une Princeſſe du Sang de France. 1553.

Le Duc de Florence fit encore une autre alliance qu'il rapportoit au même but, en faiſant épouſer une autre de ſes filles à Paul Jourdan, chef de la famille des Urſins. Il prétendoit par-là les détacher des interêts de la France, auſquels ils avoient toûjours été fort attachés. Pluſieurs Seigneurs de cette Maiſon étoient encore au ſervice du Roi, & avoient le plus contribué par les Troupes qu'ils avoient levées pour ſon ſervice, à le rendre maître de Sienne.

Dès qu'il eut formé ſon projet de déclarer la guerre à la France, il envoïa Barthelemi Concini à l'Empereur, pour le lui communiquer, & convint avec lui que ſa Majeſté Imperiale lui fourniroit deux mille Allemands, autant d'Eſpagnols des Troupes qu'il avoit au Roïaume de Naples, trois cens hommes de Cavalerie legere, la ſolde de ſes Troupes pendant dix mois, & qu'on la prendroit ſur les revenus de ce Roïaume; que pour lui il fourniroit au reſte de la dépenſe, à condition qu'il en ſeroit dédommagé après la guerre finie; & que juſqu'à tems qu'il le fût, il demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il prendroit ſur la République de Sienne. C'étoit où il viſoit particulierement, aïant depuis long-tems grande envie d'unir cette République à ſes Etats.

Ce Traité aïant été conclu, il mit de fortes garniſons dans toutes ſes Places frontieres du côté de la République de Sienne: mais quelque ſecret qu'il eût gardé là-deſſus le Cardinal de Ferrare, qu'il tâcha en vain d'amuſer par des négociations continuelles, en eut connoiſſance, ou du moins des ſoupçons, qu'il jugea très-bien fondés. Il en avertit le Roi, & lui écrivit qu'aſſurément le Duc alloit ſe déclarer ouvertement contre la France.

Sur cela le Roi nomma General de ſes Troupes dans le Païs Siennois, Pierre Strozzi, à la place de Monſieur de Termes qui commandoit dans l'Iſle de Corſe, & le fit inceſſamment embarquer à Marſeille avec un renfort de troupes. Ce fut la Reine, dont il étoit proche parent, qui lui procura cet emploi, qu'il ſollicitoit avec beaucoup d'empreſſement, dans l'eſperance de ruiner le Duc de Toſcane, ennemi déclaré de ſa famille, qu'il avoit chaſſée de Florence. Il ne ſe promet-

Memoires de Brantome t. 1.

1553. toit pas moins que de conquerir ce Duché, & il fit esperer à la Reine de l'en mettre en possession par le moïen des liaisons qu'il avoit avec quantité de bannis de Florence, qui seroient ravis d'y voir regner la branche des Medicis d'où elle sortoit, pourvu qu'ils satisfissent leur vengeance contre le Duc.

Il n'avoit pû mieux s'y prendre, pour engager la Reine à agir efficacement en sa faveur. Elle étoit peu considerée du Roi, tant à cause de l'attachement qu'il avoit toûjours pour la Duchesse de Valentinois, que parce que François I. qui la lui avoit fait epouser malgré la disproportion de la naissance, s'étoit vû privé des avantages qu'il esperoit de ce mariage, qui étoient de reconquerir Milan, & d'unir à ce Duché celui d'Urbin & quelques autres Etats d'Italie que Clement VII. oncle de cette Princesse lui avoit assignés pour sa dot, & dont sa mort trop prompte l'empêcha de la mettre en possession. La conquête du Duché de Toscane, si la chose avoit reussi, eût suppleé à ce défaut, & l'auroit mise en grande consideration auprès du Roi.

D'ailleurs cet emploi n'étoit pas audessus de la portée de Strozzi, qui étoit grand homme de guerre, quoique malheureux dans la plûpart de ses entreprises; & sa haine contre le Duc de Florence répondoit de l'application qu'il auroit à bien conduire celle-ci : mais ce choix produisit deux mauvais effets.

Le premier; que le Grand Duc jugeant par la nomination de ce General, que le Roi étoit résolu de lui faire la guerre à toute outrance, ne ménagea plus rien à l'égard de la France, & se livra entierement à l'Empereur. Le second fut à l'egard du Cardinal de Ferrare.

Ce Cardinal, qui, avant l'arrivée de Strozzi avoit toute l'autorité dans le gouvernement de la République de Sienne, n'avoit pas prétendu que le Roi y envoiât un homme de l'importance de ce Seigneur. Il vit bien que désormais il n'auroit pas la direction absolue des affaires, comme il l'avoit eue jusqu'alors, & il en conçut beaucoup de jalousie. Strozzi s'en apperçut bientot, & il eut tous les ménagemens possibles pour lui; mais cela n'empêcha pas que le service du Roi n'en souffrit, & le Cardinal n'eut pas dans la suite toute l'application qu'il avoit eue auparavant, soit pour la fortification des

Places, ſoit pour trouver de l'argent, ſoit pour fournir la ſubſiſtance aux Troupes. 1553.

Strozzi, dès qu'il fut arrivé, ſe fit rendre un compte exact de l'état de Sienne & des autres Villes. Il donna ſes ordres pour leur ſûreté ; mais il affecta, pour donner moins d'ombrage au Cardinal, de demeurer ordinairement hors de Sienne, & l'y laiſſa pour y commander avec Camille Bentivoglio ſous lui.

Le Duc de Florence choiſit pour General de ſes Troupes, Jean-Jacques de Medicis Marquis de Marignan, Capitaine dès lors de haute réputation. Il étoit des Medicis de Milan, & prétendoit ſortir de la même tige que les Medicis de Florence, de quoi on ne convenoit pas communément : mais le Grand Duc, en vue des ſervices qu'il eſperoit tirer de lui, & en reconnoiſſance de ceux qu'il en reçut en effet, lui fit l'honneur de le reconnoître pour ſon parent, & ſa Famille fut quelque tems après fort illuſtrée par l'exaltation au Pontificat de Jean Ange ſon frere, ſous le nom de Pie IV.

Il concerta avec le Duc diverſes entrepriſes ſur pluſieurs Places, par la ſurpriſe deſquelles ſe devoit faire la déclaration de la guerre. Le Marquis de Marignan ſe chargea lui-même de celle de Sienne ; mais par la bravoure & la vigilance des Commandans, tous ces projets échouerent, & le Marquis lui-même fut repouſſé avec perte dans la tentative qu'il fit ſur cette Capitale, devant laquelle cependant il ſe retrancha, pour en former le blocus.

La guerre aïant été déclarée de cette ſorte dès le mois de Janvier, elle continua le reſte de l'année par les courſes des partis, par les ſurpriſes ou par les attaques de diverſes petites Places, juſqu'à ce qu'on en vint au mois d'Août à une action plus importante ; & ce fut celle dont Charles V. apprit le ſuccès dans ſon Camp proche de Renti.

Le Marquis de Marignan ſerroit plus ou moins la Ville de Sienne, ſelon les divers mouvemens de Pierre Strozzi, qui tantôt en ſortoit pour faire des courſes, tantôt y rentroit pour y amener des vivres, perſuadé que l'unique moïen qui reſtoit aux Ennemis de la prendre étoit de l'affamer : mais comme le ſéjour qu'il faiſoit lui-même dans la Ville, & au voiſinage en diminuoit beaucoup les magaſins, il réſolut de

Deſcription de ce Combat.

1553. s'en éloigner au mois de Juillet, & d'aller attaquer quelques Places du Duc de Florence, pour attirer le Marquis de Marignan de ce côté-là, & l'obliger par cette diversion à abandonner le blocus de Sienne. Il prit cette résolution avec d'autant plus de confiance, qu'il se reposoit pour la sûreté de la Place sur Montluc, qui étoit arrivé de France depuis quelques jours pour y commander, après que le Cardinal de Ferrare s'en fut retiré.

La chose lui réussit, le Marquis de Marignan reçut ordre de le suivre, & ne laissa devant Sienne que peu de Troupes dans un Fort qu'il avoit fait construire fort près de la Porte Camiola.

Strozzi s'avança jusqu'à Arezzo, d'où il fut repoussé, & ses troupes se répandirent dans la vallée où passe la riviere d'Arne. Il y fit le dégât & un grand butin, prit Luterina, Serra, Oliveto, & quelques autres petites Places, & mit le siege devant Civitella : mais l'approche du Marquis de Marignan lui fit abandonner cette entreprise.

Les deux armées se trouverent alors seulement à trois milles l'une de l'autre, & il se fit plusieurs escarmouches entre les deux Camps avec divers succès.

Le Marquis aïant resté quelques jours dans son Camp, en partit pour s'approcher d'Oliveto. Ce mouvement donna lieu à Strozzi d'attaquer Foïano, où Carlotto des Ursins commandoit pour le Duc de Florence. Il l'emporta avant l'arrivée du Marquis, qui avoit rébroussé chemin pour venir au secours, & qui pour réparer cette perte, forma le siege de Marciano, résolu de livrer bataille, si Strozzi entreprenoit de secourir la Place.

L'armée du Marquis de Marignan étoit de douze mille hommes de pié, de douze cens hommes de Cavalerie legere, & trois cens hommes d'armes. Celle de Strozzi étoit de six mille Fantassins Italiens, de dix Enseignes d'Allemands, d'autant de Grisons, & de quatorze de François, de deux mille Chevaux que commandoit le Comte de la Mirandole; & toutes ces troupes étoient inferieures pour le moins de deux ou trois mille hommes à celles des Ennemis.

Ceux qui défendoient Marciano abandonnerent la Ville à l'arrivée du Marquis de Marignan, pour se défendre dans le

le Château, étant avertis que Strozzi approchoit pour faire lever le siege. 1553.

En effet l'armée Françoise parut bientôt : elle se campa à la portée du canon de celle des Florentins, & il n'y avoit entre les uns & les autres, qu'une vallée qui séparoit les deux Camps.

Cette vallée étoit sur un Champ de bataille, où il se donnoit tous les jours plusieurs petits combats. Un jour entre autres il s'y fit une escarmouche qui dura huit heures, & qui ne finit qu'avec le jour, les deux Generaux détachant sans cesse de petites troupes les unes après les autres pour soûtenir leurs gens, sans pourtant vouloir engager une action generale : mais les François perdirent en celle-ci beaucoup plus que les Florentins, dont le canon étoit ou mieux servi, ou mieux posté.

La presence de l'armée Françoise empêcha l'assaut du Château de Marciano, dont la prise ou la délivrance dépendoit de la retraite d'une des deux armées. L'une & l'autre paroissoient fort déterminées à ne pas abandonner la partie; mais l'eau manquant dans les deux Camps, c'étoit une necessité de décamper. Chacun des Generaux se faisoit un point d'honneur de ne le pas faire le premier, & vouloit éviter le danger qu'il y avoit à se retirer en presence de l'autre : mais enfin Strozzi, voïant l'opiniâtreté du Marquis de Marignan à ne pas décamper, se résolut à le faire lui-même, pour deux raisons. La premiere qu'il apprehendoit le soulevement des soldats Grisons de son armée, qui n'aïant point reçu leur solde depuis long-tems, en murmuroient hautement : & il n'y avoit pas moïen de les satisfaire si-tôt, parce que vingt-trois mille écus d'or qu'on lui envoïoit de Venise avoient été enlevés par les ennemis. La seconde que le Marquis de Marignan, informé des dispositions des Grisons, les faisoit solliciter par ses Emissaires de passer dans son Camp, en leur promettant une plus grosse païe que celle qu'ils recevoient du Roi de France.

Mais il y avoit encore à déliberer pour Strozzi, s'il feroit sa retraite le jour, ou s'il la feroit la nuit. Le premier parti étoit plus glorieux, & le second moins dangereux. Montluc qu'il consulta là-dessus, lui écrivit de Sienne, qu'il lui conseilloit de prendre le plus sûr : mais aïant d'abord déferé à cet avis, il changea par le conseil de Thomas d'Elbene. Commentaires de Montluc liv. 3.

Il se contenta de faire partir la nuit du second jour d'Août
1553. son artillerie & ses gros bagages, & attendit le jour pour faire marcher l'armée.

Le Marquis de Marignan, avertit par ses espions de ce qui se passoit, se prépara à le suivre en queue; & dès qu'il le vit en marche, il détacha sur son arriere-garde deux mille Fantassins Espagnols avec soixante Cavaliers pour le harceler, & le rétarder à la descente des montagnes sur le chemin de Foïano, jusqu'à ce qu'il pût le joindre avec toute l'armée.

Strozzi continua de marcher nonobstant les continuelles escarmouches qui se faisoient à son arriere-garde, & ne s'arrêta point, qu'il n'eût gagné la vallée qui est séparée en deux par des ravins qu'il mit entre lui & l'ennemi; & dès qu'il les eut passés, il tourna tête, & rangea son armée en bataille sur le bord de ces ravins.

Il mit à la droite les Lansquenets entre l'Infanterie Françoise & la Grisonne; à la gauche ses six mille Fantassins Italiens, & sur les aîles sa Cavalerie, qui étoit beaucoup moins nombreuse que celle des Imperiaux.

Le Marquis de Marignan aïant pareillement rangé son armée sur l'autre bord des ravins, reconnut les endroits par où l'on pouvoit les passer; & quelque dangereux que dût être ce passage, il résolut de le tenter. Jean de Luna, & Marc-Antoine Colonne qui commandoient son arriere-garde, se mirent par son ordre à la tête de la plupart de la Cavalerie, & marcherent avec beaucoup de résolution contre la Françoise, qui étoit en cet endroit-là sous les ordres du Comte de la Mirandole.

Biguéti Guidon du Comte, soit par lâcheté, soit par trahison, comme quelques-uns l'en soupçonnerent, tourna le dos à l'approche de l'ennemi, & son exemple fut aussi-tôt suivi de toute sa troupe qui s'enfuit sans avoir tiré l'épée.

Strozzi fit en vain tous ses efforts pour les arrêter & pour les rallier. Il eut en cet endroit deux chevaux tués sous lui, & reçut un coup d'arquebuse dans le corps.

Malgré sa blessure, il courut à son Infanterie, & l'encouragea si bien par sa résolution & par son exemple, qu'elle ne s'ébranla point, & attendit l'ennemi de pié ferme.

Le Marquis de Marignan voïant la brave contenance de

cette Infanterie, ne se pressa pas de la faire attaquer par la sienne, & fit seulement avancer quatre pieces d'artillerie pour la rompre, tandis que sa Cavalerie la prendroit en flanc. 1553.

Après plusieurs décharges qui firent de très-grandes escares dans les bataillons François, lesquels malgré ce feu, ne branloient point & se serroient toûjours, il fit attaquer les Lansquenets par les bataillons Espagnols qui furent repoussés avec perte : mais enfin la Cavalerie Imperiale, après avoir poursuivi & dissipé toute celle du Comte de la Mirandole, vint prendre par le flanc l'Infanterie Françoise ; elle fut enfin rompue après une résistance de deux heures, & mise tout-à-fait en déroute.

Perte des deux Partis.

Thuanus l. 10.
Belcarius l. 5.

Il y perit du côté des François quatre mille hommes, selon les relations des Imperiaux, & deux mille, selon nos Historiens. Valére Bentivoglio qui commandoit l'Infanterie Françoise, les deux Commandans des Lansquenets & des Grisons, Messieurs de Clermont & de Montbason, & plusieurs autres Gentilshommes y furent tués ; Aurele Frégose y fut blessé : il y eut six cens prisonniers, du nombre desquels fut Masin d'Elbene, le Sieur de Fourquevaux, Paul des Ursins, Octave Comte de Tiene, & un Bentivoglio.

La perte du côté des ennemis fut peu considerable, excepté qu'ils y perdirent trois de leurs Officiers Generaux, dont le plus considerable étoit Gregoire Mendez Espagnol qui commandoit les Arquebusiers à cheval. Strozzi ne pouvant plus se soûtenir à cause de sa blessure, fut contraint sur la fin du combat de se retirer à Lucignano, où les debris de l'armée se rendirent. Les Imperiaux après la bataille gagnée se mirent à la suite de l'artillerie qui avoit pris les devants, & s'en rendirent maîtres.

Le Duc de Florence pour éterniser le souvenir de cette victoire, institua l'Ordre de saint Etienne ; parce que son armée l'avoit remportée le jour de l'Invention du Corps de ce saint Martyr.

Marciano s'étant rendu après la défaite de l'armée Françoise, le Marquis de Marignan marcha droit à Lucignano, d'où Strozzi étoit parti, apres y avoir rassemblé presque toute sa cavalerie & le reste de son infanterie. Conti, contre la promesse qu'il avoit faite au General, d'y arrêter quelque tems

1553. les ennemis, abandonna la place à leur approche. L'excuse qu'il apporta de l'impossibilité, où il s'étoit trouvé de contenir les habitans, n'empêcha pas que Strozzi ne lui fît couper la tête : & il fit pendre en même tems le Guidon du Comte de la Mirandole, qui avoit été la cause de la perte de la bataille.

C'en étoit fait de Sienne, si elle n'avoit eu un Commandant du caractere de Montluc. Ce Capitaine, tout malade qu'il etoit d'une fiévre continue & d'une dissenterie, appella les plus considérables des habitans, & fit paroître tant de résolution, leur representa si bien la force de leur ville, la bonne garnison qu'il y avoit, les grandes ressources qui restoient au General pour rétablir son armée, qu'il leur releva le courage, & leur inspira la résolution de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité.

Commentaires de Montluc l. 3.

Elle fut bientôt mise à l'épreuve; car le Marquis de Marignan arriva trois jours après devant la ville, & se mit en devoir de la presser tout d'une autre maniere qu'il n'avoit fait jusqu'alors, tandis que par quelques détachemens il se rendoit maître de plusieurs petites places de cette République.

Strozzi s'étoit retiré à Mont-Alcin, d'où malgré sa blessure, que l'on crut pendant treize jours être mortelle, il donna quantité d'ordres très-à propos pour la défense de Sienne, & pour la sûreté des Places, que les François tenoient encore, sur-tout du côté de la mer : mais ce qui l'inquietoit le plus étoit l'extrêmité, où Montluc lui fit sçavoir que la fiévre & la dissenterie l'avoient réduit; car il lui manda qu'il ne croïoit pas être en vie dans peu de jours, & qu'il avoit remis le commandement entre les mains de Corneille Bentivoglio.

Quoique Bentivoglio fût fort brave & fort entendu, Strozzi crut qu'il étoit du service du Roi qu'un François commandât dans la place, & il écrivit à M. de Lansac, qui avoit pris le chemin de Rome, où il alloit en qualité d'Ambassadeur, pour le prier de retourner sur ses pas, & de se charger de la défense de Sienne. Ce Seigneur, à cause de l'importance de la chose, ne fit nulle difficulté là-dessus. Il vint trouver Strozzi à Mont-Alcin : & après avoir pris ensemble toutes les mesures, pour agir utilement & de concert au dehors & au dedans de la place, il partit pour s'y jetter à la faveur de la nuit, n'aïant avec lui qu'un valet & deux guides : mais comme Sienne étoit

investie de troupes de toutes parts, il tomba entre les mains d'un parti, qu'il ne put éviter, fut mené au Marquis de Marignan, qui l'envoïa au Duc de Florence. Il fut mis en prison, & y demeura jusqu'après la guerre. 1553.

Cette prise & le bruit de la mort de Montluc, qui se trouva faux, mais qui étoit bien fondé, parce que les Medecins l'avoient abandonné, mirent Strozzi dans une grande inquietude, & lui firent prendre la résolution de se jetter lui-même dans Sienne, quoiqu'il pût encore à peine se soûtenir.

Il se fit mettre à cheval, & partit au commencement de la nuit avec six Enseignes de gens de pié & deux Compagnies de Cavalerie, pour aller à Sienne, accompagné de l'Evêque de la Ville.

Le Marquis de Marignan, qui avoit été instruit de son départ, fut alerte, pour lui empêcher le passage, & vint l'attendre à Fontebrandi, où il se doutoit qu'il passeroit pendant la nuit.

En effet Strozzi, qui ne croïoit pas que le Marquis sçût rien de son voïage, donna dans une ambuscade, où il fut rudement chargé. Son Infanterie prit la fuite, sa Cavalerie fut en partie dissipée: & aïant été renversé de dessus son cheval par les fuïards, il se cacha avec l'Evêque dans de vielles masures sur le bord du chemin.

La presence d'esprit d'un Capitaine de Cavalerie Gascon le tira de danger. Ce Capitaine s'appelloit Serillac, & étoit neveu de Montluc. Il s'avisa de faire sonner tout à coup quatre trompettes en divers endroits, criant, *tue*, *tue*, avec quelques Cavaliers qu'il avoit ralliés.

Ce bruit subit au milieu des tenebres épouvanta les ennemis, qui se croïant investis d'un grand corps de troupes, commencerent à fuir de leur côté, comme les François fuïoient du leur. Le Marquis de Marignan n'osa lui-même s'exposer à demeurer au lieu où il s'étoit avancé, & se rapprocha de ses quartiers. Serillac en rodant avec sa Compagnie de Cavalerie, qui seule étoit demeurée, rencontra Monsieur de Strozzi, qui lui sçut bon gré de ce qu'il avoit fait, & se servant de l'épouvante des ennemis, continua son chemin vers Sienne, où il entra.

1553.

Il alla aussi-tot au logis de Montluc, qui se portoit un peu moins mal : & après avoir passé douze jours dans Sienne, pendant lesquels il acheva de se guerir, & Montluc commença à reprendre un peu ses forces, il sortit sans en rien dire qu'à lui seul. Il évita deux ou trois embuscades, regagna Mont-Alcin, & pensa à rassembler le plus de troupes qu'il seroit possible, pour tâcher de secourir Sienne.

Montluc de son coté assembla les Officiers de sa garnison, où il y avoit dix-huit Enseignes : six de Lansquenets sous le Colonel Reineroc, six Italiennes sous Corneille Bentivoglio, & six Françoises sous le sieur de Combas. Il n'y avoit point de Cavalerie, parce qu'on n'avoit pas de quoi nourrir les chevaux.

Vigoureuse défense de Sienne assiegée par le Marquis de Marignan.

Il leur dit qu'il étoit bien informé que le Marquis de Marignan desesperant de les emporter de force, ne pensoit qu'à les avoir par famine ; que c'étoit une necessité de ménager les vivres, qui étoient dans la ville, de diminuer le poids du pain de munition, & de vingt-quatre onces dont il étoit, de le réduire à vingt, & que c'étoit à eux à emploïer toute l'autorité qu'ils avoient sur leurs soldats, pour leur faire agréer ce retranchement.

Les Officiers l'assûrerent qu'ils executeroient ses ordres, & lui répondirent de l'obeissance de leurs soldats. Effectivement toute la soldatesque s'y soumit sans peine, s'obligea par serment à défendre la place jusqu'à la derniere extrêmité, & les Allemands entre autres, que Montluc croïoit trouver les plus difficiles, lui dirent qu'il verroit par experience que non seulement ils sçavoient combattre, mais encore jeûner, quand le service du Roi le demandoit.

Ensuite il assembla les Magistrats, leur exposa ce qu'il venoit de regler à l'égard des soldats ; qu'il falloit qu'ils le secondassent, pour faire accepter un reglement semblable par les bourgeois ; qu'il étoit question de défendre leur liberté, leurs biens, & leur vie, & que comme ils ne devoient pas tant fatiguer que les soldats, & que d'ailleurs les Italiens étoient naturellement plus sobres que les Allemands, il falloit que le pain, qui seroit distribué par tête, ne fût desormais que de quinze onces pour chacun d'eux ; que tout consistoit à gagner du tems, pour donner le loisir au Roi de leur envoïer un puissant secours ; que quand Sa Majesté sçauroit la

résolution des bourgeois & des soldats de tenir jusques à ce que leurs magasins fussent épuisés, il feroit tous ses efforts, pour les secourir, & qu'il alloit faire sçavoir aux Ministres de France à Rome l'état des choses; qu'au reste il les prioit de se reposer sur lui de la défense de la Place, & qu'il en rendroit bon compte au Roi & à eux. 1553.

Les Magistrats après être convenus avec lui du détail de la Police, qu'ils alloient établir pour le ménagement des vivres, parlerent au peuple, qu'ils trouverent dans la résolution de tout souffrir plûtot que de se rendre. Après quoi il envoïa à Strozzi un Gentilhomme, nommé de Lescussan, pour l'instruire de la bonne disposition de la garnison & des habitans, afin qu'il en informât le Roi par le moïen des Cardinaux de Tournon & de Ferrare.

On étoit alors à la mi-Octobre, & excepté quelques sorties que Montluc faisoit faire de tems en tems, pour tenir toûjours ses gens en haleine, il ne se passa rien de fort memorable jusqu'à la veille de Noel.

Ce jour-là le Marquis de Marignan envoïa à Montluc un present de la moitié d'un cerf, de six chapons, de six perdrix, de six pains blancs, & de six flacons d'excellent vin, pour son dîner, disoit-il, de la Fête de Noel: mais il lui préparoit actuellement un bien autre régal; car à une heure après minuit il fit presenter l'escalade à la citadelle & au fort de la porte Camiola.

La citadelle que les Siennois avoient détruite, après en avoir chassé les Espagnols, n'avoit été reparée que fort à la hâte, & pouvoit être insultée. Plusieurs des ennemis y sauterent, & pousserent, l'épée dans les reins, quelques Allemands qui y étoient de garde, & s'en fussent rendus maîtres, sans une compagnie de bourgeois, qui vint au secours avec quelques Officiers & Soldats que Montluc y fit entrer. Le fort de Camiola ne fut pas moins vivement attaqué: mais il fut mieux défendu par Corneille Bentivoglio & par le Comte Gaïas. Cet assaut dura plusieurs heures à deux reprises, & le Marquis de Marignan dans la seconde attaque emploïa toutes ses troupes: mais inutilement; car tous ceux de ses gens, qui etoient entrés dans la citadelle, y aïant été tués ou pris, & Montluc y aïant fait venir force Arquebusiers & deux canons, qui

tiroient sans cesse sur les Imperiaux, qu'ils choisissoient à la
1553. faveur de cent cinquante torches, dont ils éclairoient leur assaut, le Marquis fut obligé de faire sonner la retraite, après avoir perdu six cens hommes. De ce nombre étoient deux Seigneurs de ses parens, dont l'un fut tué dans la citadelle, & l'autre blessé à mort. Du côté des assiegés il n'y eut que cinquante hommes tués ou blessés. C'est ainsi que se termina de ce côté-là l'année 1554.

Durant ce tems-là Monsieur de Termes avec très-peu de troupes se maintint dans les postes, qu'il avoit occupés dans l'Isle de Corse, d'où les Genois tâcherent en vain de le chasser.

Le Maréchal de Brissac ne donnoit pas moins d'occupation aux Espagnols dans le Piémont. Ferdinand de Gonzague, qu'on avoit rendu suspect à l'Empereur, comme s'il eût eu dessein de se rendre maître du Duché de Milan, en avoit été retiré pour aller commander au Païs-Bas. On lui avoit donné pour successeur au commandement des armées dans le Piémont Dom Gomez Suarez de Figueroa, homme plus habile dans le cabinet que dans la guerre.

Il se fit dans ces quartiers-là diverses entreprises de part & d'autre peu importantes, excepté celle d'Yvrée, que le Maréchal assiegea, & prit sur la fin de l'année : conquête d'autant plus considerable, qu'il pouvoit aisément recevoir par-là les secours qui lui viendroient de la Suisse, & que cette place lui ouvroit le païs, pour faire des courses dans le Milanez.

Affaire de Lorraine. Quoique le fort de la guerre fût cette année en Italie & sur les frontieres des Païs-Bas, l'Empereur ne perdoit pas de vûe la Lorraine, & peu s'en fallut qu'il ne surprît la ville de Metz par un stratagême assés nouveau.

Annales de Belleforet l. 6. Belcar. l. 26. &c.

Les Cordeliers y avoient convoqué leur Chapitre General, où il devoit venir quantité de Religieux de diverses nations. Il falloit pour cela faire de grosses provisions dans le Couvent, & on y en transportoit tous les jours de la campagne.

Découverte d'une conspiration tramée par les Cordeliers de Thionville.

Ceux qui étoient chargés de ce soin, & en particulier le Gardien du Couvent, avoient intelligence avec les Imperiaux. Ils firent passer dans la ville quantité de tonneaux pleins d'armes parmi d'autres remplis de biere & de vin, & plusieurs soldats de Thionville & des autres villes voisines des ennemis y entrerent habillés en Cordeliers, & armés sous leurs habits.

La

La garnison de Thionville, qui étoit fort grosse, devoit au jour marqué paroître à la vûe de Metz, & dans le tems que les François sortiroient, comme ils ne manqueroient pas de faire pour aller escarmoucher, les soldats déguisés en Cordeliers avec plusieurs des habitans, qui étoient de l'intelligence, étoient prêts à se jetter tout-à-coup sur ce qui y seroit resté, & à se saisir des portes & des murailles : mais François de Scepeaux Sieur de Vieilleville qui y commandoit, homme fort alerte, s'étant apperçu que plusieurs de ces Religieux, qui n'étoient pas François, faisoient de fréquens voïages à Thionville, en eut du soupçon. Il les observa de près, & arrêta le Gardien qui lui déclara tout le détail de la conspiration. Il fit donner les signaux dont on étoit convenu avec les ennemis, qui s'avancerent au nombre de quatre mille, & tomberent dans l'embuscade, qu'il leur avoit dressée. Onze à douze cens demeurerent sur la place, & quatre cens cinquante furent faits prisonniers. Les Cordeliers qui n'étoient point du complot, se disculperent. Le Gouverneur se contenta de chasser les autres sans les punir, & par sa vigilance sauva la Place. Le Roi pour cette action lui donna le Collier de l'Ordre, & il fut depuis honoré du Bâton de Maréchal de France.

1553.

Vincent Carlois dans la vie du Maréchal de Vieilleville.

L'égalité des forces & les grandes dépenses, qui avoient épuisé les finances de l'Empereur & du Roi, furent cause que la guerre se fit l'année suivante en Flandres beaucoup plus mollement que les précedentes. Il ne s'y fit point de siege, ni d'expedition fort memorable, & on ne pensa de part & d'autre qu'à fortifier & à assûrer ses frontieres. L'Empereur fit travailler avec empressement à la construction du nouveau Hedin. Le Maréchal de saint André fut envoïé avec une armée en Artois pour l'empêcher. Il ravagea le Comté de saint Poll, d'où venoient la plûpart des vivres au Camp Espagnol, & se jetta dans le territoire de Cambrai, où il détruisit Cateau-Cambresis.

1555.

Campagne de Flandres.

Annales de Belle-forest. Thuanus, Belcarius, Haræus, &c.

D'autre part les Imperiaux projettant d'assieger Mariembourg sur la fin de la campagne, se saisissoient de tous les passages, pour empêcher que rien n'y entrât : mais le Duc de Nevers s'étant avancé avec un corps d'armée de ce côté-là, ils furent obligés de se retirer, & la place fut ravitaillée.

Comme cette place incommodoit fort le Hainaut & le

1555.

Luxembourg, l'Empereur entreprit de couvrir ces deux Provinces par deux nouvelles forteresses, l'une qu'il fit bâtir sur une montagne, qui commande la Meuse vis-à-vis de Givetz ; c'est le Charlemont d'aujourd'hui, auquel l'Empereur donna son nom : l'autre tout proche de Mariembourg, à laquelle Philippe fils de Charles-Quint donna le sien : & elle fut appellée Philippeville.

Durant ce tems-là le Cardinal Poll agissoit vivement auprès de l'Empereur & du Roi pour la paix, & obtint que les Plenipotentiaires des deux Princes s'assemblassent à Merc entre Ardres, Calais & Gravelines. Le Cardinal de Lorraine & le Connétable s'y rendirent de la part du Roi, le Duc de Medina-Celi & Antoine de Granvelle Evêque d'Arras pour l'Empereur, & le Cardinal Poll avec les Milords Arondel & Paget comme Médiateurs.

Prétentions opposées du Roi & de l'Empereur.
Au Recueil de Traités par Leonard, t. 2.

Les prétentions des deux Princes étoient si opposées, & il s'agissoit d'interêts si considerables, qu'il étoit très-difficile de les concilier : & l'on voit dans les Instructions dressées pour les Plenipotentiaires de France par le Chancelier Olivier, qu'ils n'avoient permission de se relâcher que sur les villes de Metz, Thoul & Verdun, pour ne pas irriter les Princes & les Villes de l'Empire, & ôter à l'Empereur ce moïen de les engager à armer contre la France. Pour le reste ils avoient ordre d'insister sur la restitution du Milanès : & en ce qui concernoit celle du Piémont & des autres Etats de Savoye, dont le Roi étoit en possession, ils devoient se regler sur les propositions que l'Empereur feroit faire par ses Plenipotentiaires, & ceder à proportion de ce que ce Prince cederoit lui-même sur d'autres articles.

Mais l'Empereur tout cassé & tout accablé qu'il étoit d'infirmités continuelles, n'avoit pas changé de genie : & quoiqu'il eût dès-lors résolu de se démettre de ses Etats entre les mains de Dom Philippe son fils, il n'étoit pas d'humeur à en souffrir la diminution.

Ses Ambassadeurs ne voulurent jamais écouter la demande de la restitution du Milanès. Ils proposerent seulement à cet égard le mariage de Dom Carlos son petit-fils, avec Isabelle de France fille aînée du Roi, auquel cas il en feroit la cession à ce jeune Prince : mais à condition que le Roi y renonçât pour lui & pour ses successeurs.

Sur l'article de Terouanne & du vieux Hedin, qu'il avoit rasés, il offroit seulement de ceder le Comté de Charolois & le nouveau Hedin, mais à condition que les fortifications qu'il y avoit fait faire fussent démolies. Il consentoit de plus qu'une des trois villes, sçavoir Yvoi, Damvilliers & Montmedi, que le Roi lui avoit prises dans le Luxembourg, fût aussi démantelée, quand on lui auroit rendu les deux autres. 1555.

Les Ambassadeurs Imperiaux demandoient la restitution du Duché de Bourgogne, & de ce qui avoit été pris sur le Duc de Savoye. Les Ambassadeurs de France au contraire déclarerent, qu'ils ne souffriroient jamais qu'on remît sur le tapis l'article de la Bourgogne; & pour ce qui est des Etats de Savoye, ils dirent qu'on pouvoit satisfaire l'Empereur, pourvû que de son côté il rendît justice au Roi Henri d'Albret, en lui restituant la Navarre, & qu'il retirât ses Troupes du Duché de Parme, en laissant Octave Farneze en possession paisible de tout ce Duché. On parla dès-lors du mariage de Madame Marguerite sœur du Roi avec le Duc de Savoye qui l'épousa quelques années après; mais ce ne fut qu'un simple projet.

Ne peuvent être conciliées par la voie de la négociation.

Le Cardinal Poll voïant que les affaires n'avançoient point, & que dans ce Traité, comme dans tous les précedens, l'article du Milanès & du Duché de Bourgogne étoient des obstacles insurmontables pour la paix, il proposa qu'on en remît la décision à l'arbitrage du Concile de Trente, quand le Pape l'auroit de nouveau assemblé. Le Roi y consentit, & dit au Cardinal qu'il feroit incessamment sçavoir au Conseil d'Angleterre par Monsieur de Noailles, le désir sincere qu'il avoit de finir un guerre si funeste à l'Europe, & l'obligation qu'il lui avoit à lui-même en particulier, du zele avec lequel il avoit travaillé dans cette négociation.

Du Chesne Hist. d'Angleterre.

La crainte que ce Prince avoit que la Reine d'Angleterre à la sollicitation de son mari, ne se déclarât contre la France, lui faisoit avoir beaucoup de consideration pour le Cardinal & pour les autres Ministres Anglois qui assistoient au Traité; & ce fut dans la même vûe, que quelque tems après les hostilités aïant recommencé sur les Frontieres entre les Anglois & les Ecossois, & ceux-ci aïant pris sur les Anglois quelques petites Villes qu'ils raserent, il empêcha que cette rupture

1555.

n'eût de plus grandes ſuites, & ſe ſervit de toute ſon autorité auprès de la Reine d'Ecoſſe, pour terminer ces nouveaux differends par les voies de douceur.

Hoſtilités reciproques des deux Armées.

Les Conferences de Merc étant finies ſans rien conclure, les Troupes des deux partis continuerent leurs ravages ſur les frontieres. Le Roi fit entrer à Mariembourg un nouveau convoi qui fut conduit par un armée entiere, ſous les ordres du Duc de Nevers & du Maréchal de Saint André, avec permiſſion de préſenter la bataille au Comte de Barlemont qui commandoit l'armée de l'Empereur auprès de Givetz, & faiſoit fortifier Charlemont; mais ils avoient défenſe de l'attaquer dans ſon Camp.

Dès qu'ils eurent fait entrer le convoi dans Mariembourg, ils vinrent ſe poſter à la vûe du Camp de Barlemont, qui ne jugea pas à propos d'en ſortir, il y eut ſeulement quelques eſcarmouches, où un corps de Reiſtres fut défait par les François. Ils s'approcherent de Philippeville qui commençoit à être en défenſe, & furent empêchés de l'aſſieger par la ſeule crainte que l'armée ennemie ne leur coupât les vivres. Ils paſſerent devant Chimai pour l'inſulter; mais ils y trouverent une ſi forte garniſon, qu'ils n'oſerent le faire; & cependant le Prince d'Orange étant entré avec des Troupes en Picardie, y ſurprit l'Arriere-ban de France, & le tailla en pieces. Il ſe fit un grand honneur de cette défaite, comme s'il eut battu les meilleures Troupes du Roi toutes compoſées de Nobleſſe: mais dans la verité les Arriere-bans commençoient à être tels que nous les avons vûs de notre tems; c'eſt-à-dire, que ce n'étoit gueres que quelques jeunes Gentilshommes ſans experience qui y tenoient la place de leurs peres, & ſouvent il y avoit parmi eux des gens de neant que les Seigneurs des Bourgs & des Villages païoient pour s'exempter de la fatigue d'une campagne.

La peſte qui ſe mit au Camp de Givetz, & qui emporta le General Roſſem bâtard de la Maiſon de Cleves, & Maréchal de ce Duché, bon Capitaine, obligea l'Empereur à rompre promptement cette armée; & les Troupes de part & d'autre furent envoïées en quartier d'hiver.

Bataille navale entre les François & les Flamands.

Hæræus in Annal. Brabant. Belcar. l. 27.

Avant la retraite des armées, il s'étoit donné au mois d'Août un ſanglant combat ſur la mer à la hauteur de Douvres, entre vingt-ſix Armateurs de Dieppe & vingt-quatre vaiſſeaux

Flamands, si on en croit les Annales de Brabant; car les François ne conviennent pas du nombre, & disent que les Dieppois n'avoient que dix-neuf vaisseaux, & les Flamands vingt-deux, & que ceux-ci, quoique navires marchands, étoient armés en guerre, & beaucoup plus hauts de bord que les François, qui d'ailleurs étoient bien plus legers. 1555.

On se canonna d'abord, & puis on en vint à l'abordage. On se battit de part & d'autre avec une fureur, dont on n'avoit point vû d'exemples dans ces sortes de combats, les Flamands sans se mettre en peine de leurs marchandises, ne pensant qu'à se secourir les uns les autres. La bataille dura depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, que le feu s'étant mis dans quelques vaisseaux, & ensuite communiqué à plusieurs autres, les deux Flottes furent obligées de se séparer. Six navires Flamands & six François sauterent en l'air, & les deux Amiraux furent de ce nombre. Les François en prirent cinq, qu'ils amenerent à Dieppe. Le reste de la flotte Flamande toute délabrée gagna la Hollande, & il y eut des deux côtés un grand nombre de morts & de blessés.

Suites des affaires d'Italie & du siege de Sienne.

Les affaires qui durant ce tems-là se passoient au-delà des Alpes, n'occupoient pas moins l'attention des deux Princes. Je vais en reprendre la suite, & je commence par celles de Sienne.

Depuis la nuit de Noel de l'an 1554. que les assiegeans avoient été repoussés, lorsqu'ils entreprirent d'emporter la citadelle & le fort de la porte Camiola par escalade, le Marquis de Marignan ne pensa plus qu'à réduire la ville par la famine, & la serra de si près, qu'il n'y pouvoit plus rien entrer.

La longueur du siege chagrinoit fort l'Empereur & le Duc de Florence. L'un & l'autre paroissoient fort mécontens du Marquis de Marignan, qu'on accusoit de faire durer exprès cette entreprise, pour prolonger la guerre, & jouir plus longtems de l'honneur du commandement. Il reçut ordre d'emploïer l'artillerie, & de forcer la place quoi qu'il en dût coûter. Il eut beau representer qu'il avoit affaire à un Gouverneur vigilant, experimenté, brave, à une garnison très-aguerrie, & à des habitans résolus à défendre leur liberté aux dépens de leur vie; qu'on s'exposoit, en voulant les emporter de force, à perdre toute l'armée sans assurance de réussir; qu'il

1555. n'y avoit plus que très peu de vivres dans la place, & qu'avec un peu de patience on en viendroit à bout. Nonobstant toutes ses remontrances, on lui ordonna de faire bréche à la ville pour y donner l'assaut.

On lui envoïa de Florence au mois de Janvier un renfort d'artillerie de vingt-six gros canons, & il commença à faire ses approches pour les mettre en batterie.

Commentaires de Montluc l. 3.

Les Bourgeois de Sienne informés de ces nouveaux préparatifs, eurent peur : & Montluc fut averti par Jerôme Espano Gentilhomme Siennois, un des huit de la guerre, (c'est ainsi qu'ils appelloient huit personnes, qui avoient été préposées par la Ville pour les affaires de la guerre durant le siege,) qu'il alloit se faire une assemblée à l'Hôtel de Ville, pour déliberer si on attendroit l'assaut, ou si on capituleroit avec le Marquis de Marignan. Montluc en fut fort inquiet; car il n'étoit pas en état de forcer les Siennois à suivre ses ordres, & ne maintenoit la grande autorité qu'il avoit sur eux, que par son adresse.

Resolu de rompre ce coup, il fit venir chés lui le Colonel Reineroc qui commandoit les Allemands, Corneille Bentivoglio qui commandoit les Italiens, & le sieur de Combas qui commandoit les François, & leur ordonna de venir avec tous leurs Capitaines à l'assemblée des Bourgeois, où lui-même se rendit.

Il entra dans la Salle du Conseil, où deux des huit de la guerre avoient déja conclu pour la Capitulation. Il leur fit une harangue à sa maniere avec beaucoup de feu, malgré la foiblesse où l'avoit réduit sa maladie, dont il n'avoit pû encore bien revenir à cause de ses travaux continuels, & du peu de nourriture qu'il prenoit, pour donner exemple à la garnison & aux Bourgeois de souffrir la disette. Il leur representa les consequences terribles de leur résolution pour leur liberté, pour leurs biens, pour leurs vies; que dès qu'ils auroient proposé au Marquis de capituler, il ne les recevroit que la corde au cou, que la garnison feroit sa capitulation à part; qu'elle lui seroit accordée telle qu'elle voudroit; que le Duc de Florence ne lui refuseroit rien de ce qu'elle demanderoit, pourvû qu'il eût les habitans à discretion; que lui d'ailleurs leur avoit déja donné assés de preuves de ce qu'il sçavoit faire dans la défense d'une Place, pour qu'ils s'en reposassent sur son

1555.

habileté; qu'il étoit sûr de la résolution & du courage de sa garnison; que le Marquis de Marignan se repentiroit bientôt de la temerité de son entreprise ; que lui-même souffroit infiniment dans son Camp par la rigueur de la saison & par le défaut des vivres ; que les fourages lui manquoient absolument ; de sorte qu'il n'y avoit pas gardé soixante Cavaliers; & que si les neiges survenoient après la perte qu'il auroit faite à l'assaut, il seroit contraint d'abandonner la partie, & de lever le siege.

Les Habitans de cette ville s'engagent à la défendre jusqu'à la mort.

Montluc les voïant ébranlés par son discours, fit avancer les trois Colonels & les Capitaines de la garnison, leur demanda s'ils n'étoient pas résolus à sacrifier leurs vies, & à donner jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour sauver la liberté de Sienne. Tous ces Officiers, ainsi qu'ils en étoient convenus avec lui, dirent qu'ils étoient dans cette résolution, & en firent sur le champ un serment en levant la main.

Après que cela fut fait, ceux du Conseil témoignerent à Montluc beaucoup de reconnoissance de son zele pour le salut & la liberté de leur République, lui dirent que sa remontrance leur avoit paru pleine de réflexions solides ; qu'ils alloient déliberer là-dessus, & qu'ils lui rendroient compte dans peu d'heures du parti qu'ils auroient pris.

Il les avoit tellement remués par son éloquence militaire, que tous conclurent à soûtenir l'assaut ; & les deux des huit de la guerre qui avoient d'abord opiné pour la capitulation, supplierent l'assemblée que leurs avis fussent raïés dans le registre. Ensuite Ambroise Mitti un des principaux Magistrats, étant passé de la Chambre du Conseil dans la grande Salle qui étoit pleine de Noblesse & de peuple, leur fit le rapport de tout ce qui s'étoit proposé dans le Conseil, repeta & fit beaucoup valoir la harangue de Montluc : elle eut le même effet sur leur esprit, que sur celui des Magistrats ; & tous s'écrierent qu'ils étoient prêts de défendre leur liberté jusqu'aux plus cruelles extrêmités, & jusqu'à la mort.

Mesures prises pour cet effet par Montluc.

Ce succès réjouit Montluc au-delà de tout ce qu'on peut dire, & merite bien qu'on lui pardonne l'encens qu'il se donne à lui-même dans ses Commentaires à cette occasion. Il ne pensa plus qu'à prendre des mesures pour une vigoureuse défense. Il partagea la Ville en huit quartiers, & en assigna un à chacun des huit de la guerre, avec ordre de faire

1555. un rôle de tous les hommes, femmes, filles & enfans capables, ou de porter les armes, ou de travailler aux retranchemens qu'il méditoit de faire. Personne n'en voulut être exempt; & jusqu'aux Dames & aux Demoiselles les plus qualifiées, tous generalement s'enrôlerent pour avoir chacun leur tâche.

Afin de ne point trop fatiguer des gens qui souffroient déja assés de la faim, il voulut avant que de faire travailler, s'assûrer de l'endroit où les ennemis dresseroient leur batterie, & fit tenir seulement tout prêts les pics, les bêches & les autres instrumens necessaires à remuer & à transporter la terre.

Dès l'entrée de la nuit il faisoit entrer quelques Officiers dans les fossés de la Ville, & envoïoit à cinquante ou soixante pas au-delà des païsans qui se mettoient le ventre à terre dans quelque fossé ou dans quelque haïe aux environs, afin de s'instruire des endroits où les Ennemis viendroient reconnoître le terrein pour placer leur canon. Ils y vinrent à diverses reprises; & dès qu'ils s'étoient retirés, le païsan en avertissoit l'Officier dans le fossé, & celui-ci donnoit l'avis au Commandant du quartier. Aussi-tôt on commençoit le travail aux flambeaux, dont Montluc avoit fait faire une grande quantité. Cette lumiere & le brut des travailleurs faisoient connoître aux ennemis qu'on se retranchoit de ce côté-là. Ce stratagême obligea plusieurs fois le Marquis de Marignan à changer de dessein, & lui fit croire qu'il y avoit dans son camp des traîtres qui par quelque signal avertissoient les assiegés de tout ce qui s'y passoit.

Il se détermina enfin à dresser sa batterie sur une petite hauteur entre la porte Ovile & la grande Observance. Ce parti que prit le Marquis embarrassa fort Montluc; parce qu'il étoit impossible de faire là des retranchemens sans abattre plus de cens maisons, ce qui démandoit du tems, & devoit faire beaucoup de peine aux proprietaires: mais la generosité des Siennois le tira de cet embarras. Ceux à qui les maisons appartenoient s'offrirent à les abattre eux-mêmes, & le firent avec une promptitude & une joie qui le charma.

Le projet de defense que Montluc avoit fait, étoit de ne pas s'obstiner à defendre long-tems la breche; mais après quelque résistance de la laisser libre aux assaillans, & de les

attendre

attendre dans ſon retranchement bien flanqué, bordé de mouſqueterie & de pluſieurs canons chargés à cartouche. Il fit murer & terraſſer la porte Ovile, & laiſſa entre la muraille & le retranchement un eſpace d'environ quatre-vingts pas, qui devoit être le centre de tout ſon feu, ſi le Marquis s'y engageoit. 1555.

On fit tant de diligence dans la ville, que le retranchement fut en état avant que les batteries du Marquis fuſſent tout-à-fait dreſſées. Dès qu'elles le furent, elles commencerent à battre en breche, & ſi furieuſement, qu'en peu de tems la muraille dans la longueur de quatre-vingts pas fut toute fracaſſée & prête à s'écrouler dans le foſſé.

Cependant Monſieur de Baſſompierre qui commandoit l'artillerie de la place, & en avoit très-peu, fit par ordre de Montluc pointer un canon contre ceux des aſſiegeans ſur le fort qui couvroit la porte de Camiola. Un Canonier Siennois très-adroit s'en ſervit ſi bien, qu'il en démonta ſix de ceux des ennemis; & il étoit ſi ſûr de ſon coup, que dès qu'il paroiſſoit en un endroit quelque Officier de l'armée, il ne le manquoit pas.

Le Marquis de Marignan n'étoit que mediocrement fâché du peu de ſuccès de cette attaque. Il voulut qu'un Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur, que ce Prince lui avoit envoïé pour ſe plaindre de la longueur du ſiege, fût témoin oculaire de l'application qu'il y apportoit. Il fit venir en ſa preſence un eſpion qu'il entretenoit dans la place, qui lui fit le rapport de ce qui s'y paſſoit, de la force du retranchement conſtruit derriere la muraille, du deſſein qu'on avoit pris de ne lui pas beaucoup diſputer la bréche, pour l'engager entre la muraille & le retranchement, où tout étoit diſpoſé à faire un horrible carnage de ſes Troupes: & ſur ce détail le Gentilhomme en revint au ſentiment du Marquis, de ne point hazarder l'aſſaut, & de s'en tenir au premier deſſein d'avoir la place par famine.

Dès le lendemain on commença à retirer l'artillerie, & quand on s'en fut apperçu dans la place, les Siennois monterent ſur les murailles & firent de grandes huées inſultant aux ennemis, & leur offrant d'abattre eux-mêmes leurs murailles, pour leur ouvrir le chemin à l'aſſaut. *Les Imperiaux font retirer leur artillerie.*

1555.

Dans ce moment le Canonnier Siennois entendant du bruit derriere une petite maiſon qui étoit tout proche de la batterie Imperiale, y pointa ſon canon, & peu s'en fallut qu'il ne fit le plus beau coup qu'il eût fait de tout le ſiege. Le Marquis de Marignan étoit tout proche de cette maiſon dans une litiere, à cauſe de la goutte qu'il avoit actuellement, & s'entretenoit avec le Gentilhomme de l'Empereur. Le boulet perça la maiſon & renverſa un mur de brique ſur la litiere, dont l'un & l'autre penſerent être accablés. Le Marquis dit à Montluc après le ſiege, qu'il lui avoit une extrême obligation de ce coup de canon, parce que la peur qu'elle lui cauſa lui fit paſſer ſa goutte, & qu'il n'en avoit eu depuis aucun reſſentiment.

Le peuple voïant l'artillerie retirée, reconduiſit Montluc à ſon logis avec des acclamations & des applaudiſſemens qui lui auroient plû bien davantage, s'il n'avoit pas eu connoiſſance d'un autre danger qui le menaçoit.

Quelques ſermens qu'euſſent fait les Allemands de ſouffrir la faim juſqu'à la derniere extrêmité, ils commencerent à murmurer de ce qu'on diminuoit tous les jours les rations.

Adreſſe de Montluc pour ſe défaire de quelques troupes Allemandes qui l'incommodoient.

Il crut ne pouvoir prendre de meilleur parti, que de ſe défaire d'eux; mais la difficulté étoit dans l'execution. Car de leur propoſer de ſortir de la place & de ſe faire paſſage au travers du camp ennemi, c'étoit une choſe infiniment hazardeuſe. La contrevallation des ennemis étoit très-forte, & ils avoient au-delà pluſieurs quartiers retranchés qu'il falloit forcer pour gagner la campagne. De plus une telle propoſition faiſoit affront aux Lanſquenets. C'etoit leur faire connoître qu'on ſe défioit d'eux; outre que cela devoit cauſer beaucoup d'alarme aux Siennois, qui ſe verroient abandonnés d'une partie de la garniſon.

C'étoit pourtant une neceſſité d'en venir là, parce que Montluc apprehendoit que les Allemands ne ſe rendiſſent d'eux-mêmes aux ennemis, ou ne le contraigniſſent de concert avec ſes Bourgeois à capituler.

Il s'aviſa d'un expedient qui remedioit à un de ces inconveniens, ſauf à ſe tirer des autres comme il pourroit. Il fit faire deux ſorties par deux endroits, l'une commandée par le Capitaine Charri, & l'autre par le Comte Gaïas; & durant

l'alarme il fit passer le Capitaine Cosseil qu'il chargea d'aller à Mont-Alcin trouver le General Strozzi, afin de lui faire sçavoir l'embarras où il se trouvoit, & de le prier d'écrire au Colonel Reineroc, de faire tout son possible pour lui amener ses Allemands, dont il avoit besoin dans une expedition importante qu'il méditoit. 1555.

Strozzi qui comprit bien l'importance de la chose, envoïa à Sienne le Capitaine Flaminio avec une lettre pour le Colonel Reineroc conforme aux intentions de Montluc, où lui marquant l'estime qu'il faisoit de lui & de ses Troupes, il le conjuroit de tout hazarder pour le venir aider dans une entreprise qu'il ne pourroit executer sans lui.

Le Colonel eut peine à se païer de ces complimens, connoissant toute la difficulté du passage, & il assembla ses Capitaines pour deliberer là-dessus avec eux; mais enfin après avoir tout examiné, un d'entre eux qui commandoit sous le Colonel, lui dit qu'on pourroit tellement concerter la chose avec Monsieur de Montluc, que quelque difficile qu'elle fût, il ne seroit pas impossible d'en venir à bout; que le pis qui leur pourroit arriver, seroit de mourir en braves gens les armes à la main, & que tout bien consideré, cela valoit mieux que de perir de faim dans une place, ou de racheter leur vie par une place, ou de racheter leur vie par une capitulation honteuse; à quoi on seroit contraint d'en venir dans peu de tems. La résolution fut prise & portée à Montluc.

Il promit au Colonel de prendre si bien ses mesures, qu'il les mettroit en sûreté hors du camp des ennemis, pour peu qu'ils voulussent le seconder eux-mêmes. Il le pria seulement de tenir la chose secrete jusqu'à l'éxecution, de peur d'alarmer les Bourgeois.

On étoit alors à la fin de Janvier. Sur le soir du jour marqué Montluc fit faire la ronde par tout plus exactement que jamais, pour empêcher que personne n'approchât des murailles, & que quelque espion ne donnât avis aux ennemis de ce qui alloit se faire. Les Allemands se rendirent à une des portes avec autant de bagages qu'ils en pouvoient porter eux-mêmes; car il n'y avoit presque plus de chevaux dans la ville; & dès qu'ils furent rangés de la maniere qu'ils devoient garder dans leur marche, Montluc fit faire trois sorties sous les

Capitaines Charri & Blacon & le Comte Gaïas, qui donnerent de tous côtés une si grande alarme au Camp, que les Allemands s'echapperent par un vallon éloigné des endroits où se faisoient les attaques, & passerent sans perte au-delà du Camp. Ils n'arriverent pas tous cependant à Mont-Alcin; car marchant en desordre, & la peur les aïant saisis, ils furent la plûpart assommés par les garnisons de plusieurs petites places, au travers desquelles il falloit passer en chemin.

1555.

Pour ce qui est des trois sorties, où l'on combattit pendant une heure entiere, pour donner le tems aux Allemands de s'eloigner du camp, elles ne se firent pas sans quelque perte, les trois Commandans y furent blessés, & une quarantaine des meilleurs soldats y furent partie blessés, partie tués.

Montluc étant venu à bout, beaucoup plus heureusement qu'il n'auroit osé esperer, d'executer un coup si hazardeux, pensa à rassûrer les Siennois, qui étoient fort consternés du départ des Allemands. Il alla au Palais où le Magistrat s'étoit assemblé sur cet incident dès ce soir-là même. Il leur exposa les raisons de ce qu'il avoit fait; que c'étoit pour ménager le peu de vivres qu'il y avoit dans la ville; que les Allemands en consumoient seuls plus que les soldats François & Italiens ensemble; qu'il y avoit danger qu'ils ne passassent au Camp ennemi; que leurs Officiers commençoient à n'en être plus les maîtres; que ces Troupes lui étoient inutiles; qu'elles etoient très-bonnes en campagne, & peu propres à la défense d'une place assiegée; qu'il n'osoit leur confier une sortie; que leur en aïant fait faire une à la priere de leur Colonel, c'étoit la seule qui avoit mal réussi; qu'il étoit redevable du succès des autres à la bravoure des soldats Italiens & François & des Bourgeois; qu'ils n'avoient nul sujet de s'alarmer de leur retraite; que quand il n'auroit ni les Enseignes Italiennes ni les Françoises, il ne feroit nulle difficulté de défendre la place avec les seuls habitans, qui lui avoient donné jusqu'alors tant de preuves de leur courage; que s'il n'avoit pas communiqué au Senat la résolution qu'il avoit prise là-dessus de concert avec Monsieur de Strozzi, c'étoit que l'affaire demandoit le dernier secret; qu'au reste il y avoit une chose à faire, qui toute violente qu'elle leur dût

1555.

paroître, étoit abſolument neceſſaire pour la conſervation de leur liberté ; que c'étoit de mettre dehors les bouches inutiles ; qu'en le faiſant ils pourroient encore tenir trois mois, & que ſoûtenant ainſi juſqu'au Printems, ils donneroient au Roi le loiſir de leur envoïer le ſecours qu'il leur deſtinoit.

Ce diſcours de Montluc eut le même effet que les précedens, & raſſûra le Conſeil, qui le pria de s'aller repoſer chés lui le reſte de la nuit, & que le lendemain ils lui feroient ſçavoir le réſultat de leur deliberation. Lui cependant fit répandre parmi le peuple ce qu'il avoit dit dans le Conſeil touchant la ſortie des Allemands ; & les Bourgeois non ſeulement ſe calmerent, mais firent paroître plus de réſolution que jamais.

Les Habitans lui donnent un pouvoir abſolu avec la qualité de Dictateur.

Cependant dans le Conſeil que les Magiſtrats tinrent, la propoſition de faire ſortir les bouches inutiles ſouffrit de grandes difficultés, chacun aïant peine à ſe réſoudre d'abandonner à la fureur des ennemis une infinité de gens qu'ils aimoient, ou qu'ils protegeoient, ou qui leur étoient utiles pour leur ſervice, ou attachés par les liaiſons du ſang & de la parenté. Dans cette irréſolution, ils firent une choſe bien glorieuſe à Montluc ; ce fut de le charger de tout, de lui donner le pouvoir abſolu dans la Ville, & de l'honorer du titre de Dictateur pour un mois à l'exemple des anciens Romains, qui dans les extrêmités preſſantes de l'Etat, en avoient pluſieurs fois uſé ainſi.

Le Conſeil lui députa dès le lendemain matin, pour lui déferer cet honneur & la puiſſance qui y étoit attachée. Il le reçut avec de grands témoignages de reconnoiſſance, & leur promit qu'il s'en ſerviroit d'une maniere qui ne leur donneroit pas lieu de s'en repentir.

Il met dehors toutes les bouches inutiles.

Le premier uſage qu'il en fit fut de dreſſer une liſte des bouches inutiles : elle montoit juſqu'à plus de quatre mille quatre cens perſonnes. Il mit par tout des corps de garde pour empêcher le tumulte, & fit aſſembler dans la place tous ceux qui étoient ſur la liſte. Ce fut un ſpectacle des plus pitoïables par les cris, les pleurs & les gémiſſemens de ces pauvres gens, qui ſe voïoient expoſés à la merci des ennemis ; mais il fallut obéir, & on les fit ſortir par diverſes portes que l'on ferma ſur eux.

1555.

D'abord qu'ils parurent, le Marquis de Marignan qui vit la conséquence de cette décharge de la Ville pour la prolongation du siege, les fit repousser, dans l'esperance que la necessite où l'on les verroit de perir, causeroit quelque émeute dans la Ville; mais il ne s'y fit aucun mouvement. Il en mourut la moitié en moins de huit jours, partie par le fer des ennemis, partie par la faim: le reste échappa à la faveur des tenebres, & il en couta l'honneur à plusieurs femmes & à plusieurs filles, pour se conserver la vie.

Le Marquis déconcerté par tous ces expediens que Montluc imaginoit pour faire durer le siege, voïoit avec un extrème chagrin que son armée deperissoit tous les jours par les fatigues & par la disette des vivres; car il étoit obligé de les faire venir de Florence, eloignée de plus de trente milles de son camp; & à cause des mauvais chemins, ils ne pouvoient y être apportés que par des mulets & des ânes, dont la plupart faute de fourage mouroient au retour. Dans cet embarras il s'avisa d'un stratagème pour mettre la division dans la Ville, & qui auroit pû lui réussir, s'il avoit eu affaire à un Gouverneur moins experimenté ou moins alerte.

[illegible] par le Marquis de Marignan pour mettre la division dans la Ville.

Il trouva moïen de corrompre un Bourgeois nommé Pietro, qui étoit de l'ordre du peuple, & convint avec lui qu'on lui envoïeroit plusieurs blancs-signés de quelques Gentilshommes Siennois, qui étoient dans le camp au service de l'Empereur; qu'il les rempliroit, & y feroit parler chacun de ces Gentilshommes à ceux à qui il jugeroit à propos d'adresser les lettres, en ces termes ou semblables: Qu'ils étoient fort surpris de ce qu'ils se laissoient si long-tems tromper par Monsieur de Montluc; qu'il n'y avoit nulle esperance de secours; que pour s'en assurer ils pouvoient faire sortir secretement de la Ville quelque personne & l'envoïer jusqu'à Rome, afin de s'y informer si les Ministres du Roi se donnoient le moindre mouvement pour assembler des troupes; qu'ils pouvoient encore esperer de l'Empereur une capitulation tolerable par le moïen du Marquis de Marignan: mais que s'ils attendoient jusqu'à l'entier épuisement de leurs magasins, on ne feroit quartier à personne, & que l'unique motif qui les portoit à leur écrire, étoit l'amitié qu'ils conservoient pour leurs chers compatriotes, dont ils ne pouvoient prévoir la perte certaine,

ſans la plus extrême douleur ; qu'ils avoient dans la Ville plusieurs Gentilshommes de leur intelligence, & que la marque où ils les pourroient reconnoître pour conferer avec eux du ſalut de leur patrie, étoit une petite croix blanche qu'ils trouveroient marquée ſur le ſeuil de la porte de telles & telles maiſons, dans telles & telles rues. 1555.

Pietro devoit adreſſer ces lettres à ceux des Gentilshommes dont Montluc étoit le plus aſſuré. Il ne doutoit point que quelqu'un d'eux aïant reçu la lettre, ne la portât au Magiſtrat ; que l'on n'arrêtât, & que l'on ne fît mourir plusieurs de ceux dont les maiſons étoient déſignées, & où l'on trouveroit la croix blanche ; que l'artifice continuant toutes les nuits, & quelqu'un étant tous les jours immolé à la fureur du peuple, la Nobleſſe ne voulût ſe précautionner & ſe ſaiſir d'un quartier de la Ville pour s'y retrancher, & de-là faire ſon traité avec le Marquis pour le lui livrer ; qu'à tout le moins la nobleſſe & le peuple ſe brouilleroient enſemble, & que Montluc avec le peu de troupes qu'il avoit, ne pouvant appaiſer les tumultes, ſeroit obligé de penſer à ſe rendre.

Pietro ne tarda pas à executer cette trahiſon, & dès qu'il eut reçu les blancs-ſignés, il en remplit un & le fit couler ſous la porte d'un Gentilhomme, qui l'aïant trouvé le matin, l'alla porter au Magiſtrat. Auſſi-tôt l'ordre fut donné d'arrêter celui des Gentilshommes qui y étoit nommé, comme étant de l'intelligence ; car on crut l'avoir bien verifiée, lorſqu'on trouva la petite croix blanche marquée ſur le ſeuil de ſa porte.

A cette nouvelle le peuple en furie voulut mettre le Gentilhomme en pieces ; & il auroit été aſſommé, ſi Montluc ne s'y fût oppoſé fortement, repreſentant qu'il étoit à propos de convaincre le criminel ; que ce pouvoit être un artifice des ennemis, & qu'on ne hazardoit rien en differant la punition de quelques jours.

La même choſe arriva trois ou quatre jours après, & un autre Gentilhomme fut arrêté. Cette nouvelle découverte augmenta la furie du peuple, & Montluc eut encore plus de peine à le contenir qu'auparavant. Il alla cependant voir la plupart des Gentilshommes, les aſſura qu'il ne leur ſeroit fait aucun mal, lui en dût-il coûter la vie à lui-même, &

qu'on ne précipiteroit rien. Il fit aisément entendre raison
1555. aux Magistrats ; mais voïant le peuple extrêmement ému, il le harangua. Il lui dit qu'il avoit déja quelques indices pour la verification du fait ; mais qu'il falloit faire des prieres publiques à Dieu, pour obtenir de lui des lumieres sur les pernicieux artifices des ennemis, qui se découvriroient devant qu'il fût peu de tems.

Il fit faire des Processions generales, & amusa ainsi le peuple pendant quelques jours, tandis qu'il envoïoit toutes les nuits des personnes sûres dans les rues pour épier, & tâcher de reconnoître celui ou ceux qui jettoient les lettres dans les maisons. Pietro laissa passer deux nuits sans en jetter, & la suivante il fut surpris par un Gentilhomme caché dans la rue, & qui lui vit allonger le bras sous une porte. Il le laissa aller quelques pas, puis courut sur lui en criant, *Qui vive :* Pietro qui ne croïoit pas qu'il l'eût vû faire, se nomma, & dit qu'il alloit au corps de garde voisin dont il étoit.

Le Gentilhomme lui laissa continuer son chemin, & alla frapper à la porte de la maison, où Pietro s'étoit arrêté. Il y trouva une nouvelle lettre, & la porta au Magistrat. Pietro fut mis à la torture, & confessa sa trahison. Il fut condamné à être pendu aux fenêtres du Palais : mais Montluc voulant faire voir au peuple qu'il n'affectionnoit pas moins leurs ordres, que celui de la Noblesse, obtint sa grace, & fit changer la peine de mort en un bannissement perpetuel.

La tranquillité fut parfaitement rétablie dans la Ville : & si les neiges fussent survenues en abondance, comme c'étoit l'ordinaire durant l'hiver, le Marquis de Marignan auroit été obligé de quitter la partie : mais le tems beaucoup plus beau & plus doux que la saison ne le comportoit, lui épargna des incommodités, qui auroient entierement ruiné son armée.

Extrémités où elle se trouvoit réduite.

Montluc avoit gagné jusqu'au mois de Mars, en diminuant toûjours peu à peu le poids du pain, qu'on donnoit aux Bourgeois & à la garnison : & ce fut dans ce tems qu'on lui donna de Rome quelque esperance, que le Maréchal de Brissac viendroit du Piémont à son secours : mais cette esperance fut vaine, & la misere augmentoit tous les jours. On avoit mangé tous les chevaux, excepté trois ou quatre, les ânes, les chiens, les chats, les rats, toutes les herbes qui se trouvoient

trouvoient ſur les murailles & dans les foſſés. Ces mauvaiſes nourritures & la faim faiſoient mourir tous les jours un grand nombre de perſonnes : & Montluc ne trouvant plus de remede à une telle extrêmité, vit bien lui-même qu'il n'y en avoit point d'autre que de ſe rendre. 1555.

Le huitiéme d'Avril la Seigneurie le pria de ne point trouver mauvais qu'on envoïât au Marquis, pour capituler ; & il y conſentit. Le Marquis reçut les Députés beaucoup mieux qu'ils n'avoient eſperé. Il dépêcha un courier au Duc de Florence, qui en Prince habile, comme il l'étoit, & qui eſperoit un jour ajoûter à ſes Etats la République de Sienne par la faveur qu'il avoit auprès de l'Empereur, ſe ſervit de cette occaſion, pour gagner l'affection des Siennois, en leur accordant des conditions tolerables, eu égard à l'état où ils ſe trouvoient réduits.

Montluc conſent enfin de capituler.

Le Marquis avant que la capitulation arrivât, fut informé de ce qu'elle contenoit par une lettre du Duc de Florence : ſur quoi il envoïa un Trompette à Montluc, pour le prier de lui envoïer quelque perſonne, à qui il pût parler confidemment.

Montluc fit ſortir de la place Corneille Bentivoglio & le Capitaine Charri, à qui le Marquis dit qu'il ſçavoit que la capitulation ſe faiſoit au nom des habitans ; qu'il ne convenoit point à Monſieur de Montluc qu'ils capitulaſſent pour lui, & que s'il vouloit faire un Traité particulier tant pour lui que pour ſa garniſon, il obtiendroit tout ce qu'il pourroit ſouhaiter ; qu'ils étoient l'un & l'autre deux pauvres Gentilshommes de leur eſtoc, qu'ils étoient parvenus par leur courage à une réputation & à des emplois dignes de l'envie des plus grands Seigneurs ; & qu'il ſe feroit un plaiſir de lui marquer en tout l'eſtime & l'amitié qu'il avoit pour lui.

Montluc renvoïa Bentivoglio & Charri au Marquis, lui dire, qu'il ſçavoit comment il ſe devoit conduire ; qu'on ne verroit jamais le nom de Montluc ſouſcrit à une capitulation ; & que ſi on lui faiſoit la moindre difficulté là-deſſus, il ſçauroit bien prendre ſon parti.

Le Marquis ſurpris de cette réponſe, dit à Bentivoglio : « Que veut dire Monſieur de Montluc, je penſois lui faire plaiſir : je voi bien que cet homme-là eſt réſolu de perir en deſeſperé. Cela eſt ainſi, reprit Bentivoglio, & comptez que ſi la

1555. » capitulation n'eſt telle qu'il le ſouhaite, il ſortira de la place » l'epée à la main, quoi qu'il en puiſſe arriver. Hé bien, reprit- » il, dites-lui que je ſuis ſon ſerviteur, & que ſauf le ſervice » de l'Empereur & celui du Duc de Florence, je le contenterai » en tout ce qui dependra de moi.»

[illegible]

La capitulation arriva de Florence dès le ſoir. Elle contenoit que l'Empereur prendroit Sienne ſous la protection du ſaint Empire; qu'il maintiendroit la Ville dans ſes anciennes franchiſes, les Magiſtrats dans leurs charges, & les habitans dans tous leurs biens; qu'il pardonneroit à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, à l'exception de ſes ſujets, de ceux du Roi d'Angleterre ſon fils, & de ceux du Duc de Florence; qu'il mettroit telle garniſon qu'il jugeroit à propos dans la place, mais ſans y rétablir la citadelle, ſinon du conſentement des Bourgeois; que le Gouvernement & la garniſon ſortiroient avec armes, bagages, tambour battant, Enſeignes déploïées, avec de l'artillerie; & que ceux des Bourgeois, qui voudroient ſe retirer ailleurs, pourroient le faire.

On n'auroit pû gueres obtenir des articles plus avantageux, quand on auroit capitulé dès le premier mois du ſiege: mais il y en avoit un, qui déplut fort à Montluc, c'étoit l'exception des ſujets de l'Empereur & du Duc de Florence, qui devoit coûter la tête à une centaine de perſonnes renfermées dans la place. Montluc, qui vouloit les ſauver, prit un tour, qui lui réuſſit.

Difficulté dans l'un des articles qui lui fit reprendre les armes.

Il fit aſſembler le Conſeil, & lui remontra que cet article étoit plein d'artifice, qu'il ne regardoit pas ſeulement les Napolitains, les Milanois, & les Florentins, qui étoient dans la Ville, mais les Siennois même; que l'Empereur de tout tems avoit prétendu qu'ils étoient ſes ſujets; que bien qu'eux euſſent toûjours ſoûtenu le contraire, l'Empereur & le Duc de Florence aïant la force à la main, décideroient ſur ce point comme il leur plairoit; qu'en vertu de cette exception ils ſeroient à la merci de ces deux Princes; & qu'il étoit réſolu à ne pas accepter la capitulation, que cette condition n'en fût otée; qu'en cela il ne parloit point pour ſes interêts particuliers; que lui & ſa garniſon étoient en ſûreté; mais qu'il vouloit leur donner, en rejettant cet article, une derniere marque de la ſincere amitié qu'il avoit toûjours eue

1555.

pour leur République ; que ſa garniſon jointe aux Bourgeois feroit une armée auſſi forte pour le moins que celle du Marquis ; que ſes retranchemens ne ſeroient pas à l'épreuve de gens réſolus comme ils étoient, & déterminés à perir en gens de cœur plûtôt que par la main d'un bourreau ; qu'il s'offroit de marcher à leur tête ; & que peut-être la Providence leur offroit ce dernier moïen, pour conſerver leur liberté, qu'ils alloient perdre.

Montluc s'étoit tellement mis en poſſeſſion de tourner les eſprits des Siennois comme il le vouloit, que ſans ſeulement faire attention au moïen facile qu'ils avoient de faire ajoûter une explication à l'article qui faiſoit la difficulté, ils ſe réſolurent à faire le dernier effort, qu'il leur propoſoit : & les Magiſtrats donnerent ordre à tous les Bourgeois de ſe ranger ſous leurs Enſeignes, & de mettre leurs armes en état. On diſtribua la poudre & le plomb, & on ſe prépara à ſortir ſur le Marquis de Marignan.

On lui envoïa déclarer que ſi l'exception n'étoit ôtée, la capitulation ne ſeroit point acceptée. Les Députés lui firent entendre la réſolution du Gouverneur & des habitans, & lui remontrerent ce qu'il avoit à craindre du deſeſpoir de tant de braves gens, ſi on les pouſſoit à bout. Il le comprit, & envoïa en poſte à Florence, pour en donner avis au Duc.

Elle eſt levée & la Ville eſt livrée aux aſſiegeans.

Ce Prince aïant déliberé là-deſſus avec Dom Juan Manriques Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome, & qui étoit depuis long-tems auprès de lui, il ſe réſolut à accorder ce qu'on lui demandoit, pour ne pas s'expoſer à perdre une place, dont il ne tenoit qu'à lui de ſe rendre maître. Ainſi le Courrier fut dépêché, & arriva le lendemain Mercredi au Camp avec la capitulation telle que Montluc la ſouhaitoit. Le Marquis lui en donna avis, & le Dimanche matin vingt-deuxiéme d'Avril les portes de la Ville furent livrées avec les précautions ordinaires au Marquis de Marignan, après un ſiege de dix mois, ſoûtenu autant par la prudence de Montluc, que par ſa bravoure, & où les ennemis perdirent la moitié de leur armée.

La capitulation fut exactement obſervée. Pluſieurs des habitans & la plûpart des principaux ſe retirerent avec la

1555. garnison. Le Marquis fit à Montluc toutes les amitiés & tous les honneurs possibles. Ils s'entretinrent ensemble ; & comme le Marquis le remercia de l'avoir gueri de la goutte par la peur que lui fit le coup de canon, qui avoit abattu une muraille sur sa litiere, Montluc lui répondit qu'il ne lui avoit pas la même obligation, & que, quoiqu'il lui eût fait autant de peur dans l'assaut de la nuit de Noel, il ne l'avoit pas gueri de la fievre, qu'il avoit encore alors.

Dès que l'escorte fut prête, Montluc prit la route de Mont-Alcin, où il arriva, après avoir perdu en chemin une cinquantaine de personnes, partie soldats, partie habitans, qui moururent de pure foiblesse. Ils avoient tous des visages de morts plutôt que d'hommes vivans, tant ils étoient mattés par la faim & par les fatigues. Strozzi & Montluc se tinrent longtems embrassés, sans pouvoir se parler, pour la joie qu'ils avoient de se revoir, après tant de fâcheuses avantures. Les soldats furent mis en quartier de rafraîchissement, & Montluc s'en alla à Rome, à dessein de prendre la mer, pour retourner en France. Il trouva cette ville & la Cour Romaine dans un grand mouvement par la mort de Jules III. arrivée le vingt-troisiéme de Mars, & par l'extrémité où Marcel II. successeur de Jules se trouvoit. Ce Pape mourut en effet le lendemain de l'audience, qu'il donna à Montluc vingt jours après son Exaltation.

Montluc s'embarqua à Civita-Vecchia ; & après avoir échappé un grand danger, sa galere s'étant trouvée pendant un gros brouillard au milieu de la Flotte de Doria, il arriva à la Cour. Il reçut du Roi les caresses qu'il meritoit. Il fut fait Chevalier de l'Ordre, gratifié de présens & de pensions considerables, & se trouva en passe de parvenir aux plus hauts emplois de la guerre.

Suite de cette conquête des Imperiaux. Thuanus l. 11.

Cependant les Siennois sortis de la ville de Sienne, & retirés à Mont-Alcin, y établirent le Siege de leur République, y formerent un Senat, créerent des Magistrats pour le Gouvernement, envoïerent leurs ordres dans les places, que le Duc de Florence n'avoit point encore conquises, & se conserverent au moins une image de leur ancienne liberté sous la protection du Roi de France ; mais le Marquis de Marignan maître de la campagne, parce que Strozzi n'étoit que très-

foiblement ſecouru, leur eut bientôt enlevé les principales forteresſes qui leur reſtoient. La plus conſiderable etoit Porto-Hercole, où abordoient les ſecours qui leur venoient de France par la mer. Cette place fut aſſés vigoureuſement défendue d'abord par Strozzi même, & enſuite par Chriſtophle des Urſins : mais celui-ci fut à la fin contraint de ſe rendre. Le reſte de la campagne ſur les terres de la République de Sienne ſe paſſa en quantité de petits combats, & à attaquer divers Châteaux. La flotte Ottomane comme les années précedentes fit ſur les Terres de l'Empereur quelques deſcentes, qui ſe terminerent à des ravages. De là elle alla à l'Iſle de Corſe, où elle ſe joignit aux Troupes Françoiſes : mais il ne s'y paſſa rien de fort mémorable.

1555.

Thuanus l. 11.

La priſe de Porto-Hercole mit les François en grand danger de perdre Mont-Alcin, & le peu d'autres poſtes, qui leur reſtoient dans ces quartiers-là. Leur unique reſſource, ſur laquelle ils avoient fait fonds pendant quelque tems, étoit le ſecours que le Maréchal de Briſſac pouvoit leur envoïer, ou leur amener du Piémont : mais le Duc d'Albe, qui y étoit arrivé, & s'y trouvoit à la tête d'une armée de vingt-cinq à trente mille hommes, l'empêcha d'affoiblir ſes troupes, qui toutes enſemble n'égaloient pas à beaucoup près celles de ce General Eſpagnol.

Le Duc d'Albe trouva en arrivant les affaires des Imperiaux en aſſés mauvais état par le peu d'habileté de Figueroa ſon prédeceſſeur. Le Capitaine Salvoiſon Gouverneur de Verue avoit ſurpris dès le mois de Fevrier la ville de Caſal ; & le Maréchal de Briſſac, qui le ſuivoit de près, s'étoit rendu maître de la citadelle après une vigoureuſe attaque de quelques jours. Il avoit auſſi pris Valence ſur le Po & Saint Sauveur, & aſſiegeoit actuellement ſur la même riviere Ulpian, qui incommodoit extrêmement Turin.

Annales de Belleforeſt. Thuanus, Belcarius, &c.

Le Duc d'Albe marcha auſſi-tôt au ſecours de cette place, où le Maréchal, qui n'avoit que dix mille hommes de pié & deux mille chevaux, ne jugea pas à propos de l'attendre. Il leva le ſiege, ſe retira ſous Caſal, pour conſerver cette importante conquête, & jetta une partie de ſes Troupes dans les autres places, en attendant un renfort, qu'on lui envoïoit de France. Le Duc força la petite ville de Fraſſinet, dont, ſuivant

1555.

ſon humeur ſanguinaire il fit pendre le Gouverneur, ſous prétexte d'intimider les autres garniſons; les ſoldats Italiens furent paſſés au fil de l'épée, & les François envoïés aux galeres.

De-là il alla mettre le ſiege devant Santia entre Yvrée & Verceil, pour aſſûrer cette derniere place, qui étoit toûjours en danger tandis que les François ſeroient maîtres de Santia.

Bonnivet commandoit dans celle-ci, & avoit avec lui Birague & Vimercat à la tête d'une garniſon de deux mille fantaſſins François, de deux Enſeignes d'Allemands de Roquendolf, & de cent chevaux Albanois ſous le Capitaine Theodore Bedam. Le Duc d'Albe la battit furieuſement pendant vingt jours, & y fit bréche : mais jugeant par les vigoureuſes ſorties, qui ſe firent pendant ce tems-là, de la réſolution des gens à qui il avoit affaire, il n'oſa hazarder l'aſſaut : & cependant Claude de Lorraine Duc d'Aumale arriva de France avec dix mille hommes, ſuivi de quantité de Princes & de Seigneurs, la plûpart en qualité de volontaires. De ce nombre étoient le Comte d'Anguien, le Prince de Condé, les Ducs de Vendôme & de Nemours, le Vidame de Chartres, les Sieurs de Gonnor, d'Aubigni, de Ventadour, d'Urfé, de Levis, du Lude, de la Roue, de la Chaſtre, de Lauſun, de la Baſtie, de Vaſſé, de Prunel, de Malicorne, de la Chaſtaigneraie, de la Trimouille, & pluſieurs autres jeunes Seigneurs.

Le Duc d'Albe leve le ſiege de Santia.

Ces Troupes s'étant jointes à celles du Maréchal de Briſſac, on ne délibera pas pour marcher au Duc d'Albe, qui n'oſa attendre une ſi belle armée & leva le ſiege, après y avoir perdu quinze cens hommes avec le General de l'artillerie : & il le leva avec tant de précipitation, qu'il y laiſſa une grande partie de ſes bagages & de ſes tentes.

Il prit la route de Caſal, ſe ſaiſit en chemin faiſant de quelques Châteaux, dont il fit démolir une partie. Il mit garniſon dans les autres, pour brider cette place, & ſe retira au pont de Sture, & s'y retrancha. Ce fut par le Conſeil du Marquis de Marignan, qui bientôt rebuté des manieres imperieuſes de ce Duc, quitta l'armée, & ſe retira chés lui, où il mourut peu de tems après.

Thuanus l. 15.

1555.

Les François font celui d'Ulpian.

Sur la nouvelle de la retraite du Duc d'Albe, le Duc d'Aumale assembla les Generaux, & délibera s'il le suivroit, ou s'il s'attacheroit à quelque siege. On prit ce second parti, & on se détermina à celui d'Ulpian, dont le brave César de Naples étoit Gouverneur depuis vingt ans, sans qu'on eût osé l'attaquer que dans cette campagne : & sa vigilance & son activité pendant tout ce tems-là avoient donné beaucoup d'exercice aux François.

Le siege fut commencé sur la fin d'Août : peu de jours après un secours de six cens chevaux, que le Duc d'Albe y envoïoit conduit par Manuel de Luna, fut défait par la Roche-Posai, & le Commandant pris. César de Naples se défendit avec beaucoup de valeur : mais au bout de vingt-quatre jours le mineur aïant été attaché en deux endroits, & les mines aïant joué, celle qu'on avoit faite sous un boulevart entre la citadelle & la ville, ensevelit sous les ruines un grand nombre des assiegés. On monta en même-tems à l'assaut, & presque tout ce qui étoit resté de soldats en cet endroit fut pris ou tué. Sigismond de Gonzague & le Capitaine Lazare, Lieutenant des Gardes du Duc d'Albe, furent faits prisonniers, & César de Tolede neveu de ce General, & Garcie Lasso de Vega y perdirent la vie.

Du côté des François Bonnivet y fut dangereusement blessé, & mourut depuis en France de cette blessure.

L'autre mine avoit moins bien réussi. On ne pouvoit monter à la bréche sans échelle, & il falloit y aller par un fossé plein d'eau, que les soldats ne pouvoient passer, sans en avoir jusqu'au dessus de la ceinture.

Les Princes de Condé & d'Anguien ne laisserent pas de monter à l'assaut à la tête de cette attaque, & grimperent sur les murailles: mais n'étant pas assés promptement soûtenus, ils furent repoussés, & le Comte de Creance blessé mortellement à la tête.

On se logea sur la premiere bréche, où l'on pointa du canon, qui fit abandonner l'autre aux assiegés. César de Naples desesperant de pouvoir tenir dans les retranchemens qu'il avoit faits, capitula, & un Capitaine Espagnol, qui commandoit dans la citadelle se rendit le lendemain, après qu'on lui eut tiré une cinquantaine de coups de canon.

1555.

Memoires de Brantome dans l'éloge de César de Naples.

Le Maréchal de Briſſac n'étoit point à ce ſiege : &, ſi nous en croïons Brantome, il s'étoit retiré à Turin, ſous prétexte de la goutte : mais en effet parce que le Duc d'Aumale prétendoit commander en chef toute l'Armée, fondé ſur ſa qualité de Lieutenant General, que Madame Diane de Valentinois, ſa belle-mere, lui avoit fait donner par le Roi. Le Maréchal, qui vit bien que s'il entreprenoit de lui conteſter le commandement, la choſe pourroit avoir de fâcheuſes ſuites pour le ſervice du Roi, & que ſur cette conteſtation la faveur de la Dame lui donneroit infailliblement du deſſous à la Cour, il prit le parti de s'éloigner du Camp : mais il joua au Duc d'Aumale un tour, auquel il ne s'attendoit point.

Il fit dire ſous main à Céſar de Naples que, quoique le Duc d'Aumale commandât l'armée devant Ulpian, lui cependant étoit toûjours Lieutenant du Roi dans tout le Piémont ; qu'il l'en avertiſſoit, afin qu'il prît ſes précautions pour la capitulation ; que c'étoit à lui à l'accepter & à la ſigner ; que, ſi on manquoit à cette formalité, il tiendroit le Traité pour nul ; & que, quelque eſcorte qu'on donnât à la garniſon, il la feroit charger par tout où il la trouveroit.

Céſar de Naples ſur cet avis ne voulut capituler qu'à cette condition : de ſorte que le Duc d'Aumale fut obligé de prier le Maréchal de venir au Camp, où il ſe rendit en litiere, ſigna la capitulation, & maintint par cette adreſſe ſon droit de Commandant des armes dans le Piémont.

Il fut fort loué de cette conduite par tous les gens du métier ; non ſeulement pour avoir bien ſoûtenu ſon rang, mais encore pour l'avoir fait d'une maniere, qui ne porta aucun préjudice au ſervice du Roi.

Memoires du Baron du Villars, l. 6.

Brantome parle de la ſorte de cet incident : mais le Baron du Villars, qui étoit ſur les lieux, & qui avoit toute la confiance du Maréchal, le rapporte tout autrement. Il dit que la maladie du Maréchal étoit réelle, &, ſelon lui, le Duc d'Aumale avoit ſi peu la qualité de Lieutenant General, & le droit de commander, même en l'abſence du Maréchal, que ce fut le Maréchal, qui lui donna le commandement comme au Colonel General de la Cavalerie, & au plus âgé des Princes & Seigneurs qui étoient dans cette armée. Il ajoûte qu'il

qu'il ne lui donna que par provision, jusques à ce qu'il eût reçu les ordres du Roi, vers lequel il envoïa le Sieur de Planci, pour sçavoir son intention, que ce fut le Maréchal qui fit lui-même tout le plan du siege qu'on devoit suivre, & qu'il fit une rude réprimande au Baron de Chepi, pour s'en être écarté dans une occasion; que le Roi sur la nouvelle de la maladie du Maréchal, & sur les instances qu'il lui fit de donner un General à l'armée, nomma Monsieur de Termes; que comme ce Seigneur n'avoit point encore la dignité de Maréchal de France, les Seigneurs de l'armée déclarerent qu'ils ne lui obeïroient point, & que le Duc d'Anguien, le Prince de Condé, les Ducs de Nemours & d'Aumale, Messieurs de Gonnor, de Bonnivet, de Vassé, de Montluc, prierent Sa Majesté de leur permettre de retourner en France, qu'ils se chagrinerent fort contre le Maréchal, comme s'il eût été l'auteur de cette innovation, lui disant qu'ils étoient venus en Piémont, pour apprendre la guerre sous lui, & non pas pour servir sous Monsieur de Termes: que le Maréchal les aïant assûrés qu'il n'avoit point proposé ce Seigneur, & que c'étoit le Roi, qui en avoit fait le choix, ils lui en sçûrent très-bon gré. Le Baron du Villars ajoûte que ce fut lui-même, qui donna cet éclaircissement aux Princes de la part du Maréchal, lequel sur les Lettres qu'il reçut du Roi, se fit transporter au Camp tout malade qu'il étoit; qu'à la verité César de Naples ne voulut capituler qu'avec lui, & qu'il refusa de le faire avec le Duc d'Aumale: mais que le Maréchal s'étant fait porter dans la tente du Duc d'Aumale, & aïant entendu les propositions du Gouverneur, il dit aux Députés que ce n'étoit point à lui qu'ils avoient dû adresser la parole, mais à ces Princes & à ces Seigneurs, qui les avoient obligés par leur bravoure à se rendre; qu'il n'étoit là que pour être témoin du Traité, & que sur cela ils signerent la capitulation. 1555.

C'est ainsi que ce fait est raconté par un témoin oculaire, qui lui-même y eut part, & dont l'autorité auroit dû prévaloir sur celle de tous les autres dans l'esprit de nos Historiens modernes, s'ils l'avoient lû, ou s'ils n'eussent pas préferé à la verité le plaisir d'insérer là une intrigue de Cour, toute chimerique qu'elle étoit. Ulpian fut démoli, à cause de sa proxi-

mité de Turin, & on marcha ensuite au Pont de Sture, comme pour y attaquer le Duc d'Albe, qui s'y étoit retranché : mais tandis qu'on y amusoit le General Espagnol par de frequentes escarmouches, l'armée passa la riviere, & alla mettre le siege devant Mont-Calvo, forteresse importante pour les quartiers d'hiver, & pour la sûreté de Casal. Elle se rendit par composition après sept ou huit jours, le septiéme d'Octobre. Le Duc d'Albe en fut très-mortifié, & déchargea son chagrin sur le Commandant qu'il fit pendre.

1555.

Le Maréchal demeura aux environs de Mont-Calvo, pour la faire réparer, & y ajoûta de nouvelles fortifications. Il fit ensuite une tentative sur quelques autres postes, où il ne réussit pas : après quoi les Troupes de part & d'autre se séparerent pour entrer en quartier d'hiver.

Le Duc d'Albe perdit dans cette campagne beaucoup de sa réputation; car lorsqu'on le vit entrer en Piémont avec une si florissante armée, on crut qu'il alloit accabler le Maréchal de Brissac, qui lui étoit beaucoup inferieur en nombre de Troupes. Le Duc de Savoye avoit conçu beaucoup d'esperance de se rétablir dans le Piémont par son moïen : mais outre le peu de succès de l'armée Imperiale, deux choses déconcerterent fort les desseins de ce Prince, & lui firent juger que son rétablissement dans ses Etats ne seroit pas si prompt qu'il se l'étoit imaginé.

Mort du Pape Marcel II. Paul IV. lui succede.

La premiere fut l'Exaltation de Jean-Pierre Caraffe sur le Throne Pontifical après la mort de Marcel II. où il prit le nom de Paul IV. Il étoit d'une famille illustre du Roïaume de Naples, fils de Jean-Antoine Comte de Matalone. Il étoit âgé de soixante & dix-neuf ans, mais encore plein de vigueur, très-habile dans les sciences & dans les langues sçavantes. Jules II. l'avoit fait Evêque de Theate. Il fut le Fondateur des Clercs Reguliers, appellés Theatins : & je ne sçai où l'Evêque de Metz a pris ce qu'il écrit dans son Histoire de France, qu'il avoit été Dominicain, & depuis Fondateur de la Compagnie des Jesuites. Paul III. l'avoit fait Cardinal, & Jules III. Evêque d'Ostie. Il étoit Doïen des Cardinaux, lorsqu'il fut élu Pape; & cette élection se fit malgré les efforts de la faction Imperiale, sur laquelle la Françoise & celle des Farnezes prévalurent; car quoique ces deux factions n'eussent

Belcarius l. 27.

Dans une Lettre d'Alexandre Farneze.

pas d'abord les mêmes vûes, le Cardinal Alexandre Farneze portant fortement le Cardinal Poll, & les François le Cardinal de Ferrare, neanmoins ne pouvant l'emporter l'une sans l'autre, elles s'accorderent pour l'élection du Cardinal Caraffe.

Ce Cardinal avoit toûjours vêcu avec une grande regularité, & même en réputation de Saint. La severité qui paroissoit dans sa conduite, le rendoit redoutable aux Romains : mais pour leur ôter toute crainte, il commença par leur déclarer qu'il ne feroit aucune innovation dans le Gouvernement de Rome. Il affecta même une magnificence extraordinaire dans son Couronnement, fit de grandes largesses, accorda la grace à plusieurs criminels : & son Majordome lui aïant demandé de quelle maniere il vouloit que la dépense de sa maison & de celle de ses neveux fût reglée : *De la maniere*, répondit-il, *qu'il convient à des Princes* ; mais pour le reste, il se mit au-dessus des murmures de sa Cour. Il fit quantité de réformes dans la Daterie, dans la Penitencerie, dans les Offices de la Rote. Il abolit plusieurs abus & desordres de la Cour Romaine & de la Ville, pour prévenir les remontrances qu'on pourroit lui faire sur ce sujet dans le Concile, qu'il pensoit à convoquer de nouveau à Trente.

Ce qui faisoit regarder l'élection du Cardinal Caraffe par le Duc de Savoye, comme un fâcheux contre-tems pour son rétablissement dans ses Etats, étoit qu'il sçavoit que ce Pape haïssoit la maison d'Autriche, qu'il y avoit par consequent sujet d'apprehender qu'il ne s'unît contre elle avec la France, & que cette union, qui fortifieroit beaucoup le parti François en Italie, n'empêchât l'Empereur de pousser la guerre de Piémont avec autant de vigueur, qu'il paroissoit vouloir le faire. Ses conjectures n'étoient que trop bien fondées ; car la ligue du Pape avec la France fut conclue dès cette même année, quoiqu'elle ne devînt publique que la suivante, sous laquelle j'en rapporterai les particularités.

Changement que devoit produire dans l'Europe la cession que l'Empereur vouloit faire de ses Etats à Dom Philippe son fils.

Mais l'autre chose, qui n'inquieta pas moins le Duc de Savoye, fut l'execution du dessein que l'Empereur avoit formé, de quitter le Gouvernement de ses Etats, & de les remettre entre les mains de Dom Philippe son fils. Cet évenement devoit produire de grands changemens dans le systême

1555. de l'Europe, & obliger le Duc à avoir recours à ce nouveau Maitre de la Monarchie d'Eſpagne, qu'il ne trouveroit peut-être pas ſi diſpoſé à le ſoûtenir, que l'avoit toujours été l'Empereur : au moins prévoïoit-il que ce Prince, quelque bien-intentionné qu'il fût pour lui, ne ſeroit pas en état de le proteger ſi puiſſamment, tant parce que le commencement d'un Regne ne lui permettroit pas d'agir avec tant de vigueur dans un païs ſi eloigné d'Eſpagne, que parce que le démembrement de l'Empire, dont Ferdinand Roi des Romains alloit être mis en poſſeſſion, diminuoit de beaucoup ſa puiſſance. Mais il n'etoit pas au pouvoir du Duc de remedier ni à l'un, ni à l'autre de ces inconveniens. L'unique parti qu'il eut à prendre, fut de faire parfaitement ſa cour au nouveau Roi, & de meriter ſa protection par les grands ſervices qu'il lui rendroit : & il y reuſſit, ainſi que je le dirai dans la ſuite.

Motifs qui y déterminent ce Prince.

Le deſſein de cette retraite que Charles V. executa alors, avoit été pris depuis long-tems par ce Prince : & il y penſoit dès l'an 1542. c'eſt-à-dire, quatorze ans auparavant : car Dom François de Borgia Duc de Gandie, qui preſidoit en ce tems-là aux Etats d'Eſpagne aſſemblés à Monçon, lui aïant déclaré la réſolution qu'il avoit faite de quitter la Cour & le monde, il lui dit alors en ſecret, qu'il étoit dans la même diſpoſition, & que dès qu'il verroit ſon fils Dom Philippe en état de gouverner par lui-même, il ſe dechargeroit ſur lui de la conduite de ſes Etats, pour ne penſer plus qu'à ſon ſalut dans quelque ſolitude.

Vie de S. François de Borgia. l. 1. & 2.

Il n'executa pas cette réſolution auſſi-tôt qu'il ſe l'étoit propoſé : mais ce que je viens de rapporter montre au moins qu'elle ne fut pas l'effet du chagrin qu'il avoit conçû de la levée du ſiege de Metz, de ſa fuite devant le Duc de Maurice de Saxe, de la défaite de Renti, & de quelques autres diſgraces de ſes dernieres campagnes, comme pluſieurs le crurent & le publierent alors. Il ſe peut faire néanmoins que tout cela, joint à ſes continuelles infirmités, le determina à ne pas differer davantage, de peur d'être prévenu de la mort, à laquelle il vouloit ſerieuſement ſe préparer.

Il convoque pour cet effet les Etats des Païs Bas à Bruxelles.

Il fit repaſſer la mer à ſon fils, qui outre le titre de Roi d'Angleterre, portoit encore celui de Roi de Naples, par la ceſſion qui lui avoit été faite de cet Etat dans le contrat

de ſon mariage avec la Reine Marie. Dès que ce Prince ſe fut rendu auprès de lui à Bruxelles, il convoqua les Etats des Païs-Bas & les Chevaliers de la Toiſon d'or, & le vingt-cinquième d'Octobre, jour deſtiné pour une cérémonie, qui avoit peu d'exemples dans les ſiécles paſſés, tous ceux qui devoient en être, ſe rendirent dans la Salle du Palais.

1555.

Godefr. Ceus in abdicat. I p. à Carolo V. Strada l. 1. de bello Belgic. &c.

Il s'y aſſit ſur ſon Thrône, aïant à ſa droite Philippe ſon fils, Maximilien Roi de Bohême ſon neveu, & Philbert Duc de Savoye, & à ſa gauche ſes ſœurs Eleonor Reine Douairiere de France, Marie Reine de Hongrie Gouvernante des Païs-bas, Marie Reine de Bohême, & Chreſtienne fille du Roi de Danemarck & Ducheſſe de Lorraine.

Il commença par créer Dom Philippe Grand Maître de l'Ordre de la Toiſon d'or; après quoi il fit ſigne à Philbert de Bruxelles Conſeiller d'Etat, de parler, & d'expoſer à l'Aſſemblée le ſujet pour lequel il l'avoit convoquée.

Diſcours qu'il fit faire à l'aſſemblée.

Ce Magiſtrat fit le détail des raiſons, qui avoient engagé l'Empereur à quitter le Gouvernement de ſes Etats. Les principales étoient premierement ſon peu de ſanté, qui ne lui permettoit plus de vacquer aux affaires avec l'application requiſe à l'adminiſtration d'un ſi grand Empire. Secondement, la vertu éprouvée du Roi d'Angleterre ſon fils, que ſon âge & ſa ſageſſe rendoient capable de ſoutenir un auſſi peſant fardeau, que celui dont il ſe déchargeoit. Il dit que par ces motifs Sa Majeſté Imperiale délivroit ſes peuples des Païs-Bas & de Bourgogne du ſerment de fidelité qu'ils lui avoient fait; qu'il en mettoit ſon fils en poſſeſſion, & qu'il prioit Dieu que ce fût à l'avantage de ce Prince & de ſes fideles ſujets.

Il parle lui même & fait un abregé de ſon Regne.

Le Conſeiller d'Etat n'avoit pas encore fini ſon diſcours, que l'Empereur ſe leva: & s'appuïant ſur Guillaume Prince d'Orange, il prit la parole, tenant à ſa main un papier, pour aider ſa memoire. Il fit comme un précis fort ſimple de l'Hiſtoire de ſon Regne, & en rapporta les principaux évenemens. Il dit entre autres autres choſes, qu'il avoit fait depuis l'âge de dix-ſept ans neuf voïages en Allemagne, ſix en Eſpagne, ſept en Italie, quatre en France, dix aux Païs-Bas, deux en Angleterre, autant en Afrique, & qu'il avoit traverſé onze fois la mer. Il parla des guerres, des alliances,

1555. des Traités de paix, qu'il avoit faits, protesta que dans toutes ses expeditions & dans toutes les négociations qui l'avoient occupé pendant son Gouvernement, il avoit toûjours eu en vûe le bien de la Religion & la défense de l'Etat: que son Regne avoit été assés heureux, pour ne donner du chagrin qu'aux ennemis de sa gloire & des peuples qu'il gouvernoit; qu'il aimoit trop ses sujets, pour préferer la passion de regner à leurs avantages; & qu'au-lieu d'un vieillard infirme, qui ne devoit plus penser qu'à la mort, il leur donnoit un Prince vigoureux, & par les grandes qualités qu'ils reconnoissoient dans sa personne, capable de les bien défendre; qu'il les prioit de tout son cœur de rendre à ce Prince l'obeïssance qu'ils lui devoient, & de demeurer bien unis & fermes dans la Religion Catholique. Enfin il les conjura de lui pardonner les fautes, que l'embarras d'un si grand Gouvernement pouvoit lui avoir fait commettre; que pour lui il n'oublieroit jamais leur fidelité, leur attachement, & leur tendresse, & qu'il s'en souviendroit dans ses prieres jusqu'à la mort.

Il adresse la parole à son fils.

Puis se tournant vers son fils, il lui dit, que quand il ne lui auroit laissé que par sa mort de si beaux Etats, il auroit droit d'attendre de lui les sentimens de reconnoissance, qui ne pouvoient manquer de naître dans un cœur aussi bienfait que le sien: mais que le present qu'il lui en faisoit par une démission volontaire, devoit augmenter sa tendresse; que peu de Princes suivroient son exemple, comme il y en avoit très-peu dans les tems passés, qui lui en eussent donné un pareil; que dans les divers jugemens qu'on porteroit de sa conduite, on la loueroit du moins par cet endroit, qu'en renonçant à ses Etats, il les auroit remis entre les mains d'un Prince qui en étoit digne; que c'étoit à lui à la justifier sur ce point par la maniere noble & sage, dont il gouverneroit ses sujets, par le soin qu'il auroit de se conserver toûjours dans la crainte de Dieu, & par un grand zele pour la Religion Catholique, qui sont les plus fermes appuis & les plus solides fondemens des Empires.

En finissant ce discours, il embrassa tendrement son fils. Ce Prince se jetta à ses genoux, & ils verserent l'un & l'autre des larmes, qui en tirerent des yeux de tous les assistans.

1555.

Dom Philippe en se relevant baisa la main de son pere : & après avoir fait une réverence à toute l'assemblée, & s'être excusé de lui par lui-même, sur ce qu'il ne sçavoit pas assés s'exprimer en François, il ordonna à Antoine de Granvelle, Evêque d'Arras, de le faire pour lui. Ce Prelat le fit avec beaucoup d'éloquence, & protesta au nom du Prince, qu'il avoit pour l'Empereur son pere toute la reconnoissance qu'il devoit, & qu'il étoit parfaitement disposé, par ses avis & par son exemple, à procurer de tout son possible les avantages des Païs Bas & de la Bourgogne.

Ensuite Jacques Masius, fameux Jurisconsulte, harangua au nom des Etats. Marie Reine de Hongrie, qui avoit gouverné les Païs-Bas pendant vingt-cinq ans, remit son gouvernement entre les mains du Prince, & l'Assemblée fut congédiée.

Il remet la Couronne Imperiale à Ferdinand son frere & se retire en Castille.

Deux mois après il s'en fit une autre, où Charles V. transporta à Dom Philippe le reste de tous ses grands Etats : & au mois de Septembre de l'année suivante, il envoïa par Guillaume Prince d'Orange, à Ferdinand Roi des Romains son frere, le Sceptre & la Couronne de l'Empire qu'il lui cedoit : après quoi il monta sur les vaisseaux qu'il avoit fait équiper en Zelande, & arriva à Laredo en Biscaïe avec Eleonor & Marie ses sœurs.

Il poursuivit sa route vers la Castille : & en entrant à Burgos, il s'apperçut bien par le petit nombre de Grands d'Espagne, qui vinrent lui faire leur cour, qu'il n'étoit plus ni Empereur, ni Roi. Il fut même obligé d'y attendre quelque tems une partie de la pension de cent mille écus qu'il s'étoit réservée. Tout Philosophe qu'il étoit, il ne put s'empêcher d'en faire paroître du chagrin ; & c'est ce qui donna lieu aux bruits qui coururent, qu'il n'avoit pas été long-tems sans se reprocher à lui-même ce qu'il avoit fait. Plusieurs se confirmerent dans cette idée par une parole très-indiscrete qui échappa à Philippe II. Car quelques années après, le Cardinal de Granvelle aïant dit à ce Prince, que le jour qu'il lui parloit, étoit celui auquel l'Empereur son pere avoit quitté l'Empire, il lui répliqua : *C'est aussi le même jour qu'il commença à s'en repentir.*

Comment l'Empereur soutint cette démarche.

Quoi qu'il en soit, il soûtint parfaitement pendant deux

1555.

ans qu'il vécut encore, la démarche qu'il avoit faite, ne s'étant plus mêlé depuis des affaires d'Etat dans sa retraite du Monastere de Saint Juste sur les frontieres de Castille & de Portugal, ne s'occupant que des exercices de pieté & de pénitence, autant que sa mauvaise santé le lui permettoit, ne pensant qu'à son salut, & à mourir en parfait Chrétien, après avoir vécu en très-grand Prince, & s'être acquis par ses victoires, par sa sagesse, & par toutes ses autres qualités Roïales, la reputation du plus accompli Monarque qui eût monté sur le Throne de l'Empire depuis Charlemagne.

Caractere de Philippe II.

Philippe II. Roi d'Espagne Prince beaucoup plus propre pour le cabinet que pour la guerre, auroit fait volontiers la paix avec le Roi de France, qu'il voïoit assés fort pour lui tenir tête du côté des Païs-Bas, très-superieur dans le Piémont, & en état de se soutenir encore en Toscane, nonobstant la perte de Sienne. La Reine d'Angleterre son épouse, dont l'autorité n'étoit pas encore bien affermie, avoit les mêmes sentimens & la même inclination, & pensoit à ménager au moins une longue Tréve entre les deux Princes, lorsque de nouvelles semences de guerre parurent du coté de Rome.

J'ai déja remarqué que le Pape n'aimoit pas la Maison d'Autriche, & Charles V. l'avoit toûjours regardé comme un ennemi secret, sur-tout depuis qu'il fut élevé au Cardinalat. Ils s'étoient rendus réciproquement de fort mauvais offices en diverses occasions; & ce Prince dissimula plûtot par politique, qu'il ne pardonna au Cardinal Santafioré, & aux autres de la faction Imperiale, le chagrin que lui avoit causé le consentement qu'ils avoient donné à l'élection de ce Pape.

Palavicin Hist. Concil. Trid. l. 14. c. 14.

Inimitié entre le Pape & la Maison d'Autriche, & ce qu'elle produisit.

Cette aversion mutuelle s'étoit augmentée depuis par les lettres que le Cardinal de Santafiore écrivit à l'Empereur, pour s'excuser sur cette election; & qui étant tombées entre les mains du Pape, lui firent connoître que le Cardinal avoit eu ordre de lui donner l'exclusion. Après tout le Pape n'étoit pas d'humeur à rompre, du moins si-tôt avec l'Empereur, s'il n'y eut été poussé par Charles Caraffe son neveu, qu'il éleva au Cardinalat & à la Legation de Boulogne, dès qu'il fut Pape.

Ce Cardinal étoit le plus jeune des fils d'Alphonse Comte

de

de Montorio frere du Pape. Il avoit été d'abord Chevalier de Malte, s'étoit mis au ſervice de l'Empereur dans les armées, que commandoient le Marquis du Guaſt & Octave Farneſe : mais s'étant apperçu que la défiance qu'on avoit de ſon Oncle à la Cour Imperiale, empêchoit ſon avancement, il avoit changé de parti, & s'étoit mis dans les troupes de France : il avoit ſervi ſous Octave Farneſe dans la guerre de Parme, depuis que ce Duc s'étoit déclaré contre l'Empereur, & enfin ſous le General Strozzi dans celle de Sienne. 1555.

Il étoit âgé d'environ trente-huit ans, lorſqu'il reçut le Chapeau de Cardinal, & ſes belles qualités lui avoient acquis beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon oncle. Il brilla dans le College des Cardinaux autant qu'il avoit fait à la guerre & à la Cour, par beaucoup d'eſprit, de politeſſe, d'éloquence, d'habileté dans les affaires par ſes manieres nobles & grandes; talens qu'un peu moins d'ambition auroit rendus plus utiles à l'Egliſe & à l'Etat, moins funeſtes à ſa propre perſonne & à toute ſa maiſon.

Il ne pouvoit pas eſperer que l'âge de ſon Oncle, qui touchoit à ſa quatre-vingtiéme année, le dût laiſſer long-tems en poſſeſſion du titre & des avantages de Cardinal neveu. C'eſt pourquoi il penſa à chercher les moïens de ſe procurer au plutôt quelque grand établiſſement. Les Papes de la Maiſon de Medicis avoient établi leurs parens dans la Toſcane, & Paul III. les ſiens dans le Duché de Parme. Il ne pouvoit pas eſperer que ſon Oncle oſât faire de nouveaux démembremens du Domaine de l'Egliſe en ſa faveur. Il n'avoit rien à attendre, & avoit tout à craindre de la maiſon d'Autriche : & c'eſt ce qui le détermina à tourner ſes vûes du côté de la France. Dans la ſituation des affaires d'Italie, où le Roi faiſoit la guerre avec aſſés de ſuccès, il ne deſeſpera pas de ranimer dans le cœur de ce Prince, la paſſion que ſes prédeceſſeurs avoient eue pour la conquête du Roïaume de Naples. Si ce projet réuſſiſſoit par ſon moïen, il ſe promettoit de grands établiſſemens dans un Roïaume, où ſa famille tenoit un des premiers rangs, & où il ſeroit de l'interêt du Roi de la rendre très-puiſſante.

Comme il rouloit ce plan dans ſa tête, diverſes choſes

1555. arriverent, qui lui facilitoient les moïens d'y faire entrer le Pape. Car dans ce tems-là le Roi des Romains fit à la Diete d'Ausbourg un accommodement avec les Protestans, qui fut regardé à la Cour de Rome comme très-préjudiciable à la Religion Catholique. Le Pape en fit paroître beaucoup de chagrin, & faisoit continuellement la comparaison de la conduite trop foible de ce Prince avec le zele du Roi de France, qui par de severes Edits & des châtimens exemplaires empêchoit efficacement le progrès des nouvelles erreurs dans son Roïaume.

Palavicin l. 13. c. 14.

En second lieu il survint un differend, qui pouvoit avoir de grandes suites pour l'avancement des desseins du Cardinal Caraffe. Charles Sforce, frere du Cardinal de Santafioré, avoit été long-tems au service de la France avec trois galeres, & pensoit à le quitter, pour passer à celui de l'Empereur, dont ses autres freres suivoient le parti. Il avoit formé cette résolution depuis la prise de Sienne, à cause que les principales terres de la maison des Sforces étoient aux environs de cette place, & il n'attendoit que l'occasion favorable de l'executer: mais il vouloit en même-tems emmener ses galeres: chose, qui ne lui étoit pas aisée, parce que la Cour de France commençoit à avoir quelque soupçon de sa fidelité.

Il étoit en mer sur les côtes d'Italie avec Nicolo Alamanni Gentilhomme fort attaché au Roi, & qui étoit chargé de ramener les trois galeres dans les ports de France. Sforce ne pouvoit pas l'en empêcher: mais il lui persuada d'aller les radouber à Civita Vecchia avant que de continuer sa route. Alamanni y consentit, d'autant que ce port étoit du Domaine du Saint-Siege, & qu'il y seroit en sûreté. Mais il n'y fut pas plutôt débarqué, que Mario & Alexandre Sforce, freres de Charles, qui exprès ne s'y trouva pas, y arriverent, & sous prétexte de saluer Alamanni, se saisirent de lui, & par le moïen des gens de leur suite, qui étoient armés sous leurs habits, se rendirent maîtres des galeres.

Dès qu'ils les eurent en leur puissance, ils mirent à la voile, pour les conduire au Roïaume de Naples: à quoi le Gouverneur de Civita Vecchia s'opposa, sur ce qu'il seroit responsable au Pape d'une telle violence faite dans un de ses ports.

1555.

Le Cardinal de Santafioré en étant averti, s'adressa à Jean Comte de Montorio, frere aîné du Cardinal Caraffe, autant ami des Espagnols, que son frere les haïssoit, & en obtint un ordre au Gouverneur, pour laisser aller les galeres. Elles furent conduites à Naples, & livrées à Bernardin de Mendosa, Commandant des Troupes du Roïaume en l'absence du Duc d'Albe, qui étoit encore en Piémont.

Les Ministres du Roi à Rome, qu'Alamanni avoit informés de la trahison qu'on lui avoit faite, allerent trouver le Pape, & firent grand bruit d'un tel attentat. Le Pape déja irrité contre les Sforces pour plusieurs autres brouilleries, qu'ils avoient excitées dans l'Etat Ecclesiastique sous les precedens Pontificats & sous le sien, en fut fort offensé.

Le Comte de Montorio voïant les Ministres de France pousser la chose avec chaleur, apprehenda pour sa personne, obligea le Gouverneur de Civita Vecchia, qui tenoit sa fortune de lui, à lui renvoïer sa lettre, en substitua une autre ambigue à la place, & chargea de toute cette méchante affaire Lothino, Secretaire du Cardinal Santafioré, qui fut mis en prison. Le Pape ordonna en même-tems aux Sforces de faire restituer les galeres sous les plus griéves peines, dont il les menaça. Le Cardinal de Santafioré eut beau se défendre, en disant que ses freres avoient fait la chose à son insçû, & que les Espagnols étant maîtres des galeres, c'étoit lui demander une chose impossible, que de l'obliger à les rendre: le Pape lui déclara que si elles n'étoient rendues au plûtôt, sa tête en répondroit.

Le Cardinal fort embarrassé, crut ne pouvoir autrement se tirer d'intrigue, qu'en intimidant le Pape; & pour cela dès la même nuit il assembla dans son Palais les principaux Seigneurs de la faction Imperiale, les Colonnes, les Cesarini, & quelques autres, le Marquis de Saria Ambassadeur de l'Empereur, le Comte de Cincioné Ambassadeur de Philippe Roi d'Angleterre, pour conferer avec eux de ce qu'il avoit à faire dans la conjoncture où il se trouvoit. Il se tint-là des discours fort seditieux contre le Pape: on proposa de prendre les armes contre lui, & il y en eut même qui dirent qu'on pouvoit trouver de quoi prouver que son élection n'étoit pas canonique.

Dans la Lettre du Cardinal Farnese au Marquis Tiburtio.

1555.

Il étoit impoſſible que ce qui s'étoit paſſé dans une aſſemblée ſi nombreuſe fût tenu ſecret. Le Pape fut averti de tout ce qui s'y étoit dit, & le bruit courut qu'il en avoit ſçû tout le détail par François Mendoſa Cardinal de Burgos, qui, tout Eſpagnol qu'il étoit, préfera en cette occaſion ſon devoir de Cardinal aux interêts de ſa Nation.

L'Ambaſſadeur de l'Empereur aïant demandé deux fois audience, pour connoître les diſpoſitions du Pape, elle lui fut refuſée; ſur quoi il dépêcha un Courier à ſon Maître, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé, & du refus qui lui avoit été fait. Il écrivit cependant à Bernardin de Mendoſa, pour lui conſeiller de renvoïer les galeres, le priant de faire reflexion, que ce different pourroit produire une rupture & cauſer de grands embarras à l'Empereur: mais les Sforces s'y oppoſerent, offrant cependant au Pape de travailler à la reſtitution des galeres, à condition qu'on relâchât le Secretaire Lothino.

Cette offre ne ſervit qu'à irriter de plus en plus le Pape, qui traita d'inſolente la propoſition que lui faiſoient des gens qui étant ſes ſujets, vouloient, au lieu de lui obéïr, qu'il capitulât avec eux; & il donna ſur le champ ordre au Cardinal Caraffe de s'aſſûrer du Cardinal de Santafioré.

Caraffe ne pouvoit recevoir un commandement plus agréable, plus conforme à ſes deſſeins, & plus propre à rendre l'Empereur irréconciliable avec le Pape. Il alla chés le Cardinal de Santafioré, ſous prétexte de lui faire une viſite; & l'aïant engagé à aller enſemble à la promenade, il le fit enlever par des ſoldats qu'il avoit apoſtés, & le conduiſit lui-même au Chateau Saint Ange. On ſe ſaiſit en même-tems du jeune Paul Jourdan des Urſins, dont le Cardinal Santafioré étoit tuteur; on l'obligea à ſouſcrire des ordres pour les Gouverneurs des fortereſſes qui lui appartenoient dans l'Etat Eccleſiaſtique, & l'on s'en empara. Les freres du Cardinal aïant ſçû qu'il étoit arrêté, s'enfuirent au plûtôt de Rome. Marc Antoine Colonne s'échappa auſſi; mais Camille Colonne, qui avoit parlé le plus fortement contre le Pape dans l'aſſemblée nocturne, dont j'ai fait mention, fut arrêté, & Aſcagne Corneo, neveu du Pape Jules III. & Julien Ceſarini eurent défenſe ſous peine de la vie de ſortir de Rome.

Dans une Lettre du Cardinal de Ferrare au Connétable de Montmorenci du dernier jour d'Août 1555.

Le Cardinal Caraffe voïoit avec plaisir les choses s'acheminer d'elles-mêmes, où il les vouloit conduire ; mais apprehendant qu'elles ne s'accommodassent, à cause de la disposition où se trouvoit l'Ambassadeur de l'Empereur, il ne jugea pas à propos de s'ouvrir encore aux Ministres du Roi à Rome, qui n'avoient point d'ordre de traiter avec lui, & il espera de mieux réussir en envoïant un homme de confiance à la Cour pour parler immédiatement au Roi. 1555.

Cet Envoïé fut Annibal Ruxellaio, Florentin, homme d'esprit, d'autant plus propre à faire réussir cette intrigue, qu'il étoit ennemi du Grand Duc, qui avoit chassé sa famille de Florence, & que les troubles d'Italie, à quoi l'on voïoit de si grandes dispositions, étoient l'unique moïen par où il pût esperer de mettre sa Patrie en liberté, en la délivrant de la domination des Medicis.

Il eut ordre de négocier de telle sorte, que le Traité qu'il concluëroit fût indépendant de l'accommodement qui se pourroit faire touchant les galeres emmenées à Naples ; & cette précaution fut très-à-propos : car le Comte de Santafioré frere du Cardinal aïant été trouver le Duc d'Albe, & lui aïant representé le danger de son frere, obtint de lui que les galeres fussent renduës ; & le Pape content de cette satisfaction, fit sortir de prison le Cardinal, à la priere des autres Cardinaux, vingt jours après qu'il eut été arrêté.

On propose au Roi une ligue en faveur du Pape contre l'Empereur.

Ruxellaio étant arrivé à la Cour, exposa sa commission, exagera au Roi le danger où se trouvoit le Pape par l'animosité & les artifices de la faction Imperiale, & le conjura de prendre sa protection à l'exemple de ses Ancêtres, qui avoient toûjours mis leur gloire à se déclarer les défenseurs du saint Siege & des Papes opprimés. Il lui répresenta les grands avantages qu'il tireroit de la ligue avec le Pape ; que c'étoit un moïen sûr de rétablir la réputation des armes Françoises dans la Toscane, & de se venger des insultes du Duc de Florence ; que si la chose étoit bien conduite, & vivement soûtenuë, il y avoit lieu d'esperer qu'on verroit bientôt l'Italie délivrée de la servitude, où elle gemissoit depuis si long-tems sous la domination de la Maison d'Autriche, qu'enfin la France dans cette entreprise, pourroit esperer de se remettre en possession du Roïaume de Naples, & peut-être même du Milanès.

1555.
Thuanus l. 11.

Le Roi agréablement flaté de ces ſpecieux projets, écouta très-favorablement l'Envoïé : mais quand il les propoſa dans ſon Conſeil, le Connétable, que ſon grand âge & ſa longue experience rendoient ennemi de ces entrepriſes hazardeuſes, & qui avoit vû échouer tant de fois ſous le regne précedent les tentatives ſur le Milanès & ſur le Roïaume de Naples, ne fut point d'avis qu'on s'embarquât dans celle-ci.

Entre pluſieurs raiſons qu'il en apporta, il fit faire refléxion au Roi, premierement qu'on avoit à faire à un Pape de quatre-vingts ans, dont la mort qui naturellement ne devoit pas être fort éloignée, ruineroit tous les deſſeins appuïés ſur la ligue qu'on feroit avec lui, rendroit inutiles les exceſſives dépenſes qu'on auroit faites, changeroit les interêts & les vûes des Princes d'Italie, & jetteroit Sa Majeſté dans des embarras, d'où à en juger par l'experience du paſſé, elle ne ſe tireroit jamais avec honneur.

En ſecond lieu, que la Reine d'Angleterre propoſoit une tréve entre la France & la Maiſon d'Autriche ; qu'on avoit déja fait de grandes avances de part & d'autre pour celá ; que le Roïaume épuiſé par une ſi longue guerre, avoit beſoin de repos pour reſpirer au moins quelque tems ; que ſi on refuſoit la tréve, l'Angleterre ſe déclareroit infailliblement contre la France ; que ſi on la faiſoit, & qu'auſſi-tôt après on fit paſſer une armée juſqu'à Rome, ſous prétexte de ſecourir le Pape contre ſes ennemis, c'étoit détruire d'un main ce qu'on batiſſoit de l'autre, & ne pas agir conſéquemment ; que la Maiſon d'Autriche penetrant aiſément la fin de cette prétendue protection du Pape, reprendroit incontinent les armes, & feroit voir à toute l'Europe, non ſeulement avec vrai ſemblance, mais avec raiſon, que c'étoit la France qui rompoit la tréve ; ce qui feroit grand tort à la réputation du Roi, & ſerviroit à la Reine d'Angleterre pour animer les Anglois à en tirer vengeance ; qu'ainſi ſon avis étoit qu'il falloit au moins attendre à prendre ſa détermination ſur la ligue propoſée avec le Pape, juſqu'à ce qu'on eût vû quel ſeroit le ſuccès de la négociation pour la tréve.

De ſi fortes raiſons auroient infailliblement fait changer de penſée au Roi, ſi le Cardinal de Lorraine n'eût appuïé de toutes ſes forces les propoſitions de Ruxellaio. Ce Cardinal

1555.

& le Duc de Guise son frere balancoient extrêmement le crédit du Connétable, depuis qu'ils avoient mis dans leurs interêts Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois, par le mariage du Duc d'Aumale leur frere avec la fille de cette Dame; car quoiqu'elle parût toûjours dans une parfaite intelligence avec le Connétable, il est certain que son inclination la faisoit pancher beaucoup plus du côté de la Maison de Guise. Le Cardinal étoit comme assûré que si la ligue se faisoit, le Duc son frere auroit le commandement de l'armée, qu'on destineroit à l'expédition de Naples; parce que Ruxellaio lui avoit fait voir parmi les conditions que le Pape demandoit, un article par lequel il souhaitoit avoir un General d'un caractere qui ne pouvoit gueres convenir qu'au Duc de Guise. L'ambition du Cardinal lui faisoit envisager dans la conquête de Naples de grands avantages pour sa Maison, non seulement par le nouveau relief qu'elle donneroit à son frere, si la chose réussissoit, mais encore par les prétentions que la Maison de Lorraine avoit sur ce Roïaume, comme issus en droite ligne des Rois de Naples de la Maison d'Anjou; & il s'assûroit qu'en dédommagement de ses prétentions, le Roi ne refuseroit pas au Duc de grands domaines dans cet Etat. Car ce que quelques-uns ont écrit qu'il vouloit se faire Pape, & le Duc de Guise Roi de Naples, n'a guéres de vrai-semblance, & on ne lui a attribué un dessein si chimerique, que sur l'idée qu'on avoit de son genie ambitieux.

Ce fut donc dans ces vûes qu'il promit à Ruxellaio de ne rien oublier, pour seconder ses intentions. Il fit extrémement valoir les motifs que cet Envoïé avoit déja exposés au Roi. Il fit voir la facilité qu'il y auroit à entrer dans le Roïaume de Naples par la proximité de l'Etat du Pape, qui y confine; que les restes de la faction Angevine, qui y subsistoit encore, se ranimeroient à la vûe de l'armée Françoise; que la fierté des Espagnols avoit extrémement aliené les esprits de la Noblesse & du peuple; que l'experience avoit fait voir avec quelle promptitude les révolutions se faisoient dans cet Etat, & que pour peu que le Pape vêcût, l'affaire seroit consommée avant sa mort; qu'on prendroit de meilleures mesures pour s'y maintenir, qu'on n'avoit fait sous les Regnes précedens; & que comme on étoit parfaitement instruit des causes, qui

1555.

avoient fait perdre cette Couronne aux Rois de France, on ne manqueroit pas de moïens pour y remedier; que l'occasion qui se présentoit de remettre la France en possession de ce Roïaume, etoit la plus favorable qu'on pût jamais esperer; que le Pape irrité comme il étoit contre la Maison d'Autriche, & la sçachant si envenimée contre lui, ne s'y fieroit jamais, & ne se réconcilieroit point avec elle, tandis qu'il se verroit soutenu de la puissance de la France; que le Roi avoit conduit jusqu'alors ses entreprises avec tant de sagesse & de bonheur, que les disgraces de ses prédecesseurs à l'égard du Roïaume de Naples ne devoient nullement le détourner de celle-ci; que pour ce qui regardoit la tréve, dont on traitoit avec la Maison d'Autriche, c'étoit une chose très-incertaine; que le passé faisoit connoître que tous ces Traités qu'elle entamoit avec les Rois de France, n'étoient que des artifices pour les amuser, & qu'un bien prochain & certain devoit être preferé à l'avantage, qu'on pourroit se promettre d'une Tréve qui n'étoit encore qu'en projet.

Le Roi y consent par l'esperance de se rendre maître du Roïaume de Naples.

L'éloquence du Cardinal, qui s'accommodoit fort avec l'inclination du Roi, l'emporta sur le prudent avis du Connétable. Il ne repliqua point. L'esperance du mauvais succès qu'il prévoïoit, & dont il s'assûroit de profiter au desavantage de la Maison de Guise, le fit acquiescer; & la résolution fut prise de traiter avec le Pape.

Le Cardinal de Lorraine fut chargé de le faire lui-même: mais il eut ordre de prendre avec lui en passant à Lyon le Cardinal de Tournon, homme très-instruit des interêts des Princes d'Italie, & des manieres de la Cour Romaine, où il avoit long-tems demeuré, & eut soin des affaires de France. Le Cardinal de Lorraine le trouva très-froid sur celle-ci, & très-peu disposé à le seconder sans des ordres absolus du Roi. Le voïage de Rome lui déplaisoit fort, tant à cause du sujet pour lequel on l'y envoïoit, & qui lui paroissoit contre toutes les regles de la prudence, que parce qu'il seroit obligé d'y ceder le pas au Cardinal du Bellai, qui bien que fait Cardinal après lui, étoit devenu Doïen du sacré College. Le Cardinal de Lorraine prit les devants, & ce ne fut qu'après des ordres réïterés du Roi sur les frequentes instances des Caraffes, que le Cardinal de Tournon partit pour Rome.

Cependant

Cependant le Cardinal Caraffe, averti par Ruxellaio du succès de sa négociation, engageoit de plus en plus les choses à Rome par toutes sortes d'artifices. 1555.

Il voïoit que le Pape étoit fort adouci à l'égard de l'Empereur par la restitution des galeres, & qu'il ne prenoit pas feu aussi promptement qu'il l'eût souhaité : mais deux choses le ranimerent plus que jamais. La premiere fut l'avis qu'il reçut, qu'un Abbé nommé Nanni, avoit été corrompu par les Ministres de l'Empereur, pour faire au plûtôt empoisonner le Caraffe, & qu'on devoit emploïer à cette noire action un Calabrois, appellé César Spina. On fit arrêter l'un & l'autre : & après leur avoir fait subir l'interrogatoire, l'Abbé fut mis à la question. Il n'y avoua point autre chose, sinon qu'il avoit été envoïé de Naples vers l'Abbé Bersegni, qui étoit chargé à Rome des affaires du Duc d'Albe. Bersegni n'étoit plus à Rome : mais on fit tant de diligence pour le chercher, qu'il fut arrêté à Boulogne. On trouva dans sa valise plusieurs lettres en chiffre fort difficiles à déchiffrer : on y vit, ou l'on s'imagina voir quantité de choses, qu'on machinoit contre le Cardinal, & contre le Pape même.

Indignation du Pape contre l'Empereur.

Plusieurs crurent que l'article de l'empoisonnement n'étoit qu'une invention du Cardinal Caraffe, pour irriter le Pape contre l'Empereur, n'étant pas vrai-semblable que ce Prince, qui étoit sur le point de se démettre de ses Etats, fût capable d'un tel dessein, dans le tems qu'il ne songeoit plus qu'à faire penitence de ses pechés passés. Quoi qu'il en soit, le Calabrois & l'Abbé Nanni furent executés, & la colere du Pape contre l'Empereur alla jusqu'à un tel point, que dans des Consistoires secrets on travailla à faire le procès à ce Prince même, comme à l'auteur du crime : mais toutes les procedures en furent depuis supprimées avec grand soin.

Palavicin Hist. Concil. Trid. l. 13. c. 15.

L'autre chose, dont le Cardinal Caraffe se servit, pour augmenter l'indignation du Pape, furent les lettres du Nonce de Bruxelles, où il lui rendoit compte de la maniere, dont il avoit été traité par Antoine de Granvelle Evêque d'Arras, au sujet de l'emprisonnement du Cardinal Santafioré, & du refus qu'on avoit fait de donner audience à l'Ambassadeur de l'Empereur. Ce Ministre avoit parlé au Nonce non seulement avec une extrême hauteur, mais encore avec des termes

1555.

pleins de mépris pour le Pape & pour ses neveux ; il s'étoit emporté jusqu'aux menaces, & sans aucun égard pour le caractere de celui à qui il parloit, lui avoit tenu les discours les plus outrageans. Ces nouvelles s'étant répandues dans le Palais du Pape, on y ajoûtoit tous les jours de nouvelles circonstances, qu'on disoit avoir apprises par des lettres particulieres de la Cour de Bruxelles ; que Granvelle animoit sans cesse l'Empereur contre le Pape ; qu'il le sollicitoit de lui déclarer la guerre, & de le dépouiller de tout son Domaine temporel, l'assûrant que sans cela son Roïaume de Naples ne seroit point en sûreté, tandis qu'un tel Pape occuperoit la Chaire de S. Pierre.

Le Cardinal Caraffe avoit grand soin de faire venir tous ces bruits jusqu'aux oreilles du Pape, & l'intimida par-là de telle maniere, qu'il le fit enfin résoudre à se jetter entre les bras du Roi de France. Le Pape fit venir dans son Cabinet ceux des Cardinaux, qui n'avoient point de liaisons particulieres avec les Princes étrangers, ni avec les Ambassadeurs d'Angleterre, de Portugal, & de Venise ; & leur aïant fait un narré de la conduite indigne que l'Empereur avoit tenue à son égard, il leur déclara qu'il étoit résolu d'en tirer vengeance.

Dans les lettres du Cardinal F[illegible] au Marquis T[illegible], du 9 d'Octobre 1555.

Au sortir de là il appella Monsieur d'Avanson Ambassadeur de France, le Cardinal Farneze, & quelques autres des Cardinaux, qui lui étoient les plus affidés, & tous ceux de la faction Françoise : il leur répeta ce qu'il avoit dit à ceux dont je viens de parler, leur montra les lettres que son Nonce lui écrivoit de Bruxelles, & une partie des procedures secrettes, qu'il avoit faites contre l'Empereur : & après un discours fort vehement sur la maniere dont ce Prince se comportoit avec lui, il conclut en leur disant, qu'il mettoit toute sa confiance dans le zele que le Roi de France avoit pour le saint Siege, & dans la tendre amitié qu'il avoit reconnue en lui pour sa propre personne.

Offre qui lui est faite de la part du Roi.

L'Ambassadeur de France, à qui le Roi avoit déja donné quelques avis sur ce qui se traitoit avec le Pape, lui répondit qu'il pouvoit compter sur toute la puissance du Roi, qui n'épargneroit ni ses soldats, ni ses finances, ni sa propre vie pour la défense du saint Siege. « Et moi, reprit le Pape, j'espere

1555.

« que le Roi votre Maître sera content de ma reconnoissance, « & qu'il verra un jour par mon moïen un de ses fils sur le « Thrône du Roïaume de Naples, & un autre sur celui de « Milan. »

Le Cardinal de Lorraine en arrivant à Rome, fut ravi de trouver les choses si avancées, & en une si heureuse disposition. Il travailla incessamment à y mettre la derniere main : & dès que le Cardinal de Tournon l'eut joint, le Traité de Ligue fut conclu. En voici les principaux articles rapportés par le President de Thou dans son Histoire, sur le Traité même qu'il avoit entre les mains.

Thuanus l. 17.

Que le Roi prendroit sous sa protection le saint Siege, le Pape & tous ceux de sa famille, pour les défendre contre tous leurs ennemis.

Conditions de la Ligue qui fut concluë entre eux.

Que la Ligue seroit perpetuelle entre le saint Siege & la France; & qu'elle seroit défensive & offensive en Italie, excepté à l'égard du Duc de Savoye de la part du Pape.

Que devant la fin de Fevrier le Pape & le Roi consigneroient en main sûre cinq cens mille écus d'or pour le commencement de la guerre, le Roi trois cens cinquante mille pour sa part, & le Pape les autres cent cinquante mille.

Que le Roi fourniroit dix mille hommes de pié, cinq cens Gendarmes, & autant de Cavalerie legere, commandés par un General, qui auroit le titre de Prince : & par ce mot étoit désigné le Duc de Guise.

Que le Pape joindroit à ces Troupes quinze mille fantassins, & mille chevaux, de l'artillerie, & des vivres à proportion.

Que l'on commenceroit la guerre par le Roïaume de Naples ou par la Toscane, & qu'on la déclareroit au Duc de Florence, pour rétablir cette République dans son ancienne liberté.

Qu'il seroit libre à la République de Venise & aux autres Princes d'Italie d'entrer dans cette Ligue.

Qu'après la conquête de Naples, ce Roïaume seroit donné à un des fils cadets du Roi, à la réserve de Benevent & de son territoire, & de tout ce qui est en deça du Garillan, que l'on démembreroit de cet Etat, pour l'unir au Domaine du saint Siege; que celui des fils de France qui auroit ce Roïaume, ne pourroit prétendre à être Roi des Romains, ni Duc

1555. de Toscane, ni Roi de France, & qu'au cas que par succession, ou autrement, ces Etats-là lui écheussent, il seroit obligé de renoncer au Roïaume de Naples.

Ce Traité contenoit quelques autres articles moins importans, & les avantages des neveux du Pape n'y étoient pas oubliés. Il fut signé par le Pape & par les deux Cardinaux au nom du Roi le quinziéme de Decembre, & la signature tenue fort secrete : & pour tromper les Ministres Espagnols, à qui l'arrivée des deux Cardinaux avoit donné beaucoup d'inquietude, le Cardinal de Lorraine affecta de paroître chagrin, & fit courir le bruit en partant de Rome, qu'il s'en alloit mécontent & ennuïé des longueurs du Pape sur les affaires qu'il étoit venu traiter avec lui.

Le Cardinal au sortir de Rome passa à Venise, où il négocia inutilement, pour engager la République à s'unir avec la France contre l'Empereur. De là il alla à Ferrare, dont le Duc toûjours dans les interêts du Roi, avoit dès le mois d'Août précedent passé un Traité conditionnel avec lui, par lequel il s'obligeoit d'entrer dans la Ligue, supposé qu'on la pût conclure avec le Pape : & il y entra dès que le Cardinal lui en eut appris la conclusion.

Thuanus l. 11.

Avant que ce Cardinal partît de Rome, aïant déja eu son audience de congé, il avoit reçu une Lettre de la Cour, qui lui causa beaucoup d'embarras & d'inquietude. Elle contenoit que les Ministres du Roi & ceux de l'Empereur s'étant assemblés, pour traiter de l'échange des prisonniers faits de part & d'autre durant la guerre, les Députés de l'Empereur avoient demandé aux Députés François, s'ils n'avoient pas pouvoir du Roi de traiter d'une Tréve, & que ce Prince sur cette question avoit répondu qu'il ne refuseroit pas la Tréve, pourvû qu'elle se fît aux conditions, qu'il avoit proposées aux dernieres Conferences de la Mere, sçavoir qu'on n'entrât point dans la discussion des differends des deux Couronnes, & que chacun demeurât en possession de ce qu'il tenoit. Le Roi ajoûtoit qu'il n'avoit pû avec bienséance ne pas répondre à une telle proposition, & sans paroître ennemi de la paix de l'Europe : mais qu'il étoit persuadé que l'Empereur & le nouveau Roi d'Espagne rejetteroient ces conditions, comme ils avoient déja fait, lorsqu'elles leur avoient été proposées la

Palavicin l. 13. c. 15.

premiere fois, parce qu'elles leur étoient trop desavantageuses: & il donnoit ordre au Cardinal de Lorraine de communiquer le contenu de sa lettre au Pape. 1555.

La Tréve n'étoit nullement du goût de ce Cardinal, parce qu'il la regardoit comme un obstacle invincible à l'expedition de Naples, & aux avantages & à la gloire, qui en devoient revenir au Duc de Guise son frere. D'ailleurs il voïoit que cette nouvelle seroit fort désagréable au Pape : & voulant s'exemter de la porter lui-même, il mit la lettre entre les mains du Cardinal de Tournon, & partit, en lui laissant le soin d'en faire le rapport à Sa Sainteté.

1556.

Tréve entre la France & l'Empereur.

Le Pape en effet en fut surpris, mais peu inquieté, convaincu qu'il étoit que l'Empereur & le Roi d'Espagne n'accepteroient jamais la Tréve, qui laisseroit les François en possession de la principale partie du Piémont, de ce qu'ils tenoient encore en Toscane, de ce qu'ils avoient pris dans l'Isle de Corse, de Mariembourg aux Païs-Bas, de Thoul, de Verdun, & de Metz en Lorraine. Il répondit au Cardinal de Tournon, qu'il ne s'y opposeroit point, & qu'il ne souhaitoit rien plus que de voir la tranquillité rétablie dans l'Europe, quoiqu'il ne l'esperât gueres aux conditions que le Roi proposoit : mais il en fut la dupe. L'Empereur crut la Tréve absolument necessaire pour l'affermissement du nouveau Regne de son fils, & elle fut conclue pour cinq ans en l'Abbaïe de Vaucelles auprès de Cambrai, le cinquiéme de Fevrier de la maniere que le Roi le proposoit.

Recueil de Traités par Leonard, t. 2.

Cependant le Pape, qui ne comptoit nullement là-dessus, faisoit assés ouvertement ses préparatifs de guerre. Il avoit fait dès le mois de Novembre la revûe des milices de Rome, sous prétexte de la sûreté de cette Ville, & d'appaiser les troubles, que les Sforces y avoient causés par l'assemblée, dont j'ai parlé, qui s'étoit faite la nuit chés le Cardinal de Santafioré. Il avoit choisi pour sa garde cent Gentilshommes Romains, à qui il assigna des logemens dans le Vatican. Il avoit fait lever avec empressement dans l'Umbrie & dans la Marche d'Ancone jusqu'à six mille fantassins & trois cens chevaux, qui devoient être prêts à marcher à Rome dans le besoin sous les ordres du Duc d'Urbin. Il avoit nommé le Comte de Montorio son neveu pour Generalissime des

Palavicin. Hist. Conc. Trid. l. 13. c. 16. Thuanus. l. 11. Adrianus l. 13.

1556.

troupes de l'Eglise, le premier de Janvier dans sa Chapelle avec toutes les cérémonies ordinaires, & mis des troupes dans les places, qu'il avoit enlevées aux Colonnes. Enfin il esperoit d'étre en etat de commencer la guerre au printems dans le Roïaume de Naples ou dans la Toscane, par la jonction des troupes que les François avoient dans ce Duché, dans le Parmesan, & dans la Mirandole, lorsqu'il apprit par les lettres de son Nonce à la Cour de France la conclusion de la Tréve.

Consternation du Pape à cette nouvelle.

Cette nouvelle si peu attendue jetta le Pape & ses neveux dans la consternation; car ils se voïoient par-là non seulement déchûs de leurs hautes esperances, mais encore exposés au ressentiment du Roi d'Espagne, qui se vengeroit tôt ou tard. Ils firent des plaintes ameres à l'Ambassadeur de France & au Cardinal de Tournon, qui leur répondirent que Sa Sainteté auroit consenti à la Tréve aux conditions qu'elle s'étoit faite, & qu'après tout on avoit eu soin de l'y comprendre.

Cette réponse ne les satisfit point, prétendant qu'avant que de terminer une affaire de cette importance, & qui pouvoit avoir de fâcheuses suites pour eux & pour leur Maison, on avoit dû les en avertir. Le Cardinal Caraffe écrivit sur le champ une lettre très-forte au Duc de Some, qu'il avoit envoïé à la Cour de France depuis la négociation de Ruxellaio, le conjurant de ne rien oublier, pour rompre le Traité de Tréve avant qu'il fût ratifié. Il la lut au Roi, sur qui il remarqua en la lisant qu'elle faisoit grande impression : mais le Connétable & les autres du Conseil, qui avoient improuvé la Ligue, représenterent au Roi si vivement les avantages, qu'il tiroit de la Tréve de la maniere qu'elle avoit été faite, & le tort qu'il feroit à sa réputation, s'il la rompoit, qu'ils le confirmerent dans la résolution de l'accepter.

Cependant comme le Pape doutoit beaucoup du succès de cette tentative, il s'avisa de faire en cette occasion un personnage, qui ne répondoit gueres à ses veritables intentions.

Palavicin ex Actis Consistorialibus.

Ce fut d'envoïer deux Cardinaux Légats, l'un à l'Empereur & au Roi d'Espagne, & l'autre au Roi de France, pour les féliciter sur la Tréve, & les exhorter à entrer en négociation pour une paix parfaite. Le Cardinal Scipion Robiba sujet de l'Empereur fut envoïé vers ce Prince, & le Cardinal Caraffe à la Cour de France.

1556.

Il ne laisse pas d'offrir sa médiation pour la paix.

Le dessein du Pape étoit en se faisant Médiateur entre ces Princes, qui dans le fond souhaitoient la paix, de se mettre par cette qualité à couvert de ce qu'il avoit à craindre des Espagnols : mais comme il avoit peu d'esperance que l'Empereur acceptât sa médiation, le Cardinal Caraffe eut des instructions secretes, suivant lesquelles, au cas que ce premier moïen ne réussit pas, il devoit n'épargner ni promesses, ni sollicitations, ni présens à la Cour de France, pour faire renoncer le Roi à la Tréve, & l'engager à confirmer le Traité de Ligue fait par le Cardinal de Lorraine.

De ces deux differentes Instructions, celle qui étoit commune aux deux Légats pour la paix, fut mise dans le Registre du Pape, la secrete ne fut pas enregistrée : & ce fut dans la suite un des moïens, dont on se servit sous le Pontificat suivant, pour perdre le Cardinal Caraffe ; car on lui fit un crime capital, d'avoir contre les ordres du Pape qui paroissoient dans les Registres, incité le Roi de France à porter la guerre en Italie : tant c'est une chose délicate de manier les affaires des Princes, lors même qu'on les conduit selon leurs intentions.

Le Pape en suivant son genie imperieux, & pour ne pas faire paroître de crainte, avoit donné ordre au Cardinal Robiba de parler avec fermeté à l'Empereur & au Roi d'Espagne, & de leur déclarer que Sa Sainteté étoit résolue de se servir de tous les moïens, que sa puissance spirituelle lui mettoit en main, contre celui des deux partis, qui refuseroit d'entendre à la paix dans la conjoncture des pressans dangers, où se trouvoit l'Europe Chrétienne par les armes des Infideles, & la Religion par l'audace des hérétiques.

Les deux Legats ne partirent pas si-tôt, parce que le Cardinal Caraffe vouloit mener avec lui en France Pierre Strozzi, qui par ses grands services, & en qualité de proche parent de la Reine avoit beaucoup de crédit à la Cour, & qui étant grand ennemi des Espagnols & du Duc de Florence, étoit capable de le bien seconder dans son dessein. Ce General à la priere du Pape étoit alors occupé à fortifier les ports de Civita-Vecchia, Nettuno, & la forteresse de Paliano, que ce Pontife avoit ôtée aux Colonnes, pour la donner à son neveu le Comte de Montorio. Le prétexte qu'il prenoit, pour fortifier cette Place, étoit de se mettre en sûreté contre les

1556.

entrepriſes des Colonnes ; mais c'étoit en effet pour couvrir la frontiere de l'Etat Eccleſiaſtique contre le Roïaume de Naples : & dès qu'elle fut en état de défenſe, le Cardinal Caraffe partit avec Strozzi. Le Cardinal Robiba ſe mit auſſi en chemin quelque tems après ; mais il eut ordre de marcher fort lentement.

Elle eſt acceptée par le Roi.

Dans les Lettres du Cardinal Farneze au Comte de Montorio Duc de Paliano ſon frere, du 20 de Juin & du 17. de Juillet.

Le Cardinal Caraffe arriva à Marſeille eſcorté de huit galeres, partie de France, partie du Pape, commandées par Paul Jourdan des Urſins ; & ſe rendit à la Cour avec un équipage magnifique. Il y fut reçu avec de grands honneurs, & propoſa d'abord au Roi la mediation du Pape pour la paix, & pour le rétabliſſement du Concile, non pas à Trente, mais à Rome dans le Palais de Latran. Le Roi accepta l'offre ſans héſiter, & promit de faire partir les Evêques de France, dès que le Concile ſeroit convoqué. Il faiſoit ces avances d'autant plus volontiers, qu'il ſe doutoit bien que l'Empereur ne voudroit pas du Pape pour médiateur.

Dès que le Cardinal eut tiré cette parole du Roi, il en parla à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & lui dit qu'il pouvoit mander à ſon Maître qu'il ne tiendroit qu'à lui que la paix ne fût parfaitement rétablie en Europe ; que les deux Princes n'avoient plus qu'à expoſer leurs prétentions à Sa Sainteté, afin qu'elle en decidât, & qu'on s'en tînt à ſon jugement. L'Ambaſſadeur répondit qu'il étoit aſſûré des bonnes intentions de ſon Maître pour la paix : & dit même que comme le Duché de Milan étoit la principale ſource de la guerre, l'Empereur conſentiroit à y renoncer pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, pourvû que le Roi de France rendît au Duc de Savoye & aux autres Princes intereſſés tout ce qu'il avoit pris ſur eux.

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 17. de Juin.

Le Pape n'eut pas plûtôt appris la réponſe du Roi, qu'il s'en fit grand honneur dans le Conſiſtoire. Il y fit lire les lettres du Legat, & lui écrivit, pour lui ordonner de travailler avec application à conſommer une ſi importante affaire : mais en même-tems il lui manda les nouveaux ſujets de défiance qu'il avoit des Eſpagnols, & ce qu'il ſçavoit de leurs mauvais deſſeins contre ſa perſonne & contre le ſaint Siege.

En effet depuis le départ du Cardinal il s'étoit paſſé diverſes choſes, qui diſpoſoient beaucoup plus les eſprits à la guerre qu'à la paix.

Le

1556.

Le Duc d'Albe étoit venu au Roïaume de Naples fort inquiet & fort chagrin des fortifications que le Pape faisoit faire à Paliano & en d'autres lieux de la frontiere : & s'il avoit eu les vieilles bandes Espagnoles qui étoient en Toscane & dans le Piémont, il s'y seroit opposé ; mais ne se trouvant pas assés fort, il n'osa l'entreprendre, & se contenta de faire de nouvelles levées à tout évenement.

Dans les Actes Consistoriaux du 17. de Juillet.

Ces préparatifs inquieterent le Pape, qui de son côté n'étoit pas fort prêt, & n'avoit plus auprès de lui ni le Cardinal Caraffe, ni Strozzi, sur lesquels il comptoit le plus pour la conduite de la guerre. Il fit de grandes plaintes du Duc d'Albe dans le Consistoire. Il dit qu'on voïoit par toute la conduite de ce Duc qu'il vouloit prendre la protection des Colonnes justement excommunies par le saint Siege ; & que pour lui il ne souhaitoit que la paix. Il déclara aux Ambassadeurs des Princes, qui étoient presens, que quand on voudroit, il établiroit une Congregation de Cardinaux, pour travailler de concert avec le Duc d'Albe à un accommodement : mais il arriva en même-tems une chose, qui aigrit les esprits de part & d'autre plus que jamais.

Evenemens qui brouillerent de plus en plus le Pontife avec l'Empereur.

Un Messager à pié du Marquis de Saria Ambassadeur de l'Empereur à Rome, passant par Terracine pour aller à Naples, fut arrêté par le Gouverneur, & envoïé secretement pendant la nuit sous bonne garde au Comte de Montorio, qui depuis quelque tems avoit pris le titre de Duc de Paliano. Des lettres en chiffre, qu'on avoit enlevées au Messager, furent déchiffrées, & il se trouva que Garcie Lasso de Vega Agent du Roi d'Espagne, pressoit dans ces lettres le Duc d'Albe d'entrer au plûtôt à main armée sur les Terres du Pape, pendant qu'il n'avoit pas encore de troupes pour se défendre.

Sur cela on arrêta & on mit en prison Jean Antoine de Tassis General des postes de l'Empereur : & dans le tems que le Marquis de Saria étoit à l'audience du Pape, pour se plaindre de l'affront fait à ce Seigneur, & de l'enlevement du Messager, on se saisit encore de Garcie Lasso dans l'Antichambre du Pape, & on le conduisit aussi en prison. L'Ambassadeur aïant appris en sortant cette nouvelle insulte, voulut retourner au Pape : mais on lui refusa l'entrée du cabinet.

1556.

Il se retira fort en colere, & s'emporta jusqu'aux plus terribles menaces.

Le Pape, qui vit bien qu'après des coups de si grand éclat, les Espagnols ne le ménageroient plus, en fit encore un autre, pour marquer qu'il ne les craignoit point, ou pour les faire craindre eux-mêmes. Il se fit presenter dans un Consistoire par Alexandre Pallantieri son Procureur Fiscal une Requête, où il étoit exposé, que les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & en particulier le Duc d'Albe, machinoient & faisoient ouvertement des entreprises contre l'Etat Ecclesiastique, & contre Rome même; que non seulement ils recevoient & protégoient les Colonnes, tout excommuniés, & tout coupables qu'ils étoient de crime de leze-Majesté, & qu'il leur fournissoient de l'argent & des Capitaines, mais encore qu'ils se préparoient à entrer à main armée sur les Terres de l'Eglise; que cette conduite duroit depuis si long-tems, qu'on ne pouvoit douter qu'elle ne fût autorisée par l'Empereur & par le Roi d'Espagne, qu'on en avoit des preuves, qui seroient produites en tems & lieu; que tout cela étoit directement contraire aux sermens faits par ces Princes en recevant l'Investiture du Roïaume de Naples, dont le Pape étoit le Seigneur Suserain. Sur quoi le Procureur Fiscal requit que Sa Sainteté nommat des Cardinaux, pour examiner cette affaire, & que sur les preuves, qu'il fourniroit, il fût déclaré que le Roi d'Espagne & l'Empereur & leurs Ministres avoient encouru l'excommunication; que ces deux Princes étoient déchus de la possession du Roïaume de Naples; que les peuples étoient absous du serment de fidelité qu'ils leur avoient fait, & que le Thrône de Naples étoit vacant. Le Pape reçut la Requête, & dit qu'il en délibereroit.

Dans les Actes Consistoriaux du 17. de Juillet 1556.

Il n'en demeura pas là. Dans les lettres interceptées il étoit fait mention d'Ascagne Corneo neveu du Pape Jules III. comme d'un de ceux avec qui le Duc d'Albe entretenoit intelligence. Il fut mandé par le Pape: mais sur l'avis du Cardinal Corneo son frere, qui lui fit sçavoir qu'il n'y avoit point de sureté pour lui à Rome, il s'échappa, & se sauva au Roïaume de Naples. Le Pape fâché de l'avoir manqué, s'en prit au Cardinal, & le fit mettre au Château Saint Ange, & confisquer tous les biens de l'un & de l'autre.

1556.

Le Duc d'Albe, qui n'étoit pas encore en état d'attaquer le Pape, voulut se donner le loisir, pour le faire à coup sûr : & ne sçachant pas, ou faisant semblant d'ignorer la Requête du Procureur Fiscal, envoïa à Rome Jules de Tolfa Comte de Saint Valentin, pour faire ses plaintes au Pape sur l'indigne traitement qu'il avoit fait aux Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & pour tâcher d'obtenir au moins qu'on remît en liberté Garcie Lasso : & dans le même tems le Marquis de Saria demanda son audience de congé pour se retirer de Rome.

Le Comte de Saint Valentin fut très-mal reçu du Pape, qui même en lui parlant, s'emporta un peu plus qu'il ne convenoit à la moderation d'un Souverain Pontife ; & il ne lui donna point d'autre réponse, sinon qu'il feroit au plûtôt sçavoir ses intentions au Duc d'Albe.

Dans les Actes Consistoriaux du deuxiéme d'Août.

En effet après avoir communiqué aux Cardinaux ce que lui avoit dit le Comte de Saint Valentin, & ce qu'il avoit résolu de répondre au Duc, il lui envoïa Dominique Nerio, & le chargea de refuter avec fermeté tout ce qui lui avoit été dit par le Comte de Saint Valentin, & en particulier ce qui concernoit la prison de Garcie Lasso, sçavoir qu'on n'avoit point violé le droit des gens en l'arrêtant, ainsi que le Duc le prétendoit, parce que Lasso lui-même l'avoit violé le premier, n'étant pas permis à un Agent d'un Prince étranger de cabaler contre celui à qui il est envoïé, ainsi qu'il avoit fait.

Dans ceux du 7. d'Août.

Le Duc d'Albe écouta Nerio avec plus de sang froid, que le Pape n'avoit entendu le Comte de Saint Valentin : mais aïant été informé sur ces entrefaites de la Requête presentée dans le Consistoire par le Procureur Fiscal contre l'Empereur & le Roi d'Espagne, & que le Pape l'avoit reçue, il en fit un nouveau sujet de plaintes, & envoïa Pirrho Loffredi Gentilhomme Napolitain, pour representer au Pape qu'il poussoit à bout ces deux Princes par une conduite si violente ; & pour en demander satisfaction à lui & au Sacré College, & il donna ordre à cet Envoïé, si on ne la lui accordoit pas dans quatre jours, de sortir de Rome.

Loffredi aïant exposé sa commission, le Pape lui répondit que le terme qu'il lui prescrivoit, étoit bien court, pour ter-

1556.

miner une affaire de ſi grande importance ; qu'il lui falloit quelque tems, pour y penſer, & en déliberer avec les Cardinaux ; & que lui-même, qui étoit chargé pour eux d'une lettre de la part du Duc d'Albe, auroit à peine dans l'eſpace de quatre jours le loiſir de la leur communiquer.

Le Pape ne penſoit qu'à gagner du tems, & à ſuſpendre les choſes juſqu'à l'automne qui approchoit, & juſqu'à ce que les Troupes, que le Cardinal Caraffe lui faiſoit eſperer de France, fuſſent en état de venir à ſon ſecours. Il fit ſi bien que Loffredi contre l'ordre exprès qu'il en avoit, ſe laiſſa perſuader de demeurer à Rome bien au-delà du terme marqué.

Hoſtilités du Duc d'Albe ſur les Terres de l'Egliſe.

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 4. Septembre 1556.

Le Pape tint le Conſiſtoire le quatriéme de Septembre ; où furent lûes les lettres du Duc d'Albe aux Cardinaux, & l'on y délibera ſur divers moïens de pacifier les choſes : mais on apprit le lendemain que le Duc d'Albe, ſans s'embarraſſer de la condeſcendance de ſon Envoïé, qui avoit paſſé ſes pouvoirs, étoit ſorti de Naples avec des troupes dès le premier jour du mois, s'étoit emparé de Pontcorvo & de Froſioné, & avoit fait enlever grand nombre de beſtiaux ſur les Terres de l'Egliſe.

Dans ceux du 6. de Septembre.

Le Pape ſur cette nouvelle aſſembla les Cardinaux, déclama fortement contre le Duc, fit venir Loffredi, lui reprocha que ſon Maître, ſous prétexte de traiter à l'amiable avec lui, lui avoit fait une trahiſon contre le droit des gens, menaça cet Envoïé de lui faire couper la tête, & le fit mener ſur le champ au Château Saint Ange.

Thuanus l. 11. & alii.

Le Pape en uſoit avec cette hauteur ſur les aſſûrances, qu'il recevoit du Cardinal Caraffe du ſuccès de ſa négociation en France, où malgré l'oppoſition du Connétable & de l'Amiral de Coligni ſon neveu, la faction de la Maiſon de Guiſe, appuïée de la Ducheſſe de Valentinois & de la Reine, l'emporta, & fit enfin réſoudre le Roi à ſoûtenir le Pape. Ce Prince fut bien aiſe que le Duc d'Albe eût commencé les hoſtilités, parce que cela le mettoit en droit de dire, que les Eſpagnols aïant attaqué le Pape, ils avoient les premiers rompu le Traité de tréve, où le ſaint Siege étoit expreſſément compris.

Le Cardinal Robiba, qui étoit arrivé à Maſtrick, eut ordre du Cardinal Caraffe de ne pas paſſer outre : & le prétexte de

ſon rappel fut que le Pape apprehendoit qu'on ne l'arrêtât à Bruxelles par repréſailles, & pour l'obliger de rendre les Agens Eſpagnols qu'on avoit empriſonnés à Rome. Ce Nonce reprit la route d'Italie; & le Cardinal Caraffe étant parti en même-tems de France vers la fin d'Août, ils arriverent tous deux enſemble à Rome au mois de Septembre.

1556.

Le Roi envoie des ſecours au Pape

Commentaires de Montluc l. 4.

L'arrivée du Cardinal Caraffe réjouit fort le Pape, qui avoit grand beſoin de lui pour ſe raſſûrer. Il apporta une groſſe ſomme d'argent, que le Roi lui avoit fait donner, & les bandes Gaſconnes qui étoient dans l'Iſle de Corſe, eurent ordre de paſſer inceſſamment à Rome. En même-tems arriva Monſieur de Strozzi qui avoit été fait Maréchal de France, & après lui Monſieur de Montluc à la tête d'une partie des Troupes Françoiſes de Toſcane, avec aſſûrance qu'il ſeroit bientot ſuivi d'une Armée ſous les ordres du Duc de Guiſe.

Progrès du Duc d'Albe ſuivis d'une Tréve & d'un projet de paix.

La préſence de ces deux Generaux étoit fort neceſſaire à Rome, où tout étoit en confuſion, parce qu'il ne s'y trouvoit perſonne, qui eût ou aſſés d'autorité, ou aſſés d'habileté, pour faire la diſtribution des quartiers & des milices. Ils donnerent pour cela tous les ordres neceſſaires: mais ils n'étoient pas en état de tenir la campagne contre les Eſpagnols. Montluc alla retirer de Tivoli François des Urſins, qui y commandoit cinq Enſeignes Italiennes, parce qu'on ne croïoit pas cette place en état de réſiſter au Duc d'Albe, qui s'en ſaiſit auſſi-bien que de pluſieurs autres poſtes aux environs de Rome. Anagnie fit quelque réſiſtance: mais la garniſon, après avoir ſoûtenu un aſſaut, ſortit la nuit & paſſa heureuſement & avec peu de perte au travers du Camp ennemi. Nettuno ville appartenante aux Colonnes ſe révolta contre la garniſon, la tailla en pieces, & ſe rendit au Duc d'Albe. Ce Duc voïant que tout lui réuſſiſſoit, alla mettre le ſiege devant Oſtie, que le Maréchal de Strozzi tâcha en vain de ſecourir. Elle fut priſe au mois de Novembre après une vigoureuſe défenſe; & un grand nombre d'Eſpagnols perirent au ſiege.

Thuanus l. 12.

Tant de pertes inquiétoient fort le Pape & les Romains: mais le peu de Troupes qu'avoit le Maréchal Strozzi, & la timidité de Camille des Urſins qui commandoit celles de l'Egliſe, & qui ne jugeoit pas qu'il fût à propos de les faire ſortir

1556. en campagne, empêchoient qu'on ne s'opposât aux progrès de l'ennemi. Cependant nonobstant l'animosité qui paroissoit de part & d'autre, on parla d'une negociation. Le Pape y consentit à dessein de gagner du tems, & le Duc d'Albe à cause de la rigueur de la saison, & pour mettre en défense les frontieres du Roïaume de Naples, sur les avis qu'il recevoit de la marche de l'armée de France sous les ordres du Duc de Guise : mais après divers pourparlers, où un parti tâchoit de tromper l'autre, tout se termina d'abord à une Tréve de dix jours par l'entremise du Cardinal Santafioré. Il s'en fit une autre de quarante jours après une conference entre le Cardinal Caraffe & le Duc d'Albe : & dans cet intervalle on envoïa un projet de paix au Roi d'Espagne.

Suite de la guerre de Toscane. Commentaires de Montluc. l. 4.

Durant ce tems-là la guerre se faisoit aussi dans la Toscane, où Montluc, après avoir pris congé du Pape, étoit allé prendre le commandement, à la place de Monsieur de Soubise, que le Roi avoit rappellé.

L'activité de Montluc y donna beaucoup d'exercice aux Espagnols. Il fit diverses actions de vigueur : mais nulle fort considerable, faute d'avoir assés de troupes. Il ménageoit beaucoup le Duc de Florence, & ne permettoit point à ses soldats de courir sur son Duché, pour ne pas contraindre ce Prince à augmenter ses troupes, par le moïen desquelles il auroit pû causer une diversion incommode au Duc de Guise après son arrivée. Ainsi tous les petits combats se donnoient dans l'étendue de l'Etat de Sienne.

Cependant le Roi d'Espagne travailloit secretement à faire rentrer les Farnezes dans son parti : & pour en venir à bout, il leur offroit de leur ceder la ville de Plaisance, qui avoit été le sujet de la querelle entre eux & Charles V. à condition toutefois qu'il garderoit la citadelle, au moins pendant quelque tems.

Les Farnezes par le Traité conclu l'an 1552. pour la suspension d'armes entre eux & le Roi d'une part, & le Pape Jules III. & l'Empereur de l'autre, devoient après deux ans être libres de tout engagement avec la France. Ce terme étoit passé il y avoit long-tems, & cependant tous les revenus, qu'ils avoient dans les terres de la Maison d'Autriche demeuroient saisis. D'ailleurs ils n'étoient pas contens du Pape,

qui leur étant redevable de son Exaltation, n'avoit pas pour eux toute la considération qu'ils en attendoient : & c'étoit un effet de la jalousie du Cardinal Caraffe & des autres neveux du Pape, ausquels le merite du Cardinal Alexandre Farneze faisoit ombrage. 1556.

Se trouvant dans cette disposition, ils écouterent les propositions du Roi d'Espagne, & ne trouverent pas même sur cela beauçoup d'opposition ni du côté de la France ni du côté du Pape, parce qu'ils répresenterent au Roi, que, quoi quil arrivât, ils ne prétendoient pas se déclarer contre lui, & que d'ailleurs cet accommodement lui rendroit les Troupes qu'il étoit obligé d'entretenir dans le Parmesan, de peur que les Espagnols ne s'en saisissent : & pour ce qui est du Pape, ce Traité ne devoit pas lui déplaire non plus, parce que Plaisance étant rendue aux Farnezes, qui étoient Feudataires du saint Siege, elle lui étoit en même-tems restituée à lui-même, qui en étoit le Seigneur Suserain. En effet si les Farnezes en étoient demeurés-là, on n'auroit pas eu beaucoup de sujet de se plaindre d'eux : mais après s'être détachés de la France, ils s'unirent si étroitement à l'Espagne, que nos Rois n'eurent point depuis d'ennemis plus déclarés.

Les Farnezes aïant fait leur accommodement avec le Roi d'Espagne, le Pape & le Roi n'eurent plus dans leur parti aucun des Princes d'Italie un peu considerables, excepté le Duc de Ferrare ; car pour ce qui est des Venitiens, quelques instances que l'on fît auprès d'eux de la part de la France & du saint Siege, ils ne voulurent jamais se départir de la neutralité.

Le Duc de Guise arrive en Italie à la tête d'une puissante armée.
Belcatius l. 27.

Ce qui encouragea le Duc de Ferrare à demeurer uni avec la France, fut l'arrivée du Duc de Guise en Italie avec une assés puissante armée au commencement de l'année 1557.

Dans la revûe qui s'en fit quelque tems après proche de Rimini en présence du Cardinal Caraffe, elle se trouva de plus de vingt mille hommes. Il y avoit cinq cens hommes d'armes, quinze cens hommes de cavalerie legere, cinq mille Suisses commandés par René Marquis d'Elbœuf, quatre mille Grisons, sept mille fantassins François sous les ordres de Jacques de Savoye Duc de Nemours, quelques Enseignes Italiennes, & beaucoup de jeune Noblesse volontaire. Les 1557.

1557.

principaux Commandans ſous le Duc de Guiſe, outre ceux que je viens de nommer, étoient les Sieurs de Cipierre, & de Tavanes, le Duc d'Aumale, Jacques de la Broſſe, François de Cleves, François de Vendome Vidame de Chartres, & Joſeph Boniface Sieur de la Molle.

Le Duc de Guiſe étoit arrivé dans le Piémont dès le mois de Janvier, & ſuivant les ordres qu'il en avoit, il délibera avec le Maréchal de Briſſac & les autres Generaux ſur ce qu'il y avoit à faire de meilleur dans la ſuite pour le ſervice du Roi.

Plan de la Campagne.

Commentaires du Baron du Villars. l.8.

Le Maréchal fut d'avis qu'on portât la guerre dans le Duché de Milan, & raiſonna fort juſte ſur ce ſujet. Il dit qu'il falloit enviſager la principale intention du Roi, qui étoit de ſecourir le Pape, & de délivrer les Terres de l'Egliſe de l'Armée Eſpagnole; que l'attaque du Milanès produiroit infailliblement cet effet; que la ville de Milan, où les Eſpagnols n'avoient preſque point de Troupes, ouvriroit ſes portes, comme elle avoit toujours fait au parti le plus fort dans les guerres des précedens Regnes; que la plûpart des autres Villes, qui n'étoient pas mieux fournies, ſuivroient ſon exemple; que Monſieur de Salvoiſon Gouverneur de Caſal avoit une intelligence toute prête à éclater dans Alexandrie, une des plus conſiderables villes du Milanès; & il fit amener au Duc de Guiſe par le Secretaire de Salvoiſon un de ceux avec qui ce Seigneur avoit traité. Il ajoûta que, quelque fortifié que fût le Château de Milan, on avoit aſſés de Troupes pour le forcer, quand on ſeroit maître de la Ville; & que, de quelque maniere que cette entrepriſe réuſsît, on viendroit toujours à bout de ce qu'on prétendoit, en obligeant le Duc d'Albe de venir au ſecours du Milanès, & de laiſſer le Pape en repos, qui reprendroit ſans coup ferir tout ce que le General Eſpagnol avoit pris ſur lui depuis quelques mois; qu'il étoit moralement impoſſible de reuſſir dans le Roïaume de Naples, ſans être maître du Milanès; qu'on devoit en être très-perſuadé par les funeſtes experiences qu'en avoient faites Charles VIII. Louis XII. & François I; que ſi l'entrepriſe de Milan réuſſiſſoit, Genes ſeroit un nouveau fruit de cette conquête; que la famine y étoit actuellement; que la Flotte de France n'en auroit pas plûtôt

bloqué le port, que cette place ſeroit réduite à l'extrémité, & obligée de ſe rendre ; qu'on éviteroit, en prenant ce parti, les fatigues d'une longue marche, qui affoibliroit beaucoup l'armée, ſans parler des ravages que les maladies, cauſées par les chaleurs exceſſives de la Campagne de Rome y feroient infailliblement ; & qui peut-être la mettroient entierement hors d'état de rien entreprendre : ſur quoi il conclut à l'emploïer contre le Milanès. 1557.

Le Duc de Guiſe voïant que la plus grande partie du Conſeil penchoit vers cet avis, demeura d'accord de la ſolidité de ces réflexions, & n'eut que deux raiſons à y oppoſer. La premiere, l'ordre exprès qu'il avoit du Roi de marcher droit à Rome. La ſeconde, qu'il y avoit à craindre que le Pape déja fort ébranlé par le malheureux ſuccès du commencement de la guerre, ne fît ſa paix avec le Duc d'Albe, ſous prétexte qu'au lieu de venir à ſon ſecours ſuivant le Traité, on s'amuſoit à faire des conquêtes au profit de la France, & que ſi cela arrivoit, le Roi ſe trouveroit ſeul chargé du riſque & de la dépenſe d'une terrible guerre.

Sur ce partage des ſentimens il fut réſolu de commun accord qu'on envoïeroit au Roi le Baron du Villars avec les memoires contenant ce qui avoit été propoſé de part & d'autre. Comme ce Baron étoit entierement dans les ſentimens & dans les interêts du Maréchal, il appuïa fort ſon avis, & ébranla beaucoup le Roi. Le Connétable, en préſence duquel il fit le rapport, le ſoûtint : & peu s'en fallut qu'il ne fût dépêché ſur le champ, pour porter l'ordre au Duc de Guiſe d'attaquer de concert avec le Maréchal de Briſſac le Piémont Eſpagnol & le Milanès : mais le Cardinal de Lorraine, qui avoit été averti de tout par un courier particulier du Duc, fit ſuſpendre le départ du Baron, parla au Roi en particulier au ſortir du Conſeil, & fit agir la Reine & la Ducheſſe de Valentinois. Elles agirent ſi bien, qu'elles le confirmerent dans ſon premier deſſein, & que le courier du Duc de Guiſe lui fut renvoïé la nuit même, avec l'ordre de conduire l'armée à Rome. Mais comme elles apprehendoient que, ſi du Villars voïoit le Roi avant qu'il eût déclaré les ordres envoïés au Duc de Guiſe, il ne le fit de nouveau changer de ſentiment, elles firent en ſorte qu'il commandât au Conné-

Memoires du Baron du Villars l. 8.

1557.

table & aux autres Ministres de venir tenir le Conseil dès le grand matin.

Tout ce manége ne put être si secret, que le Maréchal de saint André, qui étoit dans le parti du Connétable, n'en fût informé. Il envoïa querir du Villars à neuf heures du soir, & lui découvrit toute l'intrigue. Dans le peu d'esperance qu'il y avoit à rompre ce coup, il lui conseilla de se trouver dans l'appartement du Roi avant le jour tout botté & tout prêt à monter à cheval, & de l'attendre au sortir de sa chambre, comme pour recevoir ses derniers ordres, & de faire encore un effort sur son esprit avant qu'il entrât au Conseil.

Le Roi fut fort surpris de le trouver-là, & beaucoup plus encore, lorsqu'il le vit instruit du départ du courier du Duc de Guise, & des ordres qu'il portoit. Le Baron lui parla de nouveau très-fortement sur le danger de la résolution qu'on avoit prise. Le Roi lui parut ébranlé; mais sans s'expliquer davantage, il lui dit qu'il le dépêcheroit aussi-tôt après le Conseil, & qu'il seroit content de lui.

Ce Prince étoit trop engagé, & avoit honte de tant de variations sur cette affaire. Ainsi l'on s'en tint au parti qu'on avoit pris: & pour adoucir le chagrin du Maréchal de Brissac, on lui fit, par les mains du Baron du Villars, une remise de vingt mille écus, dont il avoit grand besoin; car par le moïen du Cardinal de Lorraine toutes les dépenses tournoient du côté de l'armée du Duc de Guise, pour laquelle on n'épargnoit rien.

Premiere expedition de l'Armée du Roi.
Vie du Duc d'Albe l. 1.

En attendant le retour des couriers, le Duc de Guise occupa ses Troupes, premierement à une tentative sur le pont de Sture, qui ne réussit point, & puis sur Valence, qui fut emportée en trois jours, nonobstant la force de la place & la nombreuse garnison, qui la défendoit.

Le Cardinal Madruce Evêque de Trente, & Gouverneur du Milanès, lui en envoïa aussi-tôt demander la restitution au nom du Roi d'Espagne, se fondant sur la Tréve qui étoit entre les deux Rois. A quoi le Duc de Guise répondit que le Duc d'Albe l'avoit rompue dès l'année précedente, en prenant les villes du Pape, qui étoit compris dans la Tréve.

Il ne perd sa marche du côté de Rome.

Dès que le Duc de Guise eut reçu ses derniers ordres par le courier qu'il avoit envoïé, il se mit en marche vers la

1557.

Romagne : & le Maréchal de Brissac, pour lui rendre le chemin plus libre passa le Po à Valence avec dix mille hommes, comme s'il eût voulu marcher à Milan. Le Marquis de Pescaire, qui s'étoit avancé vers le Plaisantin, pour disputer le passage au Duc de Guise, fut obligé de retourner sur ses pas, afin de couvrir le Milanès.

Le Maréchal ne laissa pas de faire encore de nouvelles instances, & proposa d'envoïer un courier au Roi, pour lui exposer de nouveau les raisons, dont le Duc lui-même reconnoissoit la force : mais il ne fut point écouté : & après que chacun eut dit son sentiment sur la route qu'on devoit faire tenir à l'armée, le Duc se mit en marche par Lommeline. Le Marquis de Pescaire lui voïant prendre cette route, crut encore qu'il en vouloit à Milan. C'est pourquoi il se retira aussi-tôt sous cette Capitale : & le Duc tournant tout à coup à droite, continua sa route vers le Plaisantin & le Parmesan.

Le Cardinal Madruce fit tout ce qu'il put, pour engager le Duc de Parme à s'opposer au passage de l'armée Françoise : mais il lui representa que ce seroit à lui une grande & fort inutile témerité, pour le peu de Troupes qu'il avoit ; que d'ailleurs le Milanès étant aussi peu en défense qu'il l'étoit alors, ce qu'il y avoit le plus à souhaiter, étoit que cette armée s'en éloignât. Il eut peine à lui faire agréer ces raisons : mais le Roi d'Espagne approuva depuis la conduite que le Duc de Parme avoit tenue en cette occasion.

Dans les Lettres du Duc de Parme à Marguerite sa femme, du 6. & du 13. de Fevrier 1557.

Ainsi les troupes Françoises aïant passé le Plaisantin & le Parmesan, arriverent sans opposition à Reggio. Le Duc de Ferrare accompagné du Cardinal Caraffe y vint conferer avec le Duc de Guise, qui, suivant l'ordre qu'il en avoit du Roi, & conformément au Traité fait avec ce Prince, lui offrit le commandement de l'armée, qu'on sçavoit bien qu'il n'accepteroit pas. On remit encore sur le tapis l'attaque du Milanès. On proposa de faire le siege de Pavie, ou celui de Cremone : mais on s'en tint au premier dessein d'aller à Rome. Le Duc de Ferrare demeura dans ses Etats avec ses Troupes, à cause de la défiance qu'il avoit du Duc de Parme ; & le Duc de Guise avec le Cardinal Caraffe continua son chemin vers Bologne.

Le Duc fut fort surpris de ne trouver aucunes Troupes

Belcar. l. 27.

1557.

du Pape pour joindre aux siennes, ni aucuns préparatifs de guerre, & en fit de grandes plaintes au Cardinal. Il s'excusa sur ce que le Pape avoit besoin de ses Troupes sur les frontieres du Roïaume de Naples, & l'assûra qu'il y avoit actuellement un corps de dix mille hommes dans la Marche d'Ancone prêt à marcher, dès que l'armée Françoise seroit arrivée à Rome.

Le Duc, qui commençoit à se défier beaucoup du Cardinal & des autres neveux du Pape, fit semblant de se contenter de ces raisons Il continua son chemin par la Romagne, & arriva enfin à Rome le Mardi gras. On lui prodigua les honneurs, & son entrée à Rome fut une espece de triomphe : mais il y trouva peu de Troupes ; & il s'en falloit beaucoup que le Pape eût executé à cet égard le Traité fait avec le Roi.

Infidélité du Pape à le seconder.

Sur le chagrin que le Duc en témoigna, le Pape lui apporta diverses excuses, & interprêta l'article par lequel il devoit fournir quinze mille hommes de pié & mille chevaux pour cette guerre. Il dit qu'il avoit compris dans ce nombre les garnisons des Villes & des Forteresses de l'Etat Ecclesiastique, & qu'il n'avoit pas prétendu s'obliger à mettre tant de Troupes en campagne ; qu'il l'auroit fait neanmoins, si ses finances avoient pu suffire à la levée & à l'entretien d'une si grande armée ; que le Roi ne devoit pas exiger de lui une si exacte ponctualité ; que lui-même avoit été un an à lui envoïer un secours, qui auroit dû arriver beaucoup plutôt, pour empêcher les entreprises des Espagnols sur les Terres de l'Etat Ecclesiastique ; qu'au reste la conquête du Roïaume de Naples sous les Regnes précedens n'avoit manqué que par les obstacles que les Papes y avoient apportés ; que le Roi n'avoit rien de semblable à craindre de sa part, & que la puissance de la France étoit devenue si grande, qu'elle pouvoit suppléer à tout le reste.

Palavicin Hist. Concil. Trid. l. 14. c. 1.

Mais pour mieux persuader le Duc de Guise de la sincerité de ses intentions, il répondit la Requête présentee par son Procureur Fiscal au mois de Juillet contre l'Empereur & le Roi d'Espagne, & nomma des Commissaires, pour proceder contre ces deux Princes. Plusieurs se persuaderent que cette démarche n'étoit pas trop sincere, & qu'il ne la faisoit que pour appaiser le Duc de Guise : mais il y a beaucoup

1557.

d'apparence qu'elle l'étoit de ſon côté, bien que ſes neveux, que le Duc d'Albe avoit déja commencé de ſéduire, ne la lui fiſſent faire, que pour mieux cacher leurs nouvelles intrigues.

Le Pape connoiſſant de quelle importance il lui étoit d'avoir le Duc de Florence dans ſes interêts, ou du moins de l'engager à la neutralité, traitoit actuellement avec ce Prince du conſentement du Roi, pour le détacher du parti d'Eſpagne. On lui propoſoit pour ſon fils aîné le mariage d'Elizabeth de France fille aînee du Roi : & ce Prince avoit dépêché là-deſſus à Rome Charles de Marillac Archevêque de Vienne. Le Duc de Florence témoigna au Pape par Jean-Baptiſte Ricaſoli Evêque de Cortone, ſa reconnoiſſance pour un ſi grand honneur qu'il penſoit à lui procurer : mais il ajoûta en même-tems que ſa ſeparation du Parti d'Eſpagne étoit une choſe qui ne ſe pouvoit pas faire ſi bruſquement ; qu'elle devoit être menagee peu à peu & à loiſir, & qu'il y penſeroit ſerieuſement. Cependant il laiſſa courir le bruit des offres, qu'on lui faiſoit de la part du Pape & de la France : & le Pape, pour intimider le Roi d'Eſpagne, laiſſa répandre ce bruit dans Rome même, où l'on parla de ce mariage comme d'une choſe conclue.

Comment Sienne & Plaiſance furent perdues pour les Eſpagnols.

La nouvelle en vint au Roi d'Eſpagne, qui en fut fort allarmé : & c'eſt ce que le Duc de Florence prétendoit. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne eut ordre de rompre ce coup à quelque prix que ce fût : & s'il ne le pouvoit faire autrement, d'offrir au Duc la ville de Sienne, à condition d'en faire hommage à la Couronne d'Eſpagne. Il y avoit long-tems que le Duc, un des plus habiles Princes de ſon ſiecle viſoit à ce but : & il n'étoit entré dans la guerre de Toſcane qu'autant qu'il falloit, pour venir à bout de ce deſſein. Il accepta l'offre, & il ne fut plus parlé du mariage. Ainſi Sienne & Plaiſance, pour leſquelles les Eſpagnols avoient allumé la guerre dans le cœur de l'Italie, furent ſans retour perdues pour eux par le déſir de ſe venger du Pape.

Le peu de preparatifs, que le Duc de Guiſe avoit trouvé à Rome, fut cauſe qu'il perdit un mois entier ſans rien faire, au lieu que ſi tout eut été prêt, pour agir lorſqu'il y arriva, il l'eut fait avec ſuccès, parce que le Marechal de Strozzi

1557. avec quelques Troupes Françoiſes & celles du Pape, avoit deja bien rétabli les affaires de ce côté-là ; car auſſi-tôt après la retraite du Duc d'Albe au Roïaume de Naples, il avoit chaſſé les Eſpagnols de preſque tous les poſtes, qu'ils occupoient aux environs de Rome, & avoit repris Tivoli, Oſtie, & Nettuno : mais depuis l'arrivée du Duc de Guiſe, le Duc d'Albe avoit reçu des renforts conſiderables, & mis toutes les places de la frontiere en défenſe.

Cela n'empêcha pas toutefois le Duc de Guiſe de ſe mettre en campagne vers la mi-Avril, & d'aller mettre le ſiege devant Civitella, place bien fortifiée ſur les confins du Roïaume de Naples du côté de la Marche d'Ancone.

Dès que le Duc d'Albe en eut reçu la nouvelle, il partit de Naples avec une armée de vingt-quatre mille hommes, & s'approcha de Civitella. Le Comte de Santafioré & Charles Loffredi, qui y commandoient, ſe défendirent avec toute la vigueur poſſible, & obligerent le Duc de Guiſe à lever le ſiege au bout de trois ſemaines. Il tâcha un peu après de réparer en quelque façon cet affront, en ſe préſentant en bataille devant l'armée du Duc d'Albe entre Fermo & Aſcoli : mais le General Eſpagnol, qui ſçavoit que l'armée Françoiſe s'affoibliſſoit tous les jours ; que le Duc de Guiſe s'étoit fort brouillé durant le ſiege de Civitella, avec le Marquis de Montebello un des neveux du Pape, & que le Cardinal Caraffe penſoit ſerieuſement à ſe réconcilier avec le Roi d'Eſpagne, ne voulut point expoſer au hazard d'une bataille le ſuccès d'une affaire dont il viendroit à bout en temporiſant. Ainſi les deux armées s'éloignerent, & le Duc de Guiſe fut encore obligé de diminuer la ſienne par un détachement de deux mille Suiſſes & de mille Gaſcons, pour envoïer du ſecours au Duc de Ferrare, qui étoit aux priſes avec les Seigneurs de Corregio ſoûtenus Gouverneur de Milan, & s'attendoit à avoir bientôt le Duc de Parme ſur les bras.

Thuanu l. 19.

Belcar. l. 27.
Dan la Relation de Navageri.

Demandes du Duc de Guiſe au Pape pour lui continuer le ſecours de la France.

Le Duc de Guiſe, très-chagrin de ne pouvoir rien entreprendre digne de cette haute réputation où il étoit en France, & que tout ſe terminoit à de petits combats avec divers ſuccès, & à prendre & à perdre de petites Places, dont les noms étoient à peine connus hors du territoire de Rome, écrivit à la Cour, pour demander des renforts conſiderables,

ou ſon rappel en France. On ne pouvoit lui accorder le premier, à cauſe de la grande diverſion que les Eſpagnols faiſoient ſur les frontieres des Païs-Bas ; ni le ſecond, parce que le Roi ſe faiſoit un point d'honneur de ne pas abandonner le Pape. Il reçut ordre de demeurer en Italie, & de ſuppléer par ſon habileté à ce qui lui manquoit. Il fit revenir les Suiſſes & les Gaſcons, qu'il avoit envoïez au Duc de Ferrare, quelque beſoin que ce Prince en eût alors : & tenant ſecrets les ordres qu'il avoit reçus du Roi, il menaça de ſe retirer, s'il n'étoit mieux ſecondé qu'il n'avoit été juſqu'alors. Il demanda de nouvelles aſſûrances pour le Traité de Ligue fait avec la France, & réduiſit ſes demandes à cette alternative, ſçavoir qu'on donnât en ôtage au Roi le fils du Duc de Paliano, ou bien qu'on lui livrât Perouſe, Ancone, & Civita-Vecchia. Il demanda de plus que le Pape fît des Cardinaux à la nomination du Roi, parce que dans la derniere Promotion qui avoit été aſſés nombreuſe, il n'y avoit eu de François que le ſeul Jean Bertrandi Garde des Sceaux.

Dans les Lettres du Cardinal Farneze à Araneghelle du 8. de Juillet 1557.

Le Pape fut effraïé de cette menace, & le Cardinal Caraffe ne le fut pas moins ; car n'aïant encore rien conclu avec le Duc d'Albe, il voïoit bien que, ſi le ſecours de France ſe retiroit, lui & toute ſa famille ſeroient à la merci des Eſpagnols. C'eſt pourquoi, pour appaiſer le Duc de Guiſe, il lui envoïa de quoi païer ſes Troupes ; les munitions furent plus exactement fournies, on fit quelques nouvelles levées de ſoldats, le Pape rappella de l'armée le Marquis de Montebello, avec qui le Duc ne pouvoit s'accorder, & il refuſa le Tribut preſenté de la part du Roi d'Eſpagne pour le Roïaume de Naples. Pour ce qui eſt des demandes, que le Duc de Guiſe avoit faites, quelque rudes qu'elles duſſent paroître, on promit de le ſatisfaire, & après quelques déliberations on mit le jeune fils du Duc de Paliano entre les mains du Maréchal Strozzi, qui le conduiſit à la Cour de France.

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 19. de Juin 1557.

Alors le Duc de Guiſe déclara au Pape qu'il avoit ordre de demeurer à ſon ſervice avec l'armée Françoiſe, mais comme elle étoit fort affoiblie par les maladies que les exceſſives chaleurs y cauſoient, il ſe trouva hors d'état de rien entreprendre ſur les frontieres du Roïaume de Naples, & fut contraint de ſe rapprocher de Rome, pour venir au ſecours de Segni, que

1557. Marc-Antoine Colonne assiegeoit à sept ou huit lieues de-là, & qui fut emporté d'assaut avant l'arrivée du Duc.

Paliano étoit aussi bloqué, & serré de fort près par Antoine Colonne. Le Duc d'Albe y marcha, pour le soûtenir, sur l'avis que le Duc de Guise s'avançoit dans la Campagne de Rome : & ce fut sur ces entrefaites qu'arriva une nouvelle, qui fit un grand changement dans les affaires. C'étoit celle de l'entiere défaite de l'armée Françoise auprès de saint Quentin, comparable par le grand nombre de Noblesse qui y perit, ou qui y fut prise, aux plus funestes journées, dont il soit fait mention dans notre Histoire, depuis que les Rois de la branche de Valois étoient sur le Thrône ; car ce fut la destinée de la plûpart de ces Princes, de signaler leur Regne par de semblables malheurs.

Il est rappellé d'Italie, & pourquoi.

La perte de cette bataille, qui mit le Roïaume dans un extrême danger, obligea le Roi à rappeller le Duc de Guise avec son armée ; & il eut ordre de l'excuser auprès du Pape, sur la necessité indispensable où il se trouvoit d'en user ainsi. Ces excuses furent fort mal reçues, & le Pape se trouva dans un extrême embarras ; mais sa fermeté, & la modération de Philippe II. à qui l'impatience d'aller prendre possession de ses Etats d'Espagne faisoit souhaiter la paix, l'en tirerent avec beaucoup plus d'honneur & d'avantage qu'il n'auroit osé esperer.

Le Cardinal Santafioré fut le premier qui annonça au Duc d'Albe une si heureuse nouvelle par son Secretaire Alexandre Placide, & il le pria en même-tems de concert avec le Pape, d'accorder la paix au saint Siege aux conditions qu'on avoit proposées dès l'année précedente au commencement de la guerre : mais le Duc d'Albe rejetta hautement cette proposition, & reprocha au Cardinal, qu'il s'oublioit de l'attachement qu'il avoit toûjours eu pour la Maison d'Autriche. Il lui manda qu'avant toutes choses, il vouloit que le Pape fît un aveu public de la faute qu'il avoit faite, de s'être ligué avec les ennemis de l'Espagne, & de l'injustice avec laquelle il avoit traité ceux qui la favorisoient, & que de plus, il remît en liberté tous ceux d'entre eux qu'il tenoit encore prisonniers, & les rétablit dans tous leurs biens & dans tous leurs honneurs.

Cette

1557.

Cette réponse aïant été portée au Pape, il repliqua qu'il periroit plûtôt, que de se soûmettre à des conditions si indignes de la Majesté Pontificale; mais pour ne rien omettre de ce qui pouvoit suspendre au moins la tempête qui le menaçoit, il chargea le Cardinal Trivulce qui étoit alors à Venise, d'engager cette République à interposer son autorité, pour lui procurer une paix honorable.

Il ne pouvoit prendre un meilleur moïen pour réussir; car les Venitiens s'étant fait depuis long-tems une maxime de politique qu'ils ont toûjours observée depuis, d'éloigner la guerre autant qu'ils le pourroient de l'Italie, & de la maintenir en paix, ne pouvoient manquer d'emploïer leurs bons offices en faveur du Pape, pour éteindre celle-ci.

La chose leur fut d'autant plus facile, que le Roi d'Espagne aussi-tôt après sa victoire, leur avoit envoïé François de Valence Commandeur de Malte, pour leur en faire part, & les assûrer qu'il ne prétendoit point se servir d'un si favorable évenement pour accroître ses Etats en Italie; qu'il étoit prêt à faire la paix avec le Pape, & de lui restituer tout ce qui avoit été pris sur lui, dès qu'il seroit en disposition d'accepter cette offre à des conditions raisonnables. Sur quoi le Senat députa au Duc d'Albe Francisque Frumento, un des Secretaires de la République, pour l'engager à suspendre les hostilités.

Dans la vie du Cardinal Commendon.

Le Duc de Florence qui regardoit aussi la paix, comme un moïen necessaire pour affermir sa nouvelle domination, n'agit pas moins fortement de son côté pour le Pape: mais le Duc d'Albe qui n'étoit pas encore assés instruit des veritables intentions du Roi son maître, paroissoit inflexible. Peu s'en fallut même qu'il ne surprît Rome dans ce tems-là; & il ne manqua son coup, que par un excès de prudence, sur quelques faux soupçons qu'il eut que son entreprise étoit découverte.

Cependant l'autorité des Médiateurs, & la crainte qu'il eut d'en faire des ennemis, le firent condescendre à une conference avec le Cardinal Caraffe & les Cardinaux Santafioré & Vitelli. Elle se tint le huitiéme de Septembre à Caves, place qui appartenoit aux Colonnes.

Conference pour la paix entre la Cour de Rome & celle d'Espagne.

Palavicin Hist. Conc. Trid. l. 14 c. 14.

Ex Archivis Borghesiorum.

Comme le Duc d'Albe avoit reçu de nouveaux ordres du

Conditions du Traité.

Roi d'Espagne, qui vouloit se faire honneur de sa pieté &
1557. de sa génerosité envers le Pape, un double Traité fut conclu sans beaucoup de peine : l'un fut public, & l'autre demeura secret ; & le Pape dut être parfaitement content de tous les deux, mais sur tout du premier.

Il y fut arrêté que le Duc d'Albe viendroit à Rome, pour rendre au Pape de la part du Roi son maître, les soûmissions & les respects que les Princes Chrétiens ont coûtume de rendre au Vicaire de Jesus-Christ ; que le Pape les recevroit avec la bonté & l'honnêteté que meritoit un si grand Roi ; qu'il renonceroit à la Ligue faite avec la France, & promettroit de reprendre la qualité de Pere commun ; que le Roi Catholique rendroit au saint Siege toutes les places qui lui avoient été enlevées, dont on raseroit seulement les fortifications qui y avoient été faites de nouveau ; qu'on pardonneroit de part & d'autre à ceux qui avoient pris parti, soit pour le Pape contre le Roi d'Espagne, soit pour le Roi d'Espagne contre le Pape : mais on excluoit de cette grace Antoine Colonne & Ascagne Corneo qui demeureroient excommuniés tant qu'il plairoit au Pape ; que la forteresse de Paliano en l'état où elle étoit, seroit mise en séquestre entre les mains d'un Commandant neutre, pour la garder aux conditions dont le Cardinal Caraffe & le Duc d'Albe conviendroient entre eux.

L'autre Traité secret n'étoit gueres different de celui-ci, que sur l'article de la forteresse de Paliano, dont le Roi d'Espagne se reservoit le pouvoir de raser les fortifications, à condition de dédommager dans l'espace de six mois le Comte de Montorio, qui portoit le titre de Duc de Paliano ; que si le dédommagement ne s'en faisoit point dans cet espace de tems, elle lui seroit rendue après qu'on en auroit rasé les fortifications ; que s'il y avoit quelque difficulté sur le dédommagement, la chose seroit remise à l'arbitrage des Venitiens ; qu'ensuite le Roi d'Espagne pourroit ceder cette Place à qui il voudroit, pourvû que ce ne fût point à un ennemi du Pape. Par où l'on donnoit l'exclusion sur-tout à Marc-Antoine Colonne.

Quand le Traité parut tout le monde en fut surpris, tant il étoit avantageux & honorable au Pape, eu égard à la fâcheuse situation où il se trouvoit. Peu de jours après le

1557.

Duc d'Albe arriva à Rome, & fut reçu du Pape avec toute l'honnêteté possible. Il y répondit par des complimens de la part du Roi son maître également obligeans. Le lendemain le Pape tint Consistoire, & il fut résolu entre autres choses, qu'il envoïeroit incessamment deux Legats, l'un au Roi de France, & l'autre au Roi d'Espagne, pour travailler à faire la paix entre ces deux Princes. Le Cardinal Trivulce qui étoit Evêque de Toulon, fut destiné pour la France, & le Cardinal Caraffe pour les Païs-Bas, où il se flatoit fort vainement, d'obtenir du Roi d'Espagne, pour lui & pour sa famille, les grands avantages qu'il avoit esperé du Roi de France.

Dans les Actes Consistoriaux du 20. de Septembre 1557.

Le matin du jour même que le Duc d'Albe arriva à Rome, le Duc de Guise en étoit parti; & après avoir mis sa meilleure Infanterie sur les galeres de France à Civita-Vecchia, envoïé quelques Compagnies au Duc de Ferrare, pour résister au Duc de Parme & aux autres partisans de la Maison d'Autriche, & donné le reste de l'armée au Duc d'Aumale qui fut chargé de la conduire par terre en France, il partit en poste pour se rendre à la Cour. Il la trouva dans une extrême consternation, par la perte de la bataille de saint Quentin. Je raconterai ce triste évenement, après avoir touché ce qui se passa durant cette Campagne sur les frontieres des Païs-Bas.

Campagne des Païs-Bas.

Thuanus, Belcarius, Bellefo.est. Haræus. &c.

Dès que le Roi se fut résolu à rompre avec l'Espagne, en envoïant une armée au Pape, il pensa à commencer la guerre aux Païs-Bas, par la surprise de quelques places importantes. L'Amiral de Coligni qui commandoit en Picardie, eut ordre de le faire. Il s'avança la veille des Rois la nuit fort secretement jusqu'aux murailles de Douai, où l'on ne s'attendoit à rien moins; & son entreprise auroit infailliblement réussi, si une femme de la Ville passant par hazard vers l'endroit où l'on alloit planter les échelles, n'eût donné l'allarme, & réveillé les soldats & les Bourgeois, qui n'avoient songé ce soir-là qu'à faire grande chere. Ils accoururent de toutes parts sur les murailles: l'Amiral se voïant découvert se retira; mais ne voulant pas que sa peine fût entierement perdue, il rabattit sur la petite ville de Lens, qu'il força, saccagea, & brûla; & après avoir fait encore quelques

1557.

courses dans l'Artois, il renvoïa ses Troupes dans leurs quartiers.

[illegible] de la [illegible] contre l'Espagne.

Sur le grand bruit que le Roi d'Espagne qui étoit alors à Bruxelles, fit de cette entreprise, Charles de Marillac Archevêque de Vienne dressa par ordre du Roi un Manifeste, pour montrer qu'il n'en avoit usé de la sorte, que par représailles, & que les Espagnols avoient déja fait plusieurs infractions du Traité de Treve. Il y marqua entre autres choses, qu'en voulant surprendre Douai, on ne l'avoit fait que sur l'exemple du Comte de Mege Gouverneur du Luxembourg, qui avoit corrompu quelques soldats de la garnison de Metz, pour lui livrer la place; que le Comte de Barlemont avoit formé un pareil dessein sur Bordeaux; que l'une & l'autre conspiration avoient été avouées par ceux qui étoient de l'intelligence, & qui en avoient été punis; & qu'on avoit découvert le dessein des Espagnols, d'empoisonner tous les puits de Mariembourg, pour en faire perir la garnison. On s'y étendoit fort au long sur leur indigne procedé à l'égard du Maréchal Charles de la Marck fait prisonnier à la prise de Hedin. Tous les prisonniers par le Traité de Tréve devoient être relâchés de part & d'autre; mais ce Seigneur haï mortellement des Espagnols, parce que sa famille étoit depuis très-long-tems fort attachée à la France, avoit été traité durant sa prison avec une extrême cruauté. On l'avoit mis au Château de l'Ecluse dans une espece de cage, sans qu'il lui fût permis d'avoir seulement un de ses domestiques pour le servir. Dès que la Tréve & l'article de l'échange des prisonniers avoient été conclus, la Duchesse de Bouillon sa femme obtint un sauf-conduit pour l'aller voir; mais étant arrivée à l'Ecluse, elle ne put parvenir à lui parler qu'elle n'eût fait auparavant serment de païer sa rançon, au cas qu'avant le terme fixé pour le païement, il mourût de la maladie dont il étoit attaqué. Il mourut effectivement en arrivant à Guise; & toutes ces précautions prises par les Espagnols, jointes au refus qu'ils firent de permettre que le Medecin de la Duchesse le servît, les firent soupçonner de l'avoir empoisonné avant sa délivrance.

Par toutes ces raisons & par quelques autres, on prouvoit dans le Manifeste que c'étoient les Espagnols qui avoient les

prémiers violé la Tréve, & que l'entreprise faite par l'Amiral sur Douai, n'étoit qu'une revanche du côté des François pour tant d'infractions. Quoi qu'il en soit, car les Princes ont toûjours dans ces occasions des excuses en reserve pour se disculper dans le public, la guerre se fit fort foiblement sur la frontiere des Baïs-Bas pendant le printems & au commencement de l'été, parce qu'on n'étoit pas encore prêt ni de part ni d'autre. Ce fut alors que le Roi fit fortifier Rocroi à l'entrée de la forêt d'Ardennes, pour soûtenir son ancienne conquête de Mariembourg, ne doutant pas que les ennemis ne commençassent la guerre par le siege de cette place. 1557.

La Reine d'Angleterre déclare la guerre au Roi.

Cependant le Roi d'Espagne faisoit venir des Troupes de toutes parts aux Païs-Bas, & l'on fut assés étonné à la Cour lorsqu'au commencement du mois de Juin on vit arriver à Reims où le Roi étoit, un Heraut d'Armes, pour lui déclarer la guerre de la part de Marie Reine d'Angleterre.

On reconnut alors la sagesse des conseils du Connétable, & avec combien de raison il s'étoit opposé à la nouvelle guerre d'Italie, qui causoit une excessive dépense, & une diversion de troupes dont on auroit eu alors grand besoin pour empêcher l'entrée des Espagnols en Picardie. On s'étoit persuadé que l'Angleterre ne déclareroit point la guerre à la France, tant parce qu'une des conditions que les Anglois avoient mises dans le Traité de mariage du Roi Philippe avec leur Reine, étoit qu'elle n'entreroit point dans les querelles de la Maison d'Autriche, que parce que l'autorité de cette Princesse n'étoit pas encore trop bien affermie dans son Etat, qu'elle avoit à craindre une diversion du côté de l'Ecosse, & que le Roi d'Espagne n'étoit nullement aimé des Anglois, qui en parloient avec mépris, & ne le nommoient jamais Roi d'Angleterre, mais seulement le mari de la Reine. Nonobstant tout cela les intrigues d'Espagne prévalurent, & ranimerent l'ancienne aversion des Anglois contre la France.

Forces des Espagnols, & des Anglois.

Sur la fin de Juillet l'armée d'Espagne sous les ordres d'Emmanuel Philbert Duc de Savoye, s'assembla à Givet vis-à-vis de Charlemont; & elle se trouva quelque tems après forte de cinquante mille hommes de pié & de treize mille chevaux, quand onze à douze mille Anglois l'eurent jointe.

1557.

Le Duc aïant passé la Meuse, tint quelques jours le Roi & les Generaux François en suspens par diverses marches, paroissant tantot menacer Mariembourg, & tantôt Rocroi. Il tourna enfin du coté de Guise; il campa pendant trois jours devant cette Ville, & on ne fit nul doute qu'il ne l'assiegeât; mais aïant détaché subitement toute sa Cavalerie legere, il l'envoïa investir saint Quentin, & la suivit aussitôt après.

Ils assiegent saint Quentin.

Cette Ville assés forte pour ce tems-là, étoit d'ailleurs très-peu fournie de troupes, parce qu'on avoit crû d'abord que l'ennemi entreroit en Champagne, & depuis on avoit pensé à la défense de Guise plus qu'à tout le reste. De Breuil Gentilhomme Breton étoit Gouverneur de saint Quentin. Il n'avoit d'Officiers considerables pour le seconder, que Charles de Teligni, qui commandoit la Compagnie des hommes d'armes de Monsieur le Dauphin, & les habitans effraïés ne lui paroissoient pas fort disposés à se bien défendre.

L'Amiral de Coligni jugea le danger assés pressant pour ne se pas ménager en une telle rencontre, & crut qu'étant Gouverneur de la Province, il étoit de son honneur de tout hazarder pour sauver cette place. Il partit de Pierrepont le second jour d'Août accompagné des Sieurs de Jarnac, de Miraumont, de Tenelles, d'Achisson Ecossois, ausquels se joignirent en chemin les Capitaines saint André & Rambouillet, & marcha pour se jetter dans saint Quentin avec sa Compagnie de Gendarmes, celle du Comte d'Aran Ecossois, celle de la Faïette, & celle de Jarnac, quelques Cornettes de cavalerie legere, & peu d'Infanterie. Il força un quartier des ennemis, & passa avec environ le tiers des troupes qu'il menoit, le reste aïant été coupé & obligé de se retirer.

Memoires de l'Amiral de Coligni.

La présence de l'Amiral rassura un peu les esprits; & après qu'on lui eut rendu un compte exact de l'état de la Place, il fit une sortie pour reprendre le fauxbourg d'Ile au-delà de la riviere de Somme, ce qui lui réussit; mais une seconde sortie fut moins heureuse par la perte de Teligni qui demeura blessé à mort sur la place. L'Amiral qui l'estimoit beaucoup, alla lui-même le chercher à la tête de quelques Gendarmes, & le ramena dans la Ville, où il mourut une heure après. L'Amiral qui n'avoit pas repris le fauxbourg à dessein de le

garder long-tems, mais ſeulement pour retarder quelques jours les Eſpagnols, voïant qu'ils penſoient à le reprendre, fit tenir tout prêt pour le brûler; & dès qu'ils s'approcherent pour l'attaquer, il y fit mettre le feu.

1557.

Cette précaution ne laiſſa pas d'être cauſe d'un grand malheur; car comme dans le même-tems on vuidoit un magaſin de poudre voiſin du fauxbourg, quelques étincelles aïant été portées juſques-là par le vent, le feu prit aux caques, qui en crevant tuerent quarante hommes, & firent une grande bréche à la muraille; mais l'incendie du fauxbourg, & le bruit qui ſe faiſoit alors cacha cet accident aux ennemis, & la bréche fut reparée avec une promptitude merveilleuſe, par les ſoins de Jean Varlet Sieur de Gibercourt Maire de la ville.

La popeliniere l. 4.

Thuanus l. 19.

Le Connétable qui avoit aſſemblé ſon armée à Attigni s'étoit avancé juſqu'à la Fere; mais n'aïant pas plus de vingt-deux mille hommes de pié & de ſix mille chevaux, il n'etoit pas en état de ſecourir la Place par une attaque du camp ou par une bataille. C'eſt pourquoi toute ſon eſperance etoit dans la réſiſtance de la garniſon, qu'il vouloit par cette raiſon rendre la plus nombreuſe qu'il lui ſeroit poſſible.

Memoires de Tavanes.

Il ſçut par ſes eſpions qu'un quartier du Camp qu'on deſtinoit aux Anglois qui etoient ſur le point d'arriver, n'etoit pas ſi garni que les autres: & il eſpera pouvoir faire encore entrer par-là quelque ſecours. Il donna deux mille Fantaſſins au Sieur Dandelot frere de l'Amiral de Coligni, pour cette tentative; & afin de lui faciliter le paſſage, il répandit aux environs du Camp pluſieurs eſcadrons de Gendarmerie & de Cavalerie legere, qui avoient ordre d'eſcarmoucher & de donner l'allarme en divers endroits. Dandelot ſe préſenta en même-tems pour forcer le quartier; mais les ennemis aïant été avertis de ſa marche par quelques déſerteurs Anglois de l'armée de France, il trouva là un gros corps d'Infanterie qui le reçut avec beaucoup de bravoure, le repouſſa & l'obligea à faire retraite, après avoir laiſſé ſur la place une bonne partie de ſes ſoldats.

Les ennemis cependant avançoient leurs travaux, ſur-tout vers la porte de Remicourt, d'autant plus aiſément, que l'Amiral aïant avec lui beaucoup de Gendarmerie, avoit

1557. très-peu d'Arquebusiers & peu d'arquebuses, & que faute de cela, il ne pouvoit faire un grand feu. Les troupes Angloises arriverent sur ces entrefaites, & le Camp dans peu de tems alloit être si bien fermé, qu'il seroit impossible que rien y entrât.

Mesures des François, pour tâcher d'y jetter du secours.

L'Amiral dans cette extrémité imagina un expedient, qui fut de faire travailler à force par les Bourgeois & par la garnison dans le peu de tems qu'il avoit, à des saignées dans le marais qui est du côté du fauxbourg d'Ile, entre la Fere & la riviere de Somme, & à en combler plusieurs fossés les plus proches de la Ville. Il reconnut quelques endroits par où l'on passoit en Eté au travers des marais, & envoïa au Connétable une instruction exacte sur tout cela, pour l'engager à tenter encore de faire passer par-là quelque Infanterie dans la Ville. Il y avoit un ruisseau ou saignée d'eau peu large, mais assés profonde, qui couroit au milieu du marais. Il avertit le Connétable qu'il feroit tenir des bateaux prêts pour la faire passer aux troupes qu'il envoïeroit, & que l'aïant passée, elles pourroient gagner aisément les fossés de la Ville; qu'au reste les ennemis qui croïoient le marécage impraticable, avoient de ce côté-là peu de Troupes, & qu'il ne seroit pas impossible de les forcer.

Le Connétable aïant reçu cet avis, résolut de le suivre pour peu qu'il y eût d'esperance de réussir. Il voulut s'instruire par lui-même de la situation des lieux; & le huitiéme d'Août il vint jusqu'au village d'Essigni avec deux mille chevaux & quatre mille fantassins. De-là il avança avec le Prince de Condé, le Duc de Nevers, & quelques autres Officiers des plus experimentés de l'armée, jusqu'à une petite éminence, du pié de laquelle le marécage s'étend vers la Ville.

Les ennemis, ainsi que je l'ai déja dit, croïoient le passage de ce côté-là si impossible, que le Connétable n'y trouva ni corps de garde, ni sentinelles; & lui & toute sa troupe s'étant cachés derriere des haïes, il envoïa le Baron de Fumet & quelques autres pour reconnoître la largeur du ruisseau & les sentiers dont on lui avoit parlé. Il jugea sur leur rapport que la chose étoit faisable. Il fit passer un de ses gens dans la Ville, & promit à l'Amiral que le dixiéme du mois jour de saint Laurent, il se rendroit au lieu marqué à quatre heures du

du matin, & lui ordonna de tout préparer de son côté pour le passage du secours. Ensuite il retourna à la Fere, où le Maréchal de Saint André arriva de la Cour le lendemain. 1557.

Le Connétable proposa son dessein dans le Conseil de Guerre, & la résolution où il étoit de marcher avec toute l'armée vers saint Quentin pour faire passer le secours, tandis qu'il donneroit l'allarme au Camp des Espagnols.

Le Maréchal de Saint André ne fut pas d'avis qu'on y conduisît toute l'armée. Il representa que la retraite seroit très-difficile en présence des ennemis plus forts de deux tiers que les François; qu'elle ne se pourroit faire qu'avec beaucoup de lenteur, à cause de l'Infanterie, de l'artillerie & des bagages; que le Duc de Savoye habile Capitaine comme il étoit, aïant l'avantage du nombre & de très-bonnes Troupes, n'oublieroit rien pour engager une bataille, dont la perte exposeroit le Roïaume à un extrême danger; que le coup essentiel étant de jetter au plutôt de l'Infanterie dans la place, il ne falloit y conduire que celle qu'on y vouloit faire entrer, & qu'il suffiroit de la faire escorter par un gros corps de Cavalerie, qui se retireroit sans peine dès que l'Infanterie auroit gagné le marécage.

Le Connétable que sa fierté naturelle rendoit incapable d'un bon conseil, quand il avoit une fois pris son parti, reprit la parole avec hauteur, & dit au Maréchal d'un air dedaigneux, qu'il pouvoit se reposer sur lui de ce qu'il conviendroit de faire pour le bien de l'Etat; que c'étoit à lui de juger s'il étoit à propos ou de donner la bataille ou de ne la pas donner; & s'il étoit question de l'éviter, il devoit s'en rapporter à son experience pour en trouver les moïens. Une telle réponse ota la liberté à tous les Generaux de parler selon leur sentiment, & la politique leur fit approuver tout d'une voix celui du Connétable.

Il se mit en marche de grand matin le jour de saint Laurent; & au lieu d'arriver à quatre heures, comme il l'avoit promis à l'Amiral, il ne parut qu'à neuf à la vûe de saint Quentin. Après tout le Duc de Savoye étoit si mal servi en espions, qu'il fut surpris. Deux Compagnies d'Espagnols qui étoient postées dans un moulin à quelque distance de son quartier, furent enlevées, & le Connétable aïant fait venir quelques

Ils surprennent le Camp des ennemis.

1557.

pieces de canon, commença à foudroïer le Camp de telle violence, qu'il le mit en desordre : la tente du Duc même fut abattue, & lui contraint de se sauver au quartier du Comte d'Egmont, sans avoir eu seulement le tems de prendre ses armes.

Jettent cinq cens hommes dans la Place, en aïant perdu un plus grand nombre.

Durant ce desordre du Camp ennemi, Dandelot entra dans le marais avec l'Infanterie qu'il devoit conduire dans la place. La chose s'executa avec beaucoup de précipitation & peu d'ordre, parce que le canon du fauxbourg d'Ile dont les Espagnols s'étoient rendus maîtres, tirant sans cesse sur le marécage, faisoit que les soldats se pressoient de traverser la saignée d'eau : les bateaux trop chargés s'embourberent, & ne purent assés promptement être remis à flot pour passer le reste des soldats. Chacun tâchoit de gagner la Ville par où il pouvoit : plusieurs enfoncerent dans le marais & s'y noïerent, de sorte qu'il n'y en eut que cinq cens qui arriverent à la Place avec Dandelot, & les autres en plus grand nombre furent tués par le canon, ou perirent dans les eaux.

Commentaires de Rabutin.

Cependant le Duc de Savoye s'étant reconnu, & aïant assemblé sa Cavalerie, la mit en bataille pour venir attaquer le Connétable. Il avoit un grand circuit à faire à cause de l'étendue du marécage, & il falloit passer un gué & quelques défilés au-delà. Le Connétable qui avoit prévû qu'il ne pourroit venir à lui que par-là, avoit fait occuper ce passage par une Compagnie de Cavalerie Allemande du Rhingrave, armée de pistolets. Des Fantassins auroient été plus propres à le garder avec l'arquebuse ; mais c'etoit les exposer à une entiere défaite, s'ils eussent été une fois forcés, au lieu que de la Cavalerie en se débandant pouvoit aisément rejoindre le corps de l'armée. On le blâma dans la suite de n'y avoir pas mis des Arquebusiers à cheval plus capables d'arrêter les ennemis, en tirant de plus loin, que des Pistoliers, ainsi qu'on appelloit alors les Cavaliers qui se servoient de pistolets.

Le Duc de Savoye fit marcher de ce côté-là Lamoral Comte d'Egmont avec deux mille chevaux. Dès qu'on l'apperçut de loin, le Connétable envoïa le Duc de Nevers avec sa Compagnie de Gendarmes & celles de Curton d'Aubigni & de Vassé, pour soûtenir les Pistoliers : mais il ne put arriver assés tôt, le passage fut forcé au premier choc, & le Comte d'Eg-

mont avoit déja mis une partie de sa Cavalerie en bataille, après avoir passé le défilé. 1557.

Le Duc de Nevers auroit été d'avis de charger le Comte d'Egmont, avant qu'il eût gagné plus de terrein, & que le reste de ses Troupes eut passé : mais il avoit défense expresse de s'engager, le Connétable voulant éviter la bataille, & commençant à faire sa retraite, qu'il n'avoit déja que trop retardée. Ce fut alors que s'adressant fort embarrassé au Capitaine d'Oignon, vieux Officier & Lieutenant de sa Compagnie d'hommes d'armes, il lui dit : *Bon homme, que faut-il faire ? Je n'en sçai rien,* repartit d'Oignon : *mais il y a deux heures que je le sçavois bien.* C'est que d'abord qu'ils furent arrivés à la vue de saint Quentin, il lui avoit conseillé de faire dès-lors défiler vers la Fere, l'Infanterie, le gros canon, & le bagage, lui prédisant que s'il differoit, il en seroit embarrassé.

Daubigné l. 1. c. 10.

Le Duc de Nevers en suivant ses ordres, évita le Comte d'Egmont, & alla se joindre au Prince de Condé, qui étoit avec la Cavalerie legere au moulin, d'où on avoit d'abord chassé les Espagnols : & tous deux en bon ordre allerent se réünir au Connétable, qui reprenoit le chemin de la Fere avec l'Infanterie & quelque Cavalerie.

Et sont battus dans leur retraite par le Duc de Savoye.

Cependant le Duc de Savoye aïant fait passer les défilés, dont j'ai parlé, à toute sa Cavalerie, l'avoit étendue à droite & à gauche, & suivoit le Connétable, qui se retiroit en bon ordre & au petit pas. Sa bonne contenance faisoit déliberer les ennemis, s'ils l'attaqueroient, lorsque la peur aïant saisi les vivandiers, les goujats, & d'autres semblables gens, qui suivent les armées, ils commencerent à fuir au travers des bataillons & des escadrons, parmi lesquels le bagage étoit encore mêlé, parce qu'on n'avoit pû jusques-là faire assés de diligence, pour lui faire gagner la tête des troupes, où il devoit avoir sa place durant la retraite.

Montluc en raisonnant sur cette journée dans le troisiéme livre de ses Commentaires, remarque une faute du Connétable, qui fut de n'avoir pas laissé au Maréchal de Saint André qui étoit à l'arriere-garde, seulement quatre cens Arquebusiers à pié, pour arrêter le Comte d'Egmont, qui n'avoit point encore d'Infanterie : & il prétend qu'en exposant cette troupe on auroit sauvé le reste de l'armée, par le feu

1557. que ces fantassins auroient fait sur la cavalerie du Comte ; que ce feu l'auroit retardé, & empêché de s'appercevoir du desordre des vivandiers & du bagage, & que le Connétable n'aïant pas encore une heure de chemin à faire, pour gagner une forêt, il y auroit jetté son Infanterie, dont il auroit sauvé la plûpart, & se seroit retiré en doublant le pas à la Fere avec toute sa Cavalerie. Ce fut effectivement ce desordre des vivandiers & du bagage, qui détermina le Comte d'Egmont à charger ; car aïant envoïé au Duc de Savoye, pour l'avertir que les François commençoient à changer leur retraite en fuite, il en reçut la permission de profiter de l'occasion favorable, & de commencer l'attaque.

Il donna avec ses deux mille chevaux sur une des aîles de l'armée Françoise, dans le même-tems qu'Ernest & Henri Ducs de Brunswik avec mille Arquebusiers à cheval, soutenus par mille Gendarmes sous les ordres de Philippe de Montmorenci Comte de Horne, chargerent l'autre aîle, & que le Prince Ernest de Mansfeld avec les Comtes de d'Hocstrat & de Lalain attaquerent l'arriere garde par le centre.

L'assaut fut si rude, que la cavalerie Françoise, qui composoit toute cette arriere-garde, plia de tous cotés. Le Duc de Nevers, qui avec quelques escadrons faisoit l'aîle gauche du corps de bataille, voulut s'avancer, pour soûtenir la partie de l'arriere-garde la plus proche de lui : mais en sortant d'un vallon où il étoit pour gagner la hauteur, il fut rencontré par les fuïards, qui rompirent toute sa troupe, & le contraignirent à se sauver lui-même avec très-peu de ses Cavaliers après avoir fait d'inutiles efforts pour le ralliement, & reçû plusieurs coups de feu sur ses armes.

Nonobstant la défaite de l'arriere-garde, le Connétable continuoit son chemin en bataille avec l'Infanterie, & faisoit si bonne contenance, que la Cavalerie ennemie n'osa l'enfoncer, jusques à ce que le Duc de Savoye aïant fait venir du canon, la fit attaquer entre Essigni & Liserolles en un lieu nommé Blancheface, où l'artillerie la mettant en pieces, elle ne put plus tenir & fut mise en une entiere déroute.

Perte qu'ils firent en cette occasion.

Dans ce combat, qui à compter depuis les premieres escarmouches dura quatre heures, & depuis la charge que fit le Comte d'Egmont, seulement demi-heure, ainsi que le rap-

porte un fameux Capitaine *, qui y fut pris, deux mille cinq cens hommes de l'armée de France, & selon d'autres, quatre mille demeurerent sur le champ de bataille. Presque tout ce qui resta en vie de l'Infanterie fut pris, avec le bagage, les drapeaux, & le canon, dont seulement deux pieces furent sauvées par la diligence du Sieur de Bourdillon. Les ennemis après que le Comte d'Egmont eut passé les défilés, pour attaquer l'arriere-garde, ne perdirent pas plus de quatre-vingts hommes, & entre autres le Comte de Pielberg, le Baron de Brederode, & le Comte de Valdec. Mais ce qu'il y eut de plus funeste pour l'Etat dans cette défaite, fut la mort, ou la prise d'une infinité de personnes de qualité & d'autre noblesse. Jean de Bourbon Duc d'Anguien frere du Prince de Condé, aïant d'abord eu son cheval tué sous lui, & étant remonté sur un autre, fut blessé à mort d'un coup de pistolet en retournant à la charge. Il fut pris, & conduit au Camp ennemi, où il expira en y arrivant. François de la Tour Vicomte de Turenne, la Roche du Maine le fils, Claude de Roche-chouart de Chandenier, Guron, de Goulenes, Saint Gelais, de Pluvaux, de Pontdormi, Michel de Gassion, & Hugues son frere qui commandoit les Gendarmes du Connétable, & six cens autres Gentilshommes demeurerent sur la place. Leonor Duc de Longueville, Louis de Gonsague frere du Duc de Mantoue, le Maréchal de Saint André, le Rhingrave, Vassé, Curton, de la Roche du Maine le pere, François Comte de la Rochefoucault, Aubigni, Jean Gontaud de Biron, Rochefort, la Chapelle Biron, du Bellai, Saint Eran, la Vernade, de Moui, de Montreuil, Molinoux, de Touarsai, de Monsalès, de Resai, de Fumet, Gabriel de Montbron fils du Connétable, la Noue, de Touars, Marcei, Bussai, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes au nombre de trois cens furent pris. Louis de Bourbon Duc de Montpensier voïant enlever son Guidon après la mort de Chandenier, qui le portoit dans la bataille, se fit jour l'épée à la main au travers des ennemis, atteignit celui qui l'enlevoit, le tua, & reprit le Guidon : mais investi de toutes parts, il fut contraint lui-même de se rendre. Enfin le Connétable blessé à la hance, combattant comme un lion, & ne cherchant qu'à perir, pour ne pas survivre à sa défaite, & au danger où

1557.

* La Noue dans ses Discours Politiques & Militaires.

il avoit mis le Roïaume, fut ſaiſi & arrêté, & mit par ſa priſe le comble à la gloire du Duc de Savoye, dont la victoire ne pouvoit être plus complete.

1557.

Eloge que le Duc de Savoye en reçut du Roi d'Eſpagne.

Ce Prince aïant campé au Champ de bataille, ramena ſes troupes victorieuſes à ſon Camp devant ſaint Quentin, où le Roi d'Eſpagne ſe rendit quelques jours après. Il y fut reçu avec les acclamations de joie, que meritoit une victoire, dont il étoit uniquement redevable à ſon bonheur & à la conduite de ſes Generaux; car ſe contentant de ſe rendre illuſtre entre les Princes de ſon tems par ſa ſageſſe, il ne prétendit jamais à l'éloge de la bravoure, ni à l'honneur de gagner des batailles. Le Duc de Savoye voulant lui prendre la main pour la baiſer, le Roi la retira, en lui diſant : *C'eſt à moi à baiſer les vôtres, dont une ſi belle victoire eſt l'ouvrage* : Et pour lui faire connoître que c'étoit à lui qu'il ſe tenoit redevable d'un ſi grand avantage, il lui fit preſent des drapeaux qui avoient été pris en grand nombre ſur les François : & le Duc les envoïa depuis à l'Egliſe de Notre-Dame de Nice.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Le Duc avoit eſperé après la défaite de l'armée Françoiſe que la Ville capituleroit : mais l'Amiral aïant relevé le courage des ſoldats, qu'une ſi fâcheuſe nouvelle avoit conſternés d'abord, réſolut avec eux de s'enterrer ſous les ruines de la place, & fit paroître plus de fermeté que jamais. Il reçut encore un ſecours de ſix vingts hommes, que Saint Simon & Chaſtelus firent paſſer la nuit au travers du Camp ennemi aux dépens de ſix vingts autres qui y furent taillés en pieces, durant que leurs compagnons ſe jettoient dans la place.

Suite du ſiege de ſaint Quentin.

Le Duc ne fit pas grand feu de ſon canon pendant quelques jours, ſe contentant de pouſſer ſes tranchées, qu'il conduiſit juſqu'au foſſé, & il attacha le mineur en pluſieurs endroits. Saint Remi excellent Ingenieur, qui avoit ſi utilement ſervi au ſiege de Metz ſous les ordres du Duc de Guiſe, retardoit fort leurs travaux, faiſant par tout des contremines, réparant & retranchant les bréches avec tout l'art & toute l'adreſſe poſſible.

Mais auſſi-tôt après l'arrivée du Roi d'Eſpagne, les batteries aïant été bien établies ſur le bord du foſſé, on battit la place avec une extrême furie de toutes parts, & en peu de jours il y eut onze grandes bréches à la muraille.

La descente du fossé aïant été faite en plusieurs endroits, Saint Remi dit à l'Amiral qu'il étoit à bout, & qu'ils alloient être incessamment emportés, étant impossible de défendre tant de bréches avec huit cens hommes qui lui restoient : mais l'Amiral s'opiniâtra à soûtenir l'assaut ; quoi qu'il en dût arriver. Il partagea la défense entre ses plus braves Officiers, & se chargea de celle de la plus grande bréche, où les ennemis pouvoient monter avec le plus de facilité. Ils firent jouer trois mines sous le rempart, qui ne réussirent pas, & l'Amiral dès la nuit suivante fit assés bien réparer les ruines qu'elles avoient faites. 1557.

Enfin le vingt-septiéme d'Août les ennemis donnerent un assaut general à toutes les bréches. Il fut soûtenu avec toute la bravoure possible, & les ennemis y perdirent beaucoup de monde.

Durant qu'on se battoit, & que l'Amiral exposé au plus grand feu donnoit ordre par tout avec une présence d'esprit merveilleuse, il fut averti que les ennemis entroient sur les remparts par les ruines d'une Tour, où l'on n'avoit pas crû qu'ils pussent entreprendre de monter. Trois Enseignes d'Espagnols s'étoient coulées de ce côté-là, & les soldats avoient avec beaucoup de peine grimpé un à un sur le haut de la Tour. Ils s'étoient jettés de-là sur le rempart, & s'en étoient rendus maîtres en cet endroit. Ce poste, dès que les ennemis y parurent, avoit été lâchement abandonné par le Guidon des Gendarmes de Monsieur le Dauphin, qui étoit chargé de le garder. L'Amiral y courut aussi-tôt accompagné seulement de trois Officiers & d'un Page, n'osant dégarnir la bréche qu'il défendoit. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il fut investi de toutes parts, & obligé de se rendre. Il fut conduit à Alonzo de Casere Mestre de Camp des vieilles bandes Espagnoles, qui le fit mener à sa tente.

La ville est prise d'assaut.

Memoires de l'Amiral de Coligni.

Les Espagnols entrés par ce quartier commencerent à crier, *Vive Espagne.* Ce cri & la prise de l'Amiral répandirent par tout la terreur : la plûpart des autres bréches furent emportées : il n'y eut que Dandelot, la Faïette, & le Capitaine Soleil, qui défendirent celles où ils étoient, près d'une heure après que les Espagnols eurent forcé les autres. On fit d'abord main-basse sur tous ceux qui parurent sur le rempart ; mais

Lettre de l'Amiral au Roi.

1557. dès que le Duc se fut vû maître de la place, il fit cesser le carnage. Dans cet assaut furent tués la Faïette le fils, les Capitaines Oger, Vignes, l'Estang, Gourdes, Sallevert, de Vic, la Barre, & quelques autres. Tout le reste fut fait prisonnier; & de ce nombre furent les Capitaines de Breuil Gouverneur de la Place, Rambouillet, Saint André, Lignieres, Soleil, Saint Romain, de la Garde, Jarnac, Saint Remi, de Humes, Cusieux, Moulins & Dandelot, qui trouva moïen de s'échapper de la tente où l'on le gardoit, & aïant passé au travers du marais, se sauva à Ham.

Et abandonnée au pillage.

La Ville fut abandonnée au pillage: & comme elle étoit très-riche par le grand commerce des habitans, le soldat y fit un grand butin.

Telle fut la fin du siege de saint Quentin, qui fit un grand bruit par toute l'Europe, & dont la suite ne répondit pas aux esperances, que les ennemis de la France en avoient conçues. On raconte que Charles V. aïant entendu dans sa retraite de Saint Juste le détail de la bataille, que son fils avoit gagnée, demanda au courier, si le Roi d'Espagne étoit à Paris, faisant entendre par-là que, s'il n'y étoit pas encore, il n'avoit pas sçû profiter de sa victoire. Et effectivement plusieurs Capitaines de l'armée Espagnole après cette journée, furent d'avis que le Duc de Savoye, au lieu de retourner au siege, prît sa marche vers cette Capitale, parce qu'il n'y avoit sur le chemin aucune ville capable de tenir devant une armée aussi puissante que la sienne, & nulles troupes qui pussent l'arrêter, & qu'infailliblement dans la consternation où cette nouvelle jetteroit les Parisiens, il trouveroit Paris abandonné.

Mais après de serieuses reflexions que le Roi d'Espagne & lui firent sur ce sujet, ils ne jugerent pas à propos d'abandonner une conquête certaine & aussi importante que saint Quentin pour le pillage du plat païs, & sur une esperance que bien des accidens pourroient rendre vaine. Il est fort vrai-semblable que Charles V. nonobstant ce qu'il dit à cette occasion, auroit pris le même parti, s'il avoit été à la tête de son armée: & un Historien Espagnol parlant de ce projet, dit fort sensément, que si le Duc de Savoye avoit écouté le conseil qu'on lui donnoit, il eût pû lui arriver ce qui arriva au Duc son pere, lorsqu'il accompagna Charles V. dans son expedition de

Louis Cabrera l. 4. c. 8.

de Provence, d'entrer en France en mangeant des Faisans, & d'en sortir en ne mangeant que des racines, persuadé qu'il étoit qu'en de telles occasions les Rois, & sur-tout les Rois de France ne manquent jamais de ressources. 1557.

En effet les Chefs qui avoient échappé de la défaite, ne se perdirent pas entierement. Le Duc de Nevers se chargea de rassembler promptement les débris de l'armée. Il envoïa ordre dans tous les environs d'avertir les soldats dispersés de se rendre sous les murailles de Laon, avec promesse de leur faire toucher leur païe qu'ils n'avoient point eue depuis huit mois. Le Sieur de Bourdillon demeura à la Fere, pour la défendre. Le Comte de Sancerre se jetta dans Guise, Solignac dans le Catelet, dont il étoit Gouverneur, Humieres dans Perone, Sepois à Ham, Jacques de Clermont d'Amboise à Montdidier, Jacques de Montgommeri-de-Lorges à Noyon, Noailles à Couci, & d'autres Seigneurs en d'autres Villes de la frontiere, la plûpart avec de la Gendarmerie & de la Cavalerie legere, dont il étoit beaucoup revenu de la bataille, & quelques Enseignes d'Infanterie, qui n'y avoient pas été, ou qui s'en étoient échappées.

La Popelniere l. 4.

Commentaires de Rabutin.

Le Roi reçut une si funeste nouvelle par le Sieur d'Escars, que le Duc de Nevers lui envoïa à Compiegne. Ce Prince en fit aussi-tôt part à la Reine, qui étoit à Paris, afin qu'elle assemblât sans délai les principaux Magistrats & Bourgeois à la Maison de Ville; qu'elle les encourageât dans un si grand malheur, & les assûrât qu'il donneroit ordre à leur sûreté.

Précautions que prit le Roi à cette nouvelle.

Elle le fit avec l'adresse qui lui étoit naturelle. Elle engagea la Ville à fournir au Roi dans un si pressant besoin une grosse somme d'argent, & à faire des Compagnies de Bourgeois, ausquels fut donné pour Commandant General Charles de Bourbon Prince de la Roche-sur-Yon.

Le Roi aïant partagé sur la frontiere le peu de troupes qui lui restoient, revint à Paris. Sa présence & la fermeté qu'il fit paroître, calma un peu les esprits. Il fit travailler aux remparts & à quelques retranchemens du coté de Montmartre. Il dépecha couriers sur couriers au Duc de Guise, pour hâter le retour de l'armée qu'il commandoit en Italie. Il envoïa en Ecosse, pour engager les Ecossois à faire une prompte di-

1557. version. Il se servit de l'argent, que Paris & les autres Villes de son Roïaume lui fournissoient tous les jours, pour lever quatorze mille Suisses, & un grand corps d'Allemands. Les Bans & arrieres-Bans furent convoqués, & l'ordre fut envoïé à tous les Gentilshommes en état de porter les armes, de se mettre en campagne, sous peine d'être dégradés de Noblesse. On fit des levées de soldats dans toutes les Provinces du Roïaume. Les Capitaines devoient les conduire à Laon, & tous les Gentilshommes, qui voudroient servir en qualité de volontaires & à leurs depens, se rendre auprès du Roi. On manda aussi d'Italie Monsieur de Termes comme un des plus habiles Generaux qu'il y eût alors en France, & qui avoit donné de grandes preuves de sa sage conduite dans la derniere guerre de Parme, dont le Roi l'avoit chargé.

Le Duc de Nevers fit à Laon la revûe d'une partie des débris de l'armée, qui s'y étoient rendus. On n'y compta de la Gendarmerie Françoise, de la Cavalerie legere, & des Arquebusiers à cheval, qu'environ treize cens hommes : mais dans ce nombre n'étoient pas compris ceux que divers Seigneurs que j'ai nommés, avoient pris avec eux pour la défense des Villes frontieres. L'Infanterie Françoise étoit réduite au quart de ce qu'elle étoit avant cette funeste journée. Plusieurs étoient blessés & hors d'état de servir, & la plûpart sans armes. La cavalerie Allemande après la prise du Lantgrave qui la commandoit, étoit réduite à trois cens hommes, le reste aïant été ou tué, ou pris, ou dissipé après la bataille. De douze mille Lansquenets il n'en restoit pas quatre mille, que le Duc de Nevers eut beaucoup de peine à retenir, parce que la plûpart aïant été pris & renvoïés libres, à condition de ne point servir en France durant six mois, ils vouloient se retirer. Toutefois le Duc de Nevers sçut si bien les gagner, qu'ils demeurerent pour la plûpart. Il fit venir de Metz quatre Enseignes d'Infanterie, quelques Troupes de Champagne, commandées par Monsieur d'Yvri dans cette Province : & de tout cela il forma un corps assés fort, pour harceler au moins les ennemis dans les entreprises qu'ils firent après le siege de saint Quentin. C'est à quoi servit la résistance de l'Amiral de Coligni pendant dix-sept jours depuis la bataille : & l'on peut dire que ce Seigneur, qui

fit dans la ſuite tant de mal à la France, quand il ſe fut mis à la tête des Huguenots, fut dans cette conjoncture la cauſe de ſon ſalut, en ſe ſacrifiant avec la Nobleſſe qu'il avoit avec lui, pour donner le tems au Roi de ſe reconnoître. 1557.

Le Roi d'Eſpagne au comble de ſa joie par la priſe de ſaint Quentin, qu'il regardoit comme un grand fruit de ſa victoire, parce qu'elle lui ouvroit un paſſage, pour faire des courſes juſqu'à la Capitale du Roïaume, en fit rendre dans tous ſes Etats de ſolemnelles actions de graces à Dieu: & ce fut à cette occaſion qu'il s'engagea par vœu à faire bâtir le celebre Monaſtere de l'Eſcurial, qu'il dédia ſous le nom de S. Laurent, parce que c'étoit le jour de la Fête de ce Saint qu'il avoit remporté une ſi belle victoire.

Elle eſt ſuivie de la perte du Catelet, & de quelques autres places.

Son armée s'arrêta encore quelques jours aux environs de ſaint Quentin, occupée à combler les travaux, & à reparer les bréches des murailles qui étoient toutes bouleverſées, & à remettre cette importante place en défenſe. Voulant cependant profiter du deſordre des François, il détacha au commencement de Septembre le Comte d'Aremberg, qui vint mettre le ſiege devant le Catelet, petite place, mais forte par ſa ſituation dans des marécages. Solignac y commandoit, & n'avoit pour toute garniſon que trois cens hommes.

Le Duc de Nevers, ſur la réputation du Commandant, aſſûra le Roi qu'il tiendroit au moins vingt jours: mais il capitula au bout de cinq ou ſix. Il penſa lui en coûter la tête, & il fut mis en priſon au Châtelet à ſon rétour à Paris, ſans qu'on voulût écouter ſes excuſes ſur le peu de garniſon qu'il avoit, & ſur le mauvais état où les fortifications ſe trouvoient. Ham fut pris enſuite en auſſi peu de tems, & Noïon ſurpris. Les Eſpagnols s'emparerent auſſi de Chauni, qui n'étoit pas de défenſe, mais qui leur étoit commode, pour aſſûrer leurs convois.

Le Roi d'Eſpagne n'en ſeroit pas demeuré là: mais ſes Troupes étoient fatiguées, la ſaiſon commençoit à devenir fâcheuſe, la Nobleſſe du Roïaume accouroit de tous côtés, on fourniſſoit les places de ſoldats & de munitions, toute la campagne étoit couverte de partis, & pleine d'embuſcades de toutes parts, les païſans aſſommoient tout ce qui s'écartoit du Camp. Par deſſus tout cela les Anglois, qui ne pouvoient

1557. s'accommoder de la fierté des Espagnols, demandoient à se retirer sous prétexte d'aller défendre leur païs contre les Ecossois. Les Allemands, à qui on n'avoit point donné une païe extraordinaire, comme c'étoit la coûtume après une victoire & après la prise d'une Ville par assaut, commençoient à se mutiner : & la chose alla si loin, qu'un grand nombre de gens de pié de cette nation passa du côté des François, & servit de recrues pour les Enseignes Allemandes, qui étoient au service du Roi.

Tous ces contre-tems obligerent le Roi d'Espagne à separer son armée, & à congédier les Anglois. Ce Prince après avoir donné ses ordres pour la sûreté de saint Quentin, de Ham, & du Catelet, reprit la route de Cambrai, & s'en alla de-là à Bruxelles, où peu de tems après mourut Ferdinand de Gonzague, un des fameux Capitaines & des plus habiles hommes de son tems pour le cabinet; mais que son avarice avoit rendu odieux par tout où il avoit commandé : & c'est pour cela que Charles V. en quittant ses Etats, avoit recommandé à son fils de se servir par tout des conseils de ce General, mais de ne le point charger d'aucun gouvernement.

Tandis que le Roi occupoit toute son attention à la défense de la Picardie, son Roïaume étoit menacé d'un autre côté, où il ne croïoit pas avoir rien à craindre.

[illegible] des [illegible] Duc [illegible] sur [illegible] de [illegible] Hist. de Savoye.

Le Baron Nicolas de Polvilliers, sujet du Duc de Savoye, avoit pratiqué des intelligences dans Lyon, pour surprendre cette place; & s'étoit assuré de plusieurs Gentilshommes & Seigneurs de la Bresse & du Bugei, qui devoient le seconder. Il avoit été envoïé par le Roi d'Espagne en Bohéme, où il avoit levé dix mille hommes de pié & douze cens chevaux. Il publioit que c'étoit pour les conduire aux Païs-Bas : & étant arrivé à Ferette à quelques lieues de Basle, il demanda passage aux Francomtois, qui, contre le Traité de neutralité fait pour la Franche-Comté entre les deux Couronnes, le lui accorderent : de sorte qu'il passa sans difficulté jusques dans la Bresse, & apprit en chemin la victoire de saint Quentin, évenement très-favorable à son dessein.

D'abord qu'il y fut arrivé, il répandit un Manifeste du Duc de Savoye, par lequel ce Prince exposoit aux habitans de la Bresse & du Bugei, l'injustice avec laquelle le Roi de France

1557.

lui détenoit ses états. Il les exhortoit à prendre les armes, & à se servir de la conjoncture fâcheuse où la France se trouvoit, pour rentrer dans l'obéïssance de leur Prince legitime. Ceux de la Noblesse, que Polvilliers avoit mis dans son parti, se joignirent à lui : & en attendant que les intelligences qu'il avoit dans Lyon fussent en état d'éclater, il s'approcha de Bourg en Bresse.

Le Roi averti de cette irruption inopinée auroit été fort embarrassé à y remedier, sans la vigilance & l'activité de Gabriel de la Guiche, qui commandoit en ce païs-là, & qui se jetta avec quelques milices & quelques Gentilshommes dans la ville de Bourg, pour la défendre. Par un nouveau bonheur une partie de l'armée d'Italie s'approchoit sous les ordres de Gaspard de Saux Seigneur de Tavannes, qui averti du danger où ce païs se trouvoit, fit faire grande diligence au Capitaine d'Eschenais de la Maison de Tinteville. Ce Capitaine arriva à Bourg avec quelques Compagnies, & fut suivi de François de Vendôme Vidame de Chartres, qui y conduisit deux mille autres soldats de vieilles Troupes. Dans le même-tems le Capitaine Verdet, un des principaux de l'intelligence de Lyon, fut arrêté sur quelque soupçon qu'on eut de lui. Tout cela déconcerta Polvilliers, qui apprehendant que l'Armée du Duc de Guise ne vînt fondre sur lui, reprit le chemin de la Franche-Comté, sans avoir rien executé de ce qui avoit fait le sujet d'un si long & si penible voïage.

Memoires de Tavennes.

Etat des affaires d'Italie après le rappel du Duc de Guise.

La défaite de saint Quentin & la sortie du Duc de Guise d'Italie ne pouvoient gueres manquer de porter coup pour les affaires de la Toscane & pour celles de Piémont. Celles-ci avoient toujours été assés heureusement conduites durant cette campagne par le Maréchal de Brissac, malgré le peu de secours qu'il recevoit de la Cour, & les intrigues de ceux, qui envieux de sa gloire, faisoient tout leur possible pour le perdre dans l'esprit du Roi. Il prit Valfenieres, poste important, & Quieras, & auroit emporté Coni d'assaut avant l'arrivée du secours conduit par le Marquis de Pescaire, sans la jalousie du Vidame de Chartres contre le Baron de Chepi, à qui le Maréchal avoit donné la pointe de l'assaut, & que le Vidame ne soutint pas, esperant après sa défaite avoir toute la gloire de l'action.

Memoires de Villars l. 8.

1557. Le Maréchal par tous ces avantages avoit pris sur les ennemis un tel ascendant, qu'il les battoit par tout, lorsque de Lambres, Valet de Chambre du Roi, vint lui apprendre la perte de la bataille & la prise du Connétable, & lui apporta l'ordre de faire partir sans délai Monsieur de Termes avec cinq mille Suisses, quatre Compagnies de Gendarmerie, & autant de Cavalerie legere, de se tenir sur la défensive, & de suppléer par les nouvelles levées, qu'il pourroit faire dans le païs, au défaut de ses Troupes, qui faisoient toute la force de son Armée.

Monsieur de Termes partit sur le champ. Le Maréchal le fit suivre par une partie des Troupes qu'on lui demandoit, & envoïa le Baron du Villars à la Cour, pour représenter que le Piémont étoit entierement perdu, si on l'obligeoit à se défaire du reste. Il suggera en même-tems au Roi certains moïens, dont on pourroit se servir utilement dans la conjoncture présente, & lui fit entendre qu'il seroit au comble de ses vœux, si Sa Majesté vouloit lui donner un successeur en Piémont, l'approcher de sa personne, & agréer qu'il servît sous lui.

Le Cardinal de Lorraine, qui depuis la prison du Connétable étoit à la tête des affaires, apprehenda pour lui & pour le Duc de Guise son frere la présence d'un concurrent, tel que le Maréchal, pour qui le Roi avoit autant d'estime que d'amitié. Il rompit le coup, sous prétexte de la necessité d'avoir un homme en Piémont, dont la réputation pourroit seule, au défaut du reste, empêcher l'entiere ruïne des affaires du Roi en ce païs-là dans la situation présente des choses. Il ne pardonna jamais cette démarche au Maréchal, à qui il n'avoit pas été contraire jusqu'alors. Il lui rendit dans la suite de fort mauvais offices, & sur-tout par le moïen du Vidame de Chartres, qu'il sçavoit être brouillé avec ce Seigneur; mais il dissimula pour lors, & consentit qu'une partie des troupes, qu'on rappelloit du Piémont, fussent contremandées. Comme il en restoit fort peu au Maréchal, le parti qu'il prit fut de raser quelques forteresses, qui lui étoient d'une grande utilité, pour couvrir les principales places, & faire des courses sur le païs ennemi: mais qu'il ne pouvoit conserver, sans trop degarnir les postes les plus importans.

1557.

Pour ce qui est de la Toscane, il y avoit si peu de troupes, qu'on ne put en retirer aucunes. On regardoit ce païs comme perdu, quoique les Espagnols fussent eux-mêmes très-foibles: mais on en rappella Montluc, qui laissa le commandement de Mont-Alcin & des autres postes, qu'il y occupoit, à Monsieur de Givri, en attendant que Dom Francisque d'Est y vînt se mettre à la tête des Troupes. Montluc prit son chemin par Ferrare & sauva en passant Bersselle au Duc, les Espagnols n'aïant osé en faire le siege, qu'ils méditoient, quand ils sçurent qu'il s'y étoit jetté, & qu'il avoit mis ordre à la défense de la place. Jamais Montluc ne reçut de nouvelle plus agréable que celle de son rappel, non seulement par l'honneur que le Roi lui faisoit de le croire necessaire auprès de lui, après le malheur arrivé à son Roïaume: mais encore parce qu'il sçavoit que ce Prince étoit plein de bonne volonté à son égard, & qu'il esperoit, en servant sous ses yeux, faire plus promptement son chemin: & son esperance ne fut pas vaine.

Commentaires de Montluc l. 4.

Comment ce Duc fut reçu à son arrivée à la Cour.

Le Duc de Guise en arrivant à la Cour, y trouva les choses par rapport à sa maison à un point, où la conquête du Roïaume de Naples, s'il en étoit venu à bout, n'auroit pû les conduire aussi promptement, que l'avoit fait la perte de la bataille de saint Quentin. La prison du Connétable avoit laissé le Cardinal de Lorraine seul en possession de toute la faveur, & de toute l'autorité dans le Ministere. Le Duc lui-même se voïoit appellé au commandement general des armes, que personne ne pouvoit lui disputer. L'idée que toute la France avoit de sa sagesse & de son habileté dans la guerre, qui le faisoit regarder comme l'unique soûtien de l'Etat dans l'extrêmité où il se trouvoit, le déchaînement de tout le Roïaume contre la conduite du Connétable, qui l'avoit précipité dans de si grands malheurs, & enfin les liaisons étroites, qu'il avoit avec la Duchesse de Valentinois; tout cela élevoit la Maison de Guise au souverain degré de la puissance, sans lui laisser aucuns concurrens qui pussent la balancer.

Les heureuses préventions où l'on étoit en faveur du Duc de Guise, le firent recevoir partout comme le futur restaurateur de l'Etat: & lorsqu'on vit arriver ses Troupes encore fort nombreuses & assés lestes, après les fatigues d'un si long

1557.

voïage & d'une si rude campagne, ce fut pour lui un nouveau sujet d'eloge, par la comparaison que l'on faisoit de sa sage conduite avec celle des plus grands Capitaines des Regnes précedens, qui après avoir passé les Alpes avec les plus belles Armées, y avoient confirmé de plus en plus ce qui se disoit depuis long-tems en France, que l'Italie étoit le tombeau des François.

Le Roi le fait Lieutenant General dans tout le Roïaume.
La Popeliniere l. 4.

Le Roi commença par le déclarer Lieutenant General dans tout son Roïaume & lui en fit expedier les Lettres Patentes, qui furent enregistrés dans tous les Parlemens. On substitua ce titre à la place de celui de Viceroi, qu'on avoit pensé à lui donner d'abord, & qui parut peu convenable : mais sa puissance n'en fut pas moindre, l'ordre aïant été envoïé par tout de lui obéir comme au Roi même. Le Roi s'éloigna en cela d'un avis, que François I. son pere lui avoit donné en mourant, de ne pas trop élever aucun des Seigneurs, de sa Cour, & en particulier ceux de la Maison de Guise,

Davila Histoire des Guerres Civiles de France.

dont la haute naissance, les grandes alliances, & les grands hommes qu'elle produisoit, pourroient un jour causer des factions dans le Roïaume : prédiction qui ne se trouva que trop veritable dans la suite. Le Roi crut que la necessité, où il se trouvoit, le devoit faire passer par dessus un si sage conseil. Il se promettoit après le rétablissement de ses affaires de moderer la puissance des Princes de la Maison de Guise, & de la balancer par celle du Connétable, quand il seroit hors de prison ; car il l'aimoit toûjours ; & même lorsqu'il nomma le Duc de Guise Lieutenant General du Roïaume, il écrivit au Connétable qu'il ne s'en allarmât pas, & qu'il lui gardoit toûjours sa place. Il lui donnoit dans ses lettres la qualité de son Compere comme auparavant, & lui communiquoit les principales affaires, & même quelques-unes, dont il faisoit mystere au Duc de Guise & au Cardinal de Lorraine.

Il forme un Camp près de Compiegne, où l'on assemble toute l'Armée.

Le Duc commença, nonobstant la rigueur de la saison, par faire dresser un camp aux environs de Compiegne, où se rendirent toutes les Troupes Françoises, les Arriere-Bans, les quatorze mille Suisses, & les Allemands, dont les levées s'étoient faites avec beaucoup de promptitude. Cette armée se trouva si nombreuse & si belle, que les Espagnols commen-

cerent

cerent à craindre pour leurs frontieres, & ne se rassûroient que sur l'impuissance, où ils croïoient que la France étoit de rien entreprendre de considerable pendant l'hiver. Ils prirent toutefois les précautions que la prudence demandoit. Ils firent venir sur les frontieres d'Artois & du Luxembourg grand nombre de Troupes, qu'ils mirent dans toutes les places les plus exposées de ces quartiers-là, & dans celles de Picardie, dont ils s'étoient emparés, & principalement dans saint Quentin, contre lequel on faisoit courir le bruit, que le Duc de Guise faisoit de si grands préparatifs. Mais ce n'étoit pas aux Espagnols qu'on en vouloit, c'étoit aux Anglois, & Calais étoit la place qu'on avoit résolu d'attaquer. 1557.

La grandeur & la difficulté d'une telle entreprise empêchoient qu'on en eût le moindre soupçon : & c'étoit cela même qui rendoit la chose moins impossible.

Les Anglois tenoient toûjours pendant l'été dans cette place une très-grosse garnison : mais comme elle étoit presque toute inondée pendant l'hiver, ils y laissoient peu de monde, pour épargner la dépense ; & le desordre où ils voïoient la France après la bataille de saint Quentin, les faisoit tenir encore moins sur leurs gardes. Memoires de Brantô tome 1. 3.

L'Amiral de Coligni en qualité de Gouverneur de Picardie, avoit par ces raisons, avant sa prison, formé lui-même ce dessein d'attaquer Calais pendant l'hiver, & durant les Conferences qui se tinrent pour la Tréve à Merc au voisinage de cette place, il l'avoit fait exactement, reconnoître par Briquemaut qui y étoit allé déguisé. Il avoit même fait un plan du siege qu'on fit chercher, & qu'on trouva parmi ses papiers. Senerpont, qui commandoit en Picardie sous l'Amiral, étoit aussi très-instruit des environs & de tout l'état de la place ; & aïant été appellé au Conseil, avoit fait voir une grande facilité à l'emporter en peu de jours.

Le Duc de Guise, soit pour donner plus de relief à cette conquête, quand il l'auroit faite, soit qu'il trouvât en effet l'entreprise dangereuse, parut d'abord en être fort éloigné : mais y voïant le Roi déterminé, il y consentit, & lui promit de faire en sorte qu'elle ne manquât pas par sa faute. Il donna ordre à tous les Capitaines de vaisseaux & aux Armateurs, qui étoient dans les ports de Xaintonge, de Bretagne, de *Mesures prises pour surprendre Calais.*

1557. Normandie, de Picardie, de ſe mettre en mer, pour courir ſur les vaiſſeaux Anglois, & de ſe rendre dans la Manche au commencement de Janvier. Les Anglois les voïant arriver de toutes parts, n'en furent point autrement inquiets, & ne s'en allarmerent, que pour le danger de leurs navires marchands & l'interruption de leur commerce.

Dès que le Duc ſçut les vaiſſeaux à portée d'exécuter ſes ordres, il ſe mit en campagne, & partagea ſon armée en divers corps. Il en donna un au Duc de Nevers de cinq mille hommes d'armes, de vingt Enſeignes Suiſſes, d'autant de Lanſquenets, & de quinze Françoiſes. Ce corps marcha vers Luxembourg & Arlon, & on fit courir le bruit qu'on alloit faire le ſiege d'une de ces deux places. Auſſi-tôt les troupes Eſpagnoles coururent de ce coté-là, & ſe répandirent ſur toute cette frontiere.

Paradin de motibus G[illegible]n. Thuanus l. 1; &c.

1558. Le Duc de Guiſe avec une autre partie des Troupes s'avança entre ſaint Quentin, Ham, & le Catelet, ſous prétexte d'empêcher les convois des ennemis d'entrer dans ces trois places. Il marcha enſuite vers Dourlens, comme pour ravitailler cette Ville, qui depuis la priſe de ſaint Quentin étoit une des plus expoſées aux ſurpriſes de l'ennemi. Ce fut dans ce tems-là que le Duc de Nevers fit paſſer avec beaucoup de promptitude ſon corps d'armée juſqu'à Amiens, pour le joindre à celui du Duc de Guiſe, qui feignant encore de craindre pour Ardres & Boulogne ſur la marche de quelques Troupes des ennemis de ce côté-là, y accourut, répandit ſes Troupes dans le Boulonnois, & par toutes ces feintes ſe trouvant au voiſinage de Calais, arriva enfin à la vûe de la place le premier jour de Janvier.

Situation de cette place.

Calais eſt ſitué dans une plaine ſur le bord de la mer, plus vers l'Occident que vers le Nord, toute entourée de marécages. On n'en peut aborder que par un pont, qui du côté de France eſt à la tête d'une digue au milieu des marais, & qui étoit défendu par le fort de Nieulai à un grand quart de lieue de la place. Il y en avoit un autre moindre au village de ſainte Agathe, & la Tour du Riſban défendoit, comme aujourd'hui, l'entrée du port de la ville. Il y avoit un Château en tirant vers le midi, qu'on a ruiné depuis, lorſqu'on fit entourer Calais de baſtions à la moderne. Le foſſé de la Ville

étoit large & profond, la riviere de Hames y paſſoit, & divers ruiſſeaux, qui ſortent des marécages, s'y déchargeoient. 1558.

Il falloit avant toutes choſes ſe rendre maître des deux forts & du Riſban, pour empêcher les ſecours tant du côté de la mer, que du côté de la terre : & ce fut auſſi par-là que commença le Duc de Guiſe.

Il fit attaquer le fort de ſainte Agathe par trois mille Arquebuſiers choiſis, ſur leſquels les Anglois ſortirent d'abord avec beaucoup de réſolution : mais aïant été repouſſés, & le fort vivement aſſailli, ils l'abandonnerent, & ſe retirerent dans celui de Nieulai. Le Duc de Guiſe ſans perdre de tems fit ouvrir la tranchée, pour l'attaquer ; & on y travailla avec tant de diligence ſous les ordres de Jean d'Eſtrées, Grand Maître de l'Artillerie, que le lendemain matin une batterie de pluſieurs canons fut en état de battre le fort en bréche. *Elle eſt attaquée par le Duc de Guiſe.*

Dès la même nuit on commença auſſi l'attaque du Riſban, dont Charles de la Rochefoucault, Seigneur de Rendan, & Monſieur d'Alegre furent chargés, & y conduiſirent leurs troupes par les Dunes. La batterie y fut dreſſée, & dès la pointe du jour le canon & la mouſqueterie firent un grand feu tant à cette attaque qu'à celle de Nieulai.

Milord Dumfort, Gouverneur de la place, n'aïant qu'une très-petite garniſon, dont la meilleure partie etoit dans ces deux poſtes, appréhenda qu'elle ne fût coupée, & voulant la conſerver, pour ſe défendre dans la Ville, envoïa ordre au Commandant du fort de Nieulai de l'abandonner : ce qu'il fit, en le rendant par capitulation dès le premier jour de l'attaque. Les ſoldats du Riſban furent traités moins favorablement, & contraints de ſe rendre priſonniers de guerre, une heure après que le fort de Nieulai eut capitulé. Beaucoup de canon & de munitions de guerre & de bouche, que l'on trouva dans l'un & l'autre fort, ne furent pas inutiles à l'armée Françoiſe : & on ſe crut fort avancé de s'être rendu maître de ces avenues dès le ſecond jour du ſiege. Les Capitaines des vaiſſeaux, dont j'ai parlé, ne ſçurent que quand la Ville fut inveſtie, le deſſein, pour lequel on les avoit fait venir dans la Manche, & reçurent ordre de ſe mettre ſous le canon du Riſban, pour empêcher qu'aucun navire Anglois ne forçât le paſſage à la faveur de la marée. Monſieur de

1558. Termes fut placé au-delà de Nieulai ſur le chemin de Guines, en tirant vers la mer, avec les Suiſſes & la plus grande partie de la Cavalerie, pour couvrir le ſiege.

Comment il en fit les approches.

Le Duc de Guiſe, s'étant ainſi aſſûré contre les ſecours tant du côté de la mer, que du côté de la terre, fit paſſer au reſte de ſes Troupes la digue, qui va de Nieulai à la Ville, & par le moïen de quantité de claïes poiſſées qu'on avoit apportées par mer, il fit faire un chemin à droit & à gauche dans le marécage; les ſoldats gagnerent par-là les levées qui étoient entre le marécage & la Ville, derriere leſquelles ſe logerent, ſous les ordres du Prince de la Roche-ſur-Yon, vint Compagnies Infanterie Françoiſe, avec les Lanſquenets du Rhingrave, & dans les endroits, où ces levées étoient fort hautes, & pouvoient ſervir d'épaulement, furent poſtés huit cens Reiſtres ou Cavaliers Allemands avec deux cens Gendarmes.

Le quatriéme jour du mois, le Duc fit mettre en batterie ſix gros canons & trois coulevrines, contre la porte appellée la porte d'eau, ou la porte à l'eau: ce qui perſuada aux aſſiegés que ſon deſſein étoit de prendre la Ville par cet endroit: c'eſt pourquoi ils travaillerent avec empreſſement à s'y retrancher par derriere: mais ce n'étoit qu'une fauſſe attaque: tout ce que prétendoit le Duc étoit d'y ruiner quelques Tours qui flanquoient un autre endroit, où il s'étoit propoſé de faire la veritable attaque: & c'étoit au Château, qui étoit, comme j'ai dit, au Midi un peu vers l'Occident.

La muraille de ce Château n'avoit point de terre-plain, parce qu'il étoit couvert d'un large & profond foſſé, où couloit la riviere de Hames; que la mer y entroit durant le flux, & que par cette raiſon on ne le croïoit pas acceſſible.

Dès le même jour quinze gros canons furent mis en batterie de ce côté-là, & y firent en peu d'heures une très-grande bréche. Au commencement de la nuit Monſieur Dandelot, Colonel General de l'Infanterie de France, alla avec douze cens tant Arquebuſiers que Piquiers & quelques volontaires, ſe loger vers le port entre les Dunes & la Ville; &, ſuivant les ordres du Duc de Guiſe, pouſſa une tranchée juſqu'au bord du foſſé, dont il ſe rendit maître: tandis que Monſieur de Grammont avec trois cens Arquebuſiers faiſoit un feu conti-

nuel sur la bréche du Château, pour en écarter les ennemis, & les empêcher de la réparer. 1558.

Dandelot avoit ordre, si-tôt qu'il seroit logé sur le bord du fossé, de travailler à le saigner, pour en faire écouler les eaux dans le port. Tout ce travail fut conduit avec tant de succès & de promptitude que la saignée fut achevée le matin: de sorte que le Duc de Guise aïant fait sonder le fossé devant la bréche du Château, trouva qu'on y pourroit passer après la descente de la marée; & sans perdre de tems disposa tout, pour donner l'assaut.

Il fait tout préparer pour donner l'assaut au Château.

Grammont avec ses Arquebusiers devoit marcher le premier, soûtenu par le Maréchal de Strozzi, qui étoit à la tête de trois cens soldats armés de cuirasses, suivis de deux cens autres.

Le Duc y vint lui-même, se mit au premier rang, & le signal aïant été donné, passa le fossé aïant de l'eau jusqu'à la ceinture. L'attaque se fit avec tant de furie, que la bréche fut emportée en peu de tems. Le Maréchal de Strozzi, les Seigneurs de Montmorenci, de Bouillon, Dandelot, de Grammont, les Capitaines Sarlabous & de Gourdan qui y eut une jambe cassée, monterent les premiers sur le rempart. Tout ce qui s'y trouva d'ennemis fut passé au fil de l'épée, & on travailla aux logemens dans le Château. Le Duc y laissa, pour commander, ses deux freres le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf, avec autant de Troupes qu'il en falloit, pour s'y maintenir, leur ordonna d'être extrêmement sur leurs gardes durant la nuit, & se retira en son Camp, avant que la mer fût montée.

Ces précautions étoient necessaires, car les Anglois se voïant perdus, s'ils ne chassoient cette nuit-là les François du Chateau, vinrent les y attaquer, dès que la marée eut rempli les fossés, & rendu impossible le secours du côté du Camp; mais nonobstant la fureur, avec laquelle ceux de cette nation ont coûtume d'agir dans ces sortes d'occasions, ils furent repoussés, & avec grande perte.

Les Anglois veulent l'empêcher & sont battus.

Ce mauvais succès ne les rebuta point: & aïant fait pointer sur le bout d'un pont, qui séparoit le Château de la Ville, trois pieces de canon, & quelques autres sur une plate forme, qu'ils avoient élevée à la hâte dans une rue de la Ville, d'où

1558.

ils commandoient le Château, ils commencerent à foudroïer le logement des François, & donnerent un second assaut. Il fut soûtenu avec la même bravoure & le même bonheur. Trois cens de plus braves hommes des ennemis y furent ou tués, ou blessés. Le Duc d'Aumale fit aussi-tôt terrasser la porte du côté de la Ville, par où les Anglois avoient esperé de forcer le Château : & avant le jour la place fut hors d'insulte.

Ce qui oblige le Gouverneur à rendre la Ville par capitulation.

Milord Dumfort ne voïant plus d'apparence de résister, n'y aïant qu'un fossé à passer du Château à la Ville, battit la chamade dès le matin, & envoïa deux de ses Officiers au Duc de Guise, pour capituler. Ils demanderent d'abord les conditions les plus avantageuses, & les plus honorables : mais le Duc leur repondit que l'état où ils étoient réduits, ne comportoit pas de telles propositions ; qu'il étoit dans leurs murailles ; que dès ce même jour il alloit faire donner l'assaut, que s'ils l'attendoient, on feroit main-basse sans aucun quartier, & qu'il leur conseilloit de s'en rapporter à la bonté, avec laquelle il leur prescriroit lui-même les articles de la capitulation.

Milord Dumfort fut obligé d'en passer par-là. Le Duc accorda la vie aux habitans, avec permission de se retirer en Angleterre, ou en Flandres, sans rien emporter ; que les soldats seroient transportés en Angleterre, & que le Gouverneur avec cinquante hommes de sa garnison, qu'on lui marqueroit, demeureroit prisonnier.

Dès le même jour les portes & tous les principaux postes de la Ville furent livrés aux François, & les habitans & la garnison Angloise en sortirent. On y trouva un prodigieux amas de canon, d'armes, de munitions de guerre & de bouche. On fit l'inventaire de l'or, de l'argent, des meubles, & & de tout ce qui n'étoit point necessaire à la défense de la Place, & le Duc en fit largesse aux Officiers & aux soldats. Presque aussi-tôt après la reddition de la Place, la flotte Angloise parut ; mais aïant vû de toutes parts les Enseignes Françoises arborées sur les murailles, elle se retira.

C'est ainsi que fut emportée en huit jours au milieu de l'hiver, une Place qui avoit coûté onze mois de siege à Edouard III. Roi d'Angleterre, après la funeste bataille de Creci perdue par Philippe de Valois. Les Anglois l'avoient gardée

pendant deux cens dix ans, & la croïoient si imprenable, qu'ils avoient mis cette inscription sur une des portes, *Que les François reprendroient Calais, quand le plomb nageroit sur l'eau comme le liege.* Nul de nos Rois durant ce long espace de tems n'avoit osé l'attaquer, & l'on ne manqua pas de faire une reflexion; que les François avoient perdu cette Place sous un Philippe, & que les Anglois l'avoient laissé reprendre sous un de leurs Rois de même nom: à quoi le Pape Paul IV. aïant appris cette nouvelle, ajouta, que la perte de Calais étoit tout le douaire de la Reine d'Angleterre: & en effet c'est tout ce que lui valut son mariage avec Philippe II. 1558.

Effets que produisit cette conquête entreprise au milieu de l'hiver.

On ne peut exprimer la joie, que cette éclatante conquête causa par tout le Roïaume, & la surprise, où elle mit toutes les Cours de l'Europe, prévenues de l'idée que la France ne pourroit se relever de la défaite de saint Quentin, la voïant cependant par un coup de cette force prendre une si grande superiorité sur ses ennemis: mais parmi les applaudissemens, que tout le monde y donnoit, les partisans du Connétable, quelque bonne contenance qu'ils fissent, en étoient consternés, à cause des odieuses comparaisons qu'on faisoit dans le Public de ce Seigneur avec le Duc de Guise, & de la situation où se trouvoit l'Etat après la journée de saint Quentin, avec celle où il se voïoit après la prise de Calais. Ils n'envisageoient qu'avec chagrin le relief que ces succès donnoient, à la Maison de Guise, l'impression qu'ils devoient faire sur l'esprit du Roi, dont ils rétablissoient la gloire & la réputation, & ranimoient les esperances, l'effet qu'ils produisoient dans celui des peuples, qui ne parloient du Duc qu'avec des transports d'admiration, comme d'un Heros donné de Dieu pour le salut de la patrie, qu'il avoit sauvée deux fois: la premiere par la defense de Metz, & la seconde par la prise de Calais. Ce n'étoit par tout qu'éloges publics de ses hauts faits, les plus illustres Poëtes du tems celebroient à l'envi ce nouveau triomphe. Turnebe, Dorat, Joachim du Bellai, Michel de l'Hopital depuis Chancelier de France, remplirent Paris de leurs vers à sa louange, & tout retentissoit de la gloire de son nom. Il ne paroissoit de ressource pour le Connétable, que l'ancien & constant attachement, que le Roi avoit toûjours eu pour lui, surquoi ses amis allarmés ne

Au 3. Tom de Scævolæ Sammarthani...

Au 3. Tom de Scardius.

1558.

comptoient gueres, le malheur d'un favori étant pour lui d'ordinaire une grande diſpoſition à la diſgrace.

Hiſtoire du Siege & de la priſe de Guines.

Mais ce qui augmenta leurs inquiétudes & leurs fraïeurs, fut la ſuite des victoires du Duc de Guiſe, qui profitant de l'ardeur des Troupes animées par le grand butin qu'elles avoient fait à Calais, alla mettre le ſiege devant Guines. Il s'y détermina plûtot qu'à celui de Gravelines, que quelques-uns des Chefs lui propoſerent, parce que Guines, quoique plus difficile à prendre que l'autre, étoit neceſſaire pour la communication des autres Places de France avec Calais.

Il l'inveſtit à la mi-Janvier. Milord Grai qui y commandoit abandonna la Ville, pour ſe défendre dans la Citadelle, & eut d'abord un grand avantage ſur les François, qui s'étant amuſés à piller les maiſons des Bourgeois, ſe laiſſerent ſurprendre. Grai fit dans ce moment une ſortie ſur eux, en tua un aſſés grand nombre; & après avoir mis le feu en divers quartiers, rentra dans la Citadelle.

Dès le troiſiéme jour trente-cinq pieces de canon furent pointées ſur le bord du foſſé, & en deux jours & demi on fit bréche à la muraille. Le Duc après l'avoir exactement fait reconnoître diverſes fois, y fit donner l'aſſaut par Dandelot avec un détachement de Lanſquenets, qui après un combat fort opiniâtré fut repouſſé par les Anglois; mais le Duc de Guiſe étant arrivé lui-même avec des Troupes fraiches, la bréche fut emportée. Près de quatre cens des ennemis, parmi leſquels il y avoit quatre-vingts Eſpagnols, furent paſſés au fil de l'épée: & le Gouverneur s'étant retiré avec le reſte de ſa garniſon dans le vieux Château, demanda dès le même jour à capituler. Le lendemain vingt-deuxiéme de Janvier il rendit la place, demeura priſonnier de guerre avec le Sieur de Mondragon & tous les principaux Capitaines: le reſte de la garniſon ſortit avec ſes armes, mais ſans drapeaux & ſans canon, au nombre de mille ſoldats, partie Anglois, partie Bourguignons, partie Eſpagnols. La Place fut raſée par ordre de la Cour, étant jugée deſormais inutile; Ardres, qui en eſt voiſine, & Calais couvrant aſſés la frontiere de ce côté-là.

Commentaires de Rabutin.

Les Anglois entierement chaſſés hors de France.

Il ne reſtoit plus aux Anglois que la fortereſſe de Hames au milieu des marécages, & de très-difficile accès: mais la garniſon

garnison aïant sçu qu'on venoit l'assieger, n'attendit pas l'Armée, & se sauva par les marais : de sorte qu'en moins d'un mois les Anglois furent entierement chassés hors de France, où ils n'ont plus mis le pié depuis, que par des descentes, & y étant appellés durant les guerres civiles des Regnes suivans : mais sans pouvoir s'y établir pour long-tems. On trouva dans toutes ces places & dans quelques Forts des environs, une très-grande quantité de munitions, & entre autres choses trois cens canons de fonte, & autant de fer, perte très-considerable pour les Anglois, & d'une grande utilité pour la France, qui n'étoit pas à beaucoup près autant fournie alors d'artillerie, qu'elle l'a été depuis. 1558.

Durant ces conquêtes le Roi tenoit à Paris les Etats qu'il avoit convoqués, pour leur demander de prompts & d'extraordinaires secours d'argent dans les pressans besoins où il se trouvoit, après le malheur arrivé au Roïaume dans la derniere campagne. *Etats assemblés à Paris pour les subsides que le Roi demandoit.*

Les Etats furent alors partagés en quatre Ordres, au lieu qu'autrefois ils n'avoient été composés que de deux, sçavoir de l'Etat Ecclesiastique & de la Noblesse. Le Roi Jean y en ajoûta un troisiéme, qu'on appella depuis le commun, le Tiers Etat, ou l'Ordre du peuple, que les Députés des villes représentoient. Les Parlemens & les autres Corps de Justice étoient compris dans cet Ordre. Le Roi Henri II. les en sépara à l'occasion dont je parle, & ils firent un Ordre à part, qui précedoit dans les séances celui du peuple.

Le Cardinal de Lorraine étoit à la tête de l'Ordre Ecclesiastique, le Duc de Nevers de celui de la Noblesse, André Guillart Sieur du Mortier de celui du Tiers Etat. Le President de Saint André porta la parole pour l'Etat de la Justice, & le Cardinal Jean Bertrandi Archevêque de Sens, Garde des Sceaux, y fit l'Office de Chancelier de France, le Chancelier Olivier étant alors éloigné de la Cour. Les Etats consentirent à un emprunt de trois millions, & on en fit la repartition sur les Corps des Etats, dont l'Assemblée ne dura que sept ou huit jours.

Le Roi après l'avoir congediée, fit le voïage de Picardie avec Monsieur le Dauphin, pour aller voir ses nouvelles conquêtes. Il entra à Calais comme en triomphe, en fit Monsieur

de Termes Gouverneur, congédia une partie de son Armée ;
1558. & mit le reste en quartier d'hiver : mais le Duc de Nevers
Thuanus, Belcarius, &c. n'y entra avec les Troupes, qu'il commandoit, qu'après avoir assiegé & pris Herbemont au commencement de Février. Cette forteresse étoit importante, tant par la force de la place, que par sa situation à l'entrée de la forêt d'Ardennes sur la riviere de Semoi, par l'avantage qu'en tira la Champagne, qu'elle mettoit de ce côté-là à couvert des courses des ennemis, & par la necessité où cette prise les mit, d'abandonner plusieurs autres Forts des environs, dont il s'empara.

Affaires d'Angleterre.

Le Roi, tandis qu'il faisoit aux Anglois une si vive guerre en Picardie, & avec tant de succès, leur en avoit suscité une autre du côté de l'Ecosse.

Bucanan H. R. Scot. l. 16.

Dès que la Reine d'Angleterre eut rompu ouvertement avec lui, il avoit sollicité Marie de Lorraine Reine Regente d'Ecosse, d'exécuter les Traités de Ligue faits avec la France, & de faire une diversion en sa faveur : mais la difficulté étoit d'y engager le Conseil d'Ecosse, sans le consentement duquel elle ne pouvoit agir, & dont quelques membres n'étoient pas si souples à ses volontés, qu'elle l'auroit souhaité.

Il se faisoit actuellement une négociation en Angleterre pour l'accommodement de plusieurs differends entre les deux Nations, & les Envoïés d'Ecosse revinrent sur ces entrefaires sans avoir rien conclu. Elle prit cette occasion, pour animer les Ecossois, en leur représentant les insultes continuelles des Anglois ; que leurs garnisons faisoient sans cesse des courses sur les frontieres d'Ecosse ; qu'ils les pilloient impunément, & qu'on en faisoit inutilement des plaintes, sans en obtenir aucune satisfaction ; que la Reine d'Angleterre aïant déclaré la guerre au Roi de France, c'étoit un nouveau sujet de la lui faire à elle-même, & une occasion qu'il ne falloit pas manquer de montrer à ce Prince, dont l'amitié étoit si necessaire à l'Ecosse, l'envie qu'on y avoit de la cultiver, par l'exécution du Traité de la Ligue défensive qu'on avoit fait avec lui.

Comme elle vit le Conseil peu sensible à ces motifs, & qu'il ne pouvoit se résoudre à commencer la guerre, à moins que les Anglois ne fissent quelque nouvelle entreprise, elle

s'avisa d'un expédient, qu'elle crut infaillible, pour les faire venir aux mains les uns contre les autres. 1558.

Ce fut de faire construire un fort à l'embouchure de la riviere d'Aie, de quoi elle rendit des raisons fort plausibles, qui étoient que par le moïen de cette Forteresse, on seroit en état de s'opposer aux courses des Anglois ; qu'on y feroit des magasins, pour y mettre de l'artillerie, afin d'épargner la dépense de la faire venir par terre, & par des chemins très-difficiles des places plus avancées dans le Roïaume, au cas que la guerre s'allumât entre les deux Etats.

C'étoient-là les prétextes, dont elle coloroit son veritable dessein ; car elle ne doutoit point que les Anglois ne s'opposassent à la construction de ce Fort, qui tiendroit Berwick en bride ; qu'ils ne manqueroient pas à cette occasion de faire de nouvelles hostilités, que les Ecossois ne pourroient dissimuler : & comme le Conseil témoignoit être disposé à faire la guerre, si les Anglois commençoient, elle esperoit venir à bout de les y engager par ce moïen.

La chose réussit comme elle l'avoit esperé. Les Anglois insulterent ceux qui travailloient au Fort. Les Ecossois les repousserent : il y eut des escarmouches, on fit avancer des troupes des deux côtés, & les milices d'Ecosse eurent ordre de s'assembler à Edimbourg, où les Seigneurs du païs furent mandés, pour déliberer sur les moïens de faire & de soûtenir la guerre.

Mais la précipitation du Sieur d'Oisel, Ambassadeur de France, pensa tout gâter ; car sans attendre la déliberation des Seigneurs, il se mit à la tête des Troupes Françoises qui étoient en Ecosse, & de celles de quelques Capitaines du païs les plus affectionnés à la France, passa la riviere de Tuede avec du canon, & alla faire des courses sur les frontieres des Anglois.

Les Seigneurs Ecossois extrêmement choqués de ce qu'il avoit entrepris cette expédition de sa propre autorité, & sans les consulter, lui envoïerent ordre de revenir incessamment, & le menacerent de le traiter lui-même en ennemi, s'il n'obéissoit. La Reine l'y obligea, & adoucit par-là les Ecossois, qui se mirent enfin en campagne. Il y eut pendant l'hiver

1558.

plusieurs rencontres, dans lesquelles tantôt les Anglois, & tantot les Ecossois eurent l'avantage, jusques à ce que les deux armées étant venues aux mains au pié du Mont Teviote ou Zeviote, le Duc de Nortfolc défit les Ecossois: mais sa victoire ne lui coûta gueres moins de sang qu'aux vaincus, & ne lui produisit que la gloire d'être demeuré maître du Champ de bataille, & d'avoir pris André Cave General des Ecossois.

Mariage du Dauphin avec la jeune Reine d'Ecosse.

Sur ces entrefaits arriverent des Envoïés de la part du Roi, chargés de demander aux Ecossois la conclusion du mariage de la jeune Reine d'Ecosse avec Monsieur le Dauphin. Ce mariage, ainsi que je l'ai dit ailleurs, avoit été arrêté depuis plusieurs années. La Princesse avoit l'âge requis, & Monsieur le Dauphin devoit l'avoir aussi en peu de jours.

Traité du mariage de la Reine d'Ecosse avec le Dauphin dans le Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté YY.

Comme elle étoit à la Cour de France & hors de la puissance des Ecossois, & qu'ils n'avoient aucun prétexte de differer l'exécution d'un Traité fait du consentement de toute la Nation, ils ne pûrent s'en dedire, & dans une Assemblée tenue à Edimbourg au mois de Decembre, ils nommerent des Députés des trois Ordres des Etats, pour assister à la cérémonie des Nôces. Ce furent Jacques Archevêque de Glasco, Robert Evêque des Orcades, David Evêque de Rosse, George Comte de Rothes, Gilbert Comte de Casseles, Jacques Prieur de saint André, Jacques Seigneur de Flemming, George Lord de Seton, & Jean Seigneur de Douun.

Quels en furent les articles.

Au même memorial.

Ils débarquerent en France, après avoir essuïé une rude tempête, qui fit périr deux de leurs navires. Dès qu'ils furent arrivés à la Cour, on dressa le Traité de mariage, dont les principaux articles furent, que le Dauphin après le mariage prendroit le titre de Roi d'Ecosse, & en écarteleroit les armes avec les siennes; que quand il seroit Roi de France, il joindroit les armes des deux Roïaumes sous une même Couronne; que s'il sortoit des mâles de ce mariage, l'aîné succederoit aux deux Roïaumes; que s'il ne venoit que des filles, l'aînée auroit le Roïaume d'Ecosse. La cérémonie du mariage se fit avec beaucoup de solemnité le vingt-quatriéme d'Avril: mais la joie en fut beaucoup diminuée par la conduite, que tinrent les Ambassadeurs Ecossois dans le Conseil du Roi, où on les appella.

1558.

Le Garde des Sceaux, après avoir fait un discours sur l'avantage que les deux Nations tiroient de cette alliance, requit les Ambassadeurs de présenter la Couronne & les autres marques de la Roïauté à Monsieur le Dauphin, & de le reconnoître dès-lors pour Roi d'Ecosse, comme le Roi d'Espagne avoit été reconnu Roi d'Angleterre, en épousant l'heritiere de cet Etat. Ils répondirent qu'ils n'avoient là-dessus aucun ordre du Conseil de la Regence d'Ecosse, & qu'ils passeroient leurs pouvoirs en faisant ce qu'on leur demandoit.

Ils demeurerent fermes dans ce refus, & reprirent le chemin d'Ecosse : mais avant que de sortir de France, quatre des principaux moururent. Bucanan Moine Apostat, toujours déchaîné contre la France, & décrié par les faussetés & par les calomnies, dont il a rempli son Histoire contre la Reine d'Ecosse, dit qu'il y eut grand sujet de soupçonner qu'on les avoit empoisonnés ; & Monsieur de Thou, qui l'a transcrit sur cet article, ajoûte que ce soupçon tomba sur les Princes de la Maison de Guise, dont la Reine d'Ecosse étoit la Niéce par sa mere. Quoi qu'il en soit de ces bruits populaires, ausquels la malignité donne pour l'ordinaire plus de créance qu'ils n'en meritent, l'Ambassadeur de France & la Regente d'Ecosse agirent si bien dans le Conseil, que la Couronne fut envoïée à Monsieur le Dauphin, qui prit le titre de Roi Dauphin.

Portrait de cette Princesse.

Ce mariage fut un nouvel appui pour les Seigneurs de Guise, non seulement parce que la Reine Dauphine étoit leur niéce, mais encore parce qu'elle avoit des qualités, qui devoient un jour, lorsqu'elle seroit Reine de France, lui attirer un grand crédit sur l'esprit du Dauphin son mari, & beaucoup de part dans le Gouvernement. C'étoit une des plus belles Princesses de son tems, & dont l'esprit, qui étoit au dessus de l'ordinaire, avoit été cultivé par une excellente éducation. Elle l'avoit solide, éloigné de la bagatelle, poli, serieux, avec des inclinations nobles & dignes d'un tout autre sort, que celui qu'elle éprouva depuis.

Memoires de Brantome dans les Dames illustres de France.

1558.



Au Recueil de Traités par Leonard t. 2.

De plus, cette alliance, que le Roi avoit extrêmement ſouhaitée pour Monſieur le Dauphin, étoit l'ouvrage de la Regente d'Ecoſſe ſœur de Meſſieurs de Guiſe, & eux-mêmes vingt jours avant le mariage, avoient engagé la jeune Princeſſe à paſſer un Acte ſecret, par lequel dérogeant à tous Actes contraires faits & à faire, elle faiſoit une donation de ſon Roïaume d'Ecoſſe à Monſieur le Dauphin, & aux Rois de France ſes ſucceſſeurs, ſuppoſé même qu'elle mourût ſans enfans. Ils travaillerent alors plus que jamais à ruiner le parti du Connétable, le ſeul qui pouvoit entrer en concurrence avec le leur : & ils en eurent en ce tems-là une occaſion favorable, qu'ils ne manquerent pas.

Le Connétable & l'Amiral de Coligni étant priſonniers, il ne reſtoit plus à la Cour que Monſieur Dandelot, neveu du premier & frere du ſecond, qui pût entretenir la bienveillance du Roi pour leurs Maiſons. Il étoit très-agreable

Explication des mots abrégés dans le Medaillon.

FRANciſcus ET MARIA Dei Gratia Reges SCOTORum. DELPHINus VIENnenſis. Au revers, FECIT UTRAQUE UNUM. Ces paroles ſignifioient l'union des deux Roïaumes, & que la France & l'Ecoſſe n'en faiſoient plus qu'un. L'F couronnée qui eſt à la droite de l'écu & l'M qui eſt à la gauche, ſont les premieres Lettres du nom de François Dauphin & de celui de Marie Reine d'Ecoſſe.

à ce Prince : les dangers où il s'étoit exposé, pour sauver saint Quentin, & les belles actions qu'il avoit faites tout recemment au siege de Calais & de Guines, l'avoient mis en grande consideration à la Cour ; mais entêté qu'il étoit dès-lors des erreurs de Calvin, il fit une démarche qui le perdit de la maniere que je vais dire. 1558.

Chretienne, Duchesse Douairiere de Lorraine, & cousine germaine du Roi d'Espagne, obtint permission & un sauf-conduit du Roi, pour venir voir à Peronne le jeune Duc son fils, qui étoit toûjours demeuré à la Cour de France, depuis que le Roi l'y avoit fait conduire, lorsqu'il se saisit des Villes de Lorraine, & qu'il s'empara de Metz, de Toul & de Verdun. Elle fut accompagnée dans le voïage de Peronne, par Antoine de Granvelle Evêque d'Arras : & le Cardinal de Lorraine vint à cette entrevûe avec le jeune Duc.

Belcarius l. 28. Thuanus. l. 14. &c.

Ces deux Ministres des deux Rois eurent ensemble diverses conferences : & quelques-uns ont prétendu que ce fut là que commencerent à se former les grandes liaisons, que la Maison de Guise eut sous les Regnes suivans avec l'Espagne.

Origine des liaisons de la Maison de Guise avec l'Espagne.

L'Evêque d'Arras dans un de ces entretiens, témoigna au Cardinal le chagrin extrême qu'il avoit de voir les deux Rois engagés dans une guerre si funeste à leurs Etats & à toute la Chrétienté, & dont le Turc profitoit : mais qu'il y avoit encore un autre mal plus pressant, qui pourroit avoir de terribles suites, si on ne le prévenoit ; que c'étoit l'hérésie, qui faisoit en cachette de grands progrès en France, & qui y causeroit avec le tems de dangereux troubles ; qu'en parlant de la sorte, il péchoit peut-être contre les maximes de la politique, rien ne pouvant être plus avantageux à l'Espagne, qu'une guerre civile en France : mais qu'entre des Princes Chrétiens l'interêt de la Religion devoit l'emporter sur tout le reste : outre que si la France étoit une fois gâtée par les erreurs, la contagion se pourroit aisément communiquer aux Païs-Bas, à cause du voisinage ; qu'une bonne & sincere paix entre les deux Rois seroit infiniment à souhaiter dans une telle conjoncture, afin qu'ils agissent de concert, pour préserver leurs Etats des malheurs communs, qui les menaçoient. « Pour ce qui est de moi, ajoûta l'Evêque, je ferai dans « ces vûes tout mon possible, pour inspirer au Roi mon Maître «

1558. » de l'inclination à la paix, & il me paroît que rien ne seroit » plus digne de vous, que de travailler de votre côté à un » ouvrage si necessaire au bien de la Chrétienté, & au repos » de votre patrie. »

Granvelle s'apperçut bien par l'air dont le Cardinal écouta ce discours, qu'il ne lui déplaisoit pas. Il continua en disant, que lui par ses sages conseils, & le Duc de Guise son frere par ses grandes actions, étoient parvenus à un si haut point de crédit à la Cour de France, qu'il ne tiendroit qu'à eux de venir à bout d'une entreprise qui leur attireroit les benédictions du ciel, l'applaudissement des peuples, & une gloire immortelle; que la prison du Connétable & de l'Amiral de Coligni étoit un coup ménagé par la Providence, pour la faire réussir qu'on n'ignoroit pas à la Cour d'Espagne que le parti de ces Seigneurs étoit entierement opposé à l'elevation de la Maison de Guise: mais que ce qui meritoit le plus d'attention, étoit l'attachement que l'Amiral & Dandelot son frere avoient aux erreurs de Calvin; qu'on n'en accusoit pas le Connétable: mais qu'il avoit un amour si aveugle pour ces deux Seigneurs ses neveux, qu'il étoit capable de tout sacrifier en leur faveur; que Dandelot gâtoit une infinité de personnes par son exemple & par ses discours; qu'il dogmatisoit parmi les Officiers & les soldats, & qu'on avoit intercepté des lettres, qu'il écrivoit à l'Amiral, où il parloit de la Messe d'une maniere tout-à-fait scandaleuse. « Je vous fais, » ajoûta-t-il au Cardinal, ces ouvertures du consentement du » Roi mon Maître: c'est à vous de voir si vous croïez qu'il faille » prendre des mesures là-dessus: & supposé que vous en jugiez » ainsi, la chose demande du secret. Vous prendrez sur cela » conseil de votre prudence & du zele que vous avez pour la » Religion Catholique. »

Le Cardinal témoigna à l'Evêque d'Arras qu'il recevroit ces avis avec bien de la reconnoissance, & qu'il feroit là-dessus de serieuses reflexions. La Duchesse de Lorraine fit aussi quelques propositions generales pour la paix entre les deux Couronnes: mais le peu de tems qu'elle avoit à demeurer à Peronne, fit qu'on n'entra pas assés avant en matiere, & l'on se separa.

Dès que le Cardinal fut arrivé à la Cour, qui étoit alors à Monceaux

Monceaux auprès de Meaux, il rendit compte au Roi des entretiens qu'il avoit eus avec l'Evêque d'Arras. L'article qui concernoit Dandelot, le fâcha extrêmement : & comme on lui avoit fait plusieurs rapports, qui le lui avoient déja rendu suspect à cet égard, il voulut s'en éclaircir. Le Cardinal le laissa faire, connoissant parfaitement l'humeur altiere & inflexible de Dandelot, & prévoïant bien l'effet que produiroit cet éclaircissement. 1558.

Le Roi appella le Cardinal Odet de Châtillon frere de Dandelot, & Montmorenci son cousin germain. Il leur dit ce qu'il avoit appris ; qu'il vouloit que Dandelot se disculpât publiquement de cette accusation ; qu'il l'aimoit ; mais qu'il ne l'obligeât pas par sa conduite à prendre d'autres sentimens pour lui ; qu'ils le prévinssent & le disposassent à lui répondre d'une maniere qui le contentât, & détruisit l'idée que le Public commençoit à prendre de lui.

Dandelot s'étant trouvé au dîner du Roi, ce Prince lui fit beaucoup de caresses, & puis prenant un ton très-serieux, lui dit qu'il lui étoit revenu certains bruits, qui le chagrinoient ; qu'il avoit pour lui la bienveillance que ses services meritoient ; mais qu'on lui avoit parlé de lui sur l'article de la Religion d'une maniere fâcheuse ; qu'il souhaitoit être détrompé là-dessus par lui-même, & qu'il lui déclarât sur le champ ce qu'il pensoit sur la Messe.

Réponse de Dandelot au Roi qui l'interrogeoit sur la Religion.
Belcarius l. 28.
Thuanus l. 14.

Dandelot sans s'étonner, répondit qu'il étoit très-sensible aux bontés que Sa Majesté vouloit bien lui témoigner, qu'il étoit prêt, comme il l'avoit toûjours été, à repandre son sang, pour son service : mais qu'en matiere de Religion, il croïoit que la fidelité qu'il devoit à Dieu, ne lui permettoit pas de dissimuler ses sentimens ; qu'il répondroit avec toute la franchise, dont il avoit toûjours fait profession, à la question que Sa Majeste lui faisoit, & qu'il étoit persuade que la Messe étoit une impieté.

Le Roi, également surpris & irrité d'un tel blasphême, se leva de table, & prit un plat comme pour le lui jetter à la tête : mais s'étant contenu, & le jettant à terre, il en blessa Monsieur le Dauphin, qui s'étoit avancé entre lui & Dandelot. Ce Seigneur fut arrêté, & envoïé prisonnier au Château de Melun.

1558.

Ce que dit le Pape lorsqu'il en fut informé.

Dans la Bibliotheque de M. l'Abbé Baluze.

Commentaires de Montluc l. 4.

J'ai vû une lettre secrete de l'Evêque d'Angoulême au Connétable, où il lui mandoit de Rome, que le Pape avoit été fort scandalisé de ce que le Roi n'avoit pas sur le champ condamné Dandelot au feu, & de ce que le Cardinal de Lorraine, qu'il avoit nommé Inquisiteur en France, n'avoit pas usé en cette occasion de tout son pouvoir : mais, ainsi que le Prelat lui répondit, on n'avoit pas coûtume d'aller si vîte en France.

La charge de Colonel General de l'Infanterie Françoise, que Dandelot possedoit depuis quelques années par la démission de l'Amiral son frere, fut aussi-tôt après donnée à Montluc, qui eut peine à la recevoir, de peur de s'attirer l'indignation du Connétable : & il ne l'accepta qu'après plusieurs commandemens reiterés. Ses longs services & son habileté dans la guerre l'en avoient rendu très-digne : mais ce qui le fit préferer par le Cardinal de Lorraine à beaucoup d'autres, qui pouvoient prétendre à une charge de cette importance, fut son attachement à la Maison de Guise, dont il avoit toûjours fait profession, aïant d'abord été Page du Duc de Lorraine. C'est ainsi que le Cardinal profitoit de l'absence du Connétable, pour mettre ses créatures dans les postes les plus considerables, tandis que le Duc son frere se disposoit à se signaler encore par une nouvelle expedition. C'étoit le siege de Thionville pour lequel il faisoit ses préparatifs à Metz, où Montluc eut ordre de se rendre auprès de lui.

Siege de Thionville.

Cette place du Duché de Luxembourg étoit regardée comme une des plus fortes des Païs-Bas ; & dans les conquêtes que les François avoient faites diverses fois de ce Duché, & de la Capitale même, ils n'avoient jamais osé l'attaquer. Elle est située sur la Moselle au milieu des marécages, dans un païs plat & ouvert. Elle n'est commandée d'aucune éminence, & a du coté de la Lorraine la Moselle pour fossé. Les envieux du Duc de Guise furent ravis de le voir s'attacher à cette entreprise, dans l'esperance qu'il y échoueroit : & quand la nouvelle du siege fut portée à Paris, on afficha des Vers satiriques à la porte du Palais, où l'on avertissoit ce Prince qu'il ne trouveroit pas à Thionville *des vilains* comme à Calais, mais des gens, qui lui feroient bien rabattre de sa vanité. Jean de Quarible, Gentilhomme

Montluc l. 4.

de Brabant, commandoit dans la place une garnison de dix-huit cens hommes de pié, & deux cens chevaux. L'armée du Roi étoit d'environ trente mille hommes, dont il y avoit quatorze mille Lansquenets, cinq mille Reistres, qui lui avoient été amenés par un des fils du Lantgrave de Hesse, & par quelques autres Princes d'Allemagne : le reste étoient de vieilles troupes Françoises. 1558.

Thionville fut investie sur la fin de Mai, & les quartiers pris aux environs dès le premier du Juin. Le Duc de Nevers & le Maréchal de Strozzi eurent les leurs au-delà de la riviere, vers la Lorraine : le Duc de Guise prit le sien en deçà auprès de Florence, & le Duc de Nemours avec Monsieur de Jamets, & la plûpart de la Gendarmerie & de la Cavalerie legere, se pôsterent sur les chemins de Metz & de Luxembourg, pour couvrir le siege.

Comme la Moselle étoit alors fort basse, & qu'elle pouvoit se passer à gué, il fut résolu de faire l'attaque de ce côté-là. Une batterie fut dressée sur le bord de la riviere contre la Tour aux Puces, dont une partie à gauche du côté d'un ravelin qui la flanquoit fut abattue, aussi-bien qu'une Tourelle, qui étoit entre la Tour & le ravelin : mais tout ce quartier de la muraille avoit un si bon rempart & un si large terre-plein, qu'on desespera d'y faire une bréche, par où l'on pût donner l'assaut, outre que les assiegés firent un si terrible feu de canon, que celui des assiegeans fut tout démonté, & leurs gabions presque entierement ruïnés. C'est ce qui obligea le Duc de Guise à abandonner cette attaque & à en faire une autre de l'autre côté de la riviere vers la même Tour, pour y aller par tranchées, & l'attaquer par la mine.

Ouverture de la tranchée.

On commença la tranchée entre un Village & la Ville à quatre ou cinq cens pas du fossé : & en cette occasion Montluc imagina, pour assûrer les tranchées contre les sorties, un moïen qui a été pratiqué depuis, & beaucoup perfectionné de notre tems ; ce fut de tirer quelques rameaux à droite & à gauche, pour y loger des soldats, qui en cas que la tête de la tranchée fût forcée, étoient en état de prendre les ennemis en flanc, & de les arrêter dans leur poursuite. Cette précaution lui réussit admirablement dans une sortie, que le Gouverneur fit en personne à la tête de trois cens fantassins

1558.

& de soixante chevaux, qui commençant à nettoïer la tranchée, furent surpris des salves qu'on leur fit de ces boïaux comme d'autant d'embuscades, & obligés de faire retraite avec grande perte.

Les nuits etant fort courtes, & les ennemis faisant un feu continuel & terrible sur la tranchée, on fut huit jours à la pousser jusqu'à deux cens pas de la place. Elle fut enfin conduite jusqu'au pié de la Tour, & il ne fut plus question que d'y attacher le mineur : mais la massonnerie en étoit si dure, que le pic n'y pouvoit trouver de prise. On pensa à faire la mine à cote de la muraille : mais les assiegés avoient pratiqué des casemates au bas de la Tour, d'où ils faisoient un grand feu, & rendoient le pié de la muraille inaccessible.

On fut oblige d'elever dans le fossé une espece d'épaulement entre la Tour & l'endroit de la muraille, où l'on vouloit miner : ce qui ne se put faire, sans perdre beaucoup de monde ; mais on en vint à bout, & par le moïen d'un canon on commença les trous, où les mineurs devoient travailler.

Le Maréchal de Strozzi y est tué tout proche du Duc de Guise.

Tandis qu'on poussoit ce travail, le Duc de Guise vint à la tranchée avec le Maréchal de Strozzi, pour deliberer où l'on placeroit une batterie de quatre coulevrines, afin de ruïner les casemates, & quelques autres défenses qui pourroient incommoder pendant l'assaut, qu'on étoit résolu de donner dès que les mines auroient eu leur effet : & ce fut là que le Maréchal Strozzi s'entretenant avec le Duc qui étoit appuïé sur son épaule, reçut un coup de mousquet tiré de plus de cinq cens pas : mais qui eut encore asses de force, pour le percer au dessous de la mamelle gauche, dont il expira sur le champ, en disant ces mots : *Le Roi perd aujourd'hui un de ses meilleurs serviteurs.* Il étoit tel en effet. C'étoit un des hommes de son tems le plus intrepide, comparable aux plus grands Capitaines qu'il y eût alors. Il s'étoit trouvé, & toûjours distingué dans les plus dangereuses occasions. Il avoit autant d'esprit, de sagesse, & même de doctrine, que de grandeur d'ame & de courage : mais avec tout cela il etoit pour l'ordinaire malheureux dans ses entreprises. Il avoit eu une espece de pressentiment de ce qui devoit lui arriver ; car son quartier étant au-delà de la riviere, & le Duc le priant de demeurer ce jour-là dans le sien, il ne l'avoit fait que par

pûre complaisance, disant qu'il ne pouvoit s'ôter de l'esprit que ce jour-là lui ameneroit quelque malheur. Il fut très-regretté, & il avoit tant d'estime parmi les soldats, que le Duc de Guise, pour ne les point effraïer, fit celer sa mort le plus long-tems qu'il lui fut possible. 1558.

Cependant Montluc chargé des travaux, qui se faisoient dans le fossé, s'apperçut d'un coin de muraille resté des ruïnes de la Tour, d'où il crut qu'on pourroit sauter dans les casemates, qui étoient fort basses & couvertes seulement de planches. Il commanda au Capitaine Volumat de se couler jusqu'à cet endroit avec six Arquebusiers & deux Halebardiers, & d'insulter les casemates, lui promettant de le soûtenir. Commentaires de Montluc.

Dès qu'il le vit arrivé, il fit partir un Capitaine François avec quelques soldats, pour marcher jusqu'au pié des ruïnes de la Tour avec pareil ordre de forcer les casemates. Comme il falloit que celui-ci marchât à découvert, il n'eût pas fait deux pas, qu'il fut tué d'un coup d'arquebuse dans la tête, & encore un autre après lui. Les soldats ne laisserent pas d'avancer, & attaquerent les casemates en même tems que Volumat. *Assaut donné aux casemates.*

Ceux qui les défendoient, furent tellement surpris d'un assaut auquel ils n'avoient vû nuls préparatifs, qu'ils s'enfuirent, pour gagner le rempart. Aussi-tot les Capitaines Montluc fils du Colonel General, Cosseil, la Motte, Castet, Segrat, les Aussillions tous Gascons, armés de rondelles, qui étoient des especes de boucliers, dont on se servoit encore alors, & suivis de plusieurs soldats, entrerent dans les casemates.

Les ennemis, qui étoient sur le rempart, accoururent promptement, pour les reprendre par une ouverture de six hommes de front: mais celui qui les conduisoit aïant été tué d'un coup d'arquebuse, ils reculerent: & le poste fut d'autant plus aisément defendu, que ceux qui étoient sur la muraille ne pouvoient tirer sur les François, qu'en plongeant presque perpendiculairement, & par consequent sans se découvrir tout le corps: ce que très-peu firent, parce que l'arquebuserie de la tranchée faisoit un feu continuel sur eux: de sorte que toute leur defense se réduisit à jetter dans les casemates quantité de pierres, qui ne faisoient pas grand mal.

Le Duc de Nevers & Monsieur de Bourdillon entrerent

1558.

dans les casemates, firent faire un logement sur les ruïnes de la Tour avec beaucoup de promptitude, & si bon, que les Espagnols n'oserent l'attaquer. Le Duc de Guise, qui ne s'attendoit à rien moins, vit de l'autre côté de la riviere cet assaut, & les soldats qui se logeoient sur la Tour. Il accourut; & aïant quitté son cheval à la queue de la tranchée, il prit avec lui cent Arquebusiers, qu'il conduisit à la Tour. Montluc lui dit : *Monsieur, c'est à cette heure que vous prendrez Thionville, j'en avois fort douté jusqu'à maintenant.* A quoi le Duc répondit en l'embrassant: *Montluc, le Proverbe est veritable, que jamais bon cheval ne devient rosse*; lui voulant dire, qu'il le trouvoit aussi vigoureux à son âge déja assés avancé, qu'il l'avoit été dans sa jeunesse.

Suivi de la reddition de la place.

Ce fut là en effet un coup décisif, & rien n'empêcha plus d'avancer les mines commencées sous le rempart. Dès le lendemain vingt-deuxiéme de Juin le Gouverneur capitula, & le jour d'après la Ville fut remise au Duc de Guise. Il accorda à la garnison une capitulation honorable, & nomma pour Gouverneur de la place Monsieur de Vieilleville.

Dans ce siege, qui ne dura pas trois semaines, il n'y eut que quatre cens hommes de tués du côté des François. Il ne parut point d'armée d'Espagne pour le secours, parce que faute d'argent, ou par la lenteur des Allemands qui en devoient faire la plus grande partie, elle ne put être assés-tôt assemblée.

Commentaires de Rabutin.

Il n'y eut que le Comte de Horne, qui aïant tenté de jetter quatre Enseignes d'Infanterie dans la place, fut repoussé aussi-bien qu'un autre Capitaine qui ne réussit pas mieux dans une pareille tentative, & jusques-là, tout ce que firent les Espagnols, fut de saccager la petite ville de Nesle.

Et de la prise d'Arlon.

Commentaires de Montluc l. 4.

Le Duc de Guise après la prise de Thionville marcha vers Arlon, que Montluc surprit, tandis que ce Prince épuisé de fatigues dormoit profondément dans sa tente; & il apprit avec bien de la joie à son réveil, qu'il étoit délivré de la peine d'en faire le siege.

Le feu s'étant mis par accident dans la place, il la consuma presque toute entiere : ce qui détermina le Duc à en faire raser les murailles. Il prit encore quelques petits postes aux environs : & sur l'avis qu'il eut que l'armée d'Espagne s'avançoit vers la Picardie, il resolut de marcher de ce coté-là.

1558.

Haræus in Annal. Brabant.

Les choses n'alloient pas mieux pour le Roi d'Espagne sur les côtes de la mer, que dans le Luxembourg. Monsieur de Termes Gouverneur de Calais, & honoré du Bâton de Maréchal de France depuis la mort de Monsieur de Strozzi, passa avec un corps de douze mille hommes de pié & de deux mille chevaux, la riviere d'Aa, défit les milices du païs, qui s'étoient opposées à son passage, & laissant Gravelines à gauche, attaqua Dunkerque, qu'il prit en quatre jours. Il l'abandonna au pillage, aussi-bien que Bergue-Saint-Vinok, & courut jusqu'à Nieuport: mais la suite de cette expedition ne fut pas si heureuse que le commencement.

Le Comte d'Egmont, Gouverneur du Comté de Flandres, s'avança de ce coté-là avec une partie de l'armée d'Espagne, pour arrêter les progrès des François. Le Maréchal sur l'avis qu'il en eut prit le parti de se rapprocher de Calais, & marcha vers la riviere d'Aa, pour la repasser. La goutte, dont il étoit alors extrêmement tourmenté, & l'embarquement du grand butin qu'on avoit fait à Dunkerque, lui firent perdre un jour d'avance qu'il avoit, pour éviter la bataille.

Il passa toutefois la riviere à la vûe du Comte, dès que la mer fut descendue; mais le Comte l'aïant aussi passée au dessous de Gravelines, se posta de maniere, que le Maréchal, quoique son armée fût beaucoup inferieure en nombre à celle d'Espagne, crut qu'il étoit beaucoup moins dangereux d'accepter la bataille, que de continuer sa retraite, aïant toûjours l'ennemi à ses trousses.

Il rangea ses Troupes avec beaucoup d'habileté. Il avoit sa droite au bord de la riviere d'Aa, il couvrit sa gauche des chariots de l'armée, & mit son artillerie devant le corps de bataille.

Le Comte d'Egmont, pour aller plus vîte, avoit laissé tous ses gros bagages, & n'avoit point de canon. C'étoit l'unique avantage, que le Maréchal avoit sur lui.

Bataille près de Gravelines, où les Espagnols sont victorieux.

On ne tarda pas à en venir aux mains. Le canon fit d'abord un grand ravage dans l'armée d'Espagne, & le Comte d'Egmont eut son cheval tué d'un boulet: mais après avoir essuié la premiere décharge, il vint fondre avec une extrême résolution sur l'armée Françoise, & la fit charger de toutes parts. Il fut reçu avec une pareille bravoure. On se battit

1558.

de part & d'autre avec beaucoup de valeur : & la victoire étoit en suspens, lorsqu'un de ces accidens, qui sont au dessus de la prudence humaine, la fit tout à coup tourner du côté des Espagnols.

Dix ou douze navires Anglois se trouverent par hazard sur cette côte. Le bruit du canon & de la mousqueterie les avertirent du combat. Ils entrerent dans la riviere à la faveur de la marée qui montoit ; & s'étant rangés dans le milieu, commencerent à foudroïer avec leur canon l'aîle droite de l'armée Françoise. Il lui fut impossible de soûtenir un si terrible feu. Le desordre s'y mit ; & quelques efforts que pût faire le Maréchal, elle lâcha le pié : la terreur se répandit dans le reste de l'armée, & la déroute fut bientôt entiere. Il resta du côté des François sur le champ de bataille près de deux mille hommes, beaucoup se noïerent dans la riviere, & un plus grand nombre fut assommé dans la fuite par les païsans, qui vengerent par des cruautés brutales le ravage de leur païs. Les Espagnols n'y perdirent que quatre ou cinq cens hommes.

Parmi les prisonniers, que les Espagnols firent en grand nombre, se trouverent beaucoup de gens de qualité, & entre autres Messieurs de Villebon, d'Annebaut, de Chaulné, de Senerpont, de Morvilliers, & le Maréchal même qui étoit dangereusement blessé à la tête. Le Comte d'Egmont fit présent de deux cens soldats aux Anglois, qui l'avoient si bien servi : & ils les conduisirent en triomphe à la Reine d'Angleterre.

Commentaires de Rabutin.

Cette défaite arriva le treiziéme de Juillet, & tempera beaucoup la joie, que les conquêtes de cette campagne avoient causée dans le Roïaume. Elle obligea le Duc de Guise à quitter le Luxembourg, & à venir se camper à Pierrepont sur les frontieres de Champagne & de Picardie, où il arriva le vingt-huitiéme de Juillet, pour couvrir ces deux Provinces contre l'armée d'Espagne, qui grossissoit tous les jours vers Maubeuge.

Descente des Anglois dans la Basse-Bretagne, sans succès.

Tandis que le Duc se fortifioit à Pierrepont, le Roi reçût la nouvelle d'une descente des Anglois à l'extrêmité de la Basse Bretagne. Cent quarante navires parurent sur cette cote, commandés par l'Amiral Clinton, qui mit sept mille hommes

hommes à terre, & après quelques canonnades s'empara de la ville du Conquet. Après l'avoir pillée, ils se répandirent dans le plat-païs : mais six mille hommes des milices du païs s'étant assemblés sous les ordres d'un Gentilhomme nommé Kersimon, vinrent charger si à propos les Anglois occupés au pillage, qu'ils les défirent, en tuerent six cens, firent cent prisonniers, & obligerent le reste à regagner leurs navires. 1558.

Commentaires de Rabutin.

On sçut par un Hollandois, qui fut fait prisonnier, que trente vaisseaux Flamans étoient déja à l'Isle de Wight, pour se joindre à la flotte Angloise, & que leur dessein étoit de venir assieger Brest.

Sur cet avis toutes les milices de Bretagne eurent ordre de se mettre sous les armes. Les seuls Evêchés de Cornouailles & de Saint Pol de Leon fournirent trente mille hommes. Monsieur d'Etampes, qui commandoit dans la Province, fit entrer de grosses garnisons à Brest & à Saint Malo, & se trouva à la tête d'une armée de quinze mille hommes de pié & de sept mille chevaux, en état de recevoir les ennemis.

La flotte parut en effet bientôt du côté de Brest : mais voïant tout le païs en armes, elle se retira, après avoir inutilement rodé quelque tems le long des côtes.

Affaires d'Italie.

Cette retraite tira le Roi d'une grande inquietude. Les affaires d'Italie lui en donnoient moins, les Espagnols non plus que lui n'étant pas en état d'y faire aucune entreprise importante. François d'Est frere du Duc de Ferrare, qui commandoit pour la France en Toscane, y tenoit toujours Montalcin & les autres postes, où Montluc avoit laissé des garnisons Françoises, quoique le Duc de Florence fût venu à bout de faire accepter la neutralité au Duc de Ferrare, & l'eût reconcilié avec le Duc de Parme.

Memoires du Baron du Villars.

Le Piémont étoit plus en danger par la conduite, qu'on tenoit à la Cour à l'égard du Maréchal de Brissac. Elle étoit capable de faire perdre tout ce païs à la France ; car non seulement nonobstant toutes ses remontrances, on ne lui envoïoit aucun secours ni d'hommes, ni d'argent : mais encore il sembloit qu'on ne songeoit qu'à le chagriner. Ceux qui étoient jaloux de sa gloire n'oublioient rien, pour le perdre dans l'esprit du Roi. Le Vidame de Chartres, qui s'étoit

1558. brouillé avec lui en Piémont, lui rendoit les plus mauvais offices, & le Cardinal de Lorraine, à qui l'estime, où étoit le Maréchal, donnoit de l'ombrage, loin de le disculper, laissoit faire le Vidame. On alla jusqu'à l'accuser de détourner à son profit l'argent qu'on lui envoïoit pour l'entretien des Troupes, & jusqu'à rendre sa fidelité suspecte. La Duchesse de Valentinois, dont il étoit la créature, sembloit l'avoir entierement abandonné, & ses amis lui firent entendre, qu'il n'y avoit que sa seule présence à la Cour, qui pût raccommoder ses affaires.

Il obtint avec bien de la peine permission de s'y rendre. Il y fut reçu très-froidement du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise : mais sans s'étonner, & sûr qu'il étoit de son innocence, il dit au Roi en présence de toute la Cour, qu'il venoit lui apporter sa tête, & qu'il le supplioit de lui faire faire son procès à une seule condition, que, s'il ne se trouvoit pas coupable, on lui rendît justice contre ses calomniateurs. Mais comme les Princes quittent quelquefois les soupçons aussi aisément qu'ils les prennent, la premiere audience qu'il eut du Roi le rétablit entierement dans son esprit. Ce Prince lui fit mille caresses, & blâma la conduite & l'animosité du Vidame : mais sur les instances que le Maréchal lui fit de faire examiner sa conduite, il n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il n'en falloit plus parler, & qu'il continuat à le servir avec son zele, sa prudence, & sa valeur ordinaires. On lui promit de lui envoïer des Troupes, & de lui faire toucher à son retour de l'argent à Lyon : mais ces secours, que l'envie de ses ennemis avoit empêchés jusqu'alors, furent arrêtés par le grand besoin que le Roi en avoit aux Païs-Bas.

Memoires de du Villars l. 9.

Son départ toutefois, & le bruit qui couroit qu'on lui préparoit une armée, donnerent de grandes inquietudes aux Espagnols. La flotte Ottomane étoit sur les côtes d'Italie, les Turcs avoient pillé Reggio, & fait une autre descente auprès de Salerne, mis tout à feu & à sang dans ce canton, & emmené en esclavage plus de quatre mille personnes. On disoit que cette flotte alloit assieger Nice en Provence conjointement avec la flotte Françoise, & que le Maréchal s'avançoit à la tête d'une armée, pour attaquer en même-tems cette place par terre.

Il est hors de doute que les Turcs n'étoient venus si avant, que pour quelque semblable dessein : mais ce qui étoit déja arrivé diverses fois arriva encore alors, que l'impuissance de fournir à tout empêcha les François de se prévaloir d'un secours, qui sans cela auroit pû leur être utile, & qui ne leur servit presque jamais, qu'à les rendre odieux aux Italiens & aux Allemands, & à donner lieu aux Espagnols de les décrier dans toutes les Cours de l'Europe, comme conspirant avec les Infideles à la ruine des Princes Chrétiens. 1558.

Les Turcs ne se voïant point secondés par les François, s'éloignerent des côtes, après avoir pris des vivres en Provence, & allerent faire descente dans l'Isle de Majorque, où ils furent assés maltraités : & de-là dès le commencement du mois d'Août ils firent voile vers l'Archipel.

Etat des Armées aux Païs-Bas.

Dans le même-tems que la guerre se faisoit mollement en Italie, & que ce païs fut délivré de la fraïeur, que la flotte des Turcs y avoit répandue, la Picardie d'une part, & les Païs-Bas de l'autre, se voïoient à la veille de leur ruine, selon que la victoire se déclareroit ou pour un parti, ou pour l'autre. Car nonobstant la défaite du Maréchal de Termes, l'armée du Duc de Guise se trouvoit en état de faire tête à celle d'Espagne. Elle étoit de trente-cinq à quarante mille hommes, composée de Troupes lestes ; & la réputation du Chef qui la commandoit, & qui paroissoit avoir la fortune à ses gages, la rendoit très-redoutable aux ennemis.

Ceux-ci d'autre part ranimés par la victoire de Gravelines, & plus forts que les François, marchoient à eux avec une contenance de victorieux. Ils s'avancerent jusqu'auprès de Dourlens : & ce fut ce qui obligea le Duc de Guise de s'approcher d'Amiens. Les deux Rois se rendirent chacun à leur Camp, & on ne doutoit point que bientôt il ne se donnât une nouvelle & sanglante bataille, lorsque contre toute esperance on commença à parler serieusement de paix : & les deux armées, sans avancer l'une contre l'autre, commencerent à se retrancher, l'Espagnole sur la riviere d'Authie, & la Françoise sur la Somme au-dessous d'Amiens.

Commentaires de Rabutin.

On pense de part & d'autre à la paix.

Ce qui fit penser à finir cette guerre, dont les deux Rois s'ennuïoient fort, fut non seulement la vicissitude des bons & des mauvais succès, qui balançoient la puissance de l'un

1558.

Thuan. l. 14. Belcarius l. 28. &c.

& de l'autre, mais encore l'opposition des partis formés dans la Cour de France ; car quoique la faction de la Maison de Guise y eut pris entierement le dessus, celle du Connétable s'y releva par la faute du Cardinal de Lorraine, qui ne sçut pas assés se ménager dans sa haute faveur.

Son crédit lui parut si bien établi, qu'il crut pouvoir desormais se passer de la Duchesse de Valentinois, à qui il en étoit redevable. Non seulement il n'avoit plus les mêmes égards pour elle ; mais même il lui échappa certaines paroles piquantes, qui furent rapportées à la Duchesse, & dont elle crut ne pouvoir mieux se venger, qu'en se reunissant au Connétable contre la Maison de Guise.

Cette Dame, quoiqu'agée alors de soixante & dix ans, n'avoit rien perdu de l'ascendant qu'elle avoit pris sur l'esprit du Roi. Elle n'eut pas de peine à lui inspirer la résolution de faire la paix, parce qu'il y étoit déja fort porté, & elle lui fit entendre que personne n'etoit plus capable de la ménager que le Connetable, qui étant actuellement prisonnier en Flandres, pourroit avec sa sagesse ordinaire, dont Sa Majesté avoit tant de preuves, faire aisément les premieres avances auprès du Roi d'Espagne.

Le Connétable prisonnier en Flandres est chargé de la ménager.

Le Roi aïant approuvé ce dessein, elle le fit sçavoir au Connétable, l'assûra en même-tems des bonnes intentions qu'elle avoit pour son rétablissement dans sa premiere faveur : & pour lui en donner un gage certain, elle lui proposa pour son fils Damville le mariage de Henriette de Bouillon sa petite-fille, qu'elle aimoit encore plus tendrement, que sa propre fille, qui avoit épousé le Duc d'Aumale frere du Cardinal, & avoit été le lien de son attachement à la Maison de Guise.

Le Connétable reçut cette nouvelle avec une joie extrême, commença par gagner le Duc de Savoye, en lui faisant comprendre que la paix étoit pour lui l'unique moïen d'être rétabli dans ses Etats, lui promit d'y contribuer de tout son pouvoir, & lui fit entendre que, pourvû qu'il voulût le seconder, il seroit bientot en etat de lui rendre ce bon service.

C'étoit prendre le Duc de Savoye par l'endroit, qui lui etoit le plus sensible ; car au lieu que son pere s'étoit jetté aveuglement & avec beaucoup d'imprudence dans le parti d'Espagne, il n'y demeuroit lui-même que par necessité, &

que parce qu'il ne pouvoit eſperer, en prenant celui de France, rien d'égal à ce qu'il trouvoit dans ſa diſgrace parmi les Eſpagnols, où il commandoit les armées avec gloire : ce qui étoit la plus belle reſſource, que pût avoir un Prince dépouillé.

1558.

Il avoit effectivement tant d'indifférence pour les Eſpagnols, que les années precedentes il s'étoit offert ſecretement diverſes fois à Monſieur de Briſſac par l'entremiſe du Comte de Chalant Maréchal de Savoye, à abandonner le parti d'Eſpagne, ſi le Roi vouloit faire avec lui un accommodement tolérable ; mais la Cour n'y avoit point voulu entendre.

Memoires de du Villars.
Diverſes Lettres du Maréchal de Briſſac au Recueil de M. de Lamoignon.

Il s'engagea donc très-volontiers au Connétable à agir auprès du Roi d'Eſpagne ; & il le fit ſi efficacement, que ce Prince conſentit que le Connétable propoſât au Roi une conférence pour la paix, & qu'il fût même du nombre des Plénipotentiaires. Il eut permiſſion du Roi d'Eſpagne d'aller trouver le Roi en ſon Camp ſur la Somme ; & lorſqu'on ſçut qu'il y venoit, toute la Cour fut dans l'impatience de ſçavoir comment il y ſeroit reçû.

Il le fut d'une maniere qui ne dut pas plaire à la Maiſon de Guiſe. Le Roi, alla au devant de lui, l'embraſſa, & affecta de lui faire toutes les amitiés poſſibles, juſqu'à le faire coucher avec lui. Le Connétable lui propoſa la conférence pour la paix, ſuivant ce qu'il avoit négocié avec le Roi d'Eſpagne par l'entremiſe du Duc de Savoye.

Popeliniere l. 5.

Le Roi, dans la diſpoſition où j'ai dit qu'il étoit déja à cet égard, accepta la propoſition, ſans que le Cardinal & le Duc de Guiſe entrepriſſent de l'en détourner, prévoïant bien qu'ils n'y réuſſiroient pas.

Le lieu de l'Aſſemblée dont on convint pour la mi-Octobre, fut l'Abbaïe de Cercamp au Comté de Saint Pol. Les Députés de la part du Roi furent, outre le Connétable, Jacques d'Albon Maréchal de Saint André, qui étoit auſſi priſonnier des Eſpagnols, le Cardinal de Lorraine, Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, & Claude de Laubeſpine Secretaire d'Etat.

Lieu choiſi pour les Conferences.
Belcarius l. 28.
Popeliniere l. 5.

La Ducheſſe de Lorraine s'y rendit au nom du Roi d'Eſpagne avec le Duc d'Albe, Guillaume Prince d'Orange, le Comte Rui-Gomez de Silva, & Antoine de Granvelle Evêque d'Arras.

Recueil de Traités par Leonard, t. 2.

1558.

Convention d'une suspension d'armes.

On commença par convenir d'une suspension d'armes sur cette frontiere jusqu'au vingt-huitiéme d'Octobre. Elle fut depuis prolongée, & les armées de part & d'autre furent mises en quartier d'hiver. La premiere chose que proposerent les Plénipotentiaires d'Espagne, fut la restitution des Etats du Duc de Savoye, celle de Calais & de tout ce qu'on avoit enlevé aux Anglois au commencement de cette campagne, celle de quelques Châteaux du Duc de Florence, & de tout ce que les François avoient pris sur les autres Alliés du Roi d'Espagne. Jacques de Mesme, Sieur de Roissi, qui avec Nicolas Dangu, Evêque de Mande, avoit été adjoint aux Plénipotentiaires de France, fut chargé par eux de répondre à cette proposition.

Dans les Remontrances du sieur de Roissi au Recueil de Traités de Leonard t. 2.

Il dit qu'avant que le Roi d'Espagne demandât à la France de telles restitutions, il falloit que lui-même convînt de celle de la Navarre, dont l'usurpation étoit beaucoup anterieure aux conquêtes que les Rois de France avoient faites sur les Alliés d'Espagne. Comme ce Magistrat avoit été autrefois envoïé en Allemagne vers l'Empereur Charles V. sur ce sujet, il étoit parfaitement instruit des droits de la Maison d'Albret sur le Roïaume de Navarre. Il en fit un exposé fort net & fort méthodique, refuta toutes les raisons que la Maison d'Autriche avoit alleguées en diverses rencontres, pour soûtenir ses prétendus droits sur cette Couronne, & conclut que c'étoit-là le point qu'il falloit vuider le premier.

L'Assemblée se romt, & la paix ne se fait point.

Comme le Roi d'Espagne n'étoit pas en disposition de se relâcher sur cet article, nonobstant l'ordre que Charles V. son pere lui avoit laissé dans son Testament, de faire examiner ce point par les regles de la conscience, & que d'ailleurs la cession de Calais l'auroit extrêmement rendu odieux aux Anglois, ses Ministres refuserent de commencer par l'examen de ces deux points. Ceux de France tenant ferme là-dessus, on ne passa plus outre, & chacun s'en retourna chés soi, sans avoir rien arrêté.

Cependant le Piémont étoit comme abandonné par la France. Le Duc de Sesse, nouveau General de l'Empereur, avec une armée de vingt-cinq mille hommes, obligea le Maréchal de Brissac non seulement à quitter la Campagne; mais encore à raser plusieurs Châteaux qu'il ne pouvoit garder

faute de monde. Il prit Roquemont, Roqueſparvieres, Carail, Cental, & le poſte important de Montcalvo, qui lui donna moïen d'aſſieger Caſal, dont toutefois il fut contraint de lever le ſiege, par la valeur de la Motte-Gondrin qui y commandoit. Les Partiſans de la Maiſon de Guiſe, comme François de Beaucaire Evêque de Metz, parlant des pertes que la France fit en ce païs-là, en rejettent la faute ſur le Connétable, qui s'étant engagé au Duc de Savoye à lui faire rendre ſes Etats, & prévoïant que moins il reſteroit de places aux François dans le Piémont, moins le Roi auroit de difficulté à le reſtituer, empêchoit par le moïen de la Ducheſſe de Valentinois, que le Maréchal de Briſſac ne fût ſecouru. D'autres, comme le Baron du Villars, qui fit pluſieurs voïages de Piémont à la Cour ſur ce ſujet, attribuent, ainſi que je l'ai déja remarqué, cette conduite de la Cour à la jalouſie du Cardinal de Lorraine contre le Maréchal de Briſſac; & il ſe pourroit bien faire que l'un & l'autre parti, chacun ſelon ſes vûes, auroient concouru au même effet.

1558.

Memoires de du Villars.

Belcarius l. 28.

Nonobſtant le peu de ſuccès des premieres conferences de l'Abbaïe de Cercamp, on n'avoit pas perdu toute eſperance de paix. La ſuſpenſion d'armes avoit encore été prolongée, & le Connétable tantôt étoit à la Cour, tantôt en Flandres, portant diverſes paroles de part & d'autre, pour renouer la négociation. Ses voïages à la Cour ne lui étoient pas inutiles; il s'y étoit parfaitement rétabli dans l'eſprit du Roi, & le Duc de Guiſe s'en apperçut particulierement dans une occaſion.

Un jour le Roi aïant eu dans ſon cabinet un long entretien avec le Connétable, le Duc de Guiſe apprehenda qu'il ne l'eût prévenu ſur une demande qu'il avoit envie de faire. C'étoit de la Charge de Grand Maître d'Hôtel à laquelle il prétendoit, quand elle ſeroit vacante par la mort du Connétable qui la poſſédoit depuis long-tems.

Il voulut s'en éclaircir; & étant quelque tems après avec le Roi, il fit tourner la converſation ſur le chapitre du Connétable. Il en fit l'éloge, loua beaucoup les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, & le merite de ſes fils. Il ajoûta qu'il ne doutoit pas que le Connétable ſe voïant aſſés vieux, & en danger de demeurer peut-être long-tems en priſon, ne les

Thuanus l. 24.

1558. eut fort recommandés à la bonté de Sa Majesté, qu'ils étoient dignes de ses graces, mais qu'il prenoit la liberté de la supplier que la Charge de Grand Maître d'Hôtel ne fut point du nombre de celles qu'elle voudroit leur faire; qu'il y avoit une espece de droit, en aïant fait les fonctions à la cérémonie des noces de Monsieur le Dauphin, & qu'elle voulût bien la lui promettre.

Le Roi lui répondit fort sechement là-dessus, que le Connetable ne lui avoit nullement parlé de l'établissement de ses enfans; mais que la France lui avoit des obligations qu'il ne pouvoit pas ne point reconnoître, & qu'il lui accorderoit tout ce qu'il lui demanderoit pour lui & pour les siens. Le Duc n'osa insister davantage, & vit bien qu'il s'étoit flatté en vain de n'avoir plus de concurrent dans la faveur.

M[illegible] Charles V. [illegible] de Phi-[illegible] II.

Quoique le Connétable reconnût de quelle conséquence il lui étoit de rester le plus long-tems qu'il pourroit à la Cour, il partit pour la Flandres, en intention de déclarer au Roi d'Espagne, qu'ennuïé de tant d'allées & de venues inutiles, il venoit se confiner en prison pour le reste de ses jours; mais apparemment il ne s'attendoit pas à être pris au mot. En effet il sçavoit que ce Prince depuis la mort de Charles V. son pere, arrivée le vingt-uniéme de Septembre dans sa retraite de Saint Juste en sa cinquante-neuviéme année, desiroit extrêmement de retourner en Espagne, & de laisser avant que de partir ses Etats des Païs-Bas & d'Italie tranquilles. La mort de son épouse Marie d'Angleterre, qui mourut le quinziéme de Novembre de la même année, par laquelle il perdoit cette Couronne, lui en rendoit les interêts moins chers, & le disposoit à se relâcher sur l'article de Calais. Il témoigna au Connétable qu'il souhaitoit sincerement la paix, & consentit à lui rendre la liberté, afin qu'il y pût travailler. Sa rançon fut fixée à deux cens mille écus, & les Plénipotentiaires eurent ordre de part & d'autre de se rendre à Cateau-Cambresis au commencement de l'année suivante. Le Connétable revint à la Cour qui étoit alors à Saint Germain, obtint du Roi la grace de son neveu Dandelot, & ce qui chagrina le plus les Princes de la Maison de Guise, les noces de Henriette de la Marck, petite-fille de la Duchesse de Valentinois, avec Monsieur de Damville fils du Connétable, se

[illegible]

ſe firent par ordre du Roi avec beaucoup de magnificence.

1558.

Cependant l'incident de la mort de la Reine d'Angleterre donnoit beaucoup à penſer au Roi de France & au Roi d'Eſpagne, & les plus éclairés doutoient, ſi ce ſeroit un acheminement ou un obſtacle à la paix. La prompte réſolution que prirent les Anglois d'élever ſur le Throne Elizabeth fille de Henri VIII. & d'Anne de Boulen, en conſéquence du Teſtament de ce Prince, qui lui ſubſtituoit la Couronne au défaut d'Edouard & de Marie, firent prendre diverſes meſures aux deux Rois.

Les Anglois déferent la Couronne à Elizabeth fille de Henri VIII. & d'Anne de Boulen.

Il fut réſolu dans le Conſeil de France, que Marie Reine d'Ecoſſe épouſe de Monſieur le Dauphin, prendroit le titre de Reine d'Angleterre: & elle porta dès-lors les armes de ce Roïaume jointes à celles de France & d'Ecoſſe. Elle fondoit ſon droit principalement ſur deux points. Le premier, qu'elle étoit fille unique & héritiere de Jacques V. Roi d'Ecoſſe petit-fils de Henri VII. Roi d'Angleterre. Le ſecond, qu'Elizabeth, qui vouloit s'emparer du Thrône, n'étoit pas legitime; que la ſubſtitution faite par Henri VIII. ne pouvoit avoir lieu, tant parce qu'elle n'avoit pû ſe faire en faveur d'une fille illégitime, que parce que le Parlement d'Angleterre ſous le Regne de Marie, aïant déclaré illicite le divorce de ce Prince fait avec Catherine d'Arragon, dès-là il avoit reconnu qu'Elizabeth étoit bâtarde, & par conſéquent incapable de ſucceder au Roïaume.

Obſtacles que la France y forma.

Le Roi d'Eſpagne d'autre part, pour ſe conſerver la Couronne d'Angleterre, & pour empêcher que quelque jour elle ne fût unie à celle de France en vertu des prétentions de la Reine d'Ecoſſe ſi bien fondées, envoïa ordre au Comte de Feria, qui ſe trouva en Angleterre à la mort de la Reine Marie, de feliciter Elizabeth ſur ſon avenement à la Couronne, & de lui offrir de ſa part la place de Marie ſa ſœur ſur le Throne d'Eſpagne, en l'épouſant. Le même Comte ſans perdre de tems, quoiqu'il n'eût reçu qu'une réponſe fort génerale ſur ce ſujet, partit pour Rome, afin d'aller ſolliciter la diſpenſe pour le Roi ſon maître.

Camden 1. Part. Hiſt. Eliſabeth Regin.

Sur quoi le Roi envoïa auſſi à Rome Philbert de la Bourdaiſiere Evêque d'Angoulême, pour empêcher que le Pape ne donnât la diſpenſe, le ſolliciter de déclarer Elizabeth

1558.

incapable de la Couronne en qualité d'illégitime, & lui représenter que cette Princesse étant hérétique dans l'ame, quoiqu'elle eût jusqu'alors dissimulé sa Religion, il y alloit de la ruïne de la Foi Catholique en Angleterre, si une fois elle étoit en paisible possession.

On agissoit de part & d'autre auprès des Anglois Catholiques, ausquels le Roi de France faisoit envisager les mêmes raisons qu'on exposoit au Pape, & le Roi d'Espagne remontroit que son mariage avec Elizabeth etoit l'unique moïen de sauver la Religion.

Ce que fit la nouvelle Reine en faveur de la Religion Protestante.

Mais Elizabeth aïant pris secretement des mesures avec les principaux Seigneurs du parti Protestant, leva bientot le masque. Elle renouvella les Edits publiés par Henri VIII. & par Edouard contre l'autorite du Pape, cassa ceux de la Reine Marie, priva les Catholiques de leurs Charges, & emprisonna les Evêques partisans de l'Eglise Romaine. Elle ota la conduite des Colleges & des Universités aux Docteurs de cette Communion, se déclara Chef de l'Eglise Anglicane, fit des Edits provisionnels sur certains Articles particuliers de la Religion, & remit au Parlement le soin de la regler dans toute son étendue.

Elle s'excusa au Roi d'Espagne, de ce qu'elle n'acceptoit pas l'honneur qu'il lui faisoit de la rechercher en mariage, alleguant pour excuse de son refus, qu'elle ne croïoit pas pouvoir en conscience épouser celui qui avoit eté le mari de sa sœur, ni qu'il y eût de Puissance sur la terre, qui eût droit de lui donner dispense là-dessus: elle eluda encore la proposition qu'il lui fit faire d'épouser un des fils du Roi des Romains. Elle lui demanda son amitié, & l'assûra qu'elle vouloit entretenir fidelement les Traités d'alliance, qui avoient été faits entre les deux nations.

Mais d'ailleurs comme elle voïoit l'Angleterre épuisée d'hommes & d'argent par les guerres & par les grandes dettes, que Henri VIII. avoit contractées, & qu'elle prevoïoit les troubles, que ce nouveau changement de Religion alloit produire dans son Roïaume, elle resolut de faire la paix avec le Roi, & en même tems de se lier etroitement avec les Princes Protestans d'Allemagne, & avec les Seigneurs d'Ecosse & de France de la même Religion, dans le dessein de brouiller

ces deux Etats, au cas que la Reine d'Ecosse voulût se servir de leurs forces, pour lui disputer la Couronne d'Angleterre.

Il est fort vrai-semblable qu'elle prit dès-lors la résolution de ne se point marier, soit pour ne point chagriner la nation, si elle épousoit un Prince étranger, soit pour ne point causer de jalousie aux Seigneurs Anglois par le choix qu'elle feroit de l'un d'eux, en le préferant à tous les autres; soit enfin pour ne point partager son autorité Roïale avec un mari, & jouir d'une parfaite indépendance.

Elle fit assés paroître sa disposition à cet égard, à l'occasion de la Requête, qui lui fut présentée sur ce sujet de la part du Parlement. Elle y répondit, en lui marquant combien elle étoit sensible à la maniere, dont il l'avoit fait, c'est-à-dire, sans la gêner sur le choix d'un mari, & sans lui proposer personne en particulier. Elle dit que son inclination étoit de ne se point engager dans le mariage: mais que si le bien de l'Etat le demandoit, elle s'y résoudroit; qu'au reste elle avoit déja un époux, qui étoit le Roïaume d'Angleterre; qu'elle l'avoit fiancé par l'Anneau que le Parlement lui avoit mis au doigt; qu'elle avoit autant d'enfans qu'elle avoit d'Anglois pour sujets; qu'après tout elle feroit attention à la remontrance qu'on lui avoit faite, & qu'elle envisageroit uniquement dans le parti qu'elle prendroit, le bien de l'Etat & l'avantage des peuples, que la Providence de Dieu lui avoit confiés.

Ce furent-là les premieres démarches de cette habile Princesse, qui se servit depuis avec beaucoup d'avantage de cette indétermination, où elle affecta toûjours de paroître, & joua pendant plusieurs années divers Princes de l'Europe, qu'elle entretint dans ses interêts par l'esperance qu'elle leur donnoit de les épouser.

Nouvelles conferences à Cateau Cambresis pour la paix.

Au Recueil de Traités par Leonard t. 2.

Les négociations, qui se firent d'abord par le Roi d'Espagne touchant son mariage avec Elizabeth, & par la France, pour s'opposer à cette alliance, n'empêchoient pas celles qui se faisoient à Cateau-Cambresis pour la paix. On y résolut d'abord une nouvelle suspension d'armes, qui devoit durer jusqu'au tems que les Assemblées finiroient, & encore six jours après, supposé que la paix n'y fût pas conclue: & nonobstant la démarche qu'on avoit faite en France de reconnoître la Reine d'Ecosse pour Reine d'Angleterre, on y admit

1558. les Envoïés d'Elizabeth, dont le principal fut Guillaume Howard son premier Chambellan.

La difficulté de concilier tant d'interêts differens, fit qu'on proposa l'expédient ordinaire de divers mariages, qui servent aux Princes en ces occasions importantes de prétextes honorables, pour se relâcher sur leurs prétentions; & pour accorder en considération de ces alliances des choses, que le point d'honneur les empêcheroit de ceder.

Il ne fut plus question du Roïaume de Navarre, dont on ne fit pas même mention dans le Traité, la maniere dont les Espagnols s'étoient expliqués aux Conferences de Cercamp, aïant fait connoître au Connétable que la Cour d'Espagne étoit résolue à ne rien écouter sur cet article. Les deux grandes difficultés, qui restoient à vuider, étoient la restitution de Calais aux Anglois, & celle du Piémont au Duc de Savoye.

On commença par l'article de Calais, que les Plénipotentiaires d'Espagne & d'Angleterre vouloient retirer des mains des François, & que le Roi étoit absolument résolu de retenir. Ce fut sur cette contestation que les Ambassadeurs de France proposerent une voie d'accommodement fort extraordinaire: ce fut d'arrêter le mariage de la premiere fille, qui Camden p. 1. naîtroit de Monsieur le Dauphin & de la Reine d'Ecosse, avec le premier fils, qui naîtroit du mariage de la Reine d'Angleterre, & que le Roi donnât en dot à sa future petite-fille la ville de Calais & ses dépendances, & qu'avec cela la Reine d'Ecosse renonçât à ses prétentions sur le Roïaume d'Angleterre: ou bien qu'on fit le mariage de la premiere fille, qui naîtroit de celui de la Reine d'Angleterre, avec le premier fils, qui naîtroit de la Reine d'Ecosse & de Monsieur le Dauphin, & qu'en vertu de ce mariage les Anglois renonceroient aux droits, qu'ils prétendoient avoir sur le Roïaume de France, & qu'en attendant les François garderoient Calais.

Peu s'en fallut que les Anglois & les Espagnols ne s'offensassent d'une telle proposition, qui ne leur parut pas serieuse: mais sur ces entrefaites le Roi d'Espagne reçut des nouvelles d'Angleterre, qui firent prendre un autre tour à la négociation.

C'étoient celles du refus qu'Elizabeth faisoit de l'épouser, & de la persecution qu'elle commençoit à susciter contre les

Catholiques. C'est ce qui le détermina à ne plus s'embarrasser de la restitution de Calais, & à tâcher de conclure avec les François indépendamment des Anglois. 1558.

Le Cardinal de Lorraine voïant cette mesintelligence entre les Anglois & les Espagnols, se servit d'un des motifs qui la causoit, c'est-à-dire, du zele que le Roi d'Espagne faisoit paroître en faveur de la Religion Catholique, pour lui proposer de soûtenir le droit manifeste, que la Reine d'Ecosse avoit à la Couronne d'Angleterre : mais ce Prince apprehendoit autant l'accroissement de la puissance du Roi de France, que le renversement de la Religion en Angleterre, & il méditoit un autre dessein : c'étoit de faire enlever Catherine Grei arriere-niece de Henri VIII. moins pour l'opposer à Elizabeth qu'à la Reine d'Ecosse, au cas qu'Elizabeth mourût. Il proposa un autre expedient, qui fut que la France fît une Tréve avec l'Angleterre, à cause de la difficulté qu'il y avoit à conclure la paix entre ces deux Etats, & que Calais fût mis en sequestre entre ses mains, & que les Anglois & les François le constituassent arbitre de ce differend : mais ni les uns, ni les autres n'y voulurent consentir.

La Reine Elizabeth traite avec la France indépendamment des Espagnols.

Elizabeth, qui avoit besoin de la paix, pour affermir sa puissance, prit enfin le parti de traiter avec le Roi de France indépendamment des Espagnols : & voici à quoi elle s'en tint.

Elle n'auroit pû, sans offenser les Anglois, faire une cession absolue de Calais à la France. D'ailleurs elle voïoit le Roi déterminé à ne pas rendre cette place. On prit un milieu, qui étoit de laisser ce Prince en possession de Calais pour huit ans, au bout desquels il s'obligeoit de le rendre, sous peine de païer cinq cens mille écus à l'Angleterre ; que nonobstant ce païement, qui se feroit pour le refus ou le délai de la restitution, les Anglois auroient droit d'emploïer les armes pour reprendre Calais ; que le Roi donneroit à Elizabeth pour caution de cette somme huit Marchands, qui ne seroient point François, & cinq ôtages, jusques à ce que les cautions eussent été nommées ; qu'on raseroit les fortifications d'Aymout en Ecosse ; que si Elizabeth durant ces huit ans violoit le Traité de paix, soit avec la France, soit avec l'Ecosse, le Roi seroit quitte des cinq cens mille écus, & les cautions

Recueil de Traités de Leonard, t. 2.

déchargées ; que si la rupture venoit ou de la Reine d'Ecosse, ou du Roi de France, il seroit tenu en vertu de ce Traité de rendre Calais à l'Angleterre avant les huit ans expirés.

1558.

Signature des articles.

Ces articles furent arrêtés & signés à Cateau-Cambresis le deuxieme d'Avril, & ceux qui concernoient la paix de l'Angleterre avec l'Ecosse, furent aussi mis en état d'être bientôt terminés. Les moins éclairés penetrerent le mystere de l'article de Calais, & l'on vit bien que c'étoit-là en effet une veritable renonciation, qu'on vouloit pallier, pour mettre à couvert l'honneur d'Elizabeth, & imposer aux peuples. Les Espagnols, qui avoient aussi grande envie de conclure leur Traité avec les François, & qui même vrai-semblablement l'avoient déja conclu en secret, ne se mirent pas en peine de traverser celui-ci, où ils n'étoient plus interessés par les liaisons qu'ils avoient eues auparavant avec l'Angleterre, & sur lequel il ne leur restoit plus d'autre chagrin, que de voir par-là la frontiere de France assûrée contre les Anglois.

Suivie de la paix avec l'Espagne.

Belcarius l. 28.

J'ai dit que le Traité entre la France & l'Espagne étoit vrai-semblablement conclu avant celui d'entre la France & l'Angleterre, non seulement parce que dès le lendemain troisiéme d'Avril il fut signé ; mais encore parce que tout le monde fut persuadé que dès que le Roi d'Espagne se vit refusé par la Reine d'Angleterre, sur l'article de son mariage, le Connétable étoit convenu de tout avec ce Prince : de sorte que les difficultés & les chicanes, qui se firent encore de part & d'autre, ne furent qu'une Comedie jouée de concert. Cette persuasion, où l'on étoit, fut cause que dans le public on murmura fort contre le Connétable, des grandes pertes qu'on prétendit que la France avoit faites par ce Traité, & qu'on attribua à son impatience de se revoir à la Cour en état de soûtenir sa Maison contre celle de Guise, qui avoit entrepris de la ruiner. Voici les principaux articles de ce fameux Traité.

Articles du Traité.

Que les deux Rois s'efforceroient par toutes sortes de moïens de rendre la paix à l'église troublée par tant d'erreurs & de nouveautes, & que pour cela ils procureroient l'Assemblée du Concile General.

Qu'on rendroit les places, qui avoient été prises de part & d'autre depuis la guerre tant en deça qu'au delà des Alpes.

Celles que la France devoit restituer à l'Espagne, étoient Thionville, Mariembourg, Yvoi, Damvilliers, Montmidi, Valence dans Lomelline, Hedin, & le Comté de Charolois. Celles que l'Espagne rendoit, étoient Saint Quentin, Ham, & le Catelet : & comme Terouanne se trouvoit rasée, il étoit permis au Roi de démanteler Yvoi, avant que de le rendre. 1558.

On convint encore touchant la ville de Terouanne, que ne pouvant plus être un siege Episcopal, dans l'état où elle étoit, les deux Rois régleroient entre eux le démembrement qui se feroit de cet Evêché : & ce fut en vertu de cet article, que quelque tems après les Evêchés de saint Omer, d'Ypres, & de Boulogne qui furent depuis érigés, profiterent des débris de celui de Terouanne.

Que Bovines & Bouillon seroient remis sous la puissance de l'Evêque de Liege, sauf les droits, que les Seigneurs de la Marck prétendoient sur cette seconde place, & sur lesquels on leur rendroit justice.

Que la Savoye, le Piémont, la Bresse, & les autres Etats du Duc de Savoye seroient rendus à ce Prince, excepté Turin, Pignerol, Quiers, Chivas, & Villeneuve d'Ast, que le Roi retiendroit, jusques à ce que les prétentions, qu'il avoit sur les Etats de Savoye en vertu des droits de Louise de Savoye mere de François I. eussent été examinées; que jusques à ce que le Roi eut évacué ces cinq places, le Roi d'Espagne pourroit entretenir garnison à ses dépens dans Verceil & dans Ast.

Que ce qui avoit été pris dans le Montferrat au Duc de Mantoue, lui seroit restitué, & que les Genois rentreroient en possession de ce que les François leur avoient enlevé dans l'Isle de Corse; que pareillement Mont-Alcin & tout ce que les François tenoient dans la Toscane, & dans le païs de Sienne, seroit rendu à ceux à qui les places appartenoient.

Outre ces articles capitaux, il y en eut plusieurs autres, qui concernoient divers particuliers, aux interêts desquels les deux Rois voulurent qu'on eût égard.

Tant de restitutions de la part de la France ont fait beaucoup exaggerer par les Historiens les désavantages de cette paix. Ils comptent jusqu'à près de deux cens Villes ou Forteresses rendues, d'autres les font monter jusqu'à trois cens;

1558.

& il y en eut qui dirent à cette occasion, que Henri II. païoit plus cherement la liberté du Connétable son favori, qu'on n'avoit païé celle de François I. lorsqu'il sortit de sa prison de Madrid. Mais après tout, hormis les Etats de Savoye, que le Roi ne pouvoit pas se défendre de restituer tôt ou tard, & dont il se reserva Turin Capitale du Piémont, & quatre autres places considerables, Calais qui lui demeuroit avec toutes ses dépendances, & les villes de Picardie, qu'on lui rendoit, ne valoient gueres moins que celles qu'il rendoit lui-même. Les places, dont il s'étoit emparé dans l'Isle de Corse & dans la Toscane, étoient peu de chose, & l'auroient engagé à de très-grandes dépenses, pour les conserver. Ces centaines de forteresses dont on parle, n'étoient pour la plûpart que de petits Châteaux appartenans à des Seigneurs de bourgs & de villages, dont on se saisissoit, pour courir le païs ennemi, où l'on mettoit une Compagnie de soldats en garnison, desquels on faisoit le siege avec quatre ou cinq cens hommes, que l'on prenoit, & que l'on abandonnoit, selon qu'on étoit, ou que l'on cessoit d'être maître de la campagne, & tels que ceux, où nous avons vû dans les dernieres guerres d'Italie les Allemands se retrancher, pour chicaner le terrein, & qui n'entrent point en ligne de compte dans les Traités.

Diete d'Ausbourg pour reconnoître l'Empereur Ferdinand.

Le seul avantage d'avoir renvoïé les Anglois au-delà de la mer auroit dû être acheté plus cherement : mais je ne sçai pourquoi on compte pour rien, que dans ce Traité on n'obligea point le Roi à rendre Metz, Toul & Verdun avec leurs dépendances, qui étoient une augmentation considerable du Roïaume, & qu'on lui laissa la liberté de s'y maintenir, comme il fit, en traitant avec l'Empereur & les Princes de l'Empire. Car dans le même-tems qu'on travailloit à la paix entre les deux Rois à Cateau-Cambresis, Ferdinand d'Austriche frere de Charles V. & devenu Empereur par la démission de ce Prince, convoqua un Diete à Ausbourg, pour s'y faire reconnoître en cette qualité.

Le Roi y envoïa Monsieur de Bourdillon, qui fut depuis Maréchal de France, & Charles de Marillac Archevêque de Vienne, dont l'arrivée donna d'abord beaucoup d'inquietude à Ferdinand. Il apprehenda que ces deux Ambassadeurs

1558.

[illegible] &c.

deurs ne fussent venus pour le traverser & empêcher qu'il ne fût reconnu Empereur, d'autant plus que le Pape n'avoit pas envoïé de Nonce à la Diete, & qu'il prétendoit que ce qu'elle feroit à cet égard, seroit nul, soutenant que le titre d'Empereur ne devoit point être donné sans le consentement du saint Siege : & effectivement dans la suite Ferdinand eut de grosses affaires avec le Pape sur ce sujet.

Mais il se rassura un peu, lorsque les Ambassadeurs de France, dans leur premier compliment, le feliciterent de la part du Roi leur Maître sur son avenement à l'Empire. Aussi leur répondit-il avec toute l'honnêteté possible, & il les pria d'exposer dans la Diete les autres affaires, pour lesquelles ils étoient venus.

La réponse qu'ils lui firent, ne laissa pas de lui donner une nouvelle inquietude. Ils lui dirent qu'ils n'avoient ordre de s'expliquer, que lorsque toute la Diete seroit assemblée, & que tous les Princes de l'Empire se seroient rendus à Ausbourg.

Il s'imagina que leur dessein étoit de s'opposer à l'élection qu'il devoit proposer de Maximilien son fils pour Roi des Romains : & agissant suivant cette idée, il fit tous ses efforts conjointement avec Monsieur de Barbançon Ambassadeur du Roi d'Espagne, pour empêcher qu'ils ne fussent reçûs à la Diete, sous pretexte que le Roi de France étoit ennemi déclaré de l'Empire, parce qu'il s'étoit emparé des Villes de Toul, Metz & Verdun, qui en étoient des membres. Ce refus d'admettre les Envoïés de France dans les Dietes, étoit un moïen qui avoit souvent réussi à l'Empereur Charles V. car ne se trouvant personne dans ces sortes d'Assemblées, pour défendre le Roi de France, il les tournoit à son gré ; & à la faveur d'une infinité de faussetés, qui s'y débitoient contre la nation Françoise, il y faisoit résoudre tout ce qu'il jugeoit à propos pour ses interêts particuliers.

Mais Ferdinand s'apperçut qu'il s'en falloit beaucoup, que son autorité ne fût aussi bien établie en Allemagne que celle de son frere. Plusieurs des Electeurs & des Princes furent de l'avis contraire, & dirent qu'il n'étoit pas tems de s'attirer la guerre de la part du Roi de France ; que l'Allemagne étoit en combustion par les differends de Religion ; qu'elle étoit

1558. plus dangereusement menacée que jamais par les Turcs ; que les Moscovites s'étoient jettés dans la Livonie ; que le Duc des deux Ponts & les autres Princes Allemands les plus voisins de la France, n'étoient pas en résolution de voir piller leur païs par les armées Françoises, & par celles de l'Empire, qu'on y feroit entrer pour les défendre ; & qu'enfin l'Austriche même couroit risque de tomber sous la domination des Turcs, si l'Empereur se brouilloit avec la France : qu'ainsi leur sentiment étoit d'admettre les Ambassadeurs de cette Couronne à la Diete, & de convenir amiablement avec eux sur l'article de Metz, de Toul & de Verdun.

Les Ambassadeurs de France y sont reçus.

Il fallut que le nouvel Empereur en passât par-là, & les Ambassadeurs François eurent audience. L'Archevêque de Vienne harangua dans l'Assemblée, & dit que le Roi son Maître étant sur le point de faire la paix avec le Roi d'Espagne & avec l'Angleterre, il souhaitoit aussi la renouveller avec l'Empire, pour lequel, à l'exemple de ses Prédecesseurs, il conservoit beaucoup d'attachement.

L'Empereur répondit que lui & l'Empire recevoient avec reconnoissance ces témoignages d'amitié du Roi de France, & qu'ils tâcheroient d'y correspondre ; mais que c'étoit à ce Prince à en faire connoître la sincerité par les effets, & qu'il pouvoit en donner une preuve, en restituant à l'Empire les places qu'il lui avoit enlevées, c'est-à-dire, Toul, Metz & Verdun, & qu'il seroit difficile sans cela, que l'union des deux Etats fût bien rétablie.

Les Ambassadeurs repliquerent qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus : mais qu'ils communiqueroient au Roi ce que Sa Majesté Imperiale leur disoit.

Après qu'ils furent sortis de l'Assemblée, plusieurs des Princes firent à l'Empereur les mêmes remontrances, qu'ils lui avoient déja faites, sur les inconveniens de la guerre avec la France, & que les Ambassadeurs leur avoient fait comprendre dans les entretiens qu'ils avoient eus avec eux ; que le Roi de France étoit déterminé à soûtenir la guerre, plûtôt que de rendre ces Places, qui étoient si necessaires pour la sureté de son Roïaume de ce côté-là ; qu'au reste l'Empire avoit consenti au démembrement de Cambrai & d'Utrecht en faveur de Charles V. parce qu'ils étoient enclavés dans ses Etats, & que dans les conjonctures où l'on se trouvoit, il

étoit absolument necessaire d'avoir la même condescendance pour le Roi de France. Sur quoi on fit entendre en particulier aux Ambassadeurs, que ce que l'Empereur & les autres avoient proposé dans la Diete sur ce sujet, étoit plûtot pour faire connoître le zele qu'ils avoient pour les interêts communs de l'Empire, que pour aucun dessein de rompre avec la France.

1558.

Accord par lequel on laisse au Roi les villes de Toul, Metz, & Verdun.

Les Ambassadeurs à leur retour aïant rendu compte au Roi de la disposition où étoient les Allemands à cet égard, on traita avec le Cardinal d'Ausbourg, & Christophle Duc de Virtemberg, Députés de la Diete à la Cour de France : & il fut arrêté que le Roi garderoit les trois Villes, dont il étoit question, jusqu'à tant que l'Empire l'eût dédommagé des frais qu'il avoit faits pour la defense de la liberté Germanique, lorsqu'il se saisit de ces Places, à la priere des Princes de l'Empire, & indépendamment des droits qu'il avoit en particulier sur la ville de Metz. Comme ce dédommagement ne s'est point fait, elles sont demeurées depuis ce tems-là à la France : & au Traité de Munster il en fut fait une cession irrévocable à la Couronne de France, du consentement, conseil, & volonté des Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire. C'est de tout cela que je conclus qu'il s'en falloit beaucoup que la paix de Cateau-Cambresis fût aussi desavantageuse à la France qu'on le disoit alors.

1559.

Mariages illustres célébrés après la conclusion de la paix.

La paix universelle aïant été ainsi conclue, on ne pensa plus qu'aux cérémonies des mariages, qui en devoient faire le nœud. C'étoit celui du Roi d'Espagne avec Elizabeth de France fille aînée du Roi, qui avoit été destinée d'abord à Dom Carlos son fils, & celui de Marguerite sœur du Roi avec le Duc de Savoye. Le Duc d'Albe accompagné de Guillaume Prince d'Orange, de Lamoral Comte d'Egmont, & de plusieurs autres Seigneurs, arriverent au mois de Juin à Paris, pour épouser la Princesse au nom du Roi d'Espagne. La cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence : mais elle se termina d'une maniere bien lugubre.

Tournois qui se fit à cette occasion.

Parmi les divertissemens ordinaires en ces sortes de Fêtes, on ne manquoit gueres, sur-tout en France, d'y donner celui des Tournois. Le Roi aimoit beaucoup cet exercice militaire, quelque dangereux qu'il fût, parce qu'il y étoit extrêmement adroit. Il en fit publier un de l'espece de ceux,

1559.

que l'on appelloit *Pas d'armes*, comme on le voit par le Cartel *. Il devoit durer trois jours, & le Roi y devoit être le Tenant, avec le Duc de Guise, le Duc de Nemours, & le Prince de Ferrare, dans les Lices de la rue saint Antoine.

Il soûtint plusieurs assauts le premier jour avec beaucoup d'applaudissement, & il le fit de même le second, qui étoit le trentiéme de Juin, avec un pareil succès. Sur le soir comme on étoit prêt de finir, il voulut rompre encore une lance avec le Comte de Montgommeri Capitaine des Gardes Escossois, fils de Monsieur de Lorges. La Reine, comme si elle eût eu un pressentiment du malheur qui devoit arriver, le conjura deux fois de ne plus courir, & l'en fit encore prier par le Duc de Savoye: mais il s'obstina, & envoïa une lance au Comte.

Memoires de Brantome t. 2.

Le Roi y est blessé d'un éclat de lance.

Ils entrerent tous deux en lice, coururent l'un contre l'autre, & rompirent leurs lances, de l'une desquelles un éclat passant au travers de la visiere du casque du Roi, lui entra fort avant dans l'œil droit. Ce coup le fit chanceler; ses Ecuïers accoururent promptement, pour le secourir; Monsieur le Dauphin, le Duc de Savoye, le Cardinal de Bourbon, le Connétable, & toute la Cour fort allarmés, s'assemblerent autour de lui. Il leur dit que ce n'étoit rien, & qu'il pardonnoit à Montgommeri. Le sang, qui sortoit à gros bouillons par la blessure, leur en fit connoître le danger. On le transporta à son Palais des Tournelles. Le peuple passant tout à coup de la joie à la plus extrême consternation, le suivit jusques-là; & chacun se retirant chés soi dans un morne silence répandit cette triste nouvelle dans tous les quartiers de la Ville.

Il meurt peu de jours après.

Après que le premier appareil eut été levé, la plaïe parut très-mauvaise, & en peu de jours on desespera de la vie de ce Prince. Un de ceux, que ce facheux contre-tems inquiétoit le plus, étoit le Duc de Savoye, parce que la cérémonie de son mariage avec la sœur du Roi avoit été differée jusques à ce que celle du mariage d'Elizabeth de France avec le Roi d'Espagne eût été faite: & il apprehendoit que le Roi venant à mourir, la Cour ne changeât de résolution sur ce mariage, & sur la restitution de ses Etats: à quoi plusieurs du Conseil, & sur-tout le Maréchal de Brissac, s'étoient fortement oppo-

* Il est imprimé dans la dissertation VII. de Monsieur du Cange sur la Vie de saint Louis par Joinville.

ſés. Il vint fort inquiet trouver le Roi, & lui repréſenta de quelle conſéquence il étoit pour lui, que la choſe ſe conſommât au plûtôt. Ce Prince conſiderant la juſtice de ſa demande, ordonna qu'on les mariât dans ſa chambre le neuvieme de Juillet. Il expira le lendemain, qui étoit l'onziéme jour depuis ſa bleſſure, dans la quarante & unième année de ſon âge, & la treiziéme de ſon Regne. 1559.

Jugement que quelques uns porterent de ce genre de mort.

Jamais mort de Roi de France ne fut plus funeſte à ce Roïaume, par les malheurs, dont elle fut ſuivie. Pluſieurs la regarderent, eu égard à la maniere, dont elle arriva, comme un châtiment, dont Dieu punit un duel, qu'il avoit permis la premiere année de ſon Regne à ſaint Germain en Laye, & dont il fut le ſpectateur avec toute la Cour. C'etoit entre les ſieurs de Jarnac & de Vivone pour une querelle particuliere, où Vivone, contre l'eſperance du Roi, qui l'aimoit, & qui le croïoit beaucoup plus vigoureux que Jarnac, fut bleſſé à mort. Ce Prince eut dès lors un extrême regret d'avoir donné ſon conſentement à ce combat, & repara ſa faute par une ſevere Ordonnance qu'il fit, pour défendre les duels. Mais je ne dois pas omettre ce que Brantome raconte à cette occaſion de la prédiction de la mort de Henri II. dans un combat ſingulier, parce qu'il en marque des circonſtances très-particulieres & très-ſurprenantes, & telles qu'elles ne ſe trouvent gueres dans ces ſortes de prédictions, qui d'ordinaire ſont fort vaines & inventées après coup.

Brantome dans l'éloge de Henri II.

Il avoit été prédit par ſon horoſcope.

Le Roi, dit cet Hiſtorien, aïant fait tirer ſon horoſcope, on lui prédit qu'il ſeroit tué en duel. Le Connétable qui étoit préſent, ſe mocqua de cette prédiction comme d'une folie; le Roi toutefois voulut que l'horoſcope fût gardée, & la mit entre les mains du ſieur de Laubeſpine Secretaire d'Etat. Mais il marqua par ſa conduite qu'il n'y ajoûtoit pas grande foi; car durant la guerre il chercha toutes les occaſions poſſibles de joindre Charles V. qu'il haïſſoit perſonnellement, & le ſujet de cette haine, étoit qu'étant en otage en Eſpagne pour le Roi François I. ſon pere, Charles V. en avoit mal uſé à ſon égard, & avoit fait paroître beaucoup plus d'amitié & de conſideration pour le Duc d'Orleans ſon cadet, que pour lui.

Dès que le Roi eut été tranſporté au Palais de Tournelles,

1559. le Connétable se fit apporter cette horoscope par Laubespine, & l'aïant relue, il s'écria les larmes aux yeux, le Roi est mort; voilà le combat singulier où il devoit perir. On prétend que ce fut le même Astrologue judiciaire qui prédit au Duc de Guise, qu'il seroit tué d'un coup par derriere ; & au Seigneur Descars l'accident dont il mourut, après s'être retiré chés lui en Limousin. Mais il se pourroit bien faire que ces deux dernieres prédictions auroient passé pour réelles sans l'être en effet, & cela à la faveur de la premiere.

Indépendamment des fâcheuses conjonctures où Henri II. laissoit la France en mourant, des factions puissantes & animées qui partageoient la Cour, de la jeunesse de François Dauphin qui montoit sur le Thrône sans experience, & avec une santé foible, de ce qu'on devoit craindre du parti des hérétiques qui se fortifioit tous les jours parmi le peuple & parmi les Grands, de la disposition des Princes voisins trop portés à profiter d'un tel malheur, la paix n'étant pas encore assés affermie, independamment de tout cela, dis-je, la mort de ce Prince auroit merité les regrets de ses peuples.

Caractere de ce Prince.

La France sous son regne étoit devenue plus puissante & plus redoutable, qu'elle n'avoit été depuis long-tems. Charles V. perdit d'abord cette superiorité qu'il avoit prise sous le précedent, & ne put la reprendre, non plus que Philippe II. même après la bataille de saint Quentin, dont le dommage fut bientôt réparé, au grand étonnement de toute l'Europe, qui sçut la France victorieuse & conquerante, presqu'en même-tems qu'on lui en annonçoit la décadence & la ruine entiere. Henri faisoit les delices de ses peuples, & sur-tout de sa Cour, qui étoit très-polie. Sa bonne mine, ses manieres douces & affables attiroient le respect & lui gagnoient le cœur de tous ceux qui l'approchoient ; & quelque tems après sa mort, la Reine d'Angleterre dit à Monsieur de Damville, que ce Prince étoit l'homme du monde qu'elle avoit le plus souhaité de voir, sur le caractere qu'on lui en avoit fait, & qu'ensuite de la paix de Cateau-Cambresis, elle avoit résolu de passer la mer exprès pour l'entretenir. Il étoit effectivement très-bien fait, agile, adroit dans tous les exercices des armes, de la chasse, de la paume, du mail, du cheval, plein de politesse & d'agrémens, quoiqu'il eût le teint un peu brun. Il ne lui échappoit jamais un mot de raillerie offençante à l'égard

Brantome dans le portrait de ce Prince t. 2.

1559.

de ses Courtisans ; & quand il avoit appris une belle action de quelqu'un de ses Officiers d'armée, il affectoit en toutes rencontres de la louer, d'en marquer son contentement, & il n'en laissoit gueres sans récompense : mais aussi certaines fautes une fois faites, ne lui sortoient jamais de la memoire, & quelque bonne mine qu'il fît à ceux qui les avoient commises, il étoit très-difficile de l'en faire revenir. Il étoit guerrier & commandoit d'ordinaire ses armées en personne, & l'experience qu'il avoit acquise dans le métier dès qu'il étoit Dauphin, & depuis qu'il fut Roi, l'avoit rendu habile dans le Commandement.

Commentaires de Montluc l. 3.

Aidé des conseils du Connétable, il prenoit d'ordinaire très-bien ses mesures dans ses entreprises de guerre, & s'étoit fait la réputation d'un très-grand politique, sur-tout dans l'esprit du Sénat de Venise, qui en étoit bon Juge.

Diverses Lettres d'Ode de Selve Ambassadeur de France à Venise, au Recueil de M. de Lamoignon. Belcarius l. 25.

On l'accuse d'avoir laissé prendre trop d'autorité sur son esprit à ses Ministres ; mais il perdoit aisément l'attachement qu'il avoit pour eux, quand il s'appercevoit qu'ils en abusoient, ou qu'ils l'avoient engagé en quelque mauvaise affaire. Nonobstant l'affection qu'il avoit toujours eue pour le Connétable & pour le Maréchal de Saint André, la journée de Saint Quentin les ruina dans son esprit. Il ne fit pas paroître un fort grand chagrin de leur prise ; & le bruit fut, que s'ils n'étoient pas demeurés prisonnieres, il leur eût fait un mauvais parti. Pour ce qui est des Princes de la Maison de Guise qui s'étoient emparés du ministere après la prison du Connétable, on tint pour constant que s'il ne fût pas mort, ils auroient été congediés de la Cour.

Brantome t. 2. dans l'éloge de Henri II.

La seule Duchesse de Valentinois sçut toûjours le posseder, & demeurer maîtresse de son esprit. La politique dont cette Dame se servit pour maintenir son crédit dans sa plus grande vieillesse, fut d'affecter une grande moderation, d'être bienfaisante autant que ses interêts le comportoient, de faire paroître un grand zele contre les Hérétiques, & un grand attachement pour la Religion que ce Prince aimoit sincerement, de le faire entrer adroitement dans ses vûes, sans qu'il s'apperçût qu'elle voulût le gouverner. Elle devint par ces voies l'arbitre de la fortune des Grands de la Cour, & éleva & rabaissa quand elle voulut la Maison de Guise & celle du Connétable.

1559.

[illegible] pour [illegible] Lettres.

Quoique ce Prince n'eût ni l'elevation d'esprit, ni l'habileté du Roi son pere dans les Sciences & dans les Arts, il aima beaucoup les gens de Lettres. Fernel, Silvius fameux Medecin de ce tems-là, Turnebe, Muret, Dorat, Ramus, Danez, Amiot furent fort considerés de lui : mais il fut sur-tout liberal & bienfaisant envers les Poëtes ; & du Bellai, Baif, Jodele, Passerat, Denizot, du Bartas, Garnier, Ronsard, & quelques autres, reçurent en diverses occasions des gratifications considerables pour leurs ouvrages.

Il étoit fort appliqué aux affaires. Il assistoit tous les matins deux ou trois heures au Conseil, & souvent autant l'après-midi. Il fit de très-belles Ordonnances, plusieurs pour la sureté de la Religion contre les nouvelles erreurs, dont il poussa vivement les sectateurs. Il l'auroit fait encore avec plus de severité, si le Parlement de Paris, où quelques-uns étoient déja fort gâtés, & d'autres par une compassion hors de saison, comme on le vit par la suite, ne se fussent opposés à la rigueur de ses Edits.

Thuanus l. 10.

[illegible] qu'il fit.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté [illegible]

Il créa le Parlement de Bretagne, & rendit semestre celui de Paris, nonobstant les remontrances du Premier Président Gilles le Maitre. Mais cela ne dura pas trois ans. Il fit de la Cour des Monnoïes une Cour souveraine, & créa les sieges des Juges Présidiaux. Parmi les Secretaires des Finances, il en choisit quatre, qu'il institua par sa Déclaration du 14. de Septembre de l'an 1547. pour expedier les dépêches d'Etat, suivant les départemens des lieux & des Provinces qui leur furent assignés ; & ce n'est proprement que depuis cette attribution particuliere, qu'ils ont été appellés Secretaires d'Etat & des Commandemens. Il érigea en Duchés-Pairies la Vicomté de Beaumont au païs du Maine, possédée par Françoise d'Alençon Duchesse Douairiere de Vendome : Aumale en Normandie, en faveur de Claude de Lorraine premier Duc de Guise : & Montmorenci, en consideration du Connétable.

Ses Enfans Naturels.

Henri d'ailleurs fort religieux, ne fut pas exempt du foible trop commun aux Princes. Il eut d'une Dame Ecossoise de la Maison de Leviston, Henri d'Angoulême Grand Prieur de France, Amiral des Mers du Levant & Gouverneur de Provence ; & d'une autre Maîtresse, Diane legitimée de France, Duchesse de Castro, depuis Duchesse de Montmorenci, & enfin Duchesse d'Angoulême & Comtesse de Ponthieu. La galanterie

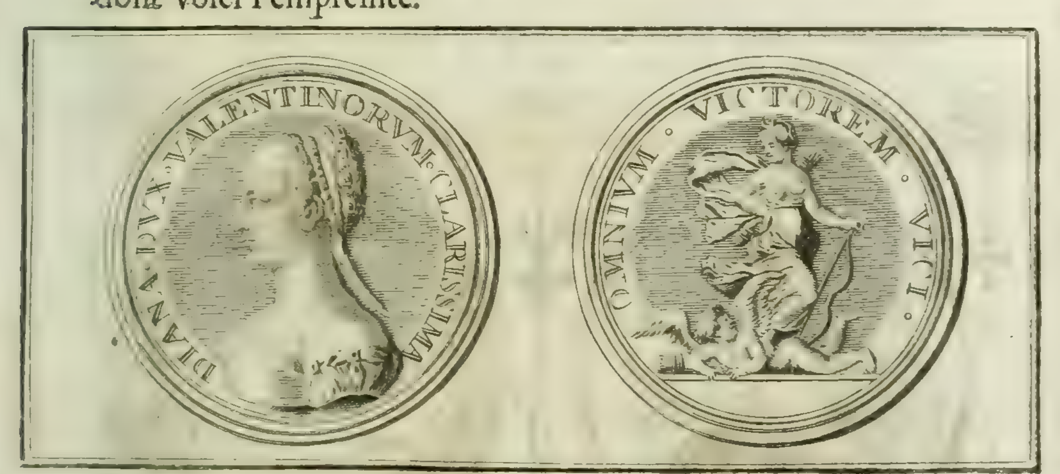
galanterie alla à l'excès dans sa Cour, & cette Cour ne fut gueres moins dereglée que celle de son prédecesseur.

1559.

Ses foiblesses pour la Duchesse de Valentinois.

Ses amours d'ordinaire fort volages ne furent constans que pour la Duchesse de Valentinois, avec d'autant plus de scandale, qu'on prétendit que son Prédecesseur avoit eu pour elle plus que de l'amitié; & c'est ce qui donna lieu à un écrit sanglant qui fut jetté dans la chambre de ce Prince, où entre autres choses on lui representoit l'imprécation & la malediction lancée par Jacob contre Ruben pour un pareil sujet. Quelques-uns ont voulu disculper cette Dame sur son âge, & sur ce qu'elle n'avoit point eu d'enfans du Roi; & c'est sans doute pour la défendre de ce reproche qu'il ordonna ou qu'il permit que l'on frappât une très-belle Medaille d'argent que j'ai, & dont voici l'empreinte.

Additions aux Memoires de Castelnau, l. 1.



D'un côté est le buste de Diane de Poitiers avec son nom & sa qualité, DIANA DUX VALENTINORUM CLARISSIMA; & au revers elle est representée sous la figure de Diane la plus chaste des Déesses, habillée en chasseuse, foulant aux piés le Dieu de l'amour, avec cette inscription, OMNIUM VICTOREM VICI; qui veut dire: *j'ai vaincu le Vainqueur de tous*, pour marquer que nonobstant les calomnies qu'on publioit, elle n'avoit jamais franchi les bornes de l'honneur, & avoit sçû se défendre contre tous les traits de l'amour: Mais dans le monde, & à la Cour moins qu'ailleurs, on ne se paie gueres d'apologies sans preuves, contre les médisances qui ne sont pas sans fondement; & le malheur est que la posterité juge

1559. d'ordinaire des personnes en cette matiere, sur les idées qu'on en a eues de leur tems. Toutefois il est de l'interêt de la verité d'avertir les Lecteurs de ne pas ajoûter trop de foi aux Memoires, ou plûtôt aux Satires des Hérétiques de ce tems-là, qui enragés de la rigueur avec laquelle le Roi procedoit contre eux, & qu'ils attribuoient aux conseils de la Duchesse de Valentinois, se sont déchaînés dans leurs Ecrits contre l'un & contre l'autre, aussi-bien que contre le Cardinal de Lorraine & le Connétable.

Ses Enfans legitimes.

Henri outre deux filles & un fils morts en bas âge, laissa en mourant sept enfans, quatre fils & trois filles, sçavoir François II. qui lui succeda immédiatement, Charles, Henri & François, Elizabeth Reine d'Espagne, Claude Duchesse de Lorraine, & Marguerite, qui plusieurs années après épousa Henri le Grand; mais dont le mariage fut déclaré nul.



Explication du revers de ce Medaillon.

Le revers de ce Medaillon signifie que ce Prince avoit retabli la Republique de Sienne en la delivrant du joug des Espagnols, qu'il avoit fait lever à Charles V. le Siege de Metz, de Parme, de la Mirandole, de Saint Damien, & repris Hedin, sans parler des places qu'il avoit prises cette même année 1552.

SOMMAIRE DU REGNE DE FRANÇOIS II.

PLan de la Cour du jeune Roi. Trois factions la partagent par l'opposition des Maisons de Condé, de Guise & de Montmorenci. Vûes de la Reine Mere Catherine de Medicis. Ses incertitudes sur le parti auquel elle devoit s'attacher. Elle se déclare pour la Maison de Guise, qui devient par-là le parti dominant. Disgrace du Connétable de Montmorenci. Mécontentement du Prince de Condé & ses mesures contre la Maison de Guise. Le Roi de Navarre entreprend de détacher la Reine des interêts de cette Maison. La Reine élude ses vûes, & l'éloigne adroitement de la Cour. Le Prince de Condé se met à la tête de la faction contraire à la Maison de Guise. Plan formé par ceux de cette faction pour mettre les Huguenots dans leur parti. Etat de la Religion Protestante dans le Roïaume. Origine du Calvinisme & son progrès. Conspiration d'Amboise découverte & dissipée. Séditions des Calvinistes en diverses Provinces. Le Prince de Condé est arresté & relâché. Il se déclare Calviniste. Assemblée tenue à Fontainebleau. Requête presentée par l'Amiral en faveur des Calvinistes. On prend la résolution d'assembler les Etats. Le Prince de Condé manque de se saisir de Lyon. La Ville d'Orleans est choisie pour le lieu de l'Assemblée des Etats. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé y sont mandés. Ils se déterminent à y venir. Ils sont reçus du Roi

avec beaucoup de froideur, & fait de grands reproches au Prince de Condé qu'il fait ensuite arrêter. On donne aussi des Gardes au Roi de Navarre. Crimes dont on accusoit le Prince de Condé. Commissaires nommés pour lui faire son procès. Il est condamné à mort. Politique de la Reine en cette occasion. Maladie subite dont le Roi est attaqué. Instances des Guises pour faire executer l'Arrêt rendu contre le Prince de Condé. La Reine les élude & fait surseoir cette execution. A quelles conditions elle accorde la grace au Roi de Navarre. Feinte reconciliation de ce Prince avec les Guises. Mort du Roi.

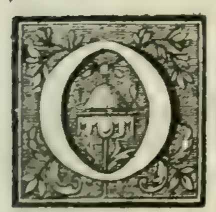




Requeste des Huguenots Presentée au Roy par L'Amiral d'Andelot

HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS II.


ON peut regarder le Regne de François II. comme un des plus funestes que la France eût encore vû, par la naissance des guerres civiles les plus sanglantes & les plus opiniâtres, qui la desolerent pendant près de soixante & dix ans presque sans interruption, qui y établirent l'hérésie sur les ruines de la veritable Religion, & forcerent nos Rois à accorder des Temples, des sûretés, des privileges aux ennemis les plus déclarés de l'Eglise dans un Roïaume, où depuis la conversion de la Nation Françoise au Christia-

1559.

Guerres Civiles dans le Roïaume à quoi imputées.

1559.

nisme, durant l'espace d'onze à douze siecles, on n'avoit jamais toleré aucunes erreurs.

On n'a vû la fin de ces maux que sous le regne de Louis le Grand, qui malgré les efforts des plus puissans Princes ligués contre lui, a sçu donner à l'hérésie le dernier coup mortel, & trouver les moïens efficaces de réünir tous ses Sujets dans le sein de la veritable Eglise.

Plan de la Cour du jeune Roi.

Pour faire mieux comprendre les principes, les progrés & les suites de tant de desordres, je dois tracer ici le plan de la Cour du jeune Roi dont je commence l'histoire. On y verra les terribles effets que peuvent produire dans un Roïaume, l'ambition & la jalousie des Grands les uns contre les autres, quand ils n'ont pas au-dessus d'eux un Prince capable de les réprimer, & de les tenir dans le devoir : & on y remarquera sur-tout, de quelle importance il est pour les Souverains, de ne pas laisser prendre pié dans leurs Etats aux nouveautés en matiere de Religion, qui, ainsi que l'experience de plusieurs siecles le confirme, après avoir été regardées d'abord comme un simple sujet de disputes entre des Théologiens, deviennent insensiblement des motifs ou des prétextes de guerre, & la source de la revolte des peuples contre leurs légitimes Maîtres, & du bouleversement entier d'un Etat.

Trois factions la partagent par l'opposition des Maisons de Condé, de Guise & de Montmorenci.

Dès le regne précedent deux factions partageoient la Cour. Celle de la Maison de Guise & celle du Connétable de Montmorenci. Les Princes du Sang n'étoient pas alors en état d'en former une troisiéme, parce que depuis la revolte du Connétable Charles de Bourbon, & sur-tout depuis que François I. fut sorti de sa prison de Madrid, on étoit en garde contre eux. On se faisoit un point de politique de ne leur donner nulle part au gouvernement, & de ne leur confier le commandement d'aucune armée considerable. Ainsi quelque nombreuse que fût alors la branche des Bourbons, que la Couronne regardoit au defaut de la branche des Valois, nul de ces Princes n'avoient aucun crédit à la Cour : mais le changement subit qui y arriva par la mort du Roi, releva leurs esperances, & ils envisagerent cet incident comme une voie que la fortune leur ouvroit, pour reprendre dans l'Etat une autorité proportionnée à leur rang & à leur naissance.

Les deux Chefs de cette Maison étoient Antoine de

1559.

Bourbon, devenu Roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, & Louis de Condé son frere, deux Princes d'un genie fort different, & qui ne se ressembloient gueres que par la valeur, dont ils avoient donné l'un & l'autre de grandes preuves sous le Regne précedent, & par l'attachement qu'ils avoient aux nouvelles erreurs.

Caractere des deux Chefs de la premiere.

Le premier étoit un Prince doux, moderé, patient, maître de son chagrin, & dont le flegme lui faisoit dévorer les plus sensibles mortifications, & attendre en dissimulant, des conjonctures plus heureuses. C'est la conduite qu'on lui vit tenir, principalement lorsque sur le refus qu'il fit à Henri II. d'échanger ses Etats de Bearn avec d'autres situés dans le milieu de la France, on lui ota ses Gouvernemens de Guïenne, de Languedoc & de Toulouse, qui furent donnés au Connétable : il s'en démit sans murmurer & avec une soumission qui fit presque repentir le Roi de les lui avoir ôtés.

Henri d'Avila l. 1. des Guerres Civiles de France.

Au contraire le Prince de Condé étoit un esprit vif, inquiet, ennemi de la dissimulation, qui ne pouvoit se contraindre ni cacher son dépit contre la Maison de Guise, où il voïoit fondre tous les honneurs & toutes les Charges, tandis qu'on le comptoit pour rien malgré ses grands services, & que sans biens pour soûtenir son rang, il n'étoit distingué à la Cour, que par la seule qualité de Prince du Sang.

Combien ils devoient être redoutables à la Maison de Guise.

Deux Princes de ce caractere, dont l'un par son feu étoit capable d'animer l'indolence de l'autre, paroissoient extrêmement à craindre à la Maison de Guise dans la circonstance présente. Le Prince de Condé l'étoit d'autant plus, qu'il avoit épousé Eleonore de Roye niece du Connétable, & qu'il entroit par-là dans les interêts de la Maison de Montmorenci, pleine de jalousie contre celle des Guises, & qu'il avoit eu de tout tems de grandes liaisons avec l'Amiral & Dandelot son frere, neveux du Connétable. Le premier de ces deux Seigneurs étoit par son sang froid assés semblable à Antoine de Bourbon, mais d'ailleurs beaucoup plus habile & plus rafiné que lui. L'autre par sa vivacité, par sa fermeté, par son esprit remuant & entreprenant, étoit tout propre à entrer dans les vûes du Prince de Condé, & à le seconder dans ses vastes projets. Mais & les Bourbons, & les Guises, & les Montmorenci, étoient également redoutables à une autre personne

1559.

qui devoit auſſi jouer un grand rôle dans cette nouvelle ſcene de la Cour.

Vûës de la Reine Mere Catherine de Medicis.

C'étoit la Reine Mere Catherine de Medicis, qui, après avoir ſouffert pendant la vie du feu Roi avec une patience, une diſſimulation, & même une complaiſance dont il n'y a gueres qu'un eſprit Italien qui ſoit capable, la faveur & le crédit de la Ducheſſe de Valentinois, ſe voïoit au moment de parvenir au Gouvernement de l'Etat, & de ſe venger de ſa rivale, qui l'en avoit preſque entierement exclue pendant tant d'années, & qui, non contente de partager avec elle le cœur du Roi, lui en avoit auſſi enlevé la confiance.

Cette Princeſſe dont l'ambition & le deſir de gouverner étoient les paſſions dominantes, qu'elle n'avoit pû juſqu'alors ſatisfaire, flottoit entre l'eſperance & la crainte ſur le tour que les affaires prendroient à ſon égard. Il n'étoit pas queſtion de la Regence, parce que le Roi étoit majeur; mais vû ſon jeune âge, ſon peu de ſanté, & même la médiocrité de ſon eſprit, il lui falloit un Conſeil compoſé de perſonnes qui gouvernaſſent ſous ſon nom. La Reine Mere viſoit non ſeulement à en être, mais encore à y dominer, & à s'y donner une pleine autorité.

La choſe étoit difficile. Il auroit fallu pour cela former un nouveau Conſeil, compoſé de ſujets qui euſſent été ſes créatures, & en exclure ceux qui avoient été juſqu'alors à la tête des affaires, & dont elle ne pouvoit pas attendre toute la docilité qu'elle eût voulu: je veux dire les Princes de la Maiſon de Guiſe & le Connétable, & de plus les Princes du Sang, qui de tout tems avoient prétendu que juſques à ce que les Rois fuſſent en état de gouverner par eux-mêmes, ils avoient droit plus que les autres d'avoir part au Gouvernement.

Brantome Vi des Dames illuſtres de France.

Quelque habileté, & quelque merite qu'elle ſe ſentît, car peu de Princeſſes l'égalerent en eſprit, en prudence, & en adreſſe, auſſi-bien qu'en beauté & en majeſté, elle n'oſa toutefois ſe promettre de venir à bout d'abattre ſi-tôt ces trois puiſſantes factions, & jugea même que, ſi elle ne s'appuïoit d'une des trois, elle ſuccomberoit, étant étrangere & ſans ſoûtien, & ne pouvant faire grand fond ſur la ſeule tendreſſe que le Roi ſon fils avoit pour elle. C'eſt pourquoi elle délibera ſur le choix du parti qu'elle embraſſeroit.

Elle

Elle auroit fait immanquablement prévaloir celui des Princes du Sang ſur les deux autres, ſi elle avoit tourné de ce côté-là ; car la trop grande puiſſance des Princes de la Maiſon de Guiſe ſous le précedent Regne, leur avoit fait beaucoup d'ennemis. Quant au Connétable, il étoit vieux, & il avoit perdu beaucoup de ſa réputation par la déroute de ſaint Quentin, & par le dernier Traité de paix, où l'on diſoit publiquement qu'il avoit ſacrifié les interêts de l'Etat aux ſiens particuliers : enfin les peuples de France étoient portés par inclination pour les Princes du Sang, dont ils regardent l'autorité, après celle de leur Roi, comme la plus legitime à laquelle ils puiſſent ſe ſoumettre, & la mieux fondée ſur les anciennes Coûtumes du Roïaume:mais la Reine appréhendoit qu'ils n'en priſſent une trop grande, pour ſe dédommager de l'abbaiſſement où ils étoient depuis long-tems ; & que croïant qu'elle leur étoit dûe toute entiere par le droit de leur naiſſance, ils ne lui en fiſſent aucune part.

1559.

Ses incertitudes ſur le parti auquel elle devoit s'attacher.

Elle auroit mieux trouvé ſon compte à cet égard en ſe rangeant du côté du Connétable ; car il auroit eu autant de beſoin de ſon appui qu'elle du ſien, à cauſe du pouvoir qu'elle avoit ſur l'eſprit du Roi ſon fils, qui d'ailleurs paroiſſoit très-indifferent pour ce Seigneur : mais elle ne jugeoit pas ce parti aſſés fort, ſur-tout ſi les deux autres s'uniſſoient contre lui.

De plus elle haïſſoit perſonnellement le Connétable, quelque bonne mine qu'elle lui fît par politique ; & parmi les raiſons de ſa haine & les ſujets de ſon mécontentement, il y en avoit deux de la nature de ceux qui ne s'oublient jamais. Comme elle avoit été aſſés long-tems avec le Roi ſans avoir d'enfans, le Connétable avoit propoſé à ce Prince de la répudier, & elle l'avoit ſçu : & depuis qu'elle en eut eu, & en grand nombre, ce Seigneur, tout ſage qu'il étoit, eut aſſés d'indiſcrétion, pour dire un jour en raillant en préſence de pluſieurs perſonnes, que de tous les enfans du Roi, Diane ſa fille naturelle, qui étoit deſtinée à François de Montmorenci ſon fils, étoit la ſeule qui reſſemblât à ſon pere, comme s'il eût révoqué en doute que les autres fuſſent de lui. La Reine avoit fait ſemblant d'ignorer ces choſes : mais cette diſſimulation n'avoit ſervi qu'à allumer dans ſon cœur de plus vifs reſſentimens de vengeance, & elle étoit bien réſolu à

Davila l. 2.

1559. la premiere occasion qu'elle en trouveroit, de les faire éclater.

Enfin elle ne trouvoit pas moins d'inconveniens à s'unir au parti des Princes de la Maison de Guise. Leur nombre, leur grand merite, leur ambition, l'estime qu'ils s'étoient acquise dans le Roïaume, la multitude de leurs amis & de leurs partisans, le crédit qu'ils auroient auprès du Roi par la Reine Marie leur niece, les connoissances que le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise avoient des secrets de l'Etat, ne les lui faisoient gueres moins apprehender que les Princes du Sang : & elle craignoit qu'en les maintenant dans l'autorité du Gouvernement, ils ne missent des bornes trop étroites à la sienne, & qu'elle n'eût pas en eux des Conseillers soumis, mais des Ministres dominans & imperieux.

C'étoit néanmoins une necessité pour elle de se déterminer au plutôt : & elle le fit au sujet des avances que ces Princes firent à son égard ; car tandis qu'elle déliberoit, le Duc de Guise, le Connétable, & les Princes du Sang pensoient aussi à prendre leurs mesures.

Messieurs de Guise étoient plus à portée d'en prendre de plus justes que les autres ; car le Roi de Navarre premier Prince du Sang, chagrin de ce que dans le Traité de Cateau-Cambresis, on n'avoit eu aucun égard à ses interêts, de ce qu'on n'y avoit fait aucune mention de la restitution de la Navarre, contre ce qu'on lui avoit fait esperer, & que depuis la proposition, qui en fut faite à la Conference de Cercamp, on avoit eu la complaisance pour les Espagnols de n'en plus parler, il s'étoit retiré de la Cour mécontent, & dans le tems de la blessure du Roi, il étoit dans ses Domaines de Bearn.

Thuanus l. 23. Le Connétable lui avoit fait sçavoir cette nouvelle par Desmarais Gentilhomme de la Chambre, & l'avoit sollicité de revenir promptement à la Cour, où il étoit de leurs communs interêts qu'il se trouvât à la mort du Roi, en cas qu'elle arrivât : mais son chagrin contre le Connétable au sujet du Traité de Cateau-Cambresis, lui fit mépriser son conseil. Il s'avança seulement à petites journées jusqu'à Vendôme, où il s'arrêta, & donna par sa lenteur au parti contraire le tems de le supplanter.

1559.

Pour ce qui est du Connétable, les Seigneurs de Guise l'avoient adroitement fait charger du soin des obséques du Roi, emploi qui l'obligeoit à demeurer au Palais des Tournelles, parce que le corps du Prince y étoit exposé, & l'empêchoit de venir au Louvre, où le nouveau Roi étoit avec la Cour.

Davila l. 1.

Elle se déclare pour la Maison de Guise.

Dans cet intervalle les Seigneurs de Guise offrirent leurs services à la Reine Mere, qui aima mieux les accepter, que de s'abaisser jusqu'à implorer le secours des autres. Il fallut absolument qu'ils lui passassent un article, qui étoit de lui abandonner la Duchesse de Valentinois. La condition étoit dure, parce qu'ils étoient redevables de leur élevation à cette Dame : mais ce n'est pas la mode à la Cour de sacrifier ses interêts à la generosité & à la reconnoissance pour les bienfaits reçus, quelque grands qu'ils puissent être. Le seul Duc d'Aumale, gendre de la Duchesse, se rendit difficile là-dessus, & le Cardinal de Lorraine eut beaucoup de peine à l'y faire résoudre. Il y consentit à la fin, parce que la Reine Mere se relâcha beaucoup à cet égard, & se contenta que la Duchesse se retirât de la Cour, sans exiger, comme elle l'avoit d'abord prétendu, qu'on la dépouillât de la plûpart de ses biens.

Qui devient par là le parti dominant. Memoires de Castelnau, l. 1. c. 2.

Cette jonction de la Reine Mere avec les Seigneurs de Guise rendit leur parti dominant par l'autorité de cette Princesse, & par le crédit de la jeune Reine leur niece sur l'esprit du Roi. On ne fut gueres long-tems sans s'appercevoir ; car ce Prince donna peu de jours après le commandement des armes dans le Roïaume au Duc de Guise, & fit le Cardinal de Lorraine son premier Ministre d'Etat. C'est ce qu'il déclara publiquement aux Députés du Parlement de Paris, lorsqu'ils vinrent lui faire les complimens ordinaires sur son avenement à la Couronne. Ces Députés lui aïant demandé à qui il lui plaisoit qu'ils s'adressassent desormais, pour apprendre ses volontés, & recevoir ses commandemens, il leur répondit en présence de toute l'Assemblée, que c'étoit au Cardinal de Lorraine & au Duc de Guise ses oncles, qu'il avoit chargés de la conduite de toutes les affaires : & c'est ainsi que l'un & l'autre sous les ordres du Roi, & sous l'autorité de la Reine Mere, eurent entre leurs

1559. mains avec plus de puiſſance que jamais, le Gouvernement de l'Etat.

Le Connétable fut conſterné de cette union de la Reine avec Meſſieurs de Guiſe, & vit bien que ſa diſgrace étoit prochaine. En effet ils commencerent dès-lors par travailler à le ruiner entierement dans l'eſprit du Roi. On parloit à toute occaſion au jeune Prince de la fierté & des hauteurs de ce Seigneur, qui ſur le titre de ſes ſervices, de ſon experience, de ſon grand âge, & ſur le pouvoir que ſa charge lui donnoit dans toute la France, prétendoit être en droit de dominer ſes Maîtres-mêmes. Il avoit, diſoit-on, des liaiſons ſecretes & trop étroites avec les Princes du Sang, & étoit par-là en état de fomenter des partis dangereux à la Cour & dans le Roïaume.

Diſgrace du Connétable de Montmorenci.

Le jeune Roi, qui n'avoit perſonne auprès de lui, qui pût lui découvrir ces pieges, y donna aiſément, & réſolut d'éloigner le Connétable de la Cour. Quand ce Seigneur lui vint faire la reverence après les funerailles du feu Roi, il parut le recevoir avec beaucoup de bonté : mais après avoir fait ſon éloge, & fort relevé les grandes choſes qu'il avoit faites pour le bien de l'Etat, il conclut en lui diſant, que la plus grande marque de tendreſſe qu'il lui pût donner, étoit de lui procurer du repos; que le poids des affaires & les fatigues de la guerre ne pouvoient deſormais que contribuer beaucoup à abreger ſes jours; qu'il vouloit le reſerver pour certaines occurrences, où ſa prudence conſommée lui ſeroit toûjours très-utile; & que d'ailleurs n'étant pas convenable qu'il demeurât à la Cour ſans emploi & ſans occupation, il lui conſeilloit de choiſir tel lieu qu'il jugeroit à propos, pour conſerver une ſanté auſſi précieuſe que la ſienne; qu'il pourroit toutefois venir à la Cour, quand il le voudroit, & qu'on lui continueroit ſes penſions & ſes appointemens.

Popelinière l. 5.

Le Connétable peu ſurpris d'un tel compliment, auquel il s'étoit aſſés attendu, parce qu'il étoit inſtruit de tout ce qui avoit précedé, le reçut avec les apparences d'une reconnoiſſance auſſi peu ſincere, que la maniere avec laquelle on le lui faiſoit. Il en remercia le Roi, & après lui avoir demandé ſa protection pour ſes enfans & pour ſes neveux, ſe retira à Chantilli avec moins d'eſperance de retour, à cauſe de ſa

vieilleſſe, qu'il n'en avoit eu dans ſa premiere diſgrace ſous le Regne de François I.

1559.

Mais ce qui le toucha le plus ſenſiblement dans ce ſubit & fâcheux revers, fut qu'on lui ôta ſa charge de Grand Maître de la Maiſon du Roi, pour la donner au Duc de Guiſe. Ce coup lui fut d'autant plus rude, que François de Montmorenci ſon fils aîné avoit la ſurvivance de cette premiere charge de la Maiſon du Roi. Tout ce qu'on fit pour lui adoucir cette dure mortification, fut de donner à Montmorenci le Baſton de Maréchal de France par extraordinaire, parce qu'il n'y en avoit point de vacant; car alors on ne faiſoit des Maréchaux qu'à meſure qu'il en mouroit: mais ce dédommagement n'étouffa dans le cœur ni du pere, ni du fils, le chagrin mortel de voir le plus grand ennemi de leur Maiſon paré de leurs dépouilles.

Memoires de Caſtelnau. l. 1. c. 2. Popeliniere l. 5.

L'éloignement du Connétable étoit déja un grand obſtacle ôté à l'affermiſſement de la grandeur de la Maiſon de Guiſe: mais la préſence du Prince de Condé à la Cour en étoit un autre, qu'il falloit encore écarter; car il étoit autant à craindre par ſon humeur fougueuſe que le Connétable par ſa prudence & par ſa moderation.

On ne pouvoit pas ſe ſervir des mêmes voies, ni l'obliger à quitter la Cour en le dépouillant de ſes charges, parce qu'il n'en avoit aucunes, ni en lui otant le manîment des affaires, où il n'avoit jamais eu nulle part. Le parti que l'on prit, fut de l'éloigner au moins pour quelque tems, ſous prétexte de lui donner une grande marque de conſideration & de confiance, en l'envoïant en Flandres vers le Roi d'Eſpagne, pour ratifier le Traité de paix de Cateau-Cambreſis, & le Traité d'alliance qui avoit été fait depuis entre les deux Couronnes, & pour préſenter de la part du Roi le Collier de l'Ordre de Saint Michel à ce Prince, qui lui envoïa depuis celui de la Toiſon d'Or. C'étoient des gages mutuels de l'étroite union, que ces deux Princes avoient réſolu d'entretenir l'un avec l'autre, & qui cauſoit aux Proteſtans de France & des Païs-Bas beaucoup d'inquietude. Le Prince de Condé accepta cette Ambaſſade, ſoit qu'en effet elle lui fît plaiſir, ſoit qu'il n'eût pas de raiſon apparente de la refuſer, ſoit qu'il appréhendât que ſon refus n'augmentât les ſoupçons de la Cour contre lui.

Eloignement Prince de Condé.

1559. *Divers autres changemens.*

Ce fut durant son absence, que la Reine Mere & Messieurs de Guise firent divers changemens dans les Gouvernemens des places frontieres, où ils mirent des Gouverneurs de leur parti en destituant ceux qui en avoient été pourvûs par le Connétable. On ôta les Sceaux au Cardinal Jean Bertrandi, qui se retira à Rome, & on rappella à la Cour le Chancelier François Olivier. Le Cardinal de Tournon, qui dans les dernieres années du Regne de François I. étoit à la tête des affaires avec l'Amiral d'Annebaut, & que le Connétable avoit toûjours depuis tenu éloigné tantot à Rome, tantôt à Venise, sous pretexte du service du Roi, fut mis dans le Conseil d'Etat. Le Cardinal de Lorraine, qui ne l'aimoit pas, & qui lui avoit enlevé la charge de Chancelier de l'Ordre, s'y opposa d'abord : mais la Reine, qui lui avoit obligation de son mariage avec le feu Roi, tint ferme sur cet article : & comme d'ailleurs Messieurs de Guise sçavoient qu'il étoit ennemi du Connétable, ils y donnerent les mains.

Thuanus l. 16. Belcarius l. 28.

* Le Maréchal de Saint André ne fut pas sans inquietude au milieu de toutes ces révolutions de fortune. C'étoit un Seigneur de beaucoup d'esprit, d'une grande réputation dans la guerre, qui à la verité n'avoit pas été sous le dernier Regne dans le parti du Connétable ; mais qui n'avoit pas non plus suivi celui de la Maison de Guise. Le feu Roi lui témoignoit tant de consideration & d'amitié, qu'il avoit crû n'avoir pas besoin de patron, & on l'avoit toujours regardé à la Cour, comme un concurrent du Duc de Guise & du Connétable dans la faveur.

* Jacques d'Albon.

Cette indépendance, qu'il avoit toûjours affectée, & qu'il n'étoit plus en état de soutenir, lui faisoit appréhender les effets de l'ancienne jalousie & de la fierté du Cardinal de Lorraine. Il en avoit d'autant plus de sujet, qu'on pouvoit lui susciter de très-mauvaises affaires, pour quantité de violences & de voies injustes, dont il s'étoit servi, en abusant de sa faveur, afin d'avoir de quoi fournir à ses excessives dépenses & à ses debauches, qui l'avoient beaucoup décrié : & il falloit qu'elles allassent à de grands excès dans une Cour aussi gâtée que celle de Henri II. pour y mériter la réputation de débauché. Il ne put imaginer d'autre moïen de conjurer la tempête dont il étoit menacé, que de se dévouer aux interêts

du parti dominant : & afin d'y être admis, il offrit au Duc de Guise sa fille unique pour celui de ses fils qu'il voudroit, & de lui ceder par le Contrat de mariage tous ses biens & tous ceux de sa femme, en s'en reservant seulement l'usufruit leur vie durant. L'offre fut acceptée : mais divers incidens, qui arriverent dans la suite, en empêcherent l'exécution. Il se sauva par-là du naufrage, & fit depuis une grande figure dans cette faction. 1559.

Mais pour revenir au Prince de Condé, on lui porta un rude coup, tandis qu'il étoit en Flandres. L'Amiral de Coligni étoit en même-tems Gouverneur de l'Isle de France & de Picardie : ce n'étoit gueres alors la coûtume de posseder deux Gouvernemens de Province ; & dès le vivant du feu Roi, l'Amiral, pour ne pas faire murmurer contre lui & contre le Connétable son oncle, avoit résolu de se défaire de celui de Picardie en faveur du Prince de Condé. Le Roi, quand il mourut, l'avoit destiné à ce Prince, qui s'attendoit que le nouveau Roi suivroit les intentions de son pere. Mais le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine lui persuaderent le contraire ; & le Gouvernement fut donné au Maréchal de Brissac, qui étoit encore alors en Piémont occupé à l'exécution du Traité de Cateau-Cambresis, & au reglement des limites & des dépendances des cinq places, que la France y devoit retenir par ce Traité. Davila l. 1.

L'attention de la Reine Mere dans le choix qu'elle faisoit des personnes, pour remplir les grandes places, n'étoit pas seulement à leur attachement pour elle & pour la Maison de Guise, mais encore à leur merite & à leur réputation : de sorte que ce choix étoit toûjours applaudi, soit à la Cour, soit dans tout le Roïaume, hormis par ceux qui se trouvoient exclus des emplois, ou qui avoient quelque chagrin contre le Gouvernement & contre les personnes que l'on emploïoit. Une telle conduite faisoit grand honneur à cette Princesse & à Messieurs de Guise, & ôtoit aux esprits brouillons le prétexte le plus ordinaire de leur désobéissance, c'est-à-dire, l'injustice de ceux qui gouvernent, & l'indignité de ceux qu'ils récompensent.

Les grands & longs services du Maréchal de Brissac méritoient encore plus que ce qu'on lui donnoit : & quant à son

1559. attachement à la Maiſon de Guiſe, il étoit moindre alors, qu'il n'avoit été autrefois, parce que dans les dernieres années de Henri II. le Cardinal de Lorraine en avoit aſſés mal uſé à ſon égard : mais un ſi beau préſent, & la démarche que le Duc de Guiſe fit de lui demander ſon amitié par une lettre qu'il lui écrivit, ne pouvoient pas manquer de ranimer ſon ancien zele.

Memoires du Baron du Villars l. 11.

Mécontentement du Prince de Condé, & ses mesures contre la Maison de Guise.

La nouvelle du Gouvernement de Picardie donné au Maréchal mit le Prince de Condé en fureur : les autres Princes de cette Maiſon & l'Amiral n'en furent gueres moins vivement touchés, & ils réſolurent dès-lors de prendre des précautions contre une puiſſance, qui paroiſſoit vouloir les abattre entierement & les accabler. Ils convinrent de ſe rendre ſecretement & ſous divers prétextes à Vendôme, où le Roi de Navarre s'étoit arrêté dans le tems qu'on croïoit qu'il ſe hâteroit de venir à la Cour.

Le Prince de Condé au retour de ſon Ambaſſade de Flandres, l'Amiral de Coligni, ſes deux freres Dandelot & le Cardinal de Châtillon, Charles Comte de la Rochefoucaud, François de Vendôme Vidame de Chartres, Antoine de Croi Comte de Porcien, ſe trouverent à cette Aſſemblée avec pluſieurs autres Seigneurs attachés aux Maiſons de Bourbon & de Montmorenci. Dardres autrefois Secretaire du Connétable y alla auſſi par ſon ordre ; car ce vieillard ambitieux, ennemi d'un repos, dont il affectoit de paroître très-content, allumoit ſous main le feu, & faiſoit jouer ces premiers reſſorts d'une Ligue contre la Maiſon de Guiſe, dont les ſuites pourroient le rendre neceſſaire, & le faire rappeller auprès du Prince.

Davila l. 2.

Dans leurs Conferences ils convinrent tous du but où il falloit tendre, qui étoit de ſe précautionner contre les vaſtes deſſeins de la Maiſon de Guiſe, & de rendre aux Princes du Sang l'autorité dans l'Etat, à laquelle ils prétendoient que leur naiſſance leur donnoit droit, & dont ils ſe voïoient dépouillés par des étrangers : mais pour les moïens chacun raiſonnoit ſelon ſon genie.

Le Prince de Condé toûjours impetueux dans ſes deſſeins, le Vidame de Chartres, Dandelot, & quelques autres de même humeur concluoient à prendre les armes ſans délai,

&

1559.

& soûtenoient que de differer davantage, c'étoit donner le loisir à leurs ennemis de se fortifier de plus en plus; qu'il n'y avoit rien à esperer du côté du Roi, Prince foible, qui ne voïoit que par les yeux des deux Reines, du Duc de Guise, & du Cardinal de Lorraine; qu'on devoit s'assûrer que cette Assemblée même ne lui seroit annoncée que sous les noms de sédition, de revolte, de conjuration contre l'Etat; qu'un éclat subit étonneroit la Cour, qui n'étoit point encore préparée, & que c'étoit le seul moïen de faire repentir le jeune Prince, de s'être si absolument livré avec tout son Etat à des nouveaux, au préjudice des Princes de sa Maison, & de tant de Seigneurs, qui avoient si souvent prodigué leur sang pour le salut de leur patrie.

Cet avis ne fut pas celui du Roi de Navarre, ni de l'Amiral, ni du Prince de Porcien, ni du Secretaire du Connétable, qui parloit au nom de son maître. Ils dirent qu'une guerre civile étoit un remede si violent, qu'il ne falloit y avoir recours qu'à la derniere extrêmité; que, quoiqu'ils prissent pour prétexte de leurs armes la liberté d'un jeune Prince retenu comme captif en des mains étrangeres, on leur donneroit toûjours l'infame nom de Rebelles; que le peuple de France avoit tant de respect pour la Majesté Roïale, que dès qu'on les verroit se soulever, on les regarderoit par tout comme des ennemis de l'Etat; que tous Princes du Sang, ou grands Seigneurs qu'ils étoient, ils ne laissoient pas d'être sujets aux Loix, & qu'ils ne pouvoient avec justice contraindre le Roi à se laisser gouverner par eux; que ce Prince aïant passé quatorze ans, il n'étoit plus en tutelle, mais en droit de se choisir des Ministres; qu'il y avoit d'autres voies à tenter; qu'il falloit penser à quelques expediens, pour regagner la Reine Mere, & la rassûrer sur les vaines fraïeurs qu'elle s'étoit faites au sujet des Princes du Sang; que c'étoit ce qui l'avoit fait tourner du côté des Seigneurs de Guise; que si l'on pouvoit en venir à bout, ce seroit sapper par le fondement la puissance de ces dangereux adversaires; qu'il falloit faire connoître son mécontentement, mais sans passer certaines bornes de moderation; que le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine par la crainte de voir tout l'Etat en feu, & d'être peut-être ensuite sacrifiés à la haine des peuples,

1559.

qu'ils auroient précipités en de si grands malheurs, prendroient le parti de l'accommodement, & auroient les égards qu'ils devoient pour les Princes du Sang; qu'en un mot non ſeulement il n'etoit pas juſte de prendre les armes contre ſon Souverain; mais qu'il ſeroit temeraire de le faire dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, ſans avoir pris aucunes meſures pour cela, ni au dedans du Roïaume, ni avec les Princes étrangers; que c'étoit ſe jetter aveuglément dans un peril, où il n'y alloit pas moins que de la perte de leurs perſonnes, & de celle de leurs familles; que pour peu qu'on trouvât de condeſcendance du coté de la Cour, & qu'on voulût leur rendre juſtice, il falloit s'en contenter, & attendre du tems & des conjonctures une condition meilleure.

Le Roi de Navarre entreprend de détacher la Reine Mere des intérêts de cette Maiſon.

L'autorité du Roi de Navarre & de l'Amiral, qui conclurent de cette ſorte, l'emporta ſur le ſentiment du Prince de Condé; & il fut réſolu que le Roi de Navarre, pour qui on devoit avoir à la Cour plus de conſideration que pour aucun des autres, à cauſe de ſa qualité de premier Prince du Sang, s'y rendroit au plûtôt, pour faire ſes remontrances immédiatement au Roi, & détacher la Reine Mere d'avec Meſſieurs de Guiſe.

Il partit peu de jours après accompagné d'un aſſés grand nombre de Nobleſſe, & arriva à ſaint Germain en Laie, où la Cour étoit. La maniere dont il fut reçu le déconcerta. Perſonne ne vint au devant de lui: & au lieu qu'on lui avoit fait eſperer que le Roi, pour lui faire honneur, le rencontreroit en chaſſant à quelque diſtance de ſaint Germain, comme c'étoit la coûtume en pareilles occaſions, on mena ce jeune Prince chaſſer d'un autre côté. Les Fourriers du Roi de Navarre ne purent obtenir de logemens à ſaint Germain pour les gens de ſa ſuite, & il trouva en arrivant ſes équipages dans les rues & dans la Cour du Château, où le Maréchal de Saint André lui prêta une partie de ſon appartement.

Dès qu'il eut mis pié à terre, il monta à la chambre de la Reine Mere qui lui fit un aſſès bon accueil. L'aïant ſaluée, il embraſſa le Cardinal de Lorraine, qui ſe trouva là. Après un entretien aſſés court, on le vint avertir que le Roi arrivoit de la chaſſe. Il lui fit la reverence à l'entrée du Château, & traita le Duc de Guiſe avec la même civilité qu'il avoit traité le Cardinal.

Les principaux de sa suite furent indignés de ces bassesses. D'autres les regardoient comme des ménagemens de pure politique, necessaires pour arriver au but qu'il se proposoit. Il s'attendoit que le lendemain on l'inviteroit à assister au Conseil : mais on n'en fit rien. Il vit le Roi plusieurs fois, & ce fut toûjours en présence du Cardinal ou du Duc de Guise. Le Roi lui parla à peu près sur le même ton qu'il avoit fait au Connétable, lui fit entendre que l'unique moïen de se conserver dans ses bonnes graces, étoit de bien vivre avec Messieurs de Guise, qu'il avoit choisis pour gouverner sous lui; qu'au reste il seroit bien-aise de le voir à la Cour; qu'on lui continueroit ses pensions, & qu'on rendroit toûjours l'honneur qui étoit dû à sa qualité de premier Prince du Sang. 1559.

Comment il en fut reçû.

La Reine Mere lui tint les mêmes discours : mais elle affecta de lui faire paroître plus de cordialité, le pria de ne point s'impatienter, l'assûra qu'avec le tems elle lui donneroit des marques de l'amitié sincere qu'elle avoit pour lui, l'exhorta à ne point écouter les mauvais conseils de certains esprits brouillons, qui l'engageroient à des démarches dangereuses, dont il se pourroit repentir dans la suite, & qui ne convenoient point au zele que sa naissance devoit lui inspirer pour le repos de l'Etat : & elle sçut si bien le cageoller, qu'elle le mit dans une très-grande irrésolution, qu'il ne cacha pas assés.

Cependant on tâchoit de lui débaucher secretement, par des promesses & par des menaces, plusieurs des Seigneurs qui l'avoient suivi : & quelques-uns prenant pour prétexte son peu de fermeté, l'abandonnerent, pour se donner à la Maison de Guise. Jarnac entre autres fut de ce nombre.

Le Roi de Navarre alla de saint Germain à saint Denys, où le Prince de Condé se trouva comme pour rendre ses derniers devoirs au feu Roi, & vint de-là à Paris, pour sonder quelques Présidens & quelques Conseillers du Parlement, & leur proposer de demander une Assemblée des Etats à l'occasion du nouveau Regne : mais il les trouva pour la plûpart très-froids là-dessus. On épioit & on examinoit attentivement ses démarches, & le Cardinal de Lorraine étoit exactement informé de tout. On l'invita au Sacre du Roi, qui se fit à Reims le dix-huitiéme de Septembre par ce Cardinal, qui en étoit Archevêque. Quelques jours après on l'appella au Con- La Popeliniere l. 5.

1559.

ſeil, moins pour déliberer ſur les affaires de l'Etat, dont on ne vouloit pas lui donner communication, que pour lire en ſa préſence une lettre, qu'on avoit reçue du Roi d'Eſpagne, où ce Prince mandoit au Roi, qu'il avoit appris avec bien de la douleur que quelques Grands Seigneurs du Roïaume de France ſembloient vouloir donner la loi à leur Souverain, & lui diſputer le droit qu'il avoit de ſe choiſir des Miniſtres, pour le ſeconder dans le Gouvernement; qu'il le prioit de maintenir ſon autorité, comme il le devoit, & qu'au cas que quelqu'un osât remuer dans ſon Roïaume, il lui offroit quarante mille hommes & toute ſa puiſſance, pour mettre les mutins à la raiſon.

La Reine élude ſes vûes & l'éloigne adroitement de la Cour.

Davila l. 1.

Cette lettre conſterna le Roi de Navarre, & lui fit entierement deſeſperer de tirer aucun fruit de ſon voïage. La Reine Mere le ſçachant en cette diſpoſition, lui tendit un nouveau piege pour l'éloigner de la Cour, & le détacher de la faction, qui prétendoit le mettre à ſa tête. Elle lui propoſa de conduire juſqu'aux Pyrenées Elizabeth de France ſœur du Roi, mariée au Roi d'Eſpagne: & le principal motif dont elle ſe ſervit afin de l'y engager, fut que cette occaſion étoit favorable, pour négocier avec ce Prince touchant la reſtitution de ſon Roïaume de Navarre, ou du moins touchant quelque échange à laquelle il pourroit conſentir: & elle lui promit de le ſeconder dans cette affaire de tout ſon crédit & de tout ſon pouvoir.

Ce leurre étoit le plus propre dont elle pût s'aviſer, pour tromper le Roi de Navarre, qui ne ſouhaitoit rien plus paſſionnément, que cette reſtitution des Etats de la Reine ſa femme. La Reine Mere avoit concerté cette affaire avec le Roi d'Eſpagne, qui appréhendoit encore plus qu'elle, que ce Prince n'eût part au Gouvernement, perſuadé que, s'il y avoit jamais quelque autorité, il l'emploïeroit toute entiere à faire tourner les armes de la France contre la Navarre. Il donna effectivement ordre au Duc d'Albe d'écouter les propoſitions du Roi de Navarre, quand il ſeroit arrivé ſur la frontiere d'Eſpagne: mais il lui défendit en même-tems de s'engager à rien, ſans avoir de nouveaux ordres de ſa part.

Ce Prince accepta donc l'offre de la Reine, non ſeulement par le motif que je viens de dire: mais encore pour ſortir de

la Cour par une belle porte, ne pouvant plus y demeurer avec honneur : & ce fut malgré le Prince de Condé qu'il prit ce parti. Il accompagna la Reine d'Espagne avec le Cardinal de Bourbon & le Prince de la Roche-Sur-Yon. On traita effectivement de la restitution de la Navarre, & sur les belles esperances que lui donna le Duc d'Albe, il envoïa des Ambassadeurs à la Cour d'Espagne. De plus pour ne point mettre d'obstacles à la conclusion d'une affaire si importante, il se retira dans ses Domaines de Bearn, résolu d'abandonner entierement les Mécontens. 1559.

Le Prince de Condé se met à la tête de la faction contraire à la Maison de Guise.

La Reine Mere très-satisfaite d'avoir réussi par son adresse à leur ôter un Chef aussi redoutable, que l'étoit un premier Prince du Sang, crut avoir rompu toutes leurs mesures, & que desormais elle viendroit aisément à bout du reste : mais ses esperances furent trompées. Le Prince de Condé prit la place de son frere avec d'autant plus de danger pour l'Etat, qu'il étoit d'humeur à pousser ses ressentimens sans nul ménagement, à tout hazarder, & à perir plûtôt que d'abandonner son entreprise.

Il assembla les plus considérables de son parti sur les confins de la Champagne en son Château de la Ferté, où il leur repeta ce qu'il avoit dit dans la Conference de Vendôme. Il y ajoûta les mauvais traitemens, que lui & le Roi de Navarre son frere avoient depuis reçus de la Cour, les démarches qu'ils avoient faites aussi inutiles, qu'elles avoient dû leur paroître indignes de leur rang, & le peu d'esperance de se tirer de leur esclavage par la voie de la moderation & de la soumission. Il les anima tellement par ces motifs, & par une certaine éloquence de Prince & de soldat, qui lui étoit naturelle, & par laquelle il relevoit infiniment en parlant, sa mine, qui étoit basse & petite, que tous conclurent à prendre les armes.

Memoires de Brantome t. 3.

Plan formé par ceux de cette faction pour mettre les Huguenots dans leur parti.

L'Amiral applaudit à cette résolution : mais il ajoûta qu'elle devoit être conduite par la prudence ; qu'après y avoir bien pensé, il jugeoit qu'ils ne pourroient réussir dans leur entreprise, que par un seul moïen : & il leur fit l'exposition du plan general qu'il s'étoit formé là-dessus.

« La France, leur dit-il, est remplie de gens, qui ont embrassé «
« la nouvelle Secte. Il y en a de tous les états & de toutes les «

1559. » conditions. Nonobſtant les exactes recherches qu'on en fait, » & les terribles ſupplices qu'on a exercés ſur eux, pour les » exterminer, ils ſe multiplient tous les jours, ſoit dans les Pro- » vinces, ſoit dans la capitale même du Roïaume. La rigueur, » avec laquelle on les traite quand on les ſurprend, les a mis » dans la rage & dans le deſeſpoir. Il y auroit déja long-tems » qu'ils auroient fait des efforts, pour ſe délivrer de cette op- » preſſion, s'ils avoient eu des Chefs capables de les gouverner, » & de leur ſuggerer des moïens d'obtenir la liberté de con- » ſcience. Si nous ſçavons profiter de leur diſpoſition, ils trou- » veront en nous l'appui qui leur manque, & nous aurons » dans eux dequoi nous faire un parti redoutable. Leurs ad- » verſaires ſont les nôtres, & ils en ſont perſuadés. Ils attri- » buent les nouveaux Edits qu'on a publiés contre eux, & les » dernieres punitions, qu'on a faites de quelques-uns de leur » Secte, au Cardinal de Lorraine & au Duc de Guiſe, & ils » ſeront ravis de nous ſervir contre nos communs ennemis. » L'apprehenſion où ils ſont de voir augmenter la perſécution, » ſur-tout depuis la paix faite avec l'Eſpagne, les engagera à » n'épargner ni leurs biens, ni leur vie, pour nous ſeconder, » ſi nous prenons une fois leur protection. Par ce moïen nous » aurons des ſoldats & de l'argent : & quand nous nous ſerons » une fois déclarés, nous pouvons compter ſur le ſecours de la » Reine d'Angleterre & des Princes Proteſtans d'Allemagne, » qui auront leurs interêts communs avec les Proteſtans de » France. Les Allemands ſont très-vifs & très-zelés pour leur » Religion, comme on l'a vû par experience dans les guerres » qu'ils ont ſoûtenues contre Charles V. aux dépens de leurs » propres Etats, que quelques-uns d'entre eux ont perdu pour » cette ſeule cauſe. En un mot nous nous mettrons par-là à » couvert des reproches qu'on nous fait, de vouloir brouiller » le Roïaume par notre ambition, & par le déſir d'avoir part » au Gouvernement & aux Charges de l'Etat. La guerre que » nous entreprendrons, aura pour motifs des raiſons & des in- » terêts de conſcience, & ſera une guerre de Religion. C'eſt de » cette maniere qu'il nous y faut prendre, ſi nous nous déter- » minons à la faire.»

Toutes ces choſes pour le malheur de la France & de l'Egliſe n'etoient que trop bien penſées : auſſi eurent-elles l'ap-

probation generale de toute l'Assemblée, dont plusieurs étoient déja infectés des nouvelles erreurs. Le secret fut fort recommandé, & on commença dès-lors à prendre des mesures pour l'execution. Le Prince de Condé fut déclaré le Chef de l'entreprise, mais *le Chef muet*, ainsi que s'expriment les Historiens de ce tems-là, parce qu'il ne devoit point être nommé, ni paroître y avoir aucune part, jusques à ce que les affaires eussent été amenées à un certain point. Dandelot & le Vidame de Chartres furent chargés d'agir plus immédiatement, pour former la faction dans tout le Roïaume : emploi, à quoi ils étoient très-propres par leur esprit intriguant & leur humeur brouillonne, pourvû qu'ils pussent assés moderer l'un & l'autre. 1559.

Etat de la Religion Protestante dans le Roïaume.

Mais avant que de développer davantage cette funeste intrigue, je dois faire ici un précis de l'Histoire de l'Hérésie en France, pour mieux faire connoître les progrés qu'elle y avoit déja faits, lorsqu'en cette même année 1559. elle se prépara à donner à l'Etat ces rudes secousses, qui le renverserent de fond en comble. Je vais rapprocher certains incidens des Regnes passés, dont elle fut la cause, & que j'ai différé jusques ici de raconter pour la plûpart, parce qu'ils ne produisirent alors aucun mouvement dans le Roïaume, ni aucun évenement fort considerable, & qu'ils auroient trop interrompu le fil du reste de l'Histoire, si je les avois rapportés selon l'ordre des tems qu'ils arriverent.

L'Hérésie de Luther fut un monstre, qui en produisit une infinité d'autres differens ; & telles ont été de tout tems les suites des hérésies, qui ont fait le plus d'éclat dans l'Eglise. La chose ne peut gueres être autrement ; car quand une fois un Novateur a secoué le joug de l'obéissance, qu'il devoit à cette Mere des fideles, il est naturel que ses disciples n'aïent pas plus d'égard pour lui, que lui-même en a eu pour elle, & qu'ils ne se fassent pas plus de scrupule de changer, ou de corriger son systême de Religion, qu'il ne s'en est fait d'en imaginer un nouveau.

Plusieurs Docteurs d'Allemagne en usérent ainsi à l'égard de leur Maître Luther, & Calvin crut avoir encore moins d'obligation qu'eux à se soumettre aveuglément à ses décisions. Il en adopta quelques-unes, & s'embarrassa peu des autres. Zuingle avoit déja contredit Luther sur le Sacrement

1559. de l'Euchariſtie, en niant expreſſément la réalité du Corps de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces Sacramentelles. Calvin prit un milieu, quoique dans le fond il retombât dans le ſentiment de Zuingle, auquel la plûpart des Docteurs Calviniſtes ont adheré depuis : mais avant que Calvin entreprît de dogmatiſer en France, les Lutheriens avoient deja fait pluſieurs tentatives, pour y répandre leur doctrine.

Le bon accueil que François I. faiſoit aux gens de lettres, attira en France pluſieurs étrangers, dont quelques-uns déja infatués des nouvelles erreurs, en firent ſecretement des leçons, & jetterent dans le Roïaume par leurs Emiſſaires, les premieres ſémences de l'héréſie.

Dès l'an 1523. un nommé Jean le Clerc, cardeur de laine à Meaux, eut l'imprudence de traiter dans ſes diſcours le Pape d'Ante-Chriſt : épithete que les Lutheriens donnoient toûjours aux Succeſſeurs de Saint Pierre : mais convaincu de ce blaſphême, il fut condamné au fouet : enſuite s'étant retiré à Metz, & y aïant pouſſé l'audace juſqu'à abattre les images d'une Chapelle, il y perit par le ſupplice du feu. Il merita à ce titre d'être mis par Theodore de Beze au nombre des Martyrs de la Secte Proteſtante, & de porter le titre de premier fondateur de l'Egliſe Calviniſte de Meaux & de Metz.

Claud. Robert in Gall. Christ. Ste Marthe in Gall. Christ.

Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, fut cité à cette occaſion par le Parlement, où il ſe juſtifia : & pour prévenir les ſuites du ſcandale, qui avoit été cauſé dans ſa ville Epiſcopale par ce ſcelerat, il défendit dans un Synode tenu la même année, la lecture des livres de Luther ſous peine d'excommunication, & fit pluſieurs autres Reglemens, pour empêcher que les erreurs de cet Héréſiarque n'infectaſſent ſon Dioceſe. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce que le même Beze a écrit, que ce Prelat vers ce tems-là prêcha lui-même le Lutheraniſme, & le fit prêcher à Meaux par des Docteurs Lutheriens qu'il avoit fait venir éxprès.

In elogio Jac. Favane.

Le fondement de cette calomnie, ſi injurieuſe à la memoire de cet Evêque, fut le commerce qu'il eut avec le Docteur Jacques le Févre, natif d'Eſtaples en Picardie entre Boulogne & Montreuil, que la Faculté de Paris retrancha depuis de ſon Corps, à cauſe de ſes erreurs. Il l'avoit appellé auprès de lui avec Guillaume Farel Dauphinois, & Arnaud & Gerard

Rouſſel Picards, comme des gens d'eſprit & habiles dans les belles lettres. Ils étoient dès-lors corrompus pour la doctrine, & ils en gâterent quelques autres dans ſon Dioceſe. Il les renvoïa ſi-tôt qu'il les eut connus pour ce qu'ils étoient. Ce fut par la crainte de ſe faire des affaires à la Cour, ſi l'on en croit les hérétiques, & plus vrai-ſemblablement par un veritable zele pour la Religion, ſi l'on en juge par la maniere dont il ſe comporta depuis. Mais cela ne répara pas le mal qu'ils avoient fait dans le Dioceſe, & il paſſa pour conſtant que Meaux fut le premier endroit du Roïaume où l'héréſie avoit oſé ſe manifeſter : tant il eſt de conſéquence & du devoir & de l'honneur des Prélats de refuſer leur eſtime & leur protection à ceux qui ſont ſuſpects en matiere de foi, quelque merite qu'ils puiſſent avoir d'ailleurs. 1559.

La priſe de François I. à la bataille de Pavie l'an 1525. qui mit le Roïaume dans une étrange conſternation, enhardit ces Novateurs, & quelques-uns ſe hazarderent à dogmatiſer en divers endroits de la France. Louiſe de Savoye, mere du Roi & Regente du Roïaume, nonobſtant les fâcheuſes affaires qu'elle avoit ſur les bras, ne négligea point celle-ci. Le Parlement de Paris rendit des Arrêts fort ſeveres contre ceux qu'on ſurprendroit ſéduiſant les peuples, & le Pape Clement VII. en écrivit une lettre à cet illuſtre Corps, pour louer & animer ſon zele. Ce fut en vertu de ces Edits que Jacques Pavane, faiſeur de drap, natif de Boulogne, fut brûlé vif à Paris; car c'étoit de ces ſortes de gens, dont Luther & ſes diſciples ſe ſervoient, pour faire leurs tentatives en France, & on ne donne place dans l'Hiſtoire à ces mépriſables noms, que pour ne pas laiſſer ignorer la premiere origine de la funeſte contagion, qui ſe répandit peu à peu dans toutes les parties de ce grand Etat.

Regiſtres du Parlement.

L'an 1528. François I. fit de nouveaux Edits à la ſollicitation du Cardinal de Bourbon : & il y avoit lieu d'eſperer que la puiſſance Seculiere & la puiſſance Eccleſiaſtique concourant ainſi à précautionner le Roïaume contre les erreurs, qui avoient déja corrompu une grande partie de l'Allemagne & des païs du Nord, il en auroit été préſervé, ſi l'Enfer n'y avoit ſuſcité, dans la perſonne de Jean Calvin, un eſprit auſſi dangereux & auſſi ſéditieux que Luther l'avoit été en Allemagne.

1559.

Origine de Calvin.

Papyrius Masso & alii in vita Calvini.

Ce ne fut gueres qu'en 1534. qu'il commença à se faire connoître. Il avoit alors environ vingt-trois ans, étant né en 1509. Il étoit de Noïon, fils de Gerard Chauvin Secretaire de l'Evêque de cette ville-là. Comme il exprima son nom en Latin à la tête de ses ouvrages par celui de *Calvinus*, on l'a toûjours depuis appellé Calvin. Il se donna dans le titre de son Institution imprimée à Strasbourg l'an 1539. celui d'Alcuin, qui est l'anagramme de celui de Calvin, se voulant faire honneur du nom de ce sçavant homme, dont Charlemagne se servit si utilement, pour faire refleurir de son tems la doctrine & les belles lettres en France : car c'étoit alors la coûtume parmi ceux qui se piquoient de doctrine, sur-tout parmi les Protestans, d'en faire paroître jusques dans leurs noms, ainsi qu'on le voit dans ceux d'Oecolampade, de Melancthon, de Capnion, d'Erasme, & de plusieurs autres, tous noms Grecs, qui exprimoient la signification de celui qu'ils portoient dans la langue de leur Patrie.

Ses Etudes.

Calvin avoit fait ses études de Grammaire & de Philosophie à Paris, son Droit à Orleans sous Pierre l'Etoile, & à Bourges sous Alciat, deux fameux Jurisconsultes de ce tems-là. Il apprit le Grec à Bourges de Melchior Volmar Allemand. Celui-ci étoit Lutherien dans l'ame ; & la seule crainte du feu lui faisoit contre-faire le Catholique. Il acheva de gâter son disciple, qui avoit dès-lors beaucoup de penchant pour les nouvelles doctrines. Calvin s'adonna depuis à l'étude de l'Hébreu & du Chaldaïque, & prit quelque teinture de Théologie à Paris. Ce doit être vers ce tems-là, qu'il lui arriva une chose, qu'on ne voit que dans un Ecrit*, que Monsieur le President Charenton mit entre les mains de feu Monsieur de Turenne, dans le tems que ce grand homme se convertit à la Religion Catholique, & qui contient le motif, ou du moins un des motifs de l'apostasie de cet Héresiarque.

On y raconte que Hugues Charenton, Seigneur de la Terriere, étant à Fontainebleau, où François I. étoit avec la Cour, Calvin s'y trouva, pour y poursuivre un Prieuré, qui étoit à la nomination du Roi ; que ce Gentilhomme qui aimoit les gens de lettres, aïant fait connoissance avec lui, & sçu le

* Cet Ecrit est rapporté par M. Soulier au premier Livre de son Histoire de la naissance du Calvinisme imprimé en 1686.

1559.

sujet qui l'avoit amené, lui dit qu'il avoit un dangereux concurrent pour le Benefice, parce qu'il étoit demandé par un parent du Connétable de Montmorenci. Calvin reprit en disant, que le Roi étoit assés équitable, pour accorder ce Benefice au merite plûtôt qu'à la faveur; mais que, s'il manquoit ce coup, il trouveroit moïen de faire parler de lui pendant plus de cinq cens ans; que Monsieur de la Terriere l'aïant pressé de s'expliquer là-dessus, Calvin l'avoit mené à sa chambre, & lui avoit fait lire le commencement de son livre de l'Institution, & lui en avoit demandé son sentiment: A quoi il répondit en ces termes, *que c'étoit un poison enveloppé d'un beau sucre*, & qu'il feroit bien de ne pas continuer un ouvrage, qui ne contenoit qu'une fausse interprétation tant de l'Ecriture, que des Ecrits des saints Peres: mais comme il vit qu'il demeuroit ferme dans la résolution de l'achever, il en avertit le Connétable, qui ne lui répondit point autre chose, sinon que Calvin étoit un fou, & qu'on le metroit bien à la raison. On ajoûte dans cet Ecrit, que deux jours après le Benefice aïant été donné au parent du Connétable, Calvin partit fort en colere, & qu'il commença aussi-tôt après à dogmatiser. Combien de maux épargnés à l'Eglise & à la France, si la Providence eût permis de deux choses l'une, ou que Calvin eût obtenu le Benefice, ou que le Connétable l'eût fait arrêter sur les avis qu'on lui donnoit de ses mauvais desseins! Mais la prudence humaine ne peut gueres prévoir, ni par consequent prévenir des effets, qui paroissent si peu proportionnés à leur cause. Quiconque auroit alors entendu Calvin parler de la maniere dont il parla, l'auroit traité de fou, comme fit le Connétable. Il n'y avoit que l'exemple de Luther & une certaine disposition qu'on voïoit en ce tems-là dans l'esprit des peuples, qui dussent lui faire faire plus de reflexion sur une parole si insolente: & il en auroit fait sans doute davantage, s'il eût mieux connu celui à qui elle avoit échappé; car tout homme de néant qu'il étoit, il n'y en eut jamais de plus propre que lui à devenir Chef de Secte, & plus capable d'executer le projet qu'il avoit conçu dès-lors.

Son caractere & ses talens.

Il avoit beaucoup d'esprit, & beaucoup d'acquis dans les sciences qui ont du rapport à la Religion, c'est-à-dire, dans

1559. les Langues sçavantes, dans l'Ecriture, dans les Peres, & dans l'Histoire Ecclesiastique. Il écrivoit poliment, agréablement, & avec force. Peu de Docteurs du nombre des Sectaires l'égalerent dans ces talens, qui lui acquirent parmi eux une très-grande autorité. Il brilla principalement dans les Dietes de Vormes & de Ratisbonne du tems de Charles V. où les Protestans de Strasbourg l'avoient député: & ce fut-là que Philippe Melancthon & les autres Docteurs du parti lui donnerent le titre de Théologien par excellence. Malgré sa petite santé, il étoit infatigable dans l'étude, dans la composition, & dans les travaux necessaires, pour étendre sa Secte; car dans la suite pendant plusieurs années, il prêcha presque tous les jours à Geneve, & faisoit trois fois la semaine des leçons de Théologie. Quoiqu'il n'eût pas bonne mine, il avoit une physionomie très-spirituelle, beaucoup de modestie, & de simplicité apparente. Une grande frugalité, qu'il observoit par principe de santé, lui faisoit beaucoup d'honneur, aussi-bien que le désinteressement qu'il affecta toûjours. Son adresse à gagner & à manier les esprits étoit extraordinaire; & non seulement il corrompit par-là plusieurs Catholiques, mais il ramena plusieurs Anabaptistes, dont le fanatisme & les extravagances faisoient beaucoup de deshonneur à la nouvelle Reforme. Il sçavoit moderer son impetuosité naturelle, & compasser ses démarches. Il fit un plan de discipline Ecclesiastique, qui fut exactement suivi à Geneve. Il y rétablit l'usage du Catechisme pour le peuple; & par ce moïen il acheva de pervertir entierement cette Ville & les environs. Ses propres défauts ne lui servirent qu'à affermir son autorité, en le rendant rédoutable; car il étoit colere, jaloux en matiere de réputation, porté aux conseils violens: mais il avoit soin de colorer tout cela du specieux prétexte de zele pour la pureté de l'Evangile. Il se fit grand honneur d'avoir fait brûler à Geneve Michel Servet, qui dogmatisoit contre le mystere de la Trinité: mais les autres Protestans lui en sçurent très-mauvais gré, parce qu'il autorisoit par-là la rigueur, qu'on exerçoit en France contre ceux de leur parti. Il étoit aigre, mordant dans ses Ecrits, aheurté à ses sentimens, chagrin, principalement sur la fin de sa vie: & c'est ce qui donna cours à une espece de Proverbe, qu'il vaudroit mieux

Papyrius Masso in vita Calv.

être en Enfer avec Beze, qu'en Paradis avec Calvin.

1559.

Tel fut l'Auteur du renversement de la Religion dans le Roïaume de France, que le Connétable laissa malheureusement échapper, & dont le fameux Erasme connut parfaitement le caractere dès la premiere fois qu'il le vit; car après l'avoir entendu discourir sur la Religion en présence du Docteur Bucer, il dit à celui-ci au sortir de la conversation, qu'il seroit fort trompé, si ce jeune homme n'étoit un jour la peste & la ruïne de l'Eglise.

Il se retire à Angoulême où il se fait Professeur en langue Grecque.

Pour commencer à executer son détestable projet, il s'en alla à Paris; & il n'y fut pas long-tems, que le Lieutenant Criminel averti de ce qui étoit arrivé à Fontainebleau, où aïant reçu quelque nouvelle plainte de sa conduite, envoïa pour le prendre au College du Cardinal le Moine: mais sur l'avis qu'il eut qu'on le cherchoit, il se servit de ses draps, pour descendre par la fenêtre de sa chambre, & se sauva à Angoulême.

Il prit le nom de Heppeville, & de Deparçan. Il s'y érigea en Professeur de la Langue Grecque, & y acheva son livre de l'Institution. Il y pervertit Louis du Tillet Chanoine d'Angoulême, & Curé de Claix, & ils s'en allerent ensemble en Allemagne, pour y voir les Chefs du parti Protestant. Du Tillet à la persuasion de son frere, Greffier en Chef du Parlement de Paris, qui alla lui-même le chercher en Allemagne, rentra dans la Communion de l'Eglise Romaine, & y demeura constant jusqu'à la mort.

Florimond de Remond l. 7.

Calvin quelque tems après revint en France, & fit quelques conquêtes à Poitiers, où il tenoit des prêches dans les caves de saint Benoît & de Croutelles proche de la Ville. De-là par la crainte d'être arrêté il se retira à Nerac sous la protection de Marguerite Reine de Navarre, sœur du Roi, qui s'étoit laissée séduire sur la Religion par Roussel & le Févre, dont j'ai déja parlé. Enfin il s'en alla à Basle, où il publia l'an 1535. son livre de l'Institution, qu'il eut l'insolence de dédier au Roi François I. par une longue Préface farcie de toutes ses erreurs, & qui est presque un Traité entier de controverse.

Præfat Institut. Calv.

Il y invectoit sur-tout contre les gens d'Eglise. Il s'y plaignoit

1559.

de l'injustice qu'on lui faisoit & à ceux qui, comme lui, vouloient suivre le pur Evangile, de les condamner sans les entendre, de la persécution suscitée contre eux, & des cruels supplices qu'on emploïoit pour les exterminer. Ces plaintes faisoient allusion à deux choses, dont j'ai fait mention dans l'Histoire de François I. L'une étoit le refus que le Roi avoit fait de permettre à Melancthon de venir à Paris, pour conferer avec les Docteurs de Sorbonne, à quoi le Cardinal de Tournon s'opposa, quoique ce Prince y eût censenti à la sollicitation de la Reine de Navarre. L'autre étoit le terrible exemple, qu'on avoit fait cette même année sur ceux qui avoient poussé leur audace, jusqu'à afficher aux portes du Louvre, des placards blasphématoires contre le S. Sacrement de l'Eucharistie : impieté, qui fit renouveller les Edits, & redoubler la vigilance des Magistrats dans toutes les Villes du Roïaume.

Il passe en Italie.

Brantome Vie des Dames illustres de France.

Calvin après la publication de son livre passa en Italie à la Cour de Renée de France fille de Louis XII. Duchesse de Ferrare, qui avoit encore donné plus éperdûment que la Reine de Navarre dans les nouveautés : mais l'Héréfiarque ne se trouvant pas là assés en sûreté, nonobstant la protection de la Duchesse, parce que le Duc n'étoit pas dans les mêmes sentimens, il repassa les Alpes, & s'établit à Geneve, où il fut appellé par Guillaume Farel, qui avoit le plus contribué à y rendre la nouvelle Religion dominante. Mais aïant entrepris d'introduire dans la Cene quelques usages differens de ceux qui étoient prescrits par le Rituel du Canton de Berne, que les Genevois avoient reçu, il se fit une sédition contre eux, & ils furent l'un & l'autre contraints d'en sortir.

Il revient à Strasbourg où il compose une Eglise.

Calvin se retira à Strasbourg l'an 1538. & il y fut reçu à bras ouverts. Martin Bucer lui fit donner des Lettres de naturalité; & comme il y avoit dans cette Ville un grand nombre de François, que s'y étoient refugiés, pour éviter les supplices dont ils étoient menacés, on en composa une Eglise particuliere, & on en confia la conduite à ce nouveau venu.

Il composa là d'autres ouvrages, & s'y acquit beaucoup de crédit & de réputation. Geneve le redemanda. Il y retourna l'an 1541. après s'être fait beaucoup prier, & y fit sa demeure ordinaire le reste de sa vie.

1559.

Il va ensuite à Geneve où il établit le Siege Pontifical de la Religion Protestante.

C'est de-là comme du Siege Pontifical de la nouvelle Secte, qu'il donna depuis mission à ses disciples ; qu'il les dispersoit dans ce Roïaume & en Flandres ; qu'il envoïoit ses ordres à ses Emissaires dans les Cours de Navarre, de Ferrare, & de France : & qu'il tâchoit de fortifier sous main son parti, principalement en celle-ci.

Il y fit de grands maux par son livre de l'Institution, dont il parut bientôt de nouvelles Editions & des Traductions Françoises, qui se répandirent dans Paris & dans tout le reste du Roïaume. Elles furent appuïées d'une infinité d'autres Ecrits, où l'on faisoit des portraits affreux de l'Eglise Romaine, des desordres de l'Etat Ecclesiastique tant Seculier que Regulier, des abus introduits dans la Religion, soit pour les dogmes, soit pour les mœurs. On n'y parloit que de reforme, que de la necessité qu'il y avoit de l'étendre à tous les membres de l'Eglise, & l'on y gémissoit sur l'injustice des persécutions, qu'on suscitoit à ceux que leur zele portoit à y travailler.

Corruption & ignorance du Clergé.

Ce qui autorisoit le plus ces Ecrits dangereux, étoit le fondement & l'occasion, que les Ecclesiastiques y donnoient par leur corruption & par leur ignorance, qui étoient alors extrêmes. Les Lutheriens avoient déja depuis long-tems fait valoir tous ces prétextes, & le peuple en étoit fort susceptible : & pour ce qui regardoit les dogmes, rien n'étoit plus specieux que ce que les Novateurs proposoient, de prendre l'Ecriture pour regle unique de la croïance des fideles. Ils rebattoient sans cesse qu'on leur montrât dans l'Evangile le Purgatoire, le culte des Images & des Reliques, l'usage des Indulgences, les Vœux Monastiques, le Celibat des Prêtres, les divers Ordres de la Hierarchie, & autres choses semblables, très-bien fondées dans la Tradition, mais qu'il est difficile de démontrer si clairement par la seule Ecriture. Peu de gens même étoient capables en France de bien creuser ces matieres, & de prouver la Tradition sur tous ces points, faute de les avoir encore bien examinés. Ces Ecrits étoient remplis de passages des Peres, & sur-tout de ceux de saint Augustin, dont les Auteurs abusoient contre la doctrine de l'Eglise sur le libre arbitre, sur la grace, sur la prédestination, toutes matieres difficiles à bien débrouiller. Ils donnoient par-là grande idée

1559.

de leur ſcience ; & avant que les Docteurs Catholiques ſe fuſſent mis en devoir de les refuter, ils prévinrent en leur faveur une infinité de gens, & des plus diſtingués par leur eſprit & par leur doctrine.

Après tout, tandis que François I. fut ſur le Thrône de France, peu de perſonnes oſerent ſe déclarer ouvertement pour eux. Le Parlement de Paris fit en 1542. des Edits très-ſéveres contre les Libraires, qui débiteroient l'Inſtitution de Calvin, & d'autres ſemblables livres : mais alors, comme aujourd'hui, de telles défenſes ſembloient ne ſervir qu'à rendre ces ouvrages plus précieux & plus eſtimables ; & malgré toutes les précautions qu'on pouvoit prendre, il en paſſoit beaucoup dans le Roïaume.

Soulier Hiſt. de la naiſſance du Calviniſme l. 1.

Pendant l'Avent de la même année, il y eut des Prédicateurs qui firent couler dans leurs ſermons quelques propoſitions indirectement favorables à ces nouveautes. On les réprima auſſi-tôt. Ils furent obligés de s'expliquer publiquement ſur ces matieres, & la Faculte de Paris fit un Ecrit, contenant vingt-cinq Articles, qui étoient comme un Formulaire de Foi ſur les principaux points controverſés. Ce Formulaire par ordre du Roi fut imprimé & publié à ſon de trompe. On ordonna de griéves peines contre ceux qui s'en écarteroient dans leurs diſcours, ou dans leurs écrits, & l'Edit pour la recherche des livres hérétiques fut renouvellé.

C'eſt ce qui donna occaſion à Calvin de faire un autre livre, & de préſenter au public un nouveau poiſon ſous le titre d'*Antidote*, où il traita les Docteurs de Paris avec un extrème mépris, & comme des gens, qui n'avoient pour toute ſcience que la Philoſophie d'Ariſtote, par les principes de laquelle ils décidoient des dogmes de la Foi ; car ce fut toujours la coûtume des Novateurs, de prendre le ton haut contre ceux qui s'oppoſent à eux, afin de s'accréditer, en les décréditant par le mépris qu'ils tâchent d'en inſpirer aux peuples.

Plus François I. voïoit croître leur inſolence, & plus il croïoit devoir agir contre eux avec ſeverité. Ils connurent qu'il n'étoit pas réſolu de les ménager, lorſqu'il permit le maſſacre des habitans de Cabrieres & de Merindol, en execution de l'Arrêt rendu par le Parlement de Provence, & que malgré le grand interêt, qu'il avoit alors à ne pas choquer les

les Suisses, il rejetta les prieres qu'ils lui firent pour les restes de ces misérables, qui s'étoient refugiés dans les Cantons & à Geneve. 1559.

Progrès de la nouvelle Doctrine.

Quelque grande que fût la fermeté de François I. elle ne put empêcher le progrès secret de l'hérésie dans son Roïaume, où Calvin avoit des Emissaires en divers endroits : & lorsque Henri II. monta sur le Thrône en 1547. il y avoit déja bien des gens parmi le peuple, à la Cour, dans le Clergé, & dans le Parlement de Paris, prévenus en faveur des nouvelles opinions. D'autres, quoique Catholiques, protegeoient des personnes suspectes, soit qu'ils ne les connussent pas assés, soit qu'ils fussent plus touchés de leur merite, que des interêts de la Religion. C'est ainsi que Pierre du Chastel, Evêque de Mâcon & Grand Aumônier de France, Prélat qui s'étoit acquis beaucoup de considération par son esprit & par sa capacité auprès de François I. s'obstina à soûtenir le fameux Robert Etienne, lequel fut obligé depuis de s'enfuir à Geneve, où il emporta les Caracteres de l'Imprimerie Roïale, dont il étoit Directeur, & qui après sa fuite fut brûlé en effigie à Paris.

Thuanus l. 3.

Margueritc Reine de Navarre fit encore un plus grand mal, en obtenant de ce même Prince son frere, l'Evêché d'Oleron pour Gerard Roussel, qui contribua le plus à pervertir les Etats du Roi de Navarre d'en deçà des Pyrenées, & presque toute la Maison Roïale : chose, qui eut de très-funestes suites pour la France même : & ce fut un mal, qui ne put être reparé par cette Princesse, laquelle pourtant mourut en 1549. dans la foi Catholique.

Gallia Christian. Vide etiam Spondanum ad annum 1549.

Ce Roussel étoit un homme d'autant plus dangereux, qu'il étoit de mœurs fort reglées, & qu'il emploïoit les revenus de ses Benefices à la nourriture des pauvres, & à l'entretien d'une espece de Seminaire, où il faisoit élever plusieurs jeunes enfans dans l'étude des lettres : car sous ce prétexte il en fit une pepiniere de Calvinistes. Il affectoit même à l'exterieur de condamner la doctrine de Luther, de Zuingle, & de Calvin, tandis que par des voies cachées il donnoit vogue à leurs erreurs, & qu'il se servoit du crédit qu'il avoit auprès de la Reine de Navarre, pour introduire à sa Cour plusieurs partisans de ces Héresiarques.

1559.

Rigueurs exercées contre ceux qui la professoient.

Florimond de Remond l. 8.

Cependant Calvin aïant appris la mort de François I. espera voir sous le nouveau Regne, diminuer la rigueur avec laquelle on traitoit ses disciples en France : mais son esperance fut trompée. Le nouveau Roi confirma les anciens Edits, & en fit même d'autres plus severes, confisqua les biens de tous ceux qui s'étoient retirés à Geneve, & non seulement il ordonna à tous les Tribunaux, tant Ecclesiastiques que Seculiers, de tenir la main à l'execution ; mais encore il fit veiller sur les Juges subalternes, afin qu'ils ne mollissent point.

Thuanus l. 11.

Mais quand une fois l'hérésie a pris pié dans un Etat, il est presque impossible de la déraciner. Elle se roidit contre les voies de rigueur : & quand on en prend d'autres, elle abuse de la patience des Princes & des Magistrats. Le Conseil du Roi n'étoit pas toûjours d'accord là-dessus avec le Parlement de Paris, qui se plaignoit qu'on donnoit trop d'autorité aux Juges Ecclesiastiques, au préjudice des droits de la Couronne & des Tribunaux Laïques. Il remontroit au Roi que, puisque les supplices avoient eu depuis tant d'années si peu d'effet, il étoit inutile de multiplier les Edits ; que le moïen le plus efficace, pour préserver les peuples du poison de l'erreur, étoit que les Evêques & les autres Pasteurs des ames résidassent dans leurs Eglises plus qu'ils ne faisoient, & que desormais on fît un meilleur choix de ceux qu'on destineroit à remplir ces importantes Places.

Ces remontrances avoient pour principe, dans la plûpart de ceux qui composoient cet illustre Corps, la sagesse, la moderation, & le zele pour le bien de l'Etat : mais elles étoient fort interessées à l'égard de quelques autres, que les livres de Calvin avoient déja mis dans ses interêts, & qui quelques années après se déclarerent.

Ce que fit en [illegible] l'Amiral de Coligni.

Il en étoit de même à la Cour, où l'Amiral de Coligni entre autres, & ses freres Dandelot & Odet Cardinal & Evêque de Beauvais s'étoient dès-lors livrés à ce malheureux parti.

L'Amiral donna l'an 1555. une grande preuve de son devouement à cette Secte, & du zele qu'il avoit pour l'etendre, dans l'expédition qui se fit alors sous son autorité par Nicolas Durand de Villegagnon. Ce Gentilhomme natif de Provins en Brie étoit Chevalier de Malte, & donnoit dans les nouveautes du tems : c'étoit pour lui un grand merite auprès de l'A-

miral: mais ce n'étoit pas l'unique qu'il eût. Il étoit brave, entreprenant, homme de tête & de beaucoup d'esprit, sçavant non seulement dans les matieres de la Religion ; mais encore dans les belles lettres : & il est surprenant qu'un homme de son état écrivît en Latin & sur la Théologie aussi-bien qu'il a fait. 1559.

L'Amiral, ou de lui-même, ou sur le projet que Villegagnon lui en traça, proposa au Roi de faire un établissement dans l'Amerique à l'exemple des Espagnols & des Portugais, qui tiroient de grandes richesses de ceux qu'ils avoient faits dans ce païs-là, & dans l'Asie. Henri II. l'agrea, & on donna trois vaisseaux à Villegagnon, qui partit du Havre avec un bon nombre d'Officiers & de soldats, la plûpart Calvinistes. Il aborda au Bresil, & s'empara d'une petite Isle presque immédiatement sous le Tropique du Capricorne, où il bâtit une Forteresse, pour se défendre contre les Barbares, & encore plus contre les Portugais, qui s'étoient plusieurs années auparavant rendus maîtres de cette contrée. Il donna à cet Forteresse le nom de Coligni.

Il envoïa aussi-tôt une relation du succès de son voïage à l'Amiral, lui rendit compte des mœurs des habitans, de la situation & de la nature des lieux, des avantages qu'on en pourroit tirer pour le commerce : & le navire qu'il fit repartir quelque tems après, arriva heureusement chargé de diverses marchandises du païs.

L'Amiral en fit non seulement son rapport au Roi, mais encore à Calvin, & l'exhorta à y envoïer des Missionnaires choisis de sa main, pour y planter le pur Evangile, en attendant des tems plus favorables, pour l'annoncer en France.

Ce dessein parut à Calvin digne de son zele, & il jetta les yeux sur Pierre Richer, apostat de l'Ordre des Carmes, & sur un nommé Guillaume Cartier, ausquels quelques autres se joignirent. Ils se rendirent en Normandie, où se fit encore le nouvel embarquement : & étant arrivés au Bresil au mois de Mars de l'an 1557. on commença à établir dans l'habitation Françoise la Reforme de Geneve, & on y fit la Cene à la Calviniste.

Villegagnon fut d'abord fort édifié de la conduite des nouveaux Prédicateurs : mais ils se relâcherent en peu de tems, & il connut bientôt que des Moines Apostats ne sont Villegagnon Epist. ad Eccles. Christ.

1559.

gueres propres à devenir de bons Missionnaires. La vie étoit dure dans ce nouvel établissement, & beaucoup moins commode qu'à Geneve. Le Chevalier trop habile, pour être assés docile sur tous les nouveaux dogmes, eut souvent prise dans la dispute avec les Ministres. Richer en traitant des dogmes de sa Secte, avança de nouvelles héréſies, qui firent horreur à Villegagnon. Ce Gentilhomme à force de disputer & d'étudier à fond les ouvrages de Calvin, trouva dans la source même du poison, le remede qu'il n'y cherchoit pas, & après bien des examens redevint bon Catholique Romain.

Les Ministres s'en étant apperçus, résolurent de s'en retourner en Europe, & obtinrent enfin un vaisseau. Dès qu'ils furent revenus à Geneve, ils déclamerent contre Villegagnon, le firent passer pour un impie, & pour un athée, & le perdirent dans l'esprit de l'Amiral, qui voïant qu'il avoit si mal répondu à ses intentions, l'abandonna : de sorte que ne recevant plus de secours d'Europe, il fut obligé de quitter son établissement, & de revenir en France.

Après son retour il écrivit une Lettre Apologetique, qu'il adressa à toute l'Eglise Chrétienne, où il fit le portrait des Prédicans Calvinistes, avec qui il avoit eu affaire. Il en écrivit une autre au Connétable, pour le prier de ne pas juger de sa conduite sur les relations de telles gens ; une troisieme à l'Eglise de Geneve, pour défier ses Ministres à la dispute. Il fit des livres contre Richer, & composa quelques autres ouvrages contre le Calvinisme, dont il devint le plus grand ennemi, après en avoir été un zelé partisan. Ce n'est pas l'unique exemple qu'on ait vû de gens convertis à la veritable Religion par la seule étude des œuvres de Calvin.

Lettre du Roi à M. de Selve du 1. Février 1559 au t. 2. des Memoires de Ribier.

Il est hors de doute que le Roi Henri II. ignoroit le commerce que l'Amiral entretenoit dès lors avec cet Héréſiarque, & qu'il n'auroit jamais consenti à l'etablissement de la Colonie dans le Bresil, s'il eût été instruit de ses pernicieux desseins dans cet établissement.

Ce Prince avoit tellement à cœur la conservation de la Religion Catholique parmi ses sujets, qu'il résolut suivant le conseil que lui en donna le Cardinal Caraffe durant sa Legation, d'établir l'Inquisition en France. Mais ses Ministres lui en aïant représenté les inconveniens, il ordonna à son Am-

baſſadeur de demander ſeulement au Pape, qu'il delegât quelque Prélat ou quelque Docteur dans le Roïaume, qui ſous l'autorité du ſaint Siege, auroit celle de juger du crime de l'héréſie, & de livrer les coupables au bras ſeculier : & effectivement on voit depuis ce tems-là dans nos Hiſtoires de ces ſortes de Juges avec le titre d'Inquiſiteur, comme du tems des Albigeois. 1559.

Sur ces entrefaites arriva la malheureuſe journée de Saint Quentin, qui jetta tout le Roïaume, & ſur-tout Paris, dans la conſternation. La priſe de Saint Quentin, dont Philippe II. ſe rendit maître quinze jours après la bataille, augmenta la terreur : & les hérétiques crurent la conjoncture favorable, pour ſe donner plus de liberté.

Nombreuſe Aſſemblée de Calviniſtes à Paris, de quoi ſuivie.

Juſques là ils n'avoient oſé faire d'Aſſemblées dans Paris, ou du moins ils les avoient faites ſi ſecretement, qu'on ne s'en étoit pas apperçu ; mais huit ou dix jours après la priſe de Saint Quentin, ils en firent une très-nombreuſe dans une maiſon de la rue ſaint Jacques vis-à-vis le College du Pleſſis. Ils y celebrerent la Cene, entendirent le Prêche, & firent leurs prieres, ſelon les idées de la nouvelle Reforme. Ils furent découverts : & le peuple du quartier s'étant aſſemblé, ſe jetta ſur eux dans le tems qu'ils ſortoient de cette maiſon fort avant dans la nuit. Il y en eut un de tué, pluſieurs de bleſſés, & ſix-vingts de pris, parmi leſquels il ſe trouva pluſieurs Dames de qualité, & même de la Maiſon de la Reine. On fit d'abord le procès à quelques-uns de l'un & de l'autre ſexe. Il y en eut de condamnés au feu, & d'autres à la potence. On les accuſa de commettre dans leurs Aſſemblées les plus horribles & les plus infames crimes : mais il y a beaucoup d'apparence que ce n'étoient que des bruits populaires.

Calvin aïant été averti de ce malheur arrivé à ſes diſciples, écrivit aux Princes d'Allemagne & aux Suiſſes, pour les engager à demander au Roi la grace de ceux qui n'avoient pas encore été jugés. Othon Electeur Palatin, quelques autres Princes d'Allemagne, & les Cantons Proteſtans agirent en leur faveur ; car ils avoient en ce tems-là leurs Envoïés à la Cour de France, pour obtenir la ſurſéance d'un Edit publié par Henri II. l'année précedente contre les Hérétiques des Vallées d'Angrogne & de Lucerne. Ce Prince, qui après la

Variæ Calvini. Epiſtolæ.

Mſſ. de la Bibliotheque du Roi Mélanges t. 1.

defaite de Saint Quentin avoit besoin des Allemands & des Suisses, pour lever une nouvelle armée, eut égard à leurs intercessions, tant pour ceux des Vallées, que pour ceux qui avoient été arrêtés à Paris. Plusieurs de ceux-ci firent abjuration de l'hérésie, & on traita les autres coupables plus doucement.

1559.

Cette premiere tentative des Calvinistes de Paris leur aïant si mal réussi, ils se tinrent en repos pendant neuf ou dix mois, & ne firent aucun éclat considerable : mais l'année suivante vers le mois d'Août, cette Capitale vit une nouvelle Scene, qui donna plus d'inquietude à la Cour, qu'elle n'en fit paroître.

Ils chantent les Pseaumes dans le Pré aux Clercs.

Thuanus l. 14.

Une grande multitude de peuple étant à la promenade sur le soir, & occupée à divers jeux dans le Pré aux Clercs, quelques Calvinistes se joignirent ensemble, & commencerent à entonner les Pseaumes en Vers François de la Versification de Clement Marot, Poëte aussi fameux par la delicatesse & l'enjouement de son esprit, que par son libertinage.

Cette nouveauté attira la curiosité & l'attention de tout le monde. On accourut de toutes parts pour les entendre. La melodie parut agréable, & le cœur grossit bientôt de quantité de voix, qui s'y joignirent. La plûpart n'y entendoient pas finesse : & après avoir bien chanté, chacun se retira chés soi. On recommença le lendemain, & encore quelques jours de suite : & ce qui déplut davantage à la Cour, fut que le Roi & la Reine de Navarre, déja fort suspects sur le chapitre de la Religion, s'étant allés promener ou par hazard ou exprès de ce côté-là, parurent y prendre beaucoup de plaisir.

On leur impose silence.

Calvinus Epist. 281. & 282.

Comme on vit que cela continuoit, on entra en soupçon de quelque complot. Les chants furent défendus de la part du Roi, sous peine de la vie, & il fut obéï : mais Calvin fâché de ce que ce nouvel artifice n'avoit pas eu tout le succès qu'il en esperoit, s'emporta fort contre cette défense, & contre l'indigne lâcheté, ainsi qu'il l'appelloit, de ceux qui y avoient deferé.

Après tout Henri II. & son Conseil s'apperçurent bien par tous ces divers mouvemens, que le mal croissoit insensiblement : & ce fut un des motifs, qui porterent ce Prince à

passer plusieurs articles dans le Traité de Cateau-Cambresis, sur lesquels sans cela il ne se seroit pas si aisément relâché. Il avoit besoin de la paix, pour remedier efficacement à ces desordres: & dès qu'elle fut signée, il tourna de ce côté-là toute son attention. 1559.

L'audacieuse réponse que lui fit Dandelot touchant la Messe, & pour laquelle il fut mis en prison, ainsi que je l'ai raconté, & la conduite du Roi de Navarre & de la Reine Jeanne d'Albret, qui ne cachoient pas trop leur penchant pour le Calvinisme, le persuadoient que la Cour commençoit à se corrompre, & on l'informa que son Parlement de Paris n'étoit pas exempt de cette contagion.

Quoique le President de Thou dans son Histoire, toûjours un peu trop favorable aux Calvinistes, attribue à la Duchesse de Valentinois & à Messieurs de Guise, des motifs fort interessés dans le Conseil qu'ils lui donnerent à cet égard, il est certain qu'il étoit très-prudent & très-salutaire.

Remontrances faites contre eux au Roi.

Ils lui représenterent que l'hérésie s'enracinoit de plus en plus dans son Roïaume; que l'insolence des Emissaires de Calvin & de ceux qu'ils avoient attirés à leur parti, croissoit tous les jours; qu'ils ne se ménageoient plus comme autrefois; que non contents de dogmatiser en cachette, ils parloient hardiment & sans se contraindre dans les conversations; qu'ils y tournoient en ridicules nos plus sacrés mysteres; qu'ils y traitoient de bagatelle & de superstition les usages les plus saints & les plus autorisés; qu'ils railloient continuellement sur l'autorité du Pape & de l'Eglise; & que l'experience des anciennes hérésies devoit lui faire comprendre que les peuples, après avoir franchi les bornes de la soumission dûe aux Puissances Ecclesiastiques, passoient aisément au mépris de l'autorité Roïale.

Dans le même tems le Premier President Giles le Maître, soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation de la Duchesse de Valentinois & du Cardinal de Lorraine, vint avec les Presidens Jean de Saint André & Antoine Minard, & Giles Bourdin Procureur General, faire les mêmes remontrances au Roi. Il ajoûta que jusqu'alors on n'avoit rien gagné par les punitions, quelque severes qu'elles fussent, parce qu'on n'avoit fait exemple que sur des gens de

1559. neant ; que des ſupplices ſi frequens ne ſervoient aux mal-intentionnés que de prétexte, pour invectiver contre la cruauté de la Cour, & la rendre odieuſe au peuple & aux Princes étrangers, qui s'étoient déclarés protecteurs des hérétiques ; que plus on puniſſoit de coupables, plus le nombre en augmentoit, & qu'il étoit devenu ſi grand, qu'on ne viendroit jamais à bout de les exterminer ; qu'il falloit des exemples plus ſignalés, pour les intimider ; qu'en un mot s'ils n'avoient pas encore des Chefs, pour les commander, en cas qu'ils priſſent les armes, ils avoient déja des protecteurs dans le Parlement, qui les raſſûroient, & qui leur donnoient lieu d'eſperer un jour l'impunité ; que c'etoit ces prévaricateurs, auſquels il falloit que Sa Majeſté s'attaquât ; que quelques-uns étoient infectés des nouvelles opinions ; que quelques autres n'enviſageant pas les ſuites funeſtes d'une faction qui menaçoit l'Etat, ou n'aïant pas la fermeté de réſiſter à la recommandation de leurs amis, ſe comportoient fort mollement dans une affaire de cette importance ; que les uns par interêt de parti, & les autres par foibleſſe entretenoient le deſordre ; qu'il étoit à propos que Sa Majeſté les connût, & qu'ils la ſupplioient d'aller juſqu'à la ſource du mal.

Le Roi très-diſpoſé, & même très-determiné à le faire, délibera avec ces Magiſtrats & avec ſon Conſeil, ſur la maniere dont il s'y prendroit. Il fut réſolu que dans quelque tems il iroit au Parlement, ſans l'en avertir, lorſqu'il ſeroit aſſemblé.

Belcarius l. 28. Thuanus l. 15.

Il s'étoit fait ſur la fin d'Avril de l'an 1559. une Mercuriale. Ces ſortes d'Aſſemblées étoient de l'inſtitution de Louis XII. & le Procureur General y exerçoit une autorité ſemblable à celle que les Cenſeurs du tems de la Republique Romaine avoient dans le Sénat. On les appelloit Mercuriales, parce qu'elles ſe tenoient le Mercredi, & au moins une fois le mois. François I. ſe contenta qu'elles ſe fiſſent ſeulement tous les trois mois ; & cette coûtume étoit exactement obſervée. Le Procureur General avec l'Avocat General y procedoient juridiquement contre ceux du Parlement, qu'on leur avoit déferés, comme coupables de negligence ou d'injuſtice dans l'exercice de leurs Charges, ou de quelque faute contre la Bienſéance & la gravité de leur état. Le châtiment ſuivoit l'accuſation,

l'accuſation, quand elle étoit bien prouvée ; & c'étoit ordinairement la ſuſpenſion des fonctions de leur emploi pour un tems, & quelquefois même la dépoſition. 1559.

Dans la Mercuriale d'Avril dont il s'agit, on avoit fort déliberé ſur l'execution des Edits du Roi contre les hérétiques. Les uns avoient été d'avis qu'on les ſuivît à la rigueur, & qu'on ſe reglât principalement ſur celui, qui avoit été fait à Château-briant, & qui étoit le plus ſevere.

D'autres avoient opiné à demander au Roi, que l'on remît en vigueur les Decrets des Conciles de Baſle & de Conſtance; que conformément à ces Decrets, on tînt de tems en tems des Conciles Generaux, & qu'on en aſſemblât un au plutot, pour y régler les affaires de la Religion ; que juſqu'à ce tems-là on ceſsât de punir de mort les herétiques, & de répandre autant de ſang, qu'on en avoit répandu depuis pluſieurs années, & ſi inutilement pour la tranquillité publique.

Ce Prince va au Parlement pour ce ſujet.

Arnaud Ferrier Preſident des Enquêtes avoit ouvert cet avis. Antoine Fumée, Paul de Foix, Nicolas du Val, Euſtache de la Porte, & quelques autres l'avoient ſuivi. Le Roi l'aïant ſçû, en fut très-irrité contre eux : & après avoir concerté avec ſon Conſeil ce qu'il convenoit de faire là deſſus, il alla le quinziéme de Juin au Parlement, qui ſe tenoit aux Auguſtins, parce que le Palais étoit occupé par les préparatifs qu'on y faiſoit dans les Salles, pour les noces d'Elizabeth de France avec le Roi d'Eſpagne.

A ſon arrivée le Parlement déliberoit ſur la même matiere; & le Roi prit de-là occaſion d'en parler lui-même. Il le fit avec aſſés de véhémence, & témoigna ſa douleur, de ce qu'aïant donné la paix à l'Europe par le Traité de Cateau-Cambreſis, il voïoit ſon Roïaume en danger d'être troublé par les differends ſur la Religion. Il fit connoître la réſolution où il étoit d'y apporter un remede efficace, & ordonna par la bouche du Cardinal Bertrandi, Garde des Sceaux, qu'on continuât la déliberation commencée.

Pluſieurs n'ignoroient pas, que le deſſein de la venue du Roi étoit de connoître par lui-même la diſpoſition d'eſprit des membres du Parlement à cet égard ; car le Preſident Chriſtophle de Thou avoit vû un peu auparavant entre les mains de ce Prince, un memoire écrit de la main du Premier Preſi-

1559. dent, où il lui marquoit ceux des Conseillers dont il devoit le plus se défier, comme de partisans des hérétiques.

Cela n'empêcha pas que quelques Conseillers ne parlassent avec autant de liberté qu'on avoit fait dans la Mercuriale. Claude Viole opina en présence du Roi comme Arnaud Ferrier dans l'Assemblée précedente. Louis du Faur en fit de même, & ajoûta avec une audace qui surprit, qu'il étoit vrai que les differends de la Religion causoient des troubles dans l'Etat; mais qu'il falloit examiner qui étoit l'auteur de ces troubles, & que si on le faisoit, on pourroit peut-être répondre ce que le Prophéte Elie en une semblable occasion répondit au Roi Achab: *Qui êtes-vous, vous qui jettez le trouble dans Israël?*

Le Conseiller Anne du Bourg parla après lui, & commença par une espece de sermon sur la providence de Dieu, à laquelle il prouva que tous les hommes devoient se soumettre, & puis venant au sujet dont il étoit question, il dit qu'il se commettoit tous les jours en France une infinité de pechés & de crimes severement condamnés par les Loix, des blasphêmes, des parjures, des adulteres, qui n'étoient punis ni par le fer, ni par le feu, ni par la corde; que ces supplices étoient réservés à ceux qui n'étoient coupables d'aucuns de ces desordres, ni d'aucun autre. Car, continua-t-il en s'animant, de quel crime peut-on les accuser? Est-ce du crime de Leze Majesté? Eux qui ne parlent jamais du Souverain que dans les vœux & les prieres qu'ils font pour lui. Est-ce d'avoir violé les Loix, d'avoir sollicité les Villes ou les Provinces à la révolte? Mais quelques témoins qu'on ait apostés contre eux, on n'a jamais pu les convaincre de rien de semblable. Toute leur faute & tout leur malheur, c'est d'avoir dévoilé & mis au jour à la faveur du flambeau des Ecritures saintes, les vices honteux des Papes & de ceux qui sont dévoués à leur parti: c'est de ce qu'ils ont demandé qu'on y mît ordre par une juste & necessaire reforme: voilà sur quoi on les accuse de sedition: & après cela il conclut à la suspension des Edits, jusqu'à ce qu'on eût assemblé le Concile General.

Le Roi écouta avec autant de patience que d'indignation des discours si insolens, & toutefois avec quelque joie de découvrir les veritables sentimens de ces Factieux. Les autres

1559.

parlerent avec beaucoup plus de modération & de respect pour les Edits du Roi, sur-tout les Presidens de Harlai, Seguier, Baillet, Minard. Celui-ci conclut expressément à l'observation de ces Edits; & il lui en coûta la vie quelques jours après.

Le premier Président le Maître parla le dernier, & d'une grande force contre les Sectaires. Il montra que le Roi en les punissant de mort, ne faisoit qu'imiter ses Ancêtres dans leur zele pour la Religion Catholique, & en particulier Philippe-Auguste, qui avoit traité les Albigeois avec beaucoup plus de rigueur, qu'on ne traitoit les Calvinistes.

Il fait arrêter deux Conseillers qui favorisoient les Sectaires.

Après qu'il eut achevé son discours, le Garde des Sceaux s'approcha du Roi : & aïant parlé quelque tems avec lui, & avec ceux du Conseil qui l'avoient suivi au Parlement, il ordonna au Greffier Saint Germain de lui apporter les Registres où étoient écrits les suffrages de ceux qui avoient opiné, & les présenta au Roi. Ce Prince, après les avoir parcourus, parla une seconde fois, & dit qu'il étoit surpris que son Parlement eût déliberé sans son ordre sur une affaire d'une telle importance pour son Etat; qu'il étoit déja informé par les bruits qui en couroient, que dans le Parlement de Paris il y avoit des gens, quoiqu'en petit nombre, qui méprisoient fort son autorité & celle du Pape : mais qu'il venoit d'en être convaincu par sa propre experience; qu'il exhortoit les autres à demeurer dans le devoir, & à ne pas se laisser corrompre par un si mauvais exemple. Puis se tournant vers le Connétable, il lui commanda de faire arrêter du Faur & du Bourg. L'ordre fut executé sur le champ par Gabriel de Montgommeri Capitaine des Gardes, qui les conduisit à la Bastille.

Ce coup d'éclat étonna tous ceux qui n'étoient pas du secret de la Cour, & plusieurs murmurerent en secret de l'affront qu'on faisoit à tout le Corps d'arrêter deux Conseillers dans le Parlement même. On mit aussi en arrêt dans leurs maisons les Conseillers de Foix, Fumée, & de la Porte. Ferrier, du Val, & Viole, à qui on en vouloit faire autant, s'évaderent.

Dès le lendemain les Chambres s'étant de nouveau assemblées par ordre du Roi, elles reçurent commandement de faire le procès à Jacques Spifane Evêque de Nevers, depuis long-tems suspect de Calvinisme, & qui après s'être marié

1559.

Thuanus. l. 15.

en cachette, s'étoit ſauvé à Geneve. Il y reçut depuis le digne ſalaire de ſon Apoſtaſie ; car aïant été ſoupçonné quelques années après de vouloir rentrer dans l'Egliſe Catholique, on lui ſuſcita un procès, où l'on l'accuſa d'avoir fait un faux Contrat, & contre-fait des Sceaux : & pour ce crime veritable, ou controuvé, il eut la tête tranchée par Arrêt du Senat de Geneve.

Cette fermeté du Roi devoit, ce ſemble, atterrer le parti Calviniſte, & en obliger les Sectateurs, à ſe ménager encore plus qu'ils n'avoient fait juſqu'alors : mais loin d'en devenir plus timides, on ſçut que quelques jours après ils avoient tenu une eſpece de Synode dans le Fauxbourg ſaint Germain. Qu'un Miniſtre, nommé François Morel, y avoit préſidé, & qu'on y avoit fait des Reglemens de diſcipline, comme ſi leur Egliſe eût déja été parfaitement établie.

Zele de Calvin pour ſoutenir ceux de ſon parti.

Cependant Calvin veillant toûjours à la conſervation de ſon troupeau, engagea de nouveau pluſieurs Princes Proteſtans d'Allemagne à écrire au Roi en faveur d'un grand nombre de ſes Sectateurs, dont les priſons étoient remplies. On préſenta à ce Prince des Lettres des Electeurs Frederic Comte Palatin, Auguſte Duc de Saxe, Joachim Marquis de Brandebourg, du Duc Chriſtophle de Wirtemberg, & de Volfang Comte de Veldens, qui le conjurerent d'épargner le ſang de tant de Chrétiens, de prendre les voies de douceur, d'écouter les motifs & les raiſons que tant de gens de bien avoient de ſouhaiter la réforme de l'Egliſe & le retranchement d'une infinité d'abus qui s'y étoient gliſſés, & de ne pas rejetter les prieres qu'on lui faiſoit autant en vûe de procurer le repos à ſon Etat, que pour ſauver la vie à mille perſonnes innocentes.

Le Roi reçut les Députés de ces Princes avec beaucoup de bonté, & leur promit d'en envoïer au plûtôt à leurs Maîtres, pour leur rendre compte de ſa conduite, & les ſatisfaire : mais à peine furent-ils partis, qu'on commença les procedures contre les Conſeillers arrêtés.

Le Preſident Jean de Saint André, Jean-Jacques de Meſme, Maître des Requêtes, Euſtache du Bellai Evêque de Paris, le Docteur Antoine de Mouchi qui avoit pris le nom de Democarés, Inquiſiteur de la Foi, & quelques autres furent

choisis par le Roi pour Commissaires dans ce procès.

1559.

On fait le procès à Anne du Bourg l'un des Conseillers arrêtés.

Anne du Bourg, comme le plus coupable, parce qu'il avoit fait hautement profession de son hérésie en présence du Roi, subit le premier l'interrogatoire. Il recusa ce Tribunal, prétendant qu'en qualité de Conseiller du Parlement, il devoit être jugé par les Chambres assemblées. On ne laissa pas de passer outre, & il fut contraint de répondre, après avoir fait sa protestation contre le tort qu'on lui faisoit, en ne le laissant pas jouir de son privilege.

Aïant été interrogé trois jours après sur sa Religion, il ne dissimula point, & répondit conformément aux principes de Luther & de Zuingle touchant les articles, sur lesquels ces deux Héresiarques convenoient. Ses réponses furent si nettes & si franches là-dessus, que l'Evêque de Paris le déclara convaincu d'hérésie, ordonna qu'il fût dégradé (car il étoit Prêtre, ou du moins Diacre,) & livré au bras seculier, pour être jugé par la Justice Laïque. Il en appella à l'Archevêque de Sens Metropolitain de Paris : & ce fut durant ces procedures que la funeste mort de Henri II. arriva.

Popeliniere l. 5.

La nouvelle en fut reçue avec autant de joie des Protestans, qu'elle causa de douleur à tous les Catholiques du Roïaume; car les premiers faisoient grand fonds sur la foiblesse du nouveau Regne, sur les factions qui partageroient la Cour, & sur les puissans protecteurs qu'ils y avoient. Ils recommencerent leurs Assemblées, sur-tout au Fauxbourg saint Germain, où la plûpart de ceux de la Secte logeoient. Ils adresserent des Requêtes à la Reine Mere, pour lui demander sa protection contre leurs ennemis. Les menaces dans quantité d'Ecrits, qu'on répandit, succederent aux Requêtes, & les effets suivirent les menaces. Le President Minard, un des plus zelés du Parlement contre les Calvinistes, revenant du Palais sur sa mule, fut assassiné & tué d'un coup de pistolet auprès de sa maison dans la vieille rue du Temple. On eut des avis certains qu'on avoit pareillement conspiré contre la vie du premier President le Maître & du President de Saint André, & tout sembloit tendre à une sédition. Mais Messieurs de Guise s'étant rendus maîtres des affaires, ne s'étonnerent point, & suivirent sous le nouveau Regne les vûes qu'ils avoient inspirées au feu Roi, de pousser les Calvinistes à bout.

1559.

On fit de nouveaux Edits & des recherches très-exactes, non seulement dans Paris, mais dans tout le Roïaume. On ne parloit en tous lieux que d'emprisonnemens, que de confiscations de biens, que de supplices : & enfin on recommença les procedures contre les Conseillers du Parlement prisonniers.

Il est pendu & brûlé en Place de Greve.

On fit un nouveau crime à Anne du Bourg de la mort du President Minard, sur ce que l'aïant d'abord recusé, il ajoûta que, s'il s'obstinoit à être de ses Juges, il en seroit empêché par quelque autre voie. Cela fit soupçonner qu'il avoit eu quelque connoissance de l'assassinat, qui fut commis depuis : & ce fut une des raisons qui hâterent sa perte. Après avoir prolongé son procès par divers appels, & d'autres formalités de Justice, qu'il emploïa, pour embarrasser ses Juges, il fut condamné le vingt-uniéme de Decembre à être pendu & brûlé. L'Arrêt fut executé dans la Greve en présence d'une foule innombrable de peuple. Il soûtint sa disgrace jusqu'au bout avec cette funeste fermeté, qui le fit passer parmi les hérétiques comme le plus glorieux Martyr de la Secte.

Il étoit neveu d'Antoine du Bourg Chancelier de France sous François I. La constance qu'il fit paroître dans son supplice, jointe à la réputation d'integrité qu'il s'étoit acquise dans les fonctions de sa Charge, & ses mœurs reglées firent un très-mauvais effet sur l'esprit de ceux qui avoient déja embrassé la nouvelle Religion, ou qui y avoient du penchant, l'hérésie ne faisant jamais plus de mal que par ceux dont les mœurs, d'ailleurs régulieres, & la pieté, quoique toûjours fausse, la mettent en crédit.

Pour ce qui est des autres Conseillers arrêtés, comme ils n'avoient pas fait une profession ouverte de l'hérésie, & que dans les interrogatoires ils avoient répondu avec plus de précaution sur l'article de la Religion, on prit le parti de ne les pas pousser à l'extrêmité. Les uns furent suspendus de l'exercice de leurs Charges pour quelque tems, & les autres renvoïés absous.

1560.

Suite du projet du Prince de Condé & de l'Amiral de Coligni contre la Maison de Guise, ou Conspiration d'Amboise.

Ce fut parmi ces agitations, pronostiques de tant de malheurs qui devoient accabler la France, que finit l'an 1559. & que l'an 1560. commença avec le Regne de François II. Le Prince de Condé & l'Amiral ne pouvoient souhaiter de plus favorables dispositions pour l'execution des desseins, qu'ils

avoient formés dans leur Conſeil tenu à la Ferté. Je vais en raconter les ſuites & le ſuccès. 1560.

Dandelot & le Vidame de Chartres, qui, comme j'ai dit, étoient chargés de former la conſpiration, voulurent s'inſtruire pleinement par eux-mêmes de la diſpoſition des Calviniſtes, & reconnoître parmi eux, ceux dont ils pourroient le plus utilement & le plus ſûrement ſe ſervir.

Comme ils ſçavoient les lieux où ils s'aſſembloient d'ordinaire, ils y allerent diverſes fois avant que de s'ouvrir à qui que ce fût. Ils ſe contenterent d'abord de les plaindre, de les conſoler, de les encourager, & de leur faire eſperer qu'avec le tems & le ſecours de pluſieurs perſonnes du premier rang qui les aimoient, l'injuſte perſécution qu'on leur faiſoit pourroit finir.

Ils les trouverent animés au-delà de ce qu'ils avoient eſperé. La vûe des ſupplices de ceux de leur Secte, qui expiroient tous les jours à leurs yeux dans le feu, ou au gibet, les nouvelles qu'ils recevoient de toutes les Provinces du Roïaume, où les executions n'étoient pas moins frequentes qu'à Paris, la crainte continuelle d'être ſurpris, & de ſubir le même ſort, tout cela les avoit jettés dans le deſeſpoir & dans la fureur. Ils n'enviſageoient rien de plus affreux que leur condition préſente où ils étoient à tout moment en danger de perdre la liberté, leurs biens, leur vie, & leur honneur : & Dandelot vit bien que ſur la moindre eſperance qu'on leur donneroit de s'en délivrer, on pouvoit s'aſſûrer qu'ils en embraſſeroient tous les moïens, quelque dangereux qu'ils puſſent être.

Il y avoit parmi eux un grand nombre de Gentilshommes qui avoient ſervi dans les guerres paſſées, dont pluſieurs étoient gens de main & de réſolution, qui s'ennuïoient déja de la paix, & ſeroient ravis d'avoir occaſion de pouſſer leur fortune, & de ſe ſignaler dans leur parti : & ce fut ſur eux que Dandelot & le Vidame crurent qu'ils pouvoient faire le plus de fonds.

Ils s'expliquerent de leur deſſein à quelques-uns : mais ils admirent principalement dans leurs plus intimes ſecrets un d'entre eux, en qui ils reconnurent des qualités propres à bien conduire une ſi hazardeuſe entrepriſe. *A qui ils s'adreſſerent pour la conduire.*

1560.

Le Laboureur, additions aux Memoires de Castelnau.

Memoires de Brantome t. 3.

C'étoit un Gentilhomme Perigourdin, nommé Jean du Barri, Seigneur de la Renaudie, homme adroit & vaillant: mais de ces esprits impetueux, qui donnent à tout, sans s'embarrasser ni de la conscience, ni de leur réputation. Il avoit eu de méchantes affaires, & auroit eu la tête coupée à Dijon pour une fausseté qu'il avoit faite, sans le Duc de Guise qui le tira de ce mauvais pas; & il reconnut ce bon office, en se faisant Chef d'une conspiration, où l'on en vouloit sur-tout à la vie de ce Prince. Il s'étoit retiré depuis à Geneve, il avoit couru les païs étrangers, & étoit revenu dans le sien, aïant changé de nom, & pris celui de la Forest. Il acheva d'y dissiper le peu de bien qui lui restoit, & fut obligé de le quitter encore pour quelques mauvaises actions. Comme il ne sçavoit où donner la tête, il se déclara Calviniste, & s'acquit beaucoup de crédit dans ce parti. Tel fut celui que l'on choisit, pour conduire la nouvelle Faction: mais en attendant qu'il la mît en état d'éclater, on jugea à propos de prendre encore d'autres mesures.

Ils envoïent en Angleterre pour engager la Reine Elizabeth dans leur parti.

La Renaudie fut envoïé en Angleterre, pour engager la Reine Elizabeth à appuïer la révolte. Il étoit chargé de lui demander de l'argent, & de la solliciter de faire diversion en Ecosse, afin d'obliger Messieurs de Guise à diminuer le peu de troupes qu'ils avoient sur pié, supposé qu'ils y envoïassent du secours, ou à les rendre responsables de la perte de ce Roïaume, s'il se perdoit pour le Roi, faute de l'avoir secouru.

Ensuite, pour rendre ces Princes odieux aux peuples, on commença par répandre dans tout le Roïaume divers libelles diffamatoires contre eux: & les auteurs de ces libelles tâcherent sur-tout de tirer grand avantage de certains livres, qui avoient été écrits à l'honneur de la Maison de Guise, où en faisant leur Genealogie, on prétendoit qu'ils descendoient de Charlemagne, & de Charles frere du Roi Lothaire, auquel après la mort de ce Roi, Hugues Capet enleva la Couronne. Par-là les Calvinistes donnoient à entendre que ces Princes portoient leur ambition, jusqu'à vouloir s'emparer du Thrône de France, & que l'établissement du pouvoir excessif qu'ils y avoient deja, étoit un acheminement à l'execution d'un si criminel dessein.

La

1560.

La Renaudie ne fut que peu de jours en Angleterre. Il en rapporta de bonnes esperances : & aïant repassé la mer, il parcourut tout le Roïaume, où il assigna aux Calvinistes des Chefs dans chaque Province ; sçavoir en Gascogne le Baron de Castelnau Chalosse, en Bearn le Capitaine Masere, qui s'étoit fort distingué dans les guerres de Piémont sous le Maréchal de Brissac, du Mesni en Limousin, Mirabeau en Xaintonge, Coccaville en Picardie, Mouvans en Provence, Maligni en Brie & en Champagne, Sainte Marie en Normandie, Monte-Jan en Bretagne, la Chenaie en Anjou, & Bresai en Poitou.

Chefs des Calvinistes dans les Provinces du Roïaume.

Memoires de Castelnau.

Mauvissiere l. 1. c. 8.

Davila l. 1.

Popeliniere l. 6.

Quel étoit leur dessein.

La Popeliniere l. 6.

Belleforeft l. 6.

Ils étoient tous chargés de lever secretement le plus de soldats Calvinistes qu'il seroit possible, & puis ils devoient se trouver à Nantes sous divers prétextes, pour convenir entre eux du tems & du lieu, où ils rassembleroient leurs Troupes, & de la maniere dont ils feroient le premier éclat. Ils s'y rendirent au mois de Février, & sans se parler les uns aux autres, de peur de faire naître quelque soupçon, ils concerterent toute l'affaire par le moïen de la Garaye Gentilhomme Breton, & de la Bigne natif de Caën, Secretaire de la Renaudie. Il fut conclu que tous avec leurs Troupes se rendroient à la Fredonniere dans le Blesois, chés le Seigneur de ce village le sixiéme de Mars, pour enlever le Roi qui étoit alors à Blois avec la Cour, & massacrer Messieurs de Guise.

Toutes nos Histoires marquent que ce fut à Nantes, où cette résolution fut prise d'abord. J'en ai toutefois trouvé une de ce tems-là, qui ne convient pas de ce fait : & quoiqu'elle soit assés mal écrite, l'Auteur assûre qu'elle avoit été revûë pour les faits qu'elle rapporte, par René de Voyer Vicomte de Paulmi, Bailli de Touraine, & Chevalier de l'Ordre, Gentilhomme emploïé alors avec distinction dans la guerre & dans les négociations. * Il dit donc que dix des principaux Chefs avoient déja fait le plan de cette conspiration à Lyon, dans la maison d'un nommé Pierre Terrasson dès le mois de Janvier, & que ce ne fut que pour tout disposer à l'execution, qu'ils s'assemblerent à Nantes avec tous les autres ; que ce fut dans la conference de Lyon que la Renaudie fut déclaré Chef de l'entreprise ; qu'on lui donna

* Histoire de Jean le Frere, Preface de l'Auteur.

1560. un Conseil de six personnes ; que toutes les Eglises Protestantes du Roïaume y furent cottisées, pour fournir des armes & de l'argent ; que celle de Lyon donna pour sa part vingt-cinq pistoles & des armes, qui furent secretement conduites à Orleans ; & que la marque, qui fut donnée aux Conjurés, étoit un esteuf parti de blanc & de noir.

Toutes les mesures aïant été prises de la sorte, les Conjurés s'acheminerent vers Blois de toutes les parties du Roïaume, tant à pié qu'à cheval, les uns armés, les autres sans armes, en petites troupes, & par divers chemins, & ne marchant gueres que la nuit.

Dès que les soldats seroient à portée de se joindre, une troupe nombreuse de Calvinistes devoit aller sans armes à Blois présenter une Requête au Roi, pour demander la liberté de conscience, la permission de faire leurs Prêches, & de bâtir des Temples : & comme on s'attendoit bien que la Requête seroit rejettée, & les requerans maltraités, les soldats devoient les suivre de près, paroître en armes aux environs de la Ville, l'insulter, tuer le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise, & ensuite contraindre le Roi de déclarer pour son Lieutenant General le Prince de Condé, qui s'étoit rendu exprès auprès de sa personne : & après que la chose auroit été executée de la sorte, le Prince devenu maître du Gouvernement devoit, sous prétexte de rendre la tranquillité à l'Etat, accorder aux Calvinistes tout ce qu'ils demanderoient.

Il étoit difficile qu'une entreprise de cette nature, où tant de gens avoient part, fût conduite avec tout le secret necessaire, pour la faire réüssir. L'Amiral qui en prévoïoit la difficulté, s'étoit retiré en sa maison de Châtillon, & avoit fait courir le bruit qu'il alloit desormais y vivre en homme particulier, & ne se plus mêler des affaires de la Cour.

Ils sont trahis par un Avocat de leur parti.

Messieurs de Guise étoient trop sur leurs gardes, ils avoient trop de créatures dans tout le Roïaume, & trop de soin d'entretenir des espions dans les maisons de ceux dont ils avoient sujet de se defier, pour n'être pas avertis de tant de mouvemens, qui se faisoient par tout. Ils en avoient reçu divers avis, même d'Allemagne, de Suisse, d'Italie & de Flandres par une lettre de l'Evêque d'Arras ; mais celui dont on apprit

[illegible] Calvi-n[illegible]

un plus grand détail, fut Pierre Avenelles Avocat au Parlement de Paris, à qui la Renaudie, qui le connoissoit zelé Calviniste, en avoit fait confidence. 1560.

Celui-ci aïant horreur d'un tel attentat, ou apprehendant d'être embarrassé dans cette affaire par la connoissance qu'on lui en avoit donnée, si la chose ne réussissoit pas, ou esperant récompense de la fidelité qu'il feroit paroître pour le service du Roi, en parla d'abord en general au Secretaire du Duc de Guise: & ne croïant pas avoir encore assés fait, pour se tirer de cette intrigue, il alla trouver la Reine, à qui il découvrit tout ce qu'il en sçavoit.

La premiere chose que l'on fit en consequence de ce rapport, fut de quitter Blois, où il n'y avoit ni fortifications, ni munitions de guerre, & de conduire le Roi au Château d'Amboise, sans faire toutefois paroître aucune défiance, & faisant passer ce voïage pour une partie de plaisir. Dès que la Cour y fut arrivée, on tint Conseil, pour chercher les moïens de prévenir, ou de détourner un si dangereux coup, dont on étoit menacé.

Le Cardinal de Lorraine fut d'avis d'envoïer ordre à toute la Noblesse de monter à cheval, pour se rendre auprès de la personne du Roi, & de faire main-basse sur tous ceux qu'elle rencontreroit dans son chemin en armes & en troupes. Il vouloit de plus qu'on fit venir des soldats des plus prochaines frontieres, pour en former un corps d'Infanterie: & sa vue étoit, en faisant connoître par-là que la conspiration étoit découverte, d'obliger les Conjurés à se separer d'eux-mêmes par le desespoir de réussir.

Mesures du Duc de Guise contre les Conjurés.

Le Duc de Guise, moins aisé à effraïer que le Cardinal son frere, en jugea autrement, & dit que la Maison du Roi & la Noblesse, qui étoit à la Cour, suffisoit pour dissiper une multitude de gens ramassés & sans discipline; & qu'il répondoit d'en venir à bout par les moïens qu'il prendroit: que de se servir de la voie proposée par le Cardinal, cela ne serviroit qu'à éloigner le mal, & n'y apporteroit pas un remede efficace: que cette conspiration, si les Chefs échappoient, se renouvelleroit tôt ou tard: que si on ne la laissoit pas éclater, les Calvinistes la feroient passer dans tout le Roïaume pour une chimere, & pour un artifice, dont on se

1560. seroit servi, à dessein de faire perir beaucoup d'innocens: qu'au contraire un tel attentat mis en execution, décrieroit dans l'esprit des peuples la nouvelle Secte, animeroit tous les Catholiques & tous les bons sujets du Roi contre ceux qui en auroient été les auteurs, & justifieroit la severité, dont on avoit usé jusqu'alors contre les hérétiques. Ces avis aïant été fort balancés, on s'en tint à celui du Duc de Guise, nonobstant la répugnance de la Reine Mere, qui trouvoit ce parti beaucoup moins sûr que l'autre proposé par le Cardinal, & le Duc fut en même-tems déclaré Lieutenant General du Roïaume.

Davila l. 1. Quelques-uns de nos Historiens, qui se font honneur de penetrer les intentions les plus secretes des Grands, prétendent que la Reine consentit volontiers à ce qu'on donnât ce titre au Duc de Guise, pour se décharger entierement sur lui du succès de la résolution qu'on avoit prise, s'il étoit mauvais, ou de la haine des Princes du Sang, s'il étoit heureux; parce qu'elle n'ignoroit pas, ou du moins elle se doutoit bien qu'ils étoient les auteurs de cette entreprise. Ainsi elle ne s'opposa point à l'honneur qu'on faisoit au Duc de Guise & au grand pouvoir qu'on lui donnoit: & le Duc dès qu'il en fut revêtu, quoique les Patentes ne lui en fussent pas encore expediées, ne pensa qu'à s'en montrer digne, en sauvant le Roi & l'Etat.

La premiere précaution qu'il prit, fut de faire murer la porte du Châsteau d'Amboise du côté des jardins, & de se bien assûrer de l'autre par les Suisses & les Archers François de la Garde (c'étoient les Gardes du corps d'aujourd'hui,) dont les Officiers eurent ordre de les tenir toûjours alerte.

Il envoïa à la découverte avec quelque cavalerie legere le Comte de Sancerre, qui, averti par ses coureurs de l'approche des Conjurés, le lui fit promptement sçavoir.

Ceux-ci étant arrivés à la Fredonniere, comme ils en étoient convenus entre eux, apprirent que la Cour s'étoit retirée à Amboise: ce qui fit croire à la Renaudie que son entreprise étoit découverte: mais déterminé nonobstant cela, à la hazarder, il marcha de ce côté-là, & donna à ses gens rendez-vous à la Carliere à trois lieues de cette place.

Ce fut de-là que le quinzieme de Mars il envoïa, suivant

1560.

le projet qu'on avoit fait à Nantes, une troupe de Calvinistes ſans armes, qui en arrivant aux portes d'Amboiſe, demanderent à parler au Roi, pour lui préſenter une Requête : & ſur le refus qu'on leur fit de les admettre, ils s'en retournerent vers la Carliere, en attendant la Renaudie, qui les ſuivoit avec ſes ſoldats.

Memoires de Caſtelnau l. 2.

Cependant le Duc de Guiſe ſe préparant à ſoûtenir l'effort des Conjurés, donna la garde de la porte du Château d'Amboiſe au Prince de Condé, & ſous lui à François de Lorraine Grand Prieur de France ſon frere. Il y mit les Seigneurs de la Cour, auſquels il ſe fioit le plus avec ordre d'étudier la contenance, & toutes les démarches du Prince, qui en recevant du Roi cette marque apparente de confiance, ſe trouva environné d'autant de Gardes, qu'il avoit d'Officiers & de ſoldats ſous ſes ordres.

Davila l. 1.

Le Duc aïant eu de nouvelles inſtructions touchant le nombre & les deſſeins des Conjurés par le Capitaine Lignieres qui les abandonna, pour ſe jetter dans Amboiſe, fit partir le Maréchal de Saint André & Jacques de Savoye, Duc de Nemours, avec quelques Compagnies de cavalerie & quelques Archers de la Garde du Roi, pour aller ſe mettre en embuſcade dans les bois voiſins, par où les ennemis devoient paſſer, avant que d'arriver à Amboiſe.

Echec ſouffert par quelques-unes de leurs troupes.

Le Comte de Sancerre, qui étoit en campagne dès le jour précedent, tomba le premier ſur les troupes de Bearn conduites par Maſere & Raunai, & les chargea ſi bruſquement, qu'il les mit d'abord en déroute, & que ſans preſque rendre de combat, elles mirent les armes bas, & ſe laiſſerent prendre pour la plûpart.

Le Duc de Nemours avec un pareil bonheur ſurprit le Baron de Caſtelnau, qui menoit les troupes de Gaſcogne plus nombreuſes que celle de Bearn, dans le tems qu'il faiſoit repaître ſes chevaux au village de Noſai, & le fit priſonnier avec les principaux de ſes Officiers & pluſieurs ſoldats.

La Renaudie leur Chef eſt tué dans un combat.

La Renaudie aïant pris des routes plus écartées dans les bois, avoit évité les embuſcades ; mais étant prêt d'en ſortir, & fort proche d'Amboiſe, il fut rencontré par le ſieur de Pardaillan, qui étoit ſon parent, & qui vint fondre ſur lui avec un gros de Cavalerie. La Renaudie, ſuivi de tout ce

1560.

Popeliniere l. 6.

qu'il avoit de meilleurs ſoldats, le reçut avec toute la bravoure poſſible. On ſe mêla, & on ſe rallia à diverſes repriſes, juſques à ce que les deux Chefs aïant couru l'un ſur l'autre, & le piſtolet de Pardaillan aïant manqué de faire feu, la Renaudie le perça de deux coups d'épée. Lui-même preſque dans le moment fut bleſſé à mort d'un coup d'arquebuſe, dont un Page de Pardaillan lui donna au travers du corps. Il eut cependant encore aſſés de force, pour tuer ce Page de ſa main, avant que de mourir. Le combat ne ceſſa pas pour cela: mais les gens de la Renaudie, après avoir encore fait beaucoup de réſiſtance, furent enfin entierement rompus, & la plus grande partie demeura ſur la place.

Dans ces trois rencontres la plûpart des Gentilshommes du parti Calviniſte furent ou tués, ou pris, & les ſoldats diſſipés, & il ne reſtoit plus des principaux Chefs que Coccaville, qui n'arriva que le ſoir avec les troupes qu'il avoit levées en Picardie. C'étoit un homme des plus determinés & des plus intrepides, & il le fit bien voir en cette occaſion; car aïant appris la mort de la Renaudie, & la défaite des autres, & voïant qu'il n'y avoit pas moïen d'échapper, parce qu'on ſonnoit par tout le tocſin ſur les fuïards, que les païſans aſſommoient dans la campagne ſans quartier, il fit entendre à ſes gens que c'étoit une neceſſité de vaincre, ou de perir: & après les avoir aſſûrés qu'il avoit une intelligence dans le Château d'Amboiſe par le moïen du Prince de Condé, & du jeune Maligni, qui y avoit effectivement introduit quelques Gentilshommes de la faction, il les conduiſit, pour donner l'aſſaut aux fauxbourg du côté du Vendômois, & ſe ſaiſirent du pont: mais aïant été repouſſé avec grande perte, il fut contraint de ſe jetter avec ce qui lui reſtoit de monde dans quelques maiſons du fauxbourg, en réſolution d'y vendre ſa vie bien cher, & de prolonger, s'il pouvoit, le combat juſqu'à la nuit, pour s'échapper à la faveur des tenebres.

Le reſte eſt brûlé ou diſſipé, ce qui met fin à la conjuration.

On ne lui en laiſſa pas le tems; car les troupes qui étoient à la pourſuite des fuïards, étant revenues, on l'inveſtit de toutes parts: & pour ne pas expoſer la vie des ſoldats contre des deſeſperés, qu'on voïoit determinés à mourir les armes à la main, on mit le feu aux maiſons, & il y fut brûlé avec preſque tous ceux qui l'y avoient ſuivi.

Telle fut la fin, & tel le succès de la fameuse Conjuration d'Amboise, où les Calvinistes donnerent le premier exemple de la fureur, que l'hérésie inspire contre les Puissances légitimes. 1560.

Ce fut dans ce tems-là, selon la plûpart de nos Historiens, qu'on commença à leur donner le nom de Huguenots, au lieu de celui de Lutheriens, ainsi qu'on les appelloit communément auparavant : mais il est étrange que convenant de cette époque, ils s'accordent si peu sur l'origine de ce nom, né, pour ainsi dire, sous leurs yeux.

Origine du nom de Huguenots donné alors aux Protestans.

Les uns le font venir de Geneve, & disent qu'il est formé du mot Allemand *Eidgnossen*, qui signifie Alliés par serment; qu'il fut d'abord donné à la faction de cette ville, lorsqu'elle fit alliance avec le Canton de Fribourg, & puis avec celui de Berne, pour maintenir sa liberté contre Charles III. Duc de Savoye; que ceux de ce parti furent appellés *Eignots* par les Savoyards, qui prononçoient mal le mot *Eidgnossen*, & que dans la suite on le donna aux Calvinistes, qui se voïant poussés à bout en France, s'unirent entre eux contre les Catholiques.

D'autres disent que ce mot a été forgé à Tours, & qu'il vient du nom d'une Porte de la Ville, appellée la porte Hugon, vers laquelle les Calvinistes s'assembloient la nuit en cachette, & à l'heure qu'un Lutin, nommé Hugon ou Huguet, ainsi qu'on le faisoit accroire aux petits enfans, paroissoit dans ce quartier-là.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere dans ses Memoires en tire l'origine d'un quolibet de quelques femmes de villages, qui voïant ceux des Calvinistes que la Renaudie envoïa à Amboise, pour présenter leur Requête au Roi, fort mal équipés, dirent que ce n'étoient là que des canailles, qui ne valoient pas des Huguenots, nom qu'on donnoit, à ce qu'il prétend, à une petite monnoïe du tems de Hugues Capet, de moindre valeur qu'une maille. l. 1. c. 7.

Il y en a qui le font venir du nom de Hugues Capet d'une maniere plus noble, & prétendent que les Calvinistes s'appellerent eux-mêmes Huguenots, sur ce qu'accusant les Princes de la Maison de Guise de vouloir envahir la Couronne de France, ils se déclaroient contre eux en faveur de la posterité de Hugues Capet.

1560.

Bez. Hist. Eccl. t. 1. de la Place Commentaires de l'Etat de la Religion l. 2.

On en voit encore quelques autres étymologies ; mais qui sont visiblement fausses & inventées à plaisir. Celle qu'on tire de la Porte Hugon à Tours me paroît la plus vrai-semblable : & c'est le sentiment des plus fameux Historiens Protestans de ce tems-là, qui s'accordent là-dessus avec plusieurs autres du parti Catholique. Quoi qu'il en soit, ce nom demeura aux Calvinistes de France, comme celui de Gueux aux Calvinistes des Païs-Bas, quand il leur eut été une fois donné, à l'occasion que je dirai dans la suite de cette Histoire.

Quoique la Conjuration d'Amboise eût été heureusement dissipée, la Cour ne fut pas tirée d'inquietude ; car on avoit parfaitement connu par-là la grandeur & l'étendue du mal, & que toutes les parties du Roïaume en étoient infectées. On fit d'abord pendre aux crénaux du Château, ou noïer dans la Loire, un grand nombre de soldats, qu'on avoit faits prisonniers : mais la Reine Mere fit cesser ces executions, sur la protestation que ces malheureux faisoient, qu'ils avoient été engagés par les Ministres Huguenots, sans sçavoir où on les menoit, ni pour quel dessein on les avoit enrolés : & même on publia une amnistie pour tous ceux qui mettroient bas les armes.

Memoires de Castelnau l. 1. c. 8.

Procedures faites contre leurs Chefs.

L'indulgence néanmoins ne s'étendit pas aux Chefs, qui avoient été pris. On crut qu'il étoit important d'en faire un exemple, après qu'on auroit tiré d'eux les lumieres qu'on en esperoit, pour découvrir toute la trame de cette conspiration.

La Bigne Secretaire de la Renaudie fut le premier interrogé, comme celui qui pouvoit donner le plus de connoissances sur ce qu'on vouloit sçavoir. On lui promit la vie, supposé qu'il voulût tout reveler. Il le fit, & avoua qu'on en vouloit sur-tout à la vie du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise, qui devoient être les premiers massacrés, si l'entreprise avoit réussi. Il ajoûta qu'on n'auroit pas épargné le Roi même, & il le confirma depuis au sieur de Brantome & à l'Historien Belleforest, qui tous deux le rapportent ; mais plusieurs crurent que, pour éviter la mort, il en dit plus qu'il n'en sçavoit.

Thuanus l. 27.

On le pressa sur l'article du Prince de Condé, que le Cardinal de Lorraine souhaitoit fort de trouver coupable : mais il dit seulement, qu'il avoit oüi dire que, si les Conjurés

s'étoient

s'étoient rendus maîtres d'Amboise, le Prince se seroit mis à leur tête. Masere aïant été appliqué à la question, convint de la déposition de la Bigne, excepté en ce qui regardoit la personne du Roi, & ajoûta que c'étoit lui-même, qui devoit tuer le Duc de Guise. Raunai n'avoua que le dessein de massacrer ce Prince & le Cardinal de Lorraine. Castelnau n'en confessa pas davantage. Ils furent executés tous trois avec quelques autres Gentilshommes, un desquels, nommé de Villemonge, frere du sieur de Briquemaut, aïant trempé ses mains dans le sang de ceux qu'on avoit décapités avant lui, les leva vers le ciel, & demanda à Dieu qu'il voulût bien en tirer vengeance. 1560.

La Reine Mere fit tout son possible, pour sauver la vie à quelques-uns de ces Gentilshommes, & sur-tout à Castelnau, soit par un veritable sentiment de compassion, soit par politique, comme plusieurs l'interpreterent, & pour se concilier la bienveillance des Huguenots & des Princes du Sang: mais le Roi prévenu par le Cardinal de Lorraine & par le Duc de Guise, qui lui avoient représenté la necessité de faire ces exemples, fut inflexible là-dessus.

Le Prince de Condé est arrêté dans le Château d'Amboise.

Cependant le Prince de Condé étoit lui-même fort inquiet de sa destinée; car sur la déposition de la Bigne & de Masere il avoit reçu ordre de ne point sortir du Château d'Amboise, & il n'ignoroit pas qu'on l'observoit de fort près. La fuite du jeune Maligni, qui s'étoit sauvé sur un des chevaux de l'écurie de ce Prince, étoit une nouvelle charge contre lui. La Trousse Prevôt de l'Hôtel vint par ordre du Roi, pour visiter son appartement, & chercher s'il n'y avoit point d'armes cachées, comme le bruit en couroit. Il arrêta son Ecuïer nommé de Vaux, parce que c'étoit lui qui avoit donné le cheval à Maligni, & dit au Prince que le Roi le mandoit.

La Popeliniere l. 7.

Il alla le trouver sur le champ, & ce jeune Prince d'un air fort émû lui dit, que les coupables l'avoient fort chargé dans leurs dépositions, & que si les accusations se trouvoient veritables, il lui feroit sentir ce que c'étoit que de s'attaquer à son Souverain.

Le Prince sans s'étonner, lui repartit, qu'il supplioit Sa Majesté d'assembler dans l'instant tout ce qu'il y avoit de Seigneurs à la Cour, & de lui faire son procès sans délai,

s'il ſe trouvoit coupable. « J'accepte votre offre, reprit le Roi ;

1560.

» & dès ce ſoir j'écouterai ce que vous aurez à dire pour votre » défenſe. » Le Prince de Condé retournant à ſon appartement, y trouva le Prevôt de l'Hôtel avec un Gentilhomme de la Chambre, qui vouloient ſe ſaiſir de ſa caſſette & de celle du Secretaire du Roi de Navarre, malgré la réſiſtance de ſes gens qui refuſoient de les livrer. Ce Prince, qui ne fit jamais un plus grand effort de moderation qu'en cette rencontre, leur préſenta lui-même la clef, & leur expoſa ſes papiers ſur la table. Sa contenance aſſûrée, & le reſpect, que ſa préſence inſpiroit au Prevôt, déconcerterent cet Officier, qui après avoir parcouru légerement quelques papiers, pour dire qu'il avoit executé ſes ordres, ſe retira.

Embarras des Guiſes ſur la conduite qu'ils devoient tenir à ſon égard.
Davila, l. 1.

La Reine Mere, Meſſieurs de Guiſe, & leurs Confidens étoient fort incertains ſur la conduite qu'ils devoient tenir dans une affaire ſi délicate. Ils étoient tous perſuadés que les Princes du Sang & les Coligni étoient les auteurs ſecrets de la Conſpiration ; qu'ils avoient aſſés de preuves pour faire perir le Prince de Condé, ſi on procedoit contre lui par la rigueur des Loix ; & que ſi on le laiſſoit échapper dans le tems que les eſprits étoient en mouvement de tous côtés, on le verroit bientôt à la tête des Factieux.

Mais d'ailleurs il étoit Prince du Sang. Cette qualité demandoit qu'on eût pour lui d'autres égards, que pour le reſte des coupables : & Meſſieurs de Guiſe en particulier, dont on faiſoit courir le bruit parmi le peuple, qu'ils vouloient exterminer la Famille Roïale, devoient ſe conduire en cette rencontre avec beaucoup de circonſpection. Ils conſideroient encore, que de perdre le Prince de Condé, c'étoit aigrir le mal plutot que d'y remédier ; que le Roi de Navarre, le Connetable, & les Coligni, qu'on ne ſoupçonnoit gueres moins que lui d'avoir eu part à la conſpiration, n'étoient pas en la puiſſance du Roi ; que la mort du Prince de Condé, & la crainte d'être traités de même, s'ils ſe laiſſoient ſurprendre, ne leur permettoient plus de garder aucunes meſures ; qu'ils leveroient le maſque, & ſe mettroient à la tête du parti Calviniſte ; que tous les autres Princes du Sang ſe joindroient à eux, ſous le ſpécieux pretexte de ſauver la Maiſon Roïale, & qu'on ſeroit en danger de voir un ſoû-

levement géneral dans toutes les Provinces du Roïaume.

1560

Ils [illegible] le parti de [illegible] le mettent en liberté.

Ces considerations leur firent prendre le parti de dissimuler, d'imaginer les moïens de calmer les esprits, & supposé qu'on fût contraint d'avoir recours à des remedes plus violens, d'attendre l'occasion favorable d'engager dans quelque piege tous les Chefs ensemble, pour s'en assurer.

Sur ce plan, il fut résolu de rendre la liberté au Prince de Condé, de faire semblant de n'avoir pas penetré le secret de la conjuration, d'affecter de faire paroître de l'inquietude sur les suites de cette affaire, & de laisser entendre qu'on avoit envie de prendre les voies de douceur, pour rendre la tranquillité à l'Etat.

On commença à faire ce personnage dans le Conseil, où le Prince de Condé parut, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roi. Il y vint avec d'autant plus de confiance, & d'esperance de se tirer de ce mauvais pas, que quelques heures avant que d'y être appellé, on lui avoit ôté ses Gardes.

Il y fit protestation de son innocence sur tout ce qui avoit été publié de l'attentat projetté contre la personne du Roi & contre la Reine Mere: & après avoir parlé quelque tems sur ce sujet avec beaucoup de feu & d'éloquence, il ajoûta que, puisque dans une affaire de cette nature on ne pouvoit avoir de conviction de la verité, ou de la fausseté du fait, il ne lui restoit qu'un moïen de preuve, dont il étoit prêt de se servir, & que sans avoir égard ni à sa qualité de Prince du Sang, ni à celle de ses adversaires, il s'offroit à combattre l'épée à la main quiconque oseroit le charger d'un crime si noir, & si éloigné de son caractere.

Feinte reconciliation du Duc de Guise avec ce Prince.

Ce défi regardoit principalement le Duc de Guise, qui n'en fit pas semblant; & au contraire prenant la parole, il dit qu'il connoissoit si parfaitement la franchise & la génerosité du Prince de Condé, que, s'il étoit question d'en venir à la preuve du duel, il lui offroit son épée, pour lui servir de second.

Le Prince reçut cette offre avec beaucoup d'honnêteté. Le Roi & la Reine applaudirent à cette marque de réconciliation, & chacun joua si bien son rôle dans cette Comédie, que plusieurs furent persuadés de la sincerité & des uns & des autres. Dès le lendemain le Prince, à qui les heures

1560. paroiſſoient des années dans l'incertitude de ſon ſort, partit pour aller joindre le Roi de Navarre ſon frere en Bearn.

On uſoit de pareils artifices à l'égard du Connétable & de l'Amiral, & des Principaux de leur parti. On leur écrivoit les lettres les plus obligeantes : & afin de leur marquer qu'on n'avoit d'eux nulle défiance, on leur envoïoit des ordres qu'on les prioit de faire executer, pour rétablir le repos & la ſûreté des Provinces.

Thuanus l. 17.

On chargea le Connétable qui étoit toûjours à Chantilli, de porter au Parlement de Paris la relation de ce qui s'étoit paſſé à Amboiſe. Il y alla, y fit l'éloge de la prudence du Duc de Guiſe, & de la conduite qu'il avoit tenue, pour diſſiper la Conjuration : mais il paſſa ſous ſilence ce qui étoit dans la relation, qu'on lui avoit envoïée, ſçavoir, que les Auteurs en vouloient même à la perſonne du Roi : ce qui déplut fort aux Princes de la Maiſon de Guiſe, pour qui il étoit eſſentiel qu'on crût, que leurs interêts n'étoient point ſeparés de ceux du Roi, & qu'ils n'avoient pour ennemis que ceux de l'Etat & de la perſonne du Souverain.

Le Parlement écrivit au Roi, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait. Il écrivit pareillement au Duc de Guiſe, auquel il donna dans ſa lettre le titre de Conſervateur de la Patrie : & cela contre le ſentiment de pluſieurs, qui regarderent cet éloge comme une flaterie indigne de la dignité du Corps.

Ces lettres ſont rapportées par la Popeliniere, l. 6.

On envoïa de ſemblables relations aux autres Parlemens & aux Gouverneurs des Villes & des Provinces, où après avoir fait le détail de la Conſpiration tramée contre le Roi & ſes Miniſtres, on leur ordonnoit de tenir la main à ce qu'il ne ſe fît plus ni Prêches, ni Aſſemblées : on donnoit amniſtie à tous ceux qui ſe retireroient chés eux, en quittant les armes, ſans y comprendre toutefois les Auteurs du ſoûlevement : on diſculpoit les Princes du Sang, & on promettoit une Aſſemblée des Evêques de France dans ſix mois, pour regler par leurs avis les affaires de la Religion.

Le Roi écrivit encore au Roi de Navarre ſur le même ſujet, & le remercia d'avoir diſſipé quelques troupes de ſéditieux dans la Guienne. Il lui demandoit ſes conſeils, l'aſſûroit qu'il n'ajoûtoit nulle foi aux dépoſitions faites contre

le Prince de Condé, le prioit de continuer à maintenir la tranquillité dans ses Domaines, & de faire arrêter Bois-Normand & David, deux Ministres Calvinistes, qui avoient le plus contribué aux soûlevemens qui s'étoient faits. 1560.

Effectivement ce Prince se comporta d'une maniere à ne laisser aucun soupçon de sa fidelité; & on fut persuadé qu'il n'avoit eu nulle part à la conspiration d'Amboise: mais comme on connoissoit sa facilité, on appréhendoit toûjours qu'il ne se laissât corrompre.

Il s'en falloit bien qu'on eût la même idée du Connétable & de l'Amiral; car quoiqu'ils n'eussent point été chargés dans les dépositions des criminels, on sçavoit leurs liaisons avec le Prince de Condé, & qu'ils regardoient ces troubles de l'Etat comme l'unique chemin qui pouvoit les ramener à la Cour, & leur y faire rendre au moins une partie de la consideration & du crédit qu'ils y avoient sous le précedent Regne.

La chose leur réussit en effet comme ils l'avoient esperé. Outre les lettres obligeantes, que le Roi écrivit au Connétable, lorsqu'il le chargea d'aller de sa part au Parlement, il écrivit aussi à l'Amiral conjointement avec la Reine Mere, & le pria de venir à la Cour, pour l'aider de ses conseils dans la situation fâcheuse où il se trouvoit. Il y vint avec son frere Dandelot, après que le Prince de Condé en fut parti; car ils n'avoient garde de s'y trouver tous ensemble. Ils y furent très-bien reçus à la persuasion de la Reine, qui commençoit dès-lors de suivre la politique qu'elle suivit toûjours depuis, c'est-à-dire, de se ménager avec les deux partis. Le Roi envoïa l'Amiral en Normandie, pour contenir dans la soumission les peuples de cette Province, où l'on voïoit dès-lors, aussi-bien que dans les autres, des dispositions à quelque soulevement. Elle le conjura en partant de prendre à cœur le bien de l'Etat & le service du Roi, & de lui écrire avec liberté ses pensées touchant la conduite qu'elle devoit tenir dans le Gouvernement.

Memoires de Castelnau. l. 1. c. 10.

Belcarius l. 28.

Il executa avec beaucoup de franchise ce dernier article, & s'acquitta fort mal de son devoir à l'égard des deux autres. Il écrivit à la Reine qu'après y avoir bien pensé, il trouvoit que la tranquillité de l'Etat dépendoit de deux

Castelnau l. 1. c. 13.

1560. choses : la prémiere, de congédier de la Cour Messieurs de Guise : & la seconde, de faire cesser les poursuites contre les Calvinistes ; qu'il falloit qu'elle commençât par se rendre maîtresse unique des affaires, & qu'ensuite sa prudence lui feroit trouver les moïens de parvenir à rétablir le calme dans le Roïaume.

Disposition secrete de la Reine en cette occasion.

Il ne pouvoit pas mieux faire sa cour à cette Princesse, qu'en lui conseillant de se saisir de toute l'autorité du Gouvernement. C'étoit à ce but qu'elle avoit toûjours visé ; & la liberté de conscience n'auroit pas apparemment été une difficulté pour elle, si elle l'avoit crue utile à ce dessein : mais elle voïoit bien qu'en d'étruisant les Princes de la Maison de Guise, chose qui ne lui étoit pas aisée, elle ne pourroit éviter d'avoir d'autres associés dans le Gouvernement, dont elle ne s'accommoderoit pas mieux, c'est-à-dire, le Connétable & l'Amiral.

Messieurs de Guise, qui voïoient leur puissance si fortement attaquée, & qui se defioient de la Reine, prirent le parti de mollir : & le Roi étant à Remorentin en Sologne, ils lui laisserent faire un Edit *, par lequel il restreignoit beaucoup les précedens, & ne décernoit de peines que contre ceux des Calvinistes, qui seroient convaincus de violence, de sédition, & de conventicules.

* Il est rapporté par Popelinière l. 6.

Elle est secondée par le Chancelier de l'Hospital, à user de ménagemens envers les Huguenots.

La mort du Chancelier Olivier arrivée dans ce tems-là, avoit encore mis dans le Conseil un autre homme fort porté aux ménagemens. C'étoit Michel de l'Hospital, que son esprit, sa doctrine, la réputation de prudence & d'intégrité qu'il s'étoit acquise dans la Judicature, & la faveur de la Reine Mere, qui ne voulut point du sieur de Morvilliers trop dépendant de la Maison de Guise, eleverent à cette premiere dignité de la Robe. Il etoit fils du Médecin de Charles Connetable de Bourbon, comme il nous l'apprend luimême dans son Testament. Son pere avoit suivi ce Prince dans son exil, & avoit abandonné sa famille en France : de sorte que Michel fut le seul artisan de sa fortune.

Par le malheur du tems, & par l'entêtement trop commun alors parmi les personnes qui se piquoient de belles lettres, d'esprit, & de severité dans les mœurs, il s'étoit laissé fort prevenir en faveur des nouveaux Reformateurs : mais tout

mauvais Catholique qu'il étoit dans l'ame, il sauvoit les apparences, pour ne pas ruiner son établissement, & alloit à la Messe: ce qui étoit en ce tems-là la marque exterieure la plus certaine de Catholicité. 1560.

Avec de telles dispositions d'esprit, il seconda parfaitement la Reine dans le Conseil, & l'aida à rompre certains desseins un peu trop violens, que le Cardinal de Lorraine formoit contre les Calvinistes. On prétendit que dans cette vûe, ce Magistrat avoit été l'auteur de l'Edit de Remorentin, qui étoit préjudiciable à l'autorité des Parlemens, en ce qu'il réservoit aux Evêques la connoissance du crime d'hérésie, & donnoit aux Juges subalternes le droit de condamner les coupables à la mort sans appel : mais qu'il ne prit ce parti, que pour empêcher qu'on n'établît en France le Tribunal de l'Inquisition, comme c'étoit l'intention du Cardinal. Enfin il fut arrêté qu'on ne prendroit aucune résolution importante sur l'état des affaires, jusqu'à une Assemblée, qu'on devoit tenir au plûtôt, & qui avoit été projettée dès le tems du Chancelier Olivier. Thuanus l. 17.

Quelques-uns immédiatement après l'évenement d'Amboise, avoient proposé dans le Conseil de convoquer les Etats, pour prendre de concert avec les Députés de toutes les Provinces, des précautions contre les maux, dont la Religion & tout le Roïaume étoient menacés: mais une telle Assemblée, qui s'attribue d'ordinaire toute l'autorité qu'elle peut se donner, ne parut point à propos dans des conjonctures, où celle du Roi étoit très-affoiblie. C'est pourquoi on prit un milieu, qui fut d'assembler les Princes du Sang, les principaux Seigneurs, les Ministres, ceux qui composoient le Conseil, & plusieurs Evêques, pour déliberer des moïens de rendre le repos à l'Etat : & c'est cette Assemblée qu'on appella l'Assemblé des Notables, & qui fut convoquée à Fontainebleau pour le mois d'Août.

Séditions qu'ils causent en diverses Provinces.

Mais pendant qu'on se préparoit à la tenir, les Huguenots s'émanciperent beaucoup en diverses Provinces. C'étoit une suite des ordres secrets qu'ils avoient reçus de la Renaudie, pour partager l'attention de la Cour, tandis qu'il iroit l'attaquer sur la Loire, & pour empêcher que la Noblesse Catholique ne vînt au secours du Roi, voïant le feu de la

ſedition s'allumer dans tous les quartiers du Roïaume.

1560. Comme les meſures étoient deja priſes, & que les eſprits étoient échauffés, le mauvais ſuccès de la conſpiration d'Amboiſe ne fut pas capable de les contenir.

Les prémieres ſeditions ſe firent en Dauphiné, dont le Duc de Guiſe étoit Gouverneur: Les Huguenots ſe ſaiſirent à Valence du Couvent & de l'Egliſe des Cordeliers, & les Miniſtres y firent publiquement leurs Prêches, eſcortés de la populace en armes & de pluſieurs Gentilshommes, qui avoient à leur tête Mirabel & Quintel. Le parti Calviniſte s'étoit extrêmement accrû dans cette ville, par la connivence de l'Evêque Jean de Montluc, qui contrefaiſant le Catholique, pour ne pas perdre ſon Evêché, & la grande conſideration qu'il avoit à la Cour, étoit effectivement Huguenot.

Popeliniere, l. 6.

L'audace de Calviniſtes ne fut pas moindre à Romans & à Montelimart. Les Predicans monterent en Chaire dans la principale Egliſe de Romans, & un Moine nommé Tempeſte, qui prêchoit le Carême à Montelimart, s'y déclara Huguenot, & ceda ſa Chaire à un Miniſtre, appellé François de Saint Paul. Quantité de Nobleſſe de la campagne y accourut bien armée, afin de les ſoûtenir contre les Catholiques, qui avoient pris les armes pour les chaſſer.

Néanmoins Monſieur de Maugiron Lieutenant de Roi de la Province, ſecondé du ſieur de Vinai, de la Nobleſſe Catholique, & de ſeize Enſeignes de vieilles bandes Françoiſes, qu'il fit venir en Piémont, diſſipa par ſa prudence & par ſa réſolution cette dangereuſe émeute. Il ſe ſervit utilement de l'amniſtie que le Roi avoit fait publier après la journée d'Amboiſe, & aïant tout appaiſé, ſe contenta de faire exemple ſur quelques-uns des plus mutins, qui étoient tombés entre ſes mains.

La Provence ne courut pas un moindre danger de la part des Calviniſtes. Mouvant s'en fit le Chef, tant parce qu'il étoit lui-même de la nouvelle Religion, que parce qu'il vouloit tirer vengeance de la mort de ſon frere aîné, que les Catholiques de Draguignan avoient maſſacré dans une émeute quelque tems auparavant.

Mouvant étoit un brave & habile Officier de guerre, & aimé dans le païs. Il s'étoit aſſûré de plus de deux mille hommes

hommes bien armés, dont il avoit un rôle ; & plusieurs autres Gentilshommes s'étoient engagés à le suivre. Il se mit en campagne seulement avec cinq cens soldats, & s'approcha de la ville d'Aix, dont quelques Bourgeois Huguenots lui avoient promis de lui livrer une porte : mais les Magistrats avertis prévinrent le coup, aussi-bien que ceux d'Arles & de Systeron, où il avoit une pareille intelligence. 1560.

Le Comte de Tende, qui commandoit dans la Provence, sur l'avis de cette révolte, convoqua l'Arriere-Ban. Il fit promptement un corps d'environ quatre mille hommes : & s'étant fait joindre par le Baron de la Garde, qui lui amena encore quelques troupes des environs de Marseille, ils se mirent aux trousses de Mouvant. Celui-ci voïant l'entreprise d'Aix & des deux autres Villes manquée, se retira dans les montagnes, où aïant été poursuivi, il fit si bonne contenance, que ni le Comte ni le Baron n'oserent l'attaquer. On parlementa, & Mouvant consentit à désarmer, à condition qu'on lui feroit justice sur la mort de son frere ; qu'il lui seroit permis de retenir un Ministre qu'il avoit pris depuis quelque tems, pour prêcher dans sa famille, & que ceux qui l'avoient suivi, jouïroient de l'amnistie : mais ne se croïant pas trop en sûreté par cette paix, il se retira peu de tems après à Geneve.

Le Duc de Guise, qui connoissoit son merite, fit tout ce qu'il put pour le regagner : mais il n'en eut jamais d'autre réponse, sinon que tant que les Lorrains tiendroient à la Cour le rang dû aux Princes du Sang, & qu'ils seroient déclarés contre sa Religion, ils auroient toûjours un ennemi irreconciliable dans Mouvant, qui tout pauvre Gentilhomme qu'il étoit, avoit des amis, & seroit dans l'occasion suivi de beaucoup d'autres Gentilshommes.

Une autre bande de Rebelles, sous la conduite de Montbrun, fit aussi quelques desordres vers le Comtat : mais elle fut dissipée au moins pour quelque tems.

Un Maître d'école Fanatique est pris & brûlé vif.

Il se fit en Normandie de pareilles entreprises. Des Ministres Calvinistes prêcherent publiquement à Saint Lo, à Caën, & à Dieppe. Il y en eut qui voulurent en faire autant à Rouen : mais quelques Presidens & quelques Conseillers du Parlement les en empêcherent, non pas tous par zele pour le

1560. ſervice du Roi & pour la Religion Catholique, car parmi ceux-là mêmes il y en avoit qui étoient Huguenots; mais parce qu'ils jugerent qu'il n'étoit pas encore tems de ſe déclarer. On vit dès-lors dans cette Capitale de la Province un exemple de fanatiſme, ſemblable à ceux qu'on a vûs de notre tems dans les Cevennes. C'étoit un Maître d'école, qui s'érigea en Prophéte, & par mille contorſions de corps & de viſage, perſuadoit à la populace qu'il étoit inſpiré. Les Calviniſtes le déſavouerent. Il fut pris, & brûlé vif; & ceux auſquels il avoit fait accroire qu'il étoit immortel, furent pendus, après s'être convaincus par la vûe de ſon ſupplice qu'il les avoit ſéduits. C'eſt ainſi qu'un feu caché juſqu'alors ſous la cendre, produiſit tout à coup un incendie par tout le Roïaume, & que ceux des Catholiques, qui avoient ſi ſouvent blâmé la rigueur des Edits de François I. & de Henri II. apprirent par une funeſte experience, qu'on ne peut prendre trop de précautions contre les nouveautés en matiere de Religion, & qu'indépendemment du zele, que tout Catholique doit avoir pour la vraie foi, il ſuffit d'aimer l'Etat, pour ne rien négliger de ce qui peut contribuer à les étouffer dans leur naiſſance.

Affaires d'Ecoſſe qui inquieterent la Cour.

Outre ces troubles domeſtiques, la Cour étoit fort inquiete ſur les affaires d'Ecoſſe, dont la Couronne, unie à celle de France dans les perſonnes du Roi & de la jeune Reine, couroit riſque de leur être enlevée par la faction des hérétiques qui s'y étoient rendus infiniment puiſſans, & par les intrigues d'Elizabeth Reine d'Angleterre.

Belcarius l. 28.

J'ai dit qu'avant que la Conjuration d'Amboiſe éclatât, la Renaudie avoit été envoïé en Angleterre par l'Amiral, pour engager cette Princeſſe à faire diverſion en Ecoſſe, tandis que le parti Calviniſte ſe révolteroit en France: & elle connoiſſoit trop bien ſes veritables interêts, pour négliger une ſi favorable occaſion d'allumer, ou de fomenter la guerre civile dans ces deux Roïaumes.

Quelques bonnes meſures qu'elle eût priſes, pour contenir les Catholiques dans ſes Etats, elle appréhendoit toûjours qu'ils ne formaſſent un parti contre elle en faveur de la Reine de France, qui ſe portoit pour héritiere de la Couronne d'Angleterre, & qui en avoit pris les armes avec celles d'Ecoſſe,

lorsqu'elle n'étoit encore que Reine Dauphine : & si la France & l'Ecosse fussent demeurées tranquilles, l'Angleterre étoit en danger d'être attaquée de ces deux côtés en même-tems, & troublée au dedans par le grand nombre de ceux qui suivoient encore l'ancienne Religion. 1560.

La Reine Elizabeth y soûtient les Protestans.

Par ces raisons Elizabeth promit à l'Amiral de faire la diversion qu'il lui demandoit. Elle envoïa des troupes en Ecosse, pour soûtenir les Protestans, qui depuis plusieurs années faisoient beaucoup de peine à la Reine Douairiere Marie de Lorraine sœur du Duc de Guise : & peu de jours après l'entreprise d'Amboise, Elizabeth publia un Manifeste, qui sembloit avoir été composé en France, tant le stile en étoit semblable aux libelles seditieux que les Huguenots y répandoient.

Elle y protestoit que son intention n'étoit point de rompre avec la Reine d'Ecosse, ni avec le Roi de France ; mais de contribuer de son côté autant qu'il lui seroit possible, à entretenir la paix établie entre la France & l'Angleterre par le Traité conclu sur la fin du Regne du feu Roi Henri II. Elle s'y plaignoit de ce que la Reine de France & d'Ecosse avoit ajoûté à son Ecusson les armes d'Angleterre, & de ce que l'on envoïoit de France des troupes en Ecosse, pour entrer de-là dans son Roïaume, & l'envahir ; qu'elle n'attribuoit point l'injustice de cette conduite ni au Roi, ni à la Reine son épouse, mais aux Seigneurs de la Maison de Guise oncles de cette jeune Princesse, qui après avoir sous le Regne précedent fait entreprendre à la France tant de guerres injustes, & s'être emparés de la place dûe aux Princes du Sang dans le Gouvernement, y lâchoient la bride à leur ambition, & se proposoient parmi leurs vastes desseins, la conquête de l'Angleterre, pour y regner comme en Ecosse & en France sous le nom de Marie Stuart leur niece ; que ce n'étoit que pour s'opposer à une si violente entreprise, qu'elle armoit par mer & par terre ; qu'elle seroit prête à désarmer, dès que la France retireroit ses troupes d'Ecosse ; qu'elle rappelleroit celles qu'elle y avoit envoïées, à mesure que le Roi de France en rappelleroit les siennes ; & qu'on cesseroit d'opprimer la liberté du Roïaume d'Ecosse, & de le faire gémir sous un joug étranger ; qu'elle avoit déja fait plusieurs fois ces plaintes & ces offres, sans qu'on lui eût donné aucune réponse ; qu'elle

Camden 1. part. de l'Histoire d'Elizabeth.

1560. ne feroit nulle hostilité contre la France, tandis qu'elle auroit lieu d'esperer quelque satisfaction sur ces justes demandes, & jusqu'à ce qu'elle sçût si le Roi, ou Messieurs de Guise étoient résolus de faire la guerre à l'Angleterre.

Le Roi aïant reçu ce Manifeste, envoïa en Angleterre le sieur de Seure, Chevalier de Malte, pour assûrer cette Princesse de la résolution où il étoit d'entretenir la paix entre les deux Couronnes, & lui dire, ce qu'il publia en même-tems dans un écrit imprimé, qu'il n'avoit rien fait jusqu'alors contre la teneur des Traités; que s'il avoit envoïé des troupes en Ecosse, ce n'étoit que pour réprimer quelques séditieux, qui se révoltoient contre la Reine leur Souveraine légitime; que c'étoit l'Angleterre, qui avoit violé la paix; que deux armées Angloises, une de terre, & une de mer, y avoient déja fait de grandes hostilités, la premiere par des courses sur les frontieres d'Ecosse, & l'autre en attaquant les vaisseaux qui n'y étoient que pour la garde du port de Leit; qu'à cette occasion il avoit résolu d'y envoïer de nouvelles troupes, mais qu'il les avoit arrêtées à la consideration de la Reine d'Angleterre; qu'il lui avoit envoïé l'Evêque de Valence, pour la prier de l'aider à pacifier les troubles de l'Ecosse, & de remettre à l'arbitrage du Roi d'Espagne les prétendus differends, qui pouvoient causer la rupture entre la France & l'Angleterre; qu'elle avoit refusé ces offres; mais que, si elle les vouloit accepter, il lui promettoit de laisser si peu de troupes Françoises en Ecosse, qu'elles ne lui pourroient causer aucun ombrage.

Ces remontrances faites à la Reine d'Angleterre en plein Conseil par le Chevalier de Seure furent inutiles, parce que l'Amiral l'avoit assûrée que le Roi avoit sur les bras tant d'affaires dans son Roïaume, qu'il ne pourroit envoïer d'armée en Ecosse: & sur cette assûrance elle se persuada, ou qu'elle feroit aisément la conquête de l'Ecosse, ou qu'au moins par le moïen des partisans qu'elle y avoit, c'est-à-dire par la faction Protestante, elle feroit exclure de cette Couronne la jeune Reine de France.

Elle répondit au Chevalier de Seure que le Roi de France s'y prenoit trop tard, & que ses armées avoient investi depuis seize jours le port de Leit. Sur cette réponse l'Envoïé de

France ſe retira, après avoir pris à témoin l'Evêque d'Aquila, Ambaſſadeur d'Eſpagne, que c'étoit la Reine d'Angleterre qui rompoit la paix. 1560.

Douze mille Ecoſſois rebelles, la plûpart Proteſtans, ſe joignirent aux armées d'Angleterre, pour faire le ſiege de Leit, & Jacques de Broſſe s'y jetta, pour la défendre avec les troupes Françoiſes qu'il commandoit. Il y fut joint par Sebaſtien de Luxembourg, Vicomte de Martigues, & par quelques Compagnies Ecoſſoiſes fidelles à la Reine.

La place fut défendue avec beaucoup de bravoure, & grande perte du côté des Anglois. Cette vigoureuſe réſiſtance de la part des François, le peu d'eſperance que de Broſſe avoit d'être ſecouru, & la mort de la Reine Douairiere, qui arriva ſur ces entrefaites, firent qu'on en vint à un Traité. Il fut honteux pour la France : mais il étoit neceſſaire dans les conjonctures. Il fut conclu à Edimbourg le ſixiéme de Juillet par l'Evêque de Valence & Charles de la Rochefoucault, Seigneur de Rendan, au nom du Roi.

Traité d'Edimbourg par lequel la liberté de conſcience leur eſt accordée.

Camden. loc. cit.
Belcarius l. 28.
Au Recueil de Traités par Leonard t. 2.

Les principaux articles furent, qu'il y auroit liberté de conſcience en Ecoſſe pour les Proteſtans ; que Marie Stuart Reine de France & d'Ecoſſe ne porteroit plus deſormais dans ſon Ecuſſon les armes d'Angleterre ; que la fortereſſe de Leit ſeroit raſée ; que la Reine d'Angleterre rappelleroit ſes armées, & que les Soldats François retourneroient en France, excepté ceux de Dombar & de Yvelkerth. Enſuite il fut reglé qu'on aſſembleroit les Etats au mois de Janvier prochain, & que douze perſonnes, dont ſept ſeroient nommées par le Roi & par la Reine de France, & cinq autres par les Ecoſſois, auroient l'adminiſtration du Roïaume.

Le Roi cependant ſe rendit à Fontainebleau ſuivi de ſa Garde ordinaire, & d'une nouvelle, qu'on avoit jugé à propos de créer pour plus grande ſûreté de ſa perſonne, & auſſi apparemment pour celle de Meſſieurs de Guiſe, compoſée de deux cens Arquebuſiers à cheval. Antoine du Pleſſis Richelieu, en fut fait Capitaine. C'étoit un des plus braves hommes de ſon tems, & un éleve du Maréchal de Briſſac, dont les armées en Piémont furent une école, où ſe formerent pluſieurs grands Capitaines : mais ce qui fit donner cet emploi à Richelieu, ce ne fut pas tant ſon mérite, que ſon dévouement à la Maiſon de Guiſe. Thuanus. l. 17.

1560.

Davila. l. 2.

Sous le même prétexte de la sûreté du Roi, on fit loger à Fontainebleau & aux environs les Compagnies des Gendarmes des Ducs d'Orleans & d'Angoulême, ses freres, commandées par des personnes dont la Cour étoit sûre ; celles des Ducs de Guise & d'Aumale, des Ducs de Lorraine & de Nevers, du Prince Louis de Gonsague, de Dom François d'Est, du Maréchal de Brissac, du Duc de Nemours, du Vicomte de Tavanes, de Crussol, de la Brosse, & celles du Prince de Condé & du Connétable : & comme on se défioit de ces deux dernieres, on les postoit toûjours de telle sorte, qu'en cas de besoin elles fussent obligées de faire leur devoir comme les autres. On envoïa des troupes dans les Provinces, où il s'étoit fait quelques mouvemens. Les Magistrats eurent ordre de tenir la main à ce que les Calvinistes ne s'attroupassent point ; & la plûpart firent leur devoir. Le Comte Rhingrave fut envoïé en Allemagne, pour lever des Lansquenets & des Reistres, & tâcher d'engager les Princes dans les interêts du Roi, ou du moins de les empêcher de prendre parti pour les Calvinistes : mais on étoit par tout dans l'attente de ce que produiroit l'Assemblée de Fontainebleau.

Memoires de Castelnau. l. 1. c. 7.

La Popeliniere l. 6.

Les Seigneurs, les Prélats, & les Chevaliers de l'Ordre s'y rendoient de toutes parts, sans qu'on eût reçu encore de réponse précise du Roi de Navarre & du Prince de Condé, sur l'ordre que le Roi leur avoit envoïé, ou plûtôt sur la priere qu'il leur avoit faite de s'y rendre.

Le Prince de Condé se declare Huguenot.

On ne s'attendoit gueres à y voir le Prince de Condé, à cause du peril qu'il avoit couru à Amboise, & d'autant que, dès qu'il se fut retiré en Bearn, il s'étoit déclaré ouvertement Huguenot, & avoit protesté qu'il n'iroit jamais à la Messe. De plus il avoit fait dire au Roi & à la Reine par Genlis qui se trouva sur sa route, qu'il seroit toûjours fidele à leurs Majestés : mais que sur l'article de la Religion, il prétendoit conserver sa liberté.

Ces deux Princes étoient continuellement sollicités par les Huguenots de se mettre à leur tête, & de se déterminer sur cela au plûtôt, pour ne point donner plus de loisir à leurs ennemis de se précautionner.

Le Prince de Condé s'y trouvoit très-disposé : mais le Roi

de Navarre étoit toûjours dans ſon irréſolution ordinaire. La Cour avoit des avis de tout ce qui ſe paſſoit à Nerac où les Princes demeuroient, tant par les eſpions ſecrets que le Cardinal de Lorraine y entretenoit, que par le Maréchal de Saint André qui y alla ſous prétexte de viſiter les terres qu'il avoit en ces quartiers-là. Il fut très-mal reçu du Prince de Condé, à qui le veritable motif de ce voïage n'étoit pas inconnu. 1560.

Le Connétable étoit d'avis qu'au moins le Roi de Navarre vînt à Fontainebleau. Il lui manda que, pourvû qu'il y fût bien accompagné, il n'auroit rien à craindre, parce que lui-même s'y rendroit avec une bonne eſcorte; qu'il falloit que, pour diminuer les ſoupçons de la Cour, il partît de Nerac ſans grande ſuite, parce qu'il ſçavoit qu'en chemin faiſant ſa troupe groſſiroit; que, quand on les verroit ſi forts à Fontainebleau, leurs ennemis n'oſeroient rien entreprendre contre eux; qu'au contraire, s'il n'y venoit pas, on prendroit ce prétexte, pour rejetter ſur lui toute la cauſe des troubles, puiſque cette Aſſemblée n'avoit été convoquée que pour chercher les moïens d'y remedier.

En effet on prétendit que nonobſtant l'empreſſement qu'on faiſoit paroître, pour faire venir le Roi de Navarre, les Princes de Guiſe appréhendant de n'être pas les plus forts, ſi les ſerviteurs de ce Prince ſe trouvoient joints aux amis du Connétable & des Coligni, lui faiſoient conſeiller par quelques-uns de ſes confidens qu'ils avoient gagnés, de ne pas ſe livrer à la diſcretion de la Cour, & que ce fut par ces remontrances qu'il ſe détermina à demeurer en Guienne.

Le Connétable en eut beaucoup de chagrin; mais cela ne l'empêcha pas de ſe rendre à Fontainebleau avec le Maréchal de Montmorenci & Damville ſes fils, l'Amiral, Dandelot, le Vidame de Chartres, le Prince de Porcien, & quantité d'autres Seigneurs de ſon parti, accompagné de huit cens chevaux, ſur ce qu'en qualité de Connétable il devoit paroître avec dignité dans une ſi auguſte Aſſemblée.

Fontainebleau & les environs étoient remplis de ſoldats, & ceux des differens partis s'y tenoient en garde, comme s'ils euſſent été en guerre ouverte les uns contre les autres. Cela n'empêchoit pas les honnêtetés & les careſſes reciproques, & que chacun n'affectât de paroître tendre au même but, & avoir un zele ſincere pour le repos de l'Etat.

1560.

Assemblée tenue à Fontainebleau & [illegible]

Popeliniere, Thuanus, Belcarius, Davila.

Memoires de Castelnau.

L'ouverture de l'Assemblée se fit le vingt & uniéme jour d'Août après midi dans la Chambre de la Reine Mere. Le Roi assis sur son Thrône avoit à ses côtés cette Princesse, la jeune Reine & ses freres. Suivoient les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, & de Guise, les Ducs de Guise & d'Aumale, le Connétable, le Chancelier, les Maréchaux de Saint André & de Brissac, & l'Amiral, Charles de Marillac Archevêque de Vienne, Morvilliers Evêque d'Orleans, Montluc Evêque de Valence, André Guillard sieur du Mortier, & d'Avanson étoient aussi assis, comme étant du Conseil Privé. Les Chevaliers de l'Ordre, les Maîtres des Requêtes, les Secretaires d'Etat, les Trésoriers de l'Epargne, les Trésoriers Generaux étoient de bout.

Le Roi déclara en peu de mots ses intentions, & dit en general que le dessein, pour lequel il avoit assemblé les plus considerables personnes de son Roïaume, étoit de mettre fin aux troubles dont il se trouvoit agité, & de regler les choses, qu'on jugeroit y avoir besoin de reformation.

La Reine Mere & le Chancelier y parlerent plus au long sur le même sujet, & exhorterent tous ceux de l'Assemblée à dire librement & sans crainte leurs sentimens; qu'on ne les avoit assemblés que pour cela, & que Sa Majesté étoit résolue de se rendre aux avis qu'elle jugeroit les plus salutaires.

Articles sur lesquels elle devoit deliberer.

Ensuite le Duc de Guise rendit compte à l'Assemblée de l'état des troupes que le Roi avoit sur pié, & de tout ce qui concernoit la guerre. Le Cardinal de Lorraine en fit de même sur l'article des Finances. Ce furent-là comme des préliminaires, avec lesquels la premiere Séance finit; & l'on distribua à tous ceux qui devoient opiner, un court memoire des principaux articles, sur lesquels il falloit déliberer dans la prochaine deux jours après. Ces articles se reduisoient à trois. Le premier concernoit la Religion, le second les Finances, & le troisiéme le rétablissement de l'obéissance dûe au Souverain.

La seconde Séance ne fut pas d'abord si tranquille que la premiere. L'Amiral, qui étoit persuadé que toutes les voies de se rendre considerable dans l'Etat lui étoient fermées, excepté celle de se faire craindre, & de se mettre à la tête du parti Huguenot, débuta par un coup des plus hardis.

Avant

1560.

Requête présentée par l'Amiral en faveur du parti Protestant.

Avant qu'on eût encore rien proposé, il se leva de sa place, & s'étant approché du Roi, il lui présenta un Ecrit, en lui disant d'une voix assés haute, pour être entendu de tout le monde, que c'étoit une Requête de ceux qui faisoient profession de la Religion Reformée, & qui, sur l'assûrance des Edits de Sa Majesté, par lesquels il étoit permis à chacun d'exposer ses griefs, s'étoient adressés à lui, pour la presenter; & que bien qu'elle ne fût signée d'aucun, il se trouveroit dans la Normandie seule, de l'état de laquelle la Cour l'avoit chargé de lui rendre compte, au moins cinquante mille personnes qui la signeroient.

Tous ceux qui n'étoient pas de son complot furent surpris de cette audace; mais le Roi, que la Reine sa mere avoit déja bien instruit dans l'art de dissimuler, reçut la Requête favorablement, & loua l'Amiral de la franchise avec laquelle il avoit parlé. Il ordonna à l'Aubespine Secretaire d'Etat de lire le papier, dont le contenu se réduisoit à l'offre que les Huguenots faisoient, de prouver que leur doctrine étoit conforme à l'Ecriture & aux usages de la primitive Eglise, & à demander la liberté de conscience, avec la permission de bâtir des Temples, où ceux de leur Reforme pussent s'assembler, & y faire & entendre les Prêches suivant les regles de cette Reforme.

Le Roi après en avoir entendu la lecture, ordonna qu'on opinât sur ce sujet chacun en son rang: mais le Cardinal de Lorraine s'abandonnant à sa vivacité, & jugeant qu'il étoit indigne qu'en présence de quatre Cardinaux & de plusieurs Evêques, on écoutât seulement une telle proposition, prit brusquement la parole, invectiva contre la Requête, la traita de séditieuse, de témeraire, de scandaleuse, d'hérétique, & d'impudente; & ajoûta que puisque pour intimider le Roi, on se faisoit fort de la faire signer par cinquante mille factieux, il répondoit lui qu'il y avoit un million de gens de bien dans le Roïaume tout prêt à repousser leur insolence, & à faire rendre à Sa Majesté l'obéissance qui lui étoit dûe.

L'Amiral voulut répliquer: mais le Roi voïant qu'on commençoit à s'échauffer beaucoup de part & d'autre, imposa silence à tous les deux, & commanda qu'on traitât des affaires selon l'ordre qui avoit été prescrit.

1560.

Déliberation de l'Assemblée sur ce sujet.

Montluc Evêque de Valence, comme le plus jeune Conseiller d'Etat opina le premier. Ce Prélat, dont j'ai déja parlé en diverses occasions, & qui eut part plus que jamais dans la suite aux affaires d'Etat, étoit un de ces hommes, qui, suivant les differentes scenes de la Cour, y accommodent leur personnage, sans s'embarrasser ni de leur conscience, ni de la Religion. Il étoit entré étant jeune dans l'Ordre de Saint Dominique: Marguerite Reine de Navarre lui trouvant beaucoup d'esprit & de grands talens pour réussir dans le monde, l'en tira. Elle le mena à la Cour de France, l'y fit connoître, & emploïa pour le pousser, tout son crédit qui étoit grand auprès du Roi François I. son frere. Il fut emploïé en diverses Ambassades, dont il s'acquitta avec succès. Il fut pourvû des Evêchés de Valence & de Die, & mis dans le Conseil d'Etat. C'est ce qui lui donna droit de dire son avis dans l'Assemblée de Fontainebleau, où il soûtint parfaitement son caractere équivoque sur le sujet de la Religion. Il ne dit rien du reglement des Finances, qui étoit un des trois points proposés, sur lesquels on devoit déliberer, & il ne toucha que ce qui regardoit la Religion & l'obéissance dûe au Souverain.

Il fit d'abord l'éloge de Messieurs de Guise à l'occasion de la conjuration d'Amboise, qu'ils avoient si heureusement dissipée par leur prudence. Il s'etendit fort au long sur les mœurs corrompues, l'avarice, l'ignorance, la négligence des Papes, des Evêques, des Curés & des autres Ecclesiastiques, à quoi il opposa la régularité, la modestie, la capacité, le désinteressement de plus de quatre cens Ministres de la nouvelle Reforme, & leur intrepidité à annoncer la parole de Dieu dans leurs livres & dans leurs discours au peril de leur vie. Il dit qu'il n'étoit pas surprenant que les peuples se fussent laissés gagner par de si belles apparences, & se fussent persuadés que la verité étoit du côté de ceux, en qui ils voïoient tant de science & de vertu, & le mensonge dans le parti des autres, où ils ne trouvoient que de l'ignorance & des vices. Que le premier remede dont il falloit user pour guerir les maux de l'Etat, étoit la réformation des mœurs dans toutes ses parties; qu'il falloit rétablir l'usage frequent des Sermons à la Cour & dans le Roïaume, & y prêcher & interprêter l'Ecriture

dans sa pureté ; qu'il étoit à propos que le Roi assemblât les plus gens de bien de toutes les Provinces, afin de prendre avec eux des mesures, pour en déraciner la corruption qui étoit generale : & puis adressant son discours aux deux Reines, il les exhorta à défendre aux Dames & aux autres personnes qui avoient l'honneur de les approcher, tous ces airs lascifs dont leurs Palais retentissoient sans cesse, & à y substituer le chant des Pseaumes en langue vulgaire. 1560.

Le second remede qu'il suggera, fut l'Assemblée d'un Concile General, remede usité de tout tems dans l'Eglise pour réprimer les hérésies naissantes ; & il proposa qu'en attendant qu'il fût assemblé, on en tînt un National, où il seroit permis aux plus habiles de la nouvelle Secte de proposer leurs difficultés, puisque telle avoit été la pratique des anciens Conciles.

Sur l'article de l'obéïssance des Sujets envers leur Souverain : il dit que c'étoit un devoir indispensable, qu'à cet égard il ne falloit pas regarder tous les Calvinistes de France sur le même pié ; qu'il y en avoit qui pour défendre leur Religion, avoient pris les armes & s'étoient soulevés contre leur Prince légitime ; que pour ceux-là ils meritoient d'être severement punis comme des rebelles ; mais qu'il y en avoit d'autres, qui comme les premiers Chrétiens, durant les persécutions suscitées contre eux par les Empereurs idolâtres, n'opposoient que la seule patience à ceux qui en vouloient à leurs biens, à leur liberté & à leur vie ; que la maniere dont ils souffroient la mort montroit clairement leur droiture & leur sincerité, & qu'ils n'avoient pris leur parti sur la Religion, que par principe de conscience ; que la résignation, la constance, la pieté qu'ils faisoient paroître dans leurs supplices gagnoient une infinité de Sectateurs à la nouvelle Reforme ; que la qualité d'Evêque qu'il portoit & qui lui inspiroit de l'horreur pour l'effussion de tant de sang, l'autorisoit à demander grace pour ces sortes de personnes, & que son avis étoit qu'on leur laissât la liberté de professer leur Religion ; mais que d'ailleurs à l'égard des Edits du Roi qui défendoient les Assemblées, il falloit tenir la main à l'execution, & punir ceux qui y contreviendroient, selon qu'ils seroient plus ou moins coupables.

1560. Tel fut le ſentiment de Montluc Evêque de Valence, où il ne put tellement tenir le milieu, qu'il ne parût plus Huguenot que Catholique. Son diſcours fut reçu diverſement de l'Aſſemblée, ſelon le penchant que chacun avoit ou à maintenir l'ancienne Religion, ou à favoriſer la nouvelle Reforme.

D'autres parlerent enſuite, quelques-uns en faveur des Huguenots, quelques-uns contre ; mais celui qui fut écouté avec le plus d'applaudiſſemenr, fut Charles de Marillac Archevêque de Vienne, Prelat éloquent, ſçavant, & d'une grande experience dans les affaires d'Etat.

Il n'épargna pas dans ſa harangue la conduite des Papes, & conclut comme Montluc pour le Concile National, à cauſe de l'oppoſition qu'on avoit trouvée à Rome depuis pluſieurs ſiecles à la convocation d'un Concile General. Il propoſa d'aſſembler les Etats, pour chercher les moïens de ſuppléer aux Finances du Roi, épuiſées par les guerres du Regne précedent, & regler pluſieurs points de Police pour la tranquillité du Roïaume. Il demanda qu'on obligeât les Evêques & les autres Paſteurs à la réſidence dans leurs Egliſes, & les Gouverneurs des Provinces & des Villes à ſe rendre dans leurs Gouvernemens, pour faire obſerver les Edits contre les factieux, & contre tous ceux qui prendroient les armes ſans l'autorité du Prince.

Autre Séance, où l'Amiral parle avec beaucoup de feu.

Le lendemain vingt-quatriéme d'Août fut tenue la troiſiéme Séance, où l'Amiral parla avec autant de hardieſſe, que lorſqu'il préſenta la Requête des Huguenots. Il déclama avec beaucoup de vehemence contre la nouvelle Garde qu'on avoit donnée au Roi, comme ſi ce Prince avoit quelque choſe à craindre de ſes Sujets, dont il étoit aimé & honoré. Il dit que cette défiance qu'il en faiſoit paroître, étoit capable de produire de très-mauvais effets ; que par cette conduite on leur inſpiroit à eux-mêmes de la défiance de leur Prince, puiſqu'on l'armoit contre eux, & que de la défiance on paſſoit aiſément à la haine ; qu'il répondoit que le Roi pouvoit aller ſeul dans tous les quartiers de ſon Roïaume ſans avoir rien à craindre, & qu'il étoit prêt de donner ſa femme, ſes enfans, & lui-même en ôtage, & de ſe faire la caution de la tendreſſe de tous les François pour ſa perſonne ſacrée : que ſi, comme on le diſoit, ſes Miniſtres avoient fait cette innovation

pour leur propre sûreté, il ne tenoit qu'à eux d'ôter aux peuples les sujets de mécontentement qu'on avoit de leur conduite, & que tout consistoit à faire en sorte que le Gouvernement fût reglé selon les Loix du Roïaume. 1560.

Après cela il réduisit son avis à trois Chefs. Le premier d'assembler les Etats Generaux, afin que le Roi entendît de la propre bouche de ses Sujets leurs remontrances & leurs griefs; le second de casser la nouvelle Garde; le troisiéme de suspendre les Edits contre ceux de la nouvelle Réforme, jusqu'à la conclusion d'un Concile General ou National; & que cependant faisant droit sur la Requête présentée, on permît les Assemblées des Réformés; qu'on leur accordât des Temples, où le Roi pourroit avoir des Commissaires en son nom, afin que rien ne s'y fît contre son autorité; & qu'avec cela il assûroit Sa Majesté, qu'elle verroit bientôt son Etat dans la plus grande paix où il eût jamais été.

Réponse du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine.

De tous ceux qui composoient l'Assemblée, nul ne porta plus impatiemment ce discours si peu ménagé de l'Amiral, que le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, qui y étoient ouvertement désignés. Lorsque le Duc parla en son rang, ce qu'il dit ne fut pas tant un avis sur les affaires dont il étoit question, qu'une réfutation de la harangue de l'Amiral, principalement sur deux points. L'un étoit la création de la nouvelle Garde, sur quoi il tourna en ridicule les vaines assûrances qu'on donnoit de la soumission & de la fidelité des Huguenots, dont, dit-il, la conjuration d'Amboise & les soulevemens de Dauphiné & de Provence étoient de belles preuves.

L'autre point étoit sur ce que l'Amiral avoit dit touchant les Ministres du Roi, que les plaintes des peuples ne tomboient que sur eux. A cela le Duc répondit que c'étoit là un artifice usé & ordinaire aux rebelles, pour colorer le crime de leur révolte; que le Roi secondé des conseils de la Reine sa mere, étoit déja d'un esprit assés mûr pour gouverner par lui-même; que ses Ministres ne faisoient qu'executer ses ordres, & que de prendre les armes contre eux, c'étoit les prendre contre lui-même; que ni lui, ni son frere le Cardinal de Lorraine n'avoient jamais fait de mal à aucun particulier pour leurs propres interêts, & que toute leur conduite avoit

1560. été reglée ſur ceux de l'Etat. Il ajoûta ſur l'article de la Religion, qu'il n'étoit pas aſſés ſçavant en Théologie pour en décider; mais que nulle autorité ne lui feroit jamais abandonner l'ancienne, & que pour ce qui étoit de l'Aſſemblée des Etats, il s'en rapporteroit à la réſolution que le Roi voudroit prendre. La maniere dont le Duc & l'Amiral ſe pouſſérent l'un l'autre en cette occaſion, fut une déclaration ouverte de leur haine mutuelle, dont on vit dans la ſuite de ſi funeſtes effets; & ils ne garderent preſque plus depuis aucunes meſures enſemble.

Le Cardinal de Lorraine, qui n'avoit pas reſſenti moins vivement que ſon frere l'inſulte de l'Amiral, fut plus maître de ſon reſſentiment, & l'on peut dire qu'en cette occaſion les deux freres ſortirent de leur caractere; car le Duc étoit moderé, & le Cardinal haut & imperieux.

Il ne dit rien qui pût choquer directement l'Amiral; mais il blâma ſeulement en general les Huguenots, dont les feintes proteſtations d'obéiſſance ne ſe faiſoient qu'à condition que le Roi ſuivroit leurs caprices. Il déclara ſur l'article des Temples, que le Roi ne pouvoit les écouter en conſcience, & ſans ſe rendre prévaricateur dans le plus eſſentiel de ſes devoirs, qui étoit de maintenir la Religion Catholique; que le Concile ſoit General, ſoit National, lui paroiſſoit une choſe fort inutile, d'autant que pour les dogmes ils étoient déja décidés, & que pour les reglemens de diſcipline, les Evêques les feroient chacun dans leur Dioceſe, où les Officiers du Roi les ſeconderoient pour les faire obſerver; qu'il ſe mettoit peu en peine des libelles diffamatoires qu'on répandoit tous les jours contre lui; qu'il en avoit juſqu'à vingt-deux ſur ſa table, pour leſquels il avoit un ſouverain mépris; qu'ils ne ſerviroient qu'à ſa gloire, & que ce ſeroient des monumens qui convaincroient la poſtérité, du zele qu'il avoit à maintenir la veritable Religion contre ceux qui vouloient la corrompre; que ſon avis étoit qu'on devoit continuer d'agir avec fermeté contre les ſeditieux, & principalement contre ceux qui auroient recours aux armes & à la violence; qu'il ne s'oppoſoit pas cependant à ce que les autres Calviniſtes qui ſe contiendroient dans le devoir de Sujets, fuſſent traités avec plus de douceur qu'ils ne l'avoient été juſqu'alors, & que

pour l'Assemblée des Etats Generaux, il jugeoit assés à propos de la faire, dans la vûe de convaincre tous les peuples de la droiture des intentions du Roi, & pour leur faire connoître les projets qu'il formoit pour le bonheur & la tranquillité de son Roïaume.

Ainsi finit cette Séance, où le Connétable se contentant d'avoir laissé faire à l'Amiral de si hardies démarches, ne se déclara pour aucun parti.

On prend la résolution d'assembler les Etats & de convoquer de nouveau le Concile General.

Le lendemain vingt-cinquiéme d'Août, les autres qui avoient droit de suffrage, opinerent sans haranguer, & se rangerent tous à l'avis du Cardinal. Le Roi & la Reine remercierent l'Assemblée des bons avis & des lumieres qu'elle leur avoit donnés. Le vingt-sixiéme on déclara que les Etats seroient convoqués à Meaux pour le dixiéme du mois prochain, à moins que le Roi ne jugeât à propos de désigner une autre Ville de son Roïaume; que les Evêques s'assembleroient le dixiéme de Janvier; que de-là on députeroit pour le Concile General, que le Pape, l'Empereur & les Princes Chrétiens paroissoient disposés à faire assembler au plûtôt tout de nouveau à Trente; que cependant les Evêques iroient incessamment chacun dans leurs Diocéses, & les Gouverneurs, Sénechaux & Baillis, dans leurs Gouvernemens, Sénechaussées & Bailliages, pour maintenir les peuples dans le devoir, sans proceder néanmoins contre les Calvinistes, excepté contre ceux qui prendroient les armes; & on expédia le dernier jour d'Août sur tout cela, des Lettres circulaires par tout le Roïaume.

On fut fort surpris de ce consentement general touchant l'Assemblée des Etats. On sçavoit bien que l'Amiral & ses partisans la souhaitoient, parce qu'ils prétendoient y lier si bien leur partie, qu'il se feroit du changement dans le Gouvernement. On étoit persuadé que la Cour ne s'en accommodoit point, d'autant plus que d'abord elle avoit rejetté cette proposition & fait l'Assemblée de Fontainebleau pour y suppléer. Elle changea toutefois de sentiment, dans l'esperance d'y attirer & d'y arrêter le Prince de Condé, ou de le faire déclarer rebelle, s'il refusoit de s'y rendre: & cette consideration prévalut sur toutes les autres: mais l'Assemblée ne fut pas plûtôt congediée, qu'on découvrit bien d'autres mysteres.

1560. Un nommé Jacques de la Sague, Basque, Agent du Roi de Navarre, dépêché par le Prince de Condé, avoit vû en passant le Connetable à Chantilli, & le Vidame de Chartres à Paris, & étoit venu à Fontainebleau apporter des lettres du Prince à quelques-uns de ses amis. Il y trouva Bonval qu'il avoit connu autrefois en Piémont, où celui-ci servoit en qualité de Sergent-Major. En divers entretiens qu'ils eurent ensemble, Bonval lui marqua le chagrin qu'il avoit contre Messieurs de Guise, auprès desquels il sollicitoit inutilement depuis long-tems quelque récompense de ses services, & s'emporta jusqu'à lui dire, que si on le laissoit languir plus long-tems, il s'en iroit à Constantinople se faire Turc, pour y avoir de l'emploi.

Lapopliniere l. 6.

La Sague qui le connoissoit homme de main & de résolution, lui conseilla de ne se point impatienter, & lui dit que dans peu, s'il le vouloit, il auroit occasion d'avancer sa fortune; qu'il lui procureroit des patrons qui recevroient à bras ouverts un homme de son merite : & après lui avoir fort recommandé le secret, il lui fit un grand détail des projets du Prince de Condé & de ses partisans.

Bonval lui en marqua beaucoup de reconnoissance, & le pria d'assûrer le Prince de son entier dévouement à son service : mais il ne l'eut pas plûtôt quitté, qu'il alla tout découvrir au Duc de Guise, qui l'en récompensa du Gouvernement d'une petite place en Piémont, & lui ordonna de l'avertir quand la Sague partiroit.

Celui-ci aïant conçu quelque défiance de Bonval, sortit de Fontainebleau sans le voir, & un jour plutôt qu'il ne lui avoit marqué; mais quelque diligence qu'il fît, il fut arrêté à Estampes : on saisit tous ses papiers, & on le ramena secretement à Fantainebleau.

On ouvrit les lettres dont il étoit chargé. Il y en avoit plusieurs des amis du Prince de Condé, où il ne parut que des complimens & des civilités qu'ils écrivoient à ce Prince; & la Sague, qui en sçavoit le contenu, nia fortement qu'on lui eût confié aucuns secrets : mais étant menacé de la question, il avoua que le dessein du Prince de Condé, où le Roi de Navarre avoit quelque part, étoit de partir bientôt de Bearn, & sous prétexte de se rendre à la Cour, de se saisir par les

Davila l. 2.

chemins

chemins de quelques-unes des principales Villes ; d'engager le Connétable à se rendre maître de Paris, dont le Maréchal de Montmorenci son fils étoit Gouverneur ; de faire révolter la Picardie & la Bretagne ; la premiere par le moïen de Senerpont & de Bouchavanes, & la seconde par l'entremise de Monsieur d'Estampes qui en avoit le Gouvernement ; que dans le tems de tous ces soûlevemens, il devoit arriver aux Etats suivi des troupes des Huguenots, y faire ôter le Gouvernement à la Reine Mere & à Messieurs de Guise, faire déclarer le Roi mineur, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt-deux ans, suivant les anciennes coûtumes du Roïaume, en faisant casser les Ordonnances plus récentes qui faisoient le Roi majeur à quatorze, & se faire nommer Regent du Roïaume avec le Roi de Navarre & le Connétable. Il ajoûta que si on faisoit tremper dans de l'eau les lettres du Vidame de Chartres qu'on lui avoit prises, il y paroîtroit de nouveaux caracteres, & qu'on y liroit tout ce qu'il venoit de dire. On le fit, & on y trouva effectivement toutes ces particularités. 1560.

Cette confession aussi-bien que la prise de la Sague furent tenues fort secretes, & la Reine & Messieurs de Guise, sans faire semblant de rien, profiterent parfaitement de ces nouvelles lumieres.

Précautions de la Cour contre les desseins du Prince de Condé.

La premiere précaution qu'ils prirent, fut de tirer des Provinces ceux dont le Prince de Condé devoit se servir pour les soûlever. On fit venir de Bretagne Monsieur d'Estampes, en lui faisant entendre qu'on l'avoit choisi, pour aller commander en Ecosse les nouvelles Troupes qu'on feignoit d'y vouloir envoïer. Senerpont, Lieutenant de Roi de Picardie, fut mandé sous prétexte de quelques nouveaux ordres qu'on avoit à lui donner pour le Gouvernement de cette Province ; & quand il fut arrivé à la Cour, on trouva moïen de l'y amuser long-tems.

On fit partir les Gouverneurs pour leurs Gouvernemens, & on y distribua les Compagnies d'Ordonnances sous des Commandans dont on se tenoit assûré. Les Ducs de Montpensier & de la Roche-Sur-Yon, qui bien que Princes de la Moison de Bourbon, n'entroient point dans les intrigues du Prince de Condé & du Roi de Navarre, se rendirent le prémier à son Gouvernement de Touraine avec sa Compagnie, La Popeliniere l. 6.

celle de Gonor, de Vassé & des Ecossois; le second à son Gouvernement d'Orleans avec la sienne & celles des Ducs d'Orleans & d'Angoulême freres du Roi, celles de la Trimouille & du Vidame de Chartres; le Duc de Nevers, Gouverneur de la Champagne & de Brie, fut envoïé à Troyes avec sa Compagnie & celle du Prince de Condé, de Dom Francisque d'Est, de la Roche-du-Maine & de Beauvais; le Maréchal de Montmorenci dans son Gouvernement de l'Isle de France avec la sienne & celle du Connétable; le Maréchal de Saint André Gouverneur du Bourbonnois & du Lyonnois, à Moulins avec sa Compagnie, celles de Damville, de Bourdillon, de la Fayette, de Villars & de Montluc; le Maréchal de Brissac à son Gouvernement de Picardie avec sa Compagnie & celles de Senerpont, de Morvilliers, d'Humieres, de Chaunis & de Genlis: le Maréchal de Termes à Loches avec sa Compagnie, & celles de Henri Prince de Navarre, & de Sansac; le Comte de la Rochefoucault de Rendan en basse Normandie avec sa Compagnie, & celles de Charni, du Lude, de la Vauguion, de Villebon, d'Elbeuf, d'Annebaut & de la Meilleraïe; le sieur de Vieilleville à Rouen avec les Compagnies de l'Amiral & d'Estrées.

1560.

Tous ces commandans avoient ordre de veiller exactement sur toutes les démarches des Huguenots, & de faire main basse sur tous ceux de cette Secte qu'ils rencontreroient assemblés avec des armes.

Le Prince de Condé voïant tous ces mouvemens, & que la Sague ne revenoit point, ne douta plus qu'il ne fût arrêté, & qu'on n'eût eu par lui la connoissance au moins d'une partie de ses desseins; mais sans differer plus long-tems, il entreprit d'executer le principal, qui étoit de se saisir de Lyon.

Ce Prince entreprend de se saisir de Lyon.

Son intention étoit de se faire de cette Ville une place d'armes. Il ne pouvoit en choisir une plus commode. Elle étoit riche & peuplée, il y avoit grand nombre de Calvinistes, & elle lui ouvroit un grand païs tant au-delà, qu'au-deçà du Rhone & de la Saone. Elle étoit proche de Geneve & des Suisses. Il y pouvoit aisément recevoir du secours des Protestans d'Allemagne: & supposé que dans la suite il se trouvât trop vivement pressé, il lui seroit aisé de gagner en peu de tems l'extrêmité du Roïaume, & d'en sortir pour se sauver.

1560.

Hist. de Jean le Frere l. 5. Davila l. 2. &c.

Il y avoit pratiqué des intelligences avec quelques-uns des Principaux de la ville de concert avec Calvin, Beze & Spifame Evêque de Nevers, refugié à Geneve : mais comme il n'avoit pas jugé à propos de paroître dans la conjuration d'Amboise, il ne voulut pas non plus passer pour Chef de celle-ci. Tout se gouvernoit immédiatement par les deux Maligni freres, qui avoient toute sa confidence, & étoient ses parens. Ce fut le cadet qui se chargea de l'execution. Il y introduisit le premier de Septembre les Capitaines Saint Cyr, la Riviere Bourguignon, Chasteau-neuf Provençal, Belime & Malcault Auvergnacs, & les deux Perraut du Vivarez, pour les mettre à la tête de douze cens soldats, qui y entrerent separément par diverses portes, & qui se faisant connoître par un certain signe à quelques-uns de la garde qui étoient du complot, furent conduits jusqu'au nombre de soixante & six dans des maisons qu'on leur avoit marquées : le reste étoit logé dans les hôtelleries comme des passans, dont on ne prenoit aucun soupçon. Cinq cens Bourgeois de la Ville bien armés devoient se joindre à eux. Trois cens soldats levés secretement à Geneve avoient ordre de se rendre proche de la Ville au jour & à l'heure marquée, aussi-bien que quelques troupes de Provence, & quelque cavalerie qui venoit du côté de France.

Une chose servoit à couvrir cette conjuration : c'étoit que dans ce même tems-là la Mothe-Gondrin, qui commandoit en Dauphiné, avoit reçu ordre d'assembler la Noblesse de la Province, & ce qu'il pourroit de milices, pour dissiper les rebelles qui s'étoient remis en campagne sous les ordres de Montbrun : de sorte qu'on ne s'étonnoit point de voir marcher dans le païs tant de gens armés, qui se disoient soldats de la Mothe-Gondrin, & faisoient semblant de l'aller joindre.

Mesures du Commandant de la Ville pour prévenir la surprise.

Néanmoins les païsans des villages voisins, en voïant un si grand nombre s'arrêter chés eux, en prirent l'allarme, & la donnerent à la ville. Le Maréchal de Saint André qui en étoit Gouverneur, n'y étoit pas encore arrivé de la Cour, & l'Abbé d'Achon son neveu y commandoit à sa place. Ce Commandant sur l'avis donné par les païsans, & sur ce qu'il apprit que la ville se remplissoit tous les jours d'étrangers, & que plusieurs Bourgeois avoient quantité d'armes dans leurs maisons, fit assembler le Consulat & les principaux Magi-

1560.

ſtrats, & leur aïant communiqué ſes ſoupçons, prit des meſures avec eux, pour ſe précautionner contre la ſurpriſe.

Il renforça les gardes des portes, fit publier à ſon de trompe que tous les étrangers euſſent à ſortir inceſſamment de la Ville, & envoïa le ſoir dans une maiſon, où il avoit été averti qu'il y avoit beaucoup d'armes pour les ſaiſir. La réſiſtance qu'on y trouva, le perſuada que ſa défiance n'étoit que trop bien fondée. Pluſieurs ſoldats qui s'étoient aſſemblés dans cette maiſon, parurent en armes & avec la cuiraſſe, pour repouſſer ceux qui vouloient y entrer. Il y eut des gens tués & bleſſés de part & d'autre, & ceux que le Commandant avoit envoïés, furent obligés de ſe retirer.

C'étoit en effet le lendemain matin cinquiéme de Septembre, que la choſe devoit être executée ſelon le premier projet des Maligni ; mais ſans cet incident elle ne l'auroit pas été, pour la raiſon que je vais dire.

Ce qui fit échouer le deſſein du Prince de Condé

Popeliniere l. 5.
Memoires de Caſtelnau l. 2. c. 9.

Le Roi de Navarre n'aïant été inſtruit de la choſe, que lorſque tout étoit à peu près diſpoſé pour l'execution, il fut dans une grande incertitude, s'il y donneroit, ou s'il y refuſeroit ſon conſentement : & après avoir beaucoup varié, il envoïa une défenſe aux Maligni de paſſer outre. Ceux-ci délibererent durant huit jours s'ils y défereroient, ou s'ils ſuivroient les intentions du Prince de Condé. Ils conclurent enfin à abandonner l'entrepriſe : mais l'attaque de la maiſon, où l'on avoit amaſſé les armes, & la réſiſtance qui s'y fit, aïant découvert leur deſſein, & fait armer tous les Catholiques, & eux n'aïant nulle eſperance de pouvoir faire retraite en ſûreté, ils prirent le parti de hazarder, puiſqu'ils ſe trouvoient ſi engagés, & de tenter la fortune, ſans avoir pris toutes les précautions qu'ils auroient pu prendre, ſi le contreordre ne leur fût pas venu. Un des Conjurés s'étoit ſaiſi des clefs d'une porte de la Ville, & de celles de quelques tours, & les ſoldats du quartier, où étoit la maiſon dont j'ai parlé, s'emparerent de celles où ils étoient logés, ſous prétexte d'empêcher qu'on ne leur fît inſulte.

Le Commandant de la Ville voïant que le danger étoit preſſant, donna pendant la nuit tous les ordres neceſſaires pour y remedier. Il commanda à Pro, premier Capitaine des Bourgeois, de ſe rendre maître des Ponts du Rhône & de la

Saone avec trois cens Arquebusiers & d'occuper avec d'autres troupes la partie de la Ville, qui est entre les deux rivieres, où il eut avis que les Conjurés devoient s'assembler. 1560.

Les deux Maligni aïant prévu le dessein du Commandant, le prévinrent, & à l'entrée de la nuit se saisirent du pont de la Saone, où ils firent mettre leurs soldats ventre à terre, avec ordre de charger les Bourgeois, dès qu'ils paroîtroient, & après les avoir dissipés, de passer le pont, & de se rendre maîtres de la place de la ville, & des autres postes les plus importans.

Combat entre les Bourgeois & les Conjurés désavantageux aux derniers.

Mais la résolution des Bourgeois Catholiques, qui voïoient qu'il y alloit de leur vie & de leurs biens, déconcerta les Conjurés. Ils combattirent malgré la surprise, non pas en Bourgeois, mais en soldats les plus intrepides & les plus experimentés: & soûtenus des secours que le Commandant leur envoïa durant le combat, ils chasserent les Huguenots de dessus le pont. Ce premier succès empêcha les Bourgeois qui étoient de la conjuration, de sortir de leurs maisons pour seconder les soldats Huguenots, comme ils en étoient convenus: de sorte que ceux-ci se voïant poussés vivement par les Catholiques, & abandonnés des autres, ne penserent qu'à fuir par la porte la plus voisine, que le Commandant avoit exprès tenue ouverte; de peur que dans le desespoir de se sauver, ils ne se retranchassent dans quelque quartier de la ville.

En effet les deux Maligni se retirerent par cette porte avec la plûpart de leurs gens, & laisserent le Champ de bataille aux Bourgeois. L'Abbé d'Achon la fit ensuite fermer, manda quelques troupes qui étoient dans les Villes voisines, se saisit de plusieurs Bourgeois, en fit pendre quelques-uns, & envoïa les autres à la Cour sous bonne garde: & l'on apprit d'eux bien des circonstances de la conspiration, très-fâcheuses pour le Prince de Condé.

Cette nouvelle conjuration ne servit qu'à affermir le crédit des Princes de la Maison de Guise, à leur attacher les Catholiques de France, & à rendre de plus en plus les Huguenots odieux; & quelque tems après la nouvelle étant venue que la Mothe-Gondrin avoit dissipé le peu de troupes qui suivoient Montbrun; qu'il l'avoit obligé d'abandonner le Roïaume, & de se sauver chés les Suisses, & qu'il ne paroissoit

1560.

plus nulle part de Calvinistes en campagne, tout le monde applaudissoit à la sage conduite de ces Princes. Le Roi plus prévenu que jamais en leur faveur, suivoit aveuglément leurs conseils : & la Reine Mere dissimulant la jalousie qu'elle en avoit conçue, agissoit en toutes choses de concert avec eux.

L'Assemblée des Etats & les résolutions qui s'y prendroient, étoient le point critique, d'où dépendoit la ruine ou l'élevation d'un des deux partis qui divisoient le Roïaume, selon que l'un ou l'autre y prévaudroit. Messieurs de Guise avoient en cela un avantage sur leurs adversaires; c'est qu'ils agissoient par l'autorité du Roi, laquelle, quoique beaucoup affoiblie par les factions, étoit encore respectée dans les Provinces, parce que leurs créatures y avoient pris le dessus.

Memoires de Castelnau l. 2. c. 10.

Ils firent en sorte par leur moïen, qu'on ne choisît pour Députés aux Etats que de bons & sinceres Catholiques : & à mesure que ceux-ci arrivoient à la Cour, on leur faisoit entendre que la volonté du Roi & le bien de l'Etat & de l'Eglise étoient, qu'on ne fît aucun changement dans la Religion.

Les conjurations d'Amboise & de Lyon servoient de prétextes specieux, pour tenir de grosses troupes auprès de la personne du Roi, & le Duc de Guise eut soin de leur donner des Chefs d'une fidelité éprouvée. Il se servit de la même raison, pour attribuer toute autorité aux Lieutenans des Gouverneurs de Provinces, ausquels on expedia des Patentes pour ce sujet, & principalement aux sieurs de Chavigni & de Sipierre, dont le premier étoit Lieutenant du Duc de Montpensier en Touraine, & l'autre du Prince de la Roche-Sur-Yon dans l'Orleanois; car quoique ces deux Princes jusqu'alors ne se fussent en aucune maniere écartés de leur devoir, cependant comme ils étoient de la Maison de Bourbon, on en avoit toûjours quelque défiance.

La ville d'Orleans est choisie pour le lieu de l'Assemblée des Etats.

Les Seigneurs de Guise firent encore changer de résolution au Roi touchant la Ville assignée pour tenir les Etats; & au lieu de Meaux, on choisit Orleans, & cela pour plusieurs raisons. La premiere, parce que la ville de Meaux étoit pleine de Calvinistes, & qu'on rompoit par-là les mesures des Chefs du parti, supposé qu'ils en eussent déja pris quelques-unes avec eux. La seconde, qu'Orleans étoit une place plus forte, & située au centre du Roïaume, d'où il seroit plus aisé d'en-

voïer les ordres par tout. La troisiéme, que l'on avoit eu quelque soupçon que Jerôme Groslot, Bailli de cette Ville, avoit eu dessein de la livrer aux Huguenots, & qu'on devoit toûjours apprehender les suites d'une si dangereuse intelligence. 1560.

Quand ce changement eut été résolu, on en donna avis à toutes les Provinces, avec ordre de se hâter d'envoïer leurs Députés à Orleans, où le Roi se disposoit à aller au plûtôt.

Pour animer davantage les Catholiques contre les Huguenots, on fit courir le bruit, que l'entreprise de Lyon étoit la cause du départ précipité de la Cour de Fontainebleau, où la personne du Roi ne se trouvoit pas en sûreté : & pour intimider en même-tems ceux-ci, on jugea à propos de faire passer ce Prince par Paris avec toute sa Garde, mille lances, qu'on y avoit ajoutées durant les Assemblées de Fontainebleau, & deux Corps de vieilles troupes, qui étoient revenus de Piémont & d'Ecosse. Tout cela marcha dans la Capitale en très-bel équipage & en bon ordre, & prit sa route avec de l'artillerie vers Orleans. Le Roi fit son entrée dans cette Ville le dix-huitiéme d'Octobre, & fut logé dans la maison du pere du Bailli Groslot à la place appellée l'Etape.

Popeliniere l. 6. Davila, Castelnau.

Monsieur de Sipierre y étoit arrivé dès le commencement du mois avec des troupes. Il avoit desarmé les habitans, & mis des soldats dans toutes les maisons de ceux dont on pouvoit avoir quelque soupçon : de sorte que les Compagnies des Bourgeois, qu'on envoïa au devant du Roi, furent obligées d'aller à l'Hôtel de Ville pour s'armer. On ne leur donna que des épées, des hallebardes, des piques, & nulles armes à feu : & à leur retour ils furent de nouveau desarmés.

Tous ces préparatifs, & toutes ces précautions que l'on prenoit dans les principales Villes des Provinces, déconcertoient fort le Roi de Navarre, le Prince de Condé, le Connétable & l'Amiral, qui virent bien qu'ils ne seroient pas les plus forts aux Etats, où cependant on les pressoit fort de venir, sur-tout le Roi de Navarre & le Prince de Condé.

Le Roi de Navarre & le Prince de Condé y sont mandés.

Lettre du Roi au Roi de Navarre.

Le Comte de Crussol envoïé vers eux pour ce sujet, présenta au Roi de Navarre une Lettre du Roi très-pressante, par laquelle il lui ordonnoit de se rendre au plûtôt à la Cour, & d'y amener le Prince de Condé ; qu'il attendoit de lui cette nouvelle preuve de sa fidelité ; que le Prince de Condé étoit

1560. fort chargé par les dépositions de plusieurs témoins ; qu'il vouloit entendre sa justification de sa propre bouche, & qu'il seroit ravi de le trouver innocent des choses dont on l'accusoit : mais que s'il refusoit d'obéir, il lui feroit connoître qu'il étoit son Roi, & sçauroit bien le mettre à la raison.

Le stile de cette lettre étonna le Roi de Navarre. Il y répondit avec assés de soumission & de respect, & pria le Roi de ne se point laisser prévenir contre le Prince de Condé par les impostures & les calomnies des ennemis de leur Maison : & il faisoit assés sentir que par ce nom d'ennemis il entendoit Messieurs de Guise. Le Prince de Condé écrivit aussi au Roi à peu près de la même maniere, & déclara qu'il étoit prêt de se défendre par les voies de la plus rigoureuse justice, pourvû que ses accusateurs se déclarassent parties, & que ses ennemis fussent dépouillés d'une autorité dont ils abusoient, pour opprimer son innocence ; mais ni l'un ni l'autre ne répondoient rien sur l'ordre qu'on leur avoit intimé de se rendre à la Cour.

On vit bien par une telle réponse, qu'ils n'étoient gueres en disposition d'obéir, & que ce qui les en empêchoit, étoit la crainte d'être arrêtés. C'est pourquoi le Roi leur envoïa le Maréchal de Saint André, pour les assûrer de sa part & sur sa parole Roïale, qu'ils seroient en pleine liberté auprès de sa personne ; qu'ils se retireroient quand ils le jugeroient à propos ; qu'ils auroient leur rang & leur place au Conseil ; qu'on ne gêneroit en aucune maniere le Prince de Condé sur la Religion : mais qu'il vouloit, comme il lui avoit mandé, entendre ses justifications de sa propre bouche, & qu'aïant convoqué les Etats, il ne prétendoit pas que les Princes de son Sang, qui devoient contribuer plus que les autres à la tranquillité du Roïaume, s'en absentassent.

Le Maréchal de Saint André étoit aussi porteur d'une lettre de la Reine Mere au Roi de Navarre, où elle lui faisoit les mêmes instances : mais cela ne faisoit qu'augmenter son embarras. Tantôt il se déterminoit à partir, tantôt il étoit arrêté par le danger où il s'exposoit, tantôt une infinité de Gentilshommes lui offrant leurs services, & de l'escorter pour sa sûreté, il acceptoit leur offre, & puis faisant reflexion qu'une si grande suite ne serviroit qu'à offenser le Roi, &

donneroit occasion à ses ennemis de lui inspirer de nouveaux soupçons contre lui, il prenoit le parti de ne marcher qu'avec sa Maison. 1560.

Comme il étoit dans cette incertitude, le Cardinal de Bourbon son frere arriva, pour joindre ses sollicitations à celles du Maréchal de Saint André; & sur les nouvelles assûrances qu'il lui donna de la bonté que le Roi témoignoit pour lui, sur les remontrances qu'il lui fit, qu'il n'avoit ni soldats levés ni argent pour résister, si on envoïoit des troupes contre lui, ainsi qu'on se disposoit à le faire, & sur ce qu'il avoit à craindre de la part du Roi d'Espagne, qui étoit d'intelligence avec la Cour de France, il le détermina à obéir aux ordres qu'il avoit reçus: & le Prince de Condé lui-même, quoiqu'avec plus de peine encore, se rendit aussi.

Il ne fut plus question que de la suite qu'ils prendroient pour aller aux Etats, & ils remirent à déliberer là-dessus quand ils seroient arrivés à Limoges.

Ils se mettent en chemin accompagnés seulement de leurs Domestiques.

Ce fut-là, ou dans le chemin, que la Princesse de Condé vint en personne conjurer son mari, comme elle l'avoit déja fait par ses lettres, de ne pas passer outre, de ne point se fier à la parole d'un jeune Roi, qui ne seroit pas maître de la garder, & de perir les armes à la main plûtôt que d'aller porter sa tête sur un échaffaut. La Noblesse Huguenote, qui se trouva-là en grand nombre, pressa de nouveau le Roi de Navarre de se mettre à sa tête, lui répondant de sept mille hommes d'infanterie de Gascogne & du Poitou, qui n'attendoient que ses ordres pour entrer en campagne, de quatre mille de Provence & du Languedoc, d'autant, ou de plus, de Normandie, avec de la cavalerie à proportion. Mais ce Prince naturellement ennemi des conseils violens, que les conjonctures avoient engagé comme malgré lui dans le parti Huguenot, & qui d'ailleurs voïoit peu de fonds à faire sur de telles promesses, à cause des précautions que la Cour avoit prises pour empêcher les Rebelles de paroître en campagne, s'en tint à l'avis de plusieurs de ses Conseillers, dont quelques-uns étoient pensionnaires secrets de Messieurs de Guise, & résolut de marquer la confiance qu'il avoit dans la parole du Roi, en allant à la Cour accompagné de ses seuls domestiques. Popeliniere l. 6.

1560.

Il remercia ſept ou huit cens Gentilshommes, qui s'étoient rendus à Limoges auprès de lui, promit de repréſenter leurs griefs aux Etats ; & ſi on vouloit proceder contre quelques-uns, de demander leur grace. Un d'eux relevant cette parole, « Notre grace, dit-il, Monſeigneur, vous ſerez bien heureux, » ſi demandant la vôtre avec beaucoup d'humilité, vous » l'obtenez. »

Ils n'étoient pas fort éloignés de Limoges, lorſqu'on les avertit que le Maréchal de Termes s'avançoit avec un nombre conſiderable de cavalerie & d'infanterie. En effet ce Maréchal vint vers eux, comme pour les accompagner par honneur : mais ils s'apperçurent bientôt que c'étoit pour les obſerver, & les empêcher de retourner en arriere ; car à meſure qu'on avançoit, il avoit ſoin de faire ſaiſir tous les derrieres, par où ils auroient pu s'échapper, & il n'y manqua jamais dans tout le reſte de ce voïage.

Dès que la Cour ſe vit aſſûrée des deux Princes, elle commença d'agir avec moins de diſſimulation. On arrêta Groſlot Bailli d'Orleans, accuſé, comme j'ai déja dit, d'avoir voulu livrer la Ville aux Huguenots : & en même-tems le Vidame de Chartres, chargé plus qu'aucun autre par ſes propres lettres, qu'on avoit trouvées entre les mains de la Sague, fut ſaiſi à Paris, & conduit à la Baſtille : fâcheux préſage pour les deux Princes, qui jugerent par-là que la Sague avoit revelé tous leurs ſecrets : mais il n'étoit plus en leur pouvoir de reculer : & ils arriverent enfin à Orleans le dernier jour d'Octobre.

Ils ſont reçus du Roi avec beaucoup de froideur.

Ils furent ſurpris de ne voir perſonne venir audevant d'eux, & de trouver les portes de la Ville gardées comme celles d'une place de guerre. Les rues étoient pleines de ſoldats, les remparts, les carrefours, les places, occupés par de nombreux corps de garde, la maiſon où logeoit le Roi, entourée de bataillons, comme la Tente d'un General d'armée au milieu de ſon Camp, les portes fermées, qu'on refuſa de leur ouvrir ; & il leur fallut deſcendre de cheval dans la rue, & entrer par le guichet.

Ils ſe repentirent alors plus que jamais de s'être ſi imprudemment engagés : & quelque bonne contenance qu'ils fiſſent, ils avoient peine à diſſimuler leur inquietude. On les conduiſit

à l'appartement du Roi, qu'ils trouverent avec le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise, & ses Capitaines des Gardes. Ils en furent reçus très-froidement, & après un entretien fort court, il les conduisit à la chambre de la Reine Mere, où le Cardinal & le Duc ne les suivirent pas.

Davila l. 2.

Reproches du Roi au Prince de Condé qu'il fait ensuite arrêter.

La Reine leur fit beaucoup d'honnêteté & de caresses, affectant cependant un visage triste, & laissant même couler quelques larmes : mais le Roi les interrompant, s'adressa au Prince de Condé, & lui reprocha en termes assés durs, que n'aïant jamais reçu de lui aucun mauvais traitement, il avoit soulevé ses sujets, allumé la guerre civile en divers endroits de son Roïaume, voulu surprendre ses principales Villes, & même attenter sur sa personne, & sur celle de ses freres.

Le Prince sans s'étonner, lui répondit d'un ton ferme, que c'étoient ses ennemis, qui le chargeoient de toutes ces calomnies, & que sûr de son innocence, il étoit venu lui-même, pour en convaincre Sa Majesté. « Hé bien, reprit le Roi, afin « que la verité soit mieux reconnue, il la faut rechercher par « les voies ordinaires de la Justice. » Puis sortant de la chambre, sans rien dire davantage, il ordonna à Chavigni un de ses Capitaines des Gardes de l'arrêter : & sur le champ il fut conduit dans une maison voisine, dont on venoit de griller les fenêtres, & doubler les portes, & où l'on mit une grosse Garde.

On donne aussi des gardes au Roi de Navarre.

Le Roi de Navarre extrêmement surpris, fit de grandes plaintes à la Reine sur le traitement que l'on faisoit à son frere, après les paroles qu'on lui avoit données touchant sa sureté à la Cour. Il n'en eut point d'autre réponse, sinon que cela ne se faisoit point par son conseil, & qu'elle en étoit très-fâchée. Mais le Roi de Navarre fut encore bien plus étonné, lorsque, quelques momens après, on lui vint apporter l'ordre à lui-même de suivre le Capitaine des Gardes dans une maison voisine de celle du Roi, où à cela près qu'il avoit la liberté de parler à ceux qui l'y venoient saluer, il étoit veritablement prisonnier. Dans la suite il eut la permission d'en sortir : mais étant toûjours bien observé.

On arrêta Bouchard son Chancelier, & la Haye Gentilhomme Picard, Intendant du Prince de Condé ; & en même-tems Monsieur de Carouges fut envoïé en Picardie, pour y

1560.

faire enlever Madame de Roïe belle mere du Prince, & sœur uterine de l'Amiral. C'étoit, aussi-bien que la Princesse de Condé sa fille, la plus entêtée Huguenote qui fût en France. On l'enferma dans le Château de Saint Germain en Laye: & comme on sçavoit qu'elle avoit communication de toutes les intrigues du parti, on espera titer de ses papiers qu'on saisit, de grandes lumieres sur tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors.

Davila l. 2.

Le Connétable cependant ne se hâtoit point de venir aux Etats. Il étoit parti de Chantilli, faisant courir le bruit qu'il alloit à Orleans, même avant que les Princes y fussent arrivés: mais aïant été peu de jours à Paris, il retourna à Chantilli, sous prétexte d'une attaque de goutte. Il se pressa encore moins, sçachant ce qui étoit arrivé aux Princes: & la Cour, qui appréhendoit plus sa présence aux Etats, qu'elle ne la souhaitoit, lui laissoit faire tous ces manéges, sans faire semblant de s'en appercevoir, tandis qu'on faisoit venir de toutes parts des témoins, sur-tout de Lyon, pour déposer contre le Prince de Condé, & qu'on rassembloit toutes les pieces, qui pouvoient servir à lui faire son procès.

Crimes dont on accusoit le Prince de Condé.

Messieurs de Guise étoient résolus de le perdre: mais comme la mort d'un Prince du Sang ne pouvoit manquer d'être extrêmement odieuse, sur-tout par rapport à eux, que leurs ennemis dans mille libelles semés parmi le peuple, accusoient de vouloir se fraïer le chemin au Throne de France par la destruction de la Maison Roïale, ils tâchoient de leur côté de prévenir le Public en leur faveur. Ils répandoient par le moïen de leurs Emissaires, les crimes dont le Prince étoit accusé, & dont il alloit être juridiquement convaincu, sçavoir qu'il avoit été le Chef de la Conjuration d'Amboise, où le Roi & les Princes ses freres devoient être sacrifiés à la haine des Huguenots, pour faire passer la Couronne dans la Branche de Bourbon; que les Maligni dans la conspiration de Lyon, n'avoient été que les executeurs de ses ordres, qu'il avoit juré en presence de Genlis & de plusieurs autres, que jamais il n'iroit à la Messe: & pour confirmer les Catholiques dans la créance de cette derniere accusation, ils firent en sorte que le Roi lui envoïât un Prêtre dans sa prison, pour lui dire la Messe. Il ne manqua pas de le chasser, car le

Memoires de Castelnau. l. 2. c. 10.

danger, où ce Prince se trouvoit, ne diminua jamais rien de sa fierté, jusques-là qu'un jour quelques-uns de ses amis aïant obtenu permission de lui parler en présence de ses Gardes, & lui proposant quelques moïens de réconciliation avec Messieurs de Guise, il les regarda d'un œil menaçant, & leur dit tout en colere, qu'il n'y en avoit point d'autre pour finir la querelle, que la pointe de l'épée. 1560.

Ces manieres hautaines & farouches ne faisoient qu'affermir le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise dans le dessein de se délivrer d'un si dangereux & si irréconciliable ennemi. On nomma pour lui faire son procès, trois Commissaires, sçavoir le President Christophle de Thou, Barthelemi Faye, & Jacques Viole, Conseillers au Parlement, avec Gilbert Bourdin Procureur General, & le Greffier Jean du Tillet, pour y faire les fonctions de leurs Offices.

Commissaires nommés pour lui faire son procès.

Ils allerent trouver le Prince dans sa prison, lui dirent l'ordre qu'ils avoient du Roi, & le sommerent de subir l'interrogatoire. Il refusa de répondre jusqu'à ce qu'on lui eût accordé un Conseil, & qu'il en eût communiqué avec ceux qui le composeroient.

On consentit à cette demande, & il choisit Claude Robert & François de Marillac, Avocats au Parlement de Paris, par l'avis desquels il continua à ne vouloir pas répondre aux Commissaires, & demanda d'être renvoïé pardevant les Pairs de France & le Parlement de Paris, Juges naturels des Princes du Sang.

Cet appel aïant été porté au Roi, il fut déclaré nul par ce Prince dans son Conseil Privé: & on donna ordre aux Commissaires de passer outre, & de déclarer le Prince suffisamment atteint & convaincu sur les charges qu'on produisoit contre lui, s'il persistoit à ne pas répondre. Il fut ainsi contraint de le faire: & le procès instruit aïant été porté au Conseil du Roi, où l'on appella dix-huit Chevaliers de l'Ordre, quelques Pairs, quelques Presidens, des Maîtres des Requêtes, & des Conseillers du Parlement, il fut condamné à mort à la pluralité des voix. L'Arrêt fut signé de tous, excepté du Chancelier & du sieur du Mortier, qui, sans refuser absolument de le faire, demanderent quelque délai, & du Comte de Sancerre, qui seul refusa nettement de le signer,

Il est condamné à mort.

Popeliniere l. 6.

1560.

Memoires de Castelnau l. 2. c. 11.

dont le Roi lui sçut très-mauvais gré ; car ce Prince avoit pris son parti là-dessus: & quand la Princesse de Condé vint se jetter à ses piés fondant en larmes, pour lui demander la grace de son mari, elle n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il avoit voulu lui ôter la Couronne & la vie.

On étoit déja assés avant dans le mois de Novembre, & l'Arrêt portoit que l'execution se feroit à l'ouverture des Etats, qui étoient convoqués pour le dixiéme du mois suivant. On fut persuadé que Messieurs de Guise ne la differoient qu'afin d'envelopper le Roi de Navarre dans le même malheur, n'y aïant pas encore de preuves suffisantes pour le faire condamner, & qu'ils prétendoient aussi attirer dans le piege le Connétable, qui n'étoit pas arrivé.

Davila l. 2.

Politique de la Reine en cette occasion.

Ce fut en cette occasion, où la Reine Mere fit paroître une extrême habileté, dont elle tira de grands avantages dans la suite ; car quoiqu'elle appréhendât tout du genie indomptable du Prince de Condé, & qu'elle l'eût vû volontiers sur l'échaffaut, elle vouloit que toute la haine en retombât sur les Seigneurs de Guise, qui d'ailleurs se voïant maîtres de leurs ennemis, ne menageoient plus rien, & disoient hautement *qu'il falloit en deux coups & tout d'un tems couper la tête à la rebellion & à l'hérésie.* C'est pourquoi elle les laissoit faire: mais en même-tems elle affectoit là-dessus une irrésolution qu'elle attribuoit à la foiblesse de son sexe, lorsqu'elle parloit à ces Seigneurs, & à un désir sincere de sauver les Princes, quand elle entretenoit leurs amis. Tantôt elle faisoit appeller l'Amiral, qui n'étoit pas sans crainte pour lui-même, tantot le Cardinal de Châtillon, & leur témoignoit le chagrin où elle étoit de la condannation du Prince de Condé, & les conjuroit de lui fournir quelques expédiens pour le sauver. Elle s'entretenoit souvent avec Madame Jacqueline de Longwik Duchesse de Montpensier, confidente du Roi de Navarre, très-bonne personne, & que la Cour n'avoit pas beaucoup rafinée, & lui disoit mille choses obligeantes pour ce Prince, dont il étoit aussi-tot informé. D'autre part le Roi de Navarre ravi de cette bonté de la Reine, qu'il regardoit comme l'unique ressource qui lui restât dans son malheur & dans celui de son frere, y répondoit par de grands temoignages de reconnoissance, & par les plus

vives proteſtations d'attachement, dont la Ducheſſe ſe faiſoit caution en les rapportant à la Reine. C'étoit ainſi que cette habile Princeſſe ſe ménageoit avec les deux partis, donnant ſecretement & indirectement à celui des Huguenots des marques de ſa douceur & de ſa moderation, & ſe déclarant néanmoins toûjours publiquement pour les Catholiques. 1560.

Car ce fut dans ce tems-là, que par l'ordre de cette Princeſſe de concert avec Meſſieurs de Guiſe, fut minuté un Formulaire de foi, qui étoit le même que la Sorbonne avoit fait en 1554. & qu'on devoit faire ſigner par tout le Roïaume, ſans que perſonne pût s'exempter de donner cette preuve de ſa Religion, & cela ſous peine de la vie & de confiſcation de biens. La Popeliniere l. 6.

Le Roi devoit le préſenter ſigné de ſa main à tous les Chevaliers de l'Ordre, afin qu'ils y ſouſcriviſſent, à tous les Cardinaux qui étoient à la Cour, & en particulier au Cardinal de Châtillon, qu'on étoit réſolu d'arrêter, s'il refuſoit de ſouſcrire, à tous les Princes du Sang & à tous les Officiers de la Maiſon Roïale. La Reine devoit auſſi elle-même exiger cette ſignature de toutes ſes Dames & Demoiſelles, & de tous ſes Domeſtiques; le Chancelier, de tous les Maîtres des Requêtes, des Secretaires d'Etat, & de tous les Officiers de Juſtice qui ſuivoient la Cour. On devoit l'envoïer aux premiers Preſidens des Parlemens, & à tous les Chefs des autres Tribunaux, pour avoir la ſouſcription des Magiſtrats qui les compoſoient, & à tous les Curés & aux autres Paſteurs aïant charge d'ames, avec ordre de le faire ſigner en préſence de Notaires à tous leurs Paroiſſiens, & à tous ceux qui étoient ſoûmis à leur Juriſdiction : mais la maladie qui ſurvint au Roi, empêcha l'execution de ce projet.

Maladie ſubite dont le Roi eſt attaqué.

Ce jeune Prince avoit depuis long-tems un mal d'oreille, qui faiſoit appréhender un abcès dans la tête. Un jour comme il ſe préparoit pour aller à la chaſſe, & qu'il ſe faiſoit faire le poil, il en fut violemment attaqué. Il tomba en défaillance, & étant revenu à lui quelques momens après, il ſe trouva dans une ſi grande foibleſſe, & avec des ſymptomes ſi fâcheux, qu'on commença à deſeſperer de ſa vie. Thuanus l. 38. Davila, &c.

Le Connétable qui avoit juſqu'alors differé de ſe rendre à la Cour, aïant appris la nouvelle du danger extrême où le

1560. Roi se trouvoit, se mit en chemin pour aller ; mais toûjours à petites journées, recevant tous les jours des lettres de ses amis sur l'état de la Cour, & sur les mouvemens qui s'y faisoient.

Ils ne pouvoient être plus grands, pour les étranges changemens que la mort du Roi devoit y produire, si elle arrivoit, & que son extrêmité y causoit déja par les esperances des uns & par la crainte des autres, sur les suites qu'elle pouvoit avoir.

Les Seigneurs de Guise se voïant au moment d'être renversés du haut rang qu'ils tenoient, & d'être peut-être abandonnés à la fureur de leurs ennemis, crurent ne pouvoir parer un si dangereux coup, qu'en perdant les deux Princes avant la mort du Roi. Ils esperoient en ce cas être assés forts pour se maintenir contre le Connétable & l'Amiral, qui n'étoient que des particuliers, & dont les partisans n'égaloient pas le nombre des leurs.

Efforts des Guises pour faire executer l'Arrêt rendu contre le Prince de Condé.

Ils allerent trouver la Reine Mere, & la presserent de profiter du tems, de faire executer l'Arrêt rendu contre le Prince de Condé, & de lui joindre le Roi de Navarre, dont le procès pouvoit être instruit du jour au lendemain. Ils lui représenterent que les forces qu'elle avoit en main lui devoient ôter toute crainte ; que c'étoit l'unique moïen de conserver la Couronne à ses enfans pupilles, & à elle l'autorité du Gouvernement, qui lui seroit enlevée par les Princes, dès que le Roi auroit les yeux fermés ; que les choses aïant été conduites jusqu'au point où elles etoient, il ne falloit pas demeurer en chemin ; qu'aux maux extrêmes il falloit apporter les rémedes extrêmes, & que les malheurs dont elle, ses plus fideles serviteurs, le Roïaume & la Religion étoient menacés, ne souffroient point de retardement.

La Reine ne répondit à ce discours que par ses larmes, & leur demanda quelques heures pour déliberer.

Thuanus l. 18.

Elle envoïa querir le Chancelier de l'Hôpital qui étoit son plus ordinaire conseil. Il la trouva avec quelques Dames toute éplorée ; & aïant sçu d'elle le sujet pourquoi elle l'avoit appellé, il lui parla avec toute la force possible, pour la détourner de suivre les desseins violens des Seigneurs de Guise. Il lui en montra les terribles conséquences : il lui fit comprendre que

1560.

que de condamner à la mort le Roi de Navarre, premier Prince du Sang, ſans garder toutes les formes, c'étoit une injuſtice qui la rendroit l'objet de l'execration de toute la France, & que d'autre part de faire mourir le Prince de Condé en laiſſant ſon frere aîné en vie, ce ſeroit mettre à celui-ci les armes à la main, dès qu'il pourroit les prendre; «& il le pourra, lui dit-il, dès que le Roi aura expiré, aïant « à ſa dévotion, non ſeulement tous les Calviniſtes du Roïau- « me, mais encore une infinité de Nobleſſe qui s'offrira à lui, « pour le ſervir dans ſa vengeance;» que les conjonctures où elle ſe trouvoit, lui devoient faire prendre un parti tout contraire, ſi elle vouloit avoir quelque égard à ſes interêts eſſentiels; qu'après la mort du Roi, les Princes de la Maiſon de Guiſe en bute à une infinité d'ennemis, lui ſeroient ſoumis par neceſſité, & les deux Princes par reconnoiſſance, ſçachant qu'ils lui auroient été redevables de la vie; que le ſalut de l'Etat dépendant abſolument de la réunion des eſprits, l'autorité qu'elle ſe ſeroit acquiſe ſur les uns & ſur les autres, lui en faciliteroit les moïens, & qu'il falloit s'en tenir là.

La Reine les élude & fait surſeoir cette execution.

Comme ces raiſons du Chancelier s'accordoient parfaitement avec ſes vûes, & avec les réfléxions qu'elle avoit faites ſur la trop grande puiſſance de Meſſieurs de Guiſe, qui par la mort des deux Princes n'auroient plus de concurrens, & pouſſeroient peut-être trop loin leurs ambitieux deſſeins, elle ne balança plus, & déclara nettement au Duc & au Cardinal, qu'il falloit ſurſeoir les procedures contre le Roi de Navarre, & l'execution de l'Arrêt rendu contre le Prince de Condé; qu'au reſte elle auroit ſoin de leurs interêts, & feroit enſorte pour le bien de l'Etat, & par l'amitié qu'elle avoit pour eux, qu'ils n'euſſent rien à craindre de leurs ennemis.

Ces promeſſes ne les tirerent pas d'inquietude; mais comme dans les circonſtances ils ne pouvoient agir que ſous l'autorité de cette Princeſſe, ce fut pour eux une neceſſité de ſe ſoûmettre à ſes ordres.

Cependant elle envoïa la Ducheſſe de Montpenſier, & le Prince Dauphin d'Auvergne, fils de cette Princeſſe, au Roi de Navarre, pour le raſſûrer, & lui dire que pourvû qu'il

voulût bien s'entendre avec elle, il n'appréhendât rien ni pour lui, ni pour son frere.

1560.

Ce Prince trop heureux de se tirer à ce prix du danger où il se trouvoit, quoiqu'il ne se fiât que médiocrement aux paroles de la Reine, lui fit dire qu'il suivroit en tout ses volontés, & n'oublieroit jamais les obligations que lui & son frere lui auroient pour la protection qu'elle leur donnoit.

Après cette réponse, elle le fit appeller dans son cabinet; & comme il étoit prêt d'y entrer, une Dame de la Cour de la Reine vint au devant de lui, & lui dit en deux mots, qu'il se gardât bien de rien refuser à la Reine; qu'il y alloit de sa vie & de sa fortune.

La Popeliniere. l. 6.

Dès qu'il y fut entré, la Reine prenant cet air de majesté & d'autorité, qui lui étoit naturel, & dont elle sçavoit admirablement se servir dans les occasions où il lui étoit necessaire, lui dit qu'elle avoit en main des preuves certaines des entreprises, que lui & son frere avoient faites contre l'Etat; qu'il ne tenoit qu'à elle de les perdre l'un & l'autre, & de faire connoître à tout le Roïaume avec la derniere évidence la justice de leur condamnation; que c'étoit en vain qu'ils rejettoient sur Messieurs de Guise la rigueur, dont on avoit usé à leur égard; que le Roi seul en etoit l'Auteur, sur la conviction qu'il avoit de leurs pernicieux desseins; que par l'amitié, qu'elle avoit toûjours portée aux Princes du Sang, elle avoit tâché de suspendre le coup qui devoit les accabler lui & son frere, & qu'elle avoit déja beaucoup adouci la colere du Roi dans le tems qu'il tomba malade.

A quelles conditions elle accorde la grace au Roi de Navarre.

Le Prince voulut l'interrompre, pour se défendre: mais elle lui imposa silence, en lui disant qu'il ne lui convenoit point en parlant à elle qui étoit instruite à fond de tout, d'avoir recours aux excuses; qu'il devoit plûtôt reconnoître sa faute, & meriter par un sincere aveu, la bonté dont elle vouloit user à son égard; qu'elle exigeoit deux choses de lui; qu'elle prévoïoit bien qu'après la mort du Roi qu'on n'esperoit plus de sauver, quantité d'esprits inquiets tâcheroient de lui persuader qu'il avoit droit à la Regence du Roïaume, à cause que le Duc d'Orleans successeur de la Couronne étoit encore pupille, & qu'on l'animeroit à soû-

1560.

tenir cette prétention par l'esperance de se venger de Messieurs de Guise ; qu'ainsi la premiere chose qu'elle vouloit, étoit qu'il renonçât à la Regence ; que son droit à elle pour la Regence étoit incontestable ; qu'elle étoit Mere du Roi futur, comme la Reine Blanche l'étoit de Saint Louis, & qu'elle n'étoit pas moins capable que cette Princesse, de gouverner l'Etat ; que pour lui, tant de fautes qu'il avoit commises, & tant de mauvais desseins qu'il avoit formés contre le Roïaume, l'en rendoient incapable, & qu'il ne devoit penser qu'à les expier par la soumission qu'il lui devoit, & en l'aidant par ses bons conseils, à rétablir la tranquillité dans toutes les Provinces.

Que pour y parvenir, la seconde chose, qu'elle lui demandoit, étoit de se réconcilier sincerement avec Messieurs de Guise, de s'ôter de l'esprit tous les faux soupçons qu'il avoit eus contre eux ; qu'elle lui donneroit le rang & la place, qu'il devoit par sa naissance occuper dans le Conseil, & que pour lui montrer combien elle avoit à cœur de le satisfaire, elle le feroit déclarer Lieutenant General du Roïaume pour les armes.

Le Roi de Navarre n'avoit point de passion, qui contrebalançât la crainte où il étoit, d'être sacrifiée avec son frere. Ce n'étoit point l'ambition, qui l'avoit engagé dans le mauvais parti : & il ne s'y étoit laissé entraîner, que par les sollicitations du Prince de Condé, du Connétable, & de l'Amiral. De l'humeur dont il étoit, le Gouverneur du Roïaume auroit été pour lui une pure charge, & une source de beaucoup d'embarras, dont il étoit naturellement ennemi. Ainsi il ne balança point là-dessus, & donna par écrit à la Reine sa renonciation au droit qu'il pouvoit prétendre sur la Regence.

Feinte réconciliation de ce Prince avec les Guises.

La réconciliation avec Messieurs de Guise lui faisoit plus de peine : mais en consideration de la Reine il consentit à en faire la cérémonie. Le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise furent appellés sur le champ, & on s'embrassa mutuellement avec cette joie & cette cordialité apparente, dont on sçait à la Cour couvrir les ressentimens de la plus cruelle haine.

1560. Au ſortir de-là la Reine, pour affermir la réconciliation, mena le Prince dans la chambre du Roi, qui lui confirma que toutes les procedures qu'on avoit faites contre lui & contre le Prince de Condé, n'avoient été entrepriſes que par ſes ordres, & que Meſſieurs de Guiſe en avoient été les purs executeurs, & nullement les auteurs.

Depuis ce moment on eut grand ſoin de part & d'autre de ſauver les apparences. On ſe ſaluoit, on ſe voïoit, on ſe careſſoit, comme auroient fait les meilleurs amis. Il ne manquoit plus, pour couronner ce grand ouvrage, que la délivrance du Prince de Condé : mais la Reine qui connoiſſoit ſon genie violent, & qui avoit été avertie que depuis la maladie du Roi grand nombre des Huguenots s'étoient gliſſes dans Orleans, ne jugea pas à propos de ſe preſſer, & fit entendre raiſon là-deſſus au Roi de Navarre. Elle l'aſſura en même-tems qu'elle auroit ſoin de le ſatisfaire ſur la choſe qu'il déſiroit le plus paſſionnément, qui étoit l'abaiſſement de la Maiſon de Guiſe ; que la prudence ne lui permettoit pas d'agir en cela avec trop d'éclat ; qu'il ne s'impatientât pas, & qu'elle ne manqueroit pas d'acheminer peu à peu les affaires au point, où il les ſouhaitoit.

Mort du Roi.

Les choſes étoient en cet état, lorſque le Roi mourut le cinquiéme de Decembre à cinq heures du ſoir âgé de dix-ſept ans dix mois & quinze jours, après un an & demi de Regne. Tous les Hiſtoriens conviennent que la cauſe de ſa mort fut un abcès dans la tête, qui creva, & ſe déchargea en partie par une fiſtule, qu'il avoit depuis long-tems à l'oreille gauche. Mais comme on prend toujours plaiſir à imaginer du myſtere dans la mort des Grands, ſur-tout quand elle eſt prématurée, qu'elle intereſſe des factions, & qu'elle produit de grands évenemens, comme il arriva à celle-ci, il y eut des gens, qui publierent qu'elle n'étoit pas naturelle, & qu'elle avoit au moins été avancée par le poiſon : & on en fit tomber le ſoupçon ſur un Chirurgien, nommé Ambroiſe, qui, ſelon quelques Memoires étoit Ecoſſois, & ſecretement Calviniſte. Mais je croi que c'étoit Ambroiſe Paré, natif de Laval, homme fameux dans ſa profeſſion.

A quoi attribué par quelques uns.

Les uns diſoient que cette homme inquiet ſur la Profeſſion

de foi qu'on devoit faire signer à tous les Officiers de la Cour, & dans tout le Roïaume, empoisonna la coeffe du bonnet du Roi à l'endroit qui répondoit à son oreille malade, & que ce fut ce qui produisit l'abcès. D'autres, qu'en lui faisant le poil, il lui avoit fait couler subtilement du poison dans la fistule, & que les Medecins en trouverent des marques évidentes : mais ce fait ne fut point bien averé ; & il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit faux. On n'en peut pas même douter, puisqu'Ambroise Paré fut encore dans la suite Chirurgien de Charles IX. & de Henri III. 1560.

Caractere de ce Prince.

Dans le peu de tems que ce Prince vécut, on remarqua en lui bien de la pieté, de l'éloignement pour les débauches, & un beau naturel. Il passa communément pour n'avoir pas beaucoup d'esprit, & pour être plus propre à être gouverné qu'à gouverner lui-même : mais après tout sa mort fut très-dommageable à la France. On avoit pris des mesures qui paroissoient devoir être efficaces pour rétablir la paix dans l'Etat, & pour empêcher le progrès du Calvinisme, en se rendant maître des Chefs les plus capables de donner le plus d'autorité & de vigueur au parti, de quelque maniere qu'on les dût traiter : car nonobstant l'Arrêt, qui condamnoit le Prince de Condé à la mort, on étoit encore fort indéterminé sur l'execution : & apparemment on se fût contenté de le tenir prisonnier, aussi-bien que le Roi de Navarre. Les Etats, composés pour la plûpart des Députés Catholiques, auroient infailliblement secondé les intentions de la Cour. On éclairoit de près les Huguenots des Provinces, où l'on avoit envoïé des Commandans sûrs, & gens d'experience avec des troupes suffisantes, pour faire observer les Reglemens qui seroient autorisés par les Etats. Le Pape Pie IV. qui avoit succedé à Paul IV. pensoit serieusement à faire recommencer le Concile General à Trente, dont l'autorité jointe à celle du Roi auroit beaucoup contribué à terminer les differends de Religion : mais le fâcheux contre-tems de la mort de ce Prince renversa tout, & replongea la France dans des troubles plus dangereux encore, que ceux qui avoient precedé.

Son Corps est conduit à saint Denys.

Comme après ce funeste accident, chacun pensoit à ses affaires particulieres, on ne donna aucuns ordres pour les

1560.

Obſéques du Roi, & pour les cérémonies qu'on devoit obſerver ſelon la coutume, juſques à ce qu'on tranſportât ſon corps à Saint Denys. Il y fut conduit ſans aucun appareil par les Sieurs de la Broſſe & de Sanſac, qui avoient été ſes Gouverneurs. On ne manqua pas de tourner cette négligence d'une maniere très-odieuſe contre Meſſieurs de Guiſe, qui avoient reçû tant de bienfaits de ce Prince: & on trouva un billet attaché à ſon Tombeau, où on liſoit ſeulement ces mots: *Où eſt donc Tannegui du Chaſtel?* On faiſoit alluſion à ce que ce Seigneur Breton avoit fait autrefois après la mort de Charles VII. ſon Maître, à qui les Courtiſans pour la plûpart, par la lâche crainte qu'ils avoient de ſon ſucceſſeur Louis XI. n'oſerent donner la moindre marque de douleur & de reconnoiſſance, & dont du Chaſtel fit à ſes dépens toute la pompe funebre avec une magnificence Roïale.

Divers Poëſies de ce tems là.

Les Huguenots firent encore courir mille autres Satires contre les Princes de la Maiſon de Guiſe; car ne les aïant pas épargnés dans le tems de leur plus haute élevation, ils n'avoient garde de les ménager dans leur décadence. Ils ne purent contenir leur joie de la mort du Roi; ils publioient par tout dans leurs Prêches & dans leurs Ecrits, que cette mort & celle du Roi ſon pere, étoient des châtimens redoublés de la juſtice de Dieu contre les perſécuteurs du pur Evangile. Cela ſeul faiſoit connoître ce qu'on devoit attendre d'eux ſous le nouveau Regne.

SOMMAIRE
DU REGNE
DE
CHARLES IX.

ETat de la Cour à l'avenement de Charles IX. au Thrône. Le Connétable est rappellé. Ménagement de la Reine entre les deux factions qui partageoient l'Etat. Elle accorde la liberté au Prince de Condé. Assemblée des Etats à Orleans. La Regence est donnée à la Reine. Le Connétable se reunit tout de bon avec le Duc de Guise & le Maréchal de Saint André, ce qui fut appellé le Triumvirat. Sacre du Roi. Requête présentée par les Huguenots. Suivie d'un Edit donné à saint Germain en Laye par lequel toutes Assemblées sont interdites aux Huguenots. Propositions d'une Conference publique entre les Docteurs Catholiques & Protestans. Elle est résolue. Colloque de Poissi. Le Roi de Navarre s'unit au Triumvirat. Divers Edits de Pacification. Les Chefs des deux partis s'éloignent de la Cour. Accident arrivé à Vassi. Occasion de la guerre civile. Le Prince de Condé surprend Orleans, & s'empare de quelques autres Places. Il est déclaré Chef des Huguenots. Bourges pris par l'armée Roïale. La Reine d'Angleterre envoie du secours au Prince. Il lui livre le Havre. Rouen assiegé par les Catholiques. Le Roi de Navarre y est blessé mortellement, & meurt de sa blessure. La Ville est emportée d'assaut. Le Prince de Condé s'approche de Paris comme pour le bloquer. Bataille de Dreux où le Prince d'une part, & le Connétable de l'autre sont faits prisonniers. Siege d'Orleans par François Duc de Guise. Ce Prince est assassiné par Poltrot. La Paix se conclut. Les Catholiques & les Huguenots joints ensemble attaquent le Havre sur les Anglois & le prennent. Le Roi est déclaré majeur au Parlement de Rouen. Paix avec l'Angleterre. Contestation sur la préséance au Concile de Trente entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne. Histoire de ces contestations

qui furent absolument terminées sous le Regne de Louis le Grand. Belle Médaille frappée à ce sujet. Concile de Trente terminé. Voïage du Roi & de la Reine en plusieurs Provinces du Roïaume. Edit de Roussillon pour fixer le commencement de l'année au premier de Janvier. Entrevûe du Roi avec la Reine d'Espagne à Baïonne. Nouveaux mouvemens des Huguenots. Conspiration du Prince de Condé & de l'Amiral de Coligni pour enlever le Roi. Bataille de saint Denys. Le Connétable meurt des blessures qu'il avoit reçues. Le Duc d'Anjou frere du Roi mis à la tête des armées. Divers exploits en differents endroits du Roïaume. Siege de Chartres par les Huguenots. La Paix se fait. La guerre se rallume. Le Prince & l'Amiral se retirent à la Rochelle. Bataille de Jarnac. Le Prince de Condé y est tué. L'Amiral rassemble les débris de l'armée Calviniste. Henri Prince de Navarre se déclare Chef du parti Huguenot. Combat de la Roche l'Abeille, L'Amiral assiege Poitiers & leve le siege. Montgommeri se jette dans le Bearn & s'en rend maître pour le parti Calviniste. Combat de Saint Cler. Bataille de Montcontour. Siege & prise de Saint Jean d'Angeli. Diverses expéditions des deux partis dans les Provinces. La Paix se fait. Mariage du Roi avec Elizabeth d'Autriche. Mariage de Marguerite de France avec le Prince de Navarre. On attire l'Amiral à la Cour. Mort de Jeanne d'Albret Reine de Navarre. Henri son fils prend le titre de Roi. Blessure de l'Amiral. Massacre de la Saint Barthelemi. On commença par tuer l'Amiral. Abjuration du Roi de Navarre & du Prince de Condé. Siege de la Rochelle terminé par l'élection du Duc d'Anjou à la Couronne de Pologne. Voïage du Duc d'Anjou en Pologne. Révolte de la Rochelle. Les Huguenots reprennent les armes. Mort du Roi Charles IX.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

CHARLES IX.

1560.

Etat de la Cour à l'avenement de Charles IX. au Thrône.



HARLES Duc d'Orleans, appellé aussi Maximilien *, du nom du Roi de Bohême, depuis Empereur, dont il étoit filleul, monta sur le Throne à l'âge de dix ans & demi, & dans des circonstances qui ne lui promettoient pas un Regne plus tranquille que celui de son prédecesseur.

Les deux factions qui partageoient la Cour ne pensoient qu'à se fortifier l'une contre l'autre, & la Reine à les réunir

* On lui donne le nom de Maximilien dans le Traité de mariage de François II. avec Marie Stuart. Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté YY.

1560.

ou à les balancer, & supposé qu'elle ne le pût pas, à se mettre à la tête de la plus puissante, pour accabler la plus foible.

Le Connétable est r[illegible]

Dès que le feu Roi eut les yeux fermés, elle envoïa Monsieur de Lansac au devant du Connétable, qui sur les nouvelles de la mort prochaine de ce Prince, s'étoit avancé jusqu'à Etampes. Elle lui manda de se rendre sans tarder auprès d'elle; qu'elle avoit besoin de ses conseils dans la situation où elle se trouvoit, & qu'elle prétendoit qu'il rentrât dans l'exercice de sa Charge de Connétable.

Ce fut par-là en effet qu'il commença en arrivant à Orleans accompagné de sept ou huit cens Gentilshommes : car aïant appellé les Commandans des corps de Gardes qui étoient à la porte, il leur demanda que faisoient-là tant de soldats, & si le Roi n'étoit pas en sureté parmi ses Sujets dans une Ville située au milieu du Roïaume ? & leur commanda de se retirer; ce qu'ils firent sur le champ. Il alla de-là à la maison où logeoit le Roi, & lui rendit ses premiers respects.

Il en fut reçu avec beaucoup d'honneur, aussi-bien que de la Reine; mais chacun étoit en suspens sur l'effet que produiroit son arrivée.

Ménagement de la Reine entre les deux factions qui partageoient l'Etat.
Davila l. 2.

Le Roi de Navarre & l'Amiral rassurés par sa présence, & par le renfort qu'il leur avoit amené, commencerent à prendre une contenance plus fiere, & Messieurs de Guise à se tenir plus que jamais sur leurs gardes: mais sans s'étonner, & sans penser à quitter la partie. Les partisans des deux factions se rangerent chacun sous leurs Enseignes: les membres des Etats pour la plûpart prenoient aussi parti : & la ville d'Orleans étoit à la veille de devenir un champ de bataille; mais les soins & l'adresse de la Reine prévinrent le desordre. Toute son application étoit à se menager tellement, qu'elle ne se rendît suspecte de partialité ni aux uns ni aux autres, pour leur laisser à chacun lieu d'esperer qu'elle se rangeroit de leur coté. Elle entretint le Connetable en particulier, lui témoigna une confiance entiere, lui dit qu'il etoit l'unique personne sur qui elle faisoit fond pour la sureté de ses enfans, pour la sienne & celle du Roïaume, & sçut si bien le flatter, qu'elle l'engagea à approuver & à soutenir le Traité qu'elle avoit fait avec le Roi de Navarre touchant la Regence, dont elle ne tarda pas long-tems à se mettre en possession.

1560.

Elle accorde la liberté au Prince de Condé.
Thuanus l. 17.
Mémoires de Castelnau.
Belcarius, &c.
Assemblée des Etats à Orleans.
Belleforest, Popelinière l. 7.

Elle accorda aux prieres de l'un & de l'autre la délivrance du Prince de Condé; mais à condition qu'il se retireroit à la Fere en Picardie avec des Gardes, qu'on lui donna seulement pour la forme, jusqu'à ce que par un Arrêt du Conseil & par un autre du Parlement, il eût été déclaré innocent des crimes dont on l'avoit chargé : & cela se fit peu de jours après. Elle assûra en même-tems Messieurs de Guise, qui firent en vain leurs efforts pour la brouiller avec le Roi de Navarre, qu'elle ne se separeroit point d'interêts d'avec eux.

Par ce moïen elle les fit tous consentir à l'ouverture des Etats, qui se fit le treiziéme de Decembre. Le Cardinal de Lorraine eut la mortification de n'être pas nommé Orateur de l'Ordre Ecclesiastique, quoiqu'il eût fort souhaité de l'être. Ce fut Jean Quintin natif d'Autun, & Professeur en Droit Canon dans l'Université de Paris, à qui cet honneur fut déferé. Jacques de Silli Baron de Rochefort fut celui de la Noblesse, & Jean de l'Ange Avocat au Parlement de Bourdeaux fut choisi pour le Tiers-Etat.

Le Chancelier ouvrit la Séance par une longue harangue remplie de doctrine la plûpart fort inutile; mais qu'on admiroit en ce tems-là. Peu furent satisfaits de ce qu'il dit : les Huguenots en furent choqués, parce qu'ils prétendirent qu'il les avoit calomniés, en faisant entendre qu'ils étoient indociles, & même rebelles. D'autres se formaliserent de ce que parlant de l'obéissance que tous & en particulier les Princes devoient au Roi, il avoit dit, louant celle du Roi de Navarre, qu'il la devoit aussi à la Reine. Sa conclusion fut, que pour ce qui concernoit la Religion, il falloit s'en rapporter au Concile General, & pour le repos du Roïaume, prendre des moïens efficaces de réunir les partis, & que les Gouverneurs & les Magistrats dans les Provinces punissent severement ceux qui contreviendroient aux Edits.

Cette Séance ne fut que comme le préliminaire. Le lendemain quatorziéme de Decembre, les trois Etats s'assemblerent separément, l'Etat Ecclesiastique aux Cordeliers, la Noblesse aux Jacobins, & le Tiers-Etat aux Carmes.

Propositions des trois corps dont elle étoit composée.

La Noblesse & le Tiers-Etat conclurent à représenter, que par la mort du Roi, la commission des Députés étoit finie, & qu'il falloit proceder dans les Provinces à une nouvelle

élection. Ils exposerent par écrit cette difficulté au Roi de
1560. Navarre. Ce Prince en fit rapport au Conseil, qui n'y eut point d'égard ; & par un Arrêt du vingtiéme de Decembre, il fut dit que quoique le Roi mourût, l'autorité Roïale ne mouroit point ; qu'ainsi les pouvoirs des Députés subsistoient ; & qu'ils eussent sans délai à préparer leurs caïers & leurs remontrances.

L'Ange député du Tiers-Etats harangua dans la Séance suivante. Son discours ne fut qu'une invective continuelle contre la négligence, l'ignorance ; le luxe, l'avarice des Ecclesiastiques, & il ne proposa pour remede aux desordres de l'Etat, que la réformation des gens d'Eglise sur tous ces points.

Le Baron de Rochefort au nom de la Noblesse remercia le Roi, de ce qu'à l'exemple de Charles VIII. qui choisit Anne de France sa sœur pour gouverner sous son autorité, il avoit fait le même honneur à la Reine sa mere, & rétabli les Princes du Sang dans le Conseil. Il représenta deux abus fort préjudiciables à la Noblesse : L'un qui s'étoit glissé dans l'administration de la Justice, où la longueur des procedures ruïnoit les Gentilshommes, qui après avoir emploïé la meilleure partie de leur bien au service de l'Etat, étoient obligés de consumer le reste en procès. L'autre, que les anciens Rois de France aïant comblé de biens les Eglises, de sorte que les Ecclesiastiques étoient en possession de la plus grande partie des Terres du Roïaume au préjudice des deux autres Ordres, ils empietoient encore tous les jours pour la Jurisdiction sur la Noblesse & sur les autres particuliers, & avoient beaucoup plus d'application à augmenter leur puissance & leurs richesses, qu'à maintenir dans la crainte de Dieu & dans la Religion les peuples qui leur étoient confiés. Il se plaignit que depuis que la France étoit agitée de tant de troubles, on n'avoit pris encore aucune résolution efficace pour y remedier, & présenta, en finissant, une Requête, par laquelle pour le bien de la paix, il demandoit qu'on accordât des Temples à la Noblesse qui suivoit la nouvelle Reforme.

La Harangue de Quintin Orateur pour l'Etat Ecclesiastique fut d'un tout autre stile que les précedentes. Il déclama hautement & sans nul égard contre les Novateurs en matiere de Religion. Il releva beaucoup le respect qu'on devoit à-

1560.

l'Ordre Ecclesiastique : & ne pouvant disconvenir de la corruption qui y regnoit alors, il en rejetta la faute sur ce que la Police de cet Ordre avoit été changée ; que depuis que les Evêques & les autres Superieurs Ecclesiastiques ne se faisoient plus par élection, on n'avoit dans le choix aucun égard au merite ; que l'esperance d'arriver à ces dignités par la science & par la vertu etant ôtée aux Ecclesiastiques, il ne falloit pas s'étonner si l'ignorance & le vice étoient devenus leur partage. Il demanda que les choses fussent remises dans l'ancien état ; c'est-à-dire, qu'on révoquât le Concordat, & qu'on rétablît la Pragmatique Sanction. Mais ce qui frappa les esprits plus fortement dans cette Harangue, fut la demande qu'il fit au Roi, que quiconque auroit présenté, ou présenteroit dans la suite des Requêtes à Sa Majesté, pour obtenir des Temples aux hérétiques, fût lui-même regardé comme hérétique, & châtié comme tel. Chacun jetta aussitôt les yeux sur l'Amiral qui ne pouvoit pas être plus clairement désigné. Ce Seigneur se contint, & attendit le lendemain, pour demander satisfaction de l'insulte qu'on lui avoit faite. L'Orateur se défendit, en disant qu'il n'avoit fait son discours que conformément aux memoires qui lui avoient été fournis par le Clergé, & qu'on ne devoit pas lui faire une affaire personnelle de ce qu'il avoit dit, étant avoué de tout le Corps : mais que, pour satisfaire Monsieur l'Amiral, il témoigneroit dans la Harangue qu'il feroit à la clôture des Etats, qu'il ne l'avoit nullement eu en vue dans cette occasion : de quoi l'Amiral fit semblant de se contenter.

Capables d'embarasser les Guises.

Il se fit par quelques Députés diverses propositions capables de fort embarrasser Messieurs de Guise, & entre autres sur l'exposé des grandes dettes dont le Roi se trouvoit chargé, lesquelles montoient à près de quarante-trois millions, on proposa de faire rendre compte à ceux qui avoient administré les Finances. Cela regardoit le Cardinal de Lorraine plus que tout autre, parce que c'étoit lui qui en avoit eu l'entiere direction : mais la Reine & les partisans de la Maison de Guise rompirent ce coup, en remontrant qu'une telle recherche seroit une semence de nouveaux troubles, contre la fin principale qu'on devoit se proposer dans cette Assemblée : & on se contenta pour diminuer la dépense de la Maison du

Memoires de Castelnau, l. 3, c. [illegible]

1560.

Roi, d'y faire quelque reforme d'Officiers inutiles, & de retrancher une partie des gages de ceux qui seroient conservés: & comme, pour acquitter les dettes du Roi, c'étoit le Tiers-Etat qui devoit être le plus chargé, on fit une Ordonnance en sa faveur, par laquelle les Officiers du Roïaume furent exemptés du rachat de leurs Charges: rachat, qui se faisoit au commencement des nouveaux Regnes, depuis qu'elles étoient devenues venales. La raison dont on se servit, pour faire passer cette Ordonnance, fut qu'il n'y avoit pas encore deux ans, que ce rachat avoit été fait au tems de l'avenement de François II. à la Couronne.

La Regence est donnée à la Reine.

Nonobstant la convention, où le Roi de Navarre avoit renoncé à ses prétentions sur la Regence, en la cedant à la Reine, il y eut quelques Députés qui voulurent remettre cette affaire sur le tapis: mais le Prince tint sa parole: & comme le Connétable, que cette Princesse avoit gagné, n'appuïa point cette proposition, que le Chancelier, le Duc de Guise, Morvilliers Evêque d'Orleans, du Mortier, l'Evêque de Valence, & la plûpart des autres Conseillers d'Etat, s'y opposerent, on n'insista pas beaucoup là-dessus. On confirma seulement la Lieutenance Generale du Roïaume au Roi de Navarre. On regla les jours que se tiendroient le Conseil d'Etat & celui des Finances, la maniere dont on s'y conduiroit, celle que le Roi y observeroit pour l'expédition des Ordres, l'autorité que le Roi de Navarre y auroit sous celle de la Reine: il fut déclaré que le Connétable seroit Generalissime des Armées, & que le Cardinal de Lorraine auroit comme auparavant la Surintendance des Finances.

L'Amnistie [illegible] pour tout le passé.

L'Amiral qui avoit été l'auteur secret de la Regence pour le Roi de Navarre, vit bien par la maniere, dont elle fut reçûe, que son parti n'étoit pas le plus fort; & il en eut une autre marque encore plus convainquante: ce fut que nonobstant les instances que le Député de la Noblesse avoit faites, pour qu'on accordât des Temples aux Gentilshommes Calvinistes, on ne mit pas seulement la chose en deliberation, & qu'on rejetta toutes les Requêtes, qui furent présentées là-dessus. Il fut seulement répondu sur cet article, qu'on en délibereroit dans la nouvelle Assemblée des Etats, qui devoit se tenir à Pontoise le mois de Mai prochain. Le Roi cependant

Belleforest l. 6. c. 92.

donna amnistie pour tout le passé, même à ceux qui avoient fourni de l'argent pour la conspiration d'Amboise, en exceptant toutefois ceux qui en auroient été les Chefs. On delivra les prisonniers : mais le Vidame de Chartres ne jouit point de cette grace, parce qu'il mourut de maladie sur ces entrefaites. Le Roi défendit de faire desormais aucunes poursuites au sujet de la Religion. Il suspendit l'execution des Edits, & ordonna aux Evêques de se disposer à aller au Concile, que le Pape Pic IV. devoit convoquer de nouveau à Trente. 1560. Popeliniere. l. 7.

Ensuite il fit dans son Conseil sur les Caïers présentés par les Etats, un grand nombre de Reglemens touchant les Ecclesiastiques, la Justice, la Noblesse, & le Commerce. Les premiers sont les plus remarquables, en ce que contre le Concordat, on y rétablissoit les elections des Evêques. C'est ainsi que finirent les Etats d'Orleans avec l'année 1560. Plusieurs se flatterent que ce seroit aussi la fin des troubles du Roïaume ; mais l'ambition, la haine, la jalousie ne sont pas des passions si aisées à calmer, quand elles sont une fois échauffées, sur-tout quand elles peuvent être colorées du zele & de l'interêt de la Religion : & si on n'en vint pas aux dernieres extrêmités dès l'année suivante, on vit toutes les dispositions à la guerre civile la plus cruelle, qui s'alluma bientot après. Ordonnances d'Orleans.

Malgré la grande autorité que la Lieutenance Generale du Roïaume donnoit au Roi de Navarre, & sur laquelle les Huguenots comptoient beaucoup, leurs affaires auroient très-mal tournées, s'ils n'avoient eu que cet appui, car quoique ce Prince les favorisât depuis long-tems ; qu'il fût extrêmement prévenu pour la nouvelle reforme ; qu'il eût assisté publiquement à Nerac aux Prêches de Théodore de Beze, & que les Histoires des Protestans nous disent que dans un repas il eût assuré le Chevalier Gluc, Ambassadeur de Dannemarc, qu'avant la fin de l'année il feroit prêcher le pur Evangile dans tout le Roïaume, cependant il aimoit l'Etat, & haissoit les troubles : & content du rang, qu'on lui avoit donné, sa principale intention étoit de procurer le repos du Roïaume : Mais le Prince de Condé, l'Amiral de Coligni, & Dandelot son frere, n'étoient pas dans les mêmes dispositions. Le dernier s'etoit trouvé en Basse-Bretagne dans le

1560.

tems que le Vidame de Chartres fut mis en prison, & il étoit revenu à la Cour depuis la mort du Roi.

Le Prince de Condé médite de se venger des Guises.
Davila l. 2.

Le Prince de Condé plus animé que jamais contre les Seigneurs de Guise, auteurs de l'Arrêt de mort rendu contre lui, ne respiroit que la vengeance. Les Coligni persuadés qu'ils en avoient aussi voulu à leur vie, n'étoient pas moins aigris, ni moins résolus à tout hazarder, pour les perdre. Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, fort opiniâtre dans le Calvinisme, où elle s'étoit engagée tant par la séduction des Ministres, que par sa haine contre les Papes, un desquels avoit fait perdre la Couronne de Navarre à ses Ancêtres, ne s'accommodoit pas de la modération du Roi son mari. Ils le sollicitoient sans cesse de prendre en main la cause des Huguenots, dont il avoit éprouvé le grand zele pour son service, & pour maintenir la dignité des Princes du Sang contre les entreprises de la Maison de Guise. Il recevoit tous les jours par leur moïen des Requêtes & des remontrances de la part des Huguenots, afin qu'il les lût dans le Conseil : & ce Prince facile, & peu ferme dans ses résolutions, se laissoit quelquefois ébranler.

Le Roi de Navarre sollicite la Reine en faveur des Huguenots.

Il venoit de tems en tems trouver la Reine, & la sommer de lui tenir la parole qu'elle lui avoit donnée, d'accorder plus de liberté aux Huguenots pour l'exercice de leur Religion. Mais comme elle le connoissoit parfaitement, elle s'embarrassoit assés peu de ses sollicitations. Elle lui promettoit tout ce qu'il vouloit, le prioit de ne point s'impatienter, de lui donner le loisir de ménager les choses, pour les faire avec plus de douceur & plus surement. Elle rejettoit la faute de la rigueur qu'on exerçoit dans quelques Provinces contre les Huguenots, sur leur précipitation & sur leurs emportemens par lesquels ils empêchoient l'effet des bonnes intentions qu'elle avoit, pour leur procurer du repos & de la sureté, & l'exhortoit à se servir de l'autorité qu'il avoit sur eux, pour les moderer : par ces adresses elle empêchoit l'effet des mauvais conseils, que le Prince de Condé & les Coligni donnoient à ce Prince, quoiqu'ils fussent secretement secondés par le Chancelier de l'Hopital, qui étoit tout devoué aux Calvinistes. Ainsi voïant qu'ils n'avançoient rien par cette voie, ils firent tous leurs efforts du côté du Connétable, pour l'engager dans leur parti.

Messieurs

1560.

Meſſieurs de Guiſe, qui en étoient informés, & qui voïoient de quelle conſéquence il étoit qu'il ne tournât pas de ce côté-là, n'oublioient rien pour l'en diſſuader. Les liaiſons de famille, qu'il avoit avec le Prince de Condé & avec les Coligni ſes neveux, auſquels le Maréchal de Montmorenci ſon fils s'étoit joint, étoient pour lui un puiſſant motif d'entrer dans leurs interêts : mais ſon attachement à l'ancienne Religion, dont il s'étoit fait un point d'honneur & de conſcience de ne ſe départir jamais, & la haine qu'il avoit toûjours eue pour les nouvelles Sectes, contre leſquelles il s'étoit hautement déclaré pendant tout le Regne de Henri II. prévalurent dans ſon eſprit. Le plaiſir de ſe voir recherché de part & d'autre, & de tenir la balance entre les deux partis le flattoit auſſi beaucoup : & il n'en trouvoit pas moins dans les empreſſemens du Roi de Navarre & du Duc de Guiſe, pour l'attirer chacun de leur côté dans les differends, qui malgré leur réconciliation, naiſſoient quelquefois entre eux.

Son inclination en ces occaſions le faiſoit d'ordinaire pencher du côté du Roi de Navarre : & cela parut principalement dans une rencontre, qui penſa cauſer une nouvelle diviſion à la Cour.

1561.

Popeliniere l. 7. Belcarius l. 29.

Le Roi étant allé d'Orleans à Fontainebleau au mois de Février, le Roi de Navarre ſe plaignit à la Reine de ce qu'on portoit tous les ſoirs les clefs du Château au Duc de Guiſe, & prétendit que cela lui appartenoit en qualité de Lieutenant General du Roïaume. Elle lui répondit que c'étoit un droit attaché à la Charge de Grand Maître de la Maiſon du Roi, dont le Duc de Guiſe étoit revêtu, & que le Connétable, tandis qu'il l'avoit poſſédée, avoit toûjours joui de ce droit. Le Roi de Navarre ſoûtint que le Duc de Montmorenci avoit eu cet honneur, non point comme Grand Maître, mais comme Connétable, parce qu'en cette qualité il commandoit par tout où il ſe trouvoit, quand il n'y avoit point de Lieutenant General du Roïaume.

Cette prétention n'étoit nullement fondée : mais la Reine, pour couper pié à cette conteſtation, ordonna que les clefs du Château lui fuſſent aportées à elle-même dans ſon apartement.

Mécontentement pour lequel il voulut quitter la Cour.

L'expédient, quoique très-ſagement imaginé, ne ſatisfit point le Roi de Navarre, qui après s'être plaint du mépris

qu'on faisoit de sa personne, & de la préference qu'on don-
1561. noit sur lui au Duc de Guise, se prépara à quitter la Cour dès le lendemain, & engagea le Connétable à le suivre, aussi-bien que le Duc de Montpensier & les autres Princes du Sang. Ce fut une extrème joie pour les Coligni, qui par cette rupture voïoient le Roi de Navarre rentrer dans leur parti avec le Connétable.

La Reine qui prévit les terribles conséquences de cette retraite, & qu'elle alloit demeurer seule avec le Roi & Messieurs de Guise, tandis que tous les Chefs des factions se réuniroient contre la Cour, pour former une nouvelle conspiration, & la plus dangereuse qui se fût encore faite, n'imagina point d'autre moïen de prévenir ces malheurs, que de tâcher de séparer le Connétable des Factieux. Elle envoïa le Cardinal de Tournon, pour lui ordonner de lui venir parler. Il la trouva avec le Roi & deux Secretaires d'Etat la plume à la main, pour écrire ce que ce Prince alloit lui dire, & ce qu'il lui répondroit.

La Reine retient le Connétable qui vouloit [illegible].
Premiere [illegible] de la Reine Catherine de Medecis.

Le Roi sans autre prélude lui fit commandement en vertu de toute son autorité Roïale, de ne pas sortir de Fontainebleau, & de demeurer auprès de sa personne, pour y faire les fonctions de sa Charge, & le défendre contre les mauvais desseins des Rebelles.

Ce qui fait que le Roi de Navarre change aussi de resolution.

Le Connétable surpris, & peut-être bien aise d'avoir ce prétexte de se tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé, répondit au Roi qu'il executeroit ses ordres, & qu'il trouveroit toûjours en sa personne toute l'obéissance d'un fidele sujet.

Il tint parole malgré les instances réïterées, que le Roi de Navarre lui fit faire par le Maréchal de Montmorenci : & ce Prince déconcerté qui étoit botté pour partir, & dont les mulets avoient déja pris la route de Melun, jugea à propos de demeurer lui-même, & de ne point s'embarquer de nouveau dans les méchantes affaires, dont il ne s'étoit tiré que comme par miracle.

La Reine bien satisfaite d'avoir rompu un si funeste coup, se servit de son adresse ordinaire, pour adoucir les esprits, & rétablir la bonne intelligence entre le Roi de Navarre, le Connétable, & le Duc de Guise, tandis que le Maréchal de

Montmorenci étoit à Paris, pour y faire faire en qualité de Gouverneur de l'Isle de France, le choix des Députés de cette Povince, qui devoient assister aux Etats de Pontoise. 1561.

La conduite qu'il tint, & le peu de secret de ses partisans, avec qui il eut de frequentes conferences, acheverent de ruïner les desseins du Prince de Condé, des Coligni, & les siens & de rendre l'union du Connétable avec la Reine & le Duc de Guise plus étroite que jamais.

On sçut qu'il avoit été résolu dans ces Conferences, de faire proposer de nouveau dans les Etats d'ôter la Regence à la Reine, pour la donner au Roi de Navarre, de contraindre ceux qui auroient reçu des gratifications considerables des deux derniers Rois, à les rendre, pour subvenir aux necessités de l'Etat; de demander que tandis qu'on informeroit là-dessus, les interessés dans cette affaire fussent exclus du Conseil, & suspendus des fonctions de leurs Charges, & que, s'il se trouvoit qu'ils eussent abusé de la bonté des Rois, pour s'attirer des récompenses excessives, on pourroit les priver de leurs emplois.

Cela se faisoit principalement contre Messieurs de Guise, le Maréchal de Saint André, la Duchesse de Valentinois qui vivoit encore, & contre le Connétable même, s'il refusoit de se ranger au nouveau parti.

Il s'en tint très-offensé, & en fut fort irrité contre l'Amiral, qu'il sçavoit être l'auteur de toutes ces intrigues. La Duchesse de Valentinois, interessée plus qu'aucun autre dans cette discussion, & qui, tout éloignée qu'elle étoit de la Cour, y avoit toûjours un frequent commerce par lettres avec ses anciens amis, du nombre desquels étoit le Connétable, le sollicitoit Belcarius. sans cesse de se déclarer hautement contre ces Factieux en faveur de l'ancienne Religion, qu'il s'étoit toûjours fait honneur de maintenir dans le Roïaume. Magdeleine de Savoye sa femme, bonne Catholique, & qui vouloit substituer Honoré Marquis de Villars son frere à la place des Coligni dans la faveur de son mari, lui faisoit sans cesse les mêmes instances. Il étoit d'ailleurs très-choqué du mépris, qu'on faisoit ouvertement des regles de l'Eglise, de ce que durant le Carême, où l'on étoit, on vendoit publiquement de la chair à Fontainebleau, & de ce qu'on en servoit chés les Cour-

1561.

tiſans dans preſque tous les repas. Il regardoit comme un ſcandale inſupportable que des Miniſtres Huguenots fiſſent leurs Prêches dans les appartemens du Roi de Navarre & du Prince de Condé, où l'on accouroit en foule, & que l'Evêque de Valence, dont la Religion étoit très-ſuſpecte, prêchât actuellement à la Cour.

Le Connétable ſe réunit tout de bon avec le Duc de Guiſe & le Maréchal de Saint André, ce qui fut appellé le Triumvirat.

Toutes ces conſiderations le déterminerent à ſe réunir tout de bon avec le Duc de Guiſe contre les Huguenots. Le Duc de ſon côté trouvoit dans cette union trop d'avantage, pour n'y pas contribuer de tout ſon poſſible. Ils jurerent entre eux une amitié éternelle, ſe proteſterent mutuellement de ne jamais ſe ſeparer d'interêts l'un d'avec l'autre, d'oublier tout le paſſé, de ſoûtenir l'ancienne Religion : & pour faire connoître leur réconciliation & leurs intentions à tout le monde, ils communierent le jour de Pâques à la même Table ; & le Connétable dès le même ſoir donna à ſouper au Duc de Guiſe, à Henri Prince de Joinville fils aîné du Duc, & au Maréchal de Saint André, qui avoit ménagé leur accord, & qui étoit entré avec eux dans cette eſpece de conféderation, à laquelle on donna le nom de Triumvirat.

Davila l. 3.

Il n'a plus aucun ménagement pour les Huguenots.

Brantôme dans l'éloge du Connétable. Additions aux Memoires de Caſtelnau l. 2. c. 5.

Depuis ce tems-là le Connétable n'eut plus aucun ménagement pour les Huguenots. Etant venu à Paris il en chaſſa les Miniſtres, il alla lui-même à Popincourt, où ils tenoient leurs Prêches, fit brûler en ſa préſence la Chaire du Prédicant & tous les bancs, où les auditeurs s'aſſeïoient : ce qui lui fit donner par les Huguenots le ſobriquet de Capitaine Brûle-banc.

Mais ce qu'il fit étant retourné à Fontainebleau, ne marqua pas moins ſon autorité & ſon zele ; car aïant ſçu que l'Evêque de Valence prêchoit dans la Salle du Château en préſence de pluſieurs Dames & de quelques autres perſonnes, en manteau court & en chapeau, à la façon des Prédicateurs Huguenots, il y alla, & après avoir regardé ce Prélat d'un air fier & menaçant, il dit en colere à ſes gens : *Qu'on m'enleve de cette Chaire cet Evêque traveſti en Miniſtre.* L'Evêque épouvanté ne les attendit pas, & appréhendant d'être jetté par les fenêtres, ſe ſauva.

Le Triumvirat fut un grand ſujet d'inquietude pour la Reine, parce qu'il la mettoit preſque dans la neceſſité de ſe

déclarer pour le parti Catholique, ou pour le parti Huguenot, chose toute contraire au plan de politique qu'elle s'étoit formé, qui étoit de menager l'un & l'autre, au moins jusqu'à la majorité du Roi, & de conserver son autorité sur tous les deux, en les entretenant dans leur jalousie mutuelle, & en moderant leurs emportemens. Elle ne s'en écarta pas néanmoins pour cela, & tandis qu'elle faisoit semblant d'approuver le zele du Connétable pour la Religion Catholique, elle fit esperer au Roi de Navarre un Edit favorable aux Huguenots.

1561.

Sacre du Roi.

Cependant tout étant prêt pour le Sacre du Roi, elle le conduisit à Reims, où il fut sacré avec les cérémonies ordinaires par le Cardinal de Lorraine qui en étoit Archevêque, le quinziéme de Mai jour de l'Ascension. Le Duc de Guise y prit place au-dessus du Duc de Montpensier, comme il avoit fait au Sacre de François II. conformément à l'Arrêt provisionel, qui avoit donné à Claude Duc de Guise au Sacre de Henri II. le rang au-dessus des Princes du Sang, dont les Duchés-Pairies avoient été érigées depuis la sienne : mais la chose, comme je l'ai déja remarqué, fut decidée dans la suite en faveur des Princes du Sang, vers le tems des premiers Etats de Blois sous Henri III.

Godefroi dans le Cérémonial de France.

La cérémonie du Sacre, qui n'avoit pû se faire plûtôt, fut un prétexte de differer les Etats qu'on avoit convoqués à Pontoise pour le même mois de Mai. Le Cardinal de Lorraine avant que la Cour partît de Reims, représenta dans le Conseil avec beaucoup de vehemence les desordres causés dans la plûpart des Provinces, par le peu de soin que les Magistrats avoient de faire observer les Edits; que le nombre des Huguenots se multiplioit d'une maniere à faire tout apprehender pour la veritable Religion; que les Prêtres ne pouvoient plus dire la Messe, ni les Prédicateurs Catholiques monter en Chaire sans danger d'être insultés, & qu'on n'entendoit parler de tous côtés que de tumultes & de massacres.

Popeliniere l. 6. Davila l. 2.

Cela n'étoit que trop vrai; & il s'étoit déja fait des séditions à Paris, à Pointoise, à Beauvais, à Amiens, & en quelques autres villes de Picardie & de l'Isle de France, où le Maréchal de Montmorenci étant accouru avec des Troupes, avoit eu beaucoup de peine à réprimer ces émotions popu-

1561.

laires. Le Cardinal de Châtillon, quoique fort aimé de ses Diocesains, avoit couru risque de la vie dans l'émeute de Beauvais, parce qu'au lieu de faire l'Office dans sa Cathedrale le jour de Pâques, on sçut qu'il avoit fait la Cene dans son Palais Episcopal à la maniere Calviniste avec plusieurs Huguenots; ce qui irrita tellement les Catholiques, qu'ils vinrent en armes investir l'Evêché; mais s'étant présenté à la fenêtre en habit de Cardinal il les appaisa.

Thuanus l. 18.

Nouvelle Requête qui lui est presentée par les Huguenots.

La Reine Mere, le Roi de Navarre & le Chancelier furent fort choqués du discours du Cardinal de Lorraine, parce que le blâme de la négligence des Magistrats retomboit sur eux. La Reine en qualité de Regente, le Roi de Navarre comme Lieutenant General du Roïaume, & le Chancelier par le devoir de sa Charge devant tenir la main à l'execution des Edits. Toutefois ils dissimulerent; on délibera sur les moïens qu'on pourroit prendre, pour remedier à tant de desordres, & sur la réponse qu'on feroit en même-tems à une Requête que les Huguenots avoient fait présenter au Roi.

Cette Requête étoit une suite de la nouvelle situation de la Cour à l'occasion du Triumvirat. L'Amiral toûjours attentif à profiter des conjonctures, avoit sçû que depuis ce nouveau parti formé entre le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint André, la Reine s'étoit unie plus étroitement que jamais avec le Roi de Navarre, par l'esperance qu'elle lui avoit donnée de faire en sorte qu'on ne poussât pas si violemment les Huguenots.

Memoires de Castelnau, l. 3. c. 3.

Il crut donc ce tems favorable, & de concert avec le Prince de Condé, il engagea le Roi de Navarre à présenter la Requête au Roi, qui la renvoïa à son Conseil. Il y fut résolu qu'on assembleroit le Parlement que les Princes du Sang, les Pairs du Roïaume, & tous ceux qui avoient droit d'assister à ces sortes d'Assemblées, s'y trouveroient, & qu'en présence du Roi on délibereroit, si l'on rejetteroit la Requête, ou si l'on y répondroit, & supposé qu'on y répondît, de quelle maniere on le feroit.

Thuanus l. 18.

Plusieurs crurent que cet expédient avoit été imaginé par le Cardinal de Lorraine, pour empêcher par les reglemens que l'on feroit dans cette Assemblée, celle d'un Concile National: & cela pour faire plaisir au Pape, qui en ap-

préhendoit de mauvaiſes ſuites, & qui ne vouloit point qu'on traitât des affaires de la Religion hors du Concile General, qu'il venoit de nouveau & tout récemment de convoquer à Trente.

Aſſemblée du Parlement convoquée pour l'examiner.

Dans la Lettre de Jacques Bourdin Secretaire d'Etat à l'Evêque de Rennes Ambaſſadeur en Allemagne.

L'ordre aïant été porté au Parlement de s'aſſembler le jour qu'on avoit pris, ceux de ce Corps qui favoriſoient les Huguenots, ſe trouverent fort embarraſſés, & appréhenderent que ce ne fût un piége qu'on leur tendît, comme on avoit fait ſur la fin du Regne de Henri II. L'exemple du Conſeiller Anne du Bourg les faiſoit trembler. L'attachement qu'ils avoient aux nouvelles opinions n'alloit pas juſqu'à vouloir en être les martyrs, comme ce Magiſtrat l'avoit été; & d'ailleurs ils ſe faiſoient un point d'honneur & de conſcience de ne pas diſſimuler leurs ſentimens: mais on les raſſûra, en leur promettant toute liberté d'opiner ſans conſéquence, ni pour leur vie, ni pour leurs biens, ni pour leurs Charges.

Le Roi, la Reine, les Princes du Sang, ſans en excepter le Prince de Condé, & ceux des Pairs qui étoient alors à la Cour, ſe rendirent au Parlement. Le Chancelier de l'Hôpital parla ſur le ſujet de cette Aſſemblée, & recommanda la brieveté dans les ſuffrages, qu'il ſeroit aiſé d'obſerver, puiſqu'il n'étoit pas queſtion de parler des matieres de Foi qu'on réſervoit au Concile National, mais ſeulement des moïens dont on pourroit ſe ſervir, pour remedier aux troubles qui croiſſoient tous les jours dans le Roïaume, à l'occaſion de la diverſité des ſentimens ſur la Religion.

Enſuite de ce diſcours on opina. Les avis ſe réduiſirent à trois. Le premier, qu'il falloit ſuſpendre l'execution des Edits contre les Calviniſtes, juſqu'à ce que le Concile eût prononcé ſur les articles de Foi qui faiſoient le ſujet des conteſtations. Le ſecond tout contraire, fut qu'on obligeât les Magiſtrats à agir dans toute la rigueur des Loix & des Ordonnances contre les Hérétiques. Le troiſiéme, que la connoiſſance des crimes en matiere de Religion, fût renvoïée aux Tribunaux Eccleſiaſtiques; qu'on défendît ſous peine de la vie toutes les Aſſemblées, même celles qui ſe faiſoient ſans armes, & qu'on fît défenſe de prêcher & d'adminiſtrer les Sacremens autrement, que ſelon la maniere uſitée juſqu'à ce tems-là dans l'Egliſe Romaine.

1561.

Cet avis l'emporta à la pluralité des voix, & fut enregistré; quoique plusieurs se récriassent contre, & qu'ils accusassent le Greffier Jean du Tillet de n'avoir pas compté fidelement les suffrages, & d'en avoir grossi le nombre, en y ajoûtant les noms de quelques-uns des Juges, qui n'avoient pas assisté au commencement des déliberations.

Suivie d'un Edit donné à saint Germain en Laye par lequel toutes Assemblées sont défendues aux Huguenots.

Ce fut sur ce plan, mais avec divers temperamens, que quelques jours après on dressa à saint Germain en Laye le fameux Edit de Juillet, par lequel il fut ordonné aux Catholiques & aux Calvinistes de ne se molester en aucune maniere les uns les autres, & de s'abstenir des noms & des sobriquets odieux qu'ils se donnoient mutuellement. Toutes Assemblées furent défendues aux Calvinistes, toutes levées de gens de guerre, & tout ce qui pouvoit avoir apparence de ligue ou de révolte. Il fut enjoint aux Prédicateurs sur peine de la vie, de ne mêler dans leurs Sermons aucuns traits séditieux. Il fut reglé que les Tribunaux subalternes jugeroient en dernier ressort de tout ce qui se feroit de contraire à cet Edit en matiere de sédition; que les Sacremens seroient administrés uniquement selon l'usage de l'Eglise Romaine; que le crime d'hérésie seroit réservé aux Juges Ecclesiastiques; mais que les coupables étant livrés au bras séculier, ne pourroient être punis que de la peine de l'exil, jusqu'à la décision du Concile General, ou de l'Assemblée des Prélats du Roïaume.

On y ajoûta, pour ne pas trop effaroucher les Huguenots, une amnistie pour tous ceux qui avoient contrevenu aux Edits, ou qui se trouveroient coupables de révolte depuis la mort de Henri II. & que les délateurs convaincus de faux sur toutes ces matieres, seroient griévement punis par les Juges.

Nonobstant ces clauses qui adoucissoient beaucoup les résolutions prises au Parlement contre les Calvinistes, l'Edit de Juillet les consterna, & les irrita furieusement; & l'Amiral qui voïoit que sa Requête avoit produit un effet tout contraire à celui qu'il en avoit esperé, outré de ce mauvais succès, résolut de s'en venger contre la Reine, en faisant mettre de nouveau en déliberation dans les Etats l'article de la Regence.

Cette

1561.

Cette Princesse en fut avertie ; & comme son but principal étoit la conservation de sa puissance, elle n'oublia rien pour ramener l'Amiral. Elle lui fit entendre que ce n'étoit pas elle, mais le Parlement, qui étoit l'auteur de tout ce qui s'étoit passé à cet égard ; qu'il devoit au contraire lui tenir compte des adoucissemens qu'elle avoit fait inserer dans l'Edit, & que pour lui marquer l'envie qu'elle avoit de le satisfaire, elle feroit proposer dans le Conseil une chose qu'il avoit toujours ardemment souhaitée, & qu'elle l'appuïeroit de toute son autorité. C'étoit une Conference publique des Ministres Protestans avec les Prelats & les Docteurs Catholiques. Cette proposition agréa tellement à l'Amiral, qu'il lui promit tout ce qu'elle voulut, supposé que la chose réussît. Il en prévoïoit les suites en faveur de son parti, & rien ne lui pouvoit faire plus d'honneur ni un plus grand merite auprès des Huguenots, dont les Docteurs avoient fait jusques-là tant d'inutiles efforts, pour avoir une pareille occasion de paroître à la Cour de France, d'y faire montre de leur doctrine, & d'y justifier leur prétendue Réforme, en présence du Roi, de la Reine, des Princes & des Grands du Roïaume.

Proposition d'une Conference publique entre les Docteurs Catholiques & Protestans.

La couleur que l'on donna à cette proposition dans le Conseil, fut que premierement les deux partis en conferant ensemble, & aïant moïen de s'entendre l'un l'autre, pourroient convenir au moins de plusieurs articles, & réduire à peu les sujets de controverses. En second lieu que ce qui se feroit sur la doctrine dans ces Conferences, serviroit de préparatif & de memoires aux Evêques pour le Concile de Trente. En troisiéme lieu que le Pape s'étant opposé au Concile National qu'on avoit toujours cru necessaire en France, ces Conferences pourroient y suppléer. Enfin qu'il ne falloit rien négliger de tout ce qui pouvoit servir à ramener les esprits, pour peu d'esperance qu'il y eût d'en venir à bout ; & que les Calvinistes en donnoient beaucoup, pourvû qu'on leur accordât d'être entendus.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes Ambassadeur auprès de l'Empereur.

Plusieurs du Conseil s'opposerent fortement à ce dessein, & entre autres le Cardinal de Tournon. Il le fit par les mêmes raisons, par lesquelles il avoit autrefois détourné François I. d'appeller Melancthon à la Cour, pour conferer avec les Docteurs de Paris, quoique ce Prince, à la persuasion de

Davila l. 2.

1561. Marguerite, Reine de Navarre, sa sœur, eût déja fait quelques démarches pour cela. Le Cardinal représenta donc à la Reine Mere, que non seulement il étoit inutile, mais encore très-pernicieux de permettre une dispute publique sur les matieres de Religion, à des gens qu'on sçavoit être des opiniâtres, & déterminés à ne se relâcher sur aucun des dogmes qu'ils s'étoient fait honneur d'établir par tout; que la plûpart des esprits, même à la Cour, étoient si mal disposés, que le commerce qu'ils auroient avec les Docteurs Protestans, acheveroit de les corrompre; que le Pape trouveroit fort mauvais & avec raison un procedé si irrégulier, & qu'on traitât avec les Hérétiques des matieres de Foi dans une Assemblée, qui n'étoit point un Concile, & qui seroit composée pour la plûpart de Laïques, tandis qu'à la priere du Roi, & du consentement de tous les Princes Catholiques, il assembloit de nouveau le Concile General à Trente, & que c'étoit-là où les Ministres Huguenots devoient aller, pour y proposer leurs difficultés, puisqu'on leur offroit des sauf-conduits pour leur sûreté.

Elle est résolue. Ce projet auroit échoué sans doute, si le Cardinal de Lorraine s'étoit joint au Cardinal de Tournon: mais on fut fort surpris de le voir d'une opinion contraire, & l'appuïer si fortement, qu'il entraîna à son avis la plûpart de ceux du Conseil.

On raisonna beaucoup sur cette conduite du Cardinal de Lorraine. Il y avoit peu de gens parmi les Catholiques qui l'approuvassent, & la plûpart la condamnoient. Les premiers le défendoient sur ce qu'il esperoit convaincre si évidemment dans les Conferences les Docteurs Calvinistes de la fausseté de leur Religion, qu'il les rameneroit à l'Eglise, ou que du moins en les confondant en presence de la Cour, tous les Grands qu'ils avoient séduits réviendroient d'eux-mêmes de leur égarement. Les autres crurent & publierent qu'il n'agissoit en cela que par un motif de vanité, & qu'il étoit ravi de faire montre en une occasion si celebre, de son esprit, de son éloquence, & de sa doctrine. Quoi qu'il en soit, le fameux Colloque de Poissi fut résolu dans ce Conseil, & on expedia peu de jours après des sauf-conduits pour un certain nombre de Ministres de la nouvelle Réforme, que le parti Huguenot jugeroit à propos d'y députer.

Cependant les Etats s'étant rassemblés au mois d'Août à Pontoise, la Regence y fut confirmée à la Reine, nonobstant l'opposition de plusieurs des membres; & la proposition que firent les ennemis du Cardinal de Lorraine, de faire rendre compte de l'administration des Finances, fut rejettée. Le Roi aïant fait venir les Etats à saint Germain, pour lui présenter leurs caïers & le résultat de l'Assemblée, l'Orateur du Tiers-Etat & celui de la Noblesse y recommencerent leurs invectives contre l'Ordre Ecclesiastique, & firent diverses propositions qui tendoient à lui enlever, au profit du Roi & de l'Etat, une partie des grands revenus qu'il possedoit; & cet Ordre, pour conjurer la tempête qui les menaçoit, s'obligea à païer pendant six ans au Tresor Roïal quatre décimes des biens de l'Eglise.

1561. Thuanus l. 1[illegible]. Memoires de Castelnau l. 3. c. 4.

Le vingt-quatriéme du même mois, se fit par le commandement du Roi, la réconciliation du Prince de Condé avec le Duc de Guise en présence du Roi de Navarre, du Prince de la Roche-Sur-Yon, des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, d'Armagnac, & de Chatillon, des Ducs de Montpensier, de Nemours, de Nevers, de Longueville, d'Etampes, du Connétable, du Chancelier, de l'Amiral, des Maréchaux de Saint André & de Brissac, & de plusieurs autres personnes de la Cour. Le Roi qui avoit tiré parole de l'un & de l'autre pour cette paix, témoigna en présence de tous les assistans, l'empressement qu'il avoit pour la voir bien rétablie, dans l'esperance qu'elle contribueroit beaucoup à la tranquillité de son Roïaume.

Lettre de M. de Laubespine à M. l'Evêque de Rennes.

Le Duc de Guise, ainsi qu'on en étoit convenu, protesta au Prince de Condé qu'il n'avoit point été l'auteur de sa prison. Le Prince répondit, que quiconque l'avoit été, étoit un méchant homme & un scelerat; à quoi le Duc répondit qu'il le croïoit ainsi; mais que cela ne le regardoit point. On n'entra pas dans un plus grand éclaircissement. Le Roi les fit embrasser l'un l'autre, & promettre mutuellement qu'ils seroient toujours amis. On fit paroître beaucoup de joie à la Cour de cet accommodement; & la Reine Mere pour marquer la sienne, donna un magnifique repas aux Princes & aux principaux Seigneurs.

Quand cela se fit, le Duc de Guise ne faisoit que d'arriver

Brantome dans l'éloge de Marie Stuart.

1561.

de Calais, où il venoit de voir embarquer la jeune Reine d'Ecosse, pour retourner en son Roïaume. Ce fut un triste voïage pour cette Princesse, qui eût de tout son cœur préferé le séjour de France, avec sa qualité de Reine douairiere, au Trone d'Ecosse, si la chose avoit été à son choix : mais la Reine Mere ne la pouvoit souffrir, & elle-même ne pouvoit avec bienséance renoncer à ses Etats, ni manquer de les perdre, si elle restoit en France.

Belcaren. l. 17. Camden. part. 1. Histor. Elizab.

Ce fut par ces considerations que Messieurs de Guise ses oncles lui persuaderent de partir. Elle fit demander par Trocmorton, Ambassadeur d'Angleterre en France, un passeport à Elizabeth. On le lui offroit, à condition qu'elle ratifieroit le Traité d'Edimbourg de l'année précedente ; ce que ni elle, ni la Cour de France ne voulurent point faire, parce que les conditions leur en étoient trop désavantageuses. Elle ne laissa pas de partir, & aïant heureusement évité les vaisseaux Anglois qui étoient en mer pour la prendre, elle arriva le vingt & unième d'Août en Ecosse, où la Providence lui préparoit une grande suite de chagrins & de malheurs.

La résolution prise pour les Conferences ou le Colloque de Poissi, (car c'est ainsi qu'on les appella depuis) tenoit alors tous les esprits en suspens, & dans l'impatience d'en voir le succès.

Et la Reine prévient le Pape là-dessus.

La Reine, qui prévoïoit bien que cette Assemblée déplairoit fort à Rome, empêcha qu'on n'y en apprît trop tôt la nouvelle, en faisant enlever à Turin les lettres de deux Couriers de France ; & elle crut devoir elle-même prévenir le Pape Pie IV. sur cet article. Le Président de Thou dans son Histoire rapporte la lettre de cette Princesse, qu'il doit avoir vûe, puisqu'il en marque la date, sçavoir le quatriéme d'Août. Fra Paolo l'a transcrite dans son Histoire du Concile de Trente, & Palavicin en fait aussi mention dans la sienne.

L. 28.

Sentimens de cette Princesse sur la nouvelle Doctrine.

A en juger par le contenu, la Reine avoit déja l'esprit bien gâté sur la Religion ; car après avoir représenté au Pape la nécessité où elle étoit, pour prévenir de plus grands maux, d'user de condescendance à l'égard des Calvinistes, dont le nombre étoit infini dans le Roïaume, elle l'exhortoit à ne point tenir pour retranchés de l'Eglise Romaine, ceux qui, croïant les dogmes capitaux de la Religion, ont

1561.

des scrupules sur quelques autres points qui n'étoient pas si importans. Les points qu'elle mettoit de ce nombre étoient le culte des Images, qui, selon elle, est défendu par la Loi de Dieu dans l'Ecriture, & avoit été improuvé par saint Gregoire, & qu'on ne devoit pas par conséquent faire difficulté de retrancher. Les Exorcismes & les autres Cérémonies du Baptême, où il falloit seulement retenir la matiere & la forme prescrite par Jesus-Christ. Elle demandoit le rétablissement de la Communion sous les deux especes : en quoi, disoit-elle, on devoit avoir plus d'égard au précepte contenu dans l'Evangile, qu'à l'autorité du Concile de Constance ; qu'on retranchat la Fête du Saint Sacrement, & les Processions, qui se faisoient dans cette celebrité ; que le Service divin se fît en langue vulgaire ; qu'on abolît l'usage des Messes, où le Prêtre communioit seul : mais que chaque Evêque assemblât le premier Dimanche du mois tous les fideles qui voudroient communier, & qu'on leur donnât la Communion sous les deux especes, après leur avoir lû en François les endroits des Evangelistes & de l'Epître de Saint Paul, où il est fait mention de l'Institution de l'Eucharistie ; qu'au reste on auroit soin que l'autorité du saint Siege subsistât dans le Roïaume, & qu'en abolissant les abus qu'on reprochoit aux Ministres de l'Autel, on conserveroit le Sacerdoce ; que ces moïens lui paroissoient non seulement infaillibles pour la réunion des esprits en France, mais encore que c'étoit un acheminement, pour faire revenir l'Eglise Grecque à la soumission qu'elle doit à l'Eglise Romaine.

Lettre de cet Ambassadeur à l'Evêque de Rennes.

Cette lettre, qui fut vraisemblablement l'ouvrage de l'Evêque de Valence, scandalisa étrangement le Pape : mais il dissimula, & ne répondit point autre chose, sinon qu'on alloit tenir le Concile de Trente, où tous ces points pourroient être discutés : & le sieur du Mortier Ambassadeur de France à Rome fit si bien, qu'il l'adoucit là-dessus.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes.

L'Empereur averti par le Nonce du Pape en France, & par Chantonai Ambassadeur d'Espagne auprès du Roi, de tout ce qui se passoit, n'en fut pas moins surpris que le Pape, & le fit témoigner à la Reine, qui tâcha de lui justifier sa conduite : mais sans s'embarrasser de tout ce qu'on en pourroit dire dans les Cours étrangeres, elle ordonna qu'on disposât tout pour le Colloque de Poissi.

1561.

[illegible] Poissi.

[illegible] du Sieur du [illegible] au même.

En attendant que les Docteurs Protestans fussent arrivés, la Reine avoit fait assembler quelques Evêques dès la fin de Juillet, pour déliberer sur les matieres dont on traiteroit à Poissi, & sur la maniere qu'on tiendroit dans les Conferences. Quelques-uns furent d'avis qu'on n'y parlât que de la reformation des mœurs, sans toucher les matieres de foi : mais ce n'étoit pas-là l'intention du Roi de Navarre, ni de l'Amiral que la Reine avoit resolu de satisfaire : & nonobstant les dangers qu'on en prévoïoit, il fut conclu que les Docteurs Protestans, ainsi qu'ils l'avoient demandé, pourroient y lire leur Confession de Foi, & proposer leurs difficultés.

Dès que ceux-ci eurent reçu leurs sauf-conduits, ils se rendirent en grand nombre à la Cour. Calvin ne jugea pas à propos d'y venir lui-même, mais tout ce qu'il y avoit de plus habile & de plus éloquent dans le Parti fut choisi, pour en soûtenir l'honneur en une occasion si celebre.

Theodore de Beze [illegible] ceux qui y [illegible] pour les Protestans.

Theodore de Beze fut mis à la tête de cette troupe. Il étoit natif de Vezelai en Bourgogne, d'une honnête famille du païs. C'étoit un homme bien-fait, de beaucoup d'esprit, qui parloit bien, & avoit les manieres très-agreables, & fort propres à s'insinuer dans l'esprit des Grands & des Dames. Il étoit le favori de Calvin, qui le destinoit dès-lors pour son successeur dans la Chaire de Geneve, & pour être le Chef de la Secte après sa mort, nonobstant le décri où il étoit par la corruption de ses mœurs, & par ses infames & scandaleuses Poësies, qu'on ne peut lire sans horreur, & sans concevoir de l'indignation contre l'impudence du Poëte à publier ses plus abominables débauches.

Beze avoit pour ses seconds, Augustin Marlorat Lorrain, Jean de l'Espine François, Pierre Martyr Florentin ; le premier étoit Apostat de l'Ordre des Dominicains, & le troisiéme de celui des Chanoines Reguliers ; Jean Malo, Prêtre autrefois habitué de l'Eglise de saint André des Arcs à Paris, quelques autres, tous hérétiques Sacramentaires, partie Zuingliens, partie Calvinistes. Cinq Ministres Lutheriens, dont deux furent envoïés par le Comte Frideric Palatin, & trois par le Duc Christophle de Virtemberg, n'arriverent qu'après le Colloque : & il y a beaucoup d'apparence que ces troupes auxiliaires n'auroient pas beaucoup fortifié le parti ; car les

Lutheriens n'avoient jamais pu s'accorder jusqu'alors avec les Sacramentaires.

Le Cardinal de Lorraine & quelques autres sont les Tenans pour le parti Catholique.

Le Cardinal de Lorraine avec Claude d'Espense, Claude de Xaintes Chanoine Regulier, & quelques autres Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, devoient être les Tenans pour le parti Catholique, non pas qu'on prétendît faire une dispute reglée ; car il n'étoit ni de la dignité du Cardinal de Lorraine, ni convenable à un homme de sa naissance de se commettre avec des gens tels que ces Ministres Protestans : mais il devoit y parler seulement, pour leur donner des éclaircissemens sur leurs difficultés, & comme pour les instruire : & c'est sans doute par cette raison qu'on donna à ces Conferences le nom de Colloque.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes.

La Reine par cette même raison fit dire aux Docteurs Calvinistes, qu'ils eussent grand soin d'observer les bienseances en cette occasion ; qu'ils se gardassent bien de laisser échapper aucune parole injurieuse à l'ancienne Religion, à la dignité des Prélats, & des autres personnes constituees en dignité, & que leurs remontrances demeurassent toûjours dans les bornes du respect dû à l'illustre Assemblée, devant laquelle ils auroient à parler.

Ouverture du Colloque faite en présence de toute la Cour.

Après quelques conferences particulieres entre le Cardinal & Theodore de Beze, & quelques remontrances que la Sorbonne fit inutilement à la Reine, pour empêcher qu'on ne traitât en public des controverses sur la Religion, l'ouverture du Colloque se fit le Mardi neuviéme de Septembre dans le grand Refectoire de l'Abbaïe de Poissi.

La Popeliniere l. 7.

Le Roi y fut présent avec la Reine, le Duc d'Orleans, Marguerite de France sa sœur, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, les autres Princes du Sang, & quantité de Seigneurs de la Cour, les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de Châtillon, d'Armagnac, & de Guise, & environ quarante tant Archevêques qu'Evêques.

Le Roi aïant témoigné en peu de mots le grand desir qu'il avoit de voir les esprits réunis sur le fait de la Religion, afin que tous ensuite concourussent à la tranquillité de son Etat, le Chancelier parla plus au long sur le sujet de l'Assemblée, & d'une maniere, qui ne fit que confirmer la mauvaise idée,

1561.

qu'on avoit déja de lui touchant sa créance. Il fit entre autres choses fort valoir la prétendue justice de la demande des Calvinistes, que sur les points controversés on s'en rapportât à la seule Ecriture.

Quand il eut fini, le Cardinal de Tournon, comme Primat des Gaules par son Archevêché de Lyon, prit la parole : & après avoir parlé avec beaucoup de moderation sur la harangue du Chancelier, il demanda qu'elle lui fût communiquée & aux Evêques par écrit. Le Chancelier le refusa, parce qu'il appréhendoit qu'un jour on ne lui en fit une affaire, & il dit pour s'en défendre, que tout le monde l'avoit entendue & suffisamment comprise. On passa outre, & le Duc de Guise & Monsieur de la Ferté Capitaine des Gardes sortirent, pour aller prendre les Ministres Protestans qui étoient au nombre de douze, & les introduire dans l'Assemblée.

Les Ministres Protestans y sont debout & découverts.

Claude de Xaintes in Apolog. contra Bezam.

Ils s'avancerent, pour s'asseoir au premier rang à côté des Evêques : mais on les arrêta, & on les fit placer derriere, le long d'une espece de barriere, où on leur ordonna de demeurer debout & tête découverte.

Discours de Theodore de Beze.

De Beze, qui devoit porter la parole, commença par se mettre à genoux avec tous ses Confreres ; & fit une priere à Dieu, pour demander ses lumieres dans une occasion si importante. S'étant relevé, il remercia le Roi de l'honneur qu'il leur faisoit de vouloir bien les entendre. Il fit une courte Apologie de ceux de son parti sur le crime de révolte & sur les autres qu'on leur imposoit : & après avoir dit qu'il y avoit plusieurs points dont il convenoit avec les Evêques de France, mais qu'il y en avoit quelques autres, sur lesquels il ne pouvoit s'accorder avec eux, il recita sa Profession de Foi conformément au Symbole des Apôtres, & en expliqua quelques articles selon la Doctrine de Calvin. Il ajoûta qu'on en avoit introduit plusieurs dans la Religion, qui n'étoient point dans le Symbole, ni dans l'Ecriture ; qu'avant que d'en convenir, il falloit montrer que les Peres de l'Eglise & les Conciles d'où on les avoit tirés, ne s'étoient pas éloignés de l'Ecriture. Il parcourut les divers dogmes sur les Sacremens, sur le merite des bonnes œuvres, sur la satisfaction pour les pechés : & étant venu à l'article de la réalité du Corps de Jesus-

Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, il lâcha cette parole, que le Corps du Sauveur étoit autant éloigné du pain & du vin, que le haut du ciel l'eſt de la terre.

1561.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes. Popeliniere. l. 7. Thuanus l. 28.

Ces paroles exciterent un grand murmure parmi les aſſiſtans, qui juſques-là l'avoient écouté, les uns avec plaiſir, les autres avec patience, parce qu'il parloit de fort bonne grace.

Réponſe du Cardinal de Tournon.

Le Cardinal de Tournon eut beaucoup de peine à s'empêcher de l'interrompre : mais dès que le Miniſtre eut achevé ſon diſcours, ce Cardinal parla avec beaucoup de zele contre le blaſphême qu'il venoit d'entendre. Il dit qu'on voïoit bien que ce n'étoit pas ſans raiſon, que lui & pluſieurs Evêques s'étoient oppoſés à ces Conferences publiques ſur la Religion avec des hérétiques, dont les dogmes avoient déja été tant de fois condamnés. Il pria le Roi de ne ſe pas laiſſer impoſer par ces nouveaux Docteurs, & qu'il ſe chargeoit de lui rendre ſi bon compte de la verité de ce que l'Egliſe Romaine croïoit, que ſi à l'occaſion de ce qu'il venoit d'entendre, il s'étoit élevé quelque doute dans ſon eſprit ſur nos ſaints myſteres, il le lui ôteroit parfaitement. Il ajoûta que ſans le reſpect qu'il avoit eu pour Sa Majeſté, il ſe ſeroit levé ſur le champ, pour ſortir de l'Aſſemblée, & qu'il auroit été ſuivi de tous les Cardinaux, de tous les Evêques, & tout ce qu'il y avoit-là de Catholiques.

La Reine, qui s'apperçut bien que le Cardinal par ſon diſcours vouloit la rendre reſponſable de ce ſcandale, prit la parole, & dit que pour elle, elle n'avoit rien à ſe reprocher là-deſſus, qu'on n'avoit rien fait que ſuivant l'avis du Conſeil & du Parlement de Paris, & qu'au reſte ſon deſſein n'avoit jamais été, qu'on innovât rien en matiere de Religion, mais ſeulement de donner lieu à l'inſtruction de ceux, qui s'étoient malheureuſement égarés, & à la réunion des eſprits.

Explication du premier ſur l'Euchariſtie. Hiſtoire des Egliſes Reformées. l. 4.

Beze ſe repentit lui-même d'avoir ſi clairement expoſé ſon héréſie, & dès le lendemain il préſenta à la Reine une explication de ſa propoſition, de laquelle, dit-il, il ne s'enſuit pas *que nous voulions forclore Jeſus-Chriſt de la ſainte Cene : ce qui ſeroit une impieté toute manifeſte* ; *car*, ajoûta-t-il, *nous croïons, ſuivant ſa parole, qu'encore que le Corps de Jeſus-Chriſt ſoit*

1561.

maintenant au ciel, & non ailleurs, ce nonobstant nous sommes faits participans de son Corps & de son Sang par une maniere spirituelle, & moiennant la foi, aussi veritablement que nous voions les Sacremens à l'œil, les touchons à la main, & les mettons à notre bouche.

Autre S[illegible] il [illegible] Beze de [illegible]

La Seance finit par-là, & on en tint une autre le seiziéme de Septembre, où le Cardinal de Lorraine aïant touché la plûpart des articles, dont Beze avoit fait mention dans la premiere, insista particulierement sur deux points. Le premier fut l'autorité de l'Eglise, des Peres, & des Conciles. Il montra fort solidement que de recuser leur autorité, comme faisoient les Calvinistes, c'étoit ne point vouloir reconnoître de Juge sur les differends de la Religion; que l'Ecriture pouvant recevoir diverses interpretations, devoit être regardée comme une Loi, qui ne s'interprete pas elle-même; qu'il falloit par conséquent avoir recours à un Interprete vivant, pour en déterminer le veritable sens dont on disputoit; que cette qualité ne pouvoit convenir qu'à l'Eglise, & non point aux particuliers, & que sans cela il étoit impossible de décider aucune controverse.

L'autre point fut celui de l'Eucharistie, sur lequel il montra les contradictions du systême des Calvinistes, qui n'osant nier que le Corps de Jesus-Christ y soit, comme Beze l'avoit marqué dans l'explication qu'il avoit donnée à la Reine, y ajoûtoient néanmoins qu'il étoit présentement au ciel, *& non ailleurs*. Il apporta encore plusieurs autres preuves de la présence réelle: & adressant la parole au Roi, il protesta que lui & les autres Prélats étoient résolus de plûtôt mourir, que de jamais abandonner cette doctrine, qui avoit toûjours été celle de l'Eglise; que si les Docteurs Protestans vouloient demeurer d'accord de ces deux points si bien établis, on les écouteroit sur les autres; que s'ils ne le vouloient pas, il conjuroit Sa Majesté de ne les pas entendre davantage, & de les faire au plûtôt sortir du Roïaume, où leur présence ne serviroit qu'à le corrompre de plus en plus.

Sur cela les Prélats se leverent. Beze pressa le Roi de lui permettre de repliquer au discours du Cardinal: & ne pouvant l'obtenir, parce que la Séance avoit déja duré longtems, il demanda qu'au moins il lui fût permis & à ses Col-

legues, d'avoir encore quelques conferences particulieres avec les Docteurs Catholiques : ce qui lui fut accordé, pour ne lui pas donner lieu de publier qu'on avoit appréhendé sa replique.

1561.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre ces Assemblées publiques & les particulieres qui se firent après, Hyppolite d'Est, Cardinal de Ferrare, Legat du Pape, arriva à la Cour, & amena avec lui Jacques Lainez, Théologien Espagnol, & General des Jesuites, qui s'étoit beaucoup distingué par sa doctrine & par son éloquence au Concile de Trente sous le Pontificat de Jules III.

Ce Cardinal très-instruit des affaires de France, prévoïant qu'il ne pourroit empêcher le Colloque de Poissi, & jugeant d'ailleurs qu'il lui seroit peu honorable de laisser faire sans opposition une chose si contraire aux intentions du saint Siege, s'étoit avancé à petites journées, afin de ne pas arriver avant que ce Colloque fût commencé ; & il fut bien-aise de le trouver fini pour les Assemblées publiques.

Conferences particulieres entre les Docteurs de l'une & de l'autre Religion.

Les particulieres se tinrent le vingt-quatriéme & le vingt-sixieme du mois dans l'appartement de la Prieure, entre les Docteurs Catholiques & les douze Ministres Calvinistes en présence de cinq des Cardinaux ; car le Cardinal de Tournon ne voulut point en être. Le Roi, la Reine, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, le Chancelier, & quelques autres assisterent à la premiere : mais le Roi s'absenta de la seconde.

Hist. Soc. Jes. t. 1. l. 5.
Fra-Paolo Hist. Conc. Trid. l. 5.

Le General des Jesuites par ordre du Legat s'y trouva aussi. Il ne parla point dans la premiere : mais dans l'autre il le fit avec beaucoup de liberté en Langue Italienne : & choqué de la hardiesse, avec laquelle Beze & Pierre Martyr s'exprimerent sur le sujet des Evêques, & sur l'article de l'Eucharistie, il les refuta principalement & avec beaucoup de solidité sur le second point, leur appliqua les passages de l'Ecriture, où il est parlé des loups qui se déguisent en brebis, & des renards qui ravagent la vigne du Seigneur : mais ce qui piqua plus vivement Pierre Martyr, fut l'épithete de Frere, qu'il lui donna en le nommant, parce que ce nom étoit un reproche de son apostasie de l'Ordre des Chanoines Reguliers.

Durant son discours il adressa diverses fois la parole à la
1561. Reine, & il conclut en lui disant, que persuadé qu'il étoit de
[illegible] ses bonnes intentions pour la Religion, & pour l'instruction de ceux qui s'étoient égarés, il jugeoit qu'il n'y avoit que deux voies legitimes à prendre pour cette fin : l'une, qui étoit l'unique bonne ; & l'autre, qui pouvoit se tolerer : la premiere, de renvoïer les Docteurs Protestans au Concile de Trente qu'on se preparoit à rassembler, & pour lequel on leur offroit des sauf-conduits ; que c'etoit dans ces sortes d'Assemblées, selon l'usage constant de l'Eglise, que les questions sur la Foi pouvoient être agitées, & devoient être décidées ; qu'elles n'étoient point de la competence des Princes, qui tout éclairés qu'ils etoient pour le Gouvernement des Etats, n'avoient pas la science, ni les lumieres requises, pour bien juger de ces sortes de matieres ; que l'autre voie, qui en de certaines circonstances pouvoit être permise, étoit des Conferences avec les Docteurs Catholiques : mais non pas en la présence de ceux, sur qui les objections des hérétiques pouvoient faire des très-mauvaises impressions pour leur Religion, & dont le moins méchant effet étoit de les ennuïer ; qu'en prenant ces moïens, Dieu ne refuseroit pas son secours à leurs Majestés : au lieu que, si on en prenoit de moins legitimes, on devoit tout appréhender de la vengeance divine.

Ces manieres libres du Jesuite Espagnol déplurent à la Reine : mais elle n'en fit pas semblant par les égards qu'elle eut pour le Legat : & cela n'empêcha pas que le Decret de l'Assemblée de Poissi, par lequel la Compagnie des Jesuites avoit été reçue en France immédiatement avant l'arrivée du General, sur les instances des Cardinaux de Lorraine & de Tournon, ne subsistât. Les sinceres Catholiques, le Legat & le Pape donnerent de grands eloges à la conduite du Pere Lainez en cette occasion. Beze entreprit de lui répliquer, & voulut railler sur les avis que ce Pere avoit donnés à la Reine, & sur quelques autres endroits de son discours : mais on vit
Popeliniere l. 7. par la suite qui des deux avoit le mieux réussi ; car la Reine ne voulut plus qu'on fît de conferences en présence du Roi & des gens de la Cour : & conformément à ce qui lui avoit été représenté, elle ordonna seulement que desormais quelques Théologiens des deux partis confereroient ensemble,

pour essaïer de s'accorder sur l'article de l'Eucharistie, qu'on regardoit comme le plus essentiel. 1561.

Docteurs nommés par la Reine pour les tenir en particulier.

Elle avoit tant d'envie de voir au moins ce fruit du Colloque de Poissi, qu'elle nomma pour ces Conferences particulieres les deux Evêques, qui de notorieté publique avoient le plus de penchant pour le Calvinisme, sçavoir Jean de Montluc, Evêque de Valence, & Pierre du Val Evêque de Séez, ausquels elle joignit Louis Boutiller, Jean de Salignac, & Claude d'Espence. Celui-ci, si on en croit les Historiens Calvinistes, étoit à la verité fort convaincu de la présence réelle dans l'Eucharistie : mais il étoit assés indéterminé sur l'article de la Transubstantion.

Ministres choisis par les Protestans.

Les Protestans choisirent de leur côté Beze, Martyr, Marlorat, des Gallardes, & de l'Espine. On s'assembla dans une maison particuliere à saint Germain. On convint que, sans s'amuser à disputer davantage, on tâcheroit de faire une Formule de Foi sur l'article de l'Eucharistie, dont les deux partis se contenteroient, & on présenta quelques jours après celle-ci à la Reine.

Leur Confession de foi.

Nous confessons que Jesus-Christ en sa sainte Cene nous présente, donne, & exhibe veritablement la substance de son Corps & de son Sang par l'operation de son saint Esprit, & que nous recevons & mangeons sacramentalement, spirituellement & par foi ce propre Corps qui est mort pour nous, pour être os de ses os, & chair de sa chair, afin d'en être vivifiés, & en percevoir tout ce qui est necessaire à notre salut ; & pource que la foi appuïée sur la parole de Dieu nous fait & rend présentes les choses promises, & que par cette foi nous prenons vraiement & de fait le vrai & naturel Corps & Sang de notre Seigneur par la vertu du saint Esprit, à cet égard nous confessons la présence du Corps & du Sang d'icelui notre Sauveur à la sainte Cene.

Il est certain que les Ministres dans cette exposition de Foi n'abandonnoient point leur erreur sur la présence réelle, quoique plusieurs personnes s'en fussent d'abord laissé éblouir: & l'on voit par cet exemple combien il est dangereux de capituler avec les Novateurs en matiere de Religion, & de se relacher même sur l'expression, sous prétexte de les rapprocher du dogme Catholique par cette condescendance. C'est leur fournir des moïens, non pas de revenir de leur égarement,

1561.

mais de séduire les fideles, déguisant leur pernicieuse doctrine, qu'ils retiennent toûjours, & qu'ils inspirent avec d'autant plus de facilité, que les termes specieux & équivoques, dont ils l'enveloppent, la font plus ressembler à la doctrine Catholique. Il est surprenant que le Docteur d'Espence & ses Collegues eussent donné dans ce piege : mais ce fut apparemment l'autorité des deux Evêques, qui les y entraîna.

Ce qu'on en jugea à la Cour, & dans la Faculté de Théologie. Spondan. etc. l. 7.

On étoit convenu de part & d'autre que cette Formule demeureroit secrete, jusques à ce qu'elle eût été communiquée aux Prélats & aux autres Théologiens, qui étoient à Poissi : mais il en courut plusieurs copies à la Cour. On y en eut une grande joie, & la plûpart furent persuadés que l'accord étant fait sur cet article principal, on s'accommoderoit aisément sur le reste. La Reine témoigna à Beze en presence de l'Evêque de Valence la satisfaction qu'elle avoit de sa conduite, & on prétendit même que le Cardinal de Lorraine aïant lû la Formule, l'avoit approuvée. Si l'on en croit Calvin dans une lettre écrite au Seigneur de Poet, dont j'ai la copie, elle fut signée par l'Evêque de Valence, ce qui n'est pas surprenant : mais lorsqu'on la communiqua le quatriéme d'Octobre aux Prélats & aux Docteurs, ils en jugerent tout autrement ; & le neuviéme du même mois la Faculté de Théologie la déclara insuffisante, captieuse, hérétique, & remplie de plusieurs erreurs contre le mystere du Saint Sacrement de l'Autel. Il leur fut aisé de montrer la verité de leur Censure, & que la présence de Jesus-Christ par la foi n'est point cette présence réelle sous les especes du pain & du vin, que l'Eglise a toûjours crue dans l'Eucharistie.

Formule que l'on voulut les obliger de signer.

L'Assemblée de Poissi approuva la Censure des Docteurs, & représenta au Roi par la bouche du Cardinal de Tournon, qu'on perdoit le tems, & qu'on voïoit bien qu'il n'y avoit rien à gagner dans toutes ces Conferences avec les Docteurs Calvinistes ; qu'il falloit qu'ils signassent l'article de l'autorité de l'Eglise, des Conciles, & des Peres, que le Cardinal de Lorraine avoit si clairement demontrée dans le discours qu'il avoit fait en une des premieres Assemblées, & que pour celui de l'Eucharistie, il falloit les obliger pareillement à souscrire à cette Formule de l'Eglise Catholique, qui étoit nette, précieuse, & sans équivoque : *Nous croions & confessons*

1561.

qu'au Saint Sacrement de l'Autel le vrai Corps & Sang de Jesus-Christ est réellement & transubstantiellement sous les especes du pain & du vin, par la vertu & puissance de la divine parole prononcée par le Prêtre seul Ministre ordonné à cet effet, selon l'institution & commandement de notre Seigneur Jesus-Christ. Que si les Ministres refusoient de s'en tenir-là, il ne falloit plus les écouter, & qu'on supplioit Sa Majesté de les faire au plûtôt sortir de la Cour & du Roïaume, où ils gâtoient une infinité de personnes.

Ils le refusent & l'Assemblée est congedée.

Ce fut effectivement le parti que l'on prit, nonobstant les instances de Theodore de Beze pour de nouvelles Conferences: & c'est ainsi que finit le Colloque de Poissi, dont les Docteurs Calvinistes envoïerent par tout des relations à leur avantage, & où ils disoient entre autres choses qu'on n'avoit congedié cette Assemblée que parce qu'on voïoit qu'à toute occasion ils poussoient à bout les Docteurs Catholiques. C'étoit à quoi on devoit bien s'attendre; car en pareilles rencontres les deux partis ne manquent jamais de s'attribuer la victoire. Le Cardinal de Lorraine y fit paroître beaucoup de doctrine & d'éloquence, l'Evêque de Valence beaucoup de politique & d'adresse, & Theodore de Beze n'y acquit pas moins de réputation. Il ne s'y fit aucuns Decrets sur la Religion, & il fut conclu qu'on s'en rapporteroit aux décisions du Concile de Trente.

Lettre du Roi à son Ambassadeur à Rome.

Dès que le Colloque eut été terminé, le Roi écrivit à Monsieur de l'Isle son Ambassadeur à Rome, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, afin qu'il en rendît compte au Pape, & qu'il l'asûrât de ses bonnes intentions pour la Religion. Il lui ordonnoit en même-tems dans sa lettre, de ne pas souffrir qu'on innovât rien pour le rang, quand il se trouveroit avec les autres Ambassadeurs; car le Roi d'Espagne depuis la mort de l'Empereur Charles V. avoit déja fait là-dessus quelques tentatives, dont je parlerai dans la suite à l'occasion du Concile de Trente, où cette contestation fit grand bruit.

Effet qu'elle produisit par rapport au Roi de Navarre.

Davila l. 2.

Le meilleur effet, que produisit le Colloque de Poissi, fut que le Roi de Navarre commença à revenir beaucoup de ses préventions pour la nouvelle Réforme; soit que la solide harangue du Cardinal de Lorraine l'eût ébranlé, soit qu'il

1561.

eut remarqué que les Ministres Protestans ne s'accordoient pas entre eux, les uns paroissant vouloir s'en tenir exactement aux opinions de Calvin, les autres penchant du côté de celle de Luther, les uns inclinant à la Confession d'Ausbourg, & les autres ne pouvant la souffrir : & en effet depuis ce tems-là ce Prince rentra dans la Religion Catholique, dans laquelle il mourut. Mais comme les raisons de conscience & de Religion n'ont pas toûjours tout leur effet, principalement sur l'esprit des Princes, il fallut que celui de l'interêt secondât la bonne disposition, où l'avoit mis le Colloque de Poissi.

Par quel appas on le détacha du parti des Huguenots.

La restitution de la Navarre étoit l'endroit par où il pouvoit être le plus agreablement flatté : & c'est l'appas que le Legat lui présenta, pour le détacher entierement du parti des Huguenots, & le réunir au Triumvirat, c'est-à-dire, au Duc de Guise, au Connétable, & au Maréchal de Saint André hautement déclarés pour le parti Catholique, & contre la licence que la Reine donnoit aux Calvinistes.

Palavicin. Hist. Conc. Trid. l. 15. c. 14. ex Literis Nuncii.

Le Legat qui connoissoit l'importance de leur ôter un tel Chef, dont la qualité de premier Prince du Sang & de Lieutenant General du Roïaume donnoit un grand relief à leur Faction, avoit pendant quelque tems travaillé inutilement, pour faire agréer au Pape & au Roi d'Espagne cet expedient, à cause de la défiance qu'ils avoient de la sincerité des intentions de ce Prince, & que d'ailleurs le Roi d'Espagne n'avoit pas trop d'envie de rétablir la tranquillité dans le Roïaume de France, sur-tout à ses dépens.

Le Nonce Gualteri homme trop vif, & qu'on soupçonnoit à la Cour de France d'être l'espion des Espagnols, traversoit le dessein du Legat, en mandant au Pape que la Religion étoit perdue dans ce Roïaume ; qu'il n'étoit plus question de ménagemens, & qu'il falloit avoir recours aux plus violens remedes. Il avoit décrié la conduite du Legat à l'occasion de la complaisance qu'il avoit eue pour la Reine de Navarre, d'assister au sermon d'un Ministre Huguenot. Le Legat eut besoin de faire de fortes Apologies là-dessus : mais enfin il vint à bout de ce qu'il souhaitoit du Pape & du Roi d'Espagne, & obtint même le rappel du Nonce. Dès qu'il eut reçu ses ordres pour agir, il commença la négociation de concert avec l'Ambassadeur d'Espagne & le sieur d'Escars Chevalier de

de l'Ordre, qui étoit tout le conseil du Roi de Navarre, & qu'ils trouverent moïen de gagner. Quelques Historiens ont écrit qu'on lui proposa d'abord de le dedommager du Roïaume de Navarre, par celui d'Ecosse, dont on lui feroit épouser la jeune Reine niece du Duc de Guise, supposé qu'il voulût se déclarer contre les Huguenots; qu'on lui offroit de faire casser à Rome son mariage avec Jeanne d'Albret, à cause de l'opiniâtreté de cette Princesse dans l'hérésie, & qu'il ne donna point dans cette proposition, en étant détourné par la tendresse qu'il avoit pour ses enfans. Mais Famiano Strada dans sa belle Histoire de la Guerre des Païs-Bas traite ce fait de chimere, & assûre qu'aïant eu entre les mains, & lû exactement toutes les lettres écrites sur ce sujet par Antoine de Granvelle & par Chantonnai Ambassadeur d'Espagne en France, & frere de ce Prélat, il n'y avoit pas trouvé un seul mot là-dessus: & puis il est manifeste que l'hérésie ne pouvoit être un motif suffisant de divorce. Ainsi tout roula sur la promesse de la restitution de la Navarre, ou du moins sur l'offre d'un équivalent, qui devoit être le Roïaume de Sardaigne: mais on appuïa beaucoup plus sur le dernier, en représentant à ce Prince, que le Roi d'Espagne auroit beaucoup de peine à laisser échapper le Roïaume de Navarre, qui étoit si fort à sa bienséance.

Davila l. 2.

Liv. 3. Dec. 1.

Pour lui faire agréer cette proposition, qu'on lui avoit déja faite autrefois, lorsqu'il alla conduire Isabelle de France sur les frontieres d'Espagne, & qu'il n'avoit pas rejettée, on se servit de la jalousie qu'il avoit conçue contre le Prince de Condé son frere, dont les Huguenots faisoient en tous lieux l'éloge, comme du plus grand homme qui fût en France, & comme de leur protecteur déclaré, en qui ils avoient toute leur confiance, & trouvoient une ressource assûrée pour leur parti: au lieu qu'à toute occasion ils se plaignoient du Roi de Navarre, blâmoient son humeur lente & ses irrésolutions, & n'en parloient qu'avec beaucoup de mépris dans les comparaisons odieuses qu'ils faisoient de lui avec son frere.

On représenta encore à ce Prince, que le Roi & ses freres étant en si bas âge, il n'étoit pas impossible que la branche des Valois finît en eux; qu'en ce cas la Couronne de France le regardoit; que s'il perseveroit dans le Calvinisme, plusieurs,

Il s'unit au parti du Duc de Guise, du Connétable, & du Maréchal de S. André appellé le Triumvirat.

1561.

& sur-tout le Pape, feroient valoir cet obstacle, pour l'empêcher de monter sur le Thrône, & que le parti Catholique étant encore le plus nombreux dans le Roïaume, il courroit risque de s'en voir exclus. De si fortes raisons, & quelques autres qui lui furent vivement représentées, le determinerent enfin à s'unir avec le Triumvirat.

[illegible]

Bientôt cette résolution ne fut plus un mystere. On le voïoit sans cesse en conference avec le Duc de Guise, le Connétable, & le Maréchal de Saint André. Il défendit les Prêches dans tous les appartemens du Louvre: & la Reine de Navarre sa femme voulant entendre le sermon d'un Ministre dans une maison de saint Germain, où les domestiques du Prince de Condé logeoient, & la litiere l'attendant déja dans la Cour du Château, il lui fit défense d'y aller, & résolut d'empêcher qu'il ne s'en fît aucun dans saint Germain.

La Reine se joint au parti contraire.

Ce coup imprévû étonna la Reine Mere, qui tandis qu'elle avoit eu le Roi de Navarre dans son parti, avoit méprisé le Triumvirat: mais par ce changement du Prince, il lui devenoit très-redoutable. Elle s'unit plus étroitement que jamais avec le Prince de Condé & les Coligni, par le conseil du Chancelier de l'Hôpital & de l'Evêque de Valence, & se sçut bon gré de s'être ménagé cette ressource, pour maintenir son autorité, dont elle avoit sujet d'appréhender la ruine, principalement de la part du Connétable & de Messieurs de Guise.

Davila l. 2.

Le Prince de Condé & les Coligni s'applaudissoient aussi beaucoup de l'avoir de leur coté; & de se voir avec elle dans des interêts communs, qui devenoient les interêts de l'Etat par sa qualité de Regente; & de ce que par ce moïen leur parti paroîtroit desormais être celui du Roi. Ils étoient persuadés du penchant de cette Princesse pour la nouvelle Religion, quoique dans la verité la seule politique & le desir de se conserver l'autorité du Gouvernement lui fissent faire tout ce qu'elle faisoit en faveur des Huguenots. Ils regardoient le Colloque de Poissi, qu'elle leur avoit accordé, la suspension de l'Edit de Juillet qu'elle avoit ordonnée, sous prétexte de l'esperance d'un accommodement dans ce Colloque, & les caresses qu'elle avoit faites à Theodore de Beze & aux autres Ministres Protestans, comme autant de preuves de son

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes

inclination pour ce parti : mais elle leur en donna une encore plus forte que tout cela, par la promesse qu'elle leur fit, & qu'elle leur tint, de révoquer l'Edit de Juillet qui défendoit aux Huguenots leurs Assemblées, & d'en faire un nouveau, qui leur accorderoit des Prêches, & par conséquent la liberté de conscience. 1561.

Les Huguenots s'en prévalent.

Ces nouvelles répandues par toute la France enhardirent les Calvinistes, qui, sans attendre l'Edit qu'on leur faisoit esperer, firent publiquement leur Cene & leurs Prêches.

Memoires de Castelnau. l. 3 c. 5. Thuanus l. 28.

Les Catholiques indignés de cette hardiesse, s'y opposerent: & il se fit à cette occasion de grands desordres en divers endroits du Roïaume, comme à Cahors, à Amiens, à Abbeville, à Troyes, à Dijon, à Tours, à Toulouse, à Marseille, en Guienne, & à Paris même, au Fauxbourg saint Marceau. Il y eut dans tous ces tumultes, du sang répandu de part & d'autre. Les Gouverneurs & les Magistrats eurent beaucoup de peine à les réprimer, & plusieurs d'entre eux favorisoient sous main les Huguenots.

Davila l. 2.

Cependant le Triumvirat, d'une part, sollicitoit sans cesse la Reine de s'opposer à ces nouvelles entreprises des Calvinistes, & de l'autre l'Amiral la pressoit de tenir sa parole pour le nouvel Edit qu'elle lui avoit promis : & comme il la voïoit fort irrésolue, il lui dit qu'il lui demandoit cette grace au nom de deux mille cent cinquante Eglises réformées répandues dans toute la France ; qu'elle pouvoit agir sans crainte du Triumvirat : qu'elle ne manqueroit ni d'argent, ni de troupes, pour soûtenir son autorité, si on entreprenoit d'y donner atteinte : & tout fin qu'il étoit, il se tenoit si fort assûré de cette Princesse par la conduite qu'il lui voïoit tenir, que sans rien déguiser, il lui fit un détail de toutes les ressources qu'il avoit dans la Faction Huguenote.

Elle apprit avec plaisir tous ces secrets, bien résolue de mettre ces connoissances à profit selon les conjonctures : & en faisant semblant de se rassûrer par tout ce qu'il lui exposoit, elle lui confirma sa promesse, & prit de concert avec lui les mesures necessaires pour le nouvel Edit.

1562.

Assemblée générale convoquée par la Reine où l'on révoque l'Edit appellé l'Edit de Juillet.

Comme elle ne se tenoit pas fort assûrée du Conseil, où le Triumvirat étoit trop puissant, elle convoqua à Saint Germain pour le mois de Janvier une nouvelle Assemblée

1562.

[illegible] l. 6. [illegible] 26.

des Notables, c'est-à-dire, des Magistrats Députés de tous les Parlemens & de toutes les Cours Superieures du Roïaume, sous pretexte de remedier par leurs avis aux desordres, qui s'augmentoient de plus en plus dans l'Etat.

Le Connétable, qui prévoïoit ce qui devoit arriver, refusa de se trouver à cette Assemblée, & le Duc de Guise, apparemment pour la même raison, s'absenta aussi de Saint Germain.

Le Roi parla en peu de mots sur le sujet, dont il étoit question de deliberer, & ordonna au Chancelier de l'exposer plus au long. Ce Magistrat le fit d'une maniere à faire entendre que l'intention de la Cour étoit, que pour la tranquillité du Roïaume, on modifiât l'Edit de Juillet.

Soit qu'on eût eu soin de choisir des Députés favorables à la nouvelle Religion, soit que le discours du Chancelier eût persuadé l'Assemblée, soit par complaisance pour la Reine, la pluralité des suffrages fut pour la révocation de l'Edit de Juillet, & pour en faire un autre plus favorable aux Calvinistes.

Edit de Janvier plus favorable aux Huguenots.

On le dressa sans délai, & les principaux articles de ce fameux Edit, appellé communément l'Edit de Janvier, furent, que les Huguenots rendroient aux Catholiques les Eglises, dont ils s'étoient saisis dans les Villes; mais qu'ils pourroient tenir leurs Assemblées dans les Fauxbourgs & ailleurs, & y faire tous les exercices de leur Religion, jusques à ce que le Concile General eût décidé sur les points contestés; & cela avec certaines conditions, qui regardoient la Police.

Avec quelles clauses il fut enregistré au Parlement.

Le Parlement de Paris, où le parti Catholique dominoit, & à qui tant de variations ne paroissoient convenables ni à la dignité du Souverain, ni au bien de l'Etat, fit inutilement ses remontrances par le President Christophe de Thou & le Conseiller Guillaume Viole. Il fut obligé d'enregistrer l'Edit au commencement de Mars après trois jussions: mais il y ajoûta ces trois clauses, qu'il le faisoit, pour obéir à la volonté absolue du Roi, qui jugeoit la chose necessaire dans la situation fâcheuse, où le Roïaume se trouvoit; que le Parlement ne prétendoit point par-là approuver la nouvelle Religion, & que cet Edit ne subsisteroit, que jusques à ce que Sa Majesté en eût autrement ordonné. Les autres Par-

lemens firent les mêmes difficultés pour la publication de l'Edit, & celui de Dijon refusa toûjours de la faire.

Cependant l'Ambassadeur d'Espagne & le Legat extrêmement chagrins du grand avantage, que cet Edit donnoit à la Faction Huguenote, sollicitoient sans cesse le Roi de Navarre de faire sortir de la Cour les Coligni, auteurs de ces pernicieuses résolutions de la Regente, & lui déclarerent, que jusques à ce que cela fût fait, son Traité avec le Roi d'Espagne ne pourroit se conclure.

Les Coligni quittent la Cour, aussi bien que les membres du Triumvirat, & pourquoi.

Lettre de l'Ambassadeur d'Espagne à Philippe II.

Popeliniere l. 7.
Thuanus l. 28.

2. Déclaration ou Manifeste du Prince de Condé.

Le Roi de Navarre en pressoit fort la Reine; mais elle refusa d'y consentir, à moins qu'en même-tems le Cardinal de Lorraine, le Duc de Guise & le Maréchal de Saint André ne s'éloignassent aussi-bien qu'eux. La proposition, qu'elle sçut que le Duc de Nemours avoit faite à Monsieur Henri Duc d'Orleans, de se laisser enlever & conduire en Lorraine, sous prétexte de se mettre en sûreté contre les attentats des Calvinistes qui en vouloient à toute la Maison Roïale, la confirma dans cette résolution. Elle tint ferme là-dessus: & en consentant à l'éloignement des Coligni, elle obtint la condition qu'elle demandoit. Le Duc de Guise s'en alla à Joinville, le Cardinal de Lorraine à Reims, le Prince de Condé à Paris, & elle avec le Roi quitta saint Germain, pour aller à la Maison Roïale de Monceaux auprès de Meaux.

Les uns & les autres crurent pouvoir faire cette démarche, sans nuire à leurs interêts, & espererent même en prendre occasion de fortifier chacun le parti. Messieurs de Guise laissoient à la Cour le Roi de Navarre, toûjours fort vif sur le Traité commencé avec le Roi d'Espagne, & ils étoient assûrés que le Legat & le sieur d'Escars auroient soin en leur absence, de l'entretenir dans la bonne disposition où ils l'avoient mis. Les Coligni comptoient sur celle de la Reine à leur égard, & sur la crainte qu'elle avoit du Triumvirat. Le but du Prince de Condé, en se retirant à Paris, étoit d'y augmenter sa faction. D'ailleurs Messieurs de Guise se proposoient dans leur séjour en Champagne, de traverser les négociations secretes, qu'ils sçavoient que le Prince de Condé commençoit à faire en Allemagne, sur les frontieres de laquelle le Duc Christophle de Virtemberg leur avoit promis de s'aboucher avec eux.

1562.

Ce que [illegible] Gui[illegible] par le [illegible] avec les Protestans d'Allemagne.

Thuanus loc. cit.

Ils prirent effectivement de concert des prétextes, pour se rencontrer à Saverne, où ils confererent vers la mi-Février avec ce Prince, auquel le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise, dit le Président de Thou, firent esperer de faire recevoir en France la Confession d'Ausbourg, & de travailler serieusement à la réforme de l'Eglise.

Les Princes d'Allemagne, soit Protestans, soit Catholiques, paroissoient alors agir avec plus de droiture en faveur de leur Religion, que les Chefs des partis en France, où communément, sur-tout ceux du parti Huguenot, étoient beaucoup plus animés par leur ambition, que par leur zele pour la doctrine qu'ils avoient embrassée. Les Princes Allemands par cette raison n'étoient gueres plus ennemis du Pape & des Catholiques, qu'ils l'étoient des Zuingliens, qui nioient la présence réelle dans l'Eucharistie : & l'on en vit une preuve deux ou trois mois après la Conference de Saverne, lorsque les Bourgeois de Francfort, dont la plus grande partie suivoit la Confession d'Ausbourg, se mutinerent contre les François Calvinistes qui y tenoient leurs Prêches à part, se jetterent sur eux, les maltraiterent, & obligerent les Magistrats à les chasser de leur ville.

Memoires de Castelnau l. 3. c. 10.

Ce fut par cet endroit que le Cardinal & le Duc de Guise s'efforcerent de gagner le Duc de Virtemberg, & par son moïen les autres Princes & Seigneurs d'Allemagne, en lui faisant entendre, ce qui étoit vrai, que la plûpart des Calvinistes de France tenoient sur l'article de l'Eucharistie, la doctrine Zuinglienne, & que, si cette Secte prévaloit dans le Roïaume, elle se repandroit bientôt en Allemagne, au préjudice de la Confession d'Ausbourg, & de la tranquillité qui commençoit à s'y rétablir.

Jean Brentzen, plus connu sous le nom de Brentius, fameux Ministre Lutherien, accompagnoit le Duc de Virtemberg dans cette entrevûe. Il étoit un de ses Conseillers ordinaires, & des plus échauffés contre le Zuinglianisme, & il appuïa fort les raisons du Cardinal de Lorraine sur ce sujet. Il n'y eut toutefois rien de conclu, & tout se passa en civilités de part & d'autre. Au reste le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise, en faisant semblant d'approuver la Confession d'Ausbourg, pretendoient seulement rendre les Allemands

moins vifs à soûtenir le Prince de Condé, & les Calvinistes de France, suppose qu'on en vînt à une guerre civile, à quoi il y avoit deja beaucoup d'apparence. 1562.

Cependant l'Edit de Janvier, tout favorable qu'il étoit aux Huguenots, avoit extrêmement irrité ceux des villes du Roïaume, où par violence ils s'étoient rendus maîtres de quelques Eglises. Ils se plaignoient hautement de ce qu'on les chassoit des Temples, dont ils étoient en possession, pour les releguer aux Fauxbourgs & à la campagne. Il fallut que les principaux des Ministres leur écrivissent, pour les adoucir, en leur représentant combien ils gagnoient par cet Edit, qui leur accordoit la liberté de conscience, & que c'étoit une disposition à obtenir de la Cour avec le tems d'autres conditions plus avantageuses.

Popeliniere l. 7.

D'autre part les Catholiques prévoïant les funestes suites de cet Edit, le regarderent avec la derniere execration, & comme la ruine de la Religion Catholique. En effet dès que la liberté de conscience fut annoncée, on vit paroître par tout, même avant l'enregistrement de l'Edit, une très-grande multitude de Calvinistes, dont la plûpart jusqu'alors n'avoient point été connus pour tels, parce qu'ils n'avoient osé se faire connoître. Les lieux où les Prêches se tenoient, ne furent nulle part assés grands, pour contenir la foule prodigieuse de ceux qui y venoient. Les Catholiques mêmes y alloient par curiosité, & plusieurs s'y laissoient pervertir. Des Religieux & des Religieuses ennuïés de leur etat, apostasioient publiquement, pretendant comme les autres jouir du benefice de l'Edit; beaucoup de Clercs & de Prêtres en faisoient autant, & s'alloient marier au Prêche. Pierre Ramus ou de la Ramée, Principal du College de Presle, homme de beaucoup d'esprit, & d'une grande capacité, mais qui donnoit aveuglément dans toutes les nouveautés, signala sa temerité, en faisant abattre toutes les images, qui se trouverent dans la Chapelle de son College. Le Parlement en étant averti, fit informer contre lui; & par un Arrêt qui fut rendu quelque tems après, ordonna que tous les Professeurs, Principaux, & Supposts de l'Université signeroient le Formulaire de Foi, que la Faculté de Paris avoit dressé en vingt-cinq articles dès l'an 1554. Quelques-uns ne voulurent

Quel effet produisit l'Edit de Janvier.

Hist. de l'Université T. 6.

1562. pas s'y soumettre, & le Recteur se vit contraint de présenter une Requête à la Cour de la part des quatre Facultés, pour qu'on punît ces refractaires comme des rebelles à Dieu & au Roi.

Davila l. 3.

La licence des Huguenots croissoit de jour en jour à Paris par la presence du Prince de Condé ; & sous prétexte de l'execution de l'Edit, ils faisoient tous les jours de nouvelles entreprises. Le Roi de Navarre qui vit les conséquences de ce mauvais exemple de la Capitale, prit la résolution d'obliger le Prince de Condé à en sortir. L'autorité que lui donnoit sa qualité de Lieutenant General du Roïaume, & l'assûrance qu'il avoit de l'attachement de la plûpart des Parisiens à l'ancienne Religion, lui faisoient esperer qu'il y seroit le maître, quand il y paroîtroit : mais ne voulant pas se commettre, sans être tout-à-fait sûr de réussir, il pria le Duc de Guise & le Connétable de s'y rendre avant lui, l'un & l'autre bien accompagnés.

La Reine en étant avertie, fut dans de grandes inquietudes, & commença à se repentir de sa fausse politique. Elle sçavoit que les Catholiques étoient très-animés contre elle au sujet de l'Edit de Janvier, & elle n'étoit gueres plus assûrée des Huguenots, qui étant entrés en défiance de ses intentions, sur ce qu'elle avoit obligé le Prince de Condé & les Coligni à sortir de la Cour, l'accusoient de les trahir, & semoient parmi eux quantité de libelles, où ils se déchaînoient contre elle avec beaucoup d'insolence. Elle apprehenda que Paris ne devînt un champ de bataille, quand les Chefs des deux partis s'y rencontreroient, & qu'elle ne fût ensuite à la discretion du plus fort. Elle écrivit au Duc de Guise à la sollicitation du Prince de Condé, pour le prier de ne point aller à Paris, mais de venir droit à la Cour & sans troupes, puisqu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, & que tout y étoit en paix.

Dans la déclaration du Prince de Condé du 8. Avril 1562.

Massacre de Vassi qui fut l'occasion de la guerre civile.

Popeliniere l. 7.

Memoires de Castelnau l. 3. c. 7.

Memoires de Brantome.

Davila l. 3. &c.

Le Duc eut plus d'égard à la lettre du Roi de Navarre, qu'à celle de la Reine. Il partit de Joinville pour venir à Paris avec le Cardinal son frere, accompagné d'un grand nombre de Noblesse & de deux Compagnies de Cavalerie : mais il lui arriva en chemin un accident qui fut la source funeste de la guerre civile, ou pour mieux dire l'occasion de la commencer

plûtôt ;

plûtôt ; car indépendamment de cette rencontre, tout s'y disposoit des deux côtés. 1562.

Le Duc de Guise aïant couché à Dampmartin le dernier jour de Février, arriva le lendemain vers le midi proche de Vassi petite ville de Champagne, où il se fit dire la Messe. Les Huguenots tenoient actuellement leur Prêche dans une grange voisine de l'Eglise, au nombre de six à sept cens, gens ramassés, hommes, femmes & enfans, qui commencerent à entonner leurs Pseaumes dans le même tems que le Prêtre montoit à l'Autel. Le Duc de Guise les envoïa prier de cesser de chanter jusqu'après la Messe, mais ils n'en voulurent rien faire.

Quelques-uns de ses gens s'étant approchés de la grange par pure curiosité, ceux qui gardoient la porte crurent qu'on venoit leur faire insulte. Il se dit quelques injures de part & d'autre ; des injures on en vint aux coups de pierres, & puis aux coups de poing & de bâton. Deux Pages Allemands étant survenus, tirerent quelques coups d'arquebuse & de pistolet, dont ils tuerent ou blesserent des Huguenots. Le Duc entendant le bruit, quitta la Messe, & accourut pour appaiser le tumulte. Lui-même fut blessé d'un coup de pierre au visage, & obligé de se retirer, parce qu'il perdoit beaucoup de sang. Ses gens le voïant blessé, ne purent plus se contenir, & chargeant de toutes parts les Huguenots, en tuerent plus de soixante, blesserent dangereusement le Ministre, & mirent le reste en fuite.

Le Duc aïant envoïé querir le Juge du lieu, lui fit une rude reprimande à l'occasion de cette insolence des Huguenots : il répondit qu'il n'avoit pas été en son pouvoir de l'empêcher, & que l'Edit de Janvier leur donnoit la liberté de s'assembler hors des Villes : sur quoi l'on prétend que le Duc en colere lâcha cette parole, en portant la main à la garde de son épée : *Voilà* dit-il, *celle qui fera la rescision de ce détestable Edit.* Ce mot ne tomba pas à terre ; les Huguenots sçurent bien le faire valoir ; & quoiqu'on pût leur reprocher une infinité d'autres violences beaucoup plus considerables que celles-là, ils en firent un très-grand bruit de tous côtés dans les païs étrangers, aussi-bien que dans le Roïaume. La nouvelle du massacre de Vassi, ainsi qu'ils l'appellerent, fut répandue par tout avec des exaggerations & des circonstances les plus

1562. odieuses. Les Ministres dans leurs Prêches en firent le sujet de leurs plus violentes invectives ; le Prince de Condé, l'Amiral, le Chancelier de l'Hôpital en demanderent justice à la Reine. On le traitoit d'énorme attentat contre l'autorité du Souverain, de violement de la foi publique, & d'une déclaration de guerre ; & ce fut sur ce fondement, comme sur un titre authentique, que les Huguenots accuserent toûjours le Duc de Guise d'avoir été l'auteur des guerres civiles.

Memoires de Castelnau l. 3, c. 7.

D'autre part, les Catholiques, par l'horreur qu'ils avoient de l'Edit de Janvier, applaudissoient au Duc : les Prédicateurs dans leurs Sermons en faisoient publiquement l'éloge, comme du zelé défenseur de l'ancienne Religion, le comparoient à Moïse & à Jehu, qui, en répandant le sang des impiés, avoient consacré leurs mains, & vengé la querelle du Seigneur. Il fut témoin lui-même à son entrée dans Paris, de cette estime & de cette affection publique qui le flaterent beaucoup. Les principaux de la Ville allerent au devant de lui : les rues étoient remplies d'une foule de peuple qui lui donnoit mille benedictions ; plus il avançoit, plus les acclamations de *Vive Guise* redoubloient ; & les transports des Parisiens alloient quelquefois à tel excès, qu'il fut souvent obligé de leur faire signe de la main pour les moderer, & leur faire connoître qu'ils les portoient plus loin qu'il ne convenoit.

Popeliniere l. 8.

Rien ne pouvoit être plus désagreable au Prince de Condé, que cette reception du Duc de Guise, ni de plus mauvais augure pour les Huguenots, qui avoient tout à craindre des Catholiques, dont le nombre surpassoit infiniment le leur.

Le Prevôt des Marchands, de concert avec le Duc de Guise, prit ce prétexte pour aller à Monceaux, prier le Roi de Navarre de venir à Paris, afin de prévenir le desordre, & empêcher que les deux partis n'en vinssent aux mains. Il s'y rendit aussi-tôt comme il en étoit convenu avec le Duc ; & dès qu'il y fut arrivé, il pria le Prince de Condé de s'en éloigner, parce que sa présence ne faisoit qu'allarmer le peuple, & enhardir les mutins de la faction Huguenote avec danger de quelque tumulte ; mais il refusa de le faire, jugeant que cette retraite étoit contre son honneur, & contre la sûreté de son parti.

Memoires de Castelnau l. 3, c. 8.

1562.

Le Roi de Navarre en écrivit à la Reine, & lui représenta les conséquences de ce refus, afin qu'elle lui envoïât un commandement absolu de sortir de Paris. Elle le fit, quoique bien malgré elle, dans la crainte de quelque sédition. Elle envoïa cet ordre par le Cardinal de Bourbon même frere du Prince, qui enfin obéit, mais bien résolu de se venger de cet affront, & déterminé dès-lors à se déclarer au plûtôt avec éclat, dès qu'il se verroit assés fort pour le faire.

Les deux partis veulent se rendre maître de la personne du Roi.

Les deux partis tendoient au même but, c'est-à-dire, à mettre chacun le Roi de son côté, pour pouvoir donner à l'autre la qualité de rebelle. Il étoit question pour cela, non pas de le gagner, ni la Reine; car cette Princesse suivant toûjours ses vûes, ne vouloit s'engager, ni à l'un, ni à l'autre: mais de se rendre maître de leurs personnes.

Le Duc de Guise mit en mouvement là-dessus le Roi de Navarre & le Connétable, en leur faisant comprendre que c'étoit le coup de partie, & la necessité où ils étoient de le faire au plûtôt. La grande suite qu'ils avoient avec eux dans Paris, suffisoit pour l'execution de ce dessein: & pourvû qu'ils usassent de diligence, ils étoient en état de prévenir le Prince de Condé, dont les partisans, qui lui venoient de tous les quartiers du Roïaume, ne pouvoient pas être si-tôt assemblés.

Ils partirent donc de Paris, dont ils étoient assûrés tant par l'affection du peuple, que par une forte garnison, qu'ils y laisserent, & allerent la Semaine Sainte à Fontainebleau, où la Reine avec le Roi & la Cour, qui étoit peu nombreuse, avoit passé depuis peu de Monceaux.

Le Roi de Navarre déclara à la Reine en arrivant, le sujet de son voïage; qu'il sçavoit que les Huguenots assembloient des troupes pour enlever le Roi; qu'il n'étoit pas en sûreté à Fontainebleau; que lui, en qualité de Lieutenant General du Roïaume, devoit répondre de la Personne de ce jeune Prince, & qu'il falloit que sans differer il consentît qu'on le menât à Paris, où il seroit en assûrance.

Davila l. 3. Memoires de Castelnau, &c.

La Reine consternée de cette déclaration, & de se voir dans la necessité qu'elle avoit jusqu'alors si habilement évité, de tomber avec le Roi sous la puissance de la Maison de Guise, fit tout son possible pour détourner le Roi de Navarre

1562.

de la résolution, en lui représentant le tort qu'il feroit à sa réputation par cette violence qu'on vouloit faire au Roi; que c'etoit fournir au Prince de Condé de quoi justifier la guerre civile, où les Huguenots tâchoient depuis long-tems de l'engager; qu'on rompoit toutes les mesures qu'elle avoit prises, pour ramener les esprits par la douceur, dont l'autorité pourroit alors prévenir par des remedes efficaces les malheurs dont l'Etat & la Religion étoient menacés; & elle lui parla avec tant de force, qu'elle l'ébranla.

Mais le Duc de Guise beaucoup plus habile que lui, & moins aisé à éblouir pour tous ces specieux raisonnemens, lui en découvrit l'artifice, & lui fit comprendre que ces sortes de démarches ne se devoient pas faire à demi; qu'il n'ignoroit pas que le Prince de Condé avoit le même dessein qu'eux; que ses troupes grossissoient tous les jours; qu'ils ne seroient pas plûtôt sortis de Fontainebleau, qu'il y arriveroit, pour se saisir de la personne du Roi; qu'ils seroient la fable de l'Europe, s'ils se laissoient ainsi duper par les artifices d'une femme; qu'en un mot c'étoit le bien de l'Etat, de la Religion, & du Roi même, & qu'il falloit en une occasion si essentielle le contraindre à suivre ses veritables interêts, qu'une Reine étrangere sacrifioit depuis si long-tems à son ambition, & à sa passion de gouverner.

Les Guises l'emportent & conduisent Sa Majesté de Fontainebleau à Paris.

Le Connétable aïant fortement appuïé ces raisons du Duc de Guise, le Roi de Navarre retourna à la Reine, lui dit en présence du Roi que c'étoit une affaire conclue, & qu'il falloit partir, parce que le moindre délai alloit mettre la personne de Sa Majesté entre les mains des Huguenots.

Ils ne répondirent d'abord l'un & l'autre que par des larmes: & puis la Reine ajoûta qu'on lui faisoit tort de la soupçonner d'intelligence avec les Huguenots; que son inclination, la conscience, son interêt, son honneur & sa réputation la tiendroient toûjours attachée au parti Catholique, & qu'elle ne pouvoit en donner une plus grande preuve, qu'en soumettant en cette occasion ses lumieres aux sentimens d'autrui, quoiqu'elle prévît les malheurs qui devoient en arriver.

La Reine en donne avis au Prince de Condé dont elle réclame le secours.
Davila l. [illegible]

Elle donna aussi-tôt les ordres pour partir. Le Roi fut conduit dès ce jour-là à Melun, le lendemain à Vincennes, & le jour suivant à Paris. Cependant elle dépêcha des Couriers

ſecrets les uns ſur les autres au Prince de Condé, qui lui porterent juſqu'à ſept de ſes lettres, où elle l'exhortoit à ne pas abandonner le Roi, ni elle, dans une ſi fâcheuſe conjoncture, & à continuer d'agir vivement pour ſon ſervice. Quatre de ces lettres furent depuis rendues publiques, & produites en une occaſion dont je parlerai bientôt : & quoiqu'elles ne fuſſent gueres conçues qu'en termes generaux, cette Princeſſe ſe trouva fort embarraſſée à en donner l'explication, lorſque les Chefs du parti Catholique lui en voulurent faire un crime.

1562.

Memoires de l'Etat de France, ſous Charles IX.

Additions aux Memoires de Caſtelnau l. 3.

Popeliniere l. 8.

Sur ces entrefaites le Prince de Condé, après avoir fait la Cene à Meaux le jour de Pâques dix-neuviéme de Mars, ſe rapprocha de Paris avec aſſés de troupes, pour faire peur aux Pariſiens. On redoubla les gardes aux portes & ſur les murailles, on tendit les chaînes dans les rues, & le Cardinal de Bourbon envoïa Monſieur d'Alegre au Prince, pour le prier de ne point donner commencement à une guerre, dont il pouvoit prévoir les funeſtes ſuites pour la ruine de l'Etat, qui devoit être plus cher que tout le reſte à un Prince du Sang.

Le Prince qui avoit un tout autre deſſein que l'attaque de Paris, répondit qu'on jugeoit mal de ſes intentions; qu'il n'avoit garde d'inſulter une ville où le Roi ſe trouvoit, quoiqu'il y fût priſonnier, & qu'il étoit prêt de s'en éloigner, pourvû qu'on lui laiſsât libre le paſſage ſur le pont de S. Clou. On le lui accorda, & il marcha avec ſon armée du côté de Montlheri.

C'étoit pour ſe rendre à Orleans, dont il avoit projetté depuis long-tems de faire ſa place d'armes en cas de guerre. Il avoit donné charge à Dandelot frere de l'Amiral, d'y entrer ſecretement, de s'aſſûrer des Huguenots qui y étoient en grand nombre, & de convenir avec eux du jour & des moïens de ſurprendre la Ville. Ils lui promirent de le ſeconder dès qu'il auroit commencé. Dandelot revint auſſi-tôt trouver le Prince, & lui rendit compte de l'état des choſes & de la bonne diſpoſition où il avoit laiſſé les conjurés. Ce Seigneur qui n'avoit pas ſon pareil en France pour les entrepriſes bruſques, repartit ſur le champ, & prit les devants avec quelques gens de réſolution, à deſſein de s'emparer d'une des portes. Le Prince de Condé le ſuivit avec ſes troupes.

1562.

Incertitude de ce Prince dans la conjoncture de la guerre qu'il alloit entreprendre.

Davila l. 3.

Ce Prince à quelques lieues de la Ville s'arrêta tout d'un coup, effraïé des suites terribles de la guerre, où il alloit s'engager : & l'Amiral étant survenu là-dessus, il lui marqua son inquietude. L'Amiral lui dit qu'il n'étoit plus tems de déliberer, & que, selon toutes les apparences, Dandelot étoit deja aux mains avec le parti Catholique. *Je le voi bien*, reprit le Prince en jettant un soûpir, *nous sommes si fort enfoncés dans l'eau, qu'il en faut boire, ou se noïer*, & continua sa marche avec une grande diligence.

Il poursuit son dessein & se rend maître d'Orleans.

Discours politiques & militaires du sieur de la Noue.

La Popeliniere l. 8.

Elle étoit necessaire ; Dandelot se trouvoit en grand danger. Il étoit tombé brusquement sur la garde, & s'étoit emparé de la porte de Saint Jean : mais Montereau Lieutenant de Roi, averti de la surprise, y étoit accouru avec une partie des Gendarmes de la Compagnie de Sipierre, & l'avoit arrêté à l'entrée de la rue, tandis que les Bourgeois Catholiques, aïant couru aux armes, faisoient tête aux Huguenots. Le bruit des armes à feu, & des cloches de la Ville où le tocsin sonnoit de toutes parts, fit connoître au Prince de Condé la résistance qu'on faisoit à ses gens. Il se mit aussi-tôt à la tête de deux mille chevaux, & courut à bride abattue vers la porte, où le combat se donnoit.

Quand le Prince arriva, Dandelot accablé par la multitude, & n'en pouvant plus, étoit sur le point d'abandonner la partie. Un si puissant renfort finit l'affaire, & le Commandant fut obligé de se rendre. Cette entreprise s'executa le deuxiéme d'Avril. Le Prince eut assés d'autorité pour empêcher le pillage des maisons : mais il ne put, ou ne voulut pas garantir les Eglises de la violence des soldats & des Bourgeois Huguenots. Toutes les richesses en furent pillées, les images abattues, les Autels brisés & renversés, & il ne se commit jamais tant & de plus horribles profanations.

Un coup de si grand éclat fut regardé comme la déclaration de la guerre : & en attendant qu'on en pût tirer une plus rigoureuse vengeance, le Connétable donna la chasse aux Ministres Calvinistes qui étoient à Paris & aux Fauxbourgs, fit raser le Prêche de Popincourt, & brûler les bancs & la Chaire d'un autre, qui étoit sur les fossés de la porte Saint Jacques. Il assista lui-même à ces deux executions, ne jugeant pas cela, disoit-il, indigne de lui, puisqu'il s'agissoit du bien

1562.

de la Religion. Il fut parfaitement ſecondé par le peuple de Paris, qu'on eut bien de la peine à contenir, pour l'empêcher de faire main baſſe ſur tous les Huguenots.

Conſpiration du Triumvirat contre la Reine ſans ſuccès.

Ce ne peut être que vers ce tems-là qu'il ſe fit une conſpiration contre la Reine par le Triumvirat. Il en eſt fait mention dans les Memoires du Duc de Nevers, au Traité *des cauſes & des raiſons de la priſe des armes*, écrit, comme on le croit, par ce Prince même.

Brantôme dans l'éloge de la Reine Catherine.

Il eſt certain que cette Faction vouloit ôter toute autorité à la Reine, & que dans les Aſſemblées ſecretes que les Chefs faiſoient entre eux, il s'y propoſoit des deſſeins très-violens contre elle. Elle en fut un jour témoin elle-même; car aïant fait percer le plancher d'au-deſſus de l'appartement du Roi de Navarre, chés qui on devoit tenir une de ces Aſſemblées, & aïant fait couler une ſarbacane derriere la tapiſſerie, elle entendit tout ce qui s'y dit, & en particulier ce que propoſa le Maréchal de Saint André, de ſe défaire d'elle, n'y aïant pas d'eſperance, diſoit-il, de venir à bout de leurs deſſeins contre les Huguenots, tandis qu'elle ſeroit auprès du Roi: mais le Duc de Guiſe aïant horreur d'une telle propoſition, la rejetta.

Ce deſſein néanmoins ne fut pas tout-à-fait abandonné, & quelque tems après il fut réſolu qu'on enleveroit cette Princeſſe: mais comme ce coup devoit faire grand bruit, & qu'on apprehenda que le Pape, dont le Triumvirat vouloit s'appuïer, ne le trouvât mauvais, on en fit part au Legat, qui ſans l'approuver, ni le déſapprouver, avertit ſecretement la Reine par un billet le ſoir de devant l'execution: & dès le lendemain matin à la pointe du jour elle partit avec le Roi pour aller au Château de Vincennes, ſous prétexte de donner à ce jeune Prince le plaiſir d'une chaſſe du Dain: & après y avoir ſéjourné quelques jours, elle le conduiſit à Monceaux.

Les Conjurés voïant leur coup manqué, ne ſe rebuterent point; & Montpeſat Senéchal de Poitou ſe chargea de la prendre vive ou morte, pourvû que le Roi de Navarre le ſecondât. Ce Prince qui n'étoit ni aſſés ferme, pour s'oppoſer ouvertement à de tels deſſeins, ni aſſés méchant pour contribuer à leur execution, fit ſemblant d'y conſentir, & s'en alla à Monceaux, comme pour y diſpoſer les choſes:

1562.

mais en effet pour y aller voir une des Filles de la Reine nommée Rouet, dont il étoit fort amoureux.

La Reine aïant eu quelque ſoupçon ſur ce voïage, engagea cette Demoiſelle à en tirer le myſtere du Roi de Navarre. Elle le fit & il lui dit, ſans beaucoup ſe faire prier, tout ce qui ſe tramoit; & à ſa priere il alla dès le ſoir même l'apprendre à cette Princeſſe, qui, de concert avec lui, mena le Roi à Meaux; & ſans faire aucun éclat, ſe contenta de laiſſer entrevoir aux Conjurés par ce voïage précipité, que la mine étoit éventée. Elle revint à Paris, ſe tint fort ſur ſes gardes, & depuis ce tems-là le Conſeil du Triumvirat prit la réſolution de ne plus confier ſi aiſément ſes ſecrets au Roi de Navarre; mais de ſe ſervir ſeulement de ſon nom & de ſon autorité, pour donner du crédit à leur parti.

Le Prince de Condé demande du ſecours à toutes les Egliſes Réformées de France.

Lettre du Prince de Condé du 7. Avril 1562.

Lettre du 10. Avril, du 20. Avril,

Cependant le Prince de Condé, engagé à la guerre, écrivit d'Orleans à toutes les Egliſes Réformées de France, pour en avoir des ſecours d'hommes & d'argent dans une affaire où elles avoient tant d'interêt. Il écrivit pareillement pour le même ſujet à Wolfang Comte Palatin, & aux autres Princes Proteſtans d'Allemagne, & puis à l'Empereur Ferdinand pour juſtifier ſa conduite, & l'aſſûrer que ce n'étoit pas lui, mais le Duc de Guiſe, le Connétable & le Maréchal de Saint André qui étoient la cauſe de la guerre, par l'enlevement de la perſonne du Roi, malgré la réſiſtance de ce jeune Prince & de la Reine Regente, & que c'étoit conformément aux intentions de l'un & de l'autre, qu'il avoit pris les armes pour les délivrer de captivité.

Manifeſte publié à ce ſujet.

* [illegible]té d'Orleans le 8. d'Avril.

Il publia une Déclaration ou Manifeſte *, où après avoir exaggeré le maſſacre de Vaſſi, le violement de l'Edit de Janvier, les manieres peu reſpectueuſes dont le Connétable & le Maréchal de Saint André en avoient uſé en diverſes occaſions avec le Roi & la Reine, la violence faite à l'un & à l'autre à Fontainebleau, celle qu'on continuoit de leur faire, en les retenant comme priſonniers à Paris, l'abus que le Roi de Navarre faiſoit de ſon autorité de Lieutenant General du Roïaume par le Conſeil du Triumvirat, & au préjudice de celle de la Reine Regente, qui lui avoit été conferée par les Etats du Roïaume, les ambitieux deſſeins de la Maiſon de Guiſe, il proteſtoit qu'il n'avoit recours aux

armes,

1562.

armes, que pour n'être pas opprimé, & que pour procurer au Roi & à la Reine la liberté qu'on leur avoit ôtée, & pour l'observation de l'Edit de Janvier; que si la Reine vouloit ou pouvoit se transporter dans quelque Ville où elle fût parfaitement libre, & de-là lui envoïer ordre, aussi-bien qu'au Duc de Guise, au Connétable & au Maréchal de Saint André, de désarmer & de s'éloigner de la personne du Roi, pour lui laisser libre l'usage de sa puissance souveraine, il étoit prêt d'obéir, & qu'après une telle protestation, si on n'y avoit pas d'égard, il prétendoit n'être nullement responsable de tous les malheurs où le Roïaume alloit être précipité, ni tenu d'obéir aux ordres qu'il s'attendoit bien qu'on lui envoïeroit de la Cour, parce que ce ne seroient ni les ordres du Roi ni de la Reine, mais ceux de ses ennemis & des ennemis de l'Etat.

En attendant l'effet de ce Manifeste, il signa une Association * avec les Seigneurs, Gentilshommes & Capitaines qui l'étoient venu joindre, dans laquelle ils lui juroient obéissance jusqu'à la majorité du Roi, & de le servir pour le bien du Roïaume, du Roi & de la Reine, aux dépens de tous leurs biens & de leur propre vie.

* Datée du 11. d'Avril 1562.

Quatorze jours après il publia un second Manifeste *, où reprénant les choses de plus loin, & dès le Regne de François I. il entreprenoit de convaincre le Public par le témoignage même de ce Prince, que la France avoit toûjours dû être en défiance du trop grand pouvoir qu'on y donnoit aux Seigneurs de la Maison de Guise. Il y marquoit les maux provenus de leur ambition sous le Regne de Henri II. & sous les deux autres suivans, & réfutoit les accusations que ses ennemis faisoient de sa conduite. Il envoïa l'un & l'autre au Parlement de Paris. Ces Ecrits furent encore suivis de celui qu'il adressa à la Reine, intitulé * *Les moïens de pacifier le trouble qui est en ce Roïaume*, & qu'il rendit public. Le principal expédient qu'il y proposoit, étoit que lui & le Triumvirat se retirassent de la Cour, pour laisser le Roi & la Reine en pleine liberté.

Autre contre la Maison de Guise.
* Daté du 25. d'Avril.

* Daté du 22. de Mai 1562.

Ces Ecrits ne furent pas sans réponses, ni les réponses sans repliques; & à mesure qu'ils se multiplioient, on voïoit croître l'animosité, & diminuer les ménagemens.

Réponses qu'on y fit.

1562.

Le Prince de Condé n'eut pas sujet d'être content de la Réponse * que le Parlement fit à sa Lettre ; car en lui parlant avec le respect dû à son rang, il lui montra la fausseté des deux prétextes qu'il prenoit pour commencer la guerre, sçavoir la captivité du Roi, & l'execution de l'Edit de Janvier. Il l'assûroit à l'égard du premier, que le Roi étoit en pleine liberté ; que le Parlement en étoit témoin ; que s'il n'en avoit pas été tout-à-fait convaincu, il n'auroit pas reçu la déclaration que le Roi lui-même en venoit de faire, & que ce jeune Prince ne s'étoit retiré à Paris que pour sa propre sûreté ; que les Conseils s'y tenoient à l'ordinaire, sous l'autorité legitime de la Reine Regente & du Roi de Navarre, Lieutenant General du Roïaume ; que le Cardinal de Bourbon son frere qui y assistoit, pouvoit lui rendre le même témoignage ; que pour ce qui étoit de l'Edit de Janvier, il n'étoit que provisionel, & n'avoit été enregistré par le Parlement qu'avec cette clause, sçavoir qu'il n'auroit de vigueur que jusqu'à tant que le Roi en eût autrement ordonné ; que si le Roi avoit reformé l'Edit de Juillet par l'Edit de Janvier, il étoit en son pouvoir d'en faire autant pour celui-ci ; qu'il l'avoit néanmoins confirmé dans sa derniere Déclaration du quatorziéme d'Avril, excepté pour la Capitale du Roïaume, & que cette exception avoit été faite pour de très-bonnes raisons. Le Parlement à la fin de la lettre, exhortoit le Prince de Condé à se souvenir de sa qualité de Prince du Sang, qui l'obligeoit plus que tout autre à procurer la tranquillité de l'Etat, & qu'il esperoit, que puisqu'il lui avoit fait l'honneur de s'adresser à lui pour lui porter ses plaintes, il voudroit bien aussi écouter ses conseils & ses remontrances.

* Datée du 21 d'Avril 1562.

Davila l. 3.

Le Duc de Guise & le Connétable publierent aussi leur Manifeste, par lequel ils déclaroient qu'ils étoient contens non seulement de se retirer de la Cour, mais même de se bannir du Roïaume, pourvû que ceux du parti contraire le fissent aussi, qu'ils missent bas les armes, qu'ils rendissent les places dont ils s'étoient emparés, rétablissent les Eglises démolies, laissassent les Catholiques en paix, & qu'ils se soumissent à leur Prince legitime, & à l'autorité de la Reine sa mere & du Roi de Navarre.

La Reine eût été ravie, que les choses se fussent terminées

à cette condition que les Chefs des deux partis propoſoient. Un tel accord l'eût remiſe dans ſon premier état : mais le Triumvirat n'avoit garde d'en venir là, quelque ſemblant qu'il fît du contraire ; & le Prince de Condé jugeant par ce qu'il auroit fait lui-même, s'il avoit eu l'avantage d'avoir le Roi en ſa puiſſance, ne s'y attendoit pas ; de ſorte que toutes ces eſpeces de procedures ne ſe faiſoient de part & d'autre, que pour amuſer les peuples, & pour les animer, tandis que des deux côtés on penſoit à ſe précautionner contre ſes ennemis, à les prévenir, & à fortifier ſon parti. 1562.

Un des plus fameux & des plus ſenſés partiſans de la faction Huguenote, a fait un diſcours exprès, pour faire remarquer à la poſterité que l'accident de Vaſſi, qui donna commencement à la guerre civile, fut le ſalut des Huguenots de France ; que ſans cet éclat, ſe repoſant ſur l'Edit de Janvier, ils auroient donné le tems à leurs ennemis de prendre leurs meſures à loiſir pour les accabler ; & il ajoûte une choſe fort remarquable, que ce que quelques Hiſtoriens ont écrit eſt une pure idée ; ſçavoir que le Prince de Condé & l'Amiral avant ce tems-là, avoient envoïé des ordres à la Nobleſſe dans les Provinces de les venir joindre en Brie. Il dit que les Chefs de cette Nobleſſe & l'Amiral lui-même l'aſſûrerent depuis du contraire, & que ce fut par une eſpece d'inſpiration, ainſi qu'il l'interprete, que tant de Gentilshommes partirent des Provinces, ſans avoir rien concerté enſemble, & ſur la ſeule penſée que le Prince & l'Amiral pourroient avoir beſoin d'eux dans une telle conjoncture ; & que ſi ces deux Chefs ne les avoient pas vûs ainſi arriver de toutes parts, pour leur faire un petit corps d'armée, ils alloient prendre un très-mauvais parti, c'eſt-à-dire, apparemment celui de ſortir du Roïaume, ou de ſe mettre à la diſcrétion de la Cour : reſſorts impenetrables de la Providence & de la juſtice de Dieu, qui avoit réſolu de châtier ſi terriblement ce Roïaume !

Diſcours politiques & militaires de M. de la Nouë.

Dès que la nouvelle de l'affaire de Vaſſi, & celle de la ſurpriſe d'Orleans par le Prince de Condé, eut été répandue dans le Roïaume, les Huguenots irrités par l'un, & devenus fiers par l'autre, ne garderent plus de meſures. Ils coururent aux armes dans toutes les Provinces. Quelques Gentilshommes de cette Religion qui avoient ſervi dans les armées, ſe

Mouvement general parmi les Huguenots en faveur du Prince de Condé.

1562.

Memoires de Castelnau. l. 3. c. 5.

Commentaires de Montluc l. 5.

mirent à leur tête, partie de concert avec le Prince de Condé, partie ſans attendre ſes ordres, étant bien certains qu'ils en ſeroient avoués, & s'emparerent de pluſieurs Villes dans l'eſpace de quelques ſemaines: ſçavoir de Blois, de Tours, de Poitiers, d'Angers, du Pont de Cé, de Baugenci, de Châlons ſur Saône, de Mâcon, de la Rochelle, de Rouen, de Pont-Audemer, de Dieppe, du Havre de Grace, de Bourges, de Montauban, de Caſtres, de Montpellier, de Niſmes, de Caſtelnaudari, de Pezenas, de Beziers, d'Agen, de la Fortereſſe de Maguelonne, d'Aigues-mortes, d'Orange, de Pierrelate, de Mornas, de Lyon, de Grenoble, de Montelimar, de Romans, de Syſteron, de Gap, de Tournon, de Valence, où la Mothe-Gondrin, qui en étoit Gouverneur, fut tué. Ils dépouillerent les Egliſes en preſque toutes ces Villes, & briſerent les Images. Les Cevennes, le Vivarés, & preſque tout le Comté de Venaiſſin aux environs d'Avignon ſe révolterent, & ſans le ſecours, que Montluc donna aux Catholiques de Toulouſe, ils y auroient ſuccombé, comme dans les autres Villes, après des combats redoublés durant trois ou quatre jours qu'ils furent preſque toûjours aux mains avec les Huguenots: mais ce tumulte de Toulouſe fut précedé du ſoulevement de la plûpart des autres places, que j'ai nommées.

Ce n'étoit pas ſeulement la populace Huguenote & les ſimples Gentilshommes, qui ſe déclaroient ainſi en divers endroits pour le Prince de Condé, mais encore pluſieurs Seigneurs des plus conſiderables de la Cour, & qui avoient eu commandement dans les armées.

Antoine de Croi Prince de Porcien, qui avoit épouſé Catherine de Cleves niece du Prince de Condé, François Comte de la Rochefoucault, beaufrere de la Princeſſe de Condé, dont il avoit épouſé la ſœur en ſecondes nôces, René Vicomte de Rohan, couſin germain de la Reine de Navarre, qui lui avoit inſpiré l'attachement qu'il eut toûjours pour la nouvelle Religion, & ſa haine contre les Papes, Antoine Comte de Grammont & de Guiche, riche & puiſſant Seigneur de Bearn, & allié par ſa femme au Prince de Condé, Gabriel de Lorges Comte de Montgommeri, que le malheur qu'il avoit eu de bleſſer Henri II. dans le funeſte Tournoi de

l'an 1559. obligeoit de ſe tenir éloigné de la Cour & des emplois de la guerre, où il s'étoit fort diſtingué durant ſa jeuneſſe, Jean l'Archevêque Seigneur de Soubiſe, de la Maiſon de Parthenai en Poitou, Louis de Vaudrai Seigneur de Moüi, Saint Phale, Antoine Raguier Seigneur d'Eſternai; François de Hangeſt Seigneur de Genlis, d'une illuſtre & ancienne Maiſon de Picardie, & quelques autres Seigneurs, partie par engagement de famille, partie par haine contre la Maiſon de Guiſe, & par attachement au Calviniſme, ſe dévouerent au Prince de Condé: ils firent par leur réputation, par leur courage, & par leur habileté dans la guerre la principale force de ſes troupes, & engagerent dans ſon parti beaucoup de Nobleſſe & de vaſſaux de leurs Terres. 1562.

Quoique le Prince, avec de ſi puiſſans renforts, ſe vît en état de tenir la campagne, il crut toutefois devoir encore ſe fortifier de troupes étrangeres, & dans un Conſeil qu'il tint à Orleans, il propoſa d'en demander aux Princes Proteſtans d'Allemagne: mais l'Amiral s'y oppoſa, & proteſta qu'il mourroit plûtôt, que de permettre que ceux de ſa Religion fuſſent les premiers à faire entrer les Allemands en France. Il fut donc ſeulement réſolu, qu'on envoïeroit deux Gentilshommes en Allemagne, pour prier les Princes Proteſtans de contribuer au rétabliſſement de la tranquillité dans le Roïaume par leurs Ambaſſadeurs auprès du Roi & de la Reine; que ces deux Agens demeureroient en Allemagne, afin de veiller à ce qu'il ne ſe fît rien au préjudice de leur parti, & que, ſelon que les choſes tourneroient, on leur envoïeroit des ordres, pour agir ſuivant les conjonctures. *Il ſe fortifie de troupes étrangeres.* Popelinere. l. 8.

Encore que le Prince de Condé dans ſes Manifeſtes condamnât fort les violences exercées par les Calviniſtes contre les Egliſes, toutefois il ſe ſervit ſans ſcrupule du pillage & du butin, qu'on y avoit fait; & par un nouvel attentat contre le Souverain, il fit battre monnoïe, & changer en eſpeces courantes l'or & l'argent des Châſſes, des Vaſes ſacrés, & des autres ornemens des Autels, pour ſoudoïer ſes ſoldats. Le ſeul pillage de l'Egliſe de ſaint Martin de Tours lui produiſit en or & en argent plus de douze cens mille livres, ſans y comprendre les pierres précieuſes, dont les Châſſes & d'autres ornemens étoient enrichis. Davila l. 3. Gervaiſe vie de S. Martin p. 343.

1562. Il fit venir à Orleans la plûpart du canon, qu'il avoit trouvé à Tours & en quelques autres des Villes surprises. Il établit dans cette place ses magasins, & y assigna le rendés-vous aux troupes, qui devoient l'y venir joindre de tous les quartiers du Roïaume. Le Comte de Grammont lui amena pour sa part six mille Gascons tous vieux soldats, qui s'étoient retirés chés eux depuis la paix de Cateau-Cambresis.

Memoires de Brantome.

Mesures de la Cour pour y remedier.

Les soulevemens qui suivirent en tant d'endroits la prise d'Orleans, & dont les nouvelles arrivoient coup sur coup, étonnerent la Cour, & l'obligerent à prendre promptement des mesures, pour remédier à de si grands desordres.

Davila l. 3.

On se mocqua dans le Conseil de l'avis du Chancelier de l'Hôpital, qui, suivant les ordres secrets de la Reine, proposa que le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint André s'éloignassent de la Cour, puisque le Prince de Condé ne demandoit que cette condition, pour mettre bas les armes. La pluralité des voix n'étoit plus pour la Reine, depuis qu'on avoit admis au Conseil Claude Marquis de Boissi, Honoré Marquis de Villars, Philippe de Lenoncour Evêque d'Auxerre, Descars, Maugiron, & de la Brosse, tous gens dévoués au Duc de Guise & au Connétable; & on répondit au Chancelier, que devant que d'en venir à cette voie d'accommodement, il falloit que le Prince de Condé remît sous la puissance du Roi, Orleans & les autres Villes soulevées; qu'avant cela le Roi ne pouvoit, sans un danger évident de tomber entre les mains des Huguenots, éloigner de sa personne son Connétable & les principaux Officiers de sa Couronne, qui étoient ses plus fideles serviteurs, & que leur devoir obligeoit à pourvoir à sa sûreté. Ce que le Chancelier gagna à cette partialité, qu'il fit paroître pour la Reine, fut que desormais sous prétexte qu'il étoit homme de Robe, il fut exclus des Conseils de guerre.

Mais comme il falloit sur-tout mettre Paris en assûrance, pendant qu'on iroit chercher les Rebelles, à quoi on étoit résolu, on en confia le Gouvernement au Maréchal de Brissac; & le Cardinal de Bourbon, qui ne se sentoit pas les qualités necessaires, pour soûtenir cet emploi dans un tems si multueux, & à qui on ne l'avoit donné, que pour en exclure le Maréchal de Montmorenci, trop étroitement lié avec l'Amiral, s'en démit volontairement.

1562.

Le Duc d'Aumale fut envoïé en Normandie avec quelques troupes, pour y fortifier le parti Catholique, le Duc de Montpensier en Touraine, Montluc en Guienne & en Gascogne, & Cursol en Languedoc, qui étoient les Provinces où il y avoit le plus à craindre. Cependant l'armée destinée contre le Prince de Condé s'assembloit aux environs de Paris. Elle se trouva composée de quatre mille Cavaliers très-lestes, la plûpart Gentilshommes, & de six mille hommes de pié, tous gens aguerris, outre quelques Regimens Suisses, qui devoient les joindre, & attendoient leurs ordres sur les confins de Bourgogne.

Commentaires de Montluc l. 3.

Davila l. 3.

Le Roi de Navarre laissant le Roi au Château de Vincennes & Monsieur de Vieilleville auprès de lui, se mit à la tête de cette Armée avec un bon équipage d'artillerie, aïant sous ses ordres le Connétable & le Duc de Guise; & marcha à Orleans.

Lettre de M. de Vieilleville à l'Evêque de Rennes.

Le Prince de Condé & l'Amiral, plus pour soûtenir leur réputation, que dans le dessein de combattre, quoique l'Amiral eût opiné à la bataille, se mirent aussi en campagne avec trois mille chevaux & sept mille hommes d'infanterie, s'avancerent vers l'armée Roïale à quatre lieues d'Orleans, & se posterent si bien, qu'aïant leurs derrieres libres, pour recevoir leurs convois, il étoit difficile au Roi de Navarre de passer outre, sans forcer leurs retranchemens.

Les Armées se mettent en campagne de part & d'autre.

Popeliniere l. 8.

Quoique les Chefs de l'armée Roïale en partant de Paris fussent déterminés à attaquer les Huguenots, cependant le parti que le Prince de Condé avoit pris, leur causoit de l'embarras; car l'attaque d'un Camp bien retranché leur paroissoit dangereuse, & le succès en étoit fort incertain. La Reine se servit habilement de cette conjoncture, pour leur faire reprendre la voie de la négociation; & avec leur consentement, elle envoïa l'Evêque de Valence au Prince de Condé, pour lui demander de sa part une entrevûe, qu'il accepta: elle se fit entre Angerville & Touri.

La Reine s'y rendit accompagnée du Roi de Navarre & de Monsieur de Damville fils du Connétable. Le Prince de Condé y vint avec l'Amiral & le Cardinal de Châtillon son frere, qui, s'étant déclaré ouvertement Huguenot, ne portoit plus le titre, ni l'habit de Cardinal, mais se faisoit ap-

Entrevûe des Chefs des deux partis.

Lettre de M. de Vieilleville à l'Evêque de Rennes du 1. Juin 1562.

Davila l. 3.

1562. peller le Comte de Beauvais, du nom de la Ville dont il avoit été Evêque.

La Reine & le Roi de Navarre d'une part, & le Prince de Condé & l'Amiral de l'autre, laisserent leur troupe, & s'avancerent au milieu de la campagne, où ils s'entretinrent assés long-tems. Ce qui s'y passa ne fut point rendu public: mais ce qu'on remarqua fut qu'ils se separerent fort brusquement, & retournerent vers leurs gens, chacun piquant son cheval.

L'Historien Davila, toûjours favorable à Catherine de Medicis, prend cette occasion de la justifier, sur l'idée qu'on avoit non seulement en France, mais encore à Rome & dans les autres Cours de l'Europe, de son attachement pour les Calvinistes, & il se sert de cette raison: C'est, dit-il, qu'en cette rencontre il ne tenoit qu'à elle de quitter l'armée Catholique, & de se réfugier avec le Prince de Condé dans le Camp des Huguenots. Mais on voit par cet exemple que les Historiens, qui raisonnent le plus sur les actions des Princes, comme c'est fort la maniere de Davila, ne raisonnent pas toûjours le plus juste. Certainement un tel dessein, s'il avoit pû entrer dans l'esprit de cette Princesse, ne s'accorderoit gueres avec cette profonde politique, dont il lui fait si souvent honneur; car quand elle auroit eu mille fois plus de penchant pour la Religion & pour la faction des Huguenots, qu'on ne lui en attribuoit, toutes sortes de considerations lui défendoient de faire une pareille démarche. Elle se fût ruinée de réputation chés tous les Princes Catholiques, elle se seroit livrée à la discrétion du Prince de Condé & de l'Amiral, dont elle n'appréhendoit gueres moins les desseins & les caprices, que l'ambition des Seigneurs de la Maison de Guise; elle n'auroit trouvé dans ce parti qu'un phantôme d'autorité, le Prince & l'Amiral n'étant pas d'humeur de se désaisir de celle qu'ils y avoient acquise, & de laisser gouverner une femme de son caractere, dont ils avoient tant de sujets de se défier; elle auroit risqué de se faire dégrader de sa qualité de Regente; car le parti Catholique étoit après tout le dominant en France, & le Parlement de Paris, aussi-bien que ceux des Provinces, étoit de ce côté-là. Enfin ce qui conservoit à cette Princesse la consideration, qu'on avoit pour

1562.

pour elle dans l'Etat, c'est qu'elle avoit avec elle la personne du Roi & celle du Roi de Navarre Lieutenant General du Roïaume : & dès qu'elle en auroit été separée, on l'auroit comptée pour rien. Cela est si vrai, que lorsqu'on fit partir le Roi de Fontainebleau, pour l'amener à Paris, on lui dit à elle-même, sur la résistance qu'elle fit là-dessus, qu'on lui laissoit la liberté de ne pas suivre, & de demeurer, ou de se retirer où elle voudroit.*

* Davila le dit lui-même l. 3.

Elle se seroit donc bien donné de garde de suivre le Prince de Condé, quelque inclination qu'elle eût eue pour les Huguenots : mais quoi qu'il en soit de ce raisonnement politique, le Prince de Condé après cette Conference fit des propositions si étranges, que le jeune Roi en aïant entendu le récit, se mit en colere, & dit qu'il falloit le pousser à bout.

Demandes du Prince de Condé.
Davila l. 3.

Le Prince demandoit que Messieurs de Guise & le Connétable sortissent du Roïaume, pour n'y rentrer que quand le Roi auroit vingt-deux ans, & que pendant ce tems-là ils ne fissent aucune levée de gens de guerre ; qu'il fût permis aux Huguenots de faire leurs Assemblées & l'exercice de leur Religion, non seulement dans les Fauxbourgs & à la campagne, conformément à l'Edit de Janvier, mais encore dans les Villes & dans les Eglises mêmes ; qu'on annullât tous les Edits, qui avoient été faits en cette matiere depuis le retour du Duc de Guise à la Cour ; qu'il fût permis aux Huguenots de garder jusqu'à la majorité du Roi, les places dont ils s'étoient saisis ; qu'on fît sortir de France le legat du Pape ; que les Calvinistes fussent admis à toutes les Charges & à tous les emplois ; & que l'Empereur, le Roi d'Espagne, la Reine d'Angleterre, la Republique de Venise, & les Cantons fussent garants du premier article, qui concernoit le Duc de Guise & le Connétable.

La Cour le fait citer lui & ses partisans.

La Cour, pour ne pas paroître intimidée de cette hardiesse, résolut de faire un coup d'éclat, qu'elle avoit differé jusqu'alors. Elle envoïa de Fresne, Secretaire d'Etat, à Estampes Ville à mi-chemin de Paris à Orleans, pour faire citer à son de trompe le Prince, l'Amiral, M. Dandelot, & tous ceux de leur parti, & leur commander de mettre bas les armes dans dix jours, de rendre les places prises, & de se retirer chacun à leurs maisons. Supposé qu'ils obéissent, on leur

1562.

donnoit amnistie pour tout le passé ; s'ils désobéïssoient, on les déclaroit criminels de leze-Majesté, rebelles, perturbateurs du repos public, & privés de toutes leurs Charges & dignités.

Les Huguenots le prennent pour leur Chef.

Tout l'effet que ces ordres & cette déclaration produisirent, fut que les Huguenots s'obligerent par un nouveau serment à observer l'Association, qu'ils avoient jurée quelque tems auparavant, & qu'en présence de toute l'armée, ils reconnurent le Prince de Condé pour leur Chef, dans le seul dessein, disoient-ils, de délivrer le Roi & la Reine de leur captivité, & eux & l'Etat de leurs persécuteurs, & de procurer l'observation des Edits.

Il consent de désarmer [illegible] que [illegible] de Guise s'éloignent.

Malgré ces démarches si violentes, qui se faisoient de part & d'autre, la Reine & le Roi de Navarre agissoient toûjours sans se rebuter, pour adoucir les esprits, & le Roi de Navarre obtint assés aisément du Prince de Condé, qu'il se désistât de ses énormes propositions, que l'on voïoit bien qu'il avoit faites, plûtôt pour faire connoître qu'il ne craignoit rien, que dans le dessein de s'y opiniâtrer. En effet il fit entendre que, pourvû que le Duc de Guise & le Connétable sortissent les premiers de la Cour, il pourroit se résoudre à se retirer & à s'éloigner lui-même, & à désarmer.

Le Roi de Navarre aïant conferé là-dessus avec la Reine, elle emploïa toute son adresse & toute son éloquence à persuader au Duc de Guise & au Connétable de faire la premiere démarche, pour prévenir une guerre civile, qui alloit mettre tout le Roïaume en combustion. Elle les assûra que leur éloignement ne leur seroit d'aucun préjudice ; qu'elle & le Roi de Navarre ne concluroient rien d'important dans le Conseil, sans prendre leurs avis ; que cette marque, qu'ils donneroient de leur zele pour le bien de l'Etat, leur feroit plus d'honneur, que s'ils gagnoient des batailles ; que rien ne prouveroit mieux leur desinteressement, la sincerité de leur conduite, & la droiture de leurs intentions, & qu'au reste elle les rappelleroit si-tôt que les Huguenots feroient la moindre entreprise.

La Reine les y fait consentir.

Le Duc de Guise & le Connétable répondirent à la Reine, qu'un point d'honneur & leurs interêts particuliers ne les feroient pas balancer un moment, dès qu'il s'agiroit de les

ſacrifier au bien de l'Etat. Enſuite aïant déliberé avec le Maréchal de Saint André, ils réſolurent d'avoir pour la Reine la complaiſance qu'elle ſouhaitoit d'eux, & de ſe retirer les premiers. Ils prévoïoient bien, ſur la connoiſſance qu'ils avoient du caractere des Huguenots, & de celui de leurs Chefs, qu'ils ne concluroient pas, ou n'obſerveroient pas le Traité; qu'en ce cas aïant été mis entierement dans leur tort, l'injuſtice de leurs armes ſeroit connue de toute l'Europe, & les rendroit infiniment odieux; qu'après cela, la guerre qu'on leur feroit à la tête des Catholiques, ſeroit pleinement juſtifiée & autoriſée par le motif de la défenſe de l'Etat & de l'ancienne Religion; que ſi les Huguenots ſe contenoient dans les bornes preſcrites par les Edits, & ſi le Prince de Condé demeuroit éloigné de la Cour, le Roi de Navarre trop hautement déclaré en faveur des Catholiques, pour prendre de nouvelles liaiſons avec les Chefs de la Secte, & affermi par l'eſperance de conſommer ſon Traité avec le Roi d'Eſpagne, ſe tiendroit étroitement uni avec le Triumvirat, ne ſe gouverneroit que par ſes avis, s'oppoſeroit aux intrigues de la Reine, & qu'eux aïant rempli le Conſeil de leurs créatures, ils ſeroient toûjours, quoiqu'abſens, maîtres des déliberations, & y feroient prendre des meſures, pour ruiner peu à peu la Faction Calviniſte, & diſpoſer le Roi à les rappeller, dès qu'il ſeroit parvenu à la majorité; qu'en tout cas, s'ils voïoient que les choſes priſſent un autre tour, ils ne manqueroient ni de prétextes, ni de moïens de revenir à la Cour, pour y reprendre leurs anciens poſtes. 1562.

La Reine aïant donc tiré d'eux la promeſſe de quitter les premiers la Cour & l'armée, tint la choſe fort ſecrete, & envoïa l'Evêque de Valence & Robertet, Secretaire d'Etat, au Prince de Condé qui avoit changé de Camp, & s'étoit allé poſter vers Baugenci. Ces Envoïés lui dirent que le Duc de Guiſe & le Connétable avoient donné leur parole à la Reine pour leur retraite, & qu'il ne tenoit plus qu'à lui de rétablir la paix dans le Roïaume. Il en fut ſurpris; mais ne pouvant croire qu'ils en vinſſent juſqu'à l'execution, il ne fit point de difficulté de s'engager de ſon côté à mettre bas les armes, & à ſortir même du Roïaume, ſuppoſé que ces trois Seigneurs quittaſſent l'armée les premiers.

1562.

L'Evêque & le Secretaire d'Etat louerent fort une si genereuse résolution, lui apporterent tous les motifs de gloire & d'interêt capables de l'y affermir, & le prierent de leur donner sa réponse par écrit : ce qu'il fit aussi-tôt.

Ils partent pour se retirer dans leurs terres.

Dès que la Reine l'eut reçue, elle la communiqua au Duc de Guise & au Connêtable, qui partirent peu d'heures après, suivis seulement des gens de leur maison ; & Robertet fut dépêché de nouveau, pour porter la nouvelle aux Princes que ces deux Seigneurs s'en alloient à Châteaudun, en résolution de se retirer de-là chés eux, ou dans leurs Gouvernemens, si-tôt qu'ils le verroient congédier ses troupes, & se soumettre au Roi : & en même-tems il proposa au Prince d'avoir une entrevûe avec la Reine, pour consommer l'affaire.

Cette nouvelle, à laquelle les Chefs de la Faction Huguenote ne s'étoient pas attendus, les déconcerta entierement, & le Prince se repentit fort de s'être tant avancé. L'exil, auquel il se condamnoit lui-même par son écrit, le goût qu'il avoit pris au commandement, & le plaisir de se voir à la tête d'un gros parti, les grands projets qu'il avoit fondés là-dessus, la difficulté de rassembler tant de troupes, si la conduite de ses ennemis l'obligeoit à reprendre les armes, le mécontentement de tant de Seigneurs & de Gentilshommes qui s'étoient dévoués à son service, sur l'esperance d'établir solidement leur Religion & leur fortune par une révolution de l'Etat, toutes ces considerations le jetterent dans un grand embarras.

Les partisans du Prince le détournent d'executer ce qu'il avoit promis.

Les Ministres Huguenots, & entre autres Theodore de Beze, l'augmenterent par leurs remontrances, où ils lui apportoient des motifs de conscience, & le menaçoient de la colere de Dieu, qui l'avoit choisi pour détruire l'Idolatrie des Papistes, réformer l'Eglise, & rétablir la pureté de l'Evangile.

Quoique ces raisons ne fussent pas apparemment celles qui faisoient le plus d'impression sur l'esprit du Prince, il devoit au moins faire semblant d'en être touché. Ce qui le frappoit le plus sur cet article, étoient les grands services que les Ministres lui avoient rendus, en animant les peuples, & en les engageant à lui fournir des hommes & de l'argent. C'étoit encore le besoin qu'il pouvoit avoir d'eux dans la

ſuite, la grande autorité qu'ils s'étoient acquiſe dans pluſieurs Provinces, celle qu'ils avoient ſur l'eſprit des ſoldats, la crainte de les irriter, & de n'en être pas ſecondé avec tant de vivacité, s'il arrivoit que la guerre recommençât. 1562.

A tout cela cependant il ne pouvoit oppoſer que la parole qu'il avoit donnée, & le décri, où lui & tout ſon parti alloient tomber, s'il refuſoit la paix aux conditions qu'il avoit lui-même propoſées. Il diſoit que juſques-là les Calviniſtes avoient eu droit de ſe défendre de l'infame qualité de rebelles, par les deux raiſons qui juſtifioient leurs armes, ſçavoir la captivité du Roi & le violement de l'Edit de Janvier: mais que deſormais ils ne pourroient plus s'en ſervir, & que ce ſeroit au Roi, & non plus au Triumvirat, qu'ils déclareroient la guerre.

Sur quoi l'Amiral prenant la parole, repartit au Prince, qu'en une affaire de cette nature il ne falloit pas ſe conduire par ces vaines apparences; que c'étoient les bons ſuccès & la victoire, qui juſtifioient les armes, & qu'on trouveroit aſſés d'autres raiſons pour donner couleur à leurs entrepriſes, ſi elles réuſſiſſoient; que la Reine après avoir uſé tant de fois de mauvais artifices à leur égard, & manqué de parole en tant d'occaſions, ne devoit pas être ſurpriſe, s'ils en uſoient de même en celle-ci; que ce qu'un Prince tel que lui devoit conſiderer, étoit s'il lui conviendroit de vivre hors de ſa patrie en vagabond, & de donner à des Cours étrangeres le ſpectacle de ſa miſérable fortune, s'il pouvoit avec honneur expoſer à une ruine certaine celle de tant de braves gens, qui s'étoient donnés à lui, & voir détruire peu à peu par les artifices de la Cour, une Religion qu'ils avoient embraſſée, & qui leur devoit être plus chere que la vie.

Il ajoûta que ſon avis étoit, que ſans déliberer davantage, on levât le Camp, pour aller ſurprendre l'armée du Roi, qui ne s'attendoit à rien moins; qu'il ſe chargeoit du ſuccès de cette entrepriſe avec ſon frere Dandelot; que ſi elle réuſſiſſoit, elle les mettroit en état de donner la loi à leurs ennemis; & que ſi elle ne réuſſiſſoit pas, leur condition ne ſeroit pas pire, que celle qu'on leur propoſoit de ſubir, ſans avoir tiré l'épée.

Ce conſeil, qui fut approuvé de pluſieurs, ne le fut point du Prince, que ſon ambition, toute vive qu'elle étoit, ne

Artifice dont il ſe ſervit pour mettre ſon honneur à couvert.

1562.

rendoit pas capable d'une telle trahiſon, & que le ſcrupule de violer ſa parole tenoit toûjours dans l'irréſolution. Enfin après bien des expediens propoſés, pour le tirer de ce pas fâcheux en ſauvant ſon honneur, on s'arrêta à celui-ci; qu'il accepteroit l'entrevûe, que la Reine lui demandoit; que durant la conference les principaux Officiers, qui l'auroient accompagné, feroient ſemblant de ſe ſoulever; que dans le tumulte ils l'inveſtiroient, & l'enleveroient malgré lui, pour le ramener au Camp, & que par cette apparente violence qu'on lui feroit, ſon honneur étant mis à couvert, il proteſteroit à la Reine qu'il n'étoit plus le maître d'accomplir ce qu'il lui avoit promis.

Il alla trouver la Reine à Baugenci, où cette comedie ſe joua en effet de la maniere qu'elle avoit été concertée. La conference fut rompue: & nonobſtant les inſtances que lui firent l'Evêque de Valence, les ſieurs de Lanſac, & Robertet qui le ſuivirent, & lui offrirent de la part de la Reine de retrancher du Traité la condition de ſa ſortie du Roïaume, il continua ſon chemin vers ſon Camp.

Il y fut reçu avec les plus grandes marques de joie: & pour profiter de l'ardeur qu'il voïoit dans ſes troupes, il réſolut d'attaquer l'armée Roïale campée à Talſi.

Il marche dans le dessein d'attaquer l'armée Roïale.
Discours du Sieur de la Noue.
Popeliniere l. 8.
Davila l. 3. &c.

D'autres raiſons le déterminoient encore à cette entrepriſe. L'abſence du Connétable & du Duc de Guiſe de l'armée Roïale, les détachemens qu'on en avoit faits ſous le Maréchal de Saint André, pour aller en Poitou, & ſous le Duc de Montpenſier pour la Touraine, la difficulté que le Roi de Navarre auroit à raſſembler aſſes promptement ſa Cavalerie, dont les quartiers étoient éloignés les uns des autres pour la commodité des fourrages, & enfin la nouvelle de la jonction prochaine des Suiſſes avec ce Prince, qui l'alloit rendre maître de la campagne.

Le Prince de Condé ſe mit en marche le ſoir du deuxiéme de Juillet. Il fit prendre les devants à ſon infanterie commandée par Dandelot, & augmentée juſqu'au nombre de dix mille cinq cens hommes. Il la ſuivit avec ſa Cavalerie legere, & une partie de ſa Gendarmerie qu'il conduiſoit lui-même: l'Amiral marchoit à la tête de tout avec huit cens lances.

Selon toutes les apparences, la chose auroit réussi sans la faute des guides qui les égarerent : de sorte qu'après avoir marché toute la nuit, ils ne se trouverent à la pointe du jour qu'à une lieue de leur Camp, & en avoient encore près de deux à faire, pour arriver à celui du Roi de Navarre : mais ils ne laisserent pas de passer outre en résolution de donner bataille. 1562.

Cependant Monsieur de Damville, fils du Connétable, dont le quartier étoit à la tête du Camp, fut averti par ses Coureurs de l'approche de l'ennemi. Il donna le signal à toutes les troupes par deux coups de canon, de se mettre sous les armes, & s'avança sur le grand chemin avec tout ce qu'il avoit de Cavalerie, pour arrêter le Prince, & donner le tems au Roi de Navarre d'assembler toute l'armée, & de la mettre en bataille. Il se posta de telle sorte, qu'il fut impossible au Prince de Condé de découvrir ce qui se passoit derriere ce corps de Cavalerie, & fit si bonne contenance, qu'on n'osa jamais l'enfoncer. Tout se passa en des escarmouches qu'il entretint jusqu'à midi, que toute l'armée Catholique fut en état de bien recevoir les ennemis.

Il n'y a point de païs en France plus propre à se battre en bataille rangée, que la Beausse, à cause de ses vastes campagnes. Il n'y avoit entre les deux armées qu'un petit espace de plaine, sans ruisseau, sans bois, & sans buissons ; & il ne tenoit qu'aux Generaux d'en venir aux mains : mais ils avoient chacun leurs raisons, pour ne le pas faire.

Raisons pour lesquelles on n'en vint pas aux mains.

Le Prince de Condé, excepté les six mille Gascons, que le Comte de Grammont lui avoit amenés, n'avoit que des troupes nouvellement levées, & peu aguerries, & il n'avoit gueres compté pour le succès de son dessein, que sur la surprise : au lieu que l'armée Catholique étoit composée la plûpart des vieilles bandes & des troupes de la Maison du Roi. Quant au Roi de Navarre, il prévoïoit que les troupes du Prince de Condé, qui étoient mal païées, & très-mal équipées, ne seroient pas long-tems sans se débander, & de plus il attendoit le puissant renfort des Suisses, qui lui donneroit bientôt une supériorité entiere sur les ennemis. C'est pourquoi il crut qu'il étoit de sa prudence de temporiser, & de ne pas exposer le salut du Roïaume au hazard d'une bataille,

1562.

quelque avantage qu'il eût actuellement ſur l'armée Huguenote.

Les armées furent ainſi en préſence pendant trois heures, ſans faire autre choſe, que quelques legeres eſcarmouches, & ſe canonner. Après quoi le Prince de Condé, content d'avoir fait paroître par ſa contenance qu'il n'appréhendoit pas la bataille, fit retraite en très-bon ordre, & alla ſe camper à Lorges à une lieue de-là, ſans être pourſuivi ; & puis trois jours après il alla reprendre Baugenci qu'il avoit abandonné. Il s'en ſaiſit aiſément, la place n'étant pas en état de réſiſter, & la donna au pillage à ſes ſoldats, pour leur tenir lieu de leur ſolde.

Le Duc de Guiſe revient à l'Armée.

Cependant le Duc de Guiſe & le Connétable aïant appris la rupture du Traité, revinrent à l'armée. Elle fut jointe un peu après par ſix mille Suiſſes ſous les ordres du Colonel Freulich, & par dix Cornettes de cavalerie Allemande ſous le Comte Rhingrave.

Et le Prince quitte la campagne en attendant de nouveaux ſecours.

Dès que le Prince de Condé eut appris cette nouvelle, il fit promptement démanteler Baugenci ; & faute d'argent, pour ſoudoïer ſes troupes, il en jetta une partie dans quelques villes de la Loire & des environs, ſe retira avec le reſte à Orleans, & abandonna la campagne à l'armée Catholique, juſqu'à ce qu'il pût être ſecouru par les Princes Proteſtans d'Allemagne & par la Reine d'Angleterre, avec leſquels il avoit déja commencé à traiter.

Dandelot fut envoïé en Allemagne, & Briquemaut avec le nouveau Vidame de Chartres en Angleterre, pour hâter les ſecours, Soubiſe à Lyon, la Rochefoucault en Xaintonge, Duras en Guienne, Montgommeri en Normandie, le Prince de Porcien en Champagne, d'autres dans les autres Provinces, pour y raſſûrer le parti par leur préſence & par leur autorité, & Genlis, Bouchavanes & l'Amiral ſe renfermerent dans Orleans avec le Prince de Condé, pour la défendre.

Les Chefs de l'armée Catholique après cette retraite du Prince & la ſéparation de ſon armée, qui leur tenoient lieu d'une grande victoire, prirent tous les moïens poſſibles, pour achever de ruiner ce parti, qui paroiſſoit déja fort ébranlé ; car à cette occaſion grand nombre de ſoldats avoient deſerté, & pluſieurs Gentilshommes s'étoient retirés, les uns étant

1562.

déja ennuiés de la guerre, les autres par chagrin de n'être pas assés considerés des Generaux, les autres faute d'argent, d'autres pour sauver leurs Terres, dont ils appréhendoient le pillage, & plusieurs gagnés secretement par la Cour, ou bien-aises de jouir du privilege de l'amnistie, que l'on fit publier par tout en faveur de ceux qui mettroient bas les armes.

Ce que fit durant ce tems-là le Parlement pour affoiblir les Huguenots.

On fit agir le Parlement de Paris, où depuis le dernier jour de Juin & pendant tout le mois de Juillet on rendit divers Arrêts, tendant tous au même but, qui étoit d'affoiblir la Faction Huguenote. Par le premier * on proscrivit tous ceux qui se trouverent convaincus d'avoir brisé les Images, & & leurs biens furent abandonnés au pillage. Cet Arrêt causa de grands desordres à Paris, & la mort de plus de quatre-vingts personnes. Par le second * tous les Benefices de ceux qui suivoient le Prince de Condé, furent déclarés vacans & impetrables. Cela regardoit principalement le Cardinal de Châtillon, nommé alors, comme j'ai déja dit, Comte de Beauvais. Par le troisiéme * les Commissaires des quartiers de Paris eurent ordre de faire recherche de tous les biens de ceux qui étoient absens de leurs maisons sans un sujet legitime. Par le quatriéme * il fut ordonné à tous les Juges & Officiers du Roi de donner dans la quinzaine leur signature au Formulaire fait par la Sorbonne sous le Regne de Henri II. Par le cinquiéme * il fut permis à toutes les Communautés des villes & des villages de prendre les armes contre tous ceux qui molesteroient les Prêtres, ou feroient des Assemblées publiques, ou secretes, & ordonné de se saisir de tous les Ministres, Surveillans, & autres Officiers des Prêches de la nouvelle Religion, avec défense de les recevoir, ou cacher, sous les peines statuées contre les criminels de leze-Majesté.

* Du dernier jour.
* Du 8. de Juillet.
* Du 11. de Juillet.
* Du 13. de Juillet.
* Du même jour.

Outre cela le Parlement délibera sur la maniere de proceder contre la ville d'Orleans, & contre les autres Villes, qui s'étoient déclarées pour le Prince de Condé. Sur quoi ce Prince publia ses motifs de récusation *, principalement contre le premier President le Maître, les Presidens de Saint André, de Thou, Seguier, de Harlai, Dormi, contre les Conseillers Guïant, Bouete, Anjorrant, Legrieu, Chambon, des Dormans, Faye, Brulart, Longueuil, Therouenne, contre tous les Conseillers Clercs, les Procureurs & Avocats

* Datés du 18 Juillet.

1562. Generaux, & quelques autres. Cet Acte étoit signé du Prince, de l'Amiral, de Genlis, & des principaux Seigneurs, qui s'étoient renfermés dans Orleans : ce qui n'empêcha pas que par Arrêt du vingt-septiéme de Juillet, tous ceux qui avoient pris les armes à Rouen, à Lyon, à Orleans, & ailleurs en faveur des Huguenots, ne fussent déclarés rebelles, ennemis de Dieu & du Roi, & tous leurs biens confisqués, s'ils ne rentroient dans leur devoir. On ne comprit point dans l'Arrêt le Prince de Condé, parce qu'on vouloit bien supposer, en conséquence de ce qui s'étoit passé à la Conference de Baugenci, qu'il n'étoit pas libre, mais détenu comme prisonnier par les Rebelles. Il ne laissa pas d'opposer à cet Arrêt un nouveau Manifeste [*], où, comme il avoit fait dans les autres, il prétendoit justifier sa conduite à tous les bons François & aux Princes étrangers.

[*] Daté du 8. Juillet.

Toutes ces procedures contre les Calvinistes eurent beaucoup d'effet, parce qu'elles furent en même-tems soûtenues par la vigueur des Chefs de l'armée des Catholiques, ils se mirent en campagne, pour remettre sous l'obéissance du Roi les places révoltées.

Comme Orleans étoit la plus importante de toutes par sa situation au centre du Roïaume, par le voisinage de Paris, par son pont sur la riviere de Loire, qui fait la communication d'une moitié de la France avec l'autre, & qui facilitoit les correspondances des Calvinistes de la partie du Roïaume qui est en deçà de cette riviere, avec ceux d'audelà, le principal dessein qu'on se proposoit, étoit de réduire cette place; mais la présence du Prince qui s'y étoit jetté pour la défendre, les bonnes & nombreuses troupes qu'il y avoit, les magasins remplis de munitions de guerre & de bouche, dont il avoit eu soin de la pourvoir, les fortifications qu'il y avoit faites, l'attachement de la plûpart des Bourgeois à la nouvelle Religion, tout cela en rendoit l'attaque infiniment difficile. Il y avoit sujet d'appréhender que l'armée Roïale ne s'y ruinât entierement, & que la longueur du siege ne donnât le tems aux troupes étrangeres de venir au secours des assiegés, ou de s'établir dans les autres places prises par les Huguenots.

C'est pourquoi le Roi de Navarre, par l'avis du Connétable & du Duc de Guise, se détermina à des entreprises plus

1562.

aisées & plus sûres, & qui étoient en même-tems des acheminemens à la réduction d'Orleans. Ce fut de reprendre les autres Villes, principalement celles de la Loire & des environs, qui serviroient à bloquer Orleans de loin, pour revenir ensuite sur cette place, quand elle auroit consumé la plûpart de ses vivres.

L'Armée Roïale leur enleve diverses places de la Loire.
Davila l. 3.

Ils décamperent donc l'onziéme de Juillet : & faisant courir le bruit qu'ils alloient mettre le siege devant Orleans, ils tomberent tout à coup sur Blois, dont la garnison épouvantée se sauva par le pont : & en même-tems le Duc de Guise aïant fait donner l'assaut par une petite bréche, que quelques volées de canon avoient faite à la muraille qui ne valoit rien, la Ville fut emportée, & abandonnée au pillage.

Cet exemple intimida la ville de Tours beaucoup plus forte & plus considerable. A peine eut-on ouvert la tranchée, & dressé une batterie, que les Bourgeois appréhendant le sort de ceux de Blois, se souleverent contre la garnison, la chasserent, & se rendirent par capitulation.

Le Maréchal de Saint André, qui avoit été détaché avec l'arriere-garde, pour aller soumettre Poitiers, crut d'abord qu'il y trouveroit beaucoup de résistance. Il fit battre la muraille pendant deux jours, & puis donner un assaut, plûtôt pour tâter les ennemis, que dans l'esperance de l'emporter: mais il fut agréablement surpris de voir ceux qui gardoient la muraille, se disperser en desordre à la premiere décharge qu'il fit faire sur eux, & ses gens s'emparerent du rempart presque sans coup ferir.

Il fut bientôt informé de la cause de ce succès si inesperé. Popeliniere l. 8.
Un nommé Pineau, Receveur des deniers du Roi en ce païs-là, avoit conservé le Château, où il s'étoit retiré, quand les Huguenots se saisirent de la Ville : & quelques instances qu'ils lui fissent de le leur rendre, il faisoit tirer sur quiconque s'en approchoit de trop près, leur disant cependant qu'il ne prétendoit point se déclarer contre ceux de leur parti : mais seulement conserver au Roi quelque argent, dont il étoit responsable, & qu'il avoit mis dans le Château.

Celui-ci donc voïant qu'on donnoit l'assaut, fit pointer quelques canons qu'il avoit au Château, & tirer contre les soldats Huguenots, qui défendoient la bréche. Ceux-ci se

1562.

trouvant ainsi entre deux feux, l'abandonnerent ; d'où suivit la perte de la Ville : elle ne fut pas plus épargnée par les soldats du Maréchal, que Blois l'avoit été par ceux du Roi de Navarre.

Memoires de Castelnau l. 3. c. 11.

La ville d'Angers fut aussi surprise par le Château, qui tenoit pour le Roi : & ce fut Pui-Gaillard, que le Duc de Montpensier avoit chargé de cette entreprise, qui s'en rendit maître.

Bourges est la premiere qui l'arrête. Davila l. 3.

L'armée de Tours & celle de Poitiers s'étant réunies, marcherent droit à Bourges, pour en faire le siege : & le Roi de Navarre, pour ranimer les soldats, voulut que le Roi y commandât en personne. Il alla lui-même le prendre au Bois de Vincennes, où il étoit demeuré jusqu'alors, & avec un grand Corps de Cavalerie le conduisit au Camp.

Ce fut la premiere Ville, qui arrêta la rapidité des conquêtes de l'armée Catholique.

D'Yvoi frere cadet de Genlis, excellent homme de guerre, y commandoit une garnison de deux mille hommes de pié & de quatre Compagnies de Cavalerie ; & il fut bien secondé par les Bourgeois Huguenots, qui y étoient alors en grand nombre.

Et ne laisse pas de capituler peu après.

L'Armée Roïale étant arrivée devant la place le dixiéme d'Août, on commença l'attaque peu de jours après. Elle fut bravement soûtenue : & d'Yvoi tenoit sans cesse en haleine les assiégeans, par les vigoureuses & continuelles sorties qu'il faisoit jour & nuit. Dans une de ces sorties cinq Capitaines des troupes du Roi furent tués ; & Charles de la Rochefoucault, Comte de Rendan, Colonel General de l'Infanterie Françoise, Charge dont le Roi avoit dépouillé Dandelot, reçut une arquebusade à la tête, de laquelle il réchappa toutefois, quoi qu'en dise Davila, qui s'est mépris sur le tems de la perte que le Roi fit de ce brave Seigneur : mais enfin d'Yvoi n'esperant aucun secours, demanda à capituler sur la fin du mois d'Août, & obtint une composition honorable. Le Prince de Condé lui en fit de si cruels reproches, qu'il fut obligé de se retirer chés lui, ne pouvant plus demeurer avec honneur dans les troupes Huguenotes.

Il est fort vrai-semblable qu'il eût tenu davantage, s'il avoit prévû le malheur qui arriva à quelques troupes du Roi, presque dans le même tems qu'il capituloit.

Comme la longueur du siege avoit beaucoup consumé de poudre, & qu'on vouloit augmenter les batteries, on fit venir de Paris un convoi de six pieces d'artillerie, & de trente-six charettes chargées de barils de poudre, & d'autres de boulets, & escorté des quatre Compagnies de Gendarmes de Gonnor, de Sipierre, d'Elbœuf, & de Vaudemont, & de deux Enseignes d'Infanterie. Le Prince de Condé en aïant été averti, fit sortir sur les huit heures du soir le dernier jour d'Août, l'Amiral avec huit cens chevaux, qui, aïant marché toute la nuit, tomba le lendemain vers le midi sur l'escorte. Elle fut chargée si vivement par Genlis & par Moui, qu'elle fut en un moment dissipée, l'Infanterie taillée en pieces, & le convoi pris. Trocmarton Ambassadeur d'Angleterre, qui alloit de Paris au Camp avec ce convoi, fut du nombre des prisonniers; & on le conduisit à Orleans, où le Prince eut grand soin de le traiter avec beaucoup de civilité. La joie fut grande dans la Ville: mais elle fut courte, à cause de la prise de Bourges, qu'on apprit presque en même-tems, & de l'inquietude, où l'on y fut, sur la nouvelle expedition, dont on sçut qu'on déliberoit dans le Camp du Roi.

1562.

Le Prince de Condé lui enleve un convoi.

Popeliniere l. 8.

Tout ce qu'on avoit fait jusques-là n'étoient que des préludes, pour en venir au siege d'Orleans. C'étoit le premier dessein qu'on avoit eu; & le Duc de Guise & le Connétable étoient encore d'avis de faire ce siege pour deux raisons. La premiere, que cette Ville étant isolée par la prise de toutes les autres, dont elle pouvoit avoir des secours de vivres & d'hommes, il falloit qu'elle succombât, si elle étoit vivement attaquée. La seconde, que les principaux Chefs de la Faction Huguenote y étant renfermés, ils ne pourroient échapper, & que leur prise finiroit la guerre. Mais la Reine fut d'un sentiment contraire, & fit résoudre le siege de Rouen par la raison que je vais dire.

Briquemaut avoit conclu le Traité du Prince de Condé avec la Reine d'Angleterre, & n'aïant pû faire autrement, y avoit laissé mettre des conditions très-fâcheuses pour le Roïaume.

Il envoïe demander du secours à la Reine d'Angleterre.

Cette Princesse, qui ne cedoit en habileté à aucun des Souverains qui regnoient alors en Europe, avoit deja bien affermi son autorité dans ses Etats, & par les sages & utiles

1562. reglemens, qu'elle y avoit faits pour le Commerce, & pour rendre la Nation redoutable, s'etoit attiré l'amour & l'estime des peuples. Elle ne pensoit qu'à augmenter l'un & l'autre, & le plus sûr moïen qu'elle pût choisir dans cette vûe, étoit d'ouvrir une porte aux Anglois, pour rentrer dans le Roïaume de France, d'où ils avoient été si honteusement chassés un peu avant son Regne, après y avoir insulté à la Nation Françoise pendant plus de deux siecles & demi.

Elle avoit une haine particuliere contre le Duc de Guise, non seulement parce que c'étoit lui qui avoit enlevé Calais aux Anglois, & tout ce qu'ils possedoient aux environs: mais encore pour la jalousie que lui causoit la Reine d'Ecosse niece de ce Duc, laquelle ne se pouvoit soûtenir contre elle, que par la puissance que la Maison de Guise avoit à la Cour & dans le Roïaume.

Camden. Hist. Elisab. part. 1.

Elle avoit conçu un nouveau chagrin contre cette Maison, à cause des efforts qu'elle sçavoit que le Duc de Guise avoit faits à Rome auprès du Pape Pie IV. pour la faire excommunier, & déclarer incapable de succeder à la Couronne d'Angleterre, & ranimer le parti Catholique dans ce Roïaume en faveur de la jeune Reine d'Ecosse. Ainsi par son inclination, & par le motif de ses interêts particuliers, & de ceux de sa Nation, elle ne pouvoit être dans une disposition plus favorable pour les Calvinistes de France, & pour les desseins du Prince de Condé.

Elle étoit même en état de lui fournir des secours très-prompts, parce que depuis quelques années elle avoit emploïé tous ses revenus à bâtir quantité de vaisseaux, pour se rendre indépendante des Républiques de Venise, de Genes, de Lubeck, de Hambourg, de Dantzic, qui en fournissoient à Henri VIII. son pere. Elle avoit fait fondre quantité de canons, acheté des armes, fait des magasins de munitions de vivres & de guerre, augmenté ses garnisons, & fortifié ses places du coté de l'Ecosse: & depuis l'année précedente voïant croître les troubles de France, elle avoit armé sur terre & sur mer, pour ne pas manquer les occasions d'en profiter.

Elle écouta très-favorablement Briquemaut & le Vidame de Chartres, Envoïés du Prince de Condé, & leur promit

de le soûtenir de tout son pouvoir. Il n'étoit plus question que de la maniere dont elle le feroit. 1562.

Ces deux Seigneurs lui demandoient des soldats & de l'argent, & elle y consentoit : mais elle leur déclara qu'elle ne leur en donneroit pas, qu'on ne lui accordât quelques places pour la sûreté de ses troupes, & qu'ils ne lui promissent que, supposé qu'ils fussent un jour maîtres de Calais, ils le rendroient à la Couronne d'Angleterre. Davila l. 3.

Ces propositions aïant été envoïées au Prince de Condé, & proposées dans le Conseil, révolterent plusieurs de ceux qui y assistoient. Ils dirent qu'il valoit mieux prendre toute autre résolution, que de livrer des places aux ennemis mortels de la France ; que ce seroit couvrir leur parti d'une infamie éternelle, & que par-là ils seroient à jamais en execration à tout le Roïaume, & à toute l'Europe : mais les Ministres Huguenots, qui avoient grande autorité dans les deliberations, n'étoient pas susceptibles de ces sortes de scrupules, & abusant des plus saintes maximes, pour autoriser les attentats les plus horribles, ils repartirent qu'il s'agissoit de la cause de Dieu, & que des respects humains & des interêts perissables ne devoient pas entrer en concurrence avec un tel motif. Ils parloient ainsi d'autant plus hardiment, qu'ils sçavoient sur cela les intentions du Prince de Condé & de l'Amiral, qui, dans le pressant danger de tomber entre les mains de leurs ennemis, se crurent dispensés de rien ménager, & en droit d'avoir recours aux moïens les plus extrêmes. Ils envoïerent la carte blanche à la Reine d'Angleterre, avec laquelle le Traité fut signé en leur nom aux conditions suivantes.

A quelles conditions elle lui en accorde.

Traité de Hampton-court du 10. Septembre 1562.

Dans le Recueil des Traités par Leonard t. 2.

Que le Havre de Grace seroit mis en la puissance de la Reine d'Angleterre ; qu'elle y tiendroit une garnison de trois mille hommes, & que nul soldat François n'y pourroit demeurer sans le consentement de celui qu'elle y auroit mis pour Commandant.

Qu'elle remettroit cette place entre les mains du Roi, lorsqu'après la guerre, par la médiation du Prince de Condé, Calais seroit restitué à la Couronne d'Angleterre ; qu'elle envoieroit trois autres mille hommes, pour aider le Prince à la defense de Rouen & de Dieppe.

1562.

Qu'elle lui fourniroit cent mille écus d'or, soixante & dix mille dès que le Havre seroit livré, trente mille un mois après, & quarante mille pour les garnisons qu'elle mettroit à Rouen & à Dieppe.

Que ni elle ni le Prince de Condé ne traiteroient point avec le parti contraire sans le consentement de l'un & de l'autre.

Ce furent-là les principaux articles de ce Traité, fait, disoit-on, contre la Faction de la Maison de Guise, en faveur de ceux qui en étoient opprimés, pour avoir embrassé le pur Evangile. Cette Princesse publia quelque tems après un Manifeste, pour justifier sa conduite, où elle attribuoit de nouveau la guerre civile de France à l'ambition du Duc de Guise, qui tenoit le Roi & la Reine Mere en captivité, & ne leur permettoit pas de rémedier aux desordres de l'Etat, protestant que ce n'étoit nullement à eux qu'elle en vouloit, mais qu'elle prenoit seulement des mesures pour la sûreté de son propre Etat, pour la défense de la nouvelle Réforme, & pour le bien du Roïaume de France.

Dans la Protestation de la Reine d'Angleterre.

Ce Traité ranima le parti Huguenot, qui avoit été fort consterné des succès de l'Armée Roïale; mais il eut un effet tout contraire sur l'esprit de plusieurs Gentilshommes, en qui leur attachement pour le Prince de Condé ne put l'emporter sur l'amour, qu'ils avoient pour leur patrie. Entre autres les sieurs de Piennes & de Morvilliers l'abandonnerent. Le premier se rendit auprès du Roi, pour servir dans ses troupes, & le second, qui commandoit à Rouen, sçachant qu'on lui envoïoit une garnison Angloise, se démit de son emploi, & se retira dans une des ses Terres en Picardie.

Davila l. 3.

Ce fut la connoissance, que la Reine eut de cette négociation du Prince avec Elizabeth, & des conditions qu'on exigeoit de lui, qui la fit résoudre au siege de Rouen, & beaucoup changer à l'égard du Prince de Condé & à l'égard des Huguenots. Elle & le Roi de Navarre firent comprendre au Duc de Guise & au Connétable, de quelle importance il étoit que les Anglois ne se rendissent pas maîtres de cette Capitale de la Province de Normandie; que s'ils y étoient une fois établis, Paris même seroit en danger; que le siege d'Orleans dureroit long-tems, que pendant ce tems-là la Reine

Reine d'Angleterre feroit passer autant de troupes qu'elle voudroit en Normandie, & qu'à la faveur des Huguenots François dont cette Province étoit remplie, elle s'en empareroit; que le Duc d'Aumale y aïant très-peu de troupes, ne seroit pas en état de s'opposer à ses entreprises, & que c'étoit une necessité absolue de les prévenir.

1562.

Le siege de Rouen fut donc résolu, & l'armée marcha de ce côté-là. Le Roi de Navarre en chemin faisant jetta des troupes dans Châteaudun, Baugenci, Bonneval, Pluviers, Estampes, Chartres, Janville, pour serrer Orleans de plus près, empêcher les vivres d'y entrer, & arrêter les courses de la garnison.

L'Armée Catholique marche vers Rouen pour en faire le siege. Popeliniere, l. 8.

L'Armée campa à la vûe de Rouen au bourg de Derneta le vingt-cinquiéme de Septembre, & les quartiers furent aussi-tôt distribués.

Cette Ville, une des plus grandes & des plus riches du Roïaume, est située sur le bord de la riviere de Seine, qui coule le long des murailles du côté du midi, & qui étant en cet endroit fort large & très-profonde, la rend inaccessible de ce côté-là. Elle est entourée depuis l'Orient jusqu'au Couchant d'une chaîne de montagnes qui la commandent: & par cette raison, la perfection où l'art des sieges a été porté depuis, lui a fait perdre la réputation qu'elle avoit alors d'être assés forte, à cause de son large & profond fossé, & de la bonté de ses murailles, qui d'ailleurs n'étoient flanquées que de Tours.

Sa principale force consistoit dans un très-bon Fort, dont on voit encore aujourd'hui quelques ruines, appellé le Fort de sainte Catherine. Il étoit situé sur la montagne la plus haute de même nom du côté de l'Orient. Le Duc d'Aumale avoit déja fait une tentative inutile, pour s'en rendre maître, & avoit été repoussé par Morvilliers, qui commandoit encore alors dans la Ville: mais ce Duc avoit mieux réussi à Pont-Audemer & à Honfleur, qu'il avoit pris avant l'arrivée de l'armée Roïale, & étoit demeuré campé proche de Rouen, pour l'y attendre.

Des que le Comte de Montgommeri, qui étoit à la tête des troupes Huguenotes en basse Normandie, & qui avoit contraint Monsieur de Matignon, Lieutenant de Roi dans cette

Memoires de Castelnau l. 3. c. 12.

1562. partie de la Province, à se renfermer dans Cherbourg, avoit sçu que l'armée Roïale s'approchoit de Rouen, il étoit venu promptement s'y jetter, pour la défendre : & son départ avoit donné lieu à Matignon, secondé du Duc d'Estampes & de Sebastien de Luxembourg Vicomte de Martigues, qui lui amenerent quelques troupes de Bretagne, de reprendre Vire, saint Lo, & quelques autres places de ces quartiers-là : ensuite de cette expedition, le Vicomte vint joindre l'armée devant Rouen, avec une partie du petit corps qu'il commandoit.

Elle ne peut prévenir les Anglois qui se jettent dedans. Davila l. 3. Memoires de Brantome T. des Colonels.

Quelque diligence que l'armée Roïale eût faite, elle ne put prévenir les Anglois, qui avoient déja débarqué au Havre & à Dieppe sous les ordres du Comte de Montgommeri & de François de Briqueville Baron de Colombieres, Gentilhomme de Basse Normandie. Deux mille soldats de la flotte Angloise étoient déja entrés dans Rouen. La garnison par leur arrivée se trouva nombreuse. L'Infanterie Françoise, au nombre de douze cens hommes, étoit l'élite des troupes du Prince de Condé. Grand nombre de Bourgeois Huguenots bien armés s'y joignirent ; & il y avoit outre cela quatre Escadrons de Cavalerie, & plus de cent Gentilshommes volontaires.

Ouverture de la tranchée.

On commença le siege par l'attaque du Fort de sainte Catherine, & on se servit de l'avantage que donnoit un chemin creux qui va de Rouen à Paris, pour ouvrir la tranchée assés près du Fort.

Le Comte de Montgommeri avoit ajoûté aux anciennes fortifications une espece de demi-lune fort ample, capable d'arrêter long-tems les assiegeans, qui d'ailleurs étoient fort incommodés de pluïes très-frequentes pendant l'automne en ce païs-là. Le Capitaine Monneins, qui défendoit le Fort, les fatiguoit extrêmement par ses frequentes sorties, qu'il commandoit d'ordinaire lui-même. On le reconnoissoit à sa grande taille, à sa rondache, ou bouclier couvert de velours verd, & à son morion ou casque de même parure*. Il en fit une entre autres au commencement d'Octobre, où il y eut bien du sang répandu. Elle fut bravement soûtenue par le

Memoires de Brantome T. des Colonels.

* On voit par cet exemple, & par quelques autres, qu'on se servoit encore alors de bouclier en France.

jeune Sarlabous qui commandoit les Arquebusiers de la tranchée, & y fut blessé. Le Rhingrave y accourut avec cent de ses Reistres, c'est ainsi qu'on nommoit la Cavalerie Allemande ; Monneins fut repoussé jusques dans les fossés du Fort, & Jarzai jeune & brave Gentilhomme de l'armée du Roi y fut tué. 1562.

Si la vigilance de Monneins avoit répondu à sa bravoure, il auroit tenu long-tems les assiegeans devant sa place ; mais il se laissa surprendre d'une maniere qui fit grand tort à sa réputation. Jean d'Hemeri Seigneur de Villers, qui épousa depuis la sœur de Henri Davila Auteur de l'Histoire des guerres civiles de France, & auquel il raconta depuis le détail de cet évenement, étoit de jour à la tranchée le huitiéme d'Octobre. Il s'apperçut qu'il paroissoit très-peu de monde sur les remparts & sur la demi-lune, & il en demanda la raison au Capitaine Louis qui avoit été pris depuis deux jours dans une sortie.

Davila l. 3.

Celui-ci, sans trop reflechir sur ce qu'il devoit répondre, lui dit que durant le jour les Officiers alloient se reposer & se divertir dans la Ville, & que la plûpart des soldats en faisoient autant.

Villers crut ne devoir pas négliger cette connoissance ; il parla là-dessus au Duc de Guise & au Connétable, qui jugerent, comme lui, qu'il falloit profiter de l'occasion. Ils firent préparer secretement quantité d'échelles ; & aïant donné les ordres pour l'assaut, toutes les troupes de la tranchée sortirent au signal d'un coup de canon, & vinrent à découvert présenter l'escalade à la demi-lune & au Fort.

Le Fort est emporté l'épée à la main.

Une attaque si brusque & si peu attendue en plein jour, & avant qu'il y eût de bréche suffisante pour donner un assaut, surprit étrangement Monneins. Il païa parfaitement de sa personne ; mais ne pouvant être par tout, & n'aïant pas de monde pour résister en tant d'endroits, il fut forcé, & la place emportée l'épée à la main. Il fut obligé de l'abandonner & de se sauver à la Ville.

Brantome loc. cit. Memoires de Castelnau. l. 3. c. 13. Ces deux Ecrivains étoient au siege.

Villers qui y fut blessé d'un coup de pique au visage & d'une arquebusade au côté gauche, & le Vicomte de Martigues, entrerent des premiers dans le Fort ; & Sainte Colombe Mestre de Camp, dans la demi-lune. Les assaillans y perdi-

1562. rent peu de monde, & nulle personne de qualité, excepté le Comte de Rendan, qui, n'étant pas encore bien gueri de la blessure qu'il avoit reçue au siege de Bourges, avoit voulu commander cet assaut. Ce Seigneur aïant été renversé par terre, une grenade lui creva entre les jambes, & la gangrene s'étant mise à la blessure qu'elle lui fit, il en mourut peu de jours après.

C'étoit un des plus accomplis Seigneurs du Roïaume, cadet du Prince de Marsillac, qui étoit dans le parti du Prince de Condé, & pere de François de la Rochefoucault, depuis Cardinal, aussi illustre dans son état par sa pieté & par ses autres grandes qualités, que les autres Seigneurs de sa Maison le furent dans la guerre.

La prise du fort rendit certaine celle de la Ville; mais comme le Roi & son Conseil vouloient en empêcher le pillage, on ne se pressa pas de la forcer, dans l'esperance qu'elle demanderoit à capituler; & Castelnau qui étoit présent au siege, dit que sans cette consideration on l'auroit pû prendre beaucoup plûtôt qu'on ne la prit.

En effet, comme la montagne de Sainte Catherine domine entierement la Ville, une batterie que l'on dressa à mi-côte, enfiloit plusieurs rues, renversoit tous les retranchemens que les assiegés y faisoient, & tuoit une infinité de monde.

Cependant Montgommeri, qui voïoit sa garnison diminuer de jour en jour, sollicitoit les Anglois du Havre & de Dieppe de lui envoïer du secours; & ils en prirent tous les moïens qu'ils purent imaginer.

Le Capitaine Covillan partit de Dieppe avec quatre cens Arquebusiers, & arriva sur le soir dans un bois proche de Davila l. 3. Rouen, pour s'y jetter à la faveur de la nuit: mais il fut découvert par Monsieur de Damville, qui lui tua une partie de ses gens, & dissipa le reste.

Ceux du Havre furent plus heureux; car aïant pris le tems de la marée, trois Ramberges chargées de munitions avec de l'argent & sept cens hommes aïant essuïé le canon de Popeliniere l. 8. Harfleur & de Quillebeuf, & forcé une estacade que Barthelemi Campi, Ingenieur Italien, avoit faite à Caudebec, arriverent au Port de Rouen, & y firent entrer ce secours.

L'opiniâtreté de cette défense fit que les assiegeans redou-

1562.

blerent leurs efforts. Ils embrasserent dans leur attaque la porte de Martinville qui est au pié de la montagne de Sainte Catherine, & celle de Saint Hilaire qui est à côté en tirant vers le Nord. Le canon réduisit en poudre tous les ouvrages que les assiegés avoient faits dans les deux Fauxbourgs, & ils furent obligés de les abandonner, après avoir mis le feu aux maisons qui y étoient restées. La tranchée fut poussée jusqu'à la contrescarpe, & une grande bréche faite à la muraille.

Le Roi de Navarre est blessé mortellement.

Un triste accident fit differer l'assaut qu'on étoit prêt d'y donner: ce fut la blessure du Roi de Navarre, lequel visitant la tranchée, & se disposant à attaquer la bréche en personne, reçut une arquebusade qui lui fracassa l'épaule. La plaïe fut jugée mortelle par les Chirurgiens; & en effet après le siege, s'étant fait mettre sur la riviere pour être transporté à Saint Maur auprès de Paris, on fut obligé de le remettre à terre à Andeli à quelques lieues de Rouen; & la fievre aïant violemment redoublé, il y mourut dans sa quarante-cinquiéme année. C'étoit un Prince dont le courage & l'humeur martiale héréditaire à tous ceux du Sang de Bourbon, répondoient au rang où sa naissance l'avoit élevé. Le malheur des tems & l'ambition de ses proches, plûtôt que la sienne propre qui ne fut jamais fort vive, l'avoient engagé d'abord en de fâcheuses intrigues. La maniere dont il s'y comporta, fit assés voir qu'il y avoit été entraîné malgré lui; & ce fut un bonheur pour l'Etat & pour la Religion, qu'il ne joignît pas à sa valeur une fermeté & une certaine constance necessaires pour faire réussir les entreprises hazardeuses; car il étoit aussi facile à se laisser embarquer par ceux qui s'étoient emparés de son esprit, qu'à être ramené à son devoir, quand on lui représentoit qu'il s'en étoit écarté. La bonté de son naturel ennemi des projets violens, ses frequentes irrésolutions qui rompoient les mesures de ceux qui avoient compté sur lui, le firent beaucoup mépriser dans le parti Huguenot, comme un homme incapable de suivre un dessein, & qui donnoit dans tous les pieges que ses ennemis, connoissant son foible, lui tendoient. Le motif du bien de l'Etat qu'il aimoit, les grandes esperances dont on l'amusa, la jalousie qu'il avoit conçue contre le Prince de Condé, le fixerent enfin dans le parti Catholique, malgré les sollicitations & les reproches de la

Caractere de ce Prince.

1562.

Reine de Navarre sa femme, qui par le chagrin de le voir tourner du côté des Catholiques, & peut-être aussi par celui qu'elle conçût de son attachement pour une Demoiselle de la Cour nommée Rouet, se retira avec son fils Henri dans ses Etats de Bearn. Pour ce qui est de la Religion de ce Prince, chacun en jugea & en parla selon ses idées. Il est constant qu'aïant été perverti par les Prêches du Ministre David & de Theodore de Beze, il fut au moins quelque tems Huguenot. Ce qui se passa au Colloque de Poissi, les differends des Ministres entre eux, & l'opposition qu'il voïoit entre les Protestans d'Allemagne & ceux de France, l'ébranlerent; & après s'être réuni avec le Duc de Guise & le Connétable, il alloit à la Messe. Le bruit courut que le Prince de Condé sur la nouvelle qu'il apprit de sa blessure, lui aïant envoïé Osquerque son Maître d'Hôtel pour s'informer de l'état de sa santé, ce Prince avoit ordonné à celui-ci en le renvoïant, de dire à son frere, qu'il mourroit dans la Religion Protestante : mais d'ailleurs par une lettre que le Cardinal Borromée neveu du Pape Pie IV. écrivit à la Reine, il est certain que cette Princesse avoit mandé à Rome qu'il étoit mort bon Catholique : & ce témoignage doit prévaloir aux bruits populaires rapportés par Brantome, & à ce que les Huguenots en publierent.

Memoires de Brantome.

Epist. Cardinalis Borromei apud Frizon. in Gallia purpurata, in Cardin. II. Vindocin.

La Ville soûtient un assaut, & est emportée au second.

Pour revenir au siege de Rouen, la blessure du Roi de Navarre aïant fait differer l'assaut, le canon tira plus furieusement que jamais, & élargit encore la bréche : mais Montgommeri avoit si bien pris ses mesures, & fait derriere de si bons retranchemens, qu'il soûtint l'assaut depuis midi jusqu'au soir, & bien des gens y perirent de part & d'autre.

Enfin le vingt-sixiéme d'Octobre une mine aïant joué sous le rempart proche de la porte de Saint Hilaire, la Ville fut emportée en un second assaut, où du côté du Roi fut blessé à mort le brave Sainte Colombe frere du Mestre de Camp dont j'ai parlé ; le Duc de Guise avoit donné à ce Gentilhomme la pointe de l'attaque : Castelpers jeune Gentilhomme de grande esperance, & le Sieur d'Andouins, furent tués, & François de Cleves Duc de Nevers, blessé. On fit un horrible carnage des assiegés, tant sur la bréche, que dans la Ville, quoique le Duc de Guise eût recommandé de faire bon quartier, même aux soldats, excepté aux Anglois.

Memoires de Castelnau l. 3. c. 3.

Ses ordres ne furent pas mieux obſervés à l'égard des habitans. Quelques efforts qu'il fît, il ne put être maître du ſoldat pour empêcher le pillage. On fit un nouveau commandement le lendemain matin à tous les ſoldats de ſortir de la Ville; mais il n'y eut que les Suiſſes qui obéirent. Le reſte continua de piller, les Officiers ſubalternes ne ſe mettant pas fort en peine d'executer l'ordre, & profitant eux-mêmes de l'occaſion de ſe dédommager des dépenſes qu'ils avoient faites depuis le commencement de la guerre : ils eurent moïen de le faire dans une Ville ſi riche. 1562.

Le Comte de Montgommeri voïant la bréche forcée, ſe jetta dans une galere qu'il tenoit prête au port. Quelques autres des principaux Officiers de la garniſon ſe ſauverent dans des barques au travers de pluſieurs volées de canon qu'on leur tira des bords de la riviere; & aïant franchi l'eſtacade de Caudebec, ſe refugierent au Havre.

Le Roi & la Reine y entrent par la bréche.

Au bout de trois jours les ſoldats aïant aſſouvi leur fureur & leur avarice, & s'étant tous raſſemblés ſous leurs Enſeignes, le Roi & la Reine entrerent dans Rouen par la bréche avec le Parlement, qui s'étoit retiré à Louviers depuis le ſoulevement des Huguenots. On délibera ſur la maniere dont on devoit traiter les habitans. On jugea que le pillage les avoit ſuffiſamment punis, & on ſe contenta de faire exemple ſur quelques-uns des plus coupables des Magiſtrats, des Bourgeois, & de ceux de la garniſon qui avoient été pris.

Exemples qu'ils y firent des plus coupables d'entre les Magiſtrats.

Jean du Boſc Sieur d'Emandeville, ſecond Préſident de la Cour des Aydes, homme de merite, d'une Famille très-ancienne, & même illuſtrée par des emplois conſiderables dont ſes ancêtres avoient été honorés, mais que ſon attachement au Calviniſme avoit malheureuſement engagé dans la révolte, fut la principale victime ſacrifiée au juſte reſſentiment du Souverain. Il fut condamné & executé à mort le premier de Novembre, cinq jours après la priſe de la Ville.

Le Laboureur additions aux Memoires de Caſtelnau.

Vincent de Grouchie, Sieur de Socquence, eut le même ſort pour le même ſujet. Sa memoire fut rétablie ſous le Regne ſuivant, par la conſideration que le Roi Henri III. eut pour Charles de Socquence Conſeiller au Parlement de Rouen, fils du défunt, après qu'il fût rentré dans l'Egliſe par l'abjuration du Calviniſme. Jean Cotton Sieur de Bertau-

1562. ville fut le compagnon de son supplice ; & quelques jours après, deux Bourgeois, nommés Jean Quidel & Jean Bigot, furent pareillement executés, aussi-bien que le Ministre Marlorat.

Represailles des Huguenots.

Les Huguenots furent si irrités du supplice de Marlorat, & de celui du President, qu'ils ne cesserent point d'importuner le Prince de Condé, jusqu'à ce qu'il en eût tiré vengeance. Il les satisfit, en faisant pendre à Orleans Jean-Baptiste Sapin, Conseiller Clerc au Parlement de Paris, qui avoit été pris par un de leurs partis sur le chemin de Tours. Jean de Troye, Abbé de Gastine, Religieux de l'Ordre de saint Augustin, subit le même supplice. Les Huguenots donnerent à ces executions le nom de represailles, quoiqu'il fût visible que le cas étoit tout-à-fait different.

Memoires de Brantome T. des Colonels.

Quant aux Officiers de la garnison de Rouen faits prisonniers à la prise de la Ville, le Duc de Guise obtint la grace de la plupart, & en particulier celle de Monneins, blessé d'une arquebusade à la cuisse: mais il ne put sauver le Capitaine Jean de Crose, tout le Conseil s'y étant opposé, parce que c'étoit lui qui avoit livré le Havre aux Anglois ; & il fut écartelé pour ce crime.

Après ces jugemens rendus & executés, & les ordres donnés pour la reparation des bréches du fort de Sainte Catherine & de la Ville, on fit un détachement de trois mille Lansquenets ou pietons Allemands, & de quatre Cornettes de Reistres qui faisoient douze cens chevaux, pour aller sous les ordres du Rhingrave se camper proche du Havre. Ce détachement fut suivi d'un autre commandé par le Sieur de Castelnau-Mauvissiere, & composé de six Compagnies d'infanterie Françoise, chacune de deux cens hommes, avec cent Cavaliers.

Memoires de Castelnau l. 3. c. 13.

Si peu de troupes n'étoient pas suffisantes pour assieger cette place : mais en attendant qu'on le pût faire, elles étoient destinées à empêcher les courses de la garnison Angloise dans le païs de Caux, & à lui couper les vivres qu'elle en tiroit. Les Anglois à l'arrivée de ces détachemens sortirent sur eux au nombre de six mille hommes, au moment que le Rhingrave se campoit au village de Graville. Il y eut un rude choc, que les Allemands & les François Catholiques soûtinrent

1562.

soûtinrent avec beaucoup de bravoure ; & Christophle de Bassompierre, Lieutenant Colonel des Lansquenets, y fut blessé : mais malgré tous les efforts de la garnison Angloise, & les frequentes sorties qu'elle continua de faire, ils conserverent ce poste, s'y retrancherent, & bloquerent la place.

Le Roi & la Reine s'en retournent à Paris.
Davila l. 3.

Ce fut l'unique place considerable qui resta aux Huguenots en Normandie, parce que durant & après le siege de Rouen, ceux qui commandoient pour le Roi en divers endroits de cette Province, forcerent Dieppe, Caen, Falaise, & quelques autres villes moins importantes, à se soumettre, & à recevoir garnison Roïale. Cependant le Roi, la Reine, toute la Cour, & le reste de l'armée reprirent la route de Paris : & l'on mit en des quartiers de rafraîchissement la plûpart des troupes qui étoient fort fatiguées par de si longues marches & par tant de sieges, & sur-tout par celui de Rouen, où Villebon fut laissé pour commander.

La mort du Roi de Navarre pouvoit causer de grands changemens, & brouiller aisément les chefs du parti Catholique. La Lieutenance Generale du Roïaume vacante par la mort de ce Prince, étoit un objet digne de l'ambition du Duc de Guise, qui l'avoit déja possedée sous le Regne de François II. après la conjuration d'Amboise, & de celle du Connétable, du Duc de Montpensier, & des autres Princes du Sang, qui étoient dans le parti du Roi. Le Prince de Condé prétendoit de son côté que cette Charge lui étoit dévolue par la mort de son frere, parce qu'il étoit le premier Prince du Sang, après son neveu Henri Roi de Navarre, que son jeune âge rendoit incapable de la posseder. Mais le Duc de Guise & le Connétable, que des interêts essentiels obligeoient à demeurer parfaitement unis, ne firent alors aucune démarche pour cela. Les Princes du Sang du parti Catholique n'y penserent point, ne se trouvant pas avoir assés d'autorité pour un si haut emploi, & pour commander au Connétable & au Duc de Guise. Enfin le Prince de Condé se piqua aussi de modération à cet égard, & la fit extrêmement valoir dans une Conference qu'il eut quelque tems après avec la Reine auprès de Paris : mais dans la verité ce qui l'empêcha de s'attribuer ce titre, fut le mauvais état où son parti étoit reduit par tant de pertes, dont il n'eût pû se relever sans

Dans la Note [illegible] [illegible] le Conference de Moulin.

1562.

les nouveaux secours qui lui vinrent d'Allemagne, & qui lui donnerent moïen de se soûtenir, nonobstant les grands avantages remportés par le parti Catholique.

C'étoit pour se procurer ces secours, qu'il avoit envoïé Dandelot aux Princes Protestans d'Allemagne, dès le tems que le Vidame de Chartres & Briquemaut en étoient allés demander à la Reine d'Angleterre. La Cour, pour traverser cette négociation de Dandelot, avoit aussi envoïé vers les Princes d'Allemagne le sieur d'Oisel, homme également versé dans les affaires du cabinet & dans la guerre, comme il l'avoit fait voir dans son Ambassade d'Ecosse sous le dernier Regne, & comme il le montra encore depuis sous celui-ci en diverses occasions importantes. Il ne put toutefois réussir auprès du Comte Palatin & de quelques autres Princes, que leur attachement à la Religion Protestante & leur aversion pour la Catholique, rendirent trop favorables au Prince de Condé: mais il fit au moins en sorte que le parti Catholique tirât aussi des troupes d'Allemagne, & par-là le Roïaume fut donné en proïe aux Allemands des deux partis.

Popeliniere l. 8.

Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes, étoit toûjours pour le même sujet à la Cour de l'Empereur Ferdinand, afin d'empêcher que ce Prince n'autorisât les levées qui se faisoient en Allemagne pour les Huguenots, & ne s'opposât à celles qu'on faisoit pour les Catholiques. Les deux partis lui écrivirent, chacun pour justifier ses armes, & pour le mettre de son côté. Ce fut particulierement dans la Diete de Francfort, où Maximilien d'Autriche fils de Ferdinand fut élû Roi des Romains, qu'on fit les plus grands efforts de part & d'autre.

Diverses Lettres de la Reine à l'Evêque de Rennes rapportées dans les Additions aux Memoires de Castelnau.

Cette Princesse devient contraire au Prince de Condé & aux Huguenots.

Jacques Spifame autrefois Evêque de Nevers, & qui depuis son apostasie se faisoit nommer Monsieur de Passi, du nom d'une Terre de sa famille, étoit l'Agent du Prince de Condé dans cette Diete. Il y fit une harangue * très-bien tournée & fort artificieuse, tant pour la justification du Prince de Condé & des Huguenots, que pour rendre odieuse la Maison de Guise, & engager l'Empereur à prendre le parti des Religionnaires, sur le prétexte de délivrer le Roi & la Reine de la tyrannie du Triumvirat. Il lui proposa entre autres choses de commander au Comte Rhingrave & au Colonel Roquendolf,

* Imprimée dans les mêmes Additions.

ſous les peines ſtatuées par les Reglemens de l'Empire, de ſe retirer de l'armée Catholique avec les troupes qu'ils commandoient. La Reine apprit avec un extrême chagrin, qu'on avoit produit dans la Diete les lettres écrites de ſa main, à l'occaſion de l'enlevement du Roi à Fontainebleau, par leſquelles elle paroiſſoit approuver l'armement du Prince de Condé, & l'exhorter à la tirer elle & le Roi ſon fils des mains du Duc de Guiſe. C'étoient les plus fortes pieces que Spifame pût produire pour la juſtification du Prince de Condé, & qui faiſoient connoître à toute l'Aſſemblée les intrigues de cette Princeſſe, qu'elle avoit eu le plus de ſoin de tenir ſecretes. Il y avoit une de ces lettres, où elle recommandoit au Prince de Condé de la brûler, dès qu'il l'auroit lue : & rien ne marquoit mieux que cette précaution, le myſtere de ſa conduite & de ſon commerce avec ce Prince.

Lettre de la Reine à la Ducheſſe, du 5. de Decembre 1562.

La découverte de ce ſecret la rendit irréconciliable avec lui & avec les Huguenots. Elle écrivit à la Ducheſſe de Lorraine, pour ſe juſtifier, & fit des apoſtilles aux lettres dont il s'agiſſoit, pour y donner une interprétation favorable, & elles furent rendues publiques avec ces apoſtilles.

Les deux partis reçoivent du ſecours des Princes Allemands. Popeliniere. l. 9. Davila l. 3.

L'Empereur qui avoit intention de profiter des troubles de France, ainſi que je le dirai bientôt, écouta les deux partis ſans ſe déclarer, & leur laiſſa par cette maniere d'agir, la liberté à l'un & à l'autre de tirer des troupes d'Allemagne.

Dandelot y avoit déja fait un corps de ſept mille hommes, ſçavoir trois mille trois cens Reiſtres en neuf Cornettes, & près de quatre mille Lanſquenets en douze Enſeignes. Ces troupes avoient à leur tête le Maréchal de Heſſe, choiſi de la main du vieux Lantgrave Philippe, le plus zelé des Princes Proteſtans pour ſa Religion. C'eſt ce Prince que Charles V. avoit tenu cinq ans en priſon pour ce ſujet & pour ſa révolte, & qui avoit le plus intrigué en Allemagne en faveur du Prince de Condé.

Cette armée paſſa le Rhin à Straſbourg, juſqu'où le Prince de Porcien avoit été au-devant d'elle avec deux cens cavaliers tous Gentilshommes François, & on en fit la revûe à Bacara, château dans l'Evêché de Metz appartenant au Cardinal de Lorraine.

Dandelot eut beſoin de toute ſon habileté & de toute ſon

1562.

experience, pour la conduire jusqu'à Orleans. Il y avoit sujet de craindre qu'elle ne se debandât en chemin faute de paie, & il vouloit éviter d'en venir aux mains avec les troupes du Roi qui occupoient les passages; car le Maréchal de Saint André avec treize Compagnies d'hommes d'armes & deux Regimens d'Infanterie, & le Duc de Nevers Gouverneur de Champagne avec toutes les troupes de son Gouvernement, l'attendoit dans cette Province, pour la combattre, dès qu'elle y entreroit au sortir de la Lorraine. Mais Dandelot, après avoir pris d'abord cette route, décampa la nuit, leur déroba sa marche, & fit une telle diligence par des chemins écartés & très-difficiles au travers de la Bourgogne, qu'ils ne purent le joindre, & il arriva à Orleans le sixiéme de Novembre à la tête de neuf mille hommes, ses troupes s'étant augmentées dans le chemin de deux mille soldats levés par quelques Gentilshommes Huguenots, ausquels Dandelot avoit fait sçavoir la route qu'il devoit tenir.

Popeliniere l. 8.

Echec arrivé à celui du Prince de Condé.
Commentaires de Montluc l. 5.

Le Baron de Duras ne fut pas si heureux. Il amenoit de Guienne un corps de six mille hommes au Prince de Condé, & devoit être joint en chemin par le Comte de la Rochefoucault: mais Montluc & Burie Lieutenans de Roi de Guienne, etant tombés sur lui à Ver dans le Perigord, il fut entierement defait, & deux mille de ses soldats resterent sur la place, sans compter un grand nombre d'autres, que les païsans assommerent. Dix-neuf Enseignes & cinq Cornettes furent prises avec son artillerie, le reste se sauva en Xaintonge: & cette victoire rendit maître de la Guienne le Duc de Montpensier, que la Cour y envoïoit pour commander, & qui en arrivant apprit cette heureuse nouvelle.

Davila l. 3.

Ce grand échec deconcerta fort le Prince de Condé: mais il falloit pour la réputation de son parti, & pour faire subsister les Allemands qu'il ne pouvoit soudoïer, se resoudre à quelque entreprise, quoi qu'il en dût arriver. L'Amiral & Dandelot étoient d'avis d'attaquer les places voisines d'Orleans, qui ne pourroient être secourues de l'armée Roïale, à cause de l'éloignement, & dont le pillage tiendroit lieu de paie au soldat; mais le Prince à la sollicitation des Ministres Huguenots, dont la haine étoit extrême contre les Parisiens, voulut marcher droit à Paris, dans l'esperance de s'en

rendre maître, à la faveur de quelques intelligences qu'il y avoit.

1562.

Conquêtes qu'il fait de plusieurs places.
Memoires de Castelnau l. 4. c. 3.

Il se mit en campagne, laissant Dandelot à Orleans. Il prit en chemin faisant Pluviers, la Ferté-Alais, Estampes, Montlheri, Dourdan, & quelques autres petites places de peu de défense. Corbeil, qui ne valoit gueres mieux, défendu par Cosseins Mestre de Camp, soûtint le siege, & attendit le secours que le Maréchal de Saint André lui amena, & évita la fureur des Allemands, qui désoloient tout à la campagne, & dans les villes où ils entroient. Le Prince arriva le vingt-quatriéme de Novembre à Villejuif, & fit paroître le lendemain son armée en bataille à la vue de Paris.

Il s'approche de Paris.

L'approche de l'armée Huguenote avoit d'abord extrêmement allarmé cette Capitale : mais la présence du Duc de Guise, du Connêtable, du Roi & de la Reine, la rassûra, & on mit si bon ordre à tout, qu'il n'y eut pas le moindre tumulte dans la Ville, & que nul des partisans du Prince de Condé n'osa branler.

Ce Prince vit dès-lors que sa complaisance pour les Ministres Huguenots l'avoit engagé à une entreprise, d'où il ne sortiroit pas à son honneur : mais il ne voulut pas l'abandonner, sans faire au moins quelque exploit, dont on parlât dans le Roïaume : & desesperant de se rendre maître de la Ville, à quoi il n'y avoit nulle apparence de réussir, il résolut d'attaquer quelqu'un des Fauxbourgs.

Marche en bataille vers le fauxbourg S. Victor.
Davila l. 3.

Il marcha en bataille vers celui de Saint Victor, où d'abord la fortune parut lui être favorable : car il culbuta six cens Cavaliers, qui étoient sortis pour escarmoucher, & qui, soit par lâcheté, soit par trahison, comme on le soupçonna, fuirent à toutes jambes jusques dans le Fauxbourg, & y répandirent tellement l'allarme, que la plûpart des soldats abandonnerent les retranchemens, pour se sauver dans la Ville. Les Bourgeois en furent si effraïés, qu'on crioit par tout en tumulte, qu'il falloit fermer promptement les portes, & abandonner les Fauxbourgs : mais la résolution de Philippe Strozzi, qui fit ferme à un moulin, où il s'étoit posté avec douze cens fantassins, & où il soûtint plusieurs assauts, arrêta la furie de l'armée Huguenote. Le Duc de Guise étant accouru au Fauxbourg, & aïant chargé à la tête de cinquante

Memoires de Brantome.

1562.

Gentilshommes Genlis qui conduisoit les troupes du Prince, le fit reculer, & empêcha les suites de ce desordre par sa présence & par son autorité. Le Prince fut repoussé à toutes les attaques qu'il fit en divers endroits, & obligé de s'éloigner par les terribles escarres que l'artillerie faisoit dans ses bataillons.

Il fait mine de bloquer cette capitale.

Ensuite il fit mine de vouloir bloquer Paris : & aïant partagé son armée en quatre corps, de Moui & le Prince de Porcien allerent se camper à Gentilli, le Prince & l'Amiral à Arcueil, le troisiéme corps à Cacham, & le quatriéme sous les ordres de Genlis à Montereau. Peu de jours après il rassembla ses troupes, & les rangea dans la campagne à la vûe de Paris, pour défier l'armée Catholique à la bataille : mais la Reine résolue à ne rien hazarder, & dont le but principal étoit de délivrer le Roïaume des troupes étrangeres, empêcha le Duc de Guise & le Connétable d'accepter le defi. Au contraire elle les fit consentir à une Conference avec le Prince de Condé ; & ce furent Messieurs de Gonnor, & de Rambouillet, & l'Evêque de Valence, qui allerent le trouver sur ce sujet de la part du Roi.

Davila l. 3.

Dans les Discours intitulés des choses faites par M. le Prince de Condé, &c.

Il accepta l'offre, & vint jusqu'au bord de la Seine, pour passer au port à l'Anglois à demi-lieue de Paris, où la Reine se rendit : mais étant prêt de passer la riviere, il se trouva mal ; & soit par cette raison, soit parce qu'il appréhenda de trop exposer sa personne, il demeura là, & envoïa l'Amiral à sa place.

Nouvelle entrevûe entre les principaux des deux partis.

La déclaration nette que la Reine fit à ce Seigneur, de la résolution où l'on étoit de ne souffrir dans le Roïaume aucun Ministre Calviniste, rendit inutile cette premiere entrevûe. Les hostilités recommencerent, & le Prince vint escarmoucher jusques sous les retranchemens des Fauxbourgs.

On reprit toutefois les Conferences le deuxiéme de Decembre, & on les tint jusqu'au septiéme dans un moulin à quatre ou cinq cens pas du fauxbourg Saint Marceau. La Reine y vint accompagnée du Prince de la Roche-Sur-Yon, du Connétable, de Monsieur de Gonnor, & du Maréchal de Montmorenci, qui étoit rentré en l'obéissance du Roi, dès qu'il eut vû le parti Huguenot résolu à la guerre ; & elle y trouva le Prince avec l'Amiral, Genlis, Grammont, & Esternai.

1562.

Propositions du Prince de Condé.

Le Prince de Condé y fit diverses propositions, qui se réduisoient à la liberté de conscience, à l'exercice public de la Religion pour les Calvinistes, à l'Assemblée d'un Concile General libre, c'est-à-dire, où ni le Pape, ni ses Legats ne présidassent point (car ce fut l'explication qu'il donna de cet article quelques jours après.) Il demanda que ce Concile s'assemblât dans l'espace de six mois; que si cela ne s'executoit point, on convoquât un Concile National, où seroient reçus tous ceux qui voudroient s'y trouver, & qu'on donnât pour cet effet toutes les sûretés requises. Il dit que, supposé qu'on voulût accorder ces conditions, il congedieroit les Anglois & les autres troupes étrangeres, & feroit remettre en l'obeissance du Roi les Villes qui s'en étoient soustraites.

La Reine demanda que ces propositions lui fussent données par écrit, pour en déliberer avec ceux de son Conseil. Le Prince y consentit: mais dans un écrit qu'il publia depuis, il déclara qu'il n'entendoit point qu'à ce Conseil assistassent ceux qui étoient notoirement ses parties, c'est-à-dire, le Connétable, le Duc de Guise, & le Maréchal de Saint André.

Quand cette exception auroit été dès-lors exprimée dans l'article, on n'y auroit pas eu apparemment grand égard, & il n'auroit pas été au pouvoir de la Reine de la faire observer. Le résultat du Conseil fut porté dès le lendemain à Arcueil au Prince de Condé par Gonnor & par l'Aubespine Secretaire d'Etat.

Réponse du Roi.

Le Roi y consentoit à la convocation d'un Concile General, ou National, & que chacun rentrât dans ses biens: mais sur l'article de la liberté de conscience, il déclaroit qu'il ne vouloit point souffrir de Prêches pour les villes frontieres, ni pour Lyon, ni pour celles où il y avoit des Parlemens, ni pour les autres où l'Edit de Janvier n'avoit point encore été mis en execution.

Le Prince de Condé aïant pris l'avis des principaux Seigneurs de son armée, renvoïa les articles avec quelques changemens, tels cependant qu'il y avoit lieu d'esperer que l'on pourroit s'accorder. Il demanda qu'on lui fît réponse avant huit heures du soir, & envoïa avec le Secretaire d'Etat & Monsieur de Gonnor, Bouchavannes & Esternai, pour la lui rapporter. La Reine obtint d'eux, que le Prince se rendroit

1562.

le lendemain avec elle au lieu où ils s'étoient déja vûs, afin de terminer quelques points, ſur leſquels on n'étoit pas encore tout-à-fait convenu.

Suite d'un accommodement.

On relut dans la Conference les écrits qu'on avoit envoïés de part & d'autre ; & après quelques conteſtations on ſe rapprocha, & l'affaire fut concluë.

Mais ſoit que le Prince ne voulût pas ſincerement la paix, ſoit que les Miniſtres Huguenots ne viſſent pas dans ce qui avoit eté arrêté, tous les avantages qu'ils eſperoient pour leur Secte, ſoit que dans des articles auſſi generaux, & en auſſi petit nombre que ceux où l'on réduiſit le Traité, le Prince ne trouvât pas aſſés de ſûreté pour ceux qui s'étoient engagés dans ſon parti, il dreſſa un nouvel écrit, où par maniere d'éclairciſſement il fit pluſieurs demandes importantes au nombre de vingt-ſept, tant ſur ce qui concernoit l'exercice de la Religion Huguenote, que ſur le licenciement des troupes étrangeres, & ſur quelques autres points.

Nouvel éclairciſſement donné par le Prince.

Il paroit par le détail de cette négociation que la Reine en ce genre étoit beaucoup plus habile que le Prince ; car le Traité étoit conçu en des termes, qui laiſſoient à la Cour la liberté d'en interpreter les articles comme elle le jugeroit à propos ſelon les conjonctures ; & en particulier celui où il étoit parlé des troupes étrangeres, n'exprimoit point que le Roi fut obligé de congedier celles qu'il avoit dans ſon armée : & ce fut ſur quoi on fit faire principalement attention au Prince de Condé.

Ce fut auſſi ſur cela qu'il inſiſta le plus fortement, & demanda que le Roi renvoïât hors du Roïaume tout ce qu'il avoit dans ſes troupes d'Allemands, d'Italiens, & d'Eſpagnols : mais on lui refuſa nettement ce point, comme injurieux à l'autorité du Souverain, à qui il appartient de juger ce qui eſt convenable ou nuiſible au bien de ſon Etat.

Rupture de la Négociation, ſuivie de la continuation de la guerre.

Le refus de cette demande & de quelques autres, ſur leſquelles il auroit été plus aiſé de s'accorder, fut la cauſe de la rupture de cette négociation. Le Prince de Condé, pour juſtifier ſa conduite là-deſſus, publia les articles du Traité avec des notes, ſes nouvelles demandes, & les réponſes qu'on y avoit faites, & prit dans le titre de cet écrit * la qualité de Lieutenant General du Roi dans tout le Roïaume, prétendant qu'elle

* Daté d'Arcueil du 9. Decembre 1562.

qu'elle lui appartenoit depuis la mort du Roi de Navarre son frere. Par-là toute esperance de paix fut perdue, & la guerre se fit plus vivement que jamais. Deux assauts qu'il projettoit de donner, l'un au fauxbourg Saint Marceau, & l'autre au fauxboug Saint Germain, furent prévenus & empêchés par la vigilance du Duc de Guise: & ses troupes ne pouvant plus subsister au tour de Paris, il fut obligé de les remener en Beausse: mais avant son décampement, il eut le chagrin de se voir abandonné par Genlis, un de ses meilleurs Capitaines, qui, avec plusieurs Gentilshommes de ses amis vint à Paris se rendre au Roi. Il étoit mécontent des Huguenots à l'occasion d'Yvoi son frere, contre lequel les Ministres & le Prince de Condé se déchaînoient sans cesse, parce qu'il avoit rendu Bourges par capitulation, sans la défendre jusqu'à la derniere extrêmité, & lui attribuoient la perte de la ville de Rouen, pour le secours de laquelle ils auroient reçu à tems les troupes d'Allemagne, s'il avoit occupé plus long-tems l'armée Roïale devant Bourges. Davila l. 13.

Ce mauvais exemple, & la connoissance que Genlis avoit des secrets du parti, car il étoit du Conseil, fâcha fort le Prince, & ce fut ce qui l'empêcha de donner l'assaut au fauxbourg Saint Marceau, parce qu'il ne douta pas que Genlis n'eût découvert son dessein, & que sur cet avis on ne fût bien preparé à le recevoir.

Marche des deux Armées.

Memoires de Castelnau l. 4. c. 4.

Il decampa le dixiéme de Decembre, son armée étant encore de neuf mille hommes de pié & de quatre mille chevaux. Dès qu'on le sçut en marche, le Connétable & le Duc de Guise le suivirent à la tête de l'armée Catholique. Elle avoit été renforcée de quelque Infanterie; dont une partie étoit venue de la haute Normandie, conduite par Monsieur de Sansac: une autre partie avoit été envoïée de Gascogne, où l'on en avoit moins de besoin depuis la défaite du Baron de Duras, outre trois mille fantassins Espagnols accordés de nouveau au Roi par le Roi d'Espagne; car ce Prince nonobstant le dessein & l'esperance qu'il avoit de profiter des troubles de France, ne vouloit pas que les Huguenots y prévalussent, de peur qu'ils n'appuïassent ceux de cette Secte, qui commençoient à faire de grands desordres dans ses Etats des Païs-Bas.

1562. Davila l. 3.

Le Prince de Condé alla camper à Palaiſeau, de-là à Limours, & puis au Château de Saint Arnoul, qu'il laiſſa piller par ſes ſoldats.

D'autre part l'armée Roïale s'approcha d'Eſtampes, comme pour l'aſſieger : mais c'étoit en effet pour attirer les ennemis à la bataille, avant qu'ils puſſent joindre les Anglois en Normandie, & recevoir l'argent qu'on leur envoïoit d'Angleterre ; car le Connétable & le Duc de Guiſe étoient perſuadés qu'ils prendroient ce parti, comme le plus ſage qu'ils puſſent prendre.

C'étoit effectivement leur deſſein : mais le Prince voïant l'armée du Roi éloignée de Paris, propoſa de rebrouſſer chemin, & d'aller fondre ſur cette Capitale, dans l'eſperance de la ſurprendre, parce qu'on ne l'y attendroit pas. Il n'y eut gueres que lui qui fut de cet avis. L'Amiral repréſenta qu'une telle entrepriſe ne pourroit réuſſir, que par le plus grand de tous les hazards ; qu'à moins que la Ville ne fût emportée au premier aſſaut, l'armée Roïale s'y rendroit en très-peu de jours, pour la défendre ; que le Maréchal de Briſſac, qui y commandoit, n'étoit pas un homme à ſe laiſſer ſurprendre ; que les ennemis pourroient leur couper toute communication avec Orleans, & les affamer, en les mettant entre eux & Paris, & qu'enfin les Allemands demandoient de l'argent ; qu'on ne les avoit contenus juſqu'alors, que par la promeſſe de celui qu'on tenoit prêt au Havre, & que très-infailliblement ils ſe mutineroient, s'ils ſe voïoient privés de cette eſperance. Sur ces raiſons on conclut à marcher en Normandie, & à ſe ſaiſir de Dreux, que Baubigni avoit promis de ſurprendre par le moïen des intelligences qu'il y avoit : mais elles ne réuſſirent point, & firent perdre un jour ou deux d'avance, que l'armée Huguenote avoit ſur la Catholique.

Le ſeiziéme de Decembre le Prince de Condé alla camper à Ablie, de-là à Galardon, qu'il força & pilla, & puis au village d'Ormoi, toûjours ſuivi de l'armée Catholique, qui ſe trouva en ce quartier-là fort proche de lui.

Le Connétable, le Duc de Guiſe, & le Maréchal de Saint André étoient determinés à ne pas laiſſer marcher plus long-tems le Prince de Condé devant eux, ſans en venir aux mains avec lui : mais ne voulant pas être reſponſables du ſuccès

d'une bataille, ils jugerent à propos de ne la pas donner, sans en avoir un ordre exprès de la Reine. C'est pourquoi ils lui envoïerent le sieur de Castelnau-Mauvissiere, auteur des Memoires, qui me fournissent beaucoup de particularités importantes, pour lui dire l'état des choses, & sçavoir sa volonté.

1562. L. 4. c. 4.

Ce Seigneur aïant marché toute la nuit, arriva le lendemain au lever de la Reine, & lui exposa sa commission; qu'il étoit au pouvoir des Generaux de donner bataille; que l'armée Huguenote alloit s'engager dans les plaines de Dreux, & ensuite dans celles de Neubourg, où ils auroient moïen de la forcer au combat: mais qu'étant si près de la Cour, ils avoient crû devoir attendre les ordres de leurs Majestés dans une affaire, qui devoit avoir de grandes suites pour l'Etat, selon le succès heureux, ou malheureux qu'elle auroit.

Plaisante réponse de la Reine à la permission qu'on lui demandoit de donner bataille aux Huguenots.

La Reine, qui envisagea d'abord ces suites, & qui ne vouloit pas non plus s'en charger, ne fut pas maîtresse de son chagrin & de son inquietude: & se tournant vers la nourrice du Roi, *Nourrice*, lui dit-elle d'un ton railleur mêlé d'indignation, *voilà des Generaux d'Armée, qui consultent une femme & un enfant, pour sçavoir s'ils donneront bataille, qu'en pensez-vous?* Et puis entrant dans la chambre du Roi, elle ordonna à Castelnau de repeter ce qu'il venoit de lui dire. Il le fit en présence du Prince de la Roche-Sur-Yon, du Chancelier, & des Sieurs de Sipierre, de Vieilleville, & de Carnavalet. Dans le tems qu'ils déliberoient, de Losse qui fut depuis Capitaine des Gardes, arriva de l'armée pour le même sujet, & pour presser la réponse, qui fut qu'on se rapportoit de tout à la prudence des Generaux, sans leur rien prescrire.

Sur cette réponse le Connétable, le Duc de Guise, & le Maréchal de Saint André conclurent à la bataille, & passerent dès le commencement de la nuit suivante la riviere d'Eure assés près de Dreux, sans que le Prince de Condé & l'Amiral, dont on blâma fort la négligence en cette occasion, s'en apperçussent: & ce fut l'effet d'une fausse persuasion de l'Amiral, qui se tenoit assûré que le Connétable & le Duc ne vouloient point la bataille, parce que depuis quelques jours, qu'ils suivoient de près l'armée Huguenote, ils avoient laissé passer plusieurs occasions de la charger.

Memoires de Castelnau l. 4. c. 5. Brantome. Popeliniere l. 8. &c.

1562.

Le lendemain dix-neuviéme de Decembre, le Prince s'étant mis en marche, pour continuer sa route, fut averti par ses coureurs, que l'armée Catholique rangee en bataille l'attendoit sur le grand chemin, par où il devoit passer. Cette nouvelle le surprit, & lui fit suspendre sa marche : mais il n'étoit plus tems de déliberer ; & les ennemis étant si proche, & tout prêts à donner, la retraite étoit une chose bien plus dangereuse pour lui, que le combat même ; & d'ailleurs il n'avoit pas envie de l'éviter.

Quelles étoient les forces des deux partis.

L'armée Roïale étoit de treize à quatorze mille hommes de pié, & de deux mille chevaux. Celle du Prince, beaucoup inferieure pour l'infanterie, qui n'étoit que de sept à huit mille hommes, la surpassoit en cavalerie, soit pour le nombre, qui étoit de quatre mille chevaux, soit pour la bonté des troupes, dont elle étoit composée.

Cette superiorite de Cavalerie étoit un grand avantage pour le Prince, eu égard au Champ de bataille, qui étoit une vaste campagne, très-propre à étendre ses escadrons : & on regarda comme une faute des Chefs de l'armée Roïale, de n'avoir pas laissé faire encore une marche aux ennemis, & de n'avoir pas attendu à l'attaquer au passage du Bourg de Treon, où il y a des chemins étroits & creux, & des vergers pleins d'arbres au-delà. La grande quantité de chariots & de bagages, que les Reistres & les Lansquenets menoient avec eux, les auroient fort embarrassés dans ce terrein, & l'Infanterie Catholique y auroit combattu avec beaucoup moins de peril & plus de facilité.

Le Connétable n'avoit pour Lieutenant que le Maréchal de Saint André ; car le Duc de Guise, qui n'avoit point de titre pour commander dans une armée où étoient le Connétable & un Maréchal de France, avoit déclaré qu'il ne vouloit combattre que comme Capitaine de sa Compagnie de Gendarmes : mais il fut obligé de prendre la conduite de l'arriere-garde à la priere du Connétable.

Ce General aïant laissé ses gros bagages au bourg de Nuisement, se posta, & rangea ses troupes suivant la disposition qu'en avoit faite le Maréchal de Saint André. Il s'avança avec la bataille entre les villages d'Epinai & de Blainville, dont ses flancs étoient couverts, & faisoit un front de qua-

forze à quinze cens pas. Il y avoit dans ce corps dix-sept Compagnies d'hommes d'armes, trois de Cavalerie legere, vingt-deux Enseignes de Suisses, dix-sept autres d'Infanterie Françoise, & huit pieces de canon. Toute cette infanterie, tant Françoise que Suisse, étoit partagée en cinq gros Bataillons, & entre les espaces étoit rangée la Cavalerie. 1562.

Le corps, commandé par le Maréchal de Saint André, étoit à droite au-delà du village d'Epinai, composé de dix-neuf Compagnies de Gendarmes, de treize Enseignes d'Espagnols, d'autant de François, & de douze d'Allemands, avec quatre pieces d'artillerie.

Le troisiéme corps sous les ordres du Duc de Guise, beaucoup moins fort que les deux autres pour le nombre, mais de troupes choisies, n'étoit que comme un corps de reserve, & étoit posté au-delà de Blainville à la gauche du Connétable. Ces deux aîles, à en juger par les relations du combat, étoient à une grande distance du corps de bataille, sans doute à cause de la disposition du terrein, & elles étoient tellement couvertes par les villages, que les ennemis n'en purent d'abord reconnoître ni l'arrangement, ni l'étendue.

L'armée Catholique étoit dans cette situation, lorsque le Prince & l'Amiral à la tête de la leur partagée en deux corps, la rencontrerent contre leur attente.

Ils en viennent aux mains sans aucun prélude

Discours politiques & militaires du sieur de la Noüe.

On fut en présence plus de deux heures, pendant lesquelles il ne se fit pas la moindre escarmouche, ni aucun détachement d'Enfans perdus, contre la coûtume de ces tems-là, & ensuite les deux armées en vinrent aux mains sans aucun prélude.

Le Connétable s'ébranla, & fit faire une décharge de son artillerie si à propos, que les premiers escadrons des Reistres en furent mis en desordre, & se jetterent dans un vallon pour se mettre à couvert.

Le Prince de Condé, soit pour remedier à ce desordre, soit pour attirer le Connétable plus avant dans la campagne, s'écarta un peu sur la gauche, comme s'il eût voulu marcher vers Treon, & se trouva par ce mouvement vis-à-vis du Maréchal de Saint André, quoique fort éloigné de lui, & l'Amiral vis-à-vis du Connétable, qui fit avancer les Suisses avec quelques escadrons pour suivre le Prince, & ne-

1562. le pas laisser échapper : & c'est ce qui causa le malheur du Connétable, & ensuite celui du Prince de Condé même.

Car ce Prince voïant les Suisses en pleine campagne éloignés du village qui les couvroit, tourna sur eux, les fit charger en flanc par Moui & d'Avaret avec une partie de sa Cavalerie, & suivit lui-même presque avec tout le reste ces deux Capitaines, sans se mettre en peine de ce qui pourroit arriver à son Infanterie qu'il laissoit derriere.

Premier choc très-sanglant.

Ce premier choc fut très-sanglant. Les Suisses reçurent la Cavalerie du Prince avec toute la résolution possible; & s'étant fait une haye de leurs piques, tuerent & blesserent un grand nombre d'hommes & de chevaux : mais enfin ils furent enfoncés, les escadrons traverserent les bataillons d'un bout à l'autre, foulant aux piés & assommant à droit & à gauche tout ce qui se rencontroit à la portée de leurs sabres.

Monsieur de Damville, qui commandoit la Cavalerie legere du Connétable son pere, vint avec quelques escadrons de Cavalerie legere & trois Compagnies de Gendarmes, pour arrêter cette premiere furie; mais il fut embarrassé par les fuïards & rompu par les Reistres, qui n'étant entrés dans le bataillon Suisse qu'après que la bréche y eut été faite par le Prince de Condé, avoient conservé leurs rangs. Il y perdit Gabriel de Montmorenci Baron de Montberon, son frere, quatriéme fils du Connétable. Ce Seigneur fut tué d'un coup de pistolet à la tête par un Ecuier du Prince de Condé, avec qui il avoit eu querelle auprès de Paris; & qui l'avoit menacé de ne le pas manquer à la premiere occasion qu'il en auroit.

Le Connétable est fait prisonnier.

Tandis que le Prince chargeoit les Suisses à la droite de la bataille du Connétable, l'Amiral avec le Prince de Porcien la vint attaquer sur la gauche; & après avoir essuïé une décharge de l'artillerie, qui ne lui fit pas grand mal, il fondit avec tant d'impetuosité sur sept ou huit Compagnies de Gendarmes qui la couvroient, qu'il les renversa en un moment, & passa ensuite sur le ventre à l'Infanterie Françoise. Ce fut dans cette charge où le Connétable eut d'abord un cheval tué sous lui, puis aïant été remonté par le Baron d'Oraison Lieutenant de ses Gendarmes, qui lui donna le sien, il fut

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, du 23. Decemb. 1562.

1562.

blessé d'un coup de pistolet au visage, & enfin fait prisonnier par le Sieur de Bussi. Ce Gentilhomme n'auroit pû le sauver de la fureur des Reistres qui vouloient le lui enlever, & dont quelques-uns, pour finir le differend, furent sur le point de casser la tête au Connétable, si le Prince de Porcien ne fût survenu & ne l'eût tiré de leurs mains, tout son ennemi personnel qu'il étoit. Il fut fort loué d'avoir en cette occasion moins écouté ses ressentimens particuliers, que les mouvemens de sa generosité, & du respect qu'il devoit à ce premier Officier de la Couronne.

Et le Corps de bataille de l'armée du Roi mis en déroute. Popeliniere l. 9.

La défaite du corps de bataille fut entiere, excepté que les Suisses se rallierent toûjours, & combattirent avec une valeur dont l'Histoire fournit peu d'exemples. Ils repousserent le Comte de la Rochefoucault, qui entreprit inutilement de les rompre de nouveau. Ils mirent en fuite un gros de Lansquenets, par lesquels ils furent attaqués avec cette animosité qui duroit encore entre les deux Nations, depuis le tems qu'on avoit commencé à faire de l'une & de l'autre le fort de l'infanterie des armées. Ils firent même un effort pour reprendre huit pieces d'artillerie dont les ennemis s'étoient emparés, & peu s'en falut qu'ils n'en vinssent à bout. Mais assaillis de nouveau par plusieurs escadrons de Reistres & de Cavalerie Françoise, ils penserent enfin à faire retraite. Ils la firent par petits pelotons, toûjours en ordre & en combattant, tournant tête de tems en tems; & au défaut de leurs piques, dont la plûpart étoient brisées, présentant les uns l'épée, & les autres jettant des pierres contre ceux qui les approchoient. Ils se retirerent de cette sorte avec l'admiration des deux armées, jusqu'à l'aîle droite commandée par le Maréchal de Saint André. Tandis que tout cela se passoit au corps de bataille, le Maréchal, aussi-bien que le Duc de Guise, trop éloignés pour avoir pû secourir d'abord le Connétable contre la Cavalerie du Prince de Condé, & dans la suite appréhendant que les fuïards ne missent le desordre dans leurs troupes, ne s'avançoient qu'au petit pas, & recueilloient ceux qui se retiroient vers eux.

Ce fut en cette occasion que l'un & l'autre parurent grands Capitaines; car sans se précipiter pour remedier à un malheur où il n'étoit plus tems d'apporter remede, ils ne pen-

1562. ſerent qu'à reparer cette premiere perte, en profitant de la faute que le Prince de Condé avoit faite, de charger avec preſque toute ſa Cavalerie, ſans en laiſſer que très-peu pour la défenſe de ſon Infanterie.

Le Duc de Guiſe le rétablit & défait à ſon tour les Hugue. nots.

Le Duc de Guiſe marcha le premier, & s'avança à la tête de quelques troupes de Gendarmerie & de Cavalerie legere pour attaquer cette Infanterie. Il avoit à ſa droite un gros d'Arquebuſiers, & ſe faiſoit ſuivre par quelques bataillons Eſpagnols, & préceder par quatre pieces d'artillerie de campagne. On dit que Dandelot qui n'avoit pû être de l'action, à cauſe d'une fievre quarte dont il étoit actuellement tourmenté, & qui s'étoit placé ſur une hauteur d'où il découvroit tout le champ de bataille, voïant avancer le Duc en très-bel ordre, dit ces paroles, *voici une queue que nous aurons bien de la peine à écorcher.* En effet le Duc de Guiſe aïant marché au pas juſqu'à la portée de l'Arquebuſe, & fait tirer ſes quatre volées de canon au travers du peu d'eſcadrons ennemis qui étoient reſtés avec l'Infanterie, partit de la main, & les chargea ſi rudement, qu'il les diſſipa en un inſtant. La terreur s'étant auſſi-tôt communiquée à l'Infanterie à la vûe de ce commencement de déroute, & à l'approche des bataillons Catholiques qui ſe développoient à droit & à gauche, elle ne fit preſque aucune réſiſtance, & jettant ſes armes, ſe rompit d'elle-même, & ſe mit à fuir de toutes parts.

Davila l. 3.

En même-tems le Maréchal de Saint André aïant tout à coup tourné à gauche, ſe mit entre la Cavalerie du Prince de Condé, occupé à la pourſuite des fuïards du corps de bataille, & ſon Infanterie qu'on tailloit en pieces, ſans qu'il pût la ſecourir. Le Maréchal chargea quelques eſcadrons de Reiſtres & un bataillon de Lanſquenets qui faiſoient encore ferme, & les défit ſans permettre cependant aux ſiens de ſe débander après eux.

Dandelot quoique ſans armes, & ſeulement vêtu en malade d'une robe fourée, courut aux Reiſtres, qui n'étoient pourſuivis que de loin, pour les rallier; mais il ne lui fut jamais poſſible de le faire. Il fut contraint de ſe ſauver lui-même vers Treon, & ne réjoignit l'Amiral ſon frere que le lendemain.

Le Prince de Condé eſt fait priſonnier.

Le Prince de Condé qui s'étoit crû aſſûré de la victoire par la défaite entiere du Connêtable, fut fort ſurpris d'apprendre

que

que le Maréchal venoit en bataille fondre sur lui. A peine put-il rassembler deux cens chevaux autour de sa personne, le reste étoit repandu dans la campagne à la poursuite des fuïards, & occupé à faire des prisonniers & à les garder. Il vit arriver les Reistres fuïant à toutes jambes, & qui n'écouterent pas plus ses ordres ni ses prieres, qu'ils n'avoient écouté celles de Dandelot; de sorte qu'il fut obligé lui-même de prendre le parti de la retraite: mais il n'eut pas fait trois cens pas, que son cheval blessé d'une arquebusade à la jambe s'arrêta tout court sans pouvoir avancer: & dans l'instant qu'on lui en amenoit un autre, Damville arriva avec un gros de Gendarmes, & l'enveloppa; & avançant sur lui l'épée haute, lui cria de se rendre. Le Prince abandonné des siens, & qu'une blessure qu'il avoit à la main empêchoit de se défendre, lui remit son épée & se fit son prisonnier. Rien ne fut plus heureux & en même-tems plus glorieux pour ce Seigneur que cette prise, qui le dédommageoit de celle du Connétable son pere, & l'assûroit d'un échange pour sa liberté. 1562.

Le Maréchal poursuivit son chemin & fut bientôt joint par le Duc de Guise, qui aïant laissé une partie de ses troupes à la poursuite des debris de l'Infanterie Huguenote, accourut pour dissiper le reste de la Cavalerie; mais ils n'en eurent pas si bon marché qu'ils esperoient: car l'Amiral, à la faveur d'un bois taillis qui ôtoit aux Generaux Catholiques la vûe de ce qui se passoit derriere, rallia une partie de la Cavalerie, & forma un corps de douze à treize cens chevaux, où il y avoit trois cens François & mille Reistres.

Il se mit à la tête des François avec le Prince de Porcien & le Comte de la Rochefoucault, & flanqua ce petit corps, de cinq cens Reistres à la droite, & d'autant à la gauche. Il marcha avec ces troupes au village de Blainville, où s'étoit donné le premier combat. Popeliniere l. 9.

Le Duc de Guise le voïant faire si bonne contenance, s'arrêta auprès du Moulin de Maumontel, & fit venir promptement quelques bataillons de vieilles bandes Françoises commandés par le jeune Comte de Brissac, & quelques bataillons Espagnols conduits par le Vicomte de Martigues Colonel General de l'Infanterie depuis la mort du Comte de Rendan. Cette Infanterie étoit de deux mille Arquebusiers, sans

1562.

les Piquiers ; & le Duc les rangea de telle ſorte, que l'Amiral ne pouvoit venir à lui ſans eſſuïer leur feu.

Mais nonobſtant cela, l'Amiral réſolu de perir, vint au grand trot ſur le Duc de Guiſe, qui ſoûtint bravement le choc, de telle ſorte neanmoins qu'une partie de ſa Cavalerie fut obligée de reculer, & de s'approcher des bataillons, pour ſe rallier à la faveur de leur feu.

Et le Maréchal de Saint André, tué.
Memoires de Castelnau.

Ce fut au commencement de ce nouvel aſſaut, que le cheval du Maréchal de Saint André s'étant abattu ſous lui, un Gentilhomme nommé Baubigni ſon ennemi mortel, & des biens duquel on dit qu'il avoit obtenu du Roi la confiſcation, lui caſſa la tête d'un coup de piſtolet. Ce fut une grande perte ; car c'étoit un des Seigneurs des plus accomplis de la Cour pour l'eſprit, pour la politeſſe, pour le courage, pour ſon habileté dans la guerre ; mais d'ailleurs haï, parce qu'il étoit intereſſé, avide, qu'il abuſoit de ſon crédit pour s'enrichir des dépouilles d'autrui, & de plus fort décrié pour ſon luxe, qui fut d'un très-pernicieux exemple à la Cour de France.

Cependant l'Amiral très-mal mené par les continuelles décharges des Arquebuſiers, fut obligé d'abandonner la partie. Il ſe retira en bon ordre, & toûjours en combattant. La nuit qui ſurvint empêcha le Duc de Guiſe de le pourſuivre ; & il ſe retira à la Neuville, à deux lieues du champ de bataille, ſauvant avec lui une partie des bagages & de l'artillerie à la faveur des ténébres.

Telle fut l'iſſue de la bataille de Dreux, qui dura plus de cinq heures, & qui prit ſon nom de celui de cette Ville, parce que c'étoit la plus proche de l'endroit où elle ſe donna. On auroit dû la nommer plûtôt la bataille de Blainville, parce que ce fut en ce lieu & aux environs que ſe paſſa ce qui s'y fit de plus memorable.

La victoire demeure à l'armée Catholique.
Popeliniere l. 9.
Perte des deux partis.
L. 4. c. 6.

On ne put conteſter à l'armée Catholique l'honneur de la victoire, puiſqu'elle demeura maîtreſſe du champ de bataille, d'une partie du bagage & de l'artillerie de l'armée Huguenote, & qu'elle fit quatorze cens priſonniers de la ſeule nation Allemande, la plûpart Lanſquenets. Pour ce qui eſt des morts, le Duc de Guiſe dit en préſence du Sieur de Caſtelnau, qui le rapporte dans ſes memoires, qu'il alloit bien à huit ou neuf mille de part & d'autre. La Reine dans une

Lettre * écrite à son Ambassadeur auprès de l'Empereur, en met six à sept mille. La perte fut à peu près égale des deux côtés, avec cette difference, que du côté des Huguenots il n'y eut presque que de l'infanterie qui perit, & que du côté des Catholiques, la Cavalerie souffrit presque autant que l'infanterie; les Suisses firent la plus grande perte, & ils eurent onze Capitaines tués sur la place.

1562.

* Datée du 23. Decembre 1562.

Les Catholiques y perdirent aussi beaucoup plus de personnes de distinction, que les Calvinistes; car outre Montberon fils du Connétable, & le Maréchal de Saint André, de ce nombre furent le Sieur de la Brosse Chevalier de l'Ordre, autrefois Gouverneur avec Monsieur de Sansac du feu Roi François II. Il avoit dès-lors les appointemens de Maréchal de France; & il eût eu le bâton du Maréchal de Saint André, s'il lui eût survêcu. C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, un des plus honnêtes hommes de la Cour & & des plus habiles Capitaines du Roïaume, & que le Duc de Guise consultoit toûjours dans les affaires importantes de la guerre. Gaston de la Brosse son fils aîné, blessé dangereusement, mourut peu de jours après lui. Nicolas de Brichanteau Seigneur de Beauvais-Nangis, aussi Chevalier de l'Ordre, René d'Anglure Sieur de Givri son frere uterin, & François & Roux de Billi ses deux neveux, des Bordes neveu du Maréchal de Bourdillon, & quantité d'autres Gentilshommes demeurerent sur le champ de bataille. François de Cleves Duc de Nevers, Comte d'Eu & de Retel, y fut blessé à mort par un accident, le pistolet de l'Enseigne du Duc de Guise s'étant débandé, & lui aïant donné dans la cuisse. Sa plaïe ne l'empêcha pas de combattre avec les autres : mais s'étant enflammée par le mouvement qu'il se donna, elle devint incurable.

Du côté des Catholiques.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Vieilleville.

In orat. ad Patres Concil. Trid. de victoria Druid.

Jean d'Annebault, fils de Claude d'Annebault Amiral & Maréchal de France, & de Françoise Tournemine, mourut pareillement des blessures qu'il reçut à cette bataille. Il étoit regardé comme un des plus braves Seigneurs de France; il s'étoit beaucoup distingué à la journée de Cerisoles, & dans toute la suite des guerres de Piémont, comme on le voit par quantité de lettres du Maréchal de Brissac.

Dans le Recueil des Lettres Originales de la Bibliotheque de M. le President de Lamoignon.

D'Aussun Gentilhomme Gascon, un des Maréchaux de

Brantome dans l'éloge de M. d'Aussun.

1562. Camp, échappa de cette bataille ; mais elle ne laissa pas de lui coûter la vie. C'étoit un vieux Officier, aussi très-fameux dans les guerres de Piémont, dont l'intrepidité avoit passé en Proverbe ; de sorte que quand on vouloit faire l'eloge de quelqu'un pour la bravoure, on disoit qu'il etoit hardi comme d'Ausun. Neanmoins après la défaite du Connétable, il fut un de ceux qui crurent qu'il n'y avoit plus de ressource, & se sauva au grand galop jusqu'à Chartres, au lieu d'aller joindre le Duc de Guise ou le Maréchal de Saint André. La honte & le chagrin qu'il conçut de cette fuite, lui causerent une fievre, & la mort peu de jours après. Tant il est vrai que les plus courageux ne peuvent pas se répondre pour toûjours à eux-mêmes de leur propre valeur.

D'Oraison, Rochefort Damoiseau de Commerci, d'Esclavole, & plusieurs autres Gentilshommes qui combattoient auprès du Connétable, furent faits prisonniers avec lui.

Et du côté des Huguenots. [illegible]

Du coté des Huguenots, on nomme parmi les morts le Baron d'Arpajou, Chandieu, Liancourt, Ligneries, la Fredonniere, la Carliere, de Saux, Rougnac, Maseilles, Saint Germier : ces Gentilshommes combattirent presque tous sous la Cornette de Moui, qui fut fait prisonnier.

Quoique le Maréchal de Saint André eût beaucoup contribué à la victoire, toutefois comme il étoit mort, qu'il n'étoit pas aimé, que le Duc de Guise au contraire étoit adoré du parti Catholique, & que par la prise du Connetable il n'avoit plus de concurrent pour le crédit à la Cour, on donna au Duc tout l'honneur de cette grande action, à laquelle effectivement on ne pouvoit pas disconvenir qu'il n'eût eu la plus grande part : mais cela n'empêcha pas la malignité des reflexions que quelques-uns firent sur sa conduite en cette rencontre : car ils pretendoient qu'au lieu de secourir le Connétable, il l'avoit laissé battre exprès, & avoit été ravi de le voir defait & pris, pour jouir seul de la gloire d'un si important évenement : mais les connoisseurs desinteressés, & l'Amiral même, le justifierent sur ce reproche par l'exemple de Monsieur de Damville, qui n'aïant pû être empêché de courir au secours du Connétable son pere, fut mis en desordre par les fuïards, rompu d'abord par les Reistres, & obligé de se rendre à l'avis du Duc de Guise, qui étoit de ne rien

[1] Brantome dans l'éloge du Duc de Guise.

précipiter, de peur de tout perdre. Ainsi tout tournoit à la gloire de ce Heros, également heureux, courageux, & sage. 1562.

Mais rien ne lui fit plus d'honneur, que la maniere noble & genereuse, dont il en usa envers le Prince de Condé le plus grand ennemi qu'il eût au monde. Le malheur du vaincu fit oublier au vainqueur tout le passé. Il rendit au Prince tous les honneurs dus à sa naissance, plaignit son infortune, le consola, & lui demanda son amitié. Ils mangerent à la même table: & comme dans l'embarras, où l'on étoit après une telle journée, il ne se trouva qu'un lit dans le logis du Duc, ils coucherent cette nuit-là ensemble.

Effet que cette nouvelle produisit dans le Roïaume.

Cependant la nouvelle de la victoire fut portée à la Cour par le sieur de Losse, & causa d'autant plus de joie, que ceux, qui s'étoient enfuis après la défaite & la prise du Connétable, avoient rapporté que tout étoit perdu, & que le Prince de Condé avoit remporté une victoire complette. On etoit dans la consternation, ce bruit s'étoit deja répandu dans les Provinces, & pouvoit y produire des très mauvais effets. C'est pourquoi on dépêcha promptement des couriers de toutes parts, pour désabuser les peuples, & pour ordonner de faire par tout des feux de joie, & des prieres publiques en action de graces de la victoire: & on prit aussi-tôt des mesures pour en tirer tous les avantages possibles.

L'Amiral s'étant, comme j'ai dit, retiré à la Neuville à deux ou trois lieues du champ de bataille, où les débris de l'armée vaincue se rassemblerent pendant la nuit & tout le lendemain, il se trouva encore assés fort, pour faire au moins semblant de vouloir tenter un second combat. Il se mit en bataille à quelque distance de la Neuville, & s'y tint pendant une heure: mais content d'avoir un peu rassûré ses Troupes par cette bravade, il tourna du côté Dangeau, où tous les Capitaines le reconnurent pour General de l'armée Huguenote, & prit la route d'Orleans. La Popeliniere l. 9.

Il s'étoit fait préceder par un détachement de Cavalerie, qui conduisoit le Connétable, que l'on mit à Orleans entre les mains de la Princesse de Condé sa niece. Un ôtage de cette importance la consola beaucoup de la prison du Prince son mari.

D'autre part le Duc de Guise aïant fait enterrer les morts,

1562. transporter la plûpart des blessés à Dreux, & envoïé à Paris les Enseignes & les Cornettes prises à la bataille, se mit en état d'executer les ordres de la Cour, qui vint à Rambouillet, où l'on le manda.

Memoires de Castelnau l. 3. c. 16.

Il y rendit compte au Roi & à la Reine en présence de toute la Cour de tout le détail de la bataille. Il s'étendit fort au long sur les louanges du Connétable, dont le malheur ne devoit rien diminuer de la gloire, fit de grands éloges des Suisses, du Maréchal de Saint André, de Messieurs de Damville, de Martigues, de Biron, depuis Maréchal de France, du Duc d'Aumale qui avoit été blessé & du Grand Prieur ses Freres, & de plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes. Il ne parla pas moins obligeamment du Prince de Condé & de l'Amiral, louant beaucoup la valeur du premier, & la prudence de l'autre. Il parla fort modestement de lui-même, comme d'un Officier qui n'avoit point eu le commandement general, & qui n'avoit eu part à la victoire, que comme quantité d'autres Seigneurs, dont il avoit suivi l'exemple.

Brantome dans l'éloge du Duc de Guise.

Le Roi & la Reine suppléerent aux louanges qu'il ne se donnoit pas, par celles dont ils le comblerent, par les remercimens qu'ils lui firent, & en l'honorant du Commandement de l'armée en l'absence du Connétable. Il s'en défendit, & pria le Roi de le donner à quelqu'un des Princes du Sang, ou au Maréchal de Brissac, dont il parla comme de celui qui étoit le plus propre à bien remplacer le Connetable : mais le Roi l'obligea à accepter l'honneur qu'on lui déferoit, & il disposa tout, pour suivre au plûtot l'Amiral. Mais avant que de parler de ce que ce Prince fit dans la suite, je vais toucher ce qui se passa durant le cours de cette annee en diverses Provinces de France, & des desseins que les Princes étrangers formerent, de profiter des troubles où le Roïaume étoit plongé.

Outre la Normandie, où j'ai déja dit ce qui se fit avant & après le siege de Rouen, la Bourgogne, le Languedoc, la Xaintonge, le Poitou, la Guienne, le Dauphiné & la Provence étoient les Provinces les plus désolees par les deux partis, car quoique les armées n'y fussent pas si grosses qu'au voisinage de Paris, il s'y commettoit encore plus de desordre.

Les Huguenots de Sens revenant du Prêche, furent attaqués par les Catholiques qui en massacrerent plusieurs : & comme Louis de Lorraine Cardinal de Guise étoit alors Archevêque de cette Ville, ce grief joint à ce qui s'étoit passé à Vassi, fut un de ceux dont le Prince de Condé se prévalut davantage auprès des Princes Protestans d'Allemagne & des Huguenots de France, pour animer les uns & les autres contre la Maison de Guise, & à le seconder dans la guerre. Les villes de Châlons & de Mâcon, dont les Huguenots s'étoient saisis, & où ils avoient fait venir Montbrun & Ponsenac, pour y commander, furent reprises par Monsieur de Tavanes, depuis Maréchal de France, & la faction Calviniste fut fort abattue de ce côté-là.

1562.

Autres Echecs de la faction Calviniste.

Memoires de Castelnau l. 3. c. 9.

L. 4. c. 2.

Elle eut encore du dessous en Provence, où les Catholiques firent main-basse sur les Huguenots en divers lieux, lorsqu'ils s'y trouverent les plus forts : & c'est un des endroits du Roïaume, ou la nouvelle Réforme fit dans la suite de moindres progrés, par l'attachement des Provençaux à l'ancienne Religion. Le Baron de Cursol Chevalier d'honneur de la Reine, & depuis Duc d'Usez, qui favorisoit les Calvinistes, réprima ces violences, mais pendant un voïage qu'il fit à la Cour, les Catholiques reprirent les armes, aïant à leur tête Monsieur de Sommerive. Ce Seigneur se mit en campagne contre le Comte de Tende, son pere, Gouverneur de Provence, qui tenoit pour le parti Huguenot, effet funeste des guerres civiles, & sur-tout des guerres de Religion, où tout, jusqu'aux plus étroites liaisons du sang, cede aux interêts des partis opposés.

La guerre s'échauffa tellement dans ces quartiers-là, qu'on en vint jusqu'à faire des sieges de part & d'autre. Mouvans revint de son exil, où il s'étoit condamné lui-même sous le dernier Regne après sa révolte, & se rendit maître d'Orange & de Systeron.

Sommerive vint attaquer la premiere de ces deux Villes à la sollicitation du Vice-Legat d'Avignon, qui vouloit éloigner les Huguenots de son Gouvernement. La place fut emportée de force, & on y exceda dans le mauvais traitement qu'on fit aux habitans, pour se venger des cruautés exercées ailleurs par ceux de leur Religion. Le Comte de Suze s'étant

Histoire du Frere de Laval l. 5.

1562. joint à Sommerive, reprit Pierrelate & Mornas : mais il fut obligé de quitter le siege de Vaureas avec quelque perte par l'arrivée du Baron des Adrets, qui se signala dans cette guerre plus encore par sa fureur, que par sa bravoure.

Le Baron des Adrets en devient le Chef en Dauphiné.

Allard vie des Adrets, pag. 1. & 2

C'étoit un Gentilhomme Dauphinois de l'illustre Maison de Beaumont, qui subsiste encore par les Branches de Pompignan en Languedoc, de Bresset en Auvergne, d'Autichamp & de saint Quentin en Dauphiné. Il avoit servi en Piemont avec réputation sous le Maréchal de Brissac, & depuis s'étoit retiré chés lui, où il vivoit dans une fortune assés mediocre, faute de Patrons à la Cour pour s'avancer.

Les hommes du genie vif & bouillant dont il étoit, ne s'accommodent gueres d'une vie tranquille, après s'être accoûtumés au tumulte & aux mouvemens de celle qu'on mene à la guerre. Le bruit des armes qui se faisoit entendre de tous côtés aux environs de ses Terres, ranima son humeur martiale : & aïant moins d'égard à l'injustice du parti, où il s'engageoit, qu'à l'esperance d'y avancer sa fortune, & à sa haine contre le Duc de Guise, qui lui avoit rendu un mauvais office en faveur de Monsieur de Pecquigni, il se livra aux Huguenots.

Brantome dans l'éloge de Montluc.

Il y trouva ce qu'il cherchoit ; car s'y étant bientôt distingué par son activité, par sa vigilance, par son intrepidité, par les succès qu'il avoit dans les entreprises brusques, il devint le Chef de la Faction Huguenote en Dauphiné, jusques-là que Mouvans, Montbrun, & les autres principaux Capitaines des Calvinistes lui cedoient par tout le commandement. La terreur de son nom se répandit non seulement dans sa Province, dans le Lyonnois, dans le Forès, le Vivarais, l'Auvergne, le Languedoc, la Provence, mais même jusqu'à Rome, sur un bruit qui courut qu'il alloit armer sur la mer. C'étoit, disoit-on, le Montluc des Huguenots : & la Reine dit un jour, que s'il avoit fait pour le parti du Roi ce qu'il fit contre, elle lui auroit donné le Bâton de Maréchal comme à Montluc.

L'endroit par où ces deux Capitaines furent les plus semblables, étoit la haine que l'un avoit contre les Catholiques, & l'autre contre les Huguenots : mais avec cette difference, que dans la coûtume qu'ils avoient de ne point faire

de

1562.

de quartier, on ne voïoit point dans la ſeverité de Montluc, comme dans celle du Baron des Adrets, certaines actions de brutalité & de perfidie, qui ſont défendues même entre les ennemis les plus acharnés les uns contre les autres.

Diverſes occaſions où il ſe ſignala.

Une des premieres occaſions, où le Baron des Adrets ſe ſignala, fut la ſurpriſe de Valence. La Mothe-Gondrin Lieutenant du Roi y fut lâchement maſſacré contre la foi qu'on lui avoit donnée, & ſon corps après ſa mort traité avec les dernieres indignités. Il ſe rendit auſſi maître de Lyon par intelligence. Il en fut fait Gouverneur, & de-là portant le fer & le feu par tout, il ravagea les terres des Catholiques, brûla les Egliſes, & l'on dit qu'il pouſſa ſa ferocité, juſqu'à faire baigner ſes deux fils dans une cuve pleine du ſang de pluſieurs Catholiques egorgés, pour leur inſpirer ſa fureur par cette horrible cérémonie.

Brantome au même endroit.

Il entra dans le Comté de Venaiſſin, où il reprit les places conquiſes par le Comte de Suze, & entr'autres Mornas, dont le Château lui fut rendu par compoſition : mais nonobſtant la capitulation, il fit jetter du haut des murailles deux cens Catholiques, que ſes ſoldats recevoient en tombant ſur la pointe de leurs piques, & achevoient ceux que la chûte n'avoit pas tout-à-fait écraſés. Il ſe donna encore ce divertiſſement ſanguinaire à Montbriſon en Forès, où il contraignit avec une cruauté & une perfidie égale, cinquante ſoldats de ceux qui s'étoient rendus à condition d'avoir la vie ſauve, à ſe précipiter eux-mêmes du haut du rocher.

Memoires de Caſtelnau l. 4 c. 2.

Il fit diverſes autres expeditions avec la même furie, quelquefois battu, & pour l'ordinaire vainqueur : mais le Prince de Condé aïant horreur d'une conduite ſi barbare, lui en fit des reprimandes, & envoïa Monſieur de Soubiſe pour commander à ſa place dans le Lyonnois. Cet affront l'irrita au dernier point : diſſimulant toutefois ſon chagrin, il accepta le commandement des Troupes Huguenotes en Provence contre Maugiron, Sommerive, Suze & Carces, qui continuoient à réduire ce païs ſous l'obéïſſance du Roi : mais comme il traitoit ſecretement, pour quitter ce parti, & paſſer dans l'armée Catholique, il fut découvert & arrêté par Mouvans : & il lui en auroit coûté la vie, ſans la paix qui ſe fit quelque tems après.

Popeliniere l. 9. Allard vie du Baron des Adrets.

1562.

La même animosité mettoit tous les jours aux moins les Catholiques contre les Huguenots dans le Languedoc, où la Ville de Limoux fut reprise & saccagée par les Catholiques : & il se donna plusieurs petits combats dans cette Province.

Le Poitou depuis la prise de Poitiers par le Maréchal de Saint André, la Guienne depuis la défaite de Duras à Ver, dont j'ai parlé, & la Xaintonge par la retraite du Comte de la Rochefoucault de devant Saint Jean d'Angeli, pour aller joindre le Prince de Condé à Orleans, étoient un peu plus tranquilles : mais ce n'étoient pas les seuls François qui avoient conjuré la ruine de leur patrie : les Alliés de la France & ceux de ses voisins, qui affectoient de paroître les plus zelés pour sa conservation, ne pensoient qu'à profiter de ses débris.

Le Duc de Savoye étoit fort alerte pour ravoir Turin, Quiers, Pignerol, Chivas, & Villeneuve d'Ast, que la France retenoit, suivant le Traité de paix de Cateau-Cambresis, jusques à ce que les prétentions que le Roi avoit sur quelques Etats de Savoye, du chef de Louise de Savoye mere du Roi François I. eussent été liquidées : & cette liquidation se devoit faire dans l'espace de trois ans, qui étoient déja écoulés.

Le Duc de Savoye profite de ces troubles pour se faire rendre diverses places.
Popeliniere l. 7.

Le Duc, Prince habile, & qui sçut toûjours admirablement se prévaloir des conjonctures, en trouvoit dans les troubles de la France une trop favorable pour la manquer. Il engagea l'Empereur & le Roi d'Espagne à agir pour lui : & ces Princes qui ne souhaitoient rien tant que de voir les François hors d'Italie, le secondoient volontiers.

Il s'étoit apperçu dès le tems de François II. qu'on le craignoit ; car dans la révolte, que les Vaudois des Alpes ses sujets firent contre lui pour la Religion, s'étant plaint que Mouvans & quelques autres Capitaines Calvinistes avoient donné du secours aux Rebelles, la Cour de France ne tarda pas à les désavouer, & même Maugiron fut envoïé avec des troupes de ce côté-là, pour se saisir de la vallée de Pragelas, & empêcher que les Calvinistes de France n'allassent joindre les Vaudois.

Mais on appréhenda beaucoup plus encore de le fâcher depuis que la guerre civile fut allumée en France, & on lui promettoit toujours de le satisfaire touchant les places du

Piémont, quoiqu'on ne se pressât pas fort d'en venir à l'execution. 1562.

Les avis étoient partagés dans le Conseil, & plusieurs inclinoient au refus, ou du moins au délai, jusques à ce que le Roi fût majeur. Monsieur de Bourdillon qui commandoit en Piémont, & vouloit se conserver ce commandement qui lui faisoit grand honneur & un gros revenu, s'y opposoit de toutes ses forces, & faisoit entendre que quelque ordre qu'on lui envoïât, il n'y défereroit pas; parce qu'aïant été chargé de ces places par un Roi majeur, il en seroit responsable; & que s'il les rendoit durant une minorité, on lui feroit son procès.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Bourdillon.

Mais le Duc de Savoye avoit eu soin de mettre dans ses interêts le Roi de Navarre qui vivoit encore, en lui promettant de travailler efficacement en sa faveur avec la Duchesse sa femme à la Cour d'Espagne, afin d'y faire conclure le Traité, dont on amusoit toûjours ce Prince pour le dédommagement du Roïaume de Navarre par celui de Sardaigne: & il lui insinuoit en même-tems que la restitution des places de Piémont étoit une condition, sans laquelle le Roi d'Espagne n'écouteroit rien sur l'article de l'échange.

Par ces motifs le Roi de Navarre entreprit fort chaudement cette affaire. Il fit résoudre dans le Conseil après le siege de Bourges, que Florimond Robertet, Secretaire d'Etat, seroit envoïé en Piémont, pour traiter là-dessus avec le Duc de Savoye. Il le conjura de terminer cette négociation au contentement du Duc, & lui promit en récompense de lui ménager le mariage de Mademoiselle de Pienne, pour qui Robertet étoit fort passionné, & qu'il épousa en effet depuis. Ce Ministre le servit parfaitement selon ses intentions, & commença par rendre Bourdillon plus docile par l'esperance du Bâton de Maréchal, aussi bien que René de Birague, beau pere de Bourdillon, en l'assûrant qu'on le dédommageroit en France de sa Charge de premier President de Turin. Il leur tint parole: car Bourdillon quelque tems après fut fait Maréchal de France, & Birague, dans la suite Chancelier & Cardinal. Le Duc n'épargna ni amitiés, ni prieres, ni largesses pour les gagner tous trois. Il en vint à bout, & nonobstant la mort du Roi de Navarre, qui arriva sur ces

1562.

A quelles intrigues il dut le succès de cette Négociation.

Lettre de l'Evêque d'Orleans à l'Evêque de Rennes datée de Turin le 6. Novembre 1562.

Guichenon Histoire de Savoye.

entrefaites, les choses s'acheminerent au but où il prétendoit.

La Reine qui avoit besoin des troupes occupées aux garnisons de ces places, & qui ne vouloit pas se faire un ennemi du Duc de Savoye dans la situation embarrassante où elle se trouvoit, consentit à terminer ce differend. Elle ordonna à Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, qu'elle envoïoit au Concile de Trente, de conferer avec Bourdillon, & de conclure avec le Duc de Savoye. Ainsi le succès de cette négociation fut un effet d'une intrigue d'amour de la part du Secretaire d'Etat, de l'ambition & de l'interêt de la part du Roi de Navarre & des Ministres qui y furent emploïés, & de la necessité & des fâcheuses conjonctures du tems à l'égard de la Reine.

Il fallut cependant que le Duc de Savoye se relâchât sur Pignerol, que la France retint avec Savillan & la Perouse. Amé de Valpergue Comte de Mazin, au nom du Duc de Savoye, prit possession de Turin & des autres places après plusieurs jussions reiterées de la part de la Cour à Bourdillon, qui soûtint jusqu'au bout le personnage qu'il avoit d'abord fait serieusement : ce qui n'empêcha pas qu'étant arrivé à la Cour, il n'essuïât bien des railleries sur la puissance de l'or & de l'argent du Duc de Savoye, qui avoient dissipé le charme de ces grandes raisons d'Etat & d'honneur, qu'il avoit toûjours proposées comme insurmontables.

Brantome loc. cit.

Le Traité aïant été signé au mois de Decembre, le Duc de Savoye qui étoit dans l'impatience d'en voir l'execution, avança tout l'argent necessaire pour la païe des garnisons Françoises qui devoient sortir de ses places, pour les frais du charroi des bagages & de l'artillerie, & prêta encore cent mille écus au Roi, quelque besoin d'argent qu'il eût lui-même pour le rétablissement de son Etat, qui avoit pendant une si longue suite d'années été en proïe aux François, aux Espagnols & aux Allemands : mais il se tenoit trop heureux d'en être quitte à si bon marché. Il auroit acheté encore bien plus cher cet avantage, s'il l'avoit fallu, & il n'avoit garde, quoi qu'il lui en dût coûter, de laisser échapper une occasion si favorable, qu'il n'auroit peut-être jamais retrouvée.

Guichenon loc. cit.

L'Empereur fait une [illegible]

L'Empereur à l'exemple du Duc de Savoye, fit quelque tems après une pareille demande pour la restitution de Metz,

de Toul & de Verdun, & voulut y intereſſer tous les membres de l'Empire. La Reine qui depuis quelques années s'entretenoit avec ſoin dans l'amitié de ce Prince, en vûe de l'empêcher de ſoûtenir en France le parti oppoſé à celui qu'elle embraſſeroit, tâcha de parer, ou du moins d'eloigner ce coup, & elle donna ordre à Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, Ambaſſadeur de France à la Cour Imperiale, de mettre ſur le tapis le mariage du Roi avec Elizabeth de Bohéme fille de Maximilien Roi des Romains, & petite fille de l'Empereur. Ce moïen réuſſit; & quoique ce mariage ne pût s'accomplir que pluſieurs années après, l'Empereur en goûta fort la propoſition, quand il vit par la maniere dont l'Ambaſſadeur la fit, que ce n'étoit plus un ſimple projet; car on en avoit déja fait auparavant quelque mention, & il ceſſa d'inquieter la France ſur ces trois places.

1562. Le Laboureur additions aux Memoires de Caſtelnau l. 3. *Comment on l'élude.* Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, datée du 7. Mars 1563.

Mais le Roi d'Eſpagne étoit celui de tous les Princes étrangers, dont on avoit le plus de défiance. C'étoit un Prince dont l'ambition n'étoit pas moins inſatiable que celle de l'Empereur Charles V. ſon pere, quoiqu'elle fût moins éclatante & plus cachée. On ne le voïoit point à la tête de ſes Armées executer en perſonne les projets qu'il avoit formés contre ſes voiſins, ni ſans ceſſe en mouvement, paſſant tantôt en Italie, tantôt en Eſpagne, tantot aux Païs-Bas, tantôt en Afrique, comme faiſoit ſon prédeceſſeur; mais renfermé dans ſon cabinet, il étudioit la ſituation de toutes les Cours de l'Europe, ſur les memoires de ſes Ambaſſadeurs, tous gens choiſis, très-habiles, d'un eſprit pénetrant & rafiné, dont l'emploi n'étoit pas ſeulement de ménager ſes interêts auprès des Princes, mais de ſuſciter ou de fomenter des diviſions dans leurs Etats, de négocier ſans ceſſe, & pour l'ordinaire ſans deſſein de rien conclure, afin de ſuſpendre leurs réſolutions, & faiſant entrer dans tout, le motif de la Religion, quand il pouvoit ſervir ou ne pas nuire à l'execution de ſes entrepriſes.

Le Roi d'Eſpagne fomente auſſi les troubles.

Il mettoit cette politique en œuvre, principalement à la Cour de France, où Chantonai ſon Ambaſſadeur, qui n'avoit gueres moins de ſoupleſſe que le Cardinal de Granvelle ſon frere, en faiſoit un grand uſage. L'appas de l'échange de la Sardaigne lui réuſſit parfaitement par rapport au Roi

Autre Lettre de la Reine ſans date au même Ambaſſadeur.

1562.

de Navarre ; & fortifiant par ce moïen le Triumvirat, il eut le plaiſir d'en voir naître la guerre civile. Dans l'appréhenſion qu'elle ne finît après la bataille de Dreux, il emploïa mille artifices pour empêcher la paix. Il écrivit au Pape, à l'Empereur, & aux autres Princes Catholiques, que la Religion etoit perdue en France ; que tout s'y gouvernoit par les conſeils des Huguenots, & que la Reine travailloit à faire recevoir en France la Confeſſion d'Auſbourg. Il mandoit au contraire aux Princes Proteſtans, que la Reine, le Cardinal de Bourbon & le Connétable lui avoient promis d'exterminer en France la nouvelle Religion, dès qu'on auroit un peu retabli l'autorité du Roi, & ſoumis les Villes rebelles.

D'autre part le Roi d'Eſpagne, pour rompre la bonne intelligence qui étoit entre l'Empereur & la Reine, & empêcher le mariage du Roi avec Elizabeth de Bohéme, faiſoit eſperer à l'Empereur de la marier au Prince Dom Carlos ſon fils, & le tenoit en ſuſpens par l'irréſolution où il faiſoit ſemblant d'être ſur le choix de cette Princeſſe ou de ſa ſœur, & cependant il negocioit le mariage de la Reine d'Ecoſſe & celui de la veuve du Prince de Portugal pour ce jeune Prince.

Autre Lettre de la Reine datée du 15. Septembre 1562.

La Reine étoit avertie en general de toutes ces menées par le Roi des Romains même, qui avoit été de tout tems très-affectionné à la France, & qui ſouhaitoit paſſionnément le mariage de ſa fille avec le Roi : mais les liaiſons ſecretes dont elle ſoupçonnoit Meſſieurs de Guiſe avec le Roi d'Eſpagne, ne lui donnoient pas moins d'inquietude que toutes ces autres intrigues. Quelque utiles que lui euſſent été juſqu'alors les ſecours de ce Prince, dont les troupes faiſoient très-bien leur devoir, elle ne les voïoit pas volontiers dans le Roïaume ;

Dans la même Lettre.

& nonobſtant les grands avantages remportés ſur les Huguenots, ſon inclination étoit toujours à la paix, ſuivant le conſeil que le Roi des Romains lui donnoit, & dont elle ordonna à l'Evêque de Rennes de lui faire de grands remerciemens.

1563.

Siege d'Orleans réſolu par le Duc de Guiſe.

Mais elle n'étoit pas la maîtreſſe. Le Duc de Guiſe depuis la bataille de Dreux avoit pris une telle autorité, que tout ſe decidoit dans le Conſeil par ſes avis. Il vouloit qu'on profitât de la victoire, pour pouſſer à bout les Rebelles ; & malgré la rigueur de la ſaiſon, il fit conclure au ſiege d'Orleans,

dont la prise lui paroissoit le coup décisif, qui entraîneroit la ruine du parti Calviniste. 1563.

Tandis qu'il faisoit ses préparatifs pour une si grande entreprise, l'Amiral avec sa Cavalerie qui avoit peu souffert à la bataille, continua sa route vers la Beausse, prit la petite ville de Puiset, passa la Loire à Baugenci, se rendit maître de Selle en Berri, de Saint Agnan, & de Montrichard, places sans défense, étendit ses quartiers dans la Sologne, & cependant donna ses ordres pour la défense d'Orleans.

Memoires de Castelnau l. 4. c. 6.

Dandelot son frere s'en chargea avec Saint Cyr Gouverneur de la place, Davaret, Duras & Bouchavanes. Ils avoient une garnison de trente-quatre Compagnies d'Infanterie, partie Allemande, partie Gascone, & de cinq Cornettes de Cavalerie Françoise composé la plûpart de vieux Gendarmes très-aguerris. Les Bourgeois bien armés furent partagés en quatre bandes; & comme ils étoient la plûpart Calvinistes, on pouvoit compter sur eux pour une vigoureuse défense.

Davila l. 3. Popelinière l. 9.

Le dessein de l'Amiral, dès qu'il verroit le Duc de Guise marcher à Orleans, étoit de s'en aller avec le reste de son armée en Normandie, pour y faire subsister ses troupes, & y recevoir les secours d'hommes & d'argent que la Reine d'Angleterre tenoit tout prêts au Havre. Ce fut par cette esperance & par celle du pillage de cette riche Province, qu'il releva le courage de ses Reistres, que la défaite de Dreux avoit abattu; se promettant d'ailleurs d'arriver encore assés à tems au secours d'Orleans, quand il le sçauroit pressé.

Dès que le Duc de Guise eut tout disposé pour le siege de cette place, il alla joindre son armée composée presque toute d'Infanterie, parce que la campagne ne pouvant fournir de fourages, il avoit mis sa Cavalerie en quartier de rafraîchissement. Le Roi & la Reine s'avancerent jusqu'à Blois, où le Prince de Condé fut conduit, & d'où il fut envoïé au Château d'Onzain proche d'Amboise.

Le Duc de Guise en chemin faisant, reprit Estampes & quelques autres petites places. Il passa la Loire à Baugenci, parut à la vûe d'Orleans le cinquiéme de Fevrier, & se campa entre Olivet & Saint Aubin, du coté de la Sologne. Peu de tems après Castelnau-Mauvissiere arriva de Normandie au Camp. Il avoit vû à Blois le Roi & la Reine, & leur avoit

Danger auquel la Normandie étoit exposée durant ce tems-là.

Memoires de Castelnau. l. 4. c. 7.

1563. apporté des nouvelles très-fâcheuses; sçavoir que l'Amiral s'étoit arrêté dans la basse Normandie; qu'il s'étoit rendu maître du Pont-l'Evêque; qu'il se disposoit à attaquer Caen, & à faire divers détachemens à dessein de s'emparer des autres Villes de ces quartiers-là, où il n'y avoit gueres pour les défendre que des Bourgeois, qui pour la plûpart n'avoient ni armes ni munitions. On sçavoit déja que Dieppe avoit été surprise par Montgommeri.

Mais ce que Castelnau, outre tant de mauvaises nouvelles, avoit ordre de dire à la Reine de la part du Maréchal de Brissac, devoit causer à cette Princesse de grands embarras. Le Maréchal de Vieilleville qui commandoit en Normandie, en avoit été rappellé, pour avoir fort maltraité Villebon Gouverneur de Rouen, au sujet de quelque differend. Dans la crainte des fâcheuses suites de leur mesintelligence, le Maréchal de Brissac avoit été envoïé à la place de Vieilleville, mais il n'osoit sortir de Rouen faute de troupes, parce qu'il n'avoit que celles du Rhingrave qui bloquoient le Havre, & étoient-là pour empêcher que six mille Anglois qui en composoient la garnison, ne désolassent cette partie du païs de Caux. Ces troupes mêmes qui faisoient le blocus, pouvoient à peine subsister, & étoient obligées d'aller au fourage à sept ou huit lieues loin, exposées par tout aux embuscades de la garnison de Dieppe. Toute la campagne étoit deserte, parce que les païsans pillés par les deux partis, s'étoient retirés dans des carrieres avec ce qu'il leur restoit de meubles, de provisions & de bestiaux. Ils s'y étoient retranchés, & tuoient également tout ce qu'ils rencontroient de soldats à l'écart, soit du parti Catholique, soit du parti Calviniste.

Le Maréchal de Brissac étoit très-chagrin de se voir ainsi renfermé dans Rouen, & hors d'état de rien faire digne de son ancienne réputation. Il avoit envoïé Castelnau à la Reine, pour lui représenter toutes ces choses, le danger où étoit la Normandie de tomber entre les mains des Anglois, que les seuls vents contraires avoient empêché jusqu'alors d'y faire passer une armée entiere, & de quelle conséquence il étoit que le Duc de Guise accourût au plûtôt au secours de la Province, où il seroit facile d'opprimer l'Amiral, & en le défaisant, mettre fin à la guerre civile: mais supposé qu'on ne

ne ſuivît pas ſon conſeil, il demandoit ſon rappel ; & c'étoit-là un des points qui inquietoit le plus la Reine.

On envoie ordre au Duc de s'y rendre & de quitter ſon premier deſſein.

Caſtelnau étant arrivé à Blois, expoſa tout cela au Conſeil. Il fut fortement appuïé par Gonnor Surintendant des Finances, frere du Maréchal de Briſſac : la Reine entra fort dans toutes ſes raiſons, & dit qu'aïant bien prévû ce qui étoit arrivé, c'étoit contre ſon ſentiment que le Duc de Guiſe s'étoit opiniâtré à faire le ſiege d'Orleans. Il n'y eut pas deux ſentimens dans le Conſeil là-deſſus, & Caſtelnau fut envoïé au Duc de Guiſe, afin de lui faire les mêmes remontrances, & lui dire que le Roi ſouhaitoit qu'il quittât le ſiege, pour aller au ſecours de la Normandie.

Caſtelnau étant arrivé au Camp comme le Duc de Guiſe alloit ſe mettre à table, il lui dit en peu de mots ſa commiſſion. Le Duc lui répondit qu'il l'entendroit là-deſſus plus à loiſir, & qu'il vouloit qu'auparavant il fût témoin de ce qu'il alloit faire dans quelques heures.

Après le dîner il lui fit donner un cheval de ſon écurie, & le pria de le ſuivre. Il avoit tout diſpoſé pour faire ce jour-là l'attaque du fauxbourg du Portereau, qui eſt audelà du pont d'Orleans vers la Sologne.

Il n'en veut rien faire & s'obſtine à continuer le ſiege commencé.

Lettre du Duc de Guiſe à M. de Gonnor datée du 7. de Fevrier.

Davila l. 4.

Dès qu'il fut arrivé à la tranchée, où tout étoit prêt pour l'aſſaut, il ſe mit à la tête de quinze cens tant François qu'Eſpagnols, & de douze cens Cuiraſſiers, qui après le ſignal de quatre coups de canon, donnerent dans les retranchemens du fauxbourg en un endroit défendu par les Lanſquenets, & l'emporterent ſans réſiſtance. Quatre Compagnies de Gaſcons commandés par Duras ſe défendirent mieux d'un autre côté ; mais aïant été enveloppées par ceux qui avoient chaſſé les Lanſquenets, elles furent auſſi forcées, preſque toutes taillées en pieces, & Duras y fut tué. On pourſuivit les fuïards l'épée dans les reins, malgré le feu des deux Tourelles qui défendoient la tête du pont ; & ſi Dandelot, tout malade qu'il étoit, ne fût accouru, & n'eût fait promptement hauſſer le pont-levis des Tourelles du pont, & fermer la porte de la Ville, elle eût été infailliblement emportée.

Dès que les retranchemens eurent été forcés, le Duc de Guiſe fit ſonner la retraite ; & ſe tournant vers Caſtelnau, lui dit, *Je voudrois que le Maréchal de Briſſac fût ici, &*

1563. *ſurement s'il avoit été témoin de ce que vous venez de voir, il ne nous conſeilleroit pas de lever le ſiege.* Il lui fit en même-tems reconnoître le grand avantage que lui donnoit la priſe du fauxbourg, dont il alloit faire terraſſer une partie des maiſons, & d'où il voïoit de haut en bas les iſles de la riviere que les ennemis avoient fortifiées, la facilité qu'il auroit à les prendre, auſſi bien que les Tourelles du pont, le grand nombre de bateaux qu'il avoit tout prêts pour faire l'attaque des uns & des autres; qu'il ne reſtoit après cela à la Ville pour ſe défendre, qu'une muraille ſeche ſans terre-plein, & nullement flanquée, & que ce n'étoit-là qu'une affaire de peu de jours.

Il fit toutefois aſſembler le lendemain de grand matin les principaux Seigneurs & Capitaines de ſon armée, en préſence deſquels il pria Caſtelnau de faire ſon rapport de ce qu'il avoit charge de dire tant de la part du Maréchal, que de la part du Roi. Caſtelnau le fit d'une maniere ſi forte, que la plûpart furent pour la levée du ſiege, & pour aller au ſecours de la Normandie, comme étant l'affaire la plus preſſante.

Memoires de Caſtelnau l. 4. c. 9.

Le Duc de Guiſe les aïant entendus, parla à ſon tour, loua fort la prudence du Maréchal de Briſſac, qu'il regardoit, diſoit-il, comme le plus grand Capitaine qui fût en France après Monſieur le Connétable. Il dit que l'autorité d'un homme ſi experimenté jointe à l'ordre du Roi, devoit être d'un grand poids; mais qu'il les prioit de conſiderer que le tems que demanderoient les préparatifs de la marche des troupes vers la Normandie, ſuffiroit pour prendre la Ville; qu'il falloit faire un grand amas de vivres, habiller & chauſſer les ſoldats, qui la plûpart manquoient de ſouliers; qu'il n'avoit que de l'Infanterie avec laquelle il lui faudroit traverſer les campagnes de Beauſſe, de Dreux, & du Neubourg; que l'Amiral étoit trop habile, pour ne pas venir à ſa rencontre dans ces grandes plaines, où il ſeroit impoſſible à l'Infanterie de tenir devant ſa Cavalerie; que quand il ne voudroit pas en venir aux mains, rien ne lui ſeroit plus aiſé, en côtoïant l'armée, que de lui couper les vivres de tous côtés; qu'il pourroit retourner vers Paris, & y faire le ravage aux environs, ou bien revenir à Orleans, s'emparer des Villes

voisines, rendre inutiles toutes les mesures qu'on avoit prises pour soumettre au Roi cette importante place, & rallumer dans le cœur du Roïaume une guerre qui y alloit finir dans dix jours; que c'étoit une chimere de croire que quelque diligence que l'on fît, on pût surprendre l'Amiral, & l'acculer en Normandie en quelque lieu désavantageux; qu'on connoissoit sa vigilance & son activité; qu'il avoit à la Cour des gens qui lui donnoient avis de tout, & que dans vingt-quatre heures il seroit averti de la levée du siege d'Orleans, si on prenoit ce parti. 1563.

Il ajoûta qu'il vouloit bien leur faire part des desseins qu'il avoit. Qu'il étoit résolu d'aller en Normandie immédiatement après la prise d'Orleans, mais qu'il le vouloit faire avec toutes les précautions qui lui assûreroient la victoire; qu'il feroit en sorte que dans cet intervalle on fît venir la Cavalerie qui étoit en quartier d'hiver, le Ban & l'Arrie-Ban du Roïaume, les troupes que Messieurs de Montpensier, de Nemours & de Montluc commandoient aux extrêmités du Roïaume, en abandonnant pour quelque tems le soin de ces quartiers éloignés, pour secourir le centre de l'Etat; qu'avec cela le Roi lui-même, à la tête de son armée, accableroit infailliblement l'Amiral, & que ce Seigneur étant le seul qui pût soûtenir le parti, il seroit aisé de remédier après à tout le reste.

Ce discours du Duc de Guise, soûtenu de son autorité & de la haute idée qu'on avoit de lui, fit revenir tout le monde à son sentiment. Castelnau fut sur le champ renvoïé pour rendre compte au Roi de ce qui avoit été dit dans ce Conseil, & de l'état du siege. La Reine aïant meurement pesé toutes ces raisons en présence du Roi avec le Prince de la Roche-Sur-Yon, le Cardinal de Bourbon & les Ministres, envoïa Monsieur de Rostaing au Duc, pour lui dire qu'on se rapportoit de tout à sa prudence. Castelnau eut ordre de prier le Maréchal de Brissac de ne se point impatienter, & que par le train que prenoit le siege d'Orleans, on ne seroit pas long-tems sans aller à son secours.

Mais de si beaux projets qui promettoient avec beaucoup d'apparence la fin heureuse des guerres civiles, furent renversés par un triste accident, dont Castelnau ne faisant que Memoires de Castelnau l. 4. c. 10.

1563. d'arriver à Rouen apprit la nouvelle par Courier dépêché au Maréchal de Briſſac. C'étoit l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, qui ſe fit par la main d'un traître, de la maniere que je vais dire.

Il y eſt aſſaſſiné avant que d'avoir emporté la place.

Popeliniere l. 9. Brantome, Caſtelnau, &c.

Lettre de la Reine au Cardinal de Guiſe datée du 19. de Fevrier.

Le Duc de Guiſe, quatre jours après la priſe du fauxbourg, s'empara par ſurpriſe des Tourelles du pont le neuviéme de Fevrier, & ſe prépara à l'attaque des Iſles & des retranchemens du pont faits par les ſoins de Feuquieres, homme très-entendu dans ces ſortes de travaux pour la défenſe des places. Le Duc retournoit à ſon quartier ſur le ſoir du dix-huitiéme du mois peu accompagné, après avoir donné ſes ordres pour cette attaque, qui ſe devoit faire la nuit ſuivante; lorſque Jean de Merci, plus connu ſous le nom de Poltrot, jeune Gentilhomme d'Angoumois, qui épioit depuis pluſieurs jours l'occaſion de le tuer, lui tira de derriere une haïe & de ſix à ſept pas, un coup de piſtolet chargé de trois balles, dont il lui caſſa l'épaule droite, & s'enfuit auſſi-tôt. Monſieur de Roſtaing qui étoit avec le Duc de Guiſe, courut après l'aſſaſſin, ſans pouvoir l'atteindre: mais ce malheureux effraïé de l'image de ſon crime, après avoir couru toute la nuit, ſe croïant fort éloigné du Camp, entra dans une grange qui étoit tout proche, pour ſe repoſer, & y fut ſurpris par le Seurre, Secretaire du Duc de Guiſe, qui l'arrêta ſur un ſimple ſoupçon, & à qui, aïant l'eſprit tout troublé, il avoua le fait.

Caſtelnau l. 4. c. 10.

La bleſſure du Duc ne fut pas d'abord jugée mortelle par les Chirurgiens: mais les balles, qui étoient empoiſonnées, la rendirent incurable, & lui cauſérent la mort au bout de ſept jours le vingt-quatriéme du même mois de Fevrier.

Eloge de ce Prince.

Il ſoûtint juſqu'à ce moment cette grandeur d'ame, qui jointe à toutes ſes autres qualités heroïques, à ſon humeur bienfaiſante, à ſes manieres honnêtes avec tout le monde, à ſa douceur, à ſa moderation, à ſa prudence, au bonheur qui l'accompagnoit dans toutes ſes entrepriſes, à ſa bonne mine, à ſon air grand, noble, & en même-tems populaire, en avoit fait l'objet de l'admiration de toute l'Europe, de l'amour & du reſpect de la Nobleſſe Françoiſe, des ſoldats & des peuples. Il n'y avoit que les Huguenots, qui convenant eux-mêmes de ſes vertus militaires & politiques, le

haïssoient à mort, parce qu'il en faisoit usage pour la destruction de leur Secte, & pour la défense de la Religion Catholique & de l'Etat. 1563.

La protestation qu'il fit avant que de mourir, que de tout son cœur il pardonnoit à son assassin, ne fut qu'un effet de cette génerosité Chrétienne, dont il avoit déja donné une preuve bien authentique au siege de Rouen : car un Gentilhomme Manseau, qui étoit venu à l'armée Roïale avec un dessein pareil à celui de Poltrot, aïant été découvert, mené devant lui, & confessant son crime, le Duc lui demanda pour quelle raison il en vouloit à sa vie, & s'il avoit reçu de lui quelque mauvais office. « Non, Monsieur, lui répondit-il, c'est le seul zele de ma Religion, dont vous êtes l'ennemi mortel, qui m'a fait prendre la résolution de vous faire perir. Hé bien, reprit le Duc, si votre Religion vous apprend à tuer celui qui ne vous a jamais offensé, la mienne, suivant l'Evangile, m'ordonne de vous pardonner : allez, je vous renvoie en liberté, & jugez par-là laquelle des deux Religions est la meilleure. » Ce fut le souvenir de ce péril, qu'il avoit évité, qui lui fit dire au moment qu'il fut blessé : *Il y a long-tems qu'on me gardoit ce coup.*

Les ordres qu'il donna en mourant à Henri Prince de Joinville son fils aîné, d'être toûjours inviolablement fidele au Roi, à l'Etat, & à la Religion, & la maniere pathétique, dont il lui parla, ne furent pas une moindre marque de la vertu de ce Heros veritablement Chrétien, & le refus qu'il fit d'un remede, par lequel un Seigneur de la Cour l'assûroit de le guerir, & qu'il ne vouloit point prendre, parce qu'on se servoit dans la préparation de paroles superstitieuses, acheva de convaincre jusqu'aux Courtisans même les plus malins de sa solide pieté ; car, ainsi que le remarque Brantome, si elle n'eût pas été telle, l'amour de la vie, & la haute fortune, où il se trouvoit élevé à la vigueur de son âge, l'eussent fait aisément passer par dessus un tel scrupule. L'indignité de sa mort augmenta la veneration que les peuples avoient pour lui, & elle alla jusqu'à lui donner le nom de Martyr, parce qu'effectivement il avoit été tué en haine de la Religion.

Brantome dans l'éloge du Duc de Guise.

On ne l'accusa que d'ambition : mais il sçut au moins la

1563.

moderer jusqu'au point de ne se servir, pour accroître ou pour conserver sa puissance, ni de trahisons, ni de perfidies, ni d'autres pareils moïens indignes d'un grand cœur, & qui ne sont que trop ordinaires à ceux que cette passion possède : mais ce reproche d'ambition, qui, suivant l'idée commune, n'est pas considerée comme une tache dans la vie des Heros, n'a point empêché qu'on ne l'ait toûjours regardé comme un Prince accompli & sans défauts.

Le Roi & la Reine viennent au Camp devant Orleans.
Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, du 26. Mars 1563.

Sur cette fâcheuse nouvelle, le Roi & la Reine étant venus promptement au Camp, lui donnerent des marques de leur douleur beaucoup plus sinceres, qu'elles n'auroient été quelque tems auparavant, lorsque la Reine appréhendoit plus la grande puissance de ce Seigneur, qu'elle ne redoutoit les Huguenots. Il lui dit ses pensées sur la situation des affaires, & & lui conseilla de travailler à la paix, pour mettre les étrangers hors du Roïaume.

On donna par toute la France des marques publiques de l'affliction qu'on y ressentoit pour une telle perte : & cependant on faisoit le procès à l'assassin, dont on étoit bien résolu de tirer une vengeance signalée.

Comme il avoit avoué son crime, il n'étoit pas besoin de beaucoup de procedures : mais on vouloit en sçavoir les complices, ou ceux qui l'avoient engagé à cet horrible attentat.

Dépositions de l'assassin qui comparoit devant leurs Majestés.
Dans l'interrogatoire de Poltrot, du 21 Fevrier 1563.

On fit pour cela comparoître Poltrot le vingt & unieme de Fevrier, qui étoit le troisiéme jour depuis la blessure du Duc de Guise, en présence de la Reine, du Cardinal de Bourbon, du Duc d'Estampes, du Prince de Mantoue, du Comte de Gruyeres, des Sieurs de Martigues, de Sansac, de Sipierre, de Losse, & de l'Evêque de Limoges, qui étoient tous du Conseil du Roi. Il chargea beaucoup l'Amiral, le Ministre Theodore de Beze, Feuquieres, & de Brion. Il déclara que c'étoit à leur sollicitation qu'il avoit fait cet assassinat, & déchargea au contraire Monsieur de Soubise, qu'on soupçonnoit à la Cour d'être entré dans ce complot. Il rapporta quelques foibles conjectures, pour y mêler le Comte de la Rochefoucault, & assûra que Dandelot ne lui avoit jamais parlé de rien là-dessus.

Il est conduit à Paris & [illegible] à quatre [illegible].

Des copies de cet interrogatoire aïant été envoïées à l'armée Huguenote par la Valette Mestre de Camp de la Cavalerie

legere sous le Duc de Guise, l'Amiral s'en tint infiniment offensé, & fit imprimer une réponse à chacun des articles de la déposition de Poltrot, pour les refuter, signée de lui, du Comte de la Rochefoucault, & de Beze, & l'envoïa par un Trompette à la Reine avec une lettre *, où il la conjuroit de faire garder sûrement Poltrot, afin qu'en tems & lieu il lui fût confronté, pour le convaincre de la fausseté de ses dépositions : mais sans avoir égard à toutes ces justifications, où il n'y avoit rien de plus fort que la protestation qu'il faisoit sur son honneur, de n'avoir eu aucune part à ce crime, on envoïa Poltrot à Paris, où il fut tiré à quatre chevaux.

1563.

Dans la Lettre imprimée à la tête de la réponse de l'Amiral.

* Datée du 12. de Mars.

Chacun raisonna sur ce fait suivant ses préjugés. Quoi que pût faire l'Amiral, il ne vint point à bout de détruire des soupçons si désavantageux à sa réputation, & sur-tout il ne put jamais les ôter de l'esprit de Henri Prince de Joinville fils aîné du Duc de Guise, qui faisoit ses premieres armes au siege d'Orleans, & qui depuis rechercha toutes les occasions de venger la mort de son pere. Sa valeur, la Charge de Grand-maître de la Maison du Roi, le Gouvernement de Champagne, plusieurs autres graces dont le Roi le combla, le grand crédit qu'il s'acquit depuis dans le parti Catholique, le mirent en état d'executer ses desseins aux dépens de la France, dont il sacrifia dans la suite tous les interêts à son ressentiment & à son ambition.

Cependant la Reine, conformément au conseil que lui avoit donné le Duc de Guise en mourant, ne pensoit qu'à faire au plûtôt une paix tolerable.

On en avoit déja jetté quelques sémences, même avant le siege d'Orleans, & Sebastien de Laubespine Evêque de Limoges & le sieur d'Oysel avoient été deux fois dans cette Ville, pour entamer la négociation. L'ennui de la prison rendoit le Prince de Condé plus traitable, & la Princesse sa femme assiegée dans Orleans, & sur le point de se voir enlever le Connetable, commençoit à craindre pour la vie de son mari en perdant un tel ôtage : de sorte que, bien qu'elle eût contribué plus qu'aucun autre à l'engager dans la guerre civile, personne dans cette conjoncture ne souhaitoit avec plus d'ardeur de le tirer par un accommodement du peril où il étoit : mais la mort du Duc de Guise facilita la chose plus que tout le reste.

Cet évenement donne lieu à une Tréve.

Diverses Lettres de la Reine à M. de Gonnor.

Popeliniere, l. 9.

1563.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, du 26. Mars.

La Reine par cette mort devenue maîtresse des affaires, étoit tout-à-fait portée à la paix, conformément à ses anciennes vûes. Elle y étoit plus determinée que jamais par la crainte que la Normandie ne tombat sous la puissance des Anglois, & par les avis qu'elle recevoit d'Allemagne, que les Princes de l'Empire pensoient serieusement à retirer des mains du Roi Metz, Toul, & Verdun. D'autre part le Prince de Condé étoit délivré de la crainte de se voir dans la suite contraint de plier sous la puissance de la Maison de Guise, & les Huguenots se flattoient de l'esperance d'avoir plus de liberté & une plus grande sureté. On étoit de part & d'autre lassé de la guerre, & même parmi les Huguenots il y avoit plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui voïoient avec beaucoup de peine les Anglois sur le point de s'emparer de la Normandie : malheur qu'on ne pouvoit gueres prévenir que par la paix.

Memoires de Castelnau l. 4. c. 12.
Lettre de la Reine à M. de Gonnor.

Les dispositions, qui s'y trouvoient de part & d'autre, firent que l'on convint aisement d'une Tréve : ce qui n'empêcha pas la Reine de prendre toutes ses mesures, pour pousser le siege d'Orleans, en cas que le Traité ne se conclût pas. Elle renvoïa le Maréchal de Vieilleville en Normandie, pour y commander, fit venir le Maréchal de Brissac, pour prendre la conduite de l'armée à la place du Duc de Guise, ordonna qu'on amenât de Paris au Camp plusieurs pieces de canon, & quantité de munitions de guerre; qu'on assurât les logemens qu'on avoit faits à la tête du pont d'Orleans, & chargea Monsieur de Gonnor Sur-Intendant des Finances de lui trouver de l'argent, dont elle auroit toujours grand besoin, quelque chose qui arrivât, soit pour continuer la guerre, soit pour païer les Allemands de l'armée Roïale en les congédiant, si la paix se faisoit, soit pour païer même ceux du parti Huguenot, au cas qu'on exigeât cela d'elle, afin de les renvoïer au plûtôt hors du Roïaume.

suivie de la paix entre les deux partis.

Dès que la Tréve fut publiée, la Princesse de Condé vint d'Orleans trouver la Reine à Saint Mesmin, & elles convinrent d'une Conference dans l'Isle aux Bœufs proche de la Ville, où le Prince de Condé & le Connétable seroient amenés.

La Princesse de Condé n'entra pas dans l'Isle; mais elle demeura

demeura au bord dans un bateau, jusques à ce que la Reine eût fini un entretien particulier qu'elle eut avec le Prince de Condé.

1563.

Le principal article, que le Prince demanda, fut l'execution de l'Edit de Janvier, qui accordoit la liberté de conscience aux Calvinistes, & le libre exercice de leur Religion dans les fauxbourgs des Villes. Le Connétable fit beaucoup de difficulté de le passer: mais après quelques contestations il fut reglé, qu'on accorderoit aux Huguenots un Prêche dans chaque Bailliage, dont le Roi marqueroit le lieu hors des Villes, & un ou deux dans les Villes, dont ils étoient maîtres: mais qu'ils ne se serviroient pas des Eglises pour faire leurs prieres & leurs Assemblées.

Edit du libre exercice de la Religion Protestante.

Lettre de la Reine à M. de Gonnor, du 12. Mars.

Que tous les Gentilshommes Huguenots aïant Haute-Justice, ou Fiefs de Haubert, pourroient faire exercice de leur Religion en leurs maisons avec leurs vassaux.

Qu'il ne se feroit aucun exercice de la Religion prétendue Réformée ni dans la ville de Paris, ni dans la Prevôté. C'est-là ce qui fut conclu sur l'article de la Religion. Les autres articles du Traité furent, que tous les soldats étrangers sortiroient de France au plûtôt, & que les Villes prises par les Huguenots seroient remises en l'obéissance du Roi; que tous les Arrêts rendus depuis la mort du feu Roi contre ceux qui avoient pris les armes, seroient annullés, & que le Roi donneroit une amnistie generale.

Memoires de Castelnau l. 4 c. 12.

Edit du Roi daté d'Amboise le 19. Mars 1563. & enregistré au Parlement de Paris le 27.

Que les prisonniers seroient délivrés de part & d'autre sans rançon.

Que les Chefs du parti Huguenot ne pourroient, sous peine de la vie, faire desormais aucun Traité avec les étrangers, ni lever aucun argent sur les sujets du Roi.

Qu'enfin l'Edit qui seroit fait pour l'observation du Traité, seroit publié & enregistré dans tous les Parlemens du Roïaume. Cet Edit fut fait à Amboise le dix-neuviéme de Mars.

Il n'y avoit que deux choses qui pouvoient arrêter la conclusion de cette grande affaire. L'une étoit qu'on appréhendoit l'opposition des Parlemens à l'enregistrement de l'Edit: & l'autre, que l'Amiral, qui s'étoit emparé de plusieurs places en Normandie, & même de Caën la plus considerable

1563. de cette Province après Rouen, ne refusât de souscrire à cet accommodement.

Les Parlemens, dont on craignoit le plus la résistance, étoient ceux de Paris, de Rouen, de Toulouse, d'Aix, & de Bourdeaux, & ils en firent en effet beaucoup : mais Monsieur de Gonnor, chargé de la part de la Reine de traiter de cette affaire avec le premier Président de Thou, obtint le consentement du Parlement de Paris, & les autres suivirent.

Pour ce qui est de l'Amiral, il fit tous ses efforts, pour rompre ce coup, qui le dégradoit du haut rang, où il se trouvoit élevé dans son parti : mais le Prince de Condé aïant déclaré nettement que, si les Huguenots refusoient l'accommodement, il les abandonneroit, & aïant représenté à l'Amiral les moïens que sa qualité de Prince du Sang lui donneroit de proteger les Huguenots, quand il seroit dans le Conseil du Roi, où il avoit parole d'être rétabli à la place du feu Roi de Navarre son frere, ce fut pour ce Seigneur une necessité de se rendre.

Memoires de Castelnau l. 4. c. 12.

Dès que le Traité eut été signé, le Connétable & le Prince de Condé furent mis en liberté, & ce Prince, quand l'Amiral fut arrivé, le présenta lui-même à la Reine. Chacun de part & d'autre dans cet entretien s'efforça de faire paroître son zele pour le bien & pour la tranquillité de l'Etat, & on confera diverses fois là-dessus avec autant de franchise, au moins en apparence, que si les deux partis n'avoient eu actuellement, & n'eussent jamais eu d'autre but. Orleans fut remis en l'obéissance du Roi, & il parut que le Prince de Condé agissoit aussi de bonne foi pour la restitution des autres places révoltées, & pour mettre les Allemands hors de France.

La Reine eut soin de justifier sa conduite dans la conclusion de ce Traité auprès du Pape & des Princes Catholiques, & principalement auprès de l'Empereur & du Roi des Romains. Elle continuoit de ménager beaucoup ces deux Princes, tant à cause qu'elle appréhendoit qu'ils n'écoutassent quelques-uns de ceux de l'Empire sur les instances qu'ils faisoient, pour qu'on redemandât à la France la restitution de Metz, de Toul, & de Verdun, qu'à cause qu'elle esperoit empêcher par leur moïen les nouvelles liaisons, que les

Chefs du parti Huguenot pourroient faire avec les Proteſtans d'Allemagne.

1563.

Négociations pour le mariage du Roi avec une des filles du Roi des Romains.

Diverſes Lettres de la Reine & du Cardinal de Lorraine à l'Evêque de Rennes.

Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, Ambaſſadeur de France en Allemagne, negocioit toûjours pour le mariage du Roi & d'une des filles du Roi des Romains, auſſi-bien que pour celui de l'Archiduc Charles un des fils de l'Empereur avec la Reine d'Ecoſſe. Le Cardinal de Lorraine, qui étoit alors au Concile de Trente, & qui avoit beaucoup de crédit auprès de cette Reine ſa niece, agiſſoit auſſi très-vivement ſur ce ſecond article, & plus vivement que jamais depuis la mort du Duc de Guiſe ſon frere, & du Grand Prieur de France General des Galeres ſon autre frere, qui mourut preſque en même-tems. Son but étoit de ſoûtenir par l'appui de la Maiſon d'Autriche, la puiſſance de ſa famille fort affoiblie depuis la perte de ſes deux freres : mais la vûe de la Reine, en faiſant ce mariage, étoit de ſuſciter à Elizabeth Reine d'Angleterre de nouveaux ennemis, qui prendroient contre elle le parti de la Reine d'Ecoſſe, & l'occuperoient, tandis qu'on tâcheroit de chaſſer les Anglois du Havre & des autres places, dont ils s'étoient ſaiſis en Normandie.

Mais dans la réſolution où l'on étoit de commencer la guerre au plûtôt, & cela de concert avec le Prince de Condé, la Reine avoit de l'inquietude par rapport au Connétable.

Auſſi-tôt après que la paix d'Orleans fut concluë, l'Amiral & ſes freres s'étoient retirés dans leurs Terres, & le Connétable dans les ſiennes. Pour les premiers, on ne s'embarraſſoit gueres de ne les point voir à la Cour : mais pour le Connétable, on en étoit fâché, parce qu'on ſçavoit que c'étoit par mécontentement qu'il s'en étoit éloigné, & qu'on lui avoit donné un aſſés juſte ſujet de chagrin.

Lettre du Cardinal de Lorraine à l'Evêque de Rennes datée de Trente le 4. Mai 1563.

Il étoit naturel qu'après la mort de Duc de Guiſe, on le remît en poſſeſſion de la Charge de Grand Maître de la Maiſon du Roi, dont on l'avoit dépouillé au commencement du Regne précedent. Les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat au peril de ſa vie, & avec la perte de ſa liberté & d'un de ſes fils, étoient pour lui un nouveau droit d'y prétendre. Cependant on l'avoit donnée au jeune Duc de Guiſe : & quoiqu'il eût ſur cela gardé le ſilence en prenant congé du Roi, on avoit aiſément penetré que c'étoit-là le veritable ſujet de ſa retraite.

1563.

Dans la situation où étoient les choses, & le calme ne pouvant pas être si-tôt parfaitement rétabli dans l'Etat, un mécontent de cette importance étoit à appréhender, sur-tout à cause des Coligni ses neveux, avec qui on ne l'auroit pas vû volontiers parfaitement réuni. C'est ce qui obligea la Reine à tout faire, pour l'adoucir. Elle en vint à bout, en consentant à ce qu'il demanda, que son Gouvernement de Languedoc fût donné à Monsieur de Damville: & de cette sorte il fut bien dédommagé de sa Charge de Grand Maître, qui d'abord avoit valu à son fils aîné le Bâton de Maréchal, quand il la ceda au feu Duc de Guise, & cette seconde fois un des plus beaux Gouvernemens de France à son second fils.

Entiere extinction de la guerre civile.

La publication de l'Edit d'Amboise aïant été faite, & le Prince de Condé aïant envoïé ses ordres à toutes ses troupes, pour désarmer, sur-tout dans le Lyonnois & dans la basse Normandie, où les Huguenots avoient fait de plus grands progrés, le feu de la guerre civile s'éteignit tout à coup.

Popeliniere l. 9.

Montgommeri, qui commandoit en basse Normandie, remit entre les mains de Batresse, Lieutenant des Gendarmes de Damville envoïé par le Roi, le Château & la Ville de Caën, & les autres Villes, qui toutes, excepté trois, sçavoir Cherbourg, Granville, & Saint Michel, avoient été conquises par l'Amiral, & dont la plûpart avoient expérimenté les plus funestes effets de la fureur du soldat Huguenot. Le pillage des Eglises, & le massacre des Prêtres, des Religieux, & des autres Ecclesiastiques suivoient d'ordinaire la prise des Villes, ou emportées d'assaut, ou surprises, & on ne faisoit aucun quartier aux gens de cet état.

Commentaires de Montluc l. 5.

Soubise, quoique tout-à-fait maître dans Lyon par les secours qu'il avoit reçus des Suisses Protestans, ceda pareillement la place à de Gordes, qui y porta le Traité de paix, & l'y fit publier. La severité de Montluc en Guienne & en Gascogne tant à l'égard des Huguenots, qu'à l'égard des Catholiques qui s'émancipoient après la publication de l'Edit, rétablit la tranquillité dans ces Provinces. Il en fut à peu près de même des autres: & la guerre civile étant ainsi appaisée par tout, les Allemands du Prince de Condé aïant été mis, quoiqu'avec beaucoup de peine, hors du Roïaume; on ne songea plus qu'à en chasser les Anglois par l'attaque du

Havre, dont assûrément ils ne s'étoient pas emparés, pour le garder au Roi, quoi qu'en eût dit la Reine d'Angleterre dans ses Manifestes. 1563.

Affaires d'Angleterre.

Cette Princesse, qui par son habileté s'étoit rendue parfaitement maîtresse dans son Roïaume, malgré toutes les oppositions qu'elle y trouva d'abord, suivoit toûjours sa politique, qui étoit d'entretenir la division chés ses voisins, pour les empêcher de se mêler des differends qu'elle avoit pour sa Couronne avec la Reine d'Ecosse.

Elle suscitoit à cette Princesse à toute occasion de fâcheux embarras dans l'Ecosse par le moïen du parti Protestant, qui étoit tout à elle. Elle prenoit dès-lors des mesures, pour brouiller les Païs-Bas, où nonobstant les soins du Roi d'Espagne, le Calvinisme se répandoit à vûe d'œil; mais sa principale attention étoit à fomenter les troubles de France, d'où la Reine d'Ecosse par les liaisons qu'elle y avoit, par le grand crédit de la Maison de Guise, dont elle étoit, & par les interêts communs des deux Roïaumes, pouvoit esperer une plus forte protection.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, datée du 13. Decembre 1563.

Elizabeth avoit depuis quelques années pour Ambassadeur à la Cour de France Nicolas Trocmarton, homme de beaucoup d'esprit & très-intriguant, & qui la servoit parfaitement selon ses intentions. Il étoit d'intelligence avec le Prince de Condé & l'Amiral de Coligni. Il agissoit auprès de ces Chefs des Protestans, pour entretenir les brouilleries, sous prétexte de maintenir la nouvelle Réforme, & le faisoit aussi vivement que Chantonnai Ambassadeur d'Espagne auprès des Chefs des Catholiques, par le spécieux motif de zele pour la conservation de l'ancienne Religion.

Camden. Histor. Elizab. part. 1.

Il étoit à la bataille de Dreux dans l'armée Roïale, & se laissa prendre exprès par les Huguenots, pour pouvoir négocier avec l'Amiral, & l'encourager dans son malheur : & ce fut lui qui lui fit toucher en Normandie l'argent d'Angleterre, dont il avoit si grand besoin pour conserver ses troupes. Il repassa ensuite en Angleterre, soit qu'il n'osât plus retourner à la Cour de France, où l'on avoit eu connoissance de ses intrigues, soit pour prendre de nouvelles instructions de la Reine sa maîtresse.

La paix d'Orleans déconcerta tous les projets de cette

1563.

Princeſſe, & lui fit perdre l'eſperance de s'emparer alors de la Normandie, comme c'etoit ſon deſſein. Elle ſe plaignit fort du Prince de Condé, de ce qu'il avoit conclu la paix ſans elle, contre un des articles du Traité fait avec lui, & dans le tems que Henri Cnolles & Chriſtophle Monti ſes Envoiés en Allemagne agiſſoient auprès des Princes Proteſtans, pour les engager à le ſoutenir, & à relever ſon parti abattu par la défaite de Dreux.

Quant à la demande que le Roi lui fit, de lui remettre le Havre entre les mains, puiſqu'elle-même avoit déclaré par un écrit public, qu'elle ne s'en étoit ſaiſie que pour le lui conſerver, elle ne répondit point autre choſe, ſinon qu'on n'avoit pas ſatisfait au Traité de Cateau-Cambreſis touchant la reſtitution de Calais, & le dédommagement qu'on avoit promis pour cette place, en cas qu'on ne la reſtituât pas, & qu'elle retiendroit le Havre juſqu'à ce qu'on lui eût fait juſtice là-deſſus.

Nouvelle guerre avec cette Couronne.

Briquemaut agiſſoit cependant auprès d'elle de la part du Prince de Condé, pour l'engager à retirer les Anglois du Havre; mais il le fit inutilement: de ſorte qu'on en vint à la guerre ouverte. Paul de Foix Ambaſſadeur de France en Angleterre y fut arrêté, on s'y ſaiſit de tous les navires François, & les Armateurs Anglois eurent ordre de prendre indifferemment les vaiſſeaux des Marchands de France ſans diſtinction, ſoit ceux des Calviniſtes, ſoit ceux des Catholiques.

Cependant la Reine Catherine de Medicis, par tant de divers évenemens, ſe trouvoit heureuſement parvenue au point où ſa politique avoit toujours viſé de n'avoir plus de competiteurs dans l'autorité du Gouvernement. La ligue du Triumvirat étoit détruite par la mort du Roi de Navarre, du Duc de Guiſe, & du Maréchal de Saint André. Le Connétable demeuré ſeul ne lui étoit plus gueres redoutable, le Prince de Condé n'avoit point, comme le feu Roi de Navarre ſon frere, la qualité de premier Prince du Sang, en vertu de laquelle il pût prétendre à celle de Chef du Conſeil, ou de Lieutenant General du Roïaume, quoiqu'il en eût grande envie, & Henri Roi de Navarre ſon neveu, éloigné de la Cour dans le Bearn avec la Reine Jeanne ſa mere, n'étoit qu'un enfant de neuf à dix ans, incapable encore d'être à la

tête d'un parti : enfin le tems de la majorité du Roi approchoit, & devoit mettre fin à toutes les concurrences. 1563.

Cette Princesse, pour signaler la fin de sa Regence, & pour donner de l'occupation aux esprits inquiets des deux partis, crut qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux, que d'entreprendre de chasser les Anglois de Normandie : & voïant le Prince de Condé en volonté de réparer la faute qu'il avoit faite de les y appeller, elle résolut avec lui de faire le siege du Havre. Ainsi malgré la disette d'argent & les dettes du Roi qui montoient à cinquante millions, chose jusqu'alors inouïe, on s'y prépara.

La Reine entreprend de chasser les Anglois de la Normandie.

Le Comte Rhingrave, depuis la prise de Rouen, bloquoit le Havre du côté de la terre avec ses troupes Allemandes, & s'étant retranché dans le voisinage, couvrit le païs de Caux contre les courses de la garnison Angloise. Dès qu'on eut pris les mesures necessaires pour le siege, les autres troupes, soit Catholiques, soit Huguenotes, filerent de ce côté-là, & avec tant de concert, qu'elles sembloient avoir quitté toute leur aversion mutuelle, pour ne plus penser qu'au bien commun de la patrie. Les Maréchaux de Brissac & de Montmorenci, & le Connétable, qui devoit commander l'armée, s'y rendirent, & y furent joints peu de jours après par le Prince de Condé. La Reine voulut que le Roi fût lui-même de cette expedition : & elle l'y mena avec Henri Duc d'Anjou son second fils, tant pour animer les troupes par la présence de leur Souverain, que pour faire connoître à tous les Princes de l'Europe, & sur-tout à ceux qui pensoient à profiter des divisions de la France, que la réconciliation des partis étoit parfaite. Il n'y eut que l'Amiral & Dandelot, qui ne s'y trouverent point, prévoïant apparemment qu'ils pourroient un jour avoir encore affaire des Anglois.

Memoires de Castelnau, l. 4. c. 12.

L. 5. c. 2.

Le siege fut commencé le vingtiéme de Juillet. Le succès en paroissoit douteux pour deux ou trois raisons. La premiere étoit la force de la garnison Angloise, augmentée jusqu'au nombre de six mille hommes ; car les Anglois aïant quitté tous les autres postes, ne pensoient qu'à défendre celui-là. La seconde, que la garnison pouvoit être continuellement rafraîchie, les Anglois étant les maîtres de la mer, parce que le Roi n'avoit ni flotte, ni presque aucuns Arma-

Siege du Havre de Grace tant par les Catholiques que par les Huguenots.

Popeliniere l. 10.

teurs. Enfin le Comte de Warwick, qui étoit Gouverneur de
1563. la place, dès qu'il s'étoit vû menacé du siege, en avoit fait sortir tous les François tant Catholiques que Protestans, pour prévenir toutes les intelligences.

D'ailleurs la place étoit forte pour ce tems-là. C'étoit François I. qui l'avoit fortifiée; car avant lui ce n'étoit qu'une retraite de pêcheurs. Elle est située à la pointe du païs de Caux à l'embouchure de la riviere de Seine, & est de forme quarrée, en n'y comprenant pas cette partie qui est separée du reste par un lieu creux & profond, qu'on appelle le Bassin, où les vaisseaux sont à flot par le moïen des Ecluses, même après que la marée est descendue. On y avoit fait faire quatre bastions qui subsistent encore, celui de Saint André le plus proche du port, celui de Saint Adresse en tournant vers le couchant, celui de la Musique du côté du Nord, & le quatriéme vers l'Orient, qui se nomme aujourd'hui le Bastion des Capucins. Ces bastions défendent leurs courtines : mais la ligne de défense est beaucoup trop longue. On y a depuis fait des dehors, qui suppléent à ce défaut, & une citadelle tetragone dans la mer, qui rend la place beaucoup plus forte. A côté du bastion de Saint André vers le midi étoit & est encore une grosse Tour, qui commande le Port, pour en empêcher l'entrée. Il y avoit dès-lors plusieurs rangs de pilotis, qui, à ce que je croi, étoient au moins une partie de ce qu'on appelle à présent la Jettée du Nord-Est, opposée à celle qu'on y a faite depuis, nommée la Jettée du Sud-Est, qui se termine vis-à-vis de la grosse Tour, & qui forme avec cette Tour l'entrée du Port. D'ailleurs la place n'est point commandée, sinon un peu de la montagne d'Ingoville à la portée du canon : mais d'où on ne peut la battre en bréche.

Il y avoit une autre incommodité pour les assiegeans : c'étoit la difficulté de faire des tranchées, à cause qu'on ne peut gueres creuser la terre aux environs à la profondeur de trois piés, qu'on ne trouve l'eau.

Les assiegés auroient été beaucoup plus en état de profiter de tous ces avantages, sans les maladies qui ravageoient la garnison depuis quelque tems, & qui dès que la Ville fut plus serrée, se changerent en peste par le défaut d'eau douce;
car

car soit par la secheresse de la saison, soit par le peu de soin du Gouverneur, les cîternes furent bientôt à sec: & le Connétable s'étant d'abord saisi de Vitenval, d'où l'eau douce vient à la Ville, il les réduisit à une grande extrêmité: de sorte que les soldats étoient contraints de faire cuire leurs viandes dans l'eau de mer, dont les mauvaises qualités augmenterent la corruption des humeurs. Cela, joint à la mal-propreté & à la négligence des Anglois, qui ne se donnoient pas la peine d'enterrer les corps morts, ni de les jetter dans la mer, empesta l'air plus que jamais. 1563.

Le Connétable fit d'abord sommer le Comte de Warwick de se rendre, moins dans l'espérance de l'y engager, que pour faire reconnoître de plus près la place par quelques Officiers, qu'il envoïa au pourparler, que le Comte avoit accepté. Sur le refus il fit ouvrir la tranchée du côté de l'Occident entre la mer & la ville. Il embrassa dans son attaque le Bastion de Saint Adresse, & tout cet espace de murailles qui est depuis-là jusqu'à la Tour du Port.

La nature du terrein qui n'étoit que du sable, se trouvoit très-peu propre aux travaux d'une tranchée; on y suppléa par des gabions & des sacs à laine; & malgré l'incommodité qu'on recevoit de la mer qui y entroit quelquefois durant la marée, on la poussa jusqu'à un retranchement palissadé, d'où il falloit chasser les Anglois, avant que d'arriver au corps de la place.

Comme on se disposoit à insulter ce retranchement par la ruine des défenses de la Tour du Port, les Anglois desesperant de le pouvoir défendre, l'abandonnerent; & aussi-tôt le Capitaine Poyet Lieutenant de la Colonelle de Dandelot, François du Plessis-Richelieu Mestre de Camp & Chevalier de l'Ordre, que quelques-uns ont pris faussement pour Antoine son frere surnommé le Moine, les Mestres de Camp Charri & Sarlabous l'aîné s'y jetterent; & nonobstant l'horrible feu que l'on faisoit sur eux des remparts, s'y logerent: mais Richelieu y fut blessé d'une arquebusade à l'épaule, dont il mourut quelques jours après fort regretté. C'étoit un des plus braves Officiers de l'armée, & c'est lui qui commença avec son frere Antoine, à redonner à l'ancienne famille

Le Laboureur; Additions aux Memoires de Castelnau l. 5. c. 2.

1563. dont il descendoit, le lustre qu'elle avoit perdu faute de bien pour le soûtenir.

Le Connétable vit bien que la prise de la palissade avanceroit fort celle de la Ville. Il en fit aussi-tôt porter la nouvelle au Roi & à la Reine par Monsieur de Meru son troisiéme fils, & leur manda qu'il croïoit pouvoir maintenant répondre du succès du siege.

Il chargea le Maréchal de Montmorenci, de faire dresser en cet endroit une batterie pour faire bréche à la muraille. L'ordre fut executé par Monsieur d'Estrées General de l'Artillerie, le plus habile homme en ce genre, qui jamais eût paru en France, & les Anglois commencerent dès-lors à desesperer du salut de la place.

Le Comte de Warwick sur le soir dépêcha une barque vers une galere Angloise, qui étoit à la rade avec quelques troupes, pour les faire entrer dans la Ville; mais une batterie qu'on avoit placée sur le bord de la mer, empêcha la sortie de la barque. On surprit en même-tems une lettre écrite au Gouverneur, par laquelle on lui donnoit assûrance d'un prompt secours, & on en substitua une contrefaite qu'on lui envoïa, par laquelle on lui ôtoit toute esperance d'être secouru.

Soit que le Gouverneur y eût été trompé, soit que les maladies qui augmentoient tous les jours eussent fait perdre cœur à la garnison, il ne pensa plus qu'à se rendre, & demanda permission d'envoïer un de ses Officiers nommé Pelhan au Rhingrave, qui, après l'avoir entretenu, le mena au Connétable. Pendant ce tems-là les Anglois firent une sortie sur le quartier de Charri & de Sarlabous, où le Maréchal de Brissac étoit actuellement. L'escarmouche fut très-chaude, & il y eut du monde de tué de part & d'autre; mais les Anglois furent repoussés.

Le Connétable declara d'abord à l'Anglois, que si la Ville ne se rendoit ce jour-là même, il n'y auroit plus de capitulation à attendre: néanmoins il accorda un délai jusqu'au lendemain, à condition qu'il y auroit suspension d'armes, & que cependant les assiegés pourroient continuer leurs travaux.

Dès le matin vingt-huitiéme de Juillet, Pollet & Horsai

Officiers Anglois, vinrent au Camp; & après quelques contestations, la capitulation fut dressée à ces conditions:

1563.

Conditions de la Capitulation.

Que le Comte de Warwick remettroit la place entre les mains du Connétable, toute l'artillerie que les Anglois y avoient trouvée quand ils s'en emparerent, toutes les munitions, & tous les navires qui étoient dans le bassin de la Ville avec tout leur attirail; que pour la sûreté du Traité, le Comte de Warwick donneroit quatre ôtages, qui furent Olivier Manere frere du Comte de Rutland, Pelhan, Horsai & Leton; que dès ce jour-là une garnison Françoise seroit mise dans la grosse Tour, sans pouvoir toutefois y arborer l'Etendard de France, & que le Comte de Warwick ne pourroit non plus tenir arboré sur les portes de la Ville celui d'Angleterre.

Que le Fort dont il est parlé dans la capitulation, mais dont il n'est point fait mention dans les relations du siege que j'ai vûes, seroit rendu le lendemain. Ce Fort étoit apparemment dans l'espace qui est entre la porte du Perrai & la Tour, & le Bastion de saint André; car cet espace avec la Tour porte encore aujourd'hui le nom de Fort, & il y a un Gouverneur particulier distingué de celui de la Ville.

Que les prisonniers de part & d'autre seroient rendus sans rançon, & qu'on donneroit six jours aux Anglois, pour s'embarquer eux & leurs bagages sur leurs vaisseaux.

Dès que la capitulation fut signée, le Maréchal de Montmorenci l'alla porter au Roi & à la Reine à Criquetot, où ils étoient logés. Ils en partirent aussi-tôt pour s'approcher du Camp. Le Connétable alla au devant d'eux, & en fut reçu comme il le meritoit pour un si important service.

Deux ou trois jours après parut à la rade une flotte de soixante vaisseaux Anglois pour secourir la place, circonstance dont les Historiens Anglois ne conviennent pas. Quoi qu'il en soit, le reste des six mille hommes qui composoient la garnison, dont près de la moitié avoit peri, étant repassé en Angleterre, y porta la peste, qui en la seule ville de Londres dans l'espace d'un an, emporta jusqu'à vingt & un mille cinq cens trente personnes.

Camden Hist. Elisabeth. part. 1.

Le Roi & la Reine eurent une joie extrême de voir l'ardeur avec laquelle les Huguenots mêmes s'étoient comportés

1563.

durant le siege, & principalement le Prince de Condé, qui, depuis qu'il y fut arrivé, ne sortoit presque point de la tranchée, nonobstant le grand & continuel danger qu'il y avoit, par les raisons que j'ai dites. La place fut entierement évacuée le trente & uniéme de Juillet.

Le Mestre de Camp Sarlabous l'aîné en fut fait Gouverneur, emploi qui étoit destiné à Richelieu, s'il ne fût pas mort de sa blessure. Le Cardinal de Richelieu petit neveu de celui dont je parle, fit depuis bâtir la citadelle du Havre, & donna son nom à un des quatre bastions, autant apparemment pour conserver la memoire de ce brave Seigneur, que pour éterniser la sienne.

La conquête du Havre, ou plûtôt l'opiniâtreté de la Reine d'Angleterre à le retenir, nonobstant les belles protestations qu'elle avoit faites dans ses Manifestes de le conserver pour le Roi, lorsqu'elle envoïa du secours aux Huguenots, produisit un nouvel avantage à la France: car cette Princesse en vertu d'une si injuste detention qu'elle ne put colorer d'aucun prétexte raisonnable, depuis que le Prince de Condé se fut reconcilié avec le Roi, étant notoirement convaincue d'avoir violé le Traité de paix de Cateau-Cambresis, perdit tout le droit qui lui restoit sur Calais. Cette place devoit lui être restituée au bout de huit ans; mais par cette infraction, le Traité n'avoit plus de lieu, & la possession de Calais, & le droit de la retenir, demeurerent incontestablement à la Couronne de France. C'est ainsi qu'on en jugea dans les autres Cours de l'Europe, au moins à Rome & en Allemagne, & que le Pape s'en expliqua au Cardinal de la Bourdaisiere, & Maximilien Roi des Romains à Bernardin Bochetel Envoïé du Roi à Vienne. Quelques efforts qu'Elisabeth pût faire depuis pour obliger la France à lui restituer cette place, on y tint toûjours ferme sur cette réponse.

Lettre du Cardinal de la Bourdaisiere du 13. Août.
Lettre de l'Evêque de Rennes du 31. Août.

Le Roi est déclaré Majeur.
Memoires de Castelnau l. 5. c. 4.

Au retour du siege du Havre, le Roi entrant dans sa quatorziéme année, la Reine le fit déclarer Majeur au Parlement de Rouen avec les cérémonies ordinaires: chose qui déplut fort à celui de Paris, où ces sortes d'Actes solemnels qui concernoient la personne des Rois, avoient coûtume d'être passés: mais la Reine regardoit cette affaire comme très-pressante, & n'y aïant d'ailleurs aucune loi qui donnât ce

Thuanus l. 35.

droit à un Parlement plûtôt qu'à un autre, elle passa par dessus les remontrances que lui firent les Députés du Parlement de Paris. Ils furent assés mal reçus, & le Roi instruit par la Reine sa mere & par le Chancelier de l'Hôpital, leur parla en cette rencontre d'un ton qui leur fit comprendre la résolution où il étoit, de moderer la grande autorité que ce Parlement s'attribuoit depuis les troubles, & de la resserer dans les anciennes bornes, c'est-à-dire, de le réduire à rendre la justice, & à ne se pas mêler des affaires de la Cour & de l'Etat, plus qu'il ne lui convenoit. 1563.

Il se passa dans la cérémonie de la majorité du Roi, une chose très-scandaleuse. Le Cardinal Odet de Châtillon s'étant déclaré ouvertement Huguenot, avoit quitté l'habit Clerical, & se faisoit appeller le Comte de Beauvais, du nom de son Evêché, ainsi que je l'ai déja remarqué. Le Pape en aïant été informé, l'avoit excommunié dans un Consistoire, déposé du Cardinalat & de la dignité Episcopale. Dès que ce Seigneur eut appris qu'on avoit prononcé cette Sentence contre lui à Rome, il affecta par mépris pour le Pape de reprendre l'habit de Cardinal. Il porta même la chose jusqu'à cet excès, qu'il épousa Isabelle de Loré revêtu de la soutane rouge; & enfin dans cette celebre Assemblée des Princes du Sang & de toute la Cour, où le Roi fut déclaré Majeur, il parut avec toutes les marques du Cardinalat, sans que le Roi & la Reine, qui ne vouloient choquer en rien les Chefs des Huguenots, osassent l'en empêcher.

On pensoit cependant à trouver des voies de faire la paix avec l'Angleterre, afin que le Roi devenu majeur, pût sans embarras rétablir la tranquillité dans son état. Mais pour parvenir plus aisément à cette paix, on affecta de ne pas paroître la désirer, & d'agir même avec Elizabeth d'une maniere à lui faire comprendre qu'on ne la craignoit pas.

Elle en fut convaincue par la conduite que l'on tint envers ses deux Ambassadeurs Trocmarton & Smit, qu'elle avoit envoïés en France, dès qu'elle eut appris le siege du Havre. Comme elle prévoïoit la perte de cette place, si elle n'étoit fortement secourue, son dessein étoit d'amuser le Roi par quelque négociation, pour empêcher que le siege n'allât si vite, ou pour traiter de la reddition de la Ville, à condi-

1563.

Il fait arrêter deux Ambassadeurs d'Angleterre qui étoient entrés dans le Roïaume sans passeport.
Memoires de Castelnau l. 5. c. 1.

tion qu'on la remettroit en possession de Calais : mais avant que les Ambassadeurs fussent arrivés, le Havre fut pris.

Comme ces Ambassadeurs étoient entrés en France sans passeport, on étoit en droit de les arrêter, & la Reine étoit ravie d'avoir cette occasion de se venger des intrigues que Trocmarton dans sa premiere Ambassade avoit entretenues avec les Princes Protestans, des divisions qu'il avoit sémées parmi les Grands du Roïaume, & de la guerre à laquelle il avoit engagé la Reine sa maîtresse : car cette Princesse protesta depuis au Sieur de Castelnau-Mauvissiere, qu'elle ne s'y étoit laissée entraîner que par force, & à la persuasion de cet Ambassadeur.

La résolution d'arrêter ces deux Ambassadeurs étant prise, le même Sieur de Castelnau fut choisi pour l'executer. Il envoïa Trocmarton prisonnier au Château de saint Germain ; & pour Smit, il se contenta de saisir ses papiers, & de lui donner des gardes ; plûtôt, lui disoit-il, pour sa sûreté, à cause de la haine du peuple contre les Anglois, que pour d'autre raison. Il lui fit en même-tems comprendre qu'il n'avoit nul sujet de se plaindre, d'autant que le Sieur de Foix Envoïé de France à Londres, avoit été mis en prison par la Reine d'Angleterre, & que ce qu'on faisoit à son égard, n'étoit que par représailles.

Smit qui haïssoit fort son collegue, fut presque aussi réjoui de la distinction dont on usoit à son égard, que chagrin de se voir arrêté, & laissa entrevoir à Castelnau, qu'il étoit chargé de faire des propositions de paix.

Celui-ci en donna aussi-tôt avis à la Cour, d'où il reçut ordre de tâcher de penetrer le dessein de cette Ambassade, & selon les réponses que lui feroit l'Ambassadeur, de lui proposer une Tréve. Smit rejetta cette proposition ; mais il fit entendre que la Reine d'Angleterre ne refuseroit pas la négociation pour la paix : sur quoi après diverses conferences qu'ils eurent entre eux, le Roi ordonna à Castelnau de rendre à Smit les papiers qu'on lui avoit enlevés, & qui avoient été scellés, de lui laisser liberté entiere, en le faisant cependant veiller pour qu'il ne s'enfuît pas, & de l'amener à Paris.

On entre de part & d'autre en négociation pour la paix.

Trocmarton aïant été averti de tout cela, en fut fort irrité. Il menaça Smit de lui faire couper la tête en Angleterre,

pour avoir osé traiter seul d'une affaire si importante, dont ils étoient conjointement chargés, disant qu'il sçavoit mieux que lui les intentions de la Reine leur maîtresse. Mais Smit qui avoit eu permission d'informer cette Princesse de ce qui se passoit, & qui en avoit reçu de nouvelles instructions, passa outre, & entra tout de bon en négociation. 1563.

Il la commença avec Castelnau, & la continua avec Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, & Jacques Bourdin Secretaire d'Etat, & enfin le Roi consentit que Trocmarton y eût aussi part. Les Conferences se tinrent à Troyes. La difficulté sur l'article de Calais, & diverses autres affaires qui survinrent à la Cour, firent traîner la chose jusqu'au onziéme du mois d'Avril, auquel enfin la paix fut conclue, sans qu'on y fît aucune mention de la restitution de Calais. Il y fut seulement dit en general, que les droits & prétentions que le Roi de France & la Reine d'Angleterre pouvoient avoir respectivement, demeureroient en leur entier. Castelnau l. 5. c. 7. Recueil de Traités par Leonard t. 2.

Castelnau fut envoïé Ambassadeur en Angleterre, afin de terminer quelques difficultés qui restoient, & principalement celle qui concernoit les ôtages donnés pour l'article du Traité de Cateau-Cambresis, ensuite de la restitution de Calais, ou du païement de cinq cens mille écus au défaut de cette restitution. Ces otages étoient les Sieurs de Moui, de Nantouillet, de Palaiseau, & de la Ferté. Elizabeth se rendit fort difficile là-dessus, & affecta de paroître très-mécontente de ses Ambassadeurs, qui, à ce qu'elle disoit, avoient passé leurs pouvoirs dans ce Traité : mais enfin elle se radoucit ; les ôtages furent mis en liberté pour la somme de six vingt mille écus ; la paix fut publiée en Angleterre comme elle l'avoit déja été en France, & Castelnau à son retour pria le Roi de la part de la Reine d'Angleterre, de vouloir bien accepter l'Ordre de la Jarretiere. Il reçut cette offre avec plaisir, comme un gage de la parfaite réconciliation de cette Princesse avec lui ; & quelque tems après elle lui fit présenter le Collier de cet Ordre par Milord Honsdon son parent. *Qui est ensuite conclue.*

Mais quelque joie & quelque satisfaction que la Reine Mere fit paroître de la réunion des deux partis, dont ils avoient donné une si forte preuve dans l'entreprise du Havre, elle sçavoit bien que les esprits des Chefs étoient toûjours

1563. les mêmes, excepté peut-être le Prince de Condé, que la consideration qu'on avoit pour lui à la Cour, le Gouvernement de Picardie qu'on lui avoit donné, & d'autres bienfaits qu'on lui faisoit esperer, tenoient au moins en suspens, & pouvoient empêcher de s'engager de nouveau dans des brouilleries qui lui avoient pensé coûter la vie, & d'où il ne s'etoit tiré que par des conjonctures aussi heureuses, qu'inesperées.

Comme la politique profite de tout, la Reine ne fut pas trop fâchée qu'une de ses Demoiselles des plus belles de la Cour nommée de Limeuil, eût donné de l'amour à ce Prince, parce qu'elle esperoit par l'adresse de cette Demoiselle, l'empêcher de reprendre ses anciennes liaisons avec l'Amiral. Elle lui présenta encore un autre appas à l'occasion de la mort d'Eleonore de Roie sa femme, en persuadant à Marguerite de Lustrac veuve du Maréchal de Saint André, de tacher de s'insinuer dans ses bonnes graces, pour lui faire naître la pensée de l'épouser. Cette Dame avoit beaucoup de merite; & son pere & son mari l'aïant laissée fort riche, ce mariage auroit été fort avantageux au Prince de Condé, qui avoit très-peu de bien, & des dettes infinies. Si la chose se fût faite, & que la Dame qui étoit toute dévouée à la Reine, eût pu prendre autant d'ascendant sur l'esprit du Prince, que sa premiere femme en avoit eu, c'eût été un moïen infaillible de le contenir : mais son inclination ne se tourna point de ce côté-là, & d'ailleurs sa fierté naturelle ne lui permettoit pas de sacrifier à la Reine l'amitié qu'il avoit pour les Coligni, ni d'interrompre son commerce ordinaire avec eux, quoiqu'ils se fussent éloignés de la Cour à cause de la défiance qu'ils en avoient.

Davila l. 3.

Le parti Catholique ne causoit ni moins d'embarras, ni moins d'inquietude à la Reine, & la Cour de France étoit alors un théatre, où se passoit réellement tous les jours quelque chose de semblable à ce que l'imagination des Poëtes tragiques invente d'ordinaire pour varier leur scene, & tenir les spectateurs en suspens sur les évenemens.

La mort du Duc de Guise n'avoit fait qu'augmenter l'attachement & l'affection du peuple Catholique pour sa Maison : & quoiqu'elle n'eût actuellement personne qui pût comme

lui

lui en soûtenir la puissance, le Duc d'Aumale & le Cardinal de Lorraine comptoient beaucoup sur le jeune Duc Henri leur neveu, Prince de grande esperance, & qui avoit déja donné au siege d'Orleans de grandes preuves de sa valeur. Toute leur attention étoit à faire toûjours paroître un grand zele pour l'ancienne Religion, à maintenir dans leurs interêts ceux de la Noblesse qui haïssoient les Calvinistes, à s'attacher tous les amis du feu Duc, & principalement à entretenir secretement des liaisons très-étroites avec le Saint Siege & le Roi d'Espagne. 1563.

Pour ne pas laisser refroidir l'affection du peuple, & surtout du peuple de Paris, ils s'aviserent de lui donner un spectacle très-propre à l'animer en leur faveur.

Les Catholiques demandent justice au Roi de l'assassinat du Duc de Guise. Davila l. 3.

Quelque tems après que la Cour fut revenue du siege du Havre à Paris, Anne d'Est sœur d'Alphonse Duc de Ferrare, veuve du Duc de Guise, & ses trois enfans Henri l'aîné, Louis, qui fut depuis Cardinal, & Charles Marquis, & ensuite Duc de Mayenne, allerent trouver le Roi au Louvre, suivis d'un grand nombre d'amis & de serviteurs de la Maison de Guise tous en deuil; & aïant été introduits, ils se jetterent aux piés du Prince, lui demanderent justice contre les auteurs de l'assassinat du Duc, apporterent les motifs les plus touchans pour l'obtenir, & exaggererent principalement la circonstance, où cette conspiration avoit été tramée, sçavoir dans le tems que ce Prince exposoit sa vie pour le service de Dieu & de la Couronne. Ils furent secondés par les cris des Parisiens accourus en foule à ce spectacle, & qui demandoient aussi vengeance de la mort du zelé Protecteur de la Religion.

Le Roi dans la surprise, & au milieu d'un tumulte qui approchoit fort de la sédition, répondit en general, *que c'étoit bien son intention de ne pas laisser un si grand crime impuni, & qu'en tems & lieu il leur feroit justice.*

Cette réponse, toute generale qu'elle étoit, ne pouvoit manquer d'allarmer l'Amiral & ses amis, tant à cause qu'on avoit cru d'abord qu'il avoit suborné Poltrot, & que quelques Apologies qu'il eût faites là-dessus, il n'avoit pu dissiper entierement ce soupçon dans l'esprit du Public, qu'à

1563.

cauſe que la Ducheſſe de Guiſe & ſes enfans dans leur Requête au Roi l'avoient clairement déſigné.

L'Amiral qui en [illegible] de [illegible].

En effet l'Amiral ne crut pas devoir diſſimuler qu'il s'appercevoit bien que c'etoit à lui qu'on en vouloit : & comme la Ducheſſe preſſoit pour qu'on nommât des Juges, il declara qu'il étoit prêt de ſubir le jugement. La difficulté étoit de choiſir un Tribunal, qui fut agréé des deux parties.

Lettre de J. de Morvilliers, Evêque d'Orleans, à l'Evêque de Rennes, datée du [illegible] Novembre 1563.

L'Amiral recuſoit tous les Parlemens, comme s'étant trop hautement déclarés contre ceux de la nouvelle Religion. La Ducheſſe ne vouloit point du Grand Conſeil, je ne ſçai par quelle raiſon : & pour ce qui eſt du Conſeil du Roi, l'Amiral prétendoit exclure de ce jugement une partie de ceux qui le compoſoient, & la Ducheſſe une autre : il n'y avoit que trois ou quatre des Conſeillers d'Etat, contre leſquels on ne produiſoit point de ſujets de récuſation.

Le Roi ſe reſerve la connoiſſance de cette affaire.

Cette difficulté donna moïen au Roi de ſuſpendre une affaire, dont la déciſion alloit replonger le Roïaume dans ſes anciens troubles. Il dit qu'il s'en reſervoit la connoiſſance, qu'il vouloit l'examiner à loiſir ; que le tems qu'il prendroit, pour le faire, ne nuiroit point au droit des parties, & qu'il avoit pour lors des choſes beaucoup plus preſſantes à terminer pour le bien & le repos de l'Etat. On voit par une lettre de la Reine Mere à l'Evêque de Rennes, qui faiſoit toûjours les fonctions d'Envoïé auprès de l'Empereur, qu'un de ceux qui contribuoit les plus à allumer ce nouveau feu, étoit Chantonai Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, datée du 12. Janvier 1564.

Le Cardinal de Lorraine étoit alors au Concile de Trente, non moins occupé des interêts de ſa Maiſon, ſur-tout depuis la mort du Duc de Guiſe, que de ceux de la Religion, pour laquelle il faiſoit paroître tout le zele imaginable. Le Concile de Trente finit au mois de Decembre de cette année 1563. Diverſes choſes, qui précederent le rétabliſſement de ce Concile, d'autres, qui s'y paſſerent, ou qui le ſuivirent, & qui concernoient la France, ne doivent pas être omiſes dans cette Hiſtoire. Je vais les reprendre, & les expoſer en peu de mots.

Précis de ce qui ſe [illegible] Concile de Trente.

Dès que le Pape Pie IV. fut monté ſur la Chaire de ſaint Pierre, un de ſes premiers ſoins fut de raſſembler le Concile,

si long-tems suspendu par la guerre allumée entre les Couronnes de France & d'Espagne ; car, quoi qu'en disent les Historiens Protestans, ou ceux qui affectent de suivre leurs idées, il convient beaucoup plus de juger des intentions de ce Pape par les évenemens & par sa propre conduite, que par de certains principes vagues, sur lesquels on rafine trop quelquefois, & par le préjugé qu'on a que les Papes ne s'accommodent point des Conciles Generaux. 1563.

Ferdinand Roi des Romains ne fut pas plûtôt reconnu pour Empereur par ce Pape, qu'il donna ordre à François Turrien son Ambassadeur, de demander l'Assemblée du Concile, en vûe d'arrêter le progrès des erreurs, qui avoient corrompu presque toute l'Allemagne. La Cour de France par une semblable raison le souhaitoit aussi beaucoup, & le fit témoigner au Pape par Philibert de la Bourdaisiere Evêque d'Angoulême Ambassadeur de France à Rome, & par l'Abbé de Mane, que la Reine Mere envoïa exprès au Pape pour ce sujet.

Lettre du Nonce d'Espagne du 22 Mai 1560

Dans la réponse du Roi François II. à Antoine de Tolede Ambassadeur d'Espagne.

Philippe II. Roi d'Espagne affectoit de ne pas faire paroître moins d'empressement pour le Concile, & ses Ambassadeurs en parloient sans cesse à la Reine & aux Ministres du Roi : mais la conduite de Chantonai Ambassadeur ordinaire, dont toute l'application étoit à brouiller les Chefs des partis à la Cour de France, faisoit assés connoître que l'Assemblée du Concile étoit un des moindres soins du Roi son Maître : il donnoit au contraire lieu de croire, ou du moins de soupçonner, que le but principal de ce Prince, étoit d'entretenir le feu de la guerre civile en France, plûtôt que de l'éteindre, afin d'affoiblir par-là de plus en plus un Roïaume, qui seul pouvoit lui être redoutable, si la tranquillité y eût été rétablie.

Le Roi étoit celui qui pressoit là-dessus le plus fortement le Pape : & quoiqu'il ne fût gueres content que le Concile se tînt à Trente, cependant il déclara qu'il s'en rapporteroit sur cet article à ce que l'Empereur & le Roi d'Espagne trouveroient bon : & après bien des contestations on convint de nouveau que, si le Concile s'assembloit, ce seroit dans cette même Ville.

Dans la réponse du Roi à Antoine de Tolede.

Il y avoit une autre difficulté sur la maniere de convoquer

1563.

Lettre de l'Evêque d'Angleterre au Roi datée du 5 Nov 1560.

le Concile. L'intention du Pape étoit d'appeller cette convocation du nom de continuation du Concile tenu à Trente: L'empereur & le Roi lui représentoient sur cela, que les Protestans prendroient ce prétexte de n'y point aller, & de refuser de s'y soumettre, parce que plusieurs articles avoient déja été décidés contre leurs erreurs dans les seize premieres Sessions du concile de Trente, qu'ils ne vouloient point reconnoitre pour Concile Oecumenique : mais d'ailleurs le Pape appréhendoit que le Concile de Trente n'aïant pas été terminé, mais seulement suspendu, on ne prétendît n'avoir nul égard à ses décisions, & qu'on ne prît de-là occasion de demander qu'on examinât de nouveau ce qui y avoit déja été conclu, si on ne déclaroit pas que c'étoit le même Concile que l'on continuoit, & non pas un nouveau que l'on convoquoit. Le Roi d'Espagne étoit de même avis que lui là-dessus.

C'étoit-là le point qui empêchoit que le Pape, l'Empereur & le Roi ne concourussent avec autant d'ardeur qu'ils auroient fait, à la prompte Assemblée du Concile : mais une résolution, que l'on prit à la Cour de France, détermina Rome à imaginer quelque biais, pour lever cet obstacle.

Dans la réponse du Roi à Dom Antoine de Tolede.

Cette résolution fut d'assembler un Concile National, non point pour y décider des articles de foi, ainsi que l'Abbé de Mane en assûra le Pape; mais seulement pour y traiter des abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise de France, & des moïens d'y remedier, afin d'ôter aux Huguenots ce specieux prétexte, qu'ils faisoient fort valoir, pour autoriser leur separation, & l'établissement de leurs Eglises particulieres.

Il y avoit déja du tems qu'on délibéroit à la Cour de France sur cet expedient : mais la chose fut résolue dans l'Assemblée de Fontainebleau, qui se tint huit ou neuf mois après la conjuration d'Amboise.

Ce dessein allarma le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Espagne. On appréhenda deux choses à Rome : la premiere, que parmi les abus qu'on prétendoit reformer dans l'Eglise de France, on ne mêlât des choses qui interessassent la Religion : même en certains points, par exemple en ce qui regardoit la Communion sous les deux especes que les Protestans demandoient, le culte des Images & des Reliques, les Indulgences, & d'autres choses semblables, sur lesquelles les Ca-

tholiques mêmes s'étoient laissé ébranler par les discours & par les livres des Huguenots : la seconde, que sous couleur d'assûrer les libertés de l'Eglise Gallicane, on ne fît dans le Concile National des Reglemens préjudiciables aux prétentions & aux droits des Papes.

L'Empereur craignoit de son côté, que, si le Concile National de France avoit le succès que le Roi en esperoit, il ne se mît plus en peine du Concile General, qu'il croïoit necessaire, pour pacifier ses Etats d'Allemagne sur l'article de la Religion.

Enfin le Roi d'Espagne n'en fut pas moins inquiet, dans la crainte que ses sujets des Païs-Bas, où l'hérésie causoit déja bien des mouvemens, ne lui demandassent quelque chose de semblable, & qu'il ne pourroit ni leur refuser, ni leur accorder, sans danger d'augmenter les troubles.

Dans la Lettre de J. de Morvilliers Evêque d'Orleans, à l'Evêq. de Rennes, datée du 1. Nov. 1560.

Ce fut à cette occasion que ce Prince fit partir Dom Antoine de Tolede pour la Cour de France en qualité d'Envoïé extraordinaire, afin de détourner le Roi de ce dessein, & que l'Ambassadeur Chantonai décria par tout & principalement à Rome, la Reine Mere comme une Princesse qui avoit déja changé de Religion dans le cœur. L'Empereur en fit aussi de grandes plaintes : & comme on avoit interêt à ménager ce Prince, on lui envoïa Bernardin Bochetel, nommé Evêque de Rennes, pour l'engager à hâter le Concile General, & lui justifier en même-tems la conduite du Roi sur le Concile National. Il réussit si bien sur ce second article, que le Pape en étant irrité, & plus animé encore par quelques faux rapports qu'on lui fit de l'Evêque, refusa pendant quelque tems de lui accorder ses Bulles.

Additions aux Memoires de Castelnau dans l'instruction de l'Evêque de Rennes.

Ce fut aussi pour rendre raison au Pape du parti qu'on avoit pris là-dessus en France qu'on lui envoïa l'Abbé de Mane, & pour lui faire entendre la necessité de ce remede, à cause du retardement du Concile General. C'est ce qui fit hâter le Pape de faire la publication de la Bulle pour la convocation de ce Concile : en quoi il se trouva fort embarrassé touchant la difficulté qui subsistoit toûjours, sçavoir si l'on donneroit à cette convocation le nom de Continuation du Concile de Trente, ou si on le convoqueroit comme un nouveau Concile.

Pourquoi cette nouvelle Assemblée ne fut pas appellé Continuation.

1563. L'expedient qu'il prit, fut de donner pour titre à la Bulle, non point celui de *Bulle pour la continuation*, mais *pour la célébration du Concile*, & d'inserer dans le texte, *qu'il ordonnoit qu'il fût célébré à Trente, en ôtant toute suspension.* Le Pape prévoïoit bien que les Protestans d'Allemagne prendroient occasion de chicaner sur le terme de suspension, qui supposoit que le Concile n'étoit qu'une continuation du précedent: mais il sçavoit bien aussi que de quelque maniere qu'il en usât, ils ne viendroient jamais au Concile, ou du moins qu'ils ne pourroient jamais se résoudre à s'y soumettre.

Les Ambassadeurs du Roi & de l'Empereur d'une part, & celui d'Espagne de l'autre, ne laisserent pas de faire leurs remontrances, les premiers sur le mot de suspension, l'Ambassadeur d'Espagne sur ce que celui de continuation n'étoit point dans l'inscription de la Bulle : mais il leur fit plus aisément entendre raison là-dessus que sur deux autres points plus importans.

Palavicin. Hist. Conc. Trid. l. 15. c. 1. & 2.

L'un regardoit le Roi d'Espagne : c'étoit que quinze jours après la publication de la Bulle, le Pape avoit reçu le compliment d'obédience d'Antoine Roi de Navarre, & sembloit par-là révoquer en doute le droit que Philippe II. prétendoit avoir sur la Navarre, dont il étoit en possession. L'autre regardoit le Roi de France : & c'étoit que le Pape dans la Bulle, n'avoit nommé de tous les Princes de l'Europe, que le seul Empereur. Il l'avoit fait exprès, pour éviter de nommer le Roi de France devant le Roi d'Espagne ; car Philippe II. depuis la mort de l'Empereur Charles V. son pere avoit entrepris de disputer la preseance aux Rois de France. Cela même fut le sujet d'un grand differend dans le Concile de Trente, & j'en parlerai dans la suite. Il fallut négocier quelque tems sur la précaution que le Pape avoit prise de ne point nommer les deux Rois dans la Bulle. Enfin les deux Ambassadeurs sur les ordres qu'ils reçûrent de leurs Maîtres, de ne point trop incidenter, de peur qu'on ne leur attribuât le retardement du Concile, firent semblant de se contenter des raisons, ou excuses, qu'on leur apporta : & les choses à cet égard en demeurerent-là.

Cependant le Pape, qui apprèhendoit toûjours qu'on ne persistât en France dans la résolution d'assembler le Concile

National, fit partir promptement de Rome le Cardinal de Tournon, afin qu'il l'empêchât par ſon crédit & par ſon autorité, car ce Cardinal en avoit alors beaucoup à la Cour de France. Il nomma auſſi quelque tems après dans le même deſſein, Hippolyte d'Eſt, Cardinal de Ferrare, pour y aller en qualité de Legat. Ce Prince étoit très-agreable à la France, parce qu'il y avoit toûjours été très-attaché, & qu'il avoit rendu de très-ſignalés ſervices au Roïaume ſous le précedent Regne dans les guerres d'Italie. 1563.

Cette précaution du Pape ne fut pas inutile; car effectivement le Cardinal de Tournon agit fortement ſelon ſes intentions: mais la mort du Roi François II. penſa renverſer tout ce projet; & ſi la Bulle n'eût pas été dès-lors publiée, il y a beaucoup d'apparence que l'affaire du Concile General eût échoué, à cauſe des nouveaux mouvemens que cette mort produiſit.

Lettre de l'Evêque d'Orleans à l'Evêque de Rennes, du 1. Novembre 1560

Palavicin Hiſt. Concil. Trid. l. 15. c. 11.

Cependant le Pape après la publication de la Bulle jugea qu'il étoit à propos de commencer au plûtôt le Concile, ſans même attendre qu'elle eût été reçue des Princes, perſuadé que les mieux intentionnés d'entre eux lui voïant faire cette démarche, le ſeconderoient, & feroient partir les Evêques de leurs Etats. Il envoïa ſes Legats à Trente avec tous les Officiers du Concile, engagea pluſieurs Evêques d'Italie à s'y rendre, & il apprit avec beaucoup de joie, que le ſaint Archevêque de Bragues en Portugal, Dom Barthelemi des Martyrs, étoit en chemin, auſſi-bien que Thomas Goduel Evêque de ſaint Aſaph en Angleterre, qui, ſans ſe mettre trop en peine de l'indignation de la Reine Elizabeth, crut qu'il étoit de ſon devoir d'être des premiers à une Aſſemblée ſi neceſſaire pour le bien commun de l'Egliſe. Le nombre des Prélats crut avec le tems, & pluſieurs Evêques Eſpagnols y arriverent.

Le Colloque de Poiſſi fit retarder les Evêques de France: mais il n'empêcha pas que l'ouverture du Concile ne ſe fît au mois de Janvier de l'an 1562. Quatre mois après, le dix-huitiéme de Mai, Monſieur de Lanſac Ambaſſadeur de France au Concile y arriva. On lui donna pour Adjoints Arnaud Ferrier Preſident aux Enquêtes du Parlement de Paris, & Gui du Faur de Pibrac Juge Mage de Toulouſe.

1563.
L. 16. c. 10.

Ces Ambaſſadeurs avoient ordre d'agir en tout de concert avec ceux de l'Empereur, & de faire en ſorte que le Concile ſe relâchât autant qu'il ſeroit poſſible ſur divers points en faveur des Proteſtans, afin de les ramener par la douceur, ou de les mettre dans leur tort, s'ils s'opiniâtroient à ne ſe pas ſoumettre.

Après que les Ambaſſadeurs de France eurent rendu viſite aux Legats, & conferé avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur, le Sieur de Pibrac harangua dans le Concile, & inſera dans ſa harangue certains traits, dont le Pape, quand il le ſçut, & pluſieurs des Peres du Concile ſe tinrent très-offenſés, juſques-là qu'un Evêque Eſpagnol, lorſqu'on délibera ſur la réponſe que l'on feroit à l'Orateur, opina à ne pas admettre les Ambaſſadeurs de France à la prochaine Seſſion : mais les Legats jugerent plus à propos de diſſimuler, & de ne pas s'engager à des démarches, dont la diſſolution du Concile pourroit être une ſuite.

Differentes idées des Cours de France & d'Espagne là-dessus.

Les Ambaſſadeurs agiſſant toûjours ſur la même idée qu'on avoit eue en France, touchant la maniere de la convocation du Concile, allerent trouver les Legats, & demanderent qu'on déclarât que le Concile étoit un nouveau Concile, & non point la continuation de l'autre, diſant que ſans cela les Proteſtans de France ne voudroient point le reconnoître. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur firent les mêmes inſtances, & en apporterent une pareille raiſon, priſe d'un ſemblable entêtement des Proteſtans d'Allemagne. A quoi ils ajoûtoient que même les Princes Catholiques d'Allemagne, de peur de ſe brouiller avec les Princes Proteſtans, ne s'accommoderoient point de cette continuation.

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne au contraire vouloient qu'on déclarât expreſſément, que le Concile qui s'aſſembloit n'étoit que la continuation du précedent, & affectoient de ſe conformer en cela au ſentiment du Pape. Ceux de France demandoient de plus, qu'on differât la prochaine Seſſion juſqu'à l'arrivée des Evêques du Roïaume. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur vouloient encore que l'on commençât par traiter de la diſcipline & de la réformation, & qu'on ne touchât point aux dogmes, juſques à ce que les Proteſtans d'Allemagne euſſent refuſé d'envoïer leurs Députés au Concile.

Tout

Tout cela causoit beaucoup d'embarras aux Legats, & chagrinoit fort le Pape, à qui on faisoit sçavoir tout ce que les Ambassadeurs de France, & ceux qui les accompagnoient, disoient dans leurs entretiens particuliers, sur l'autorité du Concile au-dessus du Pape, contre les Annates, & sur divers autres points. 1563.

On n'oublia pas ce que Monsieur de Lansac avoit écrit le lendemain de son arrivée au Sieur de l'Isle Ambassadeur de France à Rome, qu'il falloit que le Concile fût très-libre, *& que le Pape n'envoïât pas de Rome le Saint Esprit dans la male du Courier.* Palavicin rapporte que cette expression, un peu libertine, se trouvoit dans la lettre de Monsieur de Lansac, datée du Trente du dix-neuviéme de Mai de l'an 1562. & on en faisoit le premier auteur l'Evêque de Cinq Eglises en Hongrie. On ajoûtoit souvent à tout cela beaucoup de faussetés, pour irriter le Pape contre les Ambassadeurs de France. Monsieur de Lansac s'en disculpa dans les lettres qu'il lui écrivit & à l'Ambassadeur de France à Rome : mais d'une maniere fort vive & assés aigre.

Hist. Conc. Trid. l. 16. c. 10.

La contestation touchant le terme de continuation & de convocation du Concile fut terminée à cette condition, que dans les Actes du Concile on ne feroit mention ni de l'une, ni de l'autre : & pour le délai de la Session jusqu'à l'arrivée des Evêques François, les Legats firent entendre aux Ambassadeurs de France, que les Prélats des autres Nations s'y opposeroient avec raison ; qu'il n'étoit pas juste que la publication aïant été faite depuis plusieurs mois, ceux qui avoient été les plus prompts à obéir aux ordres du Saint Siege souffrissent de la négligence, ou du retardement des autres ; qu'ils n'étoient point commodément à Trente ; que leur séjour leur causoit beaucoup de dépense, à quoi plusieurs d'entre eux n'étoient pas en état de fournir ; & que l'éloignement de leurs Eglises dans un tems, où les hérétiques se répandoient par tout, pouvoit y produire de grands desordres. Ainsi la vingtiéme Session, qui étoit la quatriéme que l'on tint sous le Pontificat de Pie IV. fut ouverte le quatriéme de Juin, & la cinquiéme le seiziéme de Juillet, où l'on traita principalement de la Communion sous les deux especes.

Comment fut terminée cette Contestation.

On n'attend pas l'arrivée des Evêques François.

1563.

Lettres de M. de Lansac du 10. 21. & 24. de Juillet 1562.

Monsieur de Lansac voïant que nonobstant ses remontrances, on passoit outre, & que le Concile pourroit bien se terminer, sans attendre les Evêques François, envoïa couriers sur couriers à la Cour, pour en informer la Reine; & même le Sieur de Pibrac un des Ambassadeurs fit un voïage en France à ce sujet, où, comme il n'étoit pas fort bon Catholique, il donna une assés mauvaise idée du Concile.

Palavicin l. 17. c. 14.

La Reine, sur les lettres de Monsieur de Lansac, pressa le départ du Cardinal de Lorraine, des Evêques, & des Docteurs qui devoient l'accompagner, & manda à l'Ambassadeur que les Prélats seroient à Trente avant la fin de Septembre. Elle lui donna ordre de faire instance, pour qu'on prorogeât la Session jusqu'à ce tems-là : mais il ne put l'obtenir pour les mêmes raisons marquées auparavant.

Pourquoi le Pape la craignit.
L. 18. c. 7.

Comme cependant tant dans le Concile, que dans les entretiens particuliers, il se tenoit des discours entre les Prélats & les Théologiens de deçà les monts, peu favorables à l'autorité du Pape, il en fut fort inquiet, & commença autant à craindre l'arrivée des Prélats de France, qu'il l'avoit souhaitée jusqu'alors.

Dans une Lettre de Visconti au Cardinal Borromée du 17. Septembre 1562.

On mandoit de France & de Flandres, que le Cardinal de Lorraine étoit chargé de demander qu'on rétablît l'usage de la Communion sous les deux especes, & qu'on abolît le culte des Images. On apprehendoit à Rome que ce Cardinal, dont on connoissoit l'esprit altier, entreprenant, & avide de gloire, ne voulût se signaler par des choses extraordinaires dans le Concile, & qu'il ne se joignît avec les autres Evêques d'en deçà des Alpes, pour donner atteinte à l'autorité du Saint Siege. Certaines lettres, qu'il avoit écrites au Duc de Wirtemberg, & qui étoient venues jusqu'au Pape, où il se

Lettre de Seripand du 6. Sept. 1562.

faisoit fort d'accommoder tous les differends dès qu'il seroit arrivé à Trente, augmentoient cette crainte : de sorte que le Cardinal Seripand, un des Legats, écrivit au Cardinal Borromée, que son avis étoit qu'on mît fin au Concile, avant l'arrivée des Evêques de France, ou qu'on le transferât en un lieu, où le Pape pût se trouver en personne, pour y tenir les François dans le respect, ou qu'on lui donnât permission à lui-même de se retirer.

D'ailleurs il y avoit à craindre que, si on refusoit la de-

mande de l'Ambaſſadeur de France, qui avoit agi juſques-là dans le Concile avec aſſés de moderation, il ne regardât ce refus comme un mépris du Roi ſon Maître, & ne ſe retirât du Concile, avec danger d'un ſchiſme de la part de la France. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'étoient joints avec M. de Lanſac, pour faire la même demande touchant le délai de la Seſſion : & ils l'avoient fait, non ſeulement parce que les Miniſtres des deux Princes avoient ordre d'agir de concert; mais encore par une autre raiſon, qui regardoit les interêts de l'Empereur en particulier : c'eſt que ce Prince appréhendoit que ſi le Concile decidoit ſur l'article du Sacrifice de la Meſſe, qui devoit être la matiere de la prochaine Seſſion, & étoit le point le plus important des Controverſes, les Electeurs de l'Empire ne le trouvaſſent mauvais, & ne rompiſſent la Diete aſſemblée exprès à Francfort, pour engager les Proteſtans à députer au Concile, & dans laquelle l'Empereur penſoit à faire élire ſon fils Roi des Romains. 1563.

Tout cela embarraſſoit fort le Pape & les Legats, & ceux-ci recevoient tous les jours de nouveaux ordres, dont les derniers étoient ſouvent contraires aux premiers : mais après avoir bien balancé tous les inconveniens qui ſe trouvoient de part & d'autre, il fut conclu qu'il n'étoit pas de la dignité du Concile, de s'aſſujettir ainſi aux fantaiſies d'une Nation particuliere; que la Reine n'avoit pas tenu la parole qu'elle avoit donnée pour l'arrivée des Prélats de France à Trente à la fin de Septembre; que ce mois étoit fort avancé, ſans qu'on ſçût qu'ils euſſent encore mis le pié en Italie, & qu'il falloit avoir autant d'égard aux autres qui étoient depuis long-tems à Trente, qu'à ceux qui ſe faiſoient tant attendre. On fit ſçavoir cette réſolution à Monſieur de Lanſac, qui emploïa inutilement divers moïens, pour retarder la Seſſion : & elle fut tenue le dix-ſeptiéme de Septembre 1562. ſur le Sacrifice de la Meſſe. On ajoûta à l'Ambaſſadeur que les Evêques François pourroient encore arriver avant la fin du Concile, puiſque ſelon les dernieres lettres qu'il avoit reçues de la Cour, ils devoient être à Trente avant la fin d'Octobre, & que la vingt-troiſiéme Seſſion ſur les Sacremens de l'Ordre & du Mariage, ne ſe tiendroit pas avant le douziéme de Novembre.

1563.

Le Cardinal de Lorraine part avec plusieurs autres Prélats François pour se rendre à Trente.
Palavicin. l. 18. c. 13.

Cependant le Cardinal de Lorraine se mit en chemin avec plusieurs Prélats & Docteurs, la plûpart de la Faculté de Paris : & la nouvelle en aïant été portée au Pape, qui avoit toûjours douté de leur départ, augmenta ses inquietudes.

On étoit depuis long-tems fort partagé dans le Concile sur deux points, sçavoir sur la résidence des Evêques, les uns soûtenant qu'elle étoit de droit Divin, & les autres qu'elle n'étoit que de droit Ecclesiastique : & sur l'article de la Communion sous les deux especes, sur laquelle on avoit deja décidé qu'elle n'étoit point necessaire pour le salut, ni commandée aux Laïques par Jesus-Christ dans l'institution de l'Eucharistie, mais l'Empereur & le Roi demandoient qu'on en rétablît l'usage, l'un pour l'Allemagne, & l'autre pour la France, afin que l'Eglise, dont il dépend de l'accorder, fît connoître aux Protestans par cette condescendance qu'elle n'avoit rien plus à cœur, que leur sincere retour.

Mais ce n'étoit nullement l'avis du Pape, qu'on décidât le premier point, pour plusieurs raisons rapportées dans l'Histoire du Concile : & pour le second, il jugeoit très-sagement que cette condescendance seroit inutile, pour ramener les Protestans toûjours opiniâtres sur une infinité d'autres articles essentiels, & qui tireroient à consequence contre l'infaillibilité de l'Eglise, quoique très-mal à propos, ce changement de discipline, si on le leur accordoit.

Sur cela le Pape appréhendoit que les Prélats François trouvant le Concile partagé, ne se joignissent à un des deux partis pour la décision touchant le premier article de la résidence, qu'il vouloit laisser indécis, projettant de statuer seulement de grosses peines contre les Pasteurs, qui manqueroient à un point si essentiel de leur devoir : & il craignoit aussi qu'ils ne fissent conclure à l'usage de la Coupe pour les deux Nations, conformément aux intentions de l'Empereur, & aux lettres que la Reine de France lui avoit écrites sur ce sujet.

L'Evêque George Drascowitz, un des Ambassadeurs de l'Empereur, lui suscitoit encore un autre embarras par une chose qu'il proposoit, sçavoir que dans les déliberations les suffrages ne fussent point comptés par tête, mais par Nations, c'est-à-dire, qu'on choisît des Evêques de chaque Nation,

comme on avoit fait au Concile de Conſtance, & qu'après qu'ils auroient déliberé entre eux ſur les dogmes & ſur la diſcipline, on décidât ſuivant la pluralité des voix des Députés, qui repréſenteroient chaque Nation. Les Legats s'y oppoſoient fortement, diſant que cela étoit contre l'uſage de tous les Conciles Generaux depuis le Concile de Nicée, & que l'exemple du ſeul Concile de Conſtance ne devoit point ſervir de regle en cette matiere, parce qu'il y avoit eu des raiſons particulieres, à cauſe du ſchiſme, d'en uſer ainſi dans ce Concile, où il s'agiſſoit de décider du droit de trois Papes, qui prenoient tous cette qualité, & avoient chacun leur obédience. Il étoit fort vrai-ſemblable que les François appuïeroient cette propoſition de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, afin que les Evêques d'Italie, qui faiſoient le plus grand nombre, & étoient tous à la devotion du Pape, ne fuſſent pas les maîtres des Reglemens, qui ſe feroient dans le Concile.

1563.

Soupçons que les legats du Pape en conçurent.

Les ſoupçons des Legats du Pape contre le Cardinal de Lorraine s'augmentoient de plus en plus depuis ſon départ de France. On leur mandoit qu'entre les autres ordres, dont il étoit chargé, il devoit propoſer qu'au cas que le Pape, qui étoit fort vieux, vînt à mourir pendant le Concile, l'élection de ſon Succeſſeur fût réſervée aux Prélats aſſemblés, & non point au College des Cardinaux : & on prévoïoit que, comme le Cardinal de Lorraine négocioit actuellement pour le mariage de la Reine d'Ecoſſe ſa niece avec l'Archiduc Ferdinand, il auroit infailliblement ſur ce point-là dans ſon parti tous les Evêques attachés à l'Empereur, & qu'il domineroit dans le Concile.

C'étoit-là le ſujet des grandes inquietudes de la Cour de Rome, qui furent un peu calmées par l'arrivée de l'Abbé de Mane. Cet Abbé préſenta au Pape une lettre de la part du Cardinal, où il l'aſſûroit de ſes bonnes intentions, de ſon reſpect & de ſon attachement pour le Saint Siege ; qu'il démentiroit par ſa conduite les faux bruits qu'on avoit fait courir contre lui : & qu'il ne propoſeroit rien dans le Concile qui pût chagriner Sa Sainteté. L'Abbé lui confirma de bouche la même choſe, & deſcendit dans des détails qui lui plurent fort.

Cet entretien de l'Abbé de Mane avec le Pape, la condeſ- Palavicin. l. 18. c. 17.

1563. cendance avec laquelle Monsieur de Lansac se conforma depuis à l'intention des Legats sur l'article de la résidence des Evêques, les ordres que les Ambassadeurs de l'Empereur reçûrent en même-tems, de ne point trop insister sur le point de la Communion sous les deux especes, firent qu'on accorda aisément, jusqu'à l'arrivée prochaine des Prélats François, la prorogation de la Session qui se devoit tenir le douziéme de Novembre.

Lettre de l'Ambassadeur à la Reine du 2. d'Octobre 1562.

L'Ambassadeur de France recommanda sur-tout aux Legats, que dans les articles de la réformation, on eût à inserer sans restriction celui par lequel on devoit défendre la pluralité des Benefices à charge d'ames: & comme le Sieur de l'Isle, Ambassadeur de France, à Rome, faisoit les mêmes instances, le Pape lui répondit qu'on y feroit attention; & puis il ajoûta en riant, *On ne pouvoit choisir en France pour appuïer cette demande, une personne plus propre que le Cardinal de Lorraine, qui est en même-tems Archevêque de Reims, Evêque de Metz, Abbé de Fescamp & de Cluni, & possesseur de plusieurs autres Benefices qui lui font un revenu de trois cens mille écus. Pour moi, je ne suis point interessé dans cette affaire: car je ne possede qu'un seul Benefice dont je suis content.*

Comment il en fut reçu à son arrivée.

Enfin le Cardinal de Lorraine, suivi des Evêques & des Docteurs de France, arriva à Trente le treiziéme de Novembre 1562. Il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & dix jours après il exposa ses ordres dans le Concile par une harangue où son esprit, sa capacité, son éloquence parurent avec toute leur éclat, & lui attirerent l'admiration de toute l'Assemblée.

Il y avoit lieu de croire que les choses étant déja si avancées, la plûpart des dogmes examinés & décidés, les points de la réformation en grande partie arrêtés, la venue des Evêques François avanceroit la fin du Concile: mais le contraire arriva, & par diverses prorogations, la vingt-troisiéme Session qui avoit d'abord été fixée au douziéme de Novembre, ne fut tenue que le quinziéme de Juillet de l'année suivante, & les deux dernieres au mois de Novembre & de Decembre.

Contestation sur la préséance entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne.

Ces retardemens furent causés par plusieurs difficultés qui survinrent, lesquelles ne regardent point mon sujet, & que l'on peut voir dans les Ecrivains de l'Histoire Ecclesiastique,

ou de l'Histoire particuliere du Concile. Je ne toucherai ici que la principale, qui fut une contestation, où les anciens droits de la Couronne de France étoient fort interessés. Elle avoit deja commencé plusieurs années auparavant, & n'a été parfaitement terminée que de nos jours. C'étoit touchant la préseance de l'Ambassadeur de France sur celui d'Espagne. 1563.

La France étoit en possession de ce droit de tems immémorial, & dans toutes les Cours de l'Europe. Les preuves produites dans divers Traités faits sur ce sujet à l'occasion des entreprises des derniers Rois d'Espagne, sont si convaincantes, qu'il faut vouloir s'aveugler pour ne s'y pas rendre; & les seuls exemples tirés des Conciles de Constance & de Bâle, où les Ambassadeurs de Charles VI. & de Charles VII. eurent leurs places au-dessus des Ambassadeurs d'Espagne, suffisoient pour regler le Cérémonial à cet égard dans celui de Trente.

Exemples qui la décident en faveur du premier.

La chose étoit si constante du tems de Ferdinand & d'Isabelle Roi & Reine de Castille, de Leon, d'Arragon & de Sicile, que l'an 1486. ils donnerent à leurs Ambassadeurs les Instructions suivantes, pour une occasion où ils devoient se trouver dans la Chapelle du Pape avec les Ambassadeurs de France & de Maximilien Roi des Romains, Frideric Empereur étant encore vivant. Ces Instructions des Ambassadeurs de Castille portoient, que si les Ambassadeurs de France cedoient aux Ambassadeurs du Roi des Romains, ils leur cedassent aussi: mais que si les Ambassadeurs de France refusoient de le faire, ils se gardassent bien eux-mêmes de prendre la troisiéme place, & de souffrir que les Ambassadeurs du Roi des Romains s'assissent entre les Ambassadeurs de France & eux.

Surita. l. 20. Mariana. l. 25. c. 12.

Charles V. même tandis qu'il ne fut que Roi d'Espagne, ne prétendit jamais la préseance sur François I. Et Leon X. qui fut Pape durant une partie du Regne de ces deux Princes, nomma toujours, soit dans ses Bulles, soit dans ses Lettres aux Souverains, François I. avant Charles, sans que ce Prince s'en fût jamais formalisé.

Depuis que Charles V. fut monté sur le Thrône de l'Empire, ses Ambassadeurs précederent toujours ceux de France, non pas en qualité d'Ambassadeurs d'Espagne; mais comme Ambassadeurs de l'Empereur.

1563. Après que Charles V. eut renoncé à ses Etats, Philippe II. son fils excita la querelle, prétendant que l'Ambassadeur d'Espagne précedât celui de France, ainsi qu'il avoit fait du tems de son pere : mais comme il n'étoit pas Empereur, & que ce n'étoit que par cette raison que les Ambassadeurs d'Espagne avoient eu cet avantage sur ceux de France, on lui declara qu'on s'en tiendroit à l'ancien usage, & qu'on étoit résolu de hazarder plûtôt tout le Roïaume, que de se relâcher sur cette prérogative.

[illegible] quand elle [illegible] [illegible] Hist. [illegible] l. 8.

Les contestations commencerent à Venise, où Charles V. avant son départ de Flandres pour aller à sa retraite d'Espagne, renvoïa François Vargas qui y avoit été depuis quelque tems son Ambassadeur. Il mandoit à la Republique que Vargas y retournoit de sa part & de celle de son fils Philippe Roi d'Espagne, & ce n'étoit pas apparemment sans dessein qu'il en usoit ainsi : mais Dominique du Gabre, Evêque de Lodeve, Ambassadeurs de France, découvrit aisément l'artifice, & se mit en état de tenir son rang dans une cérémonie publique qui se devoit faire le jour de l'Ascension.

Le Senat en avertit Vargas, qui dit qu'on ne pouvoit pas lui disputer la préseance, puisqu'il étoit Ambassadeur de l'Empereur en même-tems qu'il faisoit la même fonction pour le Roi d'Espagne, & que de plus la puissance du Roi son Maître étoit si forte au-dessus de celle des autres Rois, qu'il ne pouvoit ceder à aucun.

L'Ambassadeur de France aïant eu avis de ce discours de Vargas, alla au Senat, où il remontra que de tout tems les Rois de France avoient eu la préseance sur les Rois d'Espagne : que Charles n'étoit plus Empereur ; que par conséquent Vargas n'étoit plus le Ministre d'un Empereur, & qu'il étoit déchu du droit qu'il avoit eu auparavant en cette qualité ; & il refuta aisément la raison frivole de ce Ministre prise de la puissance du Roi d'Espagne.

Le Senat, pour se tirer d'embarras, pria les deux Ambassadeurs de s'absenter de la cérémonie, & ils y consentirent.

Mais l'année suivante, qui étoit l'an 1558. l'Empereur Ferdinand aïant envoïé un Ambassadeur à Venise, & le seul titre d'Ambassadeur d'Espagne étant resté à Vargas, François de Noailles Evêque d'Acqs qui avoit succedé à l'Evêque de Lodeve,

1563.

Lodeve, résolut de se mettre en possession de l'ancien droit de la Couronne de France. Il rejetta l'expédient dont on s'étoit servi l'année précedente, & se mocqua des menaces de l'Ambassadeur d'Espagne, qui se vantoit de soûtenir sa prétention par la force.

Sur cela le Senat, après avoir déliberé, décida en faveur de l'Ambassadeur de France, & ne répondit point autre chose aux plaintes que celui d'Espagne en fit, sinon qu'on s'en étoit tenu aux anciens usages. Cette nouvelle aïant été portée à la Cour d'Espagne, Michel Suriano Ambassadeur de la République y justifia la conduite de la Seigneurie auprès du Roi Philippe, qui n'en parut pas fort offensé; & même plusieurs blâmerent la conduite de Vargas, d'avoir mal à propos tenté une entreprise qu'il n'avoit pu soûtenir.

Dans la Relation de Suriano de l'an 1559.

Nonobstant cela, comme c'est assés l'ordinaire des Souverains d'empieter autant qu'ils le peuvent les uns sur les autres, sans avoir toûjours égard à la justice de leurs prétentions, Philippe II. ne se desista point des siennes sur cet article: mais il tâcha par adresse, & sans faire d'éclat, de gagner au moins tout ce qu'il pourroit dans cette affaire, & de se servir des conjonctures qui lui étoient fort favorables.

Sa grande puissance, l'étendue de ses Etats, la tranquillité qu'il y avoit établie le faisoient fort considerer à Rome, & on l'y regardoit comme l'unique Prince qui pût défendre la Religion Catholique dans la situation où l'Europe se trouvoit alors. La France, par les raisons contraires, n'étoit pas sur le même pié dans l'esprit des Ultramontains; & Chantonai Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, étoit venu à bout de la rendre odieuse en Italie, par les invectives continuelles dont ses lettres étoient pleines, contre les ménagemens que la Reine Regente avoit pour les Huguenots. De-là venoit qu'à Rome tout ce que le Roi d'Espagne demandoit étoit accordé, & qu'au contraire tout étoit refusé au Roi de France, parce qu'il n'y étoit ni estimé ni craint. Tout recemment l'érection des nouveaux Evêchés & Archevêchés des Païs-Bas avoit été conclue, malgré l'opposition du Roi qui y avoit grand interêt, principalement à cause du préjudice que cette érection causoit à l'Archevêque de Reims, de tout tems Metropolitain de la Gaule Belgique, & à la jurisdi-

1563.

ction duquel on ſouſtraïoit Cambrai, en y établiſſant un Archevêque.

C'étoient ces avantages que le Roi d'Eſpagne avoit ſur le Roi de France qui lui faiſoient tout entreprendre. D'ailleurs il voïoit que la France avoit beſoin de lui; & effectivement le ſecours qu'il lui avoit donné dans le commencement des guerres civiles, lui avoit été fort utile. Ce Prince eſperoit donc que pour un ſimple point d'honneur, on ne voudroit pas ſe brouiller avec lui, & qu'on pourroit au moins ſe relâcher en quelque choſe ſur l'article de la préſeance, & ce motif l'engagea à faire là-deſſus de nouvelles tentatives.

Lettre de M. de la Bourdaiſiere du 17. Janvier 1560. dans la Bibliotheque de M. Baluze.

Vargas aïant paſſé de l'Ambaſſade de Veniſe à celle de Rome, y renouvella la conteſtation, & prétendit avoir la place au-deſſus de l'Ambaſſadeur de France, dans le feſtin que le Pape Pie IV. fit pour la cérémonie de ſon Couronnement au mois de Janvier de l'an 1560. Philbert Babou de la Bourdaiſiere, Evêque d'Angoulême, étoit alors Ambaſſadeur du Roi à la Cour de Rome. Ce Prélat après avoir conferé avec les Cardinaux de Ferrare, de Guiſe & de Tournon, repréſenta fortement le droit du Roi ſon Maître au Pape, qui, ſelon la maniere de cette Cour, lui propoſa divers temperamens qu'il refuſa. Il l'emporta enfin, & Vargas fut obligé de s'abſenter du feſtin: mais ſans ſe rebuter, il fit encore depuis d'autres efforts & auſſi inutilement.

Elle eſt renouvellée au Concile.
Lettre de M. de Lanſac au Roi du 7. Juin 1562.

Le Concile de Trente, que ce Pape convoqua quelque tems après, fut une nouvelle occaſion à Philippe II. de réveiller le differend: mais comme la maxime de ce Prince étoit de ne rien précipiter, dès qu'il ſçut que Monſieur de Lanſac alloit au Concile de Trente, il envoïa un ordre ſecret à Dom Ferdinand d'Avalos, Marquis de Peſcaire, ſon Ambaſſadeur, de s'éloigner de Trente avant l'arrivée de l'Ambaſſadeur de France; ce qu'il fit ſous prétexte que quelques affaires preſſantes le rappelloient au Duché de Milan, dont il étoit Gouverneur.

Pallavicin. Hiſt. Conc. Trid. l. 19. c. 4.

Cette retraite, qui ôtoit tout ſujet de conteſtation, fit grand plaiſir aux Legats: mais quelque tems après ils reçûrent avis de Rome, que Dom Claude Quignonès Comte de Luna, venoit au Concile avec la qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſeulement, quoique d'abord on eût cru, ſur ce qu'il en diſoit

1563.

lui-même, qu'il auroit aussi celle d'Ambassadeur de l'Empereur. Si ce fut là le premier dessein, la trop grande union des Ambassadeurs Imperiaux avec ceux de France fit changer le Roi d'Espagne, dont les interêts particuliers ne s'accordoient pas toûjours avec ceux de l'Empereur.

Cependant le Comte de Luna avoit un ordre secret d'agir avec beaucoup de moderation, de gagner ce qu'il pourroit sur l'article de la préseance, ou de l'egalité avec l'Ambassadeur de France, mais de ne rien faire qui pût brouiller le Roi d'Espagne, ou avec le Pape, ou avec le Concile, ou avec le Roi.

Il fit d'abord notifier sa prochaine arrivée au Concile & au Pape, & demanda qu'on prît si bien ses mesures pour la place qu'on lui assigneroit, que l'honneur & le respect dûs au Roi son Maître fussent conservés: sur quoi le Pape envoïa des ordres generaux aux Legats, d'imaginer tous les expediens qu'ils pourroient, pour regler une affaire si delicate.

Expediens proposés par les Legats.

Ils entrerent là-dessus en conference avec les Ambassadeurs de France, & après leur avoir représenté de quelle importance il étoit de ne point causer de trouble dans le Concile, dont le succès devoit être si avantageux à la France même, ils leur proposerent deux temperamens. Le premier, qu'eux gardant leurs places qu'ils avoient eues jusqu'alors immédiatement après les Ambassadeurs Laïques de l'Empereur, celui d'Espagne s'assît d'un autre côté immédiatement après les Ambassadeurs Ecclesiastiques du même Prince. Le second, qu'on lui donnât une place separée dans le milieu de la salle vis-à-vis des Legats, comme on avoit fait dans le Concile sous Jules III. à l'Ambassadeur de Portugal, pour accommoder un semblable differend qu'il avoit avec celui du Roi de Hongrie.

Réponse des François.

A cela les Ambassadeurs répondirent sans déliberer, qu'il n'étoit point question de rien innover; qu'il s'en falloit tenir aux anciens usages, & que si on entreprenoit de les changer, ils avoient ordre du Roi leur Maître de quitter le Concile avec tous les Evêques François.

Après une réponse si ferme & si précise, le Cardinal de Mantoue leur demanda, si, au cas que l'Ambassadeur d'Espagne, pour finir la querelle, choisît sa place au dessous de

1563. tous les Ambaſſadeurs, ils le voudroient contraindre à en prendre une plus honorable. Cette queſtion imprévûe ſurprit les Ambaſſadeurs de France : ils répondirent qu'ils y penſeroient, & ce fut ainſi que ſe termina cette conference.

Comme les Legats ſçavoient que le Cardinal de Lorraine avoit un grand penchant à faire plaiſir au Roi d'Eſpagne, pour les liaiſons que le Duc de Guiſe avoit priſes dès-lors avec ce Prince, afin de ſe ſoutenir contre le Parti Huguenot, ils l'engagerent à emploïer toute ſon autorité, pour amener les Ambaſſadeurs à quelque temperament : mais Monſieur de Lanſac tint toûjours ferme ſur ſa premiere réponſe, qu'il avoit des ordres précis de ne ſouffrir aucune innovation, & qu'il ne s'en départiroit point. Il fit entendre les mêmes choſes à Monſieur de l'Iſle Ambaſſadeur à Rome, qui le déclara auſſi fort nettement au Pape.

Le Cardinal de Lorraine, qui étoit fort d'avis du temperament, fit exprès un voïage juſqu'à Inſpruck, où l'Empereur étoit avec le Comte de Luna : & après les avoir entretenus l'un & l'autre là-deſſus, il dépêcha un courier en France : mais cela fut inutile : on avoit fort approuvé à la Cour la conduite de Monſieur de Lanſac, & on y jugea qu'il devoit continuer comme il avoit commencé.

Palavicin. l. 19. c. 11. Cependant le Pape reçut une lettre du Roi d'Eſpagne, par laquelle il lui marquoit qu'il étoit réſolu de ne plus chicaner avec les François ſur une affaire de cette nature, qui pourroit avoir de fâcheuſes ſuites au grand dommage de l'Egliſe, & que même il étoit réſolu d'envoïer un Ambaſſadeur à Veniſe, où il n'en avoit point eu depuis le rappel de Vargas, à l'occaſion du jugement rendu en faveur de l'Ambaſſadeur de France, dont j'ai parlé auparavant.

Sur cette lettre le Pape envoia Scipion Lancelotti Avocat du Concile au Comte de Luna, pour le preſſer de venir à Trente : mais cet Envoïé fut fort ſurpris de la réponſe du Comte. Il dit qu'il ne partiroit point, qu'on ne l'aſſurât de la place qu'il devoit tenir au Concile, & que cette place, qu'il prétendoit, étoit celle qui étoit immédiatement après les Ambaſſadeurs de l'Empereur, ou Eccleſiaſtiques, ou Laïques : ſur quoi l'Envoïé lui repréſentant ce que le Roi d'Eſpagne avoit écrit au Pape, il repartit qu'il n'avoit reçu aucun

nouvel ordre là-dessus, qui l'obligeât à changer de conduite. 1563.

Cette réponse jetta le Pape & les Legats dans leur premier embarras. On recommença à négocier avec les Ambassadeurs de France, on leur proposa de nouveau de consentir que l'Ambassadeur d'Espagne s'assît après les Ambassadeurs Ecclesiastiques de l'Empereur. Ils rejetterent encore cette proposition; & Monsieur de Lansac ajoûta que cet expedient seroit inutile, parce qu'on pensoit à la Cour de France à le rappeller, & à envoïer à sa place Monsieur de Morvilliers Evêque d'Orleans; & qu'en ce cas il y auroit des Ambassadeurs François Ecclesiastiques & Laïques, qui occuperoient dans les deux Ordres la place qui leur étoit dûe après les Ambassadeurs de l'Empereur.

C. p. 5.

Autre expedient inutile proposé par le Cardinal de Lorraine.

Le Cardinal de Lorraine revint à proposer de donner à l'Ambassadeur d'Espagne une place hors de rang, & dit aux Ambassadeurs de France qu'aïant la place qu'ils prétendoient, il paroissoit indifferent que l'Ambassadeur d'Espagne eût celle que l'on proposoit: mais il ne pût les faire changer de sentiment.

Alors les Legats traitant d'opiniâtreté cette résistance de Monsieur de Lansac, crurent devoir parler à leur tour plus ferme qu'ils n'avoient encore fait. Ils dirent qu'on poussoit leur patience à bout, en rejettant depuis si long-tems toutes les voies d'accommodement, & que, quoi qu'il en pût arriver, on donneroit au Comte de Luna la place dont il s'agissoit hors du rang des Ambassadeurs.

Monsieur de Lansac, qui n'avoit pû encore se défaire du préjugé, dont on étoit imbu en France, que le Pape n'avoit convoqué le Concile que malgré lui, & qu'il seroit ravi de le voir dissoudre, crut que le discours des Legats tendoit à ce but, & il ne pensa plus qu'à faire en sorte que la faute n'en fût pas rejettée sur lui & sur ses Collegues, mais sur les Legats, afin de ne pas brouiller avec la France le Roi d'Espagne, qui paroissoit avoir fort à cœur l'heureuse conclusion du Concile.

Il fit tenir un courier prêt à partir, pour rendre compte à la Reine de ce qui venoit de se passer, & lui faire entendre, comme il l'avoit compris, qu'on vouloit accorder à l'Ambassadeur d'Espagne la place separée dont il étoit question:

non ſeulement dans le Concile, mais encore dans les autres rencontres, en quelques-unes deſquelles elle paſſeroit pour plus honorable que celle des Ambaſſadeurs de l'Empereur même.

1563.

Le Cardinal de Lorraine en avertit les Legats, qui voulurent auſſi-tôt avoir un éclairciſſement là-deſſus avec Monſieur de Lanſac, & lui proteſterent que ce qu'ils avoient propoſé ne regardoit que les Seſſions du Concile. Cette proteſtation le radoucit, & le courier ne partit point : mais la choſe demeuroit toûjours en ſuſpens, nul ne voulant ſe relâcher ni de part, ni d'autre, quelques moïens que prît le Cardinal de Lorraine, pour ramener les eſprits, qui s'aigriſſoient de plus en plus. Il fit cependant entendre aux Legats que, ſi l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vouloit prendre place après tous les Ambaſſadeurs, expedient qu'ils avoient déja propoſé eux-mêmes, on pourroit ne le pas rejetter.

Palavicin, l. 21. c. 11.

Sur ces entrefaites le Comte de Luna arriva à Trente : & comme ce Seigneur auſſi-bien que Monſieur de Lanſac étoient fort galans hommes, le grand differend qu'ils avoient entre eux, n'empêchoit point que dans toutes les rencontres ils n'en uſaſſent enſemble avec toute la civilité & l'honnêteté poſſible.

Dans la premiere conference que les Legats eurent avec ce Comte, ils lui dirent qu'ils étoient à bout, & qu'à moins que ſa prudence ne lui ſuggerât quelque nouvelle voie, qu'ils n'avoient pu imaginer eux-mêmes, l'accommodement étoit deſeſperé.

Le Comte, dont l'intention, ainſi que je l'ai déja remarqué, étoit conformément à celle du Roi ſon Maître, de ſortir de cette affaire avec le plus d'avantage qu'il pourroit, pourvû que la diſſolution du Concile n'en fût pas une ſuite, affectoit toûjours de demander beaucoup plus qu'il n'eſperoit d'obtenir : & même le Roi d'Eſpagne, ſoit qu'il eût changé d'avis, ſoit qu'il en fît ſeulement ſemblant, avoit écrit une nouvelle lettre au Pape bien differente de celle dont j'ai parlé, & où il ne témoignoit pas la même indifference, qu'il avoit fait paroître dans la premiere pour ce point d'honneur.

Cap. 12.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne demande au moins l'égalité.

L'Ambaſſadeur déclara que, s'il ne pouvoit obtenir la place au-deſſus des Ambaſſadeurs de France, il étoit au moins

résolu à n'en accepter aucune d'un rang inferieur, & que, supposé qu'on lui en assignât une qui ne marquât aucune inégalité, il prétendoit encore protester, que c'étoit sans préjudice des droits du Roi d'Espagne pour la préseance. 1563.

Cependant il falloit qu'il parût au plûtôt au Concile, pour notifier son arrivée, & les ordres qu'il avoit de son Maître. Sa premiere pensée là-dessus avoit été d'entrer dans l'Assemblée entre les Ambassadeurs de l'Empereur, d'y demeurer debout vis-à-vis des Legats, tandis qu'on liroit ses Lettres de créance, & ensuite de se retirer; mais ceux qu'il appella au Conseil sur ce sujet, jugerent que cette maniere n'étoit pas de sa dignité. Ensuite on proposa aux Ambassadeurs de France de ne point se trouver ce jour-là au Concile: proposition qu'ils rejetterent avec dédain. Cependant le Cardinal de Lorraine, qui, autant pour ses interêts particuliers, que pour ceux de la France, appréhendoit une rupture entre les deux Rois, & ambitionnoit fort l'honneur de terminer par sa médiation un differend de cette conséquence, ne cessoit point de solliciter les Ambassadeurs de France de se relâcher, en leur representant qu'aïant leur place après ceux de l'Empereur, il n'importoit gueres pour l'honneur du Roi, que l'Ambassadeur d'Espagne en occupât une autre; que le Roi avoit & auroit besoin dans la suite du Roi d'Espagne contre les Rebelles de France, & qu'il étoit essentiel pour le bien du Roïaume de ne point aigrir ce Prince; que si cette contestation ne finissoit point, ce seroit une necessité d'en venir à la dissolution du Concile; que tout ce qu'il y auroit d'odieux & de funeste en cela, seroit rejetté sur la France dans toutes les Cours de l'Europe, & donneroit lieu à renouveller toutes les anciennes calomnies, qu'on avoit publiées contre les intentions & la Religion de la Reine. Enfin il leur parla si fortement, qu'ils consentirent à ce qu'on donnât la place separée à l'Ambassadeur d'Espagne, à condition que cela seroit sans conséquence pour les Chapelles, & pour les autres Assemblées, où les Ambassadeurs ont coûtume d'assister.

Quel fut le temperament dont on s'avisa.

Cet accommodement attira de grands applaudissemens au Cardinal de Lorraine, & donna beaucoup de joie aux Legats. Le Comte de Luna ne differa point son entrée au Concile. Il y parut d'abord debout entre les Ambassadeurs de l'Em-

1563. pereur preſenta la Lettre du Roi d'Eſpagne, & la fit lire. Il fit enſuite ſa proteſtation ſur l'article de la préſeance, afin que la place qu'il alloit prendre ne portât aucun préjudice au Roi ſon Maître, & puis il alla ſe placer ſur un ſiege vis-à-vis des Legats à côté de la table du Secretaire du Concile.

Le Sieur du Ferrier un des Ambaſſadeurs de France fit auſſi ſa proteſtation contre cette nouveauté, à laquelle on ne conſentoit que pour le bien de l'Egliſe, & pour ne pas troubler la bonne intelligence des deux Rois. Les deux Ambaſſadeurs parlerent en cette occaſion avec beaucoup de circonſpection, & en des termes reſpectueux l'un de l'autre; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, afin d'éviter l'embarras pour la main à la ſortie de la ſéance, ſe retira avant qu'elle fût finie.

Palavicin. l. 21. c. 1.

Partialité du Pape en cette occaſion.

Deux ou trois jours avant que l'accommodement fût conclu, les Legats avoient reçu du Pape des Lettres en chiffre, où, après les avoir exhortés à tâcher par toutes ſortes de moïens d'accommoder cette affaire, il concluoit, que ſi les Ambaſſadeurs de France, ne vouloient pas accepter le temperament de la place ſeparée pour l'Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, ils la lui aſſignaſſent de leur propre autorité, les François duſſent-ils quitter le Concile.

Ce qui obligeoit le Pape à prendre ce parti, étoient les nouvelles plaintes qu'il avoit reçûes du Roi d'Eſpagne, de ce que lui étant le ſeul Prince en état & en volonté de tout faire, pour ſauver la Religion dans l'Europe, on n'avoit nul égard à ſa gloire & à ſes interêts. Le Pape ajoûtoit dans ſes Lettres aux Legats, que voïant la France déja à demi perdue pour le Saint Siege, il n'étoit pas réſolu de priver l'Egliſe du ſeul appui qu'elle avoit, en irritant l'Eſpagne.

Ces lettres ne furent déchiffrées qu'après que la choſe eut été terminée de la maniere que j'ai dit, parce que le Cardinal Moroné qui avoit le chiffre, ſe trouva abſent: Mais Monſieur de Lanſac eut je ne ſçai comment, connoiſſance de ces lettres & d'une partie de ce qui y étoit contenu. Le rapport qu'on lui en fit n'étoit pas tout-à-fait fidele, parce qu'on lui avoit fait entendre, que le Pape ordonnoit aux Legats de donner place à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne après les Ambaſſadeurs Eccleſiaſtiques de l'Empereur, & on l'éclaircit depuis ſur ce point; mais il avoit été bien informé de la concluſion

de

de la lettre touchant la résolution du Pape, de ne se pas mettre fort en peine du mécontentement des François & de leur retraite du Concile : chose très-choquante pour la France, & qu'on n'y pardonna jamais au Pape. On eut bientôt une autre marque très-assûrée de sa partialité sur le même sujet, & qui fit un très-grand éclat. 1563.

Les Ambassadeurs de France n'avoient consenti à la place separée de l'Ambassadeur d'Espagne dans le Concile, qu'à condition que la chose seroit sans conséquence pour les Chapelles, & pour les autres cérémonies, où les Ministres des Princes avoient coûtume d'assister ; mais l'inconvenient de ces sortes de passedroits que les François avoient bien prévû, est que ceux à qui on les accorde, en abusent d'ordinaire, & les regardent comme un acheminement à obtenir quelque chose de plus qu'on ne leur a cedé d'abord.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver en cette rencontre. Le Comte de Luna fit de fortes instances auprès du Pape & des Legats, pour obtenir que dans les autres Assemblées, tout se fît de telle maniere, qu'il ne parût au moins aucune inégalité entre lui & les Ambassadeurs de France.

Les Legats écrivirent au Pape, pour recevoir ses ordres là-dessus ; & ses ordres furent, que ne pouvant refuser au Roi d'Espagne ce qu'il lui demandoit si instamment, dans un tems où la prudence lui défendoit de le choquer, ils accordassent au Comte ce qu'il souhaitoit. Palavicin. l. 21. c. 8.

C'étoit le jour de saint Pierre que la chose devoit s'executer à la Messe. Il s'agissoit de la cérémonie de l'encens & de la paix, qui, selon l'ancienne coûtume, devoient être présentés aux Ambassadeurs de France, avant qu'on les présentât à celui d'Espagne, & l'expédient que le Pape avoit imaginé, étoit qu'on les présentât en même-tems aux Ambassadeurs des deux Couronnes. *La contestation se renouvelle.*

La chose fut tenue fort secrete, pour surprendre les Ambassadeurs de France. Toutefois George Drascowitz, un des Ambassadeurs de l'Empereur, fut chargé de sonder là-dessus le Cardinal de Lorraine, sans lui dire que la résolution fût prise pour l'execution, quoi qu'il en pût arriver. Le Cardinal répondit qu'il ne consentiroit point à cela, & que, quand il l'approuveroit, les Ambassadeurs ne le souffriroient jamais.

1563. Mais il proposa deux autres moïens : l'un, que l'Ambassadeur d'Espagne ne vînt à l'Eglise que tard, & après le tems que ces cerémonies se faisoient : l'autre, qu'on ne lui présentât l'encens & la paix qu'après tous les Ambassadeurs.

Le Comte de Luna ne s'accommoda ni de l'un, ni de l'autre expedient : & comme il étoit parfaitement informé de la volonté absolue du Pape sur ce sujet, il dit qu'il s'en tiendroit-là ; & les Legats aïant leurs ordres, ne pûrent les contredire.

Il fut donc résolu qu'outre les Officiers ordinaires, on feroit venir quelques autres Prêtres dans la Sacristie, qui en sortiroient en même-tems que ceux-ci, & compasseroient tellement leur marche, que l'encens & la paix fussent dans le même moment présentés aux Ambassadeurs de France & à ceux d'Espagne.

Comme les François sçavoient que l'Ambassadeur d'Espagne devoit assister à la Messe, ils étoient fort alerte sur ce qui se passoit. Ils apperçurent qu'on préparoit une place hors du rang des Ambassadeurs au dessous des sieges des Cardinaux. Ils firent venir le Maître des Cérémonies, & lui demanderent à qui on destinoit cette place. Il répondit que c'étoit pour le Comte de Luna. Ils le questionnerent encore sur l'encens & sur la paix : & il leur avoua ce qui alloit se faire.

Tumulte qui en arriva.

Sur ces réponses il s'éleva un si grand murmure, que l'Evêque d'Aost qui étoit le Célébrant, fut obligé d'interrompre la Messe. Les Ambassadeurs François envoïerent le Maître des Cérémonies aux Legats, pour se plaindre d'une telle entreprise, faite sans qu'on leur en eût donné le moindre avis. Le Cardinal de Lorraine, qui étoit proche des Legats, prenant la parole, leur déclara fort émû, que les Ambassadeurs de France avoient un ordre exprès, au cas que chose pareille arrivât, d'en appeller au Concile, & de protester contre le Pape, comme contre un Pape intrus par simonie ; qu'on avoit à la Cour de France, pour l'en convaincre, des lettres écrites de sa propre main ; que quand il seroit Pape légitime, il cesseroit de l'être par une telle injustice faite à un Roi pupille, sans l'avoir entendu ; que ce Prince alloit se séparer de la Communion du Saint Siege, jusques à ce qu'un autre Pape l'eût rétabli dans ses anciens droits ; que tous les

Prélats François quitteroient le Concile, & qu'on ne feroit pas embarassé en France à mettre ordre aux affaires de l'Eglise, soit par un Concile National, soit par d'autres voies, que la prudence du Conseil du Roi sçauroit bien trouver.

Nouvel accommodement qui ne termine pas la dispute.

Un discours de cette force de la bouche d'un Cardinal, qu'on sçavoit avoir tant d'interêt à ménager le Pape & le Roi d'Espagne, & qui effectivement l'avoit fait jusqu'alors, étonna les Legats. On en vint au pourparler dans la Sacristie. Le premier feu de la contestation s'étant un peu rallenti, on chercha de nouveaux expediens, pour faire cesser le scandale : & les uns & les autres appréhendant de pousser les choses trop loin, on prit le parti que proposa le Cardinal Madruce, qui fut, que ce jour-là on ne présenteroit ni l'encens, ni la paix à personne, non pas même aux Legats. On acheva la Messe ; & elle étoit à peine finie, que le Comte de Luna sortit avant tous les autres, comme il avoit fait au Concile, pour éviter une nouvelle querelle.

Mais ce rémede, tout utile qu'il fut alors, ne guerissoit point le mal. Le Comte de Luna sollicitoit toûjours les Legats d'executer les ordres du Pape, & à la premiere occasion semblable qui n'étoit pas éloignée, on se seroit trouvé dans le même embarras, avec danger de voir de part & d'autre emploïer des voïes plus violentes.

Les Legats en écrivirent au Pape, & lui marquerent que bien des gens dans le Concile, & même des Espagnols, blâmoient l'injustice qu'on faisoit au Roi de France, & étoient fort surpris qu'on s'exposât par une telle conduite, à faire naître un funeste schisme dans l'Eglise.

Le Cardinal de Lorraine lui fit aussi ses plaintes sur le secret qu'on avoit tenu à son égard, dans une affaire dont personne ne devoit avoir été plus instruit que lui, parce qu'il étoit le seul, qui auroit été en état de prévenir tant de fâcheux inconveniens.

Le Pape sçut très-bon gré aux Legats du moïen qu'ils avoient trouvé, d'appaiser le bruit qui s'étoit fait le jour de saint Pierre, & d'avoir suspendu l'execution des ordres qu'il leur avoit envoïés. Il leur ordonna de tenir encore les choses en suspens le plus long-tems qu'ils pourroient, sans pourtant faire connoître à l'Ambassadeur d'Espagne ce qu'il leur

1563.

mandoit ; que s'ils étoient obligés de le lui communiquer, ils lui fissent entendre que la crainte du schisme l'obligeoit à changer de conduite, & qu'il devoit d'ailleurs être très-persuadé de ses bonnes intentions pour le Roi son Maître, par tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors ; mais avant que cette réponse arrivât à Trente, le Cardinal de Lorraine & l'Archevêque de Segovie, avoient si heureusement négocié, l'un auprès des Ambassadeurs de France, & l'autre auprès de celui d'Espagne, qu'ils étoient venus à bout de les accommoder. Les François consentirent de nouveau que le Comte de Luna eût une place separée hors du rang des Ambassadeurs, & que pour les Assemblées où il s'agiroit de l'encens & de la paix, ils prendroient de concert leurs mesures, pour qu'ils ne s'y trouvassent point ensemble ; que cependant eux & les Legats écriroient aux deux Rois, pour les faire convenir entre eux d'un Reglement fixe & durable sur ce sujet.

Le Pape fut ravi de se voir par ce moïen tiré d'affaire. Le Concile continua à l'ordinaire. L'Ambassadeur d'Espagne y eut sa place comme la premiere fois qu'il y étoit venu, & Monsieur de Lansac, rappellé à la Cour, laissa à Trente les Sieurs du Ferrier & de Pibrac, pour y demeurer jusqu'à la fin.

La possession de la préséance demeure cependant aux François.

On voit par cette relation que les Ambassadeurs François demeurerent en possession de la préseance, puisqu'ils furent toûjours assis immédiatement après les Ambassadeurs de l'Empereur, & qu'ils empêcherent la Cérémonie de l'encens & de la paix, qui pouvoit être tirée à conséquence pour l'égalité : néanmoins l'expedient imaginé par le Cardinal de Lorraine d'accorder à l'Ambassadeur d'Espagne une place hors du rang dans le Concile ne fut pas fort approuvé en France. Le Cardinal de la Bourdaisiere en fit au nom du Roi de grosses plaintes au Pape, dont il n'eut point d'autre réponse, sinon que cela ne le regardoit point, & qu'il falloit s'en prendre aux Ambassadeurs de France, qui avoient souffert cettte innovation. C'étoit-là en effet se mocquer de la France après la conduite qu'il avoit tenue lui-même : mais il s'étoit tiré d'intrigue, & ne s'embarassoit pas fort du reste.

Memoires du Cardinal de la Bourdaisiere donnés au Sieur du Tertre allant en France.

Toutefois l'affaire n'en demeura pas-là, & le Roi d'Espagne, quoique vrai-semblablement il fut fâché d'avoir fait des

1563.

démarches si éclatantes, voulut les soûtenir par la seule raison qu'il les avoit faites.

1564.

Autre differend survenu à Rome pour le même sujet.

Palavicin. l. 24. c. 11.

Ce qui avoit été reglé pour le Concile ne pouvoit avoir lieu à Rome dans les autres cérémonies publiques, & le Pape recevoit sans cesse des lettres, tantôt de la Cour de France, tantôt de celle d'Espagne, & il tâchoit toûjours de gagner du tems.

Dans la cérémonie du Jeudi-Saint, où le Pape donna la Benediction au peuple de la Loge du Vatican, il avoit fait tellement disposer les places des Ambassadeurs, qu'on ne pouvoit discerner laquelle étoit la premiere, ou la seconde, ou la derniere, disant qu'en cette occasion on n'avoit point coûtume de distinguer les rangs. Sur cela Monsieur d'Oisel alors Ambassadeur de France, lui demanda son audience de Congé pour se retirer; mais le Pape la lui refusa, & lui promit qu'à la Pentecôte il lui donneroit pleine satisfaction. Il se flattoit que dans cet intervalle il pourroit faire entendre raison au Roi d'Espagne; mais son esperance fut trompée; & on lui manda de la part de ce Prince, qu'il étoit résolu, les choses étant aussi engagées qu'elles l'étoient, de ne pas reculer.

D'autre part la Reine de France aïant appris ce qui s'étoit fait le Jeudi-Saint, parla au Nonce avec beaucoup de chaleur: Elle lui dit qu'elle approuvoit fort la conduite de son Ambassadeur, d'avoir demandé son congé au Pape; mais qu'elle lui sçavoit très-mauvais gré de ce qu'il en étoit demeuré-là, & de ce qu'il n'étoit pas sorti de Rome sur le champ; qu'elle lui ordonnoit, aussi-bien qu'au Cardinal de la Bourdaisiere, de revenir incessamment en France, supposé que le Pape manquât à la promesse qu'il lui avoit faite, de lui donner une satisfaction entiere à la Pentecôte; que le Roi étoit tellement irrité de la conduite de la Cour de Rome sur ce point, qu'il étoit résolu d'en venir aux dernieres extrêmités pour en avoir raison; & elle envoïa le sieur de Villeroi à Rome exprès pour assûrer le Pape, que quoi qu'il pût en arriver, on tiendroit ferme là-dessus.

Le Pape prononce en faveur de la France.

Le Pape aïant été informé par son Nonce de l'entretien qu'il avoit eu avec la Reine, offrit aux deux Ambassadeurs de remettre la décision du differend au jugement des Cardinaux ou du Tribunal de la Rote; & voïant qu'ils ne s'accom-

1564. modoient pas de cette proposition, & ne pouvant d'ailleurs disconvenir de la justice des prétentions du Roi de France, il prononça en sa faveur, & déclara qu'on s'en tiendroit à l'ancien usage, & à ce qui avoit été pratiqué même durant le regne de Charles V. avant qu'il fût Empereur, sans préjudice cependant du droit des parties ; & tout se passa le jour de la Pentecôte au contentement de l'Ambassadeur de France.

Louis Requesens, Commandeur de Castille, Ambassadeur d'Espagne, fit inutilement des plaintes & des menaces, & peu de tems après il sortit de Rome par ordre de son Maître. Il demeura depuis, tantot à Lucques, tantôt à Genes, & ne retourna à Rome qu'après la mort de Pie IV.

Les autres Cours suivirent en cela l'exemple de celle de Rome & de la République de Venise, toutes les fois que les Ambassadeurs d'Espagne y voulurent faire de nouvelles tentatives à cet égard.

Diverses tentatives des Espagnols pour s'en relever [illegible].
Dans les Ambassades [illegible] de M. de Bellievre.

La premiere se fit chés les Grisons à la Diete de Coire cette même année 1564. par le Comte d'Angusola Ambassadeur d'Espagne, qui voulut prendre la droite sur Monsieur de Bellievre à la Procession du Saint Sacrement, & s'en empara en effet ; mais Monsieur de Bellievre le repoussa si rudement, qu'il le jetta fort loin hors du rang de la Procession. Tous deux mirent l'épée à la main dans l'Eglise ; & sans qu'on se mit entre deux pour les separer, on alloit voir un terrible scandale, & l'on fut obligé de remettre la Procession.

Exemples qui prouvent que les [illegible] tentatives inutiles.
Gratian. en sa vie du Cardinal. Commendon L. 4. c. 9.

L'Ambassadeur d'Espagne après cette vaine démarche, instruit des sentimens des Grisons qui n'étoient pas pour lui, se retira dès la nuit suivante, & ne revint plus à la Diete.

En 1573. dans la Diete qui se tint en Pologne pour l'élection d'un Roi, l'Ambassadeur d'Espagne, quoiqu'appuïé de ceux de l'Empereur, ne réussit pas mieux, & fut obligé d'abandonner la partie.

L'an 1588. le Comte d'Olivarez, à l'occasion de la canonization de saint Didaque à Rome, voulut encore disputer le pas au Marquis de Pisani Ambassadeur de France, sous prétexte que le Saint qu'on alloit canonizer, étoit Espagnol, & qu'il avoit des fonctions particulieres à faire dans cette cérémonie. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux armes ; mais il convint au Comte de ceder, & de faire faire sa fonction par le Cardinal Dezas.

1564.

En 1598. au Traité de Paix de Vervins, Monſieur de Bellievre accompagné de Monſieur de Silleri, ne ſoûtint pas moins bien ſon rang qu'il avoit fait à Coire, & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne aïant uſé en vain de divers artifices pour ſauver au moins les apparences, tout fut reglé ſelon que les Ambaſſadeurs de France l'avoient ſouhaité.

Dans la Relation Italienne du Traité de Vervins.

En 1601. Monſieur de Silleri à la cérémonie de la canonization de ſaint Raimond de Pennafort, Eſpagnol, l'emporta pareillement ſur l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui aſſiſta à la cérémonie caché derriere une tapiſſerie. Monſieur de Breves eut le même avantage dans l'Egliſe des Jeſuites de Rome, à la premiere Commemoration de ſaint Ignace Fondateur de la Compagnie de Jeſus; & Monſieur d'Avaux en Danemarck, l'an 1634.

Cardinal d'Oſſat. l. 262.

En 1657. Monſieur de Thou Ambaſſadeur de France à la Haye, ſe conduiſit avec une fermeté & une prudence égale dans la rencontre qu'il fit de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au Voorhout, qui eſt une eſpece de cours. Celui-ci beaucoup mieux accompagné que lui, ordonna à ſon cocher de ſe ſerrer contre les barrieres qui ſeparent le lieu où l'on ſe promene à pié, de celui où les caroſſes paſſent. Ils demeurerent là aſſés long-tems pour ſe diſputer la main, & cependant pluſieurs des principaux des Etats accoururent, afin d'empêcher le deſordre. Monſieur de Thou mit volontiers l'affaire en négociation, pour donner le loiſir aux gens de ſa ſuite & aux François qui étoient à la Haye, de le venir joindre. Quand il ſe vit bien eſcorté, il déclara qu'il n'y avoit point d'accommodement dans une affaire deja reglée par l'ancien uſage, & par l'exemple de toutes les Cours de l'Europe. Les Etats, pour terminer cette querelle, qui ne pouvoit gueres finir que par une grande effuſion de ſang, ne trouverent point d'autre expedient que de faire faire une brêche aux barrieres, & d'ouvrir par-là un paſſage à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, à quoi Monſieur de Thou ne s'oppoſa point.

Enfin en 1661. à l'entrée publique de l'Ambaſſadeur de Suede à Londres, le Baron de Batteville Ambaſſadeur d'Eſpagne, accompagné de deux mille hommes qu'il avoit ſecretement levés, aïant inſulté le Comte d'Eſtrades Ambaſſadeur de France, & fait tuer une partie des Cochers & des chevaux

1564. de ce Seigneur, le Roi Louis le Grand commanda au Comte de Fuensaldagne Ambassadeur d'Espagne, de sortir du Roïaume, & d'écrire au Marquis de la Fuenté qui y venoit en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de n'y point entrer; le Marquis de Caracenne Commandant des Armées Espagnoles aux Païs-Bas, qui avoit obtenu un passe-port pour retourner en Espagne, par la France, reçut un pareil ordre.

Le Roi ordonna encore aux Commissaires députés sur les frontieres de France pour l'execution du Traité des Pyrenées, de rompre les Conferences, & envoïa le Sieur de Vouldi, un de ses Gentilshommes ordinaires, à Monsieur d'Aubusson Archevêque d'Ambrun son Ambassadeur en Espagne, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, lui ordonner de demander une réparation digne de l'attentat commis en Angleterre, un châtiment exemplaire & personnel du Baron de Batteville, & un Acte authentique, en vertu duquel les Ministres d'Espagne n'osassent plus faire désormais de semblables entreprises.

Satisfaction donnée enfin là-dessus par l'Espagne au Roi Louis le Grand l'an 1662.

Le Roi d'Espagne envisageant les suites de cet évenement, & jugeant par la maniere dont le Roi de France prenoit cette affaire, qu'il en faudroit venir à une rupture, & recommencer une guerre qui lui coûteroit infailliblement la perte des Païs-bas Espagnols, résolut de donner une entiere satisfaction à ce Prince.

Il consentit à rappeller le Baron de Batteville de son Ambassade d'Angleterre, d'envoïer ordre à ses Ambassadeurs dans toutes les Cours de n'assister à aucune Cerémonie où ceux de France se rencontreroient, & chargea le Marquis de la Fuenté son Ambassadeur Extraordinaire, qui, après que les choses furent reglées, eut permission de poursuivre son voïage en France, de faire sur-tout cela sa déclaration au Roi dans la premiere Audience qu'il auroit.

Il la fit le vingt-quatriéme de Mars de l'an 1662. en présence de tous les Ministres Etrangers, des Princes du Sang, des Officiers de la Couronne & de toute la Cour.

Le Roi y répondit en ces termes: *Je suis bien aise d'avoir entendu la déclaration que vous m'avez faite de la part du Roi votre Maître, d'autant qu'elle m'obligera de continuer à bien vivre avec lui.*

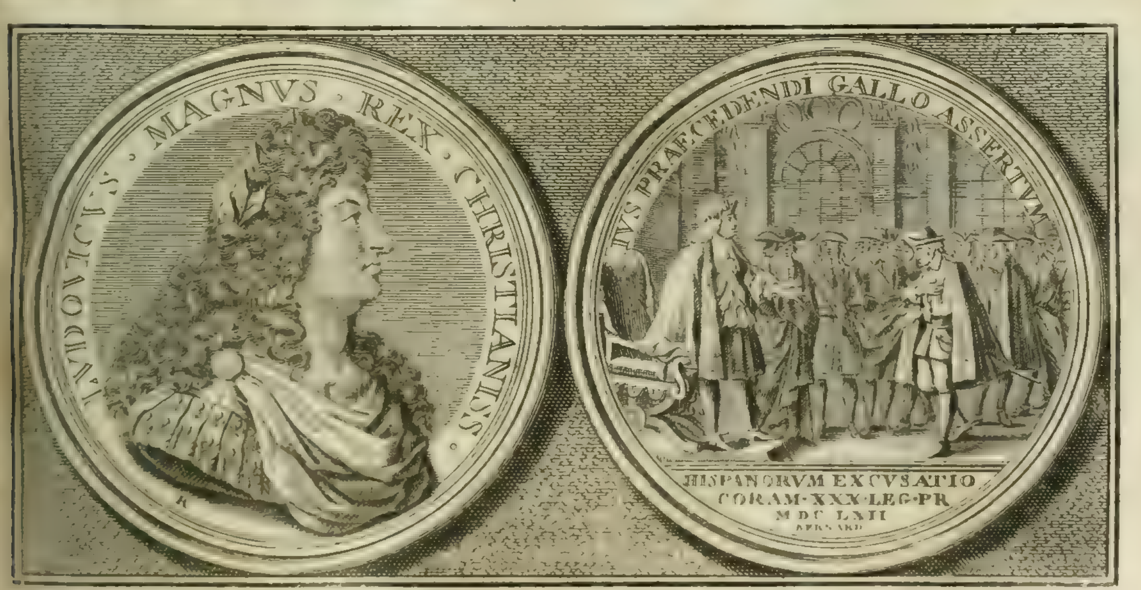
Ensuite

1564.

Ensuite le Marquis de la Fuenté s'étant retiré, le Roi adressa la parole au Nonce du Pape & à tous les Ministres des Cours Etrangeres, & leur dit: *Vous avez oui la déclaration que l'Ambassadeur d'Espagne m'a faite. Je vous prie de l'écrire à vos Maitres, afin qu'ils sçachent que le Roi Catholique a donné ordre à tous ses Ambassadeurs, de ceder le rang aux miens en toutes occasions.*

Médaille frappée à ce sujet.

Ainsi fut terminée cette grande affaire, qui duroit depuis plus d'un siecle; & afin de mieux conserver la mémoire d'un Acte si authentique & si important, on fit battre depuis une très-belle Médaille où cette Audience est représentée. Le Roi y est debout devant son fauteuil, écoutant la déclaration de l'Ambassadeur d'Espagne en présence de toute cette illustre Assemblée; on lit au haut de la Médaille ces mots Latins; JUS PRÆCEDENDI GALLO ASSERTUM. C'est-à-dire, *Le droit de préseance assuré à la France.* Et dans l'exergue: HISPANORUM EXCUSATIO CORAM XXX. LEG. PR. M. DC. LXII. ce qui signifie: *Satisfaction des Espagnols en présence de trente Ministres de divers Princes, l'an 1662.*



Depuis ce tems-là il n'y a plus eu de dispute sur la préseance entre les Ministres des deux Couronnes; & sept ans

1564.

Amelot [illegible] Note sur les Lettres du Card. d'Ossat. Lettre du [illegible] Mars 1597.

après l'an 1669. le même Marquis de la Fuenté étant Ambassadeur à Venise, & s'étant trouvé le jour de saint François Xavier dans l'Eglise des Jesuites avec Monsieur de Saint André Ambassadeur de France, prit sans difficulté sa place au-dessous de lui dans le même banc.

Comme ces contestations m'auroient obligé à remettre souvent le même objet sous les yeux du Lecteur, j'ai crû qu'il étoit mieux de les rassembler toutes ici, & d'en faire voir tout d'un coup l'origine, la suite & la fin, qui en a été si glorieuse à la France sous le Regne de Louis le Grand.

Suites des affaires du Concile.

Je reviens au Concile de Trente, où le Comte de Luna Ambassadeur d'Espagne continua d'avoir sa place separée, & ceux de France de conserver celle qu'ils avoient prise immédiatement après les Ambassadeurs de l'Empereur, ainsi qu'on en étoit convenu.

Après l'accommodement de ce grand differend, il y avoit tout lieu d'esperer une prompte & heureuse fin du Concile, le Saint Siege & les plus puissans Princes de la Chrétienté paroissant tous concourir & tendre à ce but, lorsque le Pape & les Legats entreprirent de faire trois choses qui penserent en causer la dissolution.

Premierement parmi les matieres que l'on préparoit pour la vingt-quatriéme Session, un des principaux articles regardoit les immunités des Ecclesiastiques dans tous les Etats des Princes Chrétiens. Ce point de réformation, suivant le projet des Legats, tendoit à donner par tout une grande étendue à l'autorité du Pape, & à mettre des bornes très-étroites à celle des Souverains sur tous les gens d'Eglise.

Dès que les Legats eurent communiqué ce projet aux Ambassadeurs, la plûpart s'y opposerent fortement, comme à une entreprise très-préjudiciable aux droits des Souverains. Les Ambassadeurs de France y résisterent encore plus vivement que les autres, & l'on dépêcha des couriers aux Princes, pour les avertir de ce qui se passoit.

Les réponses de l'Empereur & de la Cour de France furent telles que les Ambassadeurs les attendoient : sçavoir qu'ils eussent à tenir ferme contre cette innovation ; & qu'ils en représentassent les conséquences aux Legats dans les conjonctures présentes, où les Protestans seroient ravis d'avoir

de nouveaux prétextes de rendre l'Eglise Romaine odieuse. Ceux de France en particulier eurent ordre de faire leurs remontrances avec beaucoup de moderation ; mais de protester en même-tems contre tout ce que le Concile pourroit faire sur ce sujet au préjudice de l'Eglise Gallicane ; & au cas que les Legats persistassent à mettre ce point en déliberation, de se retirer à Venise ; de laisser cependant les Evêques François au Concile, pour continuer de travailler aux affaires de la Religion : mais en leur ordonnant de la part du Roi, de ne souscrire à rien qui préjudiciât à ses droits & à ses prérogatives, & que s'ils prévoïoient que quelque chose de semblable dût se faire malgré leur opposition, ils quittassent eux-mêmes le Concile avant la décision. 1564.

Tout cela aïant été notifié aux Legats, & par eux au Pape, il fut résolu qu'afin d'avoir plus de tems pour déliberer sur une chose si importante, la Session qui se devoit tenir le seizieme de Septembre, seroit prorogée jusqu'au onziéme de Novembre, & que dans cet intervalle le Pape traiteroit lui-même avec le Cardinal de Lorraine, qu'il invitoit depuis quelque tems avec beaucoup d'empressement à le venir voir à Rome.

Fermeté de l'Ambassadeur de France à soûtenir les droits de l'Eglise Gallicane.
Palavicin. l. 23. c. 1.

Mais à peine fut-il parti pour ce voïage, que dans une Congrégation qui se tint à Trente le vingt-deuxiéme de Septembre, un des Evêques du Concile parla fort au long sur cet article odieux, & conclut, que puisque la matiere étoit déja toute préparée, il étoit tems de la proposer, & d'y travailler. Sur quoi le sieur du Ferrier Ambassadeur de France aïant pris la parole, fit un discours qu'il avoit préparé à tout évenement, où après avoir justifié les usages & les libertés de l'Eglise Gallicane, il dit qu'il étoit surprenant que le Concile étant principalement assemblé pour la réforme de la Discipline Ecclesiastique, on eût à peine touché à cet article, & qu'au lieu de penser à regler les désordres infinis dont toute l'Europe gémissoit, on ne songeât qu'à réformer les Souverains, ausquels saint Paul ordonnoit d'obeir, lors même qu'ils étoient dereglés. Il déclama contre les Annates, les Pensions, les Réserves, les Expectatives, l'abus de posseder plusieurs Evêchés, & finit, en disant qu'il avoit ordre de demander qu'on ne résolût rien dans le Concile qui pût inte-

1564. reſſer les libertes de l'Egliſe Gallicane ; & ſi on l'entreprenoit, de proteſter contre cette entrepriſe, ainſi qu'il le faiſoit en preſence de toute l'Aſſemblée, qu'il en prenoit à témoin.

Lorſqu'il eut achevé ce diſcours, le Legat Preſident le pria de ſe retirer, afin qu'on déliberât, ſelon la coûtume, ſur la réponſe qu'on lui feroit. Il dit en ſortant qu'on la lui donneroit telle qu'on jugeroit à propos, & qu'il ne s'en mettoit gueres en peine. En effet il ne parut plus depuis aux Aſſemblées, & quelque tems après il s'en alla à Veniſe, où le ſieur de Pibrac ſon Collegue s'étoit déja retiré.

Palavicin. l. 25. c. 4. L'effet de cette harangue, & de la retraite de l'Ambaſſadeur de France, fut que les Legats allerent plus bride en main ſur une matiere ſi delicate ; & entre autres reflexions que l'on peut faire là-deſſus, on voit par le vingtiéme Chapitre de la derniere Seſſion, que le Concile ſe contenta d'exhorter les Princes par les plus preſſans motifs à procurer l'obſervation des Canons & des Decrets qui y avoient été faits ; & cette exhortation fut rémiſe au lieu de l'anathême & de l'excommunication ſous leſquels on avoit projetté de leur défendre de rien attenter contre l'immunité de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, ſelon le plan que les Legats en avoient fait, & qui ne s'accordoit pas avec les prétentions de pluſieurs Souverains, & en particulier avec les droits dont le Roi de France étoit en poſſeſſion.

Les deux autres choſes qui firent encore un grand éclat, & que pluſieurs attribuerent au reſſentiment du Pape contre l'Ambaſſadeur de France, furent, premierement, la condamnation de quelques Evêques François, qu'on regardoit à Rome comme fauteurs des nouvelles héréſies, & comme auteurs de la conduite de l'Ambaſſadeur, qui ne paſſoit pas non plus dans le Concile pour un fort bon Catholique ; & en ſecond lieu, la citation de Jeanne Reine de Navarre qui profeſſoit ouvertement l'héréſie. On donnoit à cette Princeſſe le terme de ſix mois pour comparoître devant le Saint Siege, & y rendre compte de ſa Religion, & des crimes dont on la chargeoit : que ſi elle refuſoit de ſe préſenter, on la tenoit pour convaincue, & on la déclaroit déchue de ſes Etats, & ſujette à toutes les peines ordonnées par les Canons contre les Hérétiques.

1564.

Les Prélats dont il s'agissoit, outre le Cardinal de Châtillon, étoient Jean de Saint Chamond Archevêque d'Aix, Jean de Saint Gelais Evêque d'Usez, Jean de Montluc Evêque de Valence, Claude Regin Evêque d'Oleron, Louis d'Albret Evêque de Lescar, Charles Gaillard Evêque de Chartres, Antoine Carracciolo Evêque de Troye, fils du feu Jean Prince de Melphes Maréchal de France. On avoit dessein d'y joindre François de Noailles Evêque de Daqs : mais on sçut qu'il étoit en chemin pour l'Italie, & on crut qu'il étoit juste de lui laisser le moïen de se disculper lui-même, supposé qu'il voulût le faire.

Lettre du Cardinal de la Bourdaisiere, datée de Rome le 23. d'Octobre 1563. Autre Lettre du même du 21. Novemb. Palavicin l.23. c.6.

Ces Prélats avoient été cités dès le mois d'Avril ; & le vingtiéme d'Octobre le Pape prononça la Sentence de déposition contre quelques-uns d'eux, & de suspension contre les autres.

Quant à ce qui regarde la Reine de Navarre, on publia sur la fin de Septembre l'Acte par lequel on la citoit devant le Saint Siege, & on l'afficha aux portes de l'Eglise de saint Pierre, & du saint Office, nonobstant les remontrances des Cardinaux de Lorraine & de la Bourdaisiere. L'intention du Pape étoit qu'on prononçât la Sentence contre elle dans le Concile même : mais les Legats l'en détournerent, lui en faisant envisager les conséquences, & sur-tout que la Reine d'Angleterre & les Princes Protestans d'Allemagne se trouvant dans le même cas que la Reine de Navarre, se souleveroient & se ligueroient infailliblement pour faire une sanglante guerre à l'Eglise.

Ces nouvelles aïant été portées à la Cour de France, le Roi fit partir Monsieur d'Oisel Chevalier de l'Ordre, pour se plaindre au Pape de ces violentes procedures, & lui représenter que ce qu'il avoit fait à l'égard des Prélats François, étoit contre le Concordat, selon lequel les Evêques de France ne devoient point être jugés à Rome ; mais en France par des Commissaires au nom du Saint Siege ; & qu'à l'égard de la Reine de Navarre, on avoit violé en sa personne les droits les plus sacrés des Souverains, qui tiennent leur puissance immédiatement de Dieu, outre l'injure particuliere qu'on avoit faite au Roi, en ce qu'on disposoit des Etats de cette

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, datée du 13. Decembre 1563.

1564.

Princesse, qui relevoient pour la plûpart de la Couronne de France.

Variæ Epist. citatæ à Spondano ad annum 1563.

Le Roi d'Espagne même fit témoigner au Pape, qu'il n'approuvoit point une telle entreprise, & la Reine de Navarre lui écrivit pour l'en remercier : mais au même-tems on avoit des avis à la Cour de France, qu'il travailloit sous main à débaucher les sujets de cette Princesse : car la conduite de Philippe II. fut toûjours également artificieuse & impenetrable.

Quoi qu'il en soit, on ne passa pas outre à Rome sur ces deux articles, & le Pape se contenta d'excommunier la Reine de Navarre, de quoi elle ne se mettoit pas fort en peine. Le Cardinal de Lorraine à son retour à Trente, passa par Venise, où il fit en vain tout ce qu'il put pour engager les Ambassadeurs de France à retourner au Concile : mais nonobstant leur refus, il travailla à le terminer, comme il l'avoit promis au Pape.

Comment le Concile se termina.

Le Concile finit en effet avec assés de tranquillité le quatriéme de Decembre de l'année 1563. après quelques oppositions de l'Ambassadeur d'Espagne; aïant commencé en 1545. & été continué dans cet intervalle à diverses reprises. Il ne fut plus question que de le faire recevoir dans tous les Etats de la Chrétienté.

Palavicin. l. 24. c. 9. & 11.

Le Roi de Portugal & la République de Venise furent des premiers à satisfaire le Pape sur cet article : mais il n'en fut pas ainsi de l'Empereur & des Rois de France & d'Espagne. L'empereur étoit mécontent de ce que le Concile lui avoit réfusé deux choses, qu'il croïoit devoir être très-utiles pour la réunion des esprits en Allemagne, sçavoir la Communion sous les deux especes, & le mariage des Prêtres. Le Roi d'Espagne se plaignoit de ce qu'on avoit terminé le Concile nonobstant les oppositions de son Ambassadeur : il se rendit néanmoins quelque tems après, & le fit publier dans tous ses Etats. Pour ce qui est du Roi de France, outre qu'il avoit fait les mêmes demandes que l'Empereur, les Decrets de réformation, quoiqu'adoucis, contenoient encore beaucoup de choses contraires aux usages & aux libertés de l'Eglise Gallicane ; de plus il prévoïoit que la publication du Concile allarmeroit beaucoup les Huguenots, & qu'ils la regarderoient comme la cassation de l'Edit de pacification, qui

avoit été le fondement de la paix d'Orleans, qu'il étoit résolu d'entretenir.

1564.

Le President du Ferrier, qui étoit toûjours à Venise depuis sa retraite de Trente, écrivoit sans cesse à la Cour contre le Concile. Il se faisoit un point d'honneur, en empêchant qu'on ne le reçût dans le Roïaume, d'y faire autoriser la conduite qu'il avoit tenue durant le cours de son Ambassade, & ses lettres étoient pleines du détail des motifs, qui devoient obliger le Roi à ne le pas recevoir. Il agissoit en cela autant par inclination, que par zele pour les droits du Roïaume : car il se fit Huguenot quelques années après ; mais avec certaines précautions, que le Sieur du Plessis-Mornai qui le pervertit, n'approuva pas. De plus le Conseil étoit composé de personnes la plûpart indifferentes ou mal-intentionnées pour les interêts de l'Eglise. Le Chancelier de l'Hôpital y dominoit ; il passoit depuis long-tems pour être beaucoup plus favorable à la nouvelle Religion qu'à la Catholique, ou peut-être n'étoit-il pas plus attaché à l'une qu'à l'autre. La Reine n'avoit en vûe que de maintenir la paix dans le Roïaume, résolue d'y tout sacrifier, & de ne donner aucun sujet aux Huguenots de remuer, au moins jusqu'à tant qu'elle se vît en état de les pouvoir dompter sans rien hazarder.

Lettres du President du Ferrier datées du 6. Decembre 1563.
Lettre du sieur de Mornai du 22. Decembre 1582. Note sur cette lettre, &c.
Lettre du premier Février 1583.

Le Pape parfaitement instruit de cette disposition de la Cour de France, n'oublia rien pour la faire changer. Il fit partir le Nonce Sainte Croix, qui avoit déja été en cette qualité auprès du Roi, & qui promit de la part du Pape à la Reine, si elle vouloit faire publier le Concile en France, de lui procurer l'entrevûe que le Cardinal de Lorraine lui avoit proposée à Rome, & qu'elle souhaitoit passionnément d'avoir avec le Roi d'Espagne & avec l'Empereur, ou avec le Roi des Romains.

Le Pape propose d'en faire publier les Décisions en France.
Diverses lettres du Nonce citées par Palavicin. l. 24. c. 12.

Cette Princesse, dissimulant ses véritables intentions, dit au Nonce que ce n'étoit pas à elle à commencer ; que le Roi d'Espagne n'avoit pas encore reçu le Concile, & que le Pape même ne l'avoit pas encore confirmé.

Aussi-tôt après que le Pape en eut publié la confirmation, & que le Roi d'Espagne l'eût reçu, le Nonce renouvella ses instances auprès de la Reine. Elle lui répondit qu'elle avoit plus de mesures à garder que le Roi d'Espagne, & que les

La Reine n'y veut pas consentir.

1564.

differends de Religion qui partageoient le Roïaume, ne lui permettoient pas d'aller si vîte : & sur ce qu'il lui demanda la permission de présenter aux Prélats du Roïaume des exemplaires imprimés du Concile de la part du Pape, elle le lui defendit, disant que cela n'étoit pas necessaire, parce qu'ils en avoient eu d'ailleurs.

Sur quel pié ces dé[illegible] sont regardés dans le Ro[illegible].

Lettre de J. de Morvillier Evêque d'Orleans, à l'Evêque de Rennes, datée du 3. de Mars 1564.

L'arrivée du Cardinal de Lorraine en France, sur lequel le Pape avoit beaucoup compté, pour venir à bout de cette affaire, n'eut pas plus d'effet. On lui fit envisager de près le danger d'une révolte, si on donnoit la moindre atteinte à l'Edit de pacification ; qu'en publiant le Concile, on se mettoit dans l'obligation de le faire observer, & que cette observation étoit incompatible avec l'Edit. On assembla les Présidens du Parlement & les Gens du Roi, pour avoir leur avis là-dessus. Le Procureur General déclara que sur ce qui regardoit les dogmes, il falloit s'en tenir aux Décisions du Concile : mais que dans les Decrets de la réformation, il y avoit tant de choses contraires aux libertés Gallicanes, que de les recevoir, ce seroit renverser la Police du Roïaume.

Le Cardinal voïant des obstacles si insurmontables, se désista de son dessein, & protesta au Roi & à la Reine qu'il n'y avoit personne dans le Roïaume plus zelé que lui, pour y maintenir la tranquillité, & plus opposé à tout ce qui pourroit y produire quelque trouble. Ainsi les choses en demeurerent-là : & comme les mêmes raisons prises des libertés de l'Eglise Gallicane ont toûjours subsisté, jamais le Saint Siege n'a pu obtenir depuis qu'on changeât en France à cet égard. Après tout, à la réserve de ce qui étoit tout-à-fait contraire aux usages de l'Eglise Gallicane, les Decrets du Concile touchant la discipline, sont pour la plûpart observés dans le Roïaume, non pas comme émanés de ce Concile mais comme autorisés par les Etats, qui furent quelques années après tenus à Blois, ainsi que je le dirai.

Voïage du Roi & de la Reine en plusieurs Provinces.

Toutes ces choses se traiterent durant une bonne partie de l'année 1564. & en divers lieux, pendant le voïage que le Roi & la Reine firent avec la Cour dans plusieurs Provinces de ce Roïaume.

Le motif principal que la Reine se proposa dans ce voïage, étoit de connoître par elle même l'état des Provinces, &

de

de s'y ſervir du reſpect, que la préſence du Prince inſpiroit aux peuples, pour remedier du moins aux déſordres les plus eſſentiels, & pour prendre des précautions contre les mouvemens, les tumultes, les ſéditions, que l'animoſité des Catholiques & des Huguenots les uns contre les autres rendoient preſque inévitables : mais les Huguenots lui attribuoient encore d'autres vûes, & en etoient en de grandes inquiétudes. 1564.

Ils s'imaginoient qu'elle méditoit une Ligue avec le Roi d'Eſpagne & avec les autres Princes Catholiques, pour exterminer par leurs ſecours le Calviniſme dans le Roïaume ; & leurs ſoupçons n'étoient pas ſans fondement.

Le bruit couroit que durant le voïage, la Reine devoit s'aboucher avec l'Empereur ſur les frontieres de Lorraine, avec le Roi d'Eſpagne quand elle ſeroit en Guienne, & avec le Duc de Savoye dans le Lyonnois. On ſçavoit que le Cardinal de Lorraine avoit eu à Rome pluſieurs conferences ſecretes avec le Pape, & il étoit vrai qu'on y avoit projetté ces entrevûes. On étoit très-convaincu de la haine du Cardinal contre les Huguenots, de la réſolution où il étoit de venger la mort de ſon frere, & de mettre le Duc ſon neveu à la tête du parti Catholique ; à quoi il ne pouvoit gueres parvenir, que par le ſecours des Princes étrangers. On voïoit arriver tous les jours à la Cour des Couriers tantôt de Rome, tantôt d'Eſpagne, tantôt de Savoye, tantot de l'Empereur, & les Miniſtres de tous ces Princes ſe donner de grands mouvemens. Ils paroiſſoient agir avec beaucoup de concert : ils avoient en effet le même but, & étoient tous chargés de la part de leurs Maîtres, d'engager la Reine à faire avec eux la Ligue contre les Proteſtans de France.

La conſervation de la Religion Catholique dans le Roïaume étoit le motif commun, dont tous ſe ſervoient pour cet effet. C'etoit véritablement celui qui faiſoit agir le Pape. On lui avoit perſuadé que, pour peu que l'on tardât à prévenir le mal, on verroit la France ſecouer l'obéïſſance du ſaint Siege, comme l'Angleterre avoit fait. La difficulté qu'on faiſoit de recevoir le Concile, la conduite que les Ambaſſadeurs de France avoient tenue à Trente, les ſoupçons bien fondés qu'on avoit ſur la Religion de pluſieurs

1564.

Evêques, & de quelques-uns des principaux des principaux du Conseil, & de la Reine même, le confirmoient dans cette pensée.

Quant aux autres Princes, que j'ai nommés, l'interêt particulier avoit autant de part que celui de la Religion, dans le dessein qu'ils avoient de porter le Roi à réduire les Huguenots par les armes.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, du [illegible] Février [illegible].

Le Roi d'Espagne appréhendoit que, si on les laissoit en repos, ils n'appuïassent ceux des Païs-Bas, qui commençoient à se soulever en divers endroits. L'Empereur Ferdinand, qui suivoit beaucoup plus les impressions du Conseil d'Espagne, que ne faisoit Maximilien son fils Roi des Romains, jusqu'alors très-favorable à la France, n'avoit pas encore perdu l'envie de retirer Metz, Toul, & Verdun, sur quoi il avoit fait depuis peu de nouvelles instances : & il ne pouvoit gueres esperer d'en venir à bout, si la France demeuroit en paix. Le Duc de Savoye n'étoit pas moins interessé à susciter de nouvelles brouilleries en France, par l'esperance d'obtenir dans quelque conjoncture favorable l'évacuation des places, que les François occupoient encore dans ses Etats, comme il avoit profité de la derniere guerre civile, pour retirer sa Capitale de leurs mains.

C'étoient là les véritables raisons de l'empressement de ces Princes pour la Ligue, que leurs Ministres devoient proposer à la Reine, & qu'ils coloroient du prétexte de la Religion. Tous ces projets relevoient autant les esperances du Cardinal de Lorraine pour le rétablissement de la puissance de sa Maison, qu'ils donnoient d'inquiétudes aux Huguenots.

Mais la Reine, trop éclairée pour donner dans ces piéges, avoit pris son parti, & avoit mis pour le point fixe de sa conduite, de ne point rentrer en guerre, au moins si-tôt, & jusques à ce qu'elle se vît en état d'opprimer sans peine & sans le secours étranger, le parti Huguenot, qui étoit encore alors trop fort & trop puissant, pour être si aisément abattu.

Ligue proposée inutilement au Roi par les Princes Catholiques pour exterminer les Protestans.

Memoires de Castelnau l. 4. c. 5.

Le Roi étant parti au commencement de l'année, pour aller à Fontainebleau, ce fut-là qu'il donna audience au Nonce du Pape, & aux Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & du Duc de Savoye. Tous le conjurerent de la part de leurs Maîtres de demeurer ferme dans la Re-

ligion Catholique, à l'exemple de ses prédecesseurs, & de faire publier les Canons & les Decrets du Concile de Trente dans son Roïaume, d'y empêcher le progrès de l'hérésie, de punir severement ceux qui avoient ruiné & saccagé les Eglises, qui avoient pris les armes contre lui, qui avoient introduit des troupes étrangeres dans ses Etats, & ceux qui avoient eu part à l'assassinat du Duc de Guise; de faire cesser l'aliénation des biens de l'Eglise; & sur cet article les Ambassadeurs d'Espagne & de Savoye lui déclarerent que, s'il prétendoit païer de l'argent provenu d'un tel fonds les sommes dûes pour la dot de sa sœur au Roi d'Espagne & de sa tante au Duc de Savoye, ces Princes le refuseroient, par la crainte d'attirer sur eux la malediction de Dieu. Enfin pour l'enhardir à casser l'Edit de pacification, publié en conséquence de la paix d'Orleans, ils lui offrirent tous les secours qu'il pourroit souhaiter, & qui, joints à une armée composée de ses Sujets Catholiques, auroient bientôt, disoient-ils, entierement exterminé l'hérésie de son Roïaume.

1564.

Popeliniere l. 10.

Le Roi, bien instruit par la Reine sa Mere qui avoit pénetré tout le dessein de ces Ambassades, répondit à de si belles offres par des remercîmens, & par de grandes marques de reconnoissance. Il assûra les Ambassadeurs de son attachement à la Religion Catholique, & de ses bonnes intentions, pour en procurer les avantages & le rétablissement dans tout son Roïaume : mais il ajoûta qu'il falloit y proceder avec beaucoup de précaution; qu'il ne pouvoit se résoudre à voir de nouveau répandre le sang de ses Sujets, dont un si grand nombre avoit déja malheureusement péri par la guerre civile; qu'il ne lui convenoit pas de violer sa parole Roïale, & un Traité si solemnellement juré; que le tems avec le secours de Dieu fourniroit des moïens plus doux, pour ramener les esprits de ceux qui s'étoient égarés; qu'il remédieroit peu à peu aux désordres causés par les differends de Religion; que c'etoit le but qu'il se proposoit dans le voïage qu'il alloit faire par tout son Roïaume; qu'au reste il feroit de sérieuses réflexions sur tout ce qu'ils lui avoient représenté, & qu'il en délibereroit avec son Conseil.

On fit encore quelque séjour à Fontainebleau, où la Cour pendant plusieurs jours parut plus occupée de divertissemens

1564.

que d'affaires : & puis on se mit en chemin pour le grand voïage.

Le Roi fit son entrée à Sens, & de là il alla à Troyes où il laissa ses ordres pour la conclusion de la paix avec les Ambassadeurs d'Angleterre, de laquelle j'ai raconté le détail.

Voïage du Roi à Nanci. Castelnau. l. 5. c. 5.

Il se rendit à Nanci sur la fin de Mars, où il apprit la mort du Maréchal de Brissac, qui fut une des plus grandes pertes que la France pût faire alors. Son Bâton fut donné à Monsieur de Bourdillon, qui ne fut revêtu qu'en ce tems-là de cette dignité, quoique nos Historiens par anticipation lui donnent le titre de Maréchal de France dès le tems du siege du Havre.

Diverses Lettres de la Reine à l'Evêque de [illegible] rapportées par Le Laboureur.

Ce voïage de Nanci avoit pour prétexte la cérémonie du Baptême de Henri fils du Duc de Lorraine, & de Claude de France sœur du Roi, auquel ce Prince & la Reine étoient invités : mais le veritable motif étoit l'esperance de l'entrevûe que la Reine avoit demandée au Roi des Romains pour plusieurs sujets importans. Le premier étoit pour engager ce Prince, avec qui la Reine avoit toujours entretenu des liaisons très-étroites, à empêcher que désormais les Princes Protestans d'Allemagne ne se mêlassent des affaires des Huguenots de France. Le second étoient deux mariages qu'elle lui avoit déja proposés, l'un d'une des filles de ce Prince avec le Roi, & l'autre de Marguerite de France avec son fils aîné. Le troisième étoit de traiter avec lui des moïens d'obtenir du Pape pour la France & pour l'Allemagne, la Communion sous les deux especes & le mariage des Prêtres, qu'ils regardoient l'un & & l'autre comme des expédiens très-propres à faciliter le retour des Protestans à l'Eglise Romaine : mais le Roi d'Espagne, à qui trop de correspondance de la Cour de France avec le Roi des Romains donnoit de la jalousie, suspendit tant qu'il put, & empêcha enfin cette entrevûe : & l'Empereur Ferdinand étant mort vers le milieu de cette même année, Maximilien monté sur le Trône de l'Empire, se trouva trop occupé d'ailleurs pour renouer cette partie, & perdit même dans la suite beaucoup de son inclination pour la France.

Castelnau. l. 5. c. 9.

Les Ambassadeurs des Princes soupçonnant quelque mystere dans ce voïage, suivirent le Roi à Nanci, où le Nonce

du Pape & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne redoublerent leurs inſtances auprès de la Reine pour la Ligue : mais ils le firent auſſi inutilement qu'à Fontainebleau. Comme tout ce qui ſe paſſoit dans ces audiences étoit tenu fort ſecret, cela ne ſervoit qu'à augmenter l'inquiétude des Huguenots, & la Reine la voïoit volontiers croître dans l'eſperance que la crainte de la Ligue les rendroit plus dociles. Elle tenta en vain, étant en Lorraine, le Duc de Wirtemberg, le Comte Palatin du Rhin, & Wolfang Duc des deux Ponts, par l'offre qu'elle leur fit de groſſes penſions. Ils les refuſerent, & promirent ſeulement qu'ils n'aſſiſteroient point les Proteſtans de France, pourvû qu'on leur laiſsât la liberté de conſcience promiſe par les Edits. Elle réuſſit mieux auprès de Charles Marquis de Bade, & de Jean Guillaume, Prince de la Maiſon de Saxe, qui accepterent les penſions, & s'engagerent à lui fournir un certain nombre de troupes dans le beſoin. 1564.

De Nanci le Roi alla à Dijon. Les peuples témoignerent une joie extrême de le voir, & le Duc d'Aumale & Monſieur de Tavanes, l'un Gouverneur, & l'autre Lieutenant de Roi de la Province, lui firent une réception magnifique. Il écouta favorablement les Requêtes des Etats, excepté ſur un point qu'ils lui avoient déja fait demander avant ſon voïage, ſçavoir que l'Edit n'eût point de lieu dans la Bourgogne en faveur des Calviniſtes pour l'exercice de leur Religion.

Etat où il trouve le Lyonnois, le Dauphiné & le Languedoc.

Mais il ne fut pas plûtôt ſorti de Bourgogne, qu'il trouva de tout autres diſpoſitions dans les peuples à cet égard. Le Lyonnois, le Dauphiné, le Languedoc, où les Huguenots avoient le plus dominé durant la guerre civile, étoient pervertis en grande partie. La Meſſe avoit été abolie en pluſieurs endroits, & la plûpart des Prêtres & des Religieux maſſacrés.

L'animoſité étoit extrême entre les Catholiques & les Huguenots. Ils préſentoient tous les jours au Roi des Requêtes les uns contre les autres, & il y avoit toute apparence que, ſi les déſordres recommençoient jamais, ce ſeroit là que le premier feu s'allumeroit.

C'eſt ce qui détermina la Cour à faire un plus long ſéjour à Lyon, où le Roi ordonna qu'on bâtît une Citadelle pour

1564.

contenir dans l'obéïſſance cette grande & riche Ville, qui eſt de ce côté-là une des clefs du Roïaume. Le Roi, nonobſtant la peſte qui y étoit, n'en partit point que les travaux ne fuſſent fort avancés. Il ordonna cependant qu'on démentelât quelques-unes des Villes qui avoient été les plus ſéditieuſes, comme Montauban. Il donna le même ordre pour Meaux & pour Orleans : mais ſoit qu'il ne donnât cet ordre que pour marquer ſeulement ſon indignation à ces Villes, ſoit que ceux qui furent chargés de l'exécution fuſſent peu fideles, ou trop amis du parti Calviniſte, on ne fit ſeulement à la plûpart que quelques bréches qui pouvoient être réparées en huit jours. On regla, ſelon l'Edit de Pacification, les lieux où il y auroit des Prêches. On recommanda aux Magiſtrats de contenir les deux partis dans le devoir, & d'éviter la partialité dans l'adminiſtration de la juſtice.

Memoires de Caſtelnau l. 5. c. 10.

Cependant les Ambaſſadeurs qui étoient toûjours à la ſuite de la Cour, ne ſe rebutoient point, & continuoient à preſſer la Reine de penſer ſerieuſement à conclure une Ligue pour la deſtruction du Calviniſme en France : & même les François Catholiques, ſoit qu'ils fuſſent animés par les Emiſſaires d'Eſpagne & de la Maiſon de Lorraine, ſoit par la haine qu'ils avoient contre les Huguenots, menaçoient en quelques endroits de ſe ſoulever, ſi on ne révoquoit l'Edit de Pacification.

Nouvel Edit donné à Rouſſillon en explication de celui de Pacification.

La Reine en parut ébranlée : mais perſiſtant dans ſa premiere réſolution, dont elle crut qu'il n'étoit pas encore tems de ſe départir, elle ſe contenta, pour donner quelque ſatisfaction au parti Catholique, d'interpréter divers articles de l'Edit d'une maniere qui moderoit beaucoup la liberté des Huguenots : & dès que la Cour fut arrivée à Rouſſillon Maiſon des Comtes de Tournon dans le Dauphiné, le Roi fit au commencement du mois d'Août un nouvel Edit en interprétation de celui dont il étoit queſtion.

Edit de Rouſſillon.

Sur l'article qui permettoit aux Gentilshommes Calviniſtes d'avoir un Prêche dans le Fief, il fut déclaré que ce n'étoit précisément que pour leurs familles & leurs vaſſaux, & il leur fut défendu, ſous peine de forfaiture, d'y en admettre d'autres.

Les Prêches furent défendus à dix lieues à la ronde de

l'endroit où la Cour se trouveroit, & même dans les Villes où il étoit permis d'en avoir par l'Edit de Pacification.

On défendit aux Huguenots, d'assembler des Synodes, sans y appeller les Officiers du Roi, & de faire des cueilletes, sous peine de punition corporelle.

Enfin les Religieux & Religieuses, qui durant les troubles avoient quitté leurs Monasteres, & s'étoient mariés, furent condamnés à reprendre leur ancienne Profession, ou à sortir incessamment du Roïaume.

Ce nouvel Edit chagrina furieusement les Calvinistes. Le Prince de Condé écrivit au Roi, pour s'en plaindre : mais il n'eut point de lui d'autre réponse, sinon qu'il avoit de très-grandes raisons d'en user ainsi ; que lui-même les approuveroit, quand il en auroit été informé, & qu'au reste il ne falloit pas qu'il s'attendît à être consulté sur tout ce qu'on jugeroit à propos de faire pour le bien du Roïaume. Le Prince peu satisfait de cette réponse dissimula : mais il ne l'oublia jamais.

Autre pour fixer au mois de Ianvier le commencement de l'année, qui avoit toûjours commencé à Pâques.

Article 39. de l'Ordonnance de Roussillon.

Annotations de Neron sur les Ordonnances, &c.

Le Roi fit au même lieu un autre Edit très-remarquable, par lequel il fixa au premier de Janvier le commencement de l'année, qui de tems immémorial avoit commencé à Pâques : chose fort incommode, à cause de la mobilité de cette Fête : & c'est-là l'Epoque du Stile qu'on a suivi depuis en France, quoique cet article n'ait jamais été enregistré au Parlement.

Le Duc & la Duchesse de Savoye, tante du Roi, lui rendirent visite en ce lieu-là : & les conferences qu'ils y eurent avec la Reine, furent de nouveaux sujets de soupçon pour le parti Calviniste, quoique le principal but du Duc de Savoye fût d'obtenir la restitution des places qu'on lui retenoit encore.

Le Roi reçut là de nouvelles plaintes des Huguenots contre les Catholiques, & des Catholiques contre les Huguenots. Il lui en venoit de pareilles du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, de la Bourgogne, de la Guienne. On apprenoit tous les jours les insultes qu'ils se faisoient les uns aux autres en divers endroits, & qui étoient de fâcheux présages du renouvellement des troubles. On tâchoit d'y remedier par les ordres, qu'on envoïoit aux Magistrats pour l'ob-

1564. ſervation de l'Edit. On accordoit quelque choſe tantôt aux uns, tantôt aux autres, avec cette difference néanmoins, que l'on connivoit ſur beaucoup de points en faveur des Catholiques, & au déſavantage des Huguenots.

1565. Le Roi après avoir viſité la Provence, arriva en Languedoc au commencement de l'hiver, qui fut très-rude cette année-là, & qui le contraignit de faire un long ſéjour à Carcaſſonne, où il fut comme aſſiegé par les neiges au mois de Janvier de l'an 1565.

Le Cardinal de Lor- [illegible]

Etant arrivé en Gaſcogne, il reçut une nouvelle de Paris qui l'inquiéta beaucoup, & dont le ſujet partagea la Cour. Le Cardinal de Lorraine étant venu à Saint Denys avec une grande ſuite de ſes gens & de ſes amis tous bien armés, voulut de là venir à Paris avec le même équipage. Le Maréchal de Montmorenci Gouverneur de l'Iſle de France le fit prier de n'en rien faire, tant à cauſe des Edits du Roi, qui defendoient, excepté certains cas & certaines perſonnes, de porter des armes à feu, qu'à cauſe qu'il y avoit beaucoup de ſemences de diviſion entre les Pariſiens, où l'eſprit de faction regnoit autant qu'ailleurs.

Castelnau, l. 6, c. 2.

Le Cardinal offenſé de cette priere répondit qu'il n'avoit aucun mauvais deſſein ; qu'il ne ſe faiſoit ainſi accompagner que pour ſa ſûreté, & que le Maréchal n'étoit pas en droit de l'empêcher d'entrer avec cette eſcorte dans Paris en un tems de paix. Il y vint : mais il fut extrêmement ſurpris, lorſqu'entrant dans la rue Saint Denys, il apperçut le Maréchal & le Prince de Porcien à la tête d'une groſſe troupe de ſoldats, qui ordonnerent à tous ſes gens de leur remettre leurs armes. Comme la partie n'étoit pas égale, il fallut ſouffrir cet affront, & un des domeſtiques du Cardinal, à qui on vouloit prendre ſes piſtolets, aïant fait reſiſtance, fut tué ſur la place. Le Cardinal, qui le vit tuer, crut qu'on en vouloit à lui-même, & ſe ſauva dans la boutique d'un Marchand. Perſonne ne l'y pourſuivit : mais auſſi il ne vit dans le peuple nulle marque qu'aucun pensât à prendre ſon parti : ce qui le ſurprit fort ; car il avoit compté en cette occaſion ſur l'ancienne affection des Pariſiens pour ſa Maiſon. Le Maréchal & lui envoïerent auſſi-tôt en Cour, l'un pour ſe plaindre, & l'autre pour juſtifier ſa conduite. La plûpart y

prirent

prirent le parti du Cardinal, & le Prince de Condé même: mais le Maréchal fit si bien valoir ses raisons, qui étoient effectivement très-plausibles, que le Roi ne le condamna point, & se contenta de dire qu'il examineroit la chose: & pour en empêcher les suites, comme il sçut que Messieurs d'Aumale & d'Elbœuf freres du Cardinal assembloient leurs amis, & que d'autre part l'Amiral avec les siens étoit venu à Paris offrir son service au Maréchal de Montmorenci, il envoïa couriers sur couriers pour ordonner aux uns & aux autres de quitter les armes, de renvoïer leurs gens, & de ne pas se trouver armés dans Paris. Tous obéïrent, chacun craignant qu'on ne lui imputât le mal qui pourroit arriver de cette querelle, & se firent auprès du Roi un grand mérite de leur prompte obéïssance.

1565.

Popeliniere l. 10.

Ce Prince, par tout fatigué de Placets, & de Requêtes, en avoit remis la réponse jusqu'à son arrivée à Toulouse. Les plus grosses plaintes se faisoient contre Monsieur de Montluc Lieutenant de Roi dans une partie de la Guienne. Les Huguenots étoient animés contre lui au-delà de tout ce qu'on peut dire, à cause de la severe justice qu'il faisoit de ceux de leur parti, quand il les trouvoit en faute. Mais lorsqu'ils le virent arriver à la Cour, personne de ceux qui étoient venus pour l'accuser, n'osa se déclarer sa partie: & c'est un bel éloge pour ce Seigneur, que le témoignage qui lui est rendu par un Protestant même, que c'étoit sa vertu plûtôt que ses fautes, qui lui avoit suscité tant d'accusateurs.

Popeliniere l. 10.

Entrevûe du Roi avec la Reine d'Espagne à Baïonne.

Le Roi fit son entrée à Bourdeaux le neuviéme d'Avril, & de-là continua sa route à Baïonne, où ce qui se passa donna plus que tout le reste, beaucoup à penser aux Calvinistes. On étoit convenu avec le Roi d'Espagne, que la Reine Elizabeth sa femme se transporteroit sur la frontiere, pour s'aboucher avec le Roi de France son frere & la Reine sa mere: & c'étoit à cette entrevûe qu'avoient été réduits tous ces grands projets de Conferences, qu'on avoit proposées dix-huit mois auparavant entre le Pape, le Roi d'Espagne, l'Empereur, le Roi des Romains, & la Reine de France, pour la défense de la Religion Catholique, & le rétablissement de la paix de l'Europe.

1565.

Le Duc d'Albe y accompagna la Reine d'Espagne, & parmi les divertissemens des deux Cours, qui étoient l'une & l'autre fort lestes, il se tint diverses Conferences, dont quelques Seigneurs Huguenots, qui étoient en fort petit nombre à la Cour de France, tâcherent inutilement de pénétrer le mystere : & l'on n'a jamais sçu en détail ce qui s'y passa.

L. 4.

Strada dans son histoire écrit, qu'il avoit eu entre les mains une lettre de Philippe II. à Marguerite de Parme Gouvernante des Païs-Bas, où ce Prince, parlant de cette entrevûe, lui dit que la Reine d'Espagne avoit fort exhorté le Roi de France son frere & la Reine sa mere, à ne plus ménager les Huguenots, & à se déclarer hautement pour le parti Catholique ; qu'elle les avoit trouvés fort disposés à cela ; qu'on y avoit parlé de quelques mariages, & c'étoit vraisemblablement de celui du Roi avec quelqu'une des filles du nouvel Empereur, & de celui de Marguerite de France avec l'Archiduc, pour lesquels l'Evêque de Rennes négocioit depuis long-tems à la Cour Imperiale, & dont le Roi d'Espagne suspendoit toûjours la conclusion ; que la Reine d'Espagne, & le Duc d'Albe n'avoient répondu sur cet article, qu'en termes generaux & ambigus, conformément à leurs instructions. Il y a beaucoup d'apparence qu'on n'arrêta rien de particulier dans ces Conferences, & que la Reine de France ne repondit que par une Franchise apparente à la mysterieuse maniere d'agir des Espagnols. Mais ce qui est certain, c'est que les defiances, que les Huguenots en conçurent, hâterent leur soulevement en Flandres, & déterminerent ceux de France à renouer leurs anciennes liaisons avec la Reine d'Angleterre, & avec les Princes Protestans d'Allemagne, & leur en firent prendre de nouvelles avec les Chefs du parti Calviniste des Païs-Bas, pour se précautionner contre les dangers dont ils se croïoient menacés par le concert des deux Couronnes.

Ombrage qu'en prirent les Huguenots.

Castelnau, l. 6. ch. 1. Manuscrit de Jarnac cité dans l'Histoire du progrès du Calvinisme l. 2. Popelinière l. 10.

Le Roi avant que de sortir de Baïonne fit dresser une espece de nouveau serment de fidelité, qu'il fit signer à quelques Seigneurs Calvinistes, & qu'il envoïa à diverses Villes, où le parti Huguenot étoit fort puissant : chose assés inutile pour des gens, que les anciens sermens n'étoient pas capables de contenir dans le devoir. Il passa à son retour par Nerac,

où la Reine de Navarre avoit entierement aboli l'ancienne Religion. Il y fit rétablir les Eglises, restituer les biens aux Catholiques : & pour ne pas trop chagriner les Huguenots, il consentit que les Magistrats & Officiers de la Ville fussent mis-partis, les uns Catholiques, & les autres Calvinistes. Il fit la même chose dans les autres Villes, où les Huguenots étoient les plus forts, & recommanda à Montluc de tenir la main dans la Guienne à l'execution de tous ses ordres, de quoi ce Commandant s'acquitta parfaitement. 1565.

La Cour aïant poursuivi son voïage par l'Angoumois, la Xaintonge, le Païs d'Aunis, le Poitou, arriva à Angers au mois de Decembre, & après avoir traversé le Blesois, se rendit à Moulins en Bourbonnois au commencement de l'année suivante. Les Députés des Parlemens, & des autres Cours Superieures de France avoient reçu ordre de s'y assembler pour le rétablissement de la justice, auquel le Roi voulut aussi travailler, comme il avoit tâché de faire par tout pour celui de la Religion. 1566.

Le Roi aïant entendu les avis de tous ces Magistrats, & fait une Ordonnance pour la bonne administration de la Justice, pensa à une autre affaire de la derniere importance pour la tranquillité de l'Etat.

Monsieur de Sypierre autrefois Gouverneur du Roi, en prenant congé de lui durant le voïage, pour aller prendre les eaux dans le païs de Liege, où il mourut fort regreté de ce Prince & de toute la Cour, l'avoit entretenu sur l'animosité qui augmentoit tous les jours entre la Maison de Guise & celle de l'Amiral. Il lui avoit fait comprendre que c'étoit un point capital de les réconcilier ; qu'une telle division étoit seule capable d'en produire de très-funestes dans le Roïaume, & que cette étincelle avec le tems, si on ne l'éteignoit, pouvoit rallumer le feu de la guerre civile. P. pelisiere l. 10.

Le Roi, suivant ce sage conseil, avoit fait venir l'Amiral à Moulins, où se trouvoit le jeune Duc de Guise, qui avoit toûjours accompagné ce Prince durant le voïage. Le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorenci reçurent le même ordre, & quantité de Seigneurs des deux partis y vinrent grossir la Cour. On parla aussi-tôt de l'accommodement dont il étoit question. On convint que l'Amiral assû-

1566. reroit avec ſerment, qu'il n'avoit eu aucune part à la mort du Duc de Guiſe, & que les Princes de la Maiſon de Guiſe, ſe contenteroient de cette ſatisfaction. La choſe s'executa ainſi; mais les Hiſtoriens ne s'accordent gueres ſur les circonſtances de cet accommodement. Les uns diſent que dans cette occaſion la Ducheſſe Douairiere de Guiſe & le Cardinal de Lorraine paroiſſant faire aſſés franchement ce que le Roi ſouhaitoit d'eux, le jeune Duc de Guiſe ne dit jamais aucun mot qui marquât qu'il conſentoit à ce Traité. D'autres diſent que ni lui, ni ſes freres n'y étoient pas même préſens: d'autres ajoûtent que le Duc d'Aumale étant arrivé ſur ces entrefaites, refuſa d'y prendre part, & que même ſous un autre prétexte, il voulut ſe battre en duel contre l'Amiral. Quoi qu'il en ſoit de la verité de toutes ces particularités, on ne vit que trop par la ſuite, que ce n'étoit-là qu'une réconciliation feinte; & l'on ne douta gueres moins de la ſincerité de celle à laquelle le Roi obligea en même tems le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorenci, pour ce qui s'étoit paſſé à Paris.

Popeliniere l. 10.

Caſtelnau. l. 6. c. 2.

Davila l. 3.

Quel fut le fruit de ce voïage du Roi & de la Reine.

Le fruit du grand voïage que le Roi & la Reine avoient fait par tout le Roïaume, fut une connoiſſance plus certaine & plus diſtincte de l'état des Provinces, que celle qu'ils avoient eue juſqu'alors: mais ce fut auſſi une augmentation d'inquiétude, pour les grandes difficultés qui ſe trouvoient à remedier à tant de deſordres, dont ils étoient les temoins oculaires. Des Citadelles bâties pour contenir les Villes les plus ſéditieuſes, le changement des Magiſtrats dans quelques autres, le choix des Commandans qu'on croïoit devoir être fideles, le ménagement ou la ſeverité emploïés en divers endroits, ſelon les occurrences, étoient toutes les précautions que le Roi & la Reine avoient pû prendre: mais vû le mouvement où ils avoient trouvé les eſprits, principalement dans le Languedoc & dans quelques autres Provinces les plus éloignées de la Capitale, il s'en falloit beaucoup qu'ils fuſſent autant raſſûrés, qu'ils affectoient de le paroître.

La Reine, après ſon retour, s'appliqua ſur-tout à regler les finances, pour acquitter les dettes qui étoient immenſes, & fournir le Tréſor Roïal, afin de n'être pas priſe au dépourvû, au cas qu'il arrivât quelque nouveau ſoulevement.

Elle fit quantité de réformes, & cassa, contre l'avis de plusieurs du Conseil, une bonne partie des Troupes que le Roi avoit sur pié : mais elle le faisoit pour ôter toute défiance au parti Huguenot, tandis que d'autre part elle s'efforçoit de persuader les Catholiques de son attachement à l'ancienne Religion, assistant souvent avec le Roi & ses autres enfans aux Processions generales, & aux autres dévotions publiques, & en contenant avec exactitude les Ministres Calvinistes dans les bornes de l'Edit. Castelnau l. 6. c. 12

Elle avoit sur la fin de 1564. renouvellé l'alliance avec les Suisses, ausquels elle envoïa pour ce sujet le Maréchal de Vieilleville, Sebastien de l'Aubespine Evêque de Limoges, & Nicolas de la Croix Abbé d'Orbais ; & ce Traité fut conclu malgré les intrigues du Roi d'Espagne, qu'elle trouvoit par tout en son chemin, nonobstant les belles protestations qu'il lui faisoit sans cesse par son Ambassadeur, de son affection pour le Roïaume de France. Elle dissimuloit les défiances qu'elle avoit de lui, & se prévaloit des démonstrations exterieures qu'il lui donnoit de son amitié, pour tenir les Huguenots dans la crainte que leur causoit cette union apparente. Elle n'oublioit rien pour maintenir dans ses interêts le nouvel Empereur Maximilien d'Autriche ; & l'Evêque de Rennes Ambassadeur de France auprès de ce Prince, avoit ordre de le tenir toûjours en haleine, sur les mariages projettés depuis si long-tems, & dont le seul Roi d'Espagne suspendoit l'execution. Dans le Traité daté du 7 Decembre 1564.

Elle entretenoit pareillement commerce avec la Reine d'Angleterre, à qui elle envoïa le sieur Castelnau Mauvissiere durant le voïage dont j'ai parlé, pour lui proposer de se marier avec le Roi. Il y a beaucoup d'apparence qu'en faisant cette proposition, elle esperoit seulement découvrir si cette Princesse pensoit à quelqu'autre mariage, & qu'elle ne s'attendoit gueres à réussir dans cette négociation, tant il y avoit de raisons qui rendoient la chose impossible. Aussi la Reine d'Angleterre après avoir écouté l'Ambassadeur avec beaucoup d'honnêteté & de grandes marques de reconnoissance, pour une offre si honorable & si avantageuse, lui répondit en riant, que le Roi étoit pour elle trop grand & trop petit. En disant qu'il étoit trop grand, elle faisoit en- Memoires de Castelnau l. 5 c. 11.

1566.

tendre qu'il possedoit un trop beau Roïaume, pour vouloir le quitter & venir demeurer en Angleterre, où il seroit obligé de faire son séjour, les Anglois voulant toûjours voir leur Roi chés eux; & en disant qu'il étoit trop petit, elle vouloit dire qu'il ne convenoit point à un Prince de seize à dix-sept ans, de prendre une épouse qui en avoit déja trente.

Castelnau passa d'Angleterre en Ecosse, pour proposer à la Reine le mariage de Henri Duc d'Anjou frere du Roi avec elle. Les choses y étoient alors en assés bon état, & cette Princesse étoit venue à bout avec beaucoup de patience & d'adresse, de gagner le cœur de ses Sujets. Elle parla à Castelnau avec toute la franchise possible : elle ne lui fit point mystere des divers partis qu'on lui proposoit, qui étoient l'Archiduc Charles, & divers Princes d'Allemagne : elle lui avoua que quelques-uns de son Conseil l'avoient pressée de penser au Prince de Condé depuis qu'il étoit veuf; que son inclination seroit pour le Duc d'Anjou; mais que son interêt & son ambition la faisoient pancher du côté de Dom Carlos fils du Roi d'Espagne, heritier présomptif de ce Prince, le plus puissant qu'il y eût alors en Europe parmi les Chrétiens, & en qui elle trouveroit un fort appui dont elle avoit besoin; qu'après tout, elle n'étoit déterminée à aucun parti, & qu'elle ne concluëroit rien là-dessus, sans avoir consulté le Roi & la Reine de France, dont elle connoissoit l'amitié & la tendresse pour sa personne.

Castelnau l. 5. c. 11.

Mais elle fut la dupe des artifices de la Reine d'Angleterre, qui apprehendant également qu'elle ne s'alliât avec un Prince de la Maison de France, & avec le fils du Roi d'Espagne, gagna le Comte de Mourrai frere bâtard de cette Reine, & Ledinton son Secretaire d'Etat, & les engagea à lui persuader d'épouser Henri Stuart Milord d'Arlai, du Sang Roïal d'Angleterre par sa mere, & né Sujet d'Elizabeth.

Mariage de la Reine d'Ecosse avec Henri Stuart Milord d'Arlai.

L'inclination qu'elle prit pour ce jeune Seigneur, qui étoit bien fait de sa personne, acheva de la séduire. Elle pria Castelnau de faire agréer ce mariage au Roi & à la Reine, ausquels elle en fit exposer les motifs, que son penchant lui faisoit trouver beaucoup plus forts qu'ils n'etoient en effet. La Reine de France en fut surprise, & y donna

cependant les mains, par la crainte du mariage du Prince d'Espagne avec cette Princesse. Castelnau par ordre de la Cour appuïa la poursuite du Milord, & le mariage se fit. Il n'y eut que la Reine d'Angleterre, qui, bien qu'elle eût fait elle-même jouer tous ces ressorts, affecta d'en paroître très-mécontente, & jusqu'à faire semblant de vouloir faire la guerre à la Reine d'Ecosse, pour avoir épousé un de ses Sujets sans son exprès consentement.

La Reine d'Ecosse se sentant enceinte peu de tems après son mariage, prit avec la Reine d'Angleterre des airs de hauteur, qui penserent faire passer cette Princesse d'un mécontentement feint, à une veritable colere. Il fallut que Castelnau s'entremît pour les réconcilier, & il en reçut ordre de la Cour, qui ne vouloit point se brouiller avec la Reine d'Angleterre, & n'étoit pas en état de secourir l'Ecosse. La bonne intelligence ne fut pas de longue durée : le Comte de Mourrai tout dévoué à la Reine d'Angleterre, souleva non seulement les Ecossois contre leur Reine : mais encore il la mit mal dans l'esprit de son mari, par des soupçons les plus injurieux à cette Princesse. Ces discordes eurent des suites très-funestes qui ne sont pas de mon Histoire, & aboutirent enfin à la perte de la Reine d'Ecosse quelques années après.

Nouveaux troubles en France qui commencent par les Païs-Bas.

Je reviens à la suite des affaires qui se passoient en France, où le feu se ralluma plus violemment que jamais, après qu'il eut commencé à embraser les Païs-Bas.

Il étoit difficile que ces Provinces, situées entre la France & l'Allemagne, fussent long-tems préservées d'un mal aussi contagieux que l'hérésie, dont ses frontieres étoient infectées de toutes parts, sans parler du grand commerce que les Flamands avoient avec les Roïaumes du Nord & avec l'Angleterre, d'où ils rapportoient souvent avec leurs marchandises de très-fâcheuses impressions contre l'ancienne Religion, & des dispositions trop favorables à la nouvelle.

La corruption se glissant ainsi insensiblement parmi le peuple, quelques Ministres Huguenots de France, ou d'eux-mêmes, ou sollicités, allerent secretement aux Païs-Bas, pour y reconnoître la disposition des esprits. Deux plus hardis que les autres s'étant coulés dans Tournai & dans Valenciennes au mois d'Octobre de l'an 1561. eurent l'insolence

Strada l. [illegible] de bello Belgic. &c.

1566. d'y prêcher publiquement le nouvel Evangile, & d'entonner à la tête d'une nombreuse populace les Pseaumes en François à la maniere des Calvinistes. De-là suivit la sédition, qui fut plus aisément appaisée à Tournai qu'à Valenciennes. Ce mauvais exemple fut imité en quelques autres endroits: mais le désordre auroit été aisément reprimé, si le peuple seul en eût été coupable, & s'il n'avoit été fomenté d'abord par la négligence affectée des Grands, & ensuite par leur ambition, & par leur animosité contre les Ministres d'Espagne.

Philippe II. n'avoit pas ces manieres populaires dont l'Empereur Charles V. son pere s'étoit si habilement servi, pour gagner & pour contenir les Flamands, peuple jusqu'à ce tems-là fort indocile, & que ses prédecesseurs avoient toûjours trouvé très-difficile à gouverner. Philippe au contraire les avoit rebutés par une certaine gravité partie naturelle, partie affectée, bonne pour l'Espagne, & propre à attirer le respect des Espagnols, mais qui n'a pas le même effet sur l'esprit de la Noblesse des autres Nations. Il avoit quitté trop tôt les Païs-Bas, & dans les conjonctures où sa présence y étoit nécessaire pour les desseins qu'il méditoit, & les usages qu'il y prétendoit introduire.

Il pensoit à y établir l'Inquisition, & à y ériger un grand nombre de nouveaux Evêchés, l'un & l'autre dans la vûe d'y fermer la porte à l'hérésie. Le seul nom d'Inquisition fit fremir les Flamands, par l'idée qu'ils avoient de la maniere dont ce Tribunal exerçoit sa jurisdiction en Espagne. Ils la regarderent comme un joug qui alloit opprimer leur liberté, & exposer les particuliers à mille avanies, suivant les caprices & les passions des Ministres & des Officiers Espagnols contre lesquels personne n'auroit plus désormais de sûreté.

L'érection des Evêchés ne causoit pas moins de tumulte. Il falloit pour cela démembrer des anciens de quoi faire de nouveaux Dioceses, au préjudice de la jurisdiction & des revenus des Evêques qui en étoient en possession. C'étoit aux dépens des Religieux qu'on devoit fonder ces nouvelles Chaires Episcopales, en y attribuant le revenu des Abbaïes à mesure que les Abbés mourroient. On privoit ces Ordres Religieux du droit qu'ils avoient d'élire leur Abbé, & tous les

les particuliers de prétendre à cette place. Il étoit contre les Privileges, sur-tout de la Province de Brabant, de mettre les Abbaïes en Commande; & Philippe, quand il fut reconnu pour Duc de Brabant, avoit juré en particulier cet article. La Noblesse s'y trouvoit lezée, parce que dans les Assemblées des Etats, les Evêques substitués aux Abbés y tiendroient un rang, & y prendroient une autorité beaucoup plus grande, & encore parce que les Evêques attachés par de plus grands interêts à la Cour d'Espagne & à la Cour de Rome, seroient des instrumens dont l'une & l'autre pourroient se servir, pour ruiner insensiblement les Privileges du Païs. 1566.

Enfin on avoit formé ces deux projets sans assembler les Etats, quoiqu'il s'y agît d'un point si essentiel & commun à toute la Nation; & les Flamands prétendoient qu'on ne pouvoit donner une plus dangereuse atteinte à leurs Privileges.

La présence du Prince auroit peut-être surmonté de si grands obstacles: mais Philippe, soit que ses affaires d'Espagne l'obligeassent à y retourner au plûtôt, soit qu'il appréhendât d'échouer dans cette entreprise, comme il arriva effectivement sur l'article de l'Inquisition, laissa le soin de l'execution à Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme sa sœur, & fille naturelle de Charles V. Gouvernante des Païs-Bas, & lui donna pour la seconder le Cardinal de Granvelle, homme d'une fidelité & d'une adresse éprouvées dans le maniement des plus difficiles affaires.

Il ne pouvoit pas faire un choix de deux meilleures sujets pour les siennes; mais la plus grande habileté succombe quelquefois sous le poids des difficultés. Dès que ce Prince fut embarqué, le mécontentement du peuple commença à se faire sentir, & on s'apperçut bientôt que les Grands Seigneurs contribuoient beaucoup à l'aigrir.

Lamoral Comte d'Egmont & Guillaume de Nassau Prince d'Orange, ne trouvoient rien au-dessus de leur naissance & de leurs services. L'un & l'autre s'étoient flattés de l'esperance du Gouvernement general des Païs-Bas, & s'en voïant exclus par le choix que le Roi fit de sa sœur, ils avoient au moins esperé avoir beaucoup de part aux affaires sous les

1566.

Strada, l. 2.

ordres de cette Princesse. Mais il en arriva autrement : tout se gouvernoit par les avis du Cardinal, les secrets de l'Etat n'etoient confiés qu'à ce Ministre ; les Conseils où ces Seigneurs se trouvoient, ne se tenoient que pour la forme, & pour y résoudre ce qui avoit été déja résolu dans le cabinet. La jalousie ne put long-tems se dissimuler. Les Seigneurs que j'ai nommés, & plusieurs autres qui étoient entres dans leurs interêts par des sujets de chagrin particuliers, murmuroient sans beaucoup de ménagement ; les déliberations les plus sérieuses se passoient en contradictions & en chicanes, & c'étoit assés que le Cardinal ouvrît un avis, pour que la plûpart des autres fussent d'un sentiment contraire.

De-là vint la nonchalance avec laquelle s'executerent les ordres du Roi d'Espagne pour l'observation du Concile de Trente, la négligence à empêcher les progrès que le Calvinisme faisoit secretement dans la plûpart des Provinces, le peu de fermeté de ces Seigneurs à s'opposer aux factions qui commençoient à se former dans leurs Gouvernemens. Ils vouloient perdre le Cardinal dans l'esprit du Roi, ou susciter tant d'embarras à la Gouvernante, qu'elle fût obligée d'avoir recours à eux. C'étoient-là des vûes communes à tous ; mais on ne doute point que le Prince d'Orange n'en eût dès-lors de plus grandes, & qui alloient beaucoup plus loin que celles des autres.

Vûës du Prince d'Orange dans cette conjoncture.

C'étoit un homme que ne s'étoit laissé connoître à Charles V. à Philippe II. que par des endroits qui l'en firent beaucoup estimer, c'est-à-dire par un grand zele pour leur service, par une grande ponctualité dans ses emplois, soit à la guerre, soit dans les négociations dont ils le chargerent, par son courage toûjours accompagné de sagesse, par sa moderation, par une franchise apparente, par une grande application à faire sa cour, sans empressement néanmoins & sans bassesse, par sa magnificence qui faisoit honneur au Prince qu'il servoit ; & Charles V. outre l'estime, avoit pour lui une véritable tendresse. Mais le Prince d'Orange eut surtout grand soin de se déguiser sur l'article de la Religion, de cacher le penchant qu'il avoit pour la Protestante, si toutefois il en affectionna jamais aucune, excepté quand son interêt l'y attachoit, de dissimuler, par une feinte modestie,

son ambition qui étoit pourtant sa passion dominante ; déguisement d'autant plus trompeur, qu'il lui étoit plus naturel, & que c'étoit moins l'effet de la réflexion, que du caractere de son esprit, discret & artificieux au possible, & toujours impénétrable, même à ses plus intimes confidens.

Tant de grandes qualites ne l'avoient pas fait moins aimer & estimer du peuple & de la Noblesse, que de ses Maîtres, & ce fut la confiance qu'il eut dans cette amitié & dans cette estime des Flamands, qui lui fit concevoir ces vastes projets qu'il poussa si loin, malgré la redoutable puissance d'une Monarchie telle qu'étoit alors celle d'Espagne.

Il vint à bout, secondé du Comte d'Egmont & des autres Seigneurs de sa faction, premierement de faire sortir des Païs-Bas toutes les troupes Espagnoles, comme inutiles, & à charge aux peuples depuis la paix conclue avec la France ; & cela nonobstant l'opposition de la Gouvernante, qui prévoïoit le besoin qu'elle en auroit, pour contenir les factieux & les Calvinistes : & secondement de faire rappeller d'auprès de cette Princesse le Cardinal de Granvelle. Il sçut se prévaloir de la rigueur avec laquelle le Roi d'Espagne ordonna à la Gouvernante de faire executer ses Edits, & ceux de l'Empereur son pere, contre les personnes qui se trouvoient convaincues du crime d'heresie : & sans paroître entrer dans une infinité de complots, qui se faisoient contre l'Etat & contre la Religion, c'etoit lui qui sous main donnoit le mouvement à tout. Enfin dans les grands soulevemens, qui commencerent en cette année 1566. il se comporta tellement, que la Gouvernante malgré les defiances qu'elle avoit de lui, fut obligee de s'en servir comme de pacificateur, pour moderer au moins les furieux excès où la populace s'abandonnoit.

Mouvemens des Huguenots [illegible] Provinces à qui l'on donna le nom de Gueux.

Ces excès furent encore plus violens, plus promts, & plus étendus, que ceux des Huguenots de France. Les Gueux (c'est le nom qui fut donné aux Protestans des Païs-Bas) se souleverent presque par tout, & tout à coup, à Anvers, à Valenciennes, à Ypres, à Bolduc, à Maestricht, en diverses Villes de Hollande, & dans la plupart des dix-sept Provinces. S'étant attroupés en quelques endroits jusqu'au nombre de douze & de quinze mille, ils abattirent les Autels, bri-

1566.

ſerent les Images, pillerent les Tréſors des Egliſes, y firent leurs Prêches, & profanerent ce qu'il y avoit de plus ſaint dans la Religion. Ces déſordres durerent avec fureur pluſieurs mois, & juſqu'au tems que le Roi d'Eſpagne fit courir le bruit de ſon paſſage en Flandres, & aſſembla en Italie une armée ſous la conduite du Duc d'Albe. Alors les choſes ſe calmerent un peu, & le Prince d'Orange plus prévoïant que ne le furent le Comte d'Egmont, le Comte de Horn, & quelques autres Seigneurs des Païs-Bas, à qui il en coûta la tête, ſe retira en Allemagne, pour y travailler à fortifier ſon parti. Ce furent ces mouvemens des Païs-Bas, & l'approche de l'armée du Duc d'Albe, qui donnerent occaſion à la nouvelle guerre civile, qu'on vit s'allumer en France de la maniere que je vais dire.

Le Prince de Condé & l'Amiral ne pouvoient s'ôter de l'eſprit, qu'à la Conference de Baïonne on avoit formé le projet de la ruine des Huguenots. L'application de la Reine à s'attirer la confiance des Catholiques, ſoit par ſon aſſiduité extraordinaires aux exercices & aux pratiques publiques de la Religion, ſoit en les favoriſant en toutes rencontres dans les differends qui ſurvenoient entre les deux partis, l'averſion que le Connétable continuoit de faire paroître pour la nouvelle Réforme, le crédit du Cardinal de Lorraine, qui augmentoit tous les jours à la Cour, les fréquentes inſultes, que les Catholiques faiſoient aux Huguenots dans la plûpart des Provinces, & qu'ils n'auroient oſé faire, s'ils ne ſe fuſſent crus aſſûrés d'être ſoûtenus, étoient de fortes raiſons, pour confirmer le Prince & l'Amiral dans leurs défiances: & il y a beaucoup d'apparence que le Prince d'Orange qui entretenoit un commerce ſecret avec eux, leur découvrit alors ce qu'il publia depuis dans ſon Manifeſte contre Philippe II. ſçavoir qu'étant à la Cour de France comme ôtage de la paix après le Traité de Cateau-Cambreſis, & s'entrenant durant une chaſſe avec Henri II. il tira adroitement de ce Prince un article ſecret du Traité, qui étoit que par l'entremiſe du Duc d'Albe, les deux Rois étoient convenus de travailler de concert & par toutes ſortes de moïens, l'un en France, & l'autre dans les Païs Bas, à exterminer les nouvelles héréſies: de ſorte que, bien que les Huguenots n'euſ-

Caſtelnau, l. 6, c. 1.

ſent nulle connoiſſance du ſecret de la Conference de Baïonne, ils ne doutoient point qu'on n'y eût réſolu de ſuivre ce premier plan; que le Duc d'Albe en aïant été l'auteur, n'eût été choiſi exprès, pour en être l'executeur; qu'on ne le fît paſſer dans ce deſſein avec une armée dans les Païs-Bas; & que tandis qu'il y agiroit contre les Gueux, les Catholiques ſurprendroient les Huguenots en France, & que les deux Rois ſe prêteroient la main l'un à l'autre ſelon le beſoin.

Liaiſons que prirent avec eux le Prince de Condé & l'amiral.
Popeliniere l. 11.

C'eſt ce qui détermina le Prince de Condé & l'Amiral à prendre fort ſecretement de nouvelles liaiſons avec les Princes Proteſtans d'Allemagne & avec la Reine d'Angleterre, auſſi-bien qu'avec le Prince d'Orange & les autres mécontens des Païs-Bas. Ils étoient avertis par Geneve du détail des préparatifs que faiſoit le Duc d'Albe dans le Milanès & ſur les confins de ce Duché. Théodore de Beze préſidoit alors à toutes les déliberations, qui ſe tenoient dans cette Métropole des Egliſes Calviniſtes depuis la mort de Calvin, arrivée au mois de Mai de l'an 1564. dans ſa cinquante-cinquiéme année.

Les Bourgeois de Geneve leur demandoient en même tems du ſecours, & ſur-tout des Officiers, pour commander dans la place, au cas que le Roi d'Eſpagne eût donné ordre au Duc d'Albe de l'attaquer à la ſollicitation du Duc de Savoye, qui avoit depuis long-tems grande envie de la réunir à ſon Etat. Montbrun par l'ordre ſecret du Prince de Condé s'y jetta avec pluſieurs Gentilshommes la plûpart Bourguignons, & quantité de ſoldats du Dauphiné, du Lyonnois, & des autres Provinces voiſines. Il la pourvut de munitions de guerre & de bouche, en fit réparer les fortifications, y en ajoûta de nouvelles, & la mit en état de faire une défenſe vigoureuſe & aſſés longue, pour attendre les ſecours de Berne, de Zurich, & des autres Cantons Proteſtans, qui avoient promis aux Genevois de prendre leur protection, & de ne leur pas manquer au beſoin.

Caſtelnau l. 6. c. 1.

Cependant le Prince de Condé & l'Amiral allerent trouver le Roi, pour lui repréſenter de quelle importance il étoit de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par les Eſpagnols; que l'experience du paſſé devoit avoir appris à ſe défier de leurs

1566. artifices ; que leur coûtume étoit de cacher leurs plus mauvais desseins sous les plus specieux prétextes ; qu'il étoit contre toutes les regles de la politique de ne pas avoir une armée sur pié, tandis que celle d'un Prince voisin s'avançoit vers les frontieres. A quoi le Prince ajoûta qu'il offroit à Sa Majesté non seulement son service, mais encore celui de tous ceux de sa Religion, qui seroient prêts au premier ordre à marcher, & même à s'opposer au passage du Duc d'Albe, & à l'attaquer, si on le jugeoit à propos.

Davila l. 4.

Ces dernieres paroles, par lesquelles le Prince de Condé sembloit affecter de faire paroître le grand crédit qu'il avoit parmi ceux de sa Religion, déplûrent fort au Roi, aussi-bien que quelques plaintes, qu'il mêla dans son discours touchant l'inobservation des Edits : & le Roi étoit d'autant plus disposé à prendre en mauvaise part ce qu'on lui disoit là-dessus, que peu de jours auparavant il avoit reçu une Ambassade de la part du Comte Palatin, du Duc de Wirtemberg, du Duc des deux Ponts, du Duc de Saxe, & de quelques autres Princes Protestans d'Allemagne, qui le prioient de traiter avec bonté ses sujets de la nouvelle Religion, & avoient même osé lui demander, qu'il fût permis aux Huguenots d'avoir un Prêche & des Ministres à Paris.

Le Roi s'étoit tenu fort offensé, de ce qu'avant leur audience ils avoient eu des entretiens avec le Prince & l'Amiral. C'est pourquoi il les reçut assés froidement. Il leur répondit qu'il seroit toûjours tres-porté à cultiver l'amitié des Princes leurs Maîtres, pourvû qu'ils cessassent de se mêler des affaires de son Roïaume, & qu'il leur accorderoit ce qu'ils lui demandoient, pourvu qu'eux-mêmes, à sa recommandation, laissassent prêcher les Catholiques dans leurs Etats, & permissent aux Prêtres d'y dire la Messe.

Il arriva encore une autre chose, qui chagrina beaucoup le Roi contre le Prince de Condé. Le Connétable avoit demandé à se demettre de sa Charge entre les mains du Maréchal de Montmorenci son fils, & n'avoit pû l'obtenir, parce que la Reine sçavoit que ce Maréchal étoit fort affectionné au parti Huguenot. Sur quoi le Prince de Condé sollicita le Connétable d'agréer qu'il la demandât pour lui même. Ce Seigneur, chagrin du refus qu'on lui avoit fait, y consentit,

& le Prince fit auſſitôt de grandes inſtances au Roi ſur cela. 1566.

Ce fut un nouvel embarras pour le Roi & pour la Reine ſa mere, qui, pour s'en tirer, firent demander par le Duc d'Anjou la Lieutenance Generale du Roïaume, au cas que la vieilleſſe du Connétable l'obligeât à ſe retirer de la Cour.

Evenement qui a hâté de précipiter le Prince de Condé dans la révolte.

Ce jeune Prince, qui n'avoit que quinze à ſeize ans, mais qui avoit dès-lors l'eſprit très-formé, & ſçavoit très-bien tenir ſon rang, fit admirablement ſon perſonnage en cette occaſion; & Brantome raconte de lui à ce ſujet une choſe, dont il fut témoin.

T. III dans l'Eloge du Prince de Condé.

La Reine ſoupant à Saint Germain des Prés, le Prince de Condé s'y trouva. Le Duc d'Anjou le tira à quartier, & le laiſſant découvert, lui parla aſſés long-tems d'une maniere fort animée, & avec beaucoup de hauteur, ſur la hardieſſe qu'il avoit de prétendre à un emploi, qui lui étoit dû à lui-même, & que perſonne ne devoit préſumer de lui diſputer, & le menaça enfin que, s'il lui arrivoit jamais d'y penſer, il l'en feroit repentir, *& le rendroit auſſi petit compagnon, comme il vouloit faire du grand.*

Bratome ajoûte que le Prince de Condé parut fort déconcerté dans cet entretien, qu'on n'entendoit pas, & qu'on ne ſçut qu'après que le Duc d'Anjou l'eut raconté à la Reine: & il prétend que le chagrin, que le Prince de Condé en conçut, fut ce qui le précipita dans la révolte, qui ſuivit bientôt après.

Quoi qu'il en ſoit, la Reine toûjours habile à diſſimuler, approuva fort le conſeil que le Prince & l'Amiral donnoient au Roi, d'armer inceſſamment, à cauſe de l'approche de l'armée d'Eſpagne. Les ordres furent envoïés, pour lever promtement ſix mille Suiſſes, & pour faire d'autres levées dans le Lyonnois & dans les autres provinces voiſines des Alpes: & l'on fit courir le bruit, que c'étoit à deſſein de les envoïer au Marquiſat de Saluces, pour le défendre contre les entrepriſes que le Duc d'Albe y pourroit faire.

Intelligence ſecrete de la Reine avec les Eſpagnols. Davila l. 4.

La Reine affectoit de faire paroître de grandes défiances des deſſeins de ce Duc, & en parloit ſouvent & conformément aux idées du Prince de Condé & de l'Amiral. Elle tint un Conſeil, où elle fit aſſiſter exprès pluſieurs Sei-

gneurs du parti Huguenot. On y délibera non seulement
1566. sur les mesures qu'on devoit prendre pour la sûreté des frontieres ; mais encore si on déclareroit la guerre aux Espagnols, au cas que l'on découvrît que le but de leur armement fût de tenter quelque chose au préjudice du Roïaume. On envoïa le Secretaire d'Etat Laubespine le jeune en Espagne, pour détourner Philippe II. du voïage de Flandres, auquel il se préparoit, ou plûtôt il faisoit semblant de se préparer, pour tenir les Flamands dans la crainte, & on lui donna ordre de se servir de toute son industrie, pour découvrir le fin de ce voïage : mais dans des instructions secretes, on le chargea de travailler à rendre l'union des deux Rois plus étroite qu'elle n'avoit encore été jusqu'alors. On fit entrer le Roi d'Espagne dans ce jeu. La Reine lui envoïa le Pere Hugues Cordelier, pour le prévenir sur tout ce qui se passoit ; & en consequence de ces avis secrets, il reçut assés mal Laubespine, differa de lui donner audience ; & sous prétexte des mécontentemens qu'il avoit du Roi, il le traita fort froidement.

Cette Comedie fut si bien jouée, que le Pape Pie V. Successeur de Pie VI. apprehenda fort une rupture entre les deux Couronnes, & envoïa ordre à son Nonce en France de ne ne rien oublier, pour ôter à la Reine les soupçons qu'elle avoit conçûs du Roi d'Espagne, à quoi elle répondit d'une maniere, qui fit comprendre au Nonce qu'il ne l'avoit pas persuadée.

Peu s'en fallut que le Prince de Condé ne se laisşât surprendre à ces trompeuses apparences, & que l'esperance de la rupture entre les deux Couronnes ne lui fît suspendre la guerre civile, où il hazardoit beaucoup, & où il couroit risque de s'attirer les deux Rois sur les bras, au lieu qu'en commettant l'un avec l'autre il détournoit les tempêtes qui menaçoient son parti & les Protestans des Païs-Bas, il devenoit nécessaire, & la seule crainte que les Huguenots ne remuassent dans l'interieur du Roïaume, tandis qu'on seroit occupé avec l'ennemi au-dehors, leur auroit obtenu de la Cour toute la liberté & tous les avantages qu'ils auroient pû souhaiter. Mais l'Amiral plus défiant que lui, réveilla ses soupçons, en lui communiquant les siens. Dandelot

irrité

lot irrité de quelques atteintes, qu'il prétendoit qu'on avoit données aux prérogatives de sa Charge de Colonel General de l'Infanterie, par un Arrêt du Conseil rendu contre lui en faveur des Colonels de Brissac & Strozzi, qui avoient refusé de lui obéïr, ralluma la colere de ce Prince, sur le refus qu'on lui avoit fait de l'épée de Connétable, & sur la maniere dont le Duc d'Anjou l'avoit traité, & ils le ranimerent à la révolte. 1566.

Cependant le Duc d'Albe aïant fait auprès d'Ast la revûe de son armée, plus considerable par l'élite des troupes & des Officiers qui la composoient, que par le nombre, qui n'étoit pas de plus de dix mille hommes, se mit en marche par le Mont Cenis, la Savoye, le Comté de Bourgogne, la Lorraine, & arriva aux Païs-Bas au commencement du mois d'Août de l'an 1567.

1567. *Le Duc d'Albe marche aux Païs-Bas avec une armée.* Strada l. 6.

Dès qu'elle eut paru dans la Franche-Comté, Monsieur de Tavannes Lieutenant de Roi au Duché de Bourgogne se mit en campagne sur la frontiere à la tête d'un Camp volant de quatre mille hommes de pié, & de quelques Compagnies de cavalerie, avec lequel il côtoïa toûjours l'armée Espagnole, & Dandelot se servit de cette occasion, pour tâcher de surprendre Metz. Il contrefit pour cela un ordre du Roi au Maréchal de Vieilleville, de faire sortir les troupes qui y étoient en garnison, pour aller joindre le Camp volant, & de recevoir en leur place celles qu'on feignoit venir de Piémont : & c'étoient celles que Montbrun avoit assemblées à Geneve. Une partie de ces troupes étoient déja entrées dans le ville, lorsque le Maréchal sçut par un soldat qu'elles venoient de Geneve : sur quoi il fit rentrer promptement les soldats de sa garnison, & en chassa aisément les Conjurés, qui se voïant découverts, se débanderent, pour se sauver.

Popeliniere l. 11.

Cette entreprise n'étonna pas beaucoup la Cour, qui crut apparemment que Montbrun homme seditieux l'avoit faite de son chef; car il lui étoit arrivé avant la premiere guerre civile d'en faire de semblables dans le Dauphiné. On se contentoit de veiller de près sur la conduite du Prince de Condé & de l'Amiral. On étoit fort attentif sur le train que prendroient les affaires de Flandres : & ce fut pour cela

1567.

qu'on y envoïa le Sieur de Castelnau, sous prétexte de complimenter le Duc d'Albe & la Gouvernante.

Mémoires de Castelnau. l. 6. c. 4.

Il y fait trancher la tête aux Comtes d'Egmont & de Horn.

Il y trouva les Flamands dans la consternation par la prison du Comte d'Egmont & du Comte de Horn, que le Duc d'Albe avoit fait arrêter, & ausquels il fit quelque tems après trancher la tête. Le Prince d'Orange auroit eu assûrément le même sort, s'il fût demeuré aux Païs-Bas, & on n'auroit pas tant blâmé la politique d'Espagne en cette occasion qu'on le fit depuis, si ce prince avoit pû être engagé dans le même piége. Ces trois têtes étant à bas, personne n'auroit plus osé branler dans le païs, & le Duc d'Albe à la tête de son armée, qui croissoit tous les jours par des troupes qu'il faisoit venir d'Allemagne, & par celles qu'il levoit de nouveau en Flandres sous les ordres des Seigneurs fideles, s'y seroit rendu absolu. Mais ne pouvant ôter aux Flamands la ressource qu'ils avoient dans le Prince d'Orange, il devoit épargner & regagner les deux autres. Ce fut le sentiment du Cardinal de Granvelle; car lorsqu'il apprit à Rome la prise du Comte d'Egmont & du Comte de Horn, il demanda aussitôt si le Duc d'Albe avoit aussi arrêté le *Taciturne*, c'est le nom qu'il donnoit au Prince d'Orange: & comme on lui répondit que non: *S'il ne le tient pas*, repartit-il, *il ne tient rien.*

Strada l. 6.

Cette conduite du Duc d'Albe ne donnoit gueres moins d'inquiétude aux Chefs du parti Huguenot en France, qu'elle jetta de terreur parmi les Flamands. Ils tirerent pour eux-mêmes cet exemple à consequence, & le regarderent comme le commencement de l'execution des projets de la Conference de Baïonne.

Leur crainte fut augmentée par l'avis qu'ils eurent, que les six mille Suisses arrivés sous le Colonel Fiffer, au lieu de demeurer sur les frontieres, avoient reçû ordre de s'avancer vers l'Isle de France; & ils ne furent pas à se repentir d'avoir eux-mêmes été les auteurs de la levée de ces troupes.

Conspiration de l'Amiral pour enlever la personne du Roi.

Davila l. 4.

Ils conclurent qu'ils n'avoient plus rien à ménager, & qu'il falloit incessamment prévenir le coup qui les menaçoit. Après diverses déliberations sur les précautions qu'ils avoient à prendre, le sentiment de l'Amiral prévalut: sçavoir, qu'il falloit tâcher de surprendre & d'enlever le Roi,

comme avoit fait le feu Duc de Guiſe à Fontainebleau ; que, s'ils étoient une fois maîtres de ſa perſonne, ſon autorité ſeroit auſſi entre leurs mains ; que tout ce qu'ils entreprendroient dans la ſuite ſeroit autoriſé par ſes ordres, & que le nom de Rebelles, qu'on leur avoit donné dans la précedente guerre, deviendroit bientôt celui du parti contraire ; qu'il etoit à Monceaux Maiſon de Plaiſance en Brie, aſſés mal gardé & ſans défiance ; que les Suiſſes à la verité n'étoient pas loin : mais que leurs quartiers étant fort ſéparés, un corps de cavalerie qu'il ſe chargeoit d'aſſembler promptement & ſecretement, auroit mené bien loin ce jeune Prince, avant qu'ils ſe fuſſent mis en état de le ſecourir, & qu'il falloit cependant donner avis à leurs partiſans dans toutes les provinces, de ſe tenir prêts à ſe ſoulever dans les principales villes ſeulement, dès qu'ils en recevroient l'ordre. 1567.

Il eſt certain que le deſſein general de cette conſpiration, étoit de relever le parti Huguenot, & de le mettre en état de donner la loi aux Catholiques : mais on parla fort diverſement des vûes particulieres des Chefs qui la tramerent, ainſi qu'il etoit arrivé à l'occaſion de celle d'Amboiſe.

Quelques-uns ont écrit que la réſolution étoit priſe, non ſeulement de ſe ſaiſir de la perſonne du Roi ; mais encore de ſe défaire de lui & de ſes deux freres, pour mettre la Couronne ſur la tête du Prince de Condé, quoique le jeune Henri, Roi de Navarre, en ce cas y eût été appellé par le droit de ſa naiſſance, étant fils d'Antoine de Bourbon frere aîné du Prince de Condé. Ce n'étoit pas la premiere fois que les Huguenots avoient formé cet execrable deſſein. On en voit diverſes preuves dans les Memoires du Duc de Nevers : & ce qui ſervit à autoriſer ces ſoupçons, fut un livre qui parut vers ce tems-là, & qu'on attribue à Roſieres Miniſtre de Tierache, où entr'autres damnables erreurs, il avoit avancé qu'il étoit permis de mettre à mort un Roi & une Reine qui s'oppoſent à la réformation de l'Egliſe.

1. Diſcours d'Etat. t. 2.

On ajoûte à tout cela que la Reine allant un jour à la Meſſe, trouva au ſortir de ſa chambre une longue lettre

1567.

ſans nom, où on la menaçoit *qu'on lui feroit le même tour qu'au Guiſard, ſi elle ne changeoit de ſtyle, & ne permettoit à ceux de la Religion une pleine liberté de conſcience.*

Deſſein qu'on imputa au Prince de Condé.

Tome III. dans l'éloge du Prince de Condé.

Mais ſi ce que Brantome rapporte étoit vrai, on ne pourroit gueres douter que le Prince de Condé n'eût au moins conçû le deſſein de s'emparer de la Couronne. Il dit, mais ſans l'aſſûrer néanmoins comme une choſe indubitable, que ce Prince fit battre une monnoie d'argent avec cette inſcription : *Louis XIII. Roi de France*, & que le Connétable la produiſit au Louvre en plein Conſeil le ſeptiéme d'Octobre 1567.

* M. le Blanc p. 335.

On a trouvé de notre tems une preuve de ce fait, laquelle paroît inconteſtable. L'Auteur du *Traité Hiſtorique des Monnoies de France* * aſſûre qu'étant à Londres, il vit entre les mains d'un Orfévre un Ecu d'or, qui avoit d'un côté la Tête du Prince de Condé, & de l'autre l'Ecu de France avec cette inſcription : LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS CHRISTIANUS, ce Prince voulant ſans doute marquer par ce Titre qu'il ſe donnoit de *premier Roi Chrétien*, qu'il étoit le premier des Rois François qui eût fait profeſſion du pur Evangile, & du Chriſtianiſme purifié des ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine : mais apparemment on jugea à propos à la Cour de faire ſemblant d'ignorer un tel attentat ; car il eſt certain que dans les Manifeſtes ou Ecrits faits par ordre du Roi, on n'en fit point mention, au moins d'une maniere diſtincte & qui fît comprendre que le Prince de Condé eût porté les choſes juſqu'à cet excès.

Quoi qu'il en ſoit, la propoſition de l'Amiral touchant l'enlevement du Roi fut approuvée par les autres Chefs du parti : & ce Seigneur commença à prendre des meſures pour mettre la choſe en execution.

Commentaires de Montluc l. 6.

Le ſecret eſt auſſi neceſſaire que rare dans ces ſortes d'entrepriſes, qu'on eſt obligé de confier à tant de gens. Montluc écrivit de Guienne à la Reine que les Huguenots tramoient quelque entrepriſe ; qu'il l'avoit avertie depuis longtems, & inutilement, ſur ce qu'il voïoit dans les païs de ſon commandement, qu'il y avoit quelque deſſein caché : mais qu'il la conjuroit de prendre garde à elle-même & au Roi,

& de l'empêcher d'aller si souvent à la chasse & à certaines assemblées, où il ne prenoit pas assés de précaution pour la sûreté de sa personne. 1567.

La Reine, toute bien servie qu'elle pensoit être par ses espions, l'étoit en effet très-mal, & elle répondit fort sechement à Monsieur de Montespan porteur de la lettre, que Montluc lui rompoit la tête par ses faux avis; qu'elle étoit mieux instruite que lui; qu'elle sçavoit que les Huguenots se tenoient trop heureux de ce qu'on les laissoit en paix, & que lui-même devoit s'appliquer à les entretenir dans cette disposition.

Quelque tems après le sieur de Castelnau en revenant de Bruxelles, où, comme j'ai dit, le Roi l'avoit envoïé, pour saluer le Duc d'Albe, rencontra une Troupe de François, dont quelques-uns avoient autrefois servi sous lui. Ils le prierent de vouloir bien qu'ils se joignissent à sa suite, pour retourner en France. C'étoit une partie de ceux que les Chefs des Huguenots avoient envoïés en Flandres, afin de persuader aux Flamands de prendre les armes, pour empêcher que le Duc d'Albe n'y entrât. Il en fit causer quelques-uns: & soit qu'il les eût fait un peu boire, soit que quelque remord de conscience les fît parler, ils lui découvrirent le dessein qu'on avoit formé d'enlever le Roi à Monceaux.

Mémoires de Castelnau. l. 6. c. 4.

Prévenu qu'il étoit lui-même des idées qu'on avoit à la Cour, il regarda la chose comme une fable, & ne laissa pas, quand il fut arrivé, de la raconter à la Reine & au Roi. On appella sur le champ le Connétable, le Chancelier, les Ducs de Guise & de Nemours, & quelques autres; & le Roi fit repeter par Castelnau en leur presence ce qu'il avoit dit. Sur quoi le Connétable se mit en colere contre Castelnau, de ce qu'il donnoit ainsi de fausses allarmes par de telles chimeres, disant qu'il étoit bien averti de tout ce qui se passoit; qu'une armée de Huguenots ne tomberoit pas tout à coup des nues, & qu'il ne pouvoit paroître cent hommes ensemble dans quelque quartier que ce fût du Roïaume, qu'on ne lui en donnât avis. Le Chancelier parla à peu près de même, & à peine voulut-on entendre les excuses de Castelnau, qui se défendoit sur ce que son devoir

1567.

l'obligeoit de dire au Roi tout ce qu'il avoit appris, principalement dans une matiere de cette consequence sans prétendre en cautionner la verité.

On en donne avis à la Cour.

Le lendemain arriverent des couriers du Lyonnois, par lesquels la Reine fut avertie qu'il y avoit quelque nouveau remuement parmi les Huguenots; qu'on voïoit aller par des chemins écartés quantité de gens qui couroient la poste, & qu'on sçavoit que plusieurs alloient à Châtillon sur Loin, Terre des Coligni, où actuellement l'Amiral étoit avec ses freres.

La Reine commença à être ébranlée. Elle fit venir Castelnau dans son cabinet, où il n'y avoit que Morvilliers & Laubespine, lui fit redire ce qu'il avoit entendu dans son voïage, & le pria d'envoïer son frere * à une Terre qu'il avoit vers Châtillon, pour tâcher de découvrir ce qui s'y passoit.

* Vespasien de Castelnau.

Ce Seigneur rencontra entre Paris & Juvisi le Comte de Saux en chaise, accompagné de sept ou huit hommes tous armés de cuirasses sous le manteau, qui alloit à Châtillon. Il les fit suivre par un de ses gens: & celui-ci se mêlant dans la foule des domestiques d'un grand nombre de Gentilshommes qui étoient chés l'Amiral, en rapporta la liste à son maître, lequel revint aussitôt trouver la Reine.

Ce nouvel avis & d'autres qui venoient de toutes parts, réveillerent enfin la Cour du profond assoupissement où elle sembloit être. On envoïa de nouveau à la découverte, & un autre * frere du sieur Castelnau vint à toutes jambes avertir qu'il étoit tems de prendre ses suretés; qu'il avoit vû à Lagni le Prince de Condé, l'Amiral, & quantité de Seigneurs & de Gentilshommes avec un assès grand corps de cavalerie pié à terre, pour repaître, & qui devoient sans tarder remonter à cheval, pour venir investir la Cour à Monceaux.

* Tite de Castelnau.

Mesures qu'il prit pour la sûreté.

Le Connétable fit partir sur le champ des couriers, pour aller porter ordre aux Suisses qui étoient à Chateau-Thierri, de marcher en toute diligence à Meaux, où le Roi & la Reine se retirerent avec beaucoup de précipitation, les Courtisans les suivant à la file & fort en désordre.

La Reine, qui voïoit que toute sa ressource étoit dans la diligence des Suisses, & dans leur arrivée à Meaux avant celle des Rebelles, envoïa le Maréchal de Montmorenci au Prince de Condé, pour lui demander de sa part qu'elle étoit son intention, & le sujet de sa venue avec une si grande suite, dans un tems que tout étoit en paix, & le chargea de l'amuser le plus qu'il pourroit, pour gagner du tems. Quelque porté que ce Maréchal fût pour les Huguenots, le respect qu'il avoit pour le Connétable son pere, l'honneur, l'occasion de rendre un service signalé au Roi, & quelque mécontentement qu'il avoit eu du Prince & de l'Amiral, firent qu'il s'acquitta parfaitement de sa commission. L'entretien qu'il eut avec ces deux Chefs retarda leur marche, & quand ils arriverent à Meaux, ils se trouverent prévenus par les Suisses.

1567.

Davila l. 4.

Mais après tout le péril n'étoit pas encore évité. Il n'y avoit que deux partis à prendre, sçavoir de tâcher de gagner Paris, ou de demeurer dans Meaux : & l'un & l'autre étoient également dangereux.

En continuant la marche, il falloit faire dix lieues de chemin sans avoir de cavalerie, qu'on pût opposer à celle des ennemis ; car les Seigneurs de la Cour n'avoient que leur équipage ordinaire, ils n'avoient pour armes que l'épée, & tout au plus des pistolets. Ils ne s'étoient pourvûs d'aucunes des armes défensives qui étoient alors en usage, & qu'on regardoit comme nécessaires dans une mêlée : la plûpart n'avoient que de petits chevaux, & manquoient de poudre & de plomb. Au contraire les ennemis étoient fournis de toutes les choses dont on a besoin pour un combat. Il falloit passer de grandes campagnes, où la cavalerie a tout l'avantage possible sur l'infanterie, dans laquelle une bréche étant une fois faite, on lui passe par tout sur le ventre.

D'autre part Meaux étoit sans fortifications, il y avoit des bréches de tous côtés aux murailles, on s'y trouvoit sans munitions de guerre & sans vivre, & la cavalerie Huguenote en courant la campagne, & se saisissant des passages auroit affamé la Ville en deux jours. Les Troupes des Rebelles grossissoient à vûe d'œil : de sorte que le Roi étoit en danger de se voir bientôt enveloppé, & obligé de se livrer.

1567.

C'étoit pourtant l'avis du Connétable qu'on s'y arrêtât, & qu'on n'en sortît qu'à la derniere extrémité, tant il voïoit de péril à faire le chemin depuis Meaux jusqu'à Paris avec la seule infanterie. Le Duc de Nemours pour les raisons que j'ai dites, & pour l'honneur du Roi même, soûtenoit au contraire, qu'il falloit hazarder la marche, & que plus on retarderoit, plus le péril deviendroit grand.

Mais enfin celui qui détermina la Cour dans cette étrange incertitude, fut le Colonel Fiffer ; car aïant sçu ce qu'on mettoit en déliberation dans le Conseil, il demanda à y être introduit. Il y parla avec tant de bon sens, tant de force, tant de zele pour la personne du Roi, le conjurant de s'abandonner à la valeur & à la fidelité de ceux de sa nation dont il répondoit, que tout le Conseil qui connoissoit d'ailleurs la résolution, la prudence, l'experience de ce brave Commandant, donna les mains, & conclut à hazarder la retraite.

La Reine alla aux autres Officiers Suisses qui attendoient à la porte, leur fit de grandes caresses, les remercia de leur zele, les pria d'aller prendre quelque repos, & leur dit qu'elle leur donneroit le lendemain la plus grande de toutes les marques d'estime dont elle pouvoit honorer leur vertu, en remettant entre leurs mains la Majesté Roïale, la vie de son fils, & le salut de toute la France. Cette résolution aïant été portée aux soldats, ils firent éclater leur joie par des cris cent fois redoublés de Vive le Roi : on eût dit à les voir qu'ils célebroient une victoire, & non pas qu'ils se disposassent à essuïer un des plus grands périls où ils pussent s'exposer.

Le Roi part de Monceaux au milieu d'un corps de Troupes Suisses.

Toute la nuit qui étoit celle du vingt-septiéme au vingt-huitiéme de Septembre, fut occupée à se préparer au départ. Les Suisses se rangerent en bataille à un quart de lieue de la Ville, & le Roi les alla joindre avant la pointe du jour.

Ils le reçurent au milieu de leurs bataillons accompagné de la Reine, des Dames de la Cour, des Ambassadeurs, & de tous ceux qui n'étoient pas propres pour le combat. Le Duc de Nemours étoit à l'avantgarde avec les Chevaux Legers du Roi & quelques Archers à cheval ; & le Connétable à la tête des Gentilhommes de la suite de la Cour, &

de quelques Seigneurs, & de tous ceux qui étoient capables de porter les armes, faiſant comme l'arriere-garde.

1567.

Ils n'avoient pas fait quatre lieues, que divers pelotons de cavalerie Huguenote parurent de tous côtés. Six cens chevaux conduits par le Prince de Condé & par l'Amiral s'approcherent, faiſant mine de vouloir enfoncer les Suiſſes. Ceux-ci s'arrêterent pour les recevoir; & aïant baiſé la terre ſelon leur coûtume, quand ils ſe diſpoſent au combat, ils firent ſi bonne contenance, que cette troupe, après avoir caracollé quelque tems, s'éloigna: mais le Comte de la Rochefoucault ſuivi de trois cens Maîtres, & Dandelot avec deux cens, s'étant avancés au trot d'un autre côté, vinrent juſqu'à la portée du piſtolet, & firent léur décharge ſur les premiers rangs du bataillon qu'ils avoient en tête. Le Roi avec pluſieurs Seigneurs y accourut; & la fermeté que ce jeune Prince fit paroître en cette occaſion, lui fit beaucoup d'honneur. Les Suiſſes eſſuïerent la décharge ſans s'ébranler, & ſans faire grande perte, & les Arquebuſiers aïant contraint ces eſcadrons à s'écarter, on continua la marche. Elle ſe fit toûjours en très-bon ordre, nonobſtant les fréquentes allarmes & les divers aſſauts de la cavalerie Huguenote, qui harcela continuellement les Troupes dans l'eſpace de trois autres lieues qu'elle fit ce jour-là, outre les quatre qu'elle avoit faites d'abord plus en repos.

Il est attaqué en chemin par le Prince de Condé.

Le Prince de Condé voïant les chevaux très-fatigués, & qu'il y avoit peu d'eſperance de rompre les Suiſſes, ceſſa de les pourſuivre. Cependant le Duc d'Aumale, le Maréchal de Vieilleville, les Barons de Surgere & de Biron, & quelques autres Seigneurs, ſur l'avis de ce qui ſe paſſoit, étoient partis de Paris avec trois cens cavaliers bien armés, pour venir au-devant & au ſecours de la Cour, & ils la rencontrerent auprès du Bourget. Le Roi, la Reine & leur ſuite prirent les devants avec cette eſcorte, & arriverent près de Paris ſur les quatre heures du ſoir. Le Roi s'arrêta dans une maiſon hors de la Ville, où on lui avoit préparé à dîner. Il vit avec plaiſir la joie que les Pariſiens firent paroître à ſon arrivée, & l'horreur qu'ils témoignoient de l'attentat des Calviniſtes contre ſa perſonne Roïale.

Et arrive heureuſement à Paris.

Les Suiſſes entrerent le lendemain dans Paris parmi les

1567. acclamations du peuple. Le Roi alla lui-même les recevoir à la porte ſaint Martin, où après bien des louanges & des careſſes il leur fit donner une païe extraordinaire, comme on avoit accûtumé de faire alors après le gain d'une bataille. Enſuite on leur diſtribua des quartiers dans les Fauxbourgs, dont on leur confia la garde, ſur l'avis qu'on reçut que les Rebelles s'approchoient de Paris.

Qui eſt enſuite bloqué par les Huguenots.

En effet les Chefs s'étant tous réunis à Claye, où ils demeurerent cinq jours à déliberer ſur ce qu'ils avoient à faire, ſe déterminerent à bloquer Paris, en attendant les troupes qu'ils avoient mandées de toutes les Provinces de France, & celles qu'ils eſperoient des Princes Proteſtans d'Allemagne; car ils étoient perſuadés qu'ils auroient bientôt affamé cette grande Ville, & qu'au moins le danger où ſe trouveroit le Roi ainſi inveſti de toutes parts, leur feroit accorder la plûpart des choſes qu'ils exigeroient de lui.

Ils ſe ſaiſirent ſans beaucoup de réſiſtance de Montereau, de Lagni, de ſaint Denys, & vinrent le cinquiéme d'Octobre brûler les moulins d'entre le Temple & la porte ſaint Honoré. Par la priſe de ces poſtes & de quelques autres, ils coupoient les vivres que Paris eût pu recevoir par la Marne, & même par la Seine; & les partis qu'ils envoïoient à la guerre ſur les chemins de Picardie & de Normandie, ruinoient tout le commerce de ces Provinces avec la Capitale.

La Reine dans cette extrémité fit paroître beaucoup de prudence & de préſence d'eſprit, & mit en œuvre tous les moïens que ſa longue experience dans le Gouvernement pouvoit lui ſuggerer. Dès qu'elle eut vû les Calviniſtes lever l'étendart de la révolte, elle avoit dépêché des couriers à tous les Gouverneurs de Province, pour faire monter la Nobleſſe Catholique à cheval, & en tirer le plus de troupes qu'il ſeroit poſſible. Elle engagea tous les Ambaſſadeurs des Princes alliés de la Couronne, à écrire à leurs Maîtres, pour en obtenir des ſecours d'argent. Elle toucha de la bourſe des principaux de Paris quatre cens mille livres, & deux cens mille écus des Evêques aſſemblés pour les affaires du Clergé, & elle fit ſaiſir une autre ſomme aſſés conſiderable, que quelques Marchands envoïoient en Flandres,

Davila l. 4.

après s'être défendus de prêter de l'argent au Roi, disant qu'ils n'en avoient point.

1567.

La Reine emploie la voie de la Négociation pour tâcher de les ramener.

Elle crut que la voie de la négociation, qui lui avoit assés bien réussi dans la premiere guerre, lui pourroit encore servir en cette occasion, à rallentir au moins la premiere fureur des Rebelles. Elle envoïa au Prince de Condé Monsieur de Saint Sulpice, homme consideré dans les deux partis, qui le trouva moins difficile qu'il n'avoit esperé. Il consentit à s'aboucher avec le Chancelier, le Maréchal de Vieilleville, & le sieur de Morvilliers.

Popeliniere l. 12.

Cette premiere conference se passa en plaintes que le Chancelier fit de la part du Roi au Prince de Condé, & que le Prince fit réciproquement sur les mauvais desseins que la Cour avoit formés contre les Calvinistes, & sur le violement de l'Edit de pacification. On se separa sans entrer encore en matiere, & le Prince pria seulement le Chancelier de presenter au Roi une Requête qu'il lui mit entre les mains.

C'étoit plûtôt une invective contre la Maison de Guise, qu'une Requête, excepté que le Prince y demandoit justice contre le Cardinal de Lorraine, & contre les freres & les neveux de ce Cardinal, pour toutes les calomnies dont ils avoient noirci la réputation des Princes du Sang, & pour la hardiesse qu'ils avoient eu de faire publier une genealogie, où ils prétendoient descendre des anciens rois de France, & où il étoit fait mention de leurs droits sur l'Anjou & sur la Provence. Par là le Prince faisoit entendre, que leur but étoit de détruire la Maison Roïale, pour se fraïer à eux-mêmes le chemin au Thrône.

Une seconde Conference se tint le troisiéme d'Octobre à Saint Denys, où l'on ne descendit encore dans aucun détail. Le Chancelier y exhorta le Prince à mettre bas les armes, & à accepter pour lui & pour son parti l'abolition du passé, que le Roi étoit prêt de leur accorder.

A ce mot d'abolition, le Prince se récria, & dit que ce terme n'étoit que pour des criminels; qu'il ne prétendoit pas l'être, & que sans perdre de tems, il le prioit de lui dire ce que le Roi lui avoit donné ordre de répondre à la Requête dont il s'étoit chargé. Le Chancelier repartit que

1567.

la Requête étoit si vague, qu'on n'avoit rien de particulier à y repondre, & que s'il souhaitoit obtenir quelque chose de Sa Majesté, il le lui mît par ecrit & plus en détail.

[illegible] de Condé [illegible] Memoire [illegible] prétentions.

Le Prince le fit, & dressa un Memoire, qui se reduisoit à cinq ou six chefs. Premierement, il demandoit une satisfaction que lui & d'autres Seigneurs prétendoient leur être due par la Maison de Guise, pour les bruits injurieux qu'elle avoit semés contre leur honneur. Secondement, qu'on retranchât toutes les modifications & interprétations qu'on avoit mises à l'Edit de pacification par celui de Roussillon. Troisiémement, que les Calvinistes, pour la seule raison de la Religion qu'ils avoient embrassée, ne fussent exclus ni des Charges de la Cour, ni des autres emplois dans le Roïaume. Quatriémement, qu'on retranchât une infinité d'impôts introduits par les Italiens, qui imaginoient tous les jours de nouveaux moïens de ruiner le peuple & la Noblesse, s'enrichissoient en appauvrissant l'Etat, & faisoient leur cour & leur fortune aux dépens d'une infinité de particuliers qu'ils réduisoient à la mendicité. Cinquiémement, que l'on congediât les troupes étrangeres, & qu'on sursît les levées extraordinaires de soldats qu'on faisoit dans le Roïaume, afin que les Princes & les Seigneurs pussent sans crainte venir faire leurs très-humbles remontrances & leurs justes plaintes au Roi; & enfin, qu'on assemblât les Etats pour remedier à tant de desordres, qui étoient sur le point de causer la ruine entiere de la France.

Le Roi [illegible] par un Heraut d'Armes.

Ce Memoire offensa extrêmement le Roi & la Reine, principalement par deux des articles, où l'on exigeoit par l'un, que le Roi congediat ses troupes, & se mît par là à la discrétion des Huguenots; & par l'autre, où il étoit parlé des Italiens, on vouloit rendre le Gouvernement de la Reine odieux, en rejettant la cause des miseres du peuple sur les gens de sa nation dont elle se servoit. On jugea à propos de n'y répondre que d'une maniere qui fît connoître que le Roi étoit en résolution, & qu'il seroit bientôt en pouvoir de punir une telle audace.

C'est pourquoi quelques jours après il envoïa un Heraut d'armes à saint Denys, sommer le Prince de Condé & tous ses adhérans, de mettre bas les armes, & de venir sans delai recevoir les ordres de Sa Majesté.

Dès que le Prince vit approcher le Heraut revêtu de sa cotte d'armes, & tenant un papier en main, il comprit de quoi il s'agissoit, & lui dit que s'il lui échappoit quelque chose qui offensât son honneur, il le feroit pendre sur le champ. 1567.
Le Heraut sans s'étonner, lui répondit : » Celui qui m'envoie « Davila l. 4.
» est votre Roi & le mien, & personne ne m'empêchera d'exe- «
» cuter ses ordres » en même tems il lui présenta une copie de la Sommation, dans laquelle, outre le Prince de Condé étoient nommés l'Amiral, Dandelot, le Cardinal de Châtillon, le Comte de la Rochefoucault, le Comte de Montgommeri, Bouchavane, Boucart, de Saux, Genlis, Clermont-d'Amboise, Pequigni, Lisi, Moui, & le Vidame de Chartres.

Sommation datée du Louvre du 7 Octobre 1567.

Le Prince l'aïant lue, dit qu'il y feroit réponse dans trois jours. « Non pas, Monsieur, reprit le Heraut, il faut la faire «
dans vingt-quatre heures ; » ce qu'on lui promit.

Etant retourné le lendemain, on la lui donna. Elle étoit beaucoup plus moderée, & plus soumise, que n'avoit été la Requête ; car on n'y demandoit que la liberté de conscience sans exception de lieux & de personnes, le retranchement des interprétations données à l'Edit de pacification ; & pour ce qui est de l'article des impôts, on protesta qu'on n'avoit prétendu en parler dans la Requête, que par maniere de remontrance.

Réponse du Prince plus moderée que sa Requête.

Dans la réponse du Prince de Condé. La Popeliniere l. 12.

Ils en userent ainsi pour ne pas se décrier dans l'esprit des Etrangers, & ils envoïerent cette réponse aux Princes Protestans d'Allemagne, pour prévenir le mauvais effet que leur Requête pourroit produire en ces quartiers-là. Effectivement les Envoïés du Roi s'en servirent, principalement pour dissuader les Princes d'Allemagne de donner du secours à des gens, que ce seul écrit convanquoit d'une rebellion manifeste.

La moderation de la derniere réponse fit esperer qu'on pourroit renouer la négociation, & plusieurs des deux partis y parurent assés portés, soit par les horribles suites d'une nouvelle guerre, soit pour attendre les renforts que les uns & les autres faisoient venir des Provinces. Ainsi le lendemain le Connétable accompagné des Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, & de l'Aubespine Secretaire d'Etat, se

Donne une vaine esperance d'accommodement.

1567. rendit à mi-chemin de saint Denys. Le Prince de Condé vint au même lieu avec l'Amiral, le Cardinal de Châtillon, Dandelot & le Comte de la Rochefoucault : mais cette Conference fut aussi inutile que les autres. Le Prince insistoit principalement sur l'observation, & même sur l'étendue de l'Edit de pacification. Le Connétable, bien loin de se relacher là-dessus, lui déclara que non seulement on s'en tiendroit aux interprétations qu'on y avoit données ; mais encore que le Roi prétendoit que cet Edit n'étoit que pro-

Davila l. 4. visionel, & non pas perpetuel. Sur quoi l'on s'échauffa des deux côtés ; & le Cardinal de Châtillon s'étant pris de paroles avec le Connétable, on se sépara, les esprits étant plus animés que jamais les uns contre les autres.

La guerre continue plus vivement que jamais.

Belleforest l. 6. c. 105.

On ne pensa plus qu'à pousser la guerre avec toute la violence possible. Les Capitaines Corboson & Saint Jean, freres du Comte de Montgommeri, attaquerent saint Cloud, & contraignirent le Capitaine Guincourt de l'abandonner : mais ils ne pûrent se rendre maitres du Pont, où ce Capitaine se retrancha, en aïant fait rompre les arches du côté de saint Cloud.

Clermont d'Amboise se saisit de celui de Charenton, par la lâcheté du Commandant que le Roi fit pendre. Dandelot & le Comte de Montgommeri, manquerent Poissi & Pontoise, où ils furent prévenus par Philippe Strozzi, qui arriva des premiers avec les troupes qu'il avoit assemblées en Picardie.

Les quartiers du Prince de Condé fort éloignés les uns des autres, ne pouvoient empêcher les troupes Catholiques d'entrer dans Paris, où elles arrivoient de toutes parts. Plus elles grossissoient des deux côtés, plus les escarmouches devenoient fréquentes, soit à la campagne, lorsque les partis se rencontroient, soit à l'attaque de certains postes dont chacun tâchoit de se saisir, les uns pour fermer les passages à la Ville, & les autres pour les tenir libres. Mais la disette tant des vivres que du fourage, commençant à beaucoup incommoder Paris, c'étoit une nécessité pour le Roi d'en faire lever le blocus ; & il n'y avoit gueres d'autre moïen d'en venir à bout, qu'une bataille.

Le Connétable pouvoit depuis quelques jours la donner

avec avantage, aïant de bonnes troupes bien armées, & notablement ſuperieures en nombre à celles des ennemis ; c'eſt pourquoi pluſieurs dans Paris murmuroient de ce qu'il ne le faiſoit pas, & attribuoient ces délais à la peine qu'il avoit d'en venir aux mains avec les Coligni ſes neveux : mais ce n'étoit pas ce qui l'arrêtoit, & d'ailleurs il s'embarraſſoit fort peu de tous ces diſcours populaires.

1567.

Thuanus l. 42.

Pourquoi elle ne fut pas étouffée dès ſa naiſſance.

Caſtelnau l. 6. c. 6.

La véritable raiſon étoit, qu'on avoit envoïé Caſtelnau au Duc d'Albe, pour concerter avec lui un deſſein qui auroit fini la guerre, en étouffant la révolte dans ſa naiſſance, ſi ce General Eſpagnol plus politique que bien intentionné pour la Religion & pour la France, avoit voulu la ſeconder comme il le pouvoit.

Caſtelnau lui propoſa de prêter au Roi trois ou quatre Régimens Eſpagnols & Italiens, & deux mille chevaux de ces deux Nations qui étoient à Bruxelles & aux environs en état de marcher promtement. Il lui dit qu'il avoit donné les ordres pour les étapes ſur leur route ; qu'il les conduiroit juſqu'à Senlis, où ils ſeroient joints par une partie des troupes du Roi ; que là on les feroit marcher vers S. Denys ; que par ce moïen les Rebelles ſe trouveroient enfermés entre cette armée & celle que le Connétable avoit à Paris, & qu'il leur ſeroit impoſſible d'échapper.

Le Duc d'Albe qui voïoit alors les Païs-Bas ſoumis, & qui ſuivant les vûes du Roi d'Eſpagne, n'avoit eté inquiet de la révolte des Calviniſtes François, que par la crainte qu'elle ne ſervît à entretenir celle des Gueux de Flandres, ne s'embarraſſoit pas fort du danger où ſe trouvoit le Roi ; car à en juger par la conduite que le Conſeil d'Eſpagne avoit tenue juſques-là, & par celle qu'il tint dans la ſuite, on y étoit bien-aiſe de voir la guerre allumée en France, pourvû que ce feu ne ſe communiquât pas aux Etats d'Eſpagne ; conduite dont Philippe II. eut grand ſujet de ſe repentir depuis, & qui lui coûta cher.

Combien peu la Reine avoit lieu de compter ſur le ſecours des Eſpagnols.

Le Duc ſur ce plan, après bien des complimens & de feintes aſſurances des bonnes intentions du Roi ſon Maître pour la France, répondit à Monſieur de Caſtelnau, qu'il ne pouvoit alors ſe défaire des troupes qu'il lui demandoit ; mais qu'il s'offroit à aller lui-même dans quelque tems

1567.

à la tête de toute ſon armée au ſecours du Roi, & qu'il ſeroit dans ſept ſemaines en état de marcher.

Caſtelnau qui vit bien que c'étoit-là une défaite, & tout au plus une promeſſe ſur laquelle on ne pouvoit gueres compter, & que d'ailleurs l'entrée d'une armée entiere d'Eſpagnols, ſous les ordres d'un homme tel que le Duc d'Albe, ſeroit très-dangereuſe pour l'Etat, répondit que le beſoin du ſecours preſſoit, & qu'il n'avoit point d'ordre d'accepter une offre auſſi importante que celle qu'il lui faiſoit: mais qu'il le conjuroit pour la réputation même du Roi d'Eſpagne, & pour le bien de ſes Etats voiſins de la France, de ne lui pas refuſer ce qu'il lui demandoit.

Le Duc l'amuſa encore quelques jours par d'autres propoſitions qu'il n'accepta pas; & après bien du tems perdu, il lui accorda enfin, non pas les Régimens Eſpagnols, quoi qu'en diſe Strada mal informé là-deſſus, mais ſeulement environ deux mille chevaux ſous la conduite de Jean de Barbanſon Comte d'Aremberg.

Strada. l. c.

De plus au lieu de ſuivre le projet du Connétable, il défendit à ce Comte de prendre ſon chemin par Senlis, & lui ordonna de marcher par Beauvais, & de ſe rendre à Paris, en évitant la rencontre du Prince de Condé. Caſtelnau donna avis de tout cela au Roi, & c'eſt ce qui détermina le Connétable à ne plus retarder l'execution du deſſein qu'il avoit pris de chaſſer le Prince de Saint Denys. Il prit pour cela en grand Capitaine une conjoncture très-favorable, & ſurprit les Huguenots, nonobſtant les avis qu'ils avoient de ce qui ſe paſſoit à la Cour, ſur-tout par les femmes amies de leur ſecte.

Mémoires de Tavanes.

Meſures du Connétable pour chaſſer les Huguenots d'auprès de Paris.

Davila, Caſtelnau, Popelinicre, Thuanus, &c.

Il ſçut le dixiéme de Novembre, que Dandelot & le Comte de Montgommeri étoient allés du côté de Poiſſi avec une bonne partie des troupes Calviniſtes, pour empêcher le paſſage de la Seine au Comte d'Aremberg, le croïant beaucoup plus proche qu'il n'étoit. Le Connétable profitant de cet éloignement, ſortit avec toute ſon armée, accompagné de ſes deux fils Montmorenci & Damville, tous deux Maréchaux de France. Le premier effet de cette ſortie, fut que le Prince de Condé rappella au quartier general qui étoit à Saint Denys, une partie des troupes qu'il avoit en

divers

divers postes aux environs de Paris, & laissa l'entrée libre aux vivres par le haut de la Seine. 1567.

Il est fort vraisemblable que l'inégalité de ses forces lui auroit aussi fait abandonner Saint Denys, pour aller se rejoindre à Dandelot, si lui & l'Amiral n'avoient jugé que la retraite dans un païs aussi ouvert que celui où ils se trouvoient, étoit autant dangereuse pour eux, que le combat. Cette raison, l'importance de soûtenir la réputation de leur parti dans le commencement d'une guerre, & l'esperance de pouvoir se défendre jusqu'à la nuit, qui leur permettroit de se retirer sans être poursuivis, les déterminerent à accepter la bataille sans esperance de vaincre.

Le Connétable avoit douze mille hommes d'Infanterie, deux mille cinq cens chevaux, & quatorze pieces de canon. Le Prince n'avoit pour opposer à cette armée que douze cens chevaux & dix-huit cens fantassins, beaucoup moins bien équipés que ceux de l'ennemi, & pas une piece d'artillerie. L'armée sortit si tard de Paris, & le Connétable emploïa tant de tems à la mettre en bataille, qu'elle ne fut en état de donner que vers les trois ou quatre heures du soir.

Mémoires de Tavanes.

Il posta en un lieu appellé la Chapelle, sur le chemin de Paris à Saint Denys, un gros corps d'Arquebusiers, & étendit du côté de la Villette la droite de son armée, où étoient les six mille Suisses qui avoient conduit le Roi à Paris, & au-delà des Suisses, une autre troupe d'Arquebusiers François avec son artillerie à l'opposite d'Aubervilliers, bourg occupé par une partie des troupes ennemies, & plus loin encore les Régimens de Strozzi & de Brissac, qui avoient devant eux un gros de Cavaliers commandés par Monsieur de Cossé General de la Cavalerie, & par Armand Gontaut de Biron, Maréchal de Camp.

L'aîle gauche s'étendoit vers la Seine. Elle étoit composée des Compagnies de Gendarmerie de Nemours, de Longueville, de Retz, de Chavigni, de Saint Gelais, de Thoré, un des fils du Connétable. Il y avoit devant ces Compagnies quelques bataillons d'Arquebusiers, & derriere vers la Chapelle un gros bataillon formé des soldats nouvellement levés à Paris, la plûpart Bourgeois, gens bien-faits

1567.

avec de belles armes, & c'étoit de tous les Regimens de l'armée celui qui avoit la plus belle apparence.

Entre ces deux corps le Connétable paroissoit à la tête de la bataille, où il avoit l'élite de la Cavalerie, & devant lui un autre corps de Cavaliers commandés par le Maréchal de Montmorenci. Enfin le Maréchal de Damville autre fils du Connétable, conjointement avec le Duc d'Aumale, commandoit le corps de réserve, posté derriere la Villette du côté de Paris.

Telle étoit la disposition de l'armée Catholique, qui s'étendoit dans la grande plaine de saint Denys entre la riviere de Seine & le village de la Villette, & au-delà.

Disposition à une bataille.

Le Connétable, qui n'avoit pas cru que le Prince de Condé osât l'attendre, fut surpris de le voir demeurer ferme dans les postes qu'il avoit occupés de ce côté-là, & ranger sa petite armée, pour le recevoir.

Ce Prince plaça sa droite à S. Ouen sur le bord de la Seine, qui le mettoit hors du péril d'être enveloppé de ce côté-là. Elle étoit commandée par l'Amiral & par George de Clermont d'Amboise Marquis de Galerande. Il n'y avoit que six Cornettes de cavalerie, qui avoient derriere elles quatre cens Arquebusiers à pié, commandés par Dominique Provana Seigneur de Valfeniere.

La gauche étoit à Aubervilliers sous les ordres de François de Hangest Seigneur de Genlis, de Charles de Beaumanoir Lavardin, de Vardes, de Bressaut & de Bayencourt, pareillement avec six Cornettes de cavalerie, soutenues de trois cens Arquebusiers à pié. Ils avoient devant eux un assés large fossé, qu'ils avoient eu la précaution de faire, & qui ne leur fut pas inutile. Ils l'avoient poussé jusqu'à un moulin situé entre Aubervilliers & la Villette, & ils mirent dans ce moulin, aussi-bien que dans le fossé, leurs plus braves Arquebusiers, pour les défendre, & arrêter les ennemis.

Le Prince de Condé occupoit le terrein d'entre ces deux corps accompagné du Cardinal de Châtillon, de Sechelles Commandant de la Compagnie du Duc d'Anguien, des Vidames de Chartres & d'Amiens, des Comtes de Saux & de Suse, d'Esternai, de Bouchavanes, de Robert Stuart Ecossois, avec six Cornettes de cavalerie & quatre cens Arquebusiers qui étoient derriere.

Elle se donne dans la plaine de S. Denys.

La bataille commença par la décharge de l'artillerie du Connétabe, qui tira à quatre reprises, tandis que les escarmouches entre quelques Arquebusiers detachés de part & d'autre grossissoient peu à peu. Alors Genlis, que l'artillerie incommodoit le plus, & de Vardes s'ébranlerent à la tête de quelques Cornettes, & vinrent au devant des premieres troupes des Catholiques, qui s'avançoient vers eux. Il se fit là un terrible assaut avec les lances, & ensuite on se mêla le pistolet & le sabre à la main.

De Vardes se voïant pressé par les troupes de Cavalerie que Cossé & Biron détachoient sur lui les unes après les autres, se retira en combattant vers le fossé dont j'ai parlé, pour rallier ses gens : & ce fut là que les Catholiques qui le suivoient de près, furent arrêtés par une terrible décharge que les Arquebusiers couverts du fossé firent sur eux, & qui en abattirent un grand nombre. Genlis en même-tems fit ouvrir sa ligne, ou plûtôt sa haie de Cavalerie : je me sers de ces termes, parce que dans les Memoires du Maréchal de Tavanes, où cette bataille est décrite, il est remarqué que l'usage des escadrons massifs, ainsi qu'on s'y exprime, c'est-à-dire de plusieurs rangs de Cavaliers, n'étoit pas encore tout-à-fait établi dans les armées de France. Il fit avancer par cette ouverture ses Arquebusiers, qui par une seconde salve éclaircirent beaucoup la simple ligne des Cavaliers Catholiques : ce qui lui donna le moïen, aussi-bien qu'à de Vardes, de remettre leur Cavalerie en ordre dans le même endroit d'où ils étoient partis : mais ils voïoient aussi du même lieu avec beaucoup d'inquiétude, les Roïalistes s'avancer à petits pas aux environs d'Aubervilliers, pour les envelopper.

Memoires de Tavanes.

Dès que l'Amiral vit l'affaire engagée au quartier d'Aubervilliers, il envoïa dire au Prince de Condé qu'il alloit charger de son côté. Il se fit préceder par tout ce qu'il avoit d'Arquebusiers, qui, après avoir fait leur décharge très-à-propos, se retirerent aussi-tôt en bon ordre derriere sa Cavalerie : & lui dans le moment fondant sur celle qu'il avoit en tête, & que ce feu avoit ébranlée, la culbuta, & la poussa presque jusqu'à la Chapelle : où en s'en fuïant, elle passa sur le ventre au bataillon Parisien, dont la plûpart

Déroute de l'aile gauche de l'armée Catholique.

1567.

prirent la fuite vers Paris. Alors les Huguenots commencerent en cet endroit à crier, *Victoire.*

Mais cet avantage de l'Amiral pensa lui coûter la vie, ou la liberté ; car ne pouvant plus gouverner son cheval, dont la bride avoit été rompue d'un coup de feu, il en fut emporté au milieu des fuïards. Par bonheur pour lui il n'en fut pas reconnu : & aïant trouvé moïen de tourner son cheval, il piqua vers ses gens, qu'il rejoignit.

Dans le tems que l'Amiral achevoit la déroute de l'aîle gauche de l'Armée Catholique, le Prince de Condé s'avança de ce côté-là avec sa seule Cavalerie, pour prendre en flanc la bataille, qui étoit découverte par cette déroute. Le Maréchal de Montmorenci, qui comme j'ai dit, couvroit le Connétable, pénétrant le dessein du Prince, tourna vers lui, pour le prendre lui-même en flanc.

Le Prince l'aïant apperçu, détacha une partie de sa troupe, pour lui faire tête, & sans s'arrêter, poursuivit son chemin avec le reste. Le desordre de l'aîle gauche avoit déja répandu la terreur dans le corps de bataille, & le Prince y donna de telle furie, qu'avec une poignée de gens il le dissipa en un moment, quelques efforts que fît le Connétable, pour arrêter les fuïards.

Ce Seigneur étoit tout en sang par plusieurs blessures, qu'il avoit reçues au visage & à la tête, & investi qu'il étoit de toutes parts, il se défendoit avec une vigueur surprenante pour son grand âge, lorsque Robert Stuart se jettant sur lui, lui porta le pistolet à la gorge, & lui cria de se rendre.

Suivie de la blessure du Connétable, qui courut risque d'être pris.

Le Connétable se tournant, lui dit : *Tu ne me connois pas. C'est parce que je te connois*, lui répartit Stuart, *que je te porte celui-là*, & lui lâcha dans l'instant le pistolet dans les reins : ce qui n'empêcha pas le Connétable de lui donner de la poignée de son épée rompue un si grand coup dans le visage, qu'il lui cassa trois dents : & tous deux tomberent en même tems de dessus leur cheval.

Popeliniere l. 11.

Un de nos Historiens qui paroît avoir été assés fidelement instruit du détail de cette bataille, & que le Président de Thou a copié, mais assés peu exactement, dit que ce ne fut pas Stuart qui fit le coup, mais un autre Ecossois, qui voïant tomber son Commandant, le vengea par le coup de pistolet,

dont il renversa le Connétable. On crut cependant toûjours fort constamment que le coup de pistolet étoit parti de la main de Stuart, & cette persuasion lui coûta depuis la vie après la bataille de Jarnac. 1567.

Ce nouvel accident du General jetta la consternation dans le reste de l'armée Catholique : & les Suisses se voïant abandonnés de la Cavalerie de l'aîle gauche & de la bataille, furent sur le point de se débander : mais le Duc d'Aumale & le Maréchal de Damville étant allés à eux, les conjurerent de se souvenir de leur ancienne valeur, les assûrerent que l'aîle droite étoit encore toute entiere & en bon ordre; que le Maréchal de Montmorenci avoit taillé en pieces une partie de la Cavalerie du Prince, & que Chavigni poussoit vivement Clermont d'Amboise. Tout cela étoit vrai, & l'Amiral ne pensoit plus qu'à rallier ses gens, pour faire retraite vers saint Denys à la faveur de la nuit qui approchoit.

Le Prince de Condé lui-même aïant perdu beaucoup des plus braves cavaliers de sa petite troupe, étoit sur le point d'être enveloppé par le Maréchal de Montmorenci. C'est pourquoi aïant quitté son cheval blessé de plusieurs coups, & étant monté sur un autre, il tourna bride aussi vers saint Denys, sans être poursuivi, parceque le Maréchal de Montmorenci songeoit plus à sauver son pere, qu'à profiter de son avantage : & ainsi finit le combat, qui ne dura que trois quarts d'heure.

Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

Comme la réputation d'avoir vaincu n'étoit de gueres moindre importance pour les deux partis, que la victoire même, chacun s'efforça de s'attribuer l'honneur & l'avantage de cette journée, & de répandre le bruit au dehors du Roïaume qu'il avoit eu l'avantage.

Chaque parti s'attribue la victoire.

Il y avoit de part & d'autre de quoi amuser les esprits disposés à croire ce qu'on leur disoit en faveur de ceux qu'ils affectionnoient. Le Champ de bataille étoit demeuré aux Catholiques, qui le garderent jusqu'à minuit : mais le Prince entreprit de leur disputer, ou du moins de diminuer cet honneur, en y faisant marcher dès le lendemain Dandelot & le Comte de Montgommeri, avec toutes les troupes augmentées de celles qu'ils avoient ramenées de Poissi, & qui n'avoient pû arriver assés tôt pour le combat. Elles se ran-

1567. gerent dans les mêmes postes que le jour d'auparavant, pour défier de nouveau l'ennemi : & comme il ne paroissoit point, ils vinrent brûler la Chapelle, & quelques partis s'avancerent jusqu'aux barrieres du fauxbourg de Paris.

D'ailleurs ils firent beaucoup valoir les blessures du Connétable, la déroute du corps qu'il commandoit, le danger qu'il avoit couru d'être pris, & la maniere fiere avec laquelle ils avoient fait leur retraite à saint Denys sans qu'on osât les suivre.

Dans la verité le Prince de Condé & l'Amiral acquirent beaucoup de gloire dans cette action. Ils suppléerent par leur valeur & par leur conduite au petit nombre de leurs gens, qui à peine égaloit la sixiéme partie de l'armée Catholique, & ils furent parfaitement secondés par leurs Officiers & par leurs soldats. Rien de plus hardi que la résolution qu'ils prirent d'accepter la bataille avec tant de désavantage ; & elle auroit été témeraire dans toute autre conjoncture que celle où ils se trouvoient. Rien de mieux soûtenu que cette résolution, rien de mieux concerté & de mieux executé que leur retraite.

Perte qu'ils firent chacun de leur côté.

Après tout, le malheur du Connétable mis à part, la perte des Calvinistes fut beaucoup plus considerable que celle des Catholiques, non pas pour le nombre, qui fut à peu près égal, & d'un peu plus de trois cens hommes de chaque côté, la plûpart cavaliers, mais par les personnes de marque qu'ils y perdirent. Les plus considerables furent Louis d'Ailly, Seigneur de Pequigni, Vidame d'Amiens, & son fils, le Comte de la Suse, le Comte de Saux & de Saint André son frere, & près de cinquante autres Gentilshommes, que leur valeur & leurs emplois dans les guerres avoient rendus recommandables : au lieu que les Catholiques ne perdirent que deux personnes de distinction, tous deux jeunes, sçavoir François d'Oignies Comte de Chaulnes, & Claude de Batarnai Comte du Bouchage : il ne restoit plus que lui de cette Maison, qui fut éteinte par sa mort.

Le Connétable meurt de ses blessures.

L'inaction de l'armée Catholique après cette bataille, servit encore au Prince de Condé à faire valoir sa prétendue victoire. Cette inaction fut causée partie par la crainte de quelque sédition dans Paris, où il y avoit plusieurs Cal-

viniſtes & quantité de voleurs, partie par l'incertitude de l'évenement d'un nouveau combat, que la Reine ne jugeoit pas à propos de hazarder : mais ſur-tout par l'état où ſe trouvoit le Connétable qui mourut de ſes bleſſures le troiſiéme jour d'après la bataille, c'eſt-à-dire, le douziéme de Novembre, âgé, non pas d'environ quatre-vingts ans, comme le diſent la plûpart de nos Hiſtoriens, mais ſeulement de ſoixante & quatorze, ainſi qu'il eſt expreſſément marqué dans ſon Epitaphe gravée ſur une plaque de cuivre, qui fut d'abord attachée à ſon tombeau dans l'Egliſe de Montmorenci, & que je vis il y a quelques années dans la Sacriſtie de cette même Egliſe. 1567.

Ce fut une perte égale pour l'Etat & pour la Religion; car il aimoit ſincerement l'un & l'autre, & pouvoit encore les ſervir, quoique plus utilement par ſes conſeils & par l'autorité qu'il s'étoit acquiſe, que dans le commandement des armées, où il n'étoit pas heureux, un peu trop de lenteur l'empêchant de donner aux troupes une certaine vivacité neceſſaire pour vaincre. Il s'étoit trouvé à huit batailles*, & avoit commandé en Chef dans trois, ſçavoir en celles de ſaint Quentin, de Dreux, & de ſaint Denys. Il avoit été fait priſonnier à ſaint Quentin & à Dreux, & fut ſur le point de l'être à ſaint Denys.

Défait dans toutes ces trois batailles, il n'eut point de part à l'honneur de la victoire, que ſon armée remporta dans les deux dernieres. Il ne ſçut pas en celle de ſaint Denys ſe prévaloir des grands avantages qu'il avoit, avec leſquels il devoit non ſeulement défaire, mais accabler l'ennemi : de ſorte que cette derniere bataille ne lui fut glorieuſe que parce qu'elle lui coûta la vie, en lui faiſant finir dans le lit d'honneur une ſi belle & ſi longue carriere, que ſon grand âge eût bientôt terminée. Il avoit ſervi ſous cinq Rois*, & eut grande part au gouvernement de l'Etat ſous François I. & ſous Henri II. Il l'avoit ſauvé par ſa ſage conduite, lorſque Charles V. deſcendit en Provence. C'eſt le plus bel endroit de ſa vie en matiere de guerre.

Brantome dans l'éloge du Connétable.

* Louis XII François I. Henri II. François II. Charles IX.

La Reine qui l'avoit toûjours redouté, long-tems haï, & jamais aimé, le regardoit alors comme un appui neceſſaire,

* Ravennes, Marignan, la Bicoque, Pavie, Renti, S. Quentin, Dreux, S. Denys.

1567.

& comme l'unique entre tous les grands Seigneurs de l'Etat, sur la fidelité & sur la prudence duquel elle pût se reposer pour la conduite de la guerre, où elle se voïoit engagee. Tous les autres lui etoient suspects, ou n'avoient pas l'autorité requise, pour se faire obeïr par les troupes. Elle ne pouvoit faire le choix de personne pour le commandement general des armes, sans offenser tous les concurrens, & sans en faire peut-être autant d'ennemis & de nouveaux partisans du Prince de Condé : & ce n'est que par là que les larmes, qu'elle répandit auprès du lit du Connétable, furent très-sinceres.

Du Chesne dans la relation des funerailles du Connétable, &c.

Elle lui fit rendre après sa mort, qui fut tout-à-fait Chrétienne, les plus grands honneurs. Elle l'auroit fait enterrer à saint Denys avec les Rois & les Princes du Sang, si dans son testament il n'eût pas ordonné sa sepulture dans son Eglise de Montmorenci : mais elle voulut que, conformément à ce qu'en avoit ordonné le Roi Henri II. son cœur fût mis auprès de celui de ce Prince aux Celestins dans la Chapelle d'Orleans.

Cependant le Prince de Condé commençant à manquer de vivres & de fourages aux environs de Paris, & quelque mine qu'il eût fait le lendemain de la bataille, ne voulant pas s'exposer avec si peu de forces au hazard d'une seconde, décampa le quinziéme de Novembre : & après avoir envoïé quelques troupes à Orleans, que François de la Noue Gentilhomme Breton, surnommé Bras de fer, & depuis très-fameux durant les guerres civiles, avoit surpris dans le tems du blocus de Paris, il prit la route de Lorraine, pour aller joindre un corps nombreux d'Allemands, qui venoient à son secours.

Ce Prince, qui, à une grande vivacité dans les expéditions militaires, joignoit beaucoup de prudence, excepté lorsque la colere, comme il arrivoit quelquefois, prévenoit ses reflexions, ne s'etoit pas témerairement embarqué dans l'entreprise de Monceaux, ni declaré avec un si grand eclat, sans s'être assuré des ressources, en cas que la chose ne reussît pas.

Le Prince de Condé demande du secours au Comte Palatin. [illegible]

Dès qu'il vit qu'on faisoit la levée des six mille Suisses, dont il avoit pourtant été l'auteur avec l'Amiral, il appréhenda

hendа qu'on ne s'en servît contre les Calvinistes, au lieu de les destiner contre les Espagnols, ou à la garde des frontíeres. C'est pourquoi il avoit envoïé secretement Francourt & Châtelier à Jean Casimir II. fils de Frideric III. Comte Palatin du Rhin, pour le prier de faire quelques levées d'Allemands, & d'obtenir la permission de l'Electeur son pere de les conduire en France à son secours. Ce jeune Prince avoit été élevé à la Cour de Henri II. y avoit connu le Prince de Condé & l'Amiral, & étoit ravi d'avoir une si belle occasion de se signaler. Il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'il demandoit, l'Electeur, qui le premier de tous les Princes Protestans introduisit le Calvinisme en Allemagne, étant fort zelé pour sa Religion, & très-disposé à seconder ceux qui la professoient, non seulement en France, mais encore dans les Païs-Bas, où depuis il envoïa un autre de ses fils renforcer l'armée des Gueux.

1567.

Memoires de Castelnau l. 6. c. 8.

L'esperance du butin lui fit trouver des soldats sans peine. Le Prince de Condé lui envoïa quelque argent, & lui promit qu'à son entrée dans le Roïaume on lui compteroit cent mille écus. Casimir leva en peu de tems une armée de sept mille Reistres, ou Cavaliers Allemands, & de quatre mille Lansquenets, & ce fut pour aller joindre ce puissant renfort, que le Prince se pressa de quitter les environs de Paris.

La Reine de son côté fortifioit l'armée, qu'elle avoit à Paris, de quantité de troupes, qui lui venoient des Provinces, & reçut quelques jours après la bataille, le secours de Flandres, conduit par le Comte d'Aremberg. Elle renvoïa en Allemagne Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, qui avoit été plusieurs années Ambassadeur de France à la Cour de l'Empereur. Il ne put rien gagner sur le Comte Palatin: mais il engagea Jean-Guillaume Duc de Saxe un des cadets de cette Maison, qui avoit servi sous Henri II. à lever cinq mille Reistres, que Castelnau alla prendre peu de tems après: de sorte que la France se trouva de nouveau exposée, comme dans la premiere guerre civile, au pillage des Allemands des deux partis.

Il n'étoit plus question que de donner un Chef aux troupes, en faisant un nouveau Connétable, pour les comman-

Le Duc d'Anjou frere du Roi est fait Lieutenant General de son Armée.

der contre les Rebelles : mais on ne jugea pas à propos de
1567. remplir cette grande place, qui rendoit celui qui la possedoit trop puissant ; & enfin d'oter toute pretention au commandement de l'armée, Henri Duc d'Anjou, qui à peine avoit dix-sept ans, mais qui dès-lors étoit un Prince de grande esperance, fut fait Lieutenant General par le Roi son frere, & mis à la tête des troupes.

Ce n'étoit pas seulement par cette raison, mais encore par la tendresse particuliere que la Reine avoit pour ce jeune Prince, qu'elle le fit revêtir de cet emploi, qui devoit lui donner une si grande autorité dans l'Etat. Le Roi n'y consentit que malgré lui, tant à cause de cette prédilection de la Reine pour son frere, de laquelle il ne s'appercevoit que trop, qu'à cause qu'il avoit une très-grande envie de commander lui-même son armée ; car jamais Prince n'eut l'inclination plus guerriere que lui. Il ne fut jamais plus content, que lorsque dans la premiere guerre civile, la Reine le mena aux sieges de Bourges & de Rouen. Elle eut beaucoup de peine à l'empêcher de marcher à la tête de l'armée le jour de la bataille de Saint Denys : & comme après la mort du Connétable, un Seigneur de la Cour lui faisoit entendre qu'il rempliroit volontiers cette Charge, il lui répondit qu'il étoit assés fort pour porter lui-même son épée, faisant allusion à la fonction des Connétables, qui étoit de porter l'Epée Roïale dans les céremonies. Il se plaignoit sans cesse de la Reine, qui sembloit, disoit-il, vouloir le garder dans un coffre comme les joïaux de la Couronne. Il ajoûtoit, que s'il lui arrivoit quelque accident, le Roïaume de France ne manqueroit point de successeurs, & qu'il avoit deux freres capables de bien remplir sa place sur le Throne : & comme après les victoires de Jarnac & de Moncontour on s'empressoit à lui faire des complimens, & à lui presenter des Poëmes à sa louange, il repondit à quelques-uns d'un air qui marquoit assés son dépit & sa jalousie, que tout ce qu'on lui disoit n'étoient que des flateries & des mensonges par rapport à lui ; & que c'étoit au Duc d'Anjou, que les Poëtes devoient porter leurs vers, & les autres leurs complimens.

Brantome T. IV. dans l'éloge de Charles IX.

Mais comme il honoroit & craignoit beaucoup la Reine,

il condescendit à sa volonté dans l'occasion dont je parle, & fit semblant de se rendre à la raison qu'elle lui apportoit, qu'il ne lui convenoit pas, & que c'étoit faire trop d'honneur à des sujets rebelles, que d'aller lui-même les combattre à la tête de ses armées. 1567.

On donna au Duc d'Anjou, pour commander sous lui, le Duc d'Aumale & le Maréchal de Cossé, qu'on appelloit aussi le Maréchal de Gonnor, frere du feu Maréchal de Brissac. Il fut accompagné dans cette expedition par les Ducs de Montpensier, de Nemours, de Longueville, par Sebastien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, Colonel General de l'Infanterie Françoise, par Armand de Biron, dès-lors Maréchal de Camp, & par Monsieur de Carnavalet, qui étoit aussi en grande faveur: & depuis, quand le Duc fut entré en Bourgogne, il fit venir à son armée Gaspard Vicomte de Tavannes, dont la Reine lui recommanda fort d'écouter les conseils. Elle avoit, & avec raison, une grande idée de ce Seigneur, qui fut dans la suite Maréchal de France, toûjours grand ennemi des nouveautés en matiere de Religion, & une des meilleures têtes de son tems.

Aïant sous lui le Duc d'Aumale & le Maréchal de Cossé.

Memoires de Castelnau l. 6. c. 8.

L'Armée Catholique se mit aux trousses du Prince de Condé, qui abandonna Montereau, Nogent sur Seine, & les autres passages de cette riviere, qu'il eût pû défendre: mais il ne s'y arrêta pas pour aller joindre au plûtôt les Allemands sur les confins de Lorraine, & rompit une négociation, qu'on avoit entamée, & qui ne se faisoit effectivement que pour l'amuser.

Popeliniere l. 13.

Il paroissoit que le dessein des Generaux de l'Armée Catholique étoit de combattre le Prince avant sa jonction avec les Allemands: & on en eut la plus belle occasion qu'on eût pû souhaiter auprès de Châlons sur Marne. Les troupes du Prince étoient dans le plus déplorable état du monde. Les chevaux étoient déferrés, les fantassins la plûpart sans souliers, presque tous nuds, & fatigués par les violentes marches qu'on leur avoit fait faire. Ils se trouvoient dans une vaste campagne, investis de tous côtés de villes ennemies, & sans esperance de retraite, s'ils étoient défaits. Ils marchoient souvent en désordre, pour aller plus

Castelnau. l. 8.

1567.

vite, & d'une maniere qui ressembloit plus à une fuite qu'à une retraite.

Il manque l'occasion de battre les Huguenots.

On les joignit au mois de Janvier en un lieu nommé Notre-Dame de l'Epine. Le Comte de Brissac chargea même quelques Compagnies dans un village, & les defit. Plusieurs Officiers representerent au Marechal de Cossé que c'étoient des gens perdus, s'il vouloit envoïer sa Cavalerie après eux: mais il n'en voulut rien faire; & le Duc d'Anjou, qui avoit ordre de la Reine de suivre les avis du Maréchal, n'osa en cette occasion se servir de son autorité. Ce retardement leur donna le loisir de gagner Saint Michel, & d'y passer la Meuse. Il ne leur en couta que quelques soldats d'un petit corps que commandoit de Moui, qui fut chargé, & qui aïant soûtenu vigoureusement l'attaque, suivit les autres au petit pas, & en bon ordre.

Popeliniere l. 13.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Cossé.

Une si belle occasion de ruiner l'armée Huguenote manquee, fit beaucoup murmurer contre le Maréchal. On crut qu'il avoit eu ordre de la Reine de n'engager aucune action, par la crainte d'exposer M. le Duc d'Anjou. Ce qui est certain, c'est qu'il n'en fut pas moins bien venu à la Cour au retour de la Campagne, & qu'il ne se mit pas en peine de se justifier là-dessus.

Jonction des derniers avec les Allemands

La nouvelle de la jonction du Prince de Condé avec les Allemands, qui se fit vers Pont-à-Mousson, causa de grandes inquietudes au Roi & à la Reine, d'autant plus que la guerre civile s'allumoit de jour en jour plus violemment dans la plûpart des provinces, & se faisoit avec divers succès, selon que les uns ou les autres étoient ou plus forts, ou plus heureux, ou plus entreprenans.

Ce qui se passa durant ce tems-là en Provence.

Le Comte de Tende à la tête des Huguenots en Provence étoit continuellement aux mains avec les Catholiques, qui avoient Sommerive son fils pour leur Chef. Systeron fut pris par les Huguenots, & repris par les Catholiques. Mascon en Bourgogne eut le même sort: & ces miserables villes éprouvoient ainsi tour à tour la fureur des uns & des autres. Les Huguenots du Dauphiné, où de Gordes & Maugiron commandoient pour le Roi, prirent les armes, soulevés par Montbrun. Ceux du Languedoc en firent autant sous la conduite de Dassier frere du Duc d'Usez, &

En Languedoc.

se saisirent de Nîmes & de Montpellier, qui ne purent être assés-tôt secourus par Monsieur de Joyeuse Lieutenant du Maréchal de Damville en cette Province. Le Comte du Lude, qui étoit sur ses gardes en Poitou, prévint les Huguenots dans une entreprise qu'ils tenterent sur Poitiers : mais ils se saisirent de Lusignan. 1567.

Les Vicomtes de Bourniquet, & de Monclar, Paulin, Caumont, Serignan, Rapin, Montagut, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes déclarés pour le Prince de Condé, assemblerent plus de sept mille hommes des païs de Rouergue, de Querci, de Foix, de l'Albigeois, de Lauraguez, & se rendirent maîtres de la campagne, où les Catholiques n'osoient paroître, s'emparerent de plusieurs petites places, forcerent le Pont Saint-Esprit, contraignirent Maugiron & Gordes de se retirer à Grenoble, & vinrent prendre des quartiers dans Valence, dans Romans & dans quelques autres Villes, où ceux de leur parti étoient les plus forts. Mais les Catholiques eurent leur revanche en Auvergne, où Terride, Monsalais, & le jeune Tilladet, Mestre de Camp du Regiment de Gascogne, défirent à plate cloûture Ponsenac Gentilhomme du Bourbonnois, qui faisoit trembler tout le païs avec cinq mille hommes de pié & cinq cens chevaux qu'il commandoit pour le Prince de Condé.

Et en Auvergne.
Brantome dans l'éloge du Maréchal de Cossé.

Montluc par sa vigilance & son activité ordinaire, maintenoit toûjours la superiorité des Catholiques sur le parti Huguenot en Guienne & en Gascogne ; & aïant fait équiper quelques Vaisseaux à Bourdeaux, vint en Xaintonge, où il fit quelques expeditions assés heureuses. La principale fut la prise de l'Isle de Ré. Il ne tint pas à lui qu'il ne fît le siege de la Rochelle, qui, bien que non encore déclarée pour les Rebelles, étoit toute Huguenote, ne vouloit point recevoir de garnison, faisoit comme une espece de République, & se contentant de rendre à Monsieur de Jarnac son Gouverneur toutes sortes d'honneurs, ne lui laissoit qu'une ombre d'autorité.

Il se donnoit tous les jours dans les Provinces une infinité de petits combats, soit à l'occasion des postes que les uns attaquoient, & que les autres vouloient secourir, soit entre

1567.

les partis qui ſe rencontroient à la campagne, ſoit entre les troupes qui alloient joindre le Prince de Condé, & celles qui marchoient pour renforcer l'armée du Duc d'Anjou.

La guerre qui ſe faiſoit avec tant d'acharnement dans toutes ces Provinces, étoit une diverſion qui empêchoit que les deux principales armées ne groſſiſſent autant que les Chefs des deux partis l'auroient ſouhaité. Toutefois Terride & Monſalais après la défaite de Ponſenac, joignirent le Duc d'Anjou avec huit mille hommes de pié & douze cens chevaux; & d'autre part Mouvans, Bourniquet & quelques autres des principaux Chefs du parti Huguenot, ſur les ordres réïterés du Prince de Condé, vinrent ſe jetterent dans Orleans, où la garniſon étoit très-foible, quoiqu'inveſtie des poſtes que le Comte Sciarra Martinengue, la Valette Colonel de la Cavalerie legere, & d'autres Capitaines des troupes Catholiques tenoient aux environs.

Popeliniere l. 13

Mouvans amena aſſés de troupes pour aſſieger Richelieu dans Blois, où il ſe défendit avec beaucoup de valeur, & ne ſe rendit à compoſition qu'après que deux grandes bréches eurent été faites à la muraille de la Ville. Mais les avantages & les pertes ainſi balancées les unes par les autres dans tous ces quartiers-là, ne décidoient rien, & la principale attention étoit ſur ce qui arriveroit dans les deux armées campées ſur les frontieres de Champagne & de Bourgogne. Elles y ſouffroient des incommodités que la ſeule rage inſpirée par une guerre civile pouvoit ſoûtenir dans une ſaiſon très-rude, & qu'on ne pouvoit ſoulager que par la ruïne entiere du païs, où les Allemands ſur-tout firent les plus effroïables déſordres.

Le Prince de Condé ſe retire dans la Beauce.

Memoires de Tavanes.

Après la jonction des Réiſtres avec les Huguenots, l'armée Roïale augmentée des troupes venues des Provinces, de celles du Comte d'Aremberg, & de quelques Regimens Italiens envoïés par le Pape, & conduits par Louis de Gonzague Duc de Nevers, ſe campa proche de Troyes ſur le bord de la Seine. Le Prince de Condé avec la ſienne paſſa par la Bourgogne dans la Beauce, & il paroiſſoit que ni les uns, ni les autres n'avoient pas d'envie d'en venir ſi-tôt aux mains.

Dès que l'on ſçut le Prince de Condé arrivé dans la Beauce,

on vit bien que ſon deſſein étoit de retourner aux environs de Paris. C'eſt pourquoi la Reine fit revenir l'armée pour couvrir cette Capitale, & eſperant beaucoup de l'impuiſſance où le Prince étoit de ſoudoïer les Allemands, elle réſolut de ne rien hazarder, de temporiſer, de ruiner à la longue les troupes du Prince, & de les obliger à ſe diſſiper d'elles-mêmes : & cependant elle envoïa Monſieur de Caſtelnau en Allemagne prendre celles que Henri Guillaume de Saxe avoit levées pour le ſervice du Roi.

1567.

Caſtelnau l. 6. c. 9.

Le Prince de Condé comprit aiſément le fin de cette conduite, & vit bien que c'étoit la plus ſûre voie qu'on pût prendre pour la ruine entiere de ſon parti. C'eſt pourquoi afin de tenir les Allemands en haleine, ne les pas laiſſer languir dans l'inaction, & les ſoûtenir par l'eſperance du butin, il ſe détermina à faire le ſiege de Chartres, dont il leur promit le pillage, ou une bataille, ſi les Catholiques venoient pour la ſecourir.

Et fait le ſiege de Chartres.

Il ſe rendit aux environs de cette place avec ſes troupes ſur la fin de Fevrier, & Lignieres Chevalier de l'Ordre & Capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnance, envoïé par le Roi pour y commander avec une garniſon de quatre mille hommes, ſe mit en état de la bien défendre.

Popeliniere l. 13.

Quelques efforts que fît le Prince de Condé, le ſiege n'avança que fort lentement ; & c'étoit moins par la bonté de la place, qui n'étoit point forte, que par la ſage conduite du Gouverneur, par la bravoure de la garniſon, par le mauvais tems, & par le peu d'artillerie des aſſiegeans.

La batterie fut d'abord dreſſée contre la porte Drouaiſe, & puis tranſportée plus bas vers une Tour qui étoit entre cette porte & la porte Guillaume. Les défenſes de la Tour furent ruinées, & une bréche de ſeize pas faite à la muraille. Lignieres qui avoit fait derriere de bons retranchemens, ne craignoit point l'aſſaut, tandis qu'il conſervoit le ravelin de la porte Drouaiſe, d'où la bréche étoit commandée. Bordet Gentilhomme Xaintongeois fut commandé pour l'attaquer ; il l'emporta, mais il y fut tué. Dès le ſoir le Capitaine Flocat le reprit, & tailla en pieces tout ce qui s'y trouva d'ennemis.

Une ſi vigoureuſe défenſe obligea le Prince à changer encore d'attaque, & à entreprendre un autre grand travail.

1567. Ce fut de détourner la riviere d'Eure, qui passe dans les fossés d'un côté de la Ville. Il en vint à bout, & lui fit prendre son cours dans un ancien canal, où elle couloit autrefois. S'il eût commencé par là, la Ville auroit couru grand risque, tant parce que les murailles étoient très-foibles en cet endroit, que parce qu'il eût ôté aux Bourgeois la commodité des moulins, dont ils se servoient pour moudre le blé.

Lignieres tâcha de suppléer à la foiblesse de la muraille par les travaux qu'il fit faire derriere avec beaucoup de promtitude, & par ses fréquentes & vigoureuses sorties sur les assiegeans, que la longueur du siege qui duroit depuis près de trois semaines, commençoit à rebuter.

L'incertitude de l'évenement, qui, selon qu'il seroit heureux ou malheureux, devoit avoir de grandes suites pour l'un & pour l'autre parti, donna lieu à une nouvelle négociation.

La Reine a de nouveau recours à la voie de la negociation.

La Reine envisageoit les consequences de la prise d'une Ville qui étoit si proche de Paris, qui ôteroit à cette Capitale la plus grande partie de sa subsistance qu'elle tire de la Beauce, & dont les Rebelles feroient leur place d'armes. D'ailleurs elle étoit résolue à ne pas hazarder une bataille, dont la perte seroit suivie de la ruine du Roïaume, & mettroit en danger la propre personne du Roi & toute la Maison Roïale. Le Conseil se laissa ébranler par de telles réflexions, & entr'autres le Duc de Montpensier qu'on trouvoit toujours opposé à ces sortes d'accommodemens, qui ne servoient, disoit-il, qu'à faire reprendre haleine aux Huguenots, pour susciter de nouveaux troubles à la premiere occasion favorable qu'ils en auroient. De sorte que la Reine passant sur toute autre consideration, & en particulier sur l'indignité de la démarche que feroit le Roi en demandant la paix à des Rebelles, elle envoïa au Prince de Condé les Sieurs de Lansac, Combaut & de Mesme Seigneur de Malassise, pour lui proposer de traiter de la paix.

Castelnau, l. 5. c. 11.

Davila l. 4.

Le Prince fort inquiet sur le succès du siege qu'il avoit entrepris & fort embarrassé de ses Allemands toujours mécontens, & toujours insatiables, ne parut pas fort éloigné d'entrer en négociation, malgré l'opposition de l'Amiral, qui lui representoit que c'étoit-là un des artifices ordinaires

de

de la Reine, par où à la fin elle réussiroit à les perdre : au lieu qu'un peu de constance les rendroit si superieurs, qu'ils pourroient prendre telles mesures qu'il leur plairoit pour leur parfaite sûreté ; que le siege ne pouvoit pas durer long-tems, & qu'il étoit assûré que la Cour n'avoit nulle intention de tenter le secours ; qu'après la prise de Chartres, le Roi n'oseroit demeurer dans Paris ; que sa fuite leur en faciliteroit la conquête, & qu'alors ils pourroient traiter d'une maniere à obtenir tout ce qu'ils voudroient.

1567.

La suite montra la verité des raisonnemens de l'Amiral ; mais le Prince en fut d'autant moins ébranlé, que le seul bruit & la seule esperance de la paix répandirent la joie dans tout le camp. Les soldats épuisés de fatigues, & presque tout nuds en plein hiver, ne respiroient qu'après la fin de leurs miseres. La Noblesse Huguenote dont les terres & les maisons étoient ou ruinées ou saisies dans les Provinces, & qui n'étoit gueres mieux équipée que les simples soldats, s'ennuïoit depuis long-tems de ne subsister que par le pillage. Casimir & ses Allemands s'assûroient que le Roi leur païeroit cherement leur sortie du Roïaume ; & le Trésor Roïal étoit pour eux un fond beaucoup plus sûr, que les promesses du Prince de Condé & de l'Amiral : ainsi les deux partis conspirant dans le même dessein, la paix fut bientot conclue à Lonjumeau, où se tinrent les conferences. Les trois conditions principales furent la restitution des places dont les Huguenots s'etoient saisis, la sortie des Etrangers du Roïaume, & la confirmation de l'Edit de pacification de l'an 1562. avec le retranchement de toutes les interpretations & modifications qu'on y avoit faites par celui de Roussillon.

Conditions de la paix conclue à Lonjumeau.
Edit du Roi du 23 Mars 1568.

Le Roi fut obligé de païer de ses propres deniers les soldes dûes aux Allemands du Prince Casimir, avec lesquels il fallut long-tems marchander, pour obtenir quelque delai d'une partie du païement. On eut recours pour les satisfaire à la République de Venise, qui, à la priere du Sieur de Foix Ambassadeur de France auprès de la Seigneurie, prêta au Roi cent mille écus d'or, & on en emprunta aussi quatre-vingt mille du Duc de Florence.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté HHH fol. 500. fol. 511.
Castelnau l. 6. c. 11. & 12. l. 7. c. 1.

Ce fut une autre difficulté, de contremander ceux que

1567.

Jean Guillaume de Saxe amenoit au Roi, qui étoient déja ſur la frontiere. Monſieur de Caſtelnau vint à bout avec beaucoup de peine de ſatisfaire les uns & les autres ; & il en fut récompenſé par le Gouvernement de ſaint Diſier. Orleans & quelqu'autres places furent remiſes entre les mains du Roi ; & le Prince & l'Amiral après avoir congedié leurs troupes, ne croïant pas pouvoir être en ſureté à la Cour, ſe retirerent l'un à ſa Terre de Chatillon ſur Loin, & l'autre à Noïer dans l'Auxerois, d'où ils eurent grand ſoin d'entretenir ſous main leur commerce avec leurs partiſans, non ſeulement en France, mais encore dans les païs etrangers, au cas que l'occaſion ou la néceſſité ſe préſentaſſent de nouveau de reprendre les armes.

Expédition de Dominique de Gourgues à la Floride.

Il ſe paſſa dans ce tems-là une choſe aſſés ſinguliere par toutes ſes circonſtances, principalement par le motif qui la fit entreprendre : & l'on verra peu d'exemples ſemblables d'un pareil zele pour la gloire de la Nation Françoiſe. Ce fut une expedition conduite avec toute la reſolution & toute la prudence poſſible, par Dominique de Gourgues Gentilhomme Gaſcon, qui avoit déja ſervi avec diſtinction dans les Troupes en France, en Ecoſſe, en Italie, tant ſur mer que ſur terre, & dont la famille a été illuſtrée depuis par les dignités qu'elle a poſſedées dans la Robe & dans l'Egliſe.

Les François en 1562. avoient établi une petite Colonie dans la Floride ſur la riviere de Mai aſſes près de ſon embouchûre. Ils y avoient bâti un Fort qu'ils appellerent le Fort Carolin du nom du Roi actuellement regnant, & ils y vivoient en bonne intelligence avec les habitans du païs, que les Eſpagnols avoient extrêmement maltraités.

Trahiſon des Eſpagnols qui y donna lieu.

Relation mſſ. de l'expedition de Dominique de Gourgues à la Bibliotheque du Roi.

Ceux-ci voïoient avec chagrin & inquietude les François dans leur voiſinage, & réſolurent de les en chaſſer. Comme ils craignoient de n'y pas réuſſir par la force ouverte, ils emploïerent la trahiſon. Une flotte d'Eſpagne aborda à l'embouchûre de la riviere au mois de Septembre de l'an 1564. Ceux qui la montoient ſurprirent les François ; & nonobſtant la paix qui étoit entre les deux Couronnes, ils les taillerent tous en pieces, ſans diſtinction ni d'âge, ni de ſexe, & en reſerverent ſeulement quelques-uns qu'ils pendirent enſuite à des arbres.

Cette inhumanité loin d'être châtiée par les ordres de la Cour d'Eſpagne ſur les plaintes qu'on en fit, y fut louée, & ceux qui l'avoient faite, récompenſés. La ſituation fâcheuſe des affaires du Roïaume par les guerres civiles, empêcha le Roi d'en pourſuivre la vengeance, & trois ans ſe paſſérent, ſans que la Cour penſât à en avoir raiſon. 1567.

Le Capitaine Gourgues, homme qui cherchoit à ſe ſignaler, & qui ſuivant le génie de ſon païs, aimoit la gloire plus que tout autre choſe, réſolut de venger l'affront fait à la Nation Françoiſe, & ſans pouvoir eſperer d'autre récompenſe que l'honneur du ſuccès, & de faire parler de lui, & même avec danger & toute apparence d'être déſavoué de la Cour, ſe chargea de l'expedition à ſes propres frais.

Pour cet effet il vendit ſon bien, & emprunta de l'argent de pluſieurs de ſes amis, & avec permiſſion de Monſieur de Montluc Lieutenant pour le Roi en Guienne, il équipa deux eſpeces de petits navires appellés Ramberges, & une Patache qui alloient à la voile & à la rame. Il leva cent Arquebuſiers, dont pluſieurs étoient Gentilshommes, & quatre-vingts Matelots, tous gens de réſolution. Soit qu'il eût confié ſon ſecret à Monſieur de Montluc, ſoit qu'il le lui eût caché, la commiſſion qu'il prit de ce Seigneur n'étoit point pour la Floride, mais ſeulement pour la côte de Benin en Afrique, & il y étoit énoncé qu'il alloit ſur cette cote enlever des Negres.

Il s'embarqua à Bourdeaux le ſecond jour d'Août de l'an 1567. & après bien des tempêtes & d'autres dangers qu'il courut, il arriva au Cap de ſaint Antoine au bout de l'Iſle de Cuba, poſſedée par les Eſpagnols, environ à deux cens lieues de la Floride.

Il avoit juſqu'alors caché ſon deſſein à ſes gens, les amuſant par divers prétextes ſur la route qu'il tenoit. Ce fut là que les aïant tous aſſemblés, il leur déclara le veritable but de ſon voïage. Ils en furent d'abord ſurpris & fort mécontens: mais comme il avoit autant d'eſprit que de valeur, il leur fit une harangue militaire ſi pathetique, leur repreſenta ſi vivement les cruautés que les Eſpagnols avoient exercées contre les François dans la Floride, l'affront qui avoit été fait à la Nation Françoiſe, l'honneur qui leur reviendroit d'en

1567. avoir tiré une vengeance ſignalée, celui qu'il leur faiſoit, en ſe les aſſociant pour une ſi glorieuſe expedition, par la ſeule aſſurance qu'il avoit de leur vertu & de leur paſſion pour la gloire, qu'enfin ils ſe conformerent tous à ſon ſentiment, & lui promirent de ne le jamais abandonner, & de mourir avec lui.

Gourgues voïant tout ſon monde en ſi bonne diſpoſition, fit voile vers la Floride, & après quelques jours de navigation parut à la vûe d'un des Forts des Eſpagnols, qui, le prenant pour un Capitaine de leur nation, le ſaluerent de deux coups de canon. Lui, pour les entretenir dans cette erreur, leur rendit le ſalut d'autant de coups, & faiſant ſemblant de paſſer outre, s'éloigna de la côte juſqu'à la nuit, à la faveur de laquelle il rabattit, & vint à l'embouchûre d'une riviere nommée Tacatacourou. C'étoit auſſi le nom du Roi des habitans de ce canton, à quinze lieues du Fort des Eſpagnols dont je viens de parler.

Le jour étant venu, il vit toute la rive bordée de gens du païs tous en armes, pour l'empêcher de deſcendre, parce qu'ils le prenoient pour un Eſpagnol. Il leur fit connoître par ſignes qu'il ne l'étoit point, & qu'il venoit chés eux comme ami.

Il avoit eu la précaution de prendre avec lui un homme, qui avoit été à l'établiſſement de la Colonie, & qui ſçavoit la langue des habitans de ce canton. Dès qu'il leur eut parlé, ils firent paroître une joie extrême, & la témoignerent ſelon leur coûtume en danſant. Ils ſe plaignirent à lui de ce que les François avoient été ſi long-tems à revenir, pour ſe venger des Eſpagnols, & les venger eux-mêmes des mauvais traitemens qu'ils en recevoient encore tous les jours. On ſe fit des preſens les uns aux autres : & le Capitaine Gourgues étant deſcendu à terre avec la meilleure partie de ſes gens, on convint de ſe joindre enſemble, pour attaquer les Eſpagnols.

Un des petits Rois de ce païs, qui étoit de l'aſſemblée, preſenta au Capitaine Gourgues un jeune François, nommé Pierre de Brai, natif du Havre, lequel s'étoit ſauvé du maſſacre fait par les Eſpagnols en 1564. & que ce Roi avoit fait élever chés lui, à deſſein de le faire repaſſer en France à

la premiere occasion. Ce jeune homme âgé de seize ans, qui avoit de l'esprit, donna des connoissances de l'état des Espagnols. Il dit entr'autres choses qu'ils pouvoient bien être au nombre de quatre cens dans ce quartier-là partagés en trois Forts, dont l'un s'appelloit le grand Fort, qui étoit le même que les François avoient construit sur la riviere de Mai. Les deux autres étoient aussi sur la même riviere. 1567.

Les Rois, ou Chefs, aïant promis à Gourgues le secret, & d'empêcher que les Espagnols n'eussent aucunes nouvelles de son arrivée, se retirerent, pour revenir dans trois jours avec les meilleurs hommes de leur nation. L'un d'eux lui laissa en ôtage sa femme & son fils, & lui donna son neveu nommé Clotoraca, pour servir de guide au sieur d'Estampes Gentilhomme Commingeois, qui fut envoïé pour reconnoître les Forts des Espagnols.

Les Indiens tinrent leur parole, & arriverent au lieu & au jour marqué, dans le même tems que le sieur d'Estampes vint faire son rapport touchant celui des trois Forts qu'on devoit attaquer le premier.

J'ai dit que la descente s'étoit faite à quinze lieues au-delà des Forts, à l'embouchûre de la riviere de Tacatacoura. Il y avoit entre cette riviere & les Forts d'autres rivieres, des marais, des bois, qui rendoient le chemin très-difficile, & on ne le fit qu'avec d'extrêmes fatigues. Les Indiens au nombre de trois cens, commandés par trois de leurs Rois, marcherent par un autre chemin que les François, & les rejoignirent, ainsi qu'on en étoit convenu, sur la riviere de Sarabai. Il y avoit de là encore deux heures de chemin jusqu'au Fort des Espagnols, & l'on ne put arriver qu'à la pointe du jour à la vûe du Fort.

C'étoit le vrai tems de l'attaquer, les Espagnols étant encore vrai-semblablement endormis : mais une petite riviere qu'il falloit passer tout proche du Fort, ne se trouva pas guéable, & il fallut attendre que la marée fût descendue, pour la passer. Cependant le Capitaine Gourgues à la faveur d'un bois qui le couvroit, reconnut lui-même le Fort à loisir, & vit un endroit, où le fossé n'étoit que commencé, & par où il lui parut assés aisé de le forcer.

Dès que la marée fut descendue, il fit passer ses troupes,

1567.

qui étoient cachées par le bois, & les mit en ordre. Il donna une partie de ses François à un Lieutenant, pour marcher droit à la porte du Fort, & la brûler avec des feux d'artifices que les soldats portoient, & lui avec le reste des François tourna du coté du fossé dont j'ai parlé, pour y donner l'assaut.

Gourgues les surprend à son tour, & se rend maître de leurs Forts en ce païs-là.

C'étoit un peu après midi : les Espagnols faisoient la meridienne, aucun ne paroissoit ni au dehors, ni sur les remparts, & il n'y eut qu'un Canonnier, qui étant monté par hazard sur une plate-forme à l'endroit où Gourgues avoit résolu de faire son attaque, découvrit les François, lorsqu'ils étoient déja à deux cens pas du Fort. Il donna aussi-tot l'allarme, & tira sur la troupe qu'il découvroit, une coulevrine qui étoit sur la plate-forme. Il la chargea, & tira une seconde fois, & la chargeoit pour la troisieme fois, lorsque l'Indien Clotoraca se detacha de la troupe du Capitaine Gourgues, & aïant grimpé sur la plate-forme, tua le Canonnier d'un coup de pique.

Les Espagnols aïant pris les armes au cri du Canonnier, sortirent du Fort, pour aller au-devant des François, & s'avancerent vers la troupe du Lieutenant. Il les attendit de pié ferme, & leur fit de fort près une salve d'arquebusades, qui les effraïa tellement, qu'ils se mirent en fuite. Le Lieutenant envoïa dire à Gourgues qui étoit déja dans le fossé, que les Espagnols fuïoient. Sur cet avis Gourgues quittant le Fort, marcha vers son Lieutenant, & trouva en chemin les fuïards, qu'il enveloppa au nombre de soixante : la plûpart furent tués, & le reste pris.

Gourgues entra ensuite dans le Fort sans résistance, y trouva trois canons, outre la coulevrine, qui étoit marquée du nom de Henri II. & étoit une de celles que les Espagnols avoient prises dans le Fort Carolin en 1564. Cependant le second Fort, qui étoit vis-à-vis du premier sur l'autre bord de la riviere de Mai, tiroit sur les François : & Gourgues, pour répondre à ce feu fit pointer les quatre pieces d'artillerie, & aïant donné ses ordres, pour les faire servir, passa de l'autre coté avec la plûpart de ses soldats dans une barque, qu'on lui avoit amenée.

Les Indiens n'eurent pas la patience d'attendre le retour de la barque, & passerent la riviere à la nage. Les Espa-

gnols effraïés abandonnerent le Fort après quelques décharges, pour se sauver dans les bois, & gagner le grand Fort, qui étoit à une lieue de là. 1567.

Gourgues, qui avoit prévû qu'ils prendroient cette route, les avoit prévenus, & s'étoit déja posté de ce côté-là. La premiere décharge qu'il fit sur eux, en abattit la plûpart, le reste au nombre de quinze furent faits prisonniers. Ces deux Forts furent pris la veille de Quasimodo.

Il n'étoit plus question que de prendre le grand Fort. Parmi les prisonniers il se trouva un Sergent, que Gourgues obligea, en le menaçant de le faire pendre, de l'instruire de la situation & de l'état du Fort, & de lui dire l'endroit par où il seroit le plus aisé de l'attaquer.

Il demeura au second Fort le Dimanche & le Lundi, & fit faire des échelles & tous les préparatifs necessaires pour l'attaque. Durant ce tems-là les Indiens avertis du succès des François vinrent en grand nombre, & investirent le grand Fort : de sorte que personne n'en pouvoit sortir, pour sçavoir le nombre des troupes Françoises. Neanmoins le Commandant du Fort fit déguiser un soldat en Indien, pour aller à la découverte, mais il fut reconnu, & amené au Capitaine de Gourgues.

Etant interrogé, il dit que les Espagnols étoient au nombre de deux cens dans le Fort, & qu'ils étoient persuadés que les François étoient au moins deux mille; que la consternation étoit extrême parmi la garnison, & que le Commandant sembloit avoir perdu la tête.

Gourgues fort content de ces connoissances, partit le lendemain & disposa les Indiens dans les bois voisins du Fort en diverses embuscades. Dès que les Espagnols eurent decouvert sa troupe, ils tirerent dessus avec deux doubles coulevrines, qui ne lui firent pas grand mal, parce qu'il se couvrit aussi-tôt d'un bois, qui étoit sur une coline, au pié de laquelle étoit le Fort, & d'où il le contempla à loisir. Il avoit avec lui le Sergent & l'espion liés l'un à l'autre, & qui l'instruisirent plus en détail sur le lieu de tout ce qu'il vouloit sçavoir de Fort.

Il avoit résolu de ne faire l'attaque que le lendemain par l'escalade, à un endroit qui n'étoit point flanqué, & avoit

1567. deja posté une partie de ses Arquebusiers en un lieu couvert, pour tirer sur tous ceux qui paroîtroient à la défense du rempart durant l'assaut, lorsque les Espagnols firent une sortie de soixante Arquebusiers, à dessein seulement de s'assûrer à peu près du nombre des François.

Gourgues les vit sortir, & à la faveur du bois fit marcher son Lieutenant à la tête de vingt Arquebusiers, avec ordre de ne point paroître, que les Arquebusiers ne fussent assés avances, pour être coupés. Lui-même marcha avec le reste de ses Arquebusiers jusqu'au pié de la colline, vers laquelle les Espagnols venoient, & ordonna à ses soldats de ne tirer qu'à bout portant, & après la décharge de ne se servir que du sabre.

L'ordre fut exactement suivi : il n'y eut gueres de coups perdus, & en même tems il chargea si terriblement les Espagnols, qu'il les mit en fuite. Comme ils vouloient regagner le Fort, ils furent attaqués par le Lieutenant, qui s'étoit avancé entre deux. Tous furent tués, ou pris, & pas un seul ne retourna au Fort.

Le Commandant après la perte de ses meilleurs hommes, & toûjours persuadé du grand nombre des François, dont il ne pouvoit esperer aucun quartier, prit le parti d'abandonner le Fort, & de se sauver dans les bois : mais les Indiens, qui y étoient en embuscade, sortirent de tous côtes, & à coups de flèches tuerent beaucoup de ces fuïards. Ceux qui resterent voulurent prendre une autre route : mais ils furent rencontrés par la troupe de Gourgues, qui acheva de les tailler en pieces, à la réserve de quelques-uns qu'il prit.

Il trouva dans le Fort beaucoup de canons, d'armes & de munitions : mais le lendemain le feu aïant pris aux poudres par l'indiscretion d'un Indien, se communiqua à toutes les maisons du Fort, où tout ce qui y étoit fut brûlé : de sorte qu'il ne resta que l'artillerie, que Gourgues fit transporter dans ses Vaisseaux à l'embouchûre de la riviere de Tacatacourou.

Gourgues n'aïant plus rien à craindre des ennemis, fit assembler les prisonniers, leur reprocha leur trahison, & la barbarie dont ils avoient usé envers les François quatre

ans

ans auparavant, lorſque les deux Couronnes étoient en paix l'une avec l'autre. Il leur déclara qu'il ne leur avoit conſervé la vie, que pour leur faire ſubir le châtiment dû à leur infâme perfidie, & les fit tous pendre ſur le champ aux mêmes arbres où ils avoient pendu les François. 1567.

Inſcription placée ſur lieux pour en conſerver la memoire.

Pierre Malendès Commandant des Eſpagnols, lorſqu'ils avoient maſſacré les François, avoit fait écrire ſur une pierre le récit de cette brutale action, & avoit ajoûté en langue Eſpagnole : *Je ne fais ceci comme à des François, mais comme à des Lutheriens.* Gourgues à la place de cette pierre fit élever une groſſe planche de ſapin, où il fit graver avec un fer chaud ces mots : *Je ne fais ceci comme à Eſpagnols, ni comme à Maranes, mais comme à traîtres, voleurs, & meurtriers.*

Le peu de ſoldats qu'il avoit ne lui permettant pas de garder les Forts, il prit le parti de les détruire : & les Sauvages l'y ſeconderent ſi volontiers, que s'étant aſſemblés en très-grand nombre, le grand Fort fut raſé en un ſeul jour. Il en fit autant des deux autres, & puis ſe rembarqua, promettant aux Indiens de revenir en peu de tems, pour les défendre contre les Eſpagnols, & les délivrer entierement de leur joug. Il leur fit de nouveaux preſens, & les laiſſa très-ſatisfaits de lui. Ils s'en retournerent tous en danſant, & lui dirent qu'ils alloient auſſi faire danſer toutes leurs femmes.

Le vent fut ſi favorable pour le retour, que Gourgues arriva en trente-quatre jours à la Rochelle le ſixiéme de Juin jour de la Pentecôte ; & il y fut reçu avec des honneurs & des applaudiſſemens proportionnés à la haine que les Rochelois avoient contre les Eſpagnols. Il n'eut qu'un ſeul malheur, qui fut que la Patache de ſa petite Eſcadre périt avec huit hommes qui étoient dedans. Il perdit peu de ſoldats dans les attaques & quelques Gentilshommes. Ceux, dont la relation a marqué les noms, ſont Lantoni, Limoſni, Biere, Carou, & Gachie, tous Gaſcons, & Pons de Xaintonge. Je trouve auſſi nommé dans cette expedition un de Meſmes, qui apparemment en revint.

Cette action, qu'on peut compter parmi les plus mémorables, qui ſe ſoit jamais faites en ce genre, effaça l'affront reçu par la Nation Françoiſe, & lui fit beaucoup d'honneur.

1567. cent hommes ſans artillerie étant venus à bout de quatre cens retranchés derriere des remparts, à qui rien ne manquoit pour une vigoureuſe défenſe, & qui par une réſiſtance médiocre, s'ils ne s'étoient pas perdus d'abord, auroient fait échouer une entrepriſe auſſi hardie, pour ne pas dire auſſi témeraire, que celle-là.

Gourgues eſt mal ré[illegible] à ſon retour, & [illegible].

Gourgues, après s'être repoſé quelques jours à la Rochelle, ſe remit en mer pour aller à Bourdeaux. Il y rendit compte de ſon expedition à Monſieur de Montluç, qui le combla de louanges & de careſſes : mais il n'en fut pas de même à la Cour où Montluc l'envoïa, & où, au lieu de la récompenſe qu'il avoit ſujet d'eſperer, il penſa lui en coûter la tête; car le Roi d'Eſpagne, qu'on y ménageoit fort alors, parce qu'on en attendoit du ſecours contre les Rebelles, aïant fait porter ſes plaintes au Roi par ſon Ambaſſadeur, on fit un crime à Gourgues d'avoir entrepris cette expedition ſans ordre. La Reine mere & la Faction Lorraine ſe déclarerent contre lui, & l'on propoſa de lui faire ſon procès. Ses amis lui conſeillerent de ſe retirer, & il ſe tint caché pendant quelque tems à Rouen chés le Preſident de Marigny. Toutesfois comme dans le fond on ne déſapprouvoit point ſon action, qui avoit été aſſés juſtifiée par le ſuccès & par ſon zele, on ne le pourſuivit point.

Popelinière des trois Mondes. l. 2.

La récompenſe qu'on lui refuſa dans ſa patrie lui fut offerte par les étrangers; car quelques années après, la Reine d'Angleterre voulut l'avoir à ſon ſervice, & il devoit commander la Flotte qu'elle envoïoit en Portugal, pour mettre ſur le Thône de ce Roïaume Dom Antoine après la mort du Roi Sebaſtien : mais comme il ſe diſpoſoit à partir, pour en aller prendre le commandement, il mourut à Tours l'an 1583.

La guerre ſe rallume en France.

Cependant la guerre ne tarda gueres à ſe rallumer en France. Les deux partis en rejettoient la faute l'un ſur l'autre, & chacun produiſoit de quoi juſtifier ſa conduite.

Popelinière l. 14.

Le Roi d'une part avoit ſujet de ſe plaindre des Huguenots, pour leurs contraventions manifeſtes au Traité de Chartres dans des articles eſſentiels. Montauban, Sancerre & pluſieurs autres places, ſur-tout du Querci, du Vivarais, du Dauphiné, & du Languedoc, refuſoient de rentrer dans ſon

obéïssance. La Rochelle ferma ses portes à la garnison que Monsieur de Jarnac son Gouverneur y voulut conduire, s'opposa au rétablissement des Catholiques de la Ville dans leurs biens, rejetta des demandes qu'on lui fit de la part du Roi de quelques contributions d'argent, les Bourgeois continuerent contre ses ordres à augmenter les fortifications de la place, & à armer des vaisseaux, quantité de Soldats, & plusieurs Capitaines Huguenots, nonobstant les plus severes défenses, passoient au service du Prince d'Orange contre le Duc d'Albe, & le Capitaine Coquaville s'étant saisi de saint Valeri, avoit assemblé en Picardie, pour aller au Païs-Bas, un corps considerable, qui fut défait par le Maréchal de Cossé: Coquaville, qui fut pris, païa de sa tête la peine dûe à sa désobeissance. Dans ces mêmes quartiers-là tout autant d'Ecclesiastiques, qui tomboient entre les mains des Huguenots, étoient dévalisés, maltraités & souvent massacrés. Enfin on étoit informé du commerce que les Chefs continuoient d'entretenir avec le Prince d'Orange & avec les Protestans d'Allemagne. 1567.

D'autre part les Huguenots alleguoient pour leur défense, que l'Edit de Pacification n'etoit point observé dans les points où il leur etoit favorable; que dans quelques Villes on ne vouloit point recevoir les gens de leur Religion, ni leur restituer leurs biens qu'on avoit saisis; que par des ordres particuliers de la Cour, on remettoit en usage les restrictions & les interprétations de l'Edit de Roussillon, nonobstant ce qui avoit été specifié là dessus dans le Traité de Chartres; que contre un autre article du même Traité, le Roi retenoit en France les troupes étrangeres, tant Suisses qu'Italiennes, quoiqu'en execution du Traité, le Prince de Condé eût congedié les Allemands; que les Villes de l'Orleannois, de la Touraine, de la Picardie, étoient remplies de garnisons; qu'on négocioit à Rome, pour obtenir la permission d'une aliénation de cent cinquante mille livres de rente des revenus du Clergé; chose qui ne paroissoit nullement nécessaire, supposé qu'on ne voulût point rompre la paix; qu'en quantité d'endroits du Roïaume les grandes violences exercées contre les Protestans demeuroient impunies; qu'on ne pouvoit douter sur la conduite que la Cour tenoit,

1567. & sur les mesures qu'elle prenoit, que la résolution ne fût prise de fondre sur les gens de la Religion Réformée, lorsqu'ils y penseroient le moins, & de les surprendre, pour les exterminer entierement.

Ce fut là le sujet & le contenu des Manifestes, qu'on publia des deux côtés aussi-tôt après que la guerre eut recommencé. Cependant ce feu mal éteint ne se fût pas rallumé si promtement, sans une entreprise, qui eût absolument déconcerté le parti Huguenot, supposé qu'elle eût réussi : mais qui aïant échoué, avança la ruine du Roïaume, & fournit un prétexte specieux aux Calvinistes, de publier par tout qu'on les avoit forcés malgré qu'ils en eussent, à reprendre les armes.

Outre le Conseil ordinaire composé des Ministres, des Princes du Sang, & de plusieurs autres personnes, la Reine en forma un, qu'on appella le Conseil du Cabinet, où elle n'admettoit que ses plus confidens, qui étoient le Duc d'Anjou, le Chancelier de l'Hospital, Louis de Lansac-Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, Sebastien de l'Aubespine Evêque de Limoges, Henri de Mesme, le President de Birague, & Villeroi Secretaire d'Etat. On y déliberoit tous les jours, pour trouver quelques moïens efficaces de finir des troubles, qui jusqu'alors n'avoient de tems en tems été calmés, que pour se ranimer avec plus de fureur, comme si les deux partis n'eussent posé les armes, que pour prendre quelque relâche, & revenir l'un sur l'autre avec plus d'acharnement.

Davila l. 4.

Mesures de la Cour pour s'assûrer des Chefs des Huguenots.

Après avoir tout bien balancé, on conclut ce qu'on avoit pensé & projetté bien des fois, que l'unique voie étoit de se saisir des Chefs du parti, c'est-à-dire du Prince de Condé & de l'Amiral ; parce que, si on pouvoit une fois s'assûrer de leurs personnes, le reste se dissiperoit de soi-même, vuideroit le Roïaume, où seroit aisément dompté. La difficulté étoit dans l'execution ; car & le Prince & l'Amiral etoient alerte & sur leurs gardes, attentifs à toutes les démarches de la Cour, & avoient leurs espions de tous côtés.

On disposa sous divers prétextes les troupes de maniere, qu'il étoit difficile qu'ils echappassent. Le Duc de Montpensier & Martigues étoient sur la Loire maîtres des ponts d'Orleans, de Blois & de Baugenci ; le jeune Duc de Guise,

sur les frontieres de Champagne ; le Maréchal de Cossé, en Picardie avec un corps considerable, pour reprendre Saint Valeri, dont Coquaville s'étoit emparé. Martinengues avec quelques Compagnies de gens de pié s'avançoit vers Auxerre, en apparence pour changer quelques garnisons, mais à dessein d'executer l'ordre de la Cour. Tavanes Commandant en Bourgogne étoit le plus proche de Noyers, & c'étoit de lui principalement que le succès de cette importante entreprise dépendoit. 1567.

La conjoncture qu'on attendoit depuis quelque tems, étoit arrivée. L'Amiral qui avoit toûjours évité de se rencontrer en un même lieu avec le Prince, l'étoit venu voir à Noyers, apparemment sans se douter de rien ; & il étoit bien plus aisé de les enlever tous deux en un même endroit, que de les investir en même-tems, s'ils eussent été séparés.

Ils en sont avertis & se sauvent à la Rochelle.

Mais les mouvemens des troupes voisines en consequence des ordres de la Cour, aïant fait soupçonner quelque chose à leurs partisans, ils en furent aussi-tôt avertis. La chose étoit si importante, que le seul soupçon les détermina à prendre leur parti. Ils firent tenir deux cens chevaux prêts, & sans en rien communiquer même à leurs domestiques, ils partirent la nuit du vingt-cinquiéme d'Août. Ils prirent la route de la Rochelle, & laissèrent le Capitaine du Bois derriere eux avec quelques chevaux, pour retarder autant qu'ils le pourroient, ceux qui se mettroient en devoir de les poursuivre.

Mémoires de Castelnau. l. 7. c. 1.

La difficulté étoit de passer la riviere de Loire ; mais comme elle trouva fort basse, l'été aïant été fort sec cette année-là, ils furent assés heureux pour trouver un gué, & gagnerent la Rochelle sans être poursuivis. Le Capitaine du Bois n'eut pas le même bonheur : il fut attaqué & défait par Martinengues, qui le fit prisonnier, & l'envoïa à la Cour.

La nouvelle de cette évasion fut la plus chagrinante qu'on y pût recevoir. La Reine déchargea sa colere contre le Chancelier de l'Hospital, qu'elle soupçonna d'avoir revelé le secret du Conseil, lui ôta les Sceaux, qu'elle donna à Monsieur de Morvilliers Evêque d'Orleans, & l'éloigna de la Cour. On se déchaîna fort dans le Roïaume contre ceux que l'on crut

Brantome dans l'éloge de M. de Tavanes.

les auteurs de cette levée de bouclier, dont on prévoïoit les
1567. plus terribles conſéquences. On en accuſa principalement Monſieur de Tavanes : mais le fils de ce Maréchal dans les Memoires qu'il a publiés de la vie de ſon pere, en parle d'une maniere toute oppoſée.

Il dit que Gontheri Secretaire du Preſident de Birague aïant apporté à Monſieur de Tavanes l'ordre d'inveſtir le Prince dans Noyers, il refuſa d'y déferer, ſur ce qu'un ordre de cette importance devoit lui venir par un homme de guerre, & non point par le Secretaire d'un particulier ; que cet ordre lui aïant été renouvellé par la bouche du ſieur du Paſquier, il répondit que la Reine agiſſoit en cette affaire plus par paſſion que par raiſon ; que l'entrepriſe étoit trop hazardeuſe & propoſée par des gens paſſionnés & ſans experience ; (il déſignoit, comme on le remarque dans la ſuite, le Cardinal de Lorraine & Birague ;) que quelque diligence qu'on apportât, il ſeroit toûjours aiſé au Prince & à l'Amiral de s'echapper ; que pour lui, il n'étoit point propre à agir par ſurpriſe ; mais que ſi on vouloit déclarer la guerre, il feroit voir à Sa Majeſté qu'il ſçavoit faire ſon devoir.

Mémoires de Tavanes.

Il n'en demeura pas là ; car pour s'exempter de la peine de réſiſter à de nouveaux ordres, il écrivit des lettres à quelques-uns de ſes amis, où il mit ces paroles : *Le cerf eſt dans les toiles, la chaſſe eſt préparée*, & fit exprès paſſer le courier auprès de Noyers, qui fut arrêté comme il l'avoit bien prévû : & ce fut ſur ces lettres que le Prince de Condé & l'Amiral ſe ſauverent, & allerent paſſer la Loire auprès de Sancerre.

C'étoit pouſſer l'horreur de la trahiſon un peu loin, & il ſemble que content de ne pas obeir, choſe qui n'étoit pas fort extraordinaire en ce tems-là, il devoit au moins garder le ſecret à ſon Souverain : mais c'étoit alors une coûtume aſſés commune parmi les Grands, de ſuivre un parti & de ménager l'autre.

Le Cardinal de Châtillon qui étoit en Picardie, aïant appris l'entrepriſe de Noyers, ne ſe crut pas en ſûreté, & ſe jetta promtement déguiſé en Matelot dans une barque qui le porta en Angleterre, où il ne fut pas inutile à ſon parti. La Nobleſſe Huguenote diſperſée dans les Provinces, prit

pareillement l'allarme, & la plûpart allerent joindre le Prince & l'Amiral à la Rochelle. Cette Ville fut depuis le boulevart de la faction.

1567.
Popeliniere l. 14.

La Reine après s'être crue à la veille de la voir entierement abattue par la prise des deux Chefs qui y donnoient tout le mouvement, se trouva avec beaucoup d'inquiétude embarquée dans une nouvelle guerre ; & elle prévoïoit qu'elle seroit d'autant plus opiniâtre, que les embûches tendues au Prince & à l'Amiral ne laissoient plus de lieu aux Traités, qui étoient sa ressource ordinaire.

Memoires de Castelnau l. 7. c. 1.

Jacqueline de Rohan, Marquise de Rotelin, belle-mere du Prince, ensuite Monsieur de Teligni parent de l'Amiral, & qui fut depuis son gendre, étoient arrivés à la Cour envoïés par le Prince de Condé, pour faire des plaintes de sa part, & rendre compte de sa fuite, & des raisons qu'il avoit eues de se mettre en sûreté. La Reine se défendit du mieux qu'elle put, & traita de terreur panique & de prétexte pour renouveller la guerre, la prétendue allarme du Prince : mais il n'étoit plus question d'éclaircissemens, & chacun des deux côtés ne pensoit plus qu'à se mettre en état d'attaquer & de se défendre.

On envoïa dans toutes les Provinces faire de nouvelles levées, pour joindre aux autres troupes Françoises, Suisses & Italiennes que le Roi avoit déja sur pié, tandis que celles du Prince grossissoient tous les jours aux environs de la Rochelle.

Popeliniere l. 14.

La Noblesse Huguenote du haut Poitou conduite par le jeune Verac, & celle du bas Poitou sous les ordres de Soubise, de Languillier, de Saint Cyre, de Puviaut accoururent au secours de la cause commune.

La Reine Jeanne de Navarre suivie du jeune Henri son fils, se rendit auprès du Prince, quelques efforts que pussent faire Montluc & Descars Gouverneur de Perigord, pour lui couper le chemin. Elle partit de Nerac le sixiéme de Septembre avec une escorte de quelques Cornettes de Cavalerie, & de quelques compagnies d'Infanterie qu'elle rassembla promtement, par les soins de Fonterailles son Senéchal d'Armagnac. Elle gagna Bergerac, où le Capitaine Piles à la tête des Huguenots de Perigord, du Querci & de l'Au-

1567. vergne, vint au devant d'elle. Sa troupe fut encore fortifiée à Mucidan par quelques soldats que Briquemaut lui amena ; & le Prince de Condé qui venoit en chemin faisant de se rendre maître de Coignac, la reçut à Archiac. Ce fut avec d'autant plus de joie, qu'il la vit mieux accompagnée : car toutes les troupes qu'elle avoit rassemblées dans sa route aïant été partagées en plusieurs corps, faisoient trois Regimens d'Infanterie, dont l'un étoit de ving-six Enseignes sous les ordres de Piles, un autre de dix sous le Vicomte de Montamal frere de Fonterailles, & le troisiéme de neuf sous Saint Mesgrin, outre huit Cornettes de Cavalerie legere.

Durant son voïage elle avoit envoïé à la Cour la Motte-Fenelon avec des lettres pour le Roi, pour la Reine, pour Monsieur frere du Roi, & pour le Cardinal de Bourbon, où elle leur donnoit avis de la résolution qu'elle avoit prise, d'aller trouver avec ses enfans le Prince de Condé, & des raisons qu'elle avoit eues de le faire. La principale étoit le zele & l'interêt qu'elle avoit à maintenir la Religion Réformée qu'on vouloit exterminer en France, en faisant périr tous ceux qui la professoient.

[illegible] le rendés-vous general du parti.

Comme le Prince étoit convenu avec l'Amiral & les autres principaux Chefs de la faction Huguenote, de ne point s'amuser à faire la guerre separément les uns des autres dans les diverses Provinces du Roïaume, mais de se reunir tous en un seul corps pour agir plus de concert, & être en état de faire de plus grandes entreprises, la Rochelle & le Poitou étoient le rendés-vous general : mais il n'etoit pas si aisé de pénetrer jusques-là aux Huguenots qui étoient en deça de la Loire, dont les troupes du Roi occupoient toutes les Villes & tous les Ponts.

Dandelot se chargea de la périlleuse commission de leur faire passer cette riviere, quoiqu'il dût avoir bientôt sur les bras les troupes du Duc de Montpensier, de Chavigni & de Martigues, qui avoient ordre de la Cour de tout faire, pour empêcher ce passage.

Il se rendit le quatorziéme de Septembre à Beaufort en Valée, petite Ville d'Anjou, avec quatre Cornettes de Cavalerie, une d'Arquebusiers à cheval, & quatre Enseignes de fantassins, pour y rassembler tous les soldats Huguenots des

Provinces

Provinces de Bretagne, de Normandie, d'Anjou & du Maine, qui ſur l'avis qu'il leur donna de l'entrepriſe de Noyers, & de la fuite du Prince & de l'Amiral, s'étoient mis en campagne. Il y fut joint dès le même jour par le Vidame de Chartres, par Chaumont, par Barbeſieux ſuivis de pluſieurs autres Gentilshommes & ſoldats. Lavardin avec quatre Cornettes & deux Enſeignes d'Arquebuſiers, le Comte de Montgommeri & Colombiers avec trois Cornettes & cinq Enſeignes, la Noue avec quatre Cornettes & cinq cens hommes de pié, Montejan, Broſſai, Cognée, Saint Gravé, le Coudrai-Rambouillet, Rabodanges, Sey, Breſſaut, & pluſieurs autres Gentilshommes qui avoient ſervi dans les guerres paſſées, y arriverent avec leur ſuite, & tous enſemble faiſoient bien deux mille hommes de pié & huit cens chevaux.

1567.

Caſtelnau. l. 7. c. 1.

Il n'y avoit que deux moïens de paſſer la Loire, l'un de trouver un gué, ce qui n'étoit pas abſolument impoſſible dans la ſaiſon où l'on étoit alors, mais comme cette riviere par ſa rapidité tranſporte le ſable de ſon lit tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, & qu'un jour elle eſt gueable en un endroit, & que le lendemain elle ne l'eſt plus, il falloit prendre ſon tems bien juſte, pour ne pas manquer l'occaſion. L'autre moïen étoit de ſe rendre maître de quelque pont; mais ils étoient tous défendus par des Villes ou par des Châteaux, où le Roi avoit eu la précaution de mettre de bonnes garniſons.

Ces difficultés firent propoſer à quelques-uns de demeurer en deça de la Loire, pour y faire la guerre en Bretagne, en Normandie, dans le Maine & dans l'Anjou: mais comme cela étoit contre le projet dont les Generaux de la ligue étoient convenus, Dandelot n'y voulut pas conſentir.

Il falloit cependant ſe hâter; car Martigues qui commandoit en Bretagne n'aïant pû empêcher la jonction des troupes qui étoient venus trouver Dandelot, étoit en marche afin de ſe joindre à Saumur avec le Duc de Montpenſier, pour empêcher aux Huguenots le paſſage de la Loire.

En effet Dandelot aïant fait cantonner ſes ſoldats tout le long de la levée entre Angers & Saumur, tandis que la Noue & quelques autres faiſoient ſonder la riviere en divers en-

1567. droits, Martigues tomba ſur lui au village de ſaint Mathurin, & tous deux faute d'eſpions ne ſe croïant pas ſi proches l'un de l'autre, furent fort ſurpris de ſe rencontrer. Les eſcarmouches commencerent, dans l'une deſquelles peu s'en fallut que Dandelot ne fut pris : mais la ſurpriſe mutuelle fut cauſe qu'on eut de part & d'autre beaucoup plus de peur que de mal, & les Chefs penſerent plus à remedier au peril où ils étoient qu'à attaquer l'ennemi. Martigues beaucoup inferieur en troupes, apprêhendant d'être inveſti par les Huguenots, s'ils avoient le tems de ſe reconnoître, prit ſon parti avec beaucoup de réſolution. Il continua ſon chemin vers Saumur ; & aïant paſſe ſur le ventre à quelque Infanterie de la Noue qu'il trouva dans ſa route, & ſur laquelle il prit un drapeau, arriva au Camp du Duc de Montpenſier. Cette action fut extrêmement louée par les gens du métier ; & le ſieur de la Noue, dont les troupes furent battues en cette occaſion, en fait un grand éloge dans ſes *Diſcours politiques & militaires.*

Cependant comme Dandelot, deſeſperant du paſſage, ſongeoit à décamper, pour ſe retirer en Bretagne, le Comte de Montgommeri vint à toutes jambes lui annoncer qu'il avoit trouvé un gué aſſés commode ; mais qu'il falloit ſe hâter, parce que le Duc de Montpenſier ſe préparoit à les venir attaquer au premier jour.

Dandelot fit auſſi-tôt marcher ſes troupes de ce côté-là ; & aïant fait paſſer d'abord un parti de quarante Soldats, pour aller à la découverte de l'autre côté, où ils ne trouverent perſonne, il poſta la Noue ſur les avenues en deça avec trois cens chevaux, pour faire tête au cas qu'on le vînt charger durant le paſſage, fit défiler ſes troupes, dont les Fantaſſins avoient de l'eau juſqu'aux aiſſelles, & la Noue paſſa enſuite, ſans que l'ennemi eût paru pour l'attaquer.

Le Duc de Montpenſier fut auſſi chagrin que ſurpris de ce paſſage, qu'un peu plus de diligence eût infailliblement empêché. Dandelot qui par cette expedition acquit beau. de gloire, pourſuivit ſa route vers le Poitou, où Madame de la Trimouille le reçut dans Thouars. Au ſortir de là il prit Parthenai, & alla joindre le Prince, qui lui donna tous les témoignages d'eſtime & d'amitié que ſa valeur & ſa conduite lui avoient mérités.

1567.

La lenteur de la Cour donne le tems de se fortifier au delà de la Loire.

La lenteur de la Cour à envoïer une armée au-delà de la Loire, donna le tems aux Calvinistes de s'y fortifier : car n'aïant en tête aucunes troupes capables de leur resister, ils étendirent leurs conquêtes dans le Poitou, dans le païs d'Aunix, & dans les Provinces voisines. L'Amiral assiegea Niort, & le prit par composition, & Maillé à discretion. Puviaut se rendit maître de Fontenai-le-Comte, & surprit saint Maixant, qu'il rançonna. Lusignan couroit le même risque, si le Maréchal de Vieilleville qui étoit à Poitiers, n'y eût jetté promtement quatre Enseignes. Les Huguenots prirent aussi Angoulême, saint Jean d'Angeli, Pons & Blaïe. Taillebourg fortifia encore leur parti, parce qu'il avoit été surpris par un Huguenot nommé Romegout avant la déclaration de la guerre : mais le siege de Pons, qui par la bravoure du Seigneur de cette place, arrêta les Huguenots plus long-tems qu'ils n'avoient cru, fut cause d'un echec considerable que leur parti reçut.

Popelinière l. 15.

Les Protestans du Dauphiné & de Provence s'étoient assemblés, pour venir joindre le Prince de Condé en Poitou, conduits par des Gentilshommes la plûpart bons Capitaines, & qui avoient long-tems servi avec distinction. Les principaux étoient d'Acier, Mouvans, & Montbrun, dont j'ai deja parlé dans l'histoire des guerres civiles précedentes. Le premier qui avoit le commandement general, comptoit dans sa seule Compagnie plus de deux cens Gentilshommes, sa Cornette étoit de taffetas verd, & il s'étoit fait peindre sous la figure d'Hercule, qui assommoit avec sa massüe un hydre, dont les têtes étoient coëffées en Cardinaux, en Evêques, en Moines. L'inscription étoit *qui casso crudeles*, mots qui contenoient l'anagrame de son nom, Jacques de Crussol.

Addit. aux Memoires de Castelnau l. 7.

Ils font le siege d'Angoulême, qu'ils sont ensuite obligés de lever.

Ils passerent le Rhône pour la plûpart à saint Pyraut, & quelques-uns dans des bateaux à Bais sur Bais, à la faveur d'un Fort que Mouvans avoit fait construire avec grande diligence ; ce que Monsieur de Gordes qui n'avoit pas assés de troupes pour attaquer le Fort, ne put empêcher. Ils se joignirent tous ensemble à Alais Ville des Cevennes, où la revue étant faite, ils se trouverent douze mille hommes de pié, & quelque Cavalerie. Ils prirent leur route par le

Rouergue pour aller en Angoulême, dont le Prince faisoit
1567. le siege. Cette armée en arrivant dans le Querci, avoit cru jusqu'au nombre de dix-huit mille fantassins de & sept cens chevaux.

Commentaires de Montluc l. 6.

Montluc qui sur de faux avis reçus de Provence & de Dauphiné, croïoit que ce n'étoit qu'une troupe de gens ramassés, & où il n'y avoit pas six mille hommes, s'étoit avancé avec trois mille, pour s'opposer à leur passage. Il apprit par un Maréchal de Camp qui fut fait prisonnier à Gramat, à trois ou quatre lieues de la Dordogne, que la moitié de cette armée étoit de très-bonnes troupes bien armées. Il n'eut que le tems de faire retraite, & alla promtement à Bourdeaux, étant avertis que les Huguenots y avoient une intelligence. Il sauva par sa promtitude cette Ville & la Guienne, qui étoit toute perdue, si le Prince de Condé s'étoit rendu maître de la Capitale. Cette retraite laissa le passage de la Dordogne libre à d'Acier, qui la traversa à Souillac.

Cependant le Duc de Montpensier qui avoit reçu quelques renforts, avoit quitté Saumur, & s'étoit avancé pour faire lever le siege d'Angoulême, devant être bientôt suivi par l'armée du Duc d'Anjou.

Popeliniere l. 15.

Il marcha le long de la Vienne, tirant vers le Limousin. Son avant-garde étoit commandée par le jeune Duc de Guise, par Martigues & par le Comte de Brissac. Ce dernier surprit à Confolens quelques troupes Huguenotes qu'il tailla en pieces: mais Martigues s'étant avancé sur le chemin d'Angoulême avec douze cens chevaux, apprit que le Marquis de Mesieres désesperant du secours avoit rendu la place trois jours auparavant.

Sur cette nouvelle on mit en déliberation, si on retourneroit sur ses pas, pour attendre l'armée du Duc d'Anjou, ou si on continueroit sa route vers Limoges, pour empêcher la jonction de d'Acier avec le Prince.

On prit ce second parti, quoiqu'il fût très-hazardeux L'avant-garde se campa à Auradour, & la bataille à Jumieu petite Ville sur la Vienne, où le Duc de Montpensier apprit que le Prince de Condé s'éloignoit de lui, à dessein de faire le siege de Pons. Sur quoi il prit à droite vers le Perigord,

pour aller chercher d'Acier, qu'il rencontra assés près de Perigueux. 1567.

Il y eut une vigoureuse escarmouche à saint Chatier sur la riviere d'Isle, que d'Acier avoit dessein de passer en cet endroit ; mais ce n'étoit là qu'une fausse attaque des Catholiques, dont le dessein étoit de tomber sur Mouvans & sur le Capitaine Pierre Gourde postés à Mensignac, & séparés du reste de l'armée avec quatre mille Arquebusiers, que le Duc de Montpensier esperoit enlever.

Le Comte de Brissac fut chargé de cette expedition, & s'en acquitta avec beaucoup de conduite : car après avoir fait tâter les ennemis, & trouvé qu'il étoit trop dangereux de les attaquer dans ce poste qu'ils avoient bien retranché, il fit semblant de retourner vers Perigueux par derriere une montagne, qui déroboit sa marche aux ennemis.

Il avoit prévû que dès qu'il se seroit retiré, Mouvans & Pierre Gourde marcheroient pour aller joindre le gros de leur armée, pour se tirer du danger où ils étoient d'être coupés dans ce Village par toute l'armée Catholique.

Rude escarmouche à l'avantage des Catholiques.

Il ne se trompa pas. Ces deux Capitaines avertis par des païsans, que Brissac continuoit son chemin vers Perigueux, décamperent, & marcherent à grands pas, afin de gagner un bois, à la faveur duquel, s'ils avoient été attaqués, d'Acier auroit eu le tems de venir de Ruberac pour les dégager : mais Brissac ne les eut pas plûtôt sçu dans la plaine, que tournant tête avec toute sa Cavelerie, il vint fondre sur Mouvans. Ce Capitaine le reçut avec beaucoup de valeur. Pierre Gourde qui suivoit, vint le soûtenir, & il y eut là un sanglant combat : mais Brissac les aïant fait charger en tête & en queue, ils ne pûrent soûtenir long-tems l'effort de la Cavalerie. Ces deux Chefs furent tués sur la place avec plus de deux mille, tant Soldats qu'Officiers, & plusieurs autres furent assommés par les païsans. La nuit qui approchoit empêcha Brissac de profiter autant qu'il auroit pû de sa victoire. Il rentra dans Perigueux avec dix-sept Enseignes qu'il avoit prises, n'aïant perdu qu'environ cent hommes dans le combat, & entr'autres le jeune de la Châtre cadet de Claude de la Châtre, qui fut depuis Maréchal de France, & le

Brantome dans l'éloge de Mouvans.

1567. sieur d'Essé fils de ce grand Capitaine, dont j'ai parlé sous le regne de François I. & de Henri II.

D'Acier aïant appris ce désastre par les fuïards qui échapperent au nombre d'environ mille, décampa dès la nuit même, pour gagner Aubeterre, dont les Huguenots étoient les maîtres. Il passa la Drome le vingt-sixieme d'Octobre, & alla joindre le Prince de Condé, qui après avoir pris la Ville de Pons, étoit venu au-devant de lui avec la plûpart de sa Cavalerie. Le Duc de Montpensier avoit déliberé s'il ne se mettroit pas aux trousses de Dacier; mais les chevaux étoient si fatigués par les marches forcées des jours précedens, & par le travail de la derniere journée, qu'il résolut de retourner vers le Poitou, pour y attendre le Duc d'Anjou.

Le Prince de Condé l'y suivit, & de si près, qu'il campoit le soir au lieu d'où le Duc étoit décampé le matin, jusqu'à ce que celui-ci étant arrivé à Chastelleraut, & s'étant posté sous le canon de la Ville dans de bons retranchemens, les Huguenots se retirerent au bas Poitou, après avoir brûlé le Château de Chauvigni, qui leur empêchoit le passage de la riviere de Vienne en cet endroit-là. Bientôt après, le Duc d'Anjou arriva avec l'Armée, quantité de Noblesse Catholique, plusieurs Regimens Suisses, & un bon train d'artillerie, & joignit le Duc de Montpensier.

Quelles étoient les forces des Huguenots. Popelinière l. 15.

L'armée des Huguenots étoit la plus nombreuse, que ce parti eût jamais eue depuis la naissance des guerres civiles. Elle étoit de deux cens quarante Enseignes, qui faisoient vingt mille Fantassins, & de dix mille hommes de Cavalerie en quatre-vingt-quatorze Cornettes. Celle du Duc d'Anjou n'étoit pas moins forte, mais en beaucoup meilleur équipage. Une partie des deux armées étoit dans les garnisons, & ce qu'il y avoit en campagne montoit à peu près à dix-huit ou dix-neuf mille hommes de chaque côté. L'animosité des deux partis augmentoit le courage naturel à la Nation, & l'on prévit dès-lors qu'il en coûteroit bien du sang à la France. Les armées ne furent pas long-tems sans s'approcher l'une de l'autre, & peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains, au sujet d'un Camp que les Chefs des deux partis avoient résolu d'établir à Pamperou à huit ou neuf lieues de Poitiers.

Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

Les Maréchaux de Camp des Catholiques & ceux des Huguenots y arriverent en même tems, & furent fort surpris de se rencontrer les uns les autres : mais comme ils ne vouloient ni fuir, ni combattre sans ordre des Generaux, chacun se retira de son coté à un quart de lieue du Bourg. Sur ces entrefaites l'Amiral & Dandelot arriverent avec cinq Cornettes de Cavalerie seulement, & de l'autre côté parurent sept ou huit cens Gendarmes du Duc d'Anjou.

1567.

Les deux Armées sont en présence.

L'Amiral fit avancer environ cinq cens pas un Capitaine d'Arquebusiers, & lui donna ordre de se tenir à couvert d'une haïe, pour reconnoître le nombre des ennemis. Quelques-uns de cette troupe, contre l'ordre du General, se détacherent pour escarmoucher : ce qui fit croire aux Gendarmes Catholiques que les ennemis vouloient les attaquer : & ils se rangerent aussi-tôt en trois ou quatre troupes, pour les recevoir. Ce mouvement fit pareillement juger à l'Amiral qu'on vouloit le charger lui-même. Aïant déliberé un moment avec son frere Dandelot, ils ne furent pas de même avis, & opinerent l'un & l'autre d'une maniere fort contraire à leur génie. Dandelot, qui d'ordinaire ne marchandoit gueres en ces sortes de rencontres, fut d'avis de se retirer, parce que les ennemis étoient beaucoup plus forts : & l'Amiral dont la maxime étoit étoit toûjours de ne hazarder que dans la nécessité, conclut au combat. Il rangea ses soldats sur une éminence, pour laisser croire aux ennemis qu'il avoit derriere lui beaucoup de troupes dans le valon : il envoïa prier le Prince de Condé, qui étoit à une lieue de là, de marcher promtement à lui, & lui manda qu'il alloit commencer le combat.

Contre-tems qui les empêchent d'en venir aux mains.

Martigues, qui commandoit l'avant-garde Catholique, & qui avoit suivi de près les Maréchaux de Camp, se trouva dans le même embarras que les deux Chefs des Huguenots, & se détermina à ne les pas attaquer, persuadé par leur contenance, que toute l'armée étoit derriere la Cavalerie qu'il découvroit : & il dit depuis à la Noue que sans ce faux préjugé il auroit tout hazardé, pour avoir l'Amiral & Dandelot morts ou vifs : mais l'arrivée du Prince de Condé avec le reste de son armee le jetta dans une bien plus grande inquiétude. Il fit si bien toutefois, qu'en escarmouchant jusqu'à la nuit, il évita le combat.

1567. Il n'étoit pas pour cela hors de danger ; car n'aïant avec lui que l'avant-garde contre toute l'armée Huguenote, & le Duc d'Anjou étant fort éloigné, il pouvoit s'assûrer d'être attaqué dès le grand matin.

Pour se tirer de ce pas dangereux, il eut recours au stratagême, & prit ses mesures dès le tems que commencerent les escarmouches. Il donna ordre que personne ne sortît du Camp, & qu'on se contentât de tirer contre ceux qui approcheroient, de peur que, si quelqu'un étoit pris, il ne découvrît aux ennemis le petit nombre de ses troupes. Il fit sonner la marche Suisse à une partie des tambours François, pour faire croire que les Soldats de cette Nation étoient dans le Camp. Il fit faire des feux dans une grande étendue de terrein : & après avoir fait repaître, il décampa à petit bruit, pour se retirer à Jaseneuil, où le Duc d'Anjou étoit campé avec le gros de l'armée. Le reste étoit au bourg de Sansai, qui en est éloigné d'une lieue.

Le Prince de Condé ne fut averti du décampement de Martigues, qu'à trois heures après minuit, & partit à cinq, pour le suivre. Il ne pût le joindre : mais après s'être arrêté quelque tems, pour faire reprendre haleine à ses troupes, il continua sa marche, résolu d'attaquer le Duc d'Anjou dans son Camp de Jaseneuil.

On ne vit jamais plus de contre-tems, & de hazards, qu'il y en eut pendant ces deux jours, & qui empêcherent la défaite tantôt des uns, & tantôt des autres. Si le Prince de Condé fût tombé avec toute son armée sur le Duc d'Anjou, il l'eût battu, selon le sentiment des plus habiles des deux partis, ce Duc étant posté dans un lieu fort étroit, où il n'eût pû étendre ses troupes, & où les ennemis jettant de l'Infanterie sur les côtés, qui étoient pleins de haïes, l'auroient attaqué par les flancs, & en même-tems par le front de son Camp : mais un gros brouillard s'étant élevé durant la marche, le Prince de Condé s'égara & se trouva à la tête du Camp ennemi sans son avant-garde. Il fit bonne contenance, & le Duc d'Anjou, qui crut que toute l'armée étoit là, ne se mit point en devoir de l'attaquer : il y eut seulement de grosses escarmouches. Pour l'Amiral, il prit le chemin dont on étoit convenu, & surprit sur les huit heures du

1567.

du matin au bourg de Sansai cinq ou six cens chevaux, qui s'enfuirent, & lui abandonnerent tous leurs bagages : mais ne se voïant point suivi du gros de l'armée, il n'osa passer outre, jusqu'à ce que le bruit des canonnades le fit marcher vers Monsieur le Prince. Quand il arriva, la nuit approchoit, & les deux armées demeurerent campées tout proche l'une de l'autre.

Il en coûta beaucoup plus aux Huguenots qu'aux Catholiques, sur-tout dans une charge que la Valette fit fort à propos sur quelques troupes Huguenotes, qui s'étoient trop avancées : mais la plûpart des Catholiques, qui furent blessés en cette rencontre, moururent de leurs blessures : & cela fit soupçonner que les Huguenots se servoient de bales empoisonnées. Supposé que la chose fût ainsi, c'étoit porter la fureur au-delà de toutes les bornes, & verifier ce qui a été dit bien des fois, que, si les armes autorisent tant de crimes, les plus atroces sont en quelque façon consacrés par les guerres de religion.

Elles décampent chacune de leur côté.

Le jour suivant l'armée Roïale décampa la premiere, & marcha à Poitiers. L'Amiral la poursuivit avec une partie de son avant-garde, & fit passer par le fil de l'épée une centaine de soldats qui s'étoient écartés du gros.

Les Huguenots firent beaucoup valoir ces petits avantages, & sur-tout la retraite de l'armée Catholique : mais le Prince de Condé & l'Amiral qui avoient esperé la bataille, étoient fort chagrins d'en avoir manqué l'occasion. Ils la souhaitoient fort, parce qu'ils appréhendoient que leurs troupes qui étoient en très-mauvais équipages, & qui ne subsistoient que du pillage du païs, ne se débandassent pendant l'hiver. Ils conjecturoient par la conduite des Chefs de l'armée Catholique qu'ils avoient cette vûe, & que les ordres de la Cour étoient de tirer les choses en longueur. C'est pourquoi ils mirent de nouveau tout en œuvre, pour les attirer en campagne.

Dans ce dessein ils prirent leur route vers la Loire, esperant, si le Duc d'Anjou ne les suivoit pas, se saisir de quelque passage sur cette riviere, pour avoir ensuite la liberté de subsister dans les Provinces d'au-delà, & de faire venir sans péril ceux de leur parti qui n'avoient pû jusqu'alors les

1567. joindre, ou qui n'avoient pas voulu s'expoſer à paſſer avec Dandelot.

Le Duc d'Anjou les laiſſa aller, ſçachant bien qu'on avoit donné de bons ordres pour la garde de la Loire, dont on avoit fait rompre la plûpart des Ponts; que celui de Saumur étoit hors d'inſulte; qu'on avoit fait des retranchemens à tous les gués, & que les milices étoient commandées, pour s'aſſembler au premier coup de tocſin, dès que les ennemis paroîtroient de l'autre côté.

Expeditions qu'elles font ſur leur route.

Cependant pour ne pas laiſſer ſes troupes inutiles, & embarraſſer l'ennemi, il ſe remit en campagne, & envoïa ſommer Loudun, où le Prince de Condé avoit laiſſé d'Acier avec un Regiment d'Infanterie & quelque Cavalerie. Ce Commandant aïant répondu fort fierement à la ſommation, le Duc d'Anjou s'achemina vers cette place avec ſon armée, qui venoit d'être renforcée par quelques troupes, que le Comte de Joyeuſe lui avoit amenées de Languedoc. Il prit d'aſſaut en chemin faiſant la Ville de Mirebeau, & puis le Château par compoſition, tandis que les Huguenots de leur côté ſe ſaiſirent de l'Abbaïe de ſaint Florent vers Saumur. Il en coûtoit ordinairement la vie à ceux qui ſe laiſſoient prendre; car on obſervoit alors ni de part ni d'autre aucune capitulation, ſous prétexte de repréſailles, les Huguenots accuſant les Catholiques, & les Catholiques accuſant les Huguenots d'avoir manqué les premiers à leur parole : & de-là venoit que d'ordinaire on ſe défendoit à toute outrance.

Elles ſe retrouvent en préſence ſans rien entreprendre.

La marche du Duc d'Anjou vers Loudun fit revenir le Prince de Condé ſur ſes pas, tant pour ne pas laiſſer perdre cette place, que dans l'eſperance de donner bataille : & effectivement les deux armées ſe trouverent ſi proches l'une de l'autre à une lieue de la Ville, qu'on ne douta pas qu'elles n'en vinſſent aux mains. Neanmoins chacun voulant conſerver l'avantage de ſon poſte, & le verglas qu'il faiſoit permettant à peine aux fantaſſins & encore moins aux chevaux, de ſe tenir ſur pié, tout ſe paſſa comme à Jaſeneuil, en de fréquentes & de vives eſcarmouches pendant pluſieurs jours, & durant un froid horrible, qui fit périr une infinité de ſoldats, principalement du côté des Huguenots. Le Duc d'An-

jou décampa pourtant encore le premier, & se retira à Chinon, où il mit la riviere de Vienne entre lui & le Prince de Condé. Enfin la rigueur de la saison obligea ce Prince à séparer son armée, & il la mit en quartier d'hiver à Loudun, à Thouars, à Niort, & dans les autres Villes du Poitou & des Provinces voisines. 1567.

Son principal soin étoit de trouver les moïens de faire subsister ses troupes jusqu'au printems, & il tint pour cet effet un Conseil à Niort, où la Reine de Navarre se trouva. Ils n'imaginerent point d'expedient plus promt, que de vendre les biens des Ecclesiastiques de tout le païs, dont ils s'étoient rendus les maîtres. Ils en firent la publication, & la Reine de Navarre, le Prince de Condé, l'Amiral, Dandelot, le Comte de la Rochefoucault obligerent tous leurs revenus pour la garantie de ceux qui voudroient acheter les biens d'Eglise. Ils tirerent de là de grosses sommes. Les Rochelois firent au Prince de Condé un present de soixante mille écus : leurs Armateurs qui couroient les mers, & pilloient tous les Marchands Catholiques de quelque nation qu'ils fussent, sous les ordres de la Tour puîné de la Maison de Chatelier-Portaut, contribuerent de leurs pirateries à fournir les magasins, que l'Amiral eut grand soin d'établir en divers endroits. C'est à quoi il ne manquoit jamais, quand il le pouvoit faire, suivant ce qu'il disoit quelquefois, *que l'Armée est un monstre, qui commence à se former par le ventre :* Et de tout cela le Prince fit un fonds considerable, pour entretenir la guerre.

Le Prince de Condé a de nouveau recours aux Anglois.

Mais pour la mieux soûtenir, il eut comme dans les guerres précedentes recours aux Puissances étrangeres, & sur-tout il faisoit grand fonds sur la Reine d'Angleterre, dont il pouvoit être plus aisément & plus promtement secondé que jamais, parce qu'il étoit maître de la Rochelle, où les Anglois pourroient aborder sans opposition & sans risque.

Politique de la Reine Elisabeth.

Elizabeth, suivant le plan qu'elle s'étoit formé d'abord, continuoit d'affermir sa domination par la douceur avec laquelle elle gouvernoit les Anglois, par l'application qu'elle avoit à faire fleurir le commerce dans son Roïaume, à se rendre toute-puissante sur la mer par le grand nombre de Vaisseaux qu'elle faisoit bâtir dans tous ses Ports : & elle

1568. n'oublioit pas l'autre point fixe de sa politique, qui étoit de susciter & d'entretenir par ses intrigues des brouilleries chés ses voisins, pour les empêcher de tourner leurs armes contre elle.

Le succès de ses artifices avoit surpassé ses esperances en Ecosse. Marie Stuart après les plus etranges & les plus funestes avantures s'étant sauvé de la prison où ses propres Sujets l'avoient mise, étoit venue se jetter entre ses bras, & chercher un azile en Angleterre, où sa malheureuse destinée lui préparoit la plus indigne mort.

Elizabeth ne voïoit pas avec moins de plaisir les nouveaux troubles des Païs-bas, qui la rendoient redoutable au Roi d'Espagne. Le Prince d'Orange y étoit venu d'Allemagne à la tête d'une armée : & quoique le Duc d'Albe, en lui opposant la sienne, eût rendu cette entreprise inutile, les esprits y étoient si forts en mouvement, qu'il étoit difficile que la guerre civile ne s'y allumât bientôt.

Quantité de Flamands se refugioient en Angleterre, où cette Princesse les recevoit très-favorablement ; & on voïoit bien qu'elle n'attendoit que l'occasion de prendre part à la querelle, tant elle étoit soigneuse de relever tous les sujets de plaintes qu'elle pouvoit avoir du Roi d'Espagne, sans en venir cependant jusqu'à la rupture.

Camden Vie d'Elizabeth ad an. 1568.

Elle en usoit de même à l'égard de la Cour de France. Quelque tems avant les nouveaux troubles du Roïaume, dès que le terme de huit ans depuis le Traité de Cateau-Cambresis fut expiré, elle avoit fait demander la restitution de Calais : & cette demande se fit avec éclat ; car elle envoïa Guillaume Winter Grand-Maître de l'Artillerie Navale d'Angleterre, sommer par un Trompette les habitans de Calais de se remettre sous son obéissance : & sur le refus qu'ils en firent, Noris son Ambassadeur à la Cour de France fit au Roi la même sommation, soûtenant ce qui étoit vrai, que dans le Traité de Troyes, posterieur à celui de Cateau-Cambresis, les deux Couronnes étoient en droit de poursuivre les prétentions qu'elles avoient l'une sur l'autre : mais la Reine d'Angleterre se contenta de cette cérémonie, sans pousser les choses plus loin. Il lui suffisoit d'avoir en cela un prétexte de secourir les Huguenots de France,

1568.

quand l'occaſion s'en préſenteroit : & lorſqu'elle le fit, elle ajoûta à cette raiſon le violement de la paix faite avec ceux de ce parti, à laquelle elle diſoit qu'elle avoit beaucoup travaillé elle-même par ſon Ambaſſadeur Noris ; & qu'elle ne s'intereſſoit dans cette querelle, que pour empêcher qu'on n'exterminât en France ceux de ſa Religion, dont la perte avoit été réſolue avec le Duc d'Albe à la Conference de Baïonne.

Elle envoie du ſecours au Prince.
Camden. loc. cit.

Etant dans cette diſpoſition, le Cardinal de Châtillon qui étoit à ſa Cour, n'eut pas beaucoup de peine à obtenir les ſecours qu'il lui demandoit. Elle fit compter à la Rochelle au Prince de Condé cent mille Angelots d'or, & y envoïa des canons & des munitions de guerre. C'étoient les choſes dont il avoit le plus de beſoin ; car pour des troupes il en avoit aſſés : ce qui lui manquoit étoit de quoi les ſoudoïer & de l'artillerie.

Qui en attend auſſi d'Allemagne.

Le ſecours d'Angleterre n'étoit pas l'unique reſſource du Prince de Condé. Il n'en attendoit pas moins de l'Allemagne : & dès qu'il eut repris les armes, il envoïa, comme dans les deux dernieres guerres, demander des troupes aux Princes Proteſtans.

Memoires de Caſtelnau l. 7. c. 2.

Il tira grand avantage d'une démarche, que le Roi avoit faite d'abord que la guerre fut déclarée. Il avoit publié un Edit, par lequel il révoquoit tous ceux qui avoient été faits juſqu'alors en faveur des Huguenots, defendoit dans ſon Roïaume l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, Apoſtolique & Romaine, & commandoit à tous les Miniſtres du nouvel Evangile de ſortir dans quinze jours du Roïaume : & quinze jours après il en fit publier un autre dans Paris, par lequel il ſuſpendoit de leurs Charges tous les Officiers qui faiſoient profeſſion de la Religion Calviniſte.

Ces Edits ne pouvoient manquer de révolter les Huguenots : mais la Reine voïant qu'il n'y avoit plus d'eſperance de les contenir, vouloit par ce moïen gagner les Catholiques, & les animer par le motif de la Religion, à tout ſacrifier pour la défenſe de leur Souverain, dont les interêts étoient ſi étroitement liés avec ceux de l'Egliſe, & rétablir en même tems ſa reputation dans les Cours des Princes Catholiques

1568. de l'Europe, où les ménagemens qu'elle avoit eus jusqu'alors pour les Calvinistes, l'avoient fort décriée.

Le Prince de Condé se servit utilement de ces Edits, pour obtenir des Protestans d'Allemagne le secours qu'il leur demandoit, en leur faisant voir qu'enfin le Conseil du Roi s'étoit démasqué, & qu'il étoit notoire que tout ce qui s'étoit fait jusqu'à ce tems-là, n'avoit été qu'en vûe d'opprimer les Sectateurs de la nouvelle réforme. Dès-lors Volfang de Baviere Duc des deux Ponts, un des plus zelés Protestans qu'il y eût en Allemagne, se prépara à faire une levée de gens de guerre : mais il ne se mit en marche que l'année suivante.

Et du Prince d'Orange. Les Huguenots esperoient un plus promt secours du Prince d'Orange, auquel Genlis, nonobstant les défenses du Roi avoit mené aux Païs-bas trois mille hommes de pié, & quelques Cornettes de Cavalerie Françoise. L'entreprise du Prince d'Orange aïant échoué par les précautions du Duc d'Albe, il fut obligé de faire retraite. Le Prince de Condé le sollicita alors d'entrer en Picardie ou en Champagne avec son armée. Il y consentit, & vint jusqu'à Soissons, où il s'arrêta. Genlis fit tout ce qu'il put pour lui persuader d'entrer plus avant, cette diversion devant rendre le Prince de Condé maître de toutes les Provinces d'au-delà de la Loire : mais soit que le Prince d'Orange appréhendât que le Duc d'Albe ne le suivît, & ne l'enfermât entre lui & le Maréchal de Cossé qui étoit sur la frontiere avec un petit corps d'armée, soit qu'il ne se sentît pas assés d'autorité sur ses troupes Allemandes, dont l'indocilité lui avoit déja fait beaucoup de peine, & causé la perte d'une bataille à Louis de Nassau son frere dans la Frise, soit qu'il eût des vûes pour la suite plus conformes à ses interêts particuliers, il se rendit assés aisement aux prieres que Gaspard de Schomberg alla lui faire de la part du Roi, de ne point passer outre, & il se retira en Allemagne, sur la promesse qu'on lui fit, de lui donner de quoi païer ses Troupes : promesse qu'on ne lui tint pas, sous prétexte que c'étoit malgré lui, & à cause que ses troupes s'étoient mutinées, qu'il étoit sorti du Roïaume.

Strada. l. 7.

Hist. des Princes d'Orange.

Hist. des Princes d'Orange.

C'est là où en étoient les affaires de France sur la fin de l'anné 1568. quand la Reine, qui voïoit que les choses tournoient tout autrement qu'elle ne l'avoit esperé lorsqu'elle

rompit la paix, se résolut à tenter, selon sa coûtume la voie de la négociation.

1568.

La Reine tente inutilement la voie de la négociation.

La Popeliniere l. 15.

Elle tira de la Conciergerie de Paris un Financier nommé Berenger Portal, homme d'esprit, qu'elle envoïa secretement au Prince de Condé, à qui elle crut qu'il ne seroit pas désagreable, parce qu'il passoit pour être Calviniste. Il étoit chargé de lui faire entendre que, s'il vouloit faire quelque ouverture de paix, on l'écouteroit volontiers, & que la Reine étoit fort mécontente de certaines gens, dont elle avoit regret d'avoir trop suivi les conseils : mais l'entreprise de Noyers avoit jetté le Prince & l'Amiral en de si grandes défiances, qu'ils ne pouvoient plus compter sur rien pour leur sûreté : & ils soupçonnoient même par la qualité de cet Envoïé, qui étoit un homme décrié par de mauvaises affaires, qu'il n'étoit venu que pour épier ce qui se passoit parmi eux, & pour tâcher de découvrir leurs desseins, plûtôt que pour les disposer à un accommodement.

C'est pourquoi ils ne lui donnerent que des réponses generales, & le renvoïerent avec une lettre pour la Reine; où se plaignant aigrement de ceux dont elle faisoit elle-même semblant de se plaindre, ils lui disoient que, quoiqu'ils fussent en état plus qu'ils n'avoient jamais été, de soûtenir la justice de leur cause, ils seroient toûjours prêts à faire paroître leur soûmission au Roi, & leur zele pour son service, pourvû qu'ils pussent esperer une paix stable & sincere, & que ceux de la nouvelle Réforme eussent la liberté de professer leur Religion, & de faire leurs Prêches dans tout le Roïaume.

On en demeura là, & tandis qu'on formoit les projets pour la campagne prochaine, chacun tâchoit de se saisir de divers petits postes pour incommoder l'ennemi, & mettre à couvert les plus importantes places de son parti.

1569.

Siege de Sancerre par les Catholiques rendu inutile par la vigoureuse résistance des Habitans,

Martinengue Gouverneur de Gien, d'Entragues Gouverneur d'Orleans, & la Chastre Bailli de Berri, convinrent ensemble de se saisir de Sancerre petite Ville à l'extrémité de cette Province peu éloignée de la Loire, dont la seule situation sur la croupe d'une assés haute montagne faisoit toute la force. Les habitans presque tous Calvinistes s'étoient révoltés dès le commencent de la guerre: & quoiqu'abandon-

1569. nés par les Chefs du parti, qui ne daignerent pas seulement leur donner une Compagnie d'Infanterie pour les défendre, ils soûtenoient opiniâtrément leur révolte au milieu des Villes Catholiques.

Ces trois Gouverneurs aïant mis ensemble trois mille Fantassins & quelque Cavalerie, allerent les attaquer avec cinq pieces de canon, dans la pensée que cette bicoque se rendroit à la seule vûe de l'artillerie : mais la guerre civile & l'entêtement de l'hérésie semblent inspirer de la fureur, & rendre les plus lâches capables de la plus extrême témerité.

Popeliniere l. 15. Castelnau. l. 7. Davila l. 4.

Au défaut d'Officiers de guerre & de Gentilshommes, dont les habitans manquoient pour mettre à leur tête, un Avocat nommé Joanneau, & deux autres appellés la Fleur & Laurent entreprirent la défense de la Place, n'aïant que trois cens hommes capables de les seconder, partie Bourgeois, partie Réfugiés des Villes Catholiques & de la campagne, assés mal armés : & ils se comporterent avec tant de bravoure & de conduite, qu'après avoir soûtenu deux assauts, tué cinq cens hommes aux assiegeans, du nombre desquels fut le fils du Baron de Neubourg, ils les obligerent de lever le siege le premier jour de Fevrier, après une défense de plus de cinq semaines : action digne d'une immortelle louange, si elle n'avoit pas été faite par des Rebelles.

Dans le même tems le zele pour l'ancienne Religion fit faire aux Moines de l'Abbaïe de saint Michel en l'Herm auprès de Luçon dans le Poitou, une résistance, qui ne fut gueres moins vigoureuse que celle des Huguenots de Sancerre : mais elle fut moins opiniâtrée par la faute du Capitaine Vaquai, qu'on leur avoit envoïé avec trente soldats. La fraïeur fit perdre la tête à ce Commandant, qui durant un assaut descendit avec une corde dans le fossé pour se sauver. Cette fuite découragea les soldats : & quelques efforts que fit Chasteau-pers Gentilhomme Moine de l'Abbaïe, qui s'étoit chargé de la défendre, elle fut emportée. Plus de quatre cens personnes, qui s'y étoient réfugiées avec leurs biens, y furent égorgées. Les Calvinistes y firent un grand butin, & raserent l'Abbaïe, qui avoit tenu en allarme jusqu'alors tous leurs quartiers des environs.

Ces petites entreprises, qui servent pendant les quartiers d'hiver

d'hiver à tenir les ſoldats en haleine, étoient des diſpoſitions à de plus grands évenemens, & dès le mois de Fevrier les Chefs des deux partis preſſerent les renforts, qui devoient joindre leur principale armée.

Le Prince de Condé envoïa ordre aux Vicomtes de Bourniquel, de Monclar, Paulin, & Gourdon, qui avoient ſept mille Arquebuſiers & quelque Cavalerie du côté de Montauban, de s'approcher de lui : mais ils refuſerent de le faire, ſur ce qu'ils ne pouvoient s'éloigner de cette place, ſans l'expoſer avec tout le païs aux entrepriſes de Montluc & des autres Capitaines Catholiques, qui y étoient aſſés forts : & il n'y eut que le Capitaine Piles, qui aïant aſſemblé douze cens Arquebuſiers & deux cens chevaux dans le Querci, le Perigord & l'Agenois, s'achemina vers l'armée par la Xaintonge. Popeliniere l. 15.

D'autre part il venoit au Duc d'Anjou deux mille Reîtres conduits par le Comte Rhingrave & par Baſſompierre, quelques troupes de Provence commandées par Honorat de Savoye Comte de Sommerive, & alors appellé le Comte de Tende depuis la mort de ſon pere, qui s'étoit donné au parti Huguenot, & dix-ſept Enſeignes du Dauphiné ſous les ordres du Baron des Adrets, qui, comme j'ai dit, s'étoit rangé au parti Catholique : mais il fut envoïé en Champagne pour fortifier le corps d'armée du Duc d'Aumale & de Nemours deſtiné contre les Allemands, que le Duc des deux Ponts conduiſoit au Prince de Condé.

Le Duc d'Anjou fortifié de ſes troupes, ſortit de ſes quartiers du Limouſin, ſe mit en campagne, pour combattre le Prince de Condé & l'Amiral, avant qu'ils puſſent être joints par les Allemands, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus, & par le conſeil de Monſieur de Tavanes, qui avoit alors le ſecret de la Cour pour la conduite de cette armée, & à qui la Reine avoit donné ordre d'être toûjours auprès du jeune Prince dans les occaſions importantes. Memoires de Tavanes.

Ouverture de la campagne.

On a divers relations de ce tems-là touchant le commencement de cette campagne, dont l'ouverture ſe fit par une bataille. Elles ne s'accordent pas toûjours ſur pluſieurs faits. Je tirerai ce que j'en vais dire des Memoires de Guillaume de Tavanes, fils de celui que je viens de nommer, de ceux

1569.

du ſieur de Caſtelnau, & des diſcours politiques & militaires du ſieur de la Noue, qui y étoient tous trois, & d'un Hiſtorien * Huguenot, dont le récit qu'il en fait, eſt tout-à-fait conforme à ce qu'en racontent ces trois Seigneurs.

* Popelinière.

Deſſeins des Generaux des deux partis.

Le deſſein du Prince de Condé & de l'Amiral étoit d'éviter la rencontre du Duc d'Anjou, d'aller joindre les Vicomtes de Bourniquel, de Monclar & les autres de ſon parti qui étoient reſtés en Languedoc, & de s'acheminer de-là vers la Loire, pour aller au-devant du ſecours que lui envoïoit le Duc des deux Ponts.

Le Duc d'Anjou pour les prévenir, s'avança dans l'Angoumois, ſe ſaiſit en chemin faiſant de Sivrai, de Verteuil, de la Rochefoucault, & d'autres petites places, & marchant le long de la Charente, & laiſſant Angoulême à droite, vint à Chateauneuf ſitué ſur cette riviere. Il fit ſommer le Commandant de ſe rendre: c'étoit un Capitaine Ecoſſois, qui n'aïant que cinquante à ſoixante hommes, n'oſa pas tenir devant une armée Roïale.

La diligence que le Duc avoit faite pour s'y rendre, lui étoit néceſſaire; car une partie de l'armée ennemie étoit déja à Barbeſieux pour gagner le Perigord: mais le Prince de Condé ne pouvant pas la ſuivre aſſés promptement avec le reſte, & la voïant en danger d'être coupée, fut contraint de la faire revenir à Coignac ſur la même riviere de Charente, où étoit ſon quartier general.

Le Duc d'Anjou marcha vers cette place avec ſon armée, dans le deſſein d'attirer le Prince de Condé à la bataille. Le Comte de Briſſac, Tavanes le fils & Loſſes s'avancerent en eſcarmouchant juſqu'à la barriere; mais l'ennemi ne ſortit point de ce côté-là, & le Prince de Condé ſe contenta de paroître en bataille de l'autre côté de la riviere. C'eſt ce qui détermina le Duc d'Anjou à reprendre le chemin de Châteauneuf. Les ennemis le côtoïerent toûjours, la riviere entre deux, juſqu'à Jarnac, où le Prince de Condé s'arrêta.

Diſpoſition des Armées avant la bataille de Jarnac.

Châteauneuf eſt du côté de la Xaintonge. Les Calviniſtes lorſqu'ils en étoient les maîtres, avoient rompu une arche du Pont, & il étoit de la derniere conſéquence au Duc d'Anjou de faire rétablir promtement ce paſſage, d'autant que

ses ennemis pouvoient de Coignac couper par un chemin fort droit, gagner Montignac où la Charente est gueable, passer la riviere de Vienne aux gues, entrer de-là dans le Berri, & avoir plusieurs journées d'avance sur l'armée Roïale, pour arriver à la riviere de Loire vers la Charité, où ils avoient donné le rendés-vous au Duc des deux Ponts : au lieu que le Duc d'Anjou en ne passant pas à Châteauneuf, auroit été obligé de côtoïer la Charente qui serpente beaucoup, & faire des marches très-forcées, s'il avoit voulu suivre le Prince de Condé. 1569.

On crut d'abord que les ennemis prenoient ce parti de marcher vers la Loire, parce qu'on leur vit faire à Jarnac un grand détachement de leur armée, qui s'avança derriere la montagne entre Jarnac & Châteauneuf, au-delà de la riviere.

Tandis que le Duc d'Anjou étoit allé à Coignac, les sieurs de Tavanes & de Biron firent travailler au rétablissement de l'arche du Pont, & tirer de l'eau plusieurs batteaux qui y avoient été enfoncés, pour s'en servir à faire un autre Pont : mais comme il n'y en avoit pas asses pour la largeur de la riviere, ils y firent planter des pilotis de distance en distance entre les bateaux, & firent la communication des uns aux autres par des planches.

Les ennemis n'eurent point de connoissance de ce second Pont, parce qu'on eut grand soin de leur cacher le bois qu'on assembloit pour le construire, & que pendant tout le jour on se contenta de tenir prêts tous les materiaux, pour le faire la nuit suivante, outre que le bord de la Charente étoit un païs assés couvert de ce côté-là.

Les ennemis s'approcherent ce jour-là de Châteauneuf. On détacha sur eux les Compagnies de Strozzi & de Brissac avec mille ou douze cens Arquebusiers. L'escarmouche ne fut pas longue, parce qu'au bout d'une demi-heure, le Prince de Condé fit retirer ses troupes le long de la riviere vers Jarnac & vers le village de Bassac.

Mais le Duc d'Anjou étoit fort inquiet de la route que le détachement dont j'ai parlé, avoit prise, & on envoïa le Capitaine la Riviere avec une troupe de Cavalerie à la découverte, pour en avoir des nouvelles. Il trouva qu'il s'étoit

1569. arrêté à une lieue de-là ; en vint rendre compte au Duc d'Anjou qui étoit au lit, & qui en eut beaucoup de joie, par l'esperance d'engager les ennemis à une bataille.

Le Prince de Condé & l'Amiral étoient fort tranquilles sur le passage de l'armée Roïale, jugeant impossible qu'elle défilât en une nuit sur le Pont de pierre. Pour plus grande sureté cependant, ils laisserent deux Regimens d'infanterie & huit cens chevaux à un quart de lieue du Pont, avec ordre aux Commandans d'envoïer pendant la nuit quelques troupes de Cavalerie de tems en tems, pour voir si les ennemis songeoient à passer, & puis ils se retirerent, l'Amiral à son quartier de Bassac à une lieue de là, & Monsieur le Prince à Jarnac encore plus éloigné : mais leurs ordres furent mal executés. Les deux Regimens & la Cavalerie se trouverent là logés avec beaucop d'incommodité, s'écarterent dans les Villages, & il n'en demeura que très-peu dans des maisons à une demi-lieue de la riviere. Les deux Chefs furent fort blâmés de s'en être rapportés à d'autres qu'à eux-mêmes, dans une conjoncture si importante, & il leur en coûta cher.

Stratagême du Duc d'Anjou commandant l'armée Roïale.

Le Duc d'Anjou pour les mieux tromper usa d'un stratagême. Il fit camper sur un grand front tout le bagage, avec quelques Enseignes d'Infanterie au haut d'une montagne derriere Châteauneuf. Les feux qu'on y alluma toute la nuit en grand nombre, acheverent de persuader aux ennemis, que l'armée demeuroit dans ce camp. Mais dès le commencement de la nuit, on travailla au Pont de bateaux avec tant de diligence, que deux heures avant le jour les troupes qu'on avoit disposées avec grand ordre, commencerent à passer, la Cavalerie sur le Pont de pierre, & l'Infanterie sur le Pont de bateaux. Ce fut la nuit du douziéme au treiziéme de Mars.

Comme le bagage ne suivoit point, l'armée passa aisément & sans embarras, excepté que le Pont de bois rompit en un endroit ; mais il fut aussi-tôt raccommodé.

Les Coureurs de l'Amiral étant venus aux environs dès le grand matin, trouverent l'armée presque toute passée, & lui en allereut porter la nouvelle, qui le surprit fort. Il envoïa ordre aussi-tôt à toutes les troupes dont les quartiers étoient fort éloignés les uns des autres, de le venir joindre

1569.

à Baſſac ; & ſon deſſein étoit de ſe retirer, comme il auroit pû faire, ſi elles l'avoient joint aſſés-tôt : mais il ne put les avoir raſſemblées que trois heures après ; & durant ce tems-là, le Duc d'Anjou s'approcha de Baſſac avec preſque toute ſon armée ; de ſorte que l'Amiral vit bien que la bataille étoit inévitable. Il détacha quelques troupes, pour aller ſe ſaiſir du haut de la montagne d'entre Jarnac & Châteauneuf : mais elles en furent repouſſées par la Valette, qui les prévint ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu du Duc de Montpenſier conducteur de l'avant-garde. L'Amiral ne ſongeant plus qu'à profiter de l'avantage du terrein, mit ſon armée en bataille à un quart de lieue de la montagne proche du village de Baſſac, aïant devant lui un petit ruiſſeau, que l'on ne pouvoit gueres paſſer ſans défiler.

Le Duc d'Anjou arriva avec toute l'armée ſur le haut de la montagne, & reconnut de là la ſituation de celle des ennemis. Il deſcendit en bon ordre dans la plaine, ou Martigues, Malicorne, Fervaque, Lanſac, Pompadour, Fontaine commencerent l'eſcarmouche ſur la droite, en chargeant le Regiment de Cavalerie de Puviaut qui ſortoit de Vibrac, pour joindre l'armée Huguenote. Ils le rompirent, en tuerent pluſieurs Cavaliers, & l'auroient entierement taillé en pieces, ſi les Capitaines la Noue & la Loue qui ſe trouverent à portée de le ſecourir, ne s'étoient preſentés pour les arrêter : après quoi ils ſe retirerent eux-mêmes au gros, à la faveur de mille Arquebuſiers que l'Amiral avoit fait avancer pour les ſoûtenir.

Durant cette eſcarmouche le Duc d'Anjou envoïa Coſſins & Caſtelnau, pour reconnoître le ruiſſeau qu'il falloit franchir, avant que d'arriver à l'armée ennemie. Ils rapporterent que la choſe étoit difficile, tant à cauſe des bords qui étoient forts hauts en pluſieurs endroits, que parce que l'Amiral l'avoit fait border de mille Arquebuſiers : mais que neanmoins cet obſtacle n'étoit pas inſurmontable, ſi l'attaque ſe faiſoit avec beaucoup de vigueur.

Paſſage d'un ruiſſeau forcé par le Comte de Briſſac.

Le Duc d'Anjou en chargea le Comte de Briſſac avec ſon Regiment, qu'il fit ſoûtenir par quelques autres. Ce Seigneur digne du nom qu'il portoit, & heritier de la valeur du feu Maréchal ſon pere, ſe mit en devoir de répondre à

1569. l'honneur que le Prince lui faisoit. Il marcha tête baissée au ruisseau, où le combat fut très-rude, la Noue, Dandelot & la Loue étant accourus pour défendre ce poste, d'où dépendoit le salut de leur armée; mais quelques efforts qu'ils fissent, Brissac les enfonça, & les mit en deroute, & la Noue & la Loue y furent faits prisonniers.

L'Amiral, après que les Catholiques eurent forcé le passage du ruisseau, s'avança avec un gros de Cavalerie, non pas pour combattre; parce qu'il voïoit Brissac trop bien soûtenu, mais seulement pour donner le tems à ses Arquebusiers de faire retraite, & de gagner un autre ruisseau & le bord d'un étang qu'il avoit derriere lui, & où etoit le reste de l'avant-garde qu'il commandoit, pensant moins à vaincre, qu'à souffrir le moins de perte qu'il seroit possible.

Le Duc de Montpensier aïant fait passer le ruisseau à son avant-garde, Brissac auquel le Duc de Guise s'etoit joint, poussa sa pointe, & gagna le village de Bassac. On détacha deux cens Fantassins, pour aller plus avant: mais ils furent rencontrés par l'Amiral & Dandelot, qui les chargerent & les dissiperent. La défaite de ce détachement fut suivie de la déroute des autres soldats qui s'étoient emparés de Bassac; & le Duc de Guise & de Brissac eurent couru grand risque, sans qu'au sortir de ce village, ils furent soutenus de douze cens Arquebusiers qui ne les avoient d'abord suivis que de loin, & par les Reistres du Rhingrave, que Monsieur de Tavanes, aïant apperçu ce desordre, avoit fait avancer fort à propos.

Mais il étoit principalement question de passer le second ruisseau, pour achever la defaite de l'Amiral. On ne pouvoit aller à lui que par là ou par la chaussée de l'étang, à la tête de laquelle Monsieur de Tavanes posta le Rhingrave avec ses Reistres, en attendant des nouvelles des sieurs de Lossé & de la Vauguion, qu'il avoit envoïés pour reconnoître le ruisseau.

Il sçut par eux que cet endroit étoit très-peu garni, & qu'en se résolvant à essuïer le feu de quelques Arquebusiers qui étoient postés derriere des haies, le ruisseau étoit aisé à passer. Sur cela il envoïa dire au Duc d'Anjou, qu'il étoit tems de faire avancer le Duc de Montpensier avec l'avant-

garde ſur la droite, pour venir au ruiſſeau, & qu'il y fit conduire quelques pieces d'artillerie, afin d'en écarter les ennemis. 1569.

Il avoit bien prévû que dès que l'Amiral auroit vû ce mouvement, il s'avanceroit lui-même pour empécher le paſſage. C'eſt pourquoi il fit reſter le Rhingrave à ſon poſte, afin que dès que les ennemis viendroient faire tête au Duc de Montpenſier, il tâchât de ſe rendre maître de la levée, pour les envelopper par derriere, ou pour leur donner en flanc, comme il fit dans la ſuite.

L'action commence au paſſage d'un autre ruiſſeau.

Ce qu'il avoit prévû arriva. L'Amiral marcha pour défendre le paſſage du ruiſſeau, avec d'autant plus de confiance, qu'il ſe voïoit ſur le point d'être ſoutenu par le Prince de Condé. Ce Prince, quand le combat commença, étoit déja à demi-lieue au-delà de Baſſac, faiſant retraite, & ſuppoſant que l'Amiral, ainſi qu'ils en étoient convenus, le ſuivroit; mais celui-ci s'y étant pris trop tard, pour ne pas perdre quelques troupes, aux dépens deſquelles il eût conſervé l'armée, & ſe trouvant forcé à combattre, le Prince fut obligé de revenir ſur ſes pas pour le ſecourir.

Il ſçut que le grand effort ſe faiſoit à la droite de l'armée Roïale, & il y accourut avec la Cavalerie de ſa bataille. Il avoit avec lui les Comtes de Montgommeri & de la Rochefoucault, le Baron de Montendre, Roſni, Chandenier, Renti, Monteſan, Châtelier. Il donna avec furie ſur les eſcadrons du Duc de Guiſe, de Martigues, de la Valette, les renverſa, & fondit ſur le Duc de Montpenſier & ſur le Dauphin d'Auvergne fils de ce Duc, qui firent ferme, & donnerent le tems au Duc d'Ajou d'arriver, pour accabler le Prince de Condé par le nombre, & achever la déroute. Les Relations de Caſtelnau & de Tavanes ne s'accordent pas ici ſur une circonſtance aſſés conſiderable, tant il eſt vrai qu'il eſt difficile de ſçavoir exactement tout le détail de ce qui ſe paſſe dans ces ſortes d'occaſions, même ſur le rapport de ceux qui y ſont preſens. Car ſelon Caſtelnau, l'Amiral & Dandelot reçurent avec beaucoup de réſolution le Duc de Montpenſier, qui, accompagné de Monſalais, de Clermont-Talard, du Baron Senecé, de Praſlin, & de beaucoup d'autre Nobleſſe, les chargea vivement, & ne les rom-

1569. pit entierement que par une seconde charge, après qu'ils se furent ralliés.

Au contraire selon les Memoires de Tavanes, l'Amiral & Dandelot agirent fort mollement en cette occasion ; & étant venus à la longueur des lances, tournerent à gauche, & laisserent tomber tout le poids du combat sur le Prince de Condé.

Le Prince de Condé est pris & tué.

Brantome dans l'éloge du Prince de Condé.

Ce fut là que périt ce vaillant & malheureux Prince. Il fut renversé de son cheval, & ne pût se relever, parce qu'avant le combat, il avoit été fort blessé à la jambe d'un coup de pié que lui donna le cheval du Comte de la Rochefoucault. Un Gentilhomme de Monsieur de la Vauguion, nommé Rosier, vint à lui pour le faire son prisonnier ; mais le Prince aïant apperçu le sieur d'Argence, l'appella & se rendit à lui. Le Baron de Montesquiou Capitaine des Gardes Suisses du Duc d'Anjou, arrivant un moment après, & voïant plusieurs personnes assemblées en cet endroit, demanda ce que c'étoit ; on lui dit que c'étoit Monsieur le Prince qui étoit blessé & pris : *tués, tués*, s'écria-t-il en jurant, & lui-même lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Cette action fut regardée comme une horrible brutalité par toute l'armée : mais Brantome assûre que plusieurs de ceux qui approchoient le plus du Duc d'Anjou avoient ordre de ne pas manquer le Prince dans la bataille, si l'occasion s'en presentoit : & c'étoit un effet de la haine qu'il avoit conçue contre lui, tant au sujet de l'entreprise de Monceaux, que des démarches qu'il avoit faites, pour emporter sur lui la Lieutenance Generale du Roïaume.

Eloge de ce Prince.

Ainsi mourut Louis de Bourbon Prince de Condé, n'aïant pas encore trente-neuf ans. La nature dans un petit corps & assés mal fait, lui avoit donné un esprit vif, pénétrant, poli, enjoué, gagnant, des manieres agréables dont il abusa un peu trop pour la galanterie, de l'éloquence, de la force & de l'adresse dans les exercices militaires, beaucoup de valeur, une presence d'esprit & une intrépidité à l'épreuve des plus grands dangers, & toutes les qualités qui forment les Heros. L'ambition & le dépit de se voir contraint de plier sous l'autorité de la Maison de Guise, plûtôt que le motif de la Religion, le précipiterent dans la révolte, & le livrerent au

parti

parti Huguenot. La défiance qu'il conçut de la Reine & de ses ennemis toûjours puissans, l'y maintint : il y eut enfin le malheur de mourir les armes à la main contre son Roi, après mille belles actions qu'il avoit faites durant ces funestes troubles, & tant d'autres par lesquelles il s'étoit plus glorieusement signalé en servant l'Etat dans le Piémont, à la bataille de saint Quentin, & dans les évenemens qui la suivirent, aux sieges de Calais & de Thionville, à celui du Havre, à la défense de Metz contre l'Empereur Charles V. où toute la peine du Duc de Guise qui y commandoit, étoit de le contenir & de moderer son ardeur martiale. Mais pour achever en deux mots son caractere, & en donner à ceux qui liront cette Histoire, une idée qui le leur fasse parfaitement connoître, il me paroît que personne ne ressembla mieux que lui à un de ses descendans; je veux dire Louis Prince de Condé le Héros de notre siecle ; & cela non seulement par les vertus, mais encore par les avantures & par les défauts. Heureux si pour une ressemblance parfaite, une mort précipitée ne lui eût pas ôté les moïens de se reconnoître, de rentrer dans son devoir, de réparer par de nouveaux exploits contre les ennemis de l'Etat, les maux qu'il avoit causés à sa Patrie, & de finir sa course comme celui avec qui je le compare, en Prince veritablement Chrétien & Catholique. 1569.

Le Duc d'Anjou poursuivit les fuïards dans l'espace de deux lieues, & les Reistres du Rhingrave, qu'il débanda après eux, les suivirent encore une lieue plus loin. Il rabattit à Jarnac, où il sçut que d'Acier accourant au secours des Huguenots, venoit d'arriver avec trois mille Arquebusiers : mais ce Capitaine ne l'attendit pas, & abandonnant la place, après en avoir rompu le pont, se sauva à Coignac avec quelque perte de ses gens durant sa retraite.

Pertes des deux partis.

Il est suprenant que dans un combat aussi opiniâtré, qui dura depuis onze heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, il n'y périt, selon les Historiens qui paroissent les mieux instruits, que quatre cens hommes du côté des Huguenots, & environ deux cens du côté des Catholiques. C'est apparemment sans y comprendre ceux des Huguenots qui furent tués dans la fuite : mais de ce petit nombre furent plus de cent Gentilshommes du parti Huguenot, & entr'autres

1569. Monte-Jan de la Maiſon d'Acigné en Bretagne, & neveu par ſa mere de René de Monte-Jan Maréchal de France, Chriſtophle de Rochechouart Seigneur de Chandenier, Geoffroi d'Aidie Seigneur de Guttinieres, petit neveu d'Odet d'Aidie Seigneur de Leſcun, ſi fameux ſous le regne de Louis XI. qui le fit Comte de Comminges, de la Tour, autrement dit Châtelier-Portaut, Jacques de Goulaines Chevalier de Malte avant qu'il ſe fît Huguenot, d'une des plus illuſtres familles de Bretagne, les deux Mambrez Gentilshommes du païs du Maine, Renti, Janiſſac, Buſſieres, Chaumont, Preaux, Bilernac, Vines, les deux Vandeuvres, Beaumont, Saint Brice, la Meſanchere, la Paillere, Beſſon, la Tabariere, Barette, la Meilleraye, la Moriniere, Cantel, & Corneille Ecoſſois.

Il y en eut auſſi beaucoup de priſonniers, du nombre deſquels furent Spondillan Capitaine des Gardes du Prince de Condé, de la Maiſon de Caylar en Languedoc, François de Bethune Baron de Roſni, le Comte de Choiſi, l'Evêque de Cominges fils naturel du feu Roi de Navarre, Fonterailles, Corboſon frere du Comte de Montgommeri, la Loue, Soubiſe, Languillier, de Pont, la Noue, Creſſonniere, Sainte Meſme, le jeune Chaumont, Belleville, Coignée, Bigni, Guerchi, Linieres, le fils aîné de Monſieur de Clermont, d'Amboiſe, Beaujeu Cornette de l'Amiral, & Robert Stuart. C'eſt celui qui avoit bleſſé à mort le Connétable à la bataille de ſaint Denys, & qui alors en porta la peine; car Honoré de Savoye Marquis de Villars aïant vû ce Gentilhomme, qu'on amena dans la tente du Duc d'Anjou avec quelques autres des principaux priſonniers, la colere le ſaiſit, & il s'écria : *Voilà le malheureux qui a tué mon beau-frere.* Il conjura le Duc par tous les ſervices qu'il lui avoit rendus, de lui permettre de venger cette mort. Le Prince d'abord le refuſa : mais ſur les nouvelles inſtances que lui fit le Marquis, il s'y rendit, faiſant aſſés connoître que cela lui déplaiſoit fort. Sur le champ le Marquis le fit tirer de la tente, & maſſacrer par ſes gens. Stuart avoit été ſoupçonné de l'aſſaſſinat du Preſident Minard, dont j'ai parlé ſous le regne de François II. C'étoit un déterminé capable d'un tel coup, & que le Cardinal de Lorraine redou-

Brantome dans l'éloge du Connétable Anne de Montmorenci.

toit lui-même : mais s'il méritoit une telle mort, la maniere fut bien indigne de celui qui la lui fit souffrir. 1569.

Du côté des Catholiques les personnes les plus distinguées, qui périrent en cette bataille, furent Gui du Parc Baron d'Ingrande, Claude de Billi, Seigneur de Prunai Chevalier de l'Ordre, Monsalas, que Dandelot tua de sa propre main d'un coup de pistolet, le jeune Marcins, Nostravre, Mangotiere, le Capitaine Gardouch, Lignieres qui avoit soûtenu le siege de Chartres, & le jeune Montcavrel.

Bassompierre, Clermont-Talard, Ferri de Choiseul Seigneur de Praslin, Nicolas de Beaufremont Baron de Senecé, qui fut retiré de dessous un tas de corps morts, le Comte de la Mirande, la Riviere Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, Aussun, Yves, Vince, le jeune Lansac fils de celui qui étoit Ambassadeur au Concile de Trente, le Chevalier de Chemeraut, le Vicomte de Paulmi, Mutio Frangipani, & quelques autres Gentilshommes & Seigneurs furent blessés. Praslin mourut peu de tems après de ses blessures. Il étoit Capitaine de cinquante hommes d'armes sans autre titre : & je remaquerai en passant à cette occasion que les dignités militaires de Lieutenant General & Maréchal de Camp n'étoient pas multipliées alors, comme elles l'ont été depuis. Il n'y avoit que celui qui commandoit l'armée qui y portât le titre de Lieutenant General. Il n'y avoit pas non plus beaucoup de Maréchaux de Camp. La dignité de Brigadier n'étoit pas encore en usage dans ce tems-là, & n'est que de l'institution de Louis le Grand. Le Colonel General de l'Infanterie la commandoit dans les armées sous le Lieutenant General. Il y avoit aussi dès lors un Colonel de la Cavalerie legere en titre d'Office. Le Lieutenant General dans une bataille, dans une marche, dans une campagne donnoit à certains Capitaines la conduite de plusieurs Bandes, ou Regimens : & même ce nom de Regiment ne commença à être fort en usage que sous ce Regne. On avoit égard pour l'ordinaire à ne pas mettre sous ces Capitaines d'autres Capitaines, qui les eussent commandés auparavant. Le titre de Capitaine étoit alors très-honorable, on le donnoit à ceux mêmes qui avoient commandé dans des corps considerables. Montluc par exemple fut long-tems appellé le Capitaine Montluc, quoiqu'il eût fait en diverses

Commentaires de Montluc.

1569.

occaſions les fonctions de ceux qu'on appelle aujourd'hui Brigadiers, c'eſt-à-dire, qu'il eût commandé pluſieurs Regimens en diverſes rencontres. Il fait lui-même cette remarque dans ſes Commentaires : & Monſieur de Lanques aïeul maternel du Seigneur de Praſlin, qui m'a donné lieu de faire cette digreſſion, eſt toûjours appellé dans nos Hiſtoires le Capitaine Lanques, après avoir été Gouverneur de Langres & d'Arras, & Lieutenant General en Italie. Les perſonnes de la plus haute qualité n'avoient pas ſouvent d'autre commandement en titre de Charge, que celui de leur Compagnie de cinquante ou de cent hommes d'armes. Leurs Lieutenans & leurs Guidons étoient gens de diſtinction, les hommes d'armes étoient Gentilshommes pour la plûpart : mais dans les occaſions un Capitaine d'hommes d'armes commandoit avec ſa Compagnie pluſieurs détachemens des autres Compagnies d'hommes d'armes : & ce n'eſt proprement que ſous le regne de Louis XIII. que les titres de Lieutenant General & de Maréchal de Camp ont été communiqués à tant de perſonnes. L'uſage eſt tel aujourd'hui plus que jamais, les derniers Rois aïant jugé à propos pour de bonnes raiſons d'en uſer ainſi.

Le Laboureur addition aux Memoires de Caſtelnau l. 7.

Je reviens à la bataille de Jarnac, ou de Baſſac ; car on lui donne ces deux noms. Le Prince de Condé & l'Amiral firent en cette rencontre la même faute qu'ils avoient faite à Dreux & à ſaint Denys, c'eſt-à-dire, que, pour ne pas prendre aſſés bien leurs meſures de loin, ils furent forcés par les Generaux du parti Catholique à accepter la bataille qu'ils vouloient éviter, à cauſe de l'inégalité de leurs forces : mais en quoi ils furent le plus blâmables en cette derniere, fut d'avoir ſi peu dépenſé en bons eſpions, que le Pont ſur la Charente ſe trouva fait avant qu'ils en euſſent eu la moindre connoiſſance, & que l'armée Catholique étoit preſque toute paſſée, dans le tems qu'ils la croïoient encore toute entiere au-delà de la riviere.

Suite de la bataille.

La perte du Prince de Condé devoit être un coup mortel pour le parti Calviniſte, qui ſembloit ne s'être ſoûtenu juſqu'alors, que parce qu'il avoit un Prince du Sang à ſa tête, & un Prince du caractere de celui qu'il venoit de perdre : mais l'Amiral avoit le talent des reſſources, & ſon ambition

lui fournissoit un nouveau motif de maintenir cette Faction, où desormais il domineroit seul, où il travailleroit pour sa propre gloire, & qui lui seroit uniquement redevable de sa conservation, si après le malheur de cette déroute, il pouvoit empêcher qu'elle ne se dissipât. 1569.

L'Amiral recueille le débris de ses troupes

Popeliniere l. 15.

Il s'etoit sauvé avec Dandelot son frere & quelques Gentilshommes jusqu'à saint Jean d'Angeli. D'Acier avec la plûpart de l'Infanterie qu'il avoit rassemblée, étoit à Coignac, & la Cavalerie avoit gagné Xaintes, où étoient le jeune Henri Prince de Bearn & Henri fils aîné du Prince de Condé. L'Amiral vint les y trouver, & ne les y croïant pas assés en sûreté, les emmena à saint Jean d'Angeli.

Il fortifia les garnisons de Xaintes & des autres places les plus exposées aux entreprises de l'armée victorieuse. Le Capitaine Piles fut envoïé commander à Xaintes, d'Acier demeura à Coignac, le Comte de Montgommeri fut chargé de la défense d'Angoulême, comme la plus exposée, parce que l'armée Roïale étoit entre cette place & le débris de l'armée Huguenote.

Fermeté heroïque de la Reine de Navarre.

Davila l. 4.

L'Amiral après avoir donné ses ordres, assembla les principaux Chefs de son parti à Tonnai-Charente. Il y fit conduire les deux jeunes Princes, & la Reine de Navarre s'y rendit aussi. Ils délibererent sur le parti qu'on avoit à prendre dans la fâcheuse situation où ils se trouvoient. La Reine de Navarre y harangua, non point en femme étonnée du danger, mais en Heroïne. Elle representa que l'état present des affaires n'étoit pas à beaucoup près aussi périlleux, que plusieurs trop consternés du malheur qui venoit d'arriver, se le figuroient, en s'abandonnant au désespoir; qu'on avoit fait une perte peu considerable de troupes; que sept ou huit cens hommes morts, ou pris, n'étoient point la ruine d'une armée; que la plûpart des troupes dissipées se rassembloient sous leurs drapeaux; que Monsieur d'Acier étoit à Coignac avec la meilleure partie de l'Infanterie, qui n'avoit presque rien souffert; que la Cavalerie qui avoit été plus maltraitée, étoit encore nombreuse; qu'au cas que l'on ne pût pas tenir la campagne, on avoit plusieurs Villes, sous lesquelles on pouvoit se mettre à couvert; que M. l'Amiral avoit pourvû à la sûreté des principales; qu'elles étoient toutes hors d'in-

1569. ſulte ; que ſi les ennemis s'attachoient à un ſiege, qui étoit l'unique choſe qu'on pouvoit craindre, il en coûteroit tout au plus une place ; mais qu'on ſe ſerviroit de l'occaſion pour ſe remettre en état de leur faire tête, & de tenir la campagne ; qu'on avoit un gros corps de troupes en Languedoc ; que la Reine d'Angleterre hâteroit les ſecours qu'elle devoit envoïer à la Rochelle ; que le Duc des deux Ponts s'avançoit, & que s'il pouvoit une fois joindre l'armée, elle ſeroit au moins auſſi forte que celle des Roïaliſtes ; qu'à la verité la perte du Prince de Condé étoit irréparable : mais qu'après tout elle avoit deux Princes du Sang à mettre à leur tête, ſon fils le Prince de Bearn, & Henri Prince de Condé ; qu'ils étoient en âge de ſupporter les fatigues de la guerre ; que ſon fils avoit ſeize ans, & le Prince de Condé dix-ſept ; que tous deux étoient d'un caractere à remplacer dans peu de tems le Prince de Condé, & qu'en attendant, l'armée ſous leurs ordres ſeroit commandée par Monſieur l'Amiral, dont on connoiſſoit la valeur, la prudence, & l'experience, qui le faiſoient regarder comme un des plus grands Capitaines de l'Europe.

Le Prince de Bearn ſe déclare Chef de la Ligue.

Ce diſcours prononcé avec beaucoup de majeſté ranima le courage de pluſieurs, qui penſoient déja à la retraite, ou à recevoir les conditions de paix telles que le Prince victorieux voudroit les impoſer. On fit la revûe de la Cavalerie, qui ſe trouva encore de quatre mille chevaux. On lût à la tête de chaque Regiment l'Acte, par lequel le Prince de Bearn ſe déclaroit Chef de la Ligue, & tous firent ſerment de ne point l'abandonner, juſqu'à ce qu'on eût obtenu une paix ſûre & honorable. La Reine de Navarre, pour marquer ſa réſolution & celle de ſon fils, fit frapper dans ce tems-là une Médaille d'or, où l'on voïoit d'un côté ſa figure, & de l'autre celle de Henri ſon fils, avec cette inſcription : PAX CERTA, VICTORIA INTEGRA, MORS HONESTA, *Paix aſſurée, Victoire entiere, Mort glorieuſe.*

Dandelot fut envoïé dans les Villes, où il fit la revûe de l'Infanterie. De-là il alla en Poitou raſſembler les Soldats diſperſés, & faire de nouvelles levées, & l'Amiral auteur de ce nouveau plan de guerre ſe vit au comble de ſes vœux,

malgré ses ennemis & un grand nombre d'envieux, qui l'avoient voulu rendre responsable de la perte de la bataille, & de la mort du Prince de Condé. 1569.

Cependant le Duc d'Anjou, qui avoit acquis beaucoup de réputation dans la bataille, où il s'étoit fort exposé, & avoit eu un cheval tué sous lui, pensoit à profiter de sa victoire: mais le retardement de la grosse artillerie, qu'on lui envoïoit de l'Arsenal de Paris, le mettoit hors d'état d'attaquer aucune Ville forte. Il fut repoussé de devant Coignac, où il étoit allé, pour voir si la fraïeur ne lui feroit point rendre cette place, qu'il ne pouvoit esperer de forcer, supposé que les ennemis prissent la résolution de se défendre. Ainsi il ne songeoit qu'à les joindre de nouveau en campagne, pour les combattre.

Davila l. 4.

Mémoires de Tavanes.

Il s'avança jusqu'à Dompierre sur le chemin de saint Jean d'Angeli: mais aïant eu avis qu'ils prenoient la route de Pons; que leur dessein étoit d'aller joindre le Vicomte de Bourniquel en Languedoc; qu'ils devoient être renforcés sur le chemin par le Capitaine Piles qui étoit à Bergerac, il repassa promtement la Charente à Jarnac, pour les suivre, dans l'esperance de les charger au passage de la Garonne.

Martigues fut détaché avec deux mille chevaux, pour prendre les devans: mais il apprit sur la route que l'Amiral avoit changé de dessein. Il ne rencontra que huit Cornettes, que le Comte de Montgommeri conduisoit à Pons. Il l'attaqua, & tailla en pieces quatre de ces huit Cornettes, prit deux drapeaux, fit le Capitaine Chaumont prisonnier avec quelques Soldats, & revint à Jarnac, où il rencontra l'armée qui s'y arrêta, pour se regler selon les mouvemens des ennemis.

Pour ne pas toutefois tenir les troupes tout-à-fait oisives, le Duc d'Anjou envoïa le Comte de Brissac avec quelques pieces de campagne attaquer Mucidan petite Ville de Perigord. Elle fut prise: mais il en coûta la vie à ce brave Comte, qui y fut tué avec le Vicomte de Pompadour, tous deux d'un coup de mousquet dans la tête: & cette prise n'auroit pas dédommagé le parti du Roi de la perte de ces deux Seigneurs, si d'ailleurs elle n'avoit rompu le dessein que la Vicomte de Bourniquel avoit pris, de faire une partie du chemin, pour se joindre à l'Amiral.

1569.

Le Duc des deux Ponts vient à son secours.

Tandis qu'on se tenoit ainsi en échec de part & d'autre en Xaintonge & en Perigord, le Duc des deux Ponts s'avançoit à la tête de six mille Reistres & de cinq mille Lansquenets. On avoit regardé à la Cour, & avec raison, comme une affaire des plus importantes, d'empêcher son entrée dans le Roïaume. C'est pourquoi dès qu'on le sçut en marche, on avoit envoïé sur les frontieres de Champagne & de Bourgogne le Duc d'Aumale avec tout ce qu'il put tirer de troupes de ces deux Provinces. Il fut renforcé peu de tems après par six mille Suisses nouvellement levés, & par le Baron des Adrets, qui lui amena dix-sept Enseignes, qu'il avoit faites en Dauphiné.

Bellesoreſt l. 6.

Le Roi, pour donner de plus près ses ordres à cette armée, alla à Metz avec la Reine: & ce fut là qu'il apprit avec beaucoup de joie la victoire de Jarnac. On sçut que du côté de Saverne & Strasbourg un assés bon nombre de Soldats François Protestans, venus la plûpart de Geneve, s'assembloient sous un Capitaine nommé la Coche, pour attendre le Duc des deux Ponts. Le Duc d'Aumale marcha de ce côté-là, les chargea par tout où il les rencontra, & les tailla en pieces pour la plûpart. Les païsans en assommerent beaucoup, & le reste se dissipa. Mais l'Empereur Maximilien fit faire de grandes plaintes au Roi, de ce que son armée étoit entrée sur les terres de l'Empire: & on fut obligé, pour ne pas s'attirer un nouvel ennemi sur les bras, de laisser le passage libre par l'Alsace au Duc des deux Ponts.

Davila l. 4.

Ce Prince prit sa route par Montbeliard & par la Franche-Comté. Le Prince d'Orange l'avoit joint avec son armée, qu'il avoit ramenée des Païs-Bas, & indigné de ce que le Roi ne lui avoit pas tenu parole touchant l'argent qu'il lui promis, & de plus de ce que le sieur de la Mole s'étoit saisi de la Principauté d'Orange par ordre de la Cour, il avoit pris la résolution, pour s'en venger, de rentrer dans le Roïaume: mais n'aïant pas de quoi soudoïer ses troupes, il vendit son canon & une partie de ses bagages pour les païer, & ne retint que douze cens chevaux. Le reste fut enrolé, partie par le Duc des deux Ponts, partie par le Marquis de Bade, qui levoit des troupes pour le Roi. Le Prince d'Orange suivit le Duc des deux Ponts à la tête de celles qu'il retenoit, &

Hist. des Princes d'Orange.

mena

mena avec lui ses deux freres Louis & Henri de Nassau. Ils trouverent en chemin Moui, le Marquis de Revel, Morvilliers, d'Autricourt, Briquemaut, Feuquieres, & plusieurs autres Gentilshommes François Calvinistes, qui ne leur furent pas d'un petit secours, soit par le renfort de deux mille hommes qu'ils leur amenoient, soit pour conduire cette armée par les routes les plus commodes dans le Roïaume. 1569.

Le Duc d'Aumale, après l'avoir côtoïé quelque tems dans la Franche-Comté, revint sur les frontieres de Bourgogne, pour couvrir ce Duché. On lui avoit depuis quelque tems associé pour le Commandement de l'armée, le Duc de Nemours, qui rouloit avec lui, & l'on eut sujet de s'en repentir, à cause de la jalousie qui se mit entr'eux : chose presque inévitable entre deux Generaux, qui ont pareille autorité, sur-tout dans un tems comme celui-là, où les ordres du Souverain n'étoient pas autant respectés qu'ils le devoient être.

Brouilleries entre les Generaux François : de quoi suivies.

A peine le Duc de Nemours fut-il arrivé à l'armée qu'il se brouilla avec le Duc d'Aumale. Les Officiers subalternes prirent parti, les uns pour le premier, & les autres pour le second. Rien ne se fit plus de concert : les mesures prises par le Duc d'Aumale le jour qu'il commandoit, n'étoient point suivies le lendemain par le Duc de Nemours. On perdit par là plusieurs occasions favorables de battre les ennemis. Pour remedier à ce desordre, on proposa au Roi de donner la conduite de l'armée de Xaintonge au Duc de Montpensier, & de mettre le Duc d'Anjou à la tête de celle de Bourgogne : mais le Cardinal de Lorraine, qui se fit un point d'honneur de conserver le Commandement au Duc d'Aumale son frere, empêcha qu'on ne prît cet expedient : & cela fut cause que le Duc des deux Ponts passa la Saone presque sans coup ferir à Montreuil & à Pont sur Saone. Il y eut une chaude escarmouche au passage d'une petite riviere, qui coule à Nuits à deux ou trois lieues de Beaune, & l'on crut qu'on en viendroit là à une bataille : mais soit que les Generaux François eussent défense de la hazarder, soit que ce fût encore un effet de leur mesintelligence, les ennemis passerent aux dépens d'une centaine de Soldats, en aïant tué presque autant aux François.

Popeliniere l. 16.

1569. Brantome dans l'éloge de Charles IX. La nouvelle du passage de la Saone & de la riviere de Nuits mit le Roi dans une extrême colere : & à cette occasion il ne put s'empêcher de témoigner son chagrin contre la Reine, qui malgré les instances qu'il lui avoit faites de le laisser aller commander cette armée, n'avoit jamais voulu le lui permettre. Il en fit de grandes plaintes en présence de plusieurs Courtisans, & dit que, *s'il y avoit été, il auroit plûtôt crevé* (c'est le terme dont il se servit) *que de laisser entrer les Allemands en France :* mais le mal étoit sans remede, & l'on ne s'en consola que par l'esperance d'empêcher le Duc des deux Ponts de passer la riviere de Loire, qui étoit effectivement la plus grande difficulté qu'il eût à vaincre, pour se joindre à l'Amiral.

Popeliniere l. 16. Il traversa la Bourgogne par l'Auxerrois, toûjours côtoïé & harcelé par l'armée Françoise, & prit à gauche vers la Charité. Ce fut alors que le Duc d'Aumale qui commandoit seul, parce que le Duc de Nemours étoit tombé malade, cessa de le poursuivre, & marcha à grandes journées, pour traverser la Loire à Gien, & aller au-devant du Duc d'Anjou, qui s'approchoit. Il comptoit que les passages de cette riviere étant bien gardés, les Allemands ne pourroient la passer, à moins que de forcer quelque Ville, & que n'aïant gueres que des pieces de campagne, pour peu que les Commandans des places eussent de résolution, ils donneroient le tems au Prince & à lui de les secourir ; qu'alors le passage deviendroit absolument impossible, & que l'armée ennemie fatiguée des longues marches qu'elle avoit faites, & ne pouvant plus subsister dans les païs qu'elle avoit deja désolés, se dissiperoit d'elle-même, ou seroit obligée de retourner sur ses pas ; qu'on la suivroit, & qu'on la feroit périr, avant qu'elle pût regagner l'Allemagne.

Ces raisonnemens étoient assés justes : mais en matiere de guerre, un accident déconcerte quelquefois des projets les plus prudemment formés : & il en arriva un, que le Duc d'Aumale ne devoit pas prévoir.

Guerchi avoit été fait prisonnier à la bataille de Jarnac, & relâché par le Duc d'Anjou pour le malheur du parti Catholique, à la priere d'un des parens de ce Gentilhomme. Il avoit ses Terres aux environs de la Charité, & connoissoit

parfaitement tous les lieux des environs. L'Amiral le cut propre à donner des lumieres au Duc des deux Ponts dans l'embarras où il se trouvoit, & le lui envoïa.

1569.

Les Allemands prennent la Charité.

Memoires de Castelnau l. 7. c. 5.

Popeliniere l. 15.

Le Duc apprit de lui qu'il y avoit un gué à Pouilli à deux lieues de la Charité, & en même tems que la garnison de cette place étoit très-foible. Le gué aïant été sondé, il se trouva assés aisé, pour faire passer au moins quelque Cavalerie. Sur quoi le Duc résolut de faire une tentative sur la Charité. De Moui passa au gué avec six cens chevaux, se campa au-delà de la riviere, & trouva moïen d'y faire transporter deux canons. Le Duc des deux Ponts arriva le dixiéme de Mai devant la place, & commença à la battre vers la porte de Nevers avec trois coulevrines. Les remparts ne valoient rien : mais les fossés étoient très profonds, & les ruines de la muraille n'auroient pas été capables de les combler d'une maniere à faire une chemin aux assiegeans, pour monter à l'assaut; de sorte que le Gouverneur eût pû sans beaucoup de risque donner le loisir au Duc d'Anjou, ou au Duc d'Aumale, de venir le délivrer : mais soit lâcheté, soit infidelité dans ce Gouverneur, dont je ne trouve point le nom marqué dans l'Histoire, il abandonna lui-même sa place, sous prétexte d'aller hâter le secours.

Ce mauvais exemple fut suivi par les Soldats, qui commencerent à déserter les uns après les autres : & les habitans appréhendant le pillage de leur Ville, demanderent à capituler le vingtiéme de Mai : mais ils n'éviterent pas pour cela le mal qu'ils appréhendoient ; car durant qu'on parlementoit, quelques Bourgeois Huguenots y introduisirent plusieurs Soldats Francois, qui monterent un à un sur la muraille par le moïen d'une corde : & quand ils s'en furent rendus maîtres, ils y furent suivis par les Allemands, qui seuls par ordre des Chefs profiterent du pillage de la Ville, pour les encourager & les récompenser des fatigues qu'il avoient essuïées jusqu'alors. On arrêta seulement le carnage qu'ils commençoient à faire des habitans, dont il n'y en eut pas plus de cent de tués dans la premiere fureur du Soldat.

La prise de la Charité, qui ouvroit aux Allemands les païs d'au-delà de la Loire, changea étrangement la situation des affaires. Tout étoit à craindre pour le Duc d'Anjou.

1569. L'armée des Huguenots se renforçoit tous les jours, au lieu que la sienne diminuoit à vûe d'œil, tant par les maladies que par les désertions. Son Infanterie étoit réduite à la moitié, & sa Cavalerie au tiers, & ce qui restoit pouvoit être à peine contenu dans les bornes de la discipline militaire, parce qu'il y avoit plus de trois mois que les Soldats n'avoient reçu aucun argent.

Mémoires de Castelnau. l. 7. c. 6.

Castelnau-Mauvissiere, que le Roi y avoit envoïé pour en connoître l'état, en instruisit la Cour : & c'est ce qui obligea la Reine de se transporter elle-même à Limoges, où le Duc se retira dès qu'il sçut le passage des Allemands, de peur de se trouver renfermé entre leur armée & celle de l'Amiral.

Divers secours envoïés aux Catholiques.

La Reine étant arrivée à Limoges, donna plus de belles paroles que d'argent aux Officiers & aux troupes : mais sa présence ne servit pas peu à les tenir dans le devoir. Elle leur promit que dans peu elles seroient contentes & renforcées des grands secours, qui leur venoient de trois endroits, sçavoir d'Allemagne, de Flandres, & d'Italie.

En effet le Pape, qui sans avoir égard aux embarras, où le Roi se trouvoit, ne faisoit attention qu'aux avantages que les Hérétiques pouvoient tirer de la derniere paix, en avoit été très-mécontent, & il fut ravi d'apprendre qu'elle étoit rompue. Il promit de faire de grands efforts pour seconder le parti Catholique en France, & engagea Cosme de Medicis, Duc de Florence, à en faire aussi de son côté pour la même fin.

Ils mirent sur pié quatre mille hommes d'Infanterie & douze cens chevaux de très-bonnes troupes. Ils en confierent la conduite à Ascagne Sforce Comte de Santafioré, le plus fameux Capitaine d'Italie, qui du tems de Henri II. avoit vaillamment défendu Civitella contre le Duc de Guise, & étoit General de l'Infanterie dans l'armée du Marquis de Marignan à la déroute du Maréchal de Strozzi durant les guerres de Toscane.

Castelnau. l. 7. c. 5.

Castelnau envoïé par le Roi, pour presser la marche de Philbert Marquis de Bade, l'avoit amené en France. L'armée de ce Prince étoit de cinq mille Reistres & de quatre mille Lansquenets. Le Duc d'Albe qui avoit vû par expe-

rience ce qu'il avoit à craindre des Huguenots de France, qui avoient fourni au Prince d'Orange plus de trois mille hommes, lorsqu'il étoit entré dans les Païs-bas l'année précedente, accorda de bonne grace au même Castelnau deux mille Fantassins & deux mille cinq cens Reistres sous les ordres du Comte Ernest de Mansfeld Gouverneur du Luxembourg. Les Italiens arriverent les premiers au Duc d'Anjou, & fort à propos, pour le mettre en état de tenir la campagne devant les ennemis. 1569.

Mort du Duc des deux Ponts.

Cependant le Duc des deux Ponts aïant laissé pour Gouverneur à la Charité le sieur de Guerchi, qui méritoit bien cette récompense pour le grand service qu'il lui avoit rendu, s'avançoit vers la riviere de Vienne, pour se joindre à l'Amiral. Celui-ci fit lui-même une partie du chemin, & arriva à Escars sur cette riviere l'onziéme de Juin : mais en y arrivant, il y apprit la mort du Duc des deux Ponts, qui venoit d'expirer d'une fievre quarte, d'autre disent d'avoir trop bû. Il fut extrémement regreté de toutes ses troupes, qu'il avoit conduites au travers de la France dans l'espace de près de quatre-vingts lieues, malgré les obstacles des rivieres & des Villes toutes ennemies, d'une armée aussi forte que la sienne, qui le suivit durant toute sa marche, & l'embarras des gros bagages, qu'il conduisoit avec lui, selon la coûtume des Allemands ; &, ce qui n'est pas moins remarquable, les ennemis sçachant son dessein, & que son unique but étoit de gagner la riviere de Loire. Cette expedition fut en effet regardée comme un prodige de prudence militaire ; mais dont ceux, qui connoissent ce Duc, lui attribuerent moins la gloire, qu'au Prince d'Orange, au Comte Louis de Nassau, au Comte Volrad de Mansfeld, & aux Capitaines François que j'ai nommés. La division des Chefs Catholiques fut un grand bonheur pour les Allemands ; & l'Amiral avoua depuis que jusqu'à l'évenement, il avoit cru leur jonction avec lui impossible, & leur perte comme assurée.

Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

Jonction des deux armées Huguenotes.

Le Duc des deux Ponts assembla ses Officiers avant que de mourir, leur recommanda de poursuivre avec constance leur entreprise, & de faire paroître, en servant fidelement le jeune Prince de Bearn, le zele qu'ils avoient pour leur Religion, qui les avoit fait s'exposer jusqu'alors à de si grands

1569. dangers. Le Comte Volrad de Mansfeld prit le Commandement de son armée. L'Amiral vint le trouver, & lui fit & à chacun des principaux Capitaines présent d'une chaîne d'or, où étoit la Medaille de la Reine de Navarre, dont j'ai parlé. Le vingt-troisiéme du même mois de Juin la revûe des troupes Allemandes fut faite à Yrier en présence de l'Amiral, qui leur distribua leur solde pour un mois : & ce fut là que les deux armées s'unirent.

Mort de Dandelot. Popeliniere.

La mort du Duc des deux Ponts ne fut pas l'unique perte que fit le parti Protestant. Dandelot étoit mort le vingt-septiéme de Mai à Xaintes d'une fievre maligne. C'étoit le Seigneur de toute la Faction, qui étoit le plus sincerement Calviniste. La disgrace, qu'il s'attira par la libre profession qu'il fit de sa Religion en présence de Henri II. qui l'aimoit beaucoup, en fut une grande preuve. Jamais homme ne haït plus les Catholiques qu'il les haïssoit, & cette haine alla quelquefois jusqu'à la fureur & à la brutalité, sur-tout contre les Prêtres. Sa valeur, son activité, son esprit remuant & entreprenant le faisoient regarder comme le plus dangereux ennemi qu'eût alors l'Etat : & c'est ainsi que le feu Duc de Guise en parloit dès le tems de la premiere guerre civile, sur ce qu'il lui avoit vû faire au siege de Calais, & dans plusieurs autres occasions, où, soit qu'il fût pour ou contre le Roi, il étoit toûjours à la tête des entreprises les plus hazardeuses.

Brantome dans l'éloge de Dandelot.

Feuquieres l'homme de ce tems-là qui entendoit le mieux les fortifications, les campemens, l'attaque & la défense des Villes, étoit mort pareillement de maladie au siege de la Charité, fort regreté de l'Amiral, comme très-difficile à remplacer, & il ne fut gueres moins touché de la mort de Genlis. Ce Seigneur mourut à Strasbourg de chagrin de ce qu'on lui avoit préferé Morvilliers pour le commandement des troupes Françoises, qui se joignirent en Alsace au Duc des deux Ponts : mais son concurrent ne lui survécut gueres ; car il mourut aussi quelque tems après d'une fievre chaude à Angoulême. D'Acier profita de la dépouille de Dandelot, & fut fait Colonel General de l'Infanterie Françoise dans le parti Huguenot, comme Strozzi l'étoit dans les armées du Roi.

Avant que de parler de ce que firent les deux principales armées, après qu'elles eurent reçu chacune leurs renforts dans le Limousin, je toucherai en peu de mots ce qui se passa en divers autres endroits du Roïaume. 1569.

Entreprises manquées sur Dieppe & sur le Havre.

Cateville, Gentilhomme de Normandie de la faction Huguenote, avoit tramé une entreprise sur Dieppe : mais un Caporal à qui il s'étoit adressé pour la faire réussir, en aïant averti Sicogne Gouverneur de la place, & celui ci en aïant donné avis à Monsieur de la Meilleraye Lieutenant du Roi dans la Province, Cateville fut arrêté, & eut la tête tranchée par Arrêt du Parlement de Rouen, aussi-bien que Lindebœuf, qui n'étoit pourtant coupable que d'avoir gardé le secret à son ami, & avoit même tâché de le dissuader de cette entreprise.

La vigilance de Sarlabous Gouverneur du Havre, fit manquer un pareil dessein sur cette place, où plusieurs Gentilshommes Huguenots du païs de Caux avoient intelligence pour s'en saisir.

Le Château d'Exil sur les confins du Dauphiné & du Piémont, où Gaye Provençal commandoit pour le Roi, fut surpris par le Capitaine Colombel natif de Grenoble, & repris par les Capitaines du Rousset & la Caette. On prenoit ainsi & on reprenoit divers petits postes sur les frontieres de Bretagne & du bas Poitou, & presque dans toutes les Provinces du Roïaume, où les Gentilshommes des divers partis, avec ce qu'ils pouvoient assembler de gens de leur Religion & de leurs amis, couroient les uns sur les autres, & désoloient le Roïaume par le carnage & par les incendies, avec l'impunité ordinaire dans les guerres civiles : mais enfin le fort de la guerre tomba sur le haut Poitou.

Propositions de l'Amiral avant que de continuer la guerre.

L'Amiral, avant que d'entrer en action, crut qu'il étoit de sa politique de faire quelque démarche, qui pût donner une couleur à l'opiniâtreté de sa révolte.

Les deux jeunes Princes par son conseil dresserent une Requête au Roi au nom de tous les Huguenots de France, où après avoir fait les plaintes ordinaires de ce qu'on forçoit leurs consciences sur la Religion, ils protestoient qu'ils étoient prêts de désarmer, pourvû qu'on leur accordât toute liberté sur ce point-là, sans restrictions & sans modifications. Ils

1569. s'offroient même à renoncer à leur croïance, pourvû qu'on leur montrât par les Ecritures qu'ils étoient dans l'erreur; & à se soumettre à un Concile general qui fût parfaitement libre.

Rejettées de la Cour, & pourquoi.

On eût sans doute accepté leur offre, si on l'avoit cru sincere, & même la Reine en venant à Limoges, avoit eu quelque dessein d'engager l'Amiral à un Traité; mais on vit bien par les propositions ambigues & generales, qu'il faisoit dans les lettres qu'il écrivit sur ce sujet au Maréchal de Montmorenci, que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'étant à la tête d'une armée nombreuse, on ne pourroit rien conclure avec lui qu'à des conditions trop avantageuses aux Huguenots, que l'on n'étoit pas résolu de leur accorder. C'est pourquoi le Roi par l'avis de son Conseil, ne répondit point autre chose, sinon qu'avant que l'on traitât, il vouloit voir ses Sujets rebelles rentrés dans leur devoir; & qu'après qu'ils auroient mis bas les armes, ils éprouveroient sa bonté & sa clemence. Ainsi on ne pensa plus de part & d'autre, qu'à décider par les armes du sort de la France & de la Religion dans ce Roïaume.

Situation des deux armées.

L'Amiral, beaucoup plus fort alors que le Duc d'Anjou, s'approcha de son camp pour l'attaquer, ou pour l'attirer à la bataille. Ce Prince étoit campé en un lieu appellé la Roche-l'Abeille dans le Limousin à une lieue de saint Yrier, bien retranché, excepté du côté de ce Bourg, par où il étoit difficile de l'attaquer, à cause que la plaine finissoit là à un vallon profond, & qu'en deçà du vallon du côté de l'armée Catholique il y avoit une montagne, sur laquelle on avoit placé l'artillerie sous la garde des Suisses & de quelques Arquebusiers François; & de plus au pié de cette montagne jusqu'au vallon, il y avoit des marécages.

Mémoires de Tavanes. Popeliniere l. 16. Memoires de Castelnau l. 7.

Si toute l'armée Catholique avoit été au dedans du camp, c'est-à-dire en deçà des marécages, elle auroit été inaccessible : mais comme l'obéïssance n'étoit pas dans cette armée telle qu'il convenoit, les Capitaines la Barthe & Goas qui commandoient deux Regimens d'Infanterie les meilleurs de l'armée, & à la tête desquels le feu sieur Comte de Brissac avoit coutume de combattre, s'opiniâtrerent à camper au-delà du marais, où ils se retrancherent : ce lieu d'ailleurs étoit

étoit fort avantageux pour l'Infanterie, parce qu'il étoit fort couvert de haies, & planté de châtaigniers, dont ce païs est rempli. 1569.

L'Amiral parut inopinément à la vûe du camp. Son armée étoit divisée en deux. Il commandoit l'avant-garde, où étoient les Regimens de Cavalerie de Beauvais-la-Nocle, de Briquemaut, de Soubise, de la Noue, de Teligni, de Moui, & un gros de Reistres conduits par Louis de Nassau. Les Regimens d'Infanterie de Beaudisné & de Piles faisoient l'aîle droite, & ceux de Rouvrai & de Pouillé la gauche. Un gros de Lansquenets suivoit avec huit pieces de campagne.

Les deux jeunes Princes étoient à l'autre corps, accompagnés du Prince d'Orange & du Comte Volrard de Mansfeld. Il étoit beaucoup plus nombreux & plus étendu que l'avant-garde, & c'étoit le Comte de la Rochefoucault qui le conduisoit.

Combat de la Roche-l'Abeille.

L'Amiral après avoir consideré le camp, vit qu'il n'étoit pas accessible; mais il ne balança pas à faire attaquer les deux Regimens qui étoient en deça du marais, & à la tête desquels Strozzi Colonel General de l'Infanterie s'étoit venu mettre.

Le Capitaine Piles qui menoit les enfans perdus, poussa d'abord une garde avancée, & vint en essuïant un grand feu des haies, droit au retranchement.

Il y fut vigoureusement reçu, & non seulement il fut repoussé; mais encore Strozzi fit sortir sur lui un bataillon qui le poussa fort loin, & l'enveloppa; de sorte que si l'Amiral n'avoit promtement détaché un grand nombre d'Arquebusiers pour le dégager, il couroit grand risque d'y demeurer mort ou pris.

Le combat fut là fort sanglant; car le bataillon se tenant fort serré, fit ferme très-long-tems, jusqu'à ce que voïant plusieurs pelotons venir sur lui, il fit retraite en combattant, pour se mettre sous le feu des palissades.

Brantome dans l'éloge de Strozzi.

Ce fut là que quelques Capitaines & Soldats de l'armée Catholique dirent asses haut: *Nous aurions ici grand besoin de Brissac.* Cette parole que Strozzi entendit, le piqua vivement: *Brissac est mort*, reprit-il; *mais suivez-moi seulement*,

& je vous conduirai en lieu aussi chaud qu'il vous ait jamais
1569. *menés.*

Il tint parole : car étant sorti sur le champ avec plusieurs Compagnies dont il appella les Capitaines, il donna dans un gros bataillon des ennemis qu'il enfonça, & secondé de quelques escadrons Italiens que le Duc d'Anjou avoit fait passer pour le soûtenir, il mit en fuite tout ce qui se présenta devant lui.

L'Amiral surpris de se voir attaqué par des gens qu'il croïoit devoir seulement se tenir sur la défensive, envoïa de ce côté-là Moui avec un gros corps de Cavalerie, qui fit plier les Cavaliers Italiens, dont la déroute découvrit le flanc du bataillon de Strozzi. Pour comble de malheur, il faisoit une grosse pluïe qui éteignit les meches de ses Mousquetaires ; de sorte qu'ils ne pouvoient plus se servir que de l'épée ; & en même tems le Capitaine la Roviere qui servoit de Sergent Major dans le corps que Piles commandoit, aïant pris plus loin à droite, s'avança vers les retranchemens pour y donner un assaut. Ce mouvement obligea Strozzi à faire retraite vers ses palissades, toûjours en combattant ; mais il fut coupé par Moui, & obligé de se rendre, aïant vû tuer autour de lui vingt-deux Officiers, tant Capitaines que Lieutenans & Enseignes, du nombre desquels furent le Capitaine Roquelaure Lieutenant Colonel, le Capitaine Vallon Provençal, que le Duc d'Anjou aimoit & estimoit beaucoup, le Capitaine Mignard & le Capitaine Saint Loup, qui se mit au-devant d'un coup qu'on portoit à Strozzi, à qui il sauva la vie par sa mort.

Le reste s'étant jetté pêle-mêle dans les retranchemens, gagna la montagne fuïant en désordre, & poursuivi l'épée dans les reins : mais l'Amiral donna dans le moment le signal de la retraite, tant à cause du mauvais tems, qu'à cause de la difficulté qu'il trouvoit à gagner la montagne, & sur-tout parce que l'artillerie du Duc d'Anjou lui abattoit grand nombre de ses gens.

Perte des deux partis.

Les Catholiques perdirent dans ce combat, qui se donna le vingt-cinquiéme du mois de Juin, plus de quatre cens hommes, & plus de cinquante Officiers. La perte ne fut gueres moindre du côté des Calvinistes, soit pour le nombre,

soit pour la qualité. Ceux-ci dans la poursuite ne firent quartier presque à personne, & les Catholiques s'en souvinrent bien quelque tems après. Il y eut le lendemain encore quelques escarmouches, après lesquelles l'Amiral s'éloigna du camp du Duc d'Anjou, & tourna vers le Perigord. L'armée Roïale l'y suivit; & comme il trouva ce païs en défense, il prit à droite du côté de la Vienne vers Chabanois & Confolans. 1569.

Cette marche fit croire au Duc d'Anjou, qu'il vouloit tourner du côté de la Loire : c'est pourquoi il alla promtement passer la Vienne à Limoges pour le prevenir; & comme ses troupes Françoises qui étoient en campagne depuis près d'un an, se trouvoient extrêmement fatiguées; que la plûpart des Gendarmes, partie avec son congé, partie sans le demander, avoient quitté l'armée, & qu'il lui étoit impossible sans eux de donner bataille, il rompit son armée, la distribua dans les places les plus exposées, & se retira à Tours. Il y trouva le Roi & la Reine, dont la présence n'étoit pas inutile, le Conseil du Cabinet par son eloignement, embarrassant souvent le Conseil de guerre sur les mesures qu'il devoit prendre. L'Amiral durant sa marche s'empara de quelques petites places dans le Perigord & dans l'Angoumois; & se voïant maître de la campagne, ne méditoit rien de moins que la conquête entiere du Poitou.

Gui de Daillon Comte de Lude, Seigneur qui s'etoit signalé en toutes les belles occasions sous les regnes de Henri II. de François II. & de Charles IX. étoit Gouverneur de cette Province, qui avoit été depuis la derniere révolte du Prince de Condé, le theâtre de la guerre, & qui l'alloit être encore le reste de cette campagne. Il y faisoit la guerre aux Protestans avec les troupes que le Duc d'Anjou lui avoit laissées; & profitant de l'absence de l'armée Calviniste qui étoit allée chercher le Duc d'Anjou dans le Limousin, il avoit fait le siege de Niort. Puviaut qui s'y jetta, la résolution des Bourgeois, le retardement des poudres qui manquerent quelques jours dans l'armée, & enfin l'approche de Teligni que l'Amiral détacha pour le secours de la place ensuite de la journée de Roche-l'Abeille, l'obligerent à lever le siege, après des assauts redoublés, où les Soldats ne

Popeliniere l. 1[illegible]

1569. ſeconderent pas la réſolution des Officiers qui y périrent en aſſés grand nombre.

Le bon ordre & la diligence avec laquelle il fit ſa retraite, raſſûra la Province. Il jetta des troupes en chemin faiſant dans ſaint Maixent, dans Luſignan, & dans quelques autres petits poſtes, & accourut avec le reſte à Poitiers.

L'Amiral ſe rend maître des places voiſines de Poitiers.

C'étoit effectivement ſur cette Capitale de la Province, que l'Amiral à la ſollicitation de la Nobleſſe Poitevine, avoit contre ſon propre avis formé ſon principal deſſein ; & pour en faire le ſiege avec plus de commodité & de ſûreté, il penſa à ſe rendre maître des places voiſines. Le Capitaine la Loue s'empara de Châtelleraut par intelligence, la ville de Luſignan, & puis le Chateau, quoiqu'il paſſât pour imprenable, furent pris en ſept ou huit jours, Guron qui en étoit Gouverneur aïant été obligé de capituler faute de munitions de guerre. L'Amiral, deux jours après, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de Juillet, ſe mit en marche pour aller à Poitiers, & commença à prendre ſes quartiers le vingt-quatriéme du même mois aux environs de la Ville.

Diſcours politiques & militaires du ſieur de la Noue.

Et vient enſuite aſſieger cette Capitale. Popeliniere l. 18.

Poitiers eſt une des plus grandes Villes de France pour le circuit de ſes murailles, mais très-peu peuplée à proportion de ſon étendue. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Clin, qui venant du Midi, a ſon cours vers le Nord, & ſe courbe le long de ſes murailles du côté de l'Orient & du Midi. La place eſt ſur un panchant entourée de montagnes qui la commandent, excepté du côté de la porte qu'on appelle de la Tranchée où il y a une plaine. Ses murailles étoient peu épaiſſes ; mais bien cimentées, flanquées de quelques Tours, & qui réſiſterent plus au canon qu'on ne l'avoit eſperé. Elle avoit vers le Nord un Château triangulaire, chaque angle aboutiſſant à une Tour, & dont les foſſés par leur profondeur, valoient beaucoup mieux que les murailles qui étoient très-foibles. Ce ne ſeroit pas dans le tems où nous ſommes une place de défenſe, & même alors elle n'auroit pû réſiſter long-tems, ſi la valeur, la vigilance & l'autorité de ceux qui y commandoient, n'avoient ſuppléé au déſavantage d'une ſi mauvaiſe ſituation.

Par qui elle fut défendue.

Le Comte du Lude y avoit avec lui Châteliers, Sautré, Briançon ſes trois freres, Philippe de Volvire Marquis de

1569.

Ruffec son beau-frere, Guillaume de Hautemer Sieur de Fervaque, les Capitaines la Riviere, Boissequin, d'Argences, du Rouet, & quelques autres Seigneurs Chevaliers de l'Ordre, avec une partie de leurs Compagnies de Gendarmes. Pour ce qui est de l'Infanterie, il y avoit plusieurs Compagnies, mais qui n'étoient pas completes, dont les Capitaines étoient Passac, la Prade, la Vacherie, d'Arsac, le Lis, Boisverd, Bonneau, Boislande, Jarrie & quelques autres, outre six Compagnies de Bourgeois commandés par la Vacherie Procureur du Roi, la Bascle Maire de la Ville, Saint Martin, Fressinet, Nosieres & la Haye qui étoit à la tête. Toute cette Infanterie jointe aux Compagnies de troupes reglées, ne faisoit pas plus de trois mille hommes.

Mais ils reçurent un renfort considerable par l'arrivée du Duc de Guise, qui entra dans la place le vingt-deuxiéme de Juillet, deux jours avant l'arrivée de l'Amiral. Il menoit avec lui douze cens chevaux, dont il avoit une Cornette de Reistres & quatre cens Italiens commandés par Paul Sforce frere du Comte de Santafioré. Le Marquis de Mayenne frere du Duc de Guise, Montpesat Sénéchal de Poitou, René de Rochechouart Baron de Mortemar, René de Villequier Baron de Clairvaux, Philippe de Château-Briant Seigneur des Roches-Baritaut, accompagnoient le Duc, qui rendit ce grand service à sa Patrie & à la Religion presque malgré la Cour. Car ce jeune Prince qui ne cherchoit que les occasins de se signaler, aïant obtenu du Duc d'Anjou avec beaucoup de peine la permission d'aller faire une course vers le camp des ennemis, & sçu en chemin qu'ils prenoient leur marche vers Poitiers, alla sans attendre d'autre ordre, se jetter dans la place.

Memoires de Tavanes.

Le Comte du Lude qui ne l'attendoit pas, & qui même avoit mandé au Duc d'Anjou qu'il avoit suffisamment de troupes pour se défendre, fut un peu surpris de la venue du Duc de Guise. Il lui offrit cependant le Commandement; mais le Duc le refusa, disant qu'il étoit trop jeune pour commander où se trouvoit un Capitaine si experimenté, & qu'il n'étoit venu que pour partager avec lui le danger du siege.

Le Laboureur addition aux Memoires de Castelnau l. 7.

Sa présence encouragea beaucoup les Bourgeois; car ils

1569. ſe ſouvenoient de la belle défenſe que le Duc ſon pere avoit faite ſiege de Metz contre la formidable armée de l'Empereur Charles V. où il la fit périr ; & ils n'avoient pas non plus oublié celle de Jacque de Daillon Comte du Lude aïeul de leur Gouverneur, qui ſous François I. ſoûtint le ſiege de Fontarabie pendant treize mois, & obligea les Eſpagnols à le lever. Ils regardoient comme un heureux préſage d'avoir à leur tête ces deux Chefs, qui avoient paru juſqu'alors ſuivre avec tant de gloire les traces de leurs peres, & reſolurent de les bien ſeconder

Ces deux Seigneurs agirent dans tout ce ſiege avec beaucoup de concert ; & dans l'incertitude où les ennemis feroient leur attaque, ils ajoûterent de nouveaux retranchemens à ceux que l'on y avoit déja faits. Ils donnerent ordre à tous les Bourgeois Proteſtans de ſe rendre au Cloître des Cordeliers, ce qui leur fit grand peur ; mais on ſe contenta de pendre leurs noms & leurs demeures par écrit, & de les bien avertir de ſe donner de garde d'avoir la moindre correſpondance avec les ennemis. On partagea les divers quartiers de la Ville aux troupes & aux Commandans ; on fit des rôles exacts des vivres qui ſe trouvoient dans les magaſins & dans les maiſons des particuliers ; on en fit autant pour les munitions de guerre, & on donna tous les ordres néceſſaires pour prévenir les accidens qui peuvent arriver dans la défenſe d'une place.

Commencement de l'attaque.

L'Amiral demeura pluſieurs jours à la vûe de la Ville ſans rien entreprendre, parce qu'il attendoit le gros canon qu'on lui envoïoit de la Rochelle ſous la conduite d'Ivoi, qu'on appelloit Genlis depuis la mort de ſon frere. Le vingt-quatriéme de Juillet il fit attaquer par le Capitaine Piles, le Fauxbourg ſaint Ladre à l'extrémité de la Ville du côte de Châtelleraut. Les aſſiegés furent pouſſés de maiſon en maiſon, juſqu'à ce que Ruffec qui commandoit dans ce quartier, ſurvenant avec une troupe d'Arquebuſiers, repouſſa Piles, & l'obligea à ſe retrancher dans les maiſons de l'extrémité du Fauxbourg ; après quoi il fit mettre le feu au reſte, précaution qu'on devoit avoir priſe plûtôt, & que les prieres des habitans avoient empêché le Comte du Lude de prendre. On en fit autant aux autres Fauxbourgs, dont

quelques jours après l'Amiral se rendit maître, excepté de celui de Rochereuil ; & il eut dans la suite grand sujet de se repentir d'avoir négligé de s'en assûrer. Quelques maisons les plus proches des murailles que les assiegés avoient terrassées & remplies d'Arquebusiers, furent conservées encore quelques jours & puis abandonnées. 1569.

Le premier jour d'Août les assiegeans éleverent une batterie de quatorze grosses pieces contre la porte du Pont-à-Joubert, & quelques autres sur des hauteurs d'où l'on découvroit jusqu'au cœur de la Ville.

Le Comte du Lude voïant les ennemis déterminés à l'attaque du Pont-à-Joubert, fit placer son artillerie sur diverses plates-formes qu'il avoit préparées. Il répondit vigoureusement à celle des ennemis, & il les embarrassa fort en inondant la prairie qui est devant le Pont-à-Joubert, par le moïen d'une digue de pieux qu'il fit faire à la hâte au pont du fauxbourg de Rochereuil.

Les sorties & les escarmouches n'étoient pas moins fréquentes, que le feu de part & d'autre étoit violent. Le Duc de Guise se mit diverses fois à la tête des sorties, encourageant les Soldats par son exemple & par ses liberalités, suivant parfaitement durant ce siege la méthode que le feu Duc son pere avoit tenue dans celui de Metz ; & l'Amiral commença à juger par l'experience de ces preludes, que tant de braves Seigneurs enfermés dans la place la lui feroient acheter bien cher.

Un nouveau secours qu'ils reçurent augmenta son inquiétude. Il fut amené par le Capitaine Onoux, que le Comte du Lude après la levée du siege de Niort avoit laissé à saint Maixent, & qui sur l'ordre qu'il en reçut, aïant abandonné cette place ; mit son artillerie en sûreté, & choisit ce qu'il avoit de meilleure Cavalerie, fit dix lieues en quatre heures & demie au travers des postes que les ennemis occupoient, traversa le camp de l'Amiral, & entra dans la Ville sur les deux heures de nuit avec ses Soldats, & les Capitaines Bourg, Calverac, Prunai, & plusieurs autres Officiers du brave Regiment du feu Comte de Brissac. Si l'Amiral avoit fait faire une circonvallation, ce secours ne seroit point entré ; c'étoit une précaution que les Generaux négligeoient

1569.

alors de prendre quelquefois, pour s'épargner le tems & la peine de faire des lignes, ou parce qu'ils n'avoient pas assés de troupes pour les remplir : & ils se contentoient de mettre de grosses gardes aux avenues.

L'Amiral trouvant de grandes difficultés à réussir dans l'attaque du Pont-à-Joubert, où les assiegés s'étoient parfaitement retranchés, en fit une autre au-dessous de la muraille du pré-à-l'Abbesse qui est renfermé dans l'enceinte de la Ville. Si la place avoit été bien reconnue, c'étoit par-là que l'Amiral s'y fût pris d'abord ; car le rempart étoit vû à revers des hauteurs que les Calvinistes occupoient ; de sorte que personne n'osoit y paroître pendant le jour. Les Tours qui flanquoient cet endroit furent bientôt renversées, aussi-bien qu'un moulin qui étoit d'une grande utilité aux assiegés ; & ils ne pûrent se maintenir dans cet endroit, non plus que dans une Tour à demi ruinée, où le Capitaine Calverac fut tué. Le Capitaine Lis qui prit sa place y fit si bien son devoir, que le Duc de Guise pour récompenser sa bravoure, le fit par l'accolade Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Cela suppose que le Roi autorisoit ces sortes de création faites par d'autres que par lui-même, suivant l'usage de l'ancienne Chevalerie, & c'est apparemment ce qui ne contribua pas peu à avilir cet Ordre par la multiplication des Chevaliers, dont le nombre étoit dès-lors fort grand.

Le canon qui tiroit sans relâche de plusieurs batteries, eut bientôt fait deux assés grandes brêches ; mais il falloit passer la riviere qui est profonde, quoique peu large ; & pour cet effet l'Amiral avoit fait faire un pont de tonneaux liés avec des cables, pour passer l'Infanterie & donner l'assaut le lendemain jour de saint Laurent à deux heures après-midi, dès que le canon auroit durant la matinée achevé de ruiner toutes les défenses.

Danger où les assiegés se trouvent d'être emportés.

Les assiegés comprirent tellement le danger où ils étoient d'être emportés, que quelques-uns conseillerent au Duc de Guise de prendre une partie de la garnison, & de tâcher de se faire un passage au travers du camp ennemi, pour mettre en sureté sa personne & celle du jeune Marquis de Mayence son frere, de peur de tomber entre les mains de l'Amiral le grand ennemi de leur Maison : mais il rejetta ce conseil avec

avec indignation : & dit que, s'il falloit mourir, il ne le pouvoit faire plus glorieusement qu'en la compagnie de tant de braves Capitaines. 1569.

On travailloit cependant à des coupures dans le pré, pour arrêter les ennemis, & leur disputer le terrein pié à pié jusqu'à des retranchemens faits sur le panchant de la hauteur, où le pré aboutissoit, à la faveur desquels & d'un petit Fort que le Capitaine Lis avoit élevé dans le pré, on esperoit être encore en état de capituler après la prise de la muraille.

La fortune seconda le courage des assiegés. Le pont flottant, qu'on avoit fait faire, ne put soûtenir autant d'Infanterie qu'il en falloit, pour monter à l'assaut, & ils furent agréablement surpris, lorsque les troupes marchant déja Enseignes déploïées de tous côtés vers la riviere, ils les virent s'arrêter, & puis retourner sur leurs pas.

Ils se servirent de la nuit, pour réparer les bréches autant qu'il leur fut possible, & perfectionner leurs retranchemens. Ils firent beaucoup plus encore; car aïant donné une fausse allarme par une sortie dans un endroit éloigné, ils en firent une autre du côté où étoit le pont, & plusieurs Soldats François & Italiens s'étant jettés dans la riviere, couperent les cables du pont, & une partie de ceux qui lioient les tonneaux, dont la plûpart furent emportés vers le bas de la riviere.

Deux jours après ils firent une sortie de trois cens chevaux par la porte appellée de la Tranchée sous les ordres de Sessac, de Boisjourdan, de Guttiniere, & de Jean des Ursins. Ils passerent au fil de l'épée quelques Reistres qu'ils surprirent, & donnerent une telle allarme au Camp, que toute la Cavalerie accourut, pour les repousser : mais ils eurent le tems de faire retraite en bon ordre, à la faveur de quelques Arquebusiers, que le Comte du Lude avoit mis sur le chemin; & dès le lendemain l'Amiral, pour se tirer d'inquiétude, fit creuser un grand fossé paralelle à cette porte, qui empêcha les sorties, que l'on faisoit ordinairement par ce côté-là.

L'Amiral fit sans discontinuer battre la muraille jusqu'au dix-neuviéme d'Août, & durant ce tems-là on amena du *Ils ont le tems d'achever un travail qui les sauve.*

1569. haut & du bas de la riviere tout ce qu'on put trouver de bateaux, pour construire un nouveau pont: mais les assiegés se servirent utilement du loisir qu'on leur donna, pour achever un travail, qui sauva la Ville.

J'ai déja dit que par le moïen d'une digue de pieux, qu'on enfonça sous le pont du fauxbourg de Rochereuil, les assiégés avoient fait une inondation, qui obligea l'Amiral d'abandonner sa premiere attaque. Un pareil expedient rendit aussi cette seconde inutile.

Un petit ruisseau couloit au travers du pré-à-l'Abbesse, & après avoir servi à des tanneries & à la teinture, tomboit dans la riviere de Clin sous une arche du pont de Rochereuil. Il y avoit là des restes d'une ancienne eclusé. Le Comte fit aussi enfoncer en cet endroit des pieux fort serrés les uns contre les autres, qui arrêtant l'eau, la firent degorger dans le pré-à-l'Abbesse, & produisirent une nouvelle inondation entre les murailles & les retranchemens, qu'on avoit construit sur le panchant de la Ville au bord du pré.

La chose paroissant devoir réussir, rassura beaucoup les assiegés, qui sans se mettre trop en peine de défendre à coups de mains la muraille, où ils ne pouvoient paroître sans un grand danger, se contenterent de fortifier leurs batteries, & de remplir leurs retranchemens d'Arquebusiers, pour faire un grand feu, si les ennemis entreprenoient de se loger sur la bréche. Ils laisserent néanmoins un gros corps de garde au pié de la muraille en dedans, jusqu'à tant que l'eau fût devenuë asses haute, pour arrêter les assiegeans.

L'Amiral aïant assemblé des bateaux & quantité de fascines, fit passer le vingt-troisiéme d'Août un détachement d'Infanterie sous les ordres du Capitaine la Noue, qui après quelque résistance se rendit maître de la bréche. Il y fit un si bon logement, que le Capitaine Onoux qui l'y vint attaquer sur le soir, fut repoussé, & blessé d'une arquebusade, dont il mourut quelques jours après.

Le lendemain matin la Noue, Teligni, les Capitaines Monneins, Minguetiere, Clermont-d'Amboise l'aîne parurent tout à coup à découvert avec quelques Arquebusiers sur la bréche, & malgré le feu du canon & de la mousqueterie des retranchemens, firent une décharge sur le corps de garde

qui étoit derriere la muraille, y ſauterent l'épée à la main, taillerent en pieces une partie des Soldats qui le défendoient, & mirent le reſte en fuite; mais ils furent arrêtés par l'inondation; car quoique le ruiſſeau, qui la faiſoit, fût très-petit, elle étoit déja fort crue & fort étendue. On entreprit de la ſaigner par des ouvertures, que l'on fit au pié de la muraille, mais inutilement, parce que le terrein du dehors ſe trouva trop haut en cet endroit. 1569.

L'Amiral au déſeſpoir d'avoir perdu tant de peines & tant d'hommes, vit bien qu'il n'y avoit point d'autre moïen de réuſſir, que de rompre la digue du pont de Rochereuil: & ce fut alors qu'il reconnut la faute qu'il avoit faite, d'avoir négligé la priſe de ce fauxbourg, qu'il auroit pû emporter d'abord auſſi facilement que les autres. Il fit donc conduire du canon ſur les hauteurs, qui commandent ce pont, & dreſſer une batterie contre la digue.

Le Comte du Lude & le Duc de Guiſe aïant eu connoiſſance de ce deſſein, prirent leurs précautions, en faiſant pendant la nuit avec une promtitude merveilleuſe fermer d'une groſſe muraille l'arche du pont, à l'entrée de laquelle du coté de la Ville étoit la digue de pieux. Ils couvrirent cette muraille de matelats ſuſpendus & de balles de laine, pour amortir les boulets, & firent maſſonner le lendemain toute l'épaiſſeur de l'arche: de ſorte que cet endroit ſe trouva à l'épreuve du canon, qui n'y tiroit que d'aſſés loin.

Nouveaux efforts des aſſiegeans.

Depuis ce tems-là l'Amiral changea diverſes fois d'attaques, toûjours avec peu de ſuccès, & s'attacha enfin à celle, par laquelle il auroit dû commencer, en tournant tous ſes efforts contre le fauxbourg de Rochereuil.

Ce fauxbourg ſitué au-delà de la riviere, n'eſt qu'une rue étroite ſerrée par des rochers & par des côteaux, ſur laquelle domine le Château, qui n'en eſt pas éloignée d'une juſte portée d'arquebuſe.

Dès que le Comte du Lude vit que tout l'effort de l'ennemi alloit ſe faire de ce côté-là, il remplit d'Arquebuſiers les éminences d'en deçà de la riviere, & en fit paſſer même au-delà en des retranchemens faits dans des vignes, pour défendre tant qu'ils pourroient les approches de la muraille & de la porte du fauxbourg. Il avoit des batteries toutes

prêtes au Château & ſur quelques plates-formes à côté, 1569. pointées contre le panchant de la montagne oppoſée, par où il falloit que les ennemis deſcendiſſent au fauxbourg. Eux de leur côté en avoient auſſi élevé deſſus leurs hauteurs, pour ruiner toutes les défenſes du fauxbourg, & favoriſer leur deſcente.

Ils commencerent le premier jour de Septembre par foudroïer le pont de Rochereuil, pour empêcher la communication de la Ville & du Château avec le fauxboug. Ils abattirent la plus grande partie de la Tour du pont, & durant ce feu ils firent attaquer les retranchemens des vignes, qu'ils emporterent. Ils dominoient de là toute la rue du fauxbourg, où perſonne n'oſoit paroître ; & les Soldats demeurerent ſerrés contre la muraille & contre la porte du fauxbourg, pour ſe mettre à couvert.

L'Amiral fit dreſſer une batterie contre la muraille, qui étoit aſſés bonne, mais qui ne pouvoit pas durer long-tems. Les aſſiegés durant la nuit firent avec un prodigieux travail une galerie ſur le pont & dans la rue du fauxbourg, pour aller à couvert des mouſquetades juſqu'à la muraille, qui devoit être attaquée. La bréche y fut bientôt faite, & le troiſiéme de Septembre on vit les troupes ennemies ſe diſpoſer à y donner l'aſſaut, tandis que de part & d'autre l'artillerie faiſoit grand feu, celle des ennemis contre le Château, les plates-formes, & le pont, & celle de la Ville contre le panchant de la montagne & dans les vignes. Le Capitaine Piles avoit la pointe de l'aſſaut avec des Soldats d'elite. Il étoit ſuivi de Saint André frere cadet de Briquemaut, & l'un & l'autre étoient ſoûtenus par un gros de Lanſquenets.

Piles marcha juſqu'au pié de la bréche au travers d'une infinité de mouſquetades, qui firent reculer la plûpart de ſa troupe : mais ce qui les effraïa le plus, fut le coup d'un gros canon chargé à cartouches, qu'ils n'avoient pas découvert, & qui, tiré de fort près, tua & bleſſa un très-grand nombre de Soldats. Piles ne ſe voïant pas ſuivi, fut obligé de s'éloigner, mais il eut dans l'inſtant la cuiſſe percée d'un coup de mouſquet, qui le jetta par terre : & ceux, qui l'avoient ſuivi, prirent volontiers le prétexte de le tranſporter au Camp, pour quitter un endroit où il faiſoit ſi chaud.

Saint André ne laiſſa pas d'avancer avec le Capitaine Perrier, Saint Audens, & un Gentilhomme du Vivarais, qui portoit l'Enſeigne, & la planta ſur la bréche. Ils furent reçus avec de pareilles ſalves : les deux Capitaines y furent bleſſés à mort, & l'Enſeigne ne voïant pas qu'il y eût moïen de ſe loger ſur la bréche, où ils étoient enfilés de toutes parts, reprit ſon drapeau, & ſe ſauva avec les autres. Les Lanſquenets n'avoient nulle envie de prendre leur place : animés cependant par leurs Capitaines, ils commencerent à y marcher : mais l'Amiral déſeſperant d'y réuſſir, fit ſonner la retraite. 1569.

Les plus habiles dans le métier s'étonnerent qu'il eût entrepris cette attaque avant que d'avoir ruiné à coups de canon la plûpart des défenſes des aſſiegés ; car quand même ſes gens euſſent forcé la bréche, ils n'auroient pû tenir dans le fauxbourg, où ils auroient été vû du Château & des hauteurs depuis les piés juſqu'à la tête. Il s'en diſculpa depuis lui-même, diſant que ſon deſſein n'étoit pas de donner l'aſſaut, mais ſeulement de faire reconnoître la bréche & la contenance des ennemis. Tout ſe fit cependant, comme s'il avoit voulu ce jour-là emporter le fauxbourg.

Ce mauvais ſuccès rebuta étrangement les Soldats ; & l'Amiral, pour les ménager, ne penſoit plus gueres à prendre la place que par famine, bien inſtruits par les eſpions Proteſtans qu'il y avoit, & qui le ſervoient bien, nonobſtant les précautions du Comte du Lude, que les vivres commençoient depuis quelque tems à manquer aux aſſiegés.

Extrémités auſquelles la ville eſt réduite.

En effet ils étoient très-preſſés par cet endroit : & les nourritures ordinaires étant d'une cherté exceſſive, on avoit déja commencé à manger les chevaux. Le Gouverneur aïant voulu mettre dehors les bouches inutiles, les aſſiegeans avoient obligé ceux qui ſe préſenterent pour ſortir, à rentrer dans la Ville. Il n'y avoit plus de fourrages, & les feuilles des vignes & des arbres, dont on s'étoit ſervi pour y ſuppléer, étoient conſumées.

Le Comte du Lude avoit fait ſçavoir au Duc d'Anjou l'extrémité où il ſe trouvoit, & il ne ſoûtenoit le courage de la garniſon qu'en lui faiſant eſperer un promt ſecours, que ce Prince lui promettoit de tems en tems par un eſpion Alle-

1569.

Mem[illegible] Castel[illegible]au l. 7 c. 7.

mand, qui durant le ſiege paſſa & repaſſa diverſes fois au travers du Camp ennemi ſans être reconnu. Le Duc d'Anjou tint ſa parole ; car aïant raſſemblé neuf mille hommes de pié & trois mille chevaux, en attendant que le reſte des troupes qu'il avoit miſes en quartier de rafraichiſſement, ſe rendiſſent auprès de lui, il ſe mit en campagne au commencement de Septembre, & s'avança vers Poitiers.

L'armée de l'Amiral étoit beaucoup diminuée tant par les pertes qu'il avoit faites dans les aſſauts & dans les fréquentes ſorties des aſſiegés, que par les maladies. Le Comte de la Rochefoucault, d'Acier, Beauvais-la-Nocle & ſon frere, & Bedeuil ſon fils, Briquemaut & un grand nombre de Capitaines étant tombés malade, avoient été obligés de quitter l'armée. L'Amiral lui-même penſa mourir d'une violente diſſenterie : & quoiqu'il fût encore plus fort pour le nombre que le Duc d'Anjou, il enviſageoit le péril qu'il y avoit à lui donner bataille avec des troupes auſſi fatiguées & auſſi épuiſees que les ſiennes. Il étoit perſuadé que ce Prince n'en viendroit là qu'à la derniere extrémité : mais il appréhendoit que s'il prenoit le parti de s'approcher de ſon Camp, & de ſe retrancher dans quelque poſte avantageux, pour lui couper les vivres & les convois, ſon armée, & ſur-tout les Allemands ne ſe mutinaſſent à leur ordinaire, ſe voïant enfermés entre la Ville & l'ennemi.

Le Duc d'Anjou aſſiege Châtelleraut.

Il réſolut toutefois de l'attendre : mais le Duc prit un autre parti, qui fut d'aller mettre le ſiege devant Châtelleraut. Cette Ville, bien que peu forte, étoit d'une grande conſéquence pour les Calviniſtes, à cauſe du voiſinage de Poitiers, & parce que Briquemaut & pluſieurs autres Officiers malades s'y étoient retirés.

Il commença ce ſiege avec beaucoup de vigueur, & en deux ou trois jours il fit une breche aſſés grande à la muraille pour y donner l'aſſaut. L'Amiral detacha la Noue le ſixiéme de Septembre avec deux mille chevaux pour aller de ce côté-là, & apprendre des nouvelles de l'état des choſes. Il lui rapporta que la breche étoit déja fort grande, & que s'il ne vouloit perdre la place, il falloit ſans délai la ſecourir.

[illegible] le ſie- [illegible] pour

Quelque preſſé que fût Poitiers, il vit bien qu'il n'en

viendroit pas à bout avant la prise de Châtelleraut, & que leDuc d'Anjou étant maître de cette place, & ses troupes grossissant tous les jours, il l'auroit incessamment sur les bras Il aima mieux abandonner la premiere, que de perdre la seconde; & l'on prétendit qu'il n'étoit pas trop fâché d'avoir ce prétexte de lever le siege, dont le succès lui paroissoit encore très-douteux. Il decampa dès le lendemain septiéme de Septembre, après avoir brûlé une partie de ses gros bagages, qui pouvoient retarder sa marche.

1569.

aller au secours de cette place.

Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

Le Duc d'Anjou, qui n'avoit assiegé Châtelleraut que pour obliger l'Amiral à quitter Poitiers, leva lui-même le siege ensuite d'un assaut, où les Italiens qui s'obstinerent à en avoir l'honneur au préjudice des François, perdirent beaucoup de leurs meilleurs Officiers, & entr'autres Fabien de Monté, Octavien de Montalto, Malatesta Colonel, les Capitaines Carloue & Galeace, qui furent ou tués sur la place, ou moururent de leurs blessures. Le Duc pour éviter la bataille, qu'il n'eût pû accepter sans risquer beaucoup, repassa la Vienne, & alla se camper à Selle au-delà de cette riviere. Sa retraite, qui se fit le huitiéme de Septembre, fut regardée comme une des plus belles qu'on eût vûes depuis long-tems. Le Duc d'Anjou ne désempara point, qu'il ne sçût l'Amiral fort proche, & assés éloigné de Poitiers, pour ne pas craindre qu'il y retournât, ni avant qu'il eût eu nouvelle que le Comte de Sanzai pouvoit y entrer sans péril avec dix Enseignes & deux cens chevaux, qu'il y conduisit par un chemin de traverse, pour éviter la rencontre de l'armée ennemie. Durant l'assaut de Châtelleraut, Biron avoit fait retirer l'artillerie pour la transporter au-delà de la riviere. Toute l'armée la passa la nuit, & arriva à cinq lieues de-là au port de Piles sur la Creuse, où le Duc d'Anjou laissa deux mille hommes de pié & quelques Cornettes pour arrêter les ennemis, s'ils le poursuivoient.

Ce qui oblige le Duc d'Anjou d'abandonner aussi son entreprise.

Popeliniere l. 19.

Cette précaution fut très-utile; car l'Amiral ne fut pas plûtôt averti du décampement du Duc, qu'il fit marcher l'avant-garde toute la nuit après lui. Briquemaut, Beauvais-la-Nocle, Soubise arriverent le matin au port de Piles, & le firent attaquer : mais ils furent repoussés avec perte. l'Amiral passa la Creuse par un autre endroit au-dessus de la

1569. petite ville de la Haye, & ſuivit de près le détachement, qui avoit défendu le port de Piles, & qui ſe retiroit au gros de l'armée déja campée à Selle, où il ſe rendit ſans grande perte.

L'Amiral y arriva peu de tems après, & rangea ſon armée à la vûe de celle du Duc d'Anjou; mais voïant que le Camp du Prince tout bordé de marais étoit inacceſſible, il ſe retira après quelques eſcarmouches faute de vivres, repaſſa la Creuſe & la Vienne, & vint camper à Faye-la-Vineuſe. Ce fut là que le Prince d'Orange le quitta pour retourner en Allemagne, & pour executer les deſſeins qu'il avoit formés ſur les Païs-bas: mais il laiſſa à l'Amiral, Louis & Henri de Naſſau ſes freres, & aïant traverſé la France déguiſé en païſan lui quatriéme, gagna Montbéliard, & de-là le Comté de Naſſau.

Hiſt. des Princes. d'Orange.

Dès que Poitiers fut délivré, & que Sanzai y fut entré, le Duc de Guiſe en partit avec ſon frere, & vint à Tours trouver le Roi, qui l'y reçut avec toutes les marques de bienveillance & d'eſtime qu'il méritoit, pour le grand ſervice qu'il avoit rendu à l'Etat; car ſans le grand ſecours qu'il y mena, la Ville n'auroit pû tenir ſi long-tems, & auroit été infailliblement priſe. Sa principale récompenſe fut une place dans le Conſeil ſecret, où il n'avoit pas encore été admis. Le Cardinal de Lorraine ſon oncle eut toute la joie qu'on peut s'imaginer, de le voir de retour après un exploit ſi glorieux: & dès-lors lui & tous les Partiſans de ſa Maiſon le regarderent comme un homme capable de marcher ſur les traces du feu Duc ſon pere, & d'être mis un jour à la tête du parti Catholique: préſage trop veritable pour le bien de la France, & qui eût été plus heureux pour elle, ſi ce jeune Prince ſe fût moins abandonné à ſon ambition, & qu'il eût herité de la moderation de ſon pere auſſi-bien que de ſes autres vertus.

Davila l. 5

Perte que firent les Huguenots au ſiege de Poitiers.

Popeliniere l. 19.

Le ſiege de Poitiers coûta à l'Amiral deux mille hommes qui y périrent, & autant qui déſerterent à la levée du ſiege. Il y perdit les Capitaines Rouvrai le jeune, Saint Audens, Semur, Frampas, Pompe, Perrier, Mandolf Lieutenant Colonel d'un Regiment de Reiſtres, Noroux, Bedeuil fils de Beauvais la-Nocle: ces deux derniers moururent de maladie, comme pluſieurs autres, que les Hiſtoriens ne nomment point.

Parmi

1569.

Parmi ceux qui moururent à la défense de la Ville, je trouve le Capitaine Onoux, qui avoit amené le secours de saint Maixent, la Vacherie Gentilhomme Picard, Calverac, Antoine Serasoné Ingenieur Romain de Nation, fort estimé dans son emploi, Prunai de la Maison de Billi, qui a fourni de braves défenseurs à l'Etat & des hommes illustres dans les sciences, Brianson frere du Comte du Lude, qui eut la tête emportée d'un coup de canon, Saint James Conseiller de Poitiers, le Chevalier de Gascourt, Monteil, Passac, Bourg, & la Renaudie.

Ceux qui suivent ou y furent blessés, ou s'y distinguerent par leurs belles actions, sçavoir Sessac Lieutenant du Duc de Guise, Boisjourdan, Saint Jailes Mestre de Camp, le Capitaine Lis, la Roussiere Guidon de la Compagnie du Comte du Lude, Boisseguin, Roches-Baritaut, Bonneau, Arsach, Sainte Souline : & leur valeur seconda admirablement en toutes occasions celle du Comte du Lude & du Duc de Guise.

Les Catholiques reprennent la Charité. Popeliniere l. 18.

Durant le siege de Poitiers Monsieur de Sansac par ordre de la Cour fit celui de la Charite avec sept mille hommes de pié & quelques Cavaleries, qu'il tira d'Orleans, de Bourges, de Nevers, de Gien, & d'autres lieux des environs de la Loire. La prise de cette place pour l'importance du passage sur cette riviere auroit dedommagé le Roi de toute autre perte : mais Guerchi, que le Duc des deux Ponts y avoit établi pour Gouverneur, secondé du Baron de Renti, s'y defendit à merveilles : & sur le bruit qu'il fit adroitement courir dans le Camp de Sansac, que l'Amiral avoit quitté Poitiers pour venir à son secours, ce Capitaine leva le siege, après avoir été repoussé à un assaut. Il en fut très-chagrin, quand il sçut qu'il n'y avoit point d'autres troupes en campagne pour venir contre lui, que six cens chevaux, deux cens sous le Capitaine Blosset, & quatre cens sous le Capitaine Bois, qui avec si peu de troupes n'auroient pas été asses forts pour lui faire lever le siege : mais qui étant entrés dans la place, l'étoient asses, pour l'empêcher de le recommencer. Il eut encore la mortification de voir, après qu'il eut licentié ses troupes, ces deux Capitaines avec la garnison de la Charité, s'emparer de Donzi, de Pouilli,

1569. d'Antrain, de Saint Leonard, & de quelques autres petites places des environs de la Charité, qui la couvroient, & facilitoient à la garnison les moïens de se fournir de vivres, & de faire des courses dans une grande étendue de païs. Les Calvinistes surprirent encore vers ce tems là Aurillac en Auvergne : mais ils firent une autre expedition, qui fut beaucoup plus importante par les suites qu'elle eut.

Mettent le siege devant Navarrins.

Le Roi, pour faire diversion, avoit envoïé vers les Pyrenées Antoine de Lomagne, plus connu sous le nom de Terride, Gouverneur de Querci, d'une ancienne Maison de Guienne, fondue depuis dans celle de Lévis. Ce Capitaine, quoiqu'il n'eût que d'assés mauvaises troupes, réduisit en peu de tems à l'obeïssance du Roi tout le Bearn & les autres Domaines de la Reine de Navarre, excepté Navarrins. Le Capitaine Bassillon & Jean de Gassion alors Procureur Genral au Conseil Souverain de Bearn, & fils de celui de même nom, qui avoit enlevé de la prison de Pavie le feu Roi de Navarre, arrêterent Terride devant cette place, où il fut obligé de les assieger dans les formes.

Genealogie de la Maison de Gassion.

La Reine de Navarre & le Prince de Bearn obligerent l'Amiral d'y envoïer du secours. Ce fut le Comte de Montgommeri, qui en eut la conduite. Il devoit être joint en chemin par les troupes des Vicomtes de Bourniquet, de Monclar, & des autres qui étoient restés du côté de Montauban.

Dès qu'il les eut rassemblées avec quelque Noblesse Huguenote des païs de la Reine de Navarre, qui lui avoit donné le titre de son Lieutenant General, il se trouva avoir un corps de quatre mille Arquebusiers & de cinq cens chevaux, bonnes troupes qui s'augmenterent encore en chemin : & il fit tant de diligence, que malgré le Maréchal de Damville qui étoit alors dans son Gouvernement de Languedoc, malgré la vigilance de Montluc, malgré les obstacles de quantité de rivieres qu'il lui fallut passer, il arriva dans le Bearn.

Commentaires de Montluc l. 7.

Montluc avoue de bonne foi que le Maréchal & lui se laisserent surprendre, & que dans la pensée que Montgommeri venoit dans le Languedoc, pour y soûtenir ceux de son parti, ils reconnurent trop tard son veritable dessein. Montluc, pour réparer cette faute, fit avertir promtement Terride,

qu'il alloit avoir Montgommeri ſur les bras, lui conſeilla de lever le ſiege, de ſe retirer à Orthés; &, s'il n'avoit pas le loiſir d'y conduire ſon artillerie, de la jetter dans la riviere. Il proſa en même tems au Maréchal de s'avancer dans le Bearn, l'aſſûrant que s'il vouloit ſe joindre à lui, ils accableroient Montgommeri qui n'avoit pas beaucoup de troupes: mais ni l'un ni l'autre ne l'écouterent, le premier, parce qu'il eſperoit prendre, avant l'arrivée du Comte, la Ville qu'il aſſiegeoit depuis deux mois: & le ſecond, parce qu'il vouloit emploïer ſes troupes à reprendre ſur les Huguenots quelques places, dont ils s'étoient ſaiſis dans ſon Gouvernement de Languedoc. 1569.

Et ſont enſuite obligés de le lever.

Cependant Montgommeri continuant ſa marche avec beaucoup de diligence, fut bientôt à une journée de Navarrins. Son approche détermina Terride à lever le ſiege, & à ſe retirer à Orthés Ville à quatre ou cinq lieues de Navarrins, ſur la riviere appellée le Gave-Bearnois. Montgommeri l'y ſuivit, ſe mit en bataille devant la Ville, & fit attaquer les fauxbourgs par ſon Infanterie, qui fut repouſſée & pourſuivie aſſés loin: mais Montgommeri l'aïant ralliée, & étant retourné à la charge avec elle & avec ſa Cavalerie, força le fauxbourg, entra dans la Ville avec les fuïards, & s'en rendit maître. Terride ſe ſauva dans le Château avec les troupes qui purent l'y ſuivre, & y auroit été en état d'attendre le ſecours du Maréchal de Damville & de Montluc, s'il avoit eu des vivres: mais faute d'y avoir pourvû, il fut contraint de capituler.

Autres expéditions des Huguenots dans le Bearn.

Il ſe rendit à condition que les principaux Officiers auroient la permiſſion de ſe retirer où ils voudroient, & d'emmener leurs bagages: le reſte ſortit le bâton blanc à la main. Pour lui, il devoit demeurer priſonnier, juſqu'à ce qu'on l'échangeât avec le frere de Montgommeri, qui avoit été pris en Poitou. Un Hiſtorien Huguenot avoue que c'étoient là deux des articles de la capitulation: mais le Comte ne l'obſerva point à l'égard de Sainte Colombe, des Capitaines Favas & Gohas, du Baron de Pordiac, & de quelques autres, qui furent maſſacrés, ſous prétexte qu'ils étoient ſujets rebelles de la Reine de Navarre. Ce manque de parole du Comte de Montgommeri fut fort blamé. Il mérita par là

Popeliniere l. 18.

Montluc. l. 7.

1569. d'éprouver quelque après un pareille infidelité, & de périr par la main d'un boureau.

La déroute de Terride jetta une si grande terreur dans le païs, que toutes les Villes, sans excepter même celle de Pau, se rendirent à Montgommeri. Cette expedition fut une des plus vives & des plus belles, dont on eût entendu parler depuis long-tems, si le Chef n'eût point terni l'eclat de sa victoire par l'infidelité que je viens de dire; chose d'ailleurs qui étoit fort ordinaire dans cette guerre, où les François des deux partis se traitoient réciproquement d'une maniere, dont ils auroient eu honte d'user envers des ennemis étrangers.

Après tout Montgommeri n'auroit pû tenir long tems dans le Bearn, si le Maréchal de Damville & Montluc avoient agi de concert en ce païs-là. Il leur étoit aisé de l'accabler, tant ils étoient superieurs en troupes, lorsqu'ils se furent réunis, ou de le reduire par la famine, s'il s'étoit renfermé dans Navarrins, où il n'y avoit point de vivres. La prise de Mont-de-Marsan, que Montluc emporta d'emblée, & où il fit presque tout passer par le fil de l'épée, étoit un acheminement à la ruine de l'armée Protestante dans le Bearn: mais la mésinitelligence se mit entre ces deux Chefs.

Si l'on s'en rapporte à ce que Montluc en raconte dans ses Commentaires, on en doit attribuer toute la faute au Maréchal de Damville, qui n'oublia rien, pour le perdre à la Cour, & l'abandonna, pour aller prendre quelques petites places en Languedoc. Montgommeri avoua lui-même qu'il auroit succombé sans la retraite du Maréchal. Elle lui donna le moïen, en conservant tout le Bearn, de s'étendre & de se fortifier de troupes dans le Condomois, & de se rendre maître de Condom, où les Calvinistes étoient les plus forts.

Ce fut là le salut de tout le parti Protestant, & la ressource dont ils profiterent, après le malheur qui leur arriva en ce tems-là dans le Poitou de la maniere que je vais dire.

Extrémité où la Cour se porte contre l'Amiral, dont elle fait mettre la tête à prix. Thuanus l. 45.

Comme on désesperoit à la Cour de voir la fin de la guerre civile par aucun accommodement, pour les grandes forces du parti Huguenot, on s'y détermina à hazarder une bataille à la premiere occasion, supposé qu'un autre expedient ne réussît pas. Cet expedient étoit de se defaire de l'Amiral,

comme de celui qui étoit l'ame & le soûtien de toute la faction. 1569.

C'est pour cela que vers le commencement de Septembre, & sur la fin du siege de Poitiers, le Parlement, à la Requête de Gilles Bourdin Procureur General, le condamna à la mort par un Arrêt, comme felon, rebelle, criminel de Leze-Majesté, & promit de la part du Roi la somme de cinquante-cinq mille écus d'or, à quiconque le prendroit vif, & quelque tems après par un autre Arrêt la même somme fut promise à celui qui le tueroit. On comprit dans le même Arrêt, le Vidame de Chartres & le Comte de Montgommeri. Celui-ci pour ce qui venoit de se passer en Bearn, & l'autre parce qu'on sçavoit qu'il sollicitoit actuellement la Cour d'Angleterre d'envoïer du secours à ceux de son parti. Le Roi déclara la Charge d'Amiral de France & de Bretagne vacante par forfaicture, & la donna au Marquis de Villars. L'effigie de ces trois Seigneurs fut exposée à la place de Greve, l'Arrêt publié dans tout le Roïaume; & ensuite par les soins de la Maison de Guise, il fut traduit en Latin, en Allemand, en Italien, & en Anglois, pour être envoïé de tous côtés.

Dans l'Arrê. contre l'Amiral.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté GGG. fol. 231. vers.

L'Amiral ne parut point s'en embarrasser beaucoup: néanmoins dans le même mois il courut un grand danger en conséquence de l'Arrêt qui mettoit sa tête à prix. Il fit arrêter sur quelque soupçon un de ses Valets de Chambre nommé Dominique d'Albe, qui fut convaincu d'avoir voulu l'empoisonner, & qui fut ensuite pendu. Il se tint depuis plus que jamais sur ses gardes; & ce coup manqué, ne servit qu'à irriter de plus en plus les Protestans, tant François qu'Etrangers.

Cependant le Duc d'Anjou, après avoir resté cinq ou six jours dans son camp de Selle, s'en alla à Chinon, en attendant que toutes ses troupes, ausquelles il avoit donne congé jusqu'à la fin de Septembre, fussent rassemblées.

Dès qu'il les sçut toutes arrivées, il retourna à son armée. Il en fit la revûe, & la trouva composée de sept mille chevaux, & de dix-huit mille hommes de pié en très-bon état. Il passa la rivierre de Vienne, pour aller chercher l'Amiral qui étoit beaucoup moins fort que lui, parce que depuis la levée du siege de Poitiers, plusieurs Gentilshommes s'étoient

1569. Popeliniere l. 16.

retirés chés eux avec leurs vassaux, & il n'avoit en tout que six mille chevaux & douze mille hommes d'Infanterie.

Dessein des Generaux des deux partis d'en venir à une bataille.

Les Generaux des deux armées conspiroient dans le dessein d'en venir à une bataille ; car après que chacun de son côté eût bien balancé les inconveniens & les avantages qu'ils trouvoient à la donner, ils avoient conclu à le faire.

Les Allemands des deux armées le souhaitoient, ennuïés de la longueur de la campagne ; les Italiens du Duc d'Anjou l'en pressoient par le même motif, & le terme marqué pour leur service approchoit. La Noblesse des deux partis se lassoit pareillement : les fatigues & les maladies enlevoient beaucoup de monde, & elles en avoient déja fait périr un plus grand nombre, qu'il n'en seroit demeuré dans un combat general. Ainsi quoique les Chefs vissent bien qu'ils hazardoient le salut de leur parti, en s'exposant au sort d'une bataille, la crainte de se voir abandonnés par les Etrangers, & même par la Noblesse Françoise qui avoit beaucoup de peine à subsister, leur inspira cette résolution. Toute leur application étoit à prendre leurs précautions, pour l'executer avec le plus d'avantage qu'il leur seroit possible.

Le Duc d'Anjou étant parti de Chinon, marcha par le Loudunois, à dessein de se saisir de la petite Ville de Montcontour, pour couper le chemin aux Calvinistes vers le bas Poitou, où étant maîtres de plusieurs Villes, ils pourroient aisément, en cas de défaite, s'y refugier, s'y défendre, & rassembler leurs débris, comme ils avoient fait après la bataille de Jarnac dans les Villes de l'Angoumois & de la Xaintonge.

Dans la relation de la bataille de Montcontour imprimée en 1569.

L'Amiral aïant pénetré son intention, se mit en devoir de le prévenir, en s'emparant le premier de Montcontour. Il fit une si grande diligence qu'il gagna les devans, & arriva à deux lieues de là le matin du dernier jour de Septembre dans la plaine de saint Cler avec son avant-garde. Le reste des troupes commandé par le Comte Louis de Nassau, l'y joignit bientôt après, & l'armée fut rangée dans cette plaine.

Il envoïa de là Moui avec trois cens chevaux & deux cens Arquebusiers à pié, pour avoir des nouvelles des ennemis. Ce Capitaine rapporta qu'ils ne paroissoient point ; qu'il y

avoit ſeulement dans les Villages d'un vallon aſſés proche, quelques Arquebuſiers qui s'y étoient retranchés, & quelques petits pelotons de Cavalerie qui couroient la campagne ſur les côtés des Villages, apparemment en intention d'entretenir l'eſcarmouche le reſte de la journée, juſqu'à l'arrivée du Duc d'Anjou; mais ce Capitaine contre ſon ordinaire n'aïant pas été aſſés avant, ſe trompa dans ſa conjecture; car l'avant-garde Catholique conduite par le Duc de Montpenſier, étoit fort proche dans un païs couvert qui cachoit ſa marche.

Sur ce rapport l'Amiral fit avancer ſa bataille avec l'artillerie vers Montcontour, dont les Capitaines la Noue & la Loue avec ſept Cornettes, & les Arquebuſiers du Capitaine Normand s'étoient déja ſaiſis; lui-même ſur les trois heures après midi y marcha avec l'avant-garde, & envoïa ordre à Moui de finir l'eſcarmouche, & de le ſuivre avec ſon détachement.

Sur ces entrefaites l'avant-garde Catholique commença à ſe découvrir, & en entrant dans la plaine apperçut celle de l'Amiral qui ſe retiroit.

Le Duc de Montpenſier ne balança pas à faire charger Moui, qui, ſurpris de voir l'ennemi ſi près, commenca à doubler le pas après avoir ſoûtenu une charge: mais dans le peu de tems que dura cette premiere eſcarmouche, le Duc de Montpenſier aïant fait venir quatre pieces de campagne, fit faire une décharge au travers des eſcadrons de Moui, dont pluſieurs Cavaliers furent emportés. *Combat de ſaint Cler.*

Ce Capitaine ſe voïant preſſé, fit avancer deux cens Arquebuſier à cheval du Capitaine Mont-Arnaut, pour faire feu ſur les ennemis, & les arrêta par ce moïen: mais Biron ſurvenant à la tête de mille lances, mit tout ce corps en déroute. Les Arquebuſiers à pié furent taillés en pieces, environ cinquante Cavaliers furent tués, & le reſte prit la fuite. Dodancourt Gentilhomme Picard, Lieutenant de Moui, Montevrin, Entrichaut Cornette de ſaint Auban, & quelques autres Officiers y périrent.

L'Amiral aïant appris cette déroute par les fuïards, fit hâter la marche de ſon avant-garde qui avançoit toûjours vers Montcontour, & il ne s'arrêta point, qu'elle n'eût paſſé

1569. un petit ruiſſeau, où il ſe crut en ſûreté contre la Cavalerie, à cauſe des marais qui le bordoient en divers endroits.

Il fit là volte-face; & aïant raffermi ſes Soldats par l'aſſûrance qu'il leur donna, que l'armée ennemie n'etoit pas là toute entiere, & que ce n'etoit qu'un détachement peu nombreux, il borda tout le ruiſſeau d'Arquebuſiers, réſolu de ſoutenir le choc, ſi on l'y attaquoit. Le Comte Louis de Naſſau & le Comte Volrad de Mansfeld General des Allemands, y accoururent du corps de bataille avec pluſieurs autres Seigneurs, & leur préſence ne ſervit pas peu à raſſûrer les troupes.

En effet pluſieurs de la troupe de Moui, honteux d'avoir fui, voulurent reparer leur honneur; & contre les ordres des Generaux, engagerent quelques autres eſcadrons à repaſſer le ruiſſeau avec eux, pour charger à leur tour ceux qui les avoient ſi vivement pouſſés.

Ils paſſerent à la file, le terrein ne leur permettant pas d'eſcadronner, & ils alloient infailliblement ſe faire tailler en pieces, ſi les Comtes de Naſſau & Volrad de Mansfeld, ne voulant pas les laiſſer périr, n'euſſent eux-mêmes paſſé par un autre endroit avec plus d'ordre pour les ſoûtenir. Ils donnerent en même tems les uns & les autres ſur le détachement de la Cavalerie Catholique, qui s'étoit débandée à la pourſuite de Moui, tuerent pluſieurs Cavaliers, prirent deux Cornettes, & obligerent les autres à fuir vers le gros de l'avant-garde qui s'etoit arrêté dans la plaine.

Le Duc de Montpenſier voïant de loin cette défaite, fit marcher l'armée, & envoïa devant mille ou douze cens Cavaliers qui arrêterent les ennemis, & les repouſſerent juſqu'à leur Infanterie. Pluſieurs de ceux-ci prirent à coté, & ſe ſauverent à Montcontour, d'autres juſqu'à Parthenai, & y jetterent la terreur, en diſant, que toute l'avant-garde Huguenote étoit défaite.

L'Amiral faiſoit cependant toûjours bonne contenance, & s'étant apperçu que le Duc de Montpenſier envoïoit des Cavaliers de toutes parts pour reconnoître le ruiſſeau, il renforçoit d'Arquebuſiers tous les paſſages. Mais durant ce tems-là, Biron aïant fait avec beaucoup de promtitude conduire l'artillerie ſur une colline, d'où l'on decouvroit toute

la campagne, il commença à foudroïer d'une terrible maniere l'avant-garde Protestante, qui n'avoit pas une seule piece pour y répondre, parce que l'Amiral qui ne s'étoit pas attendu à une telle rencontre, avoit envoïé son canon avec sa bataille à Montcontour. 1569.

Ce General qui attendoit la nuit avec impatience, pour se retirer à la faveur des tenebres, fit approcher ses Fantassins du pié de la colline, & par ce moïen les mit à couvert des boulets, qui leur passoient par dessus la tête : mais les Lansquenets y demeurerent exposés, & furent contraints de se jetter contre terre, sans quitter néanmoins leurs rangs.

Plusieurs dirent que si le Duc de Montpensier avoit entrepris dans ce moment de forcer le ruisseau, l'Amiral étoit perdu, tant la fraieur étoit grande parmi ses troupes : mais soit qu'il eût ordre de ne pas s'engager plus avant, soit qu'il attendît que les Calvinistes quittassent ce poste, pour les attaquer avec plus d'avantage dans leur retraite, il se contenta de faire transporter ses batteries dans la plaine à droite & à gauche, où il fit recommencer la canonade, surtout contre la Cavalerie, tant Allemande que Françoise ; & les Allemands en souffrirent beaucoup.

Le Comte Volrad de Mansfeld, dont le Lieutenant appellé le Comte Carles, fut tué au commencement de ce nouveau feu, courut à l'Amiral, & le pria de consentir que ses Reistres s'écartassent vers un lieu qu'il lui marqua, afin de se mettre à couvert de l'artillerie, ce mouvement se pouvant faire sans désordre. Mais dans le moment le Duc de Montpensier fit avancer son Infanterie vers le ruisseau, pour forcer celle de l'Amiral à l'abandonner. Celle-ci essuia bravement le feu des Arquebusiers Catholiques, & y répondit par le sien assés longs-tems, & ce fut ce qui sauva l'avant-garde Protestante ; car la nuit étant survenue, le Duc de Montpensier fit retirer ses Arquebusiers, & cesser le feu du canon. *Fin de cette premiere action.*

La fermeté des troupes Calvinistes, & sur-tout des Reistres, fut extraordinaire à soutenir le feu sans se rompre ; & l'Amiral après cette journée embrassant le Comte Volrad de Mansfeld, lui donna la gloire d'avoir empêché par son intrépidité la déroute entiere de son avant-garde.

1569.

Il décampa dès le commencement de la nuit ſans faire ſonner ni tambour ni trompette, & en fort grand déſordre. Il s'arrêta à une lieue de-là entre deux rivieres, pour faire repoſer ſes troupes, & deux heures avant le jour, c'étoit le premier d'Octobre, il continua ſa route vers Montcontour.

Bataille de Montcontour.

Son armée campa dans la plaine qui eſt devant cette place, & dans les Villages voiſins, couverte de la riviere de Dive; quinze Cornettes de Cavalerie furent logés dans la Ville, & la Compagnie de Rouvrai au Château. Le Duc d'Anjou informé de ſa marche, partit de la plaine de ſaint Cler, où l'action du jour précedent s'étoit paſſée : & ce ne fut que le prélude d'une autre beaucoup plus importante qui ſe fit trois jous après. Il s'avança juſqu'à la riviere de Dive qui paſſe à Montcontour, & qu'il fit traverſer à ſon armée vers la Grimaudiere, fort près de ſa ſource, en s'écartant de l'Amiral ſur la gauche.

Il prit ce détour pour deux raiſons. La premiere, afin de paſſer la riviere ſans réſiſtance; & la ſeconde, pour ſe mettre entre l'Amiral & le bas Poitou, vers lequel il appréhendoit toûjours qu'il ne s'échappât; & ſans doute il auroit tâché de tourner de ce côté-là, malgré les meſures du Duc d'Anjou, s'il avoit été le maître abſolu de ſon armée; car la voïant inferieure en nombre à la Catholique, & étonnée de l'échec de ſaint Cler, ce ne fut que malgré lui qu'il s'arrêta à Montcontour, & forcé par les Allemans, qui demandoient avec ménaces ou leur congé ou une bataille.

Mémoires de Caſtelnau l. 7. Popeliniere l. 19. Davila l. 5 &c.

Etant donc contraint de ceder à leurs inſtances, il ne ſongea plus qu'à prendre ſes précautions & ſes avantages contre le Duc d'Anjou, qui s'avançoit pour lui livrer bataille.

Diſpoſition de l'armée Huguenote.

Il envoïa ſes gros bagages & ſes malades à Ervaux ſur la riviere de Thoué, d'où la ville de Thouars a pris ſon nom : il s'eloigna de Montcontour d'une bonne demi-lieue, s'avança vers l'ennemi, & ſe poſta entre la Thoué & la Dive, couvrant ſa droite de la premiere, & ſa gauche de la ſeconde. Son armée étoit partagée en deux corps. Il donna au Comte de Naſſau le commandement de celui qui faiſoit la droite en tirant vers Ervaux, & lui laiſſa quatre pieces d'artillerie. Il ſe mit à la tête de l'autre à la gauche, étant

un peu plus reculé vers Montcontour. Il avoit pareillement quatre pieces d'artillerie, & deux de ces gros mousquets qu'on appuïoit sur des fourchettes pour les tirer, à cause de leur pesanteur & de la grosseur de leur calibre. 1569.

Il avoit avec lui les Capitaines Puygreffier, & la Noue, Teligni, Dacier; & le Comte Volrad de Mansfeld. Il observa la maniere qu'il gardoit ordinairement dans les combats de campagne, de mettre à coté des escadrons quelques Arquebusiers fantassins des plus braves, pour tirer avec leurs longues arquebuses contre les escadrons ennemis qui venoient à la charge, en aïant remarqué par experience de très-bons effets.

Les escadrons Allemands avoient chacun à côté un escadron François, à cause de leur diverse maniere de combattre: car celle des Allemands étoit, qu'à l'approche de l'ennemi, le premier rang faisoit une décharge de pistolet, après quoi se separant à droite & à gauche, il s'alloit mettre à la queue pour recharger, tandis que le second faisoit sa décharge, après laquelle il faisoit la même évolution que l'autre, & ainsi faisoit le troisiéme rang: mais dans ces mouvemens il arrivoit assés souvent que l'escadron François donnant l'épée à la main dans l'escadron Allemand, le rompoit & le mettoit en déroute; & c'etoit pour obvier à cet inconvenient que l'Amiral épauloit les escadrons Allemands d'un escadron François, qui etoit prêt à prendre en Flanc l'escadron assaillant, s'il s'engageoit dans l'escadron Allemand.

Les Lansquenets au nombre de deux mille conduits par Grésclée, etoient au milieu, & avoient à leurs côtés les Regimens d'Infanterie Françoise de Piles, de Rouvrai, d'Ambres, de Briquemaut le jeune, & du Chellar: la Cavalerie étoit sous les aîles. Au reste dans cette Infanterie il n'y avoit point de Piquiers, apparemment faute de piques, armes alors qui passoient pour très-utiles contre la Cavalerie, & à quoi on ne suppléoit point encore, comme aujourd'hui par la baïonnette au bout du fusil. L'autre corps commandé par le Comte de Nassau, étoit à peu près rangé dans la même disposition que celui de l'Amiral. Les Princes de Bearn & de Condé étoient arrivés de Parthenai à l'armée le soir du jour qui préceda la bataille. L'Amiral qui ne vouloit

1569. pas les trop exposer, ne leur permit pas, quelque empressement qu'ils en eussent, de demeurer aux premiers rangs ; mais il les plaça à la queue, pour leur faire faire retraite sans danger en cas de malheur.

Le Duc d'Anjou venoit en bataille par la plaine d'Assai, & parfaitement instruit de l'arrangement de l'armée ennemie, qu'il avoit fait reconnoître de dessus les hauteurs. Il rangea la sienne par le Conseil du Maréchal de Cossé & de Monsieur de Tavanes, de la maniere que je vais dire.

Et de l'armée Catholique.

Il la partagea aussi en deux corps. Celui qu'il opposa à l'Amiral étoit sous les ordres du Duc de Montpensier, composé de cinq Regimens d'Infanterie Françoise, des Fantassins Italiens séparés en deux bataillons, entre lesquels il y avoit neuf pieces d'artillerie, d'un autre gros bataillon de Suisses commandé par Cleri. La Cavalerie Françoise étoit conduite par le Duc de Guise & par Martigues, & les Reistres au nombre de douze Cornettes par le Landgrave de Hesse, le Comte Rhingrave, Bassompierre, Schomberg, & Vestebourg. Dans ce même corps étoient aussi le Prince Dauphin d'Auvergne fils du Duc de Montpensier, le Comte de Santafioré General des troupes Italiennes, Paul Sforce, Chavigni, la Vallette, & plusieurs autres Seigneurs.

Dans l'autre corps avec le Duc d'Anjou, étoient le Duc de Longueville, Meru & Thoré, tous deux fils du feu Connétable, le Marquis de Villars, la Fayette, Carnavalet, Villequiers, Mailli, la Vauguyon, le Duc d'Aumale, & le Marquis de Bade. Il y avoit six Regimens François, sçavoir Gohas, Cossins, celui de Montluc le fils, Rance, & les deux de l'Isle, un bataillon de Suisses, sous le Colonel Phiffer & sous Meru leur Colonel General par commission, & qui le fut quelque tems après à titre d'office.

La Cavalerie étoit de plus de trois mille chevaux en trois gros corps, l'un de François, & les deux autres de Reistres commandés par le Comte Mansfeld Gouverneur de Luxembourg. Il y avoit outre cela une espece de corps de réserve sous les ordres de Biron & des autres Maréchaux de Camp.

Ces deux armées étoient disposées de telle sorte, que toutes les troupes pouvoient combattre en même tems, comme il arriva en effet ; & cette action fut une bataille rangée dans toutes les formes.

On se canonna pendant près de quatre heures sans en venir aux mains, jusqu'à deux heures après-midi, que le Duc de Montpensier sur l'ordre qu'il en reçut du Duc d'Anjou, fit avancer ses enfans perdus soûtenus de quelques escadrons de Cavalerie. Ces escadrons étoient menés par le Duc de Guise & par Martigues; qui chargerent si furieusement ceux de Moui & de la Loue, qu'ils les rompirent. Dans ce moment le Marquis de Renel & d'Autricourt vinrent fondre sur Martigues. Ce Seigneur soûtint le choc avec beaucoup de fermeté, & secondé par le Comte de Santafioré à la tête de quelques escadrons Italiens appuïés de deux mille Arquebusiers, que les Capitaines la Barthe & Sarlabous le cadet conduisoient, les repoussà, les mit en desordre, & d'Autricourt y fut tué sur la place.

1569.

Commencement de la charge.

Mémoires de Castelnau. l. 7. c. 9.

L'Amiral voïant un si fâcheux commencement, & que six Cornettes de Reistres vers le même endroit poussoient très-vivement les troupes commandées par Dacier, fit promtement avancer trois Regimens d'Arquebusiers François, ausquels il commanda de ne tirer que contre les chevaux, & se mêla lui-même si avant avec Teligni & la Noue, que si le Comte Volrad de Mansfeld ne se fût hâté pour le soûtenir, & arrêter la fougue des Reistres du parti Catholique qui commençoient déja à l'envelopper, il couroit grand risque d'y demeurer; & il ne se dégagea qu'après avoir été blessé d'un coup de pistolet à la joue gauche proche du nés.

La furie, avec laquelle le Comte Volrad de Mansfeld tomba sur les Reistres du Duc de Montpensier, arrêta la déroute de la gauche de l'Amiral, laquelle commençoit à plier. Ce Comte dissipa tellement les Reistres, qu'il leur fut impossible de se rallier, & poussant sa pointe, il mettoit en fuite tout ce qui se présentoit devant lui.

Le Duc d'Anjou, qui n'avoit point encore combattu, & que l'artillerie de la bataille Huguenote incommodoit fort, détacha le Duc d'Aumale, & le Marquis de Bade contre Mansfeld, qui soûtint leur attaque. Le Marquis de Bade y fut tué, son Escadron défait, & celui du Duc d'Aumale fort endommagé.

Le Duc d'Anjou voïant que Mansfeld s'étoit arrêté, pour remettre ses Cavaliers en ordre, & qu'il se préparoit à une

1569. nouvelle charge, tourna lui-même vers lui avec tous les Seigneurs qui l'accompagnoient, & dans le même moment le Comte de Nassau qui commandoit la droite des Huguenots, se mit aussi en marche de ce côté-là, pour couper le chemin au Duc d'Anjou.

Ces deux troupes se choquerent d'une maniere furieuse. Le Duc d'Anjou essuïa d'abord de fort près la décharge de cent Arquebusiers à cheval, de laquelle plusieurs de ceux qui étoient au tour de sa personne, furent abattus; & dans le même moment le Comte de Nassau fondant sur lui avec ses Escadrons François, pénétra jusqu'à la Cornette, rompit l'Escadron; & le Duc d'Anjou aïant eu son cheval tué sous lui, y seroit demeuré mort, ou pris, si le Marquis de Villars ne l'eût promtement relevé & remonté sur un autre cheval. Le combat devint là encore plus sanglant qu'il n'avoit été d'abord, le Comte de Nassau maintenant son avantage, & la Noblesse Françoise serrant toujours ses rangs, & s'attroupant autour du Prince, pour le sauver du danger.

Dès que le Duc d'Anjou avoit commencé à s'ébranler, Tavanes avoit couru au Maréchal de Cossé, pour le faire avancer avec le bataillon Suisse de Phiffer, dont il couvroit le flanc avec ses Gendarmes.

Ce Maréchal avoit marché lentement, parce qu'il avoit en tête les Lansquenets Calvinistes, qui faisoient bonne contenance, & qu'il ne vouloit les attaquer qu'en bon ordre: mais averti du danger du Duc, il doubla le pas: & aïant opposé les Suisses aux Lansquenets, pour les empêcher de tourner au Duc d'Anjou, il accourut au secours de ce Prince à la tête de ses Gendarmes.

Déroute de la Cavalerie Huguenote.

Le Comte de Nassau tourna tête vers lui, & vint à sa rencontre: mais il ne put tenir contre les lances des Gendarmes, & contre la force des grands chevaux qu'ils montoient, lesquels en un moment culbuterent sa Cavalerie legere, & le rompirent entierement. Biron survenant avec un détachement du corps de reserve, empêcha qu'il ne pût se rallier, & acheva la déroute de la Cavalerie Huguenote. Ce Seigneur alla ensuite se mettre à côté des Suisses, & leur commanda de charger les Lansquenets. Ils le firent avec leur bravoure ordinaire: & ceux-ci, après avoir soutenu le choc

quelque-tems ; se voïant abandonnés de la Cavalerie, prêts d'être enfoncés par Biron & par le Duc d'Anjou, qu'ils virent aussi marcher à eux, ne rendirent plus de combat. Ce fut là que ce fit le grand carnage ; car de quatre mille Lansquenets qu'ils étoient, il n'en resta pas cinq cens. Les Suisses de tout tems leurs ennemis mortels, ne firent aucun quartier, criant avec les François : *Roche-l'Abeille.* C'étoit le combat, dont j'ai parlé, où le Colonel Strozzi fut fait prisonnier, & où les Huguenots tuerent sans miséricorde presque tous les Soldats Catholiques, qui tomberent entre leurs mains.

1569.

Brantome dans l'éloge de Strozzi.

Après la défaite du corps que commandoit le Comte de Nassau, l'Amiral & le Comte Volrad de Mansfeld firent inutilement tous leurs efforts, pour rétablir le combat, & furent eux-mêmes contraints de se sauver. Ils se retirerent à Parthenai : mais ne s'y croïant pas en sûreté, ils en sortirent dès la nuit même, & gagnerent la ville de Niort.

Le Duc d'Aumale, Biron, & Thoré poursuivirent les fuïards jusqu'à la nuit, & en auroient tué ou pris un beaucoup plus grand nombre, si le Comte de Nassau, qui se retiroit en bon ordre avec trois mille chevaux qu'il avoit rassemblés, ne les eût arrêtés, en tournant tête de tems en tems, jusqu'à ce qu'il eût gagné Ervaux, où il passa la riviere de Thoué. Le Capitaine Allard avoit été envoïé par le Duc d'Anjou avant la bataille, pour ce saisir de ce poste : mais il avoit été prévenu par Lauboviniere, que l'Amiral y avoit fait marcher pour le même dessein, sans quoi les Princes de Bearn & de Condé, l'Amiral & le reste des troupes eussent été coupés, & renfermés entre la Loire & l'armée victorieuse.

Les Generaux eurent beaucoup de peine à retenir le Duc d'Anjou, qui vouloit à toute force aller à la poursuite des fuïards : mais ils lui représenterent que cela ne convenoit ni à un Prince comme lui, ni à un General ; qu'il devoit se contenter de l'honneur d'une si belle victoire ; qu'il s'exposeroit sans nécessité à de nouveaux dangers, & qu'il devoit abandonner à ses Officiers le peu qu'il restoit à faire.

Le Duc d'Anjou remporte une victoire complete.
Davila l. 5.

Cette victoire fut des plus completes. Tout le bagage des Allemands, une partie de celui des François, neuf cens

1569.

charettes de vivres ; onze pieces d'artillerie, & plus de deux cens drapeaux furent pris. On en donna vingt-six aux Italiens, qui firent très-bien leur devoir en cette journée, & le Comte de Santafiore les envoïa à Rome, où ils furent portés en triomphe, & placés dans l'Eglise de saint Jean de Latran.

Perte des Huguenots. L. 7. c. 9.

Quelques Historiens ont fait monter la perte des Calvinistes dans cette bataille jusqu'au nombre de dix-sept mille hommes, en y comprenant les valets & les goujats, qui suivoient l'armée : mais le sieur de Castelnau, qui y étoit, n'en met qu'un peu plus de cinq mille cinq cens, & Popeliniere sur les roles des Allemands qui etoient avec l'Amiral, & des Soldats tant François qu'étrangers, qui se rendirent auprès de ce General après la bataille, n'en compte pas davantage : outre que le combat ne dura pas une heure entiere, comme le rapporte le sieur de la Noue, qui y étoit aussi.

L. 19.

La Noue dans ses discours politiques & militaires.

D'Autricourt, Puygreffier, saint Bonnet, Biron frere du Maréchal de Camp des troupes Catholiques, saint Cyr âgé de quatre-vingts ans, furent les plus considerables des François de l'armée Huguenote, qui périrent dans le Champ de bataille, avec soixante & dix Capitaines d'Infanterie. Les Allemands perdirent deux Colonels & vingt-sept Capitaines de Lansquenets de vingt-huit qu'ils étoient, & deux Colonels de Reistres des quatre qui commandoient cette Cavalerie.

Du nombre des Officiers prisonniers furent Dacier Colonel General de l'Infanterie dans l'armée Huguenote, Blacons Colonel des Arquebusiers, & la Noue, dont il semble que la destinée étoit d'être pris dans toutes les rencontres, & qui dans le récit de cette bataille, se reconnoît redevable de la vie à la génerosité du Duc d'Anjou. Trois mille François se trouvant enveloppés, se rendirent à l'arrivée de ce Prince ; & il fut fort loué d'avoir arrêté en cette occasion la fureur de ses Soldats, qui se mettoient en devoir de les faire tous passer au fil de l'épée. Les cinq cens Lansquenets, qui echapperent aux Suisses, lui eurent la même obligation : mais ce fut à condition qu'ils prendroient parti dans l'armée du Roi, à quoi ils consentirent sans peine, l'ordinaire de leur nation étant de servir indifferemment ceux qui les païoient le mieux.

La Noue dans ses discours politiques & militaires.

Pour

1569.

Pour ce qui regarde les Princes de Bearn & de Condé, l'Amiral dès le commencement de la bataille doutant beaucoup du ſuccès, leur avoit fait paſſer la riviere, & reprendre le chemin de Parthenai. Pluſieurs ſous prétexte de les eſcorter, quitterent la bataille, & cette retraite fit un très-mauvais effet dans le reſte de l'armée: mais l'Amiral avoit des raiſons très-eſſentielles de veiller à la conſervation de ces Princes, parce que ce n'étoit qu'à l'ombre de leur nom qu'il pouvoit ſoûtenir ſon parti.

Et des Catholiques.

Le nombre des morts du parti Catholique fut de plus de cinq cens hommes de Cavalerie: mais on n'y perdit que très-peu de gens de pié. Outre Philbert Marquis de Bade, dont j'ai déja parlé, Clermont, un des plus diſtingués Gentilshommes du Dauphiné y mourut, auſſi-bien que Scipion Picolomini Italien, Blaru Enſeigne du Comte de Rochefort, & le Comte Rhingrave, qui de tout tems avoit été au ſervice de France, & que l'Empereur Charles V. avoit mis pour cela au Ban de l'Empire. Ce Seigneur aïant dans la mêlée rencontré l'Amiral, ils firent l'un contre l'autre le coup de piſtolet. Le Rhingrave bleſſa l'Amiral: mais celui-ci le tua ſur la place. Schomberg, Erneſt de Mansfeld, Baſſompierre, le Comte François Saſſetelle Italien, & pluſieurs autres Seigneurs furent bleſſés. Le Duc de Guiſe le fut auſſi à la jambe. La liſte ajoutée à la relation qui fut imprimée auſſi-tôt après la bataille, met encore au nombre des bleſſés Mailli Gouverneur de Montreuil, Talmei Bourguignon Capitaine de Gendarmes, Racan Guidon du Duc de Montpenſier, Larchan Guidon du Baron de Neubourg, Malli-Benchart Lieutenant de Ligneroles, la Baron de Seneçai Guidon de Monſieur de Guiſe, Bourbonne, Vatan, Urſigni, Murat, Charon, le Baron de Cauſe, le Capitaine Regis. Le Prince Dauphin eut deux arquebuſades dans ſes armes.

Joïe que cette nouvelle cauſa à la Cour.

La nouvelle de cette grande victoire remportée le troiſiéme d'Octobre, fut annoncé au Roi à Tours par Albert de Gondi Comte de Retz Florentin, qui étoit fort en faveur auprès de la Reine. On en fit de grandes réjouiſſances par tout le Roïaume. On dépêcha des couriers, pour l'apprendre à tous les Princes étrangers. La réputation de Duc d'Anjou, déja celebre par le gain de la bataille de Jarnac,

1569.

s'accrut infiniment dans toute l'Europe par cette ſeconde victoire, & par toutes les particularités qu'on y raconta, des preuves qu'il avoit données de ſa valeur, & de ſon intrépidité dans les dangers qu'il y avoit courus. On fit ſon éloge dans tous les païs Catholiques comme du deſtructeur du Calviniſme en France, perſuadé qu'on étoit que ce parti ne pourroit jamais ſe relever d'un ſi terrible coup : mais on ſe trompa. L'Amiral après tant de pertes arrivées les unes ſur les autres ne ſuccomba point, & je ne ſçai ſi quatre victoires lui auroient fait plus d'honneur, que ſa fermeté, ſa réſolution, & la prudence avec laquelle il ſe ſoûtint après quatre défaites *, juſqu'à devenir, en ramaſſant ſes débris, auſſi redoutable que jamais au parti victorieux.

Découragement des troupes Calviniſtes. Davila l. 5.

Etant arrivé à Niort avec les deux Princes & les principaux Officiers de l'armée, on délibera ſur les meſures qu'on avoit à prendre dans une ſi fâcheuſe conjoncture. Pluſieurs vivement frappés du grand malheur qui venoit de leur arriver, ſe trouvant ſans argent, ſans bagages, ſans moïens d'en recouvrer, & ſur le point d'avoir à leurs trouſſes une armée victorieuſe, inclinoient à ſe ſoumettre au Roi aux conditions les plus tolerables qu'il ſeroit poſſible : & ils eſperoient en obtenir d'avantageuſes, perſuadés que la Reine ſouhaitoit la paix.

Memoires de Caſtelnau l. 7. c. 10.

En cela ils ne ſe trompoient pas ; car effectivement cette Princeſſe immédiatement après la bataille de Montcontour envoïa Caſtelnau à la Reine de Navarre qui étoit à la Rochelle, pour lui dire qu'elle ne vouloit ſe prévaloir de la victoire, que pour rendre le repos à l'Etat, & qu'elle porteroit le Roi à lui accorder & à tous ceux de ſon parti une compoſition honnête, pourvû qu'elle & l'Amiral fuſſent diſpoſés à rentrer ſincerement dans leur devoir.

L'Amiral, qui avoit bien prévû ce découragement des troupes, fit toutefois ſemblant d'en être ſurpris, & nonobſtant ſa bleſſure qui lui avoit fait ſauter quatre dents de la bouche, emploïa toute ſon éloquence & toute ſon adreſſe, pour raſſûrer les eſprits. Il leur remontra qu'il ne falloit pas ſi aiſement s'abandonner au déſeſpoir ; que ce n'étoit pas là la premiere bataille qu'ils avoient perdue ; que toutes les fois

* Celle de Dreux, de ſaint Denys, de Jarnac, & de Montcontour.

que ce malheur leur étoit arrivé, ce n'avoit été ni faute de conduite de sa part, ni faute de valeur de la part des Soldats, mais par la seule inégalité des forces & par la trop grande ardeur de ses propres troupes, qui l'avoient obligé de combattre contre son avis; qu'après tout ils avoient vû par experience qu'il n'avoit jamais manqué de ressources; qu'il en avoit plus actuellement, qu'après les batailles de Dreux & de saint Denys; qu'ils étoient maîtres de plusieurs bonnes places, où il y avoit de braves Commandans & des garnisons suffisantes, pour les défendre; que le Comte de Montgommeri vainqueur dans le Bearn, & maître de ce païs depuis la défaite de Terride, leur avoit préparé un refuge, & que l'armée de ce Comte, beaucoup accrue depuis sa victoire, pourroit seule remplacer la perte faite à Montcontour; que l'Allemagne & l'Angleterre augmenteroient leurs secours, à proportion des besoins de ceux qu'elles avoient pris sous leur protection; que la Rochelle donnoit une entrée aisée à celui d'Angleterre, & la prise de la Charité à celui d'Allemagne; que l'hiver approchoit; que l'unique perte dont ils étoient menacés étoit celle de quelques Villes, où le Duc d'Anjou devoit s'attendre à trouver une vigoureuse résistance; que le tems qu'il emploïeroit à les forcer, donneroit le loisir aux troupes dissipées de se rassembler, & de former par les nouvelles levées que l'on feroit de tous côtés, une armée aussi puissante que celle qui venoit d'être défaite; qu'il ne s'opposoit pas à ce qu'on pensât à la paix, mais seulement à l'empressement que quelques-uns faisoient paroître, pour la demander; que c'étoit le moïen de tout gâter, & se livrer la corde au col à leurs plus mortels ennemis; qu'enfin il falloit se mettre en état d'obtenir une paix, dont on n'eût pas sujet de pleurer les fâcheuses suites dès qu'elle seroit faite, assurer, en la faisant, sa vie & la Religion, pour laquelle on avoit tant combattu; & qu'on ne pourroit l'avoir de cette maniere qu'en montrant à la Cour, qu'on avoit les moïens & la résolution de la faire repentir du refus des conditions qu'on lui proposeroit.

1569.

Ce discours fut appuïé de l'avis du Prince de Bearn, à qui les belles qualités dignes de son Sang, qui commençoient à paroître dans sa personne, donnoient déja un grand

1569.

crédit parmi les troupes. Le plaisir qu'il ressentoit de se voir à la tête d'une armée, plus encore que l'ordre qu'il avoit de la Reine de Navarre sa mere, de suivre en tout la conduite de l'Amiral, le firent parler conformément à ce que ce Seigneur avoit dit. Il le regardoit comme son pere, & il n'étoit mécontent de lui, que parce qu'il le ménageoit trop dans les occasions, & l'empêchoit de s'exposer aux plus grands périls. Henri de Condé, qui ressembloit fort à ce Prince son cousin germain, les Comtes Louis de Nassau & Volrad de Mansfeld, qui n'avoient rien à perdre dans cette guerre, & les autres principaux Chefs, conclurent de la même maniere, & personne n'osa plus parler de paix.

Memoires de Castelnau l. 7. c. 10.

La Reine de Navarre de son côté, qui attendoit la résolution de ce Conseil, ne donna à Castelnau que des réponses generales, sçavoir, qu'elle recevoit avec reconnoissance les honnêtetés de la Reine; qu'elle délibereroit avec les principaux de ceux, dont les interêts étoient inséparables des siens; qu'elle seroit ravi qu'on trouvât des moïens de réunir les esprits, & de rendre la tranquillité au Roïaume; que d'ailleurs elle sçavoit que bien des gens du Conseil du Roi étoient fort éloignés de la paix; qu'elle étoit bien informée qu'on avoit envoïé Fourquevaux en Espagne avec des instructions, qui ne s'accordoient gueres avec ce que la Reine lui proposoit; qu'on vouloit brouiller l'Angleterre, pour empêcher la Reine Elisabeth de secourir ceux de la nouvelle Réforme en France; qu'on avoit intercepté des Lettres du Cardinal de Lorraine au Duc d'Albe, qui donnoient de nouvelles défiances des desseins que l'on tramoit contre les Calvinistes; que néanmoins dès qu'elle auroit sçu les sentimens de ceux de son parti, elle envoïeroit au Roi une Requête, qui ne contiendroit que de justes demandes pour la sûreté de la vie & de la Religion des Sujets de sa Majesté & des siens.

Dont les Chefs prennent néanmoins la résolution de se défendre.

L'Amiral aïant pris la résolution que j'ai dite, délibera sur les moïens qu'il falloit emploïer, pour se soûtenir: & il fut arrêté qu'on abandonneroit toutes les places du Poitou; qu'on ne conserveroit que la Rochelle, Saint Jean d'Angeli, Angouleme, & la Charité, qui étoient capables de faire

une longue résistance; qu'on se retireroit dans les montagnes d'Auvergne, de Vivarais, de Languedoc, & de Gascogne; qu'on tâcheroit de joindre le Comte de Montgommeri, que la Providence sembloit avoir destiné au rétablissement du parti, & que sans faire désormais aucune entreprise trop hazardeuse, on entretiendroit la guerre dans tous ces endroits, pour donner le loisir aux nouveaux secours d'Allemagne & d'Angleterre d'arriver. 1569.

Dès qu'il fut à Parthenai, il dépêcha des couriers à la Reine Elisabeth, aux Princes Protestans d'Allemagne, & aux Cantons Suisses de la même Religion, pour leur rendre compte de la journée de Montcontour. Il diminua beaucoup dans ses lettres l'avantage remporté par les Catholiques en cette occasion, assûra tous ces Princes que, pour peu qu'il fût soûtenu, il étoit encore en état de maintenir son parti, & que devant la fin de l'hiver, il auroit une armée aussi forte que l'année précedente. Il écrivit la même chose aux plus considerables de la Noblesse Huguenote en divers endroits du Roïaume, & les conjura de ne point perdre courage. Popelinierel. 10.

Il faisoit encore grand fonds sur la disposition, où il croïoit le Maréchal de Damville, moins à cause de leur parenté, que par la connoissance qu'il avoit de sa haine & de sa jalousie secrete contre la Maison de Guise, dont la puissance qui croissoit tous les jours, alloit achever d'anéantir celle de la Maison de Montmorenci. Il sçavoit que ce Seigneur avoit porté fort impatiemment, que le Roi n'eût point voulu donner la Charge de Connétable ni à lui ni au Maréchal de Montmorenci son frere aîné; & il ne doutoit point du tout que la faute qu'il avoit faite de laisser passer le Comte de Montgommeri dans le Bearn, & de ne le pas accabler comme il auroit pû, s'il y étoit entré après lui, ne fût une chose méditée, pour ne pas abattre entierement le parti Huguenot, & se rendre plus nécessaire dans son Gouvernement de Languedoc, en Dauphiné, en Provence & en Guienne, où ses Patentes lui donnoient le Commandement general. Davila l. 5.

Quoi qu'il en soit de cette idée que l'Amiral parut avoir du Maréchal de Damville, (car ce Maréchal a eu des accusateurs & des Apologistes sur ce sujet) il compta là-dessus, ou du moins il en fit semblant; & il lui suffisoit qu'on le Montluc T. 1, l. 7.

crût dans le Conseil de Niort, pour en tirer tout l'avantage
1569. qu'il prétendoit, c'est-à-dire pour ranimer le courage de ses Partisans, par l'esperance d'avoir ce nouvel appui.

Il partit donc de Niort avec les Princes : il laissa dans cette place Moui pour y commander & arrêter quelque tems le Duc d'Anjou, & s'achemina le neuviéme d'Octobre par le Querci vers Montauban & la Gascogne.

Suites de la victoire du Duc d'Anjou.
Popeliniere l. 20.

Cependant le Duc d'Anjou après la bataille s'étant campé à saint Generou sur la Thoue, tint conseil sur les moïens de profiter de sa victoire ; & nonobstant l'avis de quelques-uns des Generaux qui opinoient à poursuivre les ennemis pour achever de les dissiper, il fut résolu d'attaquer les Villes du Poitou & de la Xaintonge, tandis que la saison permettoit encore de le faire, pour ne les point laisser derriere, & ne pas donner aux Huguenots le loisir de s'y fortifier de plus en plus pendant l'hiver.

On se saisit d'abord de Parthenai, d'où l'Amiral avoit tiré toute la garnison, & Lusignan fut rendu par le Baron de Mirebeau au jeune Lansac son cousin, moïennant une capitulation honorable.

Niort aïant refusé de se rendre, le Duc d'Anjou marcha pour l'assieger. Moui qui commandoit avec deux Regimens d'Arquebusiers & sa Compagnie de Gendarmes, fit une sortie sur les troupes Catholiques qui s'étoient le plus avancées. Au retour comme il étoit sur la queue de sa troupe, Maurevel qui s'étoit venu rendre auprès de lui en quittant le Camp des Catholiques, soit qu'il fût venu exprès pour le tuer, soit qu'il voulût en le tuant expier le crime de sa désertion, le blessa dangereusement d'un coup de pistolet qu'il lui tira par derriere, & s'enfuit à Chandenier, où étoit le Duc d'Anjou. Ce Prince par la maniere dont il le reçut, lui fit assés connoître le jugement qu'il faisoit d'une telle trahison.

La blessure de Moui qui le mettoit hors d'état d'agir aussi vigoureusement qu'il eût été besoin, pour se défendre contre une armée victorieuse, & la consternation où il vit les habitans & ses soldats, l'obligerent à capituler. Il se retira à la Rochelle avec sa garnison & la plûpart des Bourgeois Protestans. Il y mourut quelque tems après de sa blessure, très-

regretté de l'Amiral, comme un des plus braves Officiers qu'il eût dans son parti. 1569.

Puviaut désesperant de défendre Fontenai, en sortit & se retira à Marans, place que sa situation rendoit plus aisée à défendre, & qui étoit de la derniere conséquence pour couvrir la Rochelle, où le Duc d'Anjou faisoit courir le bruit qu'il alloit mettre le siege pour cacher un autre dessein qu'il avoit, & qu'il executa quelques jours après.

Lornai Gouverneur de Châtelleraut se voïant coupé de toutes parts, & sans esperance de secours, l'abandonna. Il avoit dans cette place trois cens Fantassins & deux cens chevaux, & s'étant fait joindre par les garnisons de Chavigni sur Vienne, de Rochepozai, d'Angle, de Preuilli, & de quelques autres petits postes qui ne pouvoient pas tenir contre une armée, il s'exposa à traverser le Berri, pour gagner la Charité. Briquemaut qui avoit son quartier dans cette Province à la petite ville de Bourg-Dieu, renforça en chemin ce petit corps de quelques troupes. Ils furent souvent harcelés par la Châtre Gouverneur de Berri, & par les païsans qui leur dressoient de continuelles embuscades, jusqu'à ce que Guerchi Gouverneur de la Charité, étant venu au-devant d'eux avec la meilleure partie de sa garnison, les tira du danger où ils étoient d'une entiere défaite.

De cette sorte tout le Poitou fut remis sous l'obéissance du Roi, & le Berri délivré des garnisons Huguenotes, à la réserve de Sancerre & de quelques autres petites places qui pouvoient se soûtenir à la faveur du voisinage de la Charité.

Montbrun, Mirabel, & Verbelet frere de l'Evêque du Pui, avoient eu ordre des Princes & de l'Amiral, de gagner l'Auvergne & le Vivarais, où ils pourroient aisément, à la faveur des montagnes dont ces païs sont pleins, entretenir la guerre avec peu de troupes, & le secours de la Noblesse & des païsans de ces Provinces fort peuplées de Protestans : mais l'inondation des rivieres, les détroits des montagnes qu'il falloit passer, le tocsin qu'on sonnoit par tout sur eux, leur rendit ce voïage très-difficile. La plûpart de leurs troupes y périrent. Mirabel fut contraint de se retirer au Château d'Arpajou, d'où il passa au mois de Novembre dans le

1569.

Vivarais, & y mit ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement à Privas & à Aubenas villes Calviniſtes. Verbelet ſe jetta dans Aurilhac en la haute Auvergne, où Saint Eran Gouverneur de cette Province, le Grand Prieur d'Auvergne, Rochebonne Gouverneur du Pui ſe mirent en devoir de l'aſſieger : mais la crainte que l'Amiral, au ſortir de la Xantonge, ne rabattît ſur la Limagne, le plus fertile païs de l'Auvergne, & où il auroit eu de bons quartiers, les fit changer de deſſein pour couvrir ce canton.

Il aſſiege S. Jean d'Angeli, où ſe rendent le Roi & la Reine.

Le Duc d'Anjou après la réduction du Poitou, entreprit celle de la Xaintonge, & aïant fait courir le bruit, ainſi que je l'ai dit, qu'il en vouloit à la Rochelle, où le Comte de la Rochefoucault & la Noue qui s'étoit ſauvé de ſa priſon, ſe mettoient en état de faire une vigoureuſe defenſe, il tourna tout à coup du côté de ſaint Jean d'Angeli, & l'inveſtit. Le Roi & la Reine pour encourager le Soldat, ſe rendirent au Camp devant cette place le vingt-ſixiéme d'Octobre, dix jours après que le Duc d'Anjou y fut arrivé avec ſon armée.

Memoires de la Reine Marguerite l. 1.

Ce voïage du Roi & de la Reine fut en effet de la politique du Duc d'Anjou, comme le remarque dans ſes memoires Marguerite de France ſa ſœur, parce que ce jeune Prince apprehendoit qu'une trop longue abſence de la Cour, ne refroidît la tendreſſe que la Reine avoit pour lui, & que le Roi par les complaiſances extrêmes qu'il avoit pour elle, n'obtînt de commander ſes armées en perſonne, comme il le ſouhaitoit fort : mais la Reine avoit autant d'envie de voir le Duc d'Anjou, qu'il en avoit d'être auprès d'elle, & la partie fut bientôt concluë.

Saint Jean d'Angeli, la plus conſiderable ville de la Xaintonge après Xaintes capitale de cette Province, eſt ſituée dans un fond ſur ſur la riviere de Boutonne, qui remplit les deux tiers des foſſés. Les murailles en étoient bonnes ; & vû les travaux qu'on y avoit faits au dehors & au dedans, on s'attendoit bien qu'elle ne ſe rendroit pas ſans ſe défendre.

Mais ſa principale force conſiſtoit dans la haine que ſes habitans, la plûpart Calviniſtes, avoient pour les Catholiques, dans la valeur de la garniſon, qui, bien que peu nombreuſe,

avoit

avoit de braves Officiers, & sur-tout dans l'intrépidité & dans l'experience du Commandant. C'étoit le Capitaine Piles qui s'y étoit retiré, pour se faire panser de la blessure qu'il avoit reçue à Poitiers à l'attaque du fauxbourg de Rochereuil. Il avoit avec lui les Capitaines la Personne, la Motte, Pusols, les deux Parasol, d'Arial, la Ramiere, des Essars, la Garde, Montaut & un des Paluelles, dit le Capitaine Fraro-Serido. 1569.

Biron, quand l'armée fut à la vûe de la Ville, somma inutilement le Commandant de se rendre; & on vit bien par les fréquentes sorties qu'il fit faire dès le commencement du siege, qu'il en coûteroit du tems & du monde pour la réduire.

Dès que le Roi fut arrivé au Camp, on fit au Gouverneur une nouvelle sommation, qui n'eut pas plus d'effet que la premiere; & alors on commença à faire jouer les batteries qu'on avoit dressées contre la porte de Niort, contre le ravelin de la porte d'Onis, & contre la muraille d'entre deux; car l'attaque embrassoit tout ce terrein.

La bataille fut si furieuse & si continuelle pendant tout le vingt-septiéme d'Octobre, que les défenses d'une Tour qui flanquoit la muraille d'entre les deux portes, furent entierement ruinées, & la bréche qui fut faite à la courtine, se trouva assés grande pour monter à l'assaut; mais elle fut réparée la nuit avec une extrême diligence par les soins du Capitaine la Motte, & les retranchemens que l'on avoit derriere, achevés & bien flanqués. La Ramiere durant la batterie eut le bras cassé, & mourut quatre jours après, pour s'être obstiné à demeurer sur la bréche, nonobstant sa blessure, afin d'encourager les Soldats.

Assaut donné à la Place dans lequel les assiegeans sont repoussés.

Comme on vit le lendemain la bréche bien rétablie; qu'on se douta bien que les assiegeans avoient des retranchemens derriere, & que d'ailleurs le ravelin de la porte d'Onis la voïoit de revers, on entreprit d'en faire une autre à côté. La muraille fut en peu de jours tellement ruinée en cet endroit, qu'on eût pû y monter à cheval : mais la précipitation de quelques volontaires qui y donnerent l'assaut sans ordre, & avant qu'on pût être en état de les soûtenir, fit differer celui que l'on préparoit. Le combat fut sanglant;

1569. Arial y fut tué : mais la perte des Catholiques y fut beaucoup plus grande, par la mort de quantité de jeunes Gentilshommes qui y périrent. Guttiniere y fut bleſſé, auſſi-bien que Monteſquiou, qui mourut de ſa bleſſure quelques jours après. C'étoit celui qui avoit tué le Prince de Condé à Jarnac.

Piles s'attendoit ſi bien à être emporté dans cette aſſaut, qu'il faiſoit ouvrir la muraille à l'oppoſite, pour ſe ſauver au travers du Camp avec ſa garniſon, & ceux des Bourgeois qui le voudroient ſuivre, tandis que les ennemis ſeroient occupés au pillage de la Ville; car jamais l'opiniâtreté des Commandans à ne ſe pas rendre, ne fut portée plus loin que dans ces guerres : mais l'attaque qu'on méditoit aïant été differée, ce délai lui donna le tems de faire en cet endroit de nouveaux travaux, où les Soldats, les Officiers, les Bourgeois & les femmes mêmes, malgré le feu continuel des arquebuſades, portoient des faſcines, remuoient la terre, & ne menageoient ni leur vie ni leur peine, de ſorte que le lendemain cet endroit ſe trouva hors d'inſulte.

On étoit déja au commencement du mois de Novembre, & les aſſiegeans commençoient à ſouffrir beaucoup de la rigueur de la ſaiſon. Cependant les Generaux étoient bien réſolus, quoi qu'il arrivât, de ne pas ſouffrir que le Roi eût l'affront de lever le ſiege par la réſiſtance d'une poignée de Rébelles. Ils ſçavoient que les aſſiegés manquoient de beaucoup de choſes, & que leurs munitions de guerre étoient fort diminuées : mais pour épargner les hommes, on étoit réſolu de donner à Piles telle capitulation qu'il demanderoit.

Biron lui envoïa un Trompette avec une lettre, par laquelle il l'exhortoit à ne pas s'opiniâtrer davantage à la défenſe d'une Ville qu'il ne pouvoit plus gueres défendre. Il l'avertiſſoit qu'il n'avoit nulle lieu d'eſperer d'être ſecouru; que l'Amiral avoit déja paſſé la Dordogne pour ſe retirer en Gaſcogne; que Luſignan & pluſieurs autres places du Poitou s'étoient rendues; que le Roi venoit de recevoir nouvelle de la fuite de la garniſon & de la plûpart des Bourgeois de Xaintes; que Coignac bloqué étoit aux abois; qu'on vouloit bien lui accorder une compoſition honorable;

mais que s'il tardoit à ſe rendre, il n'y auroit plus de quartier ni pour lui, ni pour ſa garniſon, ni pour la Ville.

1569.

Tréve de dix jours dont il fut ſuivi.

La réponſe de Piles fut moins fiere que celle qu'il avoit faite d'abord aux deux premieres ſommations. C'eſt pourquoi après diverſes démarches de part & d'autre, on lui envoïa la Taillée Gentilhomme Poitevin qu'on avoit fait priſonnier, pour lui dire qu'il pouvoit faire paſſer au Camp quelqu'un de ſes Officiers, & qu'on lui en envoïeroit un de l'armée. Guittiniere lui fut envoïé par les Generaux Catholiques, & le Capitaine la Perſonne vint au Camp de ſa part. On convint de dix jours de tréve, pendant leſquels le Capitaine la Perſonne iroit trouver l'Amiral & les Princes; que ſi durant ces dix jours il n'entroit aucun ſecours dans la place, elle ſe rendroit, & que la garniſon ſortiroit avec armes & bagages, & ſans qu'on pût faire aucune peine aux Officiers & aux Soldats pour leur Religion.

Ce Traité fut conclu le ſixiéme de Novembre au ſoir. Piles ſouhaita & obtint que ce jour ne ſeroit point compté dans les dix; circonſtance que je remarque, parce qu'elle eut des ſuites.

Le Capitaine la Perſonne eut ordre exprès de Piles, de paſſer par Angoulême, & de prier Saint Meſme Gouverneur de la Ville, de trouver moïen de lui faire paſſer quelques ſecours, & on le lui promit.

Le dix-huitiéme de Novembre Biron s'approcha de la muraille avec un Heraut & un Trompette du Roi, & ſomma Piles de rendre la place; mais il lui répondit qu'il avoit reçu un ſecours; que par là il étoit dégagé de ſa parole, & qu'il étoit réſolu de ſe défendre. Ce ſecours avoit été amené par Saint Surin, qui la nuit précedente avoit paſſé avec quarante chevaux au travers du Camp, & étoit entré dans la place.

Les attaques recommencent.

Les batteries recommencerent plus violemment qu'auparavant, & ce délai fit perdre au Roi un des plus braves Seigneurs de France, ſçavoir Sebaſtien de Luxembourg, Vicomte de Martigues, qui fut tué le dix-neuviéme de Novembre d'un coup d'arquebuſe dans la tête. Il étoit Gouverneur de Bretagne, & ce Gouvernement fut donné au Duc de Montpenſier.

1569.

Aussi-tôt après la Motte & Saint Surin firent une sortie si brusquement & si à propos, qu'ils nettoïerent la tranchée, & enclouerent quelques canons. La Motte poussa jusqu'au parc de l'artillerie, où aïant mis en fuite les Suisses qui le gardoient, il auroit brûlé les poudres, s'il avoit pû demeurer là quelques momens: mais les corps de garde les plus proches étant accourus, la Motte fut contraint de faire retraite.

Le Gouverneur de la place se résout à capituler.

Enfin le Capitaine Piles voïant le ravelin de la porte d'Onis ruiné, la Ville ouverte en divers endroits, le peu de munitions de guerre qui lui restoient, & que si l'armée Catholique en venoit à un aussaut general, il lui seroit absolument impossible de le soûtenir, consentit à capituler. Il obtint la même capitulation qu'on lui avoit offerte quinze jours auparavant, excepté que le Roi y ajoûta, que le Gouverneur & la garnison ne pourroient de quatre mois porter les armes contre lui; article que Piles ne tint point, s'en croïant dispensé par l'insulte qui fut faite à ses Soldats au sortir de la Ville. Cette place fut rendue, le second de Decembre, & Piles eut la satisfaction d'avoir fait périr au siege plus de dix mille hommes, dont il en mourut plus par les incommodités de la saison, qui y causerent beaucoup de maladies, que par les armes.

Marques de courage que le Roi donna durant ce siege.

Brantome dans l'éloge de Charles IX.

Le Roi durant ce siege donna de grandes preuves de son courage. Il alloit très-souvent à la tranchée & aux endroits les plus dangereux, malgré l'opposition de la Reine; & ce fut à cette occasion qu'il dit, que volontiers il s'accorderoit avec le Duc d'Anjou son frere, pour commander alternativement l'armée, & gouverner le Roïaume, & qu'à cette condition il lui verroit avec plaisir porter la Couronne pendant six mois de l'année.

Ce Prince voïant son armée en si mauvais état, & que les Italiens vouloient retourner en leur païs, ne pensa plus à d'autres entreprises. Il donna le Gouvernement de S. Jean d'Angeli à Guttiniere, qui avoit distribué ses troupes dans les places du Poitou, de la Xaintonge & du Berri, il alla celebrer la Fête de Noel à Colonges, & de là il vint à Angers, où il s'arrêta.

Récit de ce qui se passe en d'autres Provinces.

Durant le siege de saint Jean d'Angeli, la Châtre prit en Berri Menetou sur les Protestans, Châteauneuf & Baugi,

& fut repoussé de Ligneres par le Capitaine Blon : mais cette place peu de tems après fut prise par Sanzai & par Gohas. 1569.

Le Comte du Lude secondé de Pui-Gaillard Commandant de Fontenai, força le poste de Marans, que Puviaut avoit cru inaccessible à cause des marais, & des retranchemens qu'il y avoit faits, & par cette prise incommoda fort la Rochelle, qui n'est éloignée de là que de quatre lieues. Pui-Gaillard peu de jours auparavant avoit pris dans le bas Poitou Beauvoir sur mer, défendu par Pontivi cadet de la Maison de Rohan, qui après quelque résistance, fut contraint de se rendre par capitulation.

Sansac fut moins heureux du côté de la Bourgogne & du Nivernois. Il assiegea deux fois Vezelai, & perdit trois mille hommes dans ces deux sieges, sans pouvoir le prendre : mais ce qui chagrina le plus la Cour, fut la perte de Nîmes, que les Huguenots surprirent au mois de Novembre. Le Capitaine Astoul s'étant jetté dans le Château, s'y défendit pendant trois mois ; & n'esperant plus de secours, se rendit par capitulation.

Il se fit encore pendant tout l'hiver diverses entreprises de part & d'autre. Briquemaut manqua celle de Bourges qu'il esperoit surprendre par le moïen d'une intelligence qu'il avoit dans la place. La Châtre, qui en étoit Gouverneur, aïant été averti de l'intelligence par le Capitaine Marin Commandant de la grosse Tour, se prépara à bien recevoir les ennemis. Il prit ses mesures si justes, que douze ou quinze Officiers Calvinistes qui descendirent dans les fossés, y périrent, & entr'autres les Capitaines Formée, le Bois & l'Espine. Le Baron de Renti, les Capitaines l'Espau, Fontaine, des Essars, la Roche, Tressian y furent faits prisonniers ; & Briquemaut qui s'étoit approché avec mille ou douze cens chevaux & deux mille fantassins, se voïant foudroïé par le canon de la Ville, dont plusieurs de ses gens furent tués, fit sa retraite vers Sancerre d'où il étoit venu.

Popeliniere l. 21.

Memoires de Castelnau l. 27. c. 11.

Le Comte du Lude avec Pui-Gaillard, & la Riviere-Pui-Taillé, força Marennes. Les Lansquenets dont la garnison étoit presque toute composée, voulant se retirer à Brouage, les Catholiques les suivirent de si près, qu'ils y entrerent

1569. avec eux, les taillerent en pieces pour la plûpart, & le reste se noïa dans les marais : de sorte que de plusieurs milliers de fantassins de cette nation, qui etoient venus au secours des Huguenots, il ne leur en demeura pas plus de trois cens, les autres aïant péri à la bataille de Montcontour, & en diverses rencontres particulieres, ou aïant pris parti dans l'armée du Roi.

Blocus de la Rochelle.

Les Isles de Xaintonge, faute de troupes assés nombreuses pour les défendre, ou tout-à-fait abandonnées par les Protestans, excepté l'Isle de Ré, tomberent sous la puissance des Catholiques ; & la Rochelle fut alors comme bloquée de toutes parts.

1570. Il se tramoit un autre dessein plus important par le sieur de la Riviere-Pui-Taillé, pour surprendre la Rochelle même, mais il fut découvert ; & aïant été averti assés à tems que celui avec qui il avoit intelligence le trahissoit, il rebroussa chemin, & abandonna l'entreprise, qui devoit s'executer au commencement de Janvier.

La Rochelle étant aussi serrée qu'elle l'étoit par terre, il fut résolu de la bloquer aussi par mer. Le Capitaine Landereau, qui pour les grands services qu'il avoit rendus dans cette guerre, en tenant en allarme par ses courses tout le bas Poitou & les postes que les Huguenots occupoient en Bretagne de ce coté-là, avoit été récompensé de la Charge de Vice-Amiral de Poitou, arma deux assés gros Navires & quelques autres moindres, pour croiser à la hauteur de la Rochelle. Le vieux Baron de la Garde, dont j'ai fait diverses fois mention sous les Regnes précedens, passa de Marseille avec quelques Galeres pour le même sujet : & tous deux ensemble desoloient les Rochelois, en prenant tous les Vaisseaux qui paroissoient, pour aborder à la Rochelle : mais quelque tems après le Capitaine Sore fameux Pirate de Dieppe, qui commandoit plusieurs Vaisseaux au service des Protestans de France, étant survenu, la Garde fut obligé de se retirer à l'embouchure de la Charente proche de Soubise, où n'aïant rien autre chose à faire, il entreprit de s'emparer de Tonnai-Charente, éloignée de l'embouchûre de cette riviere de quatre ou cinq lieues.

Il y auroit réussi, si la Noue qui avoit le commandement

en Guienne & dans tous ces quartiers-là au nom du Prince de Navarre, ne se fût rencontré dans le même tems proche de Tonnai-Charente, allant pour suprendre la garnison de Brouage. 1570.

Ce General aïant été averti de l'approche des Galeres, mit toutes ses troupes en embuscade le long du bord de la riviere, avec défense de se découvrir, ni de tirer un seul coup, jusqu'au signal qu'il leur donneroit. Son dessein étoit de laisser monter les Galeres jusques fort près de Tonnai-Charente, où la riviére n'est pas fort large, persuadé qu'elles ne lui échaperoient pas, dans l'impuissance où elles seroient de faire leurs manœuvres dans un lieu si étroit, pour regagner l'embouchûre de la riviere.

Mais ses ordres ne furent point executés. Dès que la Galere du Capitaine Beaulieu, qui étoit à la tête de toutes les autres, fut à la portée de l'arquebuse, les Soldats sortirent de l'embuscade. Le Lieutenant de la Galere fut tué à la premiere décharge, & les Forçats refusant de ramer, sur ce que les Calvinistes leur crioient, *Liberté*, elle fut prise. Le Baron de la Garde pour sauver les autres, fit aussi-tôt revirer, & regagna l'embouchure de la Charente.

La Noue, dont la rencontre inesperée des Galeres avoit rompu les mesures prises pour surprendre Brouage, tint une autre route, & aïant forcé le Château de Noaillé, s'avança jusqu'à Marans, dont il surprit la garnison, & se rendit maître de la place.

Expedition des sables d'Olonne.

Il passa outre, prit Luçon, le Gué, Langon, le Greve, Mareuil, & vint fondre sur les sables d'Olonne, que le Vice-Amiral Landereau avoit très-bien fortifiés. Le Pirate Sore, comme il en étoit convenu avec la Noue, s'y rendit aussi par mer. Les Soldats Calvinistes animés par l'esperance du grand butin, qu'ils esperoient faire dans le Château, où les habitans du païs avoient retiré tout ce qu'ils avoient de plus précieux, donnerent l'assaut avec tant de furie, que tous les retranchemens furent emportés. Quatre cens hommes de la garnison furent passés au fil de l'épée, & le reste pris. Quatre Navires équipés en guerre, que Landereau tenoit dans ce Havre, tomberent entre les mains des vainqueurs. Lui-même y fut pris, & conduit à la Rochelle.

1570. Il fut ſur le point d'être mis à mort par la haine que les Calviniſtes, à qui il avoit toûjours fait une vive guerre, avoient contre lui : & il n'auroit pas échappé, ſi le Roi n'avoit déclaré aux Rochelois, qu'il traiteroit le Baron de Renti pris à l'expedition de Bourges dont j'ai parlé, comme ils traiteroient Landereau. Le Maréchal de Montmorenci & quelques autres Seigneurs, qui aimoient ce brave Officier, emploïerent auſſi leurs bons offices en ſa faveur. Ainſi on lui accorda la vie.

Comme les ſables d'Olonne étoient trop éloignés de la Rochelle & des autres places des Proteſtans, la Noue raſa le Château & les retranchemens, & abandonna ce poſte.

Cependant Pui-Gaillard aïant raſſemblé environ quatre mille hommes, & s'étant mis en campagne, pour arrêter les progrés de la Noue, reprit Luçon & la plûpart des autres poſtes que les Proteſtans avoient pris. Il y eut bien du ſang répandu de part & d'autre, tant aux attaques de ces petites places, que dans les rencontres fréquentes des partis. Sforce, un des principaux Officiers du peu de troupes Italiennes qui étoient demeurées en France, y fut tué, auſſi-bien que Guttiniere Gouverneur de ſaint Jean d'Angeli. Plus le printems approchoit, plus les forces croiſſoient de part & d'autre, & les pillages & le carnage augmentoient dans le Poitou & dans la Xaintonge.

Le Baron de la Garde fit une nouvelle tentative, pour prendre Tonnai-Charente, tandis que la Riviere-Pui-Taillé le cadet, dont l'aîné étoit mort un peu auparavant, l'attaqueroit par terre : mais la Noue étant venu au ſecours, les obligea à ſe retirer, & alla enſuite aſſieger un Fort, qu'on avoit bâti depuis peu devant Luçon, pour empêcher les Huguenots de pénétrer de ce côté-là dans le Poitou.

Victoire de Luçon remportée par les Huguenots.

C'étoit Pui-Gaillard, qui l'avoit fait conſtruire, après qu'il eut repris cette place. Il eſpera donner là une camiſade à la Noue, dès qu'il le vit s'engager à cette entrepriſe. En effet il avoit pris en habile homme toutes les meſures les plus juſtes, pour réuſſir dans ſon deſſein. Il avoit des troupes beaucoup meilleures & plus nombreuſes que la Noue. Il s'étoit ſaiſi des paſſages par où il auroit pû lui échapper. Il avoit marché avec une extrême diligence, pour tomber

tomber ſur lui : mais penſant le ſurprendre, il fut lui-même ſurpris. 1570.

La Noue averti qu'il approchoit, fit une partie du chemin vers le village de Gemmes. Il parut en bataille avant que Pui-Gaillard eût eu le loiſir de ranger toutes ſes troupes, & le fit charger bruſquement par Saint Etienne & par Puviaut. Pour peu que la Cavalerie Catholique eût tenu ferme, cette premiere troupe, qui n'étoit pas groſſe, eût été arrêtée : mais les Officiers, dont pluſieurs jaloux de l'elevation de Pui-Gaillard ſimple Gentilhomme, lui obeiſſoient mal volontiers, ne firent nullement leur devoir. Loin de raſſûrer leurs Soldats que cette premiere charge avoit étonnés, ils fuirent avec eux, & abandonnerent l'Infanterie, ſur laquelle la Cavalerie Huguenote fondit tout à coup, après avoir eſſuié les arquebuſades qui leur furent tirées de derriere quelques haies, que Pui-Gaillard avoit bordées de fantaſſins. Popeliniere l. 23.

Elle fut miſe en deroute dans un inſtant. Il y eut cinq cens hommes de tués ſur la place, & ſans la Noue & Soubiſe, qui empêcherent le carnage, le reſte auroit été taillé en pieces. Huit cens furent faits priſonniers, & le reſte s'enfuit. Vingt-deux Enſeignes furent priſes & portées devant le Fort de Luçon, qui ſe rendit enſuite. La Noue attaqua, & prit Fontenai, où il eut le bras caſſé d'une arquebuſade ; & il le lui fallut couper.

La bleſſure de ce brave General affligea beaucoup les Proteſtans, mais elle ne les déconcerta point. Le Comte de la Rochefoucault prit ſa place pour le Commandement des troupes dans le Poitou & au païs d'Aunix : & la Reine de Navarre fit choiſir pour General d'un corps d'armée aſſés nombreux qu'on aſſembla dans ces quartiers-là, René de Rohan ſon couſin germain, & qu'elle avoit fait Lieutenant General dans les Domaines de ſon fils pendant ſa minorité. *Autres conquêtes de ce parti.*

Le ſuccès montra que cette Princeſſe ne s'étoit pas trompée dans ce choix. Le parti Proteſtant fit des conquêtes conſiderables ſous les ordres de ce Seigneur. Marennes fut ſurpriſe, l'Iſle d'Oleron emportée, Brouage, que Pui-Taillé qui en étoit Gouverneur, avoit beaucoup fortifié, aïant été aſſiegé par mer & par terre, fut forcé, & ce Gentilhomme voulant ſe jetter dans la place durant le ſiege, fut tué. Pui-

1570.

Gaillard, qui avoit ſurpris le bourg de Marans, fut obligé d'abandonner le ſiege du Château, & de ſe retirer. Xaintes fut priſe par capitulation, après avoir ſoûtenu un aſſaut; perte conſiderable pour les Catholiques : mais dont ils ſe ſeroient conſolés, ſi Pui-Gaillard eût réuſſi dans le deſſein qu'il forma d'enlever la Reine de Navarre. Il ne la manqua que par un pur hazard dans une promenade qu'elle étoit allé faire à demi-lieue de la Rochelle.

Telles furent les ſuites de la victoire de Luçon, qui rétablit entierement les affaires des Proteſtans dans la Xaintonge, dans le païs d'Aunix, & dans le bas Poitou, & délivra la Rochelle du blocus, dont elle commençoit à ſouffrir beaucoup.

Suites des mouvemens des deux armées principales.
Montluc l. 7.

Je reviens à l'armée des Princes de Navarre & de Condé, qui aïant traverſé avec des fatigues & des incommodités extrêmes l'Angoumois, le Perigord, & le Querci, arriverent enfin à Montauban, où ils s'arrêterent. Leurs troupes étoient dans un état pitoïable, leurs chevaux, dont plus de quatre cens avoient creve dans la route, étoient la plûpart déferrés & hors d'état de ſervir : & ſi la méſintelligence n'eût pas continué entre le Maréchal de Damville & Montluc, rien n'eût été plus aiſé que de défaire ces troupes avant leur jonction avec le Comte de Montgommeri.

Castelnau l. 7. c. 11

Cette jonction étoit le but principal d'une ſi longue & ſi pénible marche à laquelle les Chefs ſe déterminerent encore par la néceſſité où ils étoient, ainſi que l'Amiral l'avoua depuis au ſieur de Caſtelnau, de trouver un païs, dont le pillage pût ſuppléer à la ſolde des Reiſtres, qu'on ne pouvoit leur donner, & qui ſans cette eſperance ſeroient venus ſe rendre au Roi.

Ravages des Huguenots le long de la Garonne.

Ils ſe dédommagerent effectivement de leurs travaux paſſés par les ravages horribles qu'ils firent dans ces quartiers-là tout le long de la Garonne, & principalement aux environs de Toulouſe. Ils s'emparerent d'Aiguillon, place forte par ſa ſituation : & afin d'avoir communication avec le Comte de Montgommeri qui étoit deja arrivé à Condom, & de pouvoir faire des courſes dans le Bourdelois & juſqu'en Gaſcogne, ils firent un Pont ſur la Garonne au port de Sainte-Marie au-deſſous d'Agen.

Montluc. l. 7.

Montluc ſe jetta dans cette place, & raſſûra les habitans qui commençoient à en retirer tout ce qu'ils avoient de

meilleur. La préſence de ce Capitaine en empêcha l'attaque : mais le plus grand mal que Montluc leur fit, fut la rupture de leur Pont ſur la Garonne par le moïen d'un moulin qu'il détacha, & qui emporté par le courant de la riviere, donna avec une ſi grande impétuoſité contre les bateaux du Pont, qu'il le rompit Les débris furent emportés juſqu'à Bourdeaux, & la joie qu'on en eut dans cette Ville-là, ne fut pas moins grande, que ſi on eût gagné une bataille auſſi importante que celle de Montcontour, d'autant que cette rupture empêchoit l'entrée des Huguenots dans le Bourdelois : & Montluc dit lui-même que de tous les ſervices qu'il avoit rendus au Roi durant ſa vie, celui-là étoit le plus conſiderable. 1570.

Cet accident obligea l'Amiral à remonter vers Toulouſe, après avoir fait paſſer de ſon côté le Comte de Montgommeri avec quelque peu de bateaux, dont il s'étoit ſaiſi : & ce paſſage ne ſe put faire que dans l'eſpace de ſix jours.

Montluc eſt envoïé en Bearn, où il eſt dangereuſement bleſſé.

Cependant Montluc eut ordre de la Cour de paſſer dans le Bearn, & d'en chaſſer les garniſons Huguenotes : mais en lui envoïant cet ordre, on ne lui donnoit ni argent, ni munitions de guerre pour l'executer. Il ſe ſervit de ſon crédit pour y ſuppléer. L'Evêque de Valence ſon frere emprunta quatorze mille francs qu'il lui envoïa. La Nobleſſe dont Montluc étoit fort aimé, le ſuivit. Il aſſiegea Rabaſtens en Bigorre la plus forte place du païs. Il y donna un aſſaut, où d'abord Fabien de Montluc ſon fils fut bleſſé d'une arquebuſade au menton, & les deux premieres troupes qu'il avoit commandées reculerent. Il vit bien que s'il n'y alloit lui-même, il manqueroit ſon coup, parce que le ſecours étoit proche. Il pria les principaux de l'armée de le ſuivre : & s'étant mis à la tête de tous ces Gentilshommes, il marcha droit à la bréche.

Dès le commencement de l'attaque il reçut une arquebuſade, qui lui perça les deux joues. Cet accident penſa tout déconcerter. Le ſieur de Gohas, qui étoit auprès de lui, voïant que le ſang lui ſortoit à gros bouillons par le nés & par la bouche, voulut le faire emporter. *Non*, reprit Montluc, *ne penſez qu'à venger ma mort, & ne faites quartier à perſonne.* Ses ordres furent parfaitement executés ; car la

1570.

bréche aïant été forcée, tout fut passé au fil de l'épée.

Montluc envoïa à la Cour le sieur de Montaut, pour prier le Roi de lui donner un successeur, ne croïant plus être en état de servir, quand même il réchapperoit : mais ce Seigneur trouva en arrivant que la Cour prévenue par les mauvais services qu'on y avoit rendus à Montluc, avoit déja nommé le Marquis de Villars, pour commander à sa place dans la Guienne. Ce fut là la triste récompense qu'il recut quelques jours après, & qui lui donna lieu de faire dans ses Commentaires une grande morale sur la Cour, & de conclure dans son chagrin, qu'il auroit beaucoup mieux réussi, en se livrant aux Ministres, qu'en s'attachant au Roi & à la Reine : mais il eut sujet de se dedire, lorsque peu d'années après, ses services furent dignement récompensés par le Bâton de Maréchal de France.

Ce qui empêche la réduction de cette Province.

La blessure de Montluc empêcha la conquête du Bearn ; car le défaut de païe fit débander son Infanterie, & la jalousie du commandement fut cause que la Noblesse se retira chés soi.

L'Amiral voïant ses mesures rompues par Montluc, & le dessein qu'il avoit de se cantonner aux environs de Bourdeaux, & de se saisir de cette Capitale, échoué, n'avoit plus que son ordinaire ressource, qui étoit le secours d'Allemagne, que le Comte Palatin du Rhin & le Prince d'Orange lui faisoient esperer : mais la difficulté étoit de s'approcher de la frontiere, pour le recevoir. Il falloit pour cela traverser toute la France avec des troupes toutes délabrees, sans argent, sans artillerie, & s'exposer aux rencontres des Catholiques, dont plusieurs petits corps étoient repandus dans les Provinces, & aux courses des garnisons d'une infinité de Villes ennemies, qui se trouvoient sur la route.

Ce fut cependant une nécessité pour lui de prendre ce parti, parce que le païs, où il s'étoit arrêté, étant entierement ruiné, ne pouvoit plus lui fournir de quoi subsister long-tems. Il prit la route de Nimes, où son armée se reposa quelques jours : & laissant le Rhône à droite, il entra dans le Vivarais, dont les principales Villes étoient de sa Faction. Montbrun & quelques autres Capitaines passérent

1570.

le Rhône, nonobstant les précautions de Gordes, qui commandoit dans le Dauphiné. Ils le prévinrent par leur diligence, & firent malgré lui quelques levées de gens de pié, pour remplacer ceux qui avoient péri, ou déserté en chemin.

L'Amiral sur ces entrefaites étant tombé dangereusement malade, l'armée Protestante fut dans une extrême consternation, aïant besoin plus que jamais de la prudence d'un homme tel que lui, pour ne pas périr au milieu de tant de dangers ; car dans la route il se donnoit une infinité de petits combats. On attaquoit de part & d'autre divers petits postes, nécessaires aux uns, pour assûrer leur marche, & aux autres pour la traverser : mais l'Amiral guérit en peu de jours ; & aïant été joint par les recrues que Montbrun avoit faites en Dauphiné, composées pour la plûpart de François réfugiés à Geneve, il traversa le Forez & le Beaujolois : & étant entré en Bourgogne, il se saisit d'Arnai le Duc, où il fut joint par Briquemaut, qui lui amena un renfort de la Charité.

Le Maréchal de Cossé commande l'armée Roïale à la place du Duc d'Anjou malade. Davila l. 5.

Cependant le Roi, qui avoit dessein d'empêcher que l'armée des Princes ne s'approchât ni de l'Allemagne, ni des Provinces les plus voisines de Paris, avoit envoïé en Bourgogne, pour leur couper le chemin, le Maréchal de Cossé avec une armée au défaut du Duc d'Anjou, qui étoit tombé malade. Sur quoi Davila, qui me paroît souvent homme d'une politique trop profonde, blâme fort le choix que l'on fit de ce General, tant à cause de sa lenteur, qu'à cause que, selon lui, il favorisoit secretement les Protestans. Il ajoûte qu'on disoit que c'étoit le Duc d'Anjou, qui avoit été l'auteur de ce choix, en donnant l'exclusion à d'autres, qui, par la superiorité de l'armée Roïale, auroient infailliblement fini l'affaire ; que ce Prince ne vouloit point voir terminer la guerre, dont la fin auroit été celle de son Commandement & de son emploi de Lieutenant General, où il avoit acquis tant de gloire & tant d'autorité, & que par cette raison il avoit fait donner le Commandement de l'armée au Maréchal de Cossé, comme à un homme qui ménageroit beaucoup les Huguenots.

La plupart de ces reflexions politiques de nos Historiens sont fondées sur les évenemens : & je n'y ajoûte beaucoup de

1570.

foi, que lorſque j'ai des preuves qu'ils ont été bien informés des ſecrets du Cabinet : choſe très-rare à l'egard de ces Ecrivains, qui n'ont été ni du Conſeil, ni des négociations, ni dans les armées de ces tems-là.

Ce qui peut donner de la vrai-ſemblance au raiſonnement de Davila, c'eſt premierement que quelques années auparavant, le Maréchal de Coſſé commandant l'armée en Champagne, & tous les Generaux le preſſant d'attaquer les Huguenots à Notre-Dame de l'Epine, où il eût pu aiſément les défaire, il ne le fit point : mais comme je l'ai remarqué en parlant de cette rencontre, Brantome l'en diſculpe ſur la défenſe qu'il avoit de la Reine de hazarder le combat, pour ne point trop expoſer le Duc d'Anjou. En ſecond lieu ce qui donna fondement aux bruits déſavantageux, qui coururent de ce Maréchal, fut ce qui arriva à Arnai-le-Duc durant la campagne, & dans l'occaſion dont je parle maintenant.

Brantome dans l'éloge [illegible] Maréchal [illegible] Coſſé.

Le Maréchal de Coſſé vint juſques-là au-devant des Proteſtans. Il avoit une armée de dix à douze mille hommes de pié, partie Suiſſes, partie François, & de trois ou quatre mille chevaux, avec un train d'artillerie de douze canons. Celle de l'Amiral n'étoit que de deux mille cinq cens Arquebuſiers, & de deux mille chevaux, & ſans canon, pour être moins embarraſſé dans ſa marche.

Il donne le tems aux Huguenots inferieurs en nombre de ſe poſter avantageuſement.

Les Proteſtans ſurpris d'avoir en tête une armée ſi forte, ne ſongerent qu'à ſuppléer à leur nombre par l'aſſiete avantageuſe de leur Camp : & le Maréchal pour vouloir prendre trop de précautions avant que de les attaquer, leur en laiſſa le tems.

L'Amiral ſe poſta ſur une colline, aïant derriere lui la petite ville d'Arnai-le-Duc. Il rangea ſon armée ſur le panchant de cette colline, qui étoit coupée de chemins creux, où les Soldats étoient pour la plûpart à l'abri du canon.

Elle aboutiſſoit à une vallée où il y avoit deux étangs, dont l'eau en s'écoulant faiſoit un ruiſſeau. Le Capitaine Saint Jean fut placé derriere la digue de l'étang le plus prochain, pour la défendre avec quatre cens Arquebuſiers, & Rouvrai avec un pareil nombre à un moulin plus voiſin de la Ville.

La Cavalerie Françoise de l'Amiral étoit partagée en six Escadrons de plusieurs rangs, car, comme je l'ai déja remarqué ailleurs, on commençoit à trouver cette disposition de la Cavalerie plus avantageuse pour les batailles, que celle dont on s'étoit presque toûjours servi jusqu'alors en France, qui étoit de faire de longs rangs de Cavalerie sans profondeur. Le Prince de Navarre étoit à la tête de l'Escadron le plus avancé avec le Comte de Nassau. Le Prince de Condé en commandoit un autre, aïant sous lui le Marquis de Renel. L'Amiral, le Comte de Montgommeri, Jenlis & Briquemaut avoient chacun le leur : le Comte Volrad de Mansfeld avoit partagé ses Reistres en un pareil nombre d'Escadrons. 1570.

Action d'Arnai le-Duc.

Le Maréchal de Cossé jugeant que les Huguenots se garderoient bien de venir l'attaquer, en perdant l'avantage d'un terrein si commode, résolu néanmoins de combattre, fit commencer l'escarmouche, & passer le ruisseau à ses enfans perdus, qui furent vivement repoussés. La Valette attaqua la chaussée de l'étang, défendue par le Capitaine Saint Jean, & ne réussit pas mieux. On fit sur lui un feu terrible de derriere la chaussée : & Montgommeri & le Capitaine Piles l'étant venu charger à la tête de leurs Escadrons, l'obligerent à repasser le ruisseau en désordre.

Rouvrai dans le poste du moulin soûtint aussi bravement l'assaut, que Strozzi & la Châtre lui donnerent : & l'Amiral voïant que le combat étoit opiniâtré de ce côté-là, y fit marcher le Marquis de Renel. Les Catholiques furent encore obligés de reculer. Montgommeri & Briquemaut, soûtenus par Monneins avec quelques Bataillons, les poursuivirent jusqu'au-delà du ruisseau : & l'action alloit devenir generale, si l'Amiral aïant moins d'égard au courage de ses Soldats qu'à leur petit nombre, ne leur eût envoïé ordre de s'arrêter, & de repasser le ruisseau, pour se conserver l'avantage de son poste.

La retraite se fit en combattant : & Saint Jean s'étant avancé avec quelques Arquebusiers, pour arrêter les Catholiques qui revenoient à la charge, le ruisseau fut repassé en assés bon ordre.

Ce combat, ou plûtôt ces escarmouches durerent sept

1570. heures, & il y eut bien du monde de tué de part & d'autre. Clermont du côté des Protestans fut dangereusement blessé, Monncins s'étant trop avancé au-delà du ruisseau, fut coupé par un Escadron d'Italiens, & l'Infanterie, qu'il conduisoit, très maltraitée par l'artillerie du Maréchal de Cossé, qui foudroïoit ce passage. Bellegarde & la Bastide y furent tués du côté des Catholiques.

Le lendemain matin les deux armées parurent encore rangées dans les mêmes postes : mais le Maréchal désespérant de forcer les Princes dans le leur, se retira, après leur avoir envoïé quelques volées de canon. L'Amiral de son côté, trop heureux de n'avoir pas été défait, hâta sa marche, & prenant par Autun, arriva à la Charité. La Valette le suivit quelque tems : mais comme les Protestans n'avoient ni artillerie, ni gros bagages, ils eurent bientot tant d'avance, qu'il cessa de les poursuivre ; & le Maréchal de Cossé apprehendant qu'ils ne s'avançassent vers Paris, se rapprocha de ce côté-là, pour les en empêcher.

Nonobstant la fureur, avec laquelle on faisoit la guerre en Poitou, en Xaintonge, en Gascogne, & en Bourgogne, on étoit en négociation depuis la bataille de Montcontour.

Castelnau l. 7. c. 10.

J'ai dit qu'immédiatement après cette Journée, la Reine avoit envoïé Castelnau à la Reine de Navarre, pour lui offrir la paix ; que cette Princesse avoit reçu cette offre avec assés de fierté, en promettant toutefois qu'elle en confereroit avec l'Amiral & avec les autres Chefs de son parti. On lui envoïa depuis le Maréchal de Cossé, qui ne put rien conclure, à cause des defiances que la rupture de la derniere paix, & les embuches qu'on avoit tendues au feu Prince de Condé, donnoient de la sincerité de la Reine.

Nouvelles propositions de paix. Cap. 12.

Néanmoins dès le mois de Janvier Teligni gendre de l'Amiral, & Beauvais-la-Nocle, allerent trouver le Roi à Angers, & lui témoignerent au nom de la Reine de Navarre, des Princes, & de l'Amiral, qu'ils étoient disposés à accepter la paix, pourvû qu'on voulût bien accorder aux Huguenots le libre exercice de leur Religion dans toutes les Villes du Roïaume, les rétablir dans tous leurs biens, Charges & honneurs, casser tous les Arrêts & toutes les procedures faites contr'eux, & leur laisser quelques places pour

pour l'assûrance de la paix, & pour leur propre sûreté. 1570.

A cela le Roi répondit, qu'il consentiroit volontiers à leur accorder la liberté de conscience : mais que pour l'exercice public de leur Religion, il ne pouvoit s'y resoudre, ne voulant point qu'il y en eût d'autre dans tout son Roïaume, que celui de la Religion Romaine ; qu'il pourroit leur donner deux Villes de sûreté, mais à condition qu'il y auroit un Gouverneur nommé par lui, auquel ils obéiroient ; que pourvû qu'il les vît soumis ; qu'ils congediassent toutes les troupes étrangeres ; qu'ils n'entretinssent plus de factions dans l'Etat, ni d'intelligence au dehors, il les rétabliroit dans leurs biens, Charges & honneurs, & que dès qu'il les sçauroit rentrés sincerement dans leur devoir, il leur donneroit dans les occasions des marques de sa bonté, dont ils auroient sujet d'être contens.

Ces conditions furent rejettées par les Huguenots, qui, disoient-ils, n'y trouvoient point de sûreté ni pour leur Religion, ni pour leurs personnes. Le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne traversoient ce Traité de toute leur force ; & celui-ci offroit au nom de son Maître trois mille chevaux & six mille hommes de pié, pour achever d'exterminer les Huguenots, soûtenant qu'avec les troupes que le Roi avoit sur pié, & celles qu'il pourroit encore lever, on seroit en état d'accabler l'armée Huguenote réduite presque à rien. Mais la Reine, qui ne se fioit pas aux Espagnols, qui ne voïoit pas volontiers les troupes étrangeres entrer dans le Roïaume, & qui pensoit dès-lors à d'autres moïens de se défaire des Huguenots, éludoit les instances de ces deux Ministres sans se déclarer, bien résolue, quoi qu'il en dût arriver de conclure la paix. Le Cardinal de Lorraine dans les mêmes vûes que la Reine Mere, & dans l'esperance que le tems pourroit fournir une occasion favorable de s'assûrer des Chefs du parti, ne s'y opposoit point. *D'abord rejettées.*

D'autre part l'Amiral se voïoit très-foible, & n'esperoit qu'un médiocre secours d'Allemagne, parce qu'il sçavoit que le Prince d'Orange, qui formoit de nouveaux desseins sur les Païs-bas, lui enleveroit une grande partie des troupes que le Comte Palatin levoit. Le Comte Volrad de Mansfeld & ses Reitres, qui jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la

1570. riviere de Loire, avoit paru fort zelés pour la cause commune, se voïant plus près de leur païs, commençoient à murmurer de ce qu'on ne les païoit point, & menaçoient de quitter l'armée.

Toutes ces considerations rendoient l'Amiral plus facile à un accommodement, & firent ceder son ambition & le plaisir du commandement à la necessité. Il ne pensa plus qu'a la gloire de faire un Traite avantageux pour son parti. Biron & le sieur de Mêmes de-Malassise partirent de Châteaubriant en Bretagne, où le Roi étoit alors, & avancerent fort les choses à Saint Etienne de Forez avec Teligni & Beauvais-la-Nocle, quelque tems avant le combat d'Arnai-le-Duc.

[illegible]puis suivies de l'accor[illegible] d'un Traité, par [illegible] quatre [illegible] de sûreté so[illegible]t accordées aux Huguenots.

Depuis, ces quatre mêmes Députés conclurent le Traité à Saint Germain en Laye le huitiéme d'Août. Les Articles au nombre de quarante-six sont rapportés dans l'Edit de Pacification daté de Saint Germain au mois d'Août de l'an 1570.

Outre les Articles communs aux précedens Edits de Pacification, on specifioit dans celui ci les lieux où il seroit permis aux Huguenots d'avoir des Prêches. On retranchoit les modifications mises aux Edits par celui de Roussillon : mais le plus considerable de tous les points accordés, fut celui des quatre Villes de sûreté, qu'on devoit livrer au Prince de Condé & de Navarre, & qu'ils avoient permission de retenir pendant deux ans. C'etoit la Rochelle, la Charité, Montauban & Coignac ; toutes quatre importantes pour leur situation. La premiere laissoit aux Huguenots la mer libre, pour recevoir les secours d'Angleterre, en cas d'une nouvelle guerre. La seconde étoit un passage sur la Loire, qui faisoit la communication de ceux de la Faction d'en deçà de cette riviere avec ceux d'au-delà. La troisiéme étoit sur les frontieres du Languedoc & du Querci : & la quatriéme dans l'Angoumois, Province, où le nombre de ceux de la nouvelle Reforme surpassoit infiniment celui des Catholiques.

On y déclaroit les Huguenots capables de toutes le Charges, emplois, & dignites, & on leur permettoit dans les procés qu'ils auroient avec les Catholiques, de recuser,

sans en apporter de raison, un certain nombre de Juges.

1570.

On n'y faisoit point de mention particuliere de l'Amiral: mais on y comprenoit nommément la Reine de Navarre, le Prince son fils, le Prince de Condé, le Duc des deux Ponts, le Comte Volrad de Mansfeld, le Prince d'Orange, & le Comte Louis de Nassau son frere, & on y restituoit à ces deux derniers la Principauté d'Orange, dont le Roi s'étoit saisi durant la guerre.

Quand les Huguenots auroient eu sur les Catholiques tous les avantages que ceux-ci avoient sur eux, ils n'auroient gueres osé esperer des conditions plus favorables pour leur parti. L'Amiral s'en fit grand honneur en Allemagne & en Angleterre: mais plus on lui avoit accordé, & plus il avoit défiance des desseins cachés de la Reine. Les plus éclairés des Catholiques pensoient comme lui, & ne croïoient point que cette paix pût être durable: d'où vint le quolibet de la paix *boiteuse* & *malassisse*. On l'appelloit ainsi, parce qu'elle avoit été conclue au nom du Roi par les sieurs de Biron & de Mêmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de sa Seigneurie de Malassise.

Dessein caché de la Reine en cette occasion.

Davila l. 5.

Il paroît que la Reine ne l'avoit faite, que dans l'esperance de faire tomber un jour les Chefs de la Faction dans les pieges qu'elle leur préparoit; & elle ne cessa point depuis ce tems-là d'emploïer tous les artifices imaginables pour les y engager. On n'épargna ni les témoignages de l'amitié la plus cordiale envers la Reine de Navarre, les deux Princes, & l'Amiral, ni la condescendance dans les demandes qu'ils faisoient à la Cour, ni la severité contre les Catholiques pour les insultes qu'ils faisoient quelquefois aux Huguenots, surtout en Dauphiné, en Provence, & en Normandie.

Défiance des Chefs de la faction Huguenote.

Les Chefs du parti de leur côté étoient bien résolus de se tenir sur leurs gardes; & dès qu'ils eurent licentié les Reistres, ils se rendirent tous à la Rochelle, pour déliberer sur la conduite qu'ils devoient tenir, & sur les moïens de ne se point laisser surprendre. Le Roi y envoïa le Maréchal de Cossé, pour regler en détail ce qui regardoit l'evacuation des places qu'ils devoient rendre, & tout ce qui concernoit l'execution de l'Edit.

L'Amiral trouva tant de franchise dans la maniere dont

1570.

on traitoit avec lui, qu'il attribua ce changement de conduite au génie du Roi, qui aïant alors plus de vingt ans, & lassé, comme on le disoit, de se laisser mener par la Reine Mere, commeçoit à se mettre en possession de gouverner par lui-même, & vouloit désormais regner en repos. Ce Prince en effet appelloit ce Traité de Saint Germain, *sa Paix*, faisant entendre qu'il l'avoit faite malgré les oppositions de son Conseil, de la Reine, & de la Maison de Guise.

Memoires de Sulli t. 1. c. 3.

Il envoie une Ambassade à la Cour, & pourquoi.

Mais la Reine de Navarre & l'Amiral, pour s'assûrer davantage de la disposition de la Cour, y envoïerent Teligni, Briquemaut, & Arnaut de Cavagne Conseiller au Parlement de Toulouse, & confident intime de l'Amiral. Ces envoïes aïant remercié le Roi de la part de la Reine de Navarre, des Princes, & de l'Amiral, des bontés qu'il faisoit paroitre pour eux, lui dirent que cette Princesse aussibien que son fils, le Prince de Condé & l'Amiral etoient dans l'impatience de le venir assurer eux-mêmes de leur soumission, ainsi qu'il le souhaitoit; mais que tandis que leurs ennemis mortels seroient auprès de sa personne avec tout le crédit qu'ils y avoient, la prudence leur defendoit de s'en approcher. Ils désignoient par là sur-tout le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise, & ils lui firent assés entendre qu'ils ne s'y exposeroient point, tandis que ces Seigneurs demeureroient à la Cour.

Ils témoignerent encore que leur défiance diminueroit, s'ils voïoient le Chancelier de l'Hôpital, homme toujours ennemi des conseils violens, retabli dans l'exercice de sa Charge, & remis dans le Conseil. Ils demanderent que le Marquis de Villars, qui avoit succedé à Montluc dans la Lieutenance Generale de Guienne, en fût retiré, parce qu'il n'etoit point agréable au Prince de Navarre, à qui ce Gouvernement avoit été rendu par la paix. Ils firent diverses autres demandes, moins dans l'esperance de les obtenir, que dans le dessein de decouvrir quelque chose des intentions secretes du Roi & de la Reine, par le réponses qu'on leur feroit.

Comme la Reine devina le veritable motif de cette Ambassade, elle opposa la ruse à la ruse; & le Roi instruit par

elle, ménagea tellement ses réponses, qu'il laissa entrevoir à la Reine de Navarre & à l'Amiral, de l'inclination à les satisfaire sur la plûpart des choses qu'ils souhaitoient, beaucoup de desir d'entretenir la paix, & un grand éloignement de tout ce qui pourroit la troubler. Il parla cependant de telle maniere, qu'il sembla vouloir ne pas faire connoître qu'il eût ces sentimens, ou qu'il appréhendât beaucoup de mecontenter la Reine de Navarre. C'est pourquoi il forma des difficultés sur toutes les demandes qu'on lui faisoit, & parut n'accorder qu'avec peine la demande que la Reine de Navarre lui faisoit, de lui laisser entierement libre l'administration de son Comté d'Armagnac, & de ne pas dépouiller le bâtard de Navarre de l'Evêché de Comminges. Il parut condescendre plus volontiers à la restitution du Château de Valeri, que lui demandoit le Prince de Condé, quoiqu'il eût été confisqué en faveur du sieur d'Achon. Quant à l'article de la Lieutenance Generale de Guienne donnée au Marquis de Villars, il répondit qu'il en traiteroit avec le Prince de Navarre, & cependant il fit retarder le voïage du Marquis, qui étoit prêt de partir pour en aller prendre possession. Il se defendit de rappeller au Conseil le Chancelier de l'Hopital sur le grand age de ce Magistrat, & sur ses infirmités, qui ne lui permettoient plus de vaquer aux affaires ; & pour ce qui regardoit l'eloignement du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise, il leur dit que ce n'étoit pas une chose, qui pût & dût se faire si brusquement ; que dans les conjonctures présentes, il ne lui convenoit pas de disgracier des personnes de ce rang qui l'avoient bien servi ; qu'il seroit même dangereux pour la tranquillité de son Roïaume, de faire si tot un coup de si grand éclat ; qu'il verroit avec le tems ce qu'il auroit à faire là-dessus ; qu'au reste il n'étoit plus enfant ni mineur ; qu'il étoit en âge, en résolution & en pouvoir de mettre des bornes à l'autorité & à la puissance de ses Sujets, & de tous ceux qu'il admettroit dans ses Conseils ; qu'il sçauroit bien les contenir dans les bornes ; que désormais ni eux, ni aucune personne de la Cour ne s'ingereroient impunément dans les affaires au-delà de la part qu'il jugeroit à propos de leur y donner, &

1570.

1570.

qu'ainsi les Princes de la Maison de Bourbon n'auroient rien à craindre de ce coté-là.

Teligni & ses Collegues retournerent à la Rochelle fort contens de leur négociation. La Reine de Navarre & les Princes sur leur rapport ne le furent pas moins; mais l'Amiral moins credule, ne comptoit encore que médiocrement sur la sincerité de la réconciliation.

Mariage du Roi avec [illegible] d'Autriche.

[illegible] Lettres de la Reine Mere à [illegible] de [illegible] Evêque de Rennes, & de cet Evêque à la Reine.

Ces Députes de la Reine de Navarre & des Princes se trouverent à la Cour durant la solemnité du mariage du Roi avec Elizabeth d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien. C'étoit une affaire qui avoit été négociée pendant neuf ans, & toujours tenue en suspens par les intrigues de la Cour d'Espagne, qui ne vouloit pas que la branche Allemande de la Maison d'Autriche prît de si étroites liaisons avec la France, & qui faisoit même tous ses efforts pour les brouiller ensemble à l'occasion de Metz, de Toul & de Verdun.

Philippe II. tira la chose en longueur, par l'esperance qu'il donnoit à Maximilien de faire épouser une des deux filles de ce Prince à Dom Carlos son fils, quoiqu'il n'en eut nulle envie, à cause des défiances qu'il avoit conçues du naturel hautain & feroce de Dom Carlos, à qui par cette raison, il ne vouloit pas donner un appui tel qu'il auroit eu dans un beau-pere aussi puissant que l'Empereur.

Ce jeune Prince aïant été depuis arrêté, & étant mort dans sa prison en 1568. d'une maniere qui a toujours été un mystere dont le Public n'a jamais été exactement informé, on pressa de nouveau l'Empereur Maximilien de conclure le mariage d'une ses filles avec le Roi.

Philippe II. en suspendit encore l'execution tant qu'il put; & cependant Elizabeth de France sa troisiéme femme mourut : autre évenement sur lequel il se fit dans toute l'Europe bien des raisonnemens désavantageux à la réputation de ce Prince; mais qui étoient faux, au moins à en juger par les Lettres de M. de Fourquevaux alors Ambassadeur de France en Espagne, & par les instructions du Cardinal de Guise envoïé à cette Cour, pour faire de la part du Roi & de la Reine les complimens de condoleance. Philippe demanda pour lui-même Anne d'Autriche fille aînée

Lettres de M. de [illegible] au Roi & à la Reine [illegible] Octobre 1568. [illegible] du Cardinal de Guise [illegible] Nov. 1568.

1570.

de l'Empereur, & l'épousa enfin en quatriéme nôces, deux fois rival de Dom Carlos son fils; car ce jeune Prince avoit aussi esperé d'épouser Elizabeth de France. Après ce mariage il n'eut plus de raison apparente pour empêcher la conclusion de celui d'Elizabeth cadette d'Anne avec le Roi de France; & le sieur de Fourquevaux termina cette affaire avec le Seigneur de Dictristein Ambassadeur de l'Empereur à la même Cour d'Espagne.

Couronnement de la nouvelle Reine.

Dans la Relation manuscrite de cette cérémonie parmi les négociations du sieur de Fourquevaux, à la Bibliotheque de M. [illegible] Auditeur des Comptes.

La Princesse vint en France conduite par l'Archevêque de Treves, l'Evêque de Strasbourg & le Marquis de Bade. Le Roi alla au mois de Novembre la recevoir à Mesieres, où le mariage fut celebré le vingt-sixiéme du même mois par le Cardinal de Bourbon, & au mois de Mars suivant, la cérémonie du Couronnement de la Reine & son entrée à Paris se firent avec beaucoup de magnificence.

On commençoit à respirer en France apres tant de miseres, & à quelques emeutes près qui se faisoient de tems en tems, par la haine que les Catholiques & les Huguenots avoient les uns contre les autres, tout y étoit asses tranquille.

Ligue des Princes Chrétiens contre les Turcs pour le secours de l'Isle de Chypre.

Ce fut alors qu'on mit la derniere main à la grande Ligue entre le Pape, le Roi d'Espagne, la République de Venise & quelques autres Princes Chretiens contre les Turcs, pour le secours de l'Isle de Chypre. Jean d'Autriche fils naturel de Charles V. fut fait General de l'Armée, & gagna la fameuse bataille de Lepante, dont le succès par la mésintelligence des Confederés, n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre pour l'abbaissemnnt de la Puissance Ottomane.

Le Cardinal Alexandrin après sa Légation de Portugal, vint en France avec François de Borgia autrefois Duc de Candie, & alors General des Jesuites, pour faire entrer le Roi dans la Ligue : mais ce Prince lui representa que les affaires de son Roïaume ne lui permettoient pas de contribuer à un si saint projet, comme il l'auroit fort souhaité. Le Légat se plaignit de ce que dans le tems que les Princes Chrétiens s'unissoient contre les Turcs, il envoïoit un Ambassadeur à Constantinople, & qu'il chargeoit de cette Ambassade François de Noailles Evêque de Dacqs, homme, à ce qu'il disoit, très-suspect sur l'article de la Religion, & qui

1570.

avoit été ſur le point d'être dépoſé par le Saint Siege pour ce ſujet; à quoi le Roi répondit, qu'il avoit des raiſons particulieres pour avoir un Ambaſſadeur à la Porte; que le Pape devoit être en repos là-deſſus, & qu'il prioit Dieu de l'abîmer, s'il avoit quelque deſſein de rien faire, qui pût préjudicier aux interêts communs de la Chrétienté, & au ſuccès de la Ligue des Princes Chrétiens.

Pourquoi le Roi n'y entra point.

Diverſes intrigues à la Cour, au ſujet du mariage de Marguerite de France avec le Prince de Navarre.

Hiſtoire de Matthieu l. 6.

Dans les Lettres du ſieur de Fourquevaux Ambaſſadeur en Eſpagne.

Memoires de la Reine Marguerite l. 1.

Le Roi n'avoit garde de prendre de tels engagemens avec le Légat, dans le deſſein qu'il avoit & qu'il ſuivoit toûjours, d'attirer les Chefs des Huguenots à la Cour. Il conduiſoit cette affaire avec toute la diſſimulation & toute l'adreſſe poſſible.

La Reine de Navarre & les Princes aïant fait quelques plaintes touchant l'inobſervation de l'Edit de Pacification en certains points, il envoïa ſous ce prétexte le Maréchal de Coſſé & Philippe Gorri, Maître des Requêtes, à la Rochelle; mais c'etoit en effet pour propoſer à la Reine de Navarre le mariage de ſon fils Henri avec Madame Marguerite de France ſa ſœur.

Cette jeune Princeſſe avoit d'abord été deſtinée à Dom Sebaſtien Roi de Portugal, alors âgé de dix-ſept ans; & c'etoit une des conditions auſquelles le Roi d'Eſpagne avoit conſenti au mariage d'Elizabeth d'Autriche avec le Roi. Le Pape le ſouhaitoit fort, le Cardinal Alexandrin avoit été chargé de le faire conclure à la Cour de Portugal. Il avoit réuſſi : & même Dom Sebaſtien avoit envoïé à la Cour de France un Ambaſſadeur exprès, pour en faire la demande. Le Duc d'Anjou, qui nonobſtant les démonſtrations extraordinaires de la plus tendre amitié qu'il donnoit tous les jours au Duc de Guiſe, le haïſſoit pour les ombrages qu'il avoit pris de la Maiſon de Lorraine, appuïoit ſous main ce mariage, afin d'empêcher celui de Marguerite avec ce Duc, qui y prétendoit, & qui étoit ſûr de l'inclination de la Princeſſe.

Le Duc d'Anjou cachoit admirablement ſon jeu; & dans le tems qu'il rendoit là-deſſus les plus mauvais offices au Duc de Guiſe auprès de la Reine, il lui parloit à lui-même ſans ceſſe de ſon mariage avec Madame Marguerite, & lui diſoit quelquefois en l'embraſſant; *que j'ai d'impatience de te voir mon beau-frere.*

1570.

beau-frere! Mais ſoit que le Duc de Guiſe, Prince très-diſcret, prît garde de ne pas trop s'avancer, ſoit que Marguerite qui ſçavoit toute l'intrigue lui en eût laiſſé entrevoir quelque choſe, il recevoit ce que le Duc d'Anjou lui diſoit là-deſſus avec plus d'honnêteté, qu'il ne montroit d'empreſſement, & cependant il faiſoit naître tous les jours de nouveaux incidens, pour retarder ſon mariage avec Catherine de Cleves veuve du Prince de Porcien, dont on traitoit depuis long-tems.

Marguerite qui aimoit le Duc de Guiſe, & qui appréhendoit qu'on ne le perdît à cette occaſion, étoit alerte pour découvrir tout ce qui ſe paſſoit. Elle ſçut que le Cardinal de Lorraine aïant dit à l'Ambaſſadeur de Portugal, pour lui faire ceſſer ſes pourſuites, qu'il lui ſeroit inutile de ſe donner tant de mouvemens, parce que cette Princeſſe étoit deſtinée au Duc de Guiſe; que cette parole avoit été rapportée au Roi, & que Prince naturellement violent, s'étoit fort emporté là-deſſus, juſques-là, ajoûte-t-on, qu'aïant appellé ſur le champ Henri d'Angoulême fils naturel de Henri II. il lui avoit parlé en ces termes dans la chaleur de ſon emportement: *Tiens, voilà deux épées, il y en a une pour te tuer, ſi demain que j'irai à la chaſſe, tu ne tuës le Duc de Guiſe de l'autre.* Il n'eſt pas trop certain ſi cet emportement fût veritable ou affecté, pour perſuader d'autant plus aux Huguenots qu'il haïſſoit le Duc de Guiſe. Quoi qu'il en ſoit, Madame Marguerite ſur cet incident écrivit à la Ducheſſe de Lorraine ſa ſœur, lui révela tout le myſtere, & la conjura de venir inceſſamment à la Cour, pour faire conclure le mariage du Duc de Guiſe avec la Princeſſe de Porcien, & rompre par ce moïen tous les mauvais deſſeins des ennemis de ce Duc, dont il avoit tout à craindre. La Ducheſſe vint effectivement à la Cour, & détermina le Duc de Guiſe à épouſer la Princeſſe de Porcien.

Hiſtoire de Matthieu l. 6.

Cependant le Roi d'Eſpagne aïant fait d'autres réflexions; empêcha lui-même le mariage qu'il avoit propoſé du Roi de Portugal avec Madame Marguerite, & l'Ambaſſadeur de ce Prince fort mortifié, partit pour lui en porter la nouvelle.

Le Cardinal Alexandrin qui étoit alors à la Cour de France, & qui, comme j'ai dit, avoit ordre du Pape de

1570.

négocier ce mariage, n'en fut pas moins chagrin ; & aïant eu avis de celui qu'on traitoit avec la Reine de Navarre pour le Prince Henri son fils, il en témoigna sa surprise au Roi. Ce Prince lui répondit qu'il ne faisoit rien en cela, que par l'avis des plus sages de son Conseil ; qu'il esperoit par cette alliance ramener ce jeune Prince à la Religion Catholique, & que le Pape un jour approuveroit le motif qui le faisoit agir dans cette affaire. Le Pape Clement VIII. qui étoit alors Auditeur du Cardinal Alexandrin, dit longtems après au Cardinal d'Ossat, que le Roi avoit assés fait comprendre au Légat dans cette Audience, ce qu'il projettoit. Toutefois Pie V. ne voulut jamais accorder la Dispense qu'on lui demanda pour ce mariage ; mais étant mort sur ces entrefaites, Gregoire XIII. son successeur la donna.

Lettre 195. du Cardinal d'Ossat sous l'an 1599.

La proposition du mariage de Marguerite de France avec le Prince de Navarre acheva de convaincre les Chefs du parti Huguenot, que le Roi vouloit sincerement entretenir la paix ; & ils ne douterent presque plus, que si la chose s'executoit, il n'eût intention de se réconcilier parfaitement avec eux : mais ce qui les confirma dans cette idée, & les flata beaucoup, ce fut que les deux Envoïés leur firent entendre, que le Roi pour occuper les esprits remuans des deux partis, pensoit à faire la guerre au Roi d'Espagne, pour laquelle il ne manqueroit pas de prétexte ; que la nouvelle révolte des Gueux de Flandres qui venoit d'éclater par la soulevement de plusieurs Villes en faveur du Prince d'Orange, étoit une occasion favorable, & qu'on étoit assés disposé à en profiter.

Histoire de Mathieu l. 6.

C'étoit là la marque la moins équivoque que le Roi pût donner aux Huguenots de la sincerité de ses intentions, parce qu'en rompant avec l'Espagne, il se défaisoit du plus fort appui qu'il pût avoir contre eux. Il leur faisoit connoître par là qu'il n'agissoit plus par les conseils de la Maison de Lorraine, & rien n'étoit plus capable de ruiner la puissance de cette Maison, qui n'étoit redoutable au Roi & aux Huguenots, que par les etroites liaisons qu'elle entretenoit avec la Cour d'Espagne. Enfin ils esperoient que par ce moïen, le Prince d'Orange & le parti Huguenot s'etabliroient puissamment aux Païs-bas, & s'y mettroient en état

1570.

de soûtenir dans la suite les Calvinistes de France, au cas qu'il y arrivât de nouveaux mouvemens sur le fait de la Religion.

La Reine de Navarre écrivit au Roi, qu'elle se tenoit très-honorée & très-redevable à Sa Majesté, de l'offre qu'elle lui faisoit du mariage de Madame Marguerite sa sœur avec le Prince de Bearn son fils; qu'elle lui demandoit un peu de tems pour songer à la maniere dont une chose si avantageuse à sa famille pourroit s'executer, & qu'elle ne tarderoit pas à lui envoïer sa derniere réponse. Elle délibera sur cela avec l'Amiral & les principaux du parti, & fit peu de jours après sçavoir au Roi, qu'elle acceptoit de tout son cœur l'offre qu'il avoit bien voulu lui faire : sur quoi Biron, élevé depuis peu à la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, lui fut envoïé, pour la prier de venir à la Cour, afin de conclure incessamment cette affaire.

L'importance de la chose la fit consentir à ce voïage, nonobstant ses défiances, dont elle ne pouvoit entierement se défaire. Le Roi pour lui faire plus d'honneur alla au-devant d'elle jusqu'à Blois avec toute la Cour. Il lui donna toutes les marques de la plus tendre amitié, & de la plus cordiale confiance, & se sçut si bon gré de la bonne contenance qu'il avoit fait dans cette premiere entrevûe, qu'il demanda à la Reine en s'applaudissant, *s'il n'avoit pas bien joué son rolet*, & comme elle lui eut répondu qu'*oui*; *mais que ce n'est rien faire de commencer, si on n'acheve*, il répliqua en jurant Dieu (chose qui lui étoit fort ordinaire) *qu'il les mettroit tous dans les filets.*

Les articles du Traité de mariage furent bientôt arrêtés, & le Roi proposa à la Reine de Navarre de venir à Paris, afin d'y faire tout préparer pour la cérémonie des Nôces. Elle eut beaucoup de peine à s'y résoudre, à cause de la haine des Parisiens contre les Huguenots, & du crédit que la Maison de Guise y avoit sur le peuple : mais enfin elle passa encore sur cette considération, & suivit la Cour.

Les articles en sont arrêtés.

C'étoit quelque chose pour le Roi d'avoir cette Princesse en sa puissance; mais l'essentiel étoit d'attirer l'Amiral dans le piege. On ne sçavoit comment s'y prendre, & il falloit

1570.

bien se donner de garde de faire paroître trop d'empressement pour cela : mais tandis qu'on déliberoit là-dessus, il fournit lui-même une occasion assés naturelle de le presser de venir à la Cour.

Il avoit fort à cœur la guerre contre l'Espagne, depuis l'ouverture, que le Maréchal de Cossé lui avoit faite sur cet article à la Rochelle. Il envoïa au Roi le Comte Louis de Nassau, pour l'en solliciter, non pas tant en son nom, qu'au nom du Prince d'Orange, par la favorable conjoncture où se trouvoient actuellement les affaires des Païs-Bas.

Le Duc d'Albe croïoit avoir parfaitement dompté & soumis les Flamands, par la terreur qu'il avoit répandue dans tout le païs, en faisant couper la tête aux Comtes d'Egmont & de Hornes, & à quelques autres Seigneurs; par les victoires qu'il avoit remportées sur les Rebelles; par les garnisons qu'il avoit mises dans les principales Villes, & par la vigilance avec laquelle il faisoit épier la conduite de ceux de la Noblesse qui lui étoient suspects. Mais dès que l'esprit de révolte anime un Peuple & sur-tout un Peuple du caractere dont étoient les Flamands, c'est un feu qui paroît quelquefois s'éteindre tout à coup, mais qui s'entretient sourdement long-tems, & qui se rallume avec d'autant plus de facilité & d'impétuosité, qu'il a été plus renfermé & plus contraint. Le Duc d'Albe irrita de nouveau les Flamands dans les dix-sept Provinces; & un pur hazard donna lieu à un terrible éclat.

Nouvelle révolte des Flamands. Strada l. 7.

On distinguoit les Gueux ou Huguenots de Flandres, comme en trois especes. Les Gueux de Ville, c'est-à-dire les Huguenots qui demeuroient dans les Villes; les Gueux Sauvages, c'étoient ceux de la campagne; & les Gueux Aquatiques qui couroient la mer. Les Gueux de Villes & les Gueux Sauvages n'osoient branler par la crainte des supplices; mais les Aquatiques piratoient impunément, & s'emparoient de tous les Vaisseaux des Catholiques qu'ils pouvoient surprendre, sur-tout quand il y avoit quelque chose qui appartenoit aux Espagnols.

Ils avoient à leur tête Guillaume Seigneur de Lumes, & quelques autres Gentilshommes. La tempête les aïant contraints de relâcher à l'Isle de Vorn en Hollande, le Dimanche des Rameaux de l'an 1570. ils contrefirent les Mar-

chands ; & étant entrés dans la Brille, Ville de cette Isle, ils la surprirent & la fortifierent avec tant de promtitude, que le Comte de Bossu Gouverneur de Hollande étant venu pour les en chasser, en fut repoussé. 1570.

Cette nouvelle réveilla les Gueux Sauvages & ceux des Villes. Plusieurs coururent en troupe, pour se joindre aux Aquatiques dans la Brille. Ceux de Dordreckt fermerent leurs portes au Comte de Bossu, qui vouloit s'y retirer après l'effort inutile qu'il venoit de faire, pour reprendre la Brille. Le Curé de Flessingue, quoique Catholique, mais enragé contre le Duc d'Albe, anima le peuple contre la garnison par une harangue qu'il lui fit au lieu de Prône sur les nouveaux impôts. Les soldats furent surpris & chassés, & Alvarés Paceco parent du Duc d'Albe fut arrêté, & pendu en haine du Duc. Enchuse, Horn, Alcmar, Goude, Owdewater, Leyde, Gorcum, & une grande partie de la Zelande se souleverent ; & dans la Hollande il n'y eut presque qu'Amsterdam qui demeurât fidele. Toutes ces Villes se confedererent, & proclamerent le Prince d'Orange Lieutenant General du Roi d'Espagne.

Guillaume Comte de Bergues, parent du Prince d'Orange, fit révolter peu de jours après la plûpart des Villes du Comté de Zutfen, de l'Owerissel, de la Frise : & ces soulevemens se firent avec autant de promtitude, que s'il y avoit eu du concert, & qu'ils n'eussent pas été l'effet d'un accident inopiné.

Embarras du Duc d'Albe.

Le Duc d'Albe extrêmement surpris d'une si subite révolution, ne sçavoit comment s'y prendre, pour y apporter remede, ni par où il devoit commencer. Il se défioit presque également de toutes les Provinces, parce qu'il étoit également haï par tout : & comme il étoit informé du bruit qui couroit qu'on pensoit en France à lui déclarer la guerre, il appréhendoit que tandis qu'il marcheroit avec ses troupes contre les révoltés de Zelande, de Hollande & de Frise, les François ne se jettassent dans le Comté de Flandres, dans l'Artois, dans le Hainaut & dans le Luxembourg, Provinces limitrophes de ce Roïaume.

C'étoit là l'état fâcheux où se trouvoient les Païs-bas, lorsque le Comte Louis de Nassau envoïé de la Rochelle Matthieu l. 6.

1570. par l'Amiral, vint déguisé trouver le Roi en Brie, où il prenoit le divertissement de la chasse.

On inspire au Roi le dessein d'en profiter.

Il lui représenta la facilité qu'il auroit à se rendre maître des dix sept Provinces dans une telle conjoncture, où la haine des peuples contre le Duc d'Albe lui feroit ouvrir les portes de toutes les Villes; qu'il n'y en avoit presque pas une seule, où le Prince d'Orange n'eût des Partisans; que le Roïaume de France n'avoit jamais eu plus de troupes aguerries qu'il en avoit alors; qu'elles voleroient à cette expédition au premier ordre qu'il en donneroit, & que les Espagnols attaqués de toutes parts seroient accablés dans une seule campagne.

Le Roi parut entendre tout cela avec plaisir, & lui sçavoir très-bon gré du zele qu'il avoit pour son service & pour sa gloire. Il lui dit qu'il y penseroit serieusement; que l'entreprise étant d'une extrême importance, & que la rupture avec le Roi d'Espagne, Prince puissant & sage, pouvant avoir de très-grandes suites, il ne s'y résoudroit qu'après y avoir bien réflechi; qu'il auroit sur-tout besoin des lumieres de Monsieur l'Amiral, qu'il regardoit comme le plus grand Capitaine de son Roïaume, comme celui qui le pouvoit le mieux conseiller là-dessus, & même que, supposé qu'il déclarât la guerre aux Espagnols, il ne s'en rapporteroit qu'à lui pour la conduire; que plusieurs des autres qu'il pourroit y emploïer lui étoient suspects pour leurs liaisons avec la Cour d'Espagne, dont il étoit bien informé, & qu'enfin il falloit que l'Amiral se rendît incessamment auprès de lui pour déliberer ensemble touchant les mesures qu'il y avoit à prendre sur un projet de cette importance.

Le Comte de Nassau infiniment satisfait d'une réponse si agréable, partit sur le champ pour la Rochelle, en rendit compte à l'Amiral, le conjura de profiter d'une si heureuse disposition, lui dit que la maniere dont le Roi lui avoit parlé, les marques de son aversion pour la Maison de Lorraine qu'il avoit données en plusieurs occasions; en un mot toute la conduite qu'il avoit tenue depuis la paix devoient le rassûrer, lui ôter toutes ses défiances, & qu'il ne pouvoit sans faire tort à sa réputation manquer une si favorable conjoncture, & une occasion de parvenir au plus haut point

de crédit & de puiſſance où il pût aſpirer pour l'avantage de ſes amis, de ſes Alliés, & de ſa Religion.

Les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, auſquels le Comte de Naſſau s'étoit ouvert ſur cette affaire, écrivirent à l'Amiral des lettres très-preſſantes, & toutes conformes à ce que le Comte lui diſoit de bouche : de ſorte qu'après avoir encore un peu balancé, il ſe détermina enfin à venir à la Cour.

Ce Prince attire l'Amiral à la Cour ſous prétexte de lui en confier l'execution.

Jamais nouvelle ne donna au Roi plus de joie que celle de l'arrivée de l'Amiral. Il regarda comme un chef-d'œuvre de ſa politique, d'avoir attiré dans le piege le plus habile, le plus éclairé, & le plus défiant homme de ſon Roïaume, & qui diſoit ſouvent, lorſqu'on le ſollicitoit de venir à la Cour, qu'on le prenoit pour un autre, & qu'il n'étoit pas le Comte d'Egmond.

Le Roi faiſant toûjours parfaitement ſon perſonnage, reçut l'Amiral d'une maniere dont la vanité de ce Seigneur eut tout ſujet d'être ſatisfaite. Il l'aſſûra qu'il oublioit ſans peine tout le paſſé, moins encore pour conſerver la tranquillité dans ſon Etat, que parce qu'il le jugeoit homme néceſſaire pour en augmenter la gloire & les Domaines ; qu'il étoit fâché qu'on eût abuſé de ſa jeuneſſe pour perſécuter une perſonne de ſon mérite, & dont il eût pû tirer de grands ſervices ; qu'il l'en dédommageroit aux dépens de ſes perſécuteurs, & lui feroit connoître la confiance qu'il avoit dans ſa fidelité & dans ſa prudence. Il lui accorda cinquante Gentilshommes à ſon choix pour ſa garde, il lui rendit ſes Charges, lui donna place dans ſon Conſeil, lui fit un préſent de cent mille livres pour la cérémonie de ſon mariage avec la Comteſſe d'Entremont, lui donna pour un an le revenu des Benfices du Cardinal de Châtillon ſon frere, qui un peu auparavant étoit mort en Angleterre empoiſonné par un de ſes domeſtiques, le combla de beaucoup d'autres graces, & voulut qu'il ſe réconciliât en ſa préſence avec Meſſieurs de Guiſe. Il fit auſſi beaucoup d'amitié à Teligni, au Comte de la Rochefoucault, & à la Noue, que l'Amiral avoit amenés avec lui ; & il n'y avoit perſonne à la Cour, avec qui il parût s'entretenir plus à cœur ouvert qu'avec ces trois Seigneurs.

Mémoires de la Reine Marguerite l. 1.

1571.
Propoſition de marier le Duc d'Anjou avec Elizabeth Reine d'Angleterre.
[illegible]
Camden. part. 2.
Hiſtoire d'Elizabeth

Pour mieux jouer toute cette comedie, & perſuader plus fortement tout le monde de l'intention que le Roi avoit de proteger les Huguenots, & de les laiſſer vivre en paix, on envoïa Schomberg aux Princes Proteſtans d'Allemagne pour faire un Traité d'alliance avec eux, & on entama exprès une négociation en Angleterre, ou plûtot on continua plus vivement que jamais celle qu'on avoit déja commencée pour le mariage du Duc d'Anjou avec la Reine Elizabeth.

Cette affaire avoit été remiſe ſur le tapis dans le tems que le Roi épouſa Elizabeth d'Autriche. Gui Cavalcanti Florentin, qui avoit aſſiſté à cette cérémonie, étant à la ſuite de Thomas Sackvil Ambaſſadeur d'Angleterre, avoit été chargé de la part du Roi d'en faire de nouveau la propoſition à la Reine Elizabeth, & durant toute l'année 1571. Caſtelnau-Mauviſſiere Ambaſſadeur ordinaire de France en Angleterre, les ſieurs de la Motte-Fenelon, Larchant, de Foix, avoient été emploïés à cette négociation. Elizabeth l'entretenoit volontiers, tirant grand avantage des bruits qui ſe répandoient de cette alliance, qu'on publioit qu'elle alloit faire avec la France ; car c'étoit dans le tems que les Eſpagnols & les Partiſans de la Reine d'Ecoſſe qu'elle tenoit priſonniere, uſoient de toutes ſortes de moïens pour brouiller l'Angleterre, enſuite de la Bulle de Pie V. qui excommunioit Elizabeth, & diſpenſoit les Anglois de leur ſerment de fidelité : & cette Bulle avoit fait ſoulever en divers endroits du Roïaume la plûpart des Anglois Catholiques.

La Reine d'Angleterre agit avec tant d'artifice dans cette affaire qu'elle impoſa même à ſes Agens, comme on le voit par les lettres de Valſinghan, ſon Ambaſſadeur en France, & par celles du Comte de Leiceſtre & de Milord Burleig ſes Miniſtres d'Etat : & ce ne fut qu'avec le tems, & qu'après bien des réfléxions qu'ils conçurent quelque ſoupçon, qu'elle n'agiſſoit pas en cela avec toute la franchiſe qu'elle faiſoit paroître.

1572.
Rejettée par cette Princeſſe.

Comme elle traitoit de ce mariage ſans envie de le conclure, & ſeulement pour impoſer au Public, le prétexte de la diverſité des Religions fut ſuffiſant pour rompre le Traité : mais peu de tems après le Marechal de Montmorenci, René

de

de Biragues Garde des Sceaux, Sebastien de l'Aubespine Evêque de Limoges, & Paul de Foix Conseiller d'Etat, en firent un autre avec le Chevalier Thomas Smit, & François de Vallinghan Ambassadeur en France, Plénipotentiaires de la Reine Elizabeth. Ce fut au mois d'Avril de l'an 1572. que cette Princesse & le Roi signerent une Ligue défensive contre tous ceux qui les attaqueroient. Il y étoit spécifié en particulier que, si les Vaisseaux Anglois étoient jamais saisis ou arrêtés dans les Ports des Païs-bas, ou dans les autres Domaines d'Espagne, le Roi seroit obligé d'en solliciter la restitution, & en cas de refus, de faire dans ses Etats represailles sur les Marchands sujets du Roi d'Espagne en faveur de la Reine d'Angleterre, qui s'obligeoit dans un pareil cas, à en faire autant de son coté en faveur du Roi de France.

1572.

Recueil de Traités par Léonard t. 2.

Cette clause faisoit paroître la disposition du Roi à rompre avec l'Espagne, qui depuis quelque tems avoit eu plusieurs differends de cette nature avec l'Angleterre touchant diverses entreprises faites de part & d'autre sur la mer & dans les ports. Elle plut extrêmement à l'Amiral & aux autres Chefs du parti Huguenot. Le Roi venoit d'avoir encore pour eux la complaisance de faire oter une Croix, qui avoit eté plantée à la place de la maison d'un Marchand de la rue S. Denys, qu'on avoit rasee trois ans auparavant, à cause qu'on y avoit célebré la Cene à la Huguenote. Ce Marchand avoit été pendu pour cela, & sa Sentence avoit ete gravée sur la Croix qu'on avoit mise à la place de sa maison. On effaça l'inscription, & la Croix fut transportée de nuit au Cimetiere des Saints Innocens.

Feintes du Roi pour faire croire qu'il étoit favorable aux Huguenots.

A l'occasion de ce transport, quelques Catholiques de la populace aïant excité une sédition, on en arrêta quelques-uns, & un des plus coupables fut envoïé à la potence.

Mais ce qui achevoit de rassurer l'Amiral, & de lui persuader que le Roi etoit déterminé à déclarer la guerre à l'Espagne, c'est qu'il fermoit les yeux aux levées, que le Comte Louis de Nassau faisoit de quantité de soldats Huguenots, pour les conduire en Flandres. La chose eut des suites. Le Comte de Nassau avec ces troupes surprit la Ville de Mons. Le Duc d'Albe la fit assieger aussi-tot par Frederic

Memoires de Sulli t. 1. c. 3.

1572.
Strada l. 7.

ſon fils Genlis par les ordres ſecrets de l'Amiral, & avec le conſentement du Roi, entra dans le Hainaut à la tête de ſix à ſept mille Huguenots François, pour ſecourir la place. Le Comte Louis de Naſſau lui avoit conſeillé de ne rien entreprendre, avant que d'avoir joint le Prince d'Orange: mais voulant avoir tout ſeul l'honneur de la délivrance de Mons, il s'avança juſqu'à ſaint Guilain. Frederic & le Marquis Vitelli vinrent l'y attaquer, & il fut défait à plate-couture. Le Prince d'Orange ſe dedommagea de cette perte, en rençonnant Louvain, en prenant Malines, Nivelle, Dieſt, Sichem, Tillemont, Denremonde, Oudenarde, & pluſieurs autres petites Villes & Châteaux, dont la priſe incommodoit fort Bruxelles.

Dans ce tems-là l'Ambaſſadeur d'Eſpagne quitta la Cour de France, tant à cauſe de ces hoſtilités, qu'on laiſſoit faire ſur les Terres du Roi d'Eſpagne par les ſoldats Huguenots, qu'à cauſe que nonobſtant ſes remontrances, Philippe Strozzi fut envoïé à la Rochelle, afin d'y faire un armement de mer. Il ne reſtoit preſque plus que les formalités ordinaires pour la déclaration de la guerre entre les deux Couronnes, & les Chefs du parti Huguenot ſe voïoient au comble de leurs vœux.

Memoires de Tavanes.

Cependant on préparoit tout à Paris pour la cérémonie du mariage du Prince de Navarre avec Madame Marguerite, lorſqu'un accident très-fâcheux troubla la joie des Huguenots.

Mort de la Reine de Navarre qui trouble tout à coup leur joie.

La Reine de Navarre tomba malade au commencement de Juin, & fut emportée après ſix jours de maladie le dixiéme du même mois. Ce fut d'un abcès au coté, comme on le vit à l'ouverture du corps, qui fut faite par les ordres du Roi. Ce qui ſe fit deux mois après contre les Huguenots, & les idées dont on ſe prévient aiſément ſur la mort des Grands, quand elle arrive en certaines conjonctures, donnerent lieu au bruit qui courut, qu'elle avoit été empoiſonnée; & on répandit parmi le Peuple qu'elle l'avoit été par une pair de gands parfumés, dont un Marchand de Milan lui avoit fait préſent. Mais outre que l'abcès, qu'on lui trouva, étoit mortel par lui-même, & qu'on n'eut jamais de preuves de l'empoiſonnement, il ne paroît pas que ni

l'Amiral, ni les Princes de Navarre & de Condé eussent fait grand fond sur ce soupçon : & en effet une entreprise de cette nature auroit été un coup de précipitation capable seul de ruiner tous les desseins de la Cour.

Cette Princesse n'avoit que quarante-quatre ans; & sa mort fut une très-grande perte pour le parti Huguenot, qu'elle avoit maintenu jusqu'alors, non seulement par son courage à l'épreuve des plus extrêmes dangers, & par la force de son esprit capable des plus grandes affaires, mais encore aux dépens de tous ses biens, que son attachement à sa Religion lui faisoit prodiguer pour la soûtenir. Elle faisoit honneur à ce parti par sa régularité, par sa modestie, par son assiduité & son application dans les Prêches, & ne cedoit à personne de son sexe pour la politesse, & pour la connoissance des belles lettres, alors fort à la mode parmi les Princesses de ce tems-là, à qui les Docteurs de la nouvelle Réforme en avoient donné le goût. Ils s'étoient insinués par là dans leurs bonnes graces, & avoient corrompu leur esprit, en faisant semblant de n'avoir autre intention, que de le cultiver & de le polir.

Elle fit son Testament deux jours avant sa mort, où elle confirma les conventions du Traité de mariage du Prince son fils avec Madame Marguerite, & nomma pour Executeurs Testamentaires le Cardinal de Bourbon & l'Amiral de Coligni.

Henri son fils prend le titre de Roi.

Le Prince de Navarre étoit en chemin pour la Cour, quand il reçut la nouvelle de la mort de la Reine sa mere, & ne laissa pas de continuer son voïage. Il prit dès-lors le titre de Roi de Navarre, & je le nommerai ainsi dans la suite. Les honneurs, qui sont attachés à cette qualité, lui furent déferés, & cet accident ne changea rien de ce qui regardoit son mariage avec Madame, sinon que, pour laisser porter le deuil quelque tems à la Cour, & faire venir la Dispense de Rome que Gregoire XIII. accorda, les Nôces furent differées jusqu'au mois d'Août.

Davila l. 5. Matthieu l. 6.

Durant cet intervalle, sur les bruits répandus dans les Provinces touchant la mort prématurée de la Reine de Navarre, l'Amiral reçut de divers endroits plusieurs lettres de la part de ses amis, & sur-tout de la Rochelle & de Geneve, où on

1572. lui conſeilloit de ſe donner de garde des embûches de la Cour. Pluſieurs perſonnes de ſa Maiſon & de ſa ſuite lui parloient quelquefois de la même maniere. Teligni ſon gendre, homme d'un eſprit très-pénetrant, appuïoit ces ſortes d'avis ; & un Capitaine Huguenot, nommé Langoiran, étant venu dire un jour à l'Amiral qu'il s'en alloit dans ſa Province, & ce Seigneur lui aïant demandé pourquoi il quittoit Paris, *C'eſt*, répondit-il, *qu'on nous y fait trop de careſſes, & j'aime mieux me ſauver avec les fous, que de périr avec ceux qui ſe croient trop ſages.*

Mais l'Amiral ſe mocquoit de tous ceux qui lui parloient de la ſorte, & railloit de leurs terreurs paniques. Tout occupé qu'il étoit de la guerre d'Eſpagne, dont il devoit avoir la conduite, & ébloui de la faveur, il n'etoit plus ſuſceptible de défiance ; ou, s'il en etoit tenté quelquefois, il ne croïoit pas que le danger dont on vouloit lui faire peur, quand même il n'eût pas été tout-à-fait imaginaire, dût lui faire abandonner la partie, & hazarder la perte d'une auſſi brillante fortune, que celle où il ſe voïoit parvenu.

Fiançailles de ce Prince avec Marguerite de France. Memoires de la Reine Marguerite l. 1.

Les fiançailles du Roi de Navarre & de Madame Marguerite ſe firent le dix-ſeptiéme d'Août par le Cardinal de Bourbon, & il fut réſolu que le lendemain on feroit la cérémonie du mariage.

Cette Princeſſe y avoit beaucoup de répugnance : &, ſi nous l'en croïons elle-même, cette répugnance étoit fondée ſur ce que le Prince de Navarre étoit Calviniſte. C'eſt la raiſon qu'elle en apporta à la Reine Mere, lorſqu'elle lui parla de ce mariage ; car quoiqu'elle fût d'une humeur un peu galante, elle étoit très-Catholique, & elle en étoit redevable à Madame de Curton ſa Gouvernante, qui eut grand ſoin de l'inſtruire & de l'elever dans la veritable Religion, de la prémunir contre tous les mauvais diſcours qu'on lui faiſoit ſouvent là-deſſus, contre les livres dangereux qu'on lui mettoit entre les mains, & de la faire de tems en tems entretenir par le Cardinal de Tournon, qui lui decouvroit les artifices des Herétiques, & lui apprenoit à s'en défendre. Quelques uns attribuerent cette averſion à l'inclination qu'elle conſervoit pour le Duc de Guiſe : mais cette raiſon ne ſubſiſtoit plus, puiſque ce Prince étoit marié depuis peu avec la Princeſſe de Porcien.

Quoi qu'il en ſoit, elle ne put ſe réſoudre à conſentir à ce mariage : & n'oſant pas réſiſter ouvertement à la volonté du Roi & de la Reine, qui lui faiſoient ſur cela les plus terribles ménaces, elle ſe comporta dans tout le reſte d'une maniere à faire connoître, que c'étoit malgré elle qu'on l'y engageoit.

Cette Princeſſe refuſe de ſigner le Contrat, & ne laiſſe pas d'être conduite à l'Egliſe.
Matthieu l. 6.

En effet elle ne voulut jamais ſigner le Contrat de mariage : mais nonobſtant ce refus, le lendemain des fiançailles, qui étoit le dix-huitiéme d'Août, elle fut conduite à l'Egliſe de Notre-Dame, pour y attendre le Roi de Navarre avec les autres Princes & Seigneurs Huguenots, qui s'étoient retirés à l'Evêché, afin de ne pas aſſiſter à la Meſſe.

Davila l. 5.

Dès qu'elle fut dite, le Maréchal de Damville alla querir le Roi de Navarre. Le Cardinal de Bourbon, qui faiſoit la cérémonie, demanda à la Princeſſe, ſuivant la formule ordinaire, ſi elle n'acceptoit pas ce Prince pour époux. Elle ne dit mot : mais le Roi qui étoit auprès d'elle, lui pouſſant la tête par derriere avec la main, ce ſigne forcé paſſa pour un conſentement ; & ſur cela on la maria.

Ce jour-là, qui étoit un Lundi, & les deux jours ſuivans ſe paſſerent en feſtins, en bals, en tournois, en ſpectacles, & en toutes ſortes de divertiſſemens, où les Princes & les Seigneurs Huguenots ſe trouverent mêlés avec les Princes & les Seigneurs Catholiques ; & tous parurent avoir entierement oublié leurs anciennes averſions.

Evenement extraordinaire qui arriva peu après au Roi de Navarre.
Matthieu l. 6.

Ce fut dans ce tems-là qu'arriva une choſe fort extraordinaire, & qu'on auroit peine à croire, ſi celui qui la rapporte ne proteſtoit qu'il l'avoit appriſe de la propre bouche du Roi de Navarre, devenu Roi de France, lorſqu'il la lui raconta. C'eſt que ce Prince jouant aux dés avec le Duc d'Alençon frere du Roi & avec le Duc de Guiſe, il parut des goutes de ſang ſur la table, & que les aïant fait eſſuïer, elles parurent de nouveau : ce qui ſurprit tellement le Roi de Navarre, qu'il quitta le jeu, regardant cela comme un pronoſtique funeſte.

L'Amiral eſt bleſſé d'un coup d'arquebuſe.

On commença à en avoir l'accompliſſement le Vendredi ſuivant vingt-deuxiéme d'Août. Le Roi étant allé jouer à la Paulme, l'Amiral, qui l'y avoit accompagné, après avoir vû jouer durant quelque tems, ſe retira. Comme il retournoit

1572. chés lui sur les onze heures du matin, & marchoit fort lentement, parce qu'il lisoit une Requête qu'on lui avoit présentée, on lui tira d'une fenêtre un coup d'arquebuse, dont une bale lui emporta le second doigt de la main droite, & l'autre le blessa proche du coude au bras gauche.

S'étant arrêté, & aïant regardé d'où lui venoit le coup, il dit : *Voilà le fruit de ma réconciliation avec le Duc de Guise.* En même tems ceux de sa suite coururent à la maison, d'où le coup étoit parti, & enfoncerent les portes. Mais Maurevel executeur de cet assassinat (c'est le même dont j'ai parlé dans une autre occasion, qui avoit blessé à mort & en trahison le sieur de Moui) étoit déja monté sur un cheval qu'on lui tenoit tout prêt, & avoit gagné à toutes jambes la porte saint Antoine par où il s'enfuit hors de Paris.

Brantome dans l'éloge de l'Amiral de Châtillon.

La chose aïant été rapportée au Roi qui jouoit encore, il en entra dans une extrême colere. Il jetta la raquette par terre, en jurant Dieu qu'il puniroit l'auteur d'un tel attentat. Il se retira au Louvre, & donna ordre d'arrêter le Duc de Guise, qui fut contraint de se cacher. Le Roi après son dîner alla visiter l'Amiral, lui exprima avec les termes les plus forts la colere où il étoit, & lui promit de tirer des coupables une vengeance si signalée, qu'on en seroit content.

Colere du Roi en l'apprenant.
Memoires de la Reine Marguerite.

L'Amiral persuadé de la franchise du Roi, ne voulut point qu'on le transportât au fauxbourg S. Germain, comme plusieurs de son parti le lui conseilloient, & se contenta de la permission que ce Prince lui donna, de faire loger autour de son Hôtel tous les Gentilshommes Huguenots, & de la défense qui fut faite à tous les Catholiques de passer de nuit dans ces quartiers-là.

Matthieu l. 6.

Cette confiance de l'Amiral déplaisoit fort à ses amis & à ses serviteurs, dont plusieurs s'emporterent en de grandes ménaces. Pardaillan entr'autres assistant au souper de la Reine, parla avec beaucoup de hardiesse, & fit comprendre qu'on pourroit bien ne pas attendre, que le Roi fît lui-même justice d'une telle trahison.

Memoires de la Reine Marguerite.

Cet emportement des Chefs des Huguenots, leurs assemblées qu'ils faisoient & en public & en particulier, & le

La Reine lui inspire de perdre les Huguenots,

1572.

tumulte que cet évenement causoit dans tout Paris, déterminerent la Reine à n'en pas demeur là. Elle alla trouver le Roi, après l'avoir fait prévenir par le Comte de Retz qu'il écoutoit beaucoup, & lui dit qu'il n'étoit plus tems de déliberer ; qu'il s'agissoit de sa Couronne & de sa vie, & du salut de toute la Maison Roïale ; que les Huguenots se préparoient à se venger sur le Duc de Guise ; qu'on alloit voir Paris devenir un champ de bataille ; que le Peuple ne manqueroit pas de prendre parti ; qu'il y avoit huit mille Huguenots dans la Ville ; que s'il arrivoit qu'animés par leur désespoir, ils prévalussent, il en seroit lui-même la victime, & qu'il falloit les prévenir dès la nuit suivante ; c'étoit celle d'entre la veille & le jour de saint Barthelemi.

Conseil tenu pour executer ce dessein la veille de saint Barthelemi.

Histoire de Matthieu l. 6.

Mémoires de Tavanes.

Elle épouvanta tellement ce jeune Prince, qu'il assembla sur le champ un Conseil composé des plus grands ennemis des Calvinistes, sçavoir du Duc d'Anjou, du Duc de Nevers, du Grand Prieur de France, de Tavanes & de Retz. La résolution fut prise de se défaire de l'Amiral & des principaux Chefs des Huguenots. On mit en déliberation, si on envelopperoit dans ce massacre le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & les Maréchaux de Montmorenci & de Damville. Tavanes s'y opposa fortement, aussi-bien que le Duc de Nevers, & tous conclurent à les sauver.

Comme on ne vouloit pas manquer son coup, on en confia la conduite au Duc de Guise ennemi mortel de l'Amiral, & qui ne respiroit que la vengeance de la mort du Duc son pere, dont il fut toûjours persuadé que ce Seigneur avoit été l'auteur.

Le Duc de Guise est Chef de l'entreprise.

Davila l. 5.

Le Duc de Guise ne reçut jamais d'ordre qui lui fût plus agréable. Il informa des intentions du Roi, le President Charon Prevôt des Marchands, lui ordonna d'avertir les Capitaines des quartiers de mettre les Bourgeois sous les armes, de leur faire prendre à tous pour se reconnoître, une manche blanche au bras, & une Croix de même couleur au chapeau ; qu'au son du tocsin que l'on sonneroit à la cloche de l'horloge du Palais, on allumât des flambeaux aux fenêtres, & qu'aussi tôt on allât enfoncer les maisons des Seigneurs, des Gentilshommes & des Soldats Huguenots, & de tous ceux qui étoient à la suite de l'Amiral, & qu'on fît main basse sur eux

1572. ſans quartier. Les Ducs de Montpenſier & de Nevers, avec pluſieurs autres Seigneurs & Capitaines dont on etoit ſûr, demeurerent en armes auprès du Roi, & les Gardes furent rangés dans la cour du Louvre & devant la porte. Tout cela fut executé avec une promtitude & un ſecret, que la haine extrême des Pariſiens Catholiques contre les Huguenots pouvoit ſeule faire obſerver.

Un peu avant minuit, le Duc de Guiſe accompagné du Duc d'Aumale & de Monſieur d'Angoulême Grand Prieur de France, de Capitaines & de Soldats d'elite au nombre de trois cens, marcha vers l'Hotel de l'Amiral, où la Compagnie de Coſſeins avoit été miſe dès le ſoir par l'ordre du Roi, comme pour la ſûreté de l'Amiral.

Par où le Maſſacre commença.

Le Duc de Guiſe fit enfoncer la porte de la baſſe-cour ; & après quelque réſiſtance des Soldats que l'Amiral y avoit pour ſa garde, & qui furent tous aſſommés, la Beſme Allemand, domeſtique du Duc de Guiſe, Achille Petrucci Siennois, Sarlabous Meſtre de Camp, ſuivis de quelques autres, monterent à l'appartement de l'Amiral.

Le bruit qui s'etoit fait à l'aſſaut de la baſſe-cour, & Cornaſſon Gentilhomme de ſa ſuite qui s'etoit ſauvé auprès de ce Seigneur, lui avoient deja annoncé ſa mort prochaine ; & dès que la Beſme qui entra le premier, un large épieu à la main, parut à la porte, l'Amiral lui cria de ſon lit : *Jeune homme, tu devrois reſpecter mes cheveux blancs ; mais fais ce que tu voudras, tu ne m'abregeras la vie que de fort peu de jours.*

L'Amiral eſt poignardé, & jetté par les fenêtres de ſon hôtel.

La Beſme ne répondit à ces paroles, que par le coup qu'il lui porta dans la poitrine : en même-tems ceux qui le ſuivoient, percerent l'Amiral de pluſieurs coups de poignard, & l'aïant achevé, le jetterent par les fenetres. Le Duc de Guiſe le voiant mort à ſes piés, ſçut ſe contenir, pour ne pas laiſſer paroitre ſur ſon viſage ni dans ſes paroles, le plaiſir qu'il eut de voir en cet état celui qu'il avoit toûjours regardé comme le meurtrier de ſon pere, & continua de donner ſes ordres, pour faire maſſacrer tous les Huguenots qui ſe trouverent dans la même maiſon & aux environs. Teligni gendre de l'Amiral, Guerchi Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes qui avoit pris la Charité, & en avoit

été

été fait Gouverneur, Rouvrai, le Marquis de Renel, la Force, Soubise, la Châtagneraye, Piles, Pontbreton, Pluviaut, Lavardin, Baudiné, Pardaillan, Francour, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes furent ou arquebusés, ou sabrés, ou poignardés, sans que pas un échappât. 1572.

Le Roi qui aimoit & estimoit beaucoup le Comte de la Rochefoucault, avoit envoïé ordre qu'on le sauvât; mais il avoit déja été tué par un Ecossois qui le trouva dans un grenier, où il s'étoit caché. Matthieu l. 6.

Un pareil carnage se fit dans le Louvre, où une douzaine de Gentilshommes du Roi de Navarre furent passés au fil de l'épée. On voïoit des corps morts étendus sur le carreau de toutes parts dans les escaliers & dans les galeries, on poursuivoit ces malheureux jusques dans les appartemens des Princes & des Princesses. Un d'entr'eux nommé Tejan aïant le bras percé de deux coups, se sauva dans la chambre de la Reine de Navarre poursuivi par quatre Archers: il sauta sur le lit de cette Princesse, lui criant de lui sauver la vie. Elle ne qui sçavoit rien de ce qui se passoit, sortit du lit toute effraïée, & se jetta dans la ruelle, où Tejan se jetta aussi. Nancei Capitaine des Gardes arriva dans l'instant, & chassa les Archers. Il accorda la vie à Tejan, assûra la Reine que son mari étoit chés le Roi hors de tout danger; & lui aïant fait prendre une robe de chambre, la conduisit toute ensanglantée à l'appartement de Madame la Duchesse de Lorraine.

Suite du massacre.

Memoires de la Reine Marguerite.

Dans le chemin un autre Gentilhomme Huguenot nommé Bourse, poursuivi par des Soldats, fut percé d'un coup de hallebarde, & tomba mort aux piés de cette Princesse. Ce nouveau spectacle la fit évanouir. Nancei la soûtint, & l'aïant fait revenir à elle, à peine l'eut-il conduite dans la chambre de la Duchesse de Lorraine, que Miossans & Armagnac, l'un premier Gentilhomme du Roi de Navarre, & l'autre son premier Valet de Chambre, vinrent se jetter à ses piés, la conjurant de leur obtenir leur grace. Elle courut sur le champ dans le triste équipage où elle étoit, la demander au Roi & à la Reine Mere, qui la lui accorderent.

Tandis que tout cela se passoit à l'Hotel de l'Amiral & au Louvre, le signal aïant été donné à l'Horloge du Palais &

Signal donné pour l'exécuter dans tous les quartiers de Paris.

1572.

au Clocher de ſaint Germain de l'Auxerrois, les Bourgeois armés & les Soldats dont on avoit rempli tous les quartiers de Paris, faiſoient par tout de terribles executions.

Le Duc de Nevers & Monſieur de Tavanes ſuivis des troupes qu'ils avoient aſſembées, couroient dans toutes les rues, criant que les Huguenots avoient conſpiré contre le Roi & ſes freres, contre la Reine, & même contre le Roi de Navarre, & qu'il falloit les exterminer.

Les Catholiques n'avoient pas beſoin d'être animés par ces nouveaux motifs. Il n'y avoit qu'à laiſſer agir leur haine implacable contre les Huguenots. Par tout où ils ſçavoient qu'il y en avoit, ils alloient les aſſommer & les maſſacrer, ſans diſtinction d'âge, de ſexe & de condition, Bourgeois, Magiſtrats, Gentilshommes, Artiſans. La fureur ſe répandit juſques dans les Colleges de l'Univerſité, où entr'autres Pierre Ramus, homme fameux par ſa doctrine & par ſes ouvrages, fut jetté par les fenêtres. Pluſieurs ſe ſervirent de l'occaſion, pour venger leurs querelles particulieres, & il en coûta la vie à pluſieurs Catholiques, à qui l'on faiſoit accroire qu'ils étoient Huguenots, ou qu'ils les favoriſoient.

Les ennemis que Biron avoit à la Cour, ſuſciterent les Bourgeois contre lui, comme contre un homme qui trahiſſoit les Catholiques en faveur des Huguenots. Une troupe alla pour forcer l'Arſenal, où il demeuroit en qualité de Grand-Maître de l'Artillerie; mais aïant été averti par Monſieur de Tavanes, il fit fermer les portes, amener des canons aux avenues, mettre ſes gens ſous les armes, & aïant menacé de tirer ſur quiconque avanceroit, la populace ſe retira.

Brantome dans l'éloge de Biron.

Nombre des perſonnes égorgées pendant trois jours qu'il dura.

Il y eut bien deux mille perſonnes égorgées durant cette nuit-là & le jour de ſaint Barthelemi, ſans y comprendre ceux qui furent encore tués le lendemain en aſſés grand nombre. Le Comte de Montgommeri & le Vidame de Chartres, qui par bonheur pour eux s'étoient logés au fauxbourg ſaint Germain, ſe ſauverent & s'enfuirent en Angleterre. Le Duc de Guiſe les pourſuivit avec de la Cavalerie, & fit main baſſe ſur la plûpart de ceux qui les accompagnoient. Briquemaut & Cavagne aïant été arrêtés, furent

depuis pendus à la Greve par Arrêt du Parlement.

1572.

Mémoires de Tavanes

Brantome dans l'éloge de Charles IX.

On vit le matin toute la riviere couverte de corps morts. Une infinité de gens fuïoient au-delà ; & le Roi oubliant ce qu'il étoit, tiroit sur eux lui-même avec de longues arquebuses qu'on lui chargeoit les unes après les autres, & crioit de toute sa force, *tuez, tuez.* Il fit encore une chose plus indigne : car après que la populace eut traîné par les rues le corps de l'Amiral, & qu'ensuite elle l'eût pendu au gibet de Montfaucon, il alla l'y voir lui-même ; & comme quelques-uns de sa suite se bouchoient le nés à cause de la mauvaise odeur du cadavre, il se mocqua d'eux, & leur dit en raillant, *que l'odeur d'un ennemi mort étoit toûjours très-agréable.*

Ce que dit le Roi au Roi de Navarre & au Prince de Condé qui furent épargnés.

Matthieu l. 6.

Dès que la fureur de ce massacre fut passée, le Roi fit venir dans son cabinet le Roi de Navarre & le Prince de Condé, & leur parla en ces termes d'un ton plein de colere : Je me venge aujourd'hui de mes ennemis ; j'aurois pu vous « mettre du nombre, puisque c'est sous votre autorité qu'ils « m'ont fait la guerre. La tendresse que j'ai pour les Princes « de mon Sang l'emporte sur ma justice. Je vous pardonne le « passé ; mais j'entends que vous repreniez la Religion des « Rois nos ancêtres, & que vous renonciez à une hérésie, dont « la fureur a mis tout mon Roïaume en combustion. Sans cela « il me sera impossible de vous sauver de la furie du Peuple, « qui fera lui-même une justice, que je ne puis me résoudre à « faire. «

Le Roi de Navarre répondit avec soumission, que Sa Majesté le trouveroit toûjours dans la disposition de lui obéir : mais le Prince de Condé ne pouvant pas se défaire de sa fierté au milieu des grands dangers où il se trouvoit, répondit en se plaignant, qu'on avoit violé les paroles qu'on lui avoit données, & que la crainte de la mort ne l'obligeroit jamais à trahir sa Religion. Sur quoi le Roi s'emporta furieusement, le traita d'opiniâtre, de séditieux, de téméraire, de fils de Rebelle, & le chassa de sa présence, en le ménaçant, que si dans trois jours il ne changeoit de Religion & de conduite, il le feroit mourir.

Le Roi va au Par-

Après qu'on eût mis en déliberation dans le Conseil, si

1572.

[illegible] y avoue le massacre.

le Roi avoueroit cette sanglante execution, ou si on l'attribueroit au ressentiment de la Maison de Guise qui avoit voulu venger la mort du feu Duc de Guise assassiné par Poltrot, il fut résolu que le Roi declareroit qu'elle s'étoit faite par son ordre: car Messieurs de Guise ne purent consentir à se charger d'un fait si odieux; c'est pourquoi le Mardi suivant, le Roi accompagné du Duc d'Anjou, des Princes, d'un grand nombre de Seigneurs, alla au Parlement tenir son Lit de Justice, & y mena le Roi de Navarre. Il y exposa les motifs qui l'avoient contraint à prendre des voies si violentes, ausquelles il dit qu'il s'étoit enfin déterminé malgré lui, après avoir été informé d'une nouvelle conjuration, contre toute la Maison Roïale, & même contre le Roi de Navarre; que le dessein des ennemis étoit de mettre la Couronne sur la tête du Prince de Condé, pour faire regner l'hérésie dans le Roïaume, en y exterminant la Religion Catholique; que nonobstant des attentats si énormes, son intention étoit de ne gêner la conscience de personne, & de faire observer les Edits de Pacification, à la réserve de la profession publique du Calvinisme, qu'il avoit résolu de ne pas souffrir.

Thuanus l. 52.

Christophe de Thou, Premier Président, fit à cet occasion un grand éloge de la prudence du Roi, qui dans une rencontre si importante, avoit mis très-utilement en pratique la maxime de Louis XI. un de ses prédecesseurs; que pour sçavoir regner il falloit sçavoir dissimuler; & il ajoûta que c'étoit l'unique moïen que le Roi eût pu prendre, pour prévenir la dangereuse conjuration formée contre toute la Maison Roïale.

Arrêt rendu contre la mémoire de l'Amiral.

Gui de Pibrac, Avocat General, requit qu'on informât de la conjuration & des autres attentats de l'Amiral & de ses complices, pour leur faire leur procès. On y travailla sans délai; & sur les nouvelles informations, le Parlement prononça un Arrêt, par lequel l'Amiral fut déclaré criminel de leze-Majesté, perturbateur du repos public, Chef de la conspiration contre le Roi & l'Etat; & il fut ordonné que son corps ou son effigie seroient traînés sur la claïe par le Bourreau; attaché à une potence à la place de Greve, & de là porté à Montfaucon, sa mémoire condamnée, sa mai-

son de Châtillon sur Loin rasée, & que tous les ans on feroit une Procession generale dans Paris, pour remercier Dieu de la découverte de cette conspiration. 1572.

L'Arrêt fut executé sur une effigie de paille, à la bouche de laquelle on affecta de mettre un curedent, parce que l'Amiral y en avoit presque toûjours un, d'où vint une espece de proverbe en France, « Dieu nous garde du curedent de « l'Amiral, & de la patenôtre du Connétable, » parceque le premier en se curant les dents, & l'autre en disant son Chapelet, donnoient très-souvent des ordres très-severes durant la marche des armées.

Cet Arrêt fut envoïé à tous les Ambassadeurs de France dans les Cours étrangeres, à Schomberg en Angleterre, en Pologne à Montluc Evêque de Valence, à Pompone de Bellievre en Suisse; & Pibrac le porta lui-même quelque-tems après en Allemagne. Cela se fit pour disculper le Roi dans toutes ces Cours, où la journée de saint Barthelemi ne pouvoit produire que de très-mauvais effets. Matthieu l. 6.

Les Historiens ont beaucoup raisonné sur la maniere dont le Roi se laissa engager à ordonner ce sanglant massacre, & encore plus sur le tems qu'il fut projetté. Il y en a qui prétendent que la chose fut résolue sept ans auparavant à Baïonne, dans l'entrevûe de la Reine Mere & du Roi avec Elizabeth de France Reine d'Espagne, & le Duc d'Albe, après la paix d'Orleans, qui finit la seconde guerre civile. D'autres avec plus de vrai-semblance, disent que cette résolution fut prise au tems du dernier Traité de saint Germain en Laye, & que c'étoit dans cette vûe qu'on y accorda une paix si favorable aux Huguenots, qui étoient alors très-mal dans leurs affaires.

Pour moi je croi sur d'assés bonnes raisons, ce me semble, que tout ce qu'on résolut à cet égard dans ces deux rencontres, fut uniquement de se saisir des Chefs du parti, comme on tâcha de le faire à Noïers, lorsqu'on y voulut surprendre le Prince de Condé & l'Amiral. Je suis même dans la pensée, que lorsque ce dernier fut attiré à la Cour sous le prétexte des nôces du Roi de Navarre & de la guerre de Flandres, on n'avoit point d'autre but que de se défaire de lui uniquement, & de s'assûrer du Roi de Navarre & du

1572.

Prince de Condé, & nullement de faire main-basse sur les autres Huguenots. C'est ainsi qu'il en est parlé dans les Mémoires du Maréchal de Tavanes, qui entroit alors dans les secrets de la Cour plus qu'aucun autre. C'est ce que pensoit encore Brantome en écrivant l'éloge de Catherine de Medicis, où il dit qu'il sçavoit de gens bien instruits, que ce fut l'imprudence des Huguenots, & les menaces qu'ils firent après la blessure de l'Amiral, qui leur attirerent ce terrible malheur; & il se mocque à cette occasion des raffinemens de certains prétendus Politiques, qui prennent plaisir à se persuader & à faire croire aux autres, que les desseins des Princes sont toûjours conduits de longue main, & toûjours prémedités, quoiqu'ils soient souvent les effets subits d'une conjoncture tout-à-fait imprévûe.

Je sçai que bien des gens ont cru le contraire de ce je dis, sur la maniere dont Davila raconte la mort de Ligneroles, favori & confident du Duc d'Anjou. Il dit que le Duc lui aïant fait confidence de ce qui se minutoit contre les Huguenots, il fit connoître indiscretement au Roi qu'il sçavoit tout le mystere; que le Roi chagrin de cela, & appréhendant que le secret ne s'évantât, avoit donné ordre au Vicomte de la Guerche de le défaire de Ligneroles durant une partie de chasse que ce Prince fit exprès ce jour-là, & que la Guerche aïant fait insulte à Ligneroles, & l'aïant obligé de mettre l'épée à la main, il le tua. Mais un autre Historien très-instruit des affaires de ce tems-là, par la bonté que Henri IV. avoit de les lui raconter lui-même, écrit que Monsieur de Villeroi, qui étoit du Conseil secret de la Reine Catherine de Medicis, avoit dit deux choses à plusieurs personnes sur cet article. Premierement en general, que la saint Barthelemi n'étoit point une affaire préméditée; & en second lieu, que le bruit qui avoit couru de la cause de la mort de Ligneroles étoit sans fondement, & qu'elle lui fut causée par la haine d'une Dame que le Duc d'Anjou aimoit, & dont Ligneroles avoit eu la hardiesse d'ouvrir une lettre qu'elle écrivoit à ce Prince; à quoi l'on peut ajoûter ce qu'on trouve écrit dans la déposition * du Duc d'Alençon, qui fut arrêté par ordre de la Cour quel-

Matthieu l. 6.

* Rapportée par le Laboureur dans les additions aux Memoires de Castelnau, l. 5.

que tems après la ſaint Barthelemi, que Ligneroles s'étant plaint à ce Duc de ce que la Guerche vouloit le perdre dans l'eſprit du Duc d'Anjou alors Roi de Pologne, la Guerche l'aïant ſçu, alla le chercher pour ſe battre avec lui, & le tua; ce qui détruit entierement la relation de Davila, puiſque Ligneroles ne fut tué que long-tems après le maſſacre de la ſaint Barthelemi. 1572.

Par tous ces témoignages il me paroît certain, que la réſolution de faire main-baſſe ſur les Huguenots, ne fut que la ſuite de la bleſſure de l'Amiral, & de ce que l'on craignoit d'eux, à cauſe des menaces qu'ils faiſoient hautement de s'en venger: mais pour ce qui eſt de la diſpoſition du Roi à cet égard, immédiatement après que Maurevel eut bleſſé l'Amiral, & de ſçavoir même ſi cet aſſaſſinat ſe fit de ſon conſentement, c'eſt ce qui eſt difficile à démêler, tant eſt grande la diverſité des monumens Hiſtoriques de ce tems-là ſur ce ſujet, & tant étoit profonde la diſſimulation, dont ce Prince & la Reine ſa mere uſoient envers les Chefs du parti Huguenot.

Il eſt conſtant que l'un & l'autre agiſſoient d'abord de concert, pour les attirer à la Cour, & les avoir en leur puiſſance: mais ſi l'on en croit le Maréchal de Tavanes, & il ſemble qu'on l'en doit croire, tant à cauſe qu'il avoit alors grande part aux affaires, qu'à cauſe des particuliarités qu'il raconte de cette intrigue, le Roi ſe laiſſa ſéduire par l'Amiral, qui lui fit un ſi beau plan de ſes projets pour la conquête des Païs-bas, que ce Prince qui aimoit la guerre & la gloire, en fut charmé, & oublia ceux qu'il avoit faits contre les Huguenots, & ſur-tout contre l'Amiral même. Memoires de Tavanes.

Ce Seigneur voïant que le Roi prenoit plaiſir à l'entendre parler ſur ce ſujet, s'avança juſqu'à lui dire que, pour réuſſir dans cette importante affaire, il falloit qu'il agît en maître, & qu'il n'écoutât plus tant la Reine ſa mere, qui l'avoit juſqu'alors gouverné comme un enfant, qu'il ne ſouffrît plus que le Duc d'Anjou lui enlevât toute la gloire de ce qu'il y avoit à faire de grand, comme il avoit fait juſques-là; qu'il étoit honteux que malgré lui ce jeune Prince commandât ſes armées, & que la tendreſſe de la Reine pour le Duc d'Anjou, au préjudice de celle qu'elle devoit au Roi,

1572.

ne lui étoit pas pardonnable ; que c'étoit un effet de son ambition ; que gouvernant tout dans le Conseil par l'autorité qu'elle s'y étoit donnée, elle vouloit aussi tout gouverner au-dehors, en mettant à la tête des armées un jeune Prince, qui dépendoit absolument de ses volontés ; que Sa Majesté avoit une belle occasion de se délivrer du Duc d'Anjou, en lui procurant la Couronne de Pologne vacante par la mort du Roi Sigismond, dont on venoit d'apprendre la nouvelle ; qu'avec un peu de fermeté il se mettroit en possession de l'autorité qui lui appartenoit, & qu'il devoit commencer à le faire, en déclarant la guerre à l'Espagne, malgré les oppositions que la Reine y apporteroit infailliblement.

C'étoit là prendre le Roi par l'endroit le plus sensible. Sa jalousie étoit extrême contre le Duc d'Anjou. Il aimoit la Reine beaucoup moins qu'il ne la craignoit. Il sentoit l'ascendant & l'empire qu'elle avoit pris sur son esprit, & c'étoit lui faire plaisir, que de l'encourager à secouer ce joug. Mais quelque résolution qu'il prît là-dessus, il n'avoit point, & n'eut jamais la force de le faire.

Cependant la Reine Mere fut avertie de ce qui se passoit. Tous ceux qui approchoient le Roi, & qui avoient sa confiance, étoient autant d'espions que cette Princesse avoit auprès de lui. Le Comte de Retz & le sieur de Sauve Secretaire d'Etat lui découvrirent toutes les menées de l'Amiral, & dès ce moment elle résolut de le perdre, quoi qu'il en pût arriver.

Profonde dissimulation de la Reine.

Elle alla trouver le Roi accompagnée de Sauve. Les larmes, qu'elle avoit à commandement, lui servirent d'exorde.
» Je n'eusse jamais cru (lui dit-elle) qu'après vous avoir élevé
» comme j'ai fait, & vous avoir conservé votre Couronne,
» que les Huguenots & les Catholiques vouloient chacun de
» leur côté vous enlever, qu'après m'être exposée, aux plus
» terribles dangers, pour affermir votre Trône, je dusse at-
» tendre de vous la récompense que vous m'en donnez. Vous
» vous cachez d'une mere, qui vous a donné tant de marques
» de sa tendresse & de sa fidelité, pour prendre conseil de vos
» plus mortels ennemis, & vous m'abandonnez, pour vous
» chercher un appui parmi des gens, qui ont tant de fois
» conjuré contre votre propre personne. Je sçai tout, & je

suis

ſuis parfaitement informée des entretiens ſecrets que vous avez eus avec l'Amiral. Il vous a mis en tête la guerre contre l'Eſpagne, & vous ne voïez pas que c'eſt pour donner votre Roïaume en proïe aux ennemis étrangers, & vous livrer en même-tems aux Huguenots, que tant de funeſtes experiences vous doivent rendre plus redoutables que les Eſpagnols, les Allemands, & les Anglois unis enſemble. Le Duc d'Anjou votre frere eſt bien malheureux, ſi après avoir expoſé tant de fois ſa vie pour vous & pour votre Roïaume, on vient à bout de vous le faire regarder comme votre plus grand ennemi. Si cela eſt, mon fils, donnez-moi au moins le loiſir de me retirer dans mon païs, pour me ſouſtraire à la fureur de ceux qui en veulent à ma vie, & n'être pas obligée à être témoin du renverſement de votre Etat & de la Religion Catholique, & de votre propre perte.

Ce diſcours fait avec toute l'éloquence & tout l'artifice, dont cette Princeſſe étoit capable, étonna & épouvanta le Roi, qui, ſurpris de la voir ſi bien inſtruite, lui avoua tout, reconnut ſa faute, lui demanda pardon, & lui promit d'avoir dans la ſuite pour ſes conſeils la même déference qu'il avoit toûjours eue.

De Sauve, qui avoit auſſi bien préparé ſon rôle, le joua parfaitement. Il ſe jetta aux piés du Roi, lui confeſſa que c'étoit lui qui avoit tout découvert à la Reine: mais qu'il ne l'avoit fait que par un zele ſincere pour Sa Majeſté, & pour l'empêcher de tomber dans les plus effroïables malheurs, où il voïoit qu'il s'alloit précipiter.

La Reine fort ſatisfaite d'avoir ébranlé l'eſprit de ſon fils, & d'y avoir jetté l'embarras, l'augmenta par la déclaration qu'elle lui fit, de vouloir ſe retirer de la Cour, & quitter le ſoin des affaires: & en même-tems elle s'en alla à Monceaux. Le Roi tout conſterné l'y ſuivit. L'empreſſement qu'il marqua, pour ſe réconcilier entierement avec elle, donna lieu à cette Princeſſe de lui faire connoître plus clairement & plus en détail les ſuites terribles des engagemens, qu'il avoit commencé de prendre avec l'Amiral, auſſi-bien que la guerre d'Eſpagne, & elle le fit ſur-tout reſſouvenir de la conjuration de Monceaux dont il avoit juré tant de fois de ſe venger tôt ou tard.

1572.

Le voïant entierement revenu, elle ne balança plus ſur la perte de l'Amiral, & ce fut de Monceaux qu'elle écrivit pour l'execution au Duc d'Aumale, lequel engagea Maurevel à l'aſſaſſinat, qui ſe fit quelque-tems aprés que la Cour fut retournée à Paris.

La choſe fut arrêtée ſans la participation du Roi, & c'eſt ce qui cauſa la colere, où il ſe laiſſa aller à cette occaſion. Cette colere ne fut nullement une feinte, comme ſe le ſont imaginés pluſieurs de ceux qui en ont écrit, & n'avoient pas les lumieres, que Monſieur de Tavanes donna depuis là-deſſus, en publiant les Memoires du Maréchal ſon pere. Ils n'avoient pas eu non plus connoiſſance de l'entretien du Duc d'Anjou, avec Miron * ſon premier Medecin, à qui il raconta toute l'hiſtoire de ſaint Barthelemi peu de jours aprés ſon arrivée en Pologne d'une maniere aſſés conforme à ce que l'on vient de voir ici. C'eſt-là ce que je trouve qu'on peut dire de plus vrai-ſemblable ſur la conduite de la Cour par rapport à la journée de ſaint Barthelemi, & de la mort de l'Amiral.

* Rapporté par Ma[illegible] [illegible] 6.

Le même maſſacre eſt [illegible] dans les Provinces.

Davila l. [illegible]

Dans [illegible] Duc d'Anjou avec Miron.

Paris ne fut pas le ſeul théâtre d'une ſi funeſte tragédie; car le jour qui préceda le maſſacre de Paris, on avoit dépêché par tout des couriers, portant ordre aux Gouverneurs de faire prendre les armes aux Catholiques, & de courir ſus aux Huguenots: & ce fut le Roi, toûjours extrême en tout, qui fut lui-même l'auteur de ce carnage general.

Les Catholiques, qu'on avoit eu juſques-là bien de la peine à contenir par la rigueur des Edits, ſe voïant autoriſés par l'ordre du Prince, ſe jetterent ſur les Huguenots, & animés par le ſouvenir & par la vûe des Egliſes ruinées, des Autels renverſés, des Prêtres maſſacrés, ſe regarderent comme les executeurs de la juſtice de Dieu, pour venger tant de ſacrileges ſur ceux qui en avoient été les auteurs: & il s'en fit dans preſque toutes les Provinces un maſſacre épouvantable.

Meaux, Orleans, Troyes, Bourges, Angers, Toulouſe, Rouen & Lyon ſe ſignalerent entre toutes les autres, & ſe conformerent à l'exemple que leur avoit donné la Capitale du Roïaume. Mais en divers autres endroits les Gouverneurs agirent plus mollement, les uns par compaſſion, ne pou-

vant se résoudre à répandre tant de sang, les autres par politique, pour ne pas s'attirer la haine des Huguenots, & de plusieurs grands Seigneurs, qu'ils sçavoient leur être favorables, d'autres ne se trouvant pas assés forts dans leurs places, à cause du grand nombre des Calvinistes qui y etoient, se servirent volontiers de cette raison, pour se dispenser d'obéir. 1572.

Les Villes des Gouvernemens des Maréchaux de Montmorenci & de Damville, qui ne souhaitoient pas l'entiere destruction du parti Huguenot, par la crainte qu'ils avoient de la trop grande puissance de la Maison de Guise, furent préservées de ce malheur general. Monsieur de Chabot Gouverneur de Bourgogne fit ses remontrances à la Cour sur l'ordre qu'on lui avoit envoïé. Le Comte de Tende Gouverneur de Provence en usa de même, & étant mort sur ces entrefaites, le Comte de Carces Lieutenant General de cette Province fit en sorte par les délais qu'il apporta sous divers pretextes, d'obtenir du Roi un ordre contraire à celui qui lui avoit été porté par le sieur de la Mole.

Enfin quelques jours après, de nouveaux couriers furent dépêchés dans toutes les Provinces, pour mettre fin à cette boucherie, laquelle, lorsqu'on la considera depuis de sang froid, fut blâmée & detestée de tout le monde. L'Amiral fut celui de tous ceux qui avoient péri, que l'on plaignoit le moins, parce qu'on le regardoit comme le principal auteur de tous les desordres, & que sans lui, après la mort du Prince de Condé, tout le Roïaume seroit rentré dans l'obéissance : & les Huguenots domtés se seroient épargné à eux-mêmes les maux qui arriverent. *On le fait enfin cesser.*

Ce fut un grand malheur que ce Seigneur, un des hommes des plus accomplis & des plus grands Capitaines de son tems, eût abusé de ses belles qualites pour la ruine de sa Patrie : mais l'ambition dans le cœur des grands est un poison, qui corrompt toutes les vertus, & une passion, qui sacrifie d'ordinaire les devoirs les plus sacres au plaisir de commander.

Il périt le dernier de tous les Chefs des divers partis, qui avoient eu le plus de part à ces guerres; car ce fut une reflexion que l'on fit alors, que tous avoient péri de mort

1572. violente. Le Duc de Guiſe au ſiege d'Orleans, le Connétable à la bataille S. Denys, le Prince de Condé à celle de Jarnac, Antoine de Bourbon Roi de Navarre au ſiege de Rouen, le Maréchal de Saint André à la journée de Dreux, & enfin l'Amiral au maſſacre de la ſaint Barthelemi. Heureuſe la France, ſi la colere de Dieu irritée contre elle avoit été pleinement ſatisfaite par la mort de ces illuſtres victimes : mais l'impieté, l'irreligion, la débauche, & les plus effroïables déſordres, qui regnoient à la Cour & dans tout le Roïaume, méritoient de nouveaux fléaux. Les eſperances conçues du remede violent qu'on avoit emploïé, pour détruire la faction Calviniſte en France, furent trompées, & l'Etat ſe trouva replongé peu de tems après dans les plus horribles malheurs.

On regarda à la Cour la converſion du Roi de Navarre & du Prince de Condé comme une affaire capitale, pour ôter aux Huguenots toute eſperance de ſe relever du furieux coup qui les avoit abattus, & on y travailla avec toute l'application poſſible.

Davila l. 5. Le Cardinal de Bourbon leur oncle, n'oublia rien pour y réuſſir. Il les faiſoit ſouvent entretenir par le Pere Maldonat Jeſuite & par quelques autres Docteurs, qu'il croïoit les plus propres à les gagner & à les inſtruire. Le Roi de Navarre paroiſſoit toûjours beaucoup plus docile que le Prince de Condé. Le Roi chagrin de ſon opiniâtreté l'envoïa querir un jour, & ne lui dit que ces trois mots d'un ton menaçant : *Meſſe, mort,* ou *Baſtille :* & lui tourna le dos.

Ce jeune Prince aïant fait ſes réflexions, ſe laiſſa épouvanter de cette menace, & il ne cherchoit plus que quelque prétexte ſpécieux, pour ne pas perdre tout-à-fait l'honneur de la fermeté, qu'il avoit fait paroître juſqu'alors. Il s'en préſenta un fort plauſible. Du Roſier fameux Miniſtre d'Orleans ſe convertit. Le Roi l'aïant fait venir à la Cour, le fit parler des motifs de ſa converſion en ſa préſence & en préſence de la Reine, du Duc d'Anjou, du Duc d'Alençon, du Roi de Navarre, du Prince de Condé, & de quantité de Seigneurs. Il déclara qu'après avoir tout bien examiné, il s'étoit parfaitement convaincu, que l'Egliſe Romaine

étoit la vraie Eglise; qu'elle en avoit toutes les marques, & que pour l'intelligence de l'Ecriture, il falloit s'en rapporter à la Tradition contenue dans les Ecrits des Peres. Il parla assés fortement sur ce sujet, pour donner lieu aux deux Princes de dire qu'ils étoient pleinement satisfaits sur leurs doutes.

Abjuration du Roi de Navarre, du Prince de Condé & de quelques autres Seigneurs.

Ils firent leur abjuration aussi-bien que François de Bourbon Prince de Conti, & Charles Comte de Soissons, cadets du Prince de Condé. Ils en écrivirent au Pape Gregoire XIII. qui en eut une joie extrême. On fit à cette occasion divers Panegyriques du Roi à Rome, & l'on y revela fort le zele qu'il avoit fait paroître pour la Religion Catholique, tant dans la conversion de ces Princes, que dans la terrible punition qu'il avoit faite des Hérétiques.

On ôte aux Huguenots les Villes de sûreté qui leur avoient été accordées.

La Cour résolue de profiter de la consternation, où se trouvoient les Huguenots, pensoit sur-tout à reprendre les Villes de sûreté, qui leur avoient été accordées. La Charité avoit déja été surprise dans le tems du massacre de Paris, par le Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Nevers. Le Vicomte de Joyeuse & Strozzi qui avoient formé un pareil dessein l'un sur Montauban, & l'autre sur la Rochelle, ne réussirent pas.

Cette derniere place étoit celle qui inquiétoit le plus, à cause des secours étrangers qu'elle pouvoit recevoir par mer. Strozzi eut inutilement plusieurs conferences avec les Bourgeois, pour leur persuader de se soumettre au Roi. Ils lui répondirent toûjours qu'après la trahison faite à l'Amiral & à tant de Seigneurs & de Gentilshommes, qui s'étoient rendus auprès du Roi sur l'assûrance du Traité de paix, ils ne pouvoient plus se fier à la Cour, & qu'ils aimoient mieux périr en défendant leur liberté & leur Religion, que par la main d'un bourreau.

On crut que Biron pourroit mieux réussir dans cette négociation que Strozzi, parce qu'il passoit pour être assés favorable au parti Huguenot. Il étoit dès-lors Gouverneur de Xaintonge & du païs d'Aunis, dont la Rochelle fait partie. Il fit dire aux Rochelois que le Roi l'envoïoit pour être leur Gouverneur, & qu'ils pouvoient s'assûrer du zele qu'il

1572. auroit, non seulement pour procurer leur sureté, mais encore pour leur conserver tous leurs Privileges.

Davila ecrit que ce Seigneur appréhendant la fin de la guerre, où il étoit parvenu à un Gouvernement de Province, & à la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, avec l'esperance d'avoir bientôt le Bâton de Maréchal, trahit la Cour en cette rencontre, & qu'il fit dire secretement aux Rochelois qu'ils se gardassent bien de le recevoir pour Gouverneur, ni aucun autre, & qu'on ne cherchoit qu'à les surprendre, pour les châtier de leur révolte, quand ils se seroient soumis. Brantome dit le contraire, & que les bruits, qui coururent des intrigues de Biron avec les Rochelois, etoient faux & semés exprès par ses ennemis, ou des soupçons chimeriques de gens, qui raisonnoient sans fondement sur la conduite de ceux, qui étoient alors à la tête des affaires.

Dans l'éloge de Biron.

On résout le siege de la Rochelle qui n'avoit pas voulu se soumettre à la Cour.

Quoi qu'il en soit, les Rochelois refuserent de recevoir Biron. Sur ce refus il eut ordre de bloquer la Ville, & de tout disposer, pour en faire le siege, tandis que Strozzi avec les Vaisseaux qu'il avoit armés, & le Baron de la Garde avec ses Galeres, empêcheroient les secours qui pourroient venir d'Angleterre.

Comme on prévoïoit de grandes difficultés dans le siege de cette place, on fit une nouvelle tentative, pour la reduire par la douceur.

La Noue, après avoir, avec le Comte Louis de Nassau, soûtenu le siege dans Mons contre le Duc d'Albe, avoit rendu la place. Lorsqu'il eut appris la mort de l'Amiral, & sur la parole du Duc de Longueville, il étoit venu à la Cour. Ce Duc l'aïant presenté au Roi, il en fut très-bien reçu, parce qu'on y avoit autant d'estime de sa probité que de son courage, & que dans le tems que la guerre civile étoit le plus echauffée, il avoit toujours fait paroître de la moderation, de l'éloignement des conseils violens, & même beaucoup de desir de voir finir les troubles du Roïaume.

Matthieu l. c.

Sur cette idée qu'on avoit de lui, le Roi le chargea de traiter avec les Rochelois, & l'y fit accompagner par l'Abbé de Gadagne Florentin, qui eut un ordre secret de veiller

ſur ſa conduite. On fut ſurpris de ce choix, & la Cour eut bientôt ſujet de s'en repentir ; car la Noue, après avoir expoſé aux Bourgeois le ſujet de ſa commiſſion, ſe laiſſa gagner par eux, & accepta l'offre qu'ils lui firent du commandement des armes dans leur Ville. Ils avoient par là l'unique choſe qui leur manquoit, pour ſe bien défendre, c'eſt-à-dire un Capitaine experimenté, & un des plus capables qu'il y eut en France de bien ſoûtenir un ſiege. 1572.

Il renvoïa l'Abbé de Gadagne, le pria d'aſſûrer le Roi que ce qu'il avoit fait n'étoit que pour ſon ſervice, & pour empêcher que les Rochelois ne ſe livraſſent à quelque Puiſſance étrangere, & qu'il eſperoit avec le tems les ramener l'obéiſſance qu'ils devoient au Roi. Sa conduite ne répondit pas à ſes promeſſes, & on jugea en effet à la Cour qu'il ne falloit pas compter là-deſſus. C'eſt pourquoi Biron eut un nouvel ordre de ſerrer la Place. Il l'inveſtit au mois de Novembre, en forma le ſiege le mois ſuivant, & le Duc d'Anjou y arriva avec de nombreuſes troupes au mois de Fevrier. *La Place eſt inveſtie.*

1573.

D'autre part la Châtre mit le ſiege devant Sancerre. Le Marquis de Villars, fait Amiral de France depuis la mort de Coligni, reprit en Guienne preſque toutes les places que les Huguenots y avoient ; & les reſſera dans Montauban. Le Maréchal de Damville attaqua & prit Sommieres dans ſon Gouvernement de Languedoc, où il perdit beaucoup plus de tems & de monde, qu'il n'en devoit perdre devant une ſi méchante place : après quoi il ne fit plus rien, chagrin, comme on le crut, de ce qu'on l'avoit mis fort mal dans l'eſprit du Roi, & de ce qu'on avoit déliberé dans le Conſeil ſi on l'envelopperoit dans le maſſacre de la ſaint Barthelemi. Sa conduite autoriſa depuis ces ſortes de ſoupçons : mais l'attention principale de la Cour étoit au ſiege de la Rochelle, d'où dépendoit la deſtinée des Huguenots. Ce ſiege mémorable par l'opiniâtre défenſe des aſſiegés, par les ſuites qu'il eut, & par l'évenement ſingulier qui le termina, mérite d'être raconté avec quelque détail. Je tirerai ce que j'en vais rapporter pour la plûpart d'une relation, ou journal, qu'en a fait un des plus exacts Hiſtoriens que nous aïons de ces tems-là. Popeliniere l. 31. & 0i

1573. La Rochelle, qui du tems de Charles V. Roi de France s'étoit signalée contre les Anglois par son attachement & par sa fidelite pour son Souverain, avoit obtenu des franchises & des Privileges très-considerables de ce Prince: mais s'étant laissée corrompre par l'héresie toûjours ennemie de la soumission, elle s'étoit servi de ces mêmes Privileges, pour s'ériger en une espece de République; & l'on peut dire que sans sa révolte, la guerre civile n'eût point recommencé après la paix de Chartres, & qu'elle eût fini après la bataille de Montcontour, & encore plus après la S. Barthelemi.

Quelle étoit sa force & sa situation.

Cette place étoit forte par sa situation sur un terrein un peu élevé du côté du Nord, d'où elle s'étend vers le Sud jusqu'à la mer, qui y entre par un canal fait exprès, pour conduire les Vaisseaux jusque dans ses murailles. Ce canal à l'entrée de la Ville étoit flanqué de deux Tours, l'une appellée la Tour de saint Nicolas, & l'autre la Tour de la Chaîne, ainsi nommée, parce que de cette Tour jusqu'à celle de saint Nicolas, on tendoit une grosse chaîne qui fermoit l'entrée du Port.

En tirant vers la pleine mer à droite & à gauche sont deux langues de terre, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident. La premiere, appellée la Pointe de Coreilles, & l'autre le Port-neuf. Au-delà de la pointe de Coreilles au Sud-Ouest, étoit une espece de rade à l'abri d'une autre pointe, appellée Chef de Baïe, où les Navires qui avoient été chargés dans le Havre, alloient attendre le vent, pour faire voile.

La Ville par tout entourée de très-bons fossés, est défendue par des marécages à l'Orient & l'Occident, & il n'y a que du côté du Poitou qu'on y aborde par un chemin aisé.

Dès que les Rochelois se préparerent à la révolte, ils ajoûterent plusieurs fortifications aux murailles de leur Ville, sur-tout depuis que le Prince de Condé & l'Amiral s'y furent retirés après leur fuite de Noïers. Scipion Vergano Ingenieur Venitien y construisit un boulevart ou bastion sur la Gréve, appellé le Gabus, entre la porte de saint Nicolas & la Tour de même nom, pour flanquer la muraille du côté de la mer, & défendre l'entrée du port: à la droite au Sud-Est étoit encore un grand boulevart, appellé de l'Evangile, & quelques

quelques autres semblables ouvrages attachés à la muraille en divers endroits. Il n'y avoit point de dehors ; car, comme je l'ai deja observé en diverses rencontres, on faisoit peu de ces ouvrages exterieurs dans les Villes de guerre, & ce n'est que depuis que l'art de la fortification se fut beaucoup perfectionné, qu'on reconnut l'utilite de ces sortes de dehors, pour éloigner l'ennemi de la place, qu'on s'en servit, & qu'on les multiplia si fort. Je remarquerai dans la suite, que ce fut le Prince Maurice en Hollande, qui imagina ce qu'on appelle le chemin couvert, où il enferma des demi-lunes & d'autres pareils ouvrages. On se contentoit encore alors communément de couvrir d'un ravelin les portes des Villes contre les surprises. 1573.

Par le loisir & par le besoin que l'on avoit eu de faire des magasins, les munitions de bouche & de guerre étoient en abondance dans la place. Outre les Bourgeois qui étoient en grand nombre, la plûpart agueris, gens de resolution, & animés par leur attachement à la Religion Huguenote, quantité de Soldats & de Gentilshommes s'y étoient refugiés depuis la journée de saint Barthelemi : car sur les nouvelles que les Huguenots en apprirent dans les Provinces, ils penserent au plûtôt à se mettre en sûreté. Ceux de Bourgogne, de Champagne, & du Lyonnois se sauverent en Allemagne, à Geneve, & chés les Suisses ; ceux de Normandie & de Bretagne en Angleterre, ceux de Poitou, d'Anjou, de Xaintonge & des autres païs voisins de la Rochelle y accoururent, & cinquante-cinq Ministres qui s'y retirerent, ne contribuerent pas peu à l'opiniâtre défense de cette place.

Le Duc d'Anjou s'étant rendu au camp au mois de Février, l'armée s'y trouva une des plus nombreuses qu'on eût encore vûe en France. François Duc d'Alençon son frere, l'y accompagna, & la Reine qui se défioit dès-lors de l'esprit remuant de ce jeune Prince, voulut qu'il n'eût point d'autre tente ni d'autre table que celle du Duc d'Anjou son frere. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé furent obligés, malgré la répugnance qu'ils y avoient, d'être de cette expédition, & de contribuer à la ruine de l'unique ressource d'un parti qu'ils affectionnoient. Le Duc d'Aumale, le Duc de

1573.

Guiſe, & le Marquis de Mayenne ſon frere, par une raiſon contraire, n'entreprirent jamais de campagne avec plus de joie, que celle-là. Le Duc de Montpenſier & le Prince Dauphin ſon fils, les Ducs de Nevers, de Longueville, & de Bouillon, & tout ce qu'il y avoit de meilleurs Capitaines en France s'y trouverent, excepté le Maréchal de Tavanes, qui mourut en chemin à Châtres ſous Montlheri; & on ne douta point que s'il ſe fût trouvé au ſiege, ſon experience, ſa haine contre les Huguenots, la grande autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur les troupes & dans les Conſeils, & la promeſſe qu'il avoit faite à la Reine de venir à bout de cette entrepriſe, ne la lui euſſent fait pouſſer tout autrement qu'elle ne le fut, & qu'il n'eût empêché les mauvais effets de la jalouſie que tant de Princes & de Seigneurs conçurent contre Biron, qui fut chargé de la conduite du ſiege ſous le Duc d'Anjou, & à qui ils avoient beaucoup de peine à obéir.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Tavanes.

Matthieu l. 6.

Meſures priſes pour empêcher qu'elle ne fût ſecourue.

Comme on n'appréhendoit gueres que la place fût ſecourue autrement que par la mer, & qu'on ſçavoit que le Comte de Montgommeri aſſembloit une flotte en Angleterre, on commença par prendre des meſures pour aſſûrer le ſiege de ce côté-là.

Biron avant l'arrivée du Duc d'Anjou avoit fait enfoncer pluſieurs Vaiſſeaux chargés de pierres à l'entrée du port, & l'avoit bouché preſque entierement, n'y laiſſant que le paſſage d'un ſeul Vaiſſeau, ce qui n'empêcha pas, que par le peu de vigilance du Baron de la Garde qui commandoit l'armément de mer, quatre Vaiſſeaux ennemis ne paſſaſſent pour porter des munitions à la Rochelle. Il en fut puni par le Duc d'Anjou, qui, à ſon arrivée au camp, le fit mettre en priſon. On avoit élevé des Forts aux pointes de Coreilles, & du Port-neuf, & au Chef de Baïe; & une petite flotte de neuf Vaiſſeaux & de ſix Galeres ſous le canon des Forts, rendoit la place preſque inacceſſible au ſecours.

Pendant que tout ſe préparoit ainſi pour le ſiege, les Rochelois faiſoient de fréquentes ſorties avec divers ſuccès, & où il y eut beaucoup de monde tué, principalement du côté des aſſiegeans. On ne laiſſoit pas de négocier pour la reddi-

tion de la place ; mais les Miniſtres s'oppoſerent toûjours à la concluſion des Traités. 1573.

Le Duc d'Anjou dès qu'il fut au camp, fit inutilement de nouvelles propoſitions aux Rochelois, & on ne penſa plus qu'à pouſſer le ſiege.

On le fit d'abord avec plus d'impétuoſité que de prudence. Le Colonel Strozzi étoit d'avis, vû la force & la réſolution des aſſiegés, qu'on y procedât avec toute la régularité & toute la précaution poſſible ; qu'on gagnât le terrein pié à pié ; qu'on ſe ſervît de la ſappe & des mines, & qu'on ne hazardât point d'aſſaut, qu'après avoir parfaitement ruiné les défenſes, & mis les poſtes qu'on attaqueroit, en état de pouvoir être aiſément emportés : mais le Duc d'Anjou que l'on flattoit dès lors de l'eſperance de la Couronne de Pologne, vouloit ſe hâter d'ajoûter la gloire d'une ſi fameuſe conquête à celle de ſes précedens exploits ; & il vit par experience, que ce n'eſt pas toûjours en ſe preſſant qu'on avance le plus.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Biron.

La principale attaque ſe fit au boulevart de l'Evangile, & on l'etendit juſqu'à une Tour de la Ville appellée la Tour d'Aix. Le canon commença à tirer en cet endroit le dernier jour de Février ; & le troiſiéme jour de Mars le Duc d'Aumale fut emporté d'un coup de canon tiré du boulevart.

Commencement de l'attaque.

Le lendemain & deux jours après il y eut encore quelques Conferences entre les Députés du Duc d'Anjou, & ceux de la Ville ; mais les artifices des Miniſtres Huguenots les rendirent auſſi inutiles que les précedentes. Le quatorziéme de Mars un homme envoïé par le Comte de Montgommeri, trouva moïen d'entrer dans la Ville, & préſenta une lettre aux Magiſtrats, par laquelle ce Comte leur promettoit de venir bientot à leur ſecours avec une flotte de ſoixante Navires, partie armés en guerre, partie chargés de toutes ſortes de munitions.

Cette nouvelle cauſa une grande joie parmi les Bourgeois ; mais elle produiſit un effet auquel ils ne s'attendoient pas. Ce fut que la Noue l'aïant appriſe, prit la réſolution de la quitter. Ils étoient ennemis le Comte de Montgommeri & lui. Le Comte avoit quantité d'amis dans la place parmi les

1573.

Bourgeois, les Ministres & la garnison, & il y avoit sujet de croire, que, s'il pouvoit entrer dans la Ville, on lui déféreroit le Commandement des armes. La Noue ne pouvoit se résoudre à servir sous lui, & il appréhendoit même que le Comte devenu maître dans la place, ne voulût lui susciter de mauvaises affaires sur l'empressement qu'il avoit témoigné pour faire rentrer les Rochelois sous l'obéissance du Roi. Outre ces raisons, la conduite des Ministres Huguenots lui étoit devenue insupportable. Leur insolence alla jusqu'à ce point, que dans un Conseil où la Noue opina pour la paix, un d'eux se laissa emporter jusqu'à lever la main pour lui donner un soufflet.

Aïant donc pris sa résolution, il fit une sortie, & s'étant écarté de la troupe qu'il conduisoit, il piqua vers le camp, vint se rendre au Duc d'Anjou. Il lui rendit compte de la conduite qu'il avoit tenue, l'assûra qu'il n'étoit demeuré dans la place, ainsi qu'il l'avoit d'abord écrit au Roi, que dans l'esperance de ramener les Rochelois à leur devoir : mais que voïant qu'il ne pouvoit rien gagner sur ces désesperés, dont les Ministres Calvinistes tournoient l'esprit comme ils vouloient, il avoit résolu de justifier sa fidelité à Sa Majesté en les abandonnant, & en se retirant à son camp.

Le Duc d'Anjou voulut bien le croire sur sa parole, où du moins il en fit le semblant. C'étoit un grand avantage qu'un homme de la valeur & de l'experience de la Noue ne fut plus à la tête des Rebelles, & on pouvoit beaucoup profiter des lumieres qu'il donneroit pour le succès du siege ; ainsi le Duc le reçut fort agréablement, & lui promit de le disculper auprès du Roi.

La retraite de la Noue fut un exemple pour quelques autres Gentilshommes de la garnison qui vinrent se rendre au Duc d'Anjou. De ce nombre furent les Capitaines du Chaillou & des Essars : mais quoique ces désertions alarmassent les Rochelois, elles ne les découragerent point, & ils continuerent leurs sorties & leurs travaux avec la même vigueur qu'auparavant.

On bat la place en breche, & l'on se prépare à donner l'assaut.

Les alarmes continuelles qu'ils donnoient aux travailleurs firent que la tranchée ne put être poussée jusqu'à la con-

trescarpe du boulevart de l'Evangile avant le seiziéme de Mars. Alors on commença à battre en bréche, tant le boulevart que tout le reste de la muraille renfermée dans l'attaque jusqu'à la Tour d'Aix. Les assiegés réparoient la nuit ce que le canon avoit ruiné le jour, & faisoient des retranchemens derriere la muraille à mesure que les ruines combloient le fossé ; mais enfin le septiéme d'Avril la bréche parut si large & si aisée, qu'on résolut d'y donner l'assaut. 1573.

Les assiegés en soûtiennent quatre sans pouvoir être emportés.

Il fut soutenu avec toute la bravoure possible. Les assiégeans y perdirent beaucoup de monde, sans pouvoir se loger sur la bréche. Les Ducs de Mayenne & de Nevers, & les sieurs de Clermont & du Guast y furent blessés. Un second assaut qui y fut donné le lendemain, ne réussit pas mieux. On en tenta un troisiéme ; & pour partager l'attention des assiegés, on présenta l'escalade en divers endroits de la muraille. On fut repoussé par tout, & ces mauvais succès arriverent principalement faute d'avoir ruiné une casemade qui voïoit de revers la bréche du boulevart.

Le Comte du Lude fit le jour d'après tous ses efforts à la tête d'un Regiment d'Infanterie, pour s'emparer de la casemade, & ne put en venir à bout. On fut contraint d'en revenir à l'avis de Strozzi, qui avoit été de ne point entreprendre d'emporter le boulevart, qu'après en avoir fait sauter une partie par la mine.

Elle fut poussée sous la pointe du boulevart ; & quelque soin qu'eussent pris les assiegés pour l'éventer, elle joua. On monta de nouveau à l'assaut : mais après trois heures de combat, le Duc d'Anjou voïant que les Soldats commençoient à se rebuter, fit donner le signal de la retraite.

Il leur vient du secours d'Angleterre.

On en étoit là, lorsqu'une corvette qu'on avoit envoïé croiser sur les côtes d'Angleterre, arriva, & le Capitaine avertit le Duc que la flotte de Montgommeri approchoit. Elle parut en effet le lendemain dix-neuvéme d'Avril à la vûe de la Rochelle, d'où le Capitaine Mirant fut envoïé la nuit pour la reconnoître. C'étoit lui qui étoit passé à la Rochelle le quinziéme de Février, au travers de la flotte des assiegeans. Il fut assés habile pour repasser encore à celle du Comte de Montgommeri dans une barque ; & dès qu'il y fut arrivé, il donna le signal aux Bourgeois pour les avertir du secours.

1573. Le Duc d'Anjou à l'approche de cette flotte, fut dans de grandes inquiétudes, parce que la sienne étoit très-foible, & qu'il n'y avoit dessus ni Matelots, ni Pilotes fort habiles, d'autant que la plûpart de ceux qui entendoient le mieux la mer étant Huguenots, avoient déserté, dès qu'ils virent qu'on les vouloit emploïer contre la Rochelle.

Il avoit esperé en commençant le siege, que la Reine d'Angleterre ne souffriroit pas qu'il se fit dans ses Ports d'armement contre la France, à cause du dernier Traité qu'elle avoit fait avec le Roi. En effet la bonne intelligence sembloit si bien rétablie entre les deux Couronnes, que cette Princesse au mois d'Octobre précedent avoit fait tenir en son nom sur les Fonts de Baptême par Sommerset Comte de Vincester, Elizabeth de France fille du Roi; & sur sa parole, le sieur de la Motte-Fenelon Ambassadeur de France en Angleterre, avoit assûré le Duc d'Anjou qu'il n'y avoit rien à craindre de ce coté-là : mais ce Seigneur s'apperçut bientôt qu'on le trompoit, quand il apprit que quantité de Vaisseaux venus de divers Ports d'Angleterre s'assembloient à Plimouth & à Falmouth sous les ordres de Montgommeri. Il en fit ses plaintes à Elizabeth, qui lui répondit qu'elle ne donneroit aucun secours aux Huguenots; mais qu'elle ne prétendoit point empêcher ses Sujets de mettre des Vaisseaux en mer à leurs dépens, ni leur oter la liberté d'aller où ils voudroient pour leur commerce; que s'ils entreprenoient quelque chose contre la France, on pourroit y traiter comme Pirates ceux qui seroient pris, & les faire pendre sans qu'elle le trouvât mauvais.

Cette collusion n'étoit gueres moins fâcheuse pour la France, qu'une rupture ouverte; mais on n'étoit pas en état d'en tirer raison. C'étoit au Duc d'Anjou à se précautionner. Il le fit autant qu'il lui fut possible, par les Forts dont j'ai parlé bâtis sur des pointes qui avançoient dans la mer, dès qu'il fut averti des préparatifs qui se faisoient à Plimouth & à Falmouth; & bien lui en prit de n'avoir rien négligé à cet égard.

De quoi étoit composée la flotte des Anglois.

Montgommeri avoit quarante Vaisseaux armés en guerre, dont les plus forts n'étoient que de trois à quatre cens tonneaux : quinze ou vingt autres le suivoient, destinés à jetter

des Soldats & des munitions dans la Place, & il avoit arboré au ſien le Pavillon d'Angleterre. Le Duc d'Anjou n'avoit que ſes neuf Vaiſſeaux, dont le plus gros étoit le Charles de quatre à cinq cens tonneaux, & ſes ſix Galeres. C'étoit le Vicomte d'Uſez qui commandoit cette flotte à la place du Baron de la Garde, que le Duc d'Anjou avoit mis en arrêt, ainſi que je l'ai dit. 1573.

La partie n'auroit pas été égale, ſoit pour le nombre, ſoit pour l'adreſſe dans les combats de mer, en quoi les Anglois ſurpaſſoient alors infiniment les François: mais cette inégalité étoit compenſée, en ce que les Vaiſſeaux François étoient ſous le feu des Forts bâtis ſur le bord de la mer, & que les Anglois ne pouvoient les venir attaquer, qu'en eſſuïant un grand nombre de canonades, ni approcher ſans un pareil danger, trop près de l'eſtacade qu'on avoit faite à l'entrée du Port, parce qu'on avoit fait échouer tout proche un gros Navire de huit cens tonneaux, où on avoit mis du plus gros canon en batterie, & quantité d'Arquebuſiers. Le Duc d'Anjou avoit armés auſſi beaucoup de chaloupes & de barques, & bordé de troupes la mer depuis le Chef de Baïe juſqu'à la pointe de Coreilles, & depuis le Port neuf juſqu'à Nieul, où étoit ſon quartier, pour empêcher les deſcentes, & que rien n'entrât par terre dans la Rochelle.

Montgommeri voïant les Catholiques ſi bien préparés à le recevoir, aſſembla ſon Conſeil pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire. Tous ceux qui en étoient convinrent du grand danger qu'il y auroit, ſoit à forcer l'eſtacade, ſoit à attaquer la flotte Françoiſe ſous le canon des Forts, ſoit à tenter une deſcente.

Les uns propoſerent de jetter l'ancre hors la portée du canon des Forts, & d'attendre un vent d'Oueſt, qui pour peu qu'il fût fort & ſecondé de la marée, porteroit les Vaiſſeaux contre l'eſtacade avec tant de violence, qu'elle n'y pourroit réſiſter.

Elle ſe retire n'aïant oſé tenter une deſcente

D'autres furent d'avis, pour la difficulté de l'entrepriſe, de ne la pas hazarder, d'aller faire ailleurs quelque diverſion, & de ſe contenter de faire couler, ſi on le pouvoit, quelques barques à la faveur de la nuit, pour porter des poudres aux aſſiegés, parce que c'étoit la choſe dont ils

1573. avoient le plus de besoin. Cet avis fut suivi ; & Montgommeri après avoir demeuré deux jours à la hauteur du Chef de Baïe, sans avoir fait autre chose que de se montrer aux Rochelois, mit à la voile, prenant la route des côtes de Bretagne, où il alla piller Belle-Isle.

Il envoïa de là le sieur Languiller prier la Reine d'Angleterre de lui donner un renfort d'hommes & de Vaisseaux ; mais elle le reçut très-mal, lui ordonna de dire à Montgommeri, qu'elle trouvoit fort mauvais qu'il eût arboré le Pavillon d'Angleterre devant la Rochelle ; & elle se fit beaucoup prier, pour permettre à ce Seigneur de se retirer à l'Isle de Wigth.

La retraite de la flotte donna lieu à de nouvelles négociations, mais toûjours en vain. On recommença la batterie contre le boulevart de l'Evangile, où les Rochelois aïant découvert une mine déja chargée en partie, y étoufferent les Mineurs le vingt-quatriéme d'Avril.

Autre assaut où les Catholiques sont repoussés.

Le lendemain une autre joua & fit peu d'effet. Les Catholiques n'aïant pas laissé de courir à l'assaut, furent repoussés. Le Comte du Lude dans le même tems emporta la contrescarpe de la porte de Saint Nicolas, & plusieurs de ses Soldats sauterent dans le fossé ; les Rochelois firent aussi-tôt une sortie, & reprirent l'un & l'autre.

Quelques jours après le boulevart fut emporté d'assaut, après qu'une nouvelle mine eut joué, & les assiegeans s'y logegerent. Ils n'y furent pas long tems sans y être attaqués ; le logement fut brûlé & détruit ; & comme ce poste n'étoit plus qu'un amas de pierres & de terres, les uns & les autres l'abandonnerent.

La ruine de ce boulevart, qui avoit coûté tant de sang, auroit beaucoup avancé le siege, si les Rochelois, durant le tems qu'ils arrêterent en cet endroit les assiegeans, n'avoient fait au dedans de leur Ville de prodigieux retranchemens, qui rendoient inaccessibles les bréches qu'on avoit faites en divers endroits au corps de la Place.

Après tout, le Peuple commençoit à souffrir de la cherté des vivres, & il auroit fallu capituler faute de poudre, si sur la fin du mois de Mai le Capitaine Arnaut contrefaisant le Pêcheur, & conformément au projet de Montgommeri

avant sa retraite, s'étant avancé fort proche de l'estacade, n'eût forcé le passage à la faveur d'un gros vent, & ne fût entré dans le Port en essuïant un très-grand feu. La barque étoit pleine de ble & d'une assés grande quantité de poudre, qui fut aussi-tôt débarquée. 1573.

Les Rochelois pour faire valoir ce secours, jetterent de grands cris de joie, firent une salve de tout leur canon & de leur mousqueterie, & affecterent de faire marcher dans la Ville des charettes de tous côtés pendant le reste du jour, pour faire entendre aux assiegeans, qu'ils remplissoient leurs magasins de ce qu'on leur avoit apporté. Le Vicomte d'Usez fut traité fort rudement par le Duc d'Anjou, pour avoir laissé passer ce Vaisseau; il en conçut tant de chagrin, que la fievre le prit, & il en mourut.

Vigoureuse sortie des assiegés.

Le lendemain les Rochelois firent une sortie de quatre cens hommes qui nettoïerent la tranchée, enclouerent plusieurs canons, remporterent quantité d'armes & de butin dans la Ville; & ils y seroient rentrés presque sans perte, si les Soldats peu obeissans aux Commandans, ne se fussent trop long-tems occupés au pillage, & n'eussent donné par là le tems à quelques troupes du camp, de venir fondre sur eux. Ils furent vivement chargés, & il en demeura plusieurs sur la place.

Cependant on travailloit à miner la muraille en deux endroits, & les deux mines aïant assés bien réussi, le Colonel du Guast monta à l'assaut, suivi de son Regiment & d'un grand nombre de Gentilshommes. Le combat fut long & rude, les filles & les femmes de la Ville mêlées parmi les Soldats, y combattirent comme des Amazones. Le feu terrible qui se faisoit des retranchemens, obligea encore les Catholiques à quitter la partie; quatre ou cinq cens y furent tués, du nombre desquels fut le Capitaine Gohas. Le Mestre de Camp du Guast & le Capitaine Pouliac y furent blessés.

Dans le même tems le Comte du Lude présenta l'escalade au boulevart nommé Gabus, & l'emporta: mais il ne put s'y maintenir, n'aïant pas été assés promtement secondé, pour y faire un logement.

L'attaque & la défense de la Rochelle se continuoient avec une pareille ardeur, lorsqu'une nouvelle, qui arriva au

1573.

camp & qui passa bientôt dans la Ville, fit esperer un dénouement, par le moïen duquel le Roi pourroit se tirer d'embarras, dans une entreprise où il étoit résolu à ne pas recevoir un affront, & dont l'opiniâtreté des Rebelles rendoit le succès fort douteux.

Evenement qui change la face de leurs affaires.

C'étoit la nouvelle de l'élection du Duc d'Anjou pour le Thrône de Pologne, qui lui fut apportée par un Courier que lui dépêcha Jean de Montluc Evêque de Valence. Ce Prélat avec son habileté ordinaire dans les négociations, secondé par Gilles de Noailles, Abbé de l'Isle, frere de François de Noailles Evêque de Dacqs, & par Gui de Saint Gelais fils du sieur de Lansac, autrefois Ambassadeur de France au Concile de Trente, surmonta de grands obstacles, & l'emporta sur la faction de l'Empereur Maximilien, qui demandoit cette Couronne pour Ernest d'Autriche son fils: sur celle de Jean Roi de Suede, qui prétendoit l'avoir aussi pour Sigismond son fils; sur celle de Jean Basilidés Duc de Moscovie, & de Frideric Duc de Prusse, & d'un Piaste ou Seigneur Polonois, qui la briguoient pour eux-mêmes. Je ne puis entrer ici dans le sentiment d'un de nos Historiens * d'ailleurs homme très-judicieux, sçavoir que cette négociation réussit contre les veritables intentions de la Reine, qui vouloit, à ce qu'il prétend, retenir le Duc d'Anjou en France. Est-il vrai-semblable que cette Princesse gouvernant absolument toutes les affaires, les Ministres n'eussent pas conduit toute celle-ci par sa direction? Et que si elle eût voulu la faire échouer en sauvant les apparences, elle n'en eût pas trouvé le moïen dans une infinité de difficultés qui pouvoient en empêcher le succès? En effet on tint si grand compte à l'Evêque de Valence de ses services en cette occasion, qu'on l'en récompensa par une gratification de cent mille livres.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, coté NNN. fol. 511.

Quoi qu'il en soit, cet évenement obligeoit le Duc d'Anjou à terminer le siege de la Rochelle de quelque maniere que ce fût, & il en reçut des ordres exprès du Roi. Une nouvelle raison l'engageoit à faire aux Huguenots les conditions les plus avantageuses qu'il seroit possible. Les Seigneurs Protestans de Pologne, soit de leur propre mouve-

* Le Laboureur dans la continuation des Memoires de Castelnau.

ment, soit sollicités par les Calvinistes de France, avoient exigé cela de l'Evêque de Valence, qui leur en avoit donné une assûrance par écrit, prometrant de faire ratifier cet article par le Roi; & l'attachement que ce Prélat avoit au parti Huguenot, ne le fit pas beaucoup hésiter à consentir à leur demande. 1573.

On consent de part & d'autre à une conference.

Ainsi après bien des attaques & des sorties qui se firent depuis la nouvelle de l'élection du Duc d'Anjou, & où il y eut encore bien du sang répandu, sans que les assiegeans eussent beaucoup avancé, on convint d'une nouvelle Conference.

Le Duc d'Anjou envoïa un passeport le treiziéme de Juin pour les Députés de la Ville; mais parce qu'il y traitoit les Rochelois de Rebelles, ils ne voulurent point le recevoir. Cette difficulté suspendit la Conference, & il en pensa coûter la vie à ce Prince le lendemain; car étant allé visiter une mine qui étoit prête à jouer, comme il s'en retournoit par un endroit qu'on voïoit de la Place, un soldat le coucha en joue. Le sieur de Vins son Ecuïer s'en étant apperçu au moment que le soldat approchoit la mêche de l'amorce, il se mit entre le Prince & le coup, & le reçut au travers du corps. Il eut le bonheur d'en réchapper; & de jouir pendant plusieurs années de la gloire d'une si genereuse action. Comme le mousquet, outre la grosse bale, étoit encore chargé de plusieurs petites, il y en eut une qui perça la fraise du Duc, & une autre qui lui effleura le poignet.

Le jour suivant il envoïa un autre passeport; on fit une tréve, & l'on confera deux ou trois jours : mais comme on ne put convenir sur certains points, on recommença à tirer de part & d'autre, & cependant on fit dans l'armée les réjouissances pour l'élection du Prince.

Le vingt & uniéme du mois on mit encore le feu à une mine, qui ne réussit point. Enfin le vingt-quatriéme les articles de la capitulation furent arrêtés & envoïés au Roi, dont le Duc d'Anjou alla attendre la réponse dans l'Isle d'Oleron.

Articles dont on y convient.

Dans l'Edit du mois de Juillet 1573.

Les articles les plus remarquables étoient que l'exercice de la Religion Romaine seroit rétabli à la Rochelle comme

1573. dans tout le Roïaume, & tous les Ecclesiastiques remis en possession de leurs biens.

Qu'il seroit permis aux Calvinistes de la Rochelle, de Montauban, & de Nîmes, de demeurer dans leur Religion, & d'en faire l'exercice dans leurs maisons, mais non dans les places & autres lieux publics.

Que les Gentilshommes & autres aïant haute Justice auroient le même privilege chés eux, qu'ils y pourroient faire celebrer les baptêmes & les mariages : mais qu'outre les parrains & les maraines, ils ne pourroient y assembler pour ces cérémonies plus de dix personnes.

Que le Roi mettroit des Gouverneurs à la Rochelle, à Nîmes, & à Montauban, mais non des garnisons ; que ces Villes & leurs Châteaux seroient gardés par les Bourgeois, & qu'on n'y pourroit faire bâtir de Citadelles sans leur consentement.

Que les Fêtes seroient gardées, & qu'aux jours maigres les boucheries seroient fermées.

Que dans toutes les Provinces on mettroit bas les armes.

Que les trois Villes nommées donneroient au Roi quatre de leurs principaux Bourgeois pour ôtage de leur fidelité.

Il fut fait mention dans ce Traité des Villes de Nîmes & de Montauban, parce qu'il y avoit une espece de confédération entr'elles & la Rochelle, par laquelle elles s'étoient obligées à ne point traiter les unes sans les autres. Sancerre en étoit aussi : mais on ne voulut point qu'elle fût comprise dans le Traité ; & les Rochelois, quoiqu'avec beaucoup de peine, y consentirent.

Avantageux aux Rochelois.

Cette capitulation servoit plûtôt à mettre à couvert l'honneur du Roi & du Duc d'Anjou, qu'à soumettre veritablement les Rochelois, qui demeuroient maîtres absolus de leur Ville, & ils firent bien voir dans la suite qu'ils l'étoient en effet. L'empressement de la Reine Mere, pour voir son second fils sur le Trone de Pologne, & l'impatience que ce jeune Prince avoit d'entrer en possession de cet honneur, bien plus que l'avantage de l'Etat, firent hâter la signature de ce Traité.

[illegible] dans l'éloge du Maréchal de Biron.

Biron s'y opposa de toutes ses forces. Il en écrivit au Roi & à la Reine, leur promettant sur sa tête d'obliger les Ro-

chelois à venir dans un mois ou cinq semaines demander leur grace la corde au cou, & cela sans exposer les troupes, & en gardant seulement les passages, afin d'empêcher que rien n'entrât dans la Ville. Comme il vit qu'ils ne l'écoutoient point, il s'adressa au Cardinal de Lorraine, & à quelques-uns des principaux du Conseil, pour suspendre la ratification du Traité. 1573.

Le Cardinal, qui étoit de même avis que lui, & qui regardoit la ruine des Rochelois comme le coup mortel du parti Huguenot, pressa vivement le Roi & la Reine là-dessus, tant par lui-même, que par les partisans de la Maison de Guise, dont il y en avoit plusieurs dans le Conseil.

La Reine embarrassée de ces remontrances, ausquelles elle avoit peine à satisfaire par de bonnes raisons, envoïa l'Abbé de Gadagne au Duc d'Anjou pour l'instruire des intrigues de Biron & du Cardinal. Sur quoi ce Prince aïant assemblé son Conseil sous quelque autre prétexte, il y traita Biron avec la derniere hauteur, lui reprocha qu'après l'avoir engagé contre son gré à une entreprise aussi hazardeuse que celle-là, & avoir exposé un Prince comme lui à recevoir un affront devant cette Place, il avoit encore l'insolence de vouloir lui ravir la gloire de la soumettre. *Peu s'en faut*, ajouta-t-il, *que je ne vous passe mon épée au travers du corps, ou que je ne vous fasse donner des Commissaires, à qui je fournirois aisément de quoi vous faire couper la tête.*

Il écrivit des Lettres foudroïantes au Cardinal de Lorraine, & à tous ceux qui s'opposoient dans le Conseil à la capitulation de la Rochelle. Après cela personne n'osa plus contester sur ce sujet. La ratification arriva à l'armée au commencement de Juillet, & tous les articles furent inserés dans l'Edit de Pacification, qui fut publié & enregistré quelques jours après.

Perte des des Catholiques dans ce siege.

C'est ainsi que cette affaire se termina, & que la précipitation & un point d'honneur rendirent inutile la perte que l'on fit de près de vingt-quatre mille hommes, qui périrent en neuf assauts & par les maladies, que la longueur du siege causa dans le Camp, & dont le seul fruit fut une paix plâtrée, de laquelle le Duc d'Anjou lui-même quand il fut parvenu à la Couronne de France, eut tout lieu de se repentir.

1573. Dès que la paix eut été publiée dans la Rochelle, le Duc d'Anjou revint à Paris, pour y attendre les Ambassadeurs de la République de Pologne. Ils arriverent le huitiéme d'Août à Metz, où Charles d'Escars Evêque de Langres alla les recevoir : mais avant que de parler de la reception qui leur fut faite à la Cour, & des autres choses qui concernoient le nouveau Roi de Pologne, je vais toucher le reste des affaires, qui se passerent cette année à l'égard des Huguenots.

Matthieu l. 6.

Ils ont en même tems siége de Sancerre.

Vers le même tems que la Rochelle avoit été assiegée par Biron, Sancerre l'avoit aussi eté par la Châtre Gouverneur de Berri. Quoique cette petite Ville ne fût ni de l'importance, ni de la force de la Rochelle, le siege n'en fut pas moins fameux par l'obstination, ou plûtôt par la fureur, avec laquelle elle fut défendue.

Popeliniere l. 33. &c.

Les Catholiques y furent repoussés, & plusieurs assauts soûtenus avec la derniere vigueur, non point par un Gouverneur homme de guerre, ni par des Soldats ; car il n'y en avoit point qu'en très-petit nombre ; mais par des Bourgeois, la plûpart gens de métier, & par des Vignerons, qui s'y étoient réfugiés, & à qui l'entêtement de l'héréfie & l'esprit de rébellion fournirent un courage & une constance à l'épreuve des plus grands dangers, & des plus extrêmes miséres.

Extrémité où cette Place fut réduite.

Resserés dans leur murailles, le blé & les autres nourritures ordinaires venant à leur manquer, ils mangerent les chevaux, les ânes, les chiens, les chats, les rats, les souris, & toutes sortes d'insectes : & après avoir consumé tout cela & toutes les herbes & toutes les racines, jusqu'à la cigue, dont plusieurs s'empoisonnerent, pour prolonger de quelques jours leur miserable vie, ceux qui restoient se firent un aliment des os des morts, des cuirs, des vieux parchemins, & de tout ce qui pouvoit avoir quelque suc, & ils renouvellerent l'abomination, dont il est parle dans l'histoire du siege de Jerusalem du tems de Vespasien & de Tite ; car il y eut des peres & des meres qui mangerent leurs propres enfans.

Tout épuisés qu'ils étoient par une si longue & si horrible famine, ils trouverent encore assés de forces, pour soûtenir une attaque, que la Châtre fit donner à la bréche

ſur la fin de Juillet, dans l'eſperance de les ſurprendre.

1573.

Conditions auſquelles elle ſe rendit.

Enfin avertis que le Roi avoit refuſé de les comprendre dans la capitulation de la Rochelle, ils ſe rendirent le dix-neuviéme d'Août à des conditions tolerables, que les Ambaſſadeurs de Pologne leur obtinrent. On leur accorda la liberté de conſcience, conformément au dernier Edit du mois de Juillet, les murailles de la Ville furent raſées, & ils racheterent le pillage de leurs maiſons par de l'argent. Leur Maire Joanneau, qui avoit ſoûtenu le ſiege avec toute la bravoure & toute la prudence des plus grands Capitaines, fut aſſommé par les Soldats comme il ſortoit de la Ville ; & le Capitaine la fleur, qui l'avoit admirablement ſecondé, & qui aïant paſſé au travers du Camp quelques jours auparavant, pour aller chercher du ſecours, avoit été pris, fut pendu à Bourges. Pluſieurs autres moururent des maladies contractées par les mauvaiſes nourritures, & par l'avidité avec laquelle ils prirent celles qu'on leur fournit après la reddition de la Place. La Châtre perdit treize cens hommes à ce ſiege. Il fut d'ailleurs beaucoup loué de la conduite qu'il y avoit tenue, & de la vigilance avec laquelle il empêcha que nul ſecours n'y entrât, & on fut perſuadé que, ſi l'on s'étoit comporté de la même maniere à la Rochelle, le ſuccès en auroit été beaucoup plus avantageux à l'Etat.

Autres pertes des Huguenots. Popeliniere l. 33.

Durant les ſieges de ces deux Places le Marquis de Villars Lieutenant General de Guienne avec une armée de dix mille hommes avoit enlevé aux Huguenots toutes les Villes & tous les autres poſtes, dont ils s'étoient emparés dans la Gaſcogne, & ſe trouvoit en état d'aſſieger, ou de bloquer Montauban : mais l'ordre qu'il reçut du Duc d'Anjou de lui envoïer ſes meilleures troupes, pour renforcer ſon Camp de la Rochelle, lui en ôta le moïen ; & les Huguenots reprenant courage en ces quartiers-là, recommencerent à ſe faire craindre. C'eſt ce qui obligea le Duc d'Anjou de comprendre Montauban dans la capitulation de la Rochelle de la maniere que je l'ai dit.

En Vivarez les Huguenots, qui y étoient maîtres de Privas & d'Aubenas, & vouloient ſe faire une communication avec Nîmes, ſurprirent Villeneuve par la négligence de Lo-

1573.

gieres, qui en étoit Gouverneur, & convinrent avec ceux des Cevenes de faire venir de Geneve Saint Romain, qui s'y étoit refugié depuis le massacre de la saint Barthelemi, & de le mettre à leur tête : mais le Maréchal de Damville, après avoir pris Sommieres, fut en état de les empêcher de rien entreprendre.

Montbrun, qui s'étoit tenu quelque tems en repos, se remit en campagne dans le Dauphiné. Lesdiguieres, de Morges & Champolli firent aussi des courses de ce côté-là. De Gordes Gouverneur de Dauphiné y faisoit parfaitement son devoir, & tomboit de tems en tems avec avantage sur ces Rebelles : mais il ne put les empêcher de se saisir de quelques Châteaux dans les montagnes, & demanda au Roi des troupes, pour arrêter ces nouveaux mouvemens dans leur naissance.

Mais on n'en craignoit pas les suites autant qu'on les devoit craindre ; & la Cour etoit toute occupée des préparatifs qu'on y faisoit pour la reception des Ambassadeurs de Pologne, & pour le départ du Duc d'Anjou, que le Roi & la Reine pressoient fort par des motifs bien differens : la Reine par impatience de voir son cher fils sur le Trône ; & le Roi, pour être au plûtôt délivré de ce Prince, qu'il n'aimoit point, qui partageoit trop sa puissance, & dont la gloire lui avoit donné une furieuse jalousie.

Ambassadeurs de Pologne viennent demander le Duc d'Anjou pour leur Roi.

Les Ambassadeurs Polonois firent leur entrée à Paris le dix-huitiéme d'Août avec un équipage très-magnifique. Le Chef de l'Ambassade étoit Adam Konauski Evéque de Posnanie. Le Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier, les Ducs de Guise & d'Aumale, les Marquis de Mayenne & d'Elbœuf allerent au-devant d'eux accompagnés de quatre cens Gentilshommes : & ils furent complimentés hors des portes par tous les Corps de la Ville.

Ils furent fort surpris de ne trouver parmi tant de Noblesse, que deux Gentilshommes, qui pussent les entretenir en Latin, sçavoir le Baron de Millau & Castelnau-Mauvissiere qu'on avoit fait venir exprès à la Cour, pour soûtenir en ce point l'honneur de la Noblesse Françoise, qui étoit alors dans une extrême ignorance. Le lendemain ils saluerent le

Roi,

Roi, & lui baiserent la main. Le jour d'après ils virent la Reine, & puis le Duc d'Anjou leur Roi, dont la bonne mine & les manieres leur agréerent fort. 1573.

Les jours suivans se passerent en fêtes & en festins, & tout se termina par les sermens de fidelité, que les Ambassadeurs firent sur l'Autel de l'Eglise Cathedrale à leur nouveau Roi au nom de tout le Roïaume de Pologne, & par ceux que ce Prince fit de conserver tous les Privileges de la Nation, & tous les articles, dont l'Evêque de Valence étoit convenu à la Diete, où l'élection s'étoit faite.

On avoit déliberé sur la route que prendroit le Roi de Pologne, pour aller dans ses Etats. La plus commode & la plus courte étoit par mer : mais on se défioit de la Reine Elizabeth, irritée contre la France pour une sédition, qui s'étoit faite depuis peu en Angleterre, & où elle prétendoit que le Maréchal de Retz alors Ambassadeur de France auprès d'elle avoit eu quelque part. C'est ce qui détermina le Roi de Pologne à prendre son chemin par l'Allemagne.

Précaution que prit le Prince avant que de partir.

Il observa avant que de partir une formalité, dont nos Histoires ne font point de mention ; mais qui est marquée dans les Registres du Parlement. Il prit des Lettres de Naturalité, afin que la qualité de Prince étranger, qu'il alloit avoir à l'égard de la France en montant sur le Trône de Pologne, ne lui fût d'aucun préjudice pour les successions, qui pourroient lui écheoir dans sa Patrie, & sur-tout pour celle de la Couronne. Soit que ce fût la Loi qui exclût les étrangers des successions dans le Roïaume, soit que ce fussent les troubles & les factions, qu'il voïoit dans l'Etat, qui lui fissent prendre cette précaution, il est certain qu'il la prit ; que depuis lui François Duc d'Alençon son frere allant aux Païs-bas se mettre en possession du Duché de Brabant & du Comté de Flandres, en fit autant, & que de nos jours le Prince de Conti étant un des Prétendans à la Couronne de Pologne, & Philippe V. aujourd'hui Roi d'Espagne, en ont usé de même avant que sortir de France.

Henri partit de Paris la veille de saint Michel accompagné du Roi, de la Reine Mere, du Duc d'Alençon, du Roi de Navarre, & de quantité de Seigneurs & d'Officiers de la Cour.

1572.

Le dessein du Roi étoit d'aller jusqu'à la frontiere : mais étant tombé malade à Vitri, il ne passa pas outre. Il fut là attaqué d'une maniere, qui fit craindre que sa maladie n'eût des suites. Elle n'étoit pas telle néanmoins, que l'on pût croire sa mort si prochaine. C'est pourquoi le Roi de Pologne continua son voïage, après avoir long-tems conferé avec la Reine Mere sur ce qui pourroit arriver à cette occasion. Il la conjura sur-tout, au cas que le Roi vînt à manquer, de ne point confier la Lieutenance Generale du Roïaume au Duc d'Alençon, mais au Duc de Lorraine, &, s'il étoit nécessaire de faire un Connétable, de donner cette Charge au Duc de Guise, non qu'il aimât ce Duc, mais parce qu'il craignoit les intrigues des Huguenots, & qu'il le croïoit seul capable de les arrêter dans une conjoncture aussi dangereuse, que celle de son absence à la mort du Roi, si elle arrivoit. Il continua sa route par Nanci, Saverne, Spire, Worms, & arriva à Landeau, où l'Electeur Palatin l'envoïa saluer, & lui faire excuse de ce qu'il n'y venoit pas lui-même, en étant empêché par une indisposition.

Matthieu l. 6

Comment il fut reçu en passant à Heidelberg.

Cet Electeur étoit Frideric III. grand protecteur des Calvinistes, & le plus passionné de tous les Princes pour sa Religion, comme il le fit bien voir en cette rencontre. Il offrit au Roi de Pologne la liberté du passage par tous ses Etats, & l'invita à venir à Heidelberg sa Capitale, où il étoit : mais à condition qu'il n'y entreroit qu'avec les Princes qui l'accompagnoient & vingt Gentilshommes.

Cette restriction fit déliberer le Roi de Pologne, s'il iroit à Heidelberg : mais comme il falloit traverser tout le Palatinat, & que s'il témoignoit de la défiance de l'Electeur, il pourroit s'en choquer, & prendre cette occasion pour lui faire de la peine dans sa route, il résolut d'en user à son égard avec toute la franchise possible, & d'aller le saluer à Heidelberg.

Il eut bientôt grand sujet de s'en repentir ; car approchant de la place il se vit investi de deux mille Cavaliers, qui s'étant répandus à droite & à gauche le mirent au milieu d'eux avec sa petite troupe.

Entrant dans la Ville, il trouva à la porte & dans les rues de nombreux corps de gardes, dont les Commandans &

les Soldats, au lieu de le saluer, le regardoient d'un air fier & irrité. Personne ne vint au-devant de lui à la porte du Château : & étant entré dans la Cour, il n'y trouva non plus que des gens de guerre, qui ne lui faisoient pas meilleure mine que ceux qu'il avoit rencontrés dans la Ville. Le Rhingrave vint le recevoir au milieu de l'escalier, en lui faisant excuse de ce que l'indisposition de l'Electeur l'empêchoit de descendre : & ce qui choqua & étonna le plus le Roi de Pologne, fut que ce Seigneur avoit à ses côtés deux Gentilshommes François de ceux qui s'étoient sauvés de la saint Barthelemi. 1573.

L'Electeur parut à la porte de son appartement, s'appuïant sur un Gentilhomme, comme s'il eût eu beaucoup de peine à se soûtenir, & reçut le Roi de Pologne assés froidement. La premiere chose qui se présenta dans la chambre à la vûe de ce Prince, fut un grand Tableau, où étoit représenté le massacre de la saint Barthelemi, & où l'Amiral & quelques autres des Seigneurs, qui y furent tués, étoient peints au naturel. L'Electeur lui demanda assés brusquement, s'il reconnoissoit ces personnages. *Oui dà*, dit le Roi de Pologne avec fermeté, *je les reconnois. Ceux qui les ont fait mourir*, reprit l'Electeur en jettant un soûpir, & d'un visage enflammé de colere, *sont bien malheureux : ces Seigneurs étoient gens de bien & grands Capitaines. Il est vrai*, repartit le Roi de Pologne, *& ils étoient capables de bien faire, s'ils l'avoient voulu.*

Après quelques entretiens fort désagréables sur cette matiere, à laquelle l'Electeur revenoit toûjours, on servit le souper, où ce Prince continuant ces manieres malhonnêtes, ne fit servir le Roi de Pologne que par des Gentilshommes François réfugiés. Durant le repas les Ducs de Nevers & de Nemours, qui sçavoient un peu d'Allemand, entendoient les Courtisans de l'Electeur parler sans cesse des bouchers Lorrains & des traîtes Italiens, dénotant par là Messieurs de Guise & la Reine Mere.

Le lendemain l'Electeur se promena très-long-tems dans une galerie avec le Roi de Pologne d'un pas ferme & vigoureux, affectant de lui faire connoître par là, que sa prétendue indisposition étoit le commencement de cette choquante comédie qu'il lui avoit préparée.

1573.

L'adieu qu'il lui fit à ſon départ, fut plus honnête. Il le fit accompagner juſqu'à la frontiere du Palatinat par les deux Princes Caſimir & Chriſtophle ſes fils, qui le traiterent par tout fort ſplendidement. L'Electeur ſçut depuis que le Dimanche treiziéme de Décembre, jour que le Roi de Pologne partit, il avoit fait dire la Meſſe dans ſa chambre. Il en fut en une extrême colere, & dit en jurant, que, s'il en avoit été averti, il eût fait mettre le feu au Château. Ce fut l'unique vengeance que le Roi de Pologne put tirer de la malhonnêteté de ſon hôte; & il fut bien-aiſe d'apprendre qu'il l'avoit reſſentie.

Il arrive à Cracovie où il eſt Couronné.

Il traverſa l'Allemagne ſur les terres du Duc de Saxe, du Marquis de Brandebourg, & de pluſieurs autres Princes, où il fut reçu par la plûpart avec beaucoup d'honneur principalement dans les païs de l'obéïſſance de l'Empereur. L'Evêque de Breſlaw, accompagné de pluſieurs Palatins & Seigneurs de Pologne, vint au-devant de lui à l'entrée du Roïaume. Il trouva plus loin dans une grande plaine trente mille chevaux rangés en bataille, dont un Seigneur s'étant détaché, lui fit un compliment, qui le ſurprit par l'action dont il l'accompagna. Elle reſſentoit un peu le génie des anciens Sarmates : mais d'ailleurs elle dut lui plaire. En s'approchant du Roi, il tira ſon ſabre, s'en piqua le bras, & recevant ſon ſang dans ſa main, il lui dit : *Seigneur, malheur à celui de nous, qui n'eſt pas prêt à verſer tout ce qu'il a dans les veines pour votre ſervice; c'eſt pour cela que je ne veux rien perdre du mien*, & en même tems il le but. Une partie de cette armée l'eſcorta juſqu'à Cracovie, où le Couronnement ſe fit le Dimanche gras. Tout s'y paſſa à la ſatisfaction réciproque des Sujets & de leur nouveau Prince, qui fit néanmoins paroître beaucoup plus de joie qu'il n'en avoit. Car le danger de la maladie du Roi, dont il étoit informé, l'eſperance de la Couronne de France, & le riſque qu'il couroit de la perdre par ſon eloignement & par les factions qui déchiroient le Roïaume, le tenoient dans de continuelles inquiétudes, & augmentoient le déſagrément qu'il trouvoit dans les manieres Polonoiſes, alors toutes differentes de celles de France.

Guillelmus Soſſus de vita Henrici III. l. 2.

Suite des affaires des Huguenots.

Durant le voïage que le Roi fit vers la frontiere, pour

conduire le Roi de Pologne, l'audace des Huguenots, tout dispersés qu'ils étoient, épouvanta la Cour, & fit soupçonner qu'ils avoient des ressources inconnues, & des Chefs qui ne paroissoient point encore, dont ils se tenoient assûrés. 1573.

Ceux du Querci, du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, de la Xaintonge, se déclarerent hautement contre l'Edit de Pacification, & contre la capitulation de la Rochelle, sur ce qu'on y retranchoit l'exercice public de leur Religion. Ils prétendoient y trouver plusieurs Articles captieux; ils disoient qu'on ne cherchoit qu'à les amuser, pour faire une nouvelle saint Barthelemi, & qu'ils ne pouvoient être en sûreté ni pour leurs biens, ni pour leur vie, tandis que le Roi auroit auprès de lui leurs plus cruels ennemis.

On avoit eu la condescendance de leur permettre, ou de tolerer des assemblées de leurs Ministres & de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes de leur parti: & ils les avoient demandées sous ombre de prendre quelques mesures, pour vivre en paix avec les Catholiques dans les Provinces, où ils étoient mêlés les uns avec les autres: mais leur veritable intention étoit de se précautionner, au cas qu'on en revînt à la guerre. Popeliniere l. 36.

Ils partagerent le Languedoc comme en deux Gouvernemens, dont Nîmes & Montauban devoient être comme les Capitales. Le Vivarez & les Cevennes éoient de celui de Nîmes, & à celui de Montauban étoient attribués les païs circonvoisins. Le Vicomte de Paulin fut choisi pour le Chef du Conseil de Montauban, & Saint Romain de celui de Nîmes. Ils établirent aussi des Conseils secrets dans les Provinces les plus éloignées: mais avec obligation de rendre compte de leurs déliberations à ces deux Chefs.

Les particuliers avoient défense de faire aucune violence; mais dans les endroits, où ils étoient les plus forts, il y eut ordre de ne se point dessaisir des biens d'Eglise, qu'ils avoient achetés au commencement de la derniere guerre, lorsque la Reine de Navarre, le Prince de Condé & l'Amiral firent la publication de ces biens; de continuer dans les mêmes lieux les levées d'argent, qu'on avoit faites pendant la guerre, & d'y contraindre les Catholiques à en païer leur part.

1573.

Ils remplirent de Soldats la Rochelle & les autres Places, dont ils étoient les maîtres. Ils en enrolerent grand nombre en secret, sans les assembler : de sorte que les deux Gouverneurs, quand il en seroit besoin, pouvoient compter sur vingt mille hommes.

Requête hardie qu'ils présentent au Roi.

Ils composerent à Nîmes une Requête, par laquelle disant qu'ils ne se trouvoient point en sûreté après la trahison de la saint Barthelemi, ils demandoient au Roi qu'il leur fût permis d'avoir des garnisons dans les Villes qu'ils tenoient, & que ces garnisons fussent entretenues aux dépens de Sa Majesté ; qu'on leur donnât encore deux Villes dans chaque Province, qui seroient aussi gardées par des Soldats de leur Religion aux frais de la Cour ; que l'exercice de la Religion Calviniste fût public, & generalement permis à tous ; que pour l'administration de la Justice, on créât des Chambres dans chaque Province composées de Juges de leur Religion ; qu'on n'obligeât point les Calvinistes à païer les Dixmes aux Curés & aux autres Ecclesiastiques, d'autant qu'ils les destinoient à l'entretien de leurs Ministres ; & enfin que les auteurs des massacres qui s'étoient faits, fussent punis comme homicides & perturbateurs du repos public. A ces conditions ils promettoient de demeurer dans la fidelité qu'ils devoient à Sa Majesté. Cette Requête fut portée à la Cour par Yolet, Philippi, & Chavagne, de la part de l'Assemblée de Nîmes.

Ceux de Montauban en dresserent une encore plus longue & beaucoup plus insolente, où entr'autres choses ils eurent la hardiesse de demander au Roi, que les Princes Protestans d'Allemagne, les Suisses, & la Reine d'Angleterre fussent garans du nouvel Edit que le Roi feroit sur leur Requête, & que ces Princes & ces Républiques pussent en cas d'infraction, en poursuivre la satisfaction par les armes.

Les Calvinistes de Provence & de Dauphiné firent aussi leurs Requêtes particulieres, & les Députés de ces diverses Provinces se trouverent tous ensemble vers la mi-Octobre à Villers-Coterez, où le Roi étoit. Un d'eux parla au nom de tous, & encherit encore par-dessus le contenu des Requêtes, principalement en parlant des impôts, dont le Peuple étoit chargé, & se mêla de donner des avis au Roi sur ce sujet.

1573.

Tout le Conſeil fut ſurpris de cette audace, & la Reine conſternée, au lieu de faire arrêter des gens qui s'étoient chargés d'une telle commiſſion, comme ils le méritoient, leur dit aſſés doucement qu'il ne leur convenoit gueres dans l'état où ils étoient, de préſenter de telles Requêtes, & que le Prince de Condé, s'il vivoit encore, & qu'il eût cinquante mille hommes de pié & vingt mille chevaux en campagne, n'oſeroit demander la moitié de ce qu'ils prétendoient.

Réponſe de ce Prince.

Réponſe du Roi datée de Villers Coterez le 18 Octobre 1573.

Lettre du Roi datée du 10. Novembre 1573. tirée de la Bibliotheque de M. d'Eſcorbrac Conſeiller au Parlement de Toulouſe. Elle eſt actuellement dans celle de M. Foucaut Conſeiller d'Etat. Popeliniere l. 36.

Le Roi leur répondit de bouche, & enſuite par écrit, que c'étoit à eux à lui donner par des effets des marques de leur ſoumiſſion, & qu'alors ils éprouveroient ſa clémence; qu'il envoïeroit au Maréchal de Damville, Gouverneur de Languedoc, où il étoit actuellement, d'écouter leurs Griefs, & de ne faire aucun acte d'hoſtilité contr'eux, pourvû qu'eux-mêmes de leur part demeuraſſent dans les bornes de leur devoir. Il écrivit en particulier aux Conſuls de Montauban qu'il feroit partir au plûtôt le Duc d'Uſez & le ſieur de Caylus, pour conferer avec leurs Députés touchant les moïens d'entretenir la paix, & qu'il donneroit des ordres aux Generaux de ſes Finances de Languedoc de ſurſeoir la levées des impôts dont ils ſe plaignoient.

Le peu de fermeté que les Calviniſtes trouverent à la Cour, les enhardit. Ils continuerent leurs Conventicules, & ſe fortifioient tous les jours de plus en plus dans le Languedoc, le Vivarez, le Gevaudan, le Bearn, le Querci, le Rouerge, le Dauphiné, tous païs de Montagnes. Il leur étoit aiſé de s'y défendre, & très-difficile aux Catholiques de les y attaquer: & c'étoit là qu'ils avoient deſſein d'établir leur eſpece de République. Ils firent une nouvelle confederation ou aſſociation de toutes les Egliſes Réformées de France, où tout ce qui regardoit la guerre, les Finances, la Police Civile & Eccleſiaſtique fut reglé. L'Acte en fut dreſſé à Milliau en Rouergue le ſeiziéme de Decembre, & envoïé par toute la France. Un Député des François réfugiés en Allemagne fut ouï dans cette Aſſemblée, & fit eſperer que les Princes Proteſtans de l'Empire ne les abandonneroient pas, quoique d'abord prévenus par les Lettres de

1573. la Cour ſur la Saint Barthelemi ils n'euſſent pas fort bien reçu ceux qui ſe retiroient ſur leurs Terres.

Cependant les deux partis étoient ſans ceſſe aux mains dans ces deux Provinces ſans nul égard pour les ordres du Roi. On ſe battoit en campagne dans toutes les rencontres, on attaquoit & on ſurprenoit des Châteaux & des Villes de part & d'autre ; & on vit bien à la Cour que la S. Barthelemi & la capitulation de la Rochelle avoient été des remedes fort inefficaces, pour terminer les troubles du Roïaume : mais on ne connoiſſoit pas encore la veritable ſource du mal, qui venoit autant des Catholiques que des Proteſtans.

Etat où ſe trouvoit la Cour.

Dans un tems tel que celui dont je parle, & dans des Cours auſſi brouillées que le furent celles de François II. & de Charles IX. une faction n'étoit pas plûtôt éteinte ou abattue qu'il s'en élevoit une autre. Si cela ne fût pas arrivé ainſi, l'autorité du Roi, malgré les mouvemens que ſe donnoient quelques Seigneurs du parti Huguenot, auroit été bientôt entierement rétablie par tout, & l'héréſie, nonobſtant tous ſes nouveaux efforts, auroit ſuccombé : mais ſa deſtruction auroit trop élevé la Maiſon de Lorraine, & les Montmorenci regardoient la trop grande élevation de cette Maiſon comme l'abaiſſement & la ruine entiere de la leur.

Le Maréchal Duc de Montmorenci l'aîné de quatre freres qui reſtoient pour la ſoûtenir, étoit l'ennemi perſonnel du Cardinal de Lorraine, & malgré leur feinte réconciliation après le differend qu'ils eurent enſemble, lorſque le Maréchal empêcha le Cardinal d'entrer avec ſa ſuite dans Paris au commencement de ce Regne, ils avoient toûjours été contrepointés, & n'avoient en quelques occaſions diſſimulé leur haine que par pure politique.

Le Cardinal & le Duc de Guiſe depuis la ſaint Barthelemi étoient plus puiſſans à la Cour qu'ils n'avoient jamais été, & la Reine Mere s'étoit étroitement liée d'interêts avec eux, pour le beſoin qu'elle avoit de leur appui, ſuppoſé que le Roi mourût dans ſa maladie. Elle agiſſoit en cela tant pour ſa propre ſûreté, que pour conſerver la Couronne au Roi de Pologne. Le grand crédit que le Duc de Guiſe s'étoit

s'étoit acquis dans le parti Catholique, l'estime qu'il avoit parmi le Peuple, & le grand nombre de Noblesse qui s'étoit attaché à lui, étoient une ressource assûrée pour elle contre les mauvais desseins des Rebelles & des autres mécontens. 1573.

C'étoit cette union dont les Montmorenci avoient tout sujet de craindre les suites, qui les inquiétoit, & qui les engagea à former un tiers parti, dont celui des Huguenots profita beaucoup.

Il s'y forme un nouveau parti nommé des Malcontens.

On l'appella le parti des *Malcontens*, parce qu'il étoit composé de ceux qui prétendoient avoir été maltraités de la Cour. On l'appella aussi le parti des *Politiques*, par ce qu'il n'avoit pas la Religion pour prétexte de son soulevement comme les Huguenots, mais la réformation de l'Etat, dont il exaggeroit les désordres, soit dans les Finances, soit par rapport aux Peuples opprimés par les impôts excessifs, par la licence des gens de guerre, par la cruauté de ceux qui gouvernoient, qui ne maintenoient, disoient-ils, leur autorité que par des massacres, enlevoient aux Princes de la Maison Roïale le rang qu'ils devoient tenir dans le Conseil du Roi, & entretenoient, par leur mauvaise conduite, l'Etat dans le trouble & dans la confusion.

Les Huguenots en profitent.

Dès que ce parti fut formé, les Chefs, pour animer les Huguenots à la révolte, leur donnerent l'allarme. J'ai vû une Lettre datée de la Cour*, écrite aux Consuls de Montauban par deux Catholiques, & signée *Hans santechelf* & *Kemp solpheles*; (c'étoient des noms feints & déguisés,) par laquelle on les avertissoit qu'on leur préparoit un nouveau massacre en Guienne pareil à celui de la saint Barthelemi; qu'on étoit résolu à la Cour de se venger d'eux *sans guerre ou justice, mais à l'Italienne*; que la chose s'executeroit le huitiéme de Septembre en Guienne, & ensuite dans toute la France; qu'ils en avertissent leurs voisins, & qu'on en avoit déja donné avis à la Rochelle, à Nîmes, & en d'autres endroits.

Le parti des Mécontens avoit un Chef tout disposé & tout prêt à se mettre à sa tête. C'étoit François Duc d'Alençon frere du Roi, Prince d'un esprit très-inquiet, enclin

* Datée du 11. Octobre 1573. Elle est dans la Bibliotheque de M. Foucaut Conseiller d'Etat.

1573. aux Factions, aigri du refus qu'on lui avoit fait de la Lieutenance Generale du Roïaume, par la contrainte où l'on l'avoit tenu jusqu'alors, & par la jalousie qu'il avoit toûjours eue contre son frere le Roi de Pologne, d'ailleurs d'un petit génie, de peu de conduite, & plus propre à servir d'instrument aux passions d'autrui, que capable de suivre ses veritables interêts.

Quoique ce parti parût faire bande à part, & ne pas entrer dans les vûes de celui des Huguenots, ils devoient cependant agir de concert contre les Princes de la Maison de Guise leurs ennemis communs, & s'appuïer l'un l'autre ; & les nouveaux soulevemens des Huguenots étoient une diversion ménagée pour partager l'attention de la Cour, & un moïen dont les *Politiques* ou *Malcontens* se servoient pour parvenir à leurs fins.

La Haie Lieutenant General de Poitiers, & Chef des Malcontens en ce païs-là, s'étoit trouvé à l'Assemblée de Milliau, & sollicitoit les Rochelois à entrer dans la Confederation que les Villes de Montauban, de Nîmes, & quelques autres avoient signées : mais les Huguenots se défioient de lui, & le regardoient comme un espion de la Cour, qui ne cherchoit qu'à entrer dans leurs secrets pour les trahir. C'est pourquoi on se servit de la Noue pour ranimer les Rochelois, & les engager dans une nouvelle révolte.

1574. Il se rendit à la Rochelle le troisiéme de Janvier, sous prétexte d'une Cene qui s'y devoit faire. Il y trouva les Bourgeois fort ébranlés par la découverte qu'ils prétendoient avoir faite d'une entreprise tramée par le Comte du Lude sur leur Ville, & dont ils firent de grandes plaintes au Roi.

Ceux de la Rochelle se révoltent de nouveau.

La Noue fit si bien, qu'il les engagea dans la Confederation, malgré la résistance de plusieurs, qui, ennuïés des malheurs de la guerre civile, s'y opposoient, étant contens d'avoir obtenu par la capitulation de Juillet, ce qu'ils prétendoient, c'est-à-dire l'exercice de la Religion Calviniste dans leur Ville, la conservation de tous leurs Privileges, exemption de garnison, & tout ce qu'ils pouvoient souhaiter de plus avantageux.

Dès que la chose fut conclue, ils commencerent à tra-

vailler à la réparation de leurs murailles, & à combler les travaux du dernier siege, ce qu'ils avoient négligé de faire jusqu'alors. Ils remplirent leurs magasins de munitions de bouche & de guerre, & la Noue fut déclaré Commandant des armes dans la Place, dans le Poitou, dans la Xaintonge, & dans l'Angoumois, du consentement de toute la Noblesse Huguenote de ces Provinces. 1574.

Le Roi averti de ce qui se passoit, envoïa Saint Sulpice aux Rochelois, pour s'en plaindre, & les assûrer de nouveau de sa protection, & de la bienveillance qu'il avoit pour eux. Ils répondirent qu'ils seroient toûjours bons & fideles serviteurs de Sa Majesté, tandis qu'ils se croiroient en assûrance : mais que la conspiration découverte contre leur Ville, les obligeoit à prendre leurs précautions, pour ne se pas laisser surprendre ; & qu'en réparant leurs murailles & leurs fortifications, ils ne faisoient rien contre la capitulation, & qui ne leur fût permis par leurs Privileges.

Saint Sulpice retourne à la Cour sans avoir rien fait, & plus persuadé que jamais, par la disposition où il avoit trouvé les Rochelois, qu'ils se préparoient à une nouvelle révolte.

Ils proposerent dans leurs Assemblées de faire venir le Comte de Montgommeri ; mais la Noue qui ne pouvoit s'accommoder de lui, les en détourna, & leur fit comprendre que ce Comte serviroit plus utilement la cause commune, en faisant une diversion en basse Normandie, où beaucoup de Noblesse étoit prête à se déclarer ; qu'il étoit au voisinage à l'Isle de Gersei, où la Reine d'Angleterre lui avoit permis de demeurer ; qu'il avoit avec lui beaucoup de Réfugiés François, & qu'il trouveroit aisément autant de Vaisseaux qu'il en auroit besoin pour faire descente dans cette Province. On fit sçavoir au Comte de Montgommeri ce qui avoit été résolu, & il l'agréa.

Toutes les mesures étant prises entre les Huguenots & les Politiques, on en fit part au Duc d'Alençon ; & de concert avec lui, il fut résolu qu'un corps de cavalerie se rendroit le jour du Mardi-gras aux environs du lieu où seroit la Cour, & qu'on le viendroit enlever, pour le mettre à la tête du parti des Catholiques malcontens.

1574.

[illegible] complot découvert. Matthieu l. 6. Memoires de la Reine Marguerite.

La retraite du Duc d'Alençon, ou son enlevement de la Cour, étoit un projet qui avoit deja manqué deux fois. La premiere au siege de la Rochelle, d'où il avoit été sur le point de se sauver à l'Isle de Grenesei, & la seconde en Champagne, au retour du voïage que le Roi avoit fait pour accompagner le Roi de Pologne jusqu'à la frontiere. La chose avoit été découverte la seconde fois par la Reine de Navarre, qui l'avoit apprise de Miossens; elle en avoit donné avis au Roi & à la Reine Mere, après avoir tiré parole d'eux, que ni le Duc d'Alençon, ni le Roi de Navarre qu'on devoit aussi enlever alors, n'en seroient pas plus maltraités. On lui tint la promesse qu'on lui avoit donnée, & la Reine Mere sans faire semblant de rien sçavoir, avoit fait veiller de si près ces deux Princes, qu'il leur fut impossible de s'échapper. D'ailleurs le Duc d'Alençon sçut si bien dissimuler, que même à la priere du Roi son frere, il écrivit aux Consuls de Montauban, pour les exciter à demeurer en paix, en les assûrant qu'à la Cour on désavouoit l'entreprise machinée contre la Rochelle.

Lettre du Duc d'Alençon, du 31. Janvier 1574. dans la Bibliotheque de M. Foucaut Conseiller d'Etat. La Popeliniere l. 7. Dans la déclaration du Duc d'Alençon rapportée par le Laboureur dans les additions aux Memoires de Castelnau l. 5.

Mais le troisiéme complot dont il s'agit maintenant, fut découvert par le Duc d'Alençon même, suivant le conseil que lui en donna Joseph de Boniface sieur de la Mole, Gentilhomme originaire de Provence, vieux Officier, & un de ses plus intimes confidens, qui, soit pour empêcher son Maître de se précipiter dans un si mauvais parti, quoique lui-même l'y eût engagé, soit plûtôt pour faire sa Cour, en quoi il étoit très-habile, lui persuada de reveler tout le mystere à la Reine sur le point de l'execution.

La troupe de Cavalerie Huguenote destinée à enlever le Duc d'Alençon, devoit arriver le lendemain jour du Mardigras aux portes de saint Germain, où le Roi étoit. C'est pourquoi la Reine, qui n'avoit été avertie de l'entreprise que vers le minuit, fit mettre deux heures après le Roi dans une litiere, parce que sa maladie ne lui permettoit pas d'aller à cheval, & obligea le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre d'entrer dans son carosse, dans lequel elle les fit conduire avec le Roi au Bois de Vincennes.

Quand ils y furent arrivés, on leur déclara qu'ils n'étoient pas prisonniers; mais que cependant on ne leur per-

1574.

mettroit pas de sortir du Château, & qu'on avoit de bonnes raisons pour en user de la sorte. Ils en furent très-chagrins, & le Duc d'Alençon se repentit fort de la confidence qu'il avoit faite à la Reine.

Dans les dépositions de Brinon & des autres.

Il se fit une nouvelle tentative la semaine Sainte, pour enlever les deux Princes de Vincennes. Elle fut découverte par un jeune Gentilhomme nommé Yves de Brinon; & le délai qui donna lieu à la découverte, fut causé, partie par la lenteur du Maréchal de Montmorenci, partie par les Princes, qui, je ne sçai pour quelle raison, s'obstinerent à ne pas partir avant le jour de Pâques.

On en arrête les principaux auteurs.

L'affaire étoit si importante, qu'on résolut de s'assûrer de tous ceux qu'on soupçonnoit d'y avoir part. Le Roi demanda les maréchaux de Montmorenci & de Cossé, sous ombre que dans la conjoncture de l'entreprise découverte, on avoit besoin de leur présence & de leurs conseils. Ils délibererent s'ils obéiroient, & enfin ils s'y résolurent; mais ils ne furent pas plûtôt arrivés, qu'on les arrêta: on se saisit aussi de la Mole & du Comte de Coconnats Gentilhomme Piémontois, qui n'étoit pas moins que la Mole dans la confidence du Duc d'Alençon. Pierre de Grantrie Maître d'Hôtel du Roi & Conseiller d'Etat, & quelques autres furent pareillement mis en prison. On commença par faire le procès à la Mole & à Coconnats.

Le premier dans l'interrogatoire du onziéme d'Avril n'avoua rien. Dans un autre quelques jours après, lorsqu'il fut appliqué à la question, on lui demanda s'il n'avoit pas usé d'enchantement, pour rendre le Roi malade, & le faire mourir? Si en particulier il ne s'étoit pas servi de certaines figures de cire en usage parmi les Magiciens? Il avoua qu'un Italien nommé Cosme Rogieri lui en avoit fait une; qu'on la trouveroit chés cet homme, que c'étoit la figure d'une femme; que cette figure étoit percée de deux coups dans le cœur; qu'elle n'avoit été faite qu'afin d'inspirer de l'amour à une Maîtresse qui étoit de son païs, & qu'il vouloit épouser; & il protesta toujours que jamais il n'avoit mis en usage ces sortes de malefices contre la personne du Roi.

Dans l'interrogatoire de Coconnats.

Mais Coconnats chargea beaucoup de gens, entr'autres tous les Montmorenci, excepté Monsieur de Meru, dont il

1574. ne parla point. Il chargea auſſi la Mole, le Duc de Bouillon, Thevale Gouverneur de Metz, & le Maréchal de Coſſé ; mais ces deux derniers ſeulement, ſur ce qu'ils avoient ouï de Jean Bodin, (c'eſt le fameux Juriſconſulte) Grand-Maître des Eaux & Forêts de l'apanage du Duc d'Alençon, qui lui avoit dit que ceux de ce parti avoient promeſſe d'être ſecourus des Anglois & des Allemands ; que le Duc d'Alençon devoit trouver une grande armée toute prête en Languedoc ; qu'une Tréve qui avoit été faite un peu auparavant en ce païs-là entre les Huguenots & les Catholiques, n'avoit point eu d'autre motif que la Confederation de cette Province avec la Xaintonge & le Poitou ; que les Confederés eſperoient que le Marechal de Coſſe ſeroit mis à la tête de l'armée qu'on envoïeroit contr'eux, & qu'ils prétendoient engager ce Maréchal à trahir le Roi.

Cette depoſition aïant été communiquée au Duc d'Alençon & au Roi de Navarre, comme une piece dont on penſoit à ſe ſervir pour leur faire à eux-mêmes leur procès, & leur qualité les diſpenſant des formes ordinaires, ils donnerent par écrit aux Préſidens de Thou & Hennequin leur déclaration ſur ce ſujet le troiſiéme d'Avril.

Memoires de la Reine Marguerite.

La Reine de Navarre nous apprend qu'elle dreſſa elle-même celle du Duc d'Alençon ſon frere, où, pour obtenir ſa grace, il confeſſa tout, ſans avoir égard au danger de ceux dont il avoit ſuivi les conſeils ; choſe aſſés ordinaire aux Princes, qui en de pareilles rencontres ſe ſauvent aux dépens de leurs ſerviteurs. Il confeſſa que M. de Thoré frere des Maréchaux de Montmorenci & de Damville, qui s'étoit ſauvé avec Meru ſon autre frere, quand il ſçut le Maréchal de Montmorenci arrêté, avoit été celui qui lui avoit fait prendre des liaiſons fort étroites avec l'Amiral de Coligni ; que dès le tems du ſiege de la Rochelle, la Noue l'avoit exhorté à ſe retirer de la Cour ; que depuis ce tems-là Thoré l'avoit toûjours ſollicité de ſe déclarer le Chef du parti des Malcontens ; que dans un Conſeil qu'il tint à Chantilli avec les trois Montmorenci, le Maréchal l'avoit diſſuadé de préſenter une Requête dreſſée au nom des Malcontens, ſur ce que s'il la préſentoit lui-même, elle n'auroit point d'autre effet que d'aigrir le Roi & la

Reine contre lui ; qu'enfin sa retraite de la Cour, qui se devoit faire la semaine Sainte, lui avoit été principalement conseillée par le Vicomte de Turenne & par la Mole ; qu'il n'avoit point voulu la faire avant Pâques ; que ce délai en avoit empêché l'execution ; qu'il devoit se sauver à Moret maison du Prince de Condé, où ce Prince devoit l'attendre, résolu, s'il manquoit de s'y rendre au tems marqué, de se mettre lui-même en sûreté en sortant du Roïaume.

1574.

Le Roi de Navarre donna aussi sa déclaration, où après un détail de tout ce qui lui étoit arrivé depuis la mort du feu Roi de Navarre son pere, & de la conduite qu'il avoit tenue depuis qu'il étoit revenu à la Cour de France, des mauvais traitemens qu'il y avoit reçus, sur-tout depuis la S. Barthelemi & le siege de la Rochelle, des marques qu'il y avoit données de sa fidelité, nonobstant la maniere dont on le traitoit, des sujets bien fondés qu'il avoit eu de craindre pour sa propre vie, il confessa qu'il avoit pris deux fois des mesures pour s'échapper de la Cour ; & l'on vit par cette déclaration que c'étoit Thoré qui se mêloit le plus de cette intrigue.

Dans la déclaration du Roi de Navarre du 13. Avril 1574.

Brinon étoit le plus instruit de tous les témoins, parce que Grantrie qui étoit son ami, & qui avoit tout le secret, ne lui cachoit rien. Car quoique Brinon eût fait d'abord quelque difficulté de s'engager dans cette affaire, néanmoins il s'y étoit résolu dans le dessein d'en informer le Roi ; & il fit si bien son personnage, que nul des Conspirateurs ne se cachoit de lui.

Il fut confronté à Grantrie & à un nommé du Tourtai fils d'un Capitaine, qui se défendirent mal. On reçut aussi la déposition d'Antoine de Saint Paul Maître des Requêtes, qui avoit appris quelque chose de la conspiration par Laurent du Bois Sieur de Saint Martin des Pierres son neveu, qu'on avoit mis à la Conciergerie, & avec lequel on le confronta ; mais il ne dit que des choses generales. Ce fut principalement sur la déposition de Brinon, sur les déclarations du Duc d'Anlençon & du Roi de Navarre, sur ce que Coconnats confessa de lui-même étant appliqué à la question, que lui & la Mole furent convaincus d'avoir eu part au dessein de l'enlevement des deux Princes, & condamnés à avoir la tête tranchée, & du Tourtai à être pendu, quoiqu'il

Dont quelques-uns sont executés.

1574. pretendît être Gentilhomme. Ces executions se firent le trentiéme d'Avril : mais on ne se pressa pas tant de travailler au procès des autres prisonniers, & en particulier à celui de Grantrie, quoiqu'il fût beaucoup chargé, apparemment parce qu'il etoit cousin germain du sieur de Laubespine Secretaire d'Etat. Pour ce qui regarde le Maréchal de Cossé, il n'y avoit presque rien contre lui. Ce qu'on avoit déposé contre le Maréchal de Montmorenci ne consistoit gueres que dans des ouï-dire ; & il falloit de plus fortes preuves pour le condamner. Il y avoit des charges beaucoup plus fortes contre Thoré frere du Maréchal de Montmorenci, contre le Vicomte de Turenne, le Duc de Bouillon, & quelques autres : mais on ne pouvoit pas les arrêter.

Diverses intrigues de la Cour.

On trouve dans les divers Actes de ces procés plusieurs particularités touchant les intrigues de la Cour de France de ce tems-là ; mais qui me paroissent pour la plûpart fort douteuses, car ou elles n'étoient fondées que sur des bruits, ou sur des conjectures peu solides, ou elles n'avoient point d'autres garans que ceux qui les avançoient, pour se defendre & justifier leur conduite.

Le Roi de Navarre dans sa déclaration disoit qu'il avoit eu plusieurs avis qu'on vouloit faire une seconde saint Barthelemi, où lui & le Duc d'Alençon devoient être enveloppés, que le Vicomte de Turenne l'avoit assûré que la chose étoit résolue, & que le sieur de Villeroi avoit déja fait la dépêche pour l'execution : qu'il y avoit eu une conspiration contre la vie du Roi, contre lui-même & contre le Duc d'Alençon dans le tems du départ du Roi de Pologne, pour empêcher ce Prince de partir, & le mettre sur le Trone de France, parce que le Duc d'Alençon pendant son absence auroit pû le lui enlever.

Dans les depositions de Brinon & de Tourtai, il est dit que l'on avoit intercepté une lettre du Pape, que le Roi avoit fait consulter, pour sçavoir s'il ne pouvoit pas en conscience faire mourir le Duc d'Alençon, à cause des liaisons qu'il avoit avec les Hérétiques, & que la décision étoit qu'il le pouvoit. C'étoit très-vaisemblablement une chose controuvée sur le modele de la conduite que Philippe II. Roi d'Espagne avoit tenue envers son fils Dom Carlos, & un artifice des

des Huguenots, pour engager le Duc d'Alençon à les soûtenir, & justifier la révolte, où ils vouloient l'engager; que les Huguenots & les Malcontens devoient après la mort du Roi, si elle arrivoit, faire tous leurs efforts pour mettre le Duc d'Alençon sur le Trône; que, selon le projet qu'ils avoient fait, les Villes dont les uns & les autres s'étoient emparés, leur demeureroient; que Grantrie seroit Grand-Maître de la Maison du nouveau Roi, la Nocle qui étoit un des plus emploïés dans cette intrigue, Grand Chambellan, la Mole Maître de la Garderobe, & le Maréchal de Montmorenci Lieutenant General du Roïaume. 1574.

Ce dernier article qui regarde l'élevation du Duc d'Alençon sur le Trône, est ce qui paroît en tout cela de plus vrai-semblable, aussi-bien que l'assûrance que quelques-uns des prisonniers dirent avoir été donnée par l'Ambassadeur d'Angleterre, d'un secours pour les Huguenots & les Malcontens, & la résolution que ces deux factions avoient prise de s'assembler sur les frontieres à la faveur de Sedan & de Jamets Domaine du Duc de Bouillon, pour recevoir plus aisément les troupes des Protestans d'Allemagne.

Je mets parmi les autres articles chimeriques, ou du moins très-incertains, ce que celui * qui a fait imprimer les pieces de ce procès, dit avoir lû dans des Memoires manuscrits, sçavoir que le Roi de Navarre se voïant tous les jours en danger d'être sacrifié à l'aversion que la Reine Mere avoit pour lui, résolut de la prévenir; que pour le faire, le Duc d'Alençon contrefit le malade; qu'ils étoient convenus ensemble que la Reine le venant voir, ils feroient retirer tout le monde en secret, & que la tenant seule, ils l'étrangleroient : mais que dans le moment de l'execution l'horreur de ce parricide les empêcha de le faire; que le Roi de Navarre aïant eu l'indiscrétion de parler depuis de ce dessein, la Reine l'avoit sçu; que c'étoit ce qui l'avoit rendue irréconciliable à son égard, & l'avoit engagée à conspirer contre son propre fils Henri III. lorsqu'elle le vit sans enfans, pour empêcher que le Roi de Navarre ne lui succedât, & mettre en sa place Henri fils du Duc de Lorraine son petit-fils.

* Le Laboureur dans les additions aux Memoires de Castelnau.

1574.

Je croirois trop abuser de la crédulité de mes Lecteurs, si, à l'exemple de quelques Historiens, je faisois fonds sur des faits de cette nature si peu averés, si peu autorises, si denués de vrai-semblance : & je ne les rapporte que pour faire connoître l'agitation de cette malheureuse Cour où l'animosite qui la dechiroit, les défiances, les soupçons, & souvent la malice de plusieurs méchans esprits formoient toutes ces chimeres pour perdre les personnes qui étoient dans des interêts contraires à ceux ausquels ils s'étoient dévoués.

Cependant la démarche que la Cour avoit faite, en mettant en prison les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, lui faisoient apprehender avec grande raison le ressentiment du Maréchal de Damville qui avoit une armée dans le Languedoc, & qu'on soupçonnoit dès-lors d'entrer dans la faction des Politiques, & même d'en être le Chef secret. C'est pourquoi la résolution fut prise de s'assûrer aussi de lui.

Quelques jours avant la prison des deux Maréchaux, on lui avoit envoïé les sieurs de Saint Sulpice Sur-Intendant de la Maison du Duc d'Alençon, & Villeroi Secretaire d'Etat, pour concerter avec lui les moïens de pacifier les troubles du Languedoc. Ces deux Ministres furent fort surpris de la nouvelle qu'on leur manda de la Cour, que les deux Maréchaux étoient prisonniers, & encore plus de l'ordre qu'ils reçurent d'arrêter le Maréchal de Damville, qu'on supposoit être d'intelligence avec son frere : mais il avoit trop de sujet de se défier, & trop d'avis de la part de ses partisans pour ne pas se tenir sur ses gardes. Il avoit refusé de se rendre à Avignon, sur ce que sa présence étoit trop nécessaire en Languedoc, à cause des mouvemens continuels des Huguenots : de sorte que ces deux Envoïés, désesperant d'executer leur commission, s'en retournerent à la Cour.

Matthieu l. 6.

Memoires de Villeroi t. 1.

Les Huguenots reprennent les armes.

Popelinière l. 7.

Tandis que tout cela se passoit, les Huguenots bien assûrés d'être secondés par le Tiers parti, reprirent les armes en divers endroits. Ils surprirent Fontenai-le-Comte, & Lusignan en Poitou. Brouage se donna aux Rochelois, & Pons, Tonnai-Charente, Talmond, & quelques autres petites Places se révolterent.

1574.

Colombieres ſurprit S. Lo en baſſe Normandie. Le Comte de Montgommeri s'avança avec des troupes pour le ſoûtenir, & ſe ſaiſit de Carentan après trois jours de ſiege. Pour ce qui eſt du Languedoc, du Vivarez, & des Provinces voiſines, il y avoit déja depuis quelques mois guerre ouverte entre les Catholiques & les Huguenots.

Le Roi aïant en vain tâché de regagner la Noue & les Rochelois par l'entremiſe du Colonel Strozzi, vit bien qu'il en falloit revenir aux armes. Il envoïa le Duc de Montpenſier en Poitou & en Xaintonge contre la Noue, le Prince Dauphin fils de ce Duc en Dauphiné contre Montbrun & contre les autres Chefs des Huguenots de ces quartiers-là. Jacques d'Acier Baron de Cruſſol, & depuis Duc d'Uſez, qui étoit rentré dans le parti Catholique, fut deſtiné contre les Rebelles de Languedoc, & le ſieur de Matignon Lieutenant General en Normandie dont le Duc de Bouillon étoit Gouverneur, contre le Comte de Montgommeri.

Les corps d'armée commandés par ces Princes & par ces Seigneurs n'étoient pas fort nombreux : mais ils ſuffiſoient pour arrêter au moins les progrés des Huguenots, en attendant les nouvelles levées de troupes que le Roi faiſoit faire. Talmond inveſti par Pui-Gaillard & Landereau ſe rendit au Duc de Montpenſier faute de munitions de guerre : mais Fontenai-le-Comte fut ſi bien défendu par le Capitaine Saint Etienne, que le Duc après un aſſaut qui ne lui réuſſit pas, en leva le ſiege pour ſe rendre à la Cour, où la Reine le rappella, à cauſe de la maladie du Roi qui devenoit de jour en jour plus dangereuſe.

Ceux de Normandie pouſſés plus vivement. Siege de S. Lo.

Les Huguenots furent pouſſés plus vivement en Normandie par Matignon, qui aïant appris que le Comte de Montgommeri étoit dans S. Lo, alla l'y inveſtir le dix-ſeptiéme d'Avril. Celui-ci, qui n'avoit pas de fourage pour la Cavalerie avec laquelle il ſe trouvoit enfermé dans la place, fit une ſortie le cinquiéme jour du ſiege, & ſe fit jour l'epée à la main au travers du Camp ennemi, après avoir chargé Colombieres de la defenſe de la Place avec aſſûrance de le ſecourir dès qu'il auroit aſſemblé la Nobleſſe Huguenote, qui lui amenoit des troupes de tous les quartiers de la Province, auſſi-bien que de la Bretagne & de l'Anjou. Il ravi-

1574. tailla Carentan, où il laissa le Capitaine Lorges son fils & Gallardon son gendre, & vint à Domfront pour aller de-là au-devant de quelque Cavalerie qu'on lui amenoit de la haute Normandie.

Matignon, dont l'activité, la vigilance, & la fidelité pour le Roi son Maître, parurent en cette occasion, regarda comme un coup de partie de ne pas laisser échapper le Comte de Montgommeri, qui seul pouvoit par son autorité & par sa grande experience soûtenir la guerre en ce païs-là.

Il laissa devant Saint Lo une partie de sa petite armée, & marcha avec tant de diligence vers Domfront qu'il y arriva avant que Montgommeri eût eu le moindre avis de sa marche.

En attendant l'arrivée de son Infanterie, il se saisit, avec la Cavalerie qu'il avoit amenée, de toutes les avenues de la Place. Montgommeri n'y avoit pour toute garnison que quatre-vingt-dix Arquebusiers & quelques Gentilshommes. Les Bourgeois Calvinistes s'en étoient retirés pour la plûpart : la Ville ne valoit rien, & le Château étoit commandé d'une montagne à la portée de l'arquebuse.

Matignon ne se pressoit point de faire ses approches, se contentant de faire bonne garde, pour empêcher que Montgommeri ne lui échappât ; & il recevoit tous les jours des renforts qui lui composerent une armée de six mille Fantassins & de douze cens chevaux.

Montgommeri faisoit de fréquentes sorties qui diminuoient toûjours sa petite garnison. Quelques-uns même déserterent ; & lorsque la batterie commença contre le Château le vingt-troisiéme de Mai, il avoit deja perdu près du tiers de ses gens. Il ne laissa pas de soûtenir vigoureusement un assaut qui fut donné au Château, & de repousser les assaillans après cinq heures de combat. Les Catholiques y perdirent plusieurs Officiers, du nombre desquels furent Saint Colombe & d'Oilli. Plus de cent y furent blessés, & entr'autres Fervaques & Lavardin. Il y en eut moins du côté des assiegés : mais leur perte etoit incomparablement plus grande à proportion de leur petit nombre. Montgommeri y reçut deux legeres blessures au visage, & une grosse contusion au bras droit proche de l'épaule.

1574.

Il ne lui resta outre les blessés que quinze à seize hommes, dont il pût s'aider. Nonobstant cela, étant sommé de se rendre, il le refusa, résolu de périr en combattant, dans la persuasion que, s'il étoit pris, il ne pourroit éviter une mort honteuse par la main du Bourreau, tant à cause de tout ce qu'il avoit fait contre le Roi dans les guerres civiles, qu'à cause que la Reine conservoit une haine mortelle contre lui pour la mort de Henri II. dont il avoit été l'auteur, quoique par un accident qu'il ne pouvoit prévoir.

Mais il ne trouva pas la même résolution dans le peu de gens qui lui restoient : de sorte qu'il fut contraint de capituler, & de se rendre prisonnier, avec assûrance de la vie.

Matignon après la prise de Domfront retourna au siege de Saint Lo, que Colombieres défendit jusqu'à l'exrrémité. Il soûtint deux assauts, & avec tant de valeur, que Matignon jugea à propos, pour épargner ses troupes, d'emploïer la voie de la négociation. Il engagea le Comte de Montgommeri, qu'il tenoit prisonnier dans son Camp, à avoir un pourparler avec Colombieres, & lui promit que, s'il pouvoit déterminer ce Commandant à rendre la Place, sans attendre qu'on le forçat, il feroit valoir ce service auprès de Reine.

Popeliniere l. 37. Le Laboureur addition aux Memoires de Castelnau.

Montgommeri, qui craignoit toûjours beaucoup la haine que cette Princesse avoit conçue contre lui depuis la mort de Henri II. son mari, y consentit, & un Trompette fut envoïé de sa part à Colombieres, pour le prier de lui venir parler. Il y vint, & Montgommeri lui aïant representé le danger très-prochain, où il se trouvoit d'être emporté, lui conseilla de se rendre par une capitulation honorable.

Colombieres l'écouta tranquillement : mais il ne lui répondit que par des reproches sur sa lâcheté, de n'avoir pas péri à Domfront à la tête de sa garnison pour la défense de son parti & de sa Religion, & de s'être exposé en se rendant, à mourir par la main d'un Bourreau. *Je n'imiterai pas votre exemple*, ajoûta-t-il, *& je vous en donnerai un, que vous ne serez jamais en état de suivre.* Après cette reponse insultante il se retira.

Matignon fit donner un troisiéme assaut, où Colombieres,

La Place est emportée d'assaut.

1574. en combattant avec la même valeur qu'il avoit fait paroître dans les deux autres, fut tué d'une arquebusade dans la tête. Sa mort donna la victoire aux assaillans ; la Place fut emportée, & plus de quatre cens hommes taillés en pieces.

Ce fut une perte considerable pour les Huguenots : c'étoit un des Officiers de leurs troupes les plus distingués, & des plus zelés pour la nouvelle Reforme, & il est fait souvent mention de lui dans nos Histoires de ces tems-là. Il laissa deux fils, qui, bien que tout jeunes, combattoient à ses côtés aux assauts de Saint Lo. Ils quitterent depuis le parti Huguenot. Gabriel de Briqueville, Seigneur de la Luzerne, qui étoit le cadet, eut des emplois considerables dans les armées, & du tems de Henri IV. il fut fait Chevalier de l'Ordre. *

Carentan ne tint gueres après la prise de Saint Lo. Le Capitaine Lorges fils du Comte de Montgommeri fut fait prisonnier de guerre : mais un des principaux de l'armée Catholique, par la compassion qu'il eut de ce jeune Seigneur, le laissa évader.

Le Roi tombe malade & meurt.

Tandis que cela se passoit en Normandie, la Cour étoit en d'étranges allarmes au sujet de la maladie du Roi qui étoit à l'extrémité. Il en mourut le trentiéme de Mai jour de la Pentecôte au Bois de Vincennes, dans le milieu de la quatorziéme année de son Regne, & sur la fin de la vingt-quatriéme année de son âge. Depuis qu'il avoit été attaqué au mois d'Octobre d'un mal de poitrine, en conduisant le Roi de Pologne, il ne fit plus que languir, la fievre étant tantôt continue, & tantôt quarte, jusqu'au jour qui préceda celui de sa mort qu'il parut se mieux porter.

On ouvrit son corps en présence de plusieurs personnes, & on n'y trouva aucune marque de poison : ce qui dissipa les soupçons qu'on avoit faussement conçus du Duc d'Alençon. On crut qu'il s'étoit alteré le poumon à force de sonner du cor, comme il faisoit sans cesse à la chasse, où il alloit très-souvent : à quoi quelques-uns ajoûtent une visite, qu'il rendit à une maîtresse pendant sa maladie.

Brantome dans l'éloge de Charles IX.

Le matin du jour qu'il mourut, il fit venir le Chancelier

* C'est le Bisaïeul de M. le Marquis de la Luzerne, aujourd'hui Maréchal de Camp & premier Enseigne de la premiere compagnie des Mousquetaires.

de Birague & le ſieur de Sauve Secretaire d'Etat : & en préſence du Duc d'Alençon, du Roi de Navarre, de Charles Cardinal de Bourbon, & de pluſieurs Seigneurs de la Cour, il déclara pour ſon Succeſſeur à la Couronne Henri ſon frere Roi de Pologne, conformément aux Loix du Roïaume, & à l'acte qu'il lui avoit délivré avant ſon départ de France, & qui avoit été enregiſtré au Parlement. Il ordonna que la Reine ſa mere gouverneroit l'Etat en qualité de Regente juſqu'au retour de ce Prince. Il obligea par ſerment tous les Princes & Seigneurs qui ſe trouverent préſens, à être fideles au Roi de Pologne, exhorta fortement le Duc d'Alençon à ſe contenir dans les bornes de ſon devoir, & envoïa un Acte Teſtamentaire au Parlement de Paris, où il fut lû & verifié peu de jours après avec les formalités ordinaires.

1574.

Dans les Regiſtres du Parlement.

Papirius Maſſo in vita Caroli IX.

Ce Prince avoit de bonnes qualités, du bon ſens, & de l'eſprit. Amiot ſon Précepteur, qu'il fit Evêque d'Auxerre & Grand Aumônier, lui avoit donné du goût pour les belles Lettres : & quoique les troubles de ſon Regne ne lui euſſent pas permis d'y faire de grands progrés, il aimoit ceux qui les cultivoient, & principalement les Poëtes, parmi leſquels Daurat, Ronſard, & Jean-Antoine Baïf eurent grande part à ſes bonnes graces. Il prenoit plaiſir à leur entendre réciter leurs Pieces, il leur faiſoit du bien de tems en tems, mais moderément, de peur que, s'ils étoient trop à leur aiſe, ils ne ceſſaſſent de travailler : & il diſoit aſſés plaiſamment que les Poëtes étoient comme les bons chevaux, qu'il faut bien nourrir, mais qu'il ne faut pas trop engraiſſer. Il faiſoit lui-même des Vers, & n'y réuſſiſſoit pas mal. Il aimoit la muſique, & chantoit bien. Il étoit liberal, ſobre, dormoit peu, ne craignoit point la fatigue. Il manioit un cheval avec grace & avec adreſſe : & les Eſpagnols l'admirerent beaucoup par cet endroit dans le tems de la Conference de Baïonne. Il faiſoit des armes en perfection, & étoit des plus vigoureux de ſa Cour dans cet exercice.

Son amour pour les belles Lettres.

Il avoit un extrême déſir de ſe ſignaler dans la guerre. Ce fut par cet endroit que l'Amiral avant les nôces du Roi de Navarre le gagna, ſur l'eſperance qu'il lui donna de la conquête des Païs-Bas : & il avoit toûjours ſouffert avec grande impatience la contrainte, où la Reine ſa mere le

Et pour la guerre.

1574. tenoit, en l'empêchant de commander ses armées en personne.

Il fit paroître son intrépidité dans sa retraite de Meaux à Paris, où tout jeune qu'il étoit il se mit à la tête des Suisses, pour repousser le Prince de Condé & l'Amiral : & comme on le prioit de ne pas tant s'exposer, il repondit qu'il aimoit mieux mourir Roi, que de vivre captif. Il en donna encore une preuve dans ce qui arriva peu de tems avant son mariage. Il chassoit dans la Forêt de Lions en Normandie proche d'un lieu, où il jetta les fondemens d'une belle maison de plaisance, à qui il donna son nom, en l'appellant Charles-Val. Un spectre de feu, ou plûtôt une exhalaison enflammée de la hauteur d'une pique, aïant paru devant lui dans la Forêt, tous ceux de sa suite s'enfuirent. Il demeura seul : & aïant tiré son épée, il piqua droit au prétendu spectre, que la seule agitation de l'air fit fuïr & bientôt disparoître. Il avoua que dans le moment qu'il disparut, il eut quelque fraïeur, & qu'il fit alors, pour se rassûrer, cette courte priere, que son Précepteur lui avoit apprise : *Deus adjutor meus, sis in Deum adjutorem meum.* S'il eut vécu, il étoit résolu d'aller à la tête de ses troupes contre les Huguenots, & de les exterminer au péril de sa propre vie.

Il n'eut jamais d'emportement excessif pour la débauche ; & la seule corruption de la Cour, les pieges qu'on lui tendoit là-dessus, & le vain & criminel honneur que chacun se faisoit alors d'avoir une maitresse, plûtôt que la passion & son penchant, l'engagerent dans quelques desordres.

Sa Religion. Il avoit de la Religion, vertu rare à la Cour de ce temslà, & un grand zele pour la destruction de l'hérésie dans son Roïaume. Il aimoit ses Sujets, & il dit en mourant, qu'il étoit bien-aise de ne point laisser de fils, & d'avoir le Roi de Pologne son frere pour son Successeur, à cause des malheurs, dont il sçavoit par experience, que les minorités des Princes étoient accompagnées.

Il avoit un talent naturel d'éloquence, il étoit ferme, vif, & judicieux dans ses discours, & les Ambassadeurs des Princes étrangers avouerent souvent qu'on ne pouvoit mieux répondre sur le champ, qu'il le faisoit dans ses Audiences.

1574.

Sa passion pour la chasse.

La passion qu'il eut pour la chasse, & qui lui causa la mort, alloit à l'excès. Il s'emportoit souvent dans les Forêts avec danger de sa personne, sonnoit du cor, & faisoit lui-même la fonction de piqueur & la curée de ses propres mains; & cet exercice l'occupoit autant que la conduite de son Etat. Il composa un Livre de la Venerie, dont Brantome fait un grand eloge. Cet ouvrage a été imprimé, sous le titre de *Chasse Roïale de Paris*, & dédié en 1625. au Roi Louis XIII.

La colere fut son plus grand défaut.

Le principal défaut de ce Prince fut la colere, & une espece de ferocité qui paroissoit dans ses yeux tout jaunes de bile, & où il y avoit quelque chose de farouche. Plusieurs Courtisans prétendirent avoir remarqué que cet air feroce lui étoit plus ordinaire depuis le massacre de la saint Barthelemi, où, comme je l'ai observé en parlant de cette journée, il laissa échapper des traits d'inhumanité tout-à-fait indignes d'un Roi. Il juroit le nom de Dieu à tout propos, & Brantome dit qu'il avoit contracté cette habitude dès sa plus tendre enfance, par les entretiens fréquens qu'il avoit avec le Marechal de Retz son favori, qui étoit fort sujet à ce vice.

Son portrait.

Il etoit d'une haute taille, un peu courbé, d'un visage pâle; il avoit le nés aquilin, la tête ordinairement un peu panchée de côté, & un port assés majestueux.

Ordonnances qu'il fit.
Au Recueil des Edits & Ordonnances.

Entre plusieurs Ordonnances qu'il fit de son tems, deux sont particulierement remarquables. L'une par laquelle il fixa au premier de Janvier le premier jour de l'année, qui avoit jusques-là commencé en France au jour de Pâques. L'autre qui exclut les meres de la succession de leurs enfans, leur laissant seulement l'usufruit des biens; & il fit cette Ordonnance à dessein de conserver les Terres dans les familles illustres.

Jusqu'au tems de François I. & de Henri II. l'érection des Terres en Duché ne se faisoit gueres qu'en faveur des Princes du Sang; mais il s'en fit plusieurs pour d'autres sous ce Regne. Charles érigea en Duché le Marquisat de Mayenne au païs du Maine pour Charles de Lorraine frere du Duc de Guise; le Comté de Penthievre en Bretagne pour Sebastien de Luxembourg Vicomte de Martigues; la Vicomté d'Usez en Languedoc pour Antoine de Crussol;

1574. la Vicomté de Thouars en Poitou pour Louis de la Trimouille, & la Seigneurie de Rohannez pour Claude Gouffier Marquis de Boisi.

Maison de ... l. 10.

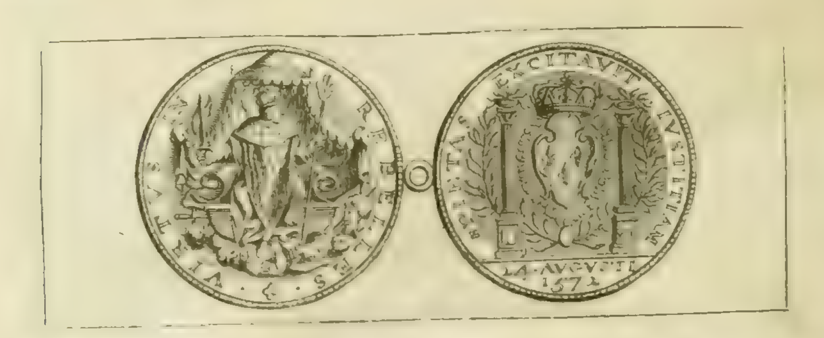
Mais afin de moderer l'empressement des Seigneurs pour ces sortes d'honneurs & de titres, il ordonna par un Edit particulier, que ces érections de Terres en titres de Duché, de Marquisats, de Comtés ne se feroient qu'à condition que ceux qui les possederoient venant à mourir sans hoirs mâles, elles seroient unies au Domaine de la Couronne.

Matthieu l. 6.

L'animosité des factions faisoit tout apprehender à la Reine pour la personne du Roi même. C'est pourquoi elle augmenta sa garde, & ce fut à cette occasion que le Regiment des Gardes fut formé.

S. Devise.

Le Chancelier de l'Hôpital avoit fait pour ce Prince une devise que l'on voit dans diverses médailles frappées à son honneur. C'étoient deux colomnes entre lesquelles étoient les armes de France entourées du Colier de l'Ordre de Saint Michel, & surmontées d'une Couronne fermée, avec cette inscription, *Pietate & justitiâ*, pour marquer que ces deux vertus étoient les fondemens solides de sa puissance Roïale.



Medaille frappée en ... à l'occasion de la S. Barthelemi.

Il fit frapper une médaille à l'occasion de la Saint Barthelemi, où l'on voit la date du jour & de l'année avec cette inscription, *Pietas excitavit justitiam* : ce qui signifioit que c'étoit uniquement sa pieté qui avoit armé sa justice. Au revers il étoit représenté dans son Trône tenant à la main droite une épée, & à la gauche une main de justice, foulant aux piés les Rebelles, & autour se lisoient ces paroles, *Virtus in Rebelles.* On lui donna dans d'autres le titre de

Roi très-pieux, *Carolo nono Regi piissimo.* C'étoit particulierement pour faire connoître à toute l'Europe son attachement a la veritable Religion, & l'aversion qu'il avoit des impietés commises par les Heretiques dans la destruction des Eglises, & dans la prophanation des choses les plus sacrées. 1574.

Son oraison funebre fut prononcée à Rome par le fameux Marc-Antoine Muret, en presence du Pape & des Cardinaux, & en France par Arnaud Sorbin grand Predicateur, depuis Evêque de Nevers, qui l'assista à la mort, & imprima dans la suite une courte Histoire de la vie de ce Prince.

Il n'eut de son mariage avec Elizabeth d'Autriche, qu'une seule fille nommée Marie-Elizabeth, qui mourut à l'age de cinq ans & demi, & un fils d'une maîtresse nommée Marie Touchet, fille non pas d'un Apotiquaire d'Orleans, comme plusieurs l'ont écrit, mais du Lieutenant particulier au Présidial de cette même Ville. Ce fils fut Charles de Valois Duc d'Angoulême Comte d'Auvergne & de Ponthieu, & Colonel General de la Cavalerie Legere, qui epousa en premieres noces Charlotte de Montmorenci, & en secondes noces Françoise de Nargonne fille du Baron de Marvel. Cette Dame vit encore en l'an 1704 que j'ecris ceci, & en 1711. qu'on l'imprime pour la premiere fois, c'est-a dire, plus de cent-trente ans après la mort de Charles IX. son beau-pere. *

Ses enfans.

Le Laboureur addition aux Memoires de Castelnau l. 7.

Voici l'explication de ce Paradoxe. Charles de Valois vint au monde l'an 1573. & n'avoit tout au plus qu'un an quand Charles IX. son pere mourut. Il epousa en 1591. Charlotte de Montmorenci, & en 1644. Il epousa en secondes noces, etant âgé de soixante & onze ans, Mademoiselle de Nargonne, toute jeune, qui aïant vécu elle-même fort long tems, etoit encore envie plus de cent trente ans après la mort de son beau-pere Charles IX. & ainsi se verifie le Paradoxe.

* Françoise de Nargonne est morte le dix Août 1713. âgée de 92. ans

Fin du huitième Volume.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce huitiéme Volume.

A

D

E

H

J

renci

P

S

V

TABLE DE QUELQUES Usages particuliers sous le Regne de HENRI II.

C'étoit la coûtume de se défendre jusqu'à l'extrémité, quand on étoit assiegé, lors même qu'il n'y avoit point d'armée en campagne pour secourir, 84. En quoi consistoit pour lors l'habileté d'un Commandant, *la même*

Sous le Regne de FRANÇOIS II.

On ne faisoit point encore alors de Maréchal de France que quand le Bâton de Maréchal de France étoit vacant par la mort d'un autre Maréchal, 269
Il étoit encore rare sous ce Regne de posseder deux Gouvernemens de Province. 271

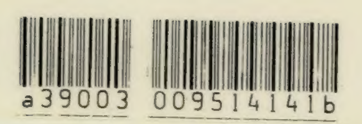
Fin de la Table des Matieres.

De l'Imprimerie de JACQUES VINCENT, 1728.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de dix sous, plus cinq sous pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa
Date due
For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of ten cents, and an extra charge of five cents for each additional day.

FEB 21 1968


a39003 009514141b